

Les Mémoires d'un forban philosophe (1829)
Témoignage littéraire sur la variation linguistique et les
idéologies langagières au début du XIX^e siècle

Thèse présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines

Institut des sciences du langage et de la communication

Université de Neuchâtel

Pour l'obtention du grade de docteur en sciences humaines

Par

Dorothée Aquino Flores-Weber

Acceptée sur proposition du jury :

Prof. Andres Kristol, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel,
directeur de thèse

Prof. Françoise Gadet, UFR PHILLIA de l'Université Paris X - Ouest Nanterre La
Défense, rapporteur externe

Prof. André Thibault, UFR de Langue Française de l'Université Paris IV – Sorbonne,
rapporteur externe

Soutenue le 30 mars 2015

Université de Neuchâtel

2015

IMPRIMATUR

La Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel, sur les rapports de M. Andres Kristol, professeur honoraire de l'Université de Neuchâtel ; Mme Françoise Gadet, professeure à l'Université de Paris-Ouest (Paris X- Nanterre) ; M. André Thibault, professeur à l'Université de Paris VI-Sorbonne, autorise l'impression de la thèse présentée par Mme Dorothée Aquino Flores-Weber en laissant à l'auteur la responsabilité des opinions énoncées.

p.o. 

Neuchâtel, le 30 mars 2015

La doyenne
Geneviève de Weck

Mots clés. – idéologies langagières, variation linguistique, argot, peu-lettré, oral représenté.

Résumé. – Sur la base d'un texte littéraire anonyme de 1829 intitulé *Mémoires d'un forban philosophe* dans lequel sont mises en scène différentes variétés linguistiques – un important lexique argotique, des traits caractéristiques de l'écriture des peu-lettrés et des spécificités relevant de l'oral représenté –, les objectifs principaux de cette thèse consistent à montrer le rôle joué par les textes littéraires dans la transmission, la diffusion et la reproduction des idéologies langagières et, plus largement, à souligner l'importance de l'étude de ces documents pour l'histoire de la langue ainsi que la nécessité de pratiquer une histoire sociale de la langue. En adoptant une vision méthodologique décloisonnée permettant la prise en compte de procédés issus de différents champs des sciences du langage – sociolinguistique d'orientation historique, analyse du discours, anthropologie linguistique, etc. – mais également d'autres disciplines, comme l'histoire des idées ou l'histoire sociale, les traits linguistiques utilisés pour caractériser la variation ainsi que les processus discursifs à l'œuvre dans les *Mémoires d'un forban philosophe* ont été analysés de manière globale. Cette démarche a mis en lumière la manière dont les idéologies langagières en circulation au moment de la rédaction du texte le traversaient et comment elles étaient réactualisées pour être mises au service de la vision sociale de leur auteur.

Les Mémoires d'un forban philosophe (1829)

**Témoignage littéraire sur la variation linguistique et les
idéologies langagières au début du XIX^e siècle**

Les mots n'ont que la valeur qu'on leur donne.
Une poissarde que le mot carogne n'avait point
troublée, s'indigne d'être appelée *catachrèse*.
(Victor Hugo, *William Shakespeare*, 562)

Remerciements

Arrivée au terme de cette thèse, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à mon directeur de thèse, Monsieur Andres Kristol, qui a guidé et encouragé cette recherche et m'a permis, par ses conseils, ses questions et ses réflexions toujours bienveillantes, de progresser dans mon cheminement et m'a amenée à l'indépendance scientifique. Je suis également très fière que Madame Françoise Gadet et Monsieur André Thibault m'aient fait l'honneur d'accepter de faire partie de mon jury de thèse et je les en remercie. Le regard critique qu'ils ont porté, chacun à leur manière, sur les différents aspects de mon travail a grandement contribué à en améliorer la qualité.

Je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance à Monsieur Andres Kristol mais, cette fois-ci, en tant que directeur du Centre de dialectologie et d'étude du français régional de l'Université de Neuchâtel. Il m'a en effet accordé sa confiance en m'engageant sur un projet de recherche déterminant pour ma carrière alors que je venais de terminer ma licence. Je remercie aussi les directeurs successifs du Glossaire des patois de la Suisse romande avec qui j'ai eu le plaisir de travailler, Monsieur Hervé Chevalley et Monsieur Anton Näf. Ils m'ont en effet permis d'aménager mon emploi du temps de manière à ce que je puisse me concentrer sur ma recherche. Dans un autre registre, je remercie Monsieur Gilles Boulard, administrateur du site Internet *ABC langue française*, qui a eu, à plusieurs reprises, la gentillesse de mettre à ma disposition des éditions de textes et de lexiques argotiques rares.

Mes plus chaleureux remerciements vont à Christel Nissille, Sara Cotelli et Federica Diémoz. À travers leurs relectures minutieuses, leurs explications patientes et leur soutien inconditionnel, elles ont largement contribué à l'aboutissement de cette thèse. Je remercie également Alexandre Duchêne pour ses conseils théoriques et son enthousiasme communicatif. J'ai enfin une pensée particulière pour l'ensemble des collaborateurs du Centre de dialectologie – anciens et actuels – avec lesquels les échanges et les discussions ont été riches et fructueux.

Je remercie mes amis, en particulier Luis Manuel Aquino et Leo Pignotto dont l'entrain et la bonne humeur ont été précieux au cours de ces années. Enfin, je termine ces remerciements en exprimant ma gratitude envers ma famille dont la présence et les encouragements constants ont accompagné la réalisation de ce travail.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	5
AVANT-PROPOS.....	15
PREMIÈRE PARTIE	
Profil de cette étude.....	17
CHAPITRE 1	
Profil théorique et méthodologique.....	19
1. Hypothèses et objectifs de la recherche.....	19
2. Cadre théorique.....	22
2.1. Les héritages	23
2.1.1. Angenot et le discours social	23
2.1.2. Foucault : discours et archive	24
2.2. Une recherche en sociolinguistique historique ?.....	25
2.3. Le problème des sources	28
2.3.1. Les sources écrites authentiques.....	28
2.3.2. Le texte littéraire	30
2.4. « Oral-écrit », une distinction pertinente pour notre recherche ?	34
3. Méthodologie.....	39
3.1. La structure de la thèse	40
3.1.1. Au niveau de la macrostructure	40
3.1.2. Au niveau de la microstructure.....	42
3.2. Le corpus : définition et constitution	43
3.2.1. Le corpus de base	44
3.2.2. Les corpus complémentaires	44
3.3. Les documents annexes.....	47
CHAPITRE 2	
Profil des <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	49
1. Présentation des <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>.....	49
1.1. Les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	49
1.1.1. Contenu du texte au niveau « externe »	50

1.1.2. Contenu du texte au niveau « interne »	50
1.2. Histoire du texte	51
1.2.1. L'auteur.....	55
1.2.2. Le libraire, l'imprimeur et l'éditeur	59
1.2.3. Traces du texte	61
2. Stratégies de l'auteur pour donner à son texte les apparences de la « réalité ».....	64
2.1. Le genre du texte	65
2.1.1. Le titre.....	66
2.1.2. Les introductions.....	67
2.2. Le topos du manuscrit retrouvé ou transmis	70
2.3. Bilan	75
3. Les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i> : un corpus linguistique ?	76
4. Bilan	77

DEUXIÈME PARTIE

Analyse de la variation linguistique dans les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	79

CHAPITRE 3

L'argot dans les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	81

I. Généralités	81

1. L'argot : définitions du terme, méthodologie et état de la question	81
1.1 Apparition du terme et définitions	81
1.2. Questions et méthodologie	84
1.3. Corpus.....	86
1.3.1. Les textes littéraires.....	86
1.3.2. Les dictionnaires	88
1.3.3. Le discours épilinguistique.....	93
1.4. État de la question	93
2. La place de l'argot au XIX^e siècle	95
2.1. Dans la littérature	96
2.2. Comme objet d'étude (pré)scientifique.....	98
2.3. Ce qu'en disent les MF.....	100
3. Les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i> et l'argot.....	101
3.1. Agencement de l'argot dans le texte	102

3.1.1. Procédés textuels d'insertion de l'argot dans les <i>MF</i>	102
3.1.2. L'argot dans les notes	106
3.2. Bilan	107
II. Analyses de l'argot des <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	109
1. L'« âge » et la provenance du lexique argotique des <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	109
1.1. Résultats des analyses de l'argot des <i>MF</i>	110
1.1.1. Les mots anciens : xv ^e siècle-1789	110
1.1.2. Les mots récents : 1789-1820	113
1.1.3. Les mots très récents : 1820-1829	116
1.1.4. Les premières attestations tirées des <i>MF</i> (1829)	121
1.2. Représentation schématique des résultats	125
1.3. Les possibles sources « argotiques » des <i>MF</i>	126
1.3.1. les textes publiés avant la Révolution	127
1.3.2. Les textes publiés après la Révolution	129
1.4. Bilan	131
2. Le devenir du lexique argotique des <i>Mémoires d'un forban philosophe</i> après 1829	131
2.1. L'influence (directe et indirecte) des <i>MF</i> sur la production discursive argotique	131
2.1.1. L'influence des <i>Mémoires d'un forban philosophe</i> sur les <i>Misérables</i> de Victor Hugo ..	132
2.1.2. La prise en charge du lexique argotique des <i>MF</i> par la lexicographie après 1829	134
2.2. La survie du lexique argotique des <i>MF</i>	137
3. Nature et caractéristiques du lexique argotique des <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	139
4. Conclusion	142

CHAPITRE 4

La représentation de l'écriture peu-lettrée dans les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	145
I. Généralités	145
1. La lettre des <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>, un écrit de peu-lettré ?	147
1.1. Apparition et définitions du terme <i>peu-lettré</i>	147
1.2. La lettre des <i>MF</i>	150
2. Analyses et corpus	151
2.1. Écrits authentiques	152
2.1.1. Lettres authentiques	152
2.1.2. Écrits intimes	159
2.2. Écrits fictionnels	159

2.3. Les ouvrages métalinguistiques	163
2.4. Remarques complémentaires	165
II. Les caractéristiques linguistiques de la lettre des <i>MF</i>	165
1. Graphies reflétant le phonétisme du français ordinaire.....	167
1.1. Simplification d'un groupe consonantique en finale	167
1.2. Utilisation de <on> là où on attendrait <o>	169
1.3. Bilan	171
2. Autres graphies non standard	173
2.1. Absence de majuscule	173
2.2. Omission d'accents orthographiques	177
2.3. Omission de consonnes finales muettes.....	180
2.4. Traitement des consonnes doubles	182
2.5. Agglutinations	184
2.6. Autres phénomènes graphiques	190
2.7. Bilan	193
3. Morphosyntaxe	194
3.1. Marques de l'accord en genre et en nombre	194
3.2. Morphologie verbale	196
3.2.1. La forme future de la 1 ^{ère} personne du singulier du verbe <i>envoyer</i>	196
3.2.2. Omissions/confusions de finales prêtant à confusion pour l'identification de la forme verbale	198
3.3. Autre caractéristique morphosyntaxique	199
3.4. Bilan	200
4. Lexique	200
5. Valeur linguistique de la lettre des <i>MF</i>	201
6. Conclusion	204

CHAPITRE 5

L'« oral représenté » dans les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	207
I. Généralités	208
1. L'« oral représenté, »	208
1.1. L'« oral représenté » dans la littérature	208
1.1.1. Le langage des paysans	208
1.1.2. Le langage des habitants de Paris	210

1.2. L'« oral représenté » dans les <i>MF</i>	214
2. Analyses et corpus	215
2.1. Analyses	215
2.2. Le corpus.....	216
II. L'« oral représenté » dans les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	219
1. Prononciation	221
1.1. Vocalisme.....	221
1.2. Consonantisme	238
2. Phénomènes morphosyntaxiques	246
2.1. Morphologie verbale	246
2.2. Morphologie du groupe nominal.....	250
2.3. L'interrogation directe	251
2.4. L'expression de la causalité	254
2.5. Les prépositions circonstancielles.....	256
2.6. Les formules de renforcement.....	258
2.7. La négation	258
2.8. « Construction louche ».....	260
3. Phénomènes lexicaux.....	260
3.1. Mots et locutions familiers et/ou populaires	260
3.2. Mots familiers et/ou populaires et régionaux	267
3.3. Argotismes	268
3.4. L'expression de la grossièreté.....	269
3.5. Autres phénomènes lexicaux.....	272
4. Bilan	272

TROISIÈME PARTIE

Analyse des idéologies langagières des <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	277

Chapitre 6

Analyse des énoncés non-conventionnels des <i>MF</i>	279
1. L'argot	280
1.1. L'argot dans le discours des narrateurs	280
1.1.1. Dans le corps du texte	281
1.1.2. Dans les notes de bas de page.....	285

1.2. L'argot dans les discours direct.....	285
1.3. L'argot dans les représentations d'écrit de peu-lettrés.....	287
1.4. Bilan	287
2. La lettre de la peu-lettrée	289
3. L'« oral représenté ».....	291
3.1. Répartition de l'« oral représenté » dans les <i>MF</i>	291
3.2. Qui « utilise » l'« oral représenté » dans les <i>MF</i> et selon quelles modalités ?	292
3.3. Bilan	295
4. Conclusion	295
CHAPITRE 7	
Les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i> et les idéologies langagières de leur époque	297
1. Quelques éléments historico-linguistiques (1789-1830)	297
2. Les idéologies langagières dans le discours métalinguistique (1789-1850).....	303
2.1. Aspects méthodologiques et corpus.....	303
2.2. Les discours métalinguistiques et les idéologies langagières	307
2.2.1. Les préfaces des dictionnaires	307
2.2.2. Les textes « présocratiques ».....	320
2.2.3. Les introductions et remarques métalinguistiques des textes littéraires (1790-1862)	323
3. Les idéologies langagières et les <i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	328
3.1. Les idéologies langagières des <i>MF</i>	328
3.2. Les <i>MF</i> et la société.....	331
3.3. Les <i>MF</i> et la censure	333
3.4. Bilan	335
CONCLUSION	337
Index des notions principales	341
Index des noms d'auteurs	343
Liste des figures, tableaux et graphiques	351
BIBLIOGRAPHIE.....	355
Sources primaires	355
Sources secondaires	364

DOCUMENTS ANNEXES

- Document 1 : *Mémoires d'un forban philosophe*, texte annoté, 5
- Document 2 : Le lexique argotique des *Mémoires d'un forban philosophe*, 175
- Document 3 : Relevé des traits non-conventionnels du corpus « Bouscayrol », 297

AVANT-PROPOS

Un récit de 1829 intitulé les *Mémoires d'un forban philosophe* et découvert dans les pages d'une bibliographie ancienne constitue le cœur et le point de départ de cette thèse. À partir et autour de lui se sont nouées les questions, se sont construites les hypothèses et se sont peu à peu mises en place les réponses apportées dans ce travail. La particularité de ce roman est d'être constitué de plusieurs variétés linguistiques différentes – de l'argot, un écrit de peu-lettré et des représentations de parler populaire –, et de symboliser une sorte de « théâtre de parole » (DUBREUIL 2008) dans lequel se cristallisent à la fois une parole multiple et une vision du monde. C'est autour de ce rapport entre discours et littérature, puis entre discours et société que s'articule notre problématique tout en restant centrée sur le rôle joué par la littérature dans la construction, la reproduction et la diffusion des idéologies langagières et sur son impact sur l'histoire sociale.

L'approche scientifique que nous proposons s'inscrit dans une tendance actuelle de la recherche en sciences du langage qui cherche à appréhender son objet de manière englobante et à entretenir un dialogue entre différentes disciplines ; nous partons en effet de l'idée que l'œuvre littéraire n'est pas un « isolat », qu'elle n'est pas enfermée sur elle-même mais qu'elle s'inscrit au contraire dans un mouvement plus large, qu'elle est en lien avec son époque et les conditions socio-historiques de sa production. Ainsi, cette étude se situe-t-elle au croisement de l'histoire de la langue et de l'histoire sociale des langues, tout en empruntant des concepts et des méthodologies à l'analyse du discours ou à l'anthropologie linguistique mais sans pour autant exclure d'autres approches, refusant par là même une démarche univoque. Au cours de ce travail, nous aborderons également, mais de manière plus exceptionnelle, des questions relatives à l'histoire littéraire et à l'histoire des idées et des mentalités dans la mesure où elles peuvent contribuer à éclairer certains aspects plus linguistiques de notre recherche. Ces dernières ne serviront de fait qu'à enrichir la vision globale du texte et de son espace discursif et à en cerner plus concrètement les enjeux idéologiques. Notre intérêt principal demeure la langue et les rapports qu'elle entretient avec les modalités sociales et historiques de son époque.

Notre démarche consiste donc, en premier lieu, à regarder et à analyser un texte qui se présente comme une « œuvre d'art », un texte littéraire, comme une fenêtre ouverte sur la langue du passé et à cesser de le considérer comme un univers clos, une image statique,

pour le penser comme un discours reflétant une réalité multidimensionnelle de la langue. Nous l'avons considéré comme le fragment d'un ensemble, le lieu de rencontre de différentes perspectives en lien avec le contexte sociohistorique dans lequel il est né. Nous avons de ce fait laissé de côté l'interprétation qui nous mènerait à dissenter de l'effet esthétique de l'insertion de ces bribes de langue non conventionnelle dans le récit pour nous focaliser sur leur fonctionnement textuel en vue de recueillir des renseignements sur les idéologies langagières – souhaitées, recréées ou réelles – qu'elles véhiculent. De ce point de vue, nous considérons l'auteur du texte comme un acteur social que la parole traverse et le texte comme un moment dans le processus de l'histoire sociale de la langue. Nous cherchons à comprendre comment sont utilisées les ressources linguistiques et discursives en présence pour produire un discours caractéristique d'une époque et quel rapport qu'il entretient avec les discours hégémoniques sur la langue. Nous élargissons ensuite notre angle de vue pour nous interroger, non plus seulement sur la position adoptée l'auteur, mais sur le rôle de la littérature dans la diffusion des idéologies langagières.

PREMIÈRE PARTIE

Profil de cette étude

CHAPITRE 1

Profil théorique et méthodologique

Dans ce premier chapitre, après avoir présenté les hypothèses et les objectifs de cette thèse (1.), nous posons le cadre théorique dans lequel s'inscrit dans notre recherche (2.). Nous présentons ensuite les principes théoriques et méthodologiques généraux qui en ont guidé l'élaboration (3.).

1. Hypothèses et objectifs de la recherche

Notre recherche se fonde sur l'hypothèse suivante : à partir d'un texte littéraire – les *Mémoires d'un forban philosophe* (1829)¹ – et selon des conditions d'analyse précises sur lesquelles nous reviendrons en détail dans ce chapitre (point 4), nous pensons qu'il est possible d'analyser la manière dont certains acteurs sociaux, en mettant en scène les différentes ressources discursives qui sont à leur disposition, conçoivent, construisent et représentent les idéologies langagières² à travers leurs discours.

Sur la base de cette idée de départ, nous déterminerons dans quelle mesure les idéologies en rapport avec la variation linguistique relèvent d'un imaginaire collectif, chercherons à comprendre comment elles sont générées, assimilées et reprises dans un contexte socio-historique spécifique et comment elles sont renouvelées et/ou réactualisées pour répondre aux besoins nouveaux, notamment politiques et sociaux, exigés par des sociétés sans cesse en mutation. Enfin, nous montrerons qu'elles sont en fait déterminées par des moments historiques particuliers et en quoi la première moitié du XIX^e siècle constitue l'une de ces périodes clef.

Dans cette optique, l'auteur des *MF* apparaît à la fois comme récepteur et comme producteur d'énoncés³ et d'ensembles réflexifs au sens qui leur est donné par Guilhaumou⁴

¹ Dès à présent abrégé *MF*, excepté dans les principaux titres.

² Le concept d'*idéologie langagière* que nous avons choisi d'utiliser pour notre étude – et dans son titre – est issu de l'anthropologie linguistique. Il permet de construire un pont entre le linguistique, la théorie sociale et l'histoire des mentalités et de s'interroger sur les liens qu'entretiennent ces disciplines (WOOLARD 1998, BOCHMANN 2013). Nous retenons la définition donnée par BOCHMANN dans laquelle sont englobées les « idées et l'image que les membres d'une société, d'une classe, d'un groupe social, se font par rapport aux différents aspects de la communication sociale » (2013 : 92).

³ Nous utilisons *énoncé* dans le sens foucauldien du terme : « ce n'est [...] pas une structure (c'est-à-dire un ensemble de relation entre des éléments variables, autorisant ainsi un nombre peut-être infini de modèles

et, par là même, d'idéologies langagières ; il joue ainsi le rôle de témoin – un peu à la manière d'un témoin d'enquête sociolinguistique. Il nous offre, par l'intermédiaire de son texte, un exemple de la manière dont un discours en mouvement se cristallise sous une forme spécifique à un moment historique donné et dont la représentation de certains phénomènes linguistiques peuvent influencer à leur tour le contexte social et politique de la période considérée. Nous n'envisageons pas ce discours comme un espace aléatoire dans lequel les éléments seraient agencés de manière hasardeuse mais comme un terrain traversé et investi par des phénomènes d'interdiscursivité et d'intertextualité⁵. De ce fait, tout discours, bien que socialement ancré, s'inscrit dans une diachronie discursive. Envisagé de ce point de vue, les *MF* ne peuvent dès lors pas être considérés uniquement comme une œuvre littéraire datée et fixée dans un cadre spatio-temporel défini – en l'occurrence le Paris de 1829 – mais doivent être replacés au cœur d'un processus social dynamique plus large, dans l'histoire sociale de leur époque. Leur analyse, celle de leur histoire discursive ainsi que celle de leur contexte, nous permettra alors d'observer la manière dont se construit le rapport entre un sujet et le discours, entre le sujet et la société mais également entre le discours et les pratiques sociales et, en outre, de montrer, à la suite de BOCHMANN (2013 : 92), que :

Les réflexions émanant d'idéologies langagières qu'on peut déceler dans tout l'univers discursif concernant les rapports communicationnels ne sont pas de simples compléments décoratifs de l'histoire des langues, comme il apparaît souvent dans les histoires d'une langue, mais elles sont au contraire constitutives de la formation et du fonctionnement des rapports communicationnels et des phénomènes langagiers eux-mêmes.

Concrètement, en nous inscrivant dans la continuité de plusieurs études récentes, en particulier celles d'ANGENOT (1989) et de LÜDI (2006, 2009), nous sommes partie du constat suivant : les différents types de discours produits par une société à un moment

concrets) ; c'est une fonction d'existence qui appartient en propre aux signes et à partir de laquelle on peut décider, ensuite, par l'analyse ou l'intuition, s'ils 'font sens' ou non, selon quelle règle ils se succèdent ou se juxtaposent, de quoi ils sont signe, et quelle sorte d'acte se trouve effectué par leur formulation (orale ou écrite) » (FOUCAULT 1969 : 120).

⁴ « La propriété de réflexivité du discours relève du fait que la langue a cette capacité spécifique de s'analyser elle-même, c'est-à-dire en utilisant ses propres termes. Le discours est ainsi porteur de ses propres ressources interprétatives, tout en n'étant pas déconnecté de la réalité » (GUILHAUMOU 2001b).

⁵ *Interdiscursivité* et *intertextualité* sont toutes deux des notions qui servent à rendre compte de « l'existence d'un 'ailleurs', extérieur au discours et constitutif de ce discours » et qui permettent d'« analyser les différents aspects du rapport à l'hétérogénéité discursive » (DUFOUR 2007 : 1). Dans un article récent, DUFOUR (2007) synthétise les différentes définitions données à ces notions ainsi que la manière dont elles ont évolué. Pour résumer, on peut dire que dans notre travail, l'*interdiscursivité* caractérise la propriété « constitutive [d'un discours] d'être en relation multiforme avec d'autres discours » (CHARAUDEAU / MAINGUENEAU 2002 : 324). Quant à l'*intertextualité*, elle désigne les relations, plus étroites, d'un texte à un autre.

donné ne sont pas « imperméables » les uns aux autres mais ils s'influencent pour former ce qu'ANGENOT appelle une « chaîne dialogique » (1989 : 16)⁶. Ainsi, nous pensons que, par l'analyse des traits linguistiques utilisés pour représenter la variation dans le texte des *MF*, par la reconstitution des différentes traditions discursives liées aux registres⁷ linguistiques en présence mais également par l'examen du discours produit autour d'eux – en particulier le discours métalinguistique de la première moitié du XIX^e siècle – et du contexte dans lequel ils ont vu le jour, il devient possible de suivre la trace des idéologies langagières qui parcourent les *MF*. Pour ce faire, nous mettrons à jour la manière dont elles ont été « empruntées », dont leur auteur s'en est imprégné, se les est appropriées et les a actualisées – consciemment ou non – avant de les réinjecter dans son propre texte. Nous mettrons l'accent sur ces jeux « pleins d'échos et de rappels » (*id* : 16) entre les discours et ferons apparaître l'interdiscursivité et l'intertextualité en montrant les liens qui se tissent entre eux. Nous pensons, à la suite de FOUCAULT, que les discours – encore aujourd'hui trop souvent envisagés dans une discontinuité et dans un cloisonnement générique – sont en effet liés « à des énoncés qui le[s] précèdent et qui le[s] suivent » (1969 : 43). Nous souhaitons donc faire apparaître les relations qu'entretiennent les énoncés entre eux ainsi que les processus qui sous-tendent et qui structurent l'interdiscursivité, comme le préconisait déjà FOUCAULT en 1969 :

Ce qu'il faudrait caractériser et individualiser ce serait la coexistence de ces énoncés dispersés et hétérogènes ; le système qui régit leur répartition, l'appui qu'ils prennent les uns sur les autres, la manière dont ils s'impliquent ou s'excluent, la transformation qu'ils subissent, le jeu de leur relève, de leur disposition et de leur remplacement (FOUCAULT 1969 : 51).

Une fois l'analyse des différents registres en présence et cette généalogie reconstruite mises en parallèle, nous serons en mesure d'entrevoir la manière dont les idéologies langagières circulent et se transforment au travers du discours social et comment elles se cristallisent à un moment donné, en l'occurrence dans un texte littéraire de 1829. L'étude que nous proposons se veut donc à la fois contrastive, synchronique et diachronique.

⁶ La formule d'Angenot s'appuie bien évidemment sur le concept bakhtinien de « dialogisme » (pour une définition précise de cette notion voir en particulier CHARAUDEAU / MAINGUENEAU 2002 s.v. *dialogisme*). Ce concept de *dialogisme* fait souvent écho à celui d'*interdiscours* (sur les rapports entre ces deux concepts, voir DUFOUR 2007).

⁷ La notion de *registre* a fait l'objet de nombreuses discussions et il en existe une multitude d'acceptions différentes en fonction du champ disciplinaire auquel on se réfère (pour les sciences du langage, cf. DÉTRIE / SIBLOT / VERINE 2001, s.v. *registre de langue* et CHARAUDEAU / MAINGUENEAU 2002 s.v. *registre*) ; pour notre recherche nous avons choisi d'utiliser une définition « sociolinguistique » de *registre* qui s'inscrit dans la lignée des travaux de REID (1956) et de FERGUSON (1982) : « variété linguistique appropriée à une situation sociale particulière » (AUGER 1997 : 238).

Cette thèse a donc pour objectifs de montrer comment les idéologies langagières sont reproduites à travers les discours et les époques et de mettre au jour le rôle majeur que jouent les textes littéraires dans ce processus. Par l'intermédiaire des *MF*, nous souhaitons également exposer concrètement de quelle manière ces idéologies parviennent à se cristalliser dans des œuvres particulières.

Parallèlement et grâce au travail d'analyse réalisé pour « voir » circuler les idéologies langagières, nous espérons également revaloriser et faire découvrir un texte littéraire ancien au parcours chaotique – les *MF* – et revisiter les connaissances précédemment acquises sur les différents registres linguistiques de la période envisagée pour déterminer s'ils ont subi ou non des modifications durant la première moitié du XIX^e siècle, en particulier le lexique argotique.

2. Cadre théorique

Notre recherche combine une étude détaillée des traits linguistiques utilisés dans un texte littéraire français du XIX^e siècle pour caractériser la variation et une étude des idéologies langagières qui les sous-tendent et en découlent afin de mettre en lumière les changements qui se sont produits et « les conditions de communication » (KREMnitz 2013 : 31) qui les ont rendus possibles. Jusqu'à une date récente, les travaux existants n'abordaient généralement que l'une ou l'autre de ces thématiques mais n'en proposaient que rarement un traitement conjoint. Nous trouvons d'un côté des études sur les idéologies langagières qui portent généralement sur des sujets contemporains (voir par exemple SCHIEFFELIN / WOOLARD / KROSKRITY 1998, JAFFE 1999 ou DUCHÊNE / HELLER 2007) et s'aventurent plutôt rarement dans un passé plus lointain – même si WOOLARD (2002, 2004) travaille sur les XVI^e et XVII^e siècles, BAUMAN / BRIGGS (2003⁸) sur le XIX^e et que DUCHÊNE (2008) aborde le XX^e siècle dans une perspective historicisante qui prend en compte les théories du changement social et ses conséquences sur les processus langagiers. De l'autre côté, rares sont les travaux qui se concentrent sur plusieurs registres linguistiques de manière simultanée⁹ et encore plus ceux qui s'appuient sur un corpus littéraire. Il y a bien quelques travaux de sociolinguistes historiens qui vont dans ce sens (AYRES-BENNETT 2004 ou LODGE 1995) mais l'analyse des processus liés à la mise en place des idéologies langagières n'a jamais fait partie de leurs objectifs.

⁸ BAUMAN / BRIGGS 2003 s'intéressent au XIX^e siècle mais leur point de vue est avant tout métalinguistique.

⁹ Pour le détail des études se rapportant à chaque registre en particulier, voir les chapitres 3, 4, 5 et 6.

Il faut se tourner du côté des historiens de l'argot pour trouver un ouvrage qui aborde des thématiques proches de celles de la présente étude. Il s'agit de *L'argot selon Casciani. Représentations de l'argot au XIX^e siècle* de DENIS DELAPLACE paru en 2009. Dans son travail, ce dernier cherche à appréhender les représentations langagières¹⁰ de l'argot du XIX^e siècle à travers l'histoire de l'argot de Clément Casciani que l'on trouve dans la préface du *Dictionnaire d'argot et des principales locutions populaires* de Jean La Rue (1894). Toutefois, s'il montre le positionnement adopté par un auteur de l'époque, Delaplace ne le décrit pas comme un processus évolutif et présente donc une approche fondamentalement différente de celle que nous envisageons ici.

De ce fait, l'optique retenue nous oblige à emprunter des concepts et des cheminements méthodologiques à plusieurs disciplines des sciences du langage pour construire notre propre démarche.

2.1. Les héritages

2.1.1. Angenot et le discours social

Du point de vue théorique, une étude a particulièrement servi notre réflexion et contribué à définir notre hypothèse de base et nos méthodes de travail : il s'agit de l'ouvrage d'ANGENOT (1989) sur l'état du discours social à la fin du XIX^e siècle. De manière générale, Marc Angenot travaille sur l'étude des discours entrevus comme des faits sociaux et historiques. Dans son étude, il cherche plus particulièrement à appréhender le « discours social » soit « tout ce qui se dit et s'écrit dans un état de société » (ANGENOT 1989 : 13) et, pour ce faire, il s'appuie sur l'ensemble de ce qui s'est imprimé en France durant l'année 1889. Il part de l'idée que tout *discours* est dicté par l'« hégémonie » – concept faisant référence à la notion centrale d'« hégémonie » présente dans les travaux du théoricien marxiste GRAMSCI (voir en particulier 1971) et que l'on retrouve également sous le terme de « pouvoir » dans les écrits de Foucault – et pour la mettre au jour, il se propose de montrer la manière dont fonctionnent les mécanismes qui régissent « l'imprimé » de la période considérée. Son étude est synchronique mais nous estimons que ses méthodes sont aisément transposables en diachronie. Nous retenons en particulier pour notre recherche l'utilisation de sources multiples issues de « domaines que l'on isole d'ordinaire »

¹⁰ Les représentations langagières font partie intégrante des idéologies langagières, cf. ci-dessus note 2.

(ANGENOT 1989 : 91)¹¹ – avec bien entendu la prise en compte du littéraire – ainsi que le lien qui est fait entre le discours et le social ; nous ne cherchons toutefois pas, comme le fait Angenot, à proposer une analyse du « discours global »¹² ; nous avons préféré nous concentrer sur une sélection de sources.

2.1.2. Foucault : discours et archive¹³

De manière plus générale, il est indéniable que nous sommes largement redevable aux travaux de Foucault ; ils ont grandement influencé notre parcours et notre réflexion et se reflètent donc inévitablement dans cette recherche. Michel Foucault propose en effet une analyse du champ discursif qui fait la part belle à l’ancrage socio-historique tel que nous le concevons :

[... Il] s’agit de saisir l’énoncé dans l’étroitesse et la singularité de son événement ; de déterminer ses conditions d’existence, d’en fixer au plus juste les limites, d’établir ses corrélations aux autres énoncés qui peuvent lui être liés, de montrer quelles autres formes d’énonciation il exclut. (FOUCAULT 1969 : 40)

Nous retiendrons plus particulièrement deux aspects de son travail. D’abord sa définition du discours comme *pratique* – ce qui lui confère un caractère dynamique – qui se place toujours dans une généalogie, une archéologie :

[Il s’agit d’] un ensemble de règles anonymes, historiques, toujours déterminées dans le temps et l’espace qui ont défini à une époque donnée, et pour une aire sociale, économique, géographique ou linguistique donnée, les conditions d’exercice de la fonction énonciative. (FOUCAULT 1969 : 153-4)

Cette conception tient compte à la fois des discours, de leur matérialité, de leur ancrage socio-historique et des règles qui les gouvernent et qui assurent leur émergence :

[Le discours] apparaît comme un bien [...] qui a ses règles d’apparition, mais aussi ses conditions d’appropriation et de mise en œuvre ; un bien qui pose par conséquent, dès son existence (et non pas simplement dans ses « applications pratiques ») la question du pouvoir ; un bien qui est, par nature, l’objet d’une lutte, et d’une lutte politique. (FOUCAULT 1969 : 158)

Comme le montre cet extrait, Foucault rattache à la notion de *discours* celle de *pouvoir*. Cela nous amène au deuxième aspect retenu : la fameuse triade *discours/pouvoir/savoir*.

Là aussi, Foucault propose une vision dynamique du concept. Le pouvoir n’est pas centralisé, localisé à l’intérieur d’un individu mais se dégage d’une multitude de relations

¹¹ Il s’agit en particulier de discours issus des domaines de la politique, des lettres, de la philosophie et du monde scientifique.

¹² Il s’agit pour ANGENOT de « prendre en totalité la production du sens et de la représentation du monde » (1989 :14) pour une période donnée.

¹³ Une partie des réflexions livrées ici a été publiée dans AQUINO-WEBER / COTELLI 2010.

de force, se présente en réseau. Ces différentes relations de pouvoir dépendent étroitement de la création d'un discours de vérité :

[... Des] relations de pouvoir multiples traversent, caractérisent, constituent le corps social ; elles ne peuvent pas se dissocier, ni s'établir, ni fonctionner sans une production, une accumulation, une circulation, un fonctionnement du discours vrai. Il n'y a pas d'exercice du pouvoir sans une certaine économie des discours de vérité fonctionnant dans, à partir de et à travers ce pouvoir. (FOUCAULT 1993 : 22)

Les discours légitimes sont à la base même des notions de *savoir* et de *pouvoir*. Ce sont eux qui, en produisant le savoir, participent à la légitimation du pouvoir. Cette triade est donc indissociable puisqu'aucune des trois notions ne peut fonctionner sans les deux autres.

La notion centrale d'*archive* telle qu'elle est présentée dans *L'archéologie du savoir* est également intéressante de notre point de vue. Elle se présente comme un outil permettant d'appréhender les processus langagiers et se place « entre la *langue* qui définit le système de construction des phrases possibles, et le *corpus* qui recueille passivement les paroles prononcées » et « définit un niveau particulier : celui d'une pratique qui fait surgir une multiplicité d'énoncés comme autant d'événements réguliers, comme autant de choses offertes au traitement et à la manipulation » (FOUCAULT 1969 : 178).

Si ces quelques notions-clés de la théorie foucauldienne autour du discours et de l'archive nous ont été particulièrement utiles pour notre étude, elles sont également centrales pour de nombreux courants des sciences du langage dans lesquels nous nous inscrivons et qui se placent ouvertement dans sa filiation.

2.2. Une recherche en sociolinguistique historique ?

Au niveau méthodologique, notre recherche, nous l'avons entrevu ci-dessus, doit beaucoup à la sociolinguistique d'orientation historique, discipline s'inscrivant plus largement parmi les sciences du langage qui se développe dans toutes les régions linguistiques¹⁴.

Pourtant, avant que la sociolinguistique ne se constitue en un courant de recherche, certains travaux présentaient des approches similaires et pouvaient donc être considérés comme faisant partie intégrante de cette discipline ; en effet, comme l'écrit MATTHEIER : « la 'sociolinguistique historique' s'exerce depuis aussi longtemps qu'on écrit l'histoire de la langue » (1999 : 1). C'est le cas par exemple de travaux sur l'histoire de la langue fondée

¹⁴ Voir entre autres pour le domaine hispanique GIMENO MENÉNDEZ 1995, CONDE SILVESTRE 2008, pour le domaine anglo-saxon NEVALAINEN / RAUMOLIN-BRUNBERG 1996 et pour le domaine galloroman AQUINO-WEBER / COTELLI / KRISTOL 2009.

sur les facteurs externes comme l'*Histoire de la langue* de Ferdinand Brunot (1905-1972) qui propose « la description de circonstances socioculturelles » (BOCHMANN 2013 : 89) ou le courant d'analyse du discours du côté de l'histoire dont Jacques Guilhaumou est le représentant le plus connu.

Malgré ces tentatives éparses, la sociolinguistique historique n'a à proprement parler vu le jour que dans les années soixante-dix dans le domaine anglo-saxon (en particulier avec les travaux de Suzanne Romaine, voir par exemple ROMAINE 1982 et 1983). Ce n'est qu'ensuite que la discipline s'est tournée vers d'autres champs en relation avec la langue française¹⁵, notamment depuis les quinze dernières années. Aujourd'hui, un consensus semble avoir été atteint concernant la définition de la discipline. Elle est généralement présentée comme le font CAMPBELL et MIXCO (2007 : 186, s.v. *socio-historical linguistics*) :

The application of the findings and methods of sociolinguistics to historical linguistic questions ; sociolinguistic investigation in historical (non-contemporary) contexts, such as the application of sociolinguistics to variation and change in Old English.

Cette définition très ouverte place la sociolinguistique d'orientation historique au carrefour de plusieurs courants théoriques et en fait une discipline assez hétérogène ; des approches multiples sont donc envisageables et plusieurs tendances s'y entrecroisent. Parmi ces courants, deux prédominent aujourd'hui dans les études pouvant être rattachées à ce mouvement : le variationnisme – dans le sillage des travaux de Labov et plus particulièrement de l'étude sur New York (LABOV 1966) – et la sociologie du langage – à la suite du modèle mis en place par Fishman (COTELLI 2009).

Pour l'exploitation des données recueillies ainsi que pour la constitution des différents corpus nécessaires à notre recherche, nous avons travaillé principalement à partir des principes théoriques et des procédures mises au point par la sociolinguistique d'orientation historique (AQUINO-WEBER 2009, KRISTOL 2009, LODGE 2009) et par la linguistique variationnelle. La majorité des sociolinguistes historiens proposent et pratiquent en effet une micro-sociolinguistique de type variationniste et focalisent leurs recherches sur l'analyse des formes vernaculaires présentes dans les sources envisagées pour pallier les lacunes de l'histoire de la langue traditionnelle (LODGE 1995, 2009, AYRES-BENNETT

¹⁵ COTELLI 2009 propose un état des lieux de la sociolinguistique historique pour le domaine galloroman, CONDE SILVESTRE 2008 celui des domaines anglo-saxon et hispanique et WILLEMYNS / VANDENBUSSCHE 2006 fait de même pour l'ensemble des domaines.

2004, MARTINEAU 2007, 2009). BANNIARD (1993) se détache quelque peu du variationnisme dans la mesure où il prône une ouverture à d'autres disciplines pour étayer ses propres recherches même s'il reste proche de cette tendance.

Force est de constater pourtant qu'aucun des travaux de sociolinguistes historiens¹⁶ ne conjugue d'analyses purement linguistiques à des analyses sur les idéologies langagières et sur les discours, combinaison nécessaire pour démontrer la validité de notre hypothèse de travail. Nous sommes donc allée puiser dans d'autres champs de recherche. Cette manière de procéder n'est de loin pas isolée ; depuis un certain temps déjà, beaucoup de chercheurs issus de différents courants des sciences du langage prônent l'ouverture et insistent sur la nécessité de recourir à l'interdisciplinarité :

Un estudio exclusivamente lingüístico no puede abarcar la multiplicidad de factores que forman parte de un proceso de cambio. (ABAD MERINO 1994 : 17)

Ainsi, l'un des buts [...] était d'essayer de renouer le dialogue entre littéraires et grammairiens qui, longtemps, sous le nom de « philologie », a animé les études. (BERLAN 2006 : 13)

Cette étude interdisciplinaire autour des pratiques discursives met à contribution la sociolinguistique, l'anthropologie linguistique, la politique linguistique et l'analyse de discours, dans la mesure où ces disciplines permettent de capter les dynamiques de production discursive dans des contextes interactionnels eux-mêmes situés dans un cadre historique, politique, social et économique donné. (HELLER / LABRIE 2003 : 24)

Nous recherche partage également de nombreuses similitudes théoriques avec l'histoire sociale des langues telle qu'elle est définie par BOCHMANN :

L'histoire sociale des langues est un prolongement dans le passé, dans l'histoire, de la sociolinguistique qui pour sa part étudie les relations qui existent entre la société dans ses multiples articulations et les langues, les particularités des pratiques langagières dans les pratiques sociales, les fonctions des langues dans les divers espaces communicationnels [...], etc. Elle est partie intégrante de la linguistique, pourvu qu'on entende sous ce terme l'ensemble des sciences du langage. Elle se situe à côté de la phonologie et de la phonétique, de la grammatologie, de la lexicologie, de la linguistique textuelle et discursive, de la linguistique cognitive et d'autres branches nouvelles. Elle englobe aussi les méthodes de recherche et les résultats de ces sous-disciplines, de sorte qu'elle se présente comme une *histoire totale des langues*. (2013 : 90)

Pour notre part, nous avons procédé de la manière suivante : chaque étape de notre travail nous a conduite à faire des choix méthodologiques qui nous ont permis d'élaborer progressivement une démarche épistémique adaptée à notre objet de recherche. Nous avons donc adopté une perspective qui va dans le sens de la pluridisciplinarité et du

¹⁶ Même si, nous le verrons dans la suite de ce chapitre, les démarches de nombre d'entre eux ont tout de même contribué à enrichir notre réflexion.

décloisonnement en dépassant par exemple les dichotomies traditionnelles comme facteurs internes/facteurs externes¹⁷ qui, pour des questionnements tels que les nôtres semblent réductrices et ne permettent pas d'avoir une vue d'ensemble du problème¹⁸. Concrètement, en conservant le texte des *MF* au cœur de notre travail et de nos questionnements, nous avons combiné des approches issues de plusieurs courants des sciences du langage (sociolinguistique d'orientation historique, analyse du discours, histoire sociale des langues ou encore anthropologie linguistique) mais aussi de disciplines complémentaires comme l'histoire sociale ou l'analyse littéraire afin d'intégrer notre objet dans son contexte large. De cette manière, nous avons progressivement élargi notre angle de vue pour aborder des problématiques de plus en plus vastes, ce qui se reflète dans le plan de notre thèse. Selon nous, cette manière de procéder s'avérerait nécessaire pour répondre aux questions posées en préambule mais a aussi permis d'enrichir notre travail – et nos connaissances – au fil de son élaboration.

2.3. Le problème des sources

En choisissant de travailler sur la base d'un texte littéraire ancien, nous nous inscrivons dans le sillage des méthodes mises en œuvre par les chercheurs se plaçant dans le courant de la sociolinguistique d'orientation historique. Toutefois, les chercheurs de ce champ disciplinaire indiquent souvent que ce type de source peut se révéler problématique et cette question est largement débattue. Nous estimons qu'il est utile d'en proposer un bilan. Nous commencerons par nous intéresser aux sources écrites authentiques (2.3.1) avant de passer aux sources littéraires (2.3.2.).

2.3.1. Les sources écrites authentiques

Pour beaucoup de sociolinguistes historiens, qui se placent dans le sillage des théories sociolinguistiques de Labov (sociolinguistique variationniste) et de Fischman (sociologie du langage), mais également pour d'autres chercheurs (MATTHEIER 1999, KRISTOL 2009), la différence entre la sociolinguistique et la sociolinguistique d'orientation historique se

¹⁷ Séparées dans de nombreux ouvrages théoriques depuis Saussure, la « linguistique interne » et la « linguistique externe » excluent de fait les approches multidisciplinaires. Nous rejetons cette conception des choses qui revient à isoler la linguistique de ses conditions sociales de production (BOURDIEU 1982, BOCHMANN 2013) et adhérons à l'idée d'HAGÈGE (1994) selon laquelle la linguistique dite externe est de la linguistique tout court.

¹⁸ Dans un article récent sur l'importance des travaux traitant de l'histoire sociale des langues et plus particulièrement de l'histoire de la communication, KREMnitz va dans le même sens : « Ces travaux pourraient peu à peu rendre superflue la différenciation entre histoire *externe* et histoire *interne* des langues, car ils pourraient établir, avec bien plus de précision que jusqu'à présent, les influences mutuelles des deux domaines, société et communication » (2013 : 32).

fonde principalement sur le fait que ces deux disciplines utilisent des sources de natures différentes¹⁹. Cette divergence induit, comme nous l'avons mentionné plus haut, des différences méthodologiques entre ces deux sous-disciplines des sciences du langage qui, selon nous, ont toutefois plus de points communs que de divergences et qui ne peuvent donc pas se définir en opposition²⁰. La sociolinguistique s'occupe principalement des variétés de langue non standard et travaille avant tout sur des sources orales, en suscitant parfois elle-même ses corpus. Cette approche s'avère impossible dans l'optique de recherches « historiques » puisque, en deçà d'une certaine date, les moyens techniques de reproduction et d'enregistrement de la voix ne sont pas disponibles²¹ et l'accès direct à des sources orales nous est définitivement interdit ; GADET décrit cette problématique en termes de « difficulté d'accès à l'immédiat » (2005 : 8). Le sociolinguiste historien et, plus largement le chercheur « diachronicien », se voit donc contraint de travailler à partir de sources écrites dont il propose une nouvelle lecture et sa situation, « invariablement mauvaise » (LODGE 2009 : 201), est très bien résumée par LABOV (1972 : 100) : « the great art of the historical linguist is to make the best of this bad data ».

À partir de ce constat, plusieurs positions théoriques ont été adoptées : certains chercheurs ont jugé qu'il était impossible d'appréhender l'oral à partir de l'écrit (SEGUIN 1985) tandis qu'à l'inverse, d'autres ont considéré que l'écrit était équivalent au parlé (FOULET 1972). Aujourd'hui la tendance générale est plutôt d'admettre qu'une approche de la langue parlée, de l'oral et du français non-standard par l'intermédiaire de l'écrit est possible moyennant certaines précautions méthodologiques (ROMAINE 1982, LODGE 1991, AYRES-BENNETT 2001, KRISTOL 2009) ; cette approche reste toutefois « particularly fraught with dangers » (AYRES-BENNETT 2001 : 164).

Ainsi, les sources écrites authentiques sélectionnées pour étudier les pratiques langagières du passé ne peuvent ni ne doivent être considérées comme un reflet exact de ce qu'était la langue d'une époque donnée puisqu'elles demeurent inévitablement liées à différentes contraintes inhérentes aux documents écrits et que, de ce fait, leur représentativité est

¹⁹ CONDE SILVESTRE 2007 montre clairement cette tendance dans la synthèse qu'il propose des aspects épistémologiques de la discipline.

²⁰ Sur cette question, voir AQUINO-WEBER / COTELLI 2010.

²¹ Leur mise au point ne garantit d'ailleurs pas une récolte de données utilisables pour le linguiste comme le soulève REY (2007 : 1059) : « Le phonographe, grâce à Charles Cros et à Thomas Edison, est mis au point à la fin des années 1870. Qu'enregistre-t-on alors ? La voix humaine sous des formes supposées artistiques : chant ou chanson, déclamation des acteurs et actrices célèbres. Pas encore la parole quotidienne, en partie pour des raisons pratiques ; le matériel est encore encombrant et peu maniable. Les choses changeront avec le magnétophone, imaginé à l'extrême fin du XIX^e siècle ».

restreinte. Cet aspect de la question est clairement souligné par BRANCA-ROSOFF et SCHNEIDER dans la description qu'elles donnent de leur corpus de lettres de peu-lettrés :

Tout d'abord ce français écrit n'est pas de l'oral. S'il est besoin de le redire ici, c'est que les historiens qui s'intéressent aux couches peu lettrées ont parfois semblé nourrir l'illusion que les écrits sur lesquels ils travaillent représentaient le français parlé par le peuple. (1994 : 22)

À cela il faut ajouter que ces documents qui sont le plus souvent isolés, ne nous sont parvenus qu'au hasard de leur conservation et ne représentent par là même qu'une infime partie de la production globale de l'époque. Dans cette mesure-là, ils ne peuvent pas être représentatifs de l'ensemble de la production ayant existé et ne sauraient servir de base à des études quantitatives. Plusieurs auteurs mettent l'accent sur cette difficulté :

The random survival of certain kinds of texts makes any attempt at statistical approaches, such as are favored for contemporary quantitative studies, **highly problematic**. (AYRES-BENNETT 2001 : 167, nous soulignons)

[...] no todos los estilos, registros, o las variedades vinculables al pasado de la lengua están representados en el conjunto de textos que se conservan, y la propia cantidad y diversidad de los datos supervivientes varía enormemente de unos periodos a otros por circunstancias totalmente aleatorias. (CONDE SILVESTRE 2007 : 36)

Par contre, ces fragments de données recèlent un intérêt certain : ils n'ont en effet pas été rédigés, ni conservés en vue de recherches linguistiques comme c'est parfois le cas pour les recherches plus récentes et présentent donc l'avantage de proposer un contenu non biaisé par le point de vue du chercheur qui les rassemble.

2.3.2. Le texte littéraire

Si les linguistes abordent les sources écrites avec précaution, ils se méfient particulièrement des textes littéraires, surtout quand ces derniers proposent des représentations de langue orale ou non-conventionnelle. Le problème de la validité de ces textes littéraires utilisés comme sources pour des études en sciences du langage, loin d'être nouveau²², constitue une discussion centrale pour ces disciplines et demeure aujourd'hui encore au cœur des préoccupations de nombreux travaux, que leurs auteurs les placent ou non dans le domaine de la sociolinguistique d'orientation historique²³.

²² ROMAINE le traite déjà dans son ouvrage fondateur de 1982 et, dans un travail de 1984, VALLI donne pour titre à l'une des parties de son article : « *Le Télémaque travesti* constitue-t-il un document pour une étude de sociolinguistique diachronique ? » (1984 : 14).

²³ Notons par ailleurs que cette méfiance à l'égard des textes littéraires n'est pas uniquement l'apanage des chercheurs en sciences du langage mais qu'elle existe dans d'autres disciplines comme, par exemple,

SCHAFROTH écrit à leur propos :

L'exploitation des représentations littéraires d'usage non normatif est **dangereuse** parce que, souvent, cet usage de la caricature est utilisé pour rendre l'identification des différents caractères sociaux plus facile. (2005 : 421, nous soulignons)

Plus récemment CONDE SILVESTRE résumait de nombreux avis en ces termes :

[...] la mayoría de los textos son literarios, están redactados en un estilo formal, muchos de ellos son anónimos o la información personal sobre sus autores es restringida, de manera que la reconstrucción de las variables independientes tradicionalmente usadas en la investigación sociolingüística – sexo, edad, profesión, nivel socio-cultural, red social, etc. – es **problemática**, si no **imposible**. (2007 : 51, nous soulignons)

Ces deux exemples représentatifs de certaines positions adoptées par la recherche actuelle font apparaître des oppositions à plusieurs niveaux : d'abord sur le fait que la littérature véhicule des représentations linguistiques voire des stéréotypes – ce qui, de notre point de vue, fait leur intérêt – et non pas des traits authentiques de la langue et, ensuite, que ces textes rédigés dans un style « formel » n'offrent pas d'informations contextuelles, ce qui, depuis Labov déjà, pose de nombreux problèmes aux chercheurs.

En effet, si les lettres publiques ou privées, par exemple, semblent satisfaire à la plupart des critères énoncés ci-dessus – possibilité de contextualisation, datation, localisation, etc. – et par conséquent constituent de « bonnes » sources, les textes littéraires ne sont, la plupart du temps, pas reconnus comme tels. Leur « fiabilité » doit être établie au cas par cas et par des méthodes adéquates. En effet, les traits caractéristiques du français non-conventionnel choisis par les auteurs de textes littéraires pour créer l'image d'une situation sociolinguistique spécifique sont, le plus souvent, des représentations conscientes de la variation et le lien entre un texte littéraire et les usages quotidiens des locuteurs n'est jamais direct. Plus qu'une mise en scène, ces représentations volontaires reproduisent en effet presque toujours des stéréotypes, voire des conventions littéraires figées ; certains auteurs comme VALLI (1984 : 16) vont même jusqu'à parler de « caricature ».

Cependant, malgré ces obstacles, et en cela nous adhérons totalement aux hypothèses présentées par LODGE (1995), nous ne pouvons pas conclure qu'il n'existe pas de rapport du tout entre les traits proposés par les textes littéraires et la pratique des locuteurs du passé – le plus souvent ces traits sont attestés dans d'autres sources d'époque comme les grammaires ou les dictionnaires – ni que les représentations mises en scène par la

l'histoire sociale (sur cette question, voir en particulier BOUCHET 2002) ou l'histoire culturelle (cf. KALIFA 2009).

littérature soient en tout point invraisemblables. Ces textes peuvent venir étayer nos connaissances sur les pratiques linguistiques anciennes et sur certaines situations sociolinguistiques s'ils sont abordés avec les précautions méthodologiques nécessaires.

Les travaux d'ANTHONY LODGE (1991, 1995, 2009) ont permis de montrer le genre d'informations qu'il est possible de tirer de textes littéraires pour la linguistique historique²⁴. Le chercheur anglais a en effet mis au point une démarche méthodologique grâce à laquelle il envisage différents textes littéraires ou semi-littéraires à l'aide de méthodes spécifiques à la sociolinguistique d'orientation historique lui permettant de mettre en lumière les stratifications sociales des variantes linguistiques. Son intérêt se porte plus spécifiquement sur les variantes phonétiques qui, selon lui, sont « plus particulièrement perceptibles » (LODGE 1994 : 26). À partir de textes sélectionnés comme *Les Lettres de Montmartre*, les *Mazarinades*, les *Sarcelades* ou des passages de pièces de Molière, Anthony Lodge commence par isoler et classer les traits caractéristiques de la variation par catégories (phonétique, morphologique, lexicale) avant de les analyser en détail. Il procède ensuite à un travail comparatif entre les occurrences relevées dans les textes littéraires et les formes apparaissant dans différents types de documents comme des atlas linguistiques ou des textes métalinguistiques pour vérifier si elles ont déjà été attestées ; de cette manière, il détermine la valeur linguistique du corpus littéraire choisi et s'assure que les informations récoltées sont valides. À partir de là, il lui devient possible de travailler à la compréhension et à la reconstitution des états de langue passés.

AYRES-BENNETT dont les travaux sont principalement consacrés au XVII^e siècle (1990, 2004) s'inscrit dans la même lignée théorique que Lodge. S'intéressant plus particulièrement à la variation, elle compare les données récoltées dans des documents métalinguistiques à des textes d'époques, notamment littéraires.

ABECASSIS (2005, 2009) propose également des études qui rejoignent théoriquement celles que nous avons présentées ci-dessus. Il travaille sur des sources cinématographiques qui peuvent être apparentées à des textes littéraires.

Ces travaux démontrent qu'avec des outils adaptés, les textes littéraires non seulement peuvent mais doivent jouer un rôle primordial dans cette vaste entreprise de « reconstruction » – dont les méthodes ont parfois été rapprochées de celles de

²⁴ Ce que d'autres ont également fait pour d'autres disciplines comme KALIFA (voir entre autres 2009 et 2013) pour l'histoire culturelle.

l'archéologie – des états de langue passés²⁵. Cela montre l'importance que prend la constitution du corpus pour le sociolinguiste historien ; elle est au cœur de son travail et détermine également les méthodes d'analyse qu'il lui faut mettre en œuvre.

Dans le cadre de notre étude, nous ne cherchons pas, comme le font ABECASSIS (2005), LODGE (1995) ou MARTINEAU (2009, 2007), par exemple, à reconstituer des états de langue passés à partir de diverses sources écrites ou à mettre en évidence les relations existantes entre variation et changement linguistique (voir plus haut sous 1. Hypothèses et objectifs de la recherche) ; notre corpus ne présente en effet pas assez d'éléments pour permettre une approche de type quantitatif (271 mots ou tournures argotiques, une courte lettre de peu-lettrée et quelques dialogues reproduisant des traits oraux) et ne nous autorise pas non plus à avancer d'hypothèses sur l'état de la langue au début du XIX^e siècle. Par contre, afin de comprendre comment l'auteur des *MF* a sélectionné les traits caractéristiques de la variation qu'il met en scène et de voir dans quelle mesure ils existent dans les documents authentiques, nous avons tout de même choisi de procéder à une analyse détaillée – un peu à la manière des auteurs cités ci-dessus – de tous les éléments du texte qui caractérisent la variation et nous avons mis les traits recueillis en comparaison avec ceux d'autres documents significatifs. Ces textes, à la différence de ceux choisis par Lodge pour ses recoupements, ne sont pas des documents de nature métalinguistique (atlas linguistiques, grammaires ou commentaires) – même si, nous le verrons plus loin, nous en avons également consulté pour procéder à des vérifications – mais d'autres sources « primaires » s'inscrivant dans la même tradition discursive que les *MF*.

Cette divergence méthodologique par rapport à la manière de procéder des sociolinguistes historiens s'explique par le fait que l'objectif de notre recherche n'est pas directement l'identification de ces traits et leur insertion dans un puzzle qui viserait à reconstruire des états de langue passés. Nous utilisons certaines de leurs démarches afin d'accéder à la question qui nous intéresse plus particulièrement : l'identification des idéologies langagières véhiculées dans les *MF* et la manière dont la littérature leur sert de véhicule. De ce point de vue-là aussi, nous pensons que les textes littéraires nous offrent un terrain de recherche très riche comme l'ont également constaté plusieurs autres chercheurs

²⁵ Et en cela, la « langue littéraire », comprise comme un registre linguistique, aurait aussi un rôle à jouer parce qu'elle est, comme l'écrit MAINGUENEAU (2004 : 153), une « dimension constitutive » de l'identité d'une langue ; nous n'avons toutefois pas pris en compte cette dimension dans le cadre de cette étude.

(BRANCA-ROSOFF 2007, KRISTOL 2009, VALLI 1984) et peuvent également nous fournir des « renseignements précieux, surtout d'ordre social » (LODGE 1995 : 443).

Cette approche nous permet ainsi de contourner certaines des « difficultés » décrites plus haut comme la décontextualisation ou la non-représentativité des sources puisque nous ne revendiquons aucune représentativité ni n'avançons l'hypothèse que l'auteur des *MF* ait reproduit avec exactitude des situations linguistiques réelles, mais nous nous plaçons bien sur le terrain des idéologies langagières dans lequel les textes littéraires ont un rôle majeur à jouer :

Du côté des représentations, une riche moisson est possible : grammairiens et écrivains ont beaucoup décrit les parures populaires. Faut-il cependant considérer les écrits littéraires comme des témoignages ? Quand elles s'intéressent aux parlers populaires, la grammaire et la littérature transmettent des mots, des différences de prononciation, des tournures, mais en les mettant en spectacle ou en les commentant à partir de la norme, de telle sorte que le stéréotype remplace la variation quantifiable (BRANCA-ROSOFF 2007 : 164).

Cette mise en relation de la source avec son contexte sociohistorique immédiat nous permettra de confirmer la valeur des textes littéraires et leur intérêt dans le type de recherche mis en œuvre ici.

2.4. « Oral-écrit », une distinction pertinente pour notre recherche ?

À toutes les époques et dans toutes les langues, des auteurs ont ressenti le besoin d'agrémenter leurs écrits de fragments plus ou moins importants représentant de l'oral et ce, pour des raisons d'ordre pratique, esthétique ou idéologique²⁶. D'un point de vue linguistique, la relation entre l'oral et l'écrit pose de nombreux problèmes théoriques et méthodologiques « qui concernent les différentes dimensions du phénomène langagier » (BÉGUELIN 1998 : 2)²⁷ et trouvent des types de résolution divers en fonction de l'orientation méthodologique envisagée (sociolinguistique, analyse du discours, anthropologie linguistique, etc.)²⁸. L'utilisation de ces deux catégories ne doit pas faire oublier que, plus globalement, la relation oral-écrit n'est pas une simple dichotomie mais se situe sur un continuum (cf. GADET 2008b, GADET / GUERIN 2008 : 22). Sur cette

²⁶ MARCHELLO-NIZIA montre que, pour le français, ce phénomène est attesté dès les *Serments de Strasbourg* : « inséré dans un texte en latin, il est annoncé en latin : Cumque Karolus haec eadem verba romana lingua perorasset, Lodhuvicus quoniam maior natu erat, prior haec deinde se servaturum testatus est [annonce] : « Pro deo amur et ... ». Quod cum Lodhovicus explesset [rappel], Karolus teudisca lingua sic hec eadem verba testatus est [annonce] : « In godes minna... » (2012 : 247, elle souligne et le texte est cité d'après Nithard, *Histoire des fils de Louis le Pieux*, Livre III (Paris, Bibl. Nat., lat. 9768, fol. 13)).

²⁷ Pour une synthèse sur cette question, voir BLANCHE-BENVENISTE 2000 et, plus récemment, FAVART 2010, 50-56.

²⁸ Cf. à ce sujet l'article « Écrit/oral » dans CHARAUDEAU / MAINGUENEAU 2002, 202-207.

question, les travaux de KOCH (1993) et de KOCH et OESTERREICHER (1985, 1990, 2001) – eux-mêmes influencés par SÖLL (1974) qui oppose aspect médial (phonique/graphique) et aspect conceptionnel (oral/écrit) – sont fondamentaux.

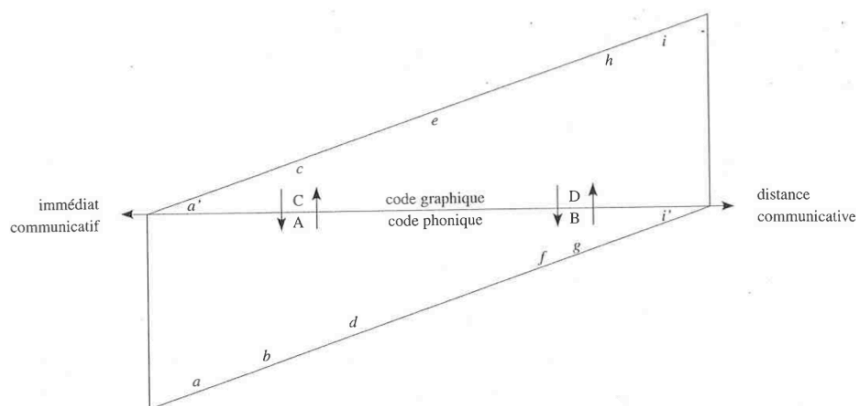


Figure 1.1. : schéma de KOCH et OESTERREICHER, « Immédiat communicatif / distance communicative et code phonique / code graphique »²⁹

Dans le schéma qu'ils proposent, les codes graphique et phonique sont dichotomiques alors que l'« immédiat » (*Nähe*) et la « distance » (*Distanz*) constituent les deux pôles d'un continuum de réalisations possibles d'un système linguistique où sont pris en compte tous les paramètres conceptionnels qu'ils décrivent, comme communication privée/communication publique, interlocuteur intime/interlocuteur inconnu, etc. Entre ces deux pôles, à l'intérieur du parallélogramme, peuvent prendre place tous les types de discours puisque chaque forme de communication est caractérisée par un faisceau de paramètres pouvant être ramenés aux paramètres que listent Koch et Oesterreicher. Pour ce qui est de l'insertion d'oral dans le texte littéraire, il faut également prendre en compte un point théorique fondamental que ROUAYRENC met en évidence, le « changement de valeur » :

L'emploi dans le roman de formes employées à l'oral pose le problème de leur perception. Cette perception est liée à l'emploi qui en est fait et au langage employé par ailleurs dans le récit. (2010 : 235)

Du point de vue de notre recherche, ce sont surtout les différences liées au matériau entre langue parlée et langue écrite qui nous intéressent. Elles font que cette dernière n'est pas en mesure de rendre compte parfaitement de l'oral, qu'elle « ne saurait intégrer tout ce qui [en] fait la spécificité » (VIGNEAU-ROUAYRENC 1991 : 22 et 23)³⁰. D'entrée de jeu en effet,

²⁹ Ce schéma est tiré de KOCH / OESTERREICHER 2001 : 586.

³⁰ Comme l'explique BLANCHE-BENVENISTE, il s'agit ici des matériaux phonique et graphique dont les différences se portent sur les marques morphologiques, la ponctuation et la disposition graphique et non

l'analyse de l'oral inséré dans l'écrit est biaisée par le « masquage dû à la conformité des règles sémiotiques et linguistiques de l'écrit » (PETIOT 1991 : 72). De plus, pour évaluer la vraisemblance des traits présents dans les documents littéraires comme les *MF*, nous ne pouvons que les comparer à des occurrences relevées dans d'autres sources écrites forcément anciennes et présentant donc les mêmes « défauts ». Cependant, et nous l'avons déjà évoqué plus haut, notre objectif n'est pas de reconstituer un état de langue passé mais de mettre au jour les idéologies langagières engagées par le fait de représenter un langage volontairement distinct de la langue littéraire de l'auteur-narrateur. Ce point de vue rend les problèmes de transcription de l'oral dans l'écrit moins directement significatifs pour notre recherche ; il ne nous dispense toutefois pas de nous « interroger sur le type d'oral [...] décelé » (PETIOT 1991 : 72) et décrit dans nos différentes sources.

De manière générale, pour décrire les bribes d'« oral » apparaissant dans les textes écrits, et plus particulièrement dans les œuvres littéraires, nous avons rencontré chez les commentateurs-grammairiens des différentes époques une large variété de termes que nous jugeons inadéquats – « français populaire »³¹, « français familier »³², « français parlé »³³, « oralité populaire »³⁴, etc. – et pour lesquels il s'avère souvent difficile de trouver des définitions satisfaisantes. En effet, les sens retenus sont généralement dépendants d'autres notions et présupposés eux-mêmes fluctuants – la norme linguistique, le français « standard », la variation linguistique, le rapport entre l'oral et l'écrit, etc. – mais également des représentations langagières et sociales que leur utilisateur s'en fait. De ce fait, leur utilisation soulève des problèmes méthodologiques importants. Nous nous

« dans les niveaux de la langue et de la syntaxe » (1991 : 52-53) ; ces éléments sont également exposés par GADET (1991 : 110) et GADET / GUERIN (2008 : 21-23).

³¹ Pour expliquer la notion de « français populaire » telle que nous l'utilisons, nous retiendrons la définition donnée par GADET dans la monographie qu'elle a consacrée à cette question : « le français populaire est pour l'essentiel un usage non-standard stigmatisé, que le regard social affuble de l'étiquette de populaire. Tout ce qui est familier est susceptible d'être taxé de populaire si le locuteur s'y prête, et seuls certains traits populaires sont étrangers à l'usage familier non populaire » (1992 : 22). Pour d'autres définitions souvent reprises, voir BAUCHE 1928, FREI 1929 (le travail de ce dernier est souvent considéré comme une recherche sur le français parlé alors que toute sa documentation est écrite), BLANCHE-BENVENISTE 2000 ou GUIRAUD 1965.

³² Comme le souligne la majorité des chercheurs ayant travaillé sur cette question (cf. par exemple BAUCHE 1928, GLATIGNY 1998a ou, plus récemment, COOK 2010), la distinction entre « français populaire » et « français familier » n'est pas facile à cerner ; associant le français populaire à la variation diaphasique, GADET en donne cette définition : « usage de toutes les classes dans des contextes peu surveillés » (1992 : 122).

³³ L'utilisation de l'étiquette « français parlé » met l'accent sur l'aspect phonique de la notion sans entrer dans des considérations d'ordre variationnel (pour un point de vue détaillé sur le « français parlé », voir en particulier l'ouvrage fondateur de BLANCHE-BENVENISTE / JEANJEAN 1987).

³⁴ Cette notion est celle que choisit d'utiliser FAVART pour décrire la « représentation littéraire du langage » (2010 : 10) dans quelques romans de la fin du XX^e siècle.

arrêtons ici sur deux difficultés qui ont directement à voir avec la problématique de notre recherche.

Le premier problème concerne l'utilisation d'étiquettes appliquées à l'oral ou à des variétés d'oral – « français parlé », « français familier », « français populaire », etc. – mais qui ne conviennent plus lorsqu'il s'agit de décrire des énoncés insérés dans le moule de l'écrit. Si l'emploi de ces dernières peut se justifier lorsque le linguiste qui s'en sert pense que l'« oral » inséré dans l'écrit est une transcription directe de faits de langue parlée³⁵, elles se révèlent inappropriées lorsque l'on considère, comme c'est notre cas³⁶, avoir affaire à des représentations de langue orale. En effet, comme l'écrivent PETITJEAN et PRIVAT, « on ne saurait attendre des productions littéraires un témoignage documentaire des usages de la langue orale des milieux populaires » (2007 : 11-12).

La seconde difficulté concerne les étiquettes comme « français populaire » ou « français familier » utilisées le plus souvent pour décrire le français parlé pensé comme une entité et englobant l'ensemble de ses représentations dans l'écrit. Dans la majorité des contextes, ces appellations revêtent une connotation péjorative et s'opposent directement à « langue écrite » et/ou « langue littéraire ». De nombreux linguistes ont dénoncé ces amalgames et procédé à des mises en garde méthodologiques. L'extrait suivant en est un exemple :

Mais nous devons faire face à d'autres pièges méthodologiques : par exemple celui d'associer les usages parlés dans les sources historiques automatiquement à un français familier ou même populaire. (SCHAFFROTH 2005 : 422)

BLANCHE-BENVENISTE pousse la réflexion plus loin et explique que l'emploi de ces termes renvoie souvent directement à « la problématique du parlé et de l'écrit interprétée comme la lutte entre l'incorrect et le correct » (1995 : 34). Elle ajoute l'idée suivante :

Assimiler *le parlé* au *populaire*, c'est le retrancher du français légitime ; [...] opposer le parlé à l'écrit, c'est lui assigner une place bien à part ; l'accabler d'étiquettes et de « niveaux », c'est vouloir le cantonner dans certaines activités de langage et l'exclure des autres (BLANCHE-BENVENISTE / JEANJEAN 1987 : 11).

Et si, parmi les linguistes contemporains, « rares sont ceux qui pensent encore que les phénomènes de non-normativité qui émaillent les discours oraux renvoient l'ensemble de ceux-ci dans le camp du discours familier » (LUZZATI 1991 : 3)³⁷, les conséquences de

³⁵ Cf. chapitre 1, 3.2.1.

³⁶ Sur cette question, voir chapitre 1, 3.2.2.

³⁷ Il s'en rencontre parfois encore, voir par exemple SOUTET 1995 : 15.

cette posture sont encore largement perceptibles au niveau des représentations des discours³⁸.

Ainsi, afin d'éviter les ambiguïtés terminologiques dues à l'utilisation d'étiquettes controversées ou qui ne recouvriraient que partiellement la diversité des traits de notre corpus représentant de l'oral, nous avons choisi de recourir, pour désigner ces derniers, à la notion d'« oral représenté ». Nous empruntons cette dénomination à MARCHELLO-NIZIA (2012). Toutefois, nous l'adaptions aux besoins de notre recherche. Ainsi, de sa définition, nous conservons l'idée qu'« oral représenté » s'applique toujours à des « états de langue antérieurs à l'enregistrement, de représentation *écrite* d'un *oral* réel ou fictif » (MARCHELLO-NIZIA 2012 : 262, note 11). Nous retenons également qu'« oral représenté » englobe l'ensemble du discours direct du récit. À cela, et contrairement à Christiane Marchello-Nizia, nous ajoutons les autres types de discours rapporté. En effet, comme nous partons de l'hypothèse que le discours direct n'est pas « l'exacte reproduction de paroles ayant été prononcées oralement » (*ibid.* : 247) mais leur représentation, il devient possible d'y adjoindre le discours indirect et le discours indirect libre. Enfin, nous laissons de côté les trois « éléments qui articulent le d[iscours] d[irect] au récit », à savoir : « l'annonce par un *verbum dicendi* », « le jalonnement par une incise » et « le rappel, par une anaphore ou un déictique, dont la fonction est de constituer le d[iscours] d[irect] précédent en épisode du récit » (*ibid.*). Leur prise en compte ne modifierait en rien nos conclusions.

Dans l'optique de notre recherche, choisir d'utiliser la notion d'« oral représenté » présente un double avantage. Celui d'associer le terme « oral » – qui englobe l'ensemble des variétés de français parlé – à l'idée de représentation, indispensable lorsque l'on travaille sur des textes littéraires et d'éviter d'avoir recours à la locution « oral dans l'écrit ». Cette étiquette nous permet également d'éviter la confusion qui pourrait laisser croire que cette étude porte sur les différences entre français parlé et français écrit au XIX^e siècle, ce qui serait, comme l'écrit AYRES-BENNETT « the most difficult parameter of variation to investigate » (2004 : 17), pour ne pas dire une tâche impossible³⁹.

³⁸ Nous développerons cet aspect de la question dans le chapitre 7.

³⁹ Ce que confirme, entre autres, SÉGUIN dans son travail sur le *Journal de ma vie* de Ménétra : « Faut-il croire que l'on atteint ici le vrai, l'oral, l'anecdotique, l'enregistrement de la parole de l'homme du peuple de la fin du XVIII^e siècle ? ce n'est pas le cas, et c'est – heureusement – impossible » (1985 : 437, cité également par AYRES-BENNETT 1994 : 17).

3. Méthodologie

Comme nous l'avons écrit en ouverture de l'avant-propos de cette thèse: «*Les Mémoires d'un forban philosophe* constituent le cœur et le point de départ de cette thèse». Plus qu'une simple formule destinée à débiter ce travail, c'en est le principe directeur, le fondement méthodologique principal. En effet, il nous a paru indispensable, pour parvenir à proposer une recherche qui soit cohérente et homogène, de ne jamais perdre de vue les *MF*, de les garder sans arrêt en point de mire. Ce parti pris de départ a donc conditionné toutes les étapes de notre réflexion, est à la base de l'ensemble des choix méthodologiques retenus et a déterminé la structure de cette thèse.

Cependant, si les *MF* sont au bien au cœur de cette étude, ils ne sont finalement qu'un prétexte. En effet, plusieurs autres textes ou ensembles de textes auraient pu les remplacer et jouer le rôle de corpus pour ce travail. Les *MF* présentaient simplement l'avantage de conjuguer l'ensemble des éléments nécessaires à cette recherche, éléments qui figurent d'ailleurs dans son titre: «Témoignage littéraire sur la variation linguistique et les idéologies langagières».

Les *MF* sont en effet avant tout un témoignage littéraire, une archive au sens foucaldien du terme, c'est-à-dire un discours dans lequel on voit les pratiques discursives d'une société à l'oeuvre. Sa nature littéraire⁴⁰ offre la possibilité de démontrer l'importance de ce type de discours, encore trop souvent laissé de côté par les historiens de la langue qui leur en préfèrent d'autres (des discours «authentiques» ou métalinguistiques par exemple). Ensuite, dans les pages de ce roman, sont mises en scène plusieurs variétés de langue: de l'argot, un écrit de peu-lettré, la représentation de parler ordinaire dont des dialogues en poissard et la langue littéraire. Cette richesse permet d'analyser plusieurs facettes de la variation linguistique au début du XIX^e siècle. Enfin, les *MF* se révèlent être particulièrement intéressants pour montrer la manière dont se construisent et fonctionnent les idéologies langagières autour des textes littéraires, en particulier parce que les relations de pouvoir y sont directement perceptibles du fait de sa condamnation par la police de Charles X sitôt après sa parution.

⁴⁰ Nous ne nous pencherons pas ici sur le concept de «littérature» qui a déjà largement été discuté (voir SARTRE 1948 ou BARTHES 1953, entre autres). Pour notre part, nous utilisons «littéraire» pour distinguer différents types de sources (documents authentiques, documents métalinguistiques, textes littéraires, etc.) et sans tenir compte de critères esthétiques.

3.1. La structure de la thèse

Le parti pris méthodologique de mettre les *MF* au centre de cette étude se reflète dans la construction de la thèse et en détermine aussi bien la macrostructure – l’articulation des parties et des chapitres (3.2.1.1.) – que la microstructure – la construction des chapitres eux-mêmes (3.2.1.2.).

3.1.1. Au niveau de la macrostructure

Cette thèse est construite en trois parties : « Profil de cette étude », « Analyse de la variation linguistique dans les *Mémoires d’un forban philosophe* » et « Analyse des idéologies langagières des *Mémoires d’un forban philosophe* ».

La première partie n’est pas déterminée spécifiquement par les *MF*. Le premier chapitre dresse le profil théorique et méthodologique indispensable à toute recherche scientifique. Le deuxième détaille le profil des *MF*. Si, en dehors de leur intérêt culturel, les informations qui y figurent ne peuvent sembler qu’indirectement en rapport avec les questions qui nous occupent, elles sont pourtant nécessaires à notre recherche. En effet, nous considérons que les faits de langue s’insèrent dans une histoire discursive tout en gardant un ancrage historique et social propre et que la langue, pensée comme une pratique sociale (BOUTET/HELLER 2007) et non pas comme un simple reflet du social, contribue à construire et à modeler le social :

Comme toute pratique sociale, les pratiques langagières sont déterminées et contraintes par le social, et en même temps, elles y produisent des effets, elles contribuent à la transformer. Dans cette perspective, le langage n’est pas seulement le reflet des structures sociales mais il en est un composant à part entière [...].
(BOUTET 2002 : 459)

L’ancrage social et donc historique de tout événement discursif influence le discours et y laisse des traces durables, raison pour laquelle la connaissance du contexte dans lequel a émergé notre texte acquiert une importance si particulière.

Les deux parties suivantes sont, en revanche, directement construites autour et en fonction des *MF*. Elles sont pensées comme une progression allant de l’analyse des caractéristiques linguistiques à celle des idéologies langagières.

La première de ces deux parties, qui contient les chapitres 3, 4 et 5 consacrés respectivement à l’argot, à la lettre de la peu-lettré et à l’oral représenté présent dans le texte, a pour objectif l’identification et l’analyse des phénomènes linguistiques non-conventionnels qui figurent dans ses pages et leur comparaison avec des traits semblables

récoltés dans d'autres discours⁴¹. La différence quantitative qui s'observe entre cette partie et les deux autres et qui peut donner l'impression d'un déséquilibre s'explique par l'importance des données comparatives nécessaires à l'identification des traits linguistiques d'une part, et par la présence dans ces pages de tableaux, de schémas et de graphiques présentant les résultats obtenus, de l'autre. Ces éléments forment d'ailleurs le fondement sans lequel les chapitres de la seconde partie n'auraient pu être élaborés.

La seconde de ces deux parties est, quant à elle, un élargissement de point de vue: il s'agit de procéder à une contextualisation des différents aspects de la variation linguistique proposés dans les *MF* en analysant les énoncés textuels non-conventionnels du texte et les idéologies langagières qu'il véhicule. En effet, à la suite de BOURDIEU, nous pensons que :

les propriétés formelles des œuvres ne livrent leur sens que si on les rapporte d'une part aux conditions sociales de leur production [...] et d'autre part au marché pour lequel elles ont été produites [...] et aussi, le cas échéant, aux marchés successifs sur lesquels elles ont été reçues. (1982 : 165)

Le premier chapitre de cette partie, « Analyse des énoncés non-conventionnels des *Mémoires d'un forban philosophe* », est un chapitre de transition. Il permet de faire le lien entre les deux parties 2 et 3, de passer de l'analyse des traits linguistiques à celle des idéologies langagières. Il s'agit de montrer le fonctionnement des énoncés non-conventionnels dans le texte ainsi que la manière dont ils sont livrés au lecteur indépendamment de leur interdiscours : quel personnage utilise quel type d'énoncé, un même personnage utilise-t-il uniquement un type d'énoncé ou plusieurs, mélange-t-il les énoncés, etc. Nous élargissons ensuite notre angle de vue en comparant les résultats obtenus avec les situations rencontrées dans d'autres textes du corpus littéraire. Ces analyses nous fourniront des informations sur les « idées/convictions [des auteurs de textes littéraires de l'époque] sur les critères linguistiques liés à des attributs sociaux, individuels ou collectifs » (JAFJE 2008 : 517-518) et sur ce qu'ils veulent montrer par leurs mises en scène. Le second chapitre de cette partie, « *Les Mémoires d'un forban philosophe* et les idéologies langagières de leur époque » sert à comprendre dans quel contexte s'insère le texte et quelles sont les idéologies langagières qui circulent au moment où l'auteur écrit. Il s'agit de déterminer comment ce dernier se positionne par rapport à ces discours et le rôle que peut jouer le texte littéraire dans ces problématiques. Nous nous interrogeons ensuite sur les liens qui se tissent entre les idéologies présentes dans le texte et la société dans et

⁴¹ La question de ces autres discours est traitée dans la rubrique sur le corpus (voir ci-dessous, 3.2.).

pour laquelle il est destiné afin de comprendre le rôle que peut jouer la littérature dans leur diffusion et leur reproduction.

Nous avons préféré cette manière de procéder à une division qui traiterait chaque registre indépendamment des autres pour trois raisons. D'abord parce que chacune de ces parties fait l'objet de méthodologies spécifiques qu'il nous a semblé cohérent de regrouper pour des raisons de clarté et d'économie. Ensuite parce que, de cette manière, chaque entité peut être traitée de manière autonome et ainsi servir de point de départ pour des recherches complémentaires ciblées. Enfin parce nous estimons que, d'une part, le passage d'une partie à une autre souligne le cheminement méthodologique sous-jacent et, que, d'autre part, il montre l'élargissement progressif de notre point de vue – d'une analyse linguistique spécifique à une analyse des processus discursifs d'une époque – et témoigne de l'importance d'avoir recours à des approches diversifiées au sein d'une même étude.

3.1.2. Au niveau de la microstructure

En dehors des chapitres 1 et 6, tous les chapitres de cette étude sont pensés comme des « monographies » pouvant se lire de manière autonome. Nous avons en effet souhaité que chaque lecteur, suivant ses intérêts, puisse disposer de l'ensemble des informations concernant une thématique sans devoir aller les chercher dans différentes sections du texte. Cela explique que nous ne donnions dans le présent chapitre que des notions théoriques générales et utiles à l'ensemble de l'étude. Quant aux concepts spécifiques à chaque variété non-conventionnelle traitée et à ceux relatifs aux idéologies langagières, ils sont proposés en ouverture des chapitres correspondants (3, 4, 5 et 7).

Les chapitres 3, 4 et 5 sont construits en deux parties. Ils s'ouvrent sur une définition du registre traité qui est suivie d'un état des lieux des recherches le concernant et d'une description du corpus complémentaire constitué⁴² pour permettre les comparaisons. Dans la seconde partie de ces chapitres figurent les analyses des traits constitutifs de la variation relevés dans les *MF* et leur confrontation avec les traits recueillis dans les corpus complémentaires. Cette étape a pour objectif de mesurer la vraisemblabilité des traits linguistiques choisis par l'auteur des *MF* pour représenter la variation. Les conséquences du parti pris consistant à mettre les *MF* au centre de cette étude sont particulièrement visibles dans la microstructure de ces trois chapitres puisque ce sont les *MF* qui ont déterminé le mode de classification des traits choisis par l'auteur pour représenter le

⁴² Sur les corpus complémentaires, voir ci-dessous 3.2.2.

français oral dans le texte. Nous avons en effet classé les traits en présence non pas selon une approche linguistique que l'on pourrait qualifier de «classique» mais en partant du point de vue de l'auteur du texte. Dans le chapitre 5, par exemple, ce dernier, pour marquer la différence entre la langue littéraire et les passages d'«oral représenté» de son texte, insère par endroit des transcriptions graphiques de phénomènes qu'il considère comme non-littéraires. Nous les avons ordonnées selon trois catégories: prononciation, phénomènes morpho-syntaxiques et spécificités lexicales. Si nous avons privilégié une approche basée sur l'analyse grammaticale des phénomènes, nous aurions, par exemple, pris la peine de différencier les différents *qu'* du texte utilisés indifféremment pour *qui* et *que*. Nous les aurions triés et rangés, soit avec les pronoms, soit avec les conjonctions, soit avec les adverbes. Cependant, nous considérons que ce qui intéresse l'auteur, n'est pas la nature grammaticale de ces *qu'* qu'il insère dans son texte, mais la distorsion que provoque, à l'écrit, l'utilisation de cette forme avec apostrophe. Associée au profil social des personnages qui les «prononcent» – en l'occurrence des personnages faisant partie du monde carcéral ou de celui des Halles –, cette forme doit suggérer l'oralité au lecteur et même une oralité clairement marquée diastématiquement. Ce point de vue explique que nous fassions figurer ce phénomène dans la rubrique «prononciation». La même situation se reproduit avec d'autres particularismes, non seulement dans ce chapitre, mais également dans celui consacré à l'écriture des peu-lettrés et, dans une moindre mesure, dans celui sur l'argot. Le classement choisi découle donc bien de la volonté de mettre en avant la vision de l'auteur du texte, plutôt que celle du linguiste, de manière à comprendre comment la littérature met en scène la variation linguistique. Les renvois aux études linguistiques qui d'ailleurs, pour la plupart des traits retenus, proposent des analyses très complètes, ne sont pour autant pas oubliés puisqu'ils figurent dans la rubrique «sources métalinguistiques» qui complète l'analyse de chaque trait pris en considération.

Le chapitre 7 est, pour sa part, construit en trois parties : une introduction historico-linguistique, un état des lieux des idéologies langagières présentes dans le discours métalinguistique de la première moitié du XIX^e siècle et l'analyse des idéologies des *MF*.

3.2. Le corpus : définition et constitution

Le corpus joue un rôle déterminant dans notre approche et, comme pour beaucoup de recherches en sciences du langage, il se pose d'emblée comme une question centrale de notre étude. C'est en effet par son entremise que nous serons à même de voir se répercuter

les présupposés théoriques posés en préambule et les résultats obtenus dépendront de la manière dont il sera constitué. Par ailleurs, nous n'appliquons pas à nos données de méthodes qui seraient définies une fois pour toutes mais nous les faisons évoluer et les ajustons en fonction du sujet et du contexte qui les entourent⁴³. La constitution des corpus nécessaires à notre étude s'est faite à partir et en fonction des *Mémoires d'un forban philosophe* et se présente comme un édifice à deux étages avec à sa base, un « corpus de base » (3.2.1) et au-dessus des « corpus complémentaires » (3.2.2.).

3.2.1. Le corpus de base

Notre recherche repose sur un corpus que nous dirons « de base », les *MF*, à partir duquel nous avons effectué des analyses linguistiques détaillées. Nous l'avons mentionné, nous avons choisi ce texte entre autre pour sa variété linguistique interne⁴⁴ ; il conjugue en effet la représentation de plusieurs registres différents (langue littéraire, argot, lettre de peu-lettrée et représentation d'oral). Son origine géographique, Paris et sa date de parution, 1829, n'ont pas été des caractéristiques déterminantes dans notre choix même si, dans un second temps, son ancrage dans la période post-révolutionnaire s'est révélé extrêmement intéressant dans l'optique de notre hypothèse « contextualisante », notamment en raison de la mise en place à cette époque des « normes triomphantes de la bourgeoisie » (BANNIARD 2006 : 191) qui remettent en question l'utilisation « traditionnelle » des différents registres linguistiques.

3.2.2. Les corpus complémentaires

Rapidement, les *MF* se sont avérés être un corpus bien trop restreint pour répondre aux questions que nous nous posons et dont la teneur dépassait largement le cadre de la seule analyse linguistique. En effet, afin d'examiner le discours dans sa globalité, de l'entrevoir dans son contexte et de percevoir le positionnement social et idéologique qu'il véhicule, nous pensons qu'un corpus doit faire ressortir les liens et l'intertextualité fondatrice, qu'il doit être à même de montrer le processus qui est à l'œuvre. BAKHTINE l'écrivait déjà en 1963 à propos des mots mais c'est aussi vrai des énoncés et des discours :

Notre langue quotidienne est pleine de mots d'autrui ; avec certains, notre voix se fond totalement, oubliant leur appartenance première ; par d'autres, que nous

⁴³ Ces considérations ont été développées avec Sara Cotelli dans le cadre d'une réflexion sur le statut de la sociolinguistique historique (AQUINO-WEBER / COTELLI 2010).

⁴⁴ Pour des développements sur cette richesse ou des informations concernant l'élaboration, l'histoire, le contenu ou encore la structure des *MF*, cf. chapitre 2.

considérons comme bien fondés, nous renforçons nos propres mots ; dans d'autres encore, nous introduisons nos orientations personnelles, différentes et hostiles.
([1963] 1970a : 269)

Ainsi, la construction du corpus se doit de mettre en évidence ce phénomène d'entextualisation⁴⁵, de laisser apparaître la manière dont se construit le discours et de montrer comment il traverse un individu et/ou une institution et comment il circule de façon complexe dans la société.

À eux seuls, les *MF* ne pouvaient pas remplir ce rôle. C'est pourquoi nous avons augmenté ce corpus de base de sources complémentaires. Par cette démarche, nous ne cherchions pas à dégager des informations quantitatives à partir de nos données mais à les traiter de manière qualitative, « c'est-à-dire en fonction du sens qu'elles délivrent et non pas en tenant compte de la cohérence qu'elles produisent par leur traitement numérique » (POURTOIS / DESMET / LAHAYE 2006 : 173). Ces sources complémentaires, qui ne sont que des échantillons de l'ensemble de la production discursive d'une époque, nous ont servi à valider les résultats tirés des *MF* mais se sont également révélées indispensables pour répondre à l'ensemble de nos questions et pour comprendre la manière dont s'opère l'actualisation des ressources discursives dans un cadre socio-historique déterminé.

Nous partons en effet du principe que tous les discours constituent des actions reliées entre elles et rejetons l'idée que les données puissent se définir en corpus homogènes, clos et isolés ; nous croyons même à leur perméabilité. Nous avons donc recours à des méthodes de travail flexibles et adaptables aux différents besoins qui pourraient survenir en cours de travail. Plusieurs auteurs s'accordent sur cette manière de procéder ; nous citons ici MOIRAND :

Mais cette extension des différentes contextualisations opérées [...] s'appuie sur des observables repérés [...] et qui contraignent de ce fait à ne pas fermer le corpus *a priori*, à ne pas clore le recueil des données avant de procéder à l'analyse, mais à constituer au contraire un corpus en *boule de neige* au fur et à mesure de l'avancée de l'analyse. (2004 : 74)

Ainsi, pour récolter ces sources qui se caractérisent par une « hétérogénéité multiforme » (MOIRAND 2004), nous sommes partie de notre corpus de base et nous avons cherché des documents permettant des comparaisons et présentant des caractéristiques partiellement

⁴⁵ Ce concept est décrit par l'anthropologue linguiste BLOMMAERT (2005 : 47) comme suit : « Entextualisation refers to the process by means of which discourses are successively or simultaneously decontextualised and metadiscursively recontextualised, so that they become a new discourse associated to a new context and accompanied by a particular metadiscourse which provides a sort of 'preferred reading' for the discourse ».

similaires à celles des *MF*⁴⁶ bien que parfois dans des genres très différents (littéraire, documents authentiques, presse, pamphlets, discours scientifiques, etc.). Nous considérons en effet que le positionnement de l'auteur ne se construit pas uniquement par rapport à un interdiscours littéraire mais qu'il repose sur un ensemble de pratiques verbales plus large, ce qui a nous incitée à sortir du champ de la littérature pour proposer un ensemble composite de sources comparatives. Le résultat se présente sous la forme d'un assortiment de discours mettant en scène la variation sous l'une ou l'autre de ses formes. Par ailleurs, nous avons cherché à constituer un panel offrant une synchronie « large » de la question ; nous avons choisi de puiser dans une fourchette temporelle relativement étendue, allant environ du XVI^e siècle au premier tiers du XX^e siècle mais avec une focalisation plus importante sur la période 1820-1840. Nous nous sommes posé la question de savoir à quel moment interrompre les recherches documentaires, le processus de collecte en *boule de neige* étant en effet sans fin et la masse des documents utilisables pléthorique. Nous répondrons ici en empruntant les mots de MOIRAND :

Lorsque l'on estime que les corpus de référence recueillis en *boule de neige* permettent d'expliquer les données des corpus de travail et de répondre aux objectifs fixés à la recherche, on arrête alors cette quête de traçabilité des mots et des dires. (2004 : 90)

Les documents retenus ont ensuite été réunis en quatre catégories correspondant aux types de variation présents dans notre corpus de base – l'argot, la représentation de l'écriture peu-lettrée et l'« oral représenté ». Nous avons ainsi créé trois corpus que nous avons appelés des *corpus complémentaires*⁴⁷. Pour chacune des variétés linguistiques présente dans les *MF*, nous avons donc construit des ensembles discursifs. La sélection de documents s'est faite en premier lieu en fonction de ce qui avait été conservé⁴⁸. Lorsque, pour une catégorie, les documents étaient nombreux – ce qui a été le cas par exemple pour les lettres authentiques de peu-lettrés –, nous avons procédé à une sélection en fonction des critères suivants : nous avons privilégié des documents déjà constitués en corpus pour d'autres recherches et avons pris le parti d'éliminer des documents plus « isolés ». Cette méthode présente des avantages, en particulier celui de travailler à partir de documents

⁴⁶ En effet, nous n'avons à ce jour trouvé aucun texte présentant absolument les mêmes caractéristiques que les *MF*.

⁴⁷ Nous préférons cette appellation à celle de *sous-corpus* qu'adoptent certains chercheurs (MOIRAND 2004) et qui instaure une idée de hiérarchie entre les sources ; ici les corpus complémentaires permettent de répondre à d'autres types de questions que le corpus de base et ne servent pas uniquement à des vérifications.

⁴⁸ La description détaillée des différents corpus se trouve au début de chaque chapitre traitant de la variété en question soit pour l'argot (chapitre 3, I.1.3.), pour l'écrit peu lettré (chapitre 4, I.3.) et pour la représentation de l'oral (populaire et poissard) (chapitre 5, I.2.2.).

pour lesquels les travaux d'identification et de transcription avaient déjà été réalisés. Par ailleurs, le fait que ces documents aient été regroupés sur la base de critères différents des nôtres nous a paru intéressant ; notre jugement influençant forcément la construction d'un corpus – selon le principe de la réflexivité du chercheur et de la recherche⁴⁹ –, ceux-là au moins en sont partiellement affranchis. Enfin, il ne nous a pas semblé nécessaire que ces corpus soient très denses, que leur matériaux représentent tous les types de discours de manière équitable ou toutes les périodes historiques de manière homogène⁵⁰ – ce qui n'est d'ailleurs pas toujours possible puisque l'on dépend des documents à notre disposition.

Nous pensons que la conjugaison des paramètres diachronique et « intergénérique » dont nous avons tenu compte pour constituer notre corpus peut faciliter la mise au jour des phénomènes intertextuels. Par cette démarche, nous nous rapprochons des points de vue adoptés par l'historien PROST qui s'est intéressé de près à l'analyse du discours et qui définit aussi les caractéristiques qu'il considère indispensables à la constitution de tout corpus :

Nous avons vu que ce corpus devait présenter trois caractères : être contrastif, pour permettre des comparaisons ; être diachronique, c'est-à-dire s'échelonner dans le temps, pour permettre de repérer des continuités et tournants ; enfin être constitué, sinon de textes d'organisation, du moins de textes significatifs, assignables à des situations de communication déterminées (1998 : 280)

3.3. Les documents annexes⁵¹

Cette thèse est complétée par trois documents annexes dont les principes d'élaboration sont également dépendants de celui de centralité des *MF* appliqué à cette recherche: le texte annoté des *Mémoires d'un forban philosophe*, un *Lexique argotique des Mémoires d'un forban philosophe* et un *Relevé des traits non-conventionnels du corpus « Bouscayrol »*.

L'édition des *MF* proposée est bien évidemment basée sur l'édition originale du texte et les principes éditoriaux mis en place ont pour objectif le respect des choix de l'auteur.

Le lexique argotique, conçu avant tout pour collecter et organiser les nombreuses informations récoltées dans le corpus complémentaire en lien avec le chapitre sur l'argot a, lui aussi, été constitué avec les *MF* en point de mire. Cela ressort dans l'insertion d'un

⁴⁹ Sur ces questions, voir entre autres BOURDIEU 2001.

⁵⁰ Il est évident que, pour chaque trait caractéristique, l'analyse aurait pu être poussée plus avant (nous pensons, par exemple, à des recherches diachroniques ou diatopiques plus étendues, à la multiplication des sources, etc.) mais cela n'aurait pas amené d'information supplémentaire pour répondre aux questions posées en préambule. Nous pensons même que cela aurait contribué à noyer notre ligne directrice.

⁵¹ Chacun de ces documents est précédé d'une introduction en expliquant les principes méthodologiques.

système de distinction graphique permettant de distinguer les différents types d'entrées proposées dans le glossaire: d'abord les lexèmes argotiques du texte reconnus comme tels par l'auteur et proposés en italique dans les *Mémoires d'un forban philosophe*, ensuite les argotismes du texte non marqués par l'auteur mais dont la nature argotique apparaît de manière indiscutable dans la lexicographie spécialisée et enfin les lexèmes argotiques figurant dans les notes de bas de page du texte. Si, effectivement, les notes de bas de page sont souvent considérées comme faisant partie intégrante du texte, elles ont cependant, dans les *MF*, un statut particulier dû à la mise en place dans le texte de plusieurs instances narratives. L'auteur voudrait en effet que le lecteur pense que la personne qui a rédigé les notes de bas de page n'est pas la même que celle qui a écrit le texte. S'il est bien évident qu'il s'agit d'une supercherie, l'auteur se positionne de deux manières différentes par rapport à la variation linguistique, selon qu'il s'agit du texte ou des notes de bas de page, justifiant la mise en place de cette distinction.

Dans le *Relevé des traits non-conventionnels du corpus « Bouscayrol »*, document de travail contenant les résultats du dépouillement effectué sur le corpus des lettres réunies par Bouscayrol⁵² pour nos analyses linguistiques sur le registre peu-lettré, le classement des traits linguistiques est également fait en fonction de la vision de l'auteur des *MF*, de la même manière que pour les chapitres sur la variation.

⁵² Pour des renseignements sur ce document, cf. chapitre 4, section 1.2.1.

CHAPITRE 2

Profil des *Mémoires d'un forban philosophe*

1. Présentation des *Mémoires d'un Forban philosophe*

Les *MF* n'ont jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble, qu'elle soit littéraire ou linguistique, et le sujet de notre recherche – la variation linguistique et les idéologies langagières véhiculées par la littérature du début du XIX^e siècle – nécessite que nous reconstituions le contexte propre à cette œuvre. Pour ces raisons, nous consacrons ce chapitre à la présentation détaillée des *MF* afin de déterminer leurs conditions de production ainsi que l'univers culturel et politique spécifique dans lequel ils ont vu le jour. Nous avons réparti les informations recueillies selon trois axes distincts, chacun faisant l'objet d'une partie du chapitre. La première partie (1.) regroupe l'ensemble des informations disponibles sur les *MF* et sur leur auteur. La deuxième partie (2.) montre de quelle manière l'auteur des *MF* met en place différentes stratégies pour rendre son texte « réel », pour faire croire que le lecteur se trouve devant des mémoires authentiques. Enfin, la dernière partie de ce chapitre (3.) fait le lien entre les éléments qui auront été présentés et l'utilisation dans le texte de différentes variétés linguistiques non-conventionnelles afin d'expliquer pourquoi ce texte constitue le corpus de base de notre étude.

1.1. Les *Mémoires d'un forban philosophe*

Avec les *MF*, nous nous trouvons face à un récit littéraire de facture classique dans lequel un narrateur retrace ses aventures sous forme de mémoires. Ce texte s'inscrit dans la mouvance des ouvrages apparaissant sur le marché du livre suite à la parution des *Mémoires de Vidocq* (1828-1829) qui connurent un grand succès populaire. L'introduction nous permet très vite de situer socialement le personnage principal. Elle nous indique qu'il est né à Paris dans une famille bourgeoise qui vit au centre de la capitale dans une maison cossue, et, qu'assez tôt, suite au départ de sa mère qui était royaliste et s'est enfuie avec un émigré, le narrateur a été envoyé par son père républicain en pension à Nantes où, nous dit-on, il a reçu une éducation de noble vendéen. Durant sa vie, le narrateur sera confronté à des personnages issus de milieux sociaux variés qui souvent diffèrent du sien et, dans ces situations, il est contraint de s'adapter à leur façon de parler en optant pour différents types de discours : dans l'ordre d'apparition dans le récit, nous découvrons : un ensemble important de lexèmes argotiques, plusieurs fragments textuels représentant la langue orale

sous forme de dialogues dont un entre le narrateur et une marchande des Halles, du poissard, et un écrit de « peu-lettrée ». Le tout bien évidemment inséré dans un récit exclusivement rédigé dans ce qui peut être qualifié de « langue littéraire » et être considéré comme un point de repère, la langue neutre ou supposée telle dans le sens où elle devait correspondre à la langue idéale du destinataire bourgeois se référant à la norme – même si, par le procédé littéraire, elle est enjolivée et donc construite selon les mêmes procédés que les autres types de discours.

1.1.1. Contenu du texte au niveau « externe »

Le récit des *MF* est un texte en prose de 331 pages divisé en 42 chapitres. Le texte proprement dit est précédé d'un « Avis de l'éditeur » (I-III) et d'une « Introduction » (5-13). Le volume est décrit comme suit par YVE-PLESSIS (1901 : 90⁵³) :

120. Mémoires d'un forban philosophe. *Paris, Moutardier, libraire, rue Gît-le-Cœur, n° 4*, 1829 ; 1 vol in-8 de 2 ff. n. chiff. (faux-titre et titre) et (iii-) 331 pp. Cet ouvrage fut supprimé dès son apparition. – On y rencontre beaucoup de passages argotiques, notamment de la p. 80 à la p. 184, et p. 190.

1.1.2. Contenu du texte au niveau « interne »

Le récit des *MF* se déroule dans les premières années du XIX^e siècle, « à cette époque où la France portait à la fois les fers du trône et les chaînes de la liberté » (7). Il retrace le parcours rocambolesque d'un jeune homme de son adolescence – il a quinze ans lorsque le récit débute – jusqu'à sa mort par pendaison dans une prison anglaise plusieurs années plus tard. Entre ces deux moments, le forban va se trouver embarqué dans toutes sortes d'aventures qui le conduiront à voyager, que ce soit par choix ou par obligation, dans une grande partie du nord de la France, en Belgique et en Grande-Bretagne où le récit prend fin⁵⁴. Ce type d'intrigue suit les « schémas traditionnels de la vie aventurière telle que la décrit depuis longtemps la littérature picaresque sous forme autobiographique » (NÉDÉLEC 2005 : 42)⁵⁵ ; la trame narrative s'apparente souvent aussi à celle des *Mémoires* de Vidocq.

⁵³ La bibliographie de l'argot d'YVE-PLESSIS est la première du genre et se révèle très précieuse pour identifier les textes anciens et les différentes éditions recensant des occurrences de ce vocabulaire

⁵⁴ NÉDÉLEC (1992 : 632-636) a proposé dans sa thèse un résumé très détaillé de ce texte, raison pour laquelle nous avons choisi de ne donner ici que les grandes lignes du récit.

⁵⁵ Le texte propose d'ailleurs une référence explicite au docteur Sangrado, l'un des personnages emblématiques du *Gil Blas de Santillane* de Le Sage, le plus important roman picaresque français.

Le nom de « forban philosophe » que lui attribue le titre de l'ouvrage – mais qui ne lui est finalement jamais donné directement dans le texte⁵⁶ –, nous révèle d'emblée la dualité du personnage ; le forban mène en effet des réflexions, il « philosophe » sur les différentes étapes de sa vie et sur la société dans laquelle il évolue. Il oscille constamment entre le bien et le mal et exerce tour à tour des activités aussi différentes que soldat, maquereau, prêtre, voleur et même pirate.

Ainsi, ce personnage présente non seulement un caractère multiple, mais évolue aussi dans des environnements sociaux variés et rencontre des personnages hauts en couleurs. Le héros s'adapte à différents univers – la prison, l'armée, l'église ou la haute bourgeoisie – et l'auteur use de toute une série de stratégies pour ancrer son texte dans le « réel », pour lui donner une certaine crédibilité. Celle qui nous intéresse plus particulièrement dans l'optique de notre recherche est évidemment liée aux stratégies langagières. L'auteur fait en effet varier la langue de son protagoniste en fonction des différentes situations communicationnelles auxquelles celui-ci se trouve confronté au cours de ses pérégrinations. Ainsi, le lecteur découvre un personnage qui maîtrise tous les registres de la langue française et sait en jouer selon les situations, ce qui est relativement nouveau en littérature ; en cela le forban acquiert un statut particulier et devient le guide et en quelque sorte l'interprète du lecteur. Il lui fait découvrir, au fil des pages et « au hasard » des rencontres diverses strates de la société et, de fait, différentes manières de s'exprimer.

1.2. Histoire du texte

La fortune éditoriale et littéraire des *MF* est singulière. Ce texte est assez peu connu et l'ouvrage en lui-même ne fournit que peu d'informations sur son histoire. En effet, l'auteur choisit délibérément d'occulter son nom ainsi que l'année de parution de son texte de la page de titre de l'ouvrage ; dans le contexte politique de l'époque, cette pratique était courante lorsque l'ouvrage publié avait un risque d'être condamné par la censure. En effet, durant cette période, un auteur devant subir un procès pouvait, si le texte faisant l'objet de la procédure était anonyme ou écrit sous pseudonyme, plaider l'irresponsabilité (SAPIRO 2011 : 141). Ainsi, seuls figurent au début du volume, le titre de l'ouvrage – *Mémoires d'un forban philosophe* –, une illustration – une lanterne sourde allumée⁵⁷ –, le lieu

⁵⁶ Le terme « forban » apparaît à trois reprises dans le texte (313, 321, 327). Dans un seul cas, il est utilisé pour désigner le personnage principal, lorsqu'une personne interpelle ce dernier en le traitant de « maudit forban, écumeur de mer » (321).

⁵⁷ D'après YVE-PLESSIS (1901, notice 121), on retrouve également ce motif au verso de la couverture du dictionnaire de Bras-de-Fer qui date de la même année que les *MF*. Cependant, cela ne nous permet pas de

d'édition – Paris – ainsi que le nom et l'adresse du libraire qui s'est chargé de sa diffusion : Moutardier, 4 rue Gît-le-Cœur⁵⁸, Paris. Par ailleurs, la page de garde porte le nom de l'imprimerie qui a réalisé les volumes.

Toutefois, grâce à la *Bibliographie de la France*⁵⁹ (1829 : 66 et 360⁶⁰), nous savons avec certitude que les *MF* sont parus dans le premier quart de l'année 1829 et que l'obligation de dépôt a été respectée :

3216. Mémoires d'un forban philosophe. In-8° de 26 feuilles ½. Impr. de Guiraudet, à Paris. – A Paris, chez Moutardier, rue Gît-le-Cœur. Prix 6-0

Cette notice figure dans le fascicule 21 de cette publication datant du samedi 23 mai 1829. Cette mention invalide l'idée de Cellard selon laquelle les *MF* auraient pu paraître dès 1827⁶¹ :

[...] les *Mémoires* parus en 1829 (ou peut-être même dès 1827 ?) chez Moutardier, libraire, 4, rue Gît-le-Cœur. (CELLARD 1985 : 103).

Par ailleurs, le texte fait référence à trois reprises (210, 229, 235) aux *Mémoires* de Vidocq sortis en 1828 et au *Livre noir de MM. Delavau et Franchet* (la note 1 de la page 221 en fait mention mais ne signale comme auteur que Delavau) qui date de 1829⁶², ce qui exclut définitivement cette hypothèse.

Une autre indication de la date de parution des *MF* éditée dans la *Revue bibliographique du royaume des Pays-bas et de l'étranger* en date du 15 juillet 1829 vient confirmer ces informations :

tirer de conclusion sur d'éventuels liens entre les deux textes ; en effet, nous avons identifié d'autres textes porteurs de ce motif comme par exemple *Paris. Tableau moral et politique* de FOURNIER-VERNEUIL (1826). Pour une représentation de cette lanterne, cf. page de titre de Document 1 proposé dans les annexes.

⁵⁸ La rue Gît-le-Cœur, qui existe encore aujourd'hui, se trouve dans le VI^e arrondissement de Paris à deux pas de la Sorbonne ; c'était, au XIX^e siècle déjà, un quartier traditionnellement dédié à la librairie.

⁵⁹ La *Bibliographie de la France* a été créée en 1811 sous le nom de *Bibliographie de l'Empire français*, nom qu'elle a gardé jusqu'en 1814. Son nom actuel est *Bibliographie nationale française*. Elle est, comme l'explique le site de la BnF, « une bibliographie courante prévue par la loi sur le dépôt légal, dont l'article 2 commande 'la constitution et la diffusion de bibliographies nationales'. Elle donne une vue d'ensemble de la production éditoriale française » (<http://bibliographienationale.bnf.fr/>). Toutefois, selon PARINET (2004 : 9) « Les critères d'enregistrement ont varié avec les époques » sans compter qu'il faut parfois faire avec un « manque d'exhaustivité de la collecte ». En nous basant sur ces informations, nous considérons qu'un ouvrage qui apparaît dans ce registre est attesté de manière certaine.

⁶⁰ Au début du XIX^e siècle, les fascicules de la *Bibliographie de la France* paraissaient de manière hebdomadaire. Les numéros de pages que nous indiquons ici correspondent aux documents de l'année 1829 disponibles sur *Gallica* (<http://gallica.bnf.fr>).

⁶¹ Dans les tables de la *Bibliographie de la France* de l'année 1827, nous n'avons trouvé aucune mention des *MF*.

⁶² DELAVAU, GUY / FRANCHET, ANTOINE A. (1829), *Le Livre noir de MM. Delavau et Franchet ou Répertoire alphabétique de la police politique sous le ministère déplorable*, Paris (Moutardier). L'ouvrage s'ouvre sur un historique de la police politique de l'Antiquité à Vidocq et est suivi d'un répertoire alphabétique de tous les personnages cités.

1870⁶³. Mémoires d'un forban philosophe, *Paris, Moutardier*, in-8, Prix 6-0.

Ces différents inventaires semblent également avoir servi de source à YVE-PLESSIS pour l'élaboration de la notice qu'il consacre au *MF* dans sa *Bibliographie de l'argot* (1901 : 90). C'est d'ailleurs grâce à ce travail que le texte connaîtra une certaine visibilité.

Même si, en 1828, la censure préalable est supprimée et remplacée par l'obligation pour l'éditeur-imprimeur de remplir une déclaration préalable⁶⁴, il demeure risqué de publier un ouvrage qui véhicule une « mauvaise doctrine », ce qui explique que l'auteur des *MF* ait choisi de faire publier son ouvrage de manière anonyme. L'histoire semble lui avoir donné raison puisque, comme l'indique YVE-PLESSIS (1901 : 90) et à sa suite CELLARD (1985 : 103), le texte aurait été censuré « dès son apparition » et les exemplaires saisis mis au pilon⁶⁵. Depuis 1829, les *MF* n'ont fait l'objet d'aucune réédition et les exemplaires à la disposition du public sont rares⁶⁶, venant confirmer l'hypothèse de destruction du stock de Moutardier. Comme l'indiquent les documents d'*Intention de déclaration d'imprimer l'ouvrage* remplis par Guiraudet peu avant l'impression des *MF*⁶⁷, ce sont deux mille exemplaires qu'il s'apprêtait à mettre en circulation ; un nombre relativement élevé pour l'époque compte tenu de l'anonymat de l'auteur⁶⁸ – les tirages importants étaient en effet le plus souvent réservés aux textes des auteurs confirmés. CELLARD avance que le délai entre la parution du récit et sa destruction aurait été très bref : « Sitôt paru, il est saisi et détruit par la police de Charles X » (1985 : 103) –, ce qui expliquerait la diffusion moindre de l'ouvrage. Les raisons de cette décision, toujours selon Cellard, semblent tenir plus à la

⁶³ 1870 est le numéro sous lequel est recensé ce texte dans cette revue.

⁶⁴ « À partir de 1814, il n'existe plus de censure préalable [...]. Désormais, ce que l'on nommera 'censure' [...], est un système de surveillance après publication, s'appuyant sur des textes législatifs et réglementaires définissant les limites de la liberté d'expression et donnant aux tribunaux la charge de décider de la sanction. C'est donc la fin d'une certaine forme d'arbitraire. Ce n'est évidemment pas celle des condamnations » (PARINET 2004 : 278-9).

⁶⁵ Dans les dossiers des Archives nationales de France concernant les publications et la censure, nous n'avons trouvé aucun document relatif à une condamnation.

⁶⁶ La Bibliothèque nationale de France possède un exemplaire des *MF* de même que la Bibliothèque cantonale et universitaire de la ville de Lausanne – cet exemplaire provient de la collection du Marquis Giuseppe d'Ayala Valva, bibliophile qui vécut de 1871 à 1951 et dont la collection fut léguée en 1954 à la bibliothèque de Lausanne. Nous avons par ailleurs réussi à localiser trois autres exemplaires détenus par des particuliers (grâce notamment à des informations fournies par Gilles Boulard, administrateur du site *ABC de la langue Française* consacré à l'argot français et à ses sources – <http://www.languefrancaise.net/>).

⁶⁷ Aux Archives Nationales de France, nous avons trouvé deux documents d'« intention d'imprimer un ouvrage » (cote F18/82b) concernant les *MF* remplis par Guiraudet. Le premier, qui date du 29 avril 1829, indique partiellement le titre – *Mémoires...* –, donne le nombre d'exemplaires – 2000 – et signale que c'est à compte de « M. Moutardier, libraire ». Le second porte la date du 19 mai de la même année, porte le titre complet ainsi que le même nombre d'exemplaires mais stipule que l'impression se fera à compte d'éditeur – le nom de Moutardier n'est pas cité. Une inscription supplémentaire a été rajoutée après ces informations : « Déjà déclaré à la date du 29 avril, n° 878, sous le titre *Mémoire* [sic] ».

⁶⁸ Pour des chiffres sur les tirages des romans sous la Restauration, voir PARINET 2004, p. 42-43 et sur les rémunération des auteurs à cette même époque THÉRENTY 2003, p. 24-39.

présence dans l'ouvrage d'un bon nombre de propos républicains qu'au récit et à la présence d'argot dans le texte (CELLARD 1985 : 103)⁶⁹. NÉDÉLEC propose pour sa part deux hypothèses permettant d'expliquer l'application de la censure au texte. Elle invoque d'une part la responsabilité de Moutardier :

Il semble bien d'ailleurs y avoir eu, de la part de cet « éditeur », une recherche suffisante de l'effet de scandale pour s'attirer les foudres de la censure : de nombreux passages ont été condamnés (NÉDÉLEC 1992 : 631-632).

D'autre part, elle pointe l'implication de l'auteur qui porte des attaques virulentes « contre l'injustice et les défauts de l'organisation sociale » (*ibid.* : 632). Les *MF*, qui adoptent souvent le ton du pamphlet, s'attaquent par le biais de réflexions philosophiques aux mœurs, à la morale, à la religion⁷⁰, à la police et à la politique comme dans les exemples suivants :

[...] un moine déguisé était chargé de nous apprendre nos prières, notre catéchisme, et même certaines superstitions propres à rendre l'homme esclave et stupide. (9)

A considérer le grand nombre de filles publiques à Paris, on se récriera sans doute sur les mœurs ; et moi je me récrierai sur la police, et je dirai plus, c'est que la police entretient le libertinage. (49)

Le texte a donc logiquement dû être ressenti comme une menace pour l'ordre social.

De même, le mystère de l'identité de l'auteur est savamment mis en scène dans le texte, puisque le manuscrit des *MF* aurait été remis par l'auteur à un « présentateur »⁷¹, stratégie courante de « contournement de la responsabilité auctoriale » (SAPIRO 2011 : 11).

Toutefois, selon les indications du libraire parisien Henri Bonnefoi⁷², il semblerait que certains exemplaires des *MF* aient échappé à la destruction et qu'ils furent redistribués sans autorisation sous un nouveau titre – *Les Voleurs, les mouchards et les pendus* –, sans nom d'éditeur et sans date, échappant ainsi à la censure.

Malgré l'interdiction de paraître, ces mémoires connurent une remise en vente avec un nouveau titre : *Voleurs (les), les Mouchards et les Pendus*, à Paris, chez les Marchands de nouveautés.

⁶⁹ Les remarques critiques sur la justice et la pénalité ne sont pas rares dans les romans de la fin de la Restauration, ce qui conforte cette hypothèse.

⁷⁰ Comme le montre SAPIRO (2011), la Restauration est une période qui voit se développer de nombreuses polémiques anti-religieuses qui mènent souvent à des procès politiques et à des condamnations dont l'enjeu est la liberté d'expression.

⁷¹ Sur ce procédé, voir ci-dessous 1.4.2.

⁷² Communication personnelle, octobre 2009.

(Notice du catalogue pour la vente d'un exemplaire original des *Mémoires d'un forban philosophe*, <http://www.bonnefoi-livres-anciens.com>, consulté le 9 octobre 2009)

La description donnée par Bonnefoi de l'ouvrage « remanié » – dont il a, en 2003⁷³ et en 2007, possédé personnellement un exemplaire – et de sa préface, nous fournit des informations permettant de croire que nous avons affaire au même texte :

Voleurs (les), les Mouchards et les Pendus. Paris, chez les Marchands de nouveautés, sans date. In-8 broché de 331-(1) pp., couverture imprimée. Très rare édition des *Mémoires d'un forban philosophe*, ouvrage anonyme supprimé dès son apparition en 1829, vendue sous le manteau, sans autorisation sous un nouveau titre. Le corps de l'ouvrage est identique, l'éditeur a tout juste imprimé une nouvelle page de titre et une couverture portant : Les Voleurs, les Mouchards et les Pendus.

Une autre description datant de 2007 vient corroborer ces informations. Nous ne savons toutefois pas si nous devons considérer qu'il y a un ou deux exemplaires en circulation sous le titre *Les Voleurs, les Mouchards et les Pendus* ou si ces deux notices concernent le même ouvrage :

Voleurs (les), les Mouchards et les Pendus – P., Chez les Marchands de Nouveautés, s.d. (ca 1830), 8°, 331p., demi-basane Cognac, dos à 5 nerfs, pièce de titre bleue, couv. cons., rouss. Ouvrage rare et curieux en argot parisien (pas dans Barbier)

(Notice du catalogue pour la vente du 21 septembre 2007 du Lot 411 : Les Voleurs, les Mouchards et les Pendus, Site « Auction.fr », <http://www.auction.fr>, consulté le 9 octobre 2009)

Malgré cela, le procédé pour remettre les *MF* en circulation expliquerait que ce « nouvel » ouvrage n'ait été recensé ni dans la *Bibliographie de la France* – et donc qu'il n'a fait l'objet d'aucun dépôt légal puisque la publication dans cette « institution » en attesterait –, ni dans la bibliographie d'Yve-Plessis, ni dans aucun autre catalogue – il est par conséquent logiquement absent des collections de la BNF.

1.2.1. L'auteur

L'auteur a choisi de rester anonyme et les documents d'archives que nous avons pu consulter ne révèlent jamais son identité. Cependant, nous avons croisé au cours de nos recherches trois indices pouvant peut-être nous aider à l'identifier.

Le premier, et peut-être le plus intéressant, est en rapport avec Victor Hugo. En effet, dans les années 1860, ce dernier a chargé Julie Chenay⁷⁴ de constituer des inventaires des

⁷³ Cette information provient du catalogue n° 10 de la Librairie de Sèvres daté de décembre 2003.

⁷⁴ Julie Chenay (1822-1905) était la sœur cadette d'Adèle Hugo et donc la belle-sœur de Victor Hugo. Toutefois, ce dernier la considérait plutôt comme sa propre fille ; il lui a d'ailleurs écrit plus d'une centaine

ouvrages en sa possession, notamment de ceux qui se trouvaient dans sa maison de Hauteville-House à Guernesey. Elle s’y reprendra à plusieurs reprises pour mener à bien ce travail et réalisera plusieurs inventaires dont deux nous sont parvenus : l’un daté de 1870 et l’autre de 1879⁷⁵.

Parmi les livres recensés dans la liste de 1879 – appelée *Inventaire « local »* –, qui est la plus complète et la plus soignée, figure un exemplaire des *MF* qui a malheureusement disparu⁷⁶ depuis. Pour chaque ouvrage apparaissant dans son inventaire, Julie Chenay a créé une fiche bibliographique ; voici celle consacrée au *MF* :

Mémoire d'un forban philosophe	1 vol. B.	Buchez

Figure 2.1 : reproduction de la notice de l’inventaire « local » de Julie Chenay

Elle mentionne le titre du texte, sa nature – un volume broché – et signale un nom d’auteur, « Buchez », qui, jusque là, n’était apparu nulle part. À partir de ces informations, Jacques Cassier a élaboré une notice détaillée dont voici la reproduction accompagnée d’explications que nous avons établies d’après le mode d’emploi du site, ceci afin d’en faciliter la lecture :

de lettres. Pour des renseignements détaillés sur la formation, le parcours et les rapports de Julie Chenay avec Victor Hugo, cf. MERCIÉ 1967.

⁷⁵ Grâce au travail de Jacques Cassier, ces deux inventaires – plus un troisième, l’inventaire de la bibliothèque de François-Victor Hugo, le fils de Victor, réalisé par lui-même en 1866 – sont aujourd’hui disponibles en ligne sur le site du Groupe Hugo (Université de Paris 7) à l’adresse http://groupugo.div.jussieu.fr/Biblioth%C3%A8que_Hugo/Les_livres_de_Hauteville-House/00-Sommaire.htm. Jacques Cassier ne s’est pas contenté de livrer ces documents tels quels, il a les a ordonnés, agencés, annotés, a rédigé une introduction et un mode d’emploi pour en faire le travail le plus abouti existant actuellement sur les livres de Hauteville-House.

⁷⁶ Dans la notice de l’« Inventaire méthodique de Julie Chenay » de 1870, le titre de *MF* est en bleu, ce qui signifie qu’il s’agit d’un ouvrage qu’il est actuellement impossible de localiser mais qui a appartenu de manière certaine à Victor Hugo (informations tirées du mode d’emploi de l’inventaire de ouvrages de Hauteville House).

Buchez (R.) [non signé]	
1829	<i>Mémoires d'un forban philosophe</i> [31]
Paris : Moutardier, [1829], in-8° de 331 pp.	
Réf. : BF : 1829.05.23 n° 3216 — BN : 8-L15-108	
Bibliothèque de Victor Hugo à Hauteville-House [Disparu : mentionné dans l'Inventaire "local" de J. Chenay] - relié	
Ž Chenay L. 14-67/05 — • B025d	
Explication de la notice :	
Buchez (R.) [non signé]	Nom de l'auteur et indication comme quoi l'exemplaire n'est pas signé.
1829	Date d'édition.
<i>Mémoires d'un forban philosophe</i>	Titre de l'ouvrage.
[31]	Renvoi à une note de Cassier.
Paris : Moutardier, [1829], in-8° de 331 pp.	Indications bibliographiques.
Réf.	La date donnée entre parenthèses signifie qu'elle ne figurait pas dans l'ouvrage.
BF : 1829.05.23 n° 3216	Signale des références dans lesquelles trouver l'exemplaire dont il est question.
BN : 8-L15-108	Indique que les <i>MF</i> se trouvent au n° 3216 de la <i>Bibliographie de la France</i> , le 23 mai 1829.
Bibliothèque de V. Hugo à Hauteville-House	Renvoie à la cote de l'ouvrage à la Bibliothèque nationale.
[crochets]	Signale des informations concernant plus particulièrement l'exemplaire de Victor Hugo à Hauteville House.
Disparu	Localisation de l'ouvrage ; statut.
mentionné dans l'Inventaire « local » de J. C.	Livre dont on ignore la localisation mais dont nous savons qu'il a été en possession de Victor Hugo.
relié	Signale dans quel inventaire est recensé l'ouvrage.
barre grisée	Information sur l'état de l'ouvrage : relié.
Ž Chenay L. 14-67/05	Dans une barre grisée, mention des sources.
• B025d	Inventaire Chenay L. « local ».
	Inventaire Journet – Complément (Manuscrit).

Figure 2.2. : reproduction de la notice de CASSIER (notre explication)

Dans cette version, CASSIER a choisi, comme Julie Chenay avant lui, de classer l'ouvrage sous le nom de son auteur présumé – alors que dans sa liste il dédie une catégorie aux « Ouvrages anonymes et collectifs » – et il propose l'initiale du prénom. La mention [non signé] est ajoutée à la suite de ce nom, venant confirmer que l'ouvrage est bien paru de manière anonyme. Le choix de Julie Chenay de faire figurer le nom d'un auteur dans sa liste – et, à sa suite, celui de Cassier de préférer la mention « non signé » entre crochets plutôt que de classer l'ouvrage dans les anonymes – nous porte à croire qu'elle était en possession d'informations précises à ce sujet ; Hugo avait peut-être personnellement annoté l'ouvrage ou avait pu transmettre à sa belle-soeur le nom de l'auteur – nous pensons en effet que Hugo devait savoir qui était l'auteur de l'ouvrage puisque, au moment de la rédaction et de la parution des *MF*, il publiait lui-même un texte thématiquement et formellement très proche des *MF* : *Le Dernier jour d'un condamné*. Malheureusement, la disparition de son exemplaire personnel des *MF* après 1879 ne nous permet pas de répondre à ces questions.

Le deuxième indice est en rapport avec l'édition « remaniée » des *MF*, *Les Voleurs, les Mouchards et les Pendus*.

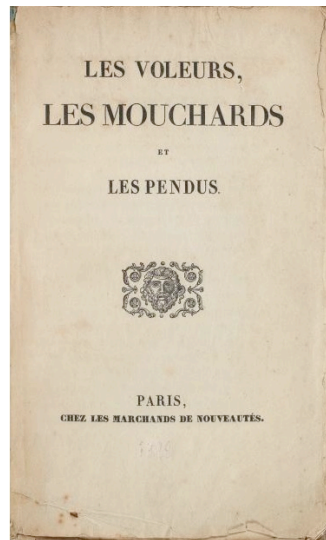


Figure 2.3 : reproduction de la couverture des *Voleurs, les mouchards et les pendus*

Toutefois cette information ne vient pas corroborer la première hypothèse. Nous avons retrouvé une mention de cet ouvrage dans un texte de 1867 signé BRUNET et DINAUX daté de 1867 :

Les Voleurs, les Mouchards et les pendus, Paris (sans date et sans nom d'imprimeur), chez les marchands de nouveautés (vers 1830) in-8, de 331 pages, attribué à un M. François, de Mons, donne beaucoup de renseignements et répand quelque lumière sur la langue singulière de l'Argot.

Figure 2.4 : reproduction du bas de la p. 53 de l'ouvrage de DINAUX et BRUNET

L'indication reste vague et ne nous permet pas d'identifier l'auteur mais est tout de même intéressante ; en effet, le héros des *MF* est amené à se rendre en Belgique, ce qui lui donne l'occasion de critiquer avec virulence le système politique belge ; cela nous apprend que l'auteur du texte, s'il n'était pas belge avait du moins une bonne connaissance de la situation politique de ce pays.

Toujours en référence à l'ouvrage remanié, le dernier indice recueilli nous propose un troisième nom d'auteur différent des précédents : Beurrier. En effet, le *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Arthur Dinaux* paru en 1864 nous apprend que ce dernier, qui n'est

autre que l'auteur de l'ouvrage qui proposait l'indice numéro 2, avait en sa possession un exemplaire du texte et agrmente la référence d'une notice :

L'auteur est Beurier. Cet ouvrage singulier et hardi paraît avoir été imprimé en Belgique, en 1829. Presque tous les exemplaires ont été détruits à leur naissance ; le très petit nombre qui reste n'a pas été mis dans le commerce. (1864 : 132, notice n° 1307)

Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons trouvé aucune autre information sur l'auteur des *MF* ; l'identité de R. Buchez tout comme celles de M. François et de Beurier demeurent mystérieuses et rien n'assure avec certitude que l'un d'entre eux soit vraiment l'auteur du texte.

1.2.2. Le libraire, l'imprimeur et l'éditeur

Si l'auteur des *MF* demeure inconnu, l'ouvrage nous fournit le nom du libraire et celui de l'imprimeur.

Le nom du libraire, Moutardier, figure sur la page de titre des exemplaires. Après avoir servi dans l'armée et obtenu son congé, Pierre Andocide Moutardier, né aux alentours de 1795, entre comme commis chez un libraire parisien⁷⁷. En 1825, il souhaite s'établir à son compte et entreprend de reprendre le commerce de Mlle Vachette, établi 4 rue Gît-le-Cœur à Paris. Le 15 mars 1825, il obtient son brevet de libraire, document indispensable pour ouvrir sa librairie. Les pièces administratives conservées laissent toutefois transparaître quelques soupçons quant à sa sympathie pour le régime en place malgré une forte insistance sur sa carrière au service du Roi :

Quant à ses opinions politiques, elles sont assez équivoques. (Extrait de rapport de M. le Préfet de police, 11 février 1825 [AN F18/1805])

M. le préfet de police a rendu un compte satisfaisant de la probité et des mœurs du sieur Moutardier, qui a de l'instruction, mais dont les dispositions politiques paraîtraient équivoques. (Document émanant de la Direction de la police [AN F18/1805])

Un autre document indique que :

Bellart paraît s'intéresser au Sieur Moutardier, pour lequel on n'a encore aucun renseignement. (Rapport, s.d. [AN F18/1805])

S'il s'agit de Nicolas François Bellart, politicien souhaitant le retour à un système de censure hautement répressif, cette mention tendrait à démontrer l'orientation politique

⁷⁷ Ces informations proviennent de documents des Archives Nationales de France (AN) qui possèdent un dossier « Moutardier » (cote F18/1805) contenant des pièces relatives à la passation d'une librairie entre Mlle Vachette et lui, notamment des lettres de recommandations et des rapports administratifs.

libérale de Moutardier. D'autre part, la publication à 2000 exemplaires de son catalogue de librairie pour 1827⁷⁸ témoigne de la bonne santé de son commerce.

Professionnellement, Moutardier est associé avec l'imprimeur Guiraudet ; ce dernier met en effet en vente une partie des ouvrages qu'il produit⁷⁹ – contre une part de ses bénéfices – à la rue Gît-le-Cœur ; cela devait notamment être le cas pour les *MF*.

Le nom de cet imprimeur figure au début du volume des *MF* ; il officie à la rue Saint-Honoré depuis le 27 mars 1820, date de l'obtention de son brevet d'imprimeur – le 16 septembre 1828, il obtient également celui de libraire, qui lui permet de vendre directement les ouvrages sans passer par un tiers –, et poursuit son activité d'imprimeur en lettres à Paris jusqu'au 23 juillet 1858, année durant laquelle il part poursuivre son activité à Neuilly jusqu'en 1860, date de son décès⁸⁰. Comme pour Moutardier, les Archives Nationales françaises possèdent un dossier « Guiraudet » (AN F 18/1836). Nous y apprenons que si, jusqu'en 1828, Guiraudet n'a jamais subi de « condamnation en matière de librairie » (document daté du 20 août 1828 [AN F18/1836]) et semble « politiquement correct », en février de cette même année il y a échappé de justesse :

Quant à l'examen politique de sa profession d'imprimeur il s'est fait remarquer par des nombreuses brochures en faveur des Élections constitutionnelles, ce qui a pu lui attirer dans les premiers jours de X^{bre} dernier un procès verbal de saisie et mise de scellés sur un ouvrage intitulé nouveau guide des dineurs 1 vol en 32 de 2 feuilles dans lequel on avait oublié d'insérer le nom et la demeure de l'imprimeur en contravention de l'art. 17 de la loi du 21 8^{bre} 1814 : mais la cour Roiale de Paris, par jugement de la Chambre du conseil attendu la non publication de cet ouvrage dont la totalité des exemplaires était encore chez l'imprimeur a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à poursuite de la saisie. (Rapport du Ministère de l'Intérieur, 11 février 1828 [AN F18/1805])

Cette indication montre que, comme Moutardier, Guiraudet semblait d'orientation libérale et témoigne qu'il avait déjà fait publier un, voire des livres politiquement controversés. Cette hypothèse se confirme à la lecture de cette notice de catalogue :

155. – **Guiraudet** (Alexandre-Joseph-Eugène), imprimeur à Paris.

Condamné à 200 fr. d'amende, par arrêt de la Cour royale de Paris, du 18 mars 1830, confirmatif d'un jugement du tribunal correctionnel de la Seine, en date du 27 janvier précédent. – Impression, sciemment faite, d'un écrit⁸¹ contenant des outrages envers le préfet de police, etc. (GAILLARD 1850 : 161)

⁷⁸ AN, F18/82.

⁷⁹ La BNF recense pour Moutardier 8 catalogues de publications (6 sans date, un pour l'année 1830 et un pour l'année 1832).

⁸⁰ Après son décès, la librairie sera reprise par son fils, Théodore Jules Frédéric Guiraudet.

⁸¹ Il s'agit d'un texte de Roussy intitulé *Étrennes d'un mendiant à M. Mangin*.

Quant à l'éditeur, son identité n'est pas certifiée mais d'après l'un des documents d'archives, cela pourrait bien être Moutardier lui-même :

1 vol in 8°, de 25 feuilles environ, que je [Guiraudet] me propose de tirer à 2000 exemplaires à compte de M. Moutardier, libraire. (Intention d'imprimer un ouvrage, n° 878 [F18/82b])

Cette hypothèse est appuyée par le rôle que joue l'éditeur vers 1830 :

Le personnage de l'éditeur, au sens moderne, n'existe pas dans la première moitié du XIX^e siècle. Concevoir des livres et les vendre sont encore des maillons peu différenciés de la chaîne de la librairie. Pour éditer, il suffit d'avoir un brevet de libraire. L'éditeur de 1830 est un libraire qui a décidé de fabriquer ses propres produits. (THÉRENTY 2003 : 29)

Quant à savoir si Moutardier est réellement l'auteur de l'*Avis de l'éditeur* qui ouvre le volume (I-III), nous ne pouvons l'affirmer avec certitude. Cependant, la double indication sur le volume des *MF* d'un libraire et d'un imprimeur peut signifier que le libraire est occasionnellement éditeur, surtout si l'auteur est prêt à payer les frais d'édition, manière de procéder relativement fréquente à cette époque⁸².

1.2.3. Traces du texte

De la diffusion du texte sous le titre des *MF* ou sous celui des *Voleurs, les Mouchards et les Pendus*, nous ne savons pratiquement rien non plus. Le prix du volume, indiqué dans la *Bibliographie de la France* – qui est identique à celui indiqué dans la *Revue bibliographique du royaume des Pays-bas et de l'étranger* – était de 6 francs, ce qui reste relativement élevé pour l'époque même si, en 1829, les prix des livres avaient déjà baissé, notamment parce que les libraires souhaitaient toucher un public plus large. Ainsi, d'après PARINET (2004 : 133), ni un ouvrier ni un petit-bourgeois d'alors n'avait les moyens d'acquérir un tel ouvrage. Par contre, comme l'explique THÉRENTY, comme « le roman est le genre le plus en vogue en 1829, celui qui suscite la plus forte demande dans les cabinets de lecture » (2003 : 28), il se pourrait que l'ouvrage ait figuré dans le répertoire de certains de ces cabinets qui ont connu un développement sans précédent sous la Restauration⁸³. Cependant, la destruction presque immédiate d'une partie – de la majorité ? – des exemplaires publiés en a sûrement considérablement et durablement limité la diffusion, même si certains d'entre eux ont circulé sous le manteau. Toutefois, malgré ces obstacles, les *MF* ne tombent pas totalement dans l'oubli puisque nous en retrouvons la trace chez

⁸² Communication personnelle d'Elisabeth Parinet (30 septembre 2008).

⁸³ Pour une étude complète et détaillée sur l'importance et le rôle des cabinets de lecture durant la Restauration, voir PARENT-LARDEUR 1999 [1981].

quelques érudits. En effet, de 1829 à nos jours, ils réapparaissent en filigrane dans des ouvrages de nature extrêmement différente. Ils sont le plus souvent utilisés ou cités uniquement pour leur important corpus de mots et d'expressions argotiques. Victor Hugo est pour beaucoup dans leur visibilité puisque, à notre connaissance, il a été le premier à se servir de ce texte.

1.2.3.1. en littérature

Comme nous l'avons vu ci-dessus (1.2.1.), Victor Hugo possédait un exemplaire des *MF*. Par ailleurs, l'inventaire réalisé par Julie Chenay nous renseigne sur la localisation des ouvrages à l'intérieur de la maison de Victor Hugo et nous apprend que les *MF* faisaient partie des « livres dont M. V. Hugo s'est servi pendant bien des années, pour ses travaux »⁸⁴ et qui se trouvaient au troisième étage de la maison dans une pièce qu'il appelait le « look-out »⁸⁵ et qui était sa propre chambre.

Par le recoupement de différentes informations, nous pouvons affirmer avec certitude que Victor Hugo a puisé dans les *MF* pour rédiger plusieurs passages des *Misérables* parus en 1862, en particulier les chapitres contenant du vocabulaire argotique ou traitant de l'argot.

Ainsi, dans l'introduction de son *Dictionnaire historique des argots français*, ESNAULT (1965 : XI) déclare :

Pour ses *Misérables* (1862), Hugo ignore toute histoire de l'argot des malfaiteurs et invente une douzaine de mots sans existence. Il reconnaît que deux « puissants romanciers », les vidocquiens Sue et Balzac, ont succédé à son *Dernier Jour d'un condamné*, mais il en fait deux autres, qui sont ses sources, le *Forban* de 1829 et Féval, dont *Le Fils du diable* (1847) [...].

Quant à NÉDÉLEC (1992 : 636), elle affirme :

Les 330 pages du roman sont bien remplies ! Empruntant tour à tour aux récits de Vidocq, à V. Hugo (qui lui-même s'inspirera peut-être de certains passages pour *les Misérables*), il ne vous fait grâce d'aucune classe criminelle (pirates, meurtriers, voleurs, prisonniers et bagnards, prostituées...).

⁸⁴ Julie Chenay, *Inventaire local de 1879*, Annexe 3 (document accessible à l'adresse : http://groupugo.div.jussieu.fr/Biblioth%C3%A8que_Hugo/Les_livres_de_Hauteville-House/8-Annexe%203.htm), consulté le 17 décembre 2009).

⁸⁵ Sur le site internet de la maison de Hauteville-House il est possible de voir les plans de cette demeure et il est expliqué que le look-out était « en effet jusqu'à la construction de la chambre de verre le plus haut poste d'observation de la maison. [...] Elle s'avance sur le toit, à la façon des look out de Guernesey, par une baie formée de quatre fenêtres et d'une porte fenêtre, par laquelle on atteint la galerie qui fait le tour du toit ainsi que la terrasse entourée d'une balustrade au sommet de la maison » (<http://www.hautevillehouse.com/>).

Et enfin, l'une des notes établies par CASSIER pour l'inventaire des livres de Hauteville-House vient confirmer et affiner les informations apportées par Esnault et Nédélec :

[31] On sait que VH utilisa cet ouvrage pour son étude sur l'argot dans *les Misérables*. On trouve dans les ms des notes prises sur ces *mémoires* (1) par Adèle Hugo (ms 13423, f° 5) et (2) par Léonie d'Aunet (ms 24744, f° 644-45 et 751-754).⁸⁶

L'indication « on sait » masque peut-être une référence à un article de HUARD (1960) dont une section est intitulée « L'argot des malfaiteurs dans les *Misérables*. Mme Biard et les *Mémoires d'un forban philosophe* ». Dans cet écrit, l'auteur fait plusieurs recoupements entre des feuillets⁸⁷ rédigés par Léonie d'Aunet⁸⁸ dans lesquels elle a recopié plusieurs passages des *MF* et ajouté des annotations destinés à la rédaction des *Misérables*⁸⁹. Huard apporte la preuve qu'une partie de l'argot utilisé par Hugo pour son roman provient bien des *MF* – en reproduisant notamment une phrase d'un memorandum de l'auteur daté du 13 juillet 1861 : « Compléter l'écrit laissé par Javert. Compléter l'argot (Forban philosophe). Détails sur la carte d'espion de Javert » et en inscrivant quelques passages en parallèle – mais il montre également que d'autres détails intégrés dans le récit proviennent également de ce texte⁹⁰.

Sur la base de ces différentes informations, nous avons repris les passages argotiques des *Misérables* et les avons comparés à ceux des *MF* ; les similitudes parlent d'elles-mêmes,

⁸⁶ Reproduit à partir du site Internet du groupe Hugo : http://groupugo.div.jussieu.fr/Biblioth%C3%A8que_Hugo/Les_livres_de_Hauteville-House/00-Sommaire.htm.

⁸⁷ Ces feuillets sont conservés à la BNF dans le reliquat des *Misérables* (Mss. n. a. fr. 24.744).

⁸⁸ Léonie d'Aunet – puis Léonie Biard après son mariage en 1840 avec le peintre François Biard – fut la maîtresse d'Hugo entre 1843 et 1851. Ils entretiendront, jusqu'à la mort de Léonie en 1879, une correspondance régulière.

⁸⁹ Sur l'importance pour le travail de Victor Hugo de la collaboration de Léonie d'Aunet, voir CLAUSTRE 2007.

⁹⁰ C'est le cas par exemple d'une description de carte de police :

« Petite carte ronde, collée entre deux verres et portant d'un côté les armes de France gravées, avec cette légende : *Surveillance et vigilance*, et de l'autre, cette mention : Javert, inspecteur de police, âgé de cinquante-deux ans ; et la signature du préfet de police d'alors, M. Gisquet. » (*Misérables* IV, XII)

« Petite carte ronde renfermée entre deux vitres. Sur l'une des faces étaient les armes de France avec cette devise : « *Surveillance et vigilance* » ; de l'autre côté le nom, l'âge, le titre de l'agent avec la signature du préfet de police et celle du porteur. » (Extrait des *MF* recopié par Mme Biard)

Notons toutefois que Mme Biard n'a pas recopié exactement le passage des *MF* qui dit : « D'abord Vidocq me remit une petite carte ronde dont tous les inspecteurs de police sont porteurs à Paris. Sur l'une des faces sont les armes de France avec cette devise : *Surveillance et vigilance*. De l'autre côté est le nom, l'âge et le titre de l'agent, la signature du préfet de police et celle du porteur. Ces cartes étaient enfermées dans de petits cadres à deux glaces pour faciliter les agents à s'en servir en cas de besoin » (203-204).

Victor Hugo s'est bien inspiré des *MF* pour composer certains de ces dialogues argotiques⁹¹.

1.2.3.2. dans des ouvrages répertoriant des textes argotiques

Les *MF* réapparaissent d'abord sous le titre *Les Voleurs, les Mouchards et les Pendus* sous la forme d'une notice chez DINAUX et BRUNET (1867). Ces auteurs ne font toutefois pas le rapprochement avec l'édition « originale » du texte. Ensuite l'ouvrage resurgit sous son titre initial au tournant du XX^e siècle. En 1901, le texte est recensé dans la *Bibliographie de l'argot* d'YVE-PLESSIS (cf. la notice reproduite ci-dessus, 1.1.1.) mais il n'est fait aucune mention de *Les Voleurs, les Mouchards et les Pendus*. En 1985, CELLARD, certainement inspiré par le dictionnaire d'ESNAULT (voir ci-dessous en 1.2.3.3.), leur accorde une place dans son *Anthologie de la littérature argotique* (p. 103-115).

1.2.3.3. en lexicographie

Dans le domaine de la lexicographie, ESNAULT (1965) est le premier à avoir procédé au dépouillement minutieux du vocabulaire argotique des *MF* pour constituer son *Dictionnaire historique des argots français*. Ce faisant, il a favorisé la diffusion du vocabulaire argotique des *MF* dans d'autres ouvrages lexicographiques.

1.2.3.4. dans des textes scientifiques ayant pour thème l'argot

À notre connaissance, la seule étude qui consacre quelques pages – plus précisément un sous-chapitre – aux *MF* est la thèse de NÉDÉLEC (1992 : 630-653). Son approche est plus littéraire que linguistique ; l'auteur passe en revue les textes argotiques et les présente de manière succincte. Le passage consacré aux *MF* en donne le résumé et les situe dans cette tradition.

2. Stratégies de l'auteur pour donner à son texte les apparences de la « réalité »

Pour rendre son œuvre crédible aux yeux du public et proposer un texte des plus « réalistes » correspondant aux attentes d'un public déjà conquis par les *Mémoires* de Vidocq, l'auteur des *MF* use de plusieurs stratagèmes différents. Nous en distinguons trois : le choix du genre des mémoires, l'utilisation du topos du manuscrit retrouvé et la mise en scène de différentes variétés linguistiques. Si c'est ce dernier aspect qui constitue

⁹¹ Pour l'analyse détaillée de cette question voir le chapitre 2 consacré à l'argot (1.3.2.) et AQUINO-WEBER 2014.

l'un des objets principaux de cette thèse, il convient cependant d'examiner préalablement les deux autres. En effet, ces analyses nous serviront dans une phase ultérieure de notre travail, quand il s'agira de déterminer la valeur linguistique des traits utilisés dans le texte et de replacer les *MF* dans l'histoire sociale de leur époque.

2.1. Le genre du texte

Les *MF* se donnent à lire d'entrée de jeu comme des mémoires – notamment par la présence du terme dès le titre. Ce faisant, ils profitent d'un effet de mode et s'inscrivent clairement, comme d'autres textes de la même période tel que les *Mémoires d'un forçat* (1828-1829), dans la descendance des *Mémoires* de Vidocq qui, en 1828, connurent un succès retentissant. Toutefois, il serait réducteur de tirer des conclusions hâtives. S'il n'est pas rare que « les œuvres ne tiennent pas toujours les promesses de leurs titres » (COIRAULT 1975 : 950), cette catégorie générique est elle-même souvent sujette à caution. FUMAROLI, conscient des difficultés qui leur sont liées, intitule l'un de ses articles de 1971 « Les Mémoires du XVII^e siècle au carrefour des genres en prose ». Il est vrai que ce type de texte pose plusieurs problèmes de définition que les spécialistes ont déjà très bien identifiés⁹².

Au-delà de l'indication générique présente sur la couverture des *MF*, le texte ne se laisse pas classer aisément. Ainsi, avant de tenter de déterminer à quelle catégorie littéraire il convient de rattacher ce récit, il faut définir succinctement les possibilités qui s'offrent à nous et en proposer des critères de définition générale. L'analyse des éléments paratextuels⁹³ des *MF* (notamment le titre et les introductions) et de certains éléments apparaissant dans le corps du texte s'avère particulièrement significative pour déterminer le genre des *MF* ; plusieurs interprétations semblent envisageables ou, du moins, plusieurs catégories de la littérature intime se mêlent dans ce texte – mémoires, pseudo-mémoires, autobiographie, roman.

Aucun auteur ayant travaillé sur les *MF* ne s'est réellement intéressé à cette question. CELLARD (1965 : 103) propose comme titre au chapitre qu'il consacre à ce texte : « Un roman d'aventures vécues ». Il précise toutefois plus loin « quoi qu'il en soit, véridique, imaginée, ou moitié-moitié, la vie de ce forban est riche d'aventures » (1965 : 104). Quant

⁹² Sur cette question, voir en particulier COIRAULT 1975, DIAZ 2001, FUMAROLI 1971, LAHOUEATI 2001, LEJEUNE 1971, 1973, 1975.

⁹³ Selon l'appellation de GENETTE (1987 : 7) : « Cet accompagnement, d'ampleur et d'allure variables, constitue ce que j'ai baptisé ailleurs [...] le *paratexte* de l'œuvre ».

à NÉDÉLEC, elle ne développe pas son analyse autour de ce sujet, mais voit dans les *MF* un roman – le titre de son chapitre sur les *MF* s'intitule « Un roman ? » ; l'utilisation du point d'interrogation laissant planer un doute sur la nature du texte – et même, plus précisément, « une fiction autobiographique » (1992 : 630). Ces hésitations quant à la nature des *MF* nous ont amenée à confronter notre texte aux critères de définition des différents genres concernés en essayant d'éviter l'anachronisme : en effet, il est probable que nos critères actuels diffèrent de ceux de l'époque.

D'une manière générale et de tout temps, et les avis sont unanimes sur ce point, les formes d'écriture prenant pour sujet le moi (mémoires au sens large, autobiographies, journal, etc.) se sont définies par un récit à la première personne relatant tous les événements de la vie d'un personnage et se caractérisant par « leur valeur d'exemple » (LAHOUDI 2001 : 19).

Avec le XVIII^e siècle, la narration à la première personne devient, en lien avec le développement de la conscience individuelle, l'un des éléments novateurs du roman et le « je » sonne comme un gage d'authenticité. À cela s'ajoute la volonté des auteurs de dépeindre « le portrait vraisemblable de la réalité des êtres et des milieux [afin de] donner au roman la portée didactique et morale qui fera de lui le rival victorieux de l'Histoire » (NÉDÉLEC 2010 : 73). Les œuvres dans lesquelles ce procédé narratif occupe une place centrale peuvent alors être réparties dans deux catégories, les récits « historiques » et les récits « biographiques » (DIAZ 2001). Selon DIAZ, le genre des mémoires a connu, entre la Révolution de 1789 et celle de 1830, une forte expansion :

En ce siècle révolutionné, la mémoire nationale cherche compulsivement ses assises dans ces archives d'un genre hybride, où se mêlent deux traditions *a priori* antagonistes : l'une fort ancienne, qui s'inscrit dans la lignée aristocratique des mémoires d'État ; l'autre, récente et démocratique, qui trouve son origine explicite dans le modèle rousseauiste des *Confessions*. (2001 : 125-6)

Qu'en est-il des *MF* ? Un passage en revue des éléments paratextuels devrait nous mettre sur la voie.

2.1.1. Le titre

Le titre de l'ouvrage, qui est le premier élément immédiatement à notre disposition mais aussi le plus externe, semble *a priori* assez simple à décoder et pourtant, comme l'écrivent DUCHET et TOURNIER, « les titres vont en famille ou en réseau, ou même en arborescence, [...] ils se composent d'éléments reparaissant qui en cautionnent et en régulent la réception » (1999 : 61). Pourtant lorsque l'auteur définit à quel genre il choisit de rattacher son texte : les mémoires, l'apparente simplicité initiale s'estompe et la polyvalence de

l'œuvre apparaît. En effet, ce rattachement à un genre des plus hybrides laisser présupposer d'entrée de jeu la volonté de l'auteur de nous introduire dans son univers fictionnel. Ce sentiment est renforcé par l'absence dans le titre – pourtant censé évoquer plus ou moins clairement son contenu – d'une personne identifiable. En effet, lorsque le titre annonce « mémoires », on s'attendrait à pouvoir les associer directement à l'auteur comme c'est le cas, par exemple, pour les *Mémoires* de Vidocq ou pour ceux de Saint-Simon, ou alors que cette indication générique soit complétée par le nom ou la fonction d'un personnage, comme c'est généralement le cas pour les mémoires de type historique, qu'ils soient réels ou fictifs. Les titres suivants en sont des exemples : *Mémoires de Marguerite de Valois*, *Mémoires du cardinal de Retz*, *Mémoires de Monsieur le Marquis d'Argens*. Dans les *MF*, le contrat de lecture est donc biaisé d'entrée de jeu. Nous nous trouvons en effet face à une situation ambiguë, presque discordante, puisque le syntagme « d'un forban philosophe », qui devrait nous renseigner sur l'identité du protagoniste, ne nous apprend rien de concret. Toutefois, un ouvrage « philosophique » caractérisait à l'époque un texte irrégulier et l'athéisme est l'une des caractéristiques principales du forban. Ainsi, le titre des *MF* présente plusieurs incertitudes, non seulement sur le genre de l'ouvrage, sur l'identité de la personne dont l'auteur-narrateur s'apprête à rédiger les mémoires, mais aussi sur la véracité même du titre. Le choix d'écrire des mémoires indique-t-il que l'auteur pense d'emblée à s'inscrire dans une tradition ou simplement qu'il recherche une manière directe d'ancrer ce texte dans la descendance des *Mémoires* de Vidocq ? Quoi qu'il en soit, le titre se fait forcément « l'écho de son temps » (DUCHET / TOURNIER 1999 : 61) et véhicule à lui seul un ensemble d'idéologies datées que le lecteur de l'époque devait être à même d'identifier aisément.

2.1.2. Les introductions

2.1.2.1. L'introduction éditoriale

L'ouvrage s'ouvre sur un *Avis de l'éditeur* (I-III) de deux pages dans lequel Moutardier explique les prétendues raisons, d'ailleurs stéréotypées, pour lesquelles il accepte d'éditer les *MF* – « ramener les esprits égarés », « dessiller ses yeux [du lecteur], pour le détourner de la fausse route », le faire revenir « avec plaisir à des compositions conformes à la morale et à la saine littérature » (II) – et se défend vigoureusement de la pureté de ses intentions, certainement en raison du poids de la censure et des sanctions qui pouvaient être infligées aux éditeurs :

L'éditeur espère que les *Mémoires d'un Forban philosophe* seront le dernier sacrifice offert au goût du jour, et que la littérature des criminels sur son déclin pâlera désormais devant le dégoût du public éclairé (III).

Bien évidemment, l'éditeur mettant en avant l'utilité morale de cet ouvrage – ce faisant, le « forban philosophe » acquiert un statut d'exemplarité – déclare ne publier ce texte que dans un but vertueux tout en jouant habilement sur les sentiments d'attrance et de répulsion que provoque généralement ce genre d'ouvrage décrivant les bas-fonds de la société⁹⁴. Ce procédé, courant à cette époque⁹⁵, ne dupe plus personne : en qualifiant l'ouvrage de « dernier degré d'horreur auquel on puisse arriver » et en expliquant que « jamais on n'a produit rien de plus épouvantable » (II), Moutardier cherche avant tout à allécher le lectorat pour le convaincre de venir goûter aux délices d'un texte qu'il prétend lui-même considérer comme l'un des plus controversés de cette période. Il ne recourt cependant pas à l'argument qui, « depuis les premières listes de mendiants jusqu'aux mises en garde des reporters », revient constamment, à savoir prévenir « les honnêtes gens des dangers qui les guettent » (KALIFA 2013)⁹⁶.

2.1.2.2. L'introduction des *Mémoires d'un forban philosophe*

L'« Introduction » des *MF* n'est pas signée mais peut, en reprenant les termes de Genette, être qualifiée de préface *actoriale fictive*⁹⁷. Le contenu utilise en effet sans réserve un « je » que le lecteur, grâce au contexte, en arrive rapidement à assimiler à celui du narrateur du texte. Ce dernier se confond avec l'auteur prétendu du récit, confortant ainsi l'importance du stratagème qui cherche à faire croire que l'*Introduction* et le texte sont écrits par la même personne.

Le texte liminaire s'étend sur huit pages mais peut aisément être divisé en deux parties distinctes, qui sont d'ailleurs séparées typographiquement par un espace.

⁹⁴ Ce sentiment de répulsion mêlé de fascination pour l'abject est très bien décrit par KRISTEVA 1980.

⁹⁵ Pour des exemples de cette pratique, cf. chapitre 7, II.

⁹⁶ KALIFA (2013) signale par ailleurs que la *Gazette des Tribunaux* – périodique judiciaire proposant principalement des comptes rendus de procès et relate des faits divers – évoque ce même argument dans son prospectus de lancement le 1^{er} novembre 1825 : « Ce sera rendre un véritable service à toutes les classes de la société, aux commerçants surtout, que de leur révéler chaque jour dans un journal, non seulement les noms des malfaiteurs, mais encore les moyens de fraude et d'escroquerie dont ils font usage ».

⁹⁷ « [L]a préface *actoriale fictive*, espèce relativement classique. [...] Le plus souvent, le personnage promu au rôle de préfacier est le héros-narrateur d'un récit à la première personne, dont il revendique par là même la paternité » (GENETTE 1987 : 166). Plus loin : « la préface *actoriale fictive* est en fait réservée à des héros-narrateurs, c'est-à-dire qu'elle simule une situation plus complexe, mais plus naturelle, où le héros est en même temps son propre narrateur et son propre auteur. Bref, la préface *actoriale fictive*, simule la préface d'autobiographie, où le préfacier, comme j'ai déjà eu l'occasion de m'en plaindre, s'exprime davantage comme auteur ('voilà ce que j'ai écrit') que comme héros ('voici ce que j'ai vécu') » (GENETTE 1987 : 268).

La première partie de ce texte (5-7) résonne comme une invitation directe et explicite à la lecture : « lisez-moi, lisez-moi ! » (I). L'auteur-narrateur s'adresse directement à son lecteur dès l'ouverture à la première personne : « Monarques, dépositaires des lois et du bonheur des peuples, ne craignez pas d'ouvrir mon livre et d'en feuilleter les pages » (5). L'utilisation marquée et répétée de l'impératif imprime un rythme soutenu à cette entrée en matière. La stratégie de lecture du texte est d'« intéresser le lecteur, de lui présenter l'argument du texte, de mettre en scène la fiction » (DEL LUNGO 1997 : 106). Par ces impératifs (*Ne craignez pas, ne fermez pas, écoutez, Lisez-moi, Ecoute*) mais aussi par des injonctions (*Monarques, Ministres, Législateurs, Préfets, Prêtres, Lecteur, etc.*) et des interrogations (*te sens-tu la force de descendre avec moi dans l'ancre du crime et du malheur ? [...] N'entends-tu pas... ?*), l'auteur-narrateur met en bouche les lecteurs, leur promettant « des sujets de méditations » mais aussi la dénonciation « des crimes et d'horreurs cachés » (5). De cette manière, il justifie sa prise de parole à la première personne :

Le mémorialiste se veut témoin et acteur des événements qu'il rapporte et c'est là sa seule légitimité qui l'autorise à entreprendre le récit de sa vie à la première personne. (DIAZ 2001 : 121)

Par ces artifices, cette première partie d'introduction complète admirablement l'*Avis de l'éditeur*. L'auteur-narrateur s'applique à affiner l'accroche qui y était proposée (texte servi comme « antidote à la dépravation du goût » (II)) ; il introduit le lecteur dans cet univers sulfureux qui est celui des bagnes et des forçats tout en évitant de mettre l'accent sur son trajet personnel :

Le culte de l'Histoire est tel dans les trente premières années du siècle que c'est d'abord, et essentiellement, la valeur du témoignage que les mémorialistes se font un devoir d'exalter, gommant volontiers dans leur récit la dimension personnelle jugée indésirable. (Diaz 2001 : 127)

Par ailleurs on peut considérer ce passage comme un texte liminaire à part entière en ce qu'il précède l'entrée en matière de la narration.

La seconde partie (7-13) de cette *Introduction* est d'une tout autre nature même si, par un deuxième stratagème, l'auteur cherche aussi à capter l'attention du lecteur. La phrase introduite par « Je naquis »⁹⁸ annonce concrètement le début de la narration et le

⁹⁸ « D'autre part, le récit de la naissance, dans un roman où le héros est aussi le narrateur de l'histoire, ne peut être qu'un récit rapporté, filtré par une autre acte narratif relevant d'ailleurs du contrat de lecture propre à la fiction : 'on me l'a dit et je le crois' ; et même l'aspect naturel du commencement d'un nouveau jour s'estompe par la référence à un temps conventionnel, mesuré par une horloge et filtré lui aussi par une narration qui souligne la coïncidence des débuts. Cet *incipit* totalisant montre finalement que la naturalisation

changement de temps verbaux – la première partie était dominée par le présent et l’indicatif tandis que, dans la seconde, ce sont le passé simple et l’imparfait qui prévalent – marque clairement la rupture⁹⁹ ; c’est le véritable *incipit* du texte. Cette entrée en matière a pour but d’ancrer ce récit dans la « réalité ». Le protagoniste nous y indique que c’est l’histoire de sa vie qui va être (d)écrite. Ce passage a pour fonction de fournir une « caution de véridicité » (DEL LUNGO 1997 : 43) à son discours d’une manière d’ailleurs très stéréotypée. Dans ce passage liminaire, l’auteur cherche à faire « passer plusieurs informations sur le texte, informations dont la fonction vise à établir un pacte avec le lecteur » (ARRIGONI 2000 : 303). Par ailleurs, cette introduction lui permet de combler une lacune dans le récit puisque le texte ne débute pas à la naissance du protagoniste mais lors de sa « quinzième année » (16). Il introduit ainsi le destinataire dans son univers en lui présentant le contexte, donné pour authentique, de sa naissance et de son éducation. Dès l’entrée en matière, le protagoniste retrace les orientations politiques de ses parents et son chemin éducatif puis annonce qu’il va livrer ses « méditations » mais également dénoncer des crimes et des « horreurs cachées ».

2.2. Le topos du manuscrit retrouvé ou transmis

Seule la fin du texte nous apporte une compréhension globale de la démarche de l’auteur. En effet, dans la dernière partie des *MF*, la mise en scène d’un troisième stratagème – généralement présenté dès l’introduction – vient compléter et éclairer ceux que nous avons déjà décrits plus haut : il s’agit de l’utilisation de ce que HERMAN (1999 : XI-X) décrit comme « l’un des plus anciens motifs de la littérature occidentale »¹⁰⁰, le *topos* du manuscrit retrouvé ou plutôt, dans le cas qui nous occupe, du manuscrit « transmis ». Ce motif présente la caractéristique d’être totalement inclus dans l’espace du récit ; il n’en est fait mention dans aucune des pièces liminaires. Cette particularité lui confère un statut différent des autres procédés mis en place par l’auteur, même s’il participe aussi à la construction du contrat de lecture du récit et permet de « refermer » la narration.

de la frontière initiale s’effectue moins par la référence à des commencements naturels que par une sorte de réglementation conventionnelle du début » (DEL LUNGO 1997 : 107-8).

⁹⁹ « Une première classification, pertinente dans n’importe quel type de texte, peut se fonder sur des critères purement formels, renvoyant par exemple aux théories linguistiques de Benveniste [...] et de Weinrich, qui de façon plus spécifiquement littéraire distingue le groupe des temps *narratifs* (l’imparfait, le passé simple, le plus-que-parfait, les deux conditionnels) du groupe des temps *commentatifs* (le présent, le passé composé et le futur) » (DEL LUNGO 1993 : 81).

¹⁰⁰ Pour un historique détaillé de ce motif, voir l’ouvrage collectif sous la direction d’HERMAN et HALLYN 1999 et plus particulièrement l’article d’ANGELET 1999. Pour le Moyen-Âge, voir BAUMGARTNER 1994.

Dans le récit du « forban philosophe », le lecteur apprend très tard le stratagème qui sous-tend la transmission du texte du narrateur à l'éditeur. Nous découvrons en effet dans une note de la fin du chapitre XLI (327) que le manuscrit est « transmis » par un « Monsieur français »¹⁰¹ :

Ici finissent les *Mémoires*. La chapitre suivant a été écrit par la personne qui a transmis le manuscrit.

L'explication de cette fin soudaine nous est donnée dans l'ultime chapitre du texte (XLII : 328-31) qui pourrait aussi bien être le premier puisqu'il est en quelque sorte « détaché » du récit proprement dit. Un nouveau personnage, qui prend en charge la narration du dernier chapitre du texte, remplace le « forban philosophe » et se voit confier un rôle fondamental dans la construction de la fiction romanesque. Sa fonction consiste à révéler au lecteur comment s'est déroulée la passation du manuscrit du forban jusqu'à l'éditeur. En effet, le « forban » alors incarcéré en Angleterre et dans l'attente de l'application de sa condamnation à mort, demande une faveur à ce « Monsieur français » dont nous ne saurons rien de plus si ce n'est qu'il l'a choisi « en qualité de compatriote » (328) :

– [...] voici quinze cents francs de valeurs. Si vous allez à Genève, informez-vous d'une servante nommée Catherine ; vous lui remettrez cette somme. Quant à ces mémoires, veuillez vous en charger aussi, afin d'apprendre aux hommes qu'on peut être en même temps criminel et vertueux. (328-99)

Ce nouveau personnage qui, de manière indirecte, permettra au « forban » de publier ses mémoires, est évidemment lui aussi fictif. Le texte ne nous révèle d'ailleurs pas la raison de sa visite au « forban philosophe » dans sa cellule ; le lecteur apprend seulement qu'il a « obtenu du lord-maire la permission de visiter le prisonnier » (328) et qu'il pense l'avoir déjà « vu à Paris ». Le lien narratif entre les deux personnages-narrateurs paraît ainsi bien ténu et contribue à maintenir un doute sur la véracité de la mise en scène proposée. Le stratagème y perd quelque peu le côté mystérieux et imprévisible qui le caractérisait généralement. Par ailleurs, ce mode de transmission dont la présence dans le récit est finalement mise en scène de manière relativement simple, contribue à la fiction des intentions « vertueuses » du roman, mise en place dès l'introduction de l'auteur-narrateur

¹⁰¹ Ce stratagème n'est pas unique, plusieurs ouvrages de la même époque l'utilisent : dans *Adolphe* de Benjamin Constant dont la première édition paraît en 1816, l'auteur met en place un motif du manuscrit trouvé souvent qualifié par les critiques de « labyrinthique » : « Plusieurs mois après, je reçus à Naples, une lettre de l'hôte de Cerenza, avec une cassette trouvée sur la route qui conduit à Strongoli, route que l'étranger et moi nous avions suivie, mais séparément. [...] Elle contenait beaucoup de lettres fort anciennes sans adresses, ou dont les adresses et les signatures étaient effacées, un portrait de femme et un cahier contenant l'anecdote ou l'histoire qu'on va lire. [...] je les conservais depuis dix ans, incertain de l'usage que je devais en faire... » (CONSTANT 1816 : V-VI)

de voir son manuscrit publié pour « apprendre aux hommes qu'on peut être en même temps criminel et vertueux », pour se dire, et ainsi pour lui permettre de justifier son acte d'écriture par sa valeur exemplaire.

D'autre part, dans une nouvelle tentative d'« authentifier » sa démarche, l'auteur déclare que le protagoniste se serait mis à écrire ses mémoires au moment où il aurait su qu'il n'échapperait plus à sa condamnation. En effet, le témoin-relais le raconte au chapitre XLII :

En entrant dans sa chambre, il était occupé à écrire ; et un gardien m'apprit plus tard que, depuis les premiers moments de son arrestation, il n'avait pas quitté la plume.
(328)

Il semble donc bien que le pseudo auteur-narrateur ait rédigé ses mémoires d'un trait dans les derniers moments de son existence, s'inscrivant ainsi parfaitement dans le mouvement que décrit LAHOUDI (2001 :32) :

À l'heure des bilans ou des crises graves, la dimension justificatrice, l'apologie de soi-même, pour soi et pour les autres, est l'une des motivations des autobiographies. Les premiers récits où interviennent des éléments autobiographiques sont rédigés dans la perspective d'une mort prochaine. L'autobiographie, quête de sens, est rédigée dans la conscience de la mort.

Ainsi, toujours poussé par cette même volonté de faire prendre au récit fictionnel une tournure authentique, le texte emprunte, une fois encore, une manière de faire propre aux mémorialistes et aux autobiographes. Cela permet à l'auteur d'ancrer son récit dans cette tradition et d'en jouer en utilisant le motif du manuscrit transmis comme la dernière volonté de son personnage pour se survivre. Par ailleurs – et plus de façon plus élémentaire – cela permet aussi sans doute à l'auteur de clore un récit qui pourrait être sans fin.

Le stratagème de transmission du manuscrit ainsi pleinement intégré dans le récit, prend dès lors une importante valeur argumentative. En effet, même s'il ne tient qu'en quelques lignes, ce motif a un rôle fondamental dans le jeu qui, dès les pièces liminaires, consiste à persuader le destinataire de la véracité des *MF* et qui cherche à les rattacher au genre des mémoires.

Un éclairage complémentaire sur ce phénomène est proposé par BOCHENEK-FRANCZAKOWA (2001). Selon elle, les récits autobiographiques post-révolutionnaires qu'elle situe dans une fourchette temporelle allant de 1789 à 1800, utiliseraient le topos du manuscrit transmis, qu'elle préfère nommer « topos du manuscrit confié », dans une autre optique. Ce motif servirait la conscience d'une « histoire en train de se faire », en train de se construire en temps réel. Les auteurs qui en faisaient usage auraient donc utilisé leurs

récits pour « représenter l'expérience individuelle au sein des événements historiques » (BOCHENEK-FRANCZAKOWA 2001 : 237) et témoigner – généralement dans l'urgence – pour les générations futures. Dans ce contexte, le risque pour l'auteur de perdre son texte était souvent bien réel et on comprend aisément qu'une bonne transmission soit devenue capitale en vue d'assurer la publication de ces œuvres. Les *MF* ne peuvent évidemment pas être assimilés aux textes produits dans l'urgence de la période révolutionnaire mais il semble envisageable que leur auteur ait choisi de réutiliser certaines de leurs composantes. Le réalisme de la scène de transmission du manuscrit et l'utilisation d'un personnage-relais, permettant au destinataire d'être « lié » à l'auteur et de pouvoir ressentir l'urgence de la situation, semblent bien issus de ce mouvement.

Finalement, la véritable question à se poser ici est de savoir si les lecteurs contemporains des *MF* s'interrogeaient sur la véracité de ce type de récit, s'ils pouvaient être « sensibles » à l'authenticité d'un texte, à sa vérité autobiographique. Les stratégies de rattachement par la passation du texte d'une personne à l'autre – semblables à celle mise en place dans les *MF* – pouvaient-elles suffire à convaincre les destinataires – du moins les lecteurs du début du XIX^e siècle – de la véracité de ces « documents » ? Après tout, le motif du manuscrit trouvé était déjà, et cela au moins depuis la seconde moitié du XVIII^e siècle, un lieu commun des mémoires auquel, selon COIRAULT (1990 :17), plus personne ne se laissait prendre :

Mis à part quelques esprits exigeants ou chagrins, les lecteurs de l'époque ne se souciaient pas de distinguer dans la littérature mémorialiste les parts de la vérité et de la fiction [...] écrire des Mémoires était un acte qui marquait l'entrée dans la littérature romanesque aussi nettement que rédiger un roman [...] Que désirait le public ? Des péripéties bien agencées, des variantes de l'« aventure », cette notion-clef, des séries d'histoires intercalaires permettant au virtuose de l'écriture des effets aussi attendus que surprenants [...] des Mémoires ambulants où l'on sacrifiait aux clichés de la nouvelle.

Ces explications semblent venir confirmer ce passage de la synthèse théorique générale avancée par DEL LUNGO (2003 :58) :

Cependant, la codification de cette stratégie d'ouverture ne peut que démentir ce qui est affirmé, au moment où le *topos* s'insère dans une *doxa*, dans la connaissance qu'en a le public pour lequel la découverte du manuscrit est, de toute évidence, une feinte. Le lieu commun devient aussi un emblème de la fiction et un signe d'authentification du roman, objet de nombreuses variantes et subversions ironiques et intertextuelles, qui jouent justement sur la capacité de reconnaissance du *topos* de la part du lecteur.

Ainsi, selon lui, l'utilisation de ce *topos* fonctionnerait comme un signal, ayant pour seul objectif d'affirmer le statut fictionnel du texte. Pourtant LAHOUDI (2001 :27) ne semble

pas d'accord avec l'hypothèse de Coirault et propose des exemples qui nuancent le propos :

Le problème est peut-être moins simple que ne le laisse ici entendre Yves Coirault. Dès la fin du XVII^e siècle, Pierre Bayle avoue un certain désarroi devant la prolifération de romans qui se dissimulent sous les apparences d'une histoire authentique. [...] Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les lettres adressées à Jean-Jacques Rousseau ou à Bernardin de Saint-Pierre par des lecteurs enthousiastes, qui demandent des précisions sur les personnages de *La Nouvelle Héloïse* ou de *Paul et Virginie*, montrent que la fiction pouvait être perçue comme vérité.

Parallèlement, BOCHENEK-FRANCZAKOWA (2001) met en lumière un autre changement qui semble intervenir à la même période dans l'utilisation du motif du manuscrit transmis et qui vient quelque peu rompre avec sa tradition. Ainsi, dans son optique, le lecteur n'est plus seulement un destinataire extérieur à l'œuvre mais « par le pacte de lecture qu'institue le topos du manuscrit confié, il devient un lecteur solidaire du protagoniste » (BOCHENEK-FRANCZAKOWA 2001 : 244). Par ailleurs, le passage d'un manuscrit trouvé ou retrouvé à un manuscrit transmis participe à abolir la notion de hasard dans la transmission et, par là même, une partie de sa clandestinité ; l'avenir du manuscrit est désormais programmé, déterminé par son auteur.

Si séduisante que soit cette théorie, elle ne semble pas s'appliquer totalement aux *MF* ; l'aspect « voyeur » étant nettement souligné dans les différentes introductions, même si le lecteur est effectivement un voyeur consentant : « Lecteur, avant d'aller plus loin, je t'arrête pour te demander si tu te sens la force de descendre avec moi dans l'ancre du crime et du malheur ? » (6). Pourtant, il est vrai que l'espace de distanciation est réduit par le stratagème de transmission mis en place ; cela place le texte du forban philosophe à mi-chemin dans l'évolution du motif du manuscrit « transmis ». En cela, il semble que le motif développé dans les *MF* soit relativement proche de la manière dont l'utilisaient les auteurs du XVIII^e siècle et que DELBOUILLE (1999 : 294), s'il s'était intéressé aux *MF*, l'aurait volontiers qualifié de « résurgence tardive d'une technique en passe d'épuisement ». En effet, les statagèmes mis en place au début du XIX^e siècle avaient déjà subi des modifications importantes et s'étaient libérés de l'influence de ceux du XVIII^e siècle. C'est le cas, par exemple, chez Benjamin Constant (1816)¹⁰² ou dans le *Dernier jour d'un condamné* de Victor Hugo (1829)¹⁰³.

¹⁰² Voir DELBOUILLE 1999.

¹⁰³ Sur le motif du manuscrit trouvé dans le *Dernier jour d'un condamné*, voir NÉDÉLEC 1999.

Au vu du nombre de récits qui utilisent le motif du manuscrit « trouvé » et en relisant les quelques lignes introductives à la première édition anonyme du *Dernier jour d'un condamné* :

Il y a deux manières de se rendre compte de l'existence de ce livre. Ou il y a eu, en effet, une liasse de papiers jaunis et inégaux sur lesquels on a trouvé, enregistrées une à une les dernières pensées d'un misérable ; ou il s'est rencontré un homme, un rêveur occupé à observer la nature au profit de l'art, un philosophe, un poète, que sais-je ? dont cette idée a été la fantaisie, qui l'a prise ou plutôt s'est laissé prendre par elle, et n'a pu s'en débarrasser qu'en la jetant dans un livre. De ces deux explications, le lecteur choisira celle qu'il voudra. (HUGO 1829, non paginé)

Il semble finalement admis que les lecteurs de l'époque savaient décoder ce type de stratagème, extrêmement codifié, et qu'il fonctionnait donc effectivement comme une réelle entrée en matière romanesque. La concision du procédé mis en place dans le texte des *MF* montre que le lecteur de 1829 était apte à reconnaître facilement la supercherie et qu'il n'était pas question de le « tromper ». Cette hypothèse vient confirmer ce que d'autres éléments paratextuels laissaient entendre, à savoir que le caractère « véridique » des *MF* est purement fictif et que le motif du manuscrit transmis sert non seulement à agrémenter le récit romanesque mais surtout à échapper à la censure ; il joue donc parfaitement de son double statut esthétique et idéologique.

2.3. Bilan

Ainsi, même si les *MF* se laissent classer dès la lecture de leur titre dans la catégorie des « mémoires » et que la stratégie du manuscrit transmis concourt à confirmer cette impression, à la lecture des éléments paratextuels, le problème se pose de manière plus complexe. L'affirmation d'un genre par son auteur signifie-t-il que ce dernier cherche à donner d'emblée à ses « mémoires » une véritable marque générique ou, plus simplement, qu'il souhaite inscrire son texte dans la descendance des *Mémoires* de Vidocq ?

Quoi qu'il en soit, l'appartenance des *MF* au genre des mémoires dans le sens de « mémoires historiques » est remise en cause, non seulement par la difficulté de croire que l'auteur et le narrateur soient une seule et même personne, mais également par celle qui nous pousserait à penser que le « forban » souhaite avant tout retracer l'histoire de son époque plutôt que son parcours de vie. Ce que confirment les textes liminaires qui ne jouent pas complètement sur l'utilité documentaire du texte mais servent plutôt à en valoriser l'utilité morale.

3. Les *Mémoires d'un forban philosophe* : un corpus linguistique ?

La manière dont l'auteur a mis en scène les différents registres linguistiques des *MF* n'a bien évidemment pas été laissée au hasard :

Les écritures [...] sont produites par un mouvement identique, qui est la réflexion de l'écrivain sur l'usage social de sa forme et le choix qu'il en assume. (BARTHES 1953 : 19)

Ses choix soulèvent un certain nombre de questions et d'hypothèses. La narration du texte est exclusivement faite de ce que nous appellerons ici à dessein une « langue littéraire »¹⁰⁴. Elle joue le rôle de point de repère en symbolisant la langue neutre ou supposée telle dans le sens ou elle devait correspondre à la fois à la langue du narrateur et à celle du destinataire idéal, le bourgeois parisien¹⁰⁵. Cette langue littéraire ne contient donc aucune trace ni d'argot ni de représentation de parler populaire ; elle semble s'aligner exclusivement sur la norme prescriptive¹⁰⁶.

Les registres linguistiques argotique et populaire apparaissent lorsque le « forban » rencontre un interlocuteur d'une classe sociale différente de la sienne et dans des situations textuelles très précises – principalement dans des dialogues, donc dans les discours direct du texte – et dans le récit enchâssé de Taupin. Ce sont les seules situations discursives dans lesquelles apparaissent l'argot et le vernaculaire parisien. La lettre de la peu-lettrée entre aussi dans le même type de schéma puisqu'elle est relatée de manière indirecte dans le texte et marquée par une mise en page spéciale¹⁰⁷.

Ainsi, si les différentes variétés de langue en présence fonctionnent somme toute encore de manière assez classique comme révélateurs des distinctions sociales et culturelles, il serait simpliste de réduire la représentation des registres linguistiques proposée dans les *MF* à une simple dichotomie. L'auteur met bien en scène d'un côté le français de la bourgeoisie éduquée – dont est certainement issue la majorité du lectorat et qui représente la classe dominante – et, de l'autre, la langue des classes laborieuses et dangereuses. Toutefois, ce

¹⁰⁴ Cf. note 25.

¹⁰⁵ Au début du XIX^e siècle, le public qui lisait des romans et des mémoires comme celui dont il est question ici « était dominé par la bourgeoisie, mais il s'est étendu par le recrutement de nouveaux lecteurs, qui provenaient d'abord de la petite bourgeoisie urbaine » (LYONS 1987 : 103).

¹⁰⁶ Nous considérons comme acquis qu'il n'existe pas une seule norme linguistique mais plusieurs. Cependant, comme l'écrit ALÉONG (1983 : 261), « tout en reconnaissant l'existence de plusieurs normes linguistiques, force est de constater que dans son usage habituel, ce terme désigne une variété de langue qui, à un moment donné, s'impose et est imposé par tout un appareil prescriptif comme la langue de référence à laquelle doivent se mesurer tous les comportements ». En 1829, de nombreux dictionnaires, grammaires et ouvrages correctifs jouent ce rôle.

¹⁰⁷ Sur ces différentes situations discursives dans lesquelles apparaissent les variétés non-conventionnelles du texte, voir le chapitre 6.

texte littéraire nous propose une vision plus complexe de la situation linguistique de la société qu'il décrit, une vision qui ne s'arrête pas à deux ensembles homogènes mais qui décrit plutôt deux mondes perméables, un continuum, ce que démontre un narrateur capable de passer d'un registre à l'autre sans difficulté. Par ailleurs, les différents registres utilisés par la classe prolétarienne sont loin d'être uniformes puisqu'ils se déclinent en plusieurs variétés distinctes.

Cette spécificité des *MF* de présenter plusieurs registres linguistiques dans un texte unique et de proposer une représentation de la société aussi complexe, nous offre un point de vue privilégié pour une étude de la variation linguistique et des idéologies langagières durant la première partie du XIX^e siècle.

Ainsi, en partant de ce corpus de base clos et partiel – corpus-témoin qui nous permet de poser un jalon temporel bien défini à notre recherche –, la confrontation avec d'autres ensembles de données nous permettra de déterminer si les traits utilisés dans les *MF* pour représenter la variation étaient « crédibles » mais également de replacer notre texte-témoin dans « son » histoire et « sa » mémoire discursive. Cet échantillon de discours constitué par les *MF* nous offre donc un témoignage idéal pour replacer l'œuvre dans un contexte plus large afin d'en dégager non seulement les idéologies langagières mais aussi d'appréhender les enjeux sociaux que l'auteur a voulu transmettre au lecteur même si, étant donné la saisie et la destruction immédiates de l'ouvrage, ces dernières n'ont pas été entendues par le public de l'époque.

Un deuxième argument qui nous incite à considérer les *MF* comme un corpus digne d'intérêt – argument bien entendu lié aux éléments présentés ci-dessus – est le fait que, sous certains aspects, ce texte se place sur le terrain de luttes discursives. En effet, la décision de censure prononcée contre ce texte nous indique que le discours des *MF* se positionnait en désaccord avec le discours dominant de l'époque. Très clairement, le contenu du texte se voulait subversif et la mise en place d'éléments formels spécifiques tels que l'insertion de variétés langagières non-conventionnelles en renforce les effets.

4. Bilan

Nous sommes consciente que les incertitudes auxquelles nous sommes confrontée, en ce qui concerne, d'une part, les conditions de production et de diffusion du texte et, de l'autre, l'identification de l'auteur lui-même, nous obligent à la plus grande prudence dans l'interprétation de nos résultats. En effet, sans données précises sur l'auteur, sur les

conditions de production de l'œuvre, ni sur les circonstances de sa condamnation et de sa destruction, plusieurs de nos résultats ne pourront être considérés que comme des conclusions provisoires.

DEUXIÈME PARTIE

Analyse de la variation linguistique dans les
Mémoires d'un forban philosophe

CHAPITRE 3

L'argot dans les *Mémoires d'un forban philosophe*

L'un des éléments principaux qui a permis aux *MF* de ne pas sombrer totalement dans l'oubli suite à la décision de censure dont ils ont été frappés est la présence dans le texte d'un grand nombre de lexèmes argotiques. En effet, l'attrait que ce lexique exerçait sur les lecteurs de la première moitié du XIX^e siècle était important et, comme nous l'avons montré dans le chapitre 2, les indications se rapportant aux *MF* retrouvées dans différents documents des XIX^e et XX^e siècles sont toutes en rapport avec l'argot. De plus, parmi les registres linguistiques figurant dans le texte – lexique argotique, écrit de peu-lettrée, insertion de marques d'oralité –, l'argot est quantitativement le plus important après la langue littéraire : nous avons compté plus de deux cents occurrences argotiques différentes dont la majeure partie n'avait encore jamais été attestée à l'écrit avant 1829.

I. Généralités

1. L'argot : définitions du terme, méthodologie et état de la question

Comme l'écrit justement FRANÇOIS, « l'accord [entre les spécialistes] cesse dès qu'on s'efforce de préciser ce qu'on entend par argot » (1968 : 620). Cela contribue à expliquer le nombre très important de publications qui en proposent des définitions (voir ci-dessous 1.4.) et, dans une certaine mesure, cette multitude de travaux justifie le fait que nous ne cherchions pas à en faire le tour ici mais que nous nous bornions à donner uniquement les informations nécessaires pour la suite de notre propos¹⁰⁸.

1.1 Apparition du terme et définitions

Selon le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (désormais abrégé FEW), la plus ancienne attestation écrite du mot « argot » remonte à l'ouvrage de CHEREAU, *Jargon ou Langage de l'Argot réformé comme il est à présent en usage parmi les bons pauvres*¹⁰⁹ qui

¹⁰⁸ Ce travail de synthèse a été très bien fait notamment par FRANÇOIS 1968 et NÉDÉLEC 1992 dans une optique historique et par SOURDOT 2002 avec une étude sur la définition de l'argot au XX^e siècle. DELAPLACE 2013 propose un passage en revue des articles consacrés à l'argot dans les dictionnaires depuis le XVI^e siècle. Pour une liste des caractéristiques des argots, voir ROFFÉ 1994.

¹⁰⁹ Le FEW donne la fourchette temporelle 1628-1630. En effet, l'édition princeps datant probablement de 1628 ou 1629 a été perdue. Les chercheurs travaillaient donc généralement, à l'instar d'YVE-PLESSIS (1901), sur la base de l'édition dite de la veuve Carroy, que l'on considère comme étant la « seconde édition » du texte et qui aurait paru entre 1629 et 1630 ; ces questions sont cependant controversées (sur ce sujet et pour une histoire détaillée des différentes éditions du texte, voir l'édition scientifique de DELAPLACE parue en

date de 1628 ; le sens qui lui est donné est celui de « corporation ou métier des gueux-voleurs ». Dans le titre de ce même ouvrage, on voit aussi apparaître l'expression *langage de l'argot*¹¹⁰. Il faut toutefois attendre le début du XVIII^e siècle pour trouver le mot *argot* utilisé avec le seul sens de « langage », qui est celui qui nous intéresse plus particulièrement ici¹¹¹ :

ARGOT est aussi le nom que les Gueux donnent à la langue ou au jargon, dont ils se servent, & qui n'est intelligible qu'à ceux de leur cabale. (FURETIÈRE 1701)¹¹²

Argot, s. m. Terme de *Coupeur de bourse*. Il peut venir du Grec, où il signifie *sans travail, sans ouvrage*. Mais dans la signification qu'on lui donne aujourd'hui, il veut dire le *langage des gueux*, & des coupeurs de bourse ; qui s'expliquent d'une manière qui n'est intelligible qu'à ceux de leur cabale. (RICHELET 1732)

En 1740, le mot *argot* entre dans la troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie* avec la définition suivante : « certain langage des gueux & des filous, qui n'est intelligible qu'entre eux »¹¹³. Ce sens sera repris par bon nombre de dictionnaires ultérieurs comme ceux de FÉRAUD (1787-1788), de BOISTE (1803) ou de GATTEL (1819), pour ne citer que des ouvrages parus avant les *MF*.

Ce rapide passage en revue des différents sens pris par le mot *argot* entre le moment de son apparition et la publication des *MF* nous permet de mettre en évidence les caractéristiques les plus saillantes attribuées à la notion. Nous constatons d'abord que, s'il ne se rattache pas d'emblée au domaine de la langue, il est très rapidement mis en rapport avec cette dernière. Nous observons ensuite que le langage argotique, et ce même dans les sources les plus anciennes, est majoritairement décrit de manière négative – permettant, comme l'écrit CALVET, « d'indiquer la distance que l'on prend avec cette forme linguistique » (1994 : 4). Il est mis dans la bouche des gueux, des voleurs et des malfaiteurs et, assez naturellement, il lui est associé une fonction cryptique.

2008). Par ailleurs, et concernant la date de l'attestation, le FEW signale dans une note : « angeblich schon im 15. jh. bezeugt, RPh 26, 264 » (FEW XXIII, 127b, le passage de la *Revue de philologie française et de littérature* n'amène aucune information supplémentaire). De plus, comme le signale MATHIEU (2008 : 15 note 14), un ouvrage de 1609 recensé par YVE-PLESSIS (1901 : 58, n° 65) utilise le mot *argot* dans son titre : *Les us et coutumes du pays de l'argot*. Ce petit texte n'ayant pas été retrouvé, il n'a pas été retenu par les lexicographes pour leurs datations.

¹¹⁰ Pour le titre complet, cf. Bibliographie.

¹¹¹ Avant l'apparition du mot *argot* dans ce sens, ce sont *jargon* et *jobelin* qui étaient utilisés (voir respectivement FEW IV, 59b et 428b). Pour un passage en revue des divers noms utilisés pour désigner les différents argots de l'époque, voir ROFFÉ 1993.

¹¹² Cette définition est reprise telle quelle par TRÉVOUX 1721.

¹¹³ Cette définition est remplacée sans changement dans les quatrième et cinquième éditions (respectivement 1762 et 1798) ; la sixième édition datant de 1835 la conserve mais ajoute une information complémentaire : « Il se dit quelquefois, par extension, des mots particuliers qu'adoptent entre eux les gens de certaines professions ».

Par ailleurs, l'association entre monde de la gueuserie et argot, qui est manifeste dans les documents dès les premières attestations du mot, démontre que le mécanisme de création d'un argot est nécessairement relié à un groupe d'individus – phénomène déjà largement décrit notamment par NICEFORO 1912, DAUZAT 1912 et 1929, GUIRAUD 1956, CALVET 1985, FRANÇOIS-GEIGER 1991 et DELAPLACE 2000. Rapidement, les gueux, premiers « créateurs » d'argot, cèderont leur place à d'autres « corporations » – représentants de « classes dangereuses » et/ou de « classes laborieuses »¹¹⁴ selon l'époque –, mais l'association entre lexique argotique et groupe d'individus issu de classes sociales le plus souvent défavorisées¹¹⁵ se poursuivra au fil du temps jusqu'à aujourd'hui¹¹⁶.

Quant à l'aspect cryptique de l'argot, il est attesté dans tous les témoignages depuis l'apparition du terme jusqu'à Vidocq (GUIRAUD⁹ 1976 : 6) puis continue d'être mis en avant dans la plupart des sources métalinguistiques s'intéressant à ce lexique – que ce soit dans des préfaces ou des articles d'ouvrages lexicographiques¹¹⁷, dans des propos liminaires accompagnant des romans ou dans des discours de critiques :

[...] la classe ignoble et rebutée des sociétés humaines [a] composé l'argot pour *dissimuler* les secrets de la débauche et du crime. (NODIER 1837, nous soulignons)

L'argot est une langue factice, mobile, sans syntaxe propre dont le seul objet est de *déguiser*, sous des métaphores de convention, les idées qu'on ne veut communiquer qu'aux adeptes. (MICHEL 1856 : I, nous soulignons)

Un langage spécial qui reste *intentionnellement secret*, ou qui forge toutes les fois que la nécessité le réclame, des mots ou des phrases *intentionnellement maintenus dans l'ombre*, car son but consiste essentiellement dans la défense du groupe argotier. (NICEFORO 1912 : 10, nous soulignons)

L'argot est en principe une langue artificielle, faite afin de pouvoir se comprendre entre soi *sans être compris des non initiés*. (BAUCHE 1927 : 20, nous soulignons)

Cette « théorie » d'un argot cryptique est donc très répandue mais se trouve largement remise en question à partir du début du XX^e siècle. En effet, comme l'écrit DELAPLACE (2009 : 32) :

¹¹⁴ Ces deux notions très utiles sont empruntées à CHEVALIER 2005 [1958] qui les a lui-même certainement reprises chez FRÉGIER (1840) et/ou chez BURET (1840).

¹¹⁵ Il y a évidemment des exceptions comme les argots des grandes écoles, en particulier de Polytechnique (MOCH 1910, MATTATIA 2004 [1994]) ou les langages professionnels ou techniques comme le loucherbern, l'argot de certains bouchers parisiens (ROBERT-L'ARGENTON 1991), celui des comédiens (LARTHOMAS 1982), celui des typographes (BOUTMY 1883, ALLIOT 2004) ou ceux de différents métiers itinérants – maçons, moissonneurs, ramoneurs, etc. – étudiés par DAUZAT (1929).

¹¹⁶ Nous pensons en particulier ici aux argots des Cités, voir VALDMAN 2000, GOUDAILLIER 2002.

¹¹⁷ En dehors des articles *argot* de FURETIÈRE 1701, de RICHELET 1732 ainsi que ceux des différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie* citées ci-dessus, cette caractéristique est également reprise dans des ouvrages qui s'inspirent fortement de ces derniers. Pour le XIX^e, voir, entre autres, GATTEL³ 1819, ROQUEFORT 1829, RAYMOND 1832.

[Elle] ne doit pas être étendue à tous les termes recensés [...] dans les glossaires et dictionnaires du jargon des gueux : *abbaye de mont(e)-à-regret* expression d'humour noir recensée dans le *Jargon* vers 1629 avec la définition « potence » et *barbillons de Varane*, avec quoi le même Ollivier Chereau s'amuse à présenter les navets comme des poissons de garenne, relève de la facétie et non du besoin de ne pas être compris des profanes qu'auraient éprouvé des gueux dans l'exercice de la mendicité.

Pour notre part, nous retiendrons que, comme le soulignent DAUZAT (1929) et à sa suite FRANÇOIS (1968) dans le titre de leurs publications déjà (respectivement *Les argots : caractère, évolution, influence* et *Les argots*), il n'y a pas un argot mais des argots. Ils précisent que tous sont des lexiques – et non pas des langues – dont la plupart des occurrences « doublent » (FRANÇOIS-GEIGER 1991) celles du vocabulaire usuel¹¹⁸. Considérant cela comme acquis, dans le travail qui suit, nous utiliserons généralement *argot* au singulier puisque nous travaillons sur un ensemble lexical défini constituant une variété argotique parmi d'autres. Par ailleurs, nous suivons Delaplace lorsqu'il reconnaît à la fonction cryptique de l'argot une importance relative et limitée à certains lexèmes, voire à certains argots particuliers. Nous admettons par ailleurs leur caractère socialement marqué – le plus souvent comme étant l'apanage des classes sociales défavorisées et/ou à la limite de la légalité. Nous sommes également consciente que la nature première des argots est fondamentalement orale, même si des auteurs ont choisi de mettre certains de ces mots par écrit, faisant ainsi apparaître une tradition littéraire qui est souvent notre seul moyen d'accéder aux argotismes du passé. De plus, nous travaillons majoritairement sur des sources écrites issues de scripteurs de groupes sociaux favorisés.

1.2. Questions et méthodologie

Les questions posées dans les parties de cette étude consacrées à l'argot sont les suivantes : comment se situe le texte des *MF* par rapport à la tradition littéraire argotique qui s'est « instituée » depuis le XVI^e siècle et qui connaît une vogue sans précédent durant la première moitié du XIX^e siècle ? quelle est la nature de l'argot figurant dans le texte ? celui-ci s'inscrit-il dans une continuité ou rompt-il avec ce qui prévalait jusque là ? quelles sont les idéologies langagières qui s'y rattachent et sont-elles semblables à celles des siècles précédents ? peut-on déceler des signes de modifications ou ont-elles déjà

¹¹⁸ C'est la raison pour laquelle nous avons, comme l'a instauré RÉZEAU dans le *Dictionnaire des régionalismes de France* (2001), fait suivre la définition de certains mots du lexique argotique qui se trouve dans les documents annexes « de l'indication, en italique, du terme reçu dans le français de référence » (RÉZEAU 2001 : 17).

radicalement changé ? quel rôle joue la littérature dans la construction et dans la diffusion de ces idéologies ?

Pour répondre à ces questions, nous avons commencé par mettre en place un ensemble d'analyses que nous avons réalisées en deux étapes distinctes. Durant la première phase, nous avons isolé et identifié l'ensemble des lexèmes argotiques présents dans les *MF*. Cela inclut, d'une part, tous les mots que l'auteur du texte a signalé comme étant argotiques – statut que, parfois, les analyses sont venues contredire – et, d'autre part, les argotismes non repérés par l'auteur ou qu'il ne considérait pas comme argotiques mais qui sont clairement identifiés comme tels par la lexicographie spécialisée. Le profil de chacun d'entre eux a ensuite été dressé grâce à une fiche lexicographique que nous avons mise au point en nous basant sur l'article de CHAMBON (2006 : 130) pour tendre au « seuil d'exigence minimale » défini par cet auteur, et en nous appuyant sur le modèle lexicographique proposé et mis en œuvre par THIBAUT dans le *Dictionnaire suisse romand* (1997, 2005) et qu'il décrit dans un article de 2006 consacré à la glossairistique¹¹⁹. L'ensemble des fiches réalisées sont consignées dans le *Lexique argotique des MF*. Cette méthode nous a permis d'interroger chaque occurrence de manière systématique et d'effectuer des comparaisons. Dans la seconde phase, nous avons regroupé et analysé les résultats recueillis dans notre lexique afin d'être en mesure de dater les mots argotiques utilisés dans les *MF* et en avons déterminé les caractéristiques propres (point II). Bien évidemment, les résultats proposés dépendent avant tout des sources sélectionnées; ils ne sauraient avoir de pertinence statistique ou sociolinguistique¹²⁰ ni renvoyer une image « réelle » de l'argot tel qu'il était utilisé à l'époque, en particulier dans la langue orale ; notre angle de vue reste avant tout textuel et centré autour de notre corpus de base.

Nous avons ensuite replacé les *MF* dans un interdiscours argotique large et avons cherché à comprendre comment, au sein de ce système, se sont construites, reproduites et renouvelées les idéologies langagières liées à l'argot. Nous avons donc constitué deux corpus distincts¹²¹ : tout d'abord un corpus réunissant des textes littéraires argotiques grâce auquel nous avons pu procéder à des comparaisons et ensuite un corpus composé de textes épilinguistiques qui nous a permis de déterminer l'évolution des idéologies langagières, la manière dont se situaient les *MF* dans son interdiscours et le rôle qu'ils avaient pu jouer.

¹¹⁹ Le détail de la fiche lexicographique est présenté en introduction du *Lexique argotique des MF* (cf. Document annexe 2).

¹²⁰ Sur cette question, voir GADET 2008a.

¹²¹ Ces corpus sont décrits plus loin dans le chapitre sous 1.3.

1.3. Corpus

Nous présentons ici l'ensemble des documents qui ont été retenus pour constituer nos corpus complémentaires en vue des analyses à réaliser autour de l'argot. Évidemment, en dehors de ces références majeures, nous avons consulté de manière occasionnelle d'autres documents ; pour ces derniers, nous indiquons simplement les références au fil du texte. Pour élaborer le présent chapitre et l'annexe qui s'y rapporte, nous avons eu recours principalement au corpus constitué de textes littéraires argotiques (1.3.1.) ainsi qu'aux dictionnaires et listes lexicales consacrés spécifiquement à l'argot (1.3.2.) ; les autres documents consultés et mentionnés, en particulier les textes de nature épilinguistique (1.3.3.), nous ont plutôt servi pour les parties consacrées aux idéologies langagières liées à l'argot.

1.3.1. Les textes littéraires

La première catégorie de documents que nous avons utilisés pour comprendre l'origine des *MF* et pour procéder à des dépouillements lexicaux et à des comparaisons, sont les textes littéraires contenant de l'argot. En effet, ce sont principalement eux qui ont donné une visibilité au lexique argotique, en particulier au XIX^e siècle. Ces textes, comme l'a justement écrit GUIRAUD (1956), ne peuvent être regroupés sous l'appellation *littérature argotique* au sens propre du terme puisque l'argot est contraint de s'appuyer sur la langue commune¹²² ; par ailleurs, les auteurs ayant recours à ce lexique ne sont pour la plupart pas familiers du monde de la « pègre » – Villon et Vidocq exceptés. Concrètement, les œuvres apparaissent de manière relativement clairsemée jusque pendant la Restauration, période à laquelle elles se multiplient¹²³ pour ensuite s'échelonner régulièrement tout au long du XIX^e siècle. Vu leur nombre, nous n'avons pas été en mesure de les prendre toutes en considération dans le cadre de cette étude¹²⁴ ; c'est pourquoi, pour réaliser nos analyses,

¹²² Nous utiliserons toutefois cette expression commode pour désigner un ensemble de textes littéraires contenant des occurrences argotiques.

¹²³ Le nombre de ces textes s'accroît considérablement à partir de 1820 ; entre cette date et 1840, nous en avons identifié pas moins d'une vingtaine.

¹²⁴ Nous avons cependant le projet de mener une étude complémentaire centrée sur la période 1790-1862 qui est un moment charnière pour l'évolution du discours lié à l'argot : il s'agit en effet d'une phase transitoire durant laquelle les idéologies langagières liées à l'argot se modifient de manière décisive : on passe d'une vision « ancienne » qui considérait presque exclusivement le lexique argotique comme un attribut rattaché à l'univers du banditisme, à une vision « moderne » dans laquelle celui-ci est un phénomène commun à l'ensemble de la société. À cela s'ajoute le glissement d'un statut « préscientifique » de l'argot à une position de véritable objet d'étude scientifique. Pour réaliser ce travail, nous prendrons en compte l'ensemble des textes de cette période contenant des occurrences argotiques (pour plus de précisions, cf. AQUINO-WEBER 2013).

nous avons choisi de nous limiter à un ensemble de textes parmi les plus représentatifs. Nous nous sommes donc fixée une fourchette temporelle allant du XVI^e siècle jusqu'à 1862, date de la parution des *Misérables* de Victor Hugo, et nous avons privilégié soit des documents auxquels l'auteur des *MF* aurait pu avoir accès¹²⁵, soit des textes déterminants pour l'histoire de l'argot. Nous indiquons, quand nous n'avons pas eu recours à l'édition originale, la version avec laquelle nous avons travaillé et nous attribuons à chaque texte une abréviation proposée entre crochets qui sera principalement utile dans notre lexique.

Pour les périodes les plus anciennes – du XVI^e au XVIII^e siècle –, les textes argotiques sont moins nombreux¹²⁶. Parmi eux, nous avons retenu *La Vie genereuse des Mercelots, Gueuz, et Boesmiens, contenant leur façon de vivre, subtilitez & Gergon* signé du pseudonyme argotique Pechon de Ruby [Ruby 1596]¹²⁷. Nous avons privilégié l'édition DELAPLACE de 2007. Ensuite, nous avons travaillé avec *Le jargon ou langage de l'argot reformé* d'Ollivier Chereau [Chereau 1628 ou 1630] dans l'édition récente de DELAPLACE (2008) qui s'appuie sur les trois éditions les plus anciennes « qui s'affirment comme des copies de celle de Nicolas Oudot » (2008 : 9) ; cette dernière, la plus ancienne copie complète dont nous ayons connaissance, daterait de 1628 ou 1629 mais n'a pas été retrouvée. Enfin, nous avons sélectionné le poème de Nicolas Ragot de Grandval paru en 1725, *Le vice puni, ou Cartouche* [Grandval 1725].

La période suivante s'étend de 1790 à la parution des *MF*, en 1829. Elle s'ouvre avec un petit récit anonyme, proche du pamphlet, datable de 1790, *Le Rat du Châtelet* [Rat 1790]. Ce texte, s'il ne s'inscrit pas encore dans le XIX^e siècle, est pourtant novateur par rapport aux textes du XVIII^e siècle tant dans sa manière de mettre en scène l'argot que dans le choix des lexèmes lui-même ; c'est pourquoi nous l'avons rattaché à cette période plutôt qu'à la précédente. Ensuite, nous avons évidemment retenu les *Mémoires* de Vidocq parus en plusieurs volumes entre 1828 et 1829 [Vidocq 1828-1829]. Ils ont donné lieu à une vogue littéraire largement suivie dans laquelle s'inscrit également le prochain texte du corpus, *Le Dernier Jour d'un condamné* de Victor Hugo (1829)¹²⁸ [Hugo 1829].

¹²⁵ Sur cet aspect, voir ci-dessous, 3.1.

¹²⁶ Il est évident que pour les périodes antérieures à Villon, il existe des textes contenant de l'argot (cf. par exemple le *Jeu de Saint-Nicolas* de Jean Bodel, vers 1200) ; malheureusement les documents parvenus jusqu'à nous ne nous permettent pas de nous faire une idée de l'importance et de la nature de ce phénomène.

¹²⁷ Pour voir à partir de quelle(s) édition(s) nous avons travaillé, cf. la bibliographie.

¹²⁸ Vogue dans laquelle s'inscrivent également les *MF* et les *Mémoires d'un forçat* de RABAN et SAINT-HILAIRE (1829).

Pour la dernière période qui s'étend de 1830 à 1862, nous nous sommes arrêtée sur trois textes incontournables : *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue (1842-3) [Sue 1843], *Splendeurs et misères des courtisanes* d'Honoré de Balzac (1847) [Balzac 1847] et enfin *Les Misérables* (1862) de Victor Hugo [Hugo 1862]¹²⁹ qui constituent le terminus ad quem de notre parcours littéraire.

1.3.2. Les dictionnaires

Dans cette section, nous proposons la liste chronologique commentée des dictionnaires que nous avons utilisés pour réaliser le lexique argotique des *MF*. Concrètement, nous avons dépouillé une vingtaine de dictionnaires d'argot ou d'ouvrages lexicographiques contenant de l'argot. Loin de chercher l'exhaustivité, nous avons souhaité que chaque période soit représentée depuis le XVI^e siècle jusqu'à la fin du XX^e siècle afin de pouvoir « suivre » les lexèmes sur une longue durée. Par ailleurs, nous avons choisi de resserrer nos dépouillements autour de 1829, date de parution des *MF*. Cela explique que nous ayons retenu plus de dictionnaires pour la période allant de la Révolution de 1789 à la fin du XIX^e siècle que pour les autres périodes.

En ce qui concerne le choix des éditions, nous avons privilégié, lorsqu'il n'était pas possible d'accéder à l'édition originale, les éditions que nous pensions être les plus fidèles aux originaux – la liste donnée ci-dessous est augmentée de commentaires relatifs à ces différents choix. Par ailleurs, afin de ne pas surcharger la bibliographie de chaque article, nous avons attribué à chaque dictionnaire une abréviation ; cette dernière figure entre crochets.

a) XVI^e siècle - 1789

[RUBY 1596 et Ruby 1627] À la fin du texte de PECHON DE RUBY, *La Vie genereuse des Mercelots, Gueuz, et Boesmiens...*, paru en 1596, se trouve un glossaire argotique qui, selon DELAPLACE, serait la « pierre angulaire de la lexicographie de l'argot » (2007 : 10). Ce document regroupe environ 150 occurrences disposées en deux colonnes ; à gauche le terme argotique et à droite son ou ses équivalents en français de référence. L'ordre adopté pour la première édition n'est pas alphabétique mais organisé « par thèmes, selon une

¹²⁹ Pour les recherches effectuées dans Hugo 1829, Sue 1843 et Hugo 1862, nous avons eu recours à Frantext (<http://www.frantext.fr/>) ; pour les recherches dans Balzac 1847, nous avons utilisé le travail réalisé par KIRIU (1995) sur *La Comédie humaine* et quelques autres œuvres de Balzac. Il s'agit d'une concordance regroupant l'ensemble des occurrences lexicales de *La Comédie humaine* ; ces dernières sont présentées alphabétiquement avec leur ligne de contexte et leur référence au texte.

hiérarchie qui partait de Dieu et des puissants » (DELAPLACE 2007 : 106) ; la plupart des éditions ultérieures ont préféré rétablir l'ordre alphabétique et placer l'occurrence française dans la colonne de gauche. Le texte et son dictionnaire-glossaire ont été abondamment réédités¹³⁰ jusqu'en 1627. Dans le cadre de nos analyses, nous avons retenu deux éditions du dictionnaire : celle de 1596 et celle de 1627. Ce choix découle du fait qu'entre ces deux éditions, de nombreuses modifications ont été apportées et que l'ouvrage de DELAPLACE sur lequel nous nous sommes basée propose en parallèle plusieurs états du dictionnaire de Pechon de Ruby¹³¹, ce qui nous a facilité le travail.

[**Chereau 1630**] Tout comme Ruby, CHEREAU a enrichi son *Jargon* d'un « Dictionnaire argotique, dressé par ordre alphabétique » ; il contient près de 250 occurrences. Nous avons choisi l'édition de DELAPLACE (2008) qui se base sur les éditions lyonnaises complètes (1630, 1632, 1634). Si nous avons préféré à d'autres, en particulier l'édition parisienne de la veuve du Carroy et celle de Roger Chartier, l'édition du *Jargon* de DELAPLACE, c'est parce que ce dernier a le mérite d'essayer de se rapprocher au maximum des plus anciennes éditions conservées qui semblent être « des copies de celle de Nicolas Oudot, à savoir celles de Lyon 1630, 1632, 1634 ».

[**Grandval 1725**] Le poème de GRANDVAL de 1725, *Le Vice puni ou Cartouche*, est également augmenté d'un « Dictionnaire argot-françois » qui, selon NÉDÉLEC, est « essentiellement issu non seulement du lexique de Chéreau, mais du *Jargon* lui-même » (2010 : 71). En réalité, derrière l'appellation « dictionnaire » se cache un simple glossaire de termes argotiques – environ 300 occurrences – qui se présente sur deux colonnes : à gauche, le terme argotique et, à droite, son équivalent en français de référence. L'édition que nous avons utilisée correspond au n° 101 de la bibliographie d'YVE-PLESSIS et date de 1725.

b) 1790-1901

[**Leclair 1799**] *L'Histoire des brigands, chauffeurs et assassins d'Orgères* de LECLAIR se clôt sur un « Dictionnaire d'argot, ou langage des voleurs ». Cet ouvrage s'apparente plus à un index qu'à un dictionnaire. De plus, il présente un ordre alphabétique parfois chahuté. Les entrées du français de référence sont proposées dans la colonne de gauche, tandis que, dans celle de droite, se trouvent leur(s) correspondant(s) argotique(s). Parus en 1799, le

¹³⁰ Pour une description détaillée de ces différentes éditions, voir DELAPLACE 2007, 15-20.

¹³¹ 1596, 1603, 1622 et 1627.

texte et son dictionnaire n'ont connu qu'une réédition en 2006 ; c'est à cette édition que nous nous référons. Lorsque nous citons cet ouvrage dans la partie bibliographique des articles, nous tenons compte du *Dictionnaire d'argot, ou langage des voleurs* ainsi que des *Phrases familières en style d'argot* qui se trouvent immédiatement à sa suite et qui, selon Nédélec (2010), sont certainement à mettre en rapport avec le *Jargon*.

[**Ansiaume 1821**] LOUIS-AUGUSTE ANSIAUME, forçat condamné à 10 de réclusion au bagne de Brest en 1820, nous propose un petit lexique argotique intitulé « Argot en usage au Bagne de Brest en 1821 ». Ce document, qui est chronologiquement le premier de notre liste à ne pas être rattaché à un texte, a été mis au jour par Michel Dubois qui l'a découvert aux archives de la bibliothèque de Rouen et qui l'a publié en trois livraisons dans la revue *Le Français moderne*. À côté des vedettes et des définitions, l'auteur du lexique a pris soin de proposer pour chaque entrée – près de 500 occurrences –, une syntagmatique dans laquelle apparaissent parfois, en plus du mot-entrée, un ou plusieurs mots argotiques qui ne figurent pas toujours dans la nomenclature. Ainsi, et compte tenu de la proximité temporelle de cette référence avec les *MF*, il nous a semblé significatif de procéder également au dépouillement de ces phrases.

[**Monsieur 1827**] Le *Dictionnaire d'argot, ou guide des gens du monde...* paru en 1827 et signé par l'énigmatique MONSIEUR COMME IL FAUT est le premier véritable dictionnaire de notre liste. Il a connu deux éditions successives au cours de la même année. Nous avons dépouillé les deux mais les signalons indifféremment dans les notices par la mention « Monsieur 1827 ». Le 22 mai 1827, l'imprimeur Guiraudet déclare, dans un répertoire d'intention de publication¹³², qu'il éditera ce dictionnaire en trois fois, chaque tirage devant être de 1000 exemplaires.

[**Bras-de-Fer 1829**] Paru en 1829 sous le pseudonyme de BRAS-DE-FER, le *Nouveau Dictionnaire d'argot...* se compose d'une partie « argot-français » et d'une partie « français-argot » ; nous n'avons retenu que la première pour notre dépouillement. Entre ce dictionnaire et Monsieur 1827, les similitudes sont grandes. Quelques ajouts complètent Bras-de-Fer 1829, mais nous n'avons pas constaté de remaniement important des autres articles. Par ailleurs, selon la *Bibliographie de la France* pour l'année 1829, ce dictionnaire

¹³² AN F/18/82.

serait paru peu avant les *MF*¹³³ ; il est donc chronologiquement possible que l'auteur de l'ouvrage qui nous intéresse ici y ait puisé des informations.

[**Raban/Saint-Hilaire 1829**] Dans le quatrième tome des *Mémoires d'un forçat ou Vidocq dévoilé* de RABAN et SAINT-HILAIRE¹³⁴, un texte largement inspiré des *Mémoires* de Vidocq fraîchement parus, figure un « Vocabulaire d'argot » qui s'étend sur une quarantaine de pages. Dans son introduction, l'auteur de ce lexique signale avoir connaissance de « deux misérables et chétives productions dont un agent de police s'avoue l'auteur ». Il est plus que probable qu'il s'agisse de Monsieur 1827 et Bras-de-Fer 1829.

[**Elouin 1835**] En 1835, ÉLOUIN, TRÉBUCHET et LABAT signent le *Nouveau dictionnaire de police ou recueil analytique et raisonné des lois, ordonnances, règlements et instructions concernant la police judiciaire et administrative de France*. Dans le tome 1, sous l'entrée *argot* de cet ouvrage, figure un lexique argotique de 90 entrées. Les vedettes, placées dans la colonne de gauche, font face à des définitions parfois accompagnées de syntagmatique.

[**Vidocq 1836**] Quelques années après le grand succès de ses *Mémoires*, Vidocq publie *Les Voleurs*, ouvrage qui comporte un important « Dictionnaire français-argot ». Comme le signale YVE-PLESSIS (1901 : n° 133), la première édition de ce texte date de 1836. Toutefois, la plupart des lexicographes de l'argot ont pris pour référence la seconde édition datée de 1837 (c'est le cas notamment du FEW) qui, toujours selon YVE-PLESSIS, serait identique à celle de 1836. Pour notre part, nous avons travaillé à partir du texte établi par LACASSIN qui s'est basé sur la première édition du texte.

[**SueArgot 1844**] En 1844, un glossaire anonyme de 32 pages est proposé en complément aux *Mystères de Paris*. Il s'intitule « Dictionnaire complet de l'argot employé dans les *Mystères de Paris* ». Comme beaucoup de ses prédécesseurs, il est conçu sur deux colonnes : le mot d'argot est placé dans la partie gauche et son équivalent du français de référence dans celle de droite.

[**Halbert 1849**] En 1849 paraît *Le nouveau dictionnaire complet du jargon de l'argot, ou Le langage des voleurs dévoilé* d'HALBERT D'ANGERS. Il s'échelonne sur 15 pages de deux colonnes selon la structure classique : à gauche le mot argotique et à droite, son équivalent neutre. Il n'y a ni syntagmatique, ni commentaire.

¹³³ Les *MF* figurent dans le n° 21 de l'année 1829 paru à la fin du mois de mai, tandis que le dictionnaire de BRAS-DE-FER apparaît dans le n° 13 du mois de mars de la même année.

¹³⁴ Les trois premiers tomes ont paru avant les *MF*, mais le quatrième, celui qui contient le lexique, leur est postérieur.

[**Michel 1856**] Plus qu'un dictionnaire, l'ouvrage publié par le médiéviste MICHEL en 1856, *Études de philologie comparée sur l'argot et sur les idiomes parlés en Europe et en Asie*, occupe une place à part dans la lexicographie de l'argot. Ses articles ne proposent plus seulement une définition des lexèmes : ils sont le lieu de tentatives étymologiques et de comparaisons philologiques.

[**Colombey 1862**] En 1862, COLOMBEY, Émile Laurent de son vrai nom, publie *Le Monde des voleurs* à la suite duquel il propose un dictionnaire : « *L'argot des voleurs* ». Comme l'a justement décrit SAINÉAN, il s'agit d'« un extrait du vocabulaire de Vidocq, augmenté de trouvailles de Victor Hugo » (1907 : 297). Cet ouvrage étant généralement appelé le « Colombey », nous avons choisi de garder ce nom pour l'abréviation.

[**Larchey 1872 / Larchey 1881**] Le *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien* de Larchey est paru en 1872 et a été réédité à de nombreuses reprises ; nous avons donc retenu la première édition que nous avons consultée dans la version de DUNETON 1996 ainsi que la neuvième, dans laquelle nous avons constaté des modifications significatives. Cette dernière contient par ailleurs un supplément.

[**Delvau 1883**] La première édition du *Dictionnaire de la langue verte* d'Alfred Delvau parut en 1866 ; nous avons choisi de travailler à partir de celle de 1883 – réimprimée par Slatkine en 1972 – parce qu'en plus d'être facilement accessible, elle a été considérablement augmentée par rapport à la première. Cela nous permet donc de ne pas laisser d'espaces temporels trop importants dans notre chronologie et cela ne nuit pas à nos articles lexicographiques puisque ces éditions sont bien postérieures aux *MF*.

[**Delesalle 1896**] Le dernier dictionnaire du XIX^e siècle que nous avons retenu est celui de DELESALLE, *Dictionnaire argot-français & français-argot*, qui date de 1896 – il existe en outre une réédition qui date de 1899. Nous avons travaillé sur un fac-similé de l'édition princeps publié en 1998 par RICHPIN.

c) XX^e siècle

[**Esnault 1965**] Le dictionnaire moderne qui nous a apporté le plus d'informations est incontestablement celui d'ESNAULT, *Dictionnaire historique des argots français* (1965). Seul bémol, Esnault donne parfois des premières attestations « fantôme » ; il s'agit de textes reproduits dans d'autres textes et dont l'existence serait plus ancienne que ces derniers (comme par exemple la *Chanson de Winter* – 1815 – donnée dans les *Mémoires* de Vidocq (1828-1829) mais pour laquelle nous n'avons pas retrouvé d'original). Dans ce

cas, Esnault choisit de donner la datation supposément la plus ancienne. Pour nos articles, nous ne l'avons pas suivi sur ce point, préférant nous en tenir à la date de la publication dans laquelle figure l'attestation. Par contre, nous indiquons entre parenthèses sa proposition de datation.

[ColinArgot 1990 et 2006] / [Cellard/Rey 1991] Enfin, nous avons utilisé deux dictionnaires d'argot plus récents, celui de COLIN édité chez Larousse pour lequel nous retenons deux éditions différentes qui présentent de grandes différences dans la nomenclature, et celui de CELLARD et REY (1991 [1980]), *Dictionnaire du français non conventionnel* édité chez Hachette.

d) et encore...

À cette liste, nous avons ajouté deux ouvrages qui ne sont pas à proprement parler lexicographiques ; il s'agit, d'une part, du travail de SAINÉAN sur l'*Argot ancien (1455-1850)* [SAINÉAN 1907] et, d'autre part, de la recherche d'Enckell sur le français familial, populaire et argotique parue dans la série *Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français* [ENCKELL 1989].

1.3.3. Le discours épilinguistique

Dans la catégorie du discours épilinguistique, nous avons regroupé des documents touchant au métadiscours sur l'argot. Ce sont les documents les plus difficiles à réunir mais aussi ceux qui nous ont fourni le plus d'informations sur les idéologies langagières de l'époque puisqu'ils délivrent souvent des témoignages directs sur l'argot¹³⁵. Loin d'être en mesure de constituer un corpus exhaustif pour ce type de sources, nous avons seulement effectué quelques sondages dans cet ensemble documentaire. Nous distinguons toutefois différents types de documents (les préfaces d'ouvrages lexicographiques, les textes métalinguistiques et/ou « préscientifiques » de l'époque et les avis et jugements sur la langue)¹³⁶.

1.4. État de la question

Nous proposons ici un passage en revue des ouvrages qui nous ont servi à élaborer les chapitres consacrés à l'argot en commençant par l'*Anthologie de la littérature argotique des origines à nos jours* de CELLARD (1985) dans lequel quelques pages sont consacrées aux *MF*.

¹³⁵ Nous avons principalement utilisé ces sources pour les analyses du chapitre 7.

¹³⁶ Pour une description détaillée de ces types de sources et la liste des titres retenus, cf chapitre 7, II.1.

Parmi les bibliographies spécialisées sur l'argot, la plus importante est celle d'YVE-PLESSIS (1901) qui a nourri tous les auteurs qui lui ont succédé et qui, aujourd'hui encore, reste la référence pour les recherches de documents contenant de l'argot antérieurs à 1900. En 1989, le Centre d'Argotologie de la Sorbonne Nouvelle sous la direction de DESCAMPS-HOCQUET a également réalisé une *Bibliographie des argots*. Ce document, resté relativement confidentiel et d'un accès difficile, avait pour objectif de servir d'outil de travail pour une bibliographie critique de grande ampleur qui n'a pas encore vu le jour. Peut-être ce manque a-t-il poussé NOLL (1993) à réaliser, sous forme d'article¹³⁷, une bibliographie très détaillée des dictionnaires d'argot.

Pour proposer une définition de l'argot, pour en retracer les contours historiques et pour en cerner les caractéristiques propres au XIX^e siècle, nous nous sommes appuyée sur un ensemble de travaux généraux qui traitent des aspects théoriques fondamentaux de la question (GUIRAUD 1956, FRANÇOIS 1968, 1985, CHARTIER 1979, CALVET 1985, FRANÇOIS-GEIGER 1991, SOURDOT 1991, ROFFÉ 1993, 1994, TURPIN 2002, MATHIEU 2003, 2008, DELAPLACE 2013). Nous avons également consulté d'autres études générales sur l'argot, mais plus anciennes, comme celles de LA GRASSERIE (1907), SAINÉAN (1907 ; 1912), NICEFORO (1912) ou DAUZAT (1929).

Parallèlement, nous avons utilisé des études plus spécifiques portant sur des questions théoriques particulières telles que la place de l'argot par rapport aux axes de variation diastatique, diatopique et diachronique (CALVET 1991) ou les difficultés rencontrées par le lexicographe de l'argot (COLIN 2003). Par ailleurs, nous disposons de plusieurs études consacrées à la place du lexique argotique dans la littérature à différentes époques (MAC ORLAN 1958, FRANÇOIS 1975, CALVET 1985, NÉDÉLEC 1991, 1992, 1996, 1997, 1999, 2004a et 2004b, 2005, CHARLES 1999 et PARENT 2003) et d'un article est consacré à la naissance de l'argot comme discipline scientifique (SAVATOVSKY 2000).

Quant aux autres travaux s'intéressant à l'argot, ils ne s'occupent que très rarement, pour ne pas dire jamais, d'idéologies langagières, quelle que soit l'époque envisagée. Actuellement, la tendance dominante des recherches sur l'argot qui a largement supplanté l'approche lexicologique traditionnelle (REDARD 1966, CHRIST 1991, SPENCE 1994, MATHIEU 2003 ou DELAPLACE 2004 et LARTHOMAS 1982 pour des questions liées à des argots spéciaux ; GEORG 1970, DELAPLACE 1998, 1999, MANDELBAUM-REINER 1991, NOLL

¹³⁷ Il s'agit en fait, comme il le dit lui-même, d'une « deuxième édition augmentée » puisqu'il avait déjà proposé un inventaire dans sa thèse de 1991.

1991, PETITPAS 1995 et CERVENKOVA 2001 pour des études portant sur les procédés de formation de l'argot), est l'approche sociolinguistique (BACHMANN / BASIER 1984, BENSIMON-CHOUKROUN 1991, KOUADIO 1991, LAFAGE 1991, ROBERT-L'ARGENTON 1991, ZONGO 1993, DELAPLACE 2000, VALDMAN 2000, GOUDAILLER 2002). Ce courant ne présente qu'un intérêt limité dans l'optique de notre recherche puisque les travaux qui en font partie se focalisent sur des aspects contemporains de l'argot sans tenir compte de la dimension diachronique. Ils nous ont toutefois servi de point de comparaison entre les éléments que nous avons découverts sur l'argot du XIX^e siècle et l'argot contemporain.

En ce qui concerne le rôle de la littérature dans la diffusion des idéologies langagières, rares sont les ouvrages qui s'y intéressent. DELAPLACE (2009) a toutefois proposé récemment un ouvrage dans lequel il cherche à appréhender les représentations linguistiques de l'argot du XIX^e siècle à travers l'œuvre de Clément Casciani¹³⁸. Cependant, s'il montre le positionnement adopté par un auteur de l'époque, il ne le décrit pas comme un processus évolutif et présente donc une approche fort différente de celle que nous envisageons ici. Quant à NÉDÉLEC (2010), elle met en lumière l'histoire de l'utilisation de l'argot et la relie à la construction des représentations sociales du criminel.

Enfin, nous assistons depuis quelques années à un mouvement de revalorisation des textes argotiques anciens. NÉDÉLEC (1998) a notamment publié quatre textes argotiques anciens¹³⁹ tandis que DELAPLACE a proposé une édition critique de *La Vie généreuse* de Pechon de Ruby (2007 [1596]), puis du *Jargon de l'argot réformé* d'Ollivier Chereau (2008 [1630]) avant de prendre la direction de la collection « Classiques de l'argot et du jargon (XV^e-XX^e siècles) » chez Garnier et de publier *Les Soliloques du pauvre* de Jehan Rictus (2009 [1903]). En dehors du fait que ces différentes publications témoignent de l'intérêt de ces textes tant pour l'histoire linguistique que pour l'histoire littéraire, ils nous ont facilité l'accès à de nombreux textes argotiques.

2. La place de l'argot au XIX^e siècle

Au moment de la rédaction et de la parution des *MF*, l'argot était plus en vogue que jamais et, si on le trouvait dans de nombreux textes littéraires, il faisait aussi l'objet de

¹³⁸ CASCIANI est l'auteur d'une « Histoire de l'argot » parue en 1894 en première partie du *Dictionnaire d'argot et des principales locutions populaires* de JEAN DE LA RUE.

¹³⁹ Ces textes sont : *La Vie généreuse des Mercelots, Gueux et Bohémiens* de Pechon de Ruby (1596), la *Quinzième Serée* de Guillaume Bouchet (1597), *le Jargon de l'Argot réformé*, d'Olivier Chéreau (1629) et la *Réponse et Complainte au grand Coesre sur le Jargon de l'Argot*, Anonyme (1630).

commentaires épilinguistiques émanant de sources de natures diverses – journalistiques, critiques, lexicographiques, etc.

Dans cette partie, nous avons cherché à comprendre quelle place occupait l'argot dans le discours au moment de la parution des *MF* et comment ces perceptions avaient évolué au cours du siècle. Nous nous sommes arrêtée sur deux domaines distincts, la littérature (2.1.) et le discours (pré-)scientifique (2.2.). Enfin, nous mettons en résonance le discours sur l'argot proposé dans les *MF* avec les constatations réunies dans les deux champs analysés.

2.1. Dans la littérature

Même si les mots considérés comme « bas » sont le plus souvent condamnés, surtout lorsqu'ils figurent dans des œuvres littéraires, toutes les périodes depuis le ^{xv}^e siècle nous ont laissé des textes dans lesquels apparaissent des lexèmes argotiques¹⁴⁰ et ce pour diverses raisons – esthétiques, sociales, idéologiques. Après la Révolution française et durant toute la première moitié du ^{xix}^e siècle, la littérature argotique change radicalement de visage par rapport à ce qu'elle avait été jusque là, c'est-à-dire principalement un langage de gueux destiné avant tout à la distraction des lecteurs. Trois évolutions se révèlent essentielles pour notre propos.

La première porte sur le type d'œuvres concernées. En effet, jusqu'à la Révolution de 1789, les productions textuelles argotiques ne touchaient qu'une très petite quantité d'œuvres dans lesquelles l'argot était généralement utilisé dans un registre comique, populaire, voire burlesque¹⁴¹. La plupart du temps, ces textes étaient publiés dans des collections qui les diffusaient par colportage¹⁴² et n'étaient souvent pas considérés comme de la « grande » littérature¹⁴³. Cela ne signifie bien évidemment pas que ces œuvres n'aient pas été de grands succès de librairie et qu'elles n'aient pas profondément marqué le genre, au contraire. Durant le ^{xix}^e siècle, l'argot gagne du terrain et s'immisce progressivement dans des textes littéraires reconnus comme étant de première importance comme le *Dernier*

¹⁴⁰ Pour un passage en revue détaillé de ces textes, voir ci-dessous 3.1.1.

¹⁴¹ Sur la question des rapports entre argot et burlesque, voir NÉDÉLEC 1996.

¹⁴² En particulier la Bibliothèque bleue (cf. CHARTIER 1984 qui fait la synthèse des connaissances sur cette question et LEBRUN 1993 qui propose une lecture critique des études parues sur ce sujet).

¹⁴³ L'exemple de Grandval montre à quel point ce jugement est inexact. Comme l'écrit NÉDÉLEC (1991 : 60), ce texte « est empli de références lettrées de toutes sortes exigeant du lecteur non seulement la culture qu'on acquerrait dans les collèges, mais encore une bonne connaissance de l'actualité littéraire dans les genres nobles de l'épopée et de la tragédie ». La question de savoir s'il faut associer littérature populaire et littérature de colportage a d'ailleurs déjà été posée par CHARTIER (1970).

jour d'un condamné ou *Splendeurs et misères des courtisanes* pour triompher dans les *Misérables*¹⁴⁴.

La deuxième modification a trait à la mise en scène de l'argot dans les textes et à la nature du lexique argotique retenu. Ce n'est qu'à partir de la parution du *Rat du Châtelet* en 1790 que l'argot, langue des criminels et des marginaux, intègre l'univers carcéral. L'intrigue du texte se déroule en effet intégralement en prison, ce qui est nouveau, et les occurrences choisies par l'auteur du texte sont radicalement différentes de celles qui figuraient chez ses prédécesseurs. Après 1790, cette association entre prison et argot sera présente dans la majeure partie des textes argotiques – parmi les textes de notre corpus, c'est le cas de Vidocq 1828-1829, de Hugo 1829 ou encore des *MF*, mais d'autres textes moins connus mais très populaires fonctionnent également sur ce même modèle, comme *Toussaint le mulâtre* d'Anthony Thouret qui date de 1834. Ensuite, au cours du siècle, la littérature liera la prison et les bas-fonds de la société, faisant entrer l'argot dans la bouche des « misérables ».

Enfin, le troisième changement, qui découle en partie du deuxième, touche aux idéologies véhiculées par l'argot. Alors que l'insertion de ce lexique dans les œuvres anciennes demeure majoritairement anecdotique et sert avant tout à divertir le lecteur, on voit émerger après 1789¹⁴⁵ des textes dans lesquels l'apparition de l'argot est associée à des messages sociaux clairs et engagés. En effet, comme le souligne NÉDÉLEC, « la perception sociale de la criminalité se modifie » (1996 : 267). Si, sous la plume de certains auteurs post-révolutionnaires, l'argot demeure encore le langage quelque peu fantasmé des prisonniers et celui qui sert à désigner les réalités carcérales, d'autres vont se servir de la popularité de ce lexique pour le mettre au service de problématiques plus larges, comme le démontre RIOUX à propos du *Dernier jour d'un condamné* :

[L'argot] est progressivement investi d'une double mission : élargir le problème de la peine de mort à la question pénale en général, dépasser la question pénale et l'englober dans la question sociale. (1990 : 133)

Ainsi, chez Hugo mais également chez Sue ou chez Balzac, l'insertion d'argot dépasse le simple artifice littéraire pour devenir l'outil d'enjeux politiques et sociaux majeurs.

¹⁴⁴ En dehors du cas des *Mystères de Paris* dont l'argot est l'un des éléments qui participe à son succès (sur cette question, voir l'introduction du texte de LYON-CAEN 2009).

¹⁴⁵ À cet égard, *Six semaines de la vie de Faublas* marque un tournant : « certes, la réaction attendue du lecteur est encore le sourire [...] mais le sourire s'efface, lorsque Faublas [...] ressent une [...] répulsion devant ce monde inquiétant des bas-fonds où la misère est capable de 'tout flétrir, tout ! jusqu'à la vertu même' » (NÉDÉLEC 2010 : 75).

2.2. Comme objet d'étude (pré)scientifique

Avant le XIX^e siècle, nous l'avons vu au point 1.3, l'argot n'apparaît que dans des textes littéraires généralement considérés comme « populaires » ou dans des listes lexicologiques plus ou moins élaborées attenantes à ces textes et qui ont pour fonction d'en faciliter la compréhension ; il n'est jamais considéré comme étant digne de faire l'objet d'études « linguistiques ». Et ce n'est pas à la Révolution que la situation se modifie, au contraire. En proclamant le triomphe de La langue française, les « réalisations orales spontanées » et « autres idiomes, patois, dialectes, langues, tous usages vernaculaires différents, marginalisés, rabaissés » (REY 2007 : 962)¹⁴⁶ sont alors dévalorisés. Ainsi, une large partie de la société post-révolutionnaire, puriste, condamne l'utilisation de formes non-conventionnelles et, par conséquent, du lexique argotique ; ce phénomène est perceptible dans les grammaires et les ouvrages correctifs de l'époque¹⁴⁷.

À la fin de la Restauration, en 1827 d'abord puis en 1829, apparaissent les premiers ouvrages lexicographiques entièrement consacrés à l'argot n'accompagnant pas un texte littéraire. Leurs auteurs préfèrent garder l'anonymat et se dissimuler derrière des pseudonymes – « Monsieur comme il faut » et « Bras-de-Fer » en l'occurrence – peut-être autant pour entretenir le mystère lié à l'argot et au monde de la pègre – qui fait vendre – que par réelle peur de la censure¹⁴⁸. Ce n'est qu'en 1849 que paraît le premier dictionnaire argotique signé : il s'agit de celui d'HALBERT.

Le premier texte dans lequel l'argot est réellement envisagé comme un objet d'étude « scientifique » est celui de NODIER paru en 1834¹⁴⁹. Son étude n'en fait toutefois pas un sujet central puisqu'elle traite de « la simple histoire de la parole et de l'écriture » (NODIER 1834 : 6). Toutefois, il faut attendre le milieu du XIX^e siècle pour commencer de voir apparaître des études de différentes natures – linguistique, sociologique ou esthétique – concernant spécifiquement le lexique argotique.

¹⁴⁶ Nous reviendrons sur les questions liées aux idéologies langagières de cette période dans le chapitre 7.

¹⁴⁷ Pour le lexique argotique, voir en particulier le *Dictionnaire du bas-langage* de D'HAUTEL paru en 1808.

¹⁴⁸ Nous abordons les raisons de ces choix éditoriaux ainsi que les idéologies que renferment ces discours dans le chapitre 7 (II.1.1.2.2.).

¹⁴⁹ De la même manière, ce dernier s'intéresse à d'autres variétés de langue comme ici lorsqu'il défend le *Dictionnaire des Halles* : « L'Académie a supprimé beaucoup de ces manières de parler triviales et grossières, qu'on lui reproche indirectement ici, dans les éditions successives de son *Dictionnaire*, et particulièrement dans la sixième, publiée en 1835 ; mais une phrase françoise, à l'usage de la plus mauvaise compagnie, n'en reste pas moins française, et le chaste dédain des puristes n'en diminue en rien son autorité, comme fait et comme témoin de la langue » (NODIER 1844 : 85).

Nous devons le premier travail d'envergure sur le lexique argotique à MICHEL (1856). Cette étude marque un réel tournant dans l'histoire linguistique de l'argot. Le profil scientifique de l'auteur, un érudit « professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Bordeaux et médiéviste reconnu » (SAVATOVSKY 2000 : 149) y est pour beaucoup ainsi que la méthode de travail qu'il utilise, le comparatisme. Michel s'intéresse au lexique argotique, décrit certains de ses modes de formation¹⁵⁰ et reconnaît que son étude est importante toutefois l'intérêt qu'il porte à cette variété est encore « récréatif » (SAVATOVSKY 2000).

Ce n'est donc pas avant la seconde moitié du XIX^e siècle qu'une *linguistique* de l'argot commence à s'institutionnaliser, à devenir légitime et à définir son épistémologie – c'est le cas également pour d'autres disciplines des sciences du langage comme la dialectologie pour ne citer qu'un exemple¹⁵¹ – et il faut attendre le dernier quart du siècle pour voir se développer une véritable émulation autour de l'argot et qu'il soit poussé à devenir « un domaine d'étude à part entière » (SAVATOVSKY 2000 : 145). Comme le montre SAVATOVSKY, ce n'est qu'à partir de ce moment que commencent de paraître de nombreux articles et comptes rendus dans des revues spécialisées ainsi que des ouvrages sur l'argot qui vont être publiés « chez les éditeurs qui accueillaient d'ordinaire des thèses ou des travaux universitaires – Klincksieck, Belin, Perrin, Colin, Geuthner » (*ibid* : 145-146). Toutefois, si la majorité des écrits sur l'argot parus entre la fin du XIX^e siècle et les années trente du XX^e siècle – mais ce phénomène concerne l'ensemble des variétés autres que le français de référence – considèrent l'argot comme un objet d'étude scientifique, ils trahissent néanmoins l'idéologie puriste de leurs auteurs :

Les langues positives ont une grammaire, une syntaxe, des formes nettes, une académie pour les garder et des professeurs pour les défendre. [...] l'argot, lui, est insaisissable, indomptable, improfessable ; sans règles, sans lois, fils de la fantaisie ou de la nécessité, pareil à l'Esprit biblique, il souffle où il veut. (LERMINA / LÉVÊQUE 1900 : 1)

L'état incessant de transformations de l'argot fait contraste avec l'immutabilité des langues sacrées situées aux antipodes. (LA GRASSERIE 1907 : 44)

¹⁵⁰ En particulier l'apocope et l'aphérèse, voir MICHEL 1856, XXIX et XXX.

¹⁵¹ La dialectologie se construit comme discipline à part entière dès 1850 (DESMET / LAUWERS / SWIGGERS 2002), date à partir de laquelle apparaissent les premières traces témoignant de la reconnaissance institutionnelle de la discipline avec notamment l'intérêt de revues spécialisées en ce qui concerne les travaux sur les patois comme *La Revue Critique d'Histoire et de Littérature* ou *La Revue de Linguistique et de Philologie comparée*, pour ne citer que les premières. On constate au même moment le développement de méthodologies spécifiques, l'apparition des premières dissensions théoriques qui mèneront à l'élaboration des entreprises philologiques de grande envergure comme le FEW (1922) ou le *Glossaire des patois de la Suisse romande* (1924). Pour un passage en revue des étapes ayant conduit à l'institutionnalisation de la dialectologie, voir SAINT-GÉRAND 1990.

L'argot est la langue vivante la plus difficile à saisir, à fixer surtout. Et d'abord elle n'obéit à aucune règle grammaticale, elle n'a pas de syntaxe proprement dite. [...] l'argot s'infiltré alors peu à peu dans le langage courant [...] Il en fait le siège ; tous les jours un des assaillants entre dans la place et devient à son tour un soldat de l'ordre – comme ces socialistes à tous crins qui, une fois nantis, se transforment en propriétaires. (AYNÉ 1930¹⁵²)

À cette époque de « crise du français », même DAUZAT, nommé à l'École pratique des Hautes Études pour donner un « cours sur les procédés de formation de l'argot des malfaiteurs »¹⁵³, s'inscrit de manière indiscutable dans cette tendance puriste :

L'argot, le jargon sportif, le parler populaire, que des évolutions fiévreuses et précipitées – on pourra en juger – ont tellement éloignés de la langue classique, ont acquis une prépondérance si impérieuse qu'ils menacent de rejeter dans les oubliettes le français traditionnel. (DAUZAT 1912 : v)

Ainsi, il semble bien, comme l'écrit SOURDOT, qu'il faille « attendre le milieu du XX^e siècle pour que cette étude devienne proprement descriptive, abandonnant les *a priori* et les commentaires puristes de ses devanciers » (SOURDOT 2002 : 25).

2.3. Ce qu'en disent les *MF*

Dans le texte des *MF*, alors que les occurrences argotiques sont largement présentes, on ne trouve pas de commentaires sur la nature de ce vocabulaire, sur son utilisation ou sur le sens que l'auteur donne à ce terme. Les seules apparitions du mot *argot* – aucun autre vocable n'est employé pour qualifier ce lexique dans le texte – peuvent être regroupées en deux types :

- des mentions ponctuelles renvoyant à l'argot en tant que langage – langage étant compris ici comme lexique argotique se mêlant à la langue commune et en utilisant la syntaxe :

Celui qui m'adressait la parole voulait trancher du malin, mais il ne savait pas l'argot. (note 99/1, nous soulignons)

Allumer^o, pour « regarder », est aussi un barbarisme en argot. (note 99/1, nous soulignons)

La conversation se tenait rarement en argot. (201, nous soulignons)

Il [Vidocq] est tellement habitué à parler en argot qu'il en entrearde sa conversation. (229, nous soulignons)

- un renvoi à l'argot compris comme un lexique de groupe :

¹⁵² Cité par COLIN (2007 : 25) qui propose des extraits de ces textes mais sans numéro de page.

¹⁵³ Sur le parcours de Dautat, voir BERGOUNIOUX 2000.

Croyanches-tu, de *croyancher*, « croire », est l'argot des tuneurs ou « mendiants » (note 99/1, nous soulignons)

- des explications de type métalinguistique servant à expliquer le sens ou l'origine d'un mot où *argot* renvoie à un lexique :

La *haute*, mot d'argot qui signifie « classe de gens riche. (note 42/2, nous soulignons)

Le service le plus fatigant et parfois le plus amusant pour nous était la *filature*, mot qui dérive de l'argot *filer*, « suivre » (211, nous soulignons), etc.

Ainsi, à aucun moment l'auteur ne définit très clairement ce qu'il entend par *argot* ; toutefois la manière dont apparaît le terme dans son co-texte nous fournit quelques indications. En premier lieu, même si nous avons relevé quelques exemples associant l'argot à un langage, l'auteur semble considérer que c'est un lexique qui se « greffe » sur la syntaxe française et non une véritable langue comme le montrent les exemples de type métalinguistique donnés ci-dessus. Ensuite, nous voyons apparaître la notion d'argot associée à un groupe social – ici les mendiants. Enfin, les occurrences se rattachant à des commentaires de type métalinguistique nous indiquent que l'auteur avait conscience du côté méconnu de ce lexique et de l'attraction qu'il pouvait exercer sur le lecteur, et il en joue. En effet, en fournissant des explications pour décoder le sens des occurrences, il fait pénétrer des lecteurs non-initiés et issus de classes aisées dans un « monde » interdit et attirant et, ce faisant, il se joue de la fonction cryptique de l'argot en se positionnant comme un narrateur omniscient et capable de franchir les barrières sociales.

3. Les *Mémoires d'un forban philosophe* et l'argot

Dans cette partie, il s'agit de comprendre en quoi les *MF* constituent un corpus valide pour l'étude de l'argot et quel espace ce lexique occupe dans le texte, puis d'analyser de manière détaillée la manière dont l'auteur a intégré ce vocabulaire non-conventionnel dans son texte, comment il l'a marié à la langue littéraire, l'a articulé aux autres registres en présence et de quelle façon il l'explique. Ces questions ne sont pas anodines ; en effet, si, de tout temps, l'argot a été considéré comme un lexique en marge, la période post-révolutionnaire et, dans son sillage, la Restauration, cherchent à instituer une langue nationale et à réprimer l'ensemble des variétés linguistiques non standard pour servir des objectifs politiques et socio-culturels (CERTEAU / JULIA / REVEL 1975, SCHLIEBEN-LANGE 1996, SIOUFFI 2007). De ce fait, la stigmatisation de tout ce qui n'appartient pas au français de référence croît et les ouvrages correctifs se multiplient, obligeant les auteurs qui

souhaitent utiliser les variétés non-conventionnelles dans leurs écrits à se positionner idéologiquement. Par ailleurs, l'insertion de mots argotiques dans un texte littéraire destiné par définition à une catégorie de population qui ne les emploie guère, pose de réels problèmes de compréhension pour le lecteur, ce qui oblige l'auteur à faire un certain nombre de choix formels.

3.1. Agencement de l'argot dans le texte

Les argotismes sont presque inexistants dans la première partie du texte (5-79), se multiplient dès le dixième chapitre (80 et suivantes) et deviennent très nombreux à partir de la centième page. Puis, dès la fin du chapitre XXIV (page 194 et suivantes), ils tendent à disparaître presque totalement.

Afin de rendre compte de la manière dont l'auteur met en scène le lexique argotique dans son texte, nous avons choisi de traiter séparément deux aspects de la question. Le premier concerne les mots argotiques intégrés dans le corps du texte et qui sont issus de la « voix » des protagonistes du roman (3.1.1). En effet, dans leur grande majorité, les lexies argotiques simples et composées présentes dans cet espace du texte sont insérées dans des dialogues et non dans la langue littéraire du récit¹⁵⁴. Le second aspect porte sur les mots proposés dans les notes de bas de page qui sont plutôt à classer sous l'étiquette « métalinguistique » – ils font en effet partie intégrante des commentaires de l'auteur sur les lexèmes (3.1.2.).

3.1.1. Procédés textuels d'insertion de l'argot dans les MF

L'auteur a choisi de marquer les occurrences argotiques non-conventionnelles du texte, les différenciant donc nettement du registre « littéraire ». Pour ce faire, il utilise l'italique¹⁵⁵. Ce procédé n'est pas fondamentalement nouveau puisque, d'après NÉDELEC, il est mis en œuvre pour la première fois dans un texte de Louvet de 1788 – *Six semaines de la vie de Faublas* – pour marquer « l'insertion d'un discours citationnel non assumé par le narrateur, d'un discours autre, étrange, étranger, maintenu à distance » (NÉDELEC 1997 : 130). De fait, Louvet ne restreint pas ce procédé à l'argot mais l'utilise pour marquer des mots

¹⁵⁴ L'insertion de lexèmes argotiques dans la narration reste rare à l'époque ; on la rencontre par exemple chez Leclair 1799 : « c'est aussi une des langues que peut parler le narrateur pour *colorer* son récit de la subjectivité de ses personnages » (NÉDELEC 2010 : 77).

¹⁵⁵ Les quelques exceptions concernent des mots que l'auteur n'a souvent pas identifiés comme étant argotiques – c'est le cas par exemple du mot *rat* « voleur de nuit qui, en prison, vole le pain de ses camarades » – ou dont le marquage a été oublié soit par l'auteur soit par l'éditeur.

nouveaux, qu'ils soient exotiques, burlesques ou techniques, se rapprochant plus des auteurs du XIX^e que de ceux du siècle précédent :

Les romanciers du XIX^e siècle s'emparent de l'italique pour souligner les mots qui s'écartent de la langue normale : non seulement les titres de livres et les citations, mais les locutions allusives des langages locaux et étrangers. (BALIBAR 1985 : 280)

Avant le *Faublas* de Louvet, les auteurs qui avaient eu recours à l'argot l'expliquaient à même le texte, paraphrasant ou traduisant les passages hermétiques, et/ou choisissaient d'accompagner leur œuvre d'un lexique. Ces outils avaient pour fonction de guider un lecteur le plus souvent issu de classes aisées et ne comprenant généralement pas le sens des mots argotiques proposés. Toutefois, malgré ces stratégies explicatives, certains auteurs comme Pechon de Ruby se plaisent à jouer :

un peu avec les capacités interprétatives de [leur] lecteur virtuel, à qui il est tout de même demandé quelques efforts : les mots sont parfois expliqués à leur seconde ou troisième apparition, et le dictionnaire (à la fois incomplet et citant certains mots absents du texte) n'est donné que dans un seul sens, pas le plus commode [...]). (NÉDÉLEC 2004b, non paginé)

Chereau complète également son œuvre par un dictionnaire, « moyen de déchiffrement d'un texte qui serait sans lui hermétique » (NÉDÉLEC 1996 : 349) ; ce dernier sera d'ailleurs le modèle principal pour la majorité de ses successeurs.

Chez Grandval, les termes argotiques, bien que peu nombreux, ne sont pas signalés par l'italique mais précédés d'un appel de notes. Dans ces dernières, l'auteur propose des traductions. La préface de l'ouvrage précise par ailleurs :

Quoique les termes d'Argot répandus dans le Poëme, soient expliqués par des Notes au bas des pages, j'ai mis à la fin de ce livre un espece de Dictionnaire qui pourra satisfaire ta curiosité sur tous les autres Mots dont je ne me suis pas servi. (GRANDVAL 1725 : III)

Au vu de ces quelques exemples anciens choisis parmi les plus lus et ce, à toutes les époques, nous constatons que le texte de Louvet se situe bien à un point de rupture et que, si la période révolutionnaire marque, à plus d'un titre, de véritables changements dans la perception de la langue, c'est également le cas dans celle des « langages » non-conventionnels comme l'argot. Ces changements sont déjà nettement perceptibles dans *Le Rat du Châtelet* de 1790. Ce texte reprend le marquage en italique¹⁵⁶ instauré par

¹⁵⁶ Cette habitude deviendra la norme, à tel point que Ricard qui choisit de ne pas appliquer l'italique pour les occurrences de son roman, *Marchand de coco*, pense devoir se justifier : « Il a pensé que ces nombreux italiques fatiguaient ses lecteurs [...]. Il a donc voulu que l'Imprimeur prêtât aux solécismes et aux mots de mauvais goût les mêmes caractères qu'aux locutions choisies et au bavardage de boudoir » (Cité par NÉDÉLEC 1991 : 63 note 1).

Louvet mais l'utilise exclusivement pour signaler des mots ou des expressions argotiques¹⁵⁷. Par contre, aucun procédé explicatif n'accompagne le texte ; le lecteur se trouve donc dans une position nouvelle, similaire à celle du narrateur qui malgré ses efforts pour écouter « entendit tout et ne comprit rien » (*Rat* 1790 : 14). Cette sensation est augmentée par la forte densité des occurrences argotiques dans les passages concernés. Enfin, la rupture se fait sentir également dans la nature du lexique utilisé qui est fort différente de ce que l'on pouvait lire chez Louvet et chez ses prédécesseurs¹⁵⁸, rendant la connaissance de ces textes inutiles.

Dans le texte de Leclair (1799), les occurrences argotiques apparaissent en majuscule et sont traduites en notes – du moins lors de leur première apparition.

Dans les *Mémoires* de Vidocq, dont le premier tome est paru en octobre 1828, l'argot est également proposé en italique ; quant à l'explication des mots, elle est donnée à même le texte, dans des parenthèses, du moins lors de la première apparition d'une occurrence.

Dans *Le Dernier jour d'un condamné* paru après le texte de Vidocq et quelques mois avant les *MF*, Hugo met en scène l'argot¹⁵⁹ de manière bien plus complexe que ses prédécesseurs « changeant [son] statut au fur et à mesure du déroulement du récit » (RIOUX 1990 : 132). En effet, on dénombre trois manières différentes d'insérer le vocabulaire argotique dans le corps du texte¹⁶⁰. D'abord des mots d'argot sont placés dans la narration et traduits à même le texte généralement entre parenthèses – « *il y a du raisiné sur le trimar* (du sang sur le chemin), *épouser la veuve* (être pendu), comme si la corde du gibet était veuve de tous les pendus » (HUGO 1829 : 29-39). Ensuite, ils apparaissent dans une chanson argotique de sept couplets, le *Lirlonfa* (*ibid.* : 97-100 – chapitre XVI) ; les lexèmes argotiques y sont donnés sans marquage et sans aucune traduction – à l'exception de trois expressions. Par contre, après le texte, Hugo a joint le fac-similé de « la chanson d'argot avec l'explication en regard, d'après une copie que nous avons trouvée dans les papiers du condamné »

¹⁵⁷ L'édition de ce texte n'étant pas très soignée, certains mots argotiques ne sont pas marqués – « Tu diras [...] que tu ne connais pas ce qu'on veut te dire, et que la marque est une coquine » – tandis que d'autres n'ayant rien d'argotique le sont - « ... quatre *bogues de jouc*, six *louches*, et deux bêtes à cornes de cé [...] ». Une fois même un mot apparaissant deux fois dans la même phrase est traité différemment : « *aboulez* une rouillarde d'eau-daffe et deux rouillardes de *picton* et *pictanchons* » (nous soulignons).

¹⁵⁸ Nous reviendrons en détail sur cette question dans ce chapitre sous II. 2.

¹⁵⁹ Comme Hugo le rappelle dans le livre VII des *Misérables*, « il y a trente-quatre ans le narrateur de cette grave et sombre histoire introduisait au milieu d'un ouvrage [...] un voleur parlant argot ». (*Misérables* IV, VII, 1 [lorsque nous citons les *Misérables*, nous ne nous référons pas à une édition en particulier, elles sont très nombreuses, mais proposons les indications relatives à la partie, au livre puis au chapitre du texte]).

¹⁶⁰ En dehors de RIOUX 1990, voir également PARENT 2003.

(HUGO 1829 : non paginé). Enfin, l'argot est présent dans le récit d'un condamné ; dans ce contexte, il est non marqué mais accompagné d'un système de traduction en note.

Après les *MF*, trois textes proposent également des manières significantes de mettre en scène le lexique argotique. Dans *Les mystères de Paris* d'Eugène Sue qui paraissent en feuilleton entre 1842 et 1843 et connaissent un succès considérable¹⁶¹, l'argot est donné en italique, du moins lors des premières apparitions des mots ou des expressions. Deux modalités sont utilisées pour expliquer le sens des occurrences. D'une part, des définitions ou des paraphrases sont insérées à même le texte quand le lexème non-conventionnel fait partie intégrante de la narration, comme dans cet exemple :

Un repris de justice qui, dans cette langue immonde, s'appelle un *ogre*, ou une femme de même dégradation qui s'appelle une *ogresse*, tiennent ordinairement ces tavernes, hantées par le rebut de la population parisienne. (SUE 1842-43 : 1)

D'autre part, l'auteur a recours à des notes de bas de page lorsque l'occurrence marquée apparaît dans un dialogue, ce qui est le cas le plus courant. Mais il arrive qu'aucune traduction ne soit proposée, ce qui, selon NÉDÉLEC, aurait été ressenti « comme un manque que s'empressèrent de combler les dictionnaristes » (1991 : 73). En effet, dès 1843 paraît anonymement un *Dictionnaire de l'argot moderne ; ouvrage indispensable pour l'intelligence des Mystères de Paris* suivi dès 1844 par un « petit dictionnaire d'argot »¹⁶², dont l'auteur est également non-identifié, annexé au second volume de l'édition des *Mystères de Paris*.

Chez Balzac, en particulier dans la quatrième partie de *Splendeurs et misères des courtisanes* (1847) intitulée « La dernière incarnation de Vautrin » qui contient la grande majorité des occurrences d'argotismes, ces dernières sont données en italique. Par ailleurs, l'auteur en propose la traduction généralement lors de leur première apparition dans le texte selon deux modalités : la première consiste à faire suivre le terme concerné d'une traduction entre parenthèse – « [...] comme la *raille* (la police) vous forme un voleur ! » (1847 : 159). La seconde solution, qui est réservée à la narration – et dont Balzac se sert à foison dans le sous-chapitre intitulé « Essai philosophique, linguistique et littéraire sur l'argot, les filles et les voleurs » –, se résume à proposer une « glose » du mot ou de

¹⁶¹ L'édition du texte de LYON-CAEN 2010 propose un dossier sur cette question ; voici un extrait de lettre d'une lectrice de Sue, Ernestine Dumont, qui illustre le phénomène : « Jamais succès n'eut autant de retentissement, de tous côtés on n'entend parler que de vos *Mystères*, votre ouvrage est partout, sur l'établi de l'ouvrier, sur le comptoir du commerçant, sur le divan de la petite maîtresse, sur la table de la grisette, sur le bureau de l'employé et du magistrat » (SUE 2010 : 1219).

¹⁶² Sue 1844, lexique que nous avons utilisé pour nos analyses, cf. 1.3.2. b).

l'expression à même le texte, cette dernière pouvant se composer de quelques mots ou remplir plusieurs lignes.

Dans les *Misérables*, nous distinguons deux cas de figure majeurs : dans les dialogues, l'argot apparaît sans marquage typographique spécifique, mais des notes de bas de page en proposent la traduction ; dans la narration, les lexèmes argotiques sont donnés en italiques et sont suivis de leur traduction – généralement un synonyme du français de référence. Ils peuvent être introduits par un présentatif – « Voici *frangir*, casser, *frangere* ; *affurer*, voler, *fur* ; *cadène*, chaîne, *catena* » (HUGO 1862 : III, 7, II)– qui, comme le souligne DROUET, « renforce la volonté de signalement » (2007 : 64).

3.1.2. L'argot dans les notes

L'auteur des *MF* a pris le parti d'expliquer les lexèmes argotiques du texte dans des notes de bas de page¹⁶³ ; toutes les occurrences sont expliquées du moins lors de leur première apparition. Parfois, lorsqu'un mot apparaît plus d'une fois, une note signale :

- L'argot usité dans cette phrase a été traduit dans les chapitres précédents. (note 163/4)

- *Boiternière*. Voir au chapitre XXII. (note 197/2)

Ces notes sont de longueur variable ; elles peuvent aller d'un mot à plusieurs phrases. Dans la plupart des cas, ces dernières contiennent l'équivalent en français de référence du mot argotique :

- *Couleurs*, fourberies (90).

- *Loffe* de se faire *emballer*, sot de se faire arrêter ou empoigner (92).

- *Rifauder*, brûler (149).

Dans certains cas plus rares, les traductions, très simples, sont complétées par des précisions de type dictionnaire :

- *Gerbé*, jugé, condamné. On dit aussi pour condamné, il est mort, et pour arrêté, il est malade (92).

- *Maron*, c'est être pris. *Maron dans l'escalier*, c'est être pris sur le fait (94).

- *Merlousière*, de *merlou*, malin, maligne (131).

Ce type de note donne parfois aussi l'occasion à l'auteur d'ajouter un mot argotique supplémentaire qui ne figure pas dans le corps du texte :

¹⁶³ Sur les stratégies offertes aux auteurs pour expliquer les particularités lexicales diastématiquement marquées de leur texte, voir THIBAUT 2006.

- *Crosseur* ou *épicier*, qui blâme, qui injurie. (note 166/2, nous soulignons)

Quelquefois, le narrateur nous donne une explication plus détaillée du mot ou de l'expression :

- Le *cadet* est une pince en pied de biche, qui sert aux voleurs pour forcer les portes des maisons ou des armoires (94).

Il lui arrive aussi de livrer au lecteur un commentaire très complet de type encyclopédique à la manière de ceux que l'on retrouvera dans le *Dictionnaire argot-français* de Vidocq (1836) ou dans celui qui accompagne le texte de Sue (1844) :

- La *carre* ou les *carreurs* sont d'autres escamoteurs adroits, ordinairement bien vêtus ; ils s'introduisent chez les orfèvres et leur font étaler le plus de bijoux qu'ils peuvent ; alors ils les font disparaître avec une subtilité étonnante, et au moyen d'un jonc bien flexible caché dans leurs pantalons, ils les font couler dans leurs bottes. (93)

3.2. Bilan

Au vu du nombre important de textes argotiques antérieurs aux *MF* proposant une palette de pratiques variées pour mettre en scène l'argot, nous pouvons avancer l'hypothèse que l'auteur des *MF* a choisi sa propre manière de procéder en toute connaissance de cause. De fait, le système de marquage de l'argot qu'il met en place – l'utilisation de l'italique d'une part et l'explication des occurrences argotiques dans des notes, d'autre part – montre qu'il avait conscience que le lectorat qu'il visait, principalement composé de bourgeois¹⁶⁴, n'était sans doute pas apte à comprendre spontanément le langage argotique et cela malgré le récent succès des *Mémoires de Vidocq* et du *Dernier jour d'un condamné*¹⁶⁵. Il est vrai que plusieurs passages argotiques des *MF* sont particulièrement denses, voire hermétiques, à l'image de cet extrait : « J'ai *morphillé* tout mon *larton* ; je *cannerai* la *morgane* à la *sorgue* » (92). À cela s'ajoute que, comme nous le montrerons en détail dans la seconde partie de ce chapitre, beaucoup de ces occurrences argotiques sont attestées dans des

¹⁶⁴ Comme le montre la citation donnée en note 105, le lectorat s'étend rapidement. Par ailleurs, l'introduction des *MF* énumère les personnes susceptibles de lire l'ouvrage soit : « Monarques, dépositaires des lois et du bonheur des peuples, ne craignez pas d'ouvrir mon livre et d'en feuilleter les pages : vous y trouverez des sujets de méditation ! Ministres, ne fermez pas l'oreille à ma voix ! Législateurs, mandataires des libertés publiques, je m'adresse à vous ! je vais vous dénoncer des crimes et des horreurs cachés. Préfets, lisez-moi ! peut-être deviendrez-vous moins despotes et serez-vous moins sévères. Prêtres, dignitaires, nobles, roturiers, écoutez ce que je vais vous dire ! Et vous, reines des salons et des boudoirs, vous dont les cœurs se plaisent à palpiter aux récits des amours malheureux, lisez-moi, lisez-moi ! » (5).

¹⁶⁵ Cette question est courante chez les auteurs de cette période. GEORGE SAND, par exemple se la pose à propos du langage paysan : « Si je fais parler l'homme des champs comme il parle, il faut une traduction en regard pour le lecteur civilisé, et si je le fais parler comme nous parlons, j'en fais un être impossible auquel il faut supposer un ordre d'idée qu'il n'a pas » (« Avant propos » de *François le Champi*, ed. 1869, 18).

sources inaccessibles¹⁶⁶ au « Lecteur Modèle »¹⁶⁷ visé par l'auteur quand les *MF* ne sont pas tout simplement le lieu de leur première attestation. Cet état de fait rend donc impossible toute interaction textuelle directe entre l'auteur du texte et son lecteur sans système de traduction.

Majoritairement, les textes parus avant la Révolution proposent la traduction des mots argotiques qu'ils contiennent – grâce à différentes solutions : glose à même le texte, notes de bas de page ou lexique adjoint au texte – mais le marquage typographique des termes non-conventionnels n'est pas d'usage. Le plus souvent en effet, l'auteur est lui-même un marginal - ou du moins le contrat de lecture le positionne comme tel – qui écrit dans son propre langage et n'exerce donc pas de censure sur son lexique. Ce n'est qu'à la veille de la Révolution française que l'on voit apparaître l'usage de l'italique marquant ce lexique de non-conformité¹⁶⁸. Ce procédé sera l'usage dominant depuis cette époque.

De ce point de vue, les *MF* s'ancrent résolument dans leur époque et se situent à cheval sur les deux traditions. Le marquage par l'italique y est constant – et il est également employé pour tout ce qui est non-conventionnel, comme par exemple les termes en langue étrangère ou les tournures que l'auteur juge populaires – et les manquements à ce principe semblent dus à des oublis de l'auteur ou de l'éditeur. En ce qui concerne la traduction des occurrences argotiques, l'auteur des *MF* se rattache encore à la manière de procéder des anciens en proposant systématiquement le sens des occurrences nouvelles du texte.

Les auteurs publiant des textes « argotiques » entre 1830 et 1862 continuent d'utiliser majoritairement une manière de marquer et de traduire l'argot semblable à celle de l'auteur des *MF*. Les cas de Balzac et d'Hugo sont plus complexes à l'image même de la résonance sociale et politique qu'ils veulent faire prendre, chacun dans son genre, à l'argot¹⁶⁹ ; s'ils mettent en place certaines stratégies textuelles présentes dans les *MF*, ils en développent d'autres qui, placées à leurs côtés, leur permettent de contraster les effets obtenus¹⁷⁰. Ces auteurs, contrairement à ceux des œuvres argotiques parues avant la Révolution, ne feignent plus de mettre en scène leur propre langage mais se positionnent plutôt comme

¹⁶⁶ Ici, nous pensons en particulier à Ansiaume 1821.

¹⁶⁷ La notion de *Lecteur Modèle* que l'on doit à ECO, désigne un lecteur « capable de coopérer à l'actualisation textuelle de la façon dont lui, l'auteur, le pensait et capable aussi d'agir interprétativement comme lui a agi générativement » (2004 [1979] : 68).

¹⁶⁸ Ce qui ne signifie bien évidemment pas qu'il était considéré comme non conforme par les lecteurs.

¹⁶⁹ Sur cette question, voir chapitre 7, II.1.3.1.

¹⁷⁰ Sur ces stratégies, voir ROSA 1994.

des témoins donnant à voir une réalité langagière qui, jusque là, n'était réservée qu'à une littérature marginale.

Il est évident que l'auteur du texte ne nous livre pas la langue qu'est censée écrire un homme de la bonne société de son époque, ce qui n'exclut pas que l'ensemble des tournures non-conventionnelles auxquelles il a recours fasse partie de son langage. Pour pouvoir représenter le parler de classes sociales variées et insérer des traits non-conventionnels, il choisit encore – s'en sent-il obligé ? – de se cacher derrière des subterfuges en proposant de faux *Mémoires* et en gardant l'anonymat tout en sachant parfaitement que ce procédé ne trompe plus les lecteurs. Les liens avec les « anciens » semblent ainsi se distendre sur cette question ; les *MF* sont toutefois encore loin de proposer des stratégies discursives aussi abouties que leurs successeurs.

II. Analyses de l'argot des *Mémoires d'un forban philosophe*

1. L'« âge » et la provenance du lexique argotique des *Mémoires d'un forban philosophe*

Afin de nous faire une idée de l'« âge » et de la provenance du lexique employé par l'auteur des *MF*, nous avons classé les mots et les expressions argotiques du texte en fonction de la date de leur première attestation. Pour ce faire, nous nous sommes basée sur les informations contenues dans le lexique que nous avons réalisé à partir des *MF*, en particulier sur les résultats d'analyses concernant les dates de première attestation des lexèmes.

Pour cette classification, nous avons commencé par écarter les mots de la nomenclature identifiés à tort par l'auteur comme étant argotique ; il s'agit de *griffonner*, *griffonnage*, *penaillon* et *porter (se)* ainsi que de *tiquante* qui est une mauvaise interprétation de *piquante*. Nous avons pris en compte tous les autres lexèmes en comptabilisant leurs différents sens, ce qui explique que certains mots soient suivis du chiffre renvoyant à la numérotation des sens dans les articles ; par exemple *colomber* 1. Concrètement, nous avons donc retenu chaque sens proposé soit, au total, 271 types lexicaux différents. Pour chacun d'entre eux, nous donnons une date de première attestation. Nous avons donc utilisé cette clé de tri pour répartir les lexèmes dans les quatre catégories suivantes : lexique ancien (jusqu'à 1789), lexique récent (1789-1820), lexique très récent (1821-1829)

et nouveautés (1829)¹⁷¹ – cette dernière catégorie étant réservée aux mots dont la première attestation écrite renvoie aux *MF*¹⁷².

À l'intérieur de chacun de ces ensembles, les occurrences sont triées de manière chronologique et le plus souvent reliées à des ouvrages de référence majeurs¹⁷³ ; lorsque plusieurs occurrences présentent une même date de première attestation, elles sont classées par ordre alphabétique. Nous augmentons certaines occurrences d'un commentaire lorsque nous estimons nécessaire d'apporter des précisions relatives à leur date de première attestation – c'est le cas par exemple lorsque nous avons constaté différentes datations en fonction de variations graphiques¹⁷⁴. Lorsque les dates ne sont pas directement reliées à un document, elles sont explicitées dans la partie « commentaire linguistico-historique » du lexique argotique.

1.1. Résultats des analyses de l'argot des *MF*

1.1.1. Les mots anciens : *XV^e siècle-1789*

- fin *XV^e* siècle

<i>maquiller</i>	

- vers 1520

<i>argousin</i>	

- 1527

<i>tortouse</i>	

¹⁷¹ Les notions « ancien » et « récent » se définissant par rapport à la date de parution des *MF*.

¹⁷² Les indications de première attestation ainsi que les attestations écrites ne reflètent bien entendu qu'imparfaitement les usages linguistiques « réels » d'autant plus lorsqu'il est question d'un lexique de tradition essentiellement orale. Il est communément admis, par exemple, que les « dictionnaires sont en retard de plusieurs années sur l'usage, comme l'y contraignent l'élaboration de la nomenclature, la rédaction des articles correspondants et les délais d'impression » (SZENDE 2000 : 66).

¹⁷³ Pour savoir à quelles sources renvoient les dates de première attestation, voir le document annexe ou la liste des textes littéraires et des dictionnaires utilisés, ci-dessus respectivement 1.3.1 et 1.3.2.

¹⁷⁴ « L'argot ne renvoie pas à une norme univoque. [...] Les variantes à ce niveau sont parfois infinies, ou plutôt ce ne sont pas des variantes (par rapport à quoi ?), mais des possibilités de réalisation graphique plus ou moins heureuse du mot oral » (DUGAS 2010).

- 1582

<i>taf</i> (avoir ~ de)	

- 1596 : Pechon de Ruby, *La Vie genereuse des Mercelots, Gueuz, et Boesmiens...*

<i>riffe</i>	
<i>trimard</i>	

- 1597 : Marc Papillon de Lasphrise, *Premières œuvres poétiques* (1597) dont un « Sonnet en authentique langage soudardant »

<i>roupiller</i>	
<i>rouillarde</i>	
<i>valade</i> 1	Datation donnée par le FEW pour la variante graphique <i>vallade</i> .

- 1597-1598 : *Second livre des Serees* de Guillaume Bouchet

<i>bille</i>	Esnault 1965 propose également une attestation plus ancienne, « v. 1520 » qu'il qualifie de « pop. » mais qui est invérifiable.
<i>rif(f)auder</i>	

- 1609

<i>guignon</i>	

- 1628-1630 : *Le jargon ou langage de l'argot reformé* d'Ollivier Chereau

<i>lingre</i> [1628]	On trouve la forme non agglutinée <i>ingre</i> dès 1596 chez Ruby.
<i>paclin</i> [1628]	
<i>picter</i> [1628]	
<i>rond</i> [1628]	XVI ^e siècle pour le sens de « pièce de monnaie », 1628 pour celui de « sou ».

<i>chenu</i> [1630]	
<i>lourde</i> [1630]	
<i>mont-aux-regrets</i> [1630]	
<i>ratichon</i> [1630]	
<i>sorgue</i> [1630]	

- 1655

<i>balle</i>	Le mot, largement attesté avant 1829, semble connaître une seconde vie à partir de 1799 puisqu'après cette date, il figure dans tous les dictionnaires de notre sélection. Nous pensons donc qu'il bénéficie d'un phénomène de mode à cette période.

- 1718 : *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial...* de Philibert Joseph Le Roux

<i>jaspiner</i>	Esnault 1965 date ce lexème d'avant 1715 mais la mention « usité à la cour av. 1715 » est invérifiable ; nous ne l'avons donc pas retenue.

- 1725 : *Le vice puni, ou Cartouche* de Grandval (Grandval 1725)

<i>babillarde</i>	
<i>carotte (tirer la)</i>	
<i>daron</i>	
<i>entraver</i>	
<i>frusquiner</i>	
<i>limace</i>	L'attestation datant de 1725 concerne la forme <i>limasse</i> . <i>Limace</i> n'est attesté que depuis 1821 (Ansiaume).
<i>longe</i>	

- 1762 : Dictionnaire de l'Académie

<i>mouton</i>	

- 1770

<i>battre</i> 1	Esnauld 1965 donne pour première attestation à ce verbe la date de 1770 et indique <i>poissard</i> , ce qui, selon sa liste d'abréviations, renvoie à « français argotico-populaire (1749-1840) ». La source n'est donc pas clairement identifiable.

- 1772

<i>raccrocheuse</i>	

1.1.2. Les mots récents : 1789-1820

- 1789

<i>esbiner</i> 2 [1789]	Enckell donne cette date de première attestation pour la forme <i>s'esbigner</i> ; <i>s'esbiner</i> n'apparaît à l'écrit qu'en 1829.

- 1790 : Le Rat du Châtelet (Rat 1790)

<i>abouler</i> 1	
<i>blavin</i>	
<i>bogue</i> 1	« Montre » apparaît sous cette forme dans les <i>MF</i> mais Monsieur 1827 propose la variante formelle <i>boc</i> dans le même sens.
<i>cardeuil</i>	La forme <i>cardeuil</i> apparaît en 1790 et <i>quart-d'œil</i> en 1799.
<i>cribler</i>	
<i>décarer</i>	
<i>frusques</i>	Cette date vaut pour la forme au singulier ; la première attestation pour la forme au pluriel est Leclair 1799.
<i>jonc</i>	

<i>loffe</i> 1 et 2	Esnauld 1965 propose une date approximative de 1740 pour la variante graphique <i>lof</i> mais la source semble peu fiable ; c'est pourquoi nous avons choisi de privilégier la date de 1790.
<i>picton</i>	
<i>sey</i>	Première attestation en 1790 sous la forme <i>cé</i> . La forme <i>sey</i> , non réattestée, n'apparaît que dans les <i>MF</i> .
<i>travailler</i>	

- 1791

<i>castu</i>	Datation proposée par Enckell 1989 pour la locution <i>in castu</i> « en prison ».
<i>filoché</i>	

- 1797

<i>esbiner</i> 1 [1797]	Enckell 1989 donne cette date de première attestation pour la forme <i>esbigner</i> . La variante graphique <i>esbiner</i> n'apparaît à l'écrit qu'en 1829.
<i>mettre qqn dans la blouse</i>	
<i>paigre</i> 2	La locution <i>paigre à marteau</i> n'est, quant à elle, attestée que depuis 1829.

- 1799 : Histoire des brigands, chauffeurs et assassins d'Orgères de Leclair

<i>broque</i>	La date de 1799 concerne la graphie <i>broc</i> ; la variante graphique <i>broque</i> est attestée pour la première fois dans les <i>MF</i> .
<i>chique</i>	
<i>cogne</i> 1	
<i>cramper</i> 1	
<i>dur</i>	Leclair 1799 propose la forme au pluriel.
<i>faucher</i>	
<i>lansquiner</i> 1 et 2	1799 est la date de première attestation pour la forme <i>lancequiner</i> ; la variante

	graphique <i>lansquiner</i> n'apparaît à l'écrit qu'en 1829.
<i>larton</i>	Leclair 1799 atteste la forme <i>larton</i> ainsi que <i>larton savonné</i> 'pain blanc'. Le composé <i>larton brutal</i> « pain noir » est, selon le FEW, attesté au XVIII ^e siècle.
<i>rabouin</i>	Pour la forme <i>raboin</i> , une première attestation datée de 1741 est proposée par Esnault mais elle est peu fiable, raison pour laquelle nous avons privilégié celle de 1799.
<i>satou</i>	

- 1800

<i>empaffe</i>	Datation donnée par FEW pour la forme plurielle <i>empaffes</i> . La variante formelle <i>empaves</i> est plus ancienne (1630).
<i>locher</i>	

- 1803 : *L'enfant du souffleur* d'A. A. Beaufort

<i>boniment</i>	
<i>tirer sa crampe</i>	
<i>truc, truque</i> 1	

- 1804

<i>Pantin</i>	

- 1808 : *Dictionnaire du bas-langage* d'Hautel (Bas-Lang 1808)

<i>at(t)iger</i>	Verbe récent et hautement polysémique qui serait une variante phonétique de <i>aquiger</i> attestée depuis le XVI ^e siècle.
<i>chiffon</i>	
<i>enrhumer</i>	
<i>faire</i>	

<i>plancher</i>	
<i>renauder</i>	
<i>rue au pain</i>	

1812 : *Dictionnaire universel de la langue française* (4^e édition)

<i>tireur</i>	1812 est la date de première attestation donnée par le FEW pour la forme masculine ; la forme féminine <i>tireuse</i> n'est attestée pour la première fois que depuis les <i>MF</i> .

1.1.3. Les mots très récents : 1820-1829

- 1821 : *Argot en usage au bagne de Brest en 1821* (Ansiaume 1821)

<i>balancer</i>	
<i>baluchon</i>	
<i>bastringue</i>	Ce mot polysémique semble apparaître juste après la Révolution française et est couramment attesté tout au long du XIX ^e siècle dans ses différentes acceptions. Celle d'« outil servant à couper les barreaux », qui est celle des <i>MF</i> , est semblable à celle d'Ansiaume 1821, « lime fine ». Ce dernier précise qu'une telle lime servait à couper les barreaux de fer
<i>bonir</i>	Esnault 1965 fait remonter la première attestation de ce mot à 1811 <i>Chans</i> [on]. Toutefois, comme nous n'avons pas réussi à identifier sa source, nous ne l'avons pas retenue
<i>bonjour</i>	
<i>boulin</i>	
<i>bouliner</i> 1 et 2	
<i>broquille</i>	
<i>butter</i> 1	
<i>cadet</i>	
<i>camouffle</i>	

<i>carouble</i>	1821 pour la forme féminine et 1828 pour la forme masculine.
<i>carre</i>	
<i>cavaler</i>	1821 est la date de première attestation pour la forme intransitive. Le verbe pronominal est, quant à lui, attesté dès 1829.
<i>centre</i>	
<i>collège</i>	
<i>donner 3</i>	
<i>fagot</i>	
<i>fauchants</i>	
<i>fertille</i>	Cette forme est une variante métathétique de <i>fretille</i> dont la première attestation remonte à 1597 (Esnault 1965).
<i>floueur</i>	
<i>fourgat, ate</i>	1821 est la date de première attestation pour le masculin et 1828-1829 pour le féminin (<i>fourgatte</i>).
<i>fourguer</i>	
<i>frangin, ine</i>	
<i>gerber 1 et 2</i>	
<i>goupiner</i>	
<i>gourgan(ne)</i>	
<i>grinchir</i>	Il existe une variante formelle <i>grincher</i> légèrement plus ancienne (1800).
<i>grivier</i>	
<i>guinal</i>	
<i>haute</i>	
<i>larque 2</i>	
<i>ligoter</i>	
<i>manger 1</i>	On trouve fréquemment et depuis une date plus ancienne, 1799, la locution <i>manger le morceau</i> utilisée dans le même sens.

<i>meck</i>	
<i>mome</i>	
<i>monter des couleurs</i>	
<i>morphiller ou morfiller</i>	
<i>mouise</i>	
<i>orphelin</i>	
<i>pantre 2</i>	Il s'agit en fait de la date de première attestation de la forme <i>pautre</i> utilisée dans le même sens, mais nous avons suivi Esnault 1965 qui propose de lire la forme <i>pautre</i> d'Ansiaume <i>pantre</i> .
<i>pieu</i>	
<i>planquer 1</i>	FEW donne 1790 mais avec un sens légèrement différent (« cacher »).
<i>potence</i>	
<i>prêter loche</i>	Ansiaume 1821 donne <i>prêter l'oche</i> , tandis que <i>prêter loche</i> n'est attesté que depuis 1828.
<i>rat</i>	
<i>roulotte</i>	
<i>roussin</i>	
<i>taffeur</i>	
<i>tapis</i>	
<i>tapissier</i>	
<i>tire</i>	
<i>tirer 2</i>	
<i>tomber</i>	
<i>vanterne</i>	
<i>vioc (à ~)</i>	On trouve la variante formelle <i>viorc</i> attestée dès 1790.

- 1821 : Chalopin, éditeur du *Jargon...*, signé « Mézière »¹⁷⁵.

<i>icigo</i>	
<i>maronner</i>	

- 1821 : Desgranges, J.-C.-L.-P., *Petit dictionnaire du peuple...*

<i>icigo</i>	

- 1827 : *Dictionnaire d'argot, ou guide des gens du monde...* (Monsieur 1827)

<i>butter 2</i>	
<i>débiner</i>	On trouve ce verbe dans le <i>Rat du châtelet</i> 1790 avec le sens de « passer aux aveux ».
<i>fertanche</i>	1827 est la date d'attestation pour la forme <i>fertange</i> , celle de <i>fertanche</i> est 1829 mais le mot n'a pas été réattesté sous cette forme.
<i>mésièrè</i>	

- 1827 : Réédition par Demoraine du texte de Cartouche suivi d'un dictionnaire argot-français et français-argot

<i>filer</i>	En plus de la date de 1827, Esnault 1965 en fournit une autre plus ancienne : <i>Winter</i> 1815. Cependant, cette source n'est pas directe – elle figure dans les <i>Mémoires</i> de Vidocq –, ce qui explique que nous ne l'ayons pas retenue.
<i>mariol</i>	

- 1828-1829 : Les *Mémoires* de Vidocq

<i>abouler 2</i>	
<i>affurer</i>	Le mot était bien connu et attesté depuis le XVI ^e siècle ; il revient à la mode au XIX ^e siècle avec un sens nouveau : « s'assurer (un profit) par un travail, une activité ».
<i>allumer</i>	

¹⁷⁵ Référence donnée par Esnault 1965 dont nous n'avons pas retrouvé la trace.

<i>battre 2</i>	D'après Esnault 1965, ce mot apparaît dans le sens de <i>mentir</i> dans les <i>Mémoires</i> de Vidocq en 1828. Il n'est toutefois pas recensé par la lexicographie avant 1829 (Bras-de-Fer).
<i>bonjourier</i>	
<i>bonne (à la)</i>	
<i>brûlé, ée</i>	
<i>canner 2</i>	La locution <i>caner la pègrène</i> est attestée pour la première fois dans les <i>Mémoires</i> de Vidocq ; les <i>MF</i> donnent cette locution avec la graphie suivante : <i>canner la pégrenne</i> .
<i>carreur</i>	
<i>cogne 2</i>	
<i>coqueur</i>	
<i>emballer</i>	
<i>fourgate</i>	Pour la forme masculine <i>fourgat</i> , la date de première attestation est 1821.
<i>gaffe</i>	Pour la locution <i>faire gaffe</i> . La locution <i>porter gaffe</i> est, quant à elle, attestée pour la première fois dans les <i>MF</i> .
<i>grinchisseur</i>	
<i>larque 1</i>	
<i>malade</i>	
<i>maron</i>	
<i>marquet</i>	
<i>morgane</i>	
<i>prévôt</i>	
<i>servir 2</i>	
<i>sinve</i>	
<i>vingt-deux</i>	

1.1.4. Les premières attestations tirées des MF (1829)

<i>at(t)igreur</i>	
<i>baquet</i>	
<i>basse</i>	
<i>biller</i>	
<i>boccard</i>	
<i>bogue 2</i>	
<i>boiterne</i>	
<i>boiternière</i>	
<i>brâser des faffes</i>	Les deux éléments constituant cette locution sont également attestés pour la première fois en 1829 dans le sens qui est le leur ici. Une variante formelle de <i>faffe</i> , <i>fafiot</i> se trouve chez Ansiaume 1821.
<i>butter 3</i>	
<i>cab</i>	La forme <i>cabot</i> est attestée depuis 1821 chez Ansiaume.
<i>cadène</i>	Le mot est bien attesté avant 1829 avec le sens de « chaîne des forçats ».
<i>cambre</i>	
<i>camouflé</i>	Esnault 1965 signale un autre sens proche attesté en 1821 déjà, celui de « policier déguisé ».
<i>camoufler</i>	Première et unique attestation de ce verbe avec double consonne qui est certainement calqué sur le substantif <i>camouffle</i> . La variante graphique à <i>f</i> simple est par contre couramment attestée. Un verbe pronominal de même sens est attesté chez Ansiaume 1821.
<i>canner 1 et 3</i> (<i>canné, ée</i>)	
<i>carrer</i>	
<i>cavale</i>	

<i>ceintrer</i>	Esnault 1965 signale que l'emploi intransitif figurant dans les <i>MF</i> est « unique et semble censuré par le <i>Forban</i> » ¹⁷⁶ .
<i>chienneuse</i>	
<i>chiquer la gueule</i>	Le verbe <i>chiquer</i> « se battre » est attesté depuis 1799.
<i>colabre</i>	
<i>colomber</i> 1, 2 et 3	
<i>come</i> 1 et 2	
<i>coquer</i>	Le verbe est également attesté chez Vidocq 1829-1829 avec le sens proche de « dénoncer ».
<i>crampe</i>	On trouve une attestation pour la forme <i>crompe</i> avec le même sens en 1821 et Enckell indique la date de 1803 pour <i>tirer sa crampe</i> .
<i>cramper</i> 2	
<i>crâne</i>	
<i>criblement</i>	Formé sur <i>cribler</i> , attesté depuis 1790, <i>criblement</i> l'est depuis 1821 mais avec le sens d'« aboi d'un chien ».
<i>crosseur</i>	
<i>croyancher</i>	
<i>décarade</i>	Une attestation de 1821 donne le mot avec le sens plus spécialisé de « sortie du spectacle ».
<i>décare</i>	
<i>dig</i>	
<i>donner</i> 1 et 2	
<i>emplâtre</i>	

¹⁷⁶ L'expression apparaît dans une note de bas de page introduite en ces termes : « Celui qui m'adressait la parole voulait trancher du malin, mais il ne savait pas l'argot » et dans laquelle le narrateur « corrige » l'argot d'un détenu. Toutefois, aucune remarque n'est émise sur « ceintrer en pogne » ; l'affirmation d'Esnault nous semble donc sans fondement.

<i>encible</i>	
<i>épicier</i>	
<i>escarpe</i>	Ce mot apparaît chez Vidocq 1828-1829 avec le sens d'« assassin ».
<i>fadeur</i>	
<i>filature</i>	
<i>fileur</i>	
<i>fourgater</i>	
<i>franc 1 et 2</i>	
<i>frangir</i>	
<i>gaffe</i>	Dans la locution <i>porter gaffe</i> .
<i>larbin, ine</i>	
<i>macaron</i>	
<i>mallette</i>	
<i>maltèse</i>	La variante graphique <i>maltaise</i> avec le sens de « louis [monnaie] » est attestée dès 1790.
<i>manger 2</i>	
<i>merlou</i>	La variante formelle <i>marlou</i> est attestée depuis les <i>Mémoires</i> de Vidocq.
<i>merlousière</i>	
<i>mezig</i>	1827 pour la variante graphique <i>mézig</i> selon Esnault 1965 ; pour <i>mézigue</i> , ce dernier indique « chanson XVIII ^e ».
<i>momignard</i>	
<i>morphillade</i>	Pour désigner la même réalité, il existe également une forme plus ancienne <i>morfe/morphe</i> .
<i>mort</i>	
<i>mouille</i>	
<i>ne... que le dail</i>	
<i>nosiergue</i>	

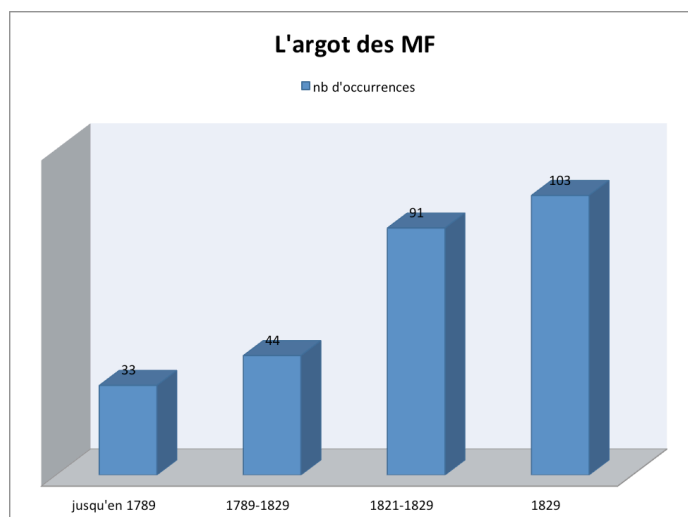
<i>orgue (ton ~)</i>	
<i>oste</i>	Pour la variante formelle <i>os</i> , FEW donne la date de 1829.
<i>Pantinois</i>	
<i>pantre 1</i>	
<i>planque</i>	
<i>planquer 2</i>	
<i>pogne, poigne</i>	En 1821, on trouve chez Ansiaume la variante formelle <i>pougne</i> .
<i>rafle de bidet</i>	Bas-Langage 1808 a <i>rafle de bidet</i> avec le sens de « se dit au jeu de dés quand les trois dés amènent tout au même point ».
<i>ratichonnade</i>	
<i>recorder</i>	
<i>renard</i>	Bas-Langage 1808 a <i>renard</i> mais uniquement dans des syntagmes figés et le sens qui est celui donné dans les <i>MF</i> n'y figure pas.
<i>rivette</i>	
<i>romanichel</i>	La variante formelle <i>romamichel</i> est attestée depuis Vidocq 1828-1829.
<i>rouchie</i>	Le masculin <i>rouchi</i> est attesté dès Vidocq 1828-1829.
<i>roupillarde</i>	
<i>rousse</i>	
<i>roussi</i>	
<i>sabri</i>	
<i>sergole</i>	
<i>servir 1 et 2</i>	
<i>solliceur</i>	
<i>sorgueur</i>	On trouve la forme <i>sorgueur</i> avec le sens de « vagabond qui court la nuit » en 1594 et la variante formelle <i>sorgueux</i> avec le même sens que celui proposé dans les <i>MF</i> déjà en 1628.
<i>sourin</i>	La variante formelle <i>surin</i> est attestée dès 1827.

<i>souriner</i>	La variante formelle <i>suriner</i> est attestée dès 1827 ; l'on trouve aussi <i>chouriner</i> depuis 1829 (Bras-de-Fer).
<i>synagogue</i>	
<i>tirer</i> 1	
<i>tireuse</i>	La forme masculine est attestée depuis 1812.
<i>tortillade</i>	Le verbe <i>tortiller</i> avec le sens de « manger » est attesté dès 1821 chez Ansiaume ; il n'apparaît pas dans les <i>MF</i> .
<i>toupet</i> (<i>se payer de ~</i>)	
<i>tréfoin</i>	À côté de <i>tréfoin</i> , on trouve également la variante formelle <i>trèfle</i> attestée depuis 1725.
<i>triage</i>	Une forme <i>trillage</i> avec le même sens figure dans le FEW avec pour première attestation 1800.
<i>tuneur</i>	
<i>Tunes</i> ¹⁷⁷	Pour le mot avec le sens général de « bagné », le FEW donne 1828.
<i>truc</i>	
<i>truque</i> 2	
<i>valade</i> 2	

1.2. Représentation schématique des résultats

Des quatre catégories temporelles proposées ci-dessus, nous avons tiré le graphique suivant qui n'a, bien évidemment aucune prétention statistique. Il permet de visualiser la répartition du lexique argotique des *MF* :

¹⁷⁷ Les *MF* donnent le mot comme un nom propre de lieu, ce qui justifie l'emploi de la majuscule.

Graphique 3. 1 : l'argot dans les *MF*

Nous voyons ainsi clairement que la majeure partie des occurrences sélectionnées par l'auteur des *MF* sont contemporaines de leur parution (cumul des colonnes 3 et 4), du moins en ce qui concerne leur première attestation écrite. Viennent ensuite, mais en nombre nettement moins important, les lexèmes attestés entre 1790 et 1820 et enfin les quelques occurrences datant d'avant 1789 – ce qui est très peu si l'on tient compte de la longueur de la période considérée : du *xv^e* siècle jusqu'à 1789.

1.3. Les possibles sources « argotiques » des *MF*

Le public de la première moitié du *xix^e* siècle fait preuve, nous l'avons vu, d'un enthousiasme sans précédent pour l'argot : le lexique argotique prolifère dans les textes en prose et plus particulièrement dans les romans. Pour les auteurs, l'une des manières de recueillir les occurrences argotiques qui intégreront leurs œuvres est de puiser dans la tradition littéraire argotique plus ancienne et/ou dans les dictionnaires et les lexiques spécialisés¹⁷⁸. Ce procédé est facilité par un travail de réédition de textes anciens particulièrement important durant la Restauration. Nous passons en revue ici les principaux textes susceptibles d'avoir servi de sources aux *MF* et estimons la probabilité que leur auteur ait pu les consulter. Pour ce faire, nous proposons deux catégories distinctes, le problème se posant différemment pour les textes anciens et les textes post-révolutionnaires ou contemporains de la période de parution des *MF*. En ce qui concerne les premiers, il s'agit de comprendre leur degré d'accessibilité pour un auteur/lecteur du début du *xix^e*

¹⁷⁸ Il nous semble par ailleurs évident que chaque auteur a à sa disposition une certaine quantité de ces mots qui font partie de son bagage linguistique et qu'il est à même d'en collecter qui sont en « circulation » par voie orale dans son entourage.

siècle ou, dans le cas contraire, de montrer les chemins textuels que les lexèmes y figurant pourraient avoir parcouru pour être connu de ce même lecteur. Pour les seconds, il s'agit uniquement d'estimer leur degré d'accessibilité. Il s'agit bien ici de montrer dans quelle mesure l'auteur des *MF* aurait pu avoir accès à ces textes et non de prétendre qu'il les a réellement consultés.

1.3.1. les textes publiés avant la Révolution

De l'argot des *Ballades en jargon et jobelin* de François Villon ne subsiste qu'un mot dans les *MF* : *maquiller*. Il est évidemment impossible de savoir si l'auteur des *MF* a lu les œuvres de Villon. Cependant, il est envisageable qu'il ait eu connaissance du mot *maquiller* par l'intermédiaire du texte de Chereau, par celui de Grandval – qui, lui, a peut-être consulté la réédition de Villon de 1723 – ou grâce au dictionnaire de Monsieur 1827 dans lequel figure le verbe.

La *Vie généreuse des mercelots, gueux et bohémiens* et son lexique français-argot de Pechon de Ruby, parus en 1596, ont certainement plus intéressé les auteurs du premier tiers du XIX^e siècle en quête d'argot que les œuvres de Villon¹⁷⁹. Plusieurs fois réédités jusqu'en 1627 puis en 1831¹⁸⁰, la *Vie genereuse* l'a aussi été dans une compilation de textes, *Les joyeusetez facecies et folastres imaginacions de Caresme Prenant, Gauthier Garguille, Guillot Gorju, Roger Bontemps, Turlupin, Tabarin, Arlequin, Moulinet, etc.* (1829-1834¹⁸¹). Cela ne suffit cependant pas à expliquer la si bonne connaissance du texte qu'ont les auteurs du début du XIX^e siècle. Ruby est en effet cité à de nombreuses reprises dans des textes parus aux alentours de 1830. Par exemple, Alphonse Royer et Auguste Barbier, les auteurs des *Mauvais garçons* datés de 1830, le citent explicitement :

- Péchons [*sic*] de Ruby c'est-à-dire enfans éveillés car n'entendez encore langage argotique, avez-vous mis trois rond en la grosle ? (t. 2, 127)

À la même époque, Nerval, dans un texte intitulé initialement *La Main de gloire (Histoire macaronique)*¹⁸², joue également de manière implicite sur la référence à Pechon de Ruby et prend comme modèle la *Vie généreuse* pour élaborer son récit. Ces deux exemples témoignent de la bonne connaissance et de l'intérêt que les auteurs contemporains de celui des *MF* portaient à ce texte. L'hypothèse la plus probable vient de la postface de l'édition du texte par Weber. Selon lui, en effet, il aurait « fini comme livre populaire au catalogue

¹⁷⁹ Sur la notoriété de Villon au XIX^e siècle, voir EDELMAN 1936 et FREEMAN 1996.

¹⁸⁰ Pour les indications concernant les dates des rééditions, nous nous appuyons sur NOLL 1993.

¹⁸¹ Le tome VIII dans lequel a paru le texte de Pechon de Ruby est paru en 1831.

¹⁸² Ce texte est paru en 1832 dans *Le cabinet de Lecture*, 24 septembre.

de la Bibliothèque Bleue » (WEBER 1999 : 69) ; cela expliquerait également la présence de ce titre dans de nombreux catalogues de livres ou manuels de libraire du début du XIX^e siècle¹⁸³.

En ce qui concerne les œuvres de Lasphrise, publiées une première fois en 1599 puis une deuxième en 1870, elles n'ont vraisemblablement connu qu'une diffusion limitée sous la Restauration. Deux des trois termes – *roupiller* et *rouillarde* – présents dans les *MF* dont la première attestation provenait de l'une de ses pièces, *Sonnet en authentique Langage soudardant*, ont certainement transité par le texte de Chereau ; quant au troisième – *val(l)ade* –, il n'est pas réattesté avant 1821. Le problème se pose de la même manière avec les textes de Bouchet ; les deux termes des *MF* y ayant leur première attestation – *bille* et *rif(f)auder* – ont pu être empruntés dans le *Dictionnaire du bas-langage* pour le premier et chez Chereau, Grandval ou Ruby ou Chez Monsieur 1827 pour le second même s'il est probable que ce soit plutôt par une tradition orale vivante qu'un auteur du XIX^e siècle en ait eu connaissance.

Le texte argotique ancien le plus en vogue depuis sa parution en 1628 jusqu'à la sortie des *MF* est incontestablement le *Jargon de l'argot réformé* d'Olivier Chereau¹⁸⁴. Bénéficiant d'un large succès populaire¹⁸⁵, ce petit livret et son dictionnaire argotique sont constamment réédités depuis lors et connaissent pas moins de trois parutions entre 1822 et 1829. Enfin, la présence de ce texte dans plusieurs catalogues de libraires et les bibliothèques de nombreux bourgeois de la première moitié du XIX^e siècle est largement attestée¹⁸⁶ et confirme l'importante diffusion du texte. Plusieurs termes ayant une première attestation en 1628 sont présents dans les *MF* (*lingre*, *paclin*, *picter*, *rond*, *chenu*, *lourde*, *mont-aux-regrets*, *raticchon*, *sorgue*) et tous, excepté *mont-aux-regrets*, figurent dans Monsieur 1827.

¹⁸³ Cf. ces deux exemples parmi d'autres : FOURNIER 1809 : 397, PSAUME 1824 : 193.

¹⁸⁴ Pour le titre complet, voir la bibliographie. Pour des détails sur l'histoire éditoriale du texte et sa réception, voir DELAPLACE 2008.

¹⁸⁵ C'est l'un des titres phares de la Bibliothèque bleue, une collection de littérature populaire vendue par colportage et dont les ouvrages étaient revêtus d'une jaquette bleue (sur ce thème, voir entre autres ANDRIES 1989, BOLLÈME 1971 et MANDROU 1985). En 1630, paraît même un texte anonyme qui s'inscrit clairement dans la suite du *Jargon* et dont le titre – *Response et complainte au grand Coesre sur le jargon de l'argot réformé* – pastiche clairement celui de Chereau (NÉDÉLEC 1996 : 352).

¹⁸⁶ Voir en particulier le *Bulletin du bibliophile* 1834-1935.

Au début du XVIII^e siècle, c'est le personnage de Cartouche¹⁸⁷ qui fascine les foules, inspire les auteurs et les encourage à insérer de l'argot dans leurs textes. En 1721, Legrand fait jouer sa comédie, *Cartouche ou le vice puni*, dans laquelle apparaissent quelques occurrences argotiques mais elles restent cependant rares ; il est en effet impossible de les gloser sur scène. En 1725, Cartouche devient le héros du poème de Grandval *Le vice puni, ou Cartouche*. Le public se passionne pour les brigands¹⁸⁸ et la notoriété de Cartouche dépasse largement les limites du XVIII^e siècle puisque, peu avant la parution des *MF* – qui font d'ailleurs mention du personnage (87) –, sont jouées plusieurs pièces dont il est le héros¹⁸⁹. Par ailleurs, le texte de Grandval est réédité en 1827 par Demoraine avec un dictionnaire argot-français et français-argot qui contient « environ 540 entrées parmi lesquelles quelques nouveautés » (GB¹⁹⁰). Parallèlement, comme pour le texte de Chereau, la présence de ce texte dans de nombreuses bibliothèques privées de l'époque est certifiée.

1.3.2. Les textes publiés après la Révolution

Du court texte anonyme de 1790, *Le Rat du Châtelet*, nous ne savons rien¹⁹¹. En dehors de quelques catalogues, nous n'avons trouvé aucun document y faisant référence durant toute la première moitié du XIX^e siècle. Nous n'avons guère plus de renseignements sur sa diffusion, ni sur le nombre d'exemplaires qui ont pu être mis en circulation. Quant à savoir si l'auteur des *MF* a pu en avoir connaissance, la question reste entière. Nous constatons seulement que treize occurrences argotiques des *MF* ont pour première attestation ce texte : deux d'entre elles n'ont pas été réattestées avant les *MF* – *abouler* 1 et *cribler* – et trois ne réapparaissent avant cela que chez Ansiaume – *bogue*, *cardeuil* et *décarer* –, ce qui revient presque au même (cf. ci-dessous). Les autres sont réattestés chez Leclair 1799, chez Vidocq 1828-1829 et/ou chez Monsieur 1827.

¹⁸⁷ Célèbre criminel du début du XVIII^e siècle, Louis Dominique Bourguignon (1693-1721), dit Cartouche, fut arrêté et exécuté à Paris, place de la Grève, le 27 novembre 1721. Sur ce brigand, sa notoriété et son influence dans la société et la littérature, voir ANDRIES 2010.

¹⁸⁸ Les brigands sont d'ailleurs des personnages centraux de très nombreux romans du XVIII^e et du début du XIX^e siècle ; sur cette question, voir SETH 2010.

¹⁸⁹ En janvier 1827 à Paris, un mélodrame en trois actes de Nézel et Overnay intitulé *Cartouche* est joué à l'Ambigu-Comique tandis qu'en avril, les variétés mettent en scène une comédie de Dartois et Dupin, *Cartouche et Mandrin* (cf. LEDDA 2009).

¹⁹⁰ GB désigne Gilles Boulard, administrateur du site Internet « abc langue française » (www.languefrancaise.net) qui contient de nombreux renseignements sur l'argot, notamment en ce qui concerne la bibliographie – dernière consultation le 30 août 2012.

¹⁹¹ NÉDÉLEC lui consacre un article (1996).

Le recueil d'« Argot en usage au bagne de Brest et connu des voleurs de toutes les provinces françaises » d'Ansiaume date de 1821. Le manuscrit¹⁹² dans lequel il se trouvait en 1844 a été légué avec un ensemble d'autres documents – plus de 63 000 – à la Ville de Rouen¹⁹³ par Eugène Coquebert de Montbret, fils de Charles-Étienne, qui constitua la première et plus intéressante partie de la collection¹⁹⁴. Ce n'est qu'en 1943 que Michel Dubois retrouve ce vocabulaire et le publie. Ce document est resté confidentiel ; jamais publié avant le milieu du XX^e siècle, il est peu probable qu'il ait servi aux différents auteurs du XIX^e ayant travaillé autour du lexique argotique, à moins évidemment qu'ils aient pu avoir personnellement accès à la bibliothèque de Coquebert de Montbret. Quoiqu'il en soit, près de soixante occurrences argotiques figurant dans les *MF* trouvent leur première attestation écrite dans le lexique d'Ansiaume et plus de quarante cinq d'entre elles ne sont pas réattestées avant 1829 (dans *Bras-de-Fer*, *Saint-Hilaire* ou dans les *MF*). Cela montre combien ce lexique circulait et était accessible à ceux qui souhaitaient s'en servir.

Enfin, nous savons que l'auteur des *MF* a eu recours aux *Mémoires* de Vidocq puisqu'il les cite à plusieurs reprises dans son texte (II, 210, 229, 235). Nous avons relevé chez Vidocq 1828-1829 près d'un quart des occurrences figurant dans les *MF*. Parmi ces derniers, vingt-quatre mots ou expressions y sont attestés pour la premières fois.

En ce qui concerne les dictionnaires de cette période comme Boiste 1803, Bas-Lang 1808 ou Desgranges 1821, ils devaient être facilement accessibles pour l'auteur des *MF*. Pour ce qui est des dictionnaires d'argot, il est probable qu'il aurait pu y avoir accès relativement aisément. Nous savons, par exemple, que Monsieur 1827 qui contient près de quarante entrées figurant également dans notre corpus de base, a été imprimé au même endroit que les *MF*, chez Guiraudet, et que le tirage a été très important pour l'époque¹⁹⁵, ce qui laisse supposer une large diffusion de l'ouvrage. Par ailleurs, de nombreux mots « anciens » ont transité par ce dictionnaire et se sont ainsi répandus dans la littérature du XIX^e siècle. Enfin, comme nous l'avons vu plus haut, le *Nouveau dictionnaire d'argot* de Bras-de-Fer est en grande partie semblable à Monsieur 1827 et n'apporte donc pas de point de vue nouveau.

¹⁹² Sur la composition de ce manuscrit et son contenu, voir DUBOIS 1943 : 279-280.

¹⁹³ En 1847, ils entrent à la bibliothèque de Rouen. Notons que, dans cette collection, figurait un exemplaire des *MF* aujourd'hui toujours conservé dans cette même institution.

¹⁹⁴ Sur Coquebert de Montbret (1755-1831) et son étonnante collection d'ouvrages, voir LABOULAIS-LESAGE 1997 et 1999.

¹⁹⁵ Pour les chiffres, voir ci-dessus I, 1.3.2.b.

1.4. Bilan

Ce tour d’horizon des sources disponibles à l’époque de la rédaction des *MF* montre que la circulation des textes contenant de l’argot ainsi que celle des ouvrages lexicographiques répertoriant des lexèmes argotiques tend à se démocratiser, en particulier grâce à un important phénomène de réédition mais également en raison de la vitalité des cabinets de lecture¹⁹⁶ qui en augmentent la diffusion. Il est désormais possible d’entrevoir la provenance des lexèmes retenus pour figurer dans les *MF*, de les voir se profiler dans leur interdiscours et de tracer le parcours textuel probable de certains d’entre eux. S’il n’est pas démontrable que l’auteur des *MF* ait eu l’un ou l’autre de ces ouvrages en main – en dehors des *Mémoires* de Vidocq qu’il cite dans son propre texte – ou même qu’il en ait eu une connaissance indirecte, l’existence physique de ces textes durant la Restauration nous permet d’affirmer que les argotismes figurant dans leurs pages étaient à sa disposition. Ces termes étaient peut-être même vivants dans l’usage oral contemporain. Ainsi, il semble naturel qu’il les ait utilisés, en puisant dans certaines des sources écrites présentées ci-dessus, en ayant recours à ses ressources langagières personnelles ou en combinant les deux méthodes.

2. Le devenir du lexique argotique des *Mémoires d’un forban philosophe* après 1829

Après avoir retracé le parcours textuel des lexèmes argotiques présents dans les *MF* jusqu’en 1829, nous nous intéressons à leur devenir après la parution du texte. Nous abordons cette question sous deux angles : le premier consiste à évaluer, à travers deux exemples concrets – l’un tiré du domaine littéraire et l’autre du domaine lexicographique –, le rôle qu’ont pu jouer les *MF* dans la transmission de ces argotismes. Le second angle de vue, de portée plus générale, nous amène à envisager, à travers quelques exemples tirés des *MF*, l’évolution de ces argotismes au cours du temps.

2.1. L’influence (directe et indirecte) des *Mémoires d’un forban philosophe* sur la production discursive argotique

Pour mesurer l’influence des *MF* sur les productions argotiques postérieures à 1829, nous nous arrêterons sur deux cas de figure. Le premier est tiré du domaine littéraire et concerne l’utilisation des *MF* par Victor Hugo pour la rédaction des passages argotiques des

¹⁹⁶ Cf. note 83.

Misérables (1862). Le second exemple est un bilan de la prise en charge du vocabulaire argotique des *MF* par la lexicographie à travers lequel il s'agit d'évaluer le degré d'exploitation des *MF* par les différents ouvrages lexicographiques spécialisés du corpus.

2.1.1. L'influence des Mémoires d'un forban philosophe sur les Misérables de Victor Hugo

Nous avons déjà vu qu'Hugo possédait un exemplaire des *MF* et qu'il s'en était servi pour la rédaction des passages argotiques des *Misérables* dont l'intrigue se déroule au même moment que celle du forban¹⁹⁷ – sur l'ensemble de l'argot des *MF*, près de la moitié des occurrences se retrouvent dans le texte de Hugo¹⁹⁸. Nous souhaitons démontrer, en nous appuyant sur quelques exemples lexicaux concrets, les conséquences de ces emprunts sur la lexicographie de l'argot. Pour réaliser ces analyses, nous utiliserons une partie des occurrences réunies sous 1.1.4, *Les premières attestations tirées des MF*¹⁹⁹.

En observant les résultats de la rubrique *Bibliographie lexicographique* du lexique des *MF*, nous avons remarqué que certains lexèmes argotiques présents dans le texte, en particulier parmi ceux dont la première attestation y remonte, sont restés « inconnus » des lexicographes de l'argot durant de longues années après sa parution. C'est le cas par exemple du substantif *cavale* – « action de s'évader » – dont la première attestation remonte aux *MF* et qui n'entre dans la lexicographie qu'en 1872 chez Larchey, de *décare* – « foule sortant d'un lieu » – qui ne « réapparaît » que chez Delesalle en 1896 ou encore d'*épicier* – « personne qui a pour habitude d'exprimer souvent et mal à propos son mécontentement » – que seul Esnault fera figurer dans sa nomenclature avec le sens qui lui est donné dans les *MF*.

D'autres lexèmes de cet ensemble doivent leur apparition dans les dictionnaires spécialisés à un « anoblissement » littéraire, en particulier quand ils ont été choisis par Hugo pour figurer dans les *Misérables*. Ainsi, plusieurs occurrences ayant leur première attestation dans les *MF* et n'ayant pas été réattestées jusqu'à la parution des *Misérables* entrent dans la lexicographie par l'intermédiaire de Colombey dont le dictionnaire paraît en 1862²⁰⁰.

¹⁹⁷ On se rappelle que l'histoire des *Misérables* est située durant la première moitié du XIX^e siècle entre la bataille de Waterloo (1815) et l'émeute de Paris de juin 1832.

¹⁹⁸ Cf. rubrique « autres auteurs » du *Lexique argotique des MF*.

¹⁹⁹ Pour un aperçu plus détaillé de cette question, voir AQUINO-WEBER 2014.

²⁰⁰ SAINÉAN met en évidence les sources de Colombey : « Son dictionnaire d'argot (p. 269–347) est un extrait du vocabulaire de Vidocq, augmenté de trouvailles de Victor Hugo (Colombey cite les *Misérables* dans son avant-propos) » (SAINÉAN 1907 : 297).

C'est le cas d'*attigreur*, de *ceintrer*, de *colabre*, de *crampe*, d'*encible* et de *frangir*. Dans ce cas de figure, la filiation est très claire. Pour *orgue* et *criblement*, nous constatons le même parcours à un détail près : les deux substantifs apparaissent entre temps dans les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue (1843), ce qui confirme l'importance pour la survie du lexème de figurer dans des textes littéraires reconnus. Quant à *filature*, *ton orgue* et *tirer*, après n'avoir figuré que dans les *MF* et dans les *Misérables*, ils ne suivent pas la voie « Colombey » mais sont introduits en lexicographie par Larchey dix ans plus tard.

Malgré la renommée d'Hugo, quelques termes ayant pour première attestation les *MF* et figurant dans les *Misérables* ne seront recensés que très tard par la lexicographie. Nous n'avons relevé le verbe *colomber* et l'interjection *dig !* qu'à partir d'Esnault 1965 puis, par ricochet, ils sont entrés dans la nomenclature de ColinArgot 1990 (s.v. *connobler*). La locution adverbiale négative *ne... que le dail* figure chez les mêmes auteurs ainsi que chez CellardRey 1991. Quant au verbe *croyancher*, il n'est présent que chez Esnault mais il se révèle fort intéressant parce qu'il est repris par Hugo et que ce dernier en analysera la composition suffixée – en *-anche*²⁰¹ – et s'en servira pour construire un autre terme « argotique » sur le même modèle, *boyancher* (formé à partir du verbe *boire*). La locution *brâser des faffes*, enfin, suit la même voie ; elle est reprise par Hugo puis entre chez Colombey avant d'être récupérée par de nombreux autres lexicographes. Toutefois, les composants de cette locution, en particulier *faffe(s)*, mènent une existence indépendante et sont bien représentés dans les dictionnaires d'argot du XIX^e siècle.

Les quelques exemples suivants présentent des cas différents de ceux que nous avons exposés ci-dessus mais tous laissent penser à une influence directe des *MF* sur Hugo.

Hugo est, par exemple, le seul depuis les *MF* à reprendre le substantif *cab* dans cette forme apocopée. Colombey, une fois encore, s'alignera sur Hugo et fera entrer *cab* dans la lexicographie. À côté de cela, nous avons relevé durant tout le XIX^e siècle les variantes *cabot*, *cabo* et *cabe*. L'auteur des *Misérables* reprend aussi *fertanche* avec la même orthographe que celle des *MF* alors que la variante *fertange* est bien plus courante ; *fertanche* ne sera repris nulle part ailleurs. Enfin, l'expression *porter gaffe*, attestée pour la première fois dans les *MF*, réapparaît également à l'identique dans le roman d'Hugo.

Dans certains cas, le mot repris dans les *Misérables* est bien attesté au XIX^e siècle mais pas avec le sens que lui donnent les *MF*. *Boccard*, par exemple, est utilisé dans les *MF* puis par

²⁰¹ Sur l'utilisation de ce suffixe en argot, voir en particulier SCHWOB / GUIEYSSE 2003 [1889], 16-18.

Hugo – mais dans la variante graphique *bocard* – au sens de « lieu où l'on habite ». Or, le mot est largement présent dans la lexicographie du XIX^e siècle²⁰² mais avec les sens de « boutique » et/ou « maison publique ». Le même cas se reproduit avec *pantré* au sens d'« homme quelconque, qui n'est pas du milieu »²⁰³ et avec *cadène* « troupe de galériens enchaînés et conduits vers le bagne ».

L'exemple suivant suffirait à lui seul à montrer qu'Hugo a bien utilisé le lexique argotique des *MF* et que la présence d'un mot dans une œuvre d'importance suffit parfois à le faire entrer dans la lexicographie²⁰⁴. Il s'agit du substantif *tiquante* qui, dans les *MF* et chez Hugo, signifie « épingle » (179). Or, il semblerait que l'auteur des *MF* ait commis une erreur, confondant *tiquante* avec *piquante*, par ailleurs bien attesté avec le sens d'« épingle » dans la lexicographie de l'époque (Ansiaume 1821, Vidocq 1836, Michel 1856, etc.). Hugo aurait repris cette forme et l'erreur serait entrée dans la lexicographie par l'intermédiaire de Delesalle 1896.

2.1.2. La prise en charge du lexique argotique des *Mémoires d'un forban philosophe* par la lexicographie après 1829

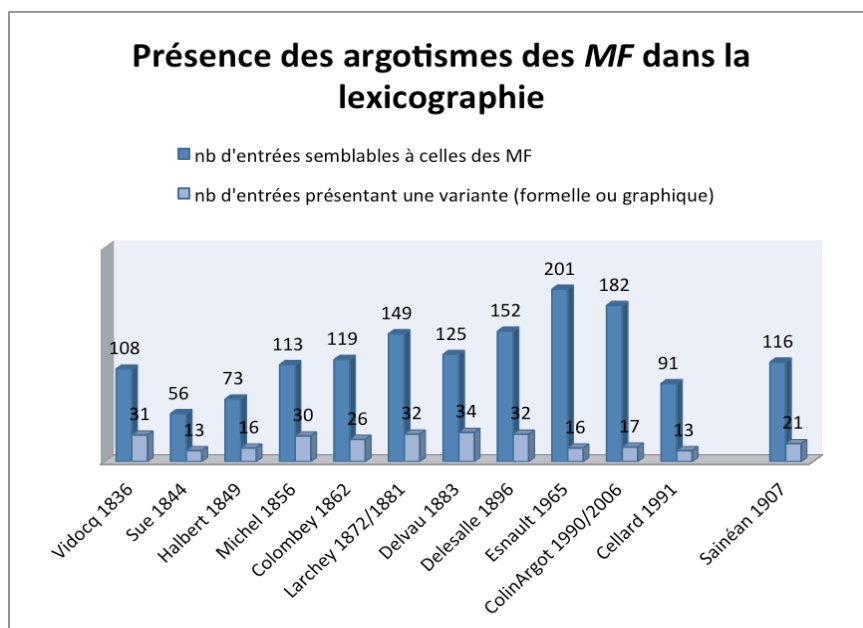
Pour avoir une idée de l'importance de la prise en charge du vocabulaire argotique des *MF* par la lexicographie et surtout comprendre le statut de ce texte en tant que source, nous avons évalué le nombre de mots présents dans chacun des ouvrages de notre corpus postérieurs à la parution du texte. Le schéma ci-dessous montre dans quelle proportion les 240 argotismes des *MF* pris en compte²⁰⁵ figurent dans les différents dictionnaires.

²⁰² Voir la rubrique *Remarques* de l'article *boccard* dans le lexique des *MF*.

²⁰³ Même le FEW propose comme date de première attestation de ce sens la date de 1862.

²⁰⁴ PARENT montre que le même phénomène a déjà eu lieu avec deux mots nés d'« erreurs de lecture » d'Hugo – *siques* et *entiffer* – reproduites dans le *Dernier jour d'un condamné* et « que les dictionnaires d'argot reprendront jusqu'en 1912 » (PARENT 2003 : 2).

²⁰⁵ Pour cette recherche, nous n'avons pas tenu compte des différents sens des mots. Ce paramètre aurait en effet considérablement compliqué l'évaluation sans apporter de différences significatives dans les résultats.



Graphique 3. 2. : présence des argotismes des *MF* dans la lexicographie

Avant toute chose, il faut rappeler que Sue 1844 construit sa nomenclature uniquement sur la base du lexique proposé dans les *Mystères de Paris*. Ce dictionnaire ne nous renseigne donc pas sur l'importance de l'influence des *MF* mais nous permet de constater qu'un quart des argotismes qu'il recense est commun aux deux ouvrages. Quant au volume de Cellard 1991, il recense des termes non-conventionnels qui concernent principalement le *xx^e* siècle (1880-1980), ce qui explique que les chiffres issus des comparaisons entre sa nomenclature et le lexique argotique des *MF* soient plus bas que ceux obtenus lors de la mise en parallèle de ces lexèmes avec ceux des autres dictionnaires pris en compte. Enfin, Sainéan 1907, nous l'avons montré, n'est pas un dictionnaire mais une étude lexicologique, raison pour laquelle il est disposé sur la droite du schéma, légèrement à distance des autres références.

Ces quelques précisions étant données, voici les constatations que nous pouvons tirer des résultats obtenus. Tout d'abord, le graphique montre que, quelque soit le dictionnaire pris en compte, une large moitié des argotismes des *MF* y est recensée. Si nous entrons dans le détail, 33 mots apparaissent dans l'ensemble des ouvrages de la liste²⁰⁶, Sainéan 1907 excepté, 26 figurent dans dix des onze références²⁰⁷ et 29 dans neuf des onze références²⁰⁸.

²⁰⁶ *Abouler, babillarde, blavin, boniment, butter, camouffle, cavalier, cogne, daron, fauchants, filoche, frangin, icigo, jonc, lingre, longe, lourde, maron, meck, larque, maquiller, paigre, pantre, pieu, riffe, rond, rouillarde, rousse, sinve, sorgue, taf, vanterne, vingt-deux.*

²⁰⁷ *Lansquiner, trimard* (sauf Vidocq 1836), *chenu, fagot, fourgat, frusques, grivier, mome, paclin, roupiller, tapis* (sauf Sue 1844), *centre, coqueur, grinchir, jaspiner, renauder, fougater* (sauf Halbert 1849), *entraver,*

Cela ne signifie bien évidemment pas que tous ces dictionnaires ont puisé dans les *MF* pour établir leur nomenclature ou compléter leurs données, mais cela tend à montrer que le choix de l'auteur du texte s'est porté sur des argotismes connus et souvent bien identifiés. Cette hypothèse se confirme si, à cette observation, nous ajoutons les conclusions obtenues sur l'âge des lexèmes argotiques présents dans le texte qui montrent que plus de la moitié des argotismes des *MF* avaient déjà été attestés avant 1829 et étaient à la disposition de l'auteur, soit par l'intermédiaire de textes, soit dans ses propres ressources langagières. Par ailleurs, nous observons que Vidocq 1836 est une source largement plus exploitée que les *MF* par les lexicographes. En effet, quand un argotisme présent dans les *MF* ne figure pas dans ce dictionnaire, il faut souvent attendre la seconde moitié, voire la fin du XIX^e siècle et l'exploitation plus systématique des sources littéraires, pour le trouver dans la lexicographie. *Cavale*, *filature* et *orgue*, attestés dans les *MF* mais absents du *Dictionnaire argot-français* de Vidocq, n'apparaissent, par exemple, qu'à partir de Larchey 1872/1881, *rafle de bidet* n'entre dans la lexicographique que chez Delvau 1883 et *franc* qu'à partir de Delasalle 1896. Il nous est impossible de déterminer si Vidocq connaissait les *MF* et s'il en a exploité le lexique argotique mais, le cas échéant, il ne l'a pas fait de manière systématique. Le nombre de termes communs aux deux ouvrages (108) nous semble plutôt dû à l'influence d'un interdiscours similaire et à des choix thématiques communs aux deux auteurs qu'à une influence directe des *MF* sur Vidocq²⁰⁹.

Nous constatons également qu'au fil du temps, de plus en plus de lexèmes présents dans les *MF* entrent dans la lexicographie. Cela s'explique principalement par le fait que, souvent, le lexicographe qui élabore une nomenclature la complète en consultant celles de ses prédécesseurs, évitant ainsi de dépouiller de nombreuses sources directes. Toutefois, nous pouvons affirmer que certains des dictionnaires de la liste contiennent des mots puisés, directement ou indirectement, dans les *MF*. Nous avons montré que Colombey 1862, en collectant les argotismes des *Misérables* qu'Hugo avait lui-même empruntés aux

gerber (sauf Colombey 1862), *picter* (sauf Delvau 1883), *cadet*, *carouble*, *escarpe*, *larton*, *limace*, *Pantin* (sauf Cellard 1991).

²⁰⁸ *Attiger* (sauf Vidocq 1836 et Sue), *esbinner* (sauf Vidocq et Cellard 1991), *cab*, *canner*, *cramper*, *dur*, *mezig*, *momignard*, *planquer*, *rabouin*, *tireur* (sauf Sue 1844 et Halbert 1849), *fertille*, *filer*, *maltèse*, *mont-aux-regrets*, *tortouse*, *valade* (sauf Sue 1844 et Cellard 1991), *morphiller* (sauf Halbert 1849 et Michel 1856), *marquet* (sauf Halbert 1849 et Colombey 1862), *taffeur* (sauf Halbert 1849 et Larchey 1872/1881), *marquet balancer*, *bonne (à la)* (sauf Halbert 1849 et Delvau 1883), *bogue*, *faucher*, *fertange* (sauf Halbert 1849 et Cellard 1991), *mouton* (sauf larchey 1872/1881 et Cellard 1991), *baluchon*, *bille*, *bonir* (sauf Colin 1990/2006 et Cellard 1991).

²⁰⁹ Par contre, nous l'avons montré, l'auteur des *MF* s'est bien servi des *Mémoires* de Vidocq et y a certainement puisé une partie du lexique argotique qu'il retient pour son texte.

MF, fait entrer une partie du lexique du texte dans son ouvrage et, par ricochet, peut-être dans des ouvrages postérieurs, en particulier Larchey 1872/1881 et Delesalle 1896. Pour ces deux derniers ouvrages ainsi que pour Delvau 1883, il est impossible de savoir si leur auteur ont eu accès aux *MF*. Après 1901, la situation change. En effet, la parution de la bibliographie argotique d'YVE-PLESSIS fait connaître les *MF*. Les répercussions de cette information sur les ouvrages s'intéressant à l'argot sont immédiates. Sainéan 1907 cite les *MF* et exploite une partie de leur lexique pour son étude. Cependant, il faut attendre Esnault 1965 pour que le texte soit dépouillé de manière quasi exhaustive²¹⁰. Jusqu'à cette date, une part non négligeable des lexèmes argotiques du texte n'avait encore jamais été recensée dans la lexicographie²¹¹. La plupart des ouvrages postérieurs à 1965, comme ColinArgot 2006²¹², s'appuient explicitement sur Esnault 1965.

Ce passage en revue de la présence des argotismes de *MF* dans les ouvrages lexicographiques postérieurs à leur parution montre que le texte n'est pas une source inédite ; une grande partie de son lexique argotique a été traité par la lexicographie. Cependant, avant la parution de l'ouvrage d'ESNAULT au milieu du XX^e siècle, les lexicographes ne laissent jamais entrevoir de liens directs avec les *MF* – nous pensons même, sans toutefois pouvoir en apporter la preuve, qu'ils n'en avaient pas connaissance. Un examen de la place de ces lexèmes dans le FEW et des dates de première attestation proposées pour ces derniers dans cet ouvrage confirme que les *MF* n'étaient pas une source clairement identifiée. Leur prise en compte aurait permis, dans bon nombre de cas, de réviser les dates de première attestation proposées dans cet ouvrage ou d'en enrichir la description lexicographique.

2.2. La survie du lexique argotique des *Mémoires d'un forban philosophe*

Que reste-il du lexique argotique des *MF* de nos jours ? En nous basant sur le TLF et sur ColinArgot 2006, nous avons passé en revue l'ensemble des argotismes des *MF* et observé leur cheminement dans la langue depuis le XIX^e siècle.

²¹⁰ Seuls 13 mots ou expressions argotiques des *MF* ne figurent pas dans Esnault 1965. Ce sont, pour la plupart, des termes que l'auteur du dictionnaire a considéré comme n'étant pas argotiques.

²¹¹ *At(t)iguer, baquet, boiterne, boïternière, carotte, colomber, crâne, croyancher, dig, épicier, fadeur, merlou, morgane, morphillade, mouille, ne que le dail, plancher, ratichonnade, servir et synagogue.*

²¹² COLIN le dit dans la présentation de l'ouvrage : « Depuis 1965, date de la publication, dans cette même maison d'édition, du *Dictionnaire historique des argots français* de Gaston Esnault – qui a servi de base à ce livre pour une partie de ses étymologies et de ses datations –, bien des discours ont ondoyé sous les ponts de la délinquance et de la marginalité réelles ou simulées » (2006 :[9]).

Sur les 232 argotismes des *MF*²¹³, 57 ont totalement disparus. Pour la plupart, cela s'explique par une évolution, voir une disparition des procédés techniques dont faisaient usage les voyous – *bogue*, *solir*, *rafle de bidet*, etc. – et des appellations qui en découlent – *carreur*, *fadeur*, *grinchisseur*, *solisseur*, *tuneur*, etc. Pour les autres, ce sont des variantes plus courantes qui ont subsisté à leur place : *colas* a été préféré à *colabre*, *connobler* à *colomber*, *fertille* à *fertanche*, *fourguer* à *fourgater*, *prêter loche* à *locher*, *marlou* à *merlou*, *mouise* à *mouille*, *rousse* à *roussin*, *trêfle* à *tréfoin*.

Une large part des argotismes des *MF* (61) sont aujourd'hui étiquetés comme « vieux » par les dictionnaires. Ils sont généralement encore répertoriés parce qu'ils figurent dans des textes littéraires considérés comme importants²¹⁴ mais ne sont plus réellement en usage. Dans cette catégorie également, on dénombre beaucoup de termes devenus obsolètes comme *coquer*, *sorgueur*, *rat* ou *vingt-deux*. D'autres sont simplement passés de mode. Trois mots signalés comme « vieux » dans les ouvrages consultés, ont, entre 1829 et la fin du XX^e siècle, glissé dans la catégorie « populaire » ; il s'agit de *boulin*, *cadène* et *trimard*.

La catégorie des argotismes des *MF* encore en usage de nos jours compte 67 mots. Ils désignent le plus souvent des réalités ou des actes encore en usage ou toujours d'actualité comme *lourde*, *lingre*, *planque* ou *décarer*, *emballer* et *fourguer*. Certains connaissent même une vitalité importante comme *daron*, attesté depuis 1725, ou *butter*, attesté depuis 1821.

Selon les dictionnaires consultés, 7 termes oscilleraient de nos jours entre les registres « argotique » et « populaire », généralement en fonction de leur contexte d'utilisation. Il s'agit de *balancer*, *cavalier*, *crosseur*, *picter*, *planter*, *taf* (avoir le ~) et *tire 2*.

Enfin, 37 lexèmes argotiques présents dans les *MF* sont toujours vivants mais ont changé de registres. Le plus souvent, ils ont passé d'« argotique » à « familier » ou à « populaire » comme *boniment*, *frangin* ou *roupiller*. Les cas les plus intéressants sont cependant ceux de mots dont le locuteur contemporain ne soupçonne même plus l'origine argotique. *Baluchon*, *filature* ou *ligotter* sont aujourd'hui entièrement neutres.

²¹³ Pour cette section, nous nous sommes basée sur les entrées du *Lexique argotique des Mémoires d'un forban philosophe*. Nous en avons retiré *griffonnage*, *griffonner*, *penaillon* et *se porter* que la lexicographie ne considère pas comme des argotismes ainsi que *tiquante* et *morgane*, deux erreurs de l'auteur.

²¹⁴ Le TLF a pour vocation d'être aussi un « dictionnaire historique, qui, par couches successives, donnerait un tableau aussi complet que possible du vocabulaire français des origines à nos jours » (IMBS 1971) en commençant par le XIX^e et le XX^e siècle.

Cet aperçu de l'évolution du lexique argotique de 1829 à nos jours réalisé sur un corpus très restreint, montre que cet ensemble lexical, comme tous les autres qu'ils soient argotiques ou non, est tributaire d'une variation « inévitable, nécessaire et parfaitement légitime » (CORBEIL 2007 : 323).

3. Nature et caractéristiques du lexique argotique des *Mémoires d'un forban philosophe*

En nous basant sur les quatre tranches chronologiques proposées pour classer les lexèmes argotiques présents dans les *MF*, nous avons comparé la nature du lexique de chacune d'entre elles pour voir si, dans une optique diachronique, des changements étaient perceptibles.

Les mots retenus par l'auteur des *MF* se trouvant attestés dans la catégorie « lexique ancien » renvoient globalement à des réalités courantes – *trimard* « chemin », *roupiller* « dormir », *sorgue* « nuit » etc. Les seules occurrences relevées renvoyant de manière explicite au monde de la délinquance et/ou de la prison sont *argousin* « bas officier chargé de la surveillance des forçats à bord des galères ou dans les bagnes », (*abbaye de*) *monte à regret* « potence, guillotine » et *mouton* « compagnon de cellule placé auprès d'un détenu pour capter sa confiance et recevoir ses confidences et ses aveux », le dernier n'étant attesté qu'à partir de 1762 à une époque que l'on peut déjà considérer comme transitoire. Ainsi, lorsqu'il choisit de faire figurer dans son texte des mots « anciens », soit des mots attestés avant 1789, l'auteur des *MF* sélectionne de préférence des occurrences « neutres » et non pas des termes renvoyant au monde du crime.

Parmi les mots de la deuxième catégorie, attestés entre la Révolution et 1820 et figurant dans les *MF*, nous constatons une nette spécialisation lexicale, même si la majorité des termes argotiques relevés est encore « généraliste »²¹⁵. Les champs sémantiques nouveaux représentés sont ceux de la prison (*castu* « prison », *cramper* « s'évader », *dur* « fer du détenu »), de la police (*cardeuil* « commissaire », *cogne* « militaire appartenant à un corps spécialement chargé de veiller au maintien de l'ordre et de la sûreté publique, à la recherche et à la constatation de certaines infractions et à l'exécution des arrêts judiciaires ») et du « vol » (*paigre* « voleur ; escroc », *tireur* « pick-pocket », *travailler* « voler »). Les deux documents les plus importants dans lesquels figurent les premières attestations pour cette tranche chronologique – le *Rat du Châtelet* qui, comme l'indique

²¹⁵ C'est le cas par exemple de *blavin* « mouchoir », *chique* « église » ou *rabouin* « diable ».

Nédélec, « représente une étape importante dans l'utilisation littéraire de l'argot » (NÉDÉLEC 1996 : 267), et l'*Histoire des brigands, chauffeurs et assassins d'Orgères* – influencent fortement les résultats obtenus puisqu'ils contiennent à eux seuls plus de la moitié des premières attestations pour les mots retenus pour cette période. Toutefois, d'autres documents de la même époque²¹⁶, confirment l'importance prise par l'argot comme « langue du criminel » et de la police et témoignent « d'une totale modification de la perception de ce lexique ainsi que du monde de la criminalité » (*ibid.*)²¹⁷.

Dans la troisième tranche chronologique, la proportion d'occurrences ayant trait aux champs sémantiques de la délinquance augmente encore par rapport à celle des deux précédentes ; elle se monte désormais à près de la moitié des cas. Parmi ces derniers, beaucoup concernent des mots en rapport avec la prison – *collège* « prison », *fagot* « forçat », *rat* « voleur de nuit qui, en prison, vole le pain de ses camarades », etc. – et avec la police, l'autorité judiciaire ou militaire, que ce soit pour en désigner les membres – *cogne* « représentant de l'ordre²¹⁸ », *grivier* « militaire », *roussin* « indicateur de police » – ou les pratiques – *butter* « faire mourir par le supplice de la guillotine », *filer* « suivre pour surveiller », *gerber* « juger, condamner », etc. Par ailleurs le lexique figurant dans les textes de cette époque tend à se spécialiser ; pour les auteurs, il ne s'agit plus simplement de « traduire » des mots de la langue commune en argot pour « faire exotique » mais de rendre compte du monde du crime de manière plus « réaliste » en utilisant un vocabulaire spécialisé comme en témoignent les exemples suivants : *bastringue* désigne une « lime fine servant à couper les barreaux de fer », *floueur* un « joueur spécialisé » ou *fourgat* un « receleur » ; quant au *bonjour*, à la *carre* et à la *tire*, ils désignent des techniques particulières de vol. Le texte le plus représentatif de cette période, ce sont les *Mémoires* de Vidocq qui diffusent le lexique des voleurs à grande échelle et qui contribueront à la fixation de bon nombre d'usages argotiques littéraires. Toutefois, s'il présente une grande palette de mots « spécialisés » dans le domaine du vol et de la prison, le corpus lexical argotique sélectionné par Vidocq – ou par ses *teinturiers* – entre 1828 et 1829 est encore

²¹⁶ NÉDÉLEC (1996 : 270) mentionne en particulier un roman attestant de l'existence d'un argot des voleurs, *Le Diable dans un bénitier* de P. Le Roux (1784) – la BNF n'en possède qu'un exemplaire pour lequel elle propose la date de 1791. L'un de ses personnages a d'ailleurs beaucoup de traits communs avec Vidocq, le héros littéraire.

²¹⁷ Sur cette question, voir chapitre 7.

²¹⁸ Plus précisément soit « militaire appartenant à un corps spécialement chargé de veiller au maintien de l'ordre et de la sûreté publique, à la recherche et à la constatation de certaines infractions et à l'exécution des arrêts judiciaires », soit « corps militaire, chargé d'assumer la police administrative du territoire, la surveillance des armées de terre et de mer et de collaborer à la police judiciaire », cf. lexique des *MF* s.v. *cogne*.

mixte et conserve de nombreuses occurrences anciennes qui le rattachent fortement à la tradition textuelle mise en évidence ci-dessus et dont il n'est pas certain qu'elles fassent encore toutes partie de l'usage. Il faut en effet attendre 1836 et la parution des *Voleurs* et de leur *Dictionnaire argot-français* pour que les lecteurs aient à leur disposition un ensemble plus représentatif de l'argot contemporain, faisant dire à SAINÉAN que ce texte était « le dernier aboutissement de l'argot ancien et le point de départ d'une nouvelle évolution » (1907 : 6-7). Le *Dernier jour d'un condamné* présente lui aussi un ensemble argotique mixte hérité des *Mémoires* de Vidocq. Cependant, Hugo en joue savamment pour servir une idéologie et l'on voit les occurrences anciennes et modernes se répartir en fonction de cet objectif²¹⁹.

En ce qui concerne les cent quatre types lexicaux²²⁰ de la dernière tranche chronologique, ceux qui sont nouvellement attestés dans les *MF*, leur analyse nous permet de formuler plusieurs observations.

Au niveau sémantique, nous constatons que près de la moitié de ces cas ressortent de domaines en rapport avec la criminalité. En effet, vingt-quatre d'entre eux font partie du champ sémantique du vol et du crime – nous relevons en particulier des termes se rattachant à des manières de procéder (*brâser des faffes*, *carrer*, *faire rafle de bidet*...) ou à des praticiens spécialisés (*boiternière*, *escarpe*, *fadeur*...), onze renvoient au monde carcéral – *cambre*, *come*, *renard*, etc. –, onze à celui de la police – *filature*, *macaron*, *planque*, etc. –, trois relèvent du monde de la prostitution – *chienneuse*, *rivette* et *rouchie*²²¹ et le dernier désigne un mendiant, *tuneur*. À cet ensemble, nous pensons qu'il est possible d'associer une grande partie des mots classés dans les domaines autres que criminels mais proposés dans des contextes s'y rapportant, comme dans exemples suivants :

basse : « – Elle est maintenant avec un paigre de la *basse*, elle s'est déshonorée, je ne veux plus en entendre parler. » (115)

ceintrer : « Eh bien ! Ratichon, croyances-tu qu'un vingt-deux *ceintre* mieux dans la pogne qu'une camouffle. » (33)

colabre : « Tu as fauché le *colabre* d'un orgue pour lui grinchir trente balles ! » (183)

²¹⁹ Sur cette question, voir le chapitre 6.

²²⁰ Sur ces cent trois types lexicaux, deux peuvent être retirés du total : *nosiergue* ne peut être confirmé parce qu'il figure dans un écrit de peu-lettré et *synagogue* serait un hapax (d'après ESNAULT 1965).

²²¹ Il faut d'ailleurs noter que *chienneuse* et *rouchie* sont employés dans le texte de manière injurieuse.

Concernant les cent quatre mots nouveaux des *MF*, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qu'ils étaient en usage à la fin de la Restauration. Nous constatons seulement que la plupart d'entre eux réapparaissent dans des ouvrages littéraires et lexicographiques postérieurs aux *MF* mais nous avons également montré, par l'exemple d'Hugo, que leur présence dans les textes d'auteurs renommés pouvaient influencer leur destinée. Cependant, au vu des analyses réalisées sur l'ensemble des traits non-conventionnels du texte, nous pensons que l'auteur des *MF* n'a pas inventé ou créé d'occurrences de toute pièce mais que la plupart d'entre elles sont « réelles », c'est-à-dire qu'elle ont pu être utilisées par des locuteurs de l'époque. D'ailleurs, plusieurs termes nouveaux des *MF* peuvent être rattachés à des formes existantes. Certains sont en effet des dérivés de formes déjà attestées comme par exemple *criblement* qui découle de *cribler* (attesté depuis 1790), *ratichonnade* de *ratichon* (1630) ou *solliceur* de *solir* (1628 d'après Esnault 1965), ou des locutions formées à partir d'éléments préexistants – *chiquer la gueule*, *porter gaffe*, *se payer de toupet*. D'autres résultent de modifications morphologiques (truncation, resuffixation, etc.) – *cab* < *cabot*, *colabre* < *colas*, *croyancher* < *croire*, etc. – ou de changements d'emploi ou de valence des verbes – *camouffler* (tr. < pron.), *cramper* 2 (pron. < intr.), *manger* (en emploi absolu < tr.). À côté de ces cas, nous avons également rencontré des extensions ou des spécialisations sémantiques – *bogue* 2, *cadène*, *donner*, etc. – et, enfin, des variantes graphiques peu courantes comme *colomber* pour *connobler* ou *conobrer*, *merlou* pour *marlou* ou *tréfoin* pour *treffle*.

4. Conclusion

L'analyse détaillée des occurrences argotiques des *MF* combinée à leur confrontation à un ensemble de textes aux caractéristiques semblables s'échelonnant sur une large période temporelle montre que les *MF* sont dépendants d'une double influence textuelle. Cela confirme notre hypothèse de départ selon laquelle ce texte serait une œuvre pivot produite à une époque charnière en ce qui concerne l'histoire du lexique argotique. En effet, d'un côté, nous avons confirmé la présence de procédés anciens, en particulier pour certains aspects de la mise en scène de l'argot, conjugue à l'utilisation d'un ensemble de lexèmes considérés comme « traditionnels ». Cela contribue à ancrer cette œuvre dans une tradition textuelle remontant aux premiers textes littéraires argotiques (Ruby 1596 et Chereau 1628 en particulier). D'un autre côté, la majeure partie du lexique argotique présent dans le texte est un vocabulaire hautement spécialisé renvoyant au monde du crime tel qu'il se présente sous la Restauration. Il se démarque profondément de celui de la

tradition pré-révolutionnaire et même, dans une certaine mesure, de celui des textes post-révolutionnaires (du Rat 1790 à Vidocq 1828-1829). Dans cette mesure, nous pensons que, sans rompre totalement avec la tradition instituée depuis la fin de la Renaissance, les *MF* marquent une nouvelle étape dans l'histoire de l'utilisation littéraire du lexique argotique et ouvrent la voie à la littérature « sociale » du XIX^e siècle.

CHAPITRE 4

La représentation de l'écriture peu-lettrée dans les *Mémoires d'un forban philosophe*

« Mon chair ami,

« Tu sai san doute que montant fini apre demain et que je vais *décaré*. Soit bien persuadés mon chair ami que ge noubliret pas les promesses que je te fette. dans dit mois tontant fini aussi alor nou nou reveron. en partant dici tu te randra a villefranche che le *fourga* qui demeure sur la route de macon ge ti attendret.

« gespair mon chair ami que jaurai plus de bonheur a ce *trriage* ici qua laute *trriage* ou gai été *maronnet* en *decaran* du *colaige*. comme la soudan *decare* avec *monorgue* (1)²²² nous iron de suite a guibrai pour la foirre. soi bien persuadet mon tandre ami que si dieu me donne la grase de reusir ge tenvoirai de la *bile* (2). tu pourra mecrire a ladraisse de josefine duhout comme si jetai ta seur poste restante a guibrai marchande de mouchoir.

« on di que le petit lorrin *decar* avec *nosiergue* mes ge te previen que ge ne veu pas le frécanter car on di que cet un *coceur* (3).

« adieu mon tandre ami je tembrase de tout mon cœur ta fidelle ami

Louise Perigaut. »

(*Mémoires d'un forban philosophe*, 129-130)

Quand il donnait ses ordres par écrit, il les couchait sur un chiffon de papier : Un tel, mettait-il, ira *monté* le *coup* du *sac* dans tel ou tel endroit, et il *aurra* soin de bien tirer la *carotte*. Ou bien, un tel ira en *planque* dans telle rue, et il fera bien attention pour ne pas être *brûlé*.

(*Mémoires d'un forban philosophe*, 230)

I. Généralités

Un des types de discours présent dans le récit, l'écrit de peu-lettré, est proposé par l'auteur dans deux passages : une courte lettre rédigée par une prisonnière sur le point d'être libérée, Louise Perigaut, et un extrait dans lequel le narrateur reproduit de « mémoire » deux exemples de la manière dont Vidocq transmettait des ordres rédigés sur des morceaux de papier aux membres de sa brigade. Nous avons choisi de nous concentrer dans ce

²²² Les numéros renvoient aux notes du texte qui, ici, permettent à l'auteur des *MF* de traduire les termes argotiques.

Triage, fois : à cette fois ici qu'à l'autre fois, où j'ai été reprise en sortant de prison. Comme la Soudan sort avec moi, *monorgue*.

Bile est dit pour *bille*, argent.

Nosiergue veut dire nous. *Coceur* est mis pour *coqueur*, dénonciateur, espion, mouchard.

chapitre sur la lettre de Louise et de laisser de côté les billets de Vidocq pour les raisons suivantes : d'une part ils sont extrêmement sommaires et ne constituent pas une entité textuelle propre – nous n'avons pas affaire à un billet qui serait reproduit mais à l'intégration dans la narration de quelques fragments épars – et, de l'autre, ils n'apportent aucun élément linguistique nouveau par rapport à la lettre de Louise. Cependant, au cas où certaines caractéristiques de ces passages éclaireraient l'une des problématiques abordées dans ce chapitre, nous y référerons.

Dans sa lettre, Louise Perigaut consigne des informations destinées à son fiancé, Martin Duhout, également emprisonné mais dans le quartier des hommes. Ci-dessous, nous commençons par analyser les traits linguistiques constitutifs du registre peu-lettré avant de replacer la lettre des *MF* dans sa tradition discursive afin de montrer la manière dont elle a été constituée et les idéologies langagières qui la sous-tendent.

Dans les *MF*, la lettre écrite par Louise Perigaut tient une place à part pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce que, en dehors de la littérature spécifiquement épistolaire qui était un genre très en vogue au XVIII^e siècle, il est plutôt rare de trouver dans un texte narratif la reproduction d'une lettre, et plus encore d'un écrit qui s'apparente à une production de peu-lettré ; nous n'en avons d'ailleurs à ce jour trouvé que de rares exemples dans la littérature française du XIX^e siècle²²³.

La présence de cette lettre dans les *MF* peut bien entendu être comprise comme l'une des composantes, comme le sont l'anonymat du texte ou la stratégie du manuscrit retrouvé, de la stratégie mise en place par l'auteur pour justifier l'appartenance de son texte au genre des mémoires et nous faire croire à la véracité de ses propos – la lettre étant ainsi « pensée comme monument autobiographique, et englobée à ce titre dans les autres modes d'écriture du moi, journaux intimes et mémoires » (DIAZ 1998 : 157). Toutefois, nous pensons que la présence de cette lettre dans les *MF* ne saurait se résumer à ce rôle interne mais qu'elle revêt une importance plus grande dès lors qu'elle est regardée dans un ensemble discursif cohérent et qu'elle est recontextualisée. Nous montrerons de quelle manière cette lettre s'inscrit dans une stratégie discursive plus large, dans un interdiscours qui devient hautement signifiant dès lors qu'il est mis en parallèle avec les autres registres du texte.

Comme l'écrit MARTINEAU (2007 : 201), les pratiques d'écriture des peu-lettrés « demeurent [...] des zones d'ombre peu explorées ». C'est la raison pour laquelle nous

²²³ Nous reviendrons sur ces exemples, en particulier sur ceux de Vidocq et d'Hugo.

nous arrêtons si longuement sur une lettre qui ne fait que deux pages. En effet, nous avons choisi de considérer en premier lieu la manière dont l'appellation *peu-lettré* s'est peu à peu imposée dans les publications scientifiques et de nous arrêter sur les différentes définitions données à ce terme (I.1.1.). Cela permet d'expliquer les raisons qui nous ont amenée à considérer que la lettre de Louise Perigaut pouvait être assimilée à ce type de production. Ensuite, nous avons estimé nécessaire de passer en revue les travaux consacrés aux peu-lettrés et de présenter en détail les documents ayant servi à constituer ce que nous avons appelé notre « corpus complémentaire » (I.1.2.) qui nous sert à la fois à comparer les traits caractéristiques de la lettre des *MF* et à la replacer dans un interdiscours. Nous présentons enfin les différents traits présents dans la lettre des *MF* en fonction de leurs caractéristiques (II.) et les mettons en parallèle avec ceux qui ont été relevés dans les autres textes retenus avant d'élargir notre angle de vue. Cette démarche sert à mettre en lumière le rôle joué par cette lettre dans l'économie du texte et à ouvrir la discussion sur sa valeur linguistique.

1. La lettre des *Mémoires d'un forban philosophe*, un écrit de peu-lettré ?

1.1. Apparition et définitions du terme *peu-lettré*

L'utilisation du terme *peu-lettré* s'inscrit dans le cadre de deux compétences différentes mais néanmoins complémentaires : la première consiste en ce que DABÈNE (1992) nomme la *compétence scripturale* et qui, pour elle, désigne la faculté de chacun de communiquer par la lecture et l'écriture et qui sous-entend la présence d'un clivage oral/écrit ; la seconde est une compétence discursive au sens que lui donne CHARAUDEAU (2000, 2002), à savoir l'aptitude à « manipuler les procédés de mise en scène discursive qui feront écho aux contraintes situationnelles » (2000 : 38) ainsi que les savoirs de connaissance et de croyance supposés partagés et témoignant d'un certain positionnement.

En utilisant ce terme de *peu-lettré*, les chercheurs tentent de briser une dichotomie et placent généralement les scripteurs et les textes étudiés sur une échelle de compétence – un continuum – qui, loin de se réduire à une simple opposition entre alphabétisés et analphabètes qui laisserait de côté le contexte culturel large, permet au contraire de l'englober (DUVAL 2007 : 248). Cette opposition, également bien présente dans la recherche anglophone, est désignée par les termes *literacy* et *illiteracy* – l'utilisation de

termes anglais tout comme de leurs correspondants latins semblant combler une lacune de la langue française, en particulier pour *literacy*²²⁴.

Le terme aujourd'hui communément admis de *peu-lettré* définit donc une compétence à mi-chemin sur cette échelle allant du *lettré* à l'*illettré*. Son utilisation et surtout sa généralisation sont relativement récentes ; plusieurs autres formules ont été proposées et il est intéressant de relever que toutes les tentatives pour désigner cette compétence scripturale ont trouvé leur origine dans des recherches dédiées à la Révolution française²²⁵. Par ailleurs, il faut signaler que les recherches sur l'écriture peu-lettrée ont cours principalement dans la « langue hégémonique » (BRANCA-ROSOFF 2009 : 56), peut-être parce que seule cette dernière est enseignée à l'école et pourvue d'une norme établie qui permet de juger les « peu-lettrés » par rapport à elle²²⁶.

Comme l'indique SCHLIEBEN-LANGE (1995 :115), le terme de « sémi-oral » qu'elle considère être porteur d'une « grande qualité heuristique » apparaît pour la première fois en 1979 sous la plume de Fritz Nies pour, écrit-elle, « désigner un mode de production et de tradition qu'on trouve fréquemment pendant la Révolution française, à mi-chemin entre oral et écrit ». En 1983, SCHLIEBEN-LANGE, toujours en suivant la terminologie de Nies, utilisait le terme de « semi-oralité » (1983 : 115). Six ans plus tard, BRANCA-ROSOFF préfère utiliser l'expression « écrits malhabiles » (1989a : 9) pour désigner la même réalité et pour s'éloigner de l'idée de marginalité que véhiculent certaines autres appellations²²⁷ ; il n'y a cependant toujours aucun terme satisfaisant et stable pour désigner les producteurs de ces textes (BRANCA-ROSOFF parle alors de « scripteurs inexpérimentés » [1989b : 25]) ou « malhabiles » [1989a : 9]). En 1992, cette même auteure hésite encore : elle propose « mal-lettrés » dans le titre de l'un de ses articles pour le GEHLF et « demi-lettrés » dans le

²²⁴ Toutefois, il est vrai que le terme *littératie*, néologisme apparu pour la première fois sous la plume de Régine Pierre dans un article de 1985 pour désigner le contraire d'« illettrisme » – et qui prend plusieurs sens différents en français selon l'angle de vue adopté (CHARAUDEAU / MAINGUENEAU 2002 : 348-350) – est de plus en plus utilisé (BRANCA 2006, ONILLON 2008 : 40-41).

²²⁵ Deux types de raisons semblent venir appuyer cet état de fait : d'une part, le développement des études en rapport avec la politique linguistique qui s'intéressent de près à la Révolution française (SCHLIEBEN-LANGE 1995 par exemple) ; d'autre part le fait que la période révolutionnaire semble liée au développement d'une certaine forme de communication – on remarque notamment l'apparition d'« une catégorie d'écrits nouveaux, de type mi-administratif, mi-judiciaire. Des personnes peu lettrées, mais non illettrées, prennent la plume pour se défendre, pour témoigner, pour attester » (SIOUFFI 2007 : 955) – en rapport avec la politisation qui inciterait à une pratique de l'écriture plus développée et plus fréquente – « la société construit un exercice de la citoyenneté qui passe par la maîtrise de l'écrit » (BRANCA / SCHNEIDER 1994 : 18).

²²⁶ N'ayant pas connaissance de travaux consacrés à l'écrit « sauvage » en langue régionale, nous ne sommes pas en mesure de tirer des conclusions à ce niveau-là.

²²⁷ Elles citent notamment les termes de néo-lettrés, semi-alphabétisés, non-lettré, non-conventionnel, non standard, non-légitime (BRANCA-ROSOFF / SCHNEIDER 1994 : 9).

corps de ce même texte, témoignant par là même que l'appellation « idéale » n'est toujours pas trouvée.

Ce n'est qu'en 1994 que BRANCA-ROSOFF et SCHNEIDER proposent le terme de « peu-lettrés », jusqu'alors peu utilisé. Pour les deux auteures, cette désignation s'applique à une « minorité capable d'écrire qui émerge parfois de l'anonymat pour s'adresser à la bureaucratie ou pour encadrer la communauté villageoise » (1994 : 6), c'est-à-dire aux producteurs des lettres qui constituent leur corpus sans distinction d'origine sociale. Plus précisément, cette appellation qualifie des individus qui se situent quelque part entre les *lettrés* et les *illettrés*, renvoyant indirectement à la distinction entrevue plus haut entre *litteratus* et *illitteratus* et désignant ainsi une frange de la population qui emploie une graphie non conventionnelle et qui entretient un rapport particulier à la norme prescriptive. Comme le précisait plus récemment BRANCA-ROSOFF (2009), nous ne nous trouvons donc pas face à « une division binaire mais [à] une gradation », un continuum. Cette catégorisation, comme l'avait pressenti Brigitte Schlieben-Lange, permet dès lors de « poser la question de la spécificité des mises en discours écrites pratiquées par des gens qui ne sont pas familiers de l'écriture » (BRANCA-ROSOFF 2007 : 166).

Suivant la même ligne de pensée que Sonia Branca-Rosoff et Nathalie Schneider, OESTERREICHER (1995 : 149) parle, en reprenant les termes des linguistiques italienne et espagnole, de *semicolti* et de *semicultos* pour désigner les scripteurs « peu instruits ou illettrés qui ne connaissent ou ne respectent pas les exigences de la communication écrite ». Quant à SCHLIEBEN-LANGE, elle utilise parfois aussi ces mêmes termes²²⁸ (1995, 2004 [1998]).

Dans les études les plus récentes sur les écrits des peu-lettrés, les chercheurs (ERNST 2003, 2010, BRANCA-ROSOFF 2007, 2009, MARTINEAU 2007²²⁹, 2009, SIOUFFI 2007) reprennent le terme proposé par Branca-Rosoff et Schneider²³⁰, même si on trouve encore parfois mais de manière épisodique les termes de *demi-lettrés* (SÉGUIN 1999 : 298), qui renforce l'idée que l'on est bien face à une compétence scripturale – « assez instruit pour manier la

²²⁸ Toutefois, Schlieben-Lange, si elle suit en partie les propositions de Koch et Oesterreicher, avoue ne pas adhérer en tout point à leurs théories sur l'aspect médial et l'aspect conceptionnel de l'oral et de l'écrit. Pour plus de précisions voir SCHLIEBEN-LANGE 1995 et 2004 [1998].

²²⁹ MARTINEAU se réfère d'ailleurs directement à BRANCA-ROSOFF / SCHNEIDER : « [...] selon l'appellation de Branca-Rosoff et Schneider (1994) pour désigner des scripteurs malhabiles » (2007 : 201).

²³⁰ Suivant les auteurs, la graphie du terme « peu-lettré » change ; on rencontre le mot avec ou sans trait d'union et souvent entre guillemets. Pour notre part, nous avons choisi d'utiliser la graphie de BRANCA-ROSOFF et SCHNEIDER (1994), qui est aussi la plus courante.

plume » – mais pas à la compétence discursive nécessaire – « mais trop en dehors des pratiques de la société choisie pour s’exprimer par écrit de façon conforme » –, et de *néo-lettrés* (SIOUFFI 2007 : 956) qui insiste sur l’idée d’entrée en écriture.

1.2. La lettre des *MF*

Par l’intermédiaire de sa lettre, Louise fixe un rendez-vous à Martin Duhout, son fiancé²³¹. Le narrateur sert d’entremetteur et porte la lettre à son destinataire. Toutefois, Martin Duhout ne sachant pas lire, le narrateur se propose de lui en faire la lecture et, par là même, permet au lecteur de prendre connaissance du contenu du message. Celui-ci est d’ordre privé puisqu’il s’agit d’une lettre à caractère intime, personnel.

L’introduction de cette lettre dans le récit rompt la continuité du texte de plusieurs manières.

Tout d’abord, sa mise en page est nettement différente de celle qui est utilisée pour le reste du récit. Légèrement détachée du corps du texte, présentée entre guillemets et soulignée par des alinéas, la lettre est clairement mise en évidence. Elle comporte par ailleurs toutes les caractéristiques types d’une lettre conventionnelle : adresse (un peu plus haut dans le texte, on apprend que la lettre était cachetée et qu’une adresse était écrite sur l’enveloppe : « Monsieur Marthin Duhout, au numéros 22 »²³² [129]), formule d’appel (« Mon chair ami »), corps de lettre, formule de politesse et signature.

Ensuite, dès les premiers mots de la lettre, une constatation s’impose : la langue utilisée pour la rédaction de la lettre contraste fortement avec celle que le lecteur a rencontrée jusque là et se trouve confronté à un grand nombre d’irrégularités qui semblent relever du registre peu-lettré – la première phase d’analyse permettra de le déterminer.

La lettre de notre corpus ne répond pas entièrement aux critères qui définissent les écrits de peu-lettrés. Toutes les définitions et les appellations rencontrées jusqu’ici pour le terme *peu-lettré* ont un point commun : elles se réfèrent à des scripteurs et/ou à des documents authentiques, ce qui n’est évidemment pas le cas de la lettre des *MF* puisqu’elle fait partie intégrante d’un texte littéraire et se présente donc comme une construction de l’auteur. Il nous semble toutefois permis de la rapprocher des documents de peu-lettrés authentiques,

²³¹ Plus précisément, Louise et Martin ne se sont jamais rencontrés mais ont décidé de se fiancer lorsqu’ils se retrouveraient après avoir purgé leur peine de prison.

²³² Dans cette adresse, certains traits linguistiques caractéristiques (utilisation de «o» pour «on», utilisation de la marque du pluriel dans *numéros*) préfigurent le contenu non-conventionnel de la lettre.

tout d'abord parce que la mise en scène choisie par l'auteur pour rendre la lettre « différente », voire plus « réelle », lui confère un statut particulier. En effet, selon l'économie du roman, les textes ou les lexèmes n'appartenant pas à la variété de référence de l'auteur – la langue littéraire – et par conséquent considérés comme non consensuels sont formellement stigmatisés, marqués par une mise en page distincte. La lettre de Louise ne fait pas exception à cette règle. Les stratégies choisies par l'auteur, appuyées par d'autres dispositifs présents dans le texte pour faire croire à son authenticité, justifient donc en partie notre choix.

Au vu de cette situation, il n'est pas possible de distinguer cette lettre d'une création littéraire. Le mouvement qui préside à son écriture est en quelque sorte l'inverse de celui qui se produit pour les lettres authentiques, dans la mesure où un auteur lettré s'évertue à reproduire un écrit de peu-lettré, à le recréer de manière stéréotypée. La lettre de Louise Perigaut est une représentation livresque d'une production d'un scripteur peu-lettré. L'auteur imagine comment Louise s'adapterait aux normes de l'écrit : sa lettre ne peut donc pas être considérée de la même manière que les lettres de peu-lettrés authentiques. Cela ne signifie cependant pas que ses traits constitutifs ne se rapprochent pas de l'écriture des peu-lettrés ; les analyses permettront de le confirmer.

2. Analyses et corpus

Les principales interrogations auxquelles nous avons soumis la lettre des *MF* sont les suivantes : la lettre de Louise Perigaut se rapproche-t-elle d'un écrit authentique de peu-lettré ? quelle est sa valeur linguistique ? dans quelle tradition discursive s'inscrit-elle ? quelles idéologies langagières sont susceptibles d'être véhiculées par un texte littéraire comme les *MF* ? quel est le rôle de la littérature dans leur construction ?

Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons choisi, comme pour les autres registres analysés dans cette recherche, de mettre en place deux niveaux d'analyse distincts dont la mise en parallèle nous permet de réaliser des interrogations croisées.

Le premier niveau est constitué de deux étapes. Durant la première, nous mettons en évidence les traits spécifiques choisis par l'auteur pour représenter la variation puis, lors de la seconde phase de travail, nous confronterons ces traits avec d'autres relevés dans des sources de différentes natures. Le second niveau d'analyse nous amènera à replacer cette lettre dans les traditions discursives qui la sous-tendent pour comprendre comment se construit la stéréotypie et comment fonctionnent les idéologies langagières. Pour atteindre

cet objectif, nous avons choisi de mener un travail comparatif sur la base de plusieurs types de documents existants qui devrait apporter des conclusions sur les raisons de la présence de la lettre dans notre corpus et sur le rôle que la littérature joue dans la reproduction, voire dans la réactualisation de ces discours.

Le corpus réuni sur la base des *MF* qui permettra de les entrevoir dans leur interdiscours et de procéder au travail de comparaison se compose de documents de différentes provenances pouvant être divisés en deux grands ensembles : les écrits authentiques²³³ d'une part – productions qui sont le fait de scripteurs « réels » ayant écrit et envoyé des lettres à des destinataires publics ou privés – et les écrits que nous avons choisi de qualifier de « fictionnels » de l'autre qui sont avant tout des lettres récoltées dans la littérature (nous avons préféré utiliser le terme « fictionnel » plutôt que le terme « littéraire », ce dernier entrant clairement en concurrence avec l'idée de registre que nous présentons plus haut). Le volume des documents regroupés pour procéder à nos analyses est important mais, selon nous, seule une confrontation avec un corpus large peut nous permettre de vérifier la validité des traits proposés dans les *MF*.

2.1. Écrits authentiques

Dans ce premier groupe de documents, nous distinguons deux sous-catégories d'écrits de peu-lettrés qui ne répondent pas tout à fait aux mêmes critères : les lettres d'une part et les écrits intimes, de l'autre.

2.1.1. Lettres authentiques

L'ensemble constitué par les lettres authentiques est celui pour lequel nous avons trouvé le plus grand nombre de documents utilisables dans le cadre de notre recherche. Nous avons donc été contrainte d'effectuer une sélection. Nous avons généralement choisi de privilégier des corpus épistolaires déjà constitués – souvent réunis pour répondre à des questions parallèles mais différentes de celles qui guident notre recherche. Nous avons subdivisé cette catégorie en *lettres publiques* d'une part, et *lettres privées* de l'autre ; en effet, de manière générale, les caractéristiques stylistiques et formelles de ces types d'écrits diffèrent. Quand le scripteur s'adresse à l'administration ou à une institution, il propose une mise en forme plus stricte et produit un effort plus soutenu pour respecter la norme que ceux que l'on remarque dans les lettres destinées à des proches.

²³³ Nous préférons utiliser « authentique » plutôt que « réel », ce dernier terme, utilisé dans les théories de la représentation sociale en particulier par Wittgenstein et Bourdieu, pouvant prêter à confusion.

2.1.1.1. Écrits à caractère public

En premier lieu, nous avons retenu les documents authentiques à caractère public réunis par BRANCA-ROSOFF et SCHNEIDER (1994). Ce corpus contient 60 lettres et procès-verbaux – regroupés selon des « critères ‘stylistiques’ et non sur des critères sociologiques » – proposant un échantillonnage de « ce qu’est l’écriture des Provençaux peu-lettrés de la fin du XVIII^e siècle ». Ces lettres ont un caractère public dans la mesure où elles ont toutes été adressées à des instances administratives²³⁴. Cela implique que leurs auteurs ont cherché, avec les moyens à leur disposition, à se conformer à une forme épistolaire spécifique et à s’approcher le plus possible de l’image qu’ils avaient de la « lettre idéale » et de la norme en vigueur. Ces lettres sont donc remplies de formules stéréotypées – adresse, salutation, signature, etc. – et sont rédigées sur un modèle relativement semblable. Toutefois, elles témoignent de différents degrés de compétence des scripteurs ; on passe d’écrits réalisés par des scripteurs « relativement experts » à des documents, principalement des lettres, contenant des plaintes de voisinage ou des demandes administratives, pour lesquelles les rédacteurs sont souvent beaucoup moins à l’aise²³⁵. La palette des compétences semble dès lors assez large pour présenter un ensemble représentatif de pratiques scripturales et discursives et permettre de réaliser des comparaisons pertinentes avec la lettre des *MF*.

Toutefois, ce corpus s’éloigne en plusieurs points de celui des *MF*. Tout d’abord, il est constitué d’écrits plus anciens que notre texte. En effet, les documents collectés par Sonia Branca-Rosoff et Nathalie Schneider se situent dans une fourchette chronologique allant de 1790 et 1816, la majorité d’entre eux datant de 1793 et des quelques années suivantes. Ce critère n’a toutefois pas de conséquences majeures sur la validité de nos analyses puisque, si la langue a effectivement subi des modifications entre ces deux points de repères temporels, ces dernières ne concernent pas les paramètres qui nous intéressent.

Par ailleurs, cet ensemble de documents offre un point de vue plus large que celui des *MF* ; les intervenants ont en effet « choisi » le français – ils sont tous bilingues – pour rédiger leurs doléances, ce qui soulève deux types de questionnements possibles. Le premier concerne celui de l’importance de la variation diatopique, en particulier lors de l’apparition dans l’écrit français de certaines variantes graphiques influencées par la langue vernaculaire. Le second touche au problème de l’acquisition du français par rapport à la

²³⁴ Pour plus de détails sur la nature de ces lettres, cf BRANCA-ROSOFF / SCHNEIDER 1994 : 6-9.

²³⁵ Il arrivait également fréquemment que les personnes souhaitant envoyer une lettre soient analphabètes et qu’elles aient recours à des scripteurs dont les compétences étaient approximatives.

langue maternelle dialectale. En effet, les scripteurs sélectionnés par Branca-Rosoff et Schneider écrivent un français teinté de provençalismes. BRANCA-ROSOFF (2009 : 56) signale à ce sujet que la « diglossie peut se lire dans les approximations morphologiques ». Ces caractéristiques, absentes de la lettre de notre corpus qui ne contient aucun mot marqué diatopiquement ni aucune reproduction de prononciation régionale, ne nous autorisent donc pas à entrer dans ce type de questionnement. Le facteur régional des lettres de Branca-Rosoff et Schneider sera pris en compte lors des analyses même « si la plupart des traits manifestent des tendances plus générales du français » et que « quelques marqueurs ne concernent apparemment que l'espace occitan » (39). Par ailleurs, il est souvent malaisé de distinguer les graphies dues à l'influence d'une prononciation régionale de celles qui ne sont que le reflet d'une mauvaise connaissance du code orthographique²³⁶. Des influences régionales peuvent donc interférer avec les habitudes de chaque scripteur et modifier quelque peu les résultats. Toutefois, nous pensons que les grandes tendances émergeant de cette analyse ne devraient pas en être affectées²³⁷.

Ce corpus est le seul ensemble constitué que nous avons trouvé pour cette catégorie et par conséquent le seul que nous utiliserons ; d'autres lettres de ce type existent bien entendu dans les différents services d'archives, mais les regrouper aurait demandé un travail de trop longue haleine et leur dépouillement n'aurait, selon nous, pas modifié les résultats obtenus.

2.1.1.2. Lettres à caractère privé

Nous avons complété ce premier ensemble par des lettres à caractère privé qui étaient souvent « destinée[s] à être lue[s] publiquement dans la famille ou dans le cercle des proches » (MOREUX 2001 : 118). Dans cette catégorie, nous avons consulté plusieurs corpus déjà constitués à des fins diverses. Notre attention s'est portée plus spécifiquement sur l'un d'entre eux, *Cent lettres de soldats de l'an II* ; les autres nous ont uniquement servi à compléter nos données et à vérifier nos hypothèses mais n'ont pas fait l'objet d'analyses systématiques.

Nous nous proposons donc de commencer par décrire le corpus sur lequel nous avons procédé à des analyses systématiques avant de présenter plus brièvement les autres ensembles de lettres.

²³⁶ Pour ce type de recherches, il serait utile que d'autres corpus du type de ceux constitué par BRANCA / SCHNEIDER soient édités, notamment pour les régions septentrionales de l'espace galloroman.

²³⁷ Par ailleurs, dans la mesure où nous ne cherchons pas à proposer une analyse quantitative, ces légères variations sont sans conséquence.

Cent lettres de soldats de l'an II

Le premier corpus sélectionné s'est révélé particulièrement intéressant et précieux pour notre recherche. Il est constitué de lettres de soldats dont la datation s'échelonne entre 1792 et 1795. Ces lettres ont été regroupées et publiées par BOUSCAYROL en 1987. Cet ensemble épistolaire présente l'avantage de ne pas avoir pour objet d'étude l'écrit de peu-lettrés – les lettres recueillies n'ont donc pas été choisies en fonction de critères linguistiques – mais la Révolution française et ses conséquences dans la région du Puy-de-Dôme. Les recherches de BOUSCAYROL (1984, 1995, 2002) portent sur la vie quotidienne des citoyens du Puy-de-Dôme et sur leur rapport à la Révolution française. Dans le cas du corpus qui nous occupe, l'auteur se focalise plus particulièrement sur la vie des soldats de l'an II²³⁸ qui écrivent – ou font écrire – à leur entourage familial direct. Ainsi, le lien qui unit toutes ces lettres est le lieu d'origine de leurs auteurs, le Puy-de-Dôme – et plus spécifiquement Riom et ses environs²³⁹ –, donc la Basse-Auvergne.

Ces lettres proviennent d'un document de plus de sept cents pages déposé aux archives de l'Armée à Vincennes²⁴⁰. Dans ce manuscrit, de nombreuses lettres de soldats dont la plupart « servirent aux familles des 'défenseurs de la Patrie' à l'effet de percevoir, auprès des municipalités, les secours fixés par les lois des 4 juin 1793 et 4 juin 1794 [...] accompagnent les certificats d'existence délivrés par les conseils d'administration des régiments » (BOUSCAYROL 1987 : 28). Chacune des lettres sélectionnées est enrichie d'un appareil critique contenant « la filiation de l'auteur, son signalement et même ses affectations successives ; cela grâce aux registres paroissiaux (de 1760 à 1770) et aux tableaux de recrutement » (*ibid* : 29)²⁴¹.

D'après Bouscayrol, les scripteurs sont principalement des hommes levés en masse puisque, d'après lui, les autres – des « bourgeois aisés » – ne souhaitent pas avoir recours à l'aide de l'État. L'introduction de l'ouvrage signale la provenance sociale des auteurs : « 50% viennent du milieu rural, 30% artisanal, 16% commerçant, 4% libéral » et il est précisé que les deux tiers des signataires des lettres sont nés entre 1771 et 1775 dans la « périphérie urbaine à l'activité agricole ».

²³⁸ Pour un aperçu détaillé du contexte historique qui entoure les soldats auteurs des lettres et des mouvements militaires effectués, voir l'*Introduction* de BOUSCAYROL (1989 : 9-25).

²³⁹ Charles-Gilbert Romme, l'inventeur du calendrier républicain, était de Riom.

²⁴⁰ Le nom exact de ce centre d'archives est le *Service historique de la Défense*.

²⁴¹ Un article de LARTHOMAS (1992) sur ces lettres atteste également qu'elles « ont été réparties selon leurs lieux d'origine, annotées, et – ce qui est pour nous l'essentiel – reproduites avec le plus grand soin. Bref, nous avons là un corpus qui offre toutes les garanties scientifiques nécessaires » (77).

En ce qui concerne la compétence d'écriture de ces soldats, elle émerge dans les trois types de lettres signalés par Bouscayrol : « celles de jeunes gens ayant été scolarisés, celles exprimées phonétiquement et celles que les analphabètes, nombreux, ont dû confier aux soins de camarades bénévoles ou d'écrivains régimentaires » (*ibid.* : 30). LARTHOMAS, qui a consacré à ces documents une analyse linguistique partielle, précise :

[...] beaucoup de soldats ne sont pas instruits, écrivent très mal et à grand peine ; dans les cas extrêmes, ils ont recours soit à leurs officiers (quand ceux-ci savent eux-mêmes écrire), soit à des camarades qui font office d'écrivains publics. Les lettres rédigées par ces derniers sont, dans notre recueil, très rares, heureusement d'ailleurs. (1992 : 77)

La plupart de ces lettres entrent donc dans la catégorie que nous avons appelée « écrits de peu-lettrés » et fournissent un échantillon très intéressant de la compétence scripturale de la population de cette époque-là.

De plus, les lettres de soldats suivent un schéma convenu dans le sens où elles contiennent plus ou moins toutes la même chose – une introduction sous forme d'excuse pour avoir tardé à donner de leurs nouvelles à la famille et de longues formules de politesse pour clore les missives – se calquant sur une sorte de modèle implicite²⁴². Les thèmes abordés sont également très répétitifs : la météorologie, la progression des campagnes, les demandes d'argent, etc. Ce phénomène qui consiste à envoyer une sorte de lettre type est intéressant pour nous dans la mesure où il nous permet de travailler sur une base semblable, qui permet des comparaisons plus aisées et fait apparaître avec récurrence les graphies non conventionnelles les plus courantes.

Par rapport à notre corpus de base, nous émettons les mêmes réserves que pour les documents réunis par BRANCA-ROSOFF et SCHNEIDER (1994), à savoir que les lettres proposées par Bouscayrol sont teintées de provincialismes auvergnats – les scripteurs étant tous originaires de Riom ou de Pionsat – à l'exception de trois d'entre elles – et que leur date de rédaction est également bien antérieure à 1829. Malgré cela, ce corpus offre à la fois une cohérence historique et géographique admirable et une diversité de traits spécifiques exceptionnelle qui se justifie à elle seule.

Lettres d'un jeune soldat des armées révolutionnaires à ses parents : 1793-1795

Nous avons à notre disposition un deuxième jeu de lettres : il s'agit des « Lettres d'un jeune soldat des armées révolutionnaires à ses parents 1793-1795 ». Ces lettres ont servi de

²⁴² Pour des détails sur la structure, les thèmes de ces lettres ainsi que leur origine, cf. MOREUX 2001.

corpus à CHAURAND (1992) pour son étude de la morphologie verbale chez des villageois du Soissonnais. Elles ont été éditées en 1978 par SOUCHON. Leur facture est assez similaire à celles qu'a regroupées Bouscayrol et qui sont décrites ci-dessus ; elles ont été rédigées par un jeune soldat à l'exception d'une seule, écrite par son père. Selon CHAURAND (1992 : 171) : « ces textes rédigés par les Charles Lefel père et fils nous conduisent en marge de l'orthographe que les grammairiens et les lexicographes se sont attachés à établir pour un public cultivé ». Ils correspondent de ce fait à ce que nous avons défini comme étant des écrits de peu-lettrés. S'ils partagent les mêmes caractéristiques que les lettres de Bouscayrol malgré leur origine oïlique, ils présentent également les mêmes défauts pour notre étude, à savoir la présence d'habitudes régionales (les auteurs sont originaires de Soissons en Picardie) et une datation plus ancienne que celle des *MF*. Nous n'avons pas dépouillé ce corpus de manière systématique mais nous l'avons utilisé à des fins de vérification. Il nous a, en particulier, été utile pour procéder à des comparaisons avec certaines formes du corpus de Bouscayrol et nous a permis d'identifier et d'écarter certains régionalismes.

Lettres de la collection Baby

Un troisième apport est constitué par les lettres de la collection Baby, du nom du juge canadien Louis-François-Georges Baby. Elles font partie d'un vaste corpus électronique rassemblant des correspondances écrites. Ces documents réunis par France Martineau et son équipe dans le cadre du projet *Modéliser le changement : les voies du français* ont été mis à la disposition du public sur Internet²⁴³. Cette collection, léguée à l'Université de Montréal par le juge, à sa mort en 1906, regroupe de nombreux types de documents dont des lettres privées. Les chercheurs affiliés au projet ont choisi de mettre en ligne une partie de ces lettres couvrant une période « troublée de [leur] histoire soit celle marquant le passage de la fin de la colonisation française à la veille de la Confédération », c'est-à-dire une période allant de 1750 à 1860. Cette tranche chronologique est particulièrement intéressante du point de vue qui est le nôtre puisqu'elle englobe la date de 1829. Un travail très complet a été réalisé pour chaque document : à côté de la reproduction de la lettre originale – qui permet d'avoir accès à la graphie manuscrite du scripteur, ce qui n'est pas le cas pour les autres corpus que nous avons utilisés puisque nous travaillons à partir de

²⁴³ <http://www.collectionbaby.uottawa.ca/francais.aspx>.

documents publiés –, il est possible de consulter sa transcription²⁴⁴. Par ailleurs, pour chaque lettre le scripteur est identifié, localisé et la lettre datée. Pour certaines lettres, des commentaires historiques et/ou linguistiques ont également été rédigés.

Dans le cas de ce corpus également, nous nous trouvons face à des spécificités régionales mais de type oïlique.

Ce corpus de lettres authentiques privées n'est pas à proprement parler un corpus de lettres de peu-lettrés – raison pour laquelle nous ne l'avons pas privilégié ; les scripteurs ne présentent toutefois pas tous le même niveau de compétence et les formes non conventionnelles relevées nous permettent parfois de compléter et de valider nos données. L'analyse de ce corpus n'a donc pas été faite de manière systématique ; il nous a surtout permis de faire des prélèvements d'échantillons dans des tranches chronologiques non couvertes par les autres corpus en présence. Il nous a également servi à confirmer l'évolution de certains phénomènes en diachronie.

Autres corpus

Il existe d'autres corpus de lettres authentiques qui auraient pu figurer dans nos matériaux pour cette étude. Nous avons toutefois estimé qu'ils n'auraient pas apporté beaucoup plus d'éléments pertinents pour notre recherche que ceux que nous possédons déjà. Parmi eux, nous pouvons citer les *Lettres de Béarnais émigrés en Amérique du Sud* (BRUNETON-GOVERNATORI / STAES 1996) et les *Lettres d'Amérique : des émigrants d'Alsace et de Lorraine écrivent au pays, 1802-1892* (MAIRE 1992). Par ailleurs, Ariane Bruneton-Governatori, Bernard Moreux et Jeanne Soust ont travaillé sur un corpus important de lettres d'émigrés béarnais – 476 lettres – qui ont fait l'objet de quelques articles (BRUNETON-GOVERNATORI / SOUST 1997 ; BRUNETON-GOVERNATORI / MOREUX 1997) mais dont l'ensemble n'a pas été publié ; la difficulté d'accès à ces lettres nous a poussée à ne pas les prendre en considération malgré l'intérêt évident qu'aurait présenté l'analyse de ce corpus.

Nous aurions également pu ajouter à notre corpus de nombreuses autres lettres, comme celles des poilus de la Première Guerre mondiale qui, bien que nettement plus récentes, présentent toutes les caractéristiques significatives ; cela ne nous aurait toutefois rien appris de nouveau dans l'optique de notre recherche.

²⁴⁴ Pour connaître les procédés de transcription, cf.
http://www.collectionbaby.umontreal.ca/protocole_trans.aspx

2.1.2. *Écrits intimes*

Nous avons choisi de faire entrer dans la catégorie des écrits intimes, regroupant des écrits authentiques, le *Journal de ma vie* de Ménétra²⁴⁵, bien qu'il soit « par certains aspects [...] à la frontière du genre littéraire » (MARTINEAU 2009 : 224) et que « sa langue doi[ve] être abordée avec beaucoup de circonspection » (SIOUFFI 2007 : 913). Rédigé sur une période d'une quarantaine d'années dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par un auteur issu d'un milieu modeste, ce journal intime présente des traits caractéristiques de l'écriture des peu-lettrés même si sa démarche n'est pas totalement naïve (SIOUFFI 2007 : 912). Dans un article récent, ERNST se pose d'ailleurs la question de savoir si on peut vraiment « compter Ménétra parmi les *personnes peu lettrées* ». Sa réponse est la suivante :

Tout d'abord, il faut voir que le terme *personne peu lettrée* couvre une réalité très diversifiée qui comprend plusieurs degrés et Ménétra est certainement placé dans la moitié supérieure de cette échelle. Mais s'il dispose d'un intellect vif, s'il se plaît à discuter des problèmes moraux, cela ne revient pas à dire qu'il participe à une culture *élevée*, à une culture bourgeoise [...]. (ERNST 2010 : 547)

Quelques chercheurs se sont intéressés à l'œuvre de Ménétra : SÉGUIN (1985) a travaillé sur la syntaxe du texte, SCHLIEBEN-LANGE (1996) s'est arrêtée sur la manière dont y ont été construits les champs déictiques et ERNST (2010) discute de sa position face à la norme ; mais l'ouvrage mériterait une analyse linguistique complète et détaillée. Par ailleurs, le genre littéraire dans lequel il s'inscrit le rapproche des *MF* même s'il semble évident que l'auteur des *MF* n'a pas pu avoir accès à ce texte²⁴⁶. Nous avons utilisé le *Journal de ma vie* comme corpus de vérification. Nous y avons, en particulier, recherché les traits relevés dans les *MF* ainsi que les formes proches de ces derniers.

2.2. *Écrits fictionnels*

La seconde catégorie de documents qui a servi à développer notre travail comparatif se compose de textes littéraires ou semi-littéraires antérieurs aux *MF*²⁴⁷ – des textes auxquels notre auteur aurait pu avoir accès – qui proposent la reproduction fictive de lettre(s) de peu-lettrés ou qui intègrent des traits oraux ou plutôt des représentations de traits oraux. De

²⁴⁵ Pour ce travail nous avons utilisé avec profit l'édition sur CD-Rom du *Journal de ma vie* de Ménétra, ERNST / WOLF (2005).

²⁴⁶ La première édition du *Journal de ma vie*, resté longtemps manuscrit, date en effet de 1982 (ROCHE 1982).

²⁴⁷ Pour ce travail, nous avons préféré limiter nos recherches à ce qui précède la parution des *MF* même s'il serait évidemment très intéressant d'étendre notre corpus élargi aux périodes postérieures à 1829. Il y a en particulier des lettres de ce type dans les *Misérables* de Victor Hugo.

cet ensemble réduit, nous avons retenus trois écrits de peu-lettrés incorporés dans des textes littéraires et les reproduisons ci-dessous :

1)

À MONSIEUR

Monsieur le Blanc, maître marchand de vin,
demeurant barrière du Combat, boulevard de la Chopinette,
au signe de la Crois, à proche Paris.

Monsieur, je vous Écris Cette lettre Cest pour m'enformer de l'état de votre santé Et an meme tamps pour vous prévenir que nous sommes pourvus an grace de notre jugement. Vous ne doutez pas de ma malheureuse position. C'est pourquoi que je vous previens que si vous mabandonné, je ferais de nouvelle Révélation de la peince que vous avez fourny et qui a deplus été trouvé chés vous, dont vous n'ignorés pas ce que nous avons caché à la justice a cette Égard, et dont un chef de la police a été cités dans cette affaire qui était innocent Et qu'on a cherché à rendre victime, vous n'ignorés pas les promesse que que vous m'avés faite dans votre chambre pour vous soutenir dans le tribunal, vous n'ignorés pas que j'ai vendu le suc et de la chandelle à votre femme C'est pourquoi si vous mabandonné je ne vous regarderés pas pour un nomme daprès toutes vos belles promesse Rappelés vous que la justice ne pert pas ces droit et que je pourés vous faire appellés en... Vous navés Rien a craindre cette a passer secréttement BERTHELET.

Et plus bas : japrouve Lecriture ci desus.

(VIDOCQ 1998 [1828-1829], 364)

2)

Ce 29 septembre 1823

Monsieur

Daprès les débats de la cours d'assise Et le résumé du président qui porte a charge Daprès la Déclaration du Nommé Peyois qui par une Fosse de déclaration faite par lui au tribunal d'un Écul de 3 fr. que vous lui aviez donnés pour acheté l'instrument qui a cassés la porte à Monsieur Labatty

Moi Berthelet En présence des autorités veux faire Reconnaître la vérité Et votre innocence je déclare 1° savoir ou la pence a été achetée 2° de la maison où elle est sortie 3° et le nom de celui qui la fourny avec vérité

BERTHELET

Et plus bas : j'approuve la Criture ci Desue.

Plus bas encore, le sceau de la maison de justice, et cette mention de la main du chef des employés de la Conciergerie... la criture cidessus et la signature est celle de Berthelet.

EGLY

(VIDOCQ 1998 [1828-1829], 365)

3)

Mosieur

Je vous diré cun mosieur de la Corce et venut logé ché moi le 3 d'avri, y ce nomet Pompei, il a lecé un gran portefeuille noire ché moi, que je voudret lui rendre ; comme on m'a dit que vous aite de la Corse, aussi peut être que vous savyz où demeure se mosieur, pour que je li rende son portefeuille.

Mon bon frere qui portera ma lettre prendra vos réponses.

Votre humble et soumise servante

Veuve f^{me} Orion

Cu de chaque Saint-Pierre n. 4

(DELAVAU / FRANCHET 1829, 388-389)

Il existe d'autres exemples de ce type : nous avons déjà mentionné plus haut les lettres reproduites dans les *Misérables*²⁴⁸, mais nous avons choisi de garder uniquement des exemples chronologiquement proches de la date de parution des *MF*²⁴⁹.

²⁴⁸ Les quatre premières lettres figurent dans la troisième partie, livre huitième, chapitre III et la cinquième également dans la troisième partie, livre huitième, chapitre IV.

Nous trouvons d'une part deux lettres de ce type « insérées » dans les *Mémoires* de Vidocq²⁵⁰. Comme c'est le cas dans les *MF*, elles sont intégrées dans le corps du texte mais font l'objet d'un marquage typographique spécifique qui permet au lecteur de les identifier visuellement. La première est introduite par ces quelques lignes :

c'était une lettre de Berthelet au marchand de vin Leblanc, qui avait été déclaré non coupable ; je la transcris ici, parce qu'elle montre à quoi se réduisent les accusations que l'on n'a cessé de diriger contre moi, tout le temps que j'ai été attaché à la police et, depuis que j'ai cessé de lui appartenir. Voici cette pièce, dont **je reproduis jusqu'à l'orthographe**. (VIDOCQ 1998 : 364, nous soulignons)

La seconde de la manière suivante :

[...] il m'écrivit, de la Conciergerie, une autre lettre ainsi conçue. (VIDOCQ 1998 : 365)

Au bas de chacune des deux reproductions de lettre figure la mention « j'approuve L'écriture ci dessus », ce qui signifie que l'auteur nous informe qu'elles auraient été dictées.

Ces passages, et en particulier l'extrait que nous avons reproduit en caractères gras, montrent la volonté de l'auteur du texte de faire passer ces lettres pour des témoignages directs et authentiques. Toutefois, au vu de l'histoire des *Mémoires* de Vidocq – qui n'ont pour la majeure partie pas été rédigés par Vidocq lui-même mais par des *teinturiers* – et de la nature du texte, nous avons choisi de considérer ces deux lettres comme des représentations d'écrit de peu-lettrés et non comme des documents authentiques.

D'autre part, nous avons aussi déniché une lettre de peu-lettrée qui se révèle particulièrement intéressante dans le troisième volume du *Livre noir* de DELAVAU et FRANCHET paru en 1829. Cet ouvrage est en effet cité dans les *MF* (221, N1) et a donc été consulté par l'auteur de notre corpus de base. Cette lettre n'est pas donnée comme authentique mais comme le résultat d'un subterfuge qu'utilisent des policiers pour appréhender un suspect :

Alors l'emploi d'un nouveau **stratagème** devenait indispensable : en conséquence, nous écrivîmes la lettre suivante à M. le général Sébastiani. (DELAVAU / FRANCHET 1829 : 388, nous soulignons)

Nous avons donc ici un exemple de création de lettre de peu-lettrée par des personnes qui rédigent parfaitement le français.

²⁴⁹ FAVART en signale d'autres : « les lettres du père Rouault à sa fille, la lettre de Tanchon à Elisa, la lettre d'Aimé à Marcel, la lettre de Berthe à Pierre, rédactions fictives apparaissant dans *Madame Bovary* de Flaubert, dans *La Fille Elisa* de Goncourt, dans *À la Recherche du temps perdu* de Proust, et dans *Bubu de Montparnasse* de Charles-Louis Philippe » (2007 : 26).

²⁵⁰ Voir VIDOCQ 1998[1828-1829] : 364-365.

En dehors de ces exemples, nous n'avons pas retrouvé d'autre texte antérieur aux *MF* dont les critères correspondent parfaitement à ceux qui caractérisent notre corpus de base (représentation littéraire – lettre/écrit de peu-lettrée)²⁵¹. Toutefois les quelques sources réunies nous offrent des données positives utilisables pour valider les traits relevés dans les *MF*.

À partir d'un premier ensemble de textes dont les traits caractéristiques de la variation ont déjà été analysés par des sociolinguistes historiens – comme *Les Sarcellades* de Nicolas Jouin (LODGE 2009), les *Lettres de Montmartre* (LODGE 1995) ou *Les Agréables Conférences de deux paysans de Saint Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps* (DELOFFRE 1999) –, nous effectuons des analyses comparatives avec les éléments relevés dans les *MF*.

Nous nous intéressons également à un roman épistolaire de JEAN-JOSEPH VADÉ, les *Lettres de la Grenouillère*²⁵², qui, même s'il contient des traits poissards inexistant dans la lettre des *MF*, présente néanmoins des similitudes formelles avec cette dernière.

2.3. Les ouvrages métalinguistiques

Un autre type de source nous a permis d'identifier les traits caractéristiques de la lettre des *MF* et nous a fourni des informations sur leur nature : il s'agit des ouvrages métalinguistiques. Dans cette vaste catégorie, nous avons dû procéder à un choix et nous nous sommes limitée à quelques références.

Pour l'identification et l'analyse des traits se rapportant à la phonétique, nous avons surtout travaillé avec THUROT (1881), qui présente deux avantages majeurs : d'une part il se situe dans une fourchette chronologique relativement proche de celle des *MF*, ce qui en fait un témoignage direct et de l'autre, le travail de dépouillement effectué par son auteur sur la

²⁵¹ On trouve également dans l'œuvre de RICHARDSON traduite par PRÉVOST – *Lettres anglaises ou histoire de Miss Clarisse Harlove* (1777) – une lettre rédigée par un domestique (Lettre 93), Joseph Léman. Dans une note de bas de page, Prévost met en garde le lecteur de la façon suivante :

L'auteur, s'attachant à garder les caractères, pousse ici la fidélité jusqu'à donner cette lettre avec les fautes de langage et d'orthographe qui sont ordinaires dans la condition de Leman. Mais le goût de notre nation n'admet pas de si grossières peintures. Il suffira de conserver ici un style et des traits de simplicité qui puissent faire connaître un valet.

Ainsi, le traducteur ne pouvant rendre les traits linguistiques caractéristiques de l'écrit du valet, ne s'autorise pas à en proposer qui seraient spécifiques à son époque ; ce témoignage ne nous est donc d'aucune utilité au niveau linguistique, même s'il est intéressant au niveau du procédé discursif mis en œuvre.

²⁵² Pour ce faire, nous avons utilisé l'édition de BRAY 1983. Celle-ci propose notamment une numérotation des *Lettres de la Grenouillère* en chiffres romains que nous reprenons ici. Pour des précisions sur Jean-Joseph Vadé, voir ci-dessous chapitre 5, I.1.1.2.b.

presque totalité des écrits des grammairiens depuis le XVI^e siècle nous dispense de consulter la plupart de ces ouvrages anciens. Toutefois, pour compléter notre documentation, nous avons consulté également les observations d'AGNEL (1855) sur la prononciation rustique des environs de Paris ainsi que les études plus récentes de ROSSET (1911) et de FOUCHÉ (1956).

Pour identifier les graphies non standard de la lettre de Louise et en analyser les traits constitutifs, nous nous sommes appuyée en priorité sur des ouvrages consacrés à l'orthographe et à son histoire. Nous avons utilisé des travaux traitant de thématiques larges comme ceux de BADDELEY 1998 sur l'orthographe française au temps de la Réforme, de BIEDERMANN-PASQUES 1998 plutôt consacrés au Moyen-Âge et de CATACH 1998, 2001 à propos de l'histoire de l'orthographe française. Nous avons aussi travaillé sur la base de recherches plus ciblées consacrées à des aspects particuliers de l'écriture (sur la segmentation, voir par exemple ANDRIEUX-REIX / MONSONÉGO 1998, PELLAT 1998, SÉGUIN 1998, sur l'emploi de la majuscule, SERODES 1984 ; la question de l'accentuation, CATACH 2001, 1968, CATACH / GRUAZ 1986, TOURNIER 1991, BADDELEY 1993, ANDRIEUX-REIX / PELLAT 2006.

Nous avons également eu recours à des études qui réunissent des informations sur les trois niveaux d'analyse – phonétique, morphosyntaxique et lexicale. Parmi elles, nous en avons sélectionné quelques-unes déjà anciennes comme l'*Histoire de la langue française* de BRUNOT, le travail de NISARD (1872) sur le patois de Paris, celui de BAUCHE (1920) sur le langage populaire et celui de FREI (1929)²⁵³ sur les fautes ainsi que l'étude de GOUGENHEIM qui reprend un ouvrage de DESGRANGES daté de 1821²⁵⁴. Parmi les plus récentes, nous avons travaillé sur la base des recherches de WUEST (1985), d'AYRES-BENNETT (1990, 2004) et de LODGE (1991, 1995, 1996, 2009) qui recensent de nombreux traits linguistiques, complètent les données fournies par leur prédécesseurs et les mettent en perspective.

²⁵³ Ces deux études décrivent de nombreux phénomènes ; il faut toutefois garder à l'esprit que leurs auteurs parlent d'oral alors qu'en réalité ils ne s'appuient que sur des sources écrites et n'ont donc pas d'accès direct à l'oral.

²⁵⁴ L'ouvrage de DESGRANGES (1821) propose une liste alphabétique de mots qui présentent des phénomènes atypiques ; le principal mérite de Gougenheim est d'avoir repris cet ouvrage et d'avoir regroupé ces lexèmes par spécificités linguistiques.

2.4. Remarques complémentaires

En ce qui concerne les spécificités lexicales rencontrées dans la lettre des *MF*, nous nous sommes contentée dans ce chapitre de relever les phénomènes en présence sans les examiner en détail. Nous avons en effet constaté que la majeure partie des lexèmes non conventionnels présents dans la lettre de Louise relevaient du lexique argotique²⁵⁵. L'analyse ainsi que la bibliographie utilisée ont été présentées dans le chapitre 3 ou le seront dans le chapitre 5.

Enfin, lorsque les recherches dans les différents ensembles de sources décrits ci-dessus n'ont pas donné de résultats satisfaisants, nous avons complété nos informations et avons identifié certains traits grâce à Frantext (<http://www.frantext.fr>) d'une part, et aux livres numérisés disponibles sur Internet (<http://www.google.ch>) de l'autre.

II. Les caractéristiques linguistiques de la lettre des MF

Lorsque l'on parcourt la lettre des *MF* pour la première fois, il semble aussi difficile de l'apparenter aux écrits de peu-lettrés authentiques tels que ceux de Ménétra qu'aux lettres du corpus de BRANCA et SCHNEIDER (1994). Le texte ne présente aucune difficulté de lecture majeure pour un lecteur non averti alors que les productions authentiques de peu-lettrés posent généralement des problèmes de compréhension.

Chez BRUNOT, on peut lire que la plupart du temps les peu-lettrés :

massacrent les mots, leur coupent la tête ou la queue, les allongent, les agglutinent,
les rattachent à des morceaux de mots voisins dans un incroyable désordre.
(BRUNOT X/1 (1939) : 150)

Sans aller aussi loin que Brunot dont le jugement reflète une attitude à tendance normative, nous avons constaté que les textes de peu-lettrés présentent souvent une lecture malaisée. Leurs écrits sont en effet majoritairement composés de longues phrases dans lesquelles l'ordre syntaxique est chahuté ; quant à la ponctuation, elle est, la plupart du temps, aléatoire quand elle n'est pas totalement absente :

La ponctuation est embryonnaire. Les phrases se suivent à la queue-leu-leu, sans aucune séparation. (BAUCHE 1978 : 179)

²⁵⁵ Certains relèvent du registre populaire. L'analyse de ces occurrences ainsi que la bibliographie utilisée est donnée dans le chapitre 3 pour ce qui concerne les argotismes et dans le chapitre 5 pour ce qui relève du registre populaire.

Les « peu-lettrés » écrivent des phrases immenses, des simili-périodes, qui se déroulent comme de véritables harangues à l'intérieur desquelles il est difficile de mettre des bornes. (SIOUFFI 2007 : 909)

Beaucoup de textes, surtout lorsqu'ils sont argumentatifs donnent à lire une argumentation d'un seul tenant. (BRANCA 2009 : 58)

Au contraire, la lettre des *MF* est constituée de phrases courtes, bien structurées et l'auteur use d'une ponctuation régulière et correcte même si elle est plus rudimentaire que lorsqu'il rédige en style « littéraire » puisqu'il n'utilise que le point. Par ailleurs, la syntaxe de la lettre de Louise ne comporte aucune trace d'oral, elle est même étonnamment élaborée pour une représentation de ce type d'écrit.

Cependant, lorsque l'on y regarde de plus près, la lettre de Louise Perigaut contient un pourcentage d'écarts²⁵⁶ à la norme relativement important par rapport au nombre total de mots qui la composent. Sur 191 ou 192 mots²⁵⁷ (selon que l'on prenne en compte ou non le redoublement de *Mosieur* dans l'adresse du pli), 94 présentent une ou plusieurs irrégularités, ce qui revient presque à une proportion d'un mot sur deux. Cette proportion donne l'impression d'une maîtrise aléatoire de la langue. Comparativement, ces taux se révèlent relativement proches de ceux que l'on trouve chez Ménétra et dans d'autres écrits de peu-lettrés authentiques, ce qui nous permet de classer cette lettre comme étant la représentation d'un écrit de peu lettré. Afin de confirmer cette première impression et de comprendre de quelle manière l'auteur des *MF* a « sélectionné » les traits constitutifs de sa lettre qu'il considère comme représentatifs de l'écriture des peu-lettrés, nous les avons isolés et analysés et les avons regroupés en quatre catégories : dans la première, intitulée « graphies reproduisant des traits phonétiques du français ordinaire » (1), nous n'avons pas affaire à de la phonétique au sens propre du terme – puisque nous nous trouvons face à un texte écrit qui propose la représentation de certaines prononciations – mais à une sorte de mimesis de traits phonétiques. La deuxième concerne les graphies non standard (2), la troisième les traits morphosyntaxiques (3) et la quatrième les traits lexicaux (4). Nous sommes consciente que certains des traits analysés auraient aisément pu être classés dans

²⁵⁶ Nous utilisons la notion d'« écart » sans jugement normatif puisque comme l'écrit BIEDERMANN-PASQUES (1995 : 25) : « l'histoire de la langue permet de relativiser la notion d'erreur prise au sens de *transgression de la norme orthographique*, et d'apporter un peu de tolérance face à la névrose orthographique contemporaine » (sur l'« écart linguistique » voir aussi JAFFRÉ 1995). Par ailleurs pour un historique de la notion de « faute d'orthographe », cf. BIEDERMANN-PASQUES 1995, pour son apparition, ANDRIEUX-REIX / PELLAT 2006 et pour celle d'« erreur », voir HONVAULT 1995.

²⁵⁷ En linguistique, le *mot* a fait l'objet de nombreuses définitions (cf. entre autres CHARAUDEAU / MAINGUENEAU 2002 et DUBOIS *et al.* 1973 tous deux s.v. *mot*). Nous l'employons ici avec le sens actuellement le plus courant de *mot graphique*, « suite de signes entre deux blancs » (GR 2005).

plusieurs catégories en fonction du point de vue à partir duquel on choisit d'observer les phénomènes ; nous avons généralement opté pour celle qui nous a semblé la plus en accord avec le texte des *MF* sans entrer dans les détails des multiples classements possibles puisque ce paramètre n'influera pas sur les résultats que nous cherchons à obtenir.

Ensuite, chaque trait a fait l'objet d'un traitement identique : nous avons d'abord passé en revue les textes de notre corpus complémentaire afin d'y constater la présence ou l'absence de traits similaires et d'estimer leur fréquence, avant d'interroger les textes métalinguistiques de l'époque pour comprendre la manière dont le phénomène était perçu et catégorisé par les contemporains.

1. Graphies reflétant le phonétisme du français ordinaire

Dans sa lettre, l'auteur des *MF* intègre peu de graphies non conventionnelles caractérisant les prononciations vernaculaires qui permettraient d'indiquer au lecteur l'« accent » éventuel de la rédactrice²⁵⁸. Les deux phénomènes présents dans cette lettre sont (1.1.) une simplification d'un groupe consonantique en position finale, ainsi que (1.2.) [ɔ] pour [œ] en syllabe atone.

1.1. Simplification d'un groupe consonantique en finale

laute pour l'autre (129) ²⁵⁹

Sources authentiques :

- les lettres de BOUSCAYROL²⁶⁰ proposent deux occurrences de simplification en finale de mot, soit *not* et *notes*²⁶¹ ;
- proportionnellement à l'importance du corpus de BRANCA / SCHNEIDER, l'apparition de ce phénomène est plutôt rare ; on trouve les occurrences *prande* pour *prendre* (22/186)²⁶²

²⁵⁸ Par contre, d'autres phénomènes phonétiques caractéristiques représentant l'oral sont mis en scène dans les *MF* ; ils sont détaillés au chapitre 5, 2.1. Prononciation.

²⁵⁹ Lorsque nous proposons des encadrés d'une seule ligne, ils contiennent toujours à gauche, la ou les attestations provenant des *MF* et, à droite, la forme conventionnelle.

²⁶⁰ Bouscayrol a choisi de regrouper les lettres par « armée », c'est-à-dire en fonction de leur provenance – de l'armée de la Moselle, de celle du Rhin, etc. – puis à l'intérieur de ces sections, il les classe chronologiquement. Par ailleurs, les lettres ne sont pas numérotées, nous donnons donc le numéro de la page à laquelle apparaît le phénomène qui nous intéresse.

²⁶¹ Toutes deux dans la lettre de la page 241.

²⁶² Les documents collectés par BRANCA et SCHNEIDER (1994) ne sont pas numérotés, ils sont simplement regroupés par commune. Nous avons numéroté chaque lettre puis chaque ligne – certaines lettres sont en effet très longues – ce qui explique cette double numérotation.

et *traites* pour *traîtres* (22/243) pour ce qui est des réductions similaires à celle des *MF*. D'autres allègements spontanés de la langue orale, mais cette fois-ci à l'intérieur des mots apparaissent dans ce corpus, comme c'est le cas des exemples suivants : *leture*²⁶³ pour *lecture* – qui est attesté à de nombreuses reprises²⁶⁴ –, *pretigieuse* pour *prestigieuse* (20) ou *impacialité* pour *impartialité* (22/216) ;

- les pointages effectués dans le corpus de la Collection Baby n'ont donné aucun résultat ;
- chez Ménétra, la fréquence de ce phénomène est très faible, voire inexistante ; nous avons relevé une occurrence de *inombrabe* (266²⁶⁵) et une de *traitte* (317), mais nous n'avons retrouvé aucun exemple de *note*, *vote* ou *aute* qui en sont pourtant les représentants les plus courants si l'on regarde l'ensemble des textes.

Sources littéraires ou semi-littéraires :

- ni la lettre de DELAVAU / FRANCHET ni celles des *Mémoires* de VIDOCQ ne contiennent d'occurrence de ce phénomène ;
- pour les *Lettres de Montmartre*, LODGE signale, parmi la liste de « graphies phonétiques » non standard du texte qu'il établit, « l'élision du /l/ [...] post consonantique avant schwa final » et relève plusieurs exemples similaires à ceux des *MF* : *aute*, *note* et *vote* (1995 : 451) ;
- *Les lettres de la Grenouillère* contiennent également plusieurs exemples de réduction, non seulement dans le groupe *consonne* + [rə] et pour les mêmes mots que ceux proposés dans les *MF* – *l'aute* (XIII²⁶⁶), *aute* (id. et XVIII) et *outes* (XIX) et *vote* (III, V, VII, etc.) – mais également pour de nombreux autres cas, en particulier avec des groupes *consonne* + *liquide* (*téribé* par exemple, VIII)²⁶⁷.

Par ailleurs, Frantext nous donne trois résultats pour *aute* dans une sélection de textes s'échelonnant entre 1750 et 1830 et ce, toujours dans des dialogues.

Sources métalinguistiques :

²⁶³ L'ensemble des graphies *leture* proviennent toutes des registres de la même commune, La Barben, et l'on trouve également à plusieurs reprises dans ces documents la forme attendue *lecture*.

²⁶⁴ Cette particularité signalée notamment à de nombreuses reprises chez DESGRANGES (1821) – cf. entre autres s.v. « OTOBRE au lieu de *octobre* » – est en fait la prononciation traditionnelle qui recule devant la prononciation orthographique.

²⁶⁵ La numérotation utilisée pour référencer les traits linguistiques repérés chez Ménétra correspond à des phrases et renvoie à l'édition sur CD-ROM de ERNST / WOLF 2005.

²⁶⁶ Ces numéros renvoient à la numérotation par lettre de l'édition BRAY, cf. note 252.

²⁶⁷ Ces phénomènes sont décrits plus en détail dans le chapitre 5, II.1.2.1.1. et II.1.2.1.2.

Ce phénomène a été décrit par des grammairiens et des puristes contemporains de notre texte et catalogué comme étant du registres soit « paysan » soit populaire :

Les paysans retranchent la consonne *r* de la dernière syllabe de tous les mots terminés en *bre, dre, fre, pre, tre, vre*, et prononcent *be, de, fe, pe, te, ve*. (AGNEL 1855 : 37)

Les mots *quatre, notre, votre, autre* se prononçaient dès le temps de Duez²⁶⁸, devant un substantif commençant par une consonne, *quat, not, vot, aut*. (THUROT 1881/II : 281-2).

DESGRANGES (1821) signale sous « COÏTE Faites prononcer : *Cloître* » et sous « POPIÉTAIRE ou PROPIÉTAIRE pour *Propriétaire* ». BRUNOT (X/1, 99) indique qu'une « réduction s'opérait par la chute de la seconde consonne » et l'auteur cite plusieurs exemples dont *tr > t* (*votre > vot*) ou *bl > b*²⁶⁹. NISARD (1872) écrit : « la suppression de cette lettre [r] est générale dans les syllabes finales *bre, vre, pre, dre, tre* » (159).

Déjà chez RICHELET (1680), la réduction des groupes consonantiques était en général perçue comme spécifique de la prononciation du peuple parisien :

Le peuple de Paris dit *ostination*, mais les gens honnêtes disent et écrivent *obstination* et il n'y a point à balancer là-dessus, il faut parler comme les honnêtes gens, il faut dire obstiner.

Toutes ces explications anciennes sont confirmées et reprises dans les études plus récentes. Pour WUEST (1985 : 247), la chute du *r* dans le groupe *consonne + liquide* (*tr, dr* ou *pr*) appartient au français familier, tandis que celle du *l* dans le groupe *bl* est déjà plus spécifiquement faubourienne. Ce phénomène est également signalé chez LODGE (1995, 1996 et 2004), et AYRES-BENNETT (1990 : 157) le décrit de la manière suivante :

Although postconsonantal [r] very occasionally fell in other positions, it fell particularly in final position since the loss of final *e* « muet » created new final consonant groups which were then reduced (for example *nout* for *notre*).

Cette auteure signale de plus que ce phénomène est recensé dans de nombreuses grammaires du XVII^e siècle²⁷⁰ généralement avec une intention corrective ; il est par ailleurs senti comme étant une production de la petite bourgeoisie ou du peuple.

1.2. Utilisation de <on> là où on attendrait <o>

Mosieur pour Monsieur (129)

²⁶⁸ Nathanaël Duez, 1609- après 1669.

²⁶⁹ Pour d'autres exemples de ces phénomènes voir aussi les citations reproduites par BRUNOT (X/1, 261).

²⁷⁰ Pour la liste exhaustive, voir le tableau qu'elle propose (AYRES-BENNETT 1990 : 167).

Sources authentiques :

Dans ce type de source, nous n'avons trouvé aucune graphie semblable à celle proposée dans les *MF* pour ce mot. Les scripteurs peu-lettrés semblent maîtriser l'orthographe de *monsieur*, mot courant faisant partie du vocabulaire de base. De plus, ce terme occupe généralement dans les lettres une place qui permet de l'associer à des énoncés-types comme le sont, par exemple, les formules d'ouverture et de clôture des lettres ; les formulations de ce genre présentent généralement moins de variantes que le texte libre.

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Dans les sources littéraires ou semi-littéraires de notre corpus, nous n'avons trouvé qu'une graphie identique à celle des *MF* dans un ouvrage connu de leur auteur :

Mosieur

vous diré cun mosieur de la Corce [...] vous savé ousque demeure se mosieur, pour que je li randes çon portefeuille. (DELAVAU / FRANCHET 1829, vol. 3, 388-389)

Parallèlement, en travaillant à partir du corpus de Frantext, nous avons relevé une occurrence supplémentaire de cette forme dans un texte de Rétif de la Bretonne antérieur aux *MF*. Il y est question d'une femme qui rédige un billet sur lequel est écrit :

mosieur, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, si cela ne vous dérange pas trop, prendre la peine de passer chez moi ; j'ai quelque chose à vous communiquer. (RÉTIF DE LA BRETONNE (1796), *Histoire de Sara*, 166, nous soulignons)

Il est intéressant de relever que les deux exemples cités ci-dessus proposent une mise en scène identique à celle des *MF*.

Par ailleurs, nous avons identifié quelques graphies non-standard cherchant à mettre l'accent sur la prononciation de ce *monsieur* dont l'orthographe ne reflète pas la prononciation. Les *Lettres de Montmartre* (LODGE 1995 : 460) proposent *Moussieu*, une forme *Mossieu* apparaît à quatre reprises dans la *Correspondance* de George Sand (1829 : 527, 1836 : 353 et 357²⁷¹) et de nombreux *mossieur* et *môssieur* – formes très proches de celle des *MF* – sont fréquentes dans des romans – comme par exemple dans *Les Mystères de Paris* d'Eugène Sue – ou des pièces de théâtres datant de la période environnant la parution de notre texte :

Batiste ! Batiste ! v'là un **Mossieur** qui frappe à la porte de la basse-cour, avec un cheval... Va donc voir qui c'est ? (MOREAU / SEWRIN, *Le comédien d'Étampes*, comédie en un acte, représentée pur la première fois au théâtre du Gymnase, le 23 juin 1821, scène VII, nous soulignons)

²⁷¹ Ces occurrences ont été relevées dans Frantext.

Sources métalinguistiques :

La prononciation de *monsieur* a fait l'objet de plusieurs commentaires métalinguistiques. Il faut toutefois tenir compte du phénomène suivant : il est en effet fort probable que la graphie <o> ait pu être utilisée pour rendre une prononciation que les scripteurs peinaient à transcrire²⁷² :

- DESGRANGES (1821 : 62) signale une prononciation semblable à celle proposée dans les *MF* puis corrige les prononciations « MOCIEU et MÉCIEURE pour *monsieur et messieurs*. Prononcez : *monsieur et messieu* ». Le commentaire de la sixième édition du dictionnaire de l'Académie vient confirmer la fréquence de cette prononciation : « on ne fait sentir ni l'*n* ni l'*r* » (AC. 1835-1878) ; cette prononciation est donc standard tandis que la graphie des *MF*, qui ne l'est pas, laisse penser qu'elle est non-conventionnelle, ce qui permet de souligner le changement de valeur opéré au moment de la transposition à l'écrit;
- THUROT (1861, II/165) renvoie à FÉRAUD 1761 : « dans la conversation on dit *mocieu* » et dans FÉRAUD 1787, sous « monsieur », on peut lire cette affirmation : « en certaines Provinces prononcent *mocieu* : c'est un gasconisme » ;
- BAUCHE (1928 : 180) constate la concurrence de plusieurs formes : « 'Monsieur'. Prononciation *meùcieu* (comme en fr.), *meucieu* (le premier *eu* ayant le son fermé), *msieu* et qqf. (dans l'emphase, la colère, l'ironie) *meù-sieu*, avec l'*eù* très appuyé ».

Chez les auteurs les plus récents consultés, le phénomène n'est pas relevé.

1.3. Bilan

Seuls deux cas parmi l'ensemble des modifications graphiques insérées dans la lettre de Louise par l'auteur reflètent des prononciations populaires ou faubouriennes. Ces occurrences ont certainement été choisies par l'auteur dans son propre bagage linguistique et, comme nous l'avons montré ci-dessus, elles sont attestées soit dans des textes authentiques ou littéraires soit dans les textes métalinguistiques de l'époque. Par ailleurs, aucun de ces cas ne laisse transparaître – comme c'est le cas par exemple dans la *Chronique memorial des choses memorables* de Pierre Ignace Chavatte²⁷³, « ouvrier textile à Lille dans le seconde moitié du XVII^e siècle » (ERNST 2010 : 544) ou dans certains des

²⁷² En effet, dans le triangle vocalique, le son [ɔ] se trouve entre [ɛ], [ɔ] et [a].

²⁷³ Pour des exemples des graphies de Chavatte qui laissent transparaître des prononciations régionales, cf. ERNST 2010 : 544 ; pour le texte, cf. ERNST / WOLF.

documents de BRANCA / SCHNEIDER (1994) – de prononciation régionale spécifique. Ces relevés confirment l'intuition de BRUNOT : « On est [...] étonné de voir que l'influence de la prononciation du sujet qui écrit se traduit fort rarement dans l'écriture » (X/1, 149). En effet, les comparaisons effectuées avec les autres documents du corpus nous permettent de constater que ces traits sont absents ou presque de tous les corpus de lettres authentiques – Bouscayrol, BRANCA / SCHNEIDER, Collection Baby – mais également du texte de Ménétrel ; ils semblent donc marqués comme oraux et sont le plus généralement écartés de l'écrit.

D'après LODGE (1995 : 448), il y a une « tradition de graphies non standard qui a pu devenir semi-conventionnelle dès le XVII^e siècle », tradition qui se double des connaissances linguistiques propres à chaque auteur. La présence de ces graphies non conventionnelles dans la lettre de Louise peut s'expliquer par la volonté de l'auteur de juxtaposer plusieurs « registres » : l'écriture *peu-lettrée*, des traces d'accent populaire et, nous y reviendrons plus loin, l'appartenance au milieu de la délinquance marqué par l'insertion des lexèmes argotiques.

Il n'est pas exclu que la graphie proposée dans des formes telles que *laute* et *Mosieur* témoignent de la pratique de la lecture à haute voix et signalent au lecteur qu'il devait alors adopter un accent *populaire* pour certains mots. Ainsi, la présence, même réduite, de particularités de ce type pourrait nous indiquer que l'auteur souhaitait ou s'attendait à ce que la lettre soit lue à haute voix par le lecteur²⁷⁴, ce que fait d'ailleurs le narrateur pour Martin Duhout. Toutefois, les autres traits non-conventionnels de la lettre n'influencent aucunement la prononciation des mots : leur modification n'est en effet visible qu'à l'œil, ce qui ne plaide pas en faveur de cette hypothèse.

Le taux très faible de traits de *mimesis* phonétique utilisés dans la lettre de Louise Perigaut nous semble particulièrement révélateur : il montre en effet que l'auteur des *MF* différenciait nettement la tradition graphique de l'oral familier – qu'il utilise par ailleurs « à bon escient » plus loin dans le texte (cf. par exemple *alle* pour *elle*, p. 204-205²⁷⁵) – des traits caractéristiques qui définissent les écrits de peu-lettrés dont « l'écriture n'est [évidemment] pas populaire » (BRANCA 1989 : 251).

²⁷⁴ Comme l'écrit LYONS (1987 : 235), à la fin du XIX^e siècle « la lecture à haute voix en groupe, en famille ou même seul, était [encore] une pratique que l'on rencontrait bien au-delà du foyer domestique bourgeois ».

²⁷⁵ Sur ces particularités, voir le chapitre 5, II.1.1.1.1.

Par contre, les traits de mimésis phonétique apparaissent en plus grand nombre dans les textes littéraires et semi-littéraires représentant le parler vernaculaire dans lesquels les auteurs recherchent une caractérisation forte, parfois très proche de la stigmatisation, du stéréotype. Pour les traits phonétiques de cette lettre, l'auteur des *MF* semble ainsi plutôt à la recherche d'une représentation réaliste somme toute assez éloignée de ce que propose la tradition littéraire. Notre corpus étant relativement pauvre en productions littéraires proposant des représentations d'écrits de peu-lettrés, il nous incite à rester prudente quant aux conclusions issues de ces comparaisons.

2. Autres graphies non standard

La graphie du français étant un système construit et passablement figé, les auteurs qui cherchent à représenter le style « peu-lettré », et donc à marquer une différence stylistique, choisissent souvent de le faire en intégrant dans leur texte des traits qui relèvent majoritairement de l'utilisation d'une orthographe inhabituelle par rapport à la norme. Dans les *MF*, les traits de cette nature sont très nombreux. Afin de faciliter les analyses, nous avons regroupé ces graphies non conventionnelles par types : *absence de majuscule* (2.1.), *omission d'accents orthographiques* (2.2.), *omission de consonnes finales muettes* (2.3.), *traitement des consonnes doubles* (2.4.), *agglutinations* (2.5.) et *autres phénomènes graphiques* (2.6.). Pour chacune de ces catégories, nous proposons une présentation générale du type traité puis donnons le relevé exhaustif des traits issus des *MF* ainsi qu'un choix de formes extraites de nos corpus avant d'en proposer l'analyse détaillée.

2.1. Absence de majuscule

Dans la tradition graphique du français, l'usage des majuscules se modifie au cours du temps mais, comme pour la plupart des éléments de ponctuation, leur utilisation se fige progressivement avec le développement de l'imprimerie. Parallèlement, l'emploi de la majuscule dans l'écrit manuscrit demeure relativement souple et plutôt indépendant par rapport à l'imprimé ; de plus, il varie en fonction des périodes et du statut du scripteur. Au XVI^e siècle par exemple, « l'abus de majuscules devient la marque de l'écriture manuscrite, alors que leur nombre chute rapidement dans les imprimés » (CATACH 1994 : 85).

Sans entrer dans le détail d'un phénomène qui a fait l'objet de plusieurs analyses²⁷⁶, nous nous contenterons ici de signaler les trois fonctions principales de la majuscule mises en avant par CATACH (1994) : la majuscule marquant le début de phrase – la *majuscule de phrase* – « véritable signe de ponctuation syntaxique » (CATACH 1980 : 20) et déjà observée au Moyen-Âge, celle qui est attribuée à un nom commun – la *majuscule de mot* – et pour laquelle on observe une large variété d'usages comme notamment la mise en relief de mots jugés importants²⁷⁷ et celle qui s'utilise pour les noms propres et dont « l'emploi [...] s'est progressivement établi avec le développement de l'imprimerie » (LEROY 2004 : 8).

Chez les auteurs confirmés, les majuscules peuvent même devenir porteuses de sens, elles « permettent notamment des effets stylistiques puissants et deviennent les éléments marqués du message » (CATACH 1980 : 17), comme c'est le cas dans les textes manuscrits de Stendhal²⁷⁸ :

Qu'il s'agisse du théâtre français, désuet à force de classicisme, ou de l'église, oh ! combien suspecte, ils verront, au même titre que l'académie française, leur majuscule décapitée [...]. Rien de surprenant si elle concourt à subvertir l'ordre contre lequel elle s'insurge [...]. Dans cette « dialectique du grand et du petit » que matérialise la dispute entre majuscule et minuscule, le tracé scriptural redistribue les cartes ; à mi-chemin entre le respect et l'irrévérence, l'ère du soupçon s'ouvre dans l'image du mot. (SERODES 1984 : 252-254)

Dans cette brève synthèse des études dédiées à ce phénomène, nous ne prenons en compte que l'utilisation ou l'omission de la majuscule du point de vue du peu-lettré ; il est en effet évident que l'emploi de cette marque graphique varie selon plusieurs axes : tout d'abord entre l'écriture manuscrite et l'imprimé mais également entre le scripteur lettré et le peu-lettré. Voici ce qu'il en est dans la lettre de Louise et dans nos corpus complémentaires :

²⁷⁶ Plusieurs auteurs en ont déjà fait le constat : « Cette question est si embrouillée que M.-L. Dufour (1971) se limite à faire un appel au bon sens et à la tolérance, en renonçant à entrer dans les subtilités » (ASLANOFF 1986 cité par CATACH 1994 : 84, note 1) ; « L'usage des majuscules est si délicat et si vaste qu'il nécessite de véritables traités » (CATACH 1994 : 84).

²⁷⁷ De nombreux auteurs signalent l'usage abondant de ce type de majuscules qui se mettaient à des mots considérés comme importants par le scripteur (voir entre autres HUCHON 1983, SERODES 1984, CATACH 1994, FRANÇOIS 2006).

²⁷⁸ Malheureusement, bien souvent les libertés prises par Stendhal en ce qui concerne l'usage de la majuscule ont été gommées lors du passage de ses textes à l'imprimerie (SERODES 1984).

Tableau 4.1²⁷⁹ : relevé des absences de majuscule

MF	lexique commun	<i>dans, en, gespair, comme, soi, tu, on, adieu</i>
	nom propre	<i>villefranche, macon, soudan, guibrai, dieu, josefine, duhout</i>
BRANCA / SCHNEIDER	lexique commun	<i>à, lecture, la...</i>
	nom propre	<i>joseph, aix, thiberge...</i>
	lexique commun	<i>république</i>
	nom propre	<i>ardaine, france, rins [Rhin]...</i>
	lexique commun	<i>j'ai, quoique...</i>
	nom propre	<i>duchouquet...</i>
BOUSCAYROL ²⁸⁰	lexique commun	
	nom propre	
	lexique commun	
	nom propre	
	lexique commun	
	nom propre	
COLLECTION BABY	lexique commun	
	nom propre	
	lexique commun	
	nom propre	
	lexique commun	
	nom propre	
MÉNÉTRA ²⁸¹	lexique commun	Ø
	nom propre	<i>orleans, judas, menetra...</i>
	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
VIDOCQ	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
DELAU / FRANCHET	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
GRENOUILLÈRE	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø
	lexique commun	Ø
	nom propre	Ø

²⁷⁹ Dans ce tableau comme dans les suivants, les sources sont subdivisées en trois groupes : les *MF*, les textes authentiques et les textes littéraires. Pour les *MF*, nous signalons l'ensemble des occurrences tandis que, pour les autres textes, nous ne donnons, si possible, que trois résultats ; lorsque le document fournit plus que trois résultats, nous le signalons par trois points : « ... ». Le symbole Ø signifie que nous n'avons trouvé aucun résultat. Enfin, lorsque nous avons estimé que l'orthographe courante n'était pas facile à déduire, nous l'avons rétablie et indiquée entre crochets après la forme originale..

²⁸⁰ L'ensemble des résultats trouvé dans le corpus de BOUSCAYROL figure dans l'Annexe C.

²⁸¹ En ce qui concerne l'usage de Ménéttra, SIOUFFI écrit que « les majuscules ne semblent intervenir que pour certaines lettres. Les *l* et les *s* en début de mots, par exemple, se transforment quasi systématiquement en majuscules » (2007 : 914).

		commun	
		nom propre	

Sources métalinguistiques :

Les commentaires métalinguistiques sont unanimes concernant l'usage des majuscules chez les peu-lettrés ; on trouve une large palette de pratiques. Selon BAUCHE :

Les majuscules de commencement et de phrases manquent souvent. Par contre, on les rencontre en cours de phrase. Certaines personnes particulièrement incultes, bien que « sachant » lire et écrire, mettent parfois la majuscule au milieu du mot. (1928 : 179)

BRANCA / SCHNEIDER complètent ces observations à propos de l'usage des majuscules au XVIII^e siècle :

L'usage des majuscules est différent : de nombreux noms communs prennent la majuscule, et il n'est pas toujours facile de décider s'il s'agit d'emplois significatifs signalant des mots importants ou d'emplois erratiques. (1994 : 29)

Commentaire :

La lettre des *MF* ne présente que des « absences » de majuscules en début de mot, phénomène que nous avons également relevé dans tous les documents authentiques de notre corpus. L'auteur des *MF* n'ajoute par contre jamais de majuscule superflue, que ce soit en début ou à l'intérieur du mot comme nous en avons trouvé des occurrences dans les corpus complémentaires consultés²⁸² – dans les deux lettres de Vidocq, par exemple, nous avons relevé de nombreux ajouts superflus de majuscules : *Cette, Cest, Égard*. Parallèlement, la présence dans les corpus authentiques de majuscule à l'intérieur de certains éléments agglutinés jouent parfois un « rôle démarcatif » (PELLAT 1998 : 90)²⁸³ ; ce procédé semble pouvoir être interprété comme une manifestation du scripteur qui signale avoir conscience de l'usage en ce qui concerne la segmentation de la chaîne sonore.

Par ailleurs, le plus souvent ce sont les *majuscules de phrases* qui manquent (8 cas sur 11) dans les *MF*. Cela ne remet pourtant pas en question l'organisation phrastique du texte puisque la ponctuation demeure standard tandis que l'on rencontre généralement l'inverse

²⁸² Présence confirmée par BAUCHE qui écrit que cette manière de procéder est le fait de « certaines personnes particulièrement incultes » (1928 : 179).

²⁸³ Ce qui semble aussi être le cas dans cet exemple tiré d'une des lettres de Vidocq : *leCriture*.

dans les textes authentiques. En effet, la ponctuation est souvent absente de ces corpus et les majuscules jouent alors le rôle d'organisateur textuel²⁸⁴.

Pour ce qui est de la fonction de mise en valeur de la majuscule, elle est malmenée dans la lettre des *MF* ; en effet, le seul nom propre à porter une majuscule est celui de Louise qui « signe » la lettre ; tous les autres en sont privés. Par ailleurs, nulle part dans cette lettre, nous n'avons relevé de majuscule qui servirait à mettre en valeur des mots du textes considérés comme plus importants que les autres, pratique qui était courante au XVIII^e siècle et que l'on retrouve dans nos corpus complémentaires authentiques (BRANCA / SCHNEIDER : *Corpsdegarde, Bonté, Tableaux...* / BOUSCAYROL : *Division, Bourgeoisise, Lavanposte...* / BABY : *Proclamation, Province, Chef...*).

De manière générale, sur la question des majuscules, l'auteur des *MF* se rapproche donc plus de la manière de procéder relevée dans les documents authentiques que dans les textes littéraires, comme les *Lettres de la Grenouillère* pour lesquelles nous n'avons identifié aucune occurrence de ce phénomène²⁸⁵. Toutefois, nous ne pouvons pas conclure à une reproduction fidèle de l'écriture d'un peu-lettré puisque les majuscules de la lettre des *MF* ne fonctionnent pas comme des signes de ponctuation comme c'est le cas chez Ménétra par exemple.

2.2. Omission d'accents orthographiques

L'utilisation des accents est l'un des points qui « soulève le plus nettement [...] la question du changement historique et de la diffusion des normes nouvelles élaborées par les lexicographes et les typographes » (BRANCA / SCHNEIDER 1994 : 39). Pour ce domaine, les spécialistes ont constaté de nombreuses différences entre l'usage imprimé et l'usage manuscrit ; en effet, ce dernier « tend à limiter l'accentuation à un seul accent par mot, d'où *légere*, ou *legère*, contrairement au courant d'orthographe nouvelle qui, au début du XVIII^e siècle, recommande l'introduction régulière des accents » (BIEDERMANN-PASQUES 1995 : 33). Il faut de plus compter avec une large palette d'usages personnels dépendant de

²⁸⁴ Cette fonction semble déjà bien ancienne puisque différents auteurs l'ont remarquée pour des textes médiévaux (voir par exemple BORDIER / MAQUÈRE / MARTIN 1973 ou FRANÇOIS 2006).

²⁸⁵ Par contre, dans les deux lettres de peu-lettrés proposées par Vidocq, l'usage des majuscules est très aléatoire et assez éloigné de l'usage « réel » ; curieusement, nous n'avons constaté aucune absence de majuscule mais plutôt une présence accrue de ces dernières notamment lorsqu'elles ne sont pas nécessaires comme dans la phrase suivante : « Monsieur, je vous Écris Cette lettre Cest pour m'enformer de l'état de votre santé Et an même tamps pour vous prévenir que nous sommes pourvus an grace de notre jugement » (VIDOCQ 1828-9 : 364).

facteurs socioculturels spécifiques et le fait que les accents jouent plusieurs rôles différents dans l'histoire de la langue.

Historiquement, l'usage des accents est soumis à de fortes variations ; cependant, selon CATACH / GRUAZ, la troisième édition du *Dictionnaire de l'Académie* – et plus encore la quatrième de 1762 – fixe :

un usage déjà présent, pour une large part, dans les imprimés : l'aigu sur e fermé ou moyen, le grave sur e ouvert bref, en concurrence constante avec l'ancien système du redoublement de la consonne. (1986 : 125)

Pour le circonflexe, cette édition de l'Académie ne le garde que lorsqu'il permet de faire la distinction entre différentes significations. Nina Catach et Claude Gruaz signalent par ailleurs que, si ces règles encore actuelles aujourd'hui sont en place en 1762²⁸⁶, elles ne sont pas encore généralisées chez tous les imprimeurs et encore moins dans les écrits manuscrits²⁸⁷. De plus, le développement des accents va provoquer la disparition progressive des lettres diacritiques dont on retrouve encore après la Révolution de nombreux exemples, en particulier dans les lettres de Bouscayrol.

Tableau 4.2 : relevé des omissions d'accents

	MF	aigu	<i>decaré, jetait, decaran, decare, reusir, mecrire, decar, previen, josefine</i>
		grave	<i>a</i> [préposition, 5x], <i>qua</i> [qu'à], <i>ou</i> [adverbe], <i>apre</i> , (<i>fidelle</i>)
		circonflexe	<i>grase</i>
	BRANCA / SCHNEIDER	aigu	<i>preferablement, etoient, republique...</i>
		grave	<i>pere, Regne, entiere...</i>
		circonflexe	<i>depeche, etre, traitres...</i>
	BOUSCAYROL	aigu	<i>etions, assieger, desirons...</i>
		grave	<i>a, chere, ou...</i>

²⁸⁶ Sur ces questions de mise en place de l'accent en français voir, en dehors de CATACH / GRUAZ 1986, CATACH 1968, 1998, 2001, PELLAT 1995, ANDRIEUX-REIX / PELLAT 2006 et plus particulièrement pour le XVI^e siècle, BADDELEY 1993. Pour l'accent circonflexe, voir TOURNIER 1991.

²⁸⁷ Pour preuve, nous reproduisons un exemple tiré du manuscrit de *L'essai sur les révolutions* de Balzac datant de 1797 et proposé par PRINCIPATO (2006 : 134) : « Cela concerne d'abord les accents (*lû, système, problème, titre, vûe, axiômes, naissance, mélange ; legère, puisse-je, Frédéric ; ame, parallele*, etc.). La plus grande confusion règne entre le passé simple et le subjonctif imparfait de la troisième personne du singulier (*eut/eût, put/pût*, etc.), nous laissant douter parfois du mode verbal employé ».

		circonflexe	<i>grace, brula, chateau...</i>
	COLLECTION BABY	aigu	<i>memoires, ecrire, repondoient...</i>
		grave	<i>freres, a, reserve...</i>
		circonflexe	<i>etre, hopital, eut...</i>
	MÉNÉTRA	aigu	<i>preface, reusis, dedicace...</i>
		grave	<i>roturiere, espere, quantieme...</i>
		circonflexe	<i>tette, ancetre, connaitra...</i>
	VIDOCQ	aigu	<i>previens, Lecriture, debats...</i>
		grave	<i>a, ou</i>
		circonflexe	<i>meme, grace</i>
	DELAVAU / FRANCHET	aigu	Ø
		grave	<i>frer</i>
		circonflexe	Ø
	GRENOUILLÈRE	aigu	<i>desir</i>
		grave	<i>mere, derniere, v'la...</i>
		circonflexe	<i>téate</i> [théâtre]

Commentaire :

a) l'accent aigu : dans la lettre de Louise, plusieurs accents aigus manquent mais jamais en position finale (ou alors il est remplacé par une autre graphie, cf. *noubliret, attendret, maronnet, persuadet*). Concrètement, l'accent aigu est généralisé depuis longtemps dans cette position et cette règle est respectée pour l'ensemble des imprimés²⁸⁸.

b) l'accent grave : dans les *MF*, on trouve plusieurs exemple d'omission d'accent grave et dans un cas il est remplacé par une consonne fonctionnant comme diacritique (*fidelle*). L'accent grave est un problème qui peut relever de la graphie et de la phonétique. Si, au cours du XVIII^e siècle une norme est établie, dans l'usage, les pratiques demeurent variées. L'auteur des *MF* choisit ici des mots très courants comme *à* et *où* pour lesquels l'accent permettrait d'éviter des confusions avec le verbe *avoir* d'une part et avec la conjonction *ou*

²⁸⁸ Parallèlement, on rencontre aussi des accents utilisés de façon erronée : « je vais décarré ».

de l'autre. Nous remarquons que d'autres textes consultés, ceux de Bouscayrol et Vidocq notamment, présentent les mêmes formes que les *MF*.

c) l'accent circonflexe : le seul exemple d'omission d'accent circonflexe de la lettre de Louise concerne *grase*. Il est intéressant de remarquer que le même exemple se trouve dans le texte de Vidocq que connaissait l'auteur des *MF*. Par ailleurs, la cinquième édition de l'Académie de 1798 – qui est celle à laquelle aurait pu avoir recours l'auteur des *MF* – donne *grâce* avec accent et l'on retrouve cette orthographe à plusieurs reprises dans les passages non marqués du texte des *MF*.

2.3. Omission de consonnes finales muettes²⁸⁹

Comme l'a écrit CHAURAND dans un article traitant de la morphologie verbale des lettres de peu-lettrés du Soissonnais :

Une lettre non prononcée ne peut être qu'apprise au cours de l'apprentissage de l'écriture, et elle est d'autant plus susceptible d'être oubliée que le microsystème auquel elle appartient n'est pas maîtrisé à la faveur d'une habitude d'analyse devenue réflexe. (1992 : 177-178)

Cette réflexion ne se limite pas au domaine de la morphologie verbale mais peut être étendue à l'ensemble des mots. Nous n'avons d'ailleurs pas cherché à distinguer ici ce qui pouvait relever de la morphologie verbale des autres types d'erreurs. Nous avons indifféremment indiqué toutes les omissions de consonnes finales muettes qui apparaissent dans le texte à l'exception des marques du pluriel²⁹⁰. Ces manifestations graphiques – contrairement à d'autres, comme l'utilisation de la majuscule – concernent en priorité les scripteurs peu-lettrés, ce qui explique aussi qu'elle ne soit qu'épisodiquement relevée dans les ouvrages scientifiques²⁹¹.

²⁸⁹ Cette catégorie pose aussi des problèmes de classifications, comme le souligne LODGE : « Should we treat each category of final consonant deletion as an individual variable, or should we conflate as one composite variable ? It is occasionally unclear whether we are dealing with final consonants from phonetic words or merely from their orthographic form » (2004 : 140).

²⁹⁰ En effet, le tableau n'inclut pas les mots qui sont au pluriel et qui en auraient perdu la marque. Ce cas de figure n'intervenant pas dans les *MF*, le manque d'information n'influencera pas nos résultats.

²⁹¹ Il y est fait mention surtout dans les travaux ou les réflexions concernant les peu-lettrés (CHAURAND 1992, ERNST 2003).

Tableau 4.3 : relevé des omissions de consonnes finales muettes

	MF	<i>sai, san, fini, apre, vai, alor, nou, reveron, [tu] randra, che, fourga, decaran, iron, soi, [tu] pourra, di (2x), decar, previen, veu, ami</i>
	BRANCA / SCHNEIDER	<i>son, toujours, Certifica...</i>
	BOUSCAYROL ²⁹²	<i>alon, contingen, lonten...</i>
	COLLECTION BABY	<i>peu [peut], longtems, détaillan [détaillant]...</i>
	MÉNÉTRA	<i>nou, che, discour...</i>
	VIDOCQ	Ø
	DELAUVAU / FRANCHET	<i>avri, gran, aite [êtes]</i>
	GRENOUILLÈRE	<i>présens, tems, genti-fille...</i>

Nous avons aussi relevé dans le texte des *MF* deux formes présentant des consonnes finales muettes autres que celles attendues – *dit* pour *dix*, *jétait* pour *j'étais* et *Soit* pour *Sois* –, un cas d'omission de consonne muette à l'intérieur du mot²⁹³ – *bonneur* – et deux cas de chute du <e> final post-consonantique – *gespair* pour *j'espère* et *decar* pour *décare*.

Commentaire :

Dans la lettre des *MF* apparaissent de nombreuses formes dans lesquelles les consonnes finales muettes ont disparu, ce qui semble témoigner de la volonté de l'auteur de présenter la « rédactrice » comme ayant une faible maîtrise de la norme. Leur nombre est plus élevé que dans les productions authentiques. Par ailleurs, nous avons relevé relativement peu de formes pouvant s'apparenter à des hypercorrections, formes dont nous retrouvons pourtant très fréquemment la trace dans les documents authentiques (BOUSCAYROL : *àpropot, tord, tand...*), ce qui éloigne sensiblement notre corpus de base de ce type de production. Comme toujours, l'auteur semble avoir cherché ici à assurer à son texte le maximum de clarté possible, malgré les entorses qu'il fait à la norme.

²⁹² Chez Bouscayrol, on trouve souvent le phénomène inverse également, c'est-à-dire des hypercorrections visant à instaurer ou à restituer des consonnes finales muettes non attendues (ex : pat pour « pas », quanont pour « canon » ou prandrat pour « prendra ») ; pour une liste d'exemple, voir « Annexe C ».

²⁹³ Pour désigner ce phénomène, ERNST (2003) emploie *graphies phonographiques*.

2.4. Traitement des consonnes doubles

Une consonne double peut avoir plusieurs raisons d’être – « phonétique, morphologique, distinctive ou simplement ornementale » (SÉGUIN 1999 : 281)²⁹⁴ – et depuis le XVI^e siècle jusqu’à aujourd’hui²⁹⁵, la question de son maintien a été et reste beaucoup débattue.

En théorie comme dans la pratique, les consonnes doubles demeurent l’un des éléments de l’orthographe les plus instables. BADDELEY (1989 : 68) écrit :

Les consonnes doubles illustrent bien tous les principes contradictoires qui agissent, de concert ou séparément, sur la transcription de la langue : les exigences de la notation phonologique et l’évolution de la prononciation (que l’écrit n’arrive pas toujours à suivre), la volonté d’aligner la graphie de séries ou de familles de mots [...], l’étymologie, l’analogie, l’influence de l’orthographe des autres langues, etc.

De tout temps, en effet, les spécialistes de cette question²⁹⁶ ont constaté des inconséquences aussi bien dans les principes théoriques et les ouvrages de référence – des dictionnaires contemporains proposent encore pour certains mots plusieurs variantes – que dans l’usage – les scripteurs de tous les niveaux socioculturels commettent des écarts (« le domaine des consonnes doubles est l’un des domaines de l’orthographe où le plus de fautes se font », BADDELEY 1989 : 69).

Les *MF* en proposent plusieurs illustrations :

Tableau 4.4 : relevé des redoublements consonantiques

	MF	<i>bonneur, doute, foirre, fette, fidelle</i>
	BRANCA / SCHNEIDER	<i>ettoit, faitte, inutilles...</i>
	BOUSCAYROL	<i>achetté, Allesasse, amenne [amènent]...</i>
	COLLECTION BABY	<i>conduitte, calamittées, serrez...</i>
	MÉNÉTRA	<i>cettoit [c’était], fette, encorre...</i>
	VIDOCQ	<i>secrètement</i>
	DELAVAU/ FRANCHET	<i>vottres, soumisse</i>
	GRENOUILLÈRE	<i>Parroisse, selerry [céleri], écarlatte</i>

²⁹⁴ Pour des précisions sur la question des classifications des consonnes doubles, voir BADDELEY 1989.

²⁹⁵ Ce sont, encore aujourd’hui, des questions que se posent les équipes rédactionnelles des dictionnaires et qui sont au cœur des préoccupations des partisans de la réforme de l’orthographe. Voir, par exemple, le récent ouvrage dirigé par CL. GRUAZ (2009), *Les consonnes doubles* dans la collection « Études pour une rationalisation de l’orthographe française ».

²⁹⁶ Voir notamment : BADDELEY 1998, 1993, CATACH 2001, GRUAZ 2009, PELLAT 1983.

De plus, il faut signaler la présence du phénomène inverse dans les *MF* comme dans plusieurs de nos sources, à savoir la simplification des consonnes doubles :

Tableau 4.5 : relevé des réductions consonantiques pour les doubles consonnes

	MF	<i>promese, reveron, tembrase, reusir, bile</i> [bille], <i>colaige</i> [collège]
	BRANCA / SCHNEIDER	<i>Metre, hale, pouroient...</i>
	BOUSCAYROL	<i>abilera, acorde, apprendre...</i>
	COLLECTION BABY	<i>L'honneur, accordcomencerent, auxnourices...</i>
	MÉNÉTRA	<i>ecrivaieur, faiblese, ereurs...</i>
	VIDOCQ	<i>japrouve, desue</i>
	DELAVAU / FRANCHET	<i>nomet, ausi</i>
	GRENOUILLÈRE	<i>metre, come, apliqué...</i>

Commentaire :

Dans la lettre des *MF*, les cas de redoublements et de simplifications consonantiques sont relativement nombreux, comme d'ailleurs dans l'ensemble des « textes manuscrits des personnes peu-lettrées » (ERNST 2010 : 544) mais aussi de familiers de l'écriture²⁹⁷. Toutefois, les écarts relevés ne portent jamais sur des lexèmes qui ont réellement posé problème dans l'histoire de l'orthographe comme ce serait le cas par exemple pour *abbatis* – pour lequel le TLFi propose une variante *abatis* – ou *allaiter* dont les consonnes ont connu de multiples modifications²⁹⁸. À la première lecture, seuls deux termes pourraient poser des difficultés de compréhension. Le premier ne dérouterait pourtant qu'un lecteur moderne qui ne serait plus familier ni ouvert à ce type de variation : il s'agit de *fette* dont la première des deux consonnes est logiquement analysée comme une consonne diacritique servant à noter une voyelle ouverte, caractéristique de l'orthographe ancienne. Cette manière de procéder était très courante avant la systématisation des accents (BADDELEY 1989). Le second terme pouvant poser des difficultés d'identification est *bile* ; toutefois ce

²⁹⁷ PRINCIPATO signale que ce phénomène apparaît dans un manuscrit de Chateaubriand pour *L'Essai sur les révolutions* qui date de 1797 : « [...] consonnes doubles notamment dans les préfixes – *appaïser, apperçu* – et dans les terminaisons – *complete, imbécille* [...] » (2006 : 134).

²⁹⁸ Sur cette question voir CATACH 2001 : 197.

ne serait pas à cause de la réduction consonantique, facilement reconstituable, mais plutôt parce qu'il s'agit d'un terme argotique que l'auteur explique d'ailleurs en note.

2.5. Agglutinations

Par *agglutination*, nous entendons « écriture en continu de plusieurs mots » – *mot* étant ici compris au sens de « mot graphique » – même si certains auteurs lui préfèrent l'expression *mots amalgamés* (ERNST 2003) ou le terme de *séquenciation*, qui se veut plus « neutre quant à l'individualité du 'mot' » (ANDRIEUX-REIX / MONSONÉGO 1998 : 9).

Pour simplifier le classement de nos données, nous avons choisi de placer l'agglutination dans la catégorie des *graphies non standard* – à partir de nos documents, il nous a en effet semblé que c'était la position la plus logique à adopter – même si, comme le soulignent ANDRIEUX-REIX / MONSONÉGO, l'agglutination pourrait être abordée sous de nombreux autres aspects :

L'approche de cet aspect du français écrit relève de plusieurs composantes de la linguistique : la morpho-syntaxe (avec les constituants des groupes syntaxiques), la lexicologie (avec des repérages souvent problématiques d'unités lexicales), la sémiographie (avec les images diverses des « mots » de groupes), les relations entre écrit et oral, la « grammatisation » et ses étapes dans l'histoire du français, la psycholinguistique (avec la reconstitution des processus de reconnaissance comme de production du texte) ; elle nécessite en outre la prise en compte de facteurs extralinguistiques comme les conditions socio-culturelles de la lecture et leur évolution. (1998 : 4-5)

Si pour le lecteur contemporain il est communément admis que le « mot graphique », dans l'écriture manuscrite comme dans l'écriture imprimée, est ce qui est séparé par deux blancs, il n'en a pas toujours été de même, le mot graphique n'étant pas le reflet du découpage de la chaîne sonore (BRANCA / SCHNEIDER 1994).

À partir du XVI^e siècle²⁹⁹, les usages écrits concernant ce découpage commencent d'être discutés puis se régularisent et s'unifient avec le développement de l'imprimerie (BADDELEY 1998). D'après PELLAT (1998), au XVII^e siècle la manière de mettre en page le mot graphique est bien établie à quelques exceptions près :

La différence est très grande pour les manuscrits : la variation individuelle et la persistance d'usages anciens leurs donnent une forme souvent très éloignée du modèle typographique, même si l'on observe quelques modernisations sous son influence. (PELLAT 1998 : 89)

²⁹⁹ Pour des renseignements sur les questions de segmentation, voir en particulier pour le XV^e siècle, BIEDERMANN-PASQUES 1998, pour le XVI^e siècle, BADDELEY 1998, pour le XVII^e PELLAT 1998 et pour le XVIII^e siècle, SÉGUIN 1998.

Comme le stipule l'extrait ci-dessus, il s'agit de distinguer l'usage imprimé de l'usage manuscrit ; nous constatons que les pratiques individuelles sont encore sujettes à variations et ce bien au-delà du XVII^e siècle. BIEDERMANN-PASQUES signale en effet que « l'écriture manuscrite [...] eut tendance à maintenir pendant très longtemps les caractéristiques de l'orthographe ancienne » (1995 : 30). Par ailleurs, et cela vient confirmer cette dichotomie entre usage manuscrit et usage imprimé, on ne rencontre pas seulement les cas de découpages non conventionnels chez les personnes peu à l'aise avec les règles écrites mais aussi chez de nombreuses personnes lettrées et des auteurs réputés comme le montre cet extrait tiré d'un commentaire portant sur le manuscrit de l'une des premières œuvres de Chateaubriand datant de 1797 : « La séparation des mots est très hésitante (*envain*) » (PRINCIPATO 2006 : 134). Cet état de fait est confirmé par ANDRIEUX-REIX / MONSONÉGO (1998 : 4) :

C'est qu'après comme avant l'avènement et la diffusion d'une orthographe officielle, il a continué à se pratiquer, dans les écrits faits à la main, les mêmes façons d'enchaîner en une seule séquence graphique plusieurs éléments susceptibles d'être, et sous la même main, isolés par des blancs.

Au XIX^e siècle, les attestations manuscrites de ce phénomène chez les peu-lettrés ou dans les écrits de personnes ayant une bonne maîtrise de la langue française³⁰⁰ se raréfient, sans doute sous l'influence conjointe des « progrès spectaculaires de l'alphabétisation » (PARINET 2004 : 13) et de l'augmentation de la diffusion des imprimés, de la presse notamment.

Le texte de la peu-lettrée des *MF* présente seize formes graphiques situées entre deux blancs qui ne correspondent pas à la manière dont on découpe aujourd'hui les mots, des découpages non conventionnels de la chaîne sonore, ce qui représente une proportion importante par rapport à la longueur de la lettre.

a) article + substantif ou adjectif

Tableau 4.6 : relevé des agglutinations présentant la séquence article + substantif

MF	<i>ladraisse, laute</i>
BRANCA / SCHNEIDER	<i>lalecture, lecomite, laproclamation...</i>

³⁰⁰ Dans les carottages que nous avons effectués sur les documents de nos corpus datant du XIX^e siècle, nous avons constaté que la fréquence des agglutinations diminuait de manière significative par rapport aux périodes précédentes.

	BOUSCAYROL	<i>Legard, lavangarde, lennemis...</i>
	COLLECTION BABY	<i>laprise, parlaletre, seca</i> [ce cas]...
	MÉNÉTRA ³⁰¹	<i>Ladresse, lanuit, lereste...</i>
	VIDOCQ	<i>Lecriture, linstrument, leCriture</i>
	DELAVAU / FRANCHET	Ø
	GRENOUILLÈRE	<i>d'lhonneur, d'lamiquié, lécriture</i>

b) adj. possessif + substantif

Tableau 4.7 : relevé des agglutinations présentant la séquence pronom poss. + subst.

	MF	<i>montant</i> [mon temps], <i>tontant</i> [ton temps]
	BRANCA / SCHNEIDER	<i>mademande, monEgard, mapatrie...</i>
	BOUSCAYROL	<i>amamaire</i> [à ma mère]
	COLLECTION BABY	<i>mesremerciant, laProvince, monpouvoir...</i>
	MÉNÉTRA	<i>Samere, saplace, maletre...</i>
	VIDOCQ	Ø
	DELAVAU / FRANCHET	Ø
	GRENOUILLÈRE	Ø

Les exemples *monEgard* recueilli chez BRANCA / SCHNEIDER (1994) et *laProvince* provenant du corpus Baby et qui ne sont pas des attestations isolées montrent que, même si les mots sont accolés, les scripteurs, par l'utilisation qu'ils font de la majuscule, ont conscience du découpage qui était celui pratiqué par l'imprimerie. Cette observation appuie l'hypothèse avancée par PELLAT – et répond aussi en partie à la question posée par ANDRIEUX-REIX / MONSÉNÉGO (1998 : 5) : « ces séquences, si persistantes dans le temps, ne seraient-elles pas liées à la production de l'écrit à la main ? » – selon laquelle l'agglutination est souvent plus le fait du « mouvement de l'écriture cursive qu'[...]un regroupement syntaxique ou lexical motivé » (PELLAT 1998 : 90), du moins chez les scripteurs lettrés.

³⁰¹ D'après SÉGUIN, l'écriture de Ménéttra est plutôt agglutinante même si « le compagnon vitrier a visiblement une conscience exacte de l'entité graphique moderne des mots » (1998 : 119).

c) adv. de négation + verbe

Tableau 4.8 : relevé des agglutinations adverbe de négation + verbe

MF	<i>noubliret</i>
BRANCA / SCHNEIDER	<i>nayant, Senet</i> [ce n'est], <i>na</i> ...
BOUSCAYROL	<i>na, nantpeche, nestones</i> ...
COLLECTION BABY	<i>nesomme, nesortirapas, nesont</i> ...
MÉNÉTRA	<i>navoit, netrouverions, navoir</i> ...
VIDOCQ	<i>navés</i>
DELAVAU / FRANCHET	Ø
GRENOUILLÈRE	<i>j'nay</i> ³⁰² , <i>noze, naurois</i> ...

d) pronom + verbe

Tableau 4.9 : relevé des agglutinations clitique sujet/régime + verbe

MF	<i>jetait, jaurai, gespair, cet</i> [c'est]
	<i>te</i> [t'ai], <i>tenvoirai, mecrire, tembrase</i>
BRANCA / SCHNEIDER	<i>jespere, jatan, jay</i> ...
	<i>Setoit, Sest, lavait</i> ...
BOUSCAYROL	<i>jait, jauret, cet</i> [c'est], ...
	<i>ma, mauré, maviet</i> ...
COLLECTION BABY	<i>jaraserait, jesper, jepense</i> ...
	<i>sefasse, cepasse, memarqué</i> ...
	<i>iavoire, ensera, entrouvera</i> ³⁰³ ...
MÉNÉTRA	<i>jatrapois, cest, javoit</i> ...
	<i>mavoit, maporté, savisa</i> ...
VIDOCQ	<i>japrouve, Cest</i>
	<i>mabandonné</i> [m'abandonnez]

³⁰² Cette forme revient à plusieurs reprises dans le texte – parfois avec la graphie *nai*.³⁰³ Pour les cas où *en* est soudé à la forme verbale qui suit, voir CHAURAND 2000 : 123-125.

	DELAUVAU / FRANCHET	Ø
		<i>mat</i> [m'a]
	GRENOUILLÈRE	<i>javons</i>
		<i>séparteger</i> [se partager], <i>separtegeont</i>

D'après CHAURAND dans le corpus de lettres des villageois du Soissonnais :

Le pronom sujet *je*, suivi de *ai*, personne 1 du présent du verbe *avoir*, est la forme qui se prête le plus volontiers à l'agglutination graphique ; en face d'un seul exemple de *j'ai*, nous en avons 32 orthographiés JAI, JAIS, JAY, JE, JES (où *es* = *é*). JE pour « j'ai » est l'orthographe la plus courante. Il n'y a aucun danger de confusion entre JE RECU « j'ai reçu » et *je reçus* passé simple, puisque ce temps a complètement disparu de l'usage des correspondants. (2000 : 121)

Dans la lettre de Louise, nous avons relevé *gai* pour *j'ai* et une forme *te* pour *t'ai*. Sinon, contrairement au corpus sur lequel travaille Chaurand, la forme *ge* est toujours utilisée en lieu et place de *je* – qui apparaît aussi au côté de *ge* – et ne correspond donc jamais à l'agglutination du pronom sujet et du verbe *avoir*.

e) autres cas

Tableau 4.10 : relevé des autres cas d'agglutination

	MF	<i>dici, ti</i> [t'y], <i>qua</i> [qu'à]
	BRANCA / SCHNEIDER	<i>quil, danstoutes, j'enai...</i>
	BOUSCAYROL	<i>forienquiet</i> [fort inquiet], <i>quons</i> [qu'on], <i>édemie</i> [et demie]...
	COLLECTION BABY	<i>adit, sandoute, sigrand...</i>
	MÉNÉTRA	<i>jene, aquy</i> [à qui], <i>nent...</i>
	VIDOCQ	<i>deplus, dassise, la</i> [l'a]...
	DELAUVAU / FRANCHET	<i>cun</i> [qu'un], <i>ousque</i> [où est-ce que]
	GRENOUILLÈRE	Ø

Commentaire :

Les mots agglutinés de la lettre de Louise sont tous reconnaissables. En effet, ils ne cumulent pas d'irrégularités telles qu'on ne parviendrait à identifier que difficilement la

forme courante des mots ainsi regroupés comme c'est le cas dans certains documents authentiques. La lettre ne contient par ailleurs aucun cas d'agglutination multiple comme nous en trouvons des exemples dans certains corpus authentiques (*quariniat* « car il n'y a », *sananpeches* [Bouscayrol] ou *amonordinaire, jemamusoit* [Ménétra]).

Les découpages non conventionnels de la chaîne sonore reproduite dans les *MF* relèvent principalement d'un type : ils surviennent « là où l'usage manuscrit actuel emploie l'apostrophe, et alors que les imprimeurs de cette époque l'avait adopté » (BRANCA / SCHNEIDER 1994 : 42)³⁰⁴. C'est le cas de quatorze occurrences sur les seize que compte le texte. L'apostrophe n'est d'ailleurs jamais utilisée dans cette lettre alors que le reste du texte en fait un usage semblable à celui qui est le nôtre. Ainsi, l'auteur des *MF* favorise l'agglutination lors de la rencontre d'un clitique avec l'élément à initiale vocalique qui le suit ; nous avons relevé ce phénomène avec *me* (*mecrire*), la préposition *de* (*dici*) ou l'article *le* (*ladraisse, laute*), mais aussi avec *que* (*qua*), *ce* (*c'est, cet*) et avec *ne* (*noubliret*, etc.). De cette manière, l'identité du mot n'est que peu modifiée même si ce qui devient la règle pour l'imprimé n'est pas suivi.

Cette manière d'agglutiner plusieurs mots graphiques se retrouve dans l'ensemble des documents de nos différents corpus, qu'ils soient authentiques ou qu'ils reproduisent des graphies de peu-lettrés et cela malgré les pratiques des imprimeurs. Ménétra, dont la tendance est plutôt « agglutinante » en fait d'ailleurs presque une règle ; dans son texte, « il est extrêmement rare qu'un espace occupe la place de l'apostrophe » (SÉGUIN 1998 : 120). Par ailleurs, cette manière d'agglutiner n'a rien de nouveau. Elle a déjà été relevée comme étant une pratique scripturale courante au Moyen Âge, qui ne connaissait pas l'apostrophe (BIEDERMANN-PASQUES 1998). Toutefois, comme le signale CHAURAND à propos des registres communaux de Mesbre-court – mais la remarque peut aisément être étendue à l'ensemble des corpus authentiques –, « le découpage des mots n'obéit pas à des règles constantes et quelques types d'agglutination graphiques sont fréquentes sans être jamais systématiques » (1989 : 32). Sur ce point, les *MF* s'éloignent des documents authentiques.

À côté des agglutinations présentes dans le texte, nous avons constaté aussi l'absence de surdécoupage, procédé qui, s'il est moins courant que le premier, figure tout de même en bonne place dans les écrits authentiques de cette période – généralement parce que l'un des

³⁰⁴ « En France, l'emploi de l'apostrophe notant l'élision apparaît dans la *Briefue doctrine* de 1533, puis chez l'imprimeur Dolet, en 1540 » (BIEDERMANN-PASQUES 1988 : 76) ; BADDELEY recule la première utilisation de l'apostrophe en français qui serait « utilisée pour la première fois [...] l'*Isagoge* de Jacques Sylvius (1531) » (1993 : 29).

éléments a été pris pour un autre par le scripteur – mais également dans certains documents littéraires :

Tableau 4.11 : relevé de cas de surdécoupage

	MF	Ø
	BRANCA / SCHNEIDER	<i>ala quelle, et viter, la Samblee...</i>
	BOUSCAYROL	<i>main former, par faitte, sans brasant...</i>
	COLLECTION BABY	<i>an ballan [emballant], de mande, bien taux³⁰⁵...</i>
	MÉNÉTRA	<i>en tendre, men mena, en corre...</i>
	VIDOCQ	<i>De claration³⁰⁶</i>
	DELAVAU / FRANCHET	Ø
	GRENOUILLÈRE	<i>la rusmétique (l'arithmétique)³⁰⁷</i>

2.6. Autres phénomènes graphiques

L'auteur des *MF* a intégré dans la lettre de Louise d'autres phénomènes graphiques pour indiquer la maîtrise approximative de l'écrit de la rédactrice. Ces spécificités se retrouvent généralement aussi dans l'ensemble des documents authentiques en fonction du niveau de scolarisation du scripteur, plus rarement dans les documents littéraires.

2.6.1. Traitements graphiques de [ɛ]³⁰⁸

Tableau 4.12 : relevé des graphies non conventionnelles pour transcrire le [ɛ]

	MF	<i>chair [3x], colaige, gespair, ladraisse, mes</i>
		<i>fette [faites], cet [c'est]</i>
	BRANCA / SCHNEIDER	<i>sécraitere, maire [mère],</i>
	BOUSCAYROL	<i>chair [cher], boulaît [boulets], vessau...</i>

³⁰⁵ Notons par exemple que pour des éléments en *tost*, les hésitations sont de mise ; pour *plutôt*, l'Académie ne tranchera en faveur de la soudure qu'en 1835 (PELLAT 1998 : 100).

³⁰⁶ Cette forme apparaît à deux reprises, une fois avec un *D* majuscule et l'autre avec un *d* minuscule.

³⁰⁷ La variante *arusmétique* est d'ailleurs attestée dans les *MF* (151) ; elle est présentée dans le chapitre 5, II.3.3.

³⁰⁸ Il faut toutefois souligner que, comme l'a montré WALTER (1976, chapitre 4), cette répartition n'est pas fixe : en effet, elle peut varier d'un grammairien à l'autre, chacun décrivant son propre usage, et à plus forte raison d'un locuteur à l'autre.

	COLLECTION BABY	<i>plezir, ainnemy, extraimmemment...</i>
	MÉNÉTRA	<i>maitre</i> [mettre], <i>maitraisse, daitre</i> [d'être]...
	VIDOCQ	Ø
	DELAVAU / FRANCHET	<i>aitre</i> [être], <i>lecé, voudret...</i>
	GRENOUILLÈRE	Ø

2.6.2. Traitements graphiques de [e]

Nous avons choisi de placer ce phénomène dans la catégorie « modifications graphiques » parce que c'est la manière dont il est traité dans notre corpus de base³⁰⁹.

Tableau 4.13 : relevé des graphies non conventionnelles pour rendre le [e]

	MF	<i>noubliret, attendret, persuadet, maronnet</i>
		<i>te</i> [t'ai]
		<i>decaré</i> [décarer]
	BRANCA / SCHNEIDER	<i>ordoniér</i> [ordonniez], <i>assemblet, manqué</i> [manquez]...
	BOUSCAYROL	<i>asé, retiret</i> [retirés], <i>santez...</i>
	COLLECTION BABY	<i>avés, arrestér, mavé...</i>
	MÉNÉTRA	<i>pensez</i> [penser], <i>jepaserez, amitier...</i>
	VIDOCQ	<i>mabandonné</i> [m'abandonner]
	DELAVAU / FRANCHET	<i>diré</i> [dirai], <i>logé</i> [loger], <i>savé...</i>
	GRENOUILLÈRE	Ø

2.6.3. utilisation de *an/am* pour *en/em*

***montant* pour *mon temps*, *tontant* pour *ton temps*, *randra* pour *rendra*, *attandret* pour**

³⁰⁹ Nous sommes toutefois consciente que ce problème peut, dans de nombreux cas, relever d'autres catégories : c'est le cas notamment pour la forme *ordoniér* observée chez Bouscayrol et qui soulève la question de la répartition des digrammes *ez*, *es*, *és*, *ês* ou encore *es* (sur cette question, voir en particulier BIEDERMANN-PASQUES 1989 ou ANDRIEUX-REIX / PELLAT 2006) ; dans d'autres cas, cela peut aussi parfois renvoyer à la question de l'accentuation et de sa mise en place (pour des références sur cette question, cf. ci-dessus 2.2.) ou encore à la question de l'accord des participes passés (voir PELLAT 2002 mais aussi toutes les références liées à l'histoire de l'orthographe et celles traitant de l'accord du participe passé chez les peu-lettrés, comme BRANCA / SCHNEIDER 1994 et MARTINEAU 2007). D'après CHAURAND (1989), l'*E* est polyvalent et fonctionne comme signe diacritique pour indiquer que la consonne se prononce.

<i>attendrai, tandre</i> [2x] pour <i>tendre, frécanter</i> pour <i>fréquenter</i>

Commentaire :

Nous avons trouvé des exemples similaires – chez BOUSCAYROL *ampire* pour *empire*, chez VIDOCQ *tamps* pour *temps* ou chez DELAVAU / FRANCHET *randes* pour *rendes* – dans l'ensemble de nos corpus complémentaires sauf dans les *Lettres de la Grenouillère*.

2.6.4. utilisation de *g* pour *j* et de *c* pour *s*

<i>ge</i> [5x] pour <i>je, gespair</i> pour <i>j'espère, gai</i> pour <i>j'ai</i>

<i>grase</i> pour <i>grâce, ceur</i> pour <i>soeur</i>

Commentaire :

Comme le signale SIOUFFI, Thérèse Levasseur – l'épouse de Rousseau –, utilise en 1762 le *g* en lieu et place du *j*, témoignant d'une « connaissance tout à fait approximative des principes de notation phonétique » (2006 : 910). On retrouve la trace de ce phénomène dans le corpus BRANCA / SCHNEIDER (*Getter, Sugets*) et chez MÉNÉTRA (*progest, gerome, degeunnere...*), mais pas chez BOUSCAYROL ni dans les textes littéraires.

Par ailleurs, CHAURAND signale que ce phénomène apparaît dans le registre communal de Mesbrecourt (Aisne), notamment pour les formes « *gardaint* pour 'jardin' et *ganet* pour 'ja(u)net' [...] mais l'orthographe du rédacteur est hésitante à cause de la double valeur du *g* suivant son environnement » (1989 : 32). Toutefois, comme le souligne l'auteur, ces exemples ayant été relevés dans le domaine picard, il pourrait s'agir ici d'une particularité d'origine dialectale.

Dans la lettre de Louise, le *g* ne remplace pas le *j* partout ; cet emploi concerne la forme du pronom sujet de la première personne du singulier et ce n'est même pas le cas pour toutes les occurrences.

L'utilisation de *c* pour *s* est du même type. Nos sources authentiques en contiennent plusieurs attestations (BOUSCAYROL : *can* pour *sans*, *ceur* pour *sœur*, *réponce...*) mais il apparaît également dans d'autres types de documents (cf. par exemple DELAVAU / FRANCHET : *Corce* pour *Corse* et *caque* pour *sac*).

2.6.5. phénomènes isolés

Cette section contient des phénomènes graphiques moins représentatifs que ceux présentés plus haut. Par souci d'exhaustivité, nous avons choisi de les présenter même si ce sont des traits qui n'ont généralement pas fait l'objet de commentaires métalinguistiques et qui ne permettent pas de caractériser spécifiquement l'écriture peu-lettrée de la période qui nous intéresse. Pour ces raisons, nous nous contentons de les présenter dans des listes simples plutôt que dans des tableaux.

a) *c* pour *qu* : **frécanter** pour **fréquenter** et **coceur** pour **coqueur** (130). Nous avons relevé cette graphie également chez DELAVAU / FRANCHET : *cun* pour *qu'un*, *ce* pour *se* et *caque* pour *sac*.

b) *f* pour *ph* : **josefine** pour **Joséphine** (130).

c) *i* pour *y* : **ti** pour **t'y** (130). BOUSCAYROL propose cette graphie à plusieurs reprises (*tirans*, *ni*) mais c'est le contraire qui est plus fréquent.

d) *eu* pour *oeur* : **seur** pour **sœur** et **ceur** pour **cœur** (130). BOUSCAYROL a également *ceure* pour *soeur*.

e) *in* pour *ain* : **lorrin** pour **lorrain** (130). Cette particularité est fréquente dans le corpus BOUSCAYROL : *incertin*, *vincre*, *grin*...

Ces phénomènes n'amènent pas d'éléments nouveaux, ils illustrent simplement les problèmes posés aux scripteurs par les ambiguïtés et les contradictions de la langue française.

2.7. Bilan

Par rapport à l'ensemble des formes non conventionnelles relevées dans la lettre des *MF*, les écarts graphiques sont très fortement majoritaires. L'auteur en propose une palette fort diversifiée proportionnellement à la longueur du texte concerné. De manière générale, toutes les caractéristiques graphiques de la lettre des *MF* ont pu être relevées dans nos corpus authentiques ; l'auteur, parfaitement conscient des problèmes posés par l'orthographe française aux peu-scolarisés, n'invente pas de particularités ni ne fabrique de formes pour faire « peu-lettré ». De même, les traits proposés ne sont pas tous présents dans les textes littéraires considérés, ce qui tendrait à prouver que l'auteur des *MF*, s'il avait connaissance de certains de ces textes – en particulier ceux de Vidocq et de Delavau

et Franchet qui sont cités dans les *MF* –, ne s'est pas contenté de la tradition à sa disposition mais a poussé plus loin ses investigations et/ou sa fantaisie.

3. Morphosyntaxe

Les formes non-conventionnelles relevant du domaine morphosyntaxique – pour lesquelles une grande prudence est requise quant au classement des différents traits qui peuvent être interprétés de différentes manières – sont très courantes dans les écrits authentiques de peu-lettrés. Elles relèvent souvent de ce qu'Ernst nomme l'« immédiat communicatif » et qui s'apparente généralement à une manière de rédiger proche de la langue parlée (dislocations, parataxe, etc.) mais pas seulement. Aux particularités de ce type vient s'ajouter une foule de formes morphologiques non-conventionnelles comme le sont par exemple des formes verbales archaïques (*donrons* pour *donnerons*) ou des formes populaires du pronom personnel (*ly* pour *lui*), mais aussi des formes qui rendent flous les rapports entre les différents éléments de la phrase et obscurcissent les liens grammaticaux ; il est souvent nécessaire d'avoir recours au contexte pour reconstituer le sens de l'énoncé.

À partir des traits pouvant être considérés comme morphosyntaxiques identifiés dans la lettre des *MF*, nous avons créé trois catégories générales, les *marques de l'accord en genre et en nombre* (3.1.), la *morphologie verbale* (3.2.) et les *autres caractéristiques morphosyntaxiques* (3.3).

3.1. Marques de l'accord en genre et en nombre

Nous n'affirmerons pas que l'auteur a délibérément souhaité introduire des irrégularités dans l'accord des différentes occurrences que nous présentons dans les deux tableaux ci-dessous. Le seul fait dont nous pouvons être sûre, c'est de l'existence d'un jeu autour de la présence ou de l'absence des finales muettes – raison pour laquelle toutes les formes des *MF* données ici ont également été incluses dans les tableaux recensant les omissions de finales muettes (cf. 2.3.). Toutefois, comme cet état de fait a des répercussions sur la morphosyntaxe du texte, nous avons choisi de relever les occurrences entrant dans cette catégorie³¹⁰.

Tableau 4.14 : relevé des occurrences présentant un écart d'accord en genre ou en nombre

³¹⁰ Ce type d'occurrences restant le plus souvent purement graphiques, ERNST (2003 : 85) les classe sous l'appellation *orthographe grammaticale*.

MF	numéros : [...] à l'adresse de Mosieu, Mosieu Martin Duhout, au numéros 22. promese : [...] ge noubliret pas les promese que je te fette. fette : [...] ge noubliret pas les promese que je te fette. mouchoir : ta seur poste restante a guibrai marchande de mouchoir. persuadés : Soit bien persuadés mon chair ami [...] ami : [...] je tembrase de tout mon ceur ta fidelle ami.
BRANCA / SCHNEIDER	citoyen : [...] dans cetamps la ces citoyen été avec les angloi [...] enfant : [...] quil on de enfant au service de la Republique [...] differeents : Je luy ai ecrit plusieurs lettres en differeents époque [...]
BOUSCAYROL	mot : Je vous écrit ces deux mot pour m'informez de l'état de votre santez [...]. conquaite : Je vous direz chaire père que nous fon des conquaite tous les jours. enfants : Je vous prit de faire mes qu'on plimen [...] a ses enfant sen oubliez notre citoyen Churet.
COLLECTION BABY	assurances : [...] d'autant plus qu'une pareil assurances est sujet à bien des contestations [...] publique : [...] suivant les nouvelles publique les Anglois onts deja fait partire plusieurs navires [...] aucuns : [...] ne vouloir assurer a aucuns prix [...]
MÉNÉTRA	ancetre : [...] tuvas ausie sans doute mon espris parlé detes ancetre [...] denuis : [...]oujetombois malade dennuis de ne plus voir ma bonne grand mere [...] retablis : [...] etant retablis le maitre des enfant de cœurs [...]
VIDOCQ	cités : [...] un chef de la police a été cités dans cette affaire qui était innocent. faite : [...] vous n'ignorés pas les promesse que vous m'avés faite dans votre chambre [...]
DELAVAU / FRANCHET	noire : [...] il a lecé un gran portefeuille noire ché moi [...]
GRENOUILLÈRE	droite : [...] ses mains droite [...] mariés : [...] ça feroit que j'serions ben près d'être mariés [...]

Commentaire :

Les erreurs d'accord relevées dans les *MF* touchent le genre et le nombre des substantifs (*promese* pour *promesses*, *ami* pour *amie*) mais aussi l'accord des participes passés (*fette* pour *faites*). Toutes ces spécificités se retrouvent en grand nombre dans les sources authentiques consultées. Pour les sources littéraires, les cas de figure varient : Vidocq en propose mais pas Vadé ni Delavau / Franchet.

3.2. Morphologie verbale

3.2.1. La forme future de la 1^{ère} personne du singulier du verbe envoyer

tenvoierai pour *t'enverrai* (130)

Sources authentiques :

Les sources authentiques consultées ne donnent aucune forme présentant l'utilisation de *-oi-* pour le futur du verbe *envoyer*. En revanche, en faisant une rapide recherche sur Internet, nous avons constaté que cette forme était encore courante dans des écrits authentiques « relâchés » contemporains³¹¹, ce qui témoigne de sa vitalité à l'oral.

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Aucune source littéraire ou semi-littéraire de notre corpus ne présente ce trait. Par contre, voici un exemple d'un texte littéraire du XVIII^e siècle qui propose cette forme en *-oi-* pour le futur du verbe *envoyer*. Il s'agit d'un extrait d'une traduction des *Lettres de Cicéron à Atticus* datant de 1738 dans laquelle nous avons relevé une forme identique à celle des *MF* :

Vous retiendrez auffi long-tems qu'il vous plaira les Meffagers que je vous **envoierai**, car je fai que vous avez beaucoup d'affaires. [...] Je vous **envoierai** l'ouvrage que je compose, lorsqu'il fera achevé. (*Lettres de Cicéron à Atticus* (1738), Livre XV, Lettre XXI, p. 349, nous soulignons)

Les occurrences de ce type ne sont cependant pas nombreuses. En effet la recherche entreprise dans Frantext sur l'ensemble des textes compris en 1750 et 1850 n'a livré aucune attestation pour cette forme. De son côté, AYRES-BENNETT (2004 : 207) signale que

³¹¹ Sur le forum du site www.jeuxvideo.com consulté en décembre 2010, nous avons relevé la phrase suivante : « Je t'envoierai un sms : ok : ». Cette petite séquence a donné lieu à une discussion sur l'utilisation de cette forme verbale dont voici quelques remarques : « envoierai [smile mort de rire] », « enverrais plutôt [smile fâché] », « Non, la formule correcte est : je t'enverrai un sms [smile ange] ».

la forme est attestée depuis 1635 ; par contre, on en trouve plusieurs pour *envoyerais* et pour la forme du verbe *voir* : *voirai* (BARBUSSE 1916 : 190, source Frantext).

Sources métalinguistiques :

Ce trait a fait l'objet d'abondants commentaires métalinguistiques à toutes les époques. En 1979, STEINMEYER propose une synthèse de ces remarques. Il consacre à ce phénomène un long passage qui fait la lumière sur l'évolution du latin *inviare habeo* puis du passage de la forme *envoierai* à celle d'*enverrai* (158-160). Il expose les différentes hypothèses des chercheurs (notamment celles de Fouché et de Pope) et regroupe plusieurs commentaires métalinguistiques anciens (Ménage, Vaugelas, Corneille, etc.)³¹².

AYRES-BENNETT précise qu'en 1689, A. de Boisregard fut le premier remarqueur à mentionner le changement d'usage : « His comment on the future of *envoyer* is very simple : 'Aujourd'hui on dit *j'enverrai*, & non pas *j'envoyerais*' » (2004 : 205). Précisons encore qu'en 1762 la quatrième édition du *Dictionnaire de l'Académie* enregistre uniquement la forme *j'enverrai* et qu'en 1777, Roche qualifie la forme *j'envoierai* – ainsi que celle de *voirai* – comme étant celle d'une minorité de « personnes du commun » (STEINMEYER 1979 : 159-169). Enfin, nous avons relevé la forme *envoierai* en 1836 dans cet ouvrage correctif intitulé *Manuel du provençal ou provençalismes corrigés* datant de 1836 :

ENVOYER. Ce verbe fait au futur, *j'enverrai*, tu enverras, etc., et non pas *j'envoierai*, tu *envoieras*, etc., et au conditionnel, *j'enverrais*, tu enverrais, nous enverrions, etc., et non pas *j'envoierais*, tu *envoierais*, nous *envoierions*, etc. (182)

Cela nous indique qu'à l'époque de parution des *MF*, la forme sélectionnée par l'auteur était sentie comme non-conventionnelle.

³¹² Voir aussi le commentaire du GREVISSE (1980 – dans les éditions postérieures à cette date, le commentaire historique a été réduit) qui reprend ces éléments et les expose de manière synthétique : « Autrefois on avait au futur *enveirai*, *envoyerais* ou *envoierai*, formes issues de *inviare habeo*, sous l'influence du nom *veie*, *voie*. La forme *enverrai*, faite sur le modèle de *verrai*, futur de *voir*, était déjà employée au XVI^e siècle, mais elle n'a triomphé qu'au XVIII^e siècle » (GREVISSE 1980, n° 1569).

3.2.2. Omissions / confusions de finales prêtant à confusion pour l'identification de la forme verbale

Tableau 4.15 : Relevé des omissions / confusions de finales pouvant prêter à confusion pour l'identification de la personne du verbe

MF		decar : on di que le petit lorrin decar avec <i>nosiergue</i> [...] di : on di que le petit lorrin <i>decar</i> avec <i>nosiergue</i> [...] di : ge ne veu pas le frécanter car on di que [...] fini : Tu sai san doutte que montant fini apre demain et que je vai <i>decaré</i>. fini : dans dit mois tontant fini aussi alor nou nou reveron. jetai : comme si jetai ta seur poste restante a guibrai [...] pourra : tu pourra mecrire a ladraisse de josefine duhout previen : [...] mes ge te previen ge ne veu pas le frécanter [...] randra : en partant dici tu te randra a villefranche che le <i>fourga</i> qui demeure sur la route de macon [...]. sai : Tu sai san doutte que montant fini apre demain et que je vai <i>decaré</i>. soi : soi bien persuadet mon tandre ami que si dieu soit : Soit bien persuadés [...] que ge noubliret pas les promese que je te fette. veu : ge te previen que ge ne veu pas le frécanter [...]
	BRANCA / SCHNEIDER	<i>aparru,</i> <i>peu...</i>
	BOUSCAYROL	fini : Je fini en vous embrassant cher père. vien : [...] tous les jours il nous vien des cent par cent de desarteure enfin nous lasons de les resevoir. rend : Je rend grace a Dieu de mant nêtre rechapé que je devai périr comme les autre.
	COLLECTION BABY	serons : [...] que les risques serons encore plus grande l'année prochaine [...] seras : [...] can elle seras à Quebec elle pouras [...] aller chez ma mer [...] feré : [...] vous me feré le plezir de la pailler sur les rante de M[adam]e [...]

MÉNÉTRA	fait : [...] je fait cuir la morue [...] fut : [...] jamais jenefut ambisieux [...]
VIDOCQ	ferais : [...] je ferais [ferai] de nouvelle Révélation de la peince que vous avez fourny [...]
DELAVAU / FRANCHET	demeur : [...] peut aître que vous savé ousque demeur se mosieur [...] randes : [...] peut aître que vous savé ousque demeur se mosieur, pour que je li randes çon portefeuille. portes : Mon bau frer qui portes ma lettre prendrat vos raiponce.
GRENOUILLÈRE	Ø

Commentaire :

Comme le précise CHAURAND au sujet des écrits de peu-lettrés authentiques, « il ne faut pas compter sur une consonne finale muette pour marquer une personne » (1992 : 175). Vu la spécificité de notre corpus de base, il ne nous est pas possible de tirer des conclusions sur l'évolution historique du système verbal comme le font certains auteurs à partir d'écrits authentiques de peu-lettrés (cf. notamment CHAURAND 1992 et MARTINEAU 2007). Concernant les écarts répertoriés dans les *MF*, nous pouvons seulement avancer l'hypothèse que l'auteur ne prend jamais le risque de rendre son texte incompréhensible et qu'il compte sur le fait que, grâce au contexte immédiat, le lecteur comprend le texte. La forme *jétait* peut être identifiée facilement puisque le pronom de la première personne est agglutiné et l'impératif *sois* est suivi de *mon chair ami*, ce qui ne laisse aucun doute quant à l'agent de l'action. Par contre, la proportion de ce type d'omissions et de confusions est bien plus grande dans les *MF* que dans les autres sources étudiées.

3.3. Autre caractéristique morphosyntaxique

Ici pour ci

ici pour ci

Commentaire :

L'utilisation de la forme *ici* en lieu et place de *ci* au XIX^e siècle est unanimement relevée dans les ouvrages métalinguistiques comme étant un usage populaire alors que, plus tôt, *icy* faisait partie de l'usage de la cour (cf. *HLF* III : 293). DESGRANGES écrit : « *Ici* pour *ci* est une faute très commune » (GOUGENHEIM 1929 : 110) et l'édition de GOUGENHEIM signale que *ci* « l'emporte dans la deuxième moitié du XVII^e siècle » (*ibid.*). Dans cette dernière se trouve une liste de références qui confirme l'utilisation de *ci* dans le langage populaire (MOLARD 1810 : 150, MICHEL 1807 : 115, D'HAUTEL 1808, 2 : 53-54 et LITTRÉ s.v. *ci*).

3.4. Bilan

Comparativement aux productions de peu-lettrés authentiques, la lettre de Louise n'offre qu'une petite sélection de traits morphosyntaxiques – et encore il est probable que la plupart d'entre eux, comme nous l'avons dit, ne relève pas volontairement de cette catégorie – pourtant si caractéristiques de l'écriture des peu-lettrés. Certains des phénomènes les plus largement répandus dans ce type de production – comme l'utilisation de l'auxiliaire (*j'ai monté*) ou la présence de formes du type *je disions* – ou des emplois inadéquats des pronoms relatifs n'apparaissent pas dans la lettre des *MF*. Par contre, nous savons que l'auteur des *MF* les connaît puisqu'il utilise ces variantes sociales stigmatisées pour caractériser le parler populaire de certains prisonniers (*j'avons, j'veulons*, 149) ou des marchandes des Halles (*Je v'nons, j'ly avons, j'allons*, 205)³¹³ ; cela nous permet de consolider l'hypothèse déjà avancée plus haut selon laquelle l'auteur fait effectivement une très nette différence entre l'écriture des peu-lettrés et le parler populaire et qu'il est capable d'en jouer selon ses besoins.

4. Lexique

Au niveau du lexique, la lettre des *MF* présente une spécificité que nous n'avons pour l'instant rencontrée dans aucune lettre de peu-lettré authentique de notre corpus : la présence de plusieurs lexèmes argotiques³¹⁴ sur lesquels l'auteur s'est amusé à appliquer une orthographe « peu-lettrée ». Ce procédé, qui ne s'apparente pas au phénomène de

³¹³ Les marchandes des Halles sont des personnages littéraires populaires par excellence et emblématiques du genre poissard. Pour une étude détaillée des traits caractéristiques que l'auteur utilise pour les représenter, voir chapitre 5.

³¹⁴ Nous avons choisi de ne pas revenir sur ces lexèmes ici puisqu'ils ont été traités dans le chapitre 3 ainsi que dans le document annexe 2.

variation régulièrement constaté lorsque le lexique argotique est mis par écrit³¹⁵, semble être dû à la volonté de l’auteur d’homogénéiser la graphie de la lettre de Louise. Parmi les lettres des corpus littéraires consultés imitant l’écriture peu-lettrée, les argotismes sont rares. Quelques-uns apparaissent dans les *Lettres de la Grenouillère*³¹⁶ – en particulier *chenument*, *faraud* et *s’ecalvantrer* – mais Vadé ne les transcrit pas à l’aide d’une orthographe caractéristique de l’écriture peu-lettrée. Par ailleurs, nous n’avons trouvé aucun argotisme dans les deux lettres de peu-lettrés de Vidocq ni dans celle de Delavau et Franchet.

Les lexèmes argotiques de la lettre de Louise (7 types, 12 occurrences) font l’objet d’un double marquage puisque, en plus de se trouver au sein d’un texte signalé comme n’appartenant pas à la langue littéraire, ils sont donnés en italiques. Par ailleurs, les argotismes présentent les variations graphiques suivantes : l’auteur écrit *decaré* pour *décarer*, *fourga* pour *fourgat*, *maronnet* pour *maronné*, *colaige* pour *collège*, *decare* pour *décare*, *bile* pour *bille*, *decar* pour *décare* et *coceur* pour *coqueur*. Ces phénomènes orthographiques peu-lettrés ne présentent pas de spécificités qui n’aient été détaillées ci-dessus.

D’autre part, la présence des ces argotismes témoigne d’une pratique que l’auteur met en œuvre à plusieurs reprises dans son texte : le mélange des variétés linguistiques. La lettre de Louise mélange en effet des traits caractéristiques de l’écriture peu-lettrée et de l’argot, ce qui, à l’écrit, que ce soit dans les productions authentiques ou les productions littéraires, demeure extrêmement rare à cette époque.

5. Valeur linguistique de la lettre des MF

À partir des résultats tirés des analyses comparatives réalisées sur nos différents corpus, nous pensons que pour rédiger sa lettre de peu-lettré, l’auteur des MF, s’il s’est trouvé en contact direct avec des lettres ou des écrits de peu-lettrés authentiques, n’y a pas puisé aveuglément l’ensemble des traits mais qu’il a opéré un tri. À cette sélection viennent certainement s’ajouter des éléments issus, d’une part, d’une sorte de fond commun individuel – n’importe quel francophone n’a-t-il pas à sa disposition des compétences de scripteur peu-lettré ? – et, de l’autre, d’une tradition de graphies non standard un peu

³¹⁵ Un grand nombre de lexèmes argotiques présentent en effet des réalisations graphiques multiples (sur cette question voir en particulier DUGAS 2010).

³¹⁶ Les textes poissards n’incluent en effet généralement que très peu d’argotismes.

comme celle dont parle LODGE (1995 : 448) et qui se serait mise en place dès le XVII^e siècle.

Ainsi l’auteur des *MF* ne s’est pas contenté de placer des traits caractéristiques courants dans sa lettre mais en propose une palette variée – nous en avons en effet relevé plus de vingt types différents dans une lettre qui s’étend sur moins de deux pages.

Les particularités non conventionnelles insérées dans cette lettre sont toutes attestées dans les documents authentiques qui figurent dans nos corpus complémentaires ; elles ne sont donc pas le résultat d’une construction approximative de l’auteur des *MF* mais d’une bonne connaissance de l’écriture des peu-lettrés. Cette lettre n’est pas non plus le calque d’un modèle littéraire préexistant, ce que confirme par ailleurs le fait qu’un nombre significatif de traits retenus ne figure dans aucun des documents littéraires antérieurs aux *MF* que nous avons consultés – c’est le cas notamment pour ceux qui relèvent de l’omission des majuscules ou pour certains types d’agglutinations ; l’auteur a donc dû avoir recours à d’autres types de documents que les textes littéraires pour constituer un éventail de traits lui permettant de se rapprocher d’une lettre authentique³¹⁷, à commencer par des lettres qu’il pourrait avoir reçues. Les recoupements que nous avons effectués nous ont par ailleurs permis d’établir avec certitude que l’auteur des *MF* s’est inspiré des lettres de peu-lettrés de VIDOCQ et de DELAVAU / FRANCHET pour construire la sienne.

Toutefois, jamais dans son texte l’auteur ne choisit de formes qui rendraient trop difficile la compréhension de la lettre pour son lecteur, ce qui explique qu’il ait écarté de sa sélection la majorité des particularités morphosyntaxiques qui font pourtant la spécificité des écrits de peu-lettrés de son époque et qu’il leur ait préféré des particularités graphiques.

La lettre de Louise s’écarte des productions de peu-lettrés authentiques caractéristiques – à savoir des écrits rédigés par des personnes peu à l’aise avec la pratique de l’écriture et commettant de nombreux écarts – par des éléments pourtant fortement distinctifs comme la structuration de la phrase ou la manière dont elle est ponctuée. Les phrases de la lettre des *MF* sont courtes et correctement ponctuées, ce qui n’est que très rarement le cas dans les écrits authentiques. Dans les autres exemples littéraires considérés dans ce travail, les *Lettres de la Grenouillère* et la lettre de DELAVAU / FRANCHET, cette caractéristique est également peu appliquée. Les lettres de Vidocq, par contre, se rapprochent plus des écrits

³¹⁷ Une authenticité qui se combine à d’autres éléments textuels comme le choix du genre des mémoires et le topos du manuscrit trouvé que nous avons présentés dans le deuxième chapitre de cette étude, point 2.

authentiques sur ce point en intégrant ce paramètre que leur auteur associe d'ailleurs habilement à une utilisation syntaxique de la majuscule.

La lettre des *MF* ne fait pas non plus grand cas des écarts syntaxiques pourtant fréquents dans les écrits authentiques des peu-lettrés. Les quelques particularités que nous avons relevées pourraient aussi bien être considérées comme des traits se rapportant à des graphies non standard. Quoi qu'il en soit, ils n'entravent pas réellement la compréhensibilité du texte et les lecteurs du début du XIX^e siècle sont habitués à une certaine variation au niveau de l'écrit. Les textes authentiques présentent, par exemple, des problèmes liés aux pronoms anaphoriques ou des mauvais emplois des pronoms relatifs³¹⁸ que l'on ne rencontre pas dans la lettre de Louise.

Enfin, comme l'écrit BRANCA (1989 : 24) :

Les écritures « d'en bas » visent le conformisme : elles se conforment aux faits, elles se conforment à l'opinion commune et à ses valeurs, elles se conforment aux schémas de style qui leur servent de repère.

Dans cette optique, les particularités orthographiques et les erreurs d'accord des écrits authentiques de peu-lettrés sont souvent dues à des hypercorrectismes trahissant non seulement une mauvaise maîtrise de la norme mais également une volonté de s'en approcher (dans le corpus de Martineau par exemple, on trouve une belle occurrence de *sonts* pour *sont*, avec un redoublement de la marque du pluriel). Dans les *MF* pourtant, le nombre de ces hypercorrections est significativement plus bas que dans les productions authentiques. Si l'auteur insère des « erreurs » tout à fait plausibles dans son texte, il n'a pas analysé le fonctionnement du scripteur peu-lettré face à l'orthographe ni tenu compte de son positionnement vis-à-vis de la norme.

Ce faisant, la lettre des *MF* pourtant composée uniquement de traits authentiques ne s'apparente pas totalement aux écrits de peu-lettrés de son époque : nous avons vu que ce n'était pas forcément le souhait de l'auteur, puisqu'il oscille entre une recherche d'authenticité nécessaire pour empêcher la condamnation de son ouvrage et la volonté d'être compris de son lectorat. Ce sentiment est accru par le déséquilibre constaté entre la proportion de formes graphiques et d'écarts morphosyntaxiques.

³¹⁸ Sur ces questions, voir en particulier ERNST 2003.

6. Conclusion

La principale originalité de la lettre de la peu-lettrée des *MF* est d'être un document peu courant. En effet, en l'état actuel de nos recherches, nous n'avons retrouvé que quelques exemples de lettres de ce type insérées dans un texte de nature littéraire. Les plus significatives de notre point de vue, en particulier parce qu'elles sont contemporaines de notre corpus, sont celles de VIDOCQ – 1828-1829 – et de DELAVAU / FRANCHET – 1829 – dont l'auteur des *MF* avait connaissance et qui ont pu l'inspirer pour composer la sienne³¹⁹. Toutefois, les analyses l'ont montré, l'auteur des *MF* a poussé plus loin la recherche d'authenticité touchant les traits spécifiques de sa lettre de peu-lettrée – en dehors de ce qui touche aux aspects syntaxiques – que ce qui était proposé chez ses prédécesseurs et nous offre un document présentant des caractéristiques linguistiques très variées. Comme nous l'avons vu, la spécificité de cette lettre ne nous autorise pas à définir des comportements de scripteurs ni d'ailleurs à spéculer sur « la circulation, la reproduction ou la transformation des normes savantes » (BRANCA / SCHNEIDER 1994 : 9). Elle ne nous permet pas non plus de suivre, comme le fait France Martineau à partir de ses corpus, les variations diachroniques des traits présents dans ce type d'écrit.

Étant donné que la lettre de Louise est une construction consciente – donc loin d'être un corpus représentatif de l'écriture des peu-lettrés de cette époque –, il se mêle aux traits linguistiques caractéristiques qui fonctionnent comme des marques socioculturelles fortes, des représentations et des stéréotypes contemporains. Par ailleurs, pour que la connivence avec le destinataire fonctionne, il est nécessaire que ces représentations soient partagées, qu'elles fassent partie d'un cadre de référence commun qui se définit en rapport avec la norme. Cela revient à dire que l'interprétation d'un énoncé est impossible sans la prise en compte de l'interdiscours qui participe à son élaboration.

Ainsi, sur la base des résultats obtenus grâce à la comparaison de la lettre de Louise avec les différents écrits de peu-lettrés de nos corpus complémentaires, nous sommes désormais en possession d'un ensemble de données solides qui nous permettra d'élargir notre angle de vue. Nous sommes donc en mesure de confronter nos données avec celles que nous avons recueillies pour les autres registres présents dans le texte – argot, poissard et représentation de parler populaire – afin de comprendre la raison de la présence de la lettre

³¹⁹ Si l'on voulait considérer cette question sous l'angle interdiscursif, il faudrait également retenir les lettres proposées par Victor Hugo dans les *Misérables* (1862) et mener une enquête plus approfondie dans les textes du XIX^e siècle pour en trouver d'autres.

peu-lettrée dans ce texte et de mettre au jour la manière dont se construisent et se perpétuent les représentations linguistiques et sociales d'une époque donnée à travers la littérature.

CHAPITRE 5

L'« oral représenté » dans les *Mémoires d'un forban philosophe*

Après avoir traité de l'argot et de la représentation de l'écriture des peu-lettrés, nous considérons, dans le dernier chapitre de cette partie consacrée aux manifestations concrètes de la variation linguistique dans les *MF*, les procédés mis en œuvre par l'auteur pour représenter du français oral dans son texte.

Nous commencerons par définir la place qu'occupe l'« oral représenté » dans la littérature (I. 1.) puis, comme pour les autres variétés traitées, nous montrerons ce qu'il en est dans les *MF* (I.1.2.) et présenterons le corpus complémentaire et la méthode de travail appliquée dans ce chapitre (I. 2.). Nous détaillerons ensuite les traits linguistiques choisis par l'auteur des *MF* pour oraliser son discours³²⁰ (II.) et, plus spécifiquement, les particularités sélectionnées pour caractériser le parler des classes populaires³²¹ afin d'établir si les traits linguistiques retenus sont vraisemblables et/ou s'ils relèvent d'une « oralité de convention » (AYRES-BENNETT 1994 : 77) qui serait construite et véhiculée par l'écrit en général et la littérature en particulier.

Cet examen a pour objectif de déterminer si, au fil de son texte, l'auteur des *MF* offre une représentation homogène de la langue orale, ou s'il fait varier les traits en fonction du personnage à qui il donne la « parole », s'approchant d'une image qu'il estimerait plus « réaliste » de la langue parlée de l'époque, ou s'il s'inscrit dans une tradition littéraire établie de longue date. Par convention, en effet, certains auteurs attribuent des traits stéréotypés à des types de personnages définis (le paysan, la poissarde, le bandit, etc.) ; cela permet au lecteur ou au spectateur – quand il s'agit de pièces de théâtre – d'identifier immédiatement la provenance socio-culturelle et/ou géographique du protagoniste (ville, campagne, classe sociale) et de cerner sa place dans l'œuvre. Les éléments tirés des analyses de ce chapitre serviront de base à l'étude de la problématique plus globale que nous développerons dans le chapitre 7 : les idéologies sous-jacentes à la mise en place de discours non-conventionnels dans le texte.

³²⁰ Le terme « discours » étant entendu ici au sens large puisqu'il englobe l'ensemble du texte.

³²¹ Toutes les sources secondaires consultées traitant de l'oral sont d'accord pour dire qu'au XIX^e siècle, l'association entre oralité et style familier était majoritairement admise (sur cette question, voir en particulier LUZZATI / LUZZATI 1986) ; c'est également le cas dans les *MF*.

I. Généralités

1. L'« oral représenté, »

1.1. L'« oral représenté » dans la littérature

Dans la littérature, ce sont principalement les dramaturges et les romanciers qui insèrent de l'« oral représenté » dans leurs œuvres³²². Ce style peut être utilisé avec différentes intentions³²³, mais le plus souvent il s'agit de distinguer certains protagonistes. Il fonctionne alors comme « un instrument linguistique de distinction sociale ou des personnages ou des énonciations » (FAVART 2010 : 7)³²⁴. Et si, comme nous le montrerons dans la seconde partie de ce chapitre (II), la plupart des caractéristiques linguistiques sélectionnées dans l'idée de « faire authentique » est commune à l'ensemble des textes, il est tout de même possible, à partir du XVII^e siècle de dégager des types d'« oral représenté » en fonction de traits qui leur sont spécifiques. Selon les travaux consacrés à la question (MATORÉ 1967, BORK 1978, ROUFFIANGE 1989, HORAK 2006), deux ensembles distincts semblent pouvoir être isolés : le premier concerne le langage attribué aux paysans et apparaît sous les étiquettes « parler paysan » ou « jargon paysan » (1.1.) tandis que le second regroupe les parures caractérisant certains habitants de Paris et qualifiées de « patois parisien » ou « poissard » (1.2.). Malgré cette séparation, les limites entre ces catégories restent floues et difficiles à circonscrire.

1.1.1. Le langage des paysans

Quand la littérature met en scène des paysans et qu'ils sont amenés à s'exprimer, il leur est généralement attribué des traits linguistiques particuliers qui varient selon les auteurs et les époques considérées. Dans les publications scientifiques, ces particularités sont tour à tour désignées sous les appellations de « jargon paysan » ou de « parler paysan ». Ces étiquettes, certes commodes et totalement justifiées lors d'études sur des corpus réduits, présentent cependant le désavantage de laisser penser que l'ensemble des langages des paysans littéraires est homogène, ce qui n'est pas le cas. En effet, avant le premier tiers du XIX^e siècle, le paysan littéraire est le plus souvent montré soit comme un rustre, soit comme

³²² Même si d'autres genres en utilisent, comme c'est le cas de l'écrit journalistique ou pamphlétaire de la période révolutionnaire (sur cette question voir les travaux d'ELYADA, en particulier 2009).

³²³ Ces différentes modalités sont passées en revue au chapitre 7.

³²⁴ Nous abordons la question des raisons de l'insertion des différentes variétés non-conventionnelles dans la littérature dans le chapitre 7.

un « berger idyllique et conventionnel » (ZELLWEGER 1978 : 7) et, dans les deux cas³²⁵, il représente plus une figure littéraire typisée dotée d'un langage stéréotypé qu'« un caractère individuel » (*ibid* : 11). Comme le souligne BORK³²⁶ :

Le paysan littéraire – objet de satire ou description – apparaît par son langage d'abord et surtout comme membre d'une couche inférieure. (BORK 1978 : 189)

Cela implique que les niveaux diatopiques et diastratiques s'entremêlent souvent et que les traits identificateurs du « langage paysan » soient alors insérés dans le langage populaire, ce qui présente l'avantage d'en faciliter la compréhension pour le lecteur de l'époque :

Les auteurs lui prêtent les particularités du langage populaire de la capitale, en y ajoutant quelques traits dialectaux plus ou moins vagues et parfois fantaisistes. Ce langage contient une base stable, du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Il participe de la stabilité de la langue populaire, mais il a aussi une vie littéraire propre qui peut l'entraîner quelquefois hors de la réalité linguistique. (*ibid.*)

Ce n'est qu'à partir des années 1830, notamment avec les œuvres de Balzac³²⁷ et de Sand, que le paysan en tant qu'acteur social et politique acquiert une véritable place dans la littérature. Il s'agit alors pour les auteurs, influencés par les œuvres à caractères historique et réaliste très en vogue en ce début de XIX^e siècle mais également pour les romantiques, de dépeindre avec exactitude les acteurs sociaux qui peuplent leurs œuvres et de faire entendre leurs voix. Se repose alors pour eux la question de la manière dont il est possible de parvenir à retranscrire leur langage dans les textes pour en conserver l'authenticité tout en permettant au lecteur d'en comprendre la signification³²⁸.

Concernant la question du langage paysan, les *MF* se situent une fois encore à un tournant chronologique. Leur auteur n'a pas pu avoir connaissance des œuvres de Sand avant la parution des *MF* puisqu'elles sont toutes postérieures à 1829 et nous ne pouvons pas affirmer qu'il ait eu le temps de lire *Les Chouans* de Balzac, sortis en mars de cette même

³²⁵ Par ailleurs, dans le premier cas, il n'est le plus souvent pas représenté dans son milieu d'origine mais à la cour ou dans le monde bourgeois, ce qui permet aux auteurs de créer un contraste entre les personnages – comme c'est le cas par exemple chez Molière. Dans le second cas de figure qui est plutôt l'apanage de la littérature du XVIII^e siècle, il apparaît sous la figure d'un pâtre d'idylle lui aussi assez éloigné de la réalité.

³²⁶ L'article de BORK (1978) porte sur un des *Exercices de style* de Raymond Queneau, « Paysan », mais ses conclusions peuvent être étendues à la majorité des textes reproduisant le langage paysan.

³²⁷ En particulier *Les paysans*, un texte paru en 1844.

³²⁸ Nous savons, par exemple, que George Sand (1804-1876) a beaucoup réfléchi à la question du langage. Les solutions mises en œuvre dans ses romans témoignent de l'évolution de sa réflexion (sur cette question, voir ZELLWEGER 1978 : 314-324).

année³²⁹. Seule l'analyse des caractéristiques linguistiques en présence nous renseignera sur le positionnement de ce texte face à cette question.

1.1.2. *Le langage des habitants de Paris*

Dans les ouvrages traitant de la langue des habitants de Paris et en particulier ceux qui se penchent sur les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, deux termes reviennent de manière récurrente : « patois de Paris » ou « patois parisien » et « poissard ».

1.1.2.1. Le patois parisien

C'est principalement DELOFFRE qui, empruntant l'expression à des auteurs de la fin du XIX^e siècle³³⁰, utilise « patois parisien » dans le cadre de ses recherches sur le théâtre comique français du XVII^e siècle et de son édition des *Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps* (1961). De son point de vue, « patois parisien » désigne la langue des paysans de la banlieue parisienne utilisée pour figurer dans les œuvres littéraires du XVII^e siècle, un parler « sensiblement uniforme à travers les auteurs et les siècles » et qui, selon lui, n'est pas « composite ou artificiel » (DELOFFRE 1957 : 250s.). WÜEST précise que « patois parisien » s'applique à une « première période de littérature patoise parisienne » (1985 : 237) tandis qu'à la seconde, plus tardive, largement influencée par le burlesque et d'origine contestataire, sera attaché le terme « poissard ».

1.1.2.2. Le poissard

Le second terme rencontré, le substantif masculin *poissard* est, selon TLFi, attesté dès 1748 pour désigner un style littéraire³³¹ qui, depuis le XVII^e siècle mais surtout au XVIII^e siècle, tente de « rendre compte du langage et des mœurs du petit peuple parisien, sans exclusion de quelque forme littéraire que ce soit » (BOCH 2000 : 78). En 1640, Oudin dans ses *Curiositez françoises* propose déjà le substantif dans sa forme féminine, *poissarde*, pour qualifier une « femme de la halle », définition que FÉRAUD complétera au siècle suivant par la mention « [issue] de la lie du peuple » (1788) qui présente l'avantage d'offrir un concentré de l'ensemble des acceptions que l'on retrouvera dans les autres dictionnaires de langue depuis cette époque. Historiquement, la *poissarde* occupe une position très

³²⁹ La *Bibliographie de la France* signale la sortie de l'ouvrage sous le titre *Le dernier chouan, ou la Bretagne en 1800* dans le numéro du 28 mars 1829, soit deux mois avant celle des *MF*.

³³⁰ En particulier NISARD 1872, POHLISCH 1884 et LENZE 1909, cf. DELOFFRE 1957 : 250, note 1.

³³¹ Parler de *style* induit le recours à travail littéraire et met une distance entre la langue authentique et celle proposée dans l'œuvre écrite, ce que LÜDI appelle « l'écran de l'écriture » (1986 : 10).

intéressante. En effet, dès le XVI^e siècle, les femmes de la Halle étaient « reconnues par les autorités municipales comme les représentantes authentiques du petit peuple de la ville » (ELYADA 2009 : 13) et ont, de ce fait, bénéficié d'un certain nombre de privilèges³³². Elles sont ainsi devenues le symbole du peuple parisien par excellence, ce qui explique que l'utilisation de *poissard* ait rapidement été étendue à « toutes les classes sociales modestes de la capitale » (BOCH 2000 : 74) et que leur langage ait « servi aux controverses dès le temps des *Mazarinades* [...], à l'époque des *Sarcelades* de Jouin (1730-1754) et [ait été] utilisé dans la bataille révolutionnaire » (BRUNOT X/1, 259).

Dès le milieu du XVIII^e siècle³³³, l'adjectif « poissard », précédé de *genre*, *style*, *expression* ou *chanson* selon le *Dictionnaire de l'Académie* de 1798 puis celui de 1835, se répand ; les textes faisant usage de ce style sont, en effet, à la mode³³⁴. D'après Enckell³³⁵, la première comédie poissarde est sans doute *Le Porteur d'iau*, un texte de 1739 attribué à Caylus³³⁶ (1739). Elle est rapidement suivie de *Madame Engueule ou les accords poissards* de Pierre Boudin (1754) et de plusieurs œuvres signées Jean-Joseph Vadé (1719-1757)³³⁷, l'auteur le plus connu de cette « école » et qui a souvent été considéré comme le créateur du genre :

L'homme qui a le plus contribué à mettre à la mode le langage populaire fut Vadé. Frappé par la saveur et le coloris du langage qu'il entendait aux Halles, sur les places, dans les guinguettes, il créa le genre poissard, ce genre qui ne se contente pas de mêler des expressions vulgaires à la langue de tout le monde, mais qui n'admet guère que des termes en usage chez le peuple. Sous l'influence de Vadé on prend plaisir à s'encanailler, et les dames de la haute société commencent à rivaliser de liberté en fait de langage avec les courtisanes sorties du bas peuple. (WARTBURG 1971 [1946] :197, nous soulignons)

³³² ELYADA (2009 : 13) raconte par exemple que, « lors de la naissance d'un fils de Roi, les poissardes se rendaient en corps constitué à Versailles, et étaient successivement admises dans les appartements particuliers de la Reine, du Roi et du Dauphin, qu'elles complimentaient à genoux dans leur argot ».

³³³ FEW (8, 620b) : « *poissard* adj. 'qui appartient à un genre littéraire imitant le langage grossier du peuple' (seit 1743) ».

³³⁴ D'après MOORE (1935), l'utilisation de cet épithète désignerait plutôt des écrits considérés comme sous-genre. Cette affirmation demande pourtant à être nuancée comme l'explique BOCH : « Dès l'origine, le poissard est une forme foncièrement trans- et polygénérique. Son évolution ultérieure, d'un genre à l'autre, ne démentira pas ce *caractère mouvant et adaptable* » (2000 : 78).

³³⁵ Selon des informations publiées le 20 février 2006 sur le site : languefrancaise.net.

³³⁶ Pour connaître la liste des œuvres antérieures utilisant des caractéristiques poissardes ou pour des détails sur l'œuvre de Caylus et son évolution, voir BOCH 2000.

³³⁷ Malgré leurs particularités linguistiques, les études dédiées à Jean-Joseph Vadé restent rares. À notre connaissance, les seuls travaux consacrés entièrement à cet auteur sont la thèse de MÜLLER (1911), une étude de GRAFSTRÖM (1979) et un mémoire de licence réalisé à l'Université de Zürich sur *La pipe cassée* (ROTH 1980). Des études plus générales sur le patois parisien ou le poissard (entre autres WÜEST 1985 et BOCH 2000,) ou sur certains aspects de l'histoire de la langue française (NISARD 1872, BRUNOT VI, 1213s., SIOUFFI 2007 : 893) lui consacrent quelques lignes.

LODGE, en citant cet exemple tiré des recommandations que donne Cailleau³³⁸ en tête du *Waux-Hall populaire ou Les Fêtes de la Guinguette poème grivois et poissardi-lyri-comique, en cinq chants* de 1769, montre à quel point cette littérature est théâtrale :

Tout ce qui est marqué par des guillemets à la tête de chaque vers, doit être prononcé d'un ton enroué, à l'imitation des gens de la Halle et des Ports : c'est en contrefaisant la voix et les gestes de ce peuple grossier, qu'on peut trouver quelque agrément à la lecture de ces sortes d'ouvrages, qui veulent être lus avec cette grâce originale et plaisante, qu'on a souvent de la peine à attraper. Le lecteur observera encore qu'il faut lire les vers poissards avec les abréviations telles qu'elles sont marquées. (LODGE 2004 : 179-180)

Cependant, avec l'arrivée de la Révolution de 1789, les auteurs engagés cherchent à faire passer dans leurs œuvres des messages politiques qu'ils destinent avant tout à un public populaire ; ils tentent en effet d'impliquer les « couches basses » de la société dans l'action politique (SCHLIEBEN-LANGE 1996 : 71). Les formes écrites privilégiées deviennent alors l'imprimé périodique et le pamphlet, supports souples et maniables, qui permettent de toucher un lectorat extrêmement important en nombre³³⁹. Pour atteindre directement les représentants des milieux artisanaux et du commerce urbain :

l'auteur cache son identité et son appartenance sociale derrière le masque d'un personnage populaire imaginaire, situé dans le discours comme le sujet principal d'énonciation. Avec ce personnage-masque, l'auteur essaie de représenter une voix populaire « authentique ». (ELYADA 2009 : 11)

Ainsi apparaissent des figures comme celle du Père Duchesne³⁴⁰ ou de son homologue féminin, la Mère Duchesne³⁴¹ qui sont mises à profit aussi bien par les périodiques de gauche que par ceux de droite³⁴² et qui deviennent omniprésentes à la chute de la monarchie. Si tous les auteurs de textes dans lesquels apparaissent ces deux personnages

³³⁸ André Charles Cailleau (1731-1798), auteur et libraire.

³³⁹ Même si beaucoup n'ont pas d'accès direct aux journaux – soit parce que leur niveau de lecture est trop faible, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens de les acheter –, plusieurs biais leur permettent toutefois de prendre connaissance de leur contenu. Après avoir acheté et lu le numéro du jour, certains le transmettent à d'autres. Il peut également arriver qu'« un acheteur [décide] de l'afficher pour mieux en diffuser les idées » (BIARD 2009). Enfin, des lectures collectives sont organisées dans différents types de sociétés comme les clubs politiques ou les cabinets de lecture.

³⁴⁰ Le Père Duchesne est un personnage fictionnel « apparu sur la scène publique quelques temps avant la Révolution française, peut-être dans les milieux liés [aux] petits théâtres populaires de Paris » (BIARD 2009 : 10).

³⁴¹ Sur la mère Duchesne et l'importance des personnages féminins de poissardes durant la Révolution, voir ELYADA 1988 et surtout 2009.

³⁴² Pour des détails sur les périodiques dans lesquels apparaissent ces personnages et leurs orientations politiques, voir ELYADA 2009.

n'ont pas recours au poissard – ce qui est notamment le cas des œuvres d'Hébert³⁴³ –, d'autres choisissent d'en mettre dans leurs productions, renforçant par ce stratagème la ressemblance de leurs personnages avec le peuple parisien.

Immédiatement après la Révolution, la littérature poissarde s'essouffle rapidement, comme en témoigne MERCIER (1990 [1781] : 67) :

Les parisiens se sont amusés, pendant quelques années, des expressions burlesques et des juréments des poissardes : on copiait leur ton. Vadé s'est distingué en ce genre ; mais les calembours sont venus, et ont tout anéanti. On ne se souvient plus de Vadé ; on ne parle que du Marquis de ... et de Jeannot. J'ai vu s'éclipser la gloire de l'auteur de la *Pipe cassée* ; je tremble pour celle de l'auteur de *La Comtesse-Tation*.

Au cours du siècle suivant, ce courant littéraire disparaît. NISARD, qui écrit en 1872, constate qu'à ce moment-là, il est bien « mort » (1872 : 130). Selon WÜEST (1985), ce serait le déclin progressif de l'ancien dialecte de Paris et de sa banlieue qui en serait la cause principale³⁴⁴, déclin lui-même provoqué par la « désagrégation des communautés urbaines dont ce parler était le véhicule et le symbole d'identité » (LODGE 1994 : 31-32).

Au niveau linguistique, qu'il s'agisse du « patois de Paris » ou du « poissard », ces styles sont très marqués et ne se réduisent pas « aux pastiches du langage paysan en usage au XVII^e siècle » (BOCH 2000 : 74). De ce fait, la question de leur authenticité s'est naturellement posée aux auteurs qui les ont étudiés. BRUNOT a, par exemple, conclu à un pur artifice littéraire :

Le poissard ne se confond avec le patois d'aucun pays [...]. Le langage des personnages qu'on met en scène manque totalement d'authenticité. C'est de l'article de Paris, fabriqué de toutes pièces avec des éléments toujours pareils, des *j'ons*, des *j'avions*, et quelques mots assez peu variés. (BRUNOT, vol. X/1 : 269)

Selon WÜEST, qui s'appuie sur les témoignages des grammairiens d'une part et sur les données de la géographie linguistique d'autre part, « il n'y a pas de doute que le fonds linguistique de nos textes est authentique » (1985 : 239). En effet, à partir d'un ensemble de traits attestés, chaque auteur, qu'il puise directement dans la langue de l'époque et/ou dans des productions littéraires antérieures, construit sa propre variété de ce style. Il résulte

³⁴³ Jacques René Hébert (1757-1794) qui a certainement « rencontré » le Père Duchesne pour la première fois sur des scènes populaires (cf. note 340), crée un périodique révolutionnaire qu'il intitule *Le Père Duchesne*. Il sera publié entre 1791 et 1794 (pour plus d'informations sur le parcours d'Hébert et les publications liées au personnage du Père Duchesne, voir BIARD 2009).

³⁴⁴ L'observation de NISARD datant de 1872 témoigne de cette situation : « Il faut d'abord être et demeurer bien persuadé que ce patois n'existe plus. Paris l'a entièrement oublié, et le peu d'endroits de cette ville où il a tenu le plus longtemps, comme les halles, les marchés, les ports et peut-être un ou deux faubourgs, en ont à peine conservé quelques formes. Si la banlieue en a gardé davantage, c'est si peu de choses qu'il n'y a pas là de quoi suffire à une restitution, même partielle, de ce bizarre langage » (123).

de ce processus un ensemble d'œuvres présentant des spécificités linguistiques communes qui s'imposent au fil du temps comme étant les caractéristiques constitutives du genre. Leur usage parfois très condensé produit alors des œuvres caricaturales dont la langue n'a que peu à voir avec celle qui devait être parlée dans les rues des faubourgs parisiens et qui ont conduit les historiens de la langue à considérer que l'« oral représenté » de ces textes ne relevait que de l'imagination de leur auteur.

1.2. L'« oral représenté » dans les *MF*

Dans les *MF*, nous avons relevé 300 occurrences entrant dans la catégorie « oral représenté ». Ces traits apparaissent, pour leur grande majorité (298 sur 300)³⁴⁵, dans les passages en discours direct du texte. Ainsi, si les mots ou les séquences de phrases contenant des phénomènes caractéristiques de l'« oral représenté » ne sont pas marqués de manière « individuelle » par l'italique, comme c'est le cas dans le récit pour les lexèmes argotiques, ils sont intégrés dans le système de règles typographiques régissant le discours direct (incise, deux points, guillemets, tirets ouvrant les dialogues)³⁴⁶. Ce marquage « externe », que l'on retrouve systématiquement dans les productions littéraires de cette époque, annonce l'insertion dans un texte de « reproduction de paroles ayant été prononcées oralement » (MARCHELLO-NIZIA 2012 : 247) et concourt à entretenir l'illusion de réalisme recherché par l'auteur.

À ce marquage viennent s'ajouter d'autres caractéristiques propres à l'insertion d'« oral représenté » dans les productions écrites. Elles font partie d'un ensemble de moyens permettant de montrer qu'on cherche à suggérer l'oral. Parmi ces derniers, les plus courants sont la suppression d'une voyelle écrite non prononcée à l'oral – en effet, comme l'écrit LÉON : « lorsqu'on veut faire familier ou vulgaire [à l'écrit], il suffit de remplacer les *e* caducs par des apostrophes [...] » (1971 : 78, cité par VIGNEAU-ROUAYRENC 1991 : 22) – ou son remplacement par une apostrophe, l'utilisation de points d'exclamation ou l'insertion de points de suspension pour recréer les silences.

Si nous ne tenons compte que des indications données par l'auteur, nous pouvons distinguer dans les *MF* deux types d'« oral représenté » : le premier, qui appartiendrait à la catégorie décrite ci-dessus comme « non spécifique » et qui correspond à celui qui occupe la plus grande place dans le récit et concerne le plus grand nombre de personnages : le

³⁴⁵ Sur les questions de mise en scène de l'« oral représenté » dans le texte, voir chapitre 6, 3.

³⁴⁶ Voir entre autres TILKIN 1998, MUÑOZ / MARNETTE / ROSIER 2004, ROUAYRENC 2010 ainsi que ROSIER 1999 qui propose un tour d'horizon historique et théorique sur cette question.

second, que l'auteur du texte apparente au style poissard – le narrateur et son complice interrogent en effet « toutes les poissardes de la Halle » (204) – et qui se rapporte à ce que nous avons décrit en 1.1.2.b. Il dit ne l'employer que dans le passage du texte décrivant la rencontre entre le narrateur et un agent de Vidocq d'une part et une jardinière, Marie Gribaudier, une tapageuse de la Halle, de l'autre (204-205). Quant à un éventuel emploi du parler « paysan », il n'est pas signalé dans le texte. Par la combinaison des résultats des analyses de traits linguistiques réalisées dans ce chapitre (II.) et de celles des énoncés (Chapitre 6.3.), nous pourrions déterminer si le schéma donné par l'auteur des *MF* et décrit ci-dessus se confirme ou si les traits d'« oral représenté » des différents types proposés se mélangent, dévoilant une mise en scène plus complexe et plus proche d'une situation linguistique « réelle ».

2. Analyses et corpus

2.1. Analyses

Pour ce chapitre, notre démarche consiste à analyser l'ensemble des traits utilisés par l'auteur des *MF* pour caractériser l'oral dans son texte, à les comparer à ceux proposés dans les autres sources qui constituent notre corpus avant de les mettre en perspective avec les écrits des grammairiens consultés. Une fois de plus, loin de prétendre à l'exhaustivité, il s'agit d'établir si les occurrences des *MF* préexistent dans la tradition littéraire antérieure à 1829 – et dans quelle mesure les textes concernés pouvaient être connus de l'auteur – et si elles réapparaissent par la suite. Parallèlement, nous cherchons à estimer – dans l'impossibilité d'avoir accès de manière directe à l'oral de cette époque – la probabilité que ces particularités aient pu être prononcées par des locuteurs contemporains du texte, à estimer quels pouvaient être leurs usages et donc, indirectement, à estimer la valeur linguistique du texte.

Les analyses nous aideront donc à comprendre la manière dont l'auteur a sélectionné les éléments qui lui semblaient nécessaires pour individualiser ses personnages et les raisons pour lesquelles il a choisi certains traits plutôt que d'autres. Indirectement, nous serons en mesure d'identifier ses sources potentielles afin de reconstruire l'interdiscours du texte.

2.2. Le corpus

Pour les époques anciennes, nous avons regroupé les témoignages écrits de notre corpus en deux catégories : les sources littéraires et semi-littéraires (3.2.1) d'une part, et les sources métalinguistiques (3.2.2) d'autre part.

2.2.1. Sources littéraires / semi-littéraires

Les sources écrites littéraires ou semi-littéraires contenant des passages mettant en scène de l'« oral représenté » sont très nombreuses et ce, pour toutes les époques à partir du XVI^e siècle. Paradoxalement, les auteurs de ces documents n'utilisent généralement qu'un ensemble assez réduit de traits linguistiques qui sont ensuite repris et réutilisés d'une œuvre à l'autre. Pour cette raison, le corpus que nous avons réuni pour réaliser les analyses du présent chapitre se limite à quelques ouvrages-clés. Nos choix ont été les suivants : les textes sélectionnés couvrent une période temporelle large – du XVII^e siècle à la première moitié du XX^e siècle – afin d'obtenir une vision diachronique de la situation. Nous avons ensuite, dans la mesure du possible, porté notre choix sur des textes en prose, formellement proches de notre corpus de base. Enfin, afin de limiter le temps consacré au travail de dépouillement, nous avons privilégié des documents déjà partiellement ou intégralement analysés par d'autres chercheurs, cette étape de notre recherche consistant avant tout à constater l'existence des traits proposés dans les *MF* dans d'autres textes – antérieurs et postérieurs à 1829 – de même nature pour en comprendre la propagation et non à réaliser un recensement exhaustif.

Les documents retenus et présentés succinctement ci-dessous sont répartis selon trois catégories : a) les textes antérieurs aux *MF*, b) les textes postérieurs aux *MF* et c) les textes complémentaires – sans distinction de date – que nous avons utilisés ponctuellement, en particulier pour compléter nos informations lorsque nous avons estimé que les ouvrages réunis dans les deux premières catégories citées ne suffisaient pas à étayer notre propos.

2.2.1.1. Textes datant d'avant 1829

1649-1651 : *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps*³⁴⁷. Nous utilisons d'une part l'édition critique réalisée par DELOFFRE (2019) et, de l'autre, des études menées sur le texte à différentes époques, en particulier

³⁴⁷ Dès à présent *Conférences*.

celles de ROSSET 1911 et de LODGE 2009, mais surtout le travail de BIRK 2004³⁴⁸. Dans un article de 1957, DELOFFRE explique l'importance de ces pièces :

[...] notamment les cinq premières, [qui] eurent un succès considérable. Elles furent réimprimées plusieurs fois sous la Fronde, et on en trouve des exemplaires dans plusieurs bibliothèques de Paris et de province. (1957 : 257)

Cet auteur ajoute également que les *Conférences* furent « un des succès de la littérature de colportage », ce qui, selon lui, aurait contribué à « cristallis[er] une sorte de folklore paysan dans l'esprit du public parisien et même provincial » (*ibid.* : 258). Il est donc très probable que l'auteur des *MF* ait eu connaissance de l'ensemble ou de fragments de ces textes et s'en soit inspiré.

1755 : Les *Lettres de la Grenouillère*. Nous avons déjà utilisé ce document pour le chapitre sur les peu-lettrés mais il trouve aussi parfaitement sa place dans ce chapitre consacré à l'« oral représenté » dans la littérature. En effet, Jean-Joseph Vadé est généralement considéré, comme nous l'avons mentionné plus haut, comme l'auteur « poissard » le plus important de l'histoire littéraire. Nous ne pouvons affirmer avec certitude que l'auteur des *MF* a eu en main des textes de Vadé. Cependant, cette hypothèse est envisageable dans la mesure où plusieurs de ses œuvres ont été rééditées peu avant 1829 : *Le Cousin germain de Vadé*, recueil de textes parus en 1819 et *Grand et nouveau catéchisme poissard, ou Vadé ressuscité*, daté de 1826, qui regroupe diverses œuvres de Vadé et d'autres auteurs s'inscrivant dans le même genre. Ces deux exemples montrent l'intérêt ininterrompu du public pour la littérature poissarde sous la Restauration mais également plus avant dans le siècle, comme en témoigne la réédition du second ouvrage en 1832, en 1836 puis sous le second Empire.

1756 : Parmi les documents déjà analysés pour le précédent chapitre, nous avons également repris les *Lettres de Montmartre* de M. Jeannot Georgin et, plus spécifiquement, l'étude que leur a consacrée LODGE (1995). Publiée à Londres en 1750, il semble peu probable que cette pseudo-correspondance demeurée plutôt confidentielle ait été connue de l'auteur des *MF*. Les traits représentant le langage parlé qui émaillent ces lettres en font toutefois un document représentatif de sa catégorie.

³⁴⁸ Nous ne citons ici que des études portant spécifiquement sur ce texte ; une multitude d'autres travaux, en particulier ceux qui traitent de l'histoire de la langue française (BRUNOT 1927-1943, CHAURAND 1999 ou encore REY *et al.* 2007) font également référence de manière plus ou moins ponctuelle aux *Conférences* et à leurs particularités linguistiques.

1802 : pour l'époque révolutionnaire, nous retenons les analyses menées par LÜDI (1986) sur le *Procès-verbal d'une séance d'assemblée populaire de section*³⁴⁹. Ce texte fait partie d'un pamphlet publié par Pierre Capelle. Comme l'explique LÜDI, ce document, qui n'est pas « authentique », oppose le langage des personnages populaires à celui du narrateur (*ibid.* : 12) et se révèle particulièrement intéressant puisqu'il a été rédigé après la Révolution, « époque [où] de nombreuses variétés font pour ainsi dire officiellement surface pour la première fois » (*ibid.*).

2.2.1.2. Textes datant d'après 1829

Pour la première moitié du XX^e siècle, nous avons utilisé les exemples relevés par ROUFFIANGE (1989) pour son étude du parler paysan dans quatre œuvres de Marcel Aymé : *La Table aux crevés* (1929), *La Jument verte* (1933), *Gustalin* (1937) et *La Vouivre* (1943). Ces quatre textes ont été retenus par l'auteur pour leur « coloration régionale » et leur « style paysannesque » (PRUNER 1989 : 3).

Nous citons également quelques exemples tirés de *Paysan*, l'un des 99 *Exercices de style* de Queneau (1947), d'après l'étude linguistique réalisée par BORK (1978).

2.2.1.3. Textes complémentaires

Par l'intermédiaire de l'étude d'HORAK (2006) qui porte sur le *Jargon « paysan » dans la littérature*, nous proposons sporadiquement des exemples de traits caractéristiques provenant du *Dom Juan* de Molière (1665), de *Jean bête à la foire* de Beaumarchais (datable de 1760-65) et du conte de Maupassant intitulé *Aux champs* (1882).

Nous étairions également notre propos avec des traits d'« oral représenté » tirés du *Dom Juan* de Molière qui ont été analysés par LODGE (1991). En plus d'être « a valuable source for the linguistic historian interested in the development of spoken norms [...] in the period » (LOGDE 1991 : 485), le texte de Molière présente aussi l'avantage de ne pas proposer uniquement des « phonological and lexical means » (AYRES-BENNETT 2004 : 30) mais également d'introduire des traits morphosyntaxiques.

En plus des textes complémentaires que nous citons de manière régulière dans nos analyses, nous consultons Frantext, en particulier pour le XIX^e siècle, et nous faisons

³⁴⁹ La période révolutionnaire est propice à la parution d'un grand nombre de publications périodiques à vocation politique – quelle qu'en soit l'orientation – destinées en priorité aux milieux artisanal et commercial de type urbain. Pour la région parisienne, ELYADA 1991 propose un inventaire détaillé des imprimés de cette nature parus entre 1789 et 1792.

référence à quelques autres œuvres. Les références complètes de ces dernières figurent dans notre bibliographie.

2.2.2. Sources métalinguistiques

Pour collecter des informations métalinguistiques sur les phénomènes d'« oral représenté » récoltés dans les *MF*, nous avons retenu les mêmes grammairiens que pour le chapitre précédent (Thurot, Rosset, Brunot, etc.³⁵⁰). À ces références de base, nous ajoutons ponctuellement des renvois à d'autres ouvrages métalinguistiques dont nous donnons les références au fur et à mesure de leur apparition dans le texte. Ces derniers datent principalement du premier tiers du XIX^e siècle, période durant laquelle de nombreux ouvrages correctifs, voire cacologiques³⁵¹, sont publiés comme par exemple ceux de d'Hautel (1808) ou de Desgranges (1821).

II. L'« oral représenté » dans les *Mémoires d'un forban philosophe*

Le présupposé qui a guidé les analyses de ce chapitre et la construction de sa structure est le suivant : nous voulions comprendre, à travers l'analyse des traits d'« oral représenté » donnés dans les *MF*, quelle image de l'oral se faisait l'auteur, comment il en a imaginé la représentation dans son texte et, plus concrètement, de quelle manière il a construit les fragments textuels dans lesquels ont été insérées les caractéristiques d'« oral représenté » retenues. Nous avons donc traité de manière exhaustive les traits dont les informations contextuelles (marquage, contexte discursif, etc.) nous ont laissé penser que l'auteur du texte les considérait comme de l'« oral représenté ». Cela explique par exemple la présence dans cet ensemble de caractéristiques n'ayant rien de non conventionnel du point de vue de l'analyse linguistique, comme c'est le cas de la périphrase *aller* + infinitif (2.1.2.1.). Nous avons également cherché à savoir si les traits proposés étaient préexistants dans les traditions discursives sous-tendant les *MF* et s'ils avaient une pertinence dans la réalité linguistique de l'époque.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous avons traité les traits en présence selon une structure basée non pas sur une analyse linguistique classique, mais selon un ordre plus conforme à l'approche de l'auteur et à sa compréhension de la langue. En effet, ce dernier, pour créer

³⁵⁰ Pour la liste exhaustive, cf. chapitre 4, I.3.3.

³⁵¹ Sur les ouvrages puristes au XIX^e siècle, voir AYRES-BENNETT 1994b, SAINT-GÉRARD 2009.

un décalage de registre par rapport à la langue littéraire majoritaire dans le texte et pour représenter des éléments du langage parlé dans le langage écrit, a choisi d'insérer dans son texte des représentations graphiques de phénomènes qu'il identifiait comme « populaires », poissards ou du moins comme non littéraires. Partant de ce point de vue, nous avons réparti l'ensemble des réalisations d'« oral représenté » relevées dans les *MF* en trois catégories – Prononciation (1.), Phénomènes morpho-syntaxiques (2.) et Spécificités lexicales (3.) – elles-mêmes subdivisées en sous-sections.

Toutes les sous-sections ainsi créées ont été construites selon un schéma semblable. La description de chaque spécificité s'ouvre sur un commentaire qui la met en lien avec le phénomène linguistique sous-jacent. Par exemple, dans le cas du pronom personnel sujet *je* pour lequel l'auteur, dans les passages marqués comme non-conventionnels, propose la graphie *j'* et que nous avons classé dans la catégorie « prononciation », nous réintroduisons l'explication morphologique sous-jacente (cf. 1.1.2.1.). Nous proposons ensuite un tableau formé de deux colonnes. Dans la colonne de gauche, nous énumérons l'ensemble des occurrences relevées dans les *MF*³⁵² et faisons suivre chaque graphie des *MF* difficilement identifiable de la forme « correcte » – donnée entre crochets – et du numéro de page à laquelle elle apparaît dans le texte. De plus, lorsque la forme ne peut pas être identifiée sans son contexte immédiat, nous le rétablissons³⁵³. Dans la colonne de droite des tableaux, nous indiquons le type de discours dans lequel la forme est insérée et y ajoutons une information d'ordre socio-professionnelle sur le personnage qui la produit³⁵⁴ (ex : « *alle* (205) / dd – agent de Vidocq »). Nous donnons ensuite dans la rubrique « sources littéraires et semi-littéraires » un choix d'attestations tirées de notre corpus et qui correspondent à celle(s) relevée(s) dans les *MF*. Elles sont classées chronologiquement. Nous mettons dans la rubrique « sources métalinguistiques » les renvois aux textes dans lesquels figurent des informations sur le trait concerné et terminons par un « commentaire »³⁵⁵.

³⁵² Lorsqu'une occurrence apparaît à plus de trois reprises dans le texte, nous indiquons les trois premières et les faisons suivre de la mention *passim*.

³⁵³ Pour les autres cas, il est toujours possible de se référer au texte intégral proposé dans le document annexe 1.

³⁵⁴ Cette information qui permet de déterminer à quelle classe sociale sont associés les traits considérés sera principalement utilisée pour les chapitres 6 et 7. Toutefois, par commodité, nous avons choisi de la faire figurer systématiquement dans ces tableaux.

³⁵⁵ Selon les cas et pour éviter des redites, il nous arrive de ne proposer qu'un commentaire pour deux sections ou alors d'en faire l'impasse lorsque nous estimons que les informations métalinguistiques proposées sont suffisantes à la compréhension du phénomène dont il est question.

1. Prononciation

1.1. vocalisme

1.1.1. Alternances vocaliques

1.1.1.1. *a* / *alle* pour *elle*

Tableau 5.1. : *alle(s)*, *a* pour *elle(s)*

alle, alles (205)	dd – Halle (agent de Vidocq)
qu’a [qu’alle] (205)	dd – Halle (verdurière)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

ROSSET (1911) a noté la forme *alle* et sa variante graphique *al* chez Molière (*Médecin*, III, sc. 2³⁵⁶) de même que dans les *Conférences* (IV, 23, V, 83, VI, 65) pour lesquelles il signale également la présence de la forme *a* préconsonantique (V, 7 et VII, 5) – ces informations sont confirmées par les analyses de BIRK (2004 : 33).

Chez Vadé, *alle* apparaît régulièrement pour *elle* (« Alle a reçu tout ce qu’il ly a donné [...] »).

Dans les *Lettres de Montmartre*, Lodge a compté 47 occurrences de *alle(s)* pour une seule forme *elle* (1995 : 453).

LÜDI (1986 : 13) relève également la présence de ce trait dans son corpus (I. 102). Il choisit toutefois de le classer parmi les marques morphologiques dans la catégorie « pronoms ».

Selon la documentation de Frantext, *alle* figure chez Balzac (*Eugénie Grandet*, *Les Chouans*, *Les Paysans*...) et chez George Sand, en particulier dans *Jeanne*. Dans les textes plus récents du corpus, nous trouvons, par exemple, la forme *alle* pour *elle* dans les *Contes et légendes* de Maupassant (1955) ou dans *Le Dimanche de la vie* de Queneau (1951)³⁵⁷.

Sources métalinguistiques :

THUROT (1881, 20) explique que cette forme reflète une prononciation populaire : « *alle* pour *elle*, *masme* pour *mesme*, sont des prononciations populaires qui ne sont pas devenues normales ». BAUCHE indique simplement que « *e*, avec le son de ‘è’, se change parfois en

³⁵⁶ De manière générale, la graphie *a* pour rendre une prononciation ouverte de [ɛ] est largement représentée dans les pièces de Molière.

³⁵⁷ Ces informations sont tirées de Frantext.

a. Ainsi le pronom ‘elle’, ‘elles’ devient *al*, *a*, *alz*, *az* » (BAUCHE 1920 : 39). Si ROSSET (1911 : 84 s.) pense que ce phénomène est très ancien, il donne des exemples de *al*, *a* relevés dans des textes des XVI^e et XVII^e siècles – l’étude de BRUNOT (X/2, 89) confirme que cette particularité n’est « attestée [que] dès le XVII^e siècle ». ROSSET indique également que cette alternance a été commentée par Thurot et Bérain³⁵⁸ (*ibid.* 89) et précise qu’au moment où il écrit, en 1911, cette prononciation est toujours vivante, ce que WÜEST 1985 confirme. L’enregistrement du parisien banlieusard proposé par CARTON en 1983 permet d’entendre ce phénomène qui est, en outre, la prononciation générale du français canadien.

Commentaire :

Cette alternance est largement attestée par les différents types de sources qui se font l’écho de la langue parlée et bien documentée à toutes les époques depuis le XVII^e siècle. Dans la littérature, cette particularité est l’un des traits préférés des auteurs usant d’« oral représenté » et plus particulièrement de ceux qui dépeignent la langue des paysans, qu’ils cherchent à la stigmatiser ou non³⁵⁹. L’auteur des *MF* choisit donc, dans ce cas, une caractéristique courante qu’il propose dans deux de ses variantes, *alle* et *a*, et qu’il marque en les plaçant uniquement dans les dialogues des poissardes. LÉARD (1995 : 78-79) signale par ailleurs que cette forme est courante en français québécois contemporain alors qu’elle est rare de nos jours en Europe.

1.1.1.2. *Moscieu* pour *monsieur*

Tableau 5.2 : *moscieu* pour *monsieur*

Moscieu (213, 214)	dd – police (agent de Vidocq)

Ce trait, également utilisé dans la lettre de la peu-lettrée des *MF*, a été analysé dans le chapitre 4 (II.1.2). Sa présence dans le discours direct du texte montre que l’auteur le considérait avant tout comme un trait oralisant et non pas comme une « faute » d’orthographe qu’aurait commise Louise.

1.1.2. Chutes de voyelles

1.1.2.1. Dans les proclitiques

³⁵⁸ Il indique précisément « Bérain 1675 – et Th[urot] I, 22 ».

³⁵⁹ Cette particularité apparaît d’ailleurs dans l’*Atlas linguistique de la France* (dès à présent ALF), cf. par exemple les cartes 332 *elle cousait* ou 462 *elle enfle*.

Si notre analyse reposait sur un classement purement linguistique, ces traits seraient à placer dans la catégorie « morphologie » – où sont étudiés les *morphèmes* comme les a appelés BLOOMFIELD (1970 [1933]) –, puisque *je/j'*, *te/t'*, *tu/t'*, etc. sont des allomorphes.

1.1.2.1.1. *J' pour je / m' pour me / t' pour te / s' pour se / l' pour le / d' pour de*

Tableau 5.3 : *J' pour je / m' pour me / t' pour te / s' pour se / l' pour le / d' pour de*

je	j'crois (85), j'réponds (87), j'suis (87, 126, 127, <i>passim</i>), j'connais (118), j'crois, J'disons (126), j'te (126, 149, 150, <i>passim</i>), j'vas, J'n'ai (127), j'lui (128), j's'rai (138), J'sais, j'voulons (149), j'ne, j'vois (150), j't'apporterai (151), j'tavons (268)	dd – prison (détenu(e), gardien, garde-chiourme)
	j'ly (205)	dd – Halle (verdurière)
	j'vous (207)	dd – atelier (agent de Vidocq)
me	m'vend (89), m'faut (128), m'semble (268)	dd – prison (détenu(e), garde-chiourme)
te	t'manque (126), t'parle (127), t'tiendra, t'faire, t'chercher, t'saigner, t'f'ra (149), t'tiendra, t'fait (150), t'fra-t-y, t'comporter (151)	dd - prison (détenue, gardien)
se	s'prit, s'sont (87), s'f'ra (99), s'plaint, s'f... (126), s'passe (151)	dd – prison (détenu(e), gardien)
le	l'restant (86), l'prince (87), l'bouton, l'comprends-tu, l'Ratichon, l'boutonner (99), l'répétons (126), l'fil, l'monde, l'prouver (126), l'changement (138), l'ravoir (148), l'plains, l'verras, l'serrons (150), l'sais l'gouverneur (151)	dd – prison (détenue, détenu, gardien)
	l'marchand (204), l'dire (205)	dd – Halle (tapageuse, verdurière)
	l'gosier, l'cœur (268)	dd – prison (garde-chiourme)
de	d'mon (85), d'ta (125), d'me (126), d'mal (138), d'cachot (149), d'près (150), d'soupe, d'mes, d'pain, d'trop	dd – prison
	d'la (85, 150, 207, <i>passim</i>)	Chanson
	d'suite, d'fille, d'nouveau (205), d'vous (205, 207)	dd - Halle (verdurière, agent Vidocq)
	d'scier, d'long, d'travers (268)	dd - prison (garde-chiourme)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Les sources littéraires et semi-littéraires de notre corpus foisonnent d'exemples de ce phénomène.

LÜDI en recense plusieurs occurrences dans son corpus mais note également la présence de plusieurs « omission[s] contraire[s] à l'orthophonie du *e* caduc, ce qui mène à des groupes consonantiques inacceptables³⁶⁰ en français standard : *l'scellé sur les nez* (I, 134), *personne n'veut la parole, [...] pas d'décence* (I, 19) [...]. etc.» (1986 : 12).

J'sais figure dans une chanson de Béranger³⁶¹ contemporaine des *MF* :

J' sais mêm' qu' il fait des tragédies

quand il n' est pas trop paresseux.

De la Merpomène idolâtre

qu' il fass' mourir par-ci par-là.

Nous qui n' somm' s pas d' z héros (1829, nous soulignons)

Dans *Aux champs* de Maupassant, HORAK (2006) relève plusieurs occurrences comme *j'vous, d'vouloir, l'notaire*, etc.

Sources métalinguistiques :

THUROT écrit que les proclitiques :

[...] ont été de bonne heure syncopés dans le langage familier, au moins dès le commencement du XVII^e siècle, comme l'atteste Oudin. [...] On voit que dès 1662, sixième édition de la grammaire de Duez, cette syncope avait la même étendue qu'aujourd'hui. (I, 208)

Cette explication est confirmée par les analyses de ROSSET sur les *Conférences* :

Il semble bien que dans les *Conférences* les suppressions de la voyelle *e* muet³⁶² ne soient qu'un procédé littéraire pour donner aux textes imprimés une apparence insolite et barbare. En fait, la prononciation populaire ne se distinguait pas de la prononciation correcte ; l'une et l'autre supprimait déjà les *e* féminins dans tous les cas où, encore aujourd'hui, nous ne les prononçons pas. (ROSSET 1911 : 152).

³⁶⁰ Ce que FREI qualifiait de « bouillie imprononçable » (1929 : 130).

³⁶¹ Pierre-Jean de Béranger (1770-1857), chansonnier très populaire de la première moitié du XIX^e siècle, est souvent considéré comme la voix du peuple de cette époque et classé parmi les artistes réalistes : « dix ou quinze ans avant la 'bataille romantique', les chansons de Béranger [...] aidaient à briser le dogme de l'académisme pseudo classique et à appeler les choses par leur nom » (FISCHER 1976 : 181). Ses chansons sont publiées à plusieurs reprises à partir de 1815 et connaissent un véritable succès de librairie.

³⁶² Pour désigner ce trait, différentes dénominations sont présentes dans la littérature. Comme l'explique WALTER, ces dernières « ont varié au cours du temps » (1990 :27-28). Il est ainsi appelé tour à tour « barré », « bref », « caduc », « clos », « féminin », « français », « instable », « menu », « muet », « sourd », etc. mais « toutes les formules qui servent à [le] désigner sont aujourd'hui partiellement inadéquates » (*ibid.*).

Par contre, presque au même moment, BAUCHE, différencie l'usage entre le LP (langage populaire, français populaire) et le fr. (français correct, français classique) :

[...] *e* se prononce de même en LP. et en fr. Mais en LP. il s'élide beaucoup plus fréquemment qu'en français : dans l'article *le*, dans les pronoms *je*, *te*, *me*, etc. [...] et dans le corps des mots. (1920 : 36)

Quant à FOUCHÉ, il précise que :

[...] lorsque le ton est vif et familier, l'*e* muet peut tomber après un [l], un [R], un [m] ou un [n] initiaux de mot ou de groupe [...]. Un degré de plus dans la vivacité ou la familiarité, l'*e* muet peut tomber entre deux [l], deux [m] ou deux [n] [...]. (1969 : 121-122)

1.1.2.1.2. *Tu*

Tableau 5.4 : *t'* pour *tu*

t'	t'as (125, 150), t'es, t'est [<i>sic.</i>] (126, 149, 150), t'étais, t'auras (149)	dd – prison (détenu(e), gardien, garde-chiourme)
t	tas (268)	dd – prison (garde-chiourme)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Pour cette particularité, les exemples littéraires et semi-littéraires sont nombreux et couvrent toutes les périodes. Les *Conférences* en regorgent (ROSSET 1911), le *Dom Juan* de Molière en contient également plusieurs occurrences et, plus récemment, Marcel Aymé en a inséré dans un certain nombre de ses romans. Ce dernier propose aussi bien des *t'* devant voyelle, comme dans les *MF*, que devant consonne, comme dans les formes *t'nous* et *t'las* (tu l'as), ce que ROUFFIANGE explique de la manière suivante :

Il s'agit là d'un fait dialectal. En Bourgogne et en Franche-Comté, que le pronom sujet de la 2^e personne soit [tu] ou [tœ] qui est la variante phonétique du premier, il est toujours élide devant voyelle ; si la forme est [tœ], elle peut aussi s'élider devant une consonne. En l'occurrence, le fait régional rejoint l'usage de la langue populaire et même familière : « t'es bête », « t'aimes ça ? », etc. (1989 : 18-19)

Dans les textes catégorisés comme « poissards » – *La Pipe cassée* et *Les Lettres de la grenouillère* entre autres –, les occurrences de ce phénomène sont nombreuses, ce que confirme BRUNOT (« Les exemples fourmillent dans le poissard », X/1, 309). Cependant, elles apparaissent tout aussi fréquemment dans des productions qualifiées de familières ou de populaires.

Sources métalinguistiques :

Comme l'indique BORK, « l'élision de la voyelle du pronom sujet *tu* devenu *t'* devant voyelle [est] documentée dès le XIII^e siècle » (1978 : 185) et était encore courante dans les écrits en langue soutenue au XVI^e siècle. Ce n'est que plus tard que son statut change. BRUNOT (X/1, 309) l'a identifiée, expliquée et en a donné de multiples exemples. Plus récemment, STEINMEYER a confirmé l'importance diachronique de ce phénomène et a démontré, en s'appuyant sur les cartes de l'ALF et de l'*Atlas linguistique et ethnographique du Centre*³⁶³, qu'il touchait l'ensemble des régions de langue d'oïl (STEINMEYER 1979 : 26-30 et « tableau récapitulatif », 252). Il s'est également arrêté sur sa répartition diastratique :

In der Regel wird die u-Elision als Charakteristikum der Vulgärsprache aufgeführt (Bauche 98, Bourcier § 80 – rem. I, Frei 127, Guiraud 44), doch dürfte sie ebenso im *langage familier* durchaus üblich sein. Literarisch wird sie zur Kennzeichnung volks- und umgangssprachlicher Redeweise verwendet, wobei die Trennungslinie zwischen familier und populaire nicht eindeutig zu ziehen ist.

1.1.2.2. *Qu'* pour *que* et *qui*

L'angle de vue adopté dans notre recherche ne s'appuie pas sur l'approche grammaticale des phénomènes mais sur ce qu'a cherché à reproduire par écrit l'auteur des *MF*. Cela explique que notre classement regroupe l'ensemble des *qu'* du texte dans un seul tableau, qu'ils représentent des pronoms, des conjonctions ou des adverbes.

Tableau 5. 5 : *qu'* pour *qui*, *que*

que / qui (pr. relatif)	un grand prince qu' était parent du roi (86) la princesse, qu' était enceinte (87) C'est c'Rinaldi-là qu' a fait tant de belles prouesses (87) C'était zun lapin, messieurs, qu' Rinaldi (87) v'là l'Ratichon qui dit qu' nous n'sommes pas assez savant [sic] pour l'boutonner (99) c'est toi qu' as servi (126) avec tes planches [...] qu' tu nous a scié d'travers (268)	dd - prison (détenu(e), gardien, garde-chiourme)
	Je v'nons vous trouver d'la part de vot' sœur qu' est à Vaugirard (205)	dd – Halle (agent de Vidocq)
que / qui (pr. interrogatif)	je ne sait trop comment qu' ça c'est fait (87) qu' est-ce qui crie silence, là ? (88)	dd – prison (détenu)

³⁶³ Dès à présent ALCe.

	Quoi qu' c'est qu'y a pour vot' service (205)	dd – Halle (verdurière)
que (conj. de sub.)	Je crois qu'oui (85) Après qu'les gens [...] les eurent (87) J'disons qu'c'est toi (126) y faudra qu'tu <i>billes</i> (126) Dis donc qu'tu m'enverras la peste (127) on n'entend qu'ta gueule (128) J'sais ben qu'nous sommes pas camarades (149) nous espérons bien qu'y t'tiendra compagnie (149) au lieu de trois mois d'cachot, tu n'en f'ras qu'deux (149) Et moi j'ne l'plains pas, car j'vois qu't'est [sic] un bon enfant (150) tu penses ben qu'nous l'serrons d'près (150) nous n'gagnons qu'trente cinq sous par jour (151) Nous savons qu'tas une bonne amie (268)	dd - prison (détenue, gardien, garde- chiourme)
que (adv. conj.)	Mais v'là-t-y pas qu' la princesse (87)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Les textes de Vadé contiennent plusieurs occurrences de ce phénomène, à l'image de cet exemple : « Ah ! ça, v'là qu'est donc baclé » (*Les Troyennes*, 1777 : 42).

BORK (1978 : 181) signale la présence de ce phénomène chez Queneau.

Sources métalinguistiques :

BAUCHE note, à propos du relatif *que*, qu'il est utilisé « comme en fr. mais l'«e» s'élide plus souvent en LP., qu'en fr. notamment devant une consonne » (1920 : 103).

Commentaire :

L'utilisation de ce trait concerne les personnages liés au monde de la prison (détenus, gardiens, garde-chiourmes) et à celui des Halles (les verdurières et l'agent de Vidocq). En effet, il n'y a pas de trace de la forme *qu'* devant un mot à initiale consonantique dans les dialogues du narrateur ni d'autres personnages ne faisant pas partie de ces deux univers.

1.1.2.3. Dans la particule négative *ne*Tableau 5. 6 : *n'* pour *ne*

Je n' sais pas (85), nous n' sommes pas (99, 148, 149), je n' te manquerai pas (127), n' me f'ra pas (138), Tu n' veux rien (149), nous n' gagnons qu'trente cinq sous (151)	dd – prison (détenu(e), gardien)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Le corpus de LÜDI contient plusieurs exemples de ce phénomène : «*n'veut la parol* (I. 119), *not'lampe n'se s'rait pas éteinte* (I. 75), *n'crachez donc pas sur le monde* (I, 50), etc. » (1986 : 12).

Les exemples sont nombreux dans les textes parus au cours du XIX^e siècle comme dans l'extrait de cette chanson publiée en 1828 :

Que pour lui mon cœur s'attendrit ;

Je n'sais comment ça se fit. (« Les Vendangeurs » in : CASTEL 1828, nous soulignons)

Sources métalinguistiques :

Les sources métalinguistiques s'attardent plus volontiers sur la chute de la particule négative *ne* en locution (*ne... pas*, *ne ... plus*, etc.) que sur l'utilisation de *n'* devant consonne. Lorsqu'il en est question, elle est incluse dans les phénomènes de maintien ou de chute d'*e* (cf, par exemple, GADET 1989 : 82, 1992 : 37).

Commentaire :

Dans les *MF*, cette forme raccourcie de la particule négative n'apparaît que dans les passages dans lesquels s'expriment des personnages faisant partie du milieu carcéral. Elle rejoint donc, dans l'esprit de l'auteur du texte, la catégorie des traits servant à marquer l'oral populaire. Toutefois, dans les dialogues des détenus et gardiens, elle est proposée en alternance avec la forme complète *ne* comme en témoigne cet exemple : « *c'est que, vois-tu, nous ne sommes pas riches ; nous n'gagnons qu'trente cinq sous par jour* » (151, nous soulignons).

1.1.2.4. Dans le pronom démonstratif *cette*, *cet*, *ce*Tableau 5. 7 : *c't'*, *c'te* pour *cette* / *c'* pour *ce*

cette	c't' affaire-là (126)	dd – prison (détenue)

	c'te (205), c't' après-midi (206)	dd – Halle (verdurière)
Ce	c' Rinaldi-là (87), C' que, c' qui, (87, 89, 126, <i>passim</i>), c'n' est (127, 128, 148, <i>passim</i>), c' côté-ci (128)	dd – prison + Halle (détenu(e), gardien, verdurière)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Plusieurs commentateurs signalent ce phénomène dans les *Conférences* (ROSSET 1911 : 383, BIRK 2004 : 61).

Les *Lettres de Montmartre* contiennent des occurrences de cette réduction (LODGE 1995 : 450). Beaumarchais utilise ce trait dans *Jean bête à la foire* (*c'te*, *c't'heure*, *c't'escorgriffe*). Dans *Les Lettres de la Grenouillère*, Vadé insère ce phénomène à plusieurs reprises (II, VIII, XII).

Dans son corpus révolutionnaire, LÜDI repère ce phénomène – *ct'homme* pour cet homme – qu'il classe dans les marques morphologiques touchant aux déterminatifs (1986 : 13).

Dans les romans des XIX^e et XX^e siècles, cette forme apparaît couramment. Balzac, Sue et Sand l'utilisent. Elle est également fréquente chez Maupassant (HORAK 2006) ainsi que chez Marcel Aymé (ROUFFIANGE 1989 : 24). Quant à BORK (1978 : 181) et STEINMEYER (1979 : 34), ils la signalent chez Queneau.

Sources métalinguistiques :

La syncope du *e* dans ce pronom démonstratif, qu'il soit masculin ou féminin, est signalée dès le XVI^e siècle par les sources métalinguistiques et très bien documentée depuis lors. THUROT (I/210) cite l'exemple de Péletier qui « critique (126) 'ceus qui se sont avizés d'écrire *ste femme*, *ste cause*, au lieu de *cête femme*, *cête cause*' ».

Pour le XVII^e siècle, le nom de Richelet revient à plusieurs reprises chez les commentateurs :

Suivant Richelet, « dans la prose et dans le langage ordinaire on supprime presque la lettre *e*... et *cet esprit* se prononce presque comme *stesprit*, et *cette fille* comme *ste fille* ». (THUROT I, 210)

Ste était une graphie désagréable aux grammairiens ; c'était cependant la prononciation ordinaire au XVI^e et aux XVII^e siècles (Richelet). (ROSSET 1911, 149)

Pour cette même période, Thomas Corneille associe ce phénomène au discours familier :

Dans le discours familier on prononce *st homme*, *ste femme*, et ce seroit une affectation vicieuse de dire *cet homme*, *cette femme*, quoy que dans la chaire on

doive prononcer ainsi ces mots. Il y a pourtant d'excellents prédicateurs qui prononcent *st'action*, *st'habitude*, mais la plupart prononcent entièrement *cet* et *cette*. (THUROT I, 210, nous soulignons)³⁶⁴

Pour le XVIII^e siècle, ROSSET précise que cette prononciation est :

toujours vivante dans le parler populaire de Paris. Il est probable que la tradition savante, conservée par les grammairiens qui écrivaient *cet*, *cette*, a peu à peu habitué les doctes à prononcer ces mots tels qu'ils les voyaient écrits (1911, 149).

Pour BRUNOT (X/1, 98) : « *Ste*, *st'* pour *cette* n'était pas parvenu à sortir du langage populaire. On en retrouve des exemples à foison ». Quant à BAUCHE, il consacre une section à ce phénomène (1920 : 98).

ROUFFIANGE signale que cette forme «écrasée» est «actuellement [...] populaire, mais aussi dialectale» (1989: 24).

Commentaire :

L'auteur des *MF* n'utilise ces formes, pourtant largement répandues dans l'oral spontané et attestées jusqu'à nos jours dans toute la francophonie, que lorsqu'il fait s'exprimer les verdurières des halles et les prisonnières – ainsi que le gardien de prison qui s'occupe des détenues et dont le parler est calqué sur le leur. S'il emploie *c'te*, dont l'orthographe reste proche de la forme « originale » *cette*, il ne propose jamais la graphie *ste* plus éloignée ni la forme *sti-là* (= *cestui-là*) qui « remplace souvent *celui* » (BRUNOT X/1, 310).

1.1.2.5 En syllabe initiale

Tableau 5.8 : chute de *e* et *é* en syllabe initiale

d'main (86), p'tit, p'tite (87, 138, 151), f'ra, f'ras, f'raient (99, 139, 149, <i>passim</i>), s'ra, s'rai (138), r'venir (150), r'tient (151), d'venir (151),	dd – prison (détenue, détenu, gardien)
s'rai (205), v'nons (205), d'jà (205)	dd – Halle (verdurière, agent de Vicocq)

Sources littéraires et semi-littéraires :

Dans les *Conférences*, cette particularité est couramment relevée (BIRK 2004 : 60).

HORAK (2006) relève ce trait dans le *Jean bête à la foire* de Beaumarchais (*s'ringue*, *p'tit*).

³⁶⁴ Ce grammairien est également cité par ROSSET (1911 : 149), STEINMEYER (1979 : 35) et BIRK (2004 : 61). Pour la même période et probablement dans la continuation de Thurot, ces trois auteurs mentionnent également De la Touche (1696), Renaud (1697), Billecoq (1711) et Meyer (1683).

Les *Lettres de la Grenouillère* recèlent de nombreux exemples de ce phénomène : *r'grette* (I), *r'souvenance* (II), *froit* (III), etc. Par ailleurs, Vadé alterne deux procédés graphiques pour rendre ce phénomène à l'écrit : la suppression simple du graphème, comme dans l'exemple *froit* pour *feroit* et son remplacement par une apostrophe qui représente la majorité des cas.

Ce trait est également présent dans *Aux champs* de Maupassant (*r'procher*, HORAK 2006) et chez Queneau (*ptits*, BORK 1978 : 181).

Sources métalinguistiques :

ROSSET remarque en analysant les *Conférences* et en s'appuyant sur l'ouvrage de Thurot qu'« il est rare qu'on laisse disparaître totalement la voyelle dans l'écriture, même quand elle a disparu de la prononciation » (1911 : 219)³⁶⁵. Il précise que, dès l'époque de Vaugelas :

c'est désormais un trait caractéristique d'un parler de paysan que d'écrire les mots en laissant tomber les lettres muettes qu'on écrit d'habitude et d'autre part de prononcer les mots sans se soucier de leur graphie. (*Ibid* : 221)

Enfin, à propos de Maupassant, il signale que, quand il écrit :

'*Je me r'tourne... Mélie en r'çoit deux...*', il nous donne l'impression que c'est un homme du peuple qui parle, mais il ne note pas une prononciation spécialement populaire, car c'est la seule usitée dans la vie ordinaire. (*Ibid* : 50)

GADET signale que la « chute du *e* muet est probablement le trait le plus fréquemment souligné de l'usage populaire » (1992 : 36).

Commentaire (1.1.2.1 et 1.1.2.2.) :

À toutes les époques, les auteurs ayant cherché à intégrer des marques d'oral dans leurs textes ont été confrontés au problème de la réalisation ou non de l'*e* caduc. Toutefois, l'utilisation de ce phénomène par les écrivains transcrit rarement la réalité linguistique de leur époque. En effet, la plupart des élisions de *e* appartiennent à l'oral standard et ne sont donc pas marquées diastratiquement tandis que les auteurs utilisant ces différences à l'écrit les font généralement passer pour des « marques de niveau », le plus souvent avec l'intention de « faire populaire » (VIGNEAU-ROUAYRENC 1991). Ce procédé tend alors à devenir « un élément stigmatisant dans la représentation de l'oralité » (FAVART 2010 : 63). En cela, nous l'avons montré ci-dessus, ils semblent d'accord avec les avis de nombreux

³⁶⁵ Ce phénomène apparaît chez Gilles Vaudelin. En effet, dans sa *Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France* (1713), l'auteur choisit de ne pas transcrire le [ə] dans les plurisyllabiques.

grammairiens qui décrivent ces emplois comme faisant partie du *mauvais usage*. Cependant, des règles de « régularités » se dégagent – par exemple la suppression du graphème <e> devant le h dit « aspiré » est « a-normative » selon la terminologie de Vigneau-Rouayrenc³⁶⁶ – et nous constatons que l’auteur des *MF* s’y conforme. Au contraire, l’e disparaît très régulièrement dans les monosyllabes précédés d’une voyelle – ce cas de figure est également celui qui apparaît majoritairement dans les *MF*. Leur auteur a par ailleurs recours à de nombreuses reprises au trait décrit par FOUCHÉ comme étant familiers, voire très familiers (1969 : 121) : la chute du *e* après *l* ou *r* ou après une occlusive. Dans ces cas de figure, une corrélation s’établit entre le caractère non-conventionnel du phénomène linguistique et celui du personnage qui le produit – des prisonnières et des verdurières de la Halle principalement.

1.1.3. Chute des semi-voyelles

1.1.3.1. *Ben* pour *bien*

Tableau 5.9 : *ben* pour *bien*

Si ben donc, que l’prince (87) après que les gens les eurent ben examinés (87) Y faut ben <i>s’esbiner</i> (138) Eh ben , malin, tu voulais donc partir comme ça sans nous dire adieu (148) t’es ben fait pour ça (149) tu penses ben qu’nous l’serrons d’près pour lui faire payer sa bienvenue (150) Eh ben ! confrère, comment vont tes amours ? Ah ça ! si tu te maries, j’espérons ben que tu m’inviteras à tes noces (267)	dd – prison + marché (détenu, gardien, garde-chiourme)
– Eh ben ! (205) Alle est ben malade ! (205) alles f’raient ben d’y aller toutes les deux (205) elle a d’jà ben causé du chagrin à sa mère (205)	dd – Halle (verdurière, agent de Vidocq)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Cette particularité est signalée à plusieurs reprises dans les *Conférences* (BIRK 2004 : 70).

³⁶⁶ « A-normatif » désigne chez cette auteure une suppression témoignant d’une « méconnaissance de la Norme » (VIGNEAU-ROUAYRENC 1991 : 23).

HORAK (2006) relève ce trait dans le *Jean bête à la foire* de Beaumarchais et Lodge remarque sa présence dans *Les Lettres de Monmartre*. Il figure aussi à de nombreuses reprises dans les œuvres de Vadé.

LÜDI (1986) relève cette forme dans son corpus révolutionnaire et la classe parmi les marques morphologiques avec les adverbes. Dans les textes de la même période, cette forme apparaît fréquemment, notamment dans les textes mettant en scène le Père et la Mère Duchêne.

Pour le XIX^e siècle, la recherche de *ben* dans Frantext donne 1211 résultats desquels il faut décompter les quelques occurrences ne correspondant pas à la forme recherchée (p. ex. *Benvenuti* ou *ben* « fils de »). George Sand et Balzac en sont notamment de grands utilisateurs.

Parmi notre corpus, HORAK (2006) relève cette forme dans *Aux champs* de Maupassant, ROUFFIANGE (1989) dans la *Table aux crevés* de Marcel Aymé et BORK (1978) chez Queneau.

Sources métalinguistiques :

THUROT explique que « les mots *bien*, *rien* se sont prononcés, dès le commencement du XVII^e siècle, *ben*, *ren*, mais [que] cette prononciation n'a jamais prévalu dans l'usage normal » (I, 483)³⁶⁷. BIRK confirme cette explication:

In der Aussprache *ben* für *bien* [...] und *ran* für *rien* [...] liegt vermutlich ein Phänomen der Pariser Sprache vor, das im 17. Jahrhundert heftiger Kritik ausgesetzt ist. (2004 : 70)

Dans le chapitre qu'il consacre à Hébert et à son *Père Duchêne*, BRUNOT classe *ben* parmi les éléments qui renvoient au poissard (X/1, 178).

Quant à STEINMEYER, il s'arrête longuement sur ce phénomène et en propose un historique détaillé (1979 : 54-59). De son analyse, nous retenons que cette forme est attestée par l'ALF³⁶⁸ en Île-de-France et dans l'ensemble du domaine oïlique et que, contrairement à *ren* et *chen* (respectivement pour *rien* et *chien*), elle s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui dans la langue parlée. Par ailleurs, STEINMEYER note que « entsprechend oft wird es literarisch als Signal für vulgärsprachliche Ausdruckweise verwendet, wobei die Graphien *ben* und *bin* auftreten » (*ibid.* : 54). ROUFFIANGE indique que cette forme est « usuelle dans le patois franc-comtois, comme dans le français rural de toute la région. Elle appartient

³⁶⁷ Ce jugement est probablement erroné comme le montre l'usage québécois.

³⁶⁸ *Bien* fait l'objet de la carte 131 et *rien* de la carte 1158.

aussi à la langue familière ou populaire » mais que « sans valeur précise [intensité, perplexité, quantité, etc.], *ben* apparaît dans des locutions toutes faites du langage parlé » (1989 : 36).

Plus récemment, l'étude de FAVART a soulevé une autre question. Cette chercheuse est en effet d'avis que « tous les *ben* [figurant dans les romans de la seconde moitié du XX^e siècle qu'elle a analysés] ne peuvent être considérés comme des formes réduites de *bien* » (2010 : 65). Certains cas, poursuit-elle :

n'ont pas d'équivalence en *bien*. Ainsi nous observons que *ben* n'est jamais employé comme adverbe de manière ayant pour contraire l'adverbe *mal*. De plus, nous ne pouvons nous limiter à l'analyser en tant qu'altération de la graphie visant à reproduire une variation de la prononciation de l'adverbe *bien* chez différents personnages. Nous remarquons que dans leurs romans, certains auteurs l'emploient, d'une part comme adverbe, mais aussi comme élément purement phatique [...] ». (*Ibid.*)

Commentaire :

Les contextes dans lesquels apparaissent les occurrences de *ben* relevées dans les *MF* et les personnages qui les « produisent » nous montrent que ce trait est considéré par l'auteur comme relevant de l'oralité mais il ne le cantonne pas à un registre bas. En effet, à côté des utilisations dans des contextes truffés de phénomènes phonétiques et lexicaux rattachables aux couches sociales les plus basses qui restent majoritaires (cf. par exemple les extraits des pages 157, 205, 267), l'auteur insère aussi *ben* dans des dialogues plus neutres diastratiquement (cf. les exemples des pages 87 et 148).

1.1.3.2. *Ly* pour *lui*

Comme dans le cas des proclitiques (1.1.2.1.), l'alternance *ly/lui* est grammaticalement morphologique ; on est en effet face à des allomorphes.

Tableau 5.10 : *ly* pour *lui*

j' ly avons encore envoyé cent sous hier (205)	dd – Halle (verdurière, agent de Vidocq)
y fallait tout d'suite ly envoyer sa fille (205)	

Sources littéraires ou semi-littéraires :

ROSSET (1911) a relevé cet emploi dans les *Conférences* – ce que confirment DELOFFRE (1961 : 166) et BIRK (2004 : 63) – et chez Molière sous la forme *li*.

LODGE a également identifié ce trait à six reprises dans les *Lettres de Montmartre* (1995 : 450). Dans les *Lettres de la Grenouillère*, ces occurrences sont très fréquentes et WÜEST signale également leur présence dans *La Pipe cassée* (1985 : 247). Chaque fois que l'on s'attendrait à rencontrer la forme *lui*, elle est remplacée par *ly* ou la variante graphique *l'y*, ce que confirme BRUNOT : « Tous les textes à la Vadé l'affectent, d'après le maître » (X/1, 309).

BORK (1978) relève ce trait chez Queneau.

Sources métalinguistiques :

Comme l'explique BRUNOT, « le changement de *lui* en *li* était, depuis longtemps, extrêmement commun. Était-ce une ancienne forme française conservée ou bien une réduction phonétique de *lui* ? » (X/1, 309). STEINMEYER (1979 : 62s.) et BIRK (2004 : 63-64) s'interrogent sur l'origine du pronom personnel *li/ly* à partir d'exemples de leur corpus.

Nous suivons ici STEINMEYER et considérons que dans le contexte qui nous occupe, nous nous trouvons face à une réduction phonétique caractéristique du parler du peuple : « auch im 19. Jahrhundert ist die Reduktion ui > i noch eines der hervorstechendsten Merkmale der Volkssprache » (1979 : 62).

Commentaire :

Ce trait est l'un des plus courants pour caractériser le langage du peuple parisien dans les textes écrits. Dans les *MF*, il est utilisé au compte-goutte et placé uniquement dans la bouche d'une verdurière de la Halle. Ce faisant, l'auteur marque distinctement le langage de ce personnage et le rend identifiable immédiatement pour le lecteur.

1.1.3.3. *V'là* pour *voilà*

Tableau 5.11 : *v'là* pour *voilà*

<i>v'là</i> , <i>v'là-t-y</i> (87), <i>v'là</i> (99)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Cette caractéristique est très courante dans les sources littéraires et semi-littéraires depuis le XVII^e siècle, que ce soit sous la forme *vla* ou *v'là*. BIRK signale sa présence dans les *Conférences* (2004 : 68, tout comme ROSSET 1911 : 217) mais également dans le *Dom*

Juan de Molière (ce que confirme HORAK 2006). Les *Lettres de Montmartre* en contiennent également plusieurs occurrences, tout comme les *Lettres de la Grenouillère* (VI, X, XII, *passim*). Durant la période révolutionnaire, *v'là* foisonne à l'écrit, en particulier dans les pamphlets comme ceux d'Hébert (BRUNOT X/1, 178).

Pour la tranche chronologique de 1801 à 1862, Frantext propose 92 occurrences de *v'là*, en particulier chez Sue (*Les Mystères de Paris*), Balzac (*Splendeurs et misères des courtisanes*, *Les paysans*, etc.) et Hugo (*Les Misérables*). Nous en reproduisons un exemple caractéristique extrait d'une chanson de Béranger :

moi qu'aime à dîner,
 dieu merci, j'saut' encor sous sa f'nêtre.
 Mais le v' là r'chassé,
v' là l' autre r' placé.
 (PAILLASSE 1829³⁶⁹, nous soulignons)

Sources métalinguistiques :

Ce cas particulier d'amuïssement de la diphtongue [wa] en syllabe initiale est largement commenté par les grammairiens de toutes les époques. ROSSET propose cette synthèse des avis des commentateurs anciens : « *Vela* ou *v'la* est une prononciation populaire, dit Sylvius : elle est donnée par tous les grammairiens jusqu'à Ménage, pour qui elle est archaïque (Th., I, 529) » (1911 : 218). La notice de THUROT est toutefois bien plus complète³⁷⁰ et signale qu'« aujourd'hui, on dit souvent voci, jamais veci, et vola ou v'la » (THUROT I, 230). Plus récemment, GADET (1989 : 104) et FAVART (2010 : 65) ont décrit cette caractéristique. Elle apparaît donc comme un élément récurrent de l'oral non soutenu.

STEINMEYER s'intéresse à la fréquence de ce trait et à son rôle stigmatisant dans la littérature : « Die Reduktion des Präsentativs *voilà* zeigt eine sehr hohe Frequenz und ist eines des üblichsten Stilmittel zur Charakterisierung der Volkssprache in der Literatur » (1979 : 37). Par contre, poursuit l'auteur, « es wäre falsch, wenn man die Reduktion von *voilà* aufgrund der literarischen Belege als ausschliesslich vulgärsprachliches Phänomen

³⁶⁹ Tirée de Pierre-Jean de BÉRANGER (1829), *Chansons*, Paris (Baudoin), 36.

³⁷⁰ « *Voici, voila*. Le peuple prononce quelquefois (vulgus quandoque pronuntiat) *vechi* pour *voischi*, et *vela* pour *voila*, Sylvius 1 45 ; *vela* Meigret Ment. 48 ; *veci* 425, 462, *vela* 58, 116, 123, 427 H. Estienne Dial. (dans la bouche de Philausone) ; *vela* t. 15 v° (voir p. 120) ; *vela, voila* Th. ; **vela, voila* O. ; « *vela, vecy*, au lieu de les prononcer en *oi*, ne sont que des badineries, » Chifflet 4, 17, 4 ; *v'la* Duez 134 (avec syncope de l'*e*) ; 'il faut dire... *voicy* et *voilà* ; et non pas *vecy* et *velà*, comme disoient nos anciens' Ménage 586 » (THUROT I, 529-530).

betrachten wollte » (*ibid.*). Le FEW indique qu'on trouve la forme chez La Fontaine et la marque comme pop. (XIV, 427b).

CHAURAND signale que « les écrivains qui font parler les paysans réduisent [...] *voilà* à *vlà* » (1989 : 34), ce que confirment les exemples proposés plus haut sous « source littéraires et semi-littéraires ».

Commentaire :

Les *MF* utilisent logiquement ce trait qui s'est imposé au fil du temps comme étant une caractéristique incontournable lorsqu'il s'agit de représenter littérairement le parler du peuple. La forme *vela*, sentie comme un archaïsme au début du XIX^e siècle déjà (FEW 14, 427b), ne figure pas dans le texte³⁷¹. L'auteur lui préfère *v'là*, une forme revalorisée par la Révolution.

1.1.4. Autres types de réduction

Ous qu' pour où est-ce que

Tableau 5.12 : *ous qu' pour où est-ce que*

Dis nous ous qu' est Taupin (149)	dd – prison (gardien)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

HORAK (2006 : 10) signale la présence de ce trait dans *Jean bête à la foire* de Beaumarchais (*Ousqu'il y a*) et Lüdi l'a identifié dans son corpus datant de la période révolutionnaire.

Pour le XIX^e siècle, nous avons relevé plusieurs occurrences de *ousque* et de *ousqu'il* dans la *Correspondance* de Balzac, un *ousque* dans les *Contes et nouvelles* de Maupassant et un *ousqu'il* dans le *Journal* des Goncourt (source Frantext).

Sources métalinguistiques :

Au niveau métalinguistique, les commentateurs s'attardent plutôt sur *où que* que sur sa variante *ousque*, même si on trouve cette forme chez BAUCHE (1920 : 136, 236). Comme l'explique HADERMANN, « deux hypothèses sont en concurrence » pour le cas de *où que* :

³⁷¹ Nous avons relevé à 5 reprises la forme *vela* dans les lettres de soldats du corpus Bouscayrol qui datent de la fin du XVIII^e siècle et dont les scripteurs, issus du Puy-de-Dôme, ont comme langue maternelle le patois de leur région.

soit « on fait dériver *où que* de *où est-ce que*³⁷², ou bien on postule que *où que* et *où est-ce que* ne sont pas apparentés³⁷³ » (1993 : 113).

Commentaire :

Ous que n'est attesté qu'à une seule reprise dans les *MF* et, même si cette forme apparaît dans de nombreuses œuvres littéraires, ce n'est pas la plus couramment utilisée dans la littérature proposant de l'« oral représenté » (*vlà* ou *j'avons* le sont davantage).

1.2. consonantisme

1.2.1. Simplification de groupes consonantiques

1.2.1.1. *Not*, *vot* pour *notre*, *votre*

Tableau 5.13 : *not*', *vot*'³⁷⁴ pour *notre*, *votre*

not' (149),	dd – prison (gardien)
vot' (205, 207)	dd – Halle (verdurière, agent de Vidocq), atelier (agent de Vidocq)

Sources littéraires ou semi-littéraires³⁷⁵ :

Dans les *Conférences*, on relève la forme *noute* pour *notre* (I 7, 10)³⁷⁶.

Dans *Les lettres de la Grenouillère*, les occurrences de ce phénomène sont nombreuses et touchent une importante variété de mots (*téribé* (VIII), *horibe* (XI), *théate* (XVII), *diabe* (XX), etc.). Les cas les plus fréquents sont *note* (VI, XV, XXVI) et *vote* (I, II, III, *passim*). La forme « correcte » *notre* n'apparaît jamais dans le texte tandis que *votre* est utilisé systématiquement dans la signature des lettres *Votre*, etc. L'usage de cette dernière forme s'explique certainement par le caractère formel de cette partie du texte. Chez

³⁷² Hypothèse pour laquelle penchent, entre autres, FOULET (1921 : 245) et FREI (1929 : 276).

³⁷³ Ce que pensent TOBLER (1908, I : 371) qui explique qu'historiquement, *où que* aurait précédé *où est-ce que* et SÖLL (1971 : 498) qui pense que *où que tu vas ?* serait le résultat d'une transformation de *tu vas où ?*

³⁷⁴ Il y a par ailleurs une occurrence *laute* dans la lettre de la peu-lettrée (130).

³⁷⁵ Pour des renseignements supplémentaires concernant les cas traités dans cette section, voir chapitre 4, II.1.1.

³⁷⁶ La présence de *ou* où nous userions *o* n'est pas surprenante pour l'époque. Cette variation de prononciation a fait l'objet de discussions nourries : c'est ce que l'on a appelé la querelle des « ouistes » et des « non ouistes » (sur cette question, voir par exemple AYRES-BENNETT 2004 : 193).

Beaumarchais – *Jean bête à la foire* –, HORAK (2006) remarque ce trait à plusieurs reprises (*not amour, not père, not maison*)³⁷⁷.

Pour l'époque révolutionnaire, LÜDI relève *êt' memb'e* et *d'met'* dans son corpus (1986 : 12).

Pour le XIX^e siècle, Frantext donne plusieurs occurrences de *not'* et de *vot'* notamment dans des chansons de Béranger, chez Sand et chez Balzac.

Plus tard, le phénomène se retrouve également dans *Aux Champs* de Maupassant (Horak 2006), dans *La Table aux crevés* de Marcel Aymé (ROUFFIANGE 1989 : 25) et chez Queneau (BORK 1978 : 181).

Sources métalinguistiques :

Ce phénomène – déjà signalé et considéré comme « normal » par Gilles Vaudelin au début du XVII^e siècle – est décrit très en détail par FREI (1929 : 65-76). Nous ne nous arrêterons donc ici que sur les éléments indispensables à notre point de vue.

BAUCHE écrit que le *r* « disparaît souvent à la fin des mots après une consonne. Ainsi 'pauvre', 'livre', 'battre', 'défendre', 'tordre', 'Montmartre', etc. se prononcent *pauve, live, batte, défende, torde, Montmarte* » (1920 : 47) et ajoute qu'« ainsi, dans le français parlé on dit [...] vingt-quat' cheveu [...] » (1920 : 33). GADET (1989 : 102) signale que « les cas les plus répandus [de simplification en finale de mot] concernent le *r* et le *l* postconsonantiques (après occlusive ou fricative) [...] ».

BRUNOT indique au sujet de la chute de *r* qu'« il s'est rencontré des grammairiens résignés [...]. Cependant la presque unanimité des théoriciens réprouvait cet usage vulgaire » tandis que pour *l*, il précise que « les exemples sont innombrables » (X/I, 99). Il propose ensuite cette citation de L***³⁷⁸ :

il n'est permis en aucune occasion de dire, *Apôte, meube, batte* et *semblabbe* pour *apôtre, meuble, battre* et *semblable*. Cette prononciation est défectueuse, et n'est en usage que chez le petit peuple de Paris. (*Ibid.*)

Les trois occurrences des *MF* sont également décrites par STEINMEYER. À ce propos, il écrit : « alle Grammatiker ordnen die apokopierten Varianten dem *discours familier* oder der Volkssprache [...] » (72).

³⁷⁷ Les particularités provenant d'œuvres de Beaumarchais que nous citons dans ce chapitre ont toutes été relevées par HORAK (2006).

³⁷⁸ C'est ainsi qu'est donné le nom de l'auteur du texte chez BRUNOT.

Commentaire :

Pour les passages d'« oral représenté » de son texte, l'auteur des *MF* choisit *not'* et *vot'* qui sont les types les plus courants et les mieux décrits de ce phénomène.

1.2.1.2. *Pus* pour *plus*

Tableau 5.14 : *pus* pour *plus*

des amis comme y n'y en a pus dans la <i>paigre</i> (87)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

ROSSET signale dans les *Conférences* la présence de *plus* dans sa variante *pus* (« I, 3 ; II, 8, III, 2, et souvent » (1911 : 307)).

Dans les *Lettres de la Grenouillère*, nous avons repéré une occurrence de *pus* (XVI) à côté de nombreux *plus* (I, III, VI, *passim*).

Chez Maupassant, la forme *pus* est également présente à plusieurs reprises (HORAK 2006, documentation Frantext), tout comme chez Queneau (*Le Chiendent*, *Zazie dans le métro*).

Sources métalinguistiques :

Chez BRUNOT, *pus* est jugé « populaire et poissard » (X/I, 261 note 10).

CHAURAND signale que « les écrivains qui font parler les paysans réduisent *plus* à *pus* [...] » (1989 : 34). Et en effet, à l'image du type *not*, ces suppressions de phonèmes finaux sont souvent ressenties comme du français teinté de patois (cf. SILLAM 1991 : 43 ; ROUFFIANGE 1989 : 25).

Plus récemment, FALKERT note que « la tendance à l'affaiblissement du /l/ persiste en français populaire » et qu'en français acadien des Îles-de-la-Madeleine « la consonne s'efface, comme dans tous les français d'Amérique, dans *plus* » (2010 : 166)³⁷⁹.

Commentaire :

Dans les *MF*, la réduction de *plus* à *pus* concerne uniquement la particule négative et non pas l'adverbe de quantité³⁸⁰ et est associée au monde carcéral.

³⁷⁹ Sur cette question, FALKERT renvoie respectivement à GADET 1989 : 101 et 1992 : 42-43.

³⁸⁰ Nous avons en effet trouvé ce type de réduction appliqué à l'adverbe de quantité chez Maupassant. Dans *Le près Milton* (tome 2, p. 214), Cet auteur écrit « Vous, et pi vos soldats, vous m'aviez pris pour pus de cinquante écus de fourrage avec une vaque et deux moutons ».

1.2.2. *Y* pour *il* / *ils*

À l'oral, le *l* du pronom *il* est muet devant les consonnes et se prononce devant les voyelles. Il s'agit d'un cas d'alternance morphologique régulière (cf. GADET 1989 : 104).

Tableau 5.15 : *y* pour *il/ils*

[...] <i>y</i> s'sont chamaillés du bon coin (87) comme <i>y</i> n'y en a pus dans la <i>paigre</i> (87) <i>Y</i> m'faut cependant la douzaine (128), <i>Y</i> faut ben <i>s'esbiner</i> (138) Au résumé, <i>y</i> faut mieux plus tôt que plus tard (138) Nous espérons bien qu' <i>y</i> t'tiendra compagnie (148-149) <i>Y</i> fallait rester dans ton église [...] (149) Est-ce qu' <i>y</i> faut t'saigner [...] (149) [...] <i>y</i> t'tiendra compagnie (150) [...] j'suis fâché qu' <i>y</i> t'ait mis dans la blouse (150) [...] <i>y</i> nous r'tient cent sous [...] (151) Il y a assez longtemps qu' <i>y</i> soupire après vous (152) [...] <i>y</i> m'semble [...] (268)	dd – prison (détenu, gardien, garde-chiourme)
Quoi qu'c'est qu' <i>y</i> a pour vot'service ? (205) alle m'a chargé d'vous dire qu' <i>y</i> fallait [...] (205)	dd – Halle (verdurière, agent de Vidocq)
Mais v'là-t-y pas (87), [...] ça t'fra-t-y plaisir ? (151) ³⁸¹	dd – prison (détenu, gardien)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

ROSSET relève de nombreux exemples de ce phénomène dans les *Conférences* (voir par exemple 1911 : 51).

Dans les *Lettres de la Grenouillère*, les occurrences pour *il* alternent entre la forme conventionnelle et *y* (VII, X, XII, *passim*). Vadé affectionne également cette forme. Cette particularité est aussi présente dans le corpus de LÜDI (1986 : 13) et BRUNOT en propose des exemples tirés du *Père Duchêne* (X/I, 178).

HORAK (2006) relève ce phénomène dans *Aux champs* de Maupassant et FAVART (2010 : 74) souligne que Queneau utilise la variante graphique *i* pour le pronom personnel sujet.

Sources métalinguistiques :

³⁸¹ L'utilisation de la particule interrogative *t-y* est traitée sous 2.3.1.4.

Comme l'explique GADET (1989 : 103), la chute du *l* dans *il* est un phénomène remontant à l'ancien français. Il constitue par ailleurs la norme en moyen français et n'est pas considéré comme non-conventionnel par Vaudelin (1713-1715) dans l'œuvre duquel on en trouve de nombreux exemples.

THUROT (II, 142) souligne que cette spécificité est familière et cite le passage suivant tiré de « Buffet 127 : 'l' du pronom *il* ne se prononce pas ordinairement dans le discours familier [...]. Mais dans le discours soutenu il est bien souvent nécessaire de le prononcer' ». Quant à ROSSET, il penche plutôt pour une prononciation usuelle :

En fait, c'est simplement une graphie, car *il* se prononçait *i* devant consonne encore au temps de Chifflet (1659) [...]. Il y avait d'ailleurs diverses prononciations même dans le bel usage ; mais celles que les *Conférences* nous attestent n'étaient pas spécialement populaires (1911 : 51).

Dans une note de la même page, il précise :

Jusqu'à Domergue, *il* devant consonne a pu être prononcé *i* et *il*, même dans le style soutenu : c'est entre de Wailly (1763) et Domergue (1805) que la prononciation savante de *il* a triomphé ; elle était à l'origine le propre des hommes venus des provinces lointaines et qui se piquaient de parler purement, c'est-à-dire conformément à l'orthographe, qui seule pouvait être leur guide (Millran 1692 ; Thurot, II, 141). *Ils* devant consonne s'est prononcé *i* jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; [...]. Au XVIII^e siècle, Feraud recommande *ilz* en style soutenu, *iz* dans la conversation ; le style soutenu n'est pas encore complètement triomphé au début du XX^e siècle. (*Ibid.*, note 1)

Commentaire :

Ainsi, si les commentateurs s'accordent pour dire qu'à l'oral *i*, parfois proposé comme dans les *MF* dans sa variante *y*, est la prononciation usuelle, sa transposition à l'écrit reste non-conventionnelle. En l'utilisant, l'auteur des *MF* choisit de marquer diastématiquement le parler de certains de ses personnages et s'inscrit dans une tradition textuelle déjà ancienne.

1.2.3. *Y* pour *il y*

Deux hypothèses pourraient expliquer ce phénomène. Tout d'abord, comme dans l'ancienne langue le *l* de *il* ne se prononce plus devant consonne – mais se maintient devant voyelle –, il est possible que le *l* du groupe *il y a* se soit palatalisé avant d'être réduit à [j]. L'autre possibilité serait que l'on soit devant l'effacement du pronom *il* devant des verbes d'emploi impersonnel (ROUAYRENC 2010 : 242), qui, en graphie standard, serait écrit avec « il ».

Tableau 5.16 : y pour il y

Quoi donc qu'y a d'nouveau ? (205)	dd – Halle (verdurière)

Sources littéraires et semi-littéraires :

Chez Vadé, nous relevons plusieurs occurrences de ce type : « comme y avoit Dimanche huit jours » (VII), « oui da, dit-elle, y a blanchisseuse et blanchisseuse » (XV), « c'est la cause pourquoi y a trois jours » (XVIII), etc.

Sources métalinguistiques :

STEINMEYER écrit à propos de ce phénomène à l'écrit :

Im Schriftfranzösischen indiziert es allerdings immer noch nachlässige Aussprache oder niederen Soziolekt, so dass Grevisse die Variante noch mit der Qualifizierung « populairement » belegt (§ 606, rem 3). (1979 : 121)

1.2.4. Insertion de la consonne de liaison z

Le phénomène de la liaison et de son classement linguistique a suscité de nombreux débats³⁸². Longtemps considérée comme un phénomène phonologique, elle est ensuite classée, selon les points de vue, dans les phénomènes phonologiques (GADET 1989 : 71) ou morphologiques (GARDES-TAMINE 1990, t. 1 : 46).

Tableau 5.17 : consonne de liaison z

C'était zun lapin [...] (87)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

ROSSET (1911 : 277) signale la présence du [z] de liaison dans les *Conférences*.

Les lettres de la Grenouillère proposent quelques occurrences de liaison avec z – *avanz-hier* (XI), *d'zécritures* (XV), *qu'on za* (XV) et *que l'on voit zaux Goblins* (XX, chanson). HORAK (2006) constate que ce cas de figure est fréquent dans *Jean bête à la foire* de Beaumarchais. Il relève *dire z'à quelle fin*, *mon cher z'amant*, *d'abuser z'avec*, etc.

Pour le XIX^e siècle, Frantext nous a permis d'identifier plusieurs formes de cette nature, en particulier chez Balzac, Sand et Maupassant.

³⁸² Pour un aperçu de ces débats, voir CHEVROT / FAYOL / LAKS 2005 et LAKS 2005.

De même, plusieurs formes avec un *z* de liaison (*zun, zau*) sont présentes chez Queneau (*Zazie dans le métro*, 1959).

Ce type de fausse liaison représenté par le cas relevé dans les *MF* est encore couramment attesté en ce début de XXI^e siècle (cf. entre autres GADET 1989 : 78s. et 1992 : 48-49).

Sources métalinguistiques :

ROSSET observe que :

le fait même des liaisons était naturel à la prononciation populaire. [...]. Elles indiquent que le peuple avait toujours une répugnance naturelle aux hiatus et que, pour les résoudre, il intercalait entre les deux voyelles une consonne finale : *t, z* ou *n*, sans se soucier de l'ancienne consonne finale qui était sans doute toujours écrite, mais qu'il avait oubliée, ne la prononçant pas depuis longtemps. (1911 : 278)

BAUCHE (1920 : 55 *sqq.*) et FREI s'arrêtent sur ce procédé qui est :

généralement utilisé pour supprimer l'hiatus [par] l'insertion d'une consonne tampon (liaison : velours, cuirs, etc.). Le velours, c.à.d. l'insertion d'un *z*, est le plus fréquent [...]. Le cuir, ou insertion d'un *t*, est beaucoup moins fréquent que le velours. (1929 : 103-104)

BRUNOT signale ce phénomène chez Vadé et dans la bouche du père Duchêne, sans toutefois préciser s'il s'agit de cas de velours, de cuirs, ou des deux. Il en conclut que c'est une caractéristique de la langue poissarde (X/I, 100).

Commentaire :

L'auteur des *MF* place ce phénomène dans la bouche des détenus mais pas dans celles des personnages assimilés aux poissardes.

1.2.5. Autres phénomènes

1.2.5.1. *Il faut mieux* pour *il vaut mieux*

Tableau 5.18 : *il faut mieux* pour *il vaut mieux*

[...] y faud mieux plutôt que plus tard (138)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Une recherche d'*il faut mieux* dans Frantext montre que cette forme est présente dans de nombreux textes littéraires d'auteurs ne cherchant pas à reproduire de l'« oral représenté » (Corneille, Mirabeau, Flaubert, etc.). Cependant, elle est absente des textes de notre corpus.

Sources métalinguistiques :

Pour cette tournure, le FEW (3, 389b) indique :

Mit einer durch die lautliche ähnlichkeit beförderten bed. verschiebung nfr. *il faut mieux* « il vaut mieux » (seit Flaubert, Salammbô, s. RPh 29, 207 ; Joran 77) ; St-Seurin *fallouer meû* « valoir mieux ».

La référence à JORAN nous apporte un complément d'informations. Ce dernier « recommande » en effet de s'abstenir de « confondre *falloir* avec *valoir*, en disant : ‘il faut mieux que vous y alliez’, dites : *il vaut mieux*... Ici encore, la langue parlée... par les ignorants a déteint sur la langue écrite » (³1928 : 77).

Commentaire :

La présence de ce trait dans les *MF* peut s'expliquer de deux manières. La première hypothèse consiste à considérer que l'auteur du texte a confondu *il vaut mieux* et *il faut mieux*. La deuxième possibilité tient compte du co-texte immédiat dans lequel apparaît la locution. En effet, elle est entourée de traits non conventionnels (y pour *il*, *l'changement*, *ben*, etc.) et mise dans la bouche d'un détenu. Il est alors envisageable que l'auteur des *MF* l'ait utilisée sciemment pour caractériser le parler de ce personnage. Si cette dernière hypothèse devait être la bonne, la présence de ce trait dans les *MF* plaiderait pour une composition réfléchie des passages d'« oral représenté » dans la mesure où *il faut mieux* ne fait pas partie des traits récurrents de la littérature qui met en scène ce type de langage.

1.2.5.2. *Soche* pour *chose*

Tableau 5.19 : *soche* pour *chose*

ces soches -là (214)	dd – police (agent de Vidocq)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Pour la forme *soche*, nous avons trouvé une attestation ancienne dans un document de 1475 concernant l'histoire de la Belgique : « Et pour ces soches, il fust contrainct de rencherir en sadite perplexité, et croire grant partie desdits rappors estre veritable » (GACHARD 1833 : 258, nous soulignons). Une note précise que *soches* est mis pour *choses*.

Commentaire :

Il faut probablement lire *choses* pour *soches*. Nous pensons que pour cette forme, une erreur éditoriale est l'hypothèse la plus plausible. Il pourrait aussi s'agir d'une métathèse

réciroque comme en relève STEINMEYER – *dussèche* pour *duchèsse* ou *blansicheur* pour *blanchisseur* (1979 : 133) – cependant, comme aucun autre exemple de ce type n’est présent dans les *MF* et que cette forme est absente des autres textes consultés, elle semble à rejeter.

2. Phénomènes morphosyntaxiques

2.1. Morphologie verbale

2.1.1. Le présent

2.1.1.1. *Je vas* pour *je vais*

Tableau 5.20 : *je vas* pour *je vais*

j’vas (127)	dd – prison (détenue)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

AYRES-BENNETT relève dans Frantext « thirty-four examples of *je vas* compared to 791 examples of *je vais*, [...] these examples date from 1624 to 1696 » (2004 : 205).

Les *Conférences* proposent ce trait – à une seule reprise selon BIRK (2004 : 103) – tout comme les *Lettres de la Grenouillère* : « [...] et je m’en vas trouver un Prêtre [...] » (VI).

Les romanciers du XIX^e siècle usent abondamment de cette forme (Balzac dans *Eugénie Grandet* ou *Les illusions perdues*, Sue dans *Les Mystères de Paris*, Zola dans *La Terre* ou *Germinal*, Maupassant dans ses *Contes et Nouvelles*, etc.).

Sources métalinguistiques :

Parmi les commentateurs du XVII^e siècle, l’utilisation de *je vas* et de *je vais* a largement été débattue avant de connaître un « renversement de valeur [...] » (MARTINEAU 2009 : 231).

LOUDIN écrit par exemple : « *Je vay* : ‘Je vas & vois, pour la première personne ne sont aucunement en usage parmi ceux qui parlent bien’ » (1632 : 53). VAUGELAS consacre une remarque à cette question :

[R 27] je vais, je va

[CH I, 85] Tous ceux qui savent écrire, et qui ont étudié disent, *je vais*, & disent fort bien selon la Grammaire, qui conjugue ainsi ce verbe, *je vais*, *tu vas*, *il va* ; car lors que chaque personne est différente de l’autre en matière de conjugaison, c’est la richesse & la beauté de la langue, parce qu’il y a moins d’équivoques, dont les Langues pauvres abondent. Mais toute la Cour dit, [CH I, 86] *je va*, et ne peut

souffrir, *je vais*, qui passe pour un mot Provincial, ou du peuple de Paris.
(*Remarques*, ed. MARZYS 2009)

MÉNAGE réfute cette argumentation – « Monsieur Vaugelas s’est encore trompé dans la decision de cette question » (1672 : 14) – et plaide contre l’utilisation de *je vas* « comme le conjuguent les Bourguignons » (*ibid.*). Effectivement *je vais* s’impose, non sans avoir « irradié dans la plupart des dialectes de la France septentrionale et y [être implanté], aussi bien que dans le langage populaire de la capitale » (BORK 1978 : 184-185)³⁸³. Ainsi, *je vas* passe d’un emploi recommandé à un emploi stigmatisé à la fin du XVII^e siècle. Dès lors, comme l’écrit Martineau, « les classes éduquées auxquelles appartiennent les religieuses et les érudits emploient *je vais*. L’emploi de *je vas* se trouve dans les écrits de scripteurs plus modestes [...] » (MARTINEAU 2009 : 231).

Commentaire :

Dans les *MF*, la forme placée dans la bouche d’une poissarde est évidemment choisie pour l’impression non conventionnelle qu’elle dégage et non comme un archaïsme de cour.

2.1.1.2. *Je + -ons*

Tableau 5.21 : *je + -ons*

je + -ons	J’disons, j’té l’répétons (126), j’voulons, j’avons (149), J’espérons (267), je reconnaissons, j’avons (268)	dd – prison (détenue, gardien, garde-chiourme)
	Je v’nons, j’allons, j’avons (205)	dd – Halle (verdurière, agent de Vidocq)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Cette particularité est largement attestée dans les sources littéraires et semi-littéraires. Comme le montrent les différents commentateurs linguistiques, on la retrouve dans les *Conférences* (ROSSET 1911, BIRK 2004³⁸⁴) mais aussi chez Molière (AYRES-BENNETT 2004 : 31). Dans les *Lettres de Montmartre*, « le scripteur emploie la terminaison en *-ons* 243 fois contre 66 fois la terminaison canonique » (LODGE 1995 : 453). VALLI propose un exemple tiré de Marivaux : « Quand je venons à mourir, je sommes comme une branche d’arbre » (1984 : 17).

³⁸³ Il est intéressant de constater que, comme souvent dans l’histoire de la langue française, l’emploi de *je vas* se maintient durant le XVIII^e siècle en Nouvelle France et « en français canadien moderne, la variante *je vas* est d’un emploi plus neutre et moins étroitement familier qu’en France » (MARTINEAU 2009 : 232).

³⁸⁴ BIRK 2004 consacre un long chapitre à l’étude de ce phénomène (114-134).

Dans les *Lettres de la Grenouillère*, ces formes sont très nombreuses (*je n'soyons* (II), *J'n'avons* (VI), *j'ayons* (XIV), etc.). Par ailleurs, les textes de Vadé recèlent également de nombreuses autres occurrences verbales non-conventionnelles à la 3^e personne du pluriel connotées de la même manière et n'apparaissant pas dans les *MF* (*tous les ceux qui disent ça* (II), *il me semblit* (VIII), *à toutes les filles qui voyont* (IX), etc.).

BRUNOT fournit d'intéressantes attestations de la période révolutionnaire, comme celle de l'extrait suivant qui provient du *Journal des Halles* de 1790 : « Je devons en conscience, avertir les messieurs de la nation que [...]. » (X/I, 168).

BORK relève cette spécificité à plusieurs reprises chez Queneau – *j'avions, j'sommes, j'm'y trouvons* (1978 : 181).

Sources métalinguistiques :

Dans les sources métalinguistiques, nous avons relevé, à la suite d'HAUSMANN (1979), un grand nombre de commentaires relatifs à cette particularité et ce, dès le XVI^e siècle. Comme le souligne MARTINEAU (2009 : 233) qui s'appuie entre autres sur COTGRAVE (1611), la forme *j'avons* est très marquée socialement à l'époque.

Pour BIRK qui travaille sur les *Conférences*, *je* + *-ons* semble nettement appartenir au code parlé (2004 : 114) et pour BRUNOT :

ces formes sont une des caractéristiques de la langue poissarde. Citons d'abord des 1^{res} personnes régulières (*avons*) ou refaites sur la 3^e (*ons*), les unes et les autres avec un sujet singulier : *j'ons, j'avons* [...]. C'étaient des formes stéréotypées. Chaque fois qu'on veut rapporter une phrase paysanne, elles entrent en jeu. (X/I, 260, N2)

Quant à WÜEST, il propose le commentaire suivant à propos de l'emploi de *je* pour *nous* :

Selon l'ALF (cartes 27, 91, 97, etc.), cette particularité est connue dans presque tous le domaine d'oïl, sauf dans quelques régions périphériques. Elle est même attestée dans les points d'enquête les plus proches de Paris (à la seule exception du point 227, aujourd'hui situé dans les Yvelines). Cependant, *je* pour *nous* devait être à l'époque de l'enquête de l'ALF une forme essentiellement campagnarde, qui ne s'employait déjà plus dans la capitale. (1985 : 247-248)

Commentaire :

Dans les *MF*, *je* + *-ons* n'est utilisé qu'avec des formes verbales au présent de l'indicatif et mis dans la bouche de femmes poissardes ou assimilables comme le sont les détenues (le gardien semblant avoir calqué son parler sur celui des détenues). Cette application se rapproche des occurrences littéraires stéréotypées caractérisant les textes poissards.

2.1.2. L'expression du futur

Aller + infinitifTableau 5.22 : *aller* + infinitif

C'te pauvre Angélique, quoi qu'a va dire ? (205)	dd – Halle (verdurière)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

BIRK (2004 : 176) a relevé deux exemples de futur en *s'en aller* + infinitif dans les *Conférences* et signale qu'ils sont sémantiquement équivalents à *aller* + infinitif.

Vadé utilise volontiers cette tournure.

Une attestation d'*aller* + infinitif (*va ... redoubler*) figure dans le corpus révolutionnaire de LÜDI (1986 : 16).

Pour la première moitié du XIX^e siècle, la recherche que nous avons menée dans Frantext avec *va faire*, *va dire*, *va penser* a engendré une multitude de résultats dans tous types de textes.

Sources métalinguistiques :

Dans Ac. 1735, s.v. *aller*, le futur composé est indiqué sans marquage spécifique et exprime le futur proche : « Quelquefois il sert à marquer les choses qui sont sur le point d'être faites. Nous allons voir ce qu'il va dire. Ils vont partir [...] ». GOUGENHEIM place cette périphrase dans les « suppléants du futur » et lui consacre une section (1971 : 83-84).

BAUCHE signale que :

le futur constitué selon la formation romane, adjonction du présent du verbe avoir à l'infinitif : j'aimer-ai, je finir-ai, je recev(oî)r-ai, semble reculer en LP. [langage populaire, français populaire] devant le futur de forme germanique, c'est-à-dire formé avec un auxiliaire : 'je veux partir', 'je vais partir' sont plus fréquents en LP. que 'je partirai'. (1946 [1920] : 107).

Commentaire :

L'absence de la formation *aller* + infinitif dans la majorité des sources métalinguistiques de notre corpus et la nature des commentaires proposés par les ouvrages la signalant confirme qu'elle n'a rien de non-conventionnel. Toutefois, le fait que l'auteur des *MF* n'en propose qu'une occurrence dans son texte et qu'il la place dans la bouche d'une poissarde, nous apporte une indication sur la représentation qu'il s'en fait. Il semble en effet que, de

son point de vue, cette périphrase relève de l'oralité et ne soit pas adaptée à l'écrit littéraire.

2.2. Morphologie du groupe nominal

La + nom propre

Tableau 5.23 : *la* + nom propre

la Sinet (126, 127), la Joblin (125, 126), la Catoulet, la Marguerite, la Ricard, la Giroux (128)	dd – prison (détenue, gardien)
la Sinet (127)	narration

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Dans l'œuvre de Marcel Aymé, ROUFFIANGE (1989 : 12-13) relève ce trait à de nombreuses reprises même s'il n'apparaît pas avec la même constance dans tous les textes. Dans *La Table aux crevés*, toutes les femmes sont désignées par *la* + *leur prénom* auquel s'ajoute parfois leur nom de famille (par. ex. *la Louise Truchot*) tandis que dans *La Jument verte* ou *Gustalin* cet emploi est plus sporadique. Enfin dans *La Vouivre*, il n'apparaît pas.

Source métalinguistique :

L'interdiction d'utiliser l'article devant le nom propre s'impose à partir des *Remarques* de VAUGELAS :

L'article devant les noms propres.

[R 253] Plusieurs disent, *l'Aristote, le Plutarque, l'Hippocrate, le Petrone, le Tite-Live*, etc. C'est très-mal parler, & contre le génie de notre Langue, qui ne souffre point d'article aux noms propres. Il faut dire simplement, *Aristote, Plutarque, Petrone, Tite-Live*. (*Remarques*, édition MARZYS 2009)

Ainsi, dans les ouvrages contemporains des *MF*, on peut lire couramment ce type de règle :

On ne met point d'article devant les noms propres, excepté devant ceux de quelques auteurs ou artistes italiens. (CATINEAU 1814 : XIII)

De l'analyse des nombreuses occurrences de ce phénomène dans son corpus écrit, FAVART en conclut qu'« en français standard, l'emploi du déterminant article défini est réservé aux noms communs. En français populaire son emploi s'étend parfois aux noms propres de personnes (*La Marie, Le Joseph*) » (2010 : 72)³⁸⁵.

³⁸⁵ JONASSON signale également l'emploi de l'article devant des noms de personnes célèbres (1994 : 42, note 2).

Commentaire :

Dans les *MF*, tous les emplois de ce type se rapportent à des personnages féminins et assimilables à des poissardes.

2.3. L'interrogation directe

2.3.1 Les particules interrogatives

2.3.1.1. *Quoi que (c'est que) pour qu'est-ce que*

Tableau 5.24 : *quoi que* pour *qu'est-ce que*

Quoi qu' c'est qu'y a pour vot'service ? (205)	dd – Halle (verdurière)
Quoi donc qu' y a d'nouveau ? (205)	
C'te pauvre Angélique, quoi qu' a va dire ? (205)	

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Dans les *Lettres de la Grenouillère*, la tournure *quoi que* est employée comme dans l'exemple suivant : *quoi qu'tout ça veut dire ?* (XXIII).

Chez Louvet de Coudray, elle apparaît dans *Une année de la vie du chevalier de Faublas* : « [...] il voulut me prendre au corps, je le saisis par le bras droit : 'quoi que c'est dont que c'est homme-là qui veut tripoter madame ma fille ?' dit la Dutour » (éd. 1796, tome iv : 345, nous soulignons)

Balzac l'emploie dans les parties dialoguées d'*Eugénie Grandet* et la met dans la « bouche » de Nanon, la domestique de la famille Grandet : « - Oh ! oh ! oh ! Oh ! dit Nanon, quoi que c'est que ça, les marins de la garde ? C'est-y salé ? ça va-t-il sur l'eau ? » (exemple tiré de Frantext, nous soulignons). Plus tard dans le siècle, cette tournure réapparaît chez Claudel.

Sources métalinguistiques :

GADET explique que, dans la « langue standard, *quoi* ne peut jamais être en tête, mais il arrive qu'il le soit dans l'usage populaire : *quoi qu'il y a ?*, *quoi qu'il dit / ce feignant-là ?* [...] » (1992 : 81-82).

Commentaire :

Dans les *MF*, cette particularité apparaît à trois reprises dans le court passage de la verdurière de la Halle.

2.3.1.2. *Qu'est-ce que tu parles de*

Tableau 5.25 : *qu'est-ce que tu parles de*

-Ecoute, entre nous soit dit, j'suis certaine que la Sinet n'est pas innocente dans c't'affaire-là.	dd – prison (détenue)
-Qu'est-ce que tu parles de la Sinet, toi, mauvaise drogue ? (126)	

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Nous n'avons relevé aucune construction similaire, ni dans notre corpus ni dans Frantext et Google Livres.

Commentaire :

Cette construction interrogative, composée de la périphrase *qu'est-ce que* généralement utilisée pour les choses et renvoyant à un objet direct³⁸⁶ là où on attendrait *est-ce que* et du verbe *parler* dans un emploi intransitif direct, est non-conventionnelle. Son absence des sources composant notre corpus montre qu'elle n'était pas usuelle à l'écrit même pour représenter des variétés non-conventionnelles.

2.3.1.3. *Laquelle est-ce de*

Tableau 5.26 : *laquelle est-ce de*

Laquelle est-ce d' fille ? (205)	dd – Halle (verdurière)

Sources littéraires et semi-littéraires :

Dans Frantext, nous n'avons relevé aucune attestation de *lequel est-ce de* et une seule de *laquelle est-ce de* : « Jugez en verité, laquelle est-ce de nous ? » (J. DESMARETS DE SAINT-SORLIN, *Les Visionnaires*, 1637, 45).

Sources métalinguistiques :

BRUNOT parle de ce type de périphrases interrogatives en ces termes :

³⁸⁶ Cf. GRÉVISSE 1980, n° 1249.

[Elles] jouent un rôle important. Dans les exemples de *lequel* qui sont données par Oudin en 1645, on note déjà l'introduction de *est-ce* : *lequel est-ce qui a fait cela de vous autres ? lequel est-ce de vos frères qui est venu chez vous ?* (Gr., 130) [...] Dans la langue populaire, ces périphrases sont quasi de règle : *lequel est-ce* ou même *lequel c'est qui ira ?* on entend : *qui c'est qui vient ?* et aussi avec une réduction sans verbe de ce tour : *lequel qui ira ?* À éviter. (1922 : 137, nous soulignons)

2.3.1.4. *T-y*

Tableau 5.27 : *t-y*

Mais v'là- t-y pas qu'la princesse [...] (87), Ça t'fra- t-y plaisir ? (151)	dd – prison (détenu, gardien)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Dans les *Lettres de la Grenouillère*, *ne vla-t-y pas* (iv), *ne veut-y pas* (x), *ça fait-y plaisir* (xii), *ça vous montre-ty pas* (xiii) et *ça vous chagrinoit-y* (xvii) ne sont que quelques-unes des occurrences de ce trait. Dans le corpus révolutionnaire de LÜDI figure la particule *-ti* – *c'est y possible* (1986 : 13).

Dans le texte de Queneau intitulé *Paysan*, BORK a relevé la présence de ce « ti » interrogatif : *voilà-ti-pas ?* (1978 : 180-181). FAVART précise « dans la représentation littéraire de la langue populaire, l'interrogation en *-ti* est encore présente à la moitié des années '60 » (2010 : 84).

Sources métalinguistiques³⁸⁷ :

À la fin du XIX^e siècle, GASTON PARIS (1877) s'intéresse à la particule interrogative *-ti* qu'il considère comme une forme d'avenir du français :

[...] l'emploi de *ti* comme particule interrogative nécessaire (comme *li* en russe) ira certainement en se généralisant et finira par pénétrer dans la langue commune. (1877 : 442)

Au niveau de son emploi, il remarque que « la particule *ti* ne s'ajoute pas seulement aux verbes, mais à un adverbe : *voilà-ti, vlà-ti, voilà-ti pas* » (*ibid* 438) et, plus loin, signale que « le peuple dit : *j'aime-ti, j'ai-ti, je veux-ti* » (*ibid*. 439).

Après lui, la particule sera commentée par l'ensemble des auteurs qui s'intéressent à la langue populaire. « L'interrogatif en *-ti*, né de l'agglutination du t de liaison avec le il de la

³⁸⁷ Une synthèse grammaticale de ce phénomène est proposée dans l'ouvrage de BEHNSTEDT 1973.

3e personne (vient-il) puis étendu aux autres personnes, sert également à éviter l'inversion » explique FREI (1929 : 159) tandis que, selon GUIRAUD :

Le français populaire a tourné cette difficulté par la création d'une particule interrogative *-ti ?* [...] Cette construction a l'avantage de conserver la séquence progressive normale (sujet avant le verbe), de placer un morphème accentué à la fin du syntagme, de réaliser un système d'opposition simple et homogène entre les formes positives, interrogatives et négatives. (²⁶1973 : 501-51)

GRÉVISSE précise que « la prononciation vulgaire ayant cessé de faire entendre *l* finale [...], la syllabe *ti* a été considérée comme caractéristique de l'interrogation » et ajoute que « la particule en question s'ajoute aussi à *voilà*, surtout dans la langue familière » (1980, n° 1759).

Si BAUCHE considère cette caractéristique vivante à l'époque où il écrit (1920 : 116-117), selon GADET, aujourd'hui « ce n'est guère qu'à titre de stéréotype qu'on continue à les trouver dans l'écrit reproduisant du langage populaire » (1992 : 81). Elle ajoute que « ces formes ont de nos jours à peu près disparu de l'usage urbain réel de France et qu'elles ne sont vivantes que dans quelques usages régionaux et au Québec » (GADET 1992 : 81 et 81 note 4). Par contre, le *-ti* interrogatif survit en français québécois dans la forme *-tu* interrogative comme dans *tu viens-tu ?* (LÉARD 1995 : 220 *sqq.*, KRISTOL 2008 : 9).

Commentaire :

Le deux utilisations de *t-y* des *MF* correspondent à ce qu'évoquent les commentateurs puisqu'ils marquent diastratiquement le langage du personnage qui les produit et sont ajoutés à d'autres traits non-conventionnels.

2.4. L'expression de la causalité

À cause que

Tableau 5.28 : *à cause que*

Il y avait une fois [...] un grand prince qu'était parent du roi à cause qu' il avait marié sa sœur (86-87)	dd –prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Les *Lettres de Montmartre* (1750) contiennent trois exemples de ce phénomène :

Stapendant il faut faire ceu voyage, morguïé ça me fâche à cause que je farions bian aise de me divartir long-tems de la fortune que j'allons gagner. (37, nous soulignons)

[...] ça pourroit bian être à cause que je sentons toujours pour vous queuque trimoussement d'amiquié. (65, nous soulignons)

[...] je sarions bian fâché que vous trebuchissiez à cause que ça ly bailleroit de l'humeur [...]. (53, nous soulignons)

Dans les *Lettres de la Grenouillère*, Vadé insère également plusieurs fois à *cause que* (XII, XIV, XXI, XXVI).

Au XIX^e siècle, cette forme apparaît notamment dans les œuvres de George Sand.

La conjonction de subordination à *cause que* apparaît encore dans *La Table aux crevés* de 1929 (ROUFFIANGE 1989 : 85), ce qui s'explique par le caractère régionaliste de l'œuvre.

Sources métalinguistiques :

Conjonction de subordination faisant partie de la langue courante jusqu'au début du XIX^e siècle, à *cause que* dans le sens de « parce que » est ensuite marquée comme « vieillie » dans les ouvrages des XIX^e et XX^e siècles décrivant le français de référence (BESCHERELLE 1845 s.v. *cause*, GREVISSE 1980 n° 2637)³⁸⁸.

Parallèlement, la forme est rattachée au « français populaire » successivement par BAUCHE (1902 : 150) puis par FREI :

Des faits parfaitement corrects autrefois tendent aujourd'hui, pour des raisons quelquefois précises, à être conçus comme incorrects, et sont refoulés (cf. Il a fait un voyage à la Chine ; *Il* est un avocat ; *A cause que*, *en cas que*, dans le cas *que*). (1929 : 22)

Certains auteurs contemporains, tout en confirmant le caractère archaïque de la conjonction, amènent des précisions sur son usage géolinguistique :

La locution conjonctive a été fort en usage au XVII^e s. ; [elle] a vieilli depuis mais s'est fort bien conservée en français régional de Bourgogne et de Franche-Comté, comme aussi dans les patois. (ROUFFIANGE 1989 : 85)

Cette variante est marginale aujourd'hui dans les variétés de français européennes (France, Suisse, Belgique). [...] Les attestations du FEW³⁸⁹ montrent que la forme survit avec le sens de « parce que » dans les français ou les patois de région. (MARTINEAU 2011 : 258)

Pour ce qui est de la survie d'à *cause que*, MARTINEAU (2011³⁹⁰) indique que :

Le prestige de l'écrit laisse [...] dans l'ombre [...] la conjonction de subordination à *cause que*, aujourd'hui présente à l'oral dans les variétés de français nord-américaines, en français mitchif, et dans certains créoles à base française comme le mauricien, le réunionnais ou le rodriguais et le louisianais. (*ibid* : 256-257)

³⁸⁸ Voir en particulier FEW II, 542b.

³⁸⁹ Cf. la référence au FEW donnée dans la note précédente.

³⁹⁰ Pour ce qui est du corpus sur lequel elle se base, voir en particulier MARTINEAU 2009.

Commentaire :

Dès son apparition au XV^e siècle et malgré sa bonne acceptation chez les grammairiens jusqu'au XIX^e siècle, la conjonction de subordination *à cause que* semble avoir été plus répandue « en région, en dehors de Paris, ou dans un style moins littéraire » (MARTINEAU 2011 : 261) que dans l'écrit « soigné ». Par ailleurs, son synonyme *parce que* lui a souvent été préféré. Selon France Martineau, cette tendance se confirme au XVIII^e siècle : les analyses qu'elle a réalisées montrent clairement qu'à cette époque, la fréquence d'utilisation d'*à cause que* dans la littérature – quel que soit le genre de texte – mais également dans la correspondance privée de toutes les classes de la société est en chute libre. MARTINEAU avance même l'hypothèse que cette locution « doive être rangée parmi les variantes à éviter, bien qu'il n'y ait pas eu de proscription de son usage par les grammairiens et lexicographes » (*ibid* : 273). Cela explique qu'au début du XIX^e siècle, l'apparition d'*à cause que* dans les écrits soignés soit si rare.

Par contre, nous avons relevé *à cause que* de manière régulière dans les textes de notre corpus mettant en scène des personnages populaires (*Agréables Conférences*, *Lettres de Montmartre* ou *Lettres de la Grenouillère*). Cette présence tend à en faire un trait caractéristique pour représenter l'oral même si ce n'est pas le plus saillant. Nous pensons donc que, lorsque l'auteur des *MF* place *à cause que* dans la « bouche » d'un personnage issu d'une classe sociale défavorisée, il porte sciemment son choix sur un trait qui sera rapidement identifié par le lectorat comme étant marqué socialement.

2.5. Les prépositions circonstancielles

2.5.1. *Par* pour *dans*/à travers

Tableau 5.29 : *par* pour *dans*, à travers

[...] j'vas t'envoyer mon sabot par la gueule ? (127)	dd – prison (détenue)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Nous avons relevé une attestation contemporaine des *MF* chez Paul de Kock :

Mais tout cela ne me touche pas le cœur ; je lui ai dit que je n'voulions pas de lui, au vis-à-vis de toutes les commères ; j'lui ons jeté son boudin par le nez. (*Mon voisin Raymond*, 1835 : 25)

Une seule attestation est présente dans Frantext ; elle est tirée d'un texte de Zola datant de 1882 : « – Montre-toi donc un peu, continuait Lisa furieuse, pour que je te la flanque par la gueule ! » (POT-BOUILLE 1882, 266, nous soulignons).

Commentaire :

Compte tenu de la rareté de cette formulation dans nos différentes sources, nous avançons l'hypothèse que, pour cette caractéristique, l'auteur des *MF* a puisé directement dans ses connaissances linguistiques, voire dans sa propre pratique.

2.5.2. *Au vis-à-vis de*

Tableau 5.30 : *au vis-à-vis de*

Cartouche et Mandrin étaient des <i>loffes</i> au vis-à-vis de lui. (88)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires et semi-littéraires :

Nous avons relevé ce trait à plusieurs reprises dans des dialogues tirés de textes de Paul de Kock³⁹¹. Dans l'exemple suivant, il est mis dans la bouche de Nicette, une jeune bouquetière parisienne :

Mais tout cela ne me touche pas le cœur ; je lui ai dit que je n'avouions pas de lui, au vis-à-vis de toutes les commères ; j'lui ons jeté son boudin par le nez. (*Mon voisin Raymond*, 1835 : 25).

Chez Sue par contre, l'expression qui apparaît également à plusieurs reprises dans ses œuvres ne semble pas destinée à marquer spécifiquement une catégorie socioculturelle :

[...] tu as raison, Zerbinette, au vis-à-vis de cette petite diablesse de baronne de Montbrison [...]. (1858 : 81).

Sources métalinguistiques :

Dans les textes métalinguistiques, la locution *vis-à-vis de* est critiquée dans une cacologie de 1807 en ces termes : « Vis-à-vis ne peut s'employer que pour désigner une position de lieu » et « Au vis-à-vis ne se dit pas » (PEIGNOT 1807 : 166-167). Ni l'édition de l'Académie de 1798, ni celle de 1835 ne commentent l'emploi proposé dans les *MF*.

Commentaire :

³⁹¹ À partir de 1820, Paul de Kock (1793-1871), prolifique romancier français de la première moitié du XIX^e siècle, connut un très grand succès populaire, notamment parce qu'il s'attachait à décrire les mœurs et le langage du peuple parisien.

Malgré les éléments rassemblés dans les documents métalinguistiques, nous avons relevé de nombreuses attestations de *au vis-à-vis de* suivi de *quelqu'un* tout au long du XIX^e siècle et dans des types de sources très variés. Cela, ainsi que le contraste avec les parties rédigées en langue littéraire du texte, nous incite à penser que ce trait a été choisi par l'auteur pour caractériser le parler du détenu et qu'il s'attendait à ce qu'il soit ressenti comme non-conventionnel par ses lecteurs.

2.6. Les formules de renforcement

Si fait

Tableau 5.31 : *si fait*

Si fait , qui dit, j'suis du paclin [...] (87)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires et semi-littéraires :

Si fait est attesté à de nombreuses reprises dans des dialogues littéraires, en particulier chez Molière (*Le Malade imaginaire* et *Les Femmes savantes*), Louvet de Coudray (*Six semaines de la vie du chevalier de Faublas*), Hugo (*Le Dernier jour d'un condamné*, *Les Misérables*), ou Sue (*Les Mystères de Paris*).

Sources métalinguistiques :

D'après BRUNOT, *si fait* s'emploie pour *si* et serait une locution figée depuis le XVII^e siècle. Par ailleurs, « les grammairiens de l'âge classique considéreraient *si fait* comme vulgaire. Il était burlesque [...]. L'expression est un peu vieillotte et familière » (1922 : 500).

2.7. La négation

Absence de *ne* de négation

Tableau 5.32 : absence de *ne* de négation

Mon esprit s'imaginait pas qu'en me suppliciant, c'était moi qu'on allait faire périr. (73)	dd – narrateur
Mais v'là-t-y pas qu'la princesse [...]. (87)	dd - détenu
- Mais vous m'avez pas dit d'en apporter. (175)	dd – maître de campagne

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Cette particularité est largement attestée dans les sources littéraires et semi-littéraires. On la trouve en particulier dans les *Conférences* (ROSSET 1911, BIRK 2004), chez Molière, dans les *Lettres de Montmartre* (LODGE 1995) et dans *La pipe cassée* de Vadé.

À contrario, LÜDI (1986 : 16) s'étonne de ne pas trouver cette particularité dans son corpus révolutionnaire.

BORK (1978 : 181) signale la présence de ce phénomène chez Queneau.

Sources métalinguistiques :

Ce trait est largement décrit dans les sources métalinguistiques s'intéressant aux phénomènes non-conventionnels comme BAUCHE 1928 ou ROUAYRENC 2010. MARCHELLO-NIZIA 1999 et BIRK 2004 en propose l'évolution diachronique détaillée que WÜEST (1985 : 252) synthétise en ces termes:

Dans le français parlé d'aujourd'hui, le *ne* s'omet le plus souvent, tout particulièrement dans les tournures impersonnelles, *c'est pas* et *(il) y a pas*. Quant à l'ancienneté de cet état, les avis sont très partagés. Il semble pourtant que, pendant longtemps, *ne* ne s'omettait que dans certains types de phrases, surtout dans les phrases interrogatives, où cette omission est même tolérée dans les textes littéraires.

La fréquence de cette particularité fait dire à LODGE à propos des deux cas d'omission de *ne* des *Lettres de Montmartre*, qu'elles sont « sans intérêt » (1995 : 445).

GADET souligne que « la chute des *ne* est l'un des stéréotypes les plus fréquemment soulignés comme signe d'un discours négligé, bien qu'il n'y ait, de fait, aucun locuteur pour les réaliser toujours ou les omettre toujours. » (1989 : 127).

Commentaire :

L'utilisation de la forme simple de la négation, avec effacement *ne*, est, à l'écrit, un phénomène très courant pour représenter l'oral. Relativement peu nombreuses, ses occurrences dans les *MF* concernent des personnages très différents – le narrateur, un maître de campagne et une détenue – et sont placées dans des contextes discursifs variés – la narration et des passages en discours directs –, ce qui en fait un trait peu marqué avec une pertinence sociolinguistique faible.

2.8. « Construction louche »³⁹²

Adjectif + *assez*

Tableau 5.33 : adjectif + *assez*

tu les paies cher assez [...] tes propos séditionnels ? (92)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Nous n'avons pas trouvé *assez* précédé de *cher* dans les textes de notre corpus ni dans Frantext. Par contre, Google Livres nous a livré une occurrence datant du XIX^e siècle :

est-il cher assez le pain, ne pourrait-on pas se demander, même pour le pauvre et l'ouvrier, pour tous ces flots de population rurale qui désertent les champs et inondent les villes ? (CHARLES L. GRISON 1860 : 338, nous soulignons)³⁹³

Source métalinguistique :

L'utilisation d'*assez* après le mot qu'il modifie figure dans le *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*. Le commentaire signale que cet emploi « n'est pas admis en français général, mais il est signalé en picard et en Nantais [...] ainsi que dans les parlers acadiens [...], comme en créole haïtien » (BRASSEUR 2001, s.v. *assez*)³⁹⁴.

Commentaire :

La présence de cette construction dans différents patois – et celle de *cher assez* dans les *MF* et dans le texte de Grison – permet d'avancer l'hypothèse qu'elle devait faire partie de la langue de l'époque. Son absence de notre corpus permet, par contre, de montrer que l'auteur des *MF* ne s'est pas contenté de reprendre des traits stéréotypés dans des textes antérieurs mais a élargi le champ des ressources à sa disposition.

3. Phénomènes lexicaux

3.1. Mots et locutions familiers et/ou populaires

Tableau 5.34 : *bonne femme*

[...] ta bonne femme de mère (206)	dd – Halle (verdurière)

³⁹² Terme repris à AYRES-BENNETT (2004 : 105).

³⁹³ L'apôtre missionnaire évangélisant toutes les classes de la société en parlant à tous [...], Paris (Au bureau de la tribune sacrée).

³⁹⁴ Voir également FEW 24, 184a.

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Ta bonne femme de mère figure dans *L'avare* de Molière (I, 2).

L'expression est également présente dans *Le Paysan perverti* de Rétif de la Bretonne.

Pour le XIX^e siècle, les expressions *bonne femme de mère*, *bonne femme de sœur* apparaissent dans la *Correspondance* de Sand. Par ailleurs *bonne femme* est très courant dans la littérature de ce siècle.

Sources lexicographiques³⁹⁵ :

Ac. 1835 s.v. *bon* adj. : « Fam. *Un bonhomme, une bonne femme*, signifient souvent, Un homme, une femme qui sont déjà dans un âge avancé [...]. Par familiarité et par hauteur, on dit quelquefois, *Bonhomme, bonne femme*, en parlant à un homme, à une femme du peuple ou de la campagne, quel que soit leur âge ».

Littre 1863 s.v. *femme* : « Familièrement. Une bonne femme, une femme dont la caractère est simple et bon ».

Tableau 5.35 : *boire un canon*

Elle boit un canon chez l'marchand d'vein (204)	dd – halle (tapageuse)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

BIARD 2009 s.v. *canon* explique que le *canon* équivaut à « un huitième de litre » et que les expressions *avalier un canon* et *se foutre qq canons* apparaissent dans le *Père Duchesne* d'Hébert.

La documentation de Frantext nous apprend que *boire un canon* apparaît dans la seconde partie du XIX^e siècle chez Zola et Hugo.

Sources lexicographiques :

Littre 1863 s.v. *canon* 2 : « Sorte de mesure des liquides » [non marqué].

TLFi s.v. *canon* 3 : « *P. méton.* et *pop.* La contenance de cette mesure. *Boire un canon* » [Dans la rubrique Etymol et hist.] 1826 pop. « verre » (Brandin ds Larch. 1872) ».

³⁹⁵ Les sources métalinguistiques les plus anciennes, en dehors des ouvrages lexicographiques, s'attardent rarement sur le lexique. Ce sont les dictionnaires qui, avec les marques qu'ils proposent, permettent de situer les occurrences sur un continuum diastatique, raison pour laquelle nous avons, dans certains cas, préféré « sources lexicographiques » à « sources métalinguistiques ».

Tableau 5.36 : *cassine*

Il y a assez long-temps que j'suis enfermé dans cette cassine : un p'tit voyage n'me f'ra pas d'mal..... (139)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Cassine avec le sens qu'il a dans les *MF* apparaît à plusieurs reprises dans les *Mystères de Paris* de Sue.

Sources lexicographiques:

Pour *cassine*, Bas-Lang 1808 donne ce commentaire : « Ce mot signifiait autrefois une petite maison de campagne ; maintenant il n'est plus d'usage que parmi le peuple qui l'emploie par dérision pour dire un logement triste et misérable, un trou, une maison où l'on a pas toutes ses aises ».

Littre 1863 s.v. *cassine* 1 : « *Familièrement*, maisonnette de chétive apparence, et aussi, maison mal tenue. ».

Tableau 5.37 : *causer*

nous causerons d'affaires (81, 94)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

La documentation de Frantext nous montre que *causer* avec le sens qu'il a dans les *MF* est également très présent dans la littérature du XIX^e siècle.

Sources lexicographiques :

Caillot 1826³⁹⁶ : « CAUSER : converser, parler, jaser, babiller, dire ce que l'on sait ».

Littre 1863 s.v. *causer* 2 : « 1. S'entretenir familièrement. / 2. Familièrement, tenir des propos, parler avec légèreté et indiscretion, ou avec malignité ».

³⁹⁶ Selon BRAY (1986 : 20) et à sa suite BARSİ (2003 : 19), le dictionnaire de Caillot serait un plagiat du *Dictionnaire comique...* de Le Roux dont la première édition est parue en 1718 et qui a été réédité à de nombreuses reprises (en particulier 1735, 1750, 1752, 1756, 1786 et 1808). Caillot, justifiant l'existence de son ouvrage, le mentionne dans sa préface en ces termes, admettant l'avoir consulté : « Il nous manquait un dictionnaire des proverbes, ou plus complet, ou moins prolixe que ceux qui ont paru jusqu'à présent. Celui de Leroux est non-seulement rempli d'obscurités, mais encore d'articles inutiles et de locutions réprouvées par le bon goût. Nous l'avons cependant consulté, mais en supprimant tout ce qui offense l'honnêteté en abrégant une multitude d'articles trop longs, en corrigeant une infinité d'expressions contraires à la pureté du langage, et en ajoutant plusieurs proverbes [...] » (1826 : ix-x).

Tableau 5.38 : *(se) chamailler*

Y s'sont chamaillés du bon coin (87)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Nous avons trouvé *(se) chamailler* chez Mercier (*Tableau de Paris*, 1783) ; il a en outre été relevé par BIARD (2009) dans le *Père Duchesne* d'Hébert.

Sources lexicographiques :

Ac. 1762 : « Il n'est que du style familier. Il est quelquefois actif avec le pronom personnel ».

Littre s.v. *chamailler* signale que c'est un « mot familier ».

Tableau 5.39 : *faire droguer qn.*

Et j'veulons t'faire droguer , moi (149)	dd – prison (détenue)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

BIARD (2009) signale la présence de *droguer* dans le *Père Duchesne* d'Hébert.

Frantext indique la présence de *faire droguer* dans *Les Paysans* de Balzac et dans la *Correspondance* de Flaubert.

Sources lexicographiques :

Caillot 1826 : « DROGUER : *Faire droguer quelqu'un*, c'est le faire attendre, lui faire gober le marmot ».

Littre 1863 s.v. *droguer* 2 : « Fig. et populairement, attendre en perdant son temps et s'ennuyant beaucoup ».

TLFi s.v. *droguer* 2 : « *Au fig., fam., vieilli*. Attendre longtemps, en perdant son temps, en s'ennuyant ».

Tableau 5.40 : *être dans le cas de*

Est-ce que t'es dans le cas de me le prouver [...] (126)	dd - prison (détenue)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Être dans le cas de apparaît régulièrement dans la littérature du XIX^e siècle, comme c'est le cas par exemple à six reprises dans le *Manuscrit trouvé à Saragosse* de Jean Potocki (1815).

Sources lexicographiques :

Ac. 1835 s.v. *cas* : « Fam., *Être dans le cas de faire une chose*, Avoir occasion ou pouvoir le faire ».

Littre 1863 s.v. *cas* : « 4. Familièrement. Dans le cas de, en état de, capable de ».

Tableau 5.41 : *gueule*

Fais taire ta gueule , eh ! (85) l'Ratichon s'f'ra casser la gueule (99) on n'entend qu'ta gueule (128)	dd – prison (gardien, détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

BIARD (2009) a relevé l'expression *casser la gueule* dans le *Père Duchesne* d'Hébert et nous l'avons lu dans l'œuvre de Vadé.

Chez Marcel Aymé, *gueule* apparaît à plusieurs reprises (ROUFFIANGE 1989 : 110-111).

Sources lexicographiques :

Ac. 1835 s.v. *gueule* : « GUEULE se dit quelquefois, populairement et par mépris, en parlant des personnes ».

Littre 1863 s.v. *gueule* 2 : « Populairement et par mépris. La bouche, en parlant des personnes ».

Tableau 5.42 : *manger [des coups]*

Veux-tu en manger [des coups], toi, malin ? (100)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

L'expression *manger des coups* « en recevoir », se trouve dans *Les Chouans* de Balzac.

Sources lexicographiques :

TLFi s.v. *manger* 1 : « Région. (Canada). *Manger des coups, une dégelée, une raclée, la volée*. Être battu (cf. *Canada* 1930 et *R. Ling. rom.* t. 43, 1979, p. 417) ».

Cette information est validée par POIRIER (1979 : 417) :

manger des coups c'est-à-dire les « encaisser » [...] – Expr. des plus usuelles en québécois (v. Dionne, *Glossaire*, Bélisle, FTLFQ ; aussi *manger une* (ou *la*) *volée*, ~ *une dégelée*, *en* ~ *une*, etc.). Cp. fr. pop. du XIX^e s. *manger des coups de bâton* « être rossé » et, plus anciennement, m. fr. *manger* (un ennui, de l'adversité, etc.) « subir » (v. *FEW* 6¹, 164a ; Huguet 5, 123b).

Commentaire :

Si, comme le signale le *FEW* (16/1, 164a), l'expression *manger des coups de bâton* est attestée dans Larousse 1873, nous n'en avons trouvé aucun exemple dans les matériaux de Frantext ni en procédant à des « carottages » dans GoogleBooks. Cela nous incite à penser que cette expression ne devait pas être considérée comme adaptée à l'écrit et témoigne de la volonté de l'auteur des *MF* de proposer une représentation réaliste du parler de certaines classes de la société.

Tableau 5.43 : *marier qqn* (le sujet désignant l'un des époux)

[...] un grand prince qu'était parent du roi de Venise à cause qu'il avait marié sa sœur [...] (87)	dd – prison (détenu)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

GRÉVISSE (§276, c 2) signale quelques attestations de cette tournure mise « dans la bouche du peuple » chez Balzac (« Tu seras indépendante et à même de marier qui tu voudras » [*Mémoires de deux jeunes mariées*, I]), chez Proust, chez Aymé et chez Giono, entre autres.

Barbusse et Queneau utilisent également ce verbe de la même manière que l'auteur des *MF* :

J'la veux, mais, tu sais, j'la marierai bien, moi. Elle s'appelle Eudoxie Dumail. Avant j'pensais pas à l'épouser. Mais depuis que j'connais son nom de famille, i' m'semble que c'est changé, et j'marcherais bien. (*Feu*, 1916, p. 88)

Elle veut me courir après et me marier. (*Le dimanche de la vie*, 1952, p. 46)

Sources lexicographiques :

GRÉVISSE (§276, c 2) écrit que « *marier* pour 'se marier à, s'unir à, épouser' [...] est surtout du français populaire à Paris [...] et dans diverses régions ».

TLFi s.v. *marié*: « *Pop.* ou *région.* [Le suj. désigne l'un des époux; l'objet l'autre] Prendre quelqu'un pour époux/épouse ».

Tableau 5.44 : *ribotte* (être en ~)

« Je ne suis pas si en ribotte que tu crois », dit-il en balbutiant (270)	dd – prison (garde-chiourme)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Ribote est signalé par BIARD (2009) dans le *Père Duchesne* d'Hébert.

En ribote est utilisé dans les *Mystères de Paris* d'Eugène Sue avec le même sens que celui qui est donné dans les *MF*.

Sources lexicographiques :

Caillot 1826 s.v. *ribotte* : « *faire ribotte*, c'est se divertir au cabaret avec ses amis ; boire du matin au soir du vin ou des liqueurs ».

Ac. 1835 s.v. *ribote* : « S.f. Débauche, excès de table ou de boisson. *Faire ribote. Être en ribote*. Ce mot et ses dérivés sont populaires ».

Littre 1863 s.v. *ribote* 1 : « Terme populaire. Débauche de table ; excès de boisson. *Faire ribote*. Il était en ribote, il était ivre ».

TLFi s.v. *ribote* : « Loc. adj. *En ribote*. En état d'ivresse » [non marqué].

Commentaire pour l'ensemble des éléments lexicaux des tableaux 5.34 à 5.44 :

Comme les argotismes, les mots et locutions familières et/ou populaires apparaissant dans les *MF* ont majoritairement pu être relevés dans des dictionnaires contemporains à leur parution³⁹⁷. De plus, nous les avons trouvés « marqués » soit par leur simple présence dans une publication répertoriant des occurrences non-conventionnelles comme par exemple chez Caillot 1826³⁹⁸, soit par l'adjonction dans l'article qui leur est consacré d'une marque d'usage – principalement « populaire » et « familier ».

L'auteur a donc sélectionné des lexèmes socialement connotés pour les placer dans les instances de discours direct de son texte. Ils concourent, avec les autres éléments considérés comme ne faisant pas partie du « français de référence », à le marquer diastratiquement et à en renforcer l'effet d'oralité.

³⁹⁷ À l'exception de la locution *boire un canon*, que nous n'avons pas trouvée dans notre corpus lexicographique.

³⁹⁸ Ce principe est expliqué par GLATIGNY (1998a :17), qui donne l'exemple inverse avec le *Dictionnaire de l'Académie* qui « légifère plus par exclusion que par utilisation des marques ».

3.2. Mots familiers et/ou populaires et régionaux

Arusmétique, ostographe

Tableau 5.45 : mots familiers et/ou populaires et régionaux

arusmétique , ostographe (151)	dd – prison (gardien)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Comme l'indique DESGRANGES (1929 [1821] : 13, 77 et 78), les formes *arusmétique* et *ostographe* employées respectivement pour *arithmétique* et *orthographe* apparaissent dans des œuvres de Vadé ; la première dans les *Lettres de la Grenouillère* – graphiée *la rusmétique* – et la seconde dans *Les Racoleurs* de 1756, un opéra comique en un acte. Une attestation d'*arusmétique* se trouve dans un texte de Puthod daté de 1791 – « Oh ! c'est une belle chose que l'arusmétique pour aller à la guerre » (1791 : 119, nous soulignons).

Par ailleurs, la variante *arismétique* figure aux côtés d'*ostographe* dans une pièce de Legrand de 1713 – rééditée dans la *Collection des Théâtres français* en 1829 – tandis qu'*arusmitique* est mis dans la bouche du paysan Blaise par Marivaud³⁹⁹ en 1727.

Quant à *ostographe*, il est attesté à plusieurs reprises dans la littérature des XVIII^e et XIX^e siècles, le plus souvent dans des discours directs « prononcés » par des personnages provinciaux ou issus du peuple de Paris. D'autre part, on le trouve associé à d'autres traits présentant les mêmes caractéristiques comme *je + -ons* ou des élisions de voyelles. Nous avons retenu un exemple tiré d'un recueil de chansons très populaire sous la Restauration – la BNF en possède en effet 6 éditions différentes pour la période 1821-1829, sans compter que le texte connaîtra encore plusieurs rééditions après 1830 :

Ton cousin l'Grand Giraffe

Va tout droit à son but

Y sait d'jà l'ostographe

Et l'ba be bi bo bu

(*Le ptit Mimile*, 1819⁴⁰⁰, nous soulignons)

Sources métalinguistiques :

³⁹⁹ MARIVAUD, Pierre de (1727), *L'Isle de la raison ou les petits hommes*, comédie en trois actes, Paris (Prault), acte III, sc. VII.

⁴⁰⁰ Extrait de chanson tirée de Paul E. DEBRAUX (⁴1826), *Chansons nationales, nouvelles et autres*, Paris.

DESGRANGES (1979 [1821]) explique qu'*arusmétique* aurait subi un changement de son « *u* en *i* » (13) et plus loin, il ajoute que « l'*s* représente le théta grec. *Arismétique* est la forme savante du Moyen-Âge, encore conservée dans de nombreux patois » (77) avant de renvoyer au FEW. Pour *ostographe*, DESGRANGES indique qu'il est « déformé par la substitution du groupe *st*, probablement plus familier au sujet parlant, au groupe *rt* [...] dans des mots longs et d'aspects inaccoutumés » (77).

Arismétique et *ostographe* figurent dans le *Glossaire du patois normand* de DU BOIS publié en 1856. Cela confirme leur utilisation dans les parlers régionaux du nord de la France en général et de la Normandie en particulier.

Quant au FEW (25, 234b), il relie les formes *rusmétique*, attestée dès 1775, et *arusmétique* à Paris⁴⁰¹ tandis que *arismétique* est attesté en rouchi – parler de Valenciennes et de ses environs.

Commentaire :

Les deux formes estropiées par le gardien de prison – largement attestées avant 1829, en particulier dans les textes de Vadé et de Desgranges dont l'auteur des MF avait certainement connaissance – sont le plus souvent associées à des usages du petit peuple parisien, de paysans ou de provinciaux.

3.3. Argotismes⁴⁰²

Si nous nous arrêtons sur les argotismes dans ce chapitre consacré à l'« oral représenté », c'est parce que leur nature première est fondamentalement orale, comme nous l'avons montré dans le chapitre 3. Leur présence dans certains textes peut donc avoir pour but, entre autres, de contribuer à accentuer la différence entre langue littéraire et « oral représenté ».

Sources littéraires et semi-littéraires⁴⁰³ :

Vadé intègre quelques argotismes à ses textes mais ils restent proportionnellement rares dans son œuvre⁴⁰⁴.

⁴⁰¹ Cette étiquette géolinguistique regroupe, sans distinction diastratique, un ensemble de sources dans lesquelles des auteurs ont réuni souvent indistinctement des éléments du langage parisien et des argotismes.

⁴⁰² Pour cette section, nous ne proposons pas de tableau ; les argotismes des MF sont en effet tous listés et contextualisés dans le *Lexique argotique des MF*.

⁴⁰³ Nous ne revenons pas ici de manière exhaustive sur les occurrences argotiques figurant dans les textes de notre corpus ni en détail sur les sources métalinguistiques que nous avons passées en revue dans le chapitre 3. Nous ne proposons que quelques exemples servant à étayer notre propos.

Selon BRUNOT, la situation serait la même dans les textes mettant en scène le personnage du *Père Duchêne* même s'il constate qu'un :

certain nombre de mots flottent ainsi entre le langage populaire et l'argot [... D'autres sont] communs dans le poissard ; on les retrouvera un jour ou l'autre dans quelques pamphlets politiques [...] C'est bien entendu les termes relatifs au crime, aux délits et à leur répression qui dominent. (X/1, 236)

Commentaire :

Le lexique argotique proposé dans les *MF* est très souvent associé au discours représentant l'oral⁴⁰⁵. Cela peut sembler évident compte tenu de la nature même de ce lexique. Cependant, cette parenté entre argot et langue orale est assez peu représentée dans les textes littéraires ou semi-littéraires. GADET 1992 signale que, au début du XIX^e siècle, « l'argot perd son individualité, et ses éléments se déversent dans la langue populaire qui elle-même l'influence » (8). Cette assimilation n'a visiblement pas encore eu lieu dans les *MF* – le côté cryptique de l'argot est, par exemple, encore très présent – toutefois la proximité des deux registres est indéniable.

3.4. L'expression de la grossièreté

3.4.1. Adjectif dépréciatif + substantif

Tableau 5.46 : adj. dépréciatif + substantif

vieille fourgate, vieille tireuse de cartes , mauvaise drogue (126), vieux chignon, grosse jument, grande girafe (128), vieille roue, vieille potence (136)	dd – prison (détenu(e), gardien)
grande bête (214)	dd – police (Vidocq)

Sources littéraires ou semi-littéraires :

L'expression *grand Giraffe* figure dans *Le p'tit Mimile*, une chanson très populaire de 1819⁴⁰⁶.

On trouve des constructions similaires (par exemple *vieux crocodile*) dans le théâtre de Paul de Kock (1793-1871).

⁴⁰⁴ En effet, « parler » poissard ne signifie pas « parler » argot et les textes dans lesquels les deux variétés de langue se côtoient ne sont pas majoritaires.

⁴⁰⁵ Nous revenons en détail sur les questions d'interpénétration des différents registres dans le chapitre 6.

⁴⁰⁶ La citation est donnée au point 3.3. et la référence complète en note 400.

Chez Marcel Aymé, plusieurs expressions construites avec *grand/grande* (*grand galvaudeux*, *grand mannequin* « épouvantail », *grande salope*, etc.) sont utilisées.

Sources métalinguistiques :

Si les sources métalinguistiques de notre corpus consacrent quelques lignes aux jurons, les insultes construites avec un adjectif dépréciatif et un substantif n'y sont pas commentées.

Commentaire

D'après les quelques exemples de même type relevés dans des œuvres contemporaines des *MF*, la construction *vieux/vieille* + substantif semble être une pratique courante de l'époque pour construire des locutions à caractère insultant. Sans témoignage métalinguistique ancien, il nous est difficile d'en mesurer la portée. Toutefois, le contexte discursif dans lequel ces occurrences apparaissent nous permet de les assimiler aux autres traits relevés dans les mêmes passages et d'en percevoir le ton dépréciatif.

3.4.2. Injures

Tableau 5.47 : injures

Vous n'êtes que des <i>rouchies</i> , et on s' f ... [fout] de vous (126) j'lui f ... [fous] mon paquet de clés au milieu des reins ! (128)	dd – prison (détenue, gardien)
Tiens ! si j'suis la peste, j'empoisonnerai la v ... [vache ?] (127)	dd – prison (détenue)

Pour *v*..., nous n'avons aucune certitude mais nous postulons qu'il pourrait s'agir de *vache*. Le co-texte – « Tiens ! si j'suis, la peste, j'empoisonnerai la *v*... » – nous encourage à valider cette hypothèse, la peste bovine ayant en effet causé la perte d'un grand nombre d'individus, en particulier lors d'une grave épidémie survenue entre 1740 et 1760.

Sources littéraires ou semi-littéraires :

Foutre apparaît assez fréquemment à l'écrit. BRUNOT (X/1, 162s et 228s.) signale plusieurs textes du XVIII^e siècle et de la période révolutionnaire proposant *bougre* et *foutre* (en toutes lettres ou avec des points de suspension comme dans les *MF*). BIARD signale que *foutre* est omniprésent dans le *Père Duchesne* d'Hébert (2009 s.v. *foutre*, et ses dérivés).

Foutre est utilisé en toutes lettres dans *La Jument verte* d'Aymé (ROUFFIANGE 1989 : 110).

La première éducation sentimentale de Flaubert (1843-45) offre une attestation de *vache* utilisée comme injure dans le sens de « femme forte ». D'autres exemples du même type

mais plus tardifs sont proposés dans l'article *vache* du TLFi. Nous relevons en particulier que ROUFFIANGE relève le mot chez Marcel Aymé (*La Vouivre*, : 124).

Sources métalinguistiques :

Selon BRUNOT, « le XVIII^e siècle, hardi autant que frivole [...] avait cessé de s'astreindre aux règles de convenance et de dignité » (X/1, 161). Cela aurait eu pour conséquence, entre autres, l'apparition de textes à caractère licencieux et grossier, voire ordurier. BRUNOT poursuit :

or, nous savons par toutes sortes de témoignages que les spectateurs, particulièrement les gens distingués, s'amusaient ouvertement et sans vergogne de ce répertoire » [...] *Bougre* et *foutre* sont de la lie du peuple, comme eût dit Vaugelas [...]. (*Ibid.*)

Ces mots sont parfois imprimés en toutes lettres et parfois « suppléés par des points » (*ibid.* : 164).

Vache figure dans BasLangage 1808. Voici ce qu'il en est dit : « VACHE. *C'est une vache. Se dit injurieusement d'une femme dont l'embonpoint et [sic] trop volumineux* ». Par ailleurs, FEW (14, 103b) indique l'emploi de ce terme dans le même sens et signale qu'il est alors « pop. ».

Dans son étude sur l'« oral représenté », FAVART explique que « les mots orduriers [...] mettent nettement en évidence un processus de distinction sociale qui fait que les mots grossiers sont en général attribués au peuple » (2010 : 97).

Commentaire

Si, dans les *MF*, la manière d'utiliser les injures n'est nouvelle ni en ce qui concerne le type de lexème choisi ni dans la forme adoptée comme le montrent les commentaires métalinguistiques, il nous paraît intéressant de relever qu'elles sont majoritairement mises dans des bouches féminines. En effet, la violence verbale des femmes et, par conséquent, les injures qu'elles profèrent, connaissent une mise en valeur textuelle nouvelle depuis la Révolution (GUILHAUMOU / LAPIED 1999). On les voit se multiplier dans les archives mais aussi dans les textes journalistiques et littéraires⁴⁰⁷ et elles témoignent, selon GODINEAU (1997), d'un rapport nouveau des femmes à la politique et à leur place dans la société.

⁴⁰⁷ Sur cette question, voir GUILHAUMOU 2009, en particulier le point II, 2.

3.5. Autres phénomènes lexicaux

Tableau 5.48 : *sauraient*

[...] ils t'en sauraient de l'obligation plus tard (151)	dd – prison (gardien)

Sources littéraires ou semi-littéraires et métalinguistiques :

Nous n'avons trouvé aucune occurrence de ce trait dans nos corpus, ni du reste dans Frantext ou Googlebooks. Par ailleurs, les ouvrages métalinguistiques consultés ne prennent pas en compte cette particularité.

Commentaire :

Dans ce cas, nous ne pouvons écarter l'éventualité d'une erreur typographique. Cependant, ce trait pourrait aussi s'apparenter à une hypercorrection – un croisement entre *savoir gré* et *avoir de l'obligation* – ayant pour but de montrer que le gardien de prison veut se rendre plus savant qu'il n'est. La présence dans le même dialogue des mots *arusmétique* et *ostographe* (voir ci-dessus 3.3.) tend à confirmer cette hypothèse.

4. Bilan

Comme dans la plupart des écrits mettant en scène de l'« oral représenté », les caractéristiques phonétiques constituent la majorité des traits utilisés par l'auteur des *MF* pour marquer l'insertion de fragments d'« oralité » dans son texte. De fait, elles correspondent toutes à des éléments existant dans la langue parlée de l'époque et le texte ne propose pas de formes qui pourraient être qualifiées d'aberrantes. L'auteur a opéré des choix laissant de côté de nombreuses particularités courantes très intéressantes du point de vue de la variation comme la suppression de syllabes entières (aphérèse, apocope, syncope) – *core* pour *encore* ou *assiner* pour *assassiner* – ou l'adjonction d'une syllabe (épenthèse) dans des mots à articulation complexe – *essequerès* pour *exprès*⁴⁰⁸ – qui sont moins représentables à l'écrit et pourraient être préjudiciables à la lisibilité du texte⁴⁰⁹. En effet, comme le souligne GADET (2008a : 40):

⁴⁰⁸ Ces exemples sont empruntés à PERRIN-NAFFAKH 1992.

⁴⁰⁹ Cette hypothèse semble confirmée par l'utilisation de l'apostrophe lors de l'élision de certains graphèmes, un procédé qui permet à l'auteur de signaler une « irrégularité » au lecteur, ainsi que par la traduction des argotismes. ROUAYRENC 2010 aborde également la question de la lisibilité dans son chapitre sur « L'Oral dans l'écrit : le roman » (2010 : 227 s.).

[...] décider de représenter certains phénomènes oraux, c'est accorder un privilège à ceux d'entre eux qui sont représentables. Certains phénomènes oraux sont en effet difficiles, voire impossibles, à représenter graphiquement.

Cela explique que presque tous les traits non-conventionnels retenus par l'auteur pour représenter la langue orale – *v'là, ben* ou les réductions vocaliques, en particulier celles qui concernent la lettre «e» – soient attestées dans des œuvres antérieures à 1829. Elles font partie d'un « fond commun » de traits graphiquement « représentables » dont se servent les auteurs depuis le XVII^e siècle et qui, passant d'un texte à l'autre, se sont transformés en stéréotypes, de sorte que le lecteur devait être capable de les identifier automatiquement comme relevant du registre « populaire » ou poissard. La saillance de ces traits ne permet toutefois pas de tirer de conclusion sur leur usage réel ni sur leur portée sociolinguistique. À côté de cela, l'auteur semble parfois faire preuve d'inventivité puisque certaines occurrences comme *ousque* s'avèrent plutôt rares à l'écrit même si elles font partie des traits représentables.

Si, comme le remarque DELOFFRE à propos de Charles Sorel⁴¹⁰, les auteurs ne semblent pas rebutés par l'utilisation d'une phonétique aberrante, souvent, les modifications morphosyntaxiques « ne passe[nt] pas [leur] plume » (1957 : 261). L'introduction dans les textes d'un trop grand nombre de particularités de ce type les rendrait en effet difficilement compréhensibles pour les lecteurs. Cette attitude, là aussi, contribue à laisser dans l'ombre des phénomènes de variation majeurs. Nous ne sommes ainsi pas étonnée de remarquer que les caractéristiques morphosyntaxiques présentes dans les *MF* – qui sont toutes attestées soit dans la littérature, soit par des commentateurs – sont moins nombreuses que celles relevant de la phonétique ou du lexique, ce qui est d'ailleurs sociolinguistiquement vraisemblable. Les particularités présentes dans les *MF* peuvent être rangées dans deux catégories. Un premier ensemble se constitue de traits très courants et hautement stigmatisés par les commentateurs comme *je vas, j'allons* ou l'utilisation de différentes particules interrogatives (*t-y, quoi que, laquelle est-ce*). Ces éléments sont d'ailleurs systématiquement présents dans la littérature intégrant de l'« oral représenté », particulièrement dans la littérature poissarde. Dans le second ensemble, nous trouvons des traits ne figurant que rarement dans la littérature reproduisant des dialogues mimant une oralité de type populaire mais bien attestés dans la langue orale comme c'est le cas, par exemple, d'*à cause que* ou de *au vis-à-vis*. Il est intéressant de constater que ce découpage correspond à l'utilisation qu'en fait l'auteur du texte. En effet, les particularités les plus

⁴¹⁰ Charles Sorel (15 ?- 1674), auteur du *Francion*.

marquées sont toutes attribuées aux personnages assimilés aux poissardes tandis que les traits du second groupe apparaissent dans la bouche de personnages moins stigmatisés socialement.

Au niveau lexical et en dehors de considérations sur le lexique argotique déjà proposées dans le chapitre 3, les *MF* se limitent à quelques expressions judicieusement placées dans les dialogues du texte et utilisées pour renforcer les traits phonétiques et morphosyntaxiques déjà présents dans ces fragments. La majorité d'entre elles figurent dans la lexicographie de l'époque, le plus souvent avec une marque d'usage – généralement « familier » ou « populaire » – ou dans des recueils collectionnant les traits non-conventionnels marqués diastratiquement. En cela, l'auteur ne s'éloigne pas de la manière de procéder qu'il utilise pour les autres spécificités : il propose un ensemble de termes qu'il pourrait avoir entendu de la bouche de ses contemporains. De la même manière, les occurrences lexicales proposées sont réparties consciemment entre les différents « locuteurs ». Les termes familiers sont mis dans toutes les bouches tandis que les termes injurieux voire grossiers – qui sont proposés raccourcis et partiellement masqués par l'usage de points de suspension – sont réservés aux personnages assimilés aux poissardes.

Nous voyons donc, à travers l'analyse des traits d'« oral représenté » du texte, l'auteur des *MF* construire pour ses dialogues un style oralisé dans lequel chaque particularité sélectionnée correspond à un élément réel de la langue parlée. Ce faisant, il ne se sert pas des spécificités de manière aléatoire mais effectue une hiérarchisation diastratique entre les différentes caractéristiques et les combine à dessein. L'auteur ne sélectionne pas uniquement des éléments très marqués mais il semble être conscient qu'un trait courant à l'oral une fois transposé à l'écrit sera perçu différemment et apparaîtra plus stigmatisé, comme l'expliquent PETITJEAN et PRIVAT :

C'est ainsi que la plupart des auteurs des corpus romanesques ou théâtraux étudiés, quand il s'agit de mettre en fiction et en diction les « ouvriers » sélectionnent des phénomènes linguistiques conventionnels similaires [...]. Autant de traits qui se veulent être des opérateurs de *mimésis* d'oralité mais qui, du seul fait qu'ils sont transposés à l'écrit ont pour effet de connoter le « populaire » et souvent de balancer entre populisme (anoblissement des parlers subalternes) et misérabilisme (disqualification symbolique des parleurs dominées). (2007 : 12)

Afin de proposer une représentation des plus authentiques, l'auteur des *MF* associe judicieusement certaines occurrences linguistiques à certains personnages plutôt qu'à d'autres de manière à créer un ensemble cohérent. Ainsi, par exemple, les éléments *ly* et *y*

pour *il y a* ne sont présents que dans la bouche de la verdurière de la Halle. Grâce à eux et à leur couplage avec d'autres traits spécifiques, le lecteur peut immédiatement relier ce personnage au monde poissard et reconstruit indirectement l'interdiscours qui s'y rattache, en l'occurrence les *Conférences* et les textes de Vadé. Sur cette base, il nous semble difficile d'imaginer que l'auteur des *MF* n'ait pas eu une connaissance précise de la littérature mettant en scène de l'« oral représenté » et qu'il n'ait pas cherché à y faire référence. Ainsi, selon nous, l'« oralité représentée » des *MF* se présente comme un travail de construction stylistique à mi-chemin entre une reproduction « photographique » d'une réalité langagière et une représentation totalement stéréotypée qui ne serait nourrie que de fragments textuels antérieurs.

TROISIÈME PARTIE

**Analyse des idéologies langagières des *Mémoires d'un forban*
*philosophe***

Chapitre 6

Analyse des énoncés non-conventionnels des *MF*

Plus qu'un chapitre de transition entre l'analyse linguistique des particularités non-conventionnelles des *MF* et l'étude des idéologies langagières, le chapitre 6 a pour objectif de nous permettre de cerner un certain nombre d'idéologies langagières véhiculées par le texte. En effet, grâce au lien que fait l'auteur entre les éléments linguistiques que sont les énoncés non-conventionnels de son texte et les caractéristiques sociales des personnages qui les « produisent », nous pourrions déterminer si le « bon usage » est systématiquement associé au « bon locuteur » ou si l'auteur propose une construction idéologique plus complexe.

Concrètement, dans ce chapitre, nous examinons la manière dont tout ce qui n'appartient pas au registre littéraire est mis en scène dans le récit et questionnons le rapport entre la présence de ce type d'énoncés dans les *MF* et les différents « modèles » sociaux représentés. Nous cherchons à identifier qui utilise quelle(s) variété(s) linguistique(s) et de quelle manière, à déterminer si un personnage peut user de plusieurs registres et dans quelle(s) circonstance(s) et si l'usage qui est fait des variétés non-conventionnelles dépend de la provenance sociale de celui qui les produit ou s'il est induit par le contexte. Parallèlement, nous nous intéressons aux avis et commentaires présents dans le texte se rattachant aux différentes variétés linguistiques en présence et aux types de personnes qui les émettent. Une fois ces renseignements recueillis, nous les comparons avec les données récoltées dans d'autres textes littéraires du corpus, principalement contemporains des *MF*, afin de déterminer la place qu'ils occupent sur cette question dans le paysage littéraire.

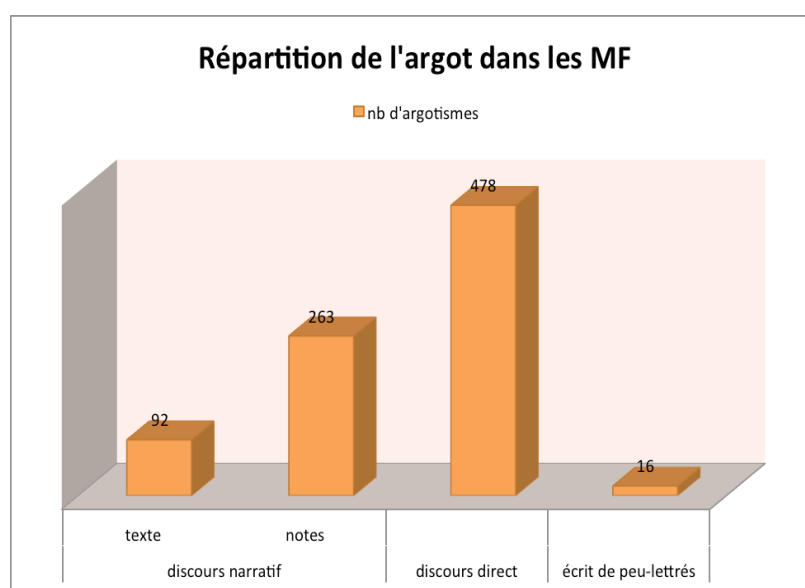
Chaque variété en présence est traitée individuellement selon l'ordre retenu pour la deuxième partie, soit d'abord l'argot (1.), puis l'écriture peu-lettrée (2.) et enfin l'« oral représenté » (3.) ; les conclusions font l'objet d'un bilan (4.). Pour chacune des trois premières sections, l'ensemble des mots et des expressions concernées figurant dans le texte⁴¹¹ a été pris en considération. La situation textuelle liée à chaque occurrence (narration, discours indirect, dialogue, etc.) a été systématiquement identifiée ainsi que les caractéristiques sociales du personnage qui l'utilise – narrateur inclus – et le contexte socio-discursif dans lequel elle a été insérée.

⁴¹¹ Étant donné que, pour cette analyse formelle, il n'est pas nécessaire de tenir compte du sens des argotismes, nous avons compté chaque occurrence pour elle-même.

Les résultats obtenus sont ensuite mis en lien avec ceux de la deuxième partie (« Analyse de la variation des *MF* ») : ils servent ainsi de fondement à l'élargissement de notre point de vue, afin de comprendre comment les *MF* se positionnent par rapport aux idéologies langagières de leur époque et de montrer les liens qui unissent le texte au contexte socio-politique dont il est issu et pour lequel il a été produit (chapitre 7). Nous serons ainsi en mesure de passer d'un questionnement discursif à un questionnement socio-historique.

1. L'argot

Les *MF*, toutes parties confondues, contiennent 849 occurrences argotiques qui se répartissent comme suit :



Graphique 6. 1. : répartition de l'argot dans les *MF*

1.1. L'argot dans le discours des narrateurs⁴¹²

Il est entendu que toutes les occurrences argotiques du texte peuvent être considérées comme produites par le narrateur puisqu'il est celui qui relate l'histoire et se confond volontairement avec l'auteur. Toutefois, il est intéressant de distinguer différentes catégories parmi elles. Le nombre d'argotismes insérés dans le discours des narrateurs se monte à 355, soit seulement près du tiers de leur nombre total. Ils se répartissent dans deux grands ensembles :

- les lexèmes argotiques intégrés dans le corps du texte (1.1.1.).

⁴¹² Par cette appellation, nous distinguons, à l'intérieur du discours narratif qui englobe l'ensemble des *MF*, les parties relatées par les narrateurs – le « forban » et Taupin – et en excluons le discours direct.

- les lexèmes argotiques figurant dans les notes (1.1.2.)⁴¹³.

1.1.1. Dans le corps du texte

Dans le corps du texte, nous distinguons les termes argotiques apparaissant dans les discours du narrateur principal, le « forban » (1.1.1.1.) – pour lesquels nous opérons une distinction entre le discours narratif et le discours indirect –, et ceux du récit de Taupin qui se présente comme une narration dans la narration (1.1.1.2.). Le récit principal contient en effet un récit enchâssé qui occupe les pages 104 à 123 du récit et dans lequel Taupin, d'abord ami puis « père spirituel » du narrateur principal, raconte des épisodes de sa propre vie.

1.1.1.1. Occurrences argotiques dues au narrateur principal

1.1.1.1.1. le discours du narrateur principal

Les occurrences argotiques intégrées à la narration principale, et donc directement attribuables au narrateur, sont peu nombreuses (63). Cela s'avère vrai non seulement par rapport à l'ensemble du nombre total d'argotismes du texte (849), mais également par rapport au nombre de ceux observés dans les parties narratives du récit de Taupin (29), qui est pourtant beaucoup plus court : il occupe seulement 19 pages desquelles il faut encore retrancher les dialogues que nous avons traités à part. Ce nombre diminue encore si l'on considère que, parmi les 63 cas identifiés, il n'y en a que 17 différents : *prévôt* apparaît par exemple à 9 reprises, *paigre(s)* 6 fois, *bastringue* 4 fois, *crânes* 2 fois et *filer* – qui a donné naissance à une famille dérivationnelle dont deux éléments apparaissent aussi dans le texte : *filature* et *fileur* (2 occurrences) – est donné deux fois à l'infinitif et une fois à la troisième personne de l'indicatif présent.

Selon les critères de sélection que nous avons retenus pour identifier les mots relevant de cette catégorie⁴¹⁴, les deux premiers argotismes des *MF* apparaissent dès l'*Introduction* du texte, dans le discours du narrateur. Il s'agit de *comes* et d'*argousins* :

Les *comes*, les *argousins*, les *gardes-chiourmes* [*sic*], se regardent, et les forçats frémissent. (7)⁴¹⁵

⁴¹³ Dans la narration comprise comme l'« acte de raconter », nous incluons les notes de bas de page qui font partie intégrante du récit.

⁴¹⁴ Ces critères ont été décrits dans le chapitre 3.

⁴¹⁵ *Garde-chiourme* fait partie du français « de référence ». Quant à l'auteur, il marque ces termes certainement plus parce qu'ils font partie d'un champ sémantique particulier en rapport avec le bagne que parce qu'il les considère comme argotiques.

Cependant, l'auteur ne semble considérer aucun de ces deux termes comme relevant du registre argotique malgré leur mise en italique. *Come* revient en effet à douze reprises dans le texte – dont deux fois sous la forme composée *sous-come* – mais jamais en italique. Pour *argousin*, nous retrouvons le même cas de figure – 18 apparitions dont 1 en italique. Ainsi, si le marquage appliqué à ces mots dans l'*Introduction* signale un changement diastatique dans la langue utilisée – et, accessoirement, accentue par un artifice visuel l'intensité dramatique de la scène –, il est avant tout utilisé pour souligner la présence d'un vocabulaire technique et donc, à priori, peu familier aux lecteurs à qui était destiné le texte. Ces deux occurrences participent donc, tout comme *gardes-chiourmes*, à rendre réel le monde du bagne, désigné comme l'« antre du crime et du malheur » (6), et s'inscrivent dans un univers de violence et de peur – le passage décrit un forçat subissant une punition violente pour avoir tenté de rompre sa chaîne. *Come*, *argousin* et *garde-chiourme* sont donc considérés comme faisant partie de ce qu'au XIX^e siècle déjà, de nombreux auteurs appelaient une « langue spéciale »⁴¹⁶. L'argot étant lui-même une langue spéciale, il est envisageable que le modèle de mise en scène appliqué à ces trois termes dès l'*Introduction* des *MF* soit étendu à l'ensemble des lexèmes argotiques du texte ainsi qu'à tous les mots considérés par l'auteur comme faisant partie de langages spéciaux. Cependant, il n'est que partiellement repris dans la suite de la narration.

Ainsi, pour les argotismes faisant partie de cette sous-section, l'application de l'italique n'est pas systématique. Si dans la majorité des cas⁴¹⁷ ils sont effectivement marqués à chacune de leurs apparitions, certains termes – comme *prévôt* et *Romanichel* – ne sont jamais imprimés en italique. Cela ne peut pas être compris comme une erreur de la part de l'auteur⁴¹⁸, mais doit plutôt être interprété comme le fait que ce dernier ne considérait pas ces lexèmes comme argotiques. Au moment de la rédaction des *MF*, il n'aurait d'ailleurs pas pu les trouver dans la lexicographie spécialisée, *prévôt* et *romanichel* n'y ayant fait

⁴¹⁶ C'est par exemple ainsi que Charles N[odier] désignait en 1830 la langue des marins – « La langue du marin est une langue spéciale, et tout le monde ne lit pas couramment M Cooper, même en Angleterre où cette langue spéciale est malheureusement beaucoup plus populaire que chez nous » (NODIER 1830 : 206) – mais d'autres auteurs de la même époque (A. Jal, C. Ladvocat, A. de Toqueville, etc.) l'utilisent également dans le sens que l'on retrouvera plus tard chez le linguiste VENDRYES : « on entend par langue spéciale une langue qui n'est employée que par des groupes d'individus placés dans des circonstances spéciales » (1921 : 293).

⁴¹⁷ Ces cas concernent les mots suivants : *argousin*, *babillarde*, *bastringue*, *come*, *escarpe*, *filature*, *filer* (et *file*, forme de la troisième personne du singulier de l'indicatif présent de ce verbe), *fileur*, *floueur*, *meck* et *planque*.

⁴¹⁸ Nous avons montré dans le chapitre 3 consacré à l'argot que l'auteur des *MF* employait les termes argotiques de manière très réfléchie et qu'il les plaçait stratégiquement dans le texte afin que leur présence soit signifiante. Il pourrait toutefois s'agir d'une erreur de l'imprimeur.

leur entrée qu'à partir de 1836⁴¹⁹. D'autres exemples révèlent des alternances significatives dans le procédé de marquage. Les deux occurrences narratives de *crâne* 'fort à bras de la prison' ne sont pas en italique⁴²⁰. Par contre, ce terme revient à deux reprises affublé d'un marquage dans des discours directs, c'est-à-dire dans des séquences d'« oral représenté ». Ce cas tend donc à montrer que le lexème est neutralisé lorsqu'il apparaît sous la plume du narrateur dont la langue littéraire est considérée comme étant la langue de référence, tandis qu'il est « poussé » du côté des marges de la langue lorsqu'il est placé dans la « bouche » des personnages. Pour *paigre*, qui est très fréquent dans les *MF* (45 occurrences), la balance penche nettement en faveur de la mise en italique du substantif (38 cas sur 45). La proportion d'omission du marquage est cependant plus élevée dans la narration – sur 6 occurrences, seules trois sont marquées. Quant à *cadet* 'pince de fer', qui est en italique dans les passages en discours direct⁴²¹, il est proposé comme non-marqué dans la narration. Il est pourtant clairement identifié comme un argotisme par la lexicographie de l'époque ainsi que par l'auteur – les notes des pages 92 et 140 en apportent la preuve puisqu'on y trouve la traduction du mot.

Au niveau des contextes sociaux auxquels renvoient les occurrences argotiques du discours du narrateur, ils correspondent à ce qui est proposé dans l'*Introduction*. Tous renvoient plus ou moins directement au monde du crime⁴²² et ne sont que très rarement associés à d'autres univers sociaux, ce qui fait de l'argot un « langage de circonstance » (FRANÇOIS 1975 : 21). Ils permettent de décrire des scènes de vol, d'effraction, d'évasion ou de capture de suspects (*cadet*, *bastringue*, *escarpe*, *filature*, *filer*, *fileur*, *floueur*, *planque*). Une partie importante de ce lexique est utilisée dans le cadre de la prison, du bagne ou des activités de la brigade de Vidocq (*argousin*, *babillarde*, *come*, *crâne*, *prévôt*, *meck*). *Romanichel* apparaît toujours en rapport avec l'histoire personnelle de Taupin, lui-même un criminel issu de cette tribu de nomades. Quant à *paigre*, ses différents sens – 'voleur, escroc' ou 'groupe social formé par les escrocs' – le rattachent à des contextes similaires. De manière générale, ces argotismes ne peuvent être « traduits » dans la langue de

⁴¹⁹ Pour un relevé détaillé des ouvrages lexicographiques dans lesquels apparaissent *prévôt* et *romanichel*, cf. la « Bibliographie lexicographique » des entrées correspondantes dans le *Lexique argotique des Mémoires d'un forban philosophe* donnée dans les annexes, Document 2.

⁴²⁰ Le terme apparaît pourtant avec un sens proche dans Bas-Lang 1808 et dans l'édition de 1835 du *Dictionnaire de l'Académie*. Le premier est un véritable recueil cacologique du parler du peuple et le second qualifie *crâne* de « mot très familier » (Ac. 1835 s.v. *crâne*).

⁴²¹ À l'exception de l'occurrence de la page 142 que nous interprétons comme un oubli.

⁴²² Nous incluons dans cet univers la brigade de Vidocq. Cette dernière étant principalement constituée d'anciens criminels, le langage qui lui est associé est le même.

référence sans recours à une périphrase ou sans qu'ils perdent leur sens exact – c'est le cas d'*escarpe*, de *floueur*, de *filature* ou de *bastringue* – ou leur expressivité – comme *mec*, *planque* ou *babillarde* ; ils acquièrent de ce fait une certaine légitimité et, moyennant un marquage, leur présence se justifie dans la langue littéraire⁴²³.

1.1.1.1.2. Les discours indirects du narrateur principal

Les 4 occurrences argotiques du discours indirect rapportées dans le discours du narrateur principal – *mouise* 'soupe', *aboule* 'amène', *larton* 'pain' et *broque* 'liard' – sont insérées dans des propos de détenus. La caractéristique majeure qui les différencie des argotismes employés dans le discours du « forban » est qu'elles servent à désigner des réalités ou des actions de la vie quotidienne et non des spécificités pouvant justifier l'emploi d'un vocabulaire spécial dans la langue littéraire. En cela, elles se distinguent également des occurrences apparaissant dans le discours direct moins soumises à la « censure » puisqu'elles représentent des séquences « orales » généralement prises en charge par des personnages socialement marqués.

1.1.1.2. Occurrences argotiques dues au narrateur secondaire

Les 29 occurrences argotiques qui émaillent le discours narratif de Taupin (104-123) diffèrent de celles utilisées par le narrateur principal, aussi bien dans leur mise en scène que dans leurs caractéristiques propres. À l'exception du terme *Romanichel(s)* qui n'est, dans les *MF*, jamais considéré comme argotique (cf. plus haut) et qui, dans le récit de Taupin, apparaît à deux reprises comme un nom propre (122), tous ses argotismes sont donnés en italique. Sur ce point, il n'y a pas de variation même lors de l'utilisation de termes comme *paigre* – 4 occurrences (107 – à deux reprises –, 111, 121) –, dont les occurrences sont pourtant, comme nous l'avons vu, tantôt marquées tantôt non marquées dans le discours du narrateur principal. De même, le lexique argotique de Taupin ne se constitue pas seulement de termes spécifiques désignant des réalités propres au monde du crime mais également de lexèmes venant doubler le vocabulaire usuel et dont l'utilisation ne peut donc pas se justifier par la nécessité. *Faire* 'prendre pour dupe' (111), *loffes*

⁴²³ Ces argotismes s'apparentent à ces canadianismes que l'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC (1969) a qualifié de « bon aloi » : des termes régionaux tolérés parce que n'ayant pas d'équivalent dans la langue de référence et utilisés, entre autre, dans la littérature pour faire « couleur locale ». Cette appellation linguistique sera ensuite reprise et appliquée à d'autres variétés régionales, notamment DOPPAGNE 1979 pour la Belgique. Sur cette question, voir en particulier la synthèse de PRIKHODKINE (2011 : 18-20). – À ce sujet, cf. déjà DEVELEY 1824 : « tant que MM. les Lexicographes français n'auront pas fait une langue qui satisfasse aux besoins de tous les pays où l'on parle (leur langue), nous aurons fort raison de prendre et dans l'allemand, et dans le vieux français et dans notre patois, les mots nécessaires à notre usage ».

‘dénusés d’intelligence’ (111), *bille* ‘argent’ (112), *picton* ‘vin’ (112) trouvent, par exemple, leur place dans le registre littéraire pour caractériser au mieux la langue de Taupin et rendre le personnage plus crédible.

1.1.2. Dans les notes de bas de page

Sur les 328 occurrences argotiques répertoriées dans la narration, 263 apparaissent dans des notes de bas de page qui sont toutes de type métalinguistique et prises en charge par le narrateur⁴²⁴. Cet espace textuel, généralement considéré comme secondaire dans les œuvres littéraires, tient dans les *MF* un rôle fondamental dans l’économie du récit et ce, à plusieurs titres. D’abord, les notes sont rendues nécessaires par le nombre d’argotismes proposés dans certaines phrases. L’auteur ne se contente pas d’orner son texte de quelques occurrences et, sans les notes qui proposent des traductions et des gloses, certains passages très denses seraient difficilement compréhensibles pour un lecteur non-initié⁴²⁵. Ensuite, les notes font partie des éléments dont se sert l’auteur pour intensifier le côté réaliste du texte⁴²⁶, pour faire croire au lecteur qu’il lit des mémoires réels. Elles sont d’ailleurs, nous l’avons vu dans le chapitre 2, le lieu où le lecteur découvre que le manuscrit aurait été transmis. Enfin, le narrateur, en devenant traducteur, se distancie du personnage qu’il incarne dans le texte et se positionne doublement par rapport à ce langage des marges. D’une part, alors que dans les parties narratives du texte, il n’utilise les argotismes qu’avec prudence et que son rapport à ce langage n’est jamais clairement décrit, dans cet autre espace textuel, il devient la personne qui sait et même celle qui initie. D’autre part, le narrateur met à profit l’espace réservé aux notes de bas de page pour intensifier le lien tissé avec le lecteur. En effet, grâce à ces dernières, il lui donne l’impression d’accéder à un langage et à un monde desquels il était jusque-là exclu et le fait entrer dans cet univers si différent du sien en lui permettant de s’imaginer devenir le complice de l’auteur⁴²⁷.

1.2. L’argot dans les discours direct

L’argot inséré dans les discours directs du texte représente plus de la moitié des 849 occurrences relevées, soit 478 cas. En dehors de quelques lexèmes n’étant pas considérés

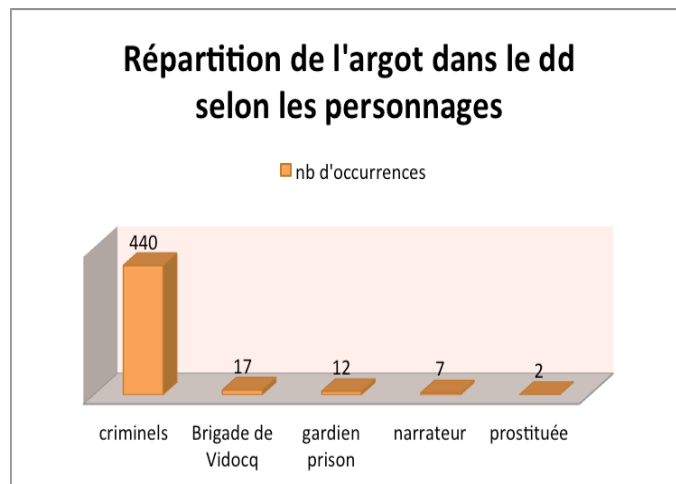
⁴²⁴ C’est également le cas lors du récit enchâssé de Taupin (104-123).

⁴²⁵ Pour des exemples de ce phénomène, cf. chapitre 3, I. 3.2.

⁴²⁶ À côté d’autres stratégies textuelles comme le choix du genre des mémoires, la dissimulation de l’identité de l’auteur, etc.

⁴²⁷ Les *MF* portent d’ailleurs en eux certaines des caractéristiques que l’on retrouvera au milieu du siècle dans un genre nouveau, le roman policier (sur la genèse de ce genre littéraire, voir DUBOIS 1985).

comme argotiques par l'auteur⁴²⁸ ou d'erreurs⁴²⁹, tous ces argotismes sont proposés en italique.



Graphique 6.2. : répartition de l'argot dans le dd selon les personnages

Comme le montre le graphique ci-dessus, l'écrasante majorité des argotismes insérés dans les passages en discours directs des *MF* – plus de 420 cas – sont imputables à des criminels. Cette catégorie englobe les forçats, les prisonniers mais également les bandits en liberté, quelle que soit leur « spécialisation » (voleur à la tire, escarpe, receleur, assassin, etc.). Les agents de la « Brigade de Vidocq » ainsi que les « gardien[s] [de] prison » sont assimilables à ce milieu, ce qui est également le cas des personnes faisant partie du monde de la prostitution. Quant au narrateur, bien qu'issu d'un univers social différent de ces derniers, il n'emploie l'argot qu'en situation de contact avec des interlocuteurs de ces milieux ; même dans ces occasions, les occurrences qui lui sont attribuées sont assez peu nombreuses (6 occurrences) malgré le fait qu'il comprenne parfaitement l'argot⁴³⁰. Ce lexique n'est donc jamais employé par un personnage n'ayant pas de liens étroits avec le monde du crime et de la délinquance. Ces observations montrent combien dans ce texte

⁴²⁸ C'est le cas notamment de *baquet* (86), *boiternière* (197), *mettre qn dans la blouse* (150), *potence* (136, 149, 253), *prévot* (88, 140-141, 149), *rat* (83, 89), *Romanichel* (159, 161, 189, 192-193, 194) et de *rue au pain* (138).

⁴²⁹ Les occurrences figurant dans la liste suivante sont généralement marquées par l'auteur sauf aux endroits que nous signalons : *cadet* (141-142), *canner* (136, 137), *chique* (191), *collège* (161), *débîner* (183), *décaré* (197), *mangé* (84), *mome* (93, 165-166), *planque* (213-214.)

⁴³⁰ Dans le roman, il n'est en effet jamais clairement expliqué comment le narrateur a appris l'argot ; on comprend seulement au fil du texte qu'il maîtrise l'usage de ce lexique. Chez Vidocq 1828-1829, la manière dont le narrateur apprend l'argot n'est pas non plus révélée, même s'il semble que l'initiation ait eu lieu par imprégnation en milieu carcéral. Dans le *Dernier jour d'un condamné*, en revanche, Hugo décrit l'apprentissage linguistique du « héros » ; les autres prisonniers lui « apprennent à parler argot, à rouscailler bigorne, comme ils disent » (chapitre v).

encore, comme souvent dans l'histoire de cette variété linguistique, l'argot voit « sa thématique privilégiée largement liée à des tabous » (FRANÇOIS 1975 : 8).

Le graphique dissimule le fait que, parmi ces argotiers, se cache une proportion non négligeable de femmes. Outre une prostituée qui fait usage d'argotismes que nous qualifions de neutres⁴³¹ comme *chenu* 'bon' et *haute* 'sphère supérieure d'une communauté, d'une corporation', on rencontre au fil du texte plusieurs prisonnières – « La Sinet » ou « La Joblin » par exemple – ainsi que des délinquantes en liberté – Fifine, Marie et Marielle – qui « parlent » également argot. L'auteur ne considère donc de loin pas l'argot comme l'apanage de la gent masculine⁴³².

1.3. L'argot dans les représentations d'écrit de peu-lettrés

Seules 16 occurrences argotiques sur 849 sont présentes dans les représentations de l'écrit de peu-lettrés : 12 dans la lettre de Louise et 4 dans les exemples de billets de Vidocq proposés par le narrateur. Cette proportion, qui peut paraître dérisoire, se révèle toutefois importante lorsque l'on prend en compte la longueur de ces deux écrits – un peu moins de deux pages d'une part et 4 lignes de l'autre – par rapport aux autres sections du texte.

Comme pour le lexique relevé dans les dialogues, nous avons ici affaire à un « scripteur » féminin et un « scripteur » masculin. Sans surprise, et si l'on excepte les pronoms personnels *monorgue* et *tonorgue*, les argotismes dont se sert Louise tout comme ceux attribués par le narrateur à Vidocq sont thématiquement en rapport avec leur condition socio-professionnelle.

1.4. Bilan

Si nous avons constaté que le lexique argotique était intégré à tous les registres linguistiques présents dans le texte – la langue littéraire, la lettre de la peu-lettrée et l'« oral représenté » –, nous avons également observé que son utilisation était organisée selon des principes clairement définis.

Dans la narration, l'argot ne fait son apparition qu'au moment où le narrateur entre en contact avec le monde de la prostitution. Cependant, il n'entretient un rapport soutenu avec

⁴³¹ Nous faisons entrer sous cette appellation des argotismes « communs » pouvant être utilisés dans de nombreuses situations discursives, car n'étant pas rattachés à un seul univers (le vol, la prostitution, le théâtre, etc.).

⁴³² Ce qui n'est pas le cas d'autres auteurs de la même période comme par exemple Huysmans : « Dans *Les Soeurs Vatar*, du Huysmans naturaliste, les héroïnes parlent « peuple » ; ce sont les hommes qui utilisent des expressions argotiques » (cf. REY 2007 : 1055).

ce lexique que lorsqu'il y est confronté plus directement, durant son incarcération. Mais, même dans ces circonstances, il n'utilise l'argot que très modérément et n'est jamais l'initiateur d'une conversation argotique. Les scènes qu'il décrit montrent une société dans laquelle la maîtrise de l'argot n'est le fait que de délinquants ou d'individus « spéciaux dans les lieux où ils peuvent l'entendre » (ROSA 1994 : 151). Chez Vidocq, le procédé retenu est semblable : le narrateur emploie un nombre d'argotismes plus important dans les parties du texte où il est un bagnard que dans les autres (NÉDÉLEC 2005). Par ailleurs, l'infime proportion d'occurrences proposées dans la narration des *MF* et leur faible degré d'appropriation par le narrateur montre à quel point ce lexique semble difficile à assumer dans la langue littéraire ; il n'y est toléré, et encore uniquement revêtu de l'italique – l'une des « précautions métalinguistiques qui évitent à l'auteur de se compromettre » (FRANÇOIS 1975 : 18) –, que lorsqu'il s'agit de créer des effets de langue ou qu'il apporte un sens ou une expressivité que le lexique courant n'est pas en mesure de conférer au texte.

Par le truchement des notes, le narrateur principal occupe une place dominante, il devient celui qui joue le rôle nécessaire de lien entre le monde de « ceux qui parlent argot » et le monde de ceux qui ne le comprennent pas ou peu avec, à leur tête, le lecteur. Il acquiert de ce fait une sorte d'habilitation « scientifique » à enseigner l'argot et se positionne comme un personnage aux multiples facettes.

Dans les dialogues du texte, seuls des personnages marginaux, reliés au monde de la délinquance et du crime (indifféremment féminins ou masculins comme nous l'avons vu), portent la responsabilité de l'utilisation de ce lexique. De ce point de vue, il n'est pas totalement assumé par le narrateur ni, par conséquent, par l'auteur qui à aucun moment ne considère ce lexique comme l'égal du vocabulaire commun. Cependant, il n'apparaît dans le texte aucun commentaire directement stigmatisant ou qui en condamnerait fermement l'usage, comme c'est fréquemment le cas à la même époque chez d'autres auteurs⁴³³.

Ainsi, au vu de la répartition des argotismes dans les différentes parties de la narration – l'écrasante majorité des occurrences apparaissent en effet dans les dialogues du texte –, nous pensons que l'auteur des *MF* devait considérer ces mots et expressions comme relevant plus du domaine oral que de celui de l'écrit et, par conséquent, comme une variété non conventionnelle.

⁴³³ Dans SAINÉAN 1907 (296-316), un appendice fournit des extraits de textes d'Hugo et de Balzac dans lesquels ces derniers donnent leur opinion sur l'argot.

2. La lettre de la peu-lettrée

Les deux types de fragments d'écrits de peu-lettrés apparaissant dans les *MF*, à savoir la lettre de Louise (129-130) et les deux extraits partiels de billets « à la manière de Vidocq » (230), sont attribués à des personnages issus de classes dangereuses. Ainsi, comme l'a remarqué WOLF (2007 : 32), « la parole du peuple n'apparaît plus seulement comme un oral incorrect, mais comme un écart fautif à la grammaire, dans la pratique écrite de la langue ».

Si, comme nous l'avons démontré dans le chapitre 4, la forme et la graphie choisies par l'auteur pour caractériser l'écriture de la lettre de Louise s'approchent de celles que nous avons rencontrées dans les documents authentiques consultés, il nous est impossible de dire si le statut social de Louise s'apparente aux auteurs de ces derniers. La seule information que nous livrent les *MF* concerne sa condition de prisonnière et nous pouvons déduire de « sa » lettre qu'elle a reçu une instruction élémentaire⁴³⁴.

À l'inverse, les billets prétendant reproduire l'écriture de Vidocq qui, lui, est socialement identifiable. Ancien bagnard aux origines modestes devenu policier, ce dernier saurait, selon l'auteur des *MF*⁴³⁵, « à peine [...] écrire » et « encore moins l'orthographe » (229-230), ce qu'il illustre dans le billet par une forme peu usuelle de la troisième personne singulier du futur du verbe *avoir* : *aurra*⁴³⁶.

⁴³⁴ Il semble qu'entre 1800 et 1830 en France, le nombre d'alphabétisés soit passé de 40 à 50% de la population (pour des détails sur cette question, voir FURET / OZOUF 1977 ; pour un exposé sur la mise en place de l'école contemporaine, voir GREVET 2001).

⁴³⁵ Il est difficile de dire si ces informations correspondent à la réalité historique du personnage. Vidocq dans l'introduction de ses *Mémoires* décrit son écriture ainsi :

Certes, il y avait beaucoup à reprendre dans mon style : j'ignorais les convenances et les formes littéraires, mais j'étais habitué à un ordre logique, je savais l'inconvénient des répétitions de mots, et si je n'étais pas grammairien comme Vaugelas, soit routine, soit bonheur, j'avais presque toujours l'avantage d'éviter les fautes de français. (*Mémoires*, ed. LACASSIN, 3)

Selon LACASSIN, Vidocq écrivait « d'un style terne et administratif » qui justifierait l'emploi de « teinturiers » (LACASSIN 1998 : VII). Quant à Lhéritier, le rédacteur des *Mémoires* pour Vidocq, il reproduit dans les *Suppléments aux Mémoires* un texte qu'aurait rédigé Vidocq :

On vera que ces hommes sans moyens sans crédi ne peuvent avoir fait une semblable entreprise on vera dije que quelques gros bonnet de l'ordre sont place derriere le rideaux quel est le libraire qui voudrait traiter avec des gens dont les moyens dexistance est un problème. (LHÉRITIER 1830 : xcvi).

Par ailleurs, comme nous l'avons rapidement évoqué pour Stendhal (cf. chapitre 4, II.2.1 et note 278), des témoignages d'écriture « non surveillée » de personnes de la haute société française de cette époque montrent une manière d'écrire proche de celle des peu-lettrés.

⁴³⁶ Notons tout de même que, paradoxalement, les argotismes de ces billets sont orthographiés « correctement » (*monter le coup du sac, planque, tirer la carotte, brûlé*) et non à la manière des peu-lettrés

À travers les *MF*, l'écriture peu-lettrée est donc montrée comme l'apanage de personnages, hommes ou femmes, faisant partie du monde de la délinquance. Si le narrateur a intégré cet univers et a une excellente maîtrise de l'écriture, il fait figure d'exception. En effet, le texte montre clairement que, sous la Restauration, parmi la population carcérale, la capacité à lire et à écrire demeurait rare⁴³⁷. Les *MF* mettent en scène des personnages analphabètes comme Martin Duhout, incapable de lire la lettre qu'il reçoit (129), ainsi que des passages narratifs qui nous renseignent sur cette question comme dans l'exemple suivant :

D'abord, je ne parle pas pour les bandits, car ces gens-là ne savent pas lire ; mais vous, malheureux poursuivis par l'enchaînement des choses, écoutez mes leçons et suivez-les. (218, nous soulignons)

Ainsi, dans ce milieu, la capacité du narrateur à « griffonner » sera rapidement mise à profit par les autres personnages de l'univers carcéral :

À présent, Ratichon, dit-il, toi qui sais *griffonner*, travaille-nous ça d'après nos signalements, et fais attention de changer nos *centres* et les dates⁴³⁸. (186)

Il lui sera même proposé de monnayer cette faculté contre des avantages :

Ah ! si tu voulais ben t'comporter, Ratichon, sachant lire et écrire comme tu l'sais, nous aurions égard à ton malheur. [...] Si tu veux, j'te donnerai vingt sous par mois, tu f'ras l'éducation d'mes enfants, tu auras de temps en temps une ration d'pain et ma protection... Veux-tu ? (151)

Par contre, en dehors de la valorisation sociale évidente que représente la maîtrise de l'écriture, le texte ne propose aucun commentaire d'ordre métalinguistique positif ou négatif sur les différentes aptitudes de ses personnages.

De même, dans les *Mémoires* de Vidocq, les deux lettres de peu-lettrés écrites par un malfrat incarcéré n'occasionnent aucun commentaire métalinguistique de la part de l'auteur du texte en dehors de la précision suivante qui lui permet de ne pas prendre en charge la responsabilité formelle de ces écrits : « voici cette pièce, dont je reproduis jusqu'à l'orthographe » (VIDOCQ 1828-29, ed. LACASSIN 1998 : 364).

Dans *Les Misérables* figurent cinq lettres qui peuvent être qualifiées de représentation d'écrit de peu-lettré. Quatre sont signées de « noms supposés » (HUGO 1862 : III, 8, IV) et ont pour but de soutirer de l'argent à leur destinataire tandis que la cinquième, signée *Jondrette*, est adressée à Marius et lui permet de deviner qui est le véritable auteur des

comme ceux de la lettre de Louise (*fourga, maronnet, decaran* etc.), ce qui peut peut-être s'expliquer par le fait qu'ils sont transposés dans un discours indirect et passent donc sous la plume du narrateur.

⁴³⁷ Le texte indique également qu'il est fréquent de rencontrer des paysans illettrés : « La cour d'assises est vraiment bonne avec son jury composé de paysans ! souvent même ils ne savent pas lire [...] » (169).

⁴³⁸ *Griffonner* « écrire », *centre* « nom ».

précédentes⁴³⁹. Hugo signale que, dans toutes, « les mêmes fautes d'orthographe [se] reproduisaient avec une tranquillité profonde » trahissant Jondrette, un « monstre impur produit par la misère » (*ibid.*).

Au vu de ces deux exemples, nous constatons que les écrits de peu-lettrés des *MF* s'inscrivent dans un schéma littéraire bien établi – bien qu'assez peu courant – dans le premier tiers du XIX^e siècle même si, nous le verrons dans le chapitre 7, chaque auteur lui assigne des significations et des idéologies différentes.

3. L'« oral représenté »

Le texte des *MF* propose 300 occurrences d'« oral représenté ». Ce résultat tient compte de l'ensemble des traits collectés pour les analyses du chapitre 5 auquel nous avons additionné les apparitions supplémentaires de certains phénomènes qui n'étaient pas détaillés à cette occasion. Pour les observations figurant dans cette section, nous nous appuyons principalement sur les données proposées dans la seconde colonne des tableaux réalisés pour ce même chapitre. C'est en effet là que nous indiquons les parties narratives dans lesquelles apparaissent les traits d'« oral représenté » et que nous donnons une description sommaire de la personne qui les « produit » dans le texte.

3.1. Répartition de l'« oral représenté » dans les *MF*

Sur le total des occurrences d'« oral représenté » répertoriées dans les *MF*, la grande majorité est insérée dans les passages en discours direct (298 sur 300). L'unique exception, *la Sinet* (deux apparitions à la page 127), est produite par le narrateur et figure dans la « langue littéraire ». Elle est cependant assez peu marquée par rapport à des traits hautement stigmatisants comme *vla* (voilà) ou *j'vas* (je vais)⁴⁴⁰. Elle n'est d'ailleurs pas directement amenée dans le texte par le narrateur mais reprend la façon de « parler » d'une détenue :

- Veux-tu parier, *la Sinet*, que j'vas t'envoyer mon sabot par la gueule ? / Dis donc qu'tu m'enverras la peste, car tout c'qui t'entoure sent la charogne. / -Tiens ! si j'suis la peste, j'empoisonnerai la v... » Le sabot fendit un nuage de poussière pour atteindre le but ; et, *la Sinet* s'étant détournée, je reçus le coup tout au milieu du dos. (127, nous soulignons)

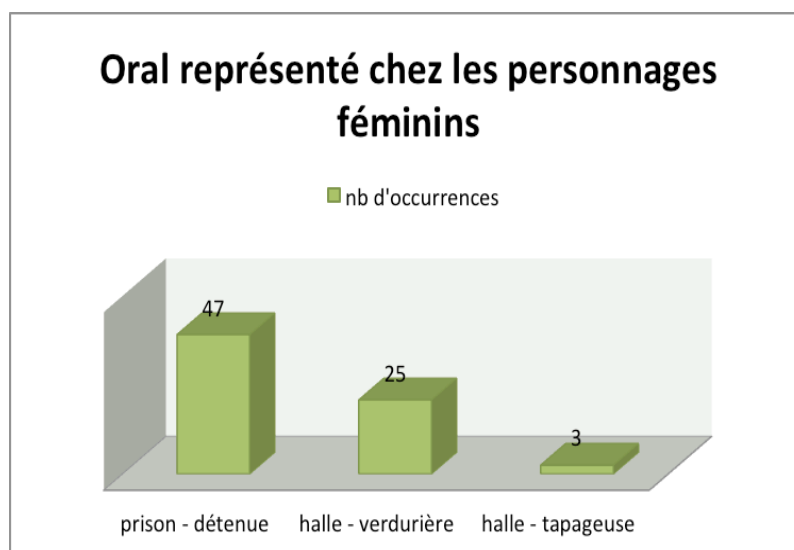
⁴³⁹ Les quatre premières lettres figurent dans la troisième partie, livre huitième, chapitre III et la cinquième également dans la troisième partie, livre huitième, chapitre IV.

⁴⁴⁰ Ces traits sont présentés en détail dans le chapitre 5.

Contrairement à ce que nous avons vu pour les termes argotiques, il n'y a aucune apparition d'« oral représenté » dans les parties introductives du texte (*Avis de l'éditeur* et *Introduction*) ni dans les notes. Ainsi, si le narrateur se sent libre d'intégrer des argotismes dans la langue littéraire, il ne se permet toutefois pas d'y insérer des marques d'oralité.

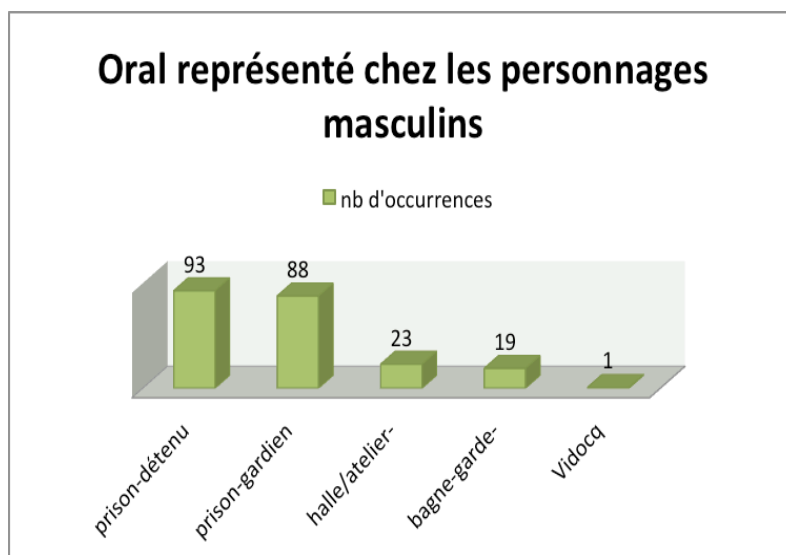
Cette répartition s'explique par le fait que l'espace textuel « discours direct » est généralement considéré aussi bien par les auteurs que par les lecteurs, comme le lieu de « l'exacte reproduction de paroles ayant été prononcées oralement » (MARCHELLO-NIZIA 2012 : 247). Les textes littéraires de notre corpus contemporains des *MF* confirment cet état de fait. Il est en effet très rare de trouver chez Vidocq, Sue, Balzac ou Hugo des caractéristiques stylistiques d'« oral représenté » en dehors des parties dialoguées de leurs textes⁴⁴¹.

3.2. Qui « utilise » l'« oral représenté » dans les *MF* et selon quelles modalités ?



Graphique 6.3. : occurrences d'« oral représenté » (femmes)

⁴⁴¹ Selon HAMON et VIBOUD, il faut attendre *L'Assommoir* de Zola, paru en 1877, pour que l'argot « débord[e] [...] les plages réservées aux dialogues des personnages pour envahir l'ensemble du roman » (2003 s.v. *argot*).



Graphique 6.4. : Occurrences d'« oral représenté » (hommes)

Grâce aux indications fournies dans le texte, les personnages à qui sont attribuées les manifestations d'« oral représenté » peuvent être définis socialement. Tous sans exception sont issus des classes laborieuses et font parfois également partie des classes dangereuses à l'image des détenu(e)s. Les notables ou les bourgeois ne se servent jamais de mots empruntés à ce registre langagier.

À première vue, parmi les « utilisateurs » d'« oral représenté », l'auteur ne semble pas opérer de distinction nette. Toutefois, lorsque l'on compare les différents dialogues, des variations peuvent être observées.

Au moment où le narrateur, accompagné d'un agent de la brigade de Vidocq, se rend à la Halle, il est précisé qu'ils vont interroger des « poissardes » (204). Cette appellation, nous l'avons montré dans la première partie du chapitre 5, ne pouvait manquer d'évoquer, chez le lecteur de l'époque, une figure littéraire bien définie ainsi que le recours à un langage particulier. Nous avons donc cherché à savoir si l'auteur des *MF* avait distingué le langage « poissard » du reste de l'« oral représenté ». Nous avons comparé aux autres séquences d'« oral représenté » du texte les onze occurrences discursives produites par la verdurière, la tapageuse et l'agent de Vidocq – celui-ci n'est pas à proprement parler un « poissard » mais adapte son langage à celui de ses interlocutrices afin d'obtenir les informations nécessaires pour retrouver une délinquante ; nous l'avons donc assimilé à ce groupe. Nous constatons qu'*alle* pour *elle* (4 occurrences) et *ly* pour *lui* (2 occurrences) n'apparaissent que dans les passages « poissards », tout comme les deux phénomènes suivants : le futur

analytique (*quoi qu'a va dire*) et la formation de l'interrogative à l'aide de *quoi ... que*⁴⁴². De plus, en dehors des phénomènes repérés régulièrement dans les passages d'« oral représenté » du texte⁴⁴³, nous observons dans les représentations de la langue de « poissards » la présence de traits dont la fréquence est plus élevée que chez les autres protagonistes. Nous pensons notamment à *y* pour *il*, *ben* pour *bien* et aux cas de réductions de syllabes initiales. Les caractéristiques spécifiquement relevées dans les passages « poissards » sont également celles que l'on retrouve dans les œuvres des auteurs ayant mis en scène des personnages semblables, comme par exemple Vadé ou Hébert, et qui sont décrites dans les ouvrages métalinguistiques de l'époque.

Quant au langage des détenu(e)s et des délinquant(e)s, il présente la particularité d'intégrer des argotismes comme dans les exemples suivants :

« – Est-ce vrai, Brulin, qu'tu vas *jaspiner* ? » (86)

« – Si fait, qui dit, j'suis du *paclin* ; mais j'suis en *cavale* parce que le roi veut me faire *butter*. » (87)

Cette spécificité distingue le langage des malfrats de celui des honnêtes gens – les passages se déroulant à la Halle ou entre les garde-chiourmes ne contiennent pas d'argot, ce qui en fait des catégories sociales non-dangereuses. De ce point de vue, Vidocq et ses agents occupent une position intermédiaire. Même s'ils se placent du côté de la justice, leur langage est émaillé d'argotismes dont la présence s'explique par leur passé de délinquants et est tolérée puisqu'ils leur sont utiles dans le cadre de leur activité professionnelle.

Ainsi, comme dans la lettre de la peu-lettrée, l'« oral représenté » offre, dans certaines situations, des mélanges de registres. Ce phénomène n'est pas nouveau : à la fin du XVIII^e siècle, LOUVET associait déjà ces deux variétés de langues :

- Pat encore, not matte, mais y a gros que ça n'tardera pas. Je crois que nous l'avons reluquée sur le toit, la bonne fille ! faudra ben qu'elle ne dégringolle. Elle a pris les habits de mon sesque ; mais c'est zégal, je dis quoique ça qu'elle n'gourera pas Griffart. (1788 : 20, en italique dans le texte)⁴⁴⁴

Tout au long du XIX^e siècle, les auteurs décrivant le langage de certains milieux sociaux populaires et, en particulier, de personnages issus des « bas-fonds »⁴⁴⁵ reprendront et développeront ce procédé.

⁴⁴² Pour des précisions linguistiques sur les traits énumérés, voir les parties correspondantes du chapitre 5.

⁴⁴³ Par exemple diverses élisions comme dans les exemples suivants : *l'marchand*, *d'la*, *d'vous* etc.

⁴⁴⁴ Cité également par NÉDÉLEC 1999 : 130 et 2010 : 74.

⁴⁴⁵ Sur la question des « bas-fonds », leur définition et leur évolution au long du XIX^e siècle, voir KALIFA 2013.

Enfin, comme dans le cas de l'argot, les manifestations orales sont indifféremment attribuées à des hommes ou à des femmes. Et, si les plus vulgaires (*f...* et *v...*⁴⁴⁶) et les plus familières sont placées dans la bouche de détenues, il s'agit seulement pour l'auteur de démontrer que les femmes emprisonnées sont aussi viles que leurs homologues masculins (124-129).

3.3. Bilan

Les analyses réalisées sur les modalités d'utilisation de l'« oral représenté » dans les *MF* permettent de dégager trois éléments fondamentaux qui nous serviront pour l'étude des idéologies langagières du texte. Premièrement, nous observons que l'« oral représenté » n'est pas utilisé aléatoirement dans le texte mais fonctionne selon des règles discursives précises. Deuxièmement, la manière dont l'auteur distribue les traits d'« oral représenté » montre que les classes laborieuses et les classes dangereuses ne font pas l'objet d'un amalgame de sa part, ce que confirme la manière dont est mis en scène le langage du narrateur. En effet, son rapport distant à l'« oral représenté » – deux occurrences peu marquées – qui s'explique par son origine bourgeoise mais aussi par sa position de narrateur-auteur, ne l'empêche pas de s'immiscer parmi les classes dangereuses et même de « parler » argot. Troisièmement, au sein de l'« oral représenté », l'auteur des *MF* réussit à introduire des nuances, même ténues, qui permettent de différencier les groupes socioculturels.

4. Conclusion

La mise en scène des différentes variétés linguistiques non conventionnelles choisies par l'auteur des *MF* s'apparente encore à une utilisation littéraire que l'on peut qualifier de « traditionnelle », dans laquelle chaque type de personnage use d'un langage bien défini.

Au niveau formel, ces variétés sont maintenues dans des espaces textuels clairement déterminés et savamment réglementés ; et lorsque leurs traits s'immiscent dans la langue littéraire, ce n'est que de manière très ponctuelle et selon des modalités précises que nous avons détaillées ci-dessus.

Au niveau de leur signification sociale, l'usage des variétés linguistiques présentes dans les *MF* donne l'image d'une société dichotomique et hiérarchisée avec, d'un côté, des représentants de classes hautes s'exprimant et écrivant un langage valorisé par l'auteur –

⁴⁴⁶ Sur les spécificités de ces injures, voir chapitre 5, point II.3.2.2..

et, plus largement par la société de son époque – et, de l'autre, des personnages issus de classes basses ou s'y apparentant qui usent de variétés linguistiques non-conventionnelles. Cependant quelques fissures apparaissent dans cette construction textuelle.

En contrepoint à la rigidité des schémas littéraires et sociaux, à ce que FOUCAULT (1971 : 43-46) appelle l'« appropriation des discours », l'auteur place la figure du narrateur qui, en franchissant certaines barrières sociales et linguistiques, incarne le lieu de passage du discours, de la parole et témoigne de la perméabilité sociale illustrant que, comme tout locuteur, il « constitu[e] son identité sociale [et langagière] dans la confrontation aux autres, et la négoci[e] et la (re)construi[t] constamment » (GADET 2007 : 211).

CHAPITRE 7

Les *Mémoires d'un forban philosophe* et les idéologies langagières de leur époque

Après l'analyse des idéologies identifiables à travers les énoncés non conventionnels des *MF*, nous cherchons à présent à corréliser celles-ci avec celles qui circulent de manière hégémonique dans les discours métalinguistiques français du premier tiers du XIX^e siècle. Cependant, comme notre point de vue suppose que les *MF* restent au cœur de notre étude, seules les idéologies en rapport avec les problématiques langagières qu'ils proposent et qui permettent d'en éclaircir certains aspects retiennent notre attention. Nous prenons plus particulièrement en considération les idéologies se rapportant aux notions de bon et de mauvais usage et touchant directement aux variétés non-conventionnelles de la langue. Nous confrontons ensuite l'acte linguistique que représentent les *MF* aux discours en circulation à leur époque afin d'en comprendre le positionnement et les enjeux idéologiques avant de mettre en avant le rôle que jouent les textes littéraires dans ces problématiques.

Nous abordons ces questions en trois étapes. Nous commençons par proposer quelques éléments contextuels sur la situation historico-linguistique du premier tiers du XIX^e siècle (1.) avant de présenter la méthodologie mise en place, le corpus retenu et de faire un tour d'horizon des jugements que les auteurs retenus portent sur la variation, afin de dégager comment étaient perçues les variétés linguistiques non-conventionnelles dans les ouvrages s'intéressant à la langue et quelles étaient les recommandations faites à leur propos (2). La dernière partie du chapitre (3.) est consacrée aux idéologies présentes dans les *MF*. Nous nous arrêtons sur le positionnement du roman dans son interdiscours avant d'ouvrir la réflexion sur les liens qu'entretiennent les idéologies langagières véhiculées par les *MF* avec les configurations sociales, politiques et culturelles de leur époque. Enfin, la mise en perspective des conclusions obtenues nous permet d'évaluer le rôle que joue la littérature dans leur circulation et leur diffusion.

1. Quelques éléments historico-linguistiques (1789-1830)

Dans cette partie, nous posons quelques jalons historico-linguistiques de la période précédant la parution des *MF* afin de cerner les éléments majeurs ayant influé sur les idéologies langagières qui nous intéressent, en particulier celles qui touchent à la

modification des usages linguistiques, à l'accentuation de la conscience linguistique ou à celle de la conception et de l'identité politique de la langue⁴⁴⁷. Ces éléments nous serviront également à déterminer le contexte dans lequel se sont développés les outils (grammaires, dictionnaires, revues, etc.) permettant la mise en œuvre et la diffusion de ces idéologies et dont une sélection est analysée dans la deuxième section de ce chapitre. Notre objectif ne consiste donc aucunement à retracer en détail les contours de la langue française de la Révolution de 1789 à celle de 1830, ce qui reviendrait, d'une part, à écrire une histoire déjà bien étudiée⁴⁴⁸ et, d'autre part, nous éloignerait de notre problématique. De ce fait, pour rédiger ces quelques pages, nous n'avons pas entrepris un travail de recherche à partir de sources primaires, comme pour les autres chapitres de cette thèse, mais nous sommes appuyée sur des travaux de seconde main⁴⁴⁹.

La Révolution et surtout la période post-révolutionnaire constituent de ce point de vue un véritable bouleversement. Les idéologies valorisées à ces périodes ont changé l'appréhension de la langue et en ont accentué la conscience et la conception politique bien plus qu'elles n'en ont modifié le contenu⁴⁵⁰. Une large bibliographie couvre ce moment historique⁴⁵¹ qui reste cependant :

une période infiniment complexe [...] réserv[ant] encore des zones d'ombres, des contradictions difficilement explicables, des retournements idéologiques, des dispositifs doubles, à interprétations multiples (SIOUFFI 2007 : 917).

Une ligne directrice forte en émerge toutefois : les concepts de langue (française) et de nation apparaissent indissociablement liés dans l'ensemble des discours de cette époque. Ces textes mettent majoritairement en avant le concept d'uniformisation et la légitimité de la « langue nationale »⁴⁵². Cette dernière constitue l'un des ingrédients majeurs de la

⁴⁴⁷ Sur les phénomènes recouvrant les idéologies linguistiques, cf. JAFFE 2008 : 517-518.

⁴⁴⁸ Cette période a été traitée dans de nombreuses études d'ensemble comme dans la monumentale histoire de la langue de BRUNOT (tomes X 1 et 2, XI 1 et 2 et XII) et plus récemment dans celles dirigées par REY (2007) – dans les parties respectivement écrites par SIOUFFI et REY – et par CHAURAND (1999), en particulier dans les chapitres rédigés par SAINT-GÉRAND. On trouve par ailleurs une multitude d'études ponctuelles plus ciblées thématiquement.

⁴⁴⁹ Toutes les références aux travaux utilisés sont données au fur et à mesure soit dans le texte, soit dans les notes.

⁴⁵⁰ SIOUFFI (2007 : 954) écrit à ce propos : « nombreux sont les observateurs à mettre en avant le peu d'influence réelle que la Révolution aura eue sur la physionomie de la langue ».

⁴⁵¹ Nous ne donnons ici que les références les plus importantes en rapport avec les thématiques abordées dans notre recherche : sur la question de l'universalisation du français national en France, BALIBAR / LAPORTE 1974 ; sur le rapport des acteurs de la période révolutionnaire aux patois, CERTEAU / JULIA / REVEL 1975 ; sur les idéologies langagières de la Révolution, SCHLIEBEN-LANGE 1996 ; sur les aspects juridiques de l'unicité linguistique à partir de 1789, BLANC 2013.

⁴⁵² Pour une approche des aspects juridiques de l'institution de la langue nationale, cf. BLANC 2013. De manière plus générale sur la langue politique à la Révolution, voir GUILHAUMOU 1989.

politique linguistique centralisatrice qui prédomine alors et qui implique la minorisation des autres variétés linguistiques stigmatisées – et à travers elle, celle des locuteurs qui les utilisent – qui « véhiculaient les valeurs de l’« ancien régime » » (REY 2007 : 962). Et si l’on pense immédiatement aux patois et aux langues régionales – et ceci parce qu’ils ont fait l’objet de plusieurs études⁴⁵³ –, cela concerne plus largement tous les usages vernaculaires « différents » (REY 2007 : 962). Sur cette question, MACNAMEE écrit :

Les dialectes comme les langues minoritaires, sont les ennemis du progrès. Ils fragmentent l’unité fragile de l’état-nation [...]. Donc si on fait la guerre aux variétés linguistiques, c’est au nom de la nation une et indivisible. (2009 : 233)

Dans le même ordre d’idées, CANUT, en s’appuyant sur les discours de Barère⁴⁵⁴, montre comment, sur la base des idéologies en présence, se met en place une hiérarchisation des langues dont les effets se feront sentir durablement :

Le dessein politique français à la Révolution, promouvant la « supériorité du génie de la langue française », consistait à réduire la pluralité langagière à des « patois » mal « dégrossis », des « dialectes rustiques », des « idiomes barbares », afin de les inclure dans une vision mythique de l’histoire du progrès : des parlers entendus comme « corrompus », « altérés », « défigurés » à cause de mélange avec les langues étrangères et du manque de civilité de ses usagers. (2008 : 84)

On rêve alors à un français unique et universel⁴⁵⁵ qui véhiculerait des idées révolutionnaires que tous pourraient partager. Ce n’est finalement que dans cette optique que les hommes politiques de cette fin de siècle se sont intéressés aux variétés non-conventionnelles « basses » (SIOUFFI 2007 : 918) ; en effet, malgré l’impression que la Révolution allait donner une « voix » au peuple, « linguistiquement en fait, elle a donné la parole à la bourgeoisie et à d’anciens nobles porteurs d’utopies parfois éphémères » (REY 2007 : 955).

Cette période voit aussi des intellectuels faire entendre d’autres idées sur la langue. C’est le cas en particulier de ceux qui font partie des Idéologues, une société de penseurs fondée par Destutt de Tracy⁴⁵⁶ et qui s’inscrit dans la continuité des idées de Condillac. Comme l’écrit REY (2007 : 966) :

⁴⁵³ En particulier l’étude de CERTEAU / JULIA / REVEL 1975 mais également des études qui prennent comme ancrage l’une ou l’autre des langues concernées comme par exemple BOYER / GARDY 1985 pour le domaine occitan et la zone francoprovençale, ALÉN GARABATO 1999 pour le domaine occitan, BROUDIC 1995 pour le breton.

⁴⁵⁴ Sur le nationalisme du discours sur la langue de Barère, cf. BUSSE 1986.

⁴⁵⁵ Dans la lignée du discours de Rivarol. Sur la question de l’universalité de la langue française, voir en particulier WEINRICH 1989 et HASSLER 2001.

⁴⁵⁶ Les spécialistes de la question précisent tous que ce groupe était loin d’être homogène (cf. BUSSE / TRABANT 1986).

Le pouvoir impérial fera tout pour étouffer cette réflexion ouverte qui permettrait à la langue variété et évolution ; le retour à la fixité des règles et au purisme, au mépris d'une évolution galopante de l'Histoire, fut la doctrine officielle, tant de l'Empire que de la Restauration.

Cependant, comme le montre KLINKENBERG, les mesures concrètes restent peu nombreuses⁴⁵⁷ et la dévalorisation des variétés « minoritaires » au cours du XIX^e siècle :

s'est opérée comme naturellement, à travers le mécanisme des institutions scolaires et culturelles en place, et, bien que la Convention ait adopté une loi rendant le français obligatoire dans la rédaction des actes publics⁴⁵⁸, il a fallu attendre 1992 pour voir ce français décrété langue de la République. (2001 : 68)

Toutefois, la mise en place de cette politique de centralisation linguistique et des idéologies langagières qui l'accompagnent⁴⁵⁹ peut être observée dans les ouvrages qui s'intéressent à la langue, en particulier ceux qui concernent le lexique⁴⁶⁰. Dès le début du XIX^e siècle, paraissent en effet de nombreux recueils à vocation corrective⁴⁶¹ – dictionnaires, lexiques, glossaires, etc. – recensant des usages non-conventionnels, en particulier des « fautes », des régionalismes, des expressions populaires ou argotiques. Dans les dictionnaires de références, prescriptifs, la mise en place de systèmes de marquage participe du même mouvement⁴⁶².

À partir des années 1820, période à laquelle le pouvoir en place intensifie son action pour « instaurer un français plus codifié et plus unifié » (REY 2007 : 977)⁴⁶³, les revues et autres publications périodiques deviennent des tribunes incontournables pour les défenseurs du purisme aussi bien que pour leurs opposants, en particulier pour les partisans du

⁴⁵⁷ La volonté de centralisation et d'uniformisation entraîne toutefois à plus long terme – en particulier après la loi Guizot de 1833 – la mise en place d'un système d'éducation obligatoire et universel dont les conséquences seront multiples (par exemple l'augmentation spectaculaire du taux d'alphabétisation, la ruine des langues « minoritaires », etc.).

⁴⁵⁸ En l'an II, 2 Thermidor (20 juillet 1794).

⁴⁵⁹ Dans son ouvrage, MACNAMEE (2009) examine le discours sur les formes linguistiques non-conventionnelles et démontre que les idéologies langagières qui sont à la base du discours correctif sont les mêmes que celles qui sous-tendent le discours lié à la rééducation des pathologies du langage. Dans le même ordre d'idée, CANUT montre que la langue est souvent appréhendée comme un organisme vivant et que, dans cette mesure, elle peut « présente[r] tous les attributs du corps malade » (2007 : 60).

⁴⁶⁰ L'autre pan de la linguistique dans lequel se ressentent les effets de cette politique et qui connaît une floraison d'ouvrages à partir de la Révolution – en particulier avec le renforcement du système d'instruction publique – est la grammaire (sur cette question, voir entre autres SAINT-GÉRARD 1980, 1981, 1983, CHEVALIER / DELESALLE 1986, CHEVALIER 1994, CHERVEL 2000). Nous laissons toutefois de côté cet aspect de la question qui nous emmènerait trop loin de notre objet d'étude.

⁴⁶¹ SAINT-GÉRARD 2009 préfère le terme d'*orthologie*.

⁴⁶² Ce que GLATIGNY démontre dans son ouvrage sur les marques d'usage (1998). RÉZEAU (1992) montre ce mouvement par l'intermédiaire de l'étude des variantes régionales du français dans la lexicographie.

⁴⁶³ SAINT-GÉRARD (2009) et VANOOSTHUYSE (2009) parlent même de véritable « police de la langue » ou « police du langage » pour la période qui nous intéresse.

libéralisme postrévolutionnaire de gauche. Les avis et remarques sur la langue y témoignent de l'imbrication du linguistique, du social et du politique.

La littérature n'est pas en reste et ce n'est pas un hasard si, en France, c'est à la fin de l'Empire et durant la Restauration que s'implante le romantisme français sur le terreau des idéologies postrévolutionnaires. Comme les puristes et les classiques, les romantiques fondent leurs théories sur l'idée de nation ; pour eux cependant il ne s'agit pas d'« assimiler l'Autre à une norme standardisée de la communication verbale, de réduire les voix discordantes des masses peu socialisées à une seule et même voix » (MACNAMEE 2009 : 272)⁴⁶⁴ mais, au contraire, d'inclure l'ensemble du peuple et de ses variétés langagières dans leurs œuvres et de tenir compte de la dimension historique du français. Le romantisme joue ainsi un rôle majeur dans le renouvellement de la langue littéraire et dans la mise en lumière des variétés non-conventionnelles par rapport à un modèle littéraire « classique ». Les auteurs de ce mouvement ne cherchent pas à se libérer de la langue française normative⁴⁶⁵ mais revendiquent :

une volonté de parler toute la langue, c'est-à-dire d'une part la langue ou les langues de la communauté nationale vivante (où se disent les faits, les objets du monde, les désirs, les sentiments nouveaux), et d'autre part toute l'épaisseur historique du français, dans toute la variété de ses lexiques et de ses « couleurs ». (VANOOSTHUYSE 2009 : 27)

À côté de ces idéologies nées ou revalorisées au moment de la Révolution, d'autres qui trouvent leur origine bien avant 1789 – au XVII^e siècle notamment, période que SIOUFFI (2010 : 16) qualifie à juste titre de « terreau fertile au développement de l'imaginaire linguistique » – et qui sont toutes interdépendantes, sont également omniprésentes en ce début de XIX^e siècle et apparaissent de manière récurrente dans les documents que nous utilisons dans ce chapitre⁴⁶⁶.

Le concept de « génie de la langue » définit le « caractère propre et distinctif d'une langue » (Ac. 1762 s.v. *génie*)⁴⁶⁷. Comme l'explique SIOUFFI (2010 : 37), il trouve son origine au XVI^e siècle pour devenir un « concept quasi philosophique à la fin du XVIII^e

⁴⁶⁴ Comme l'écrit CANUT (2007 : 30) « il est [souvent] attendu qu'à l'homogénéité de la langue réponde celle du peuple qui la parle ».

⁴⁶⁵ VANOOSTHUYSE (2009 : 30) écrit à ce propos que « l'avènement du romantisme ne correspond aucunement avec le recul de toute axiologie langagière et de toute normativité esthétique ou moralisante » et le démontre à l'aide d'exemples tirés d'auteurs de l'époque (Nodier, Balzac et Stendhal entre autres).

⁴⁶⁶ Comme toutes ont déjà fait l'objet d'analyses détaillées, nous les passons en revue rapidement et renvoyons pour chacune d'entre elles aux références bibliographiques les concernant.

⁴⁶⁷ Pour des descriptions détaillées de la notion de « génie », voir FUMAROLI 1992, SAINT-GÉRARD 2000b qui focalise son étude sur la période 1780-1960 et surtout SIOUFFI 2010 qui confronte la notion « aux structures imaginaires de la description grammaticale ».

siècle ». Si chaque langue peut à priori avoir son génie propre, celui de la langue française semble particulier. Constitué de plusieurs éléments sur lesquels il s'appuie comme la « clarté » (cf. ci-dessous), l'« élégance » ou la « simplicité », ses autres caractéristiques varient en fonction de l'époque et des auteurs et surtout de leurs intentions. La notion ne se laisse donc pas aisément définir⁴⁶⁸ même si l'on comprend rapidement qu'elle touche à la composante identitaire de la langue.

La notion de « pureté », indissociablement liée à celle de « génie de la langue », trouve également son origine au XVI^e siècle, au moment où il s'agit de définir la langue française. Ce concept apparaît rapidement, notamment chez les grammairiens, comme par exemple dans l'œuvre de Sylvius ou celle d'Henri Estienne, mais ne se transforme en véritable théorie langagière qu'au XVII^e siècle. Ses partisans, avec en tête de file Malherbe⁴⁶⁹, deviennent alors de farouches opposants à tout ce qui pourrait « nuire » à la langue, en premier lieu les termes étrangers mais pas seulement : les archaïsmes sont également visés tout comme les provincialismes et les technicismes. Il s'agit d'atteindre, par cette purification, un haut degré de civilisation, celui-là même qui doit permettre à la langue française de devenir universelle. Toutefois, comme l'écrit CANUT, après la Révolution française :

la notion de pureté change d'orientation [...] lorsque l'objectif consiste non plus à faire coïncider la langue et la civilité, la langue et l'hospitalité, la souveraineté, ou la « douceur des lettres », mais à renforcer le lien entre l'âme du peuple et la langue du peuple. (2008 : 61)

Loin de disparaître⁴⁷⁰, cette idéologie est alors mise au service de la langue nationale et sert d'argument dans la politique de minorisation des variétés linguistiques stigmatisées⁴⁷¹.

L'idée de « clarté » de la langue française, qui apparaît comme une des composantes indispensables de son génie, est une notion que l'on voit se mettre en place au XVI^e siècle – dans un double mouvement d'affirmation par rapport au latin et de définition par rapport aux autres langues vernaculaires (SWIGGERS 2010) – et qui se développe conjointement au

⁴⁶⁸ Tous les spécialistes qui se sont intéressés à la question le soulignent et cette citation de RIVAROL proposée par SIOUFFI (2010 : 61) nous semble résumer la situation : « On demande souvent ce que c'est que le génie d'une langue, et il est difficile de le dire. Ce mot tient à des idées très composées ; il a l'inconvénient des idées abstraites et générales ; on craint en le définissant, de le généraliser encore » (RIVAROL 1797 : 13).

⁴⁶⁹ Même s'il est vrai que Malherbe n'a livré sa pensée linguistique que sous forme de fragments (BRUNOT 1969 : vii-viii, RICKARD 1992 : 5, SIOUFFI 2013 : 448), il est communément admis qu'il a été un véritable « mentor linguistique » (SIOUFFI, *ibid.*).

⁴⁷⁰ SIOUFFI souligne à quel point les idéologies langagières du XVII^e siècle sont encore présentes dans notre univers mental : « Nous croyons penser du neuf et ne faisons que répéter, développer, critiquer des discours qui ont été tenus, avec d'autres moyens et d'autres objectifs, il y a maintenant trois siècles » (2010 : 7).

⁴⁷¹ Sur le purisme, cf. BURKE 1998.

mouvement d'universalisation de la langue française. Comme le souligne SWIGGERS, derrière ce terme se cache une véritable doctrine qui s'articule autour de la langue et de la pensée et qui se base sur l'idée que « l'usage français se base sur la raison » (1987 : 9). SWIGGERS explique qu'au XVII^e siècle, « les défenseurs de la clarté française [...] mettent en lumière les qualités du vocabulaire et de l'ordre des mots » (*ibid.*) – à partir de la forme de la proposition sujet-verbe-objet – grâce auquel il est possible de retranscrire de manière immédiate la structure de la pensée⁴⁷². Ces deux aspects sont donc les axiomes fondamentaux qui seront repris dans les discours de tous les auteurs faisant référence à cette idéologie (Vaugelas, Tallemant, Bouhours, etc.)⁴⁷³.

2. Les idéologies langagières dans le discours métalinguistique (1789-1850)

2.1. Aspects méthodologiques et corpus

Pour la période concernée qui s'étend de la Révolution française de 1789 à celle de 1830⁴⁷⁴ et durant laquelle le taux d'alphabétisation de la population est encore faible malgré une très nette amélioration de la qualité et de la diffusion de l'enseignement primaire⁴⁷⁵, les écrits – notre seule voie d'accès aux représentations et aux idéologies langagières de l'époque – continuent d'émaner majoritairement d'une élite socioculturelle. Ils ne sauraient donc représenter le point de vue de l'ensemble des classes sociales. Qui plus est, à cette époque, les discours produits sur la langue française sont le plus souvent le fait de « linguistes »⁴⁷⁶ qui présentent leur objet d'étude non pas comme une observation de l'usage mais comme « un ensemble homogène » (REY-DEBOVE 1971 : 9) et nous éloignent de la réalité, la pratique réelle étant par nature « fondamentalement hétérogène » (*ibid.*). Lorsqu'ils sont abordés, les aspects non-conventionnels de la langue, nous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises, sont définis par rapport à une norme idéale à atteindre et sont donc généralement proposés dans une intention à la fois pédagogique et idéologique.

Cependant, si ces éléments sont limitatifs pour la constitution d'une image globale du sentiment sur la langue à la période qui nous intéresse, ils ne représentent pas un obstacle

⁴⁷² Sur la problématique de l'ordre des mots dans la construction du « génie de la langue », voir SIOUFFI 2010 : 217-292.

⁴⁷³ Sur la clarté, en dehors de l'article de SWIGGERS (1987) qui retrace l'histoire de la problématique et de SWIGGERS 2010 qui montre la « clarté » comme un « idéologème » sans cesse réadapté aux évolutions de la société, voir également WEINRICH 1989.

⁴⁷⁴ Avec, nous le verrons, quelques variations en fonction des sources étudiées.

⁴⁷⁵ Sur ces questions, voir FURET / OZOUF 1977.

⁴⁷⁶ *Linguiste* étant entendu ici au sens de « personne versée dans la connaissance des langues » (TLFi) et non au sens moderne du terme.

pour l'étude qui est la nôtre. En effet, nous l'avons dit, les *MF* doivent demeurer au centre de notre étude et nous ne nous arrêtons que sur les idéologies en circulation au moment de leur élaboration et qui sont en lien avec le texte. Par ailleurs, vu la nature de notre texte source – un document littéraire – et les informations que l'on peut déduire de la situation socioculturelle de leur auteur qui est issu de la bourgeoisie, il est probable que ce dernier ait fait partie de l'élite intellectuelle de l'époque et qu'il en partage les références culturelles. De ce fait, il a dû être directement en contact avec les discours véhiculant les idéologies dominantes de son temps et, même si nous ne pouvons pas affirmer qu'il a participé à des discussions ou des débats sur des questions linguistiques⁴⁷⁷, nous sommes persuadée qu'il en avait connaissance.

Ainsi, pour définir les représentations sur la variation linguistique de l'époque et voir se dessiner les idéologies qui s'y rapportent, nous avons choisi d'interroger des discours métalinguistiques provenant de différents types de sources. Il va sans dire que pour dresser un portrait un tant soit peu ressemblant de ces idéologies, il faudrait examiner un corpus extrêmement large, travail qui, s'il n'est pas impossible, déborderait largement le cadre de notre recherche⁴⁷⁸. Nous ne nous arrêtons donc ici que sur quelques textes nous permettant de déceler des tendances fortes. Par ailleurs, comme nous l'avons montré dans le premier chapitre⁴⁷⁹, une difficulté s'ajoute à celle de la multiplicité des sources exploitables : il s'agit de la pertinence relative des étiquettes que nous avons retenues par rapport à celles qui étaient utilisées à l'époque pour définir les différentes variétés en présence⁴⁸⁰. En effet, les auteurs du XIX^e siècle, s'ils utilisent les termes classifiants *argot*, *populaire* et, dans une moindre mesure, *poissard* et *paysan*, ce qui explique l'impression de déséquilibre qui peut se dégager de nos observations, n'en ont pas la même appréhension que les auteurs d'études récentes. Bien souvent, dans une vision manichéenne du bon et du mauvais usage, ces notions se trouvent amalgamées et

⁴⁷⁷ Dans les années 1820-1830, les rédacteurs des revues s'ouvrent à leur public afin de créer des interactions avec leurs lecteurs. SAINT-GÉRAND montre par exemple comment Claude-Lucien Marle, le fondateur de la nouvelle version du *Journal de la langue française*, reprenant un concept mis en place par son prédécesseur Urbain Domergue, « entend en faire un lieu de discussion de questions grammaticales » en répondant aux questions du public et en publiant des discussions didactiques (1996 : 99).

⁴⁷⁸ Nous envisageons toutefois de développer cet aspect de notre étude dans un projet ultérieur et complémentaire à cette thèse.

⁴⁷⁹ Au point 4.2.

⁴⁸⁰ Sur cette question, voir ci-dessus note 35.

regroupées sous le terme *populaire*⁴⁸¹, ce qui rend les recherches dans la documentation malaisées.

Pour les analyses de ce chapitre, nous avons donc retenu en premier lieu des préfaces de dictionnaires ou d'ouvrages apparentés comme des glossaires, des listes de mots, des cacologies⁴⁸², etc. (2.2.1.), textes qui s'apparentent à des discours d'intention. En effet, dans un siècle que Pierre Larousse qualifiait lui-même de « siècle des dictionnaires » (LAROUSSE 1866-1876 : v) et qui voit leur production se renouveler et se développer de manière très importante, en particulier à partir des années 1820⁴⁸³, leurs préfaces apparaissent comme de bons indicateurs pour une approche idéologique de la question des variétés non-conventionnelles⁴⁸⁴.

À l'intérieur de cet ensemble, nous avons distingué les textes liminaires des ouvrages lexicographiques généraux (2.2.1.1.) qui s'occupent de la langue française – comme ceux du *Dictionnaire de l'Académie* (1798 et 1835) ou du *Nouveau dictionnaire de la langue française* de Noël et Chapsal (1826) – des répertoires d'argotismes ou d'autres variétés lexicales non-conventionnelles (2.2.1.2.). Notre fourchette temporelle va de la Révolution de 1789 à 1849, date de parution du dictionnaire d'Halbert d'Angers⁴⁸⁵. Dans ce cadre, nous avons complété les titres de notre corpus complémentaire, utilisés pour les analyses de la deuxième partie de ce travail⁴⁸⁶, par des ouvrages dont la prise en compte nous semblait nécessaire à l'éclaircissement de notre propos.

À côté des préfaces dictionnaires, nous avons consulté deux textes « présocratiques » de la première moitié du XIX^e siècle ayant pour objet la langue française – les *Notions*

⁴⁸¹ THOMAS (1979) montre que cet amalgame est perceptible dans les sources de l'époque ; SAVATOVSKY (2000) fait le même constat.

⁴⁸² Comme nous l'avons souligné avec COTELLI et NISSILLE (2011 : 220) : « dans la tradition dictionnaire, *cacologie* est réservé à la notion de 'locution jugée vicieuse parce que contraire au bon usage de la langue française commune' (TLF), nous employons ici le terme par synecdoque pour désigner tant les locutions proposées par les auteurs de cacologies que les recueils les regroupant ».

⁴⁸³ Pour fixer cette limite, tout en gardant à l'esprit qu'elle ne peut qu'être arbitraire, nous nous basons sur l'étude de GLATIGNY qui fait commencer son corpus en 1820 (1998a :15) et sur les informations données GRIMALDI (2005 : 216) à propos du développement de la lexicographie au XIX^e siècle.

⁴⁸⁴ Comme l'a montré GLATIGNY en analysant les marques d'usages dans la lexicographie française du XIX^e siècle (1998a), l'étude de leur contenu pourrait également nous offrir de précieux renseignements sur ces questions puisqu'il n'est pas toujours en accord avec le discours préfaciel. REY (2013 :14) confirme cette hypothèse :

L'étude des préfaces s'inscrit dans l'interprétation sociale d'ensemble, celle des textes eux-mêmes conduit à une interprétation fondée sur une mosaïque d'intentions réalisées, souvent ambiguës et contradictoires, d'autant plus qu'il s'agit d'ouvrages collectifs.

⁴⁸⁵ Nous l'avons déjà mentionné, les dictionnaires sont toujours un peu en décalage sur leur temps, ce qui explique que, pour ce genre d'ouvrage, nous ayons élargi la fourchette temporelle précédemment indiquée.

⁴⁸⁶ Ces références sont décrites au chapitre 3, point I.1.3.2.

élémentaires de linguistique de NODIER (1834) et les *Étude de philologie comparée sur l'argot...* de MICHEL (1856). Ils nous ont permis d'appréhender les idéologies langagières à partir d'un point de vue différent (2.2.2.). Ces premières études scientifiques sur la langue mèneront au développement de ce que SAINT-GÉRARD (2000) nomme une *philologie scientifique*⁴⁸⁷.

Nous avons enfin tenu compte des textes littéraires de l'époque mettant en scène des variétés linguistiques non-conventionnelles (2.2.3.). En effet, au XIX^e siècle, en plus d'être l'expression d'une réalité sociale, le texte littéraire est appelé à jouer un véritable rôle d'autorité en matière de langue et les auteurs à endosser des responsabilités morales nouvelles découlant de ce statut⁴⁸⁸. L'importance que le discours littéraire acquiert au fil du siècle dans les ouvrages lexicographiques et le rôle qu'il joue dans la philologie naissante, comme le met en avant REY dans l'extrait suivant, le démontrent :

la politique de l'exemple littéraire coïncide alors avec la conception fondatrice de la philologie : ce sont les attestations d'écrivains qui garantissent, mieux que tout autre texte, la pertinence d'un usage et la valeur sociale de la langue que l'on décrit.
(1995 : 19-20)

Les lexicographes privilégient de plus en plus l'introduction des citations littéraires dans leurs articles ; ce phénomène atteint son point culminant dans l'ouvrage de Littré⁴⁸⁹. Enfin, les textes littéraires sont d'autant plus précieux pour notre recherche qu'ils s'inscrivent dans le même type de discours que les *MF*. Concrètement, nous avons donc consulté un certain nombre d'introductions des textes littéraires de l'époque, en particulier celles qui figurent dans les ouvrages de notre corpus complémentaire littéraire pour la période 1790-1862⁴⁹⁰. À cela, nous avons ajouté des exemples à caractère métalinguistique tirés de

⁴⁸⁷ Il aurait été intéressant de dépouiller également un certain nombre de revues de la période considérée, ce qui aurait permis d'appréhender le ton des débats. En effet, ces sources constituent l'un des lieux d'expression privilégiés pour les questions linguistiques non seulement parce que les intellectuels y confrontent leurs idées mais également parce qu'elles constituent un moyen de diffuser plus largement les idéologies. Ce travail constituerait toutefois une recherche à part entière et dépasserait le cadre de la présente étude.

⁴⁸⁸ SAPIRO 2011 explore, dans une perspective de sociologie historique, les nouvelles responsabilités de l'écrivain à partir du XIX^e siècle.

⁴⁸⁹ Sur l'importance des citations littéraires chez Littré, voir GLATIGNY 1995 et surtout le témoignage de LITTRÉ, *Comment j'ai fait mon dictionnaire*, où on lit :

Je prononçai donc la clôture de la récolte des exemples. Ils étaient écrits sur des petits carrés de papier, portant chacun le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage, la page ou le chapitre. Chaque écrivain formait un paquet de ces petits carrés, déjà rangés alphabétiquement. Cela dut être transformé en un arrangement alphabétique général. Cette besogne toute matérielle [...] m'occupa pendant plus de trois mois plusieurs heures par jour. On peut juger par là combien la masse en était considérable. (2010 [1880] : 21)

⁴⁹⁰ Même si elle est large, cette fourchette temporelle présente néanmoins une cohérence forte qu'il serait dommageable de briser, en particulier en ce qui concerne la thématique des textes rassemblés.

ces textes eux-mêmes⁴⁹¹ et généralement assumés par l’auteur ou par un narrateur qui prend de la distance par rapport au récit.

2.2. Les discours métalinguistiques et les idéologies langagières

2.2.1. Les préfaces des dictionnaires

2.2.1.1. Préfaces de dictionnaires « normatifs »

Un premier tour d’horizon des préfaces des plus importants dictionnaires normatifs parus entre 1820 et 1897 effectué par GLATIGNY 1998a a révélé qu’elles sont généralement :

peu précises et même souvent muettes sur la question, [mais] nous mettent parfois cependant sur la voie d’une réflexion sur l’expression d’éléments étrangers au « sens » de l’unité lexicale. (1998a : 3)

GLATIGNY explique que, si le caractère « normatif » et « didactique » (1998a : 4) des marques est parfois mis en avant, on ne trouve que rarement des développements théoriques sur leur fonction ou des explications sur ce qu’elles recouvrent. Dans leur ensemble, ces préfaces n’abordent qu’exceptionnellement la question de la variation linguistique ; on y voit cependant se dessiner le profil des idéologies langagières dominantes de l’époque.

- *Dictionnaire de l’Académie* (1798)⁴⁹²

Le dictionnaire le plus prestigieux, le plus emblématique et aussi le plus respecté de l’époque est sans conteste celui de l’Académie⁴⁹³. Connues pour défendre une ligne idéologique bien précise, ses différentes éditions :

rejette[nt], épure[nt], évite[nt], et produi[sent] une langue dont on aurait enlevé le suc. Pas de mots grossiers ou qui « blessent la pudeur », pas de mots empruntés, pas de régionalismes, pas de mots techniques, autrement dit une langue qui rejette toute spécialisation, toute étrangeté voyante, tout déplacement : soit la langue des honnêtes hommes, la langue mondaine dont on sait qu’elle fut régulée au-delà même de celle des écrivains. (WIONET 2013 : 73)

De ce fait, le *Dictionnaire de l’Académie* ne recense proportionnellement que peu de termes non-conventionnels puisque, comme le constate aussi GLATIGNY (1998a : 17), il

⁴⁹¹ Nous n’avons pas mené de recherche exhaustive dans ces textes. Cela pourrait constituer un objet d’étude en soi et dépasserait le cadre de ce travail. Nous nous limitons donc ici à des exemples ponctuels que nous avons estimés représentatifs.

⁴⁹² Nous donnons ici le titre de l’ouvrage même si, en réalité, en 1798, l’Académie était dissoute et que le dictionnaire est une entreprise privée. Durant la Restauration, cette édition, jugée trop « révolutionnaire » par l’Académie alors refondée, a même été reniée (sur ces questions, voir TASKER 1997 pour la période révolutionnaire de l’histoire de l’Académie et DE VAULCHIER 1997 pour la Restauration).

⁴⁹³ Cependant, comme l’écrit QUÉMADA, l’ouvrage dans ses différentes éditions « prête le flanc aux critiques des novateurs et des puristes » (1997 : i-ii).

procède plus par exclusion que par marquage. Ce parti pris méthodologique rend caduque la nécessité d'explications théoriques détaillées sur ces questions. Nous avons consulté les préfaces de deux éditions de ce « monument » lexicographique qui embrassent chronologiquement la date de parution des *MF*, celles de 1798 et de 1835. Comme les dictionnaires eux-mêmes qui sont avant tout des « instrument[s] de politique de la langue exécuté[s] à la demande et avec le soutien de l'État » (QUÉMADA 1997 : i) et qui codifient « l'image officielle de la langue et de ses valeurs » (*ibid.*), elles se révèlent être des discours incontournables pour isoler les idéologies langagières hégémoniques de cette période.

Celle de 1798, rédigée par GARAT⁴⁹⁴ pendant la période post-révolutionnaire, est un discours de transition entre deux époques, celle des philosophes et celle des philologues (TASKER 1997 : 256), et « fait de l'hommage aux Lumières et à l'esprit philosophe le fondement même de son argumentation » (*ibid.* : 221). Comme l'auteur n'est pas lexicographe, sa préface ne s'arrête que peu sur les problématiques concrètes qui touchent à l'élaboration du dictionnaire et encore moins sur ce qui a trait à la variation linguistique. L'accent est plutôt mis sur l'enjeu politique que représente la langue (*ibid.* : 223) et sur l'importance de ce dictionnaire qui doit être le seul « où la Nation Française et les Nations de l'Europe peuvent chercher avec confiance les usages et les lois de notre langue » (GARAT 1798 : ix). En choisissant d'ancrer son discours autour de la notion d'usage, Garat se situe au cœur des questionnements lexicographiques de son époque. Comme l'explique TASKER (1997 : 225), il s'agit pour Garat de passer d'un dictionnaire d'usage, utile avant tout aux puristes, à un dictionnaire « de l'usage raisonné, critique, produit de l'esprit philosophique », d'évoluer du *bon usage* au *beau langage*, ce qui « n'est que la reprise d'une formule qui déjà au XVII^e siècle distinguait la langue de la Cour de la langue des grammairiens et des 'bons auteurs' » (*ibid.* : 227)⁴⁹⁵. Garat aborde également la question de la néologie devenue incontournable en cette période post-révolutionnaire⁴⁹⁶. Et si la Révolution a laissé des traces dans son discours – « une langue, comme l'esprit du Peuple qui la parle, est dans une mobilité continuelle : dans ce mouvement, qui ne peut jamais s'arrêter, elle perd des mots, elle en acquiert » (*ibid.* : 272) – et qu'il se montre ouvert sur

⁴⁹⁴ Joseph-Dominique Garat (1789-1833) était un homme politique « du nouveau régime », fervent admirateur des Lumières et proche des Idéologues. Pour plus d'informations sur son parcours et ses orientations politiques, cf. TASKER 1997 : 221-223.

⁴⁹⁵ Sur le *bon usage* et le rapport de cette notion avec la variation sociolinguistique, voir AYRES-BENNETT / SEJIDO 2013.

⁴⁹⁶ L'édition de 1798 étant déjà presque terminée en 1792, les mots de la Révolution ont été intégrés dans un complément (sur cet ouvrage, cf. TASKER 1997 : 248s.).

la question des néologismes, écrivant qu'il faut « fixer sa Langue sans la borner » (GARAT 1798 : v), GARAT aspire toutefois :

à la [sa langue] fixer non dans des limites qu'on ne peut pas plus donner à la Langue d'un Peuple qu'à sa raison et à ses connaissances, mais dans les routes où elle pourra toujours s'avancer, en acquérant toujours de nouvelles richesses sans en perdre jamais aucune. (*ibid.*)

Le dictionnaire est toujours pensé comme l'autorité législative de la langue malgré les changements politiques survenus à la Révolution :

[...] un Dictionnaire, pour exercer cette espèce d'autorité législative, doit être fait par des hommes qui auront, à la fois, l'autorité des lumières auprès des esprits éclairés, et l'autorité de certaines distinctions littéraires auprès de la Nation entière. (GARAT 1798 : vi)

Il se doit donc de répertorier certaines créations lexicales, mais toujours dans l'optique d'indiquer un jugement normatif sur l'usage⁴⁹⁷. Enfin, en filigrane de l'argumentation de Garat, transparaissent les notions de génie, de pureté et de clarté de la langue :

Richelieu avoit la prétention de bien parler et de bien écrire : il institua l'Académie Française pour veiller à la **pureté** de la Langue, pour en faire le Dictionnaire : Richelieu ne songeoit à faire ni des Monarchistes, ni des Républicains ; il songeoit à faire des Puristes ; et cela prouve qu'il ne connoissoit pas plus ce que doit être un Dictionnaire, qu'il ne savoit ce qu'est une Nation. (GARAT 1798 : iii, nous soulignons)

Chaque homme qui parle et qui écrit, peut remédier à la première ; et les grands Écrivains n'y manquent guère ; ils se font une Langue qui est à eux ; elle est exacte et **claire** dans les ouvrages philosophiques ; elle est exacte, **claire** et belle dans les ouvrages d'imagination : ils parlent toujours cette même Langue qu'ils se sont faite : c'est pour cela qu'ils sont de grands Écrivains. (GARAT 1798 : v, nous soulignons)

Ces idéologies déjà anciennes fonctionnent comme des fils conducteurs dans l'argumentation de Garat. Elles constituent les concepts clés autour desquels, malgré les bouleversements politiques, se construit toujours le discours qui justifie l'entreprise lexicographique normative.

- *Dictionnaire universel de la langue française* (Boiste ²1803⁴⁹⁸)

Comme son titre le dit, le *Dictionnaire universel de la langue française* de Boiste dont la première édition est parue en 1800, a pour objectif d'être exhaustif et ce, dans l'intention

⁴⁹⁷ D'autres problématiques spécifiques à la période révolutionnaire pourraient être abordées par le biais de cette préface, comme par exemple la question de l'influence des Idéologues sur ce discours (sur les Idéologues, cf. BUSSE / TRABANT 1986). Nous n'en tenons pas compte ici car elles n'ont que peu de répercussions directes sur l'objet qui nous intéresse.

⁴⁹⁸ La première édition de cet ouvrage date de 1800. Cependant, nous n'y avons pas eu accès et nous nous basons donc sur la deuxième qui date de 1803.

de refléter l'évolution de la société. Toutefois, cette prétention concerne avant tout les néologismes et plus particulièrement le vocabulaire des sciences et des techniques mais n'englobe pas les lexèmes marqués socialement et géographiquement – il n'en est d'ailleurs fait mention nulle part dans la préface. Cette manière de procéder pointe les manques de la nomenclature du dictionnaire de l'Académie – dont l'édition de 1778 reste malgré tout à la base du travail de Boiste⁴⁹⁹. Ce dernier indique clairement qu'il a voulu :

ajouter à la nomenclature du Dictionnaire de l'Académie Française, édition de 1778, tous les mots admis par les autres Dictionnaires anciens et modernes, avec l'indication de leurs auteurs, et les termes particuliers aux sciences, arts, manufactures, métiers, etc. (Boiste 1803 : vii)

Dans le même ordre d'idées, BOISTE se propose de recenser les néologismes créés depuis :

l'Académie, et qui font aujourd'hui partie de la langue ; ceux qui ne peuvent être employés qu'avec circonspection, même dans le style familier, et ceux qui doivent être rejetés (*ibid.*).

Cela lui donne l'occasion de dissenter longuement sur la question des créations lexicales et de détailler celles qu'il lui semble possible d'« adopter », soit les mots qui figurent dans de nombreux ouvrages lexicographiques reconnus et qui :

ont un rapport, une ressemblance marquée avec des substantifs, des adjectifs ou des adverbes reçus, ou bien lorsqu'ils tiennent d'un mot latin, pourvu qu'il n'aient point un air étrange et une prononciation difficile. (Boiste 1803 : x)

À l'inverse, sont rejetés les mots « accompagnés d'une seule autorité » (*ibid.*) mais ne figurant pas dans les nouvelles éditions de l'Académie. Ces mots semblent d'ailleurs avoir :

quelque chose d'étrange ; leur prononciation est dure, leur origine souvent peu connue, et leurs équivalents sont toujours préférables. (*Ibid.*)

L'ensemble des principes exposés dans l'avant-propos du dictionnaire, qui se veut un ouvrage national, sont sous-tendus par les idéologies traditionnelles :

3° De présenter avec **clarté** le rapprochement et la comparaison des systèmes d'orthographe, c'est-à-dire différentes manières d'écrire les mots, lorsqu'ils sont susceptibles de variantes, ce qui est très-fréquent ; et toujours avec l'attention de citer les auteurs de ces systèmes. (Boiste 1803 : vii, nous soulignons).

Mon but est [...] de contribuer à ce que la langue française, conservée dans sa **pureté**, ne puisse pas cesser d'être en Europe, LA LANGUE **UNIVERSELLE**. (*Ibid.*, nous soulignons)

⁴⁹⁹ Les deux éditions suivantes n'étant pas « le testament de l'Académie française » (BOISTE 1803 : vi), BOISTE renonce à les prendre comme point de départ de son travail. Il les a toutefois consultées et a intégré certaines de leurs entrées dans sa nomenclature avec des mentions spéciales.

La pureté est celle qui revient le plus souvent, suivie de près par la clarté qui est généralement associée à l'orthographe et à la prononciation comme dans les citations ci-dessus.

- *Nouveau dictionnaire de la langue française* (Noël / Chapsal 1826)

Le *Nouveau dictionnaire de la langue française* de Noël – inspecteur de l'Instruction Publique – et Chapsal – grammairien – se définit également par rapport à celui de l'Académie. Il ambitionne de lui « suppléer » en proposant un format plus pratique – et, par conséquent un prix d'achat moins élevé – tout en conservant les avantages :

C'est, sans aucun doute, une autorité respectable que celle du Dictionnaire de l'Académie ; mais, pour l'ordinaire, on n'y doit chercher, et l'on n'y trouve en effet que les phrases usuelles qui sont dans le génie de la langue, ou qui rentrent dans le domaine de la conversation, dont l'habitude a mis l'intelligence à la portée d'un grand nombre de lecteurs. Le problème à résoudre était donc de composer un nouveau Dictionnaire, qui, dans le cadre resserré d'un seul volume in-8°, pût suppléer, par la modicité du prix et par la réunion de leurs avantages, au Dictionnaire de l'Académie et à l'ouvrage important de M. Laveaux, tous les deux en deux volumes in-4°, et, par conséquent, d'une acquisition coûteuse. (NOËL / CHAPSAL 1826 : v)

Dans la préface de l'ouvrage qui définit la méthode lexicographique employée, les auteurs expliquent leur position sur la place des néologismes dans leur nomenclature et se positionnent sur le caractère puriste de leur ouvrage :

L'exemple de nos prédécesseurs nous imposait la loi d'ajouter aux mots de la langue usuelle et à ceux de la langue oratoire et poétique, le plus grand nombre possible de termes de sciences et d'arts, en le restreignant pourtant d'après les limites que nous devons nous prescrire ; mais nous en avons retranché sans scrupule tous ceux qui pouvaient réveiller des idées inconvenantes. (NOËL / CHAPSAL 1826 : vii)

Si les lexicographes post-révolutionnaires aspiraient à proposer des nomenclatures exhaustives – du moins pour ce qui concerne les termes se rapportant aux sciences et aux arts –, la tendance des auteurs normatifs de la Restauration, à l'inverse⁵⁰⁰, est à une introduction parcimonieuse des nouveaux lexèmes :

Nous n'avons admis qu'avec une extrême réserve les mots nouveaux, dont Balzac disait : 'Vous en userez trois fois la semaine'. Mais, considérant que le temps amène de nouvelles formes qui entraînent de nouvelles exigences, nous nous sommes arrêtés à ceux dont il nous a semblé que la langue ne pouvait plus se passer, et le lecteur est averti de leur importation nouvelle par cette abréviation : *néol.* (néologisme) ou *m. nouv.* (mot nouveau) [...]. (NOËL / CHAPSAL 1826 : vii)

⁵⁰⁰ Ce que montre, entre autres, le discours de la préface du *Dictionnaire de l'Académie* 1835.

Ainsi, l'introduction d'un marquage signale au lecteur les nouveaux mots dont il est libre de se servir ou non. Par contre, Noël et Chapsal ne font aucune mention des lexiques non-conventionnels dans leur préface, les argotismes et lexiques régionaux ne sont en effet pas inclus dans les termes « pouvant réveiller des idées inconvenantes »⁵⁰¹.

- *Dictionnaire de l'Académie* (1835)

L'édition du *Dictionnaire de l'Académie* de 1835 était très attendue après la cinquième, largement décriée au moment de la Restauration, et les « troubles sociaux et linguistiques » (TASKER 1997 : 315) générés par la Révolution et réactivés autour de 1830. Sa préface, rédigée par VILLEMAIN⁵⁰², propose une histoire de la langue française et montre l'évolution du dictionnaire au fil de ses différentes éditions et la manière dont leurs rédacteurs ont su en conserver les principes fondateurs ainsi que les idéologies constitutives. Nous y retrouvons donc naturellement les notions de génie, de pureté et d'universalité de la langue française.

L'édition de 1762 [...] dans sa nomenclature étendue et correcte, [...] montre bien qu'une langue fixée par le temps et **le génie** n'a pas besoin de se dénaturer pour traiter tous les sujets, suffire à toutes les idées. (VILLEMAIN 1835 : xxx)

Les premières maximes de la révolution avaient élevé les âmes : ses excès reportèrent beaucoup d'esprits éclairés vers l'étude d'un autre siècle où la pompe d'un ordre social glorieux et respecté s'était réfléchi dans **le génie des grands écrivains** que la sincérité de leurs croyances maintenait libre. Ce retour ne fut pas sans action sur le caractère et sur les formes de notre langue, aux premières années du dix-neuvième siècle. De là quelques souvenirs **d'une pureté classique** se mêlèrent heureusement à toutes les hardiesses de l'imagination affranchie. (*Ibid.* : xxxi)

Aucun⁵⁰³ n'a servi davantage à la popularité de notre langue, et à cette convention tacite qui fait que, presque partout, deux hommes d'esprit, de nation diverse, qui se rencontrent, s'accordent à parler français. (*Ibid.* : xxviii-xxix)

Plus particulièrement, après avoir longuement détaillé la période pré-révolutionnaire, Villemain s'arrête sur le début de XIX^e siècle où il décèle les signes d'une décadence⁵⁰⁴, phénomène qu'il pense être inhérent à toute langue :

⁵⁰¹ Nous déduisons en effet, comme BEAUJOT 1989, que le choix du terme « inconvenant » désigne des mots caractérisant des réalités « basses » ou moralement répréhensibles et non des argotismes ou des mots régionaux exclus « naturellement » des nomenclatures des dictionnaires de cette époque.

⁵⁰² Abel-François Villemain (1790-1870) « représentait [en 1835] la plus haute autorité académique et universitaire de France : élu à l'Académie en 1821, Pair de France en octobre 32, Président du Conseil Royal d'Instruction publique en novembre 34, Secrétaire Perpétuel en décembre, il sera, en 1839, Ministre de l'Instruction Publique » (DE VAULCHIER 1997 : 311).

⁵⁰³ Villemain parle de Voltaire.

⁵⁰⁴ Nombre de ses contemporains font la même constatation, plusieurs exemples de discours de ce type sont reproduits par TASKER (1996 : 364, N6).

[...] lorsqu'un idiome, longtemps parlé, longtemps écrit, a épuisé les combinaisons les plus naturelles de l'art de s'exprimer, une corruption du langage est inévitable. Tout amène ce changement, l'inertie sociale, comme les révolutions, les idées nouvelles, comme le défaut d'idée. Car une langue, c'est la forme apparente et visible d'un peuple ; et lorsque trop d'idées étrangères à ce peuple entrent à la fois dans cette forme, elles la brisent et la décomposent ; et, à la place d'une physionomie nationale et caractérisées, vous avez quelque chose d'indécis et de cosmopolite. (VILLEMAIN 1835 : ix-x)

Selon lui, les causes en seraient « la multiplicité des néologismes, et de la pénétration de la langue commune par les vocabulaires spéciaux » (TASKER 1997 : 364). Cependant, comme il l'explique, la décadence ne se déroule pas toujours de manière linéaire :

ce mouvement parfois remonte, ou se détourne d'une fausse route, pour en chercher une autre. Parfois c'est l'innovation vicieuse qui est changée ; c'est au goût du naturel et du vrai qu'on essaye de ramener le langage, sauf une condition seulement, qui se remarque aussi dans les arts du dessin, et qui ne permet pas que le retour à l'école antique soit jamais simple et gracieux comme elle. (VILLEMAIN 1835 : x-xi)

Ainsi, s'il est impossible de revenir à l'âge d'or de la langue française, « un concert d'efforts dirigés vers le même but » (*ibid.* : xi) pourrait infléchir cette tendance. Villemain considère donc que la nouvelle édition de l'Académie, réaffirmée dans sa ligne idéologique historique et cherchant à se placer dans un juste milieu entre un dictionnaire universel et un ouvrage qui conserverait la langue classique, est appelée à jouer un rôle prépondérant dans ce processus de restauration de la langue française. Cette préface laisse cependant de côté les aspects purement lexicographiques de l'ouvrage. Le principal aspect abordé concerne les néologismes. En effet, pour ces termes entrés en nombre dans les éditions révolutionnaires désormais reniées, « rien n'a été négligé pour en épurer et en compléter le recueil » (*ibid.* : xxxii), en particulier pour ceux qui relèvent du domaine des arts et des sciences⁵⁰⁵.

- *Dictionnaire national* (Bescherelle 1846)

Dans la préface de son *Dictionnaire national*⁵⁰⁶, BESCHERELLE explique le dilemme qui s'est posé à lui :

Nous nous sommes demandé si nous donnerions la place à tous les mots, de quelque nature qu'ils fussent, ou si nous n'en admettrions qu'un certain nombre. (⁴1856 : i)

N'ayant pas trouvé de réponse auprès des ouvrages émanant de l'Académie, l'auteur a décidé que :

⁵⁰⁵ Pour un aperçu général du traitement de ce lexique dans les différentes éditions de l'Académie, cf. ROULEAU / GAUTHIER / CORMIER / BOULANGER 2006.

⁵⁰⁶ Nous avons utilisé la préface de l'édition de 1856, quatrième édition de l'ouvrage paru en deux tomes en 1846.

Travaillant pour la Nation, le livre que nous voulions lui consacrer devait contenir tous les mots qui sont à son usage, c'est-à-dire que toutes les classes de la société devaient y être représentées, et chacune d'elle trouver son vocabulaire spécial. (*Ibid.*)

À une période où le peuple a de plus en plus facilement accès à la lecture, le dictionnaire est devenu, selon l'auteur, « le livre de tout le monde ». Expression complète du monde social, il doit renfermer « tous les mots qui sont à l'usage de tous » (*ibid.*) et non plus seulement ceux qui sont validés par la littérature, rejetant par là-même la suprématie du génie littéraire. L'auteur ne fait plus appel aux idéologies si souvent entrevues dans les préfaces de ses prédécesseurs, comme la pureté ou la clarté de la langue ; il s'agit désormais de proposer un dictionnaire de l'usage. Mais comme souvent, un décalage existe entre ce qui fait partie du projet idéal du dictionnaire et le contenu de l'ouvrage. En effet, la nomenclature du *Dictionnaire national* n'accueille que peu d'occurrences « populaires » et, s'il se montre plus ouvert que l'*Académie* pour ce qui est des néologismes et des régionalismes, il est loin de représenter fidèlement l'usage quotidien de la langue. Par ailleurs, chez Bescherelle, la mention « tous les mots qui sont à l'usage de tous » exclut encore d'emblée la grande majorité des lexèmes non-conventionnels.

2.2.1.1.1. Bilan

Parmi les dictionnaires généraux sur la langue française, nous constatons avec GLATIGNY (1998a) que la question de la variation linguistique et de la place des occurrences lexicales non-conventionnelles dans la nomenclature des ouvrages n'est que très rarement abordée, du moins avant Bescherelle. Et même chez ce dernier dont le discours se montre assez ouvert à la variation du moins diastatique, l'ouverture face à cette dernière exprimée dans la préface n'est pas complètement mise en œuvre, ni dans sa nomenclature, ni dans ses articles. Ainsi, tous les dictionnaires normatifs passés en revue, qu'ils aient une approche conservatrice (comme Ac. 1798 et 1835, par exemple) ou qu'ils se prétendent universalistes (comme Boiste 1800 ou Bescherelle ⁴1856), appliquent une politique relativement semblable quant au traitement qu'ils réservent aux éléments non-conventionnels de la langue au sein de leur structure. Ces derniers, en particulier les argotismes et les régionalismes, sont clairement exclus des nomenclatures sans même que les lexicographes estiment nécessaire de le justifier. Quant aux éléments « populaires », ils n'entrent dans ces dictionnaires qu'au compte-goutte, le plus souvent grâce à leur présence dans des textes littéraires. Par cette activité de filtrage et ce silence sur le traitement de ces éléments, les auteurs contribuent à propager l'image d'une langue construite sur la base

d'une norme – essentiellement véhiculée par les grammaires, les dictionnaires et les ouvrages métalinguistiques⁵⁰⁷ – qu'ils considèrent comme acquise. Ce faisant, ces ouvrages lexicographiques apparaissent comme les instruments d'un pouvoir – qui est encore celui d'une élite cultivée et conservatrice – qui à la fois influent sur les idéologies langagières et en dépendent.

2.2.1.2. Préfaces d'ouvrages de type lexicographique non-conventionnels⁵⁰⁸

Dans cette section, nous avons distingué les dictionnaires et glossaires argotiques (2.2.1.2.1.) – répartis entre les glossaires argotiques accompagnant des textes (2.2.1.2.1.1.) et les véritables dictionnaires d'argot (2.2.1.2.1.2.) – des ouvrages correctifs (2.2.1.2.2.). Les ouvrages entrant dans la première catégorie – ceux qui concernent uniquement le lexique argotique – sont plus nombreux que ceux de la seconde dans notre recherche parce que nous avons repris l'ensemble des références qui ont servi à la constitution de notre lexique argotique. Dans la réalité bibliographique de l'époque, la proportion est inversée, les ouvrages correctifs connaissant un développement sans précédent à partir de la Révolution (SAINT-GÉRARD 1980, 1981, 1983, RÉZEAU 1992, AYRES-BENNETT 1994b)⁵⁰⁹.

2.2.1.2.1. Dictionnaires et glossaires argotiques

2.2.1.2.1.1. Les glossaires argotiques rattachés à des textes littéraires

Pour les dictionnaires d'argot proposés en complément de textes littéraires – Leclair 1799 et Raban / Saint-Hilaire 1829 – le rôle utilitaire qui consiste à faciliter le décodage des œuvres qu'ils accompagnent constitue la justification principale de leur existence et s'inscrit dans une longue tradition⁵¹⁰. Cela n'empêche pas leurs auteurs de légitimer leur ouvrage par d'autres arguments, plus ou moins convaincants, à l'image de Leclair 1799 qui dit vouloir démasquer les argotismes pour en réduire la propagation, en particulier au sein des « cultivateurs »⁵¹¹ :

⁵⁰⁷ Sur la question de la constitution d'une norme linguistique, voir OSTHUS 2010.

⁵⁰⁸ La plupart de ces dictionnaires ont été présentés au chapitre 3, point 1.3. Ainsi, lorsque nous les citons ici, nous nous contentons de reprendre les abréviations que nous leur avons attribuées.

⁵⁰⁹ De manière générale, comme le montre le tableau chiffré proposé par OSTHUS (2010 : 632), les activités normatives connaissent en France – comme d'ailleurs dans d'autres pays européens – une forte augmentation dès 1801 avec un pic de productivité entre 1821 et 1840. Il calcule que la croissance des activités métalinguistiques augmente de plus de 650% pour la période 1700/40-1800/1840 par rapport aux périodes précédentes.

⁵¹⁰ En effet, c'est le cas de figure le plus répandu avant la Révolution de 1789 (cf. Ruby 1596 et 1627, Chereau 1630 ou Grandval 1725) et, dans ce sens, le lexique de Leclair appartient encore à cet ensemble.

⁵¹¹ Il semble effectivement peu probable que cette catégorie de la population, majoritairement analphabète, tire profit de ce type d'ouvrage.

Le dictionnaire d'argot fait enfin partie de cet ouvrage. Tous les termes en ont été réunis avec la plus scrupuleuse exactitude. Il est tel, en un mot, qu'une fois connu, c'est en empêcher la propagation et l'usage. Les cultivateurs exposés à donner tous les jours le gîte à des voleurs et à des assassins, sous le nom de mendiants, en sentiront l'importance plus que tous les autres. Par la connaissance qu'ils en auront acquise, ils pourront sans doute éviter le pillage, l'incendie de leurs propriétés, la mort même, en prenant en temps utile les mesures qui leur seront suggérées par les circonstances. (LECLAIR 1799 : 26-27, nous soulignons)

Plus près de 1830, le vocabulaire de Raban / Saint-Hilaire 1829⁵¹² s'inscrit déjà dans une autre tradition. Sa préface contient un type de discours nouveau, ce qui explique certainement la mise en place du subterfuge de l'auteur fictif⁵¹³. Le lexique argotique y est en effet décrit comme une langue méritant d'être valorisée au même titre que le grec, le chinois ou le français. L'auteur⁵¹⁴ s'étonne même qu'avec tous les « savans lexicographes dont la France s'honore, aucun n'a consacré ses veilles à cet idiome si remarquable » (SAINT-HILAIRE 1829 : 300-301). Certainement, est-il ajouté dans la préface, que ces derniers ne le savent pas et qu'aucun ne souhaite se « sacrifier » pour l'apprendre d'un « lettré des bagnes » (*ibid.* : 302). Toutefois, la véritable justification de la réalisation de ce lexique repose sur le fait que l'argot joue désormais un rôle important dans la littérature :

On en met partout, dans l'histoire, dans le drame, dans les mémoires ; c'est une rage, une frénésie, ou plutôt c'est une justice que l'on rend à ce langage sublime. Cela est si vrai que Monsieur Victor Hugo lui-même a fait entrer dans son meilleur ouvrage⁵¹⁵ une longue pièce de vers en argot. (1829 : 304)

L'auteur se lance donc dans la réalisation de ce « vocabulaire argotique » tout en étant conscient de ne « pas répondre entièrement aux besoins de la lexicographie et de la littérature moderne » (*ibid.* : 305).

2.2.1.2.1.2. Les dictionnaires d'argot

À côté des glossaires argotiques accompagnant des textes littéraires, cette période voit l'apparition d'ouvrages lexicographiques « indépendants » consacrés à l'argot. Leurs auteurs mettent en place, généralement dans l'intention d'échapper à la censure, des stratégies particulières pour expliquer les motivations qui les ont poussés à publier un dictionnaire recensant des lexèmes condamnés par les ouvrages normatifs. La première

⁵¹² Le lexique est inséré à la fin du quatrième volume des *Mémoires d'un forçat*.

⁵¹³ Il est probable que ce subterfuge ait été mis en place, en dehors de raisons proprement mercantiles, pour échapper à la censure.

⁵¹⁴ Les *Mémoires d'un forçat* et le vocabulaire qui les accompagnent sont bien l'œuvre de Raban et Saint-Hilaire. Cependant, ces derniers ont fait passer ces mémoires pour un texte véridique dont l'auteur serait un ancien forçat, ce qui explique l'utilisation du singulier dans les pièces liminaires.

⁵¹⁵ Il est ici question du *Dernier jour d'un condamné* paru en 1829 et de la chanson du « Lirlonfa » qui figure dans le seizième chapitre du texte. Notons par ailleurs que cette œuvre parue anonymement ne semble pas l'être restée longtemps.

caractéristique de ces ouvrages est d'être publiés de manière anonyme ; c'est le cas de Monsieur 1827, de Bras-de-Fer 1829 et, nous l'avons vu plus haut, de Raban / Saint-Hilaire 1829⁵¹⁶, puis, plus tard, de Sue 1844⁵¹⁷. Pas de nom d'auteur donc mais des pseudonymes ou des indications biographiques qui laissent tous transparaître un lien avec le monde du crime : ex-pensionnaire de Sainte-Pélagie⁵¹⁸, membre de la brigade de Vidocq, ancien forçat, etc⁵¹⁹. Cette connexion avec les classes dangereuses est mise en évidence dans la plupart des préfaces ; les auteurs jouent sur le sentiment d'insécurité qui règne à cette époque⁵²⁰. Cela leur permet à la fois d'attiser la curiosité du public et de vendre le dictionnaire comme un instrument de défense contre les agressions : celui qui comprend l'argot se prémunit contre les crimes :

Nous offrons ce Dictionnaire aux gens du monde pour les prémunir contre les voleurs, filoux, escrocs, mouchards, filles de joie, en un mot contre les habitants des galères et autres endroits de société plus ou moins aimables. (Monsieur 1827 : ix)

L'auteur [...] a eu pour but d'être utile à tous les gens du monde, et particulièrement à ceux qui, par leur position, se trouvent souvent exposés à rencontrer de ces individus qui, à l'aide de cette sorte de langage, se font passer pour étrangers et méditent ainsi impunément leurs mauvais desseins (Bras-de-Fer 1829 : n.p.).

L'utilité de cet ouvrage ne saurait être mise en doute ; destiné à devenir le *vade-mecum* de tous les honnêtes gens qui voudront se mettre à l'abri de la ruse des fripons [...]. [...] ce livre ne sera pas non plus inutile à MM. les magistrats de l'ordre judiciaire. Je crois que, dans plus d'une circonstance, il pourra leur servir de guide. Lorsque la manière de procéder des [...] voleurs sera connue des commerçants, ces derniers ne devront plus les craindre, surtout s'ils savent saisir à propos quelque-uns des mots d'argot que les fripons ne manquent presque jamais de prononcer lorsque le moment d'agir est arrivé. (Vicocq 1836, ed. 1998 : 697)

Sue 1844, qui n'a pas de préface, place l'argument dans le sous-titre de son dictionnaire :

Ouvrage éminemment utile à toute personne honnête puisqu'il divulgue à la société les mots dont les filous, voleurs, floueurs, chevaliers d'industrie composent leur conversation.

Il faut attendre Halbert 1849 pour qu'un auteur publie en son nom un dictionnaire d'argot. Cependant, il se défend de trouver dans son objet d'étude un quelconque intérêt. Il déclare

⁵¹⁶ Ces ouvrages font d'ailleurs partie d'un ensemble plus large de publications, notamment littéraires, de la même période dont les auteurs se cachent derrière des pseudonymes ou publient anonymement.

⁵¹⁷ Contrairement à ce que peut laisser croire la mention du très populaire roman d'Eugène Sue dans son titre, ce dictionnaire n'a pas été voulu par l'auteur des *Mystères de Paris* mais est l'œuvre d'un individu resté anonyme. Il n'entre donc pas dans la catégorie des glossaires accompagnant des éditions.

⁵¹⁸ Sainte-Pélagie était un établissement pénitentiaire parisien en activité entre 1790 et 1899.

⁵¹⁹ Les exceptions comme Vidocq 1836 se justifient par la position sociale de l'auteur. Ce cas de figure s'appliquerait aussi à Elouin 1835 (cf. chapitre 3, 1.3.2.) que nous n'avons pas pris en compte dans notre échantillonage puisqu'il ne contient pas de discours métalinguistique mais dont le lexique figure dans un dictionnaire de police.

⁵²⁰ Ce sentiment d'insécurité est mis en évidence par CHEVALIER (2002 [1958]).

même s'être trouvé contraint de faire des recherches « qui répugnaient à son caractère » (1849 : 8) uniquement dans « l'intérêt de la société » et à des fins « utile[s] et morale[s] » (*ibid.*)⁵²¹. Les arguments avancés pour justifier la publication de son dictionnaire sont les mêmes que ceux de ses prédécesseurs. L'auteur met en avant la nécessité pour les hommes vertueux de comprendre ce langage cryptique, « cette ignoble langue » (1849 : 6) pour avoir une chance de se prémunir des agressions qui pourraient être perpétrées contre eux :

Rien ne peut vous sauver, rien que la connaissance de ce langage affreux qu'emploient entre eux les voleurs, les assassins et les prostituées. (*Ibid.* : 7)

Il ajoute que, s'il serait incorrect d'apprendre ce langage directement de ceux qui l'emploient, les lecteurs ne « risque[nt] rien de l'apprendre de nous, dans la lecture de ce petit livre » (*ibid.*).

Au-delà de ce discours négatif et stéréotypé sur l'argot, certains propos liminaires de ces mêmes dictionnaires laissent parfois transparaître un autre discours, plus nuancé. Cet extrait de Monsieur 1827 préfigure une lexicographie scientifique :

chaque corps d'état a son dialecte, plus ou moins difficile à entendre. Le plus noble est sans contredit celui des voleurs. Aussi avons-nous apporté tous nos soins à compléter un petit dictionnaires du langage de ces messieurs (Monsieur 1827 : vi)

Il s'agit en effet pour l'auteur de répertorier des usages lexicaux non-conventionnels sans pour autant en stigmatiser l'usage, ni corriger ceux qui les utilisent. L'utilisation de l'adjectif « noble » pour qualifier le langage des voleurs témoigne du changement qui s'opère dans la représentation que l'on se fait de l'argot. En cela, Monsieur 1827 s'écarte du discours contemporain proposé par les lexicographes de la langue standard. Vidocq aussi, à côté des justifications « traditionnelles », insère dans sa préface des propos d'une autre nature. Il souhaite « peindre les voleurs tels qu'ils sont en réalité, avec leurs vices et leurs qualités. J'ai cru que la connaissance de leur langage servirait à mieux les faire connaître » (Vidocq 1836, ed. 1998 : 682) et donne à voir l'argot comme un lexique vivant qui adopte les mêmes fonctionnements que la langue de référence. Des extraits de textes de toutes sortes – lettres, dialogues, chansons, parodies de commandements de l'Église – sont proposés en exemple pour montrer que « ce langage est susceptible de se varier à l'infini » mais également qu'il n'est pas nouveau, qu'il a une histoire. D'ailleurs, écrit l'auteur, « les lecteurs trouveront [dans le dictionnaire] de nombreuses observations sur l'origine et la

⁵²¹ Sous le Second Empire (1852-1870), le gouvernement inaugurerait une nouvelle ère de répression linguistique que l'on voit clairement se répercuter dans les préfaces des ouvrages. Le meilleur exemple en est le dictionnaire de Delvau dont la première édition date de 1866. Sur cette question, voir en particulier BOWLES 1997.

valeur des mots » (*ibid.*). Vidocq profite de cette mode littéraire qui met en avant l'argot pour proposer une vision différente du monde de la pègre, revaloriser sa langue et son histoire. Ces deux derniers exemples, Monsieur 1827 et Vidocq 1836, montrent l'importance des dictionnaires d'argot dans la diffusion d'idées novatrices sur la variation linguistique. Ils offrent en effet un espace discursif qui permet à certains auteurs, moyennant des précautions oratoires que nous avons détaillées, d'exprimer des idées qui vont à l'encontre du discours hégémonique des lexicographes du standard.

2.2.1.2.2. Les ouvrages correctifs

L'objectif prétendu des ouvrages à vocation corrective consiste à éradiquer les « fautes » des scripteurs et/ou des locuteurs et, par conséquent, à améliorer la qualité de la langue et à lutter contre sa dégénérescence. Les fautes sont le plus souvent présentées comme des menaces qu'il faut combattre et la tonalité de ces textes est souvent polémique. PEIGNOT s'élève contre ces locutions vicieuses « dont une ignorance barbare souille la langue des Pascal, des Boileau, des Racine » (1807 : iv). Pour D'HAUTEL, il faut cesser de « perpétuer ces dangereuses licences, [...] en interdire rigoureusement l'usage, et [...] conserver à la langue française une célébrité qui lui est si justement acquise » (*ibid.* : iv). Quant à CAILLOT 1826, il fait appel à l'autorité d'un auteur classique pour appuyer son propos :

[Certaines sentences] offre[nt] un jargon trivial dont le peuple se sert pour exprimer des idées vraies qu'il doit à ses propres réflexions ou à une vieille tradition : C'est de cette dernière espèce à laquelle Molière a donné le nom de *proverbes traînés dans les ruisseaux des halles*. (CAILLOT 1826 : vi)

Certains de ces ouvrages nous permettent de savoir quel était le public visé. PEIGNOT 1807 s'adresse en priorité à la jeunesse et plus particulièrement aux jeunes hommes. DESGRANGES (1821), qui propose un long développement sur cette question, explique que les dictionnaires de langue française sont destinés aux personnes cultivées mais restent inaccessibles au peuple. Il souhaite donc éduquer la « masse » (1821 : v) qui sera ensuite en mesure de transmettre son savoir à la « classe inférieure du peuple » (*ibid.* : v) ou aux personnes qui n'entendent rien aux livres classiques. PEIGNOT précise que les « provinciales » consulteront également cet ouvrage avec profit, elles qui, en venant s'installer à Paris, ont « quitté le grossier sarrau pour l'élégante robe à cœur, le simple fichu pour le riche cachemire, la cornette de lin pour le chapeau de paille d'Italie » (*ibid.*) mais n'ont pas aussi « promptement oubl[ié leurs] expressions saugrenues » (*ibid.*). Chez cet auteur, particulièrement puriste, le langage de toute personne n'appartenant pas à l'élite parisienne est systématiquement stigmatisé.

Dans le discours métalinguistique de ces ouvrages, les auteurs jouent sur le sentiment d'insécurité linguistique et leurs préfaces, plus que celles des dictionnaires répertoriant la langue standard, contribuent à diffuser une conception idéale de la langue en brandissant des idéologies comme la pureté, la clarté et le génie de la langue française. Le dictionnaire correctif de PEIGNOT envisage de « faciliter les moyens de parler et d'écrire correctement [...] la langue française dans toute sa pureté » (1807 : iii). Le *Dictionnaire du bas-langage* de D'HAUTEL consigne les « termes ignobles ou barbares [qui] remplacent continuellement ces nuances fines et délicates, ces métaphores ingénieuses qui concordent si bien avec la politesse et l'urbanité françaises » (1808 : ii) et pour appuyer son argumentaire, l'auteur n'hésite pas à décliner toute une palette d'idéologies héritées du XVII^e siècle valorisant la langue française (universalité, suprématie, génie, élégance, pureté, etc.). DESGRANGES souhaite faire de ses lecteurs des « puriste[s] sans s'en douter » (1821 : vi). CAILLOT 1826 recueille principalement des proverbes et le discours préfaciel met en œuvre la bipartition traditionnelle entre un « bon usage » associé à la pureté et à la clarté et un « mauvais usage » contraire au bon goût. Les proverbes, lorsqu'ils sont issus « de la bouche d'un homme ou d'une femme du peuple, offense[nt] tout à la fois les oreilles, le goût et même la pudeur » (1826 : vii) sans compter que personne ne « peu[t] en déterminer l'origine » (*ibid.* : viii).

À côté des erreurs grammaticales, ce sont les « déviances » lexicales – appelées tour à tour « locutions vicieuses », « termes impropres » ou « ignobles », etc. – qui sont la cible privilégiée de ces auteurs ouvertement puristes : les provincialismes et le lexique populaire occupent une place prépondérante dans leurs ouvrages et ils en appellent à l'unité linguistique et au sentiment national pour venir à bout de ces « barbarismes ».

2.2.2. Les textes « préscientifiques »

Seuls deux ouvrages « préscientifiques » s'intéressent aux variétés non-conventionnelles de la langue française pour la période qui nous intéresse : les *Notions élémentaires de linguistique* de NODIER, ouvrage paru en 1834 et les *Études de philologie comparée sur l'argot...* signées MICHEL et qui datent de 1856. Chacun d'entre eux présente des caractéristiques spécifiques.

Charles Nodier, lexicographe et métalexicographe aujourd'hui reconnu⁵²², est un fervent proclamateur de la décadence de la langue de son époque⁵²³, dont une partie des néologismes sont, selon lui, responsables. Nodier distingue en effet deux types de néologismes :

Il y a en toute langue deux espèces de noms : le nom qui exprime la chose et le nom qui exprime la pensée. Le problème ainsi posé, et bien entendu de part et d'autre, j'arriverai sans épine à sa solution. Oui, sans doute, les noms des êtres et des faits naturels peuvent s'accroître sans fin, car le terme de nos recherches et de nos découvertes est infini, comme celui de la création. Non, sans doute, les noms que nous attachons à nos perceptions morales ne peuvent pas s'accroître, car nos perceptions morales ont des bornes fixes qu'elles ne franchiront jamais. (1834 : 197-198)

Parallèlement, dans tous ses textes, il plaide en faveur de la régénération de la langue par un retour à ses origines et de l'élaboration de dictionnaires qui conserveraient la langue sans la fixer⁵²⁴ : « le dictionnaire d'une langue vivante ne sera jamais qu'un mauvais livre quand il prétendra la fixer » (NODIER 1832⁵²⁵). Il est en effet convaincu de l'hétérogénéité fondatrice de la langue⁵²⁶, liée à un imaginaire du génie de la langue française (VANOOSTHUYSE 2009). Beaucoup de ses idées sont cristallisées dans ses *Notions élémentaires de linguistique* (1834) qui regroupent plusieurs chroniques déjà publiées entre 1833 et 1834 et dont le sous-titre, *Histoire abrégée de la parole et de l'écriture*, inscrit l'auteur dans la lignée de Court de Gébelin⁵²⁷ et du « climat idéologique du siècle précédent » (GENETTE 1976 : 168) même s'il se positionne résolument du côté de la parole plutôt que de l'écriture. Dans cet ouvrage, la variation linguistique n'est pas étudiée pour elle-même mais insérée dans l'argumentation générale. Nodier consacre aussi quelques

⁵²² VAULCHIER (2000 : 24) montre combien certaines de ses attitudes plus que le contenu de ses œuvres semblent avoir nui à leur diffusion : « ses palinodies académiques, son goût de la mystification, ses manipulations définitoires, sa flagrante mauvaise foi, son inclination à s'attribuer les mérites d'autrui, dressent de lui le portrait d'une sorte d'Écolier limousin égaré dans les arcanes policées de la science moderne ».

⁵²³ Nodier se nomme lui-même Docteur Néophobus – VAULCHIER définit cette posture comme une « statue auto-parodique » (2008 : 14) – pour signer des textes annonçant des catastrophes pour la langue, cf. NODIER 1841.

⁵²⁴ Comme l'explique VAULCHIER (2008), cette thématique sera à la base du conflit de 1841 qui opposera Nodier, devenu académicien en 1833, à l'Académie.

⁵²⁵ Cette citation est tirée d'un compte rendu du « Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des sciences, des arts et des métiers, par F. Raymond » qu'a publié NODIER dans *Le Temps*, le 10 mars 1832. Nous avons consulté ce texte proposé en intégralité dans VAULCHIER 2008.

⁵²⁶ En cela, et sans pour autant l'écarter, il se distancie quelque peu du mythe babélien qui postule une « unité adamique préalable » des langues (GENETTE 1976 : 175, N2).

⁵²⁷ ANTOINE COURT DE GÉBELIN (1719-1784) est, entre autres, l'auteur d'un ouvrage en plusieurs tomes intitulé *Monde primitif*. Dans le troisième volume consacré à l'« Origine du langage et de l'écriture », il expose ses idées sur le langage, en particulier la nécessité de revenir à La langue primitive (pour un exposé détaillé de ses théories langagières, cf. GENETTE 1976 : 133-166).

passages à l'argot. Il s'en sert d'abord comme exemple pour décrier le côté univoque des langues qui se reflète dans la prose et qu'il apparente à de l'algèbre :

il y a cent fois plus d'esprit dans l'argot lui-même que dans l'algèbre, qui est le chef-d'œuvre des langues factices, et l'argot doit cet avantage à la propriété de figurer l'expression et d'imager le langage. Avec l'algèbre, on ne fera jamais que des calculs, avec l'argot, tout ignoble qu'il soit dans sa source, on referait un peuple et une société. (1834 : 59)

Gérard Genette souligne combien le désenchantement de Nodier face au déclin du classicisme et son espoir déçu par rapport au romantisme transparaît dans cette citation. Les *Notions de linguistiques* sont aussi le lieu d'une description de l'argot qui laisse entrevoir les positionnements de l'auteur :

L'argot est généralement composé avec esprit, parce qu'il a été composé pour une grande nécessité, par une classe d'hommes qui n'en manque pas [...]. Le burlesque, le berniesque, le macaronique, auxquels l'argot se rapporte de très-près, comme la caricature grotesque du peuple au trait original d'un artiste capricieux, sont autant d'espèces particulières de langages de convention dont chacune demanderait une monographie et un livre. Tout cela est à faire et sera fait quelque jour dans une bonne histoire des langues qui sera sous le rapport *intelligentiel*, le premier livre des peuples, et qu'on ne lira probablement point. (1834 : 279)

À côté de ce passage consacré à l'argot, Nodier propose un chapitre sur les patois qu'il porte en haute estime puisque ces derniers portent en eux « l'étymologie immédiate » et représentent la langue « vivante et nue » (*ibid.* : 247)⁵²⁸. À aucun moment cependant il ne développe de description circonstanciée des variétés populaires.

Francisque Michel réalise pour sa part le premier travail d'ampleur consacré exclusivement à l'argot. Les premières lignes du propos liminaire montrent combien il est encore nécessaire, au milieu du XIX^e siècle, de justifier une entreprise de ce type :

Malgré la certitude puisée au fond de notre conscience d'avoir traité sérieusement une œuvre sérieuse, nous croyons, en écrivant le titre de ce livre, avoir besoin de prémunir les autres contre une impression dont nous avons nous même été frappé, de rassurer quelques lecteurs effrayés, et de mettre un travail de grammaire historique et philosophique à couvert sous le nom respecté d'un homme qui fait autorité en cette matière⁵²⁹. (MICHEL 1856 : i)

Cependant, malgré ces précautions oratoires, le ton a changé par rapport à des préfaces comme celle du dictionnaire d'Halbert (cf. ci-dessus 2.2.1.2.1.2.). En effet, l'auteur ne prétend plus traiter son sujet dans la contrainte mais avoue être poussé par une « curiosité » (*ibid.* : ii) qui, quelques lignes plus loin, se mue même en « plaisir », un plaisir qui n'est

⁵²⁸ WARTBURG / KELLER / GEULJANS (1969 : 16) expliquent qu'une fois « la victoire du français [...] définitive [...] les patois deviennent alors l'objet d'une curiosité plus ou moins passionnée ». CARTON (2003 : 77) précise que c'est le romantisme qui a « favorisé le succès persistant de cette littérature ».

⁵²⁹ L'homme qui sert de caution à l'ouvrage n'est autre que Charles Nodier.

toutefois pas gratuit puisqu'il peut donner lieu à un large éventail de travaux d'analyse (*ibid.* : xxiii). Ces propos indiquent qu'un pas est franchi entre une étude prescriptive et un travail qui se veut descriptif. MICHEL regroupe une multitude de sources et amorce des analyses du lexique argotique. Il montre, par exemple, que les argotismes ont les mêmes modes de formation que les mots de la langue standard et s'évertue à expliquer que l'argot n'est pas une langue. SAVATOVSKY voit même dans son travail une « nouvelle manière de penser les langues de contact ou le brassage social et le refus d'une approche puriste ou défensive de l'argot » (2000 : 152).

2.2.3. Les introductions et remarques métalinguistiques des textes littéraires (1790-1862)

Même si notre sélection de témoignages littéraires est réduite et demanderait à être étoffée, elle permet néanmoins de révéler quelques tendances générales de cette période dont le discours sur l'argot, qui est le plus visible dans les documents, est le reflet. Ainsi, si tous les textes sélectionnés témoignent bien d'une « hétérogénéité énonciative » (WULF 2007 : 89), leurs auteurs ne l'utilisent pas tous avec les mêmes intentions et surtout ne lui donnent pas la même importance. Par contre, ils concourent tous à « faire éclater les frontières entre les registres réputés littéraires, donnant ainsi à voir la langue dans sa couleur sociale » (GAUVIN 2004 : 155).

D'un côté, quelques œuvres – principalement celles qui apparaissent le plus tôt dans la période (Rat 1790, Vidocq 1828-1829, Raban / Saint-Hilaire 1829) – ont recours aux variétés non-conventionnelles en ayant à l'esprit deux objectifs principaux. Il s'agit d'une part d'utiliser ces éléments linguistiques « déviants », et en particulier l'argot, pour interpeller les lecteurs, éveiller leur curiosité, voire éventuellement les choquer⁵³⁰. Dans le *Rat du Châtelet*, par exemple, le discours métalinguistique contribue à renforcer l'effet de répulsion provoqué par les lexèmes argotiques du texte ; le dialogue contenant les argotismes est décrit comme un « sacré baragouinage que le diable n'y connaîtrait goutte » (Rat 1790 : 15). D'autre part, les auteurs et éditeurs invoquent le réalisme pour justifier l'insertion de caractéristiques langagières non-conventionnelles dans les publications. En effet, tous les textes de notre corpus pour cette période sont présentés comme des témoignages ou des récits de vie réels. Dès lors, le langage devient un des éléments qui en

⁵³⁰ Il est en effet difficile pour nous, au XXI^e siècle, de mesurer l'impact que pouvaient avoir certains mots sur les lecteurs de l'époque. L'insertion du terme *mouchoir* par Vigny dans sa pièce *Othello* en 1829, qui a provoqué un véritable scandale, en est un bon exemple (sur cette question, voir DÉRUELLE 2003 : 105).

garantit l'authenticité. La préface rédigée par Raban et Saint-Hilaire représente parfaitement cette tendance :

nous avons pensé qu'il serait plus agréable au public de lire l'ouvrage tel qu'il est sorti des mains de son auteur ; et c'est volontairement que nous avons laissé subsister les incorrections, les phrases de mauvais goût, et les expressions triviales que l'on y trouvera, et qu'il nous eût été si facile de faire disparaître. (1828 : x)

Ces procédés sont souvent couplés à des déclarations d'auteur et/ou d'éditeurs qui redoublent d'ingéniosité pour expliquer que ce langage non-conventionnel n'est pas le leur. Dans « Vidocq au lecteur », l'introduction à ses *Mémoires*, le célèbre criminel-policier explique avoir eu recours à un « littérateur distingué » pour rédiger le texte à sa place. Il dit son étonnement de voir qu'il a fait de lui une sorte de nouveau Cartouche et qu'il lui a prêté « un langage d'une trivialité que rien ne rachète » (1998 [1829] : 4) dans l'intention de nuire à son ouvrage parce qu'il dénonçait les actions de certains politiques de l'époque⁵³¹ :

J'étais choqué de cette multitude de locutions vicieuses, de tournures fatigantes, de phrases prolixes dans lesquelles l'oreille n'est pas plus ménagée que le bon sens et la syntaxe. (*Ibid.*)

VIDOCQ s'empresse de préciser qu'il est capable « d'éviter les fautes de français » (1998 [1829] : 3). Quand à RABAN et SAINT-HILAIRE, ils se font passer pour les éditeurs des *Mémoires d'un forçat* et non pour leur auteur principalement parce que ce texte est un pastiche des *Mémoires* de Vidocq paru quelques mois avant. Ce stratagème leur permet toutefois de se dégager de toute responsabilité par rapport à la langue proposée dans le texte. Sur la base de ces trois textes, nous constatons que les arguments et les justifications avancés par ces auteurs-éditeurs pour défendre leur choix sont tous calqués sur le même modèle et que, malgré des stratégies d'insertion des lexèmes « déviants » et des occurrences lexicales renouvelées par rapport aux textes d'Ancien régime, ils sont encore largement ancrés dans cette tradition et en véhiculent encore les idéologies.

À côté de cet ensemble de textes, d'autres (Hugo 1829⁵³², Ricard 1830, Sue 1842, Balzac 1847, Hugo 1862) s'inscrivent dans la mouvance du romantisme⁵³³ – dans la mesure où on

⁵³¹ L'effet produit fut bien évidemment l'inverse ; l'argot du texte fut l'un des éléments qui contribua au succès de ces mémoires.

⁵³² Nous avons délibérément laissé de côté la célèbre *Préface de Cromwell* (1827) d'Hugo qui, si elle traite bien de la question de langue dans l'écriture, ne s'arrête pas sur les variétés non-conventionnelles (pour un aperçu de la position d'Hugo sur la langue dans ce texte, cf GAUVIN 2004 : 120-123).

⁵³³ Comme l'explique VANOOSTHUYSE 2009, il semble impossible de dresser un portrait unique de ce qu'est le romantisme, surtout à ses débuts tant à l'intérieur de ce courant les postures idéologiques peuvent être différentes.

le définit comme un tournant littéraire – reflétant plus nettement les modes de représentations post-révolutionnaires et proposant une réflexion nouvelle sur la langue⁵³⁴. En effet, les premiers romantiques remettent en cause la notion de bel usage et souhaitent que soit pris en compte le mot juste, celui qui permet une meilleure communication. Ils se placent dans ce que VANOOSTHUYSE appelle une position de double contrainte qui prend en compte à la fois la « conception essentialiste de l’idiome national et [...] son historicité comme de l’historicité de toutes les manifestations de la culture » (2009 : 35). L’extrait tiré de « Deux mots utiles de l’éditeur », qui sert de préface au *Marchand de coco* de Ricard paru en 1830, illustre parfaitement le virage pris par le discours littéraire vis-à-vis des variétés non-conventionnelles de la langue :

Le *Marchand de coco* est un roman populaire, les personnages les plus importants [...] sont de vrais héros de faubourg. L’auteur a dû leur prêter ce langage pittoresque et vigoureux que l’on remarque dans la classe ouvrière ; ce qui frappe si souvent l’oreille des promeneurs sur le boulevard du Temple et dans les environs de la barrière du Maine. [...] L’Auteur avait commencé par souligner les expressions, les tournures de phrases triviales qu’il met dans la bouche du *Marchand de coco*, mais il a pensé que ces nombreux italiques fatigueraient ses Lecteurs. Il a remarqué aussi que dans cette affectation à rendre saillantes les parties d’un style qui pèche contre la grammaire, il y avait une sorte d’orgueil ridicule. Ces lignes soulignées semblent dire : c’est une faute, mais je vous la signale comme n’étant pas de moi. Il a donc voulu que l’Imprimeur prêtât aux solécismes et aux mots de mauvais goût les mêmes caractéristiques qu’aux locutions choisies et au bavardage de boudoir (1830 : i-iv)

Même si des arguments déjà entrevus chez les auteurs que nous avons placés dans le premier ensemble sont encore présents, comme la distanciation de l’auteur par rapport aux variétés non-conventionnelles, sa volonté de supprimer les italiques relève d’un changement idéologique profond ; on assiste à une véritable mise à niveau des parlers. Non pas que la faute soit désormais valorisée ou considérée comme une « bonne pratique » – l’utilisation du terme *solécisme* et de l’expression *mots de mauvais goûts* le montre –, mais son apparition dans le texte avec le même statut que les autres éléments langagiers témoigne d’une volonté de représenter l’ensemble des parlers du peuple. Dans les premiers paragraphes⁵³⁵ des *Mystères de Paris*, parus en roman feuilleton à partir de juin 1842 dans le *Journal des Débats*, Sue décrit l’argot comme « une langue immonde », un langage parlé par des hommes et des femmes « barbares » qui ont des « mœurs à eux » (SUE, éd. LYON CAEN, 2009 : 37). Il évoque même un sentiment d’oppression ressenti « en écrivant

⁵³⁴ GAUVIN met l’accent sur la révolution linguistique qu’ont menée les auteurs romantiques faisant du roman « le lieu par excellence d’une expérimentation langagière » (2010 : 120).

⁵³⁵ La forme du roman feuilleton ne permettait pas à l’auteur de rédiger une préface. Ce sont donc les premiers paragraphes du texte qui en font office.

ces passages dont nous sommes presque effrayé, nous n'avons pu échapper à une sorte de serrement de cœur... nous n'oserions dire de douloureuse anxiété... de peur de prétention ridicule » (*ibid.* : 37)⁵³⁶. Si clairement, Sue ne remet pas en cause l'ordre social dans son texte, la reproduction des caractères de tous les personnages ainsi que de leurs langages est selon lui devenue une « impérieuse exigence de la narration » (*ibid.*). C'est désormais l'art qui permet à l'auteur de justifier sa démarche. Chez Balzac, qui consacre dans *Splendeurs et misères des courtisanes* un chapitre de quelques pages à un « Essai philosophique linguistique et littéraire sur l'argot, les filles et les voleurs » (BALZAC, ed. BARBÉRIS, 1973 : 579-585), l'argot est également décrit comme une langue du « troisième dessous » (*ibid.* : 581), dont il souligne « l'énergie » et qu'il présente comme une « bête » – les métaphores naturalistes sont très à la mode à cette époque – « traquée » et « farouche ». Cependant, elle « suit la civilisation, [...] la talonne, [...] s'enrichit d'expressions nouvelles à chaque invention » (*ibid.* : 582) ; l'auteur lui reconnaît donc une profondeur historique (« Reconnaissons d'ailleurs la haute antiquité de l'argot ! », *ibid.* : 583), et considère son insertion dans son œuvre comme nécessaire à la « reproduction littérale de notre état social » (*ibid.* : 584-585)⁵³⁷. Avec ces trois exemples, nous voyons l'appréhension face aux variétés non-conventionnelles se modifier et les discours métalinguistiques se détacher nettement de ceux de leurs prédécesseurs. Par ailleurs, si chacun des auteurs que nous avons rangés dans ce second groupe a sa propre conception de la langue, un rapport personnel au romantisme et devrait faire l'objet d'une étude détaillée pour qu'il nous soit possible d'en saisir les spécificités, tous donnent à la mise en scène des variétés langagières non-conventionnelles des résonnances profondes et souvent graves qui se muent en revendications sociales et politiques. L'exemple le plus parlant de l'importance du rôle donné à l'argot dans la littérature est celui de Victor Hugo. En effet, grâce à la distance temporelle qui sépare la publication du *Dernier Jour d'un condamné* (1829) de celle des *Misérables* (1862), nous pouvons mesurer l'évolution de l'importance

⁵³⁶ La précaution de l'auteur ne semble pas vaine quand on lit ce passage de la « lettre-préface » rédigée par BURETTE qui ouvre la deuxième édition des *Mystères de Paris* :

Ce n'est pas vous qui pouvez prétendre à ces récompenses de la haute littérature et de la moralité officielle. Faites-en votre deuil, mon cher Sue ; car les grammairiens puristes ne vous pardonneront pas certains mots qui ne se trouvent pas dans le dictionnaire, et l'argot mis à l'index laisse bien loin toutes les hardiesses criardes du romantisme à son berceau. (1843 : 2)

⁵³⁷ Cette remarque concerne non seulement le lexique argotique mais également les autres variétés non-conventionnelles. De même, elle peut être appliquée à l'ensemble de l'œuvre de cet auteur. Sur cette question, voir GAUVIN 2004 et sur le rapport entre lexique et réalisme chez Balzac, voir SCHMITT 2011.

de la mise en scène du lexique argotique dans son œuvre et des idéologies qui lui sont liées.

Dans le passage du *Dernier Jour d'un condamné* qui relate l'initiation du condamné au langage argotique, Hugo écrit :

C'est toute une langue entée sur la langue générale comme une espèce d'excroissance hideuse, comme une verrue. [...] Quand on entend parler cette langue, cela fait l'effet de quelque chose de sale et de poudreux, d'une liasse de haillons que l'on secouerait devant vous. (1829 : 29-31)

Ce passage propose, comme le constate PARENT (2003 : 3), un discours épидictique dans lequel l'auteur « condamne l'argot au nom de critères esthétiques et moraux ». Plus loin dans le texte, lorsque résonne le *Lirlonfa*, la chanson est qualifiée « d'horrible complainte » et « toutes ces monstrueuses paroles sortant de cette bouche vermeille et fraîche [on] eût dit la bave d'une limace sur une rose » (1829 : 101). Le contraste décrit ici, que PARENT qualifie d'« oxymore du bien et du mal » (2003 : 5) et que l'on retrouve dans plusieurs passages du texte, soutient la thématique de l'ouvrage. Ce dernier, utilisé comme un instrument au service d'une cause, l'abolition de la peine de mort, met en scène un personnage auquel doit pouvoir s'identifier le lecteur pour être efficace, un personnage fondamentalement loyal victime d'une condamnation injuste et qui « tombe » dans la déchéance alors symbolisée par l'utilisation de la langue populaire et du lexique argotique (THOMAS 1979)⁵³⁸. GAUVIN (2004 : 129) note que le contraste apporté par l'argot n'est pas « anecdotique » mais « contribue à [...] légitimer » ce vocabulaire. Dans les *Misérables* également l'argot tient une place importante. En dehors des incises lexicales que nous avons décrites dans le chapitre 3, Hugo lui consacre un chapitre entier⁵³⁹ qui fait de lui une sorte de philologue. Le lexique y est décrit comme une créature monstrueuse :

Certes aller chercher dans les bas-fonds de l'ordre social, là où la terre finit et où la boue commence, fouiller dans ces vagues épaisses, poursuivre, saisir et jeter tout palpitant sur le pavé cet idiome abject qui ruisselle de fange ainsi tiré au jour, ce vocabulaire pustuleux dont chaque mot semble un anneau immonde d'un monstre de la vase et des ténèbres, ce n'est ni une tâche attrayante, ni une tâche aisée. Rien n'est plus lugubre que de contempler ainsi à nu, à la lumière de la pensée, le fourmillement effroyable de l'argot. (HUGO 1862 : IV, 7, 1)

Cet « idiome » qui vient d'en bas et que le poète « jette sur le pavé » n'est plus seulement celui du crime mais devient celui de la misère et Hugo lui offre un rôle non seulement dans

⁵³⁸ Ici également l'association entre la déchéance du corps et celle du langage est patente (cf ci-dessus note 459). MESCHONNIC a par ailleurs montré que, chez Hugo, « le langage, quand il est littérature, est politique » (1979 : 71).

⁵³⁹ Ce chapitre est subdivisé en quatre sections : « origine », « racine », « argot qui pleure », « argot qui rit, les deux devoirs : veiller et espérer ».

l'écriture littéraire mais surtout la « lutte des langages » (DUFOR 2004 : 165), métaphore des luttes politiques de son temps. Ainsi, l'hétérogénéité linguistique de son œuvre qui ne concerne pas uniquement l'argot mais la langue populaire comprise au sens large et les langues étrangères⁵⁴⁰ démontre une volonté de donner la parole au peuple⁵⁴¹. Il ne s'agit pas pour ces auteurs d'utiliser les variétés « autres » à des fins de divertissement et encore moins de les valoriser – leurs discours montrent bien combien elles restent stigmatisées⁵⁴² et les mises en scènes choisies combien elles sont encore cloisonnées stylistiquement – mais de faire entendre la diversité des paroles sociales, l'ensemble du français national dans un souci de représentativité qu'il faut mettre en lien avec l'idéal démocratique.

3. Les idéologies langagières et les *Mémoires d'un forban philosophe*

Comme nous l'avons souligné dans les deux premières sections de ce chapitre, la première partie du XIX^e siècle est, pour ce qui concerne les idéologies langagières, une période d'effervescence et de mouvement exceptionnellement intense⁵⁴³. La comparaison d'un certain nombre de discours métalinguistiques dans lesquels elles apparaissent sur une période temporelle plus étendue nous a également montré que certaines idéologies comme le génie, la clarté ou la pureté reviennent de manière régulière à différents moments de l'histoire de la langue et qu'elles sont réadaptées en fonction du message que l'auteur du discours souhaite délivrer⁵⁴⁴. Il s'agit désormais de comprendre le positionnement des *MF* dans cet environnement (3.1.) avant de mettre en évidence leur lien avec le contexte social dans et pour lequel ils ont été rédigés (3.2).

3.1. Les idéologies langagières des *MF*

En nous basant sur les éléments mis en lumière tout au long de cette étude, nous arrivons à la constatation que les *MF* peuvent être envisagés comme un texte-pivot dans l'évolution

⁵⁴⁰ Toute l'œuvre d'Hugo est jalonnée d'exemples de mise en scène de la voix de l'autre. Des passages agrémentés d'oral représenté (*Les Misérables*) ou de fragments en langues étrangères (*Bug-Jargal*, *Les Orientales* ou *Notre Dame de Paris*).

⁵⁴¹ Cette idée reviendra d'ailleurs dans *L'Homme qui rit* publié en 1969 :

Le peuple est un silence. Je serai l'immense avocat de ce silence. Je parlerai pour les muets. Je parlerai des petits aux grands et des faibles aux puissants. C'est là le but de mon sort. (HUGO 1989 [1869] : 741)

⁵⁴² « [...] les libertés prises [par les romantiques] avec la langue littéraire n'excluent pas qu'on en fétichise par ailleurs certaines normes, objectives ou imaginaires. Et les expérimentations romantiques, quoiqu'elles aillent toutes dans le sens d'une expansion du domaine de la littérature, ne se font pas avec moins de contraintes (le romantisme n'est pas économe en principes, en thèse, en règles) » (VANOOSTHUYSE 2009 : 26).

⁵⁴³ Ce que les différentes études de SAINT-GÉRAND (1981, 1983, 1999, 2009) ont également montré.

⁵⁴⁴ Ce phénomène de résurgence est particulièrement bien mis en évidence dans l'ouvrage de SIOUFFI sur le génie de la langue française (2010).

des idéologies langagières de la langue française⁵⁴⁵, en particulier lorsqu'elles touchent aux variétés linguistiques non-conventionnelles. Comme nous l'avons démontré, le texte est en effet à la fois le réceptacle de nombreux éléments hérités d'une période presque révolue – pour ne pas dire *révolutionnée* – et de prémisses idéologiques qui marqueront la suite du XIX^e siècle et formeront la clé de voûte de nombreuses œuvres littéraires majeures de cette époque. Si cette position charnière est théoriquement la position de tout discours – dans la mesure où l'on considère, ce qui est notre cas, qu'il fait partie intégrante d'une diachronie discursive et ne peut être envisagé en dehors de cette dernière – elle nous semble encore plus marquée dans le cas des *MF* en raison de leur insertion dans une période de mutations – politique, sociale et langagière – profondes. Concrètement, le discours métalinguistique des pièces liminaires ainsi que le choix et la mise en scène des éléments langagiers non-conventionnels du texte soulignent cette position charnière⁵⁴⁶.

Les éléments préfaciels plutôt moralisateurs des *MF* assimilant le parcours du forban à un exemple à ne pas suivre – stratagème éditorial pour attiser la curiosité des lecteurs mais également moyen en l'occurrence inefficace de se préserver de la censure – ancrent le texte dans une tradition discursive établie de longue date, celle des récits de vie de bandits (Cartouche, Mandrin, Vidocq, etc.). Parallèlement, ces textes liminaires mettent l'accent sur un élément plus spécifique à la fin de la Restauration, la mise en avant de l'argument « sensationnel » des récits – auquel l'utilisation de l'argot contribue grandement – qui, nous l'avons mis en évidence, connaît un essor à partir du milieu des années 1820, notamment avec le succès de parutions comme la *Gazette des Tribunaux*. Ce discours, qui reste très stéréotypé, met en avant la pureté des intentions de l'éditeur et tend à masquer les conceptions langagières de l'auteur et les idéologies qui les sous-tendent. Pour les appréhender, seules les analyses des procédés de mise en scène des différents types de discours du texte peuvent nous être utiles ; en effet, l'auteur des *MF* n'insère que très peu de commentaires métalinguistiques à même le texte, comme c'est également souvent le cas d'autres écrivains de la même période (cf. ci-dessus, 2.2.3.).

⁵⁴⁵ Moment charnière dont les auteurs de cette époque ont conscience de faire partie. L'étude de PRINCIPATO (2006) met en avant l'exemple de Chateaubriand qui décrit très bien ce double rattachement dans une préface pour les *Mémoires d'outre-tombe* :

Par un bizarre assemblage, deux hommes sont en moi, l'homme de jadis et l'homme de maintenant : il est arrivé que la langue française ancienne et la langue française moderne m'étaient naturelles ; une des deux venant à me manquer, une partie du signe de mes idées me manquait ; j'ai donc créé quelques mots, j'en ai rajeuni quelques autres ; mais je n'ai rien affecté ; et j'ai eu soin de n'employer que l'expression spontanément survenue. (citation proposée par PRINCIPATO 2006 : 133)

⁵⁴⁶ Mais d'autres éléments comme le jeu sur l'ambiguïté du genre (cf. chapitre 2, 2.1.) du texte participent également de ce double mouvement.

En proposant une palette variée de particularités langagières non-conventionnelles dans un texte littéraire⁵⁴⁷, l'auteur des *MF* nous fournit des informations sur la place qu'occupe la langue dans son texte et le projet qui est le sien. Il s'inscrit dans la lignée des premiers auteurs romantiques qui cherchent à représenter la diversité des parlures du peuple sans pour autant renier la culture classique – cette dernière est en effet très présente dans la narration du texte.

Ainsi, la manière dont les occurrences non-conventionnelles sont marquées dans le récit – insertion de spécificités dans des dialogues, marquage typographique, choix d'insérer un système de notes de bas de page, etc.⁵⁴⁸ – n'est pas nouvelle et témoigne de valeurs normatives affirmées et peut-être, mais dans une moindre mesure, d'une volonté d'éviter une condamnation. Leur nombre et leurs caractéristiques nous laissent entrevoir une véritable recherche d'expressivité et une volonté d'enrichissement de la langue littéraire qui est également très présente chez nombre d'auteurs de la même période comme Chateaubriand ou Nodier, positionnement qui, nous l'avons vu, ne remet pas en question la prédominance d'une norme prescriptive. En effet, la conscience normative demeure encore à la base de toute création littéraire et toute réflexion sur la langue prend appui sur des idéologies préalablement construites autour de la norme et du bon usage.

Cependant, si l'auteur des *MF* propose le plus souvent des configurations langagières qui reproduisent une dichotomie bon usage/mauvais usage – aucun jugement direct n'est porté sur les situations données à voir mais l'utilisation de sociotypes codifiés associés aux particularités linguistiques le laisse entendre –, il crée parfois des mises en scène dans lesquelles s'amorce un mélange des genres, se rapprochant alors plus d'une vision réaliste de la langue que d'une représentation littéraire stéréotypée. Le narrateur, nous l'avons montré, s'éloigne sensiblement de l'image littéraire traditionnelle qui faisait de lui le garant du bon usage, un « locuteur idéal » fonctionnant comme modèle pour le lecteur. Il se présente désormais comme un personnage capable de faire varier sa langue en fonction de la configuration sociale dans laquelle il se trouve. L'auteur ne parvient toutefois pas encore à franchir le pas qui lui permettrait de prendre pour narrateur un personnage

⁵⁴⁷ À côté des particularités que nous avons mises en avant dans cette étude, le texte propose aussi quelques mots étrangers, principalement anglais et néerlandais. VANOOSTHUYSE montre à quel point également les langues étrangères constituent à cette époque « une zone de contact à partir de laquelle la souveraineté du standard postclassique se trouve contestée » et que l'insertion de certains de leurs mots dans les textes littéraires a « une fonction d'hybridation » (2009 : 29).

⁵⁴⁸ Pour chacune des variétés en présence, nous avons décrit les mises en scènes retenues par l'auteur du texte (cf. pour l'argot, chapitre 3, I.3.1. ; pour l'écrit de peu-lettré, chapitre 4, I.1.2. ; pour l'« oral représenté », chapitre 5, I.1.2.).

véritablement issu du peuple – le forban rappelons-le est issu de la bourgeoisie – et à introduire une voix nouvelle dans la narration⁵⁴⁹. Il est cependant sur la voie d'une émancipation par rapport à la tradition et propose un héros qui n'est plus seulement un « spectateur dégagé qui observe et décrit les personnages du dehors » (MEIZOZ 2007 : 42) mais qui se présente comme un passeur.

De même, l'apparition dans un roman, « forme imprimée réservée aux écrits légitimes » (WOLF 2007 : 33), des caractéristiques linguistiques oralisantes – alors que l'écrit constitue la forme hégémonique – ou fautives et d'écrit peu-lettré – alors que la faute grammaticale « est dénoncée comme crime antipatriotique, comme atteinte aux bonnes mœurs, voire comme péché » (LODGE 1994 : 31) – constitue en soi une rupture.

De ce point de vue, les *MF* s'inscrivent dans ce mouvement qui découle à la fois de la Révolution et de l'éclosion du romantisme (VANOOSTHUYSE 2009) et qui permet la mise en avant dans les textes littéraires de plusieurs variétés de lexique, la confrontation de plusieurs genres et la valorisation de voix différentes. De ce fait, le texte donne à voir l'hétérogénéité linguistique et fait « entendre » la diversité des voix sociales, remettant indirectement en question, non pas la langue nationale, mais son unité, la mise en frontière idéologique des diversités linguistiques qu'à travers elle le pouvoir cherche à imposer.

3.2. Les *MF* et la société

Les idéologies langagières présentes dans les *MF* sous-tendent la vision sociale de l'auteur ou du moins la représentation de la société que ce dernier souhaite transmettre au lecteur. Nous avons souligné qu'il distinguait parfaitement les différentes variétés linguistiques, en mesurait le caractère conventionnel et en maîtrisait les codes. Les analyses menées indiquent également qu'il se base sur ces compétences pour amener dans son œuvre une image de la société qui soit réaliste, afin de donner de la crédibilité à son message politique. Avec la pleine conscience de l'impact idéologique que peut avoir la mise en scène de ces éléments, il recrée dans son texte une micro-société dans laquelle le langage occupe une place centrale et devient l'un des piliers de la diffusion de son idéal libéral révolutionnaire.

Concrètement, l'auteur des *MF* rend chaque personnage du récit immédiatement identifiable et rattachable à un groupe social défini grâce à l'attribution d'une parlure spécifique. Ce faisant, il renforce sa place dans l'édifice social : « derrière eux tous [les

⁵⁴⁹ Nous avons abordé cette question dans le chapitre 6.

langages] transparaissent les images de locuteurs en ‘vêtements’ concrets, sociaux et historiques » (BAKHTINE 1978 : 155). Il ne peut donc pas permettre que l’utilisation de différentes variétés linguistiques dégage une impression caricaturale qui nuirait à sa posture idéologique. Pour cette raison, l’ensemble des traits linguistiques figurant dans le texte est réaliste. Les analyses montrent que tous avaient déjà été attestés avant 1829 et/ou qu’ils auraient pu être entendus dans la bouche d’un locuteur de l’époque. Parallèlement à cette représentation crédible, l’auteur s’appuie sur des idéologies préconstruites qui lui permettent de créer une connivence avec le lecteur afin de l’amener à adopter son point de vue.

Ainsi, à l’image des variétés linguistiques encore très codifiées et définies en fonction d’une norme clairement établie et dont « la centralité est prise comme une évidence » (GADET 2007b : 210), l’image sociale donnée dans le texte est encore celle d’une société cloisonnée dans laquelle différents univers se juxtaposent. Les particularités linguistiques non-conventionnelles sélectionnées par l’auteur pour chaque groupe social sont clairement réparties selon des règles établies de longue date : nous les avons identifiées dans des textes antérieurs aux *MF* s’inscrivant dans la même tradition discursive qu’eux pour caractériser chaque sociotype : une verdurière ne s’exprime pas comme un délinquant ni comme un agent de Vidocq et réciproquement⁵⁵⁰. Toutefois, certains signes laissent entendre que les frontières entre ces groupes sociaux, ainsi que leur homogénéité interne, commencent à se fissurer, ouvrant la voie à ce qui sera un :

renversement radical, la haute société devient monstrueuse tandis que les « basses classes » produisent des prostituées vertueuses et des forçats innocents. (ANGENOT 1982 : 316)

Dans les *MF*, la proximité entre les classes laborieuses et les classes dangereuses est symbolisée par des personnages comme Vidocq ou les gardiens de prisons qui gravitent entre les deux univers et en partagent tous les codes. Parallèlement, en proposant des passages dans lesquels les différentes variétés se mélangent, en particulier les lexèmes argotiques et les traits d’« oral représenté », l’auteur met symboliquement en scène le déplacement des frontières sociales, l’assimilation progressive des classes « dangereuses » par les classes laborieuses⁵⁵¹. De ce point de vue, les *MF* n’innovent pas mais témoignent

⁵⁵⁰ Pour des détails sur les spécificités attribuées à chacun, voir le chapitre 6.

⁵⁵¹ À ce propos, GADET écrit : « L’argot [...] demeure pendant très longtemps un lexique autonome, jusqu’à ce que le XIX^e voie la disparition des grandes bandes isolées : les bandits se mêlant à la vie citadine des bas-fonds, l’argot perd de son individualité, et ses éléments se déversent dans la langue populaire qui elle-

d'une tendance forte de cette période. Dans le *Dernier jour d'un condamné* d'Hugo (1829), par exemple, le criminel n'est déjà plus issu du monde de la délinquance mais de celui de la misère et devient une victime de l'ordre social.

À l'intérieur des groupes sociaux également commencent à émerger des personnages dont les parcours s'individualisent et qui gagnent en humanité. La classe dangereuse, par exemple, n'est plus montrée uniquement comme un monde monolithique et fermé vivant en marge du reste du monde mais commence à se fondre dans la société urbaine de l'époque. Si le personnage de Taupin, issu d'une longue lignée de romanichels, symbolise le bandit traditionnel, le narrateur présente un autre visage. Originaire de la bourgeoisie et poussé par la société dans le vice⁵⁵², il transgresse malgré lui les barrières sociales. La mise en scène des langages dans le texte accompagne ce mouvement. Le narrateur s'ouvre progressivement à la diversité de la langue et apparaît comme le personnage qui en maîtrise tous les registres, ce qui lui permet d'être à l'aise dans tous les milieux et d'en tirer une certaine forme de pouvoir. Celui-ci sera toutefois de courte durée puisque le narrateur est arrêté et pendu. Symboliquement, aux niveaux langagier et social, les portes qui s'étaient entrouvertes sont alors refermées et l'ordre dominant est rétabli. Cette pirouette finale ne suffira toutefois pas à faire oublier le monde entraperçu et le pouvoir en place fera interdire le texte.

3.3. Les *MF* et la censure

Pendant la Restauration, la censure, méthode institutionnelle de contrôle des publications, intervient durant l'étape de réception de l'oeuvre, soit après sa parution⁵⁵³ au moment où se dévoile pleinement sa dimension contestataire⁵⁵⁴ puisqu'elle est alors confrontée à l'idéologie dominante. SAPIRO explique qu'elle concerne les domaines politique et moral, catégories qui sont parfois difficilement dissociables, et qu'elle touche des textes qui «transgressent les frontières du pensable et surtout du dicible ou du représentable dans une configuration socio-historique donnée» (2007 : 8). Encore marqué par les troubles

même l'influence » (1992, 7-8). Sur l'aspect social de ce phénomène, voir CHEVALIER 2002 [1952], chapitre 1.

⁵⁵² Cette thématique, largement appuyée dans le roman par des réflexions sur le fonctionnement de la société et de ses institutions, est certainement à la base de la décision de censure qui a ordonné la destruction du texte.

⁵⁵³ En effet, depuis 1819, la France décrète la liberté de publier : «[...] on passe d'un régime préventif à un système répressif, cette liberté étant assortie de restrictions plus ou moins importantes, dont la transgression entraîne des sanctions» (SAPIRO 2007: 4).

⁵⁵⁴ Pour une histoire détaillée de la censure et de ses enjeux durant la Restauration, voir Sapiro 2001, en particulier la première partie « Le combat pour la liberté d'expression sous la Restauration ».

révolutionnaires et surtout par l'idée que l'imprimé y aurait joué un rôle fondamental (SAPIRO 2011), le censeur de la Restauration a pour mission première de maintenir l'ordre et de prévenir le scandale, symboliquement et politiquement dangereux. Il ne semble donc, au premier abord, pas à l'affût des « dérives » langagières. Cependant, comme le montre (2012) à propos du Second Empire, la « Commission d'examen accorde à la langue une part plus étendue qu'elle ne le reconnaît » et les « recommandations linguistiques reportées sur les procès-verbaux [...] affleurent çà et là ».

Pour les *MF*, nous n'avons pas retrouvé l'acte de décision de censure dans lequel sont généralement spécifiés les motifs de la condamnation et, sans renseignement sur l'auteur du texte, nous n'avons pas non plus accès à son profil « idéologique » qui nous permettrait d'éclairer certains aspects de son oeuvre et d'en mesurer concrètement les enjeux politiques. Il semble toutefois clair que les virulentes attaques du texte contre les institutions en place, contre la police et contre l'église en particulier, ainsi que les accusations directes portées à l'encontre de magistrats en fonction sous la Restauration – comme Debelleye et Delavau, préfets de police de la ville de Paris, Mgr Frayssinous, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique ou Peyronnet, ministre de la Justice – ont suffi à faire condamner le texte. Ces attaques politiques directes ne sont toutefois qu'un des aspects de la critique sociale de son époque que l'auteur des *MF* donne à voir dans son texte.

Par le truchement du langage et, en particulier par l'insertion de variétés non-conventionnelles dans le texte, selon les modalités que nous avons analysées, l'auteur met en scène les rapports de domination qui régissent la société dans laquelle il vit. Il montre aussi, en faisant sortir la langue des limites qui lui sont imposées traditionnellement (certaines variétés ne devant être attribuées qu'à certains personnages ou placées uniquement dans certaines parties du texte, par exemple), que l'unité sociale et linguistique – à travers le fantasme de la langue nationale notamment – auxquelles veulent faire croire les autorités n'existe pas. La variation linguistique reflète la variation sociale et, à l'image de la société, la langue « ne peut se réduire à un objet figé et homogène coupé de l'homme qui parle » (CANUT 2007: 16). Ainsi, si les *MF* remettent clairement en cause la hiérarchie sociale cloisonnée de la Restauration – la figure du narrateur en est le meilleur exemple –, nous voyons également poindre de manière plus subversive, dans l'utilisation des variétés non-conventionnelles du texte et des idéologies qui en découlent, une critique de la

hiérarchie langagière et un plaidoyer contre l'institution d'une langue nationale monolithique.

Ces éléments langagiers – variation linguistique et idéologies langagières – n'ont certainement pas été décisifs dans la condamnation du texte et nous pouvons avancer, sans grand risque, qu'ils ne doivent pas être mentionnés dans son acte de condamnation. Cependant, il est indiscutable qu'ils font partie de l'ensemble des moyens mis au service du message de l'auteur et reflètent son système de valeur ainsi que sa vision du monde et, à ce titre-là, nous sommes persuadées qu'ils ont joué un rôle central dans la décision de retirer le texte de l'espace social de communication.

3.4. Bilan

À la lumière de l'analyse des idéologies langagières en jeu dans la première partie du XIX^e siècle, la mise en scène des variétés linguistiques non-conventionnelles des *MF* apparaît comme un élément central de sa structure. L'insertion d'une large palette de traits marqués diastratiquement dans le roman dévoile non seulement une véritable politique langagière mais également une vision sociale. De ce point de vue, les *MF* donnent à voir le lien entre la mise en frontière du langage et le cloisonnement social encore largement dominant à l'époque – dans le texte comme dans la société. Cependant, l'auteur nous laisse également entrevoir les premiers signes d'un processus d'ouverture. L'insertion de voix multiples dans le roman fonctionne donc d'une manière relativement semblable au discours carnavalesque évoqué par BAKHTINE à propos de l'œuvre de Rabelais :

[elle] brise les lois du langage censuré par la grammaire et la sémantique, et par ce même mouvement, [elle] est contestation sociale et politique : il ne s'agit pas d'équivalence mais d'identité entre la contestation du code linguistique officiel et la contestation de la loi officielle ([1965] 1970b : 29).

Les idéologies langagières héritées de ses prédécesseurs ont été assimilées avant d'être réadaptées pour servir la construction du discours démocratique de l'auteur, discours qui semble avoir parfaitement joué son rôle puisque le texte a été censuré et qu'il a été réduit au silence.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il est temps de faire le bilan du chemin parcouru. La découverte fortuite des *MF*, un texte littéraire peu connu paru à la fin de la Restauration, ne faisant pas partie des œuvres majeures du XIX^e siècle et au premier abord relativement anodin, nous a assurément menée à élargir notre manière de considérer l'étude de l'histoire de la langue et le rôle que doit y jouer la littérature.

Partie en premier lieu avec l'idée de réaliser une étude lexicale sur l'argot du XIX^e siècle, la surprise de découvrir la diversité des variétés linguistiques mises en scène dans les pages des *MF*, ce qui est d'une grande originalité pour la période considérée, nous a rapidement poussée à soumettre ce corpus à des interrogations plus larges. Nous nous sommes donc posé comme objectifs principaux de mesurer l'importance de ce type de discours pour l'étude de la variation linguistique et pour celles des idéologies langagières. Nous espérions en particulier être à même de montrer la manière dont les idéologies langagières en circulation au moment de sa rédaction le traversaient et comment elles étaient réactualisées pour être mises au service de la vision sociale de son auteur. L'éclairage réciproque de plusieurs méthodologies des sciences du langage s'est imposé à nous dès les premiers moments de cette recherche et nous a incitée à adopter une vision méthodologique « décloisonnée ». Nous avons pris le parti de conserver les *MF* au centre de cette thèse – ce qui explique qu'ils en aient, nous l'avons montré, conditionné la structure et les méthodologies – de manière à voir les processus langagiers à l'œuvre dans un discours déterminé. Ce chemin épistémologique nous a permis d'obtenir les résultats proposés tout au long de ce travail et de formuler ces quelques conclusions.

Dans un premier temps, nous avons entrepris des analyses de type variationniste que nous avons souhaitées exhaustives sur l'ensemble des traits non-conventionnels du texte. Elles nous ont conduite à affiner les connaissances précédemment acquises sur chacune des variétés concernées et à compléter l'histoire de chacune d'entre elles. Nous avons, dans un premier temps, observé que toutes les spécificités intégrées dans le texte correspondaient à des traits réels. L'analyse du lexique argotique du texte, par exemple, nous a aussi permis de préciser les descriptions lexicales préexistantes. Les résultats obtenus à cette étape du travail sur les caractéristiques linguistiques non-conventionnelles des *MF* ont, dans un second temps, été comparés avec les éléments puisés dans leur interdiscours. Cela nous a amenée à dépasser la « simple » étude de traits linguistiques. Cette confrontation a fait

apparaître les spécificités de leur utilisation littéraire et nous a renseignée sur la manière dont l'auteur a sélectionné les traits constituant les passages concernés de son roman, soit en puisant dans une tradition textuelle préexistante et/ou dans ses propres ressources langagières, mais également sur les procédés utilisés par ses successeurs. Nous avons ainsi constaté que l'auteur des *MF* était tributaire d'une double influence textuelle qui faisait de son texte, une œuvre pivot. On y décèle en effet et ce, pour toutes les variétés en présence, la mise en place de dispositifs et de caractéristiques linguistiques déjà relevés dans des œuvres anciennes mais également une part importante de nouveautés qui témoignent d'un glissement vers de nouvelles manières de représenter la variation linguistique dans l'œuvre littéraire dans lesquelles les traits non-conventionnels fonctionnent plus que jamais comme des marques socioculturelles fortes.

Les analyses des idéologies langagières sont, dans un second temps, venues apporter un éclairage complémentaire indispensable pour comprendre les raisons de la présence de ces traits dans ce discours. Au-delà d'un simple jeu stylistique, il s'est avéré qu'elles sous-tendaient en effet une vision langagière spécifique que l'auteur des *MF*, nous l'avons montré, partageait avec d'autres écrivains de la fin de la Restauration. Après avoir mis au jour les processus de circulation des idéologies à travers certains discours métalinguistiques de la première partie du XIX^e siècle, nous avons vu ces dernières se transformer et se réactualiser dans les *MF*. Cependant, si nous voulions saisir l'enjeu de la mise en scène des variétés non-conventionnelles du texte, il s'avérerait nécessaire de prendre également en compte l'espace politique et social dans lequel et pour lequel le texte avait vu le jour puisque nous étions convaincue que les fonctionnements linguistiques ne pouvaient pas être compris en dehors de ce contexte large. Alors seulement il nous a été possible de porter un regard global sur la construction langagière proposée dans les *MF* et d'en comprendre la signification. Ce texte, par la mise en scène qu'il propose de la variation linguistique, donne à voir le lien entre la mise en frontière du langage et le cloisonnement social encore largement dominant à la fin de la Restauration. On y décèle cependant aussi, notamment à travers la figure d'un narrateur à l'aise avec l'ensemble des variétés langagières mais également dans tous les milieux sociaux, les premiers signes d'un processus d'ouverture qui ne fera que se confirmer dans la société au cours du siècle. Enfin, la prise en compte de la réception de l'œuvre après sa parution nous a apporté des informations indispensables sur son positionnement idéologique et sur sa place « dans la hiérarchie des biens symboliques » (SAPIRO 2014 : 5). La décision de censure qui a frappé

les *MF* est, de ce point de vue, particulièrement significative. Elle montre comment le pouvoir politique tente d'exclure de l'espace social de communication certains discours jugés contraires – voire nuisibles – aux idéologies dominantes. L'insertion dans le texte de propos critiques visant les institutions politiques de la Restauration, la mise en scène d'un narrateur renversant l'ordre social et la présence d'idéologies langagières allant à l'encontre de celles véhiculées dans la politique linguistique officielle en a fait une œuvre dont les enjeux politiques et littéraires ont été jugés subversifs.

Au cours des différentes étapes de ce travail, plusieurs problématiques soulevées n'ont été qu'évoquées et demanderaient à être complétées. Nous pensons en premier lieu à ce qui concerne la censure et qui relève plus globalement de la réception du discours et de ses conséquences. En effet, nous sommes convaincue qu'une analyse plus complète de cet aspect de la question, qui met en jeu les rapports de pouvoir se tissant entre l'écrivain par l'entremise de son texte et les instances décisionnelles d'une société, enrichiraient les résultats proposés dans ce travail. De manière générale, la prise en compte de l'aspect communicationnel entourant les *MF* élargirait notre compréhension des mécanismes langagiers en jeu dans le texte. De même, la prise en compte d'un interdiscours plus important qui serait soumis à des analyses plus serrées permettraient de parvenir à des conclusions plus nuancées. Enfin, les questionnements appliqués aux *MF* devraient être étendu à d'autres textes littéraires de la même période, souvent considérés comme mineurs du point de vue littéraire, mais qui pourraient se révéler significatifs pour l'explication de différents processus langagiers et pour la connaissance des idéologies langagières.

Du cheminement que constitue l'élaboration de cette thèse, il ressort que nous sommes convaincue de l'utilité des textes littéraires comme sources pour les sciences du langage, en particulier quand il s'agit de comprendre le fonctionnement des idéologies langagières. Nous pensons, en outre, que chaque texte ne peut pas être traité isolément mais doit être replacé dans son interdiscours. Nous considérons en effet chacun d'entre eux comme un maillon spécifique du discours global et estimons que leur prise en compte contribuerait à parfaire notre connaissance des processus langagiers. Parallèlement, les résultats obtenus par la conjugaison des différentes méthodologies mises en œuvre de manière encore modeste dans cette étude, nous semble plaider en faveur d'approches privilégiant l'étude des phénomènes langagiers en lien avec le social et non pas seulement comme des systèmes clos. Cette étude nous a donc conduite à considérer la nécessité de pratiquer une histoire *sociale* de la langue.

Index des notions principales

Cet index n'est pas exhaustif, il a été conçu pour permettre au lecteur de localiser les endroits du texte où les notions sont définies et où elles ont une importance significative pour le développement de l'argumentation.

- archive, 24, 25, 39.
- argot, 81, 82, 83, 84, 86, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 105, 106, 109, 110, 126, 129, 131, 140, 141, 142, 269, 280, 282, 283, 285, 286, 287, 288, 304, 305, 316, 318, 322, 323, 325, 326, 328, 329.
- bon usage, 279, 305, 308, 320, 330.
- censure, 51, 53, 54, 59, 67, 75, 77, 284, 316, 329, 333, 334, 338.
- clarté de la langue française, 302, 303, 309, 310, 311, 314, 320, 328.
- compétence scripturale, 147, 148, 149, 156.
- corpus, 25, 26, 33, 43, 44, 45, 46, 47, 76, 77, 86, 101, 151, 152, 158, 176, 201, 215, 216, 303, 323.
- corpus complémentaire, 42, 44, 46, 47, 86, 167, 176, 202, 204, 305, 306.
- corpus de base, 44, 45, 46, 49, 77, 85, 130, 156, 162, 181, 216.
- dialogisme, 21.
- discours, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 35, 38, 39, 44, 45, 93, 152, 207, 280, 296, 297, 303, 304, 307, 308, 309, 329, 339.
- discours social, 21, 23.
- énoncés, 19, 21, 24, 25, 31, 37, 44, 170, 204, 215, 279, 297.
- entextualisation, 45.
- génie de la langue française, 250, 299, 301, 302, 303, 309, 311, 312, 314, 320, 321, 328.
- hégémonie, 23.
- idéologies langagières, 19, 20, 21, 22, 23, 27, 33, 34, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 49, 77, 84, 85, 93, 94, 95, 146, 151, 277, 279, 280, 295, 297, 298, 300, 302, 303, 306, 307, 308, 315, 328, 329, 331, 335, 378.
- Idéologues, 299, 308, 309.
- interdiscursivité, 20, 21.
- intertextualité, 20, 21, 44.
- langue littéraire, 33, 36, 37, 39, 43, 44, 50, 76, 81, 101, 102, 151, 201, 220, 258, 268, 283, 284, 288, 291, 292, 295, 301, 328, 330, 383.
- mémoires (genre), 49, 64, 65, 66, 67, 72, 73, 75.
- néologie, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 321.
- norme, 36, 44, 50, 76, 103, 110, 148, 149, 159, 166, 177, 181, 203, 204, 301, 310, 311, 315, 321, 330, 332.
- oral représenté, 38, 40, 43, 46, 207, 208, 214, 216, 217, 218, 219, 220, 222, 238, 240, 244, 245, 268, 271, 272, 273, 274, 275, 279, 283, 287, 291, 292, 293, 294, 295, 328, 330, 332.
- patois parisien, 208, 210.
- peu-lettré, 48, 145, 146, 147, 148, 149, 151, 165, 173, 193, 200, 201, 203, 204, 287, 289, 290, 291, 331.
- poissard, 39, 46, 50, 200, 204, 208, 210, 211, 213, 215, 217, 233, 269, 273, 275, 293, 304.
- pouvoir, 23, 24, 25, 39, 73, 296, 315, 331, 333.
- pratiques sociales, 20.
- pureté de la langue française, 67, 296, 298, 302, 309, 310, 311, 312, 314, 320, 328, 329.
- purisme linguistique, 300, 302.

- registre, 21, 22, 42, 44, 146, 150, 152, 172.
- topos du manuscrit retrouvé, 64. 70, 72, 73, 74.
- traditions discursives, 21, 151, 219.
- universalité de la langue française, 299, 302, 303, 312, 320.
- variation linguistique, 19, 36, 39, 41, 43, 48, 49, 77, 207, 304, 307, 308, 314, 319, 321.
- variationnisme, 26, 27.

Index des noms d'auteurs

- Abad Merino, M, 27.
 Abecassis, M. 32, 33.
 Agnel, É, 164, 169.
 Alén Garabato, C., 299.
 Aléong, S., 76.
 Alliot, D., 83.
 Andries, L, 128, 129.
 Andrieux-Reix, N., 164, 166, 178, 184, 185, 186, 191.
 Anfray, C., 334.
 Angelet, C., 70.
 Angenot, M., 20, 21, 23, 24, 328.
 Ansiaume, 90, 108, 112, 116, 118, 121, 124, 125, 129, 130, 134.
 Aquino-Weber, D., 24, 25, 26, 29, 86, 132.
 Arrigoni, A., 70.
 Auger, J., 21.
 Ayné, L., 100.
 Ayres-Bennett, W., 22, 26, 29, 30, 32, 38, 164, 169, 196, 197, 207, 218, 219, 238, 247, 260, 308, 315.

 Bachmann, C., 95.
 Baddeley, S., 164, 178, 182, 183, 184, 189.
 Bakhtine, M., 44, 332, 335.
 Balibar, R., 103, 298.
 Balzac, H. de, 62, 88, 97, 105, 108, 178, 209, 221, 229, 236, 237, 239, 243, 246, 251, 263, 264, 301, 324, 326.
 Banniard, M., 27, 44.
 Barbier, A., 127.
 Barbusse, H., 197.
 Barsi, M., 262.
 Barthes, R., 76.
 Bauche, H., 36, 83, 164, 165, 171, 176, 221, 225, 226, 230, 237, 239, 244, 254, 255, 259.
 Bauman, R., 22.
 Baumgartner, E., 70.
 Beaufort d'Auberval, A., 115.
 Beaujot, J.-P., 321.
 Béguelin, M.-J., 34.
 Behnstedt, P., 253.
 Bensimon-Choukroun, G., 95.
 Bergounioux, G., 100.
 Berlan, F., 27.
 Bescherelle, 255, 313, 314.
 Biard, M., 212, 213, 261, 263, 264, 266, 270.
 Biedermann-Pasques, L., 164, 166, 177, 184, 185, 189, 191.
 Birk, J., 217, 221, 229, 230, 232, 233, 234, 235, 246, 247, 248, 249, 259.
 Blanc, A., 160, 298.
 Blanche-Benveniste, C., 34, 35, 36, 37.
 Blommaert, J., 45.
 Bloomfield, L., 223.
 Boch, J., 210, 211, 213.
 Bochenek-Franczakowa, R., 72, 73, 74.
 Bochmann, K., 20, 26, 27, 28.
 Bodel, J., 87.
 Boiste, P.-C.-V-, 82, 130, 305, 306, 310,
 Bollème, G., 128.
 Bordier, J.-P., 177.
 Bork, H.-D., 208, 209, 218, 226, 227, 229, 231, 233, 235, 239, 247, 253, 259.
 Bouchet, T., 31, 95, 111, 128.
 Boulanger, J.-C., 313.
 Bourdieu, P., 28, 41, 47, 152.
 Bouscayrol, R., 48, 155, 156, 157, 167, 172, 175, 177, 178, 180, 181, 191, 192, 193, 237.
 Boutet, J., 40.
 Boutmy, E., 83.
 Bowles, B., 318.
 Boyer, H., 299.
 Branca(-Rosoff), S., 30, 34, 148, 149, 153, 154, 156, 165, 166, 167, 172, 176, 177, 184, 186, 189, 191, 192, 203, 204.

- Bras-de-Fer, 52, 90, 91, 98, 120, 125, 130, 317.
- Brasseur, P., 260.
- Bray, L., 163, 168, 262.
- Briggs, C. L., 22.
- Broudic, F., 299.
- Brunet, G., 58, 64.
- Bruneton-Governatori, A., 158.
- Brunot, F., 26, 164, 165, 169, 172, 211, 213, 217, 219, 222, 225, 226, 230, 233, 235, 236,, 239, 240, 241, 244, 248, 252, 258, 270, 271, 298, 302.
- Buret, E., 83.
- Burke, P., 302.
- Busse, W., 299, 309.
- Caillot, A., 262, 263, 266, 319, 320.
- Calvet, L.-J., 82, 83, 94,.
- Campbell, L., 26.
- Canut, C., 299, 300, 301, 302, 334.
- Carton, F., 220. 318.
- Castel, L., 226.
- Catach, N., 164, 173, 174, 178, 182, 183.
- Catineau-Laroche, P.-M.-S., 250.
- Cellard, J., 52, 53, 64, 65, 93, 135, 136.
- Certeau, M., 101, 298, 299.
- Cervenkova, J., 95.
- Chambon, J.-P., 85.
- Chapsal, C.-P., 305, 311.
- Charaudeau, P., 20, 21, 34, 147, 148, 166.
- Charles, D., 53, 94, 155, 162.
- Chartier, R., 89, 94, 96.
- Chateaubriand, F.-R., 185, 329.
- Chaurand, J., 157, 180, 187, 188, 189, 191, 192, 199, 217, 237, 240, 298.
- Chavatte, P.-I., 171.
- Chereau, O., 81, 87, 89, 95, 103, 111, 127, 128, 129, 142, 315.
- Chervel, A., 300.
- Chevalier, J.-C., 83, 300, 317, 333.
- Chevrot, J.-P., 243.
- Christ, G., 94.
- Claustre, D., 63.
- Coirault, Y., 65, 73.
- Colin, J.-P., 93, 94, 100, 136, 137.
- Colombey, É., 92, 132, 133, 136.
- Conde Silvestre, J.-C., 25, 26, 29, 30, 31.
- Cook, J., 36.
- Corbeil, J.-C., 139.
- Cormier, M., 313.
- Cotelli, S., 24, 25, 26, 29, 305.
- D'Hautel, C.-L., 319, 320.
- Dabène, P., 147.
- Dartois, A., 129.
- Dauzat, A., 83, 84, 94, 100.
- Delaplace, D., 23, 81, 83, 84, 87, 88, 89, 94, 95, 128.
- Delavau, G., 52, 161, 162, 168, 170, 192, 193, 196, 201, 202, 204.
- Delbouille, P., 74.
- Delesalle, G., 92, 132, 134, 137, 300.
- Del Lungo, A., 69, 70, 73.
- Deloffre, F., 163, 210, 216, 234, 273.
- Delvau, A., 92, 136, 137, 318.
- Déruelle, A., 323.
- Descamps-Hocquet, M., 94.
- Desgranges, J.-C.-L.-P., 119, 130, 164, 168, 169, 171, 200, 219, 267, 268, 319, 320.
- Desmet, P., 45, 99.
- Détrie, C., 21.
- Develey, I.-E.-L., 284.
- D'Hautel, C.-L., 115.
- Diaz, J., 65, 66, 69, 146.
- Dinaux, A., 58, 64.
- Doppagne, A., 284.
- Drouet, G., 106.
- Dubois, J., 90, 130, 166, 285.
- Dubreuil, L., 15.
- Duchêne, A., 22.
- Duchet, C., 66, 67.
- Dufour, F., 20, 21, 174, 328.

- Dugas, A., 110, 201.
 Dupin, H., 129.
 Duval, F., 147.
- Eco, U., 108.
 Edelman, N. 127.
 Elouin, 91, 317.
 Elyada, O., 208, 211, 212, 218.
 Enckell, P., 95, 116, 117, 125, 213.
 Ernst, G., 149, 159, 168, 171, 180, 181, 183, 184, 194, 203.
 Esnault, G., 62, 64, 92, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 132, 133, 137, 141, 142.
 Estienne, H., 298.
- Falkert, A., 240.
 Favart, 34, 36, 162, 208, 231, 234, 236, 241, 250, 253, 271.
 Fayol, 243.
 Féraud, Abbbé, 82, 171, 210.
 Ferguson, C., 21.
 Fischer, J., 224.
 Foucault, M., 20, 21, 23, 25, 296.
 Fouché, P., 164, 197, 225, 232.
 Foulet, L., 29, 238.
 Fournier, I., 52, 128.
 Franchet, A., 52, 161, 162, 168, 170, 192, 193, 194, 196, 201, 202, 204.
 François(-Geiger), D., 59, 81, 84, 85, 86, 94, 157, 174, 177, 283, 287, 288.
 Freeman, M., 127.
 Frégier, H., 83.
 Frei, H., 36, 164, 224, 226, 238, 239, 244, 254, 255.
 Fumaroli, M., 65, 301.
 Furet, F., 289, 303.
 Furetière, A, 82, 83.
- Gachard, L., 243.
- Gadet, F., 29, 34, 36, 85, 228, 231, 236, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 251, 254, 259, 269, 296, 332.
 Gaillard, 60.
 Garat, J.-D., 308, 309.
 Gardes-Tamine, J., 243.
 Gardy, P., 299.
 Gattel, C.-M., 82, 83.
 Gauthier, H., 313.
 Gauvin, L., 323, 324, 325, 326, 327.
 Genette, G., 65, 68, 321, 322.
 Georg, K., 94.
 Geuljans, R., 322.
 Gimeno Menéndez, F., 25.
 Glatigny, M., 36, 266, 300, 305, 306, 307, 314.
 Godineau, D., 271.
 Goudaillier, J.-P., 83.
 Gougenheim, G., 164, 200, 249.
 Grafström, Å., 209.
 Gramsci, A., 23.
 Grandval, N., 87, 89, 103, 112, 127, 128, 129, 315.
 Grevet, R., 289.
 Grevisse, M., 197, 255.
 Grimaldi, 305, 377
 Gruaz, C., 164, 178, 182.
 Guerin, E., 34, 36.
 Guieysse, G., 133.
 Guilhaumou, J., 20, 26, 271, 298.
 Guiraud, P., 36, 83, 86, 94, 226, 254.
- Hadermann, P., 237.
 Hagège, C., 28.
 Halbert d'Angers, A., 91, 305, 317, 322.
 Hallyn, F., 70.
 Hamon, P., 292.
 Hassler, G., 299.
 Hausmann, F. J., 248.
 Heller, M., 22, 27, 40.
 Herman, J., 70.

- Honvault, R., 166.
- Horak, A., 208, 218, 224, 229, 230, 231, 233, 236, 237, 239, 240, 241, 243.
- Huard, G., 63.
- Huchon, M., 174.
- Hugo, V., 56, 63, 74, 75, 87, 88, 97, 104, 108, 131, 132, 134, 141, 142, 146, 159, 204, 236, 258, 261, 286, 290, 316, 324, 327, 328, 333.
- Imbs, P., 138.
- Jaffe, A., 22, 41, 298.
- Jaffré, J.-P., 166.
- Jeanjean, C., 36, 37.
- Jonasson, K., 250.
- Jouin, N., 163, 211.
- Julia, D., 101, 298, 299.
- Kalifa, D., 31, 32, 68, 294.
- Keller, H.-E., 322.
- Kiriu, K., 88.
- Klinkenberg, J.-M., 300.
- Koch, P., 35, 149.
- Kock, P. de, 256, 257, 262.
- Kouadio, N., 95.
- Kremnitz, G., 22, 28.
- Kristeva, J., 68.
- Kristol, A., 25, 26, 28, 29, 34, 254.
- Kroskrity, P., 22.
- La Grasserie, R., 94, 99.
- Laboulais-Lesage, I., 130.
- Labov, W., 26, 28, 29.
- Labrie, N., 27.
- Lacassin, F., 91, 289.
- Lafage, S., 95.
- Lahaye, W., 45.
- Lahouati, G., 65, 66, 72, 73.
- Laks, B., 243.
- Laporte, D., 298.
- Larchey, 92, 132, 133, 136, 137.
- Larthomas, P., 83, 94, 155, 156.
- Lasphrise, M., 111, 128.
- Lauwers, P., 99.
- Le Roux, Ph., 260.
- Le Roux, Pierre, 140.
- Le Sage, A.-R., 50.
- Léard, J.-M., 220, 254.
- Lebrun, F., 96.
- Leclair, P., 89, 102, 104, 113, 114, 115, 129, 315, 316.
- Ledda, S., 129.
- Legrand, M.-A., 129, 267.
- Lejeune, P., 65.
- Léon, P. R., 214.
- Lermina, J., 99.
- Leroy, S., 174.
- Lévêque, H., 99.
- Lhéritier, L.-F., 289.
- Littré, É., 200, 261, 262, 263, 264, 266, 306.
- Lodge, A., 22, 26, 29, 31, 32, 33, 34, 163, 164, 168, 169, 170, 172, 180, 201, 212, 213, 217, 218, 221, 229, 233, 235, 247, 259, 331.
- Louvet de Couvray, J.-B., 102, 103, 104, 251, 258, 294.
- Lüdi, G., 20, 210, 218, 221, 224, 228, 229, 233, 237, 239, 241, 249, 253, 259.
- Luzzati, D., 38, 207.
- Luzzati, F., 207.
- Lyons, M., 76, 172.
- Mac Orlan, P. 94.
- MacNamee, T., 299, 300, 301.
- Maingueneau, D., 20, 21, 33, 34, 148, 166.
- Maire, C., 158.
- Mandelbaum-Reiner, F., 94.
- Mandrou, R., 128.
- Maquère, 177.
- Marchello-Nizia, C., 34, 38, 214, 259, 292.
- Marnette, S., 214.
- Martin, M., 177.

- Martineau, F., 27, 33, 146, 149, 159, 191, 199, 203, 204, 246, 247, 248, 255, 256.
- Mathieu, P., 82, 94.
- Matoré, G., 208.
- Mattatia, F., 83.
- Mattheier, K., 25, 28.
- Ménage, G., 197, 236, 247.
- Ménétra, J.-L., 159, 165, 166, 168, 172, 175, 177, 186, 189, 192.
- Mercié, J.-L., 56.
- Mercier, L.-S., 213, 263.
- Meschonnic, H., 327.
- Michel, F., 83, 92, 99, 130, 134, 136, 200, 306, 320, 322, 323.
- Mixco, M., 26.
- Moch, G., 83.
- Moirand, S., 45, 46.
- Molard, É., 200.
- Monsieur comme il faut, 71, 90, 91, 98, 113, 119, 127, 128, 129, 130, 160, 161, 169, 171, 316, 317, 318.
- Monsonégo, S., 164, 184, 185.
- Moore, A. P., 211.
- Moreux, B., 154, 156, 158.
- Müller, M., 211.
- Nédélec, C., 50, 54, 62, 64, 66, 74, 81, 89, 90, 94, 95, 96, 97, 102, 103, 105, 128, 129, 140, 288, 294.
- Nerval, G. de, 127.
- Nevalainen, T., 25.
- Nézel, T., 129.
- Niceforo, A., 83, 94.
- Nisard, C., 164, 169, 210, 211, 213.
- Nissille, C., 305.
- Nodier, C., 83, 98, 282, 301, 306, 320, 321, 322.
- Noël, F., 311.
- Noll, V., 94, 127.
- Oesterreicher, W., 35, 149.
- Onillon, S., 148.
- Osthus, D., 315.
- Oudin, A., 210, 224, 246.
- Overnay, A., 129.
- Ozouf, M., 289, 303.
- Parent(-Lardeur), Y., 61, 94, 104, 134, 327.
- Parinet, É., 52, 53, 61, 185.
- Paris, G., 253.
- Peignot, G., 257.
- Pellat, J.-C., 164, 166, 176, 178, 182, 184, 186, 190, 191.
- Perrin-Naffakh, A.-M., 272.
- Petiot, G., 36.
- Petitjean, A., 37, 274.
- Petitpas, T., 95.
- Pohlisch, B., 210.
- Poirier, C., 264.
- Pourtois, J.-P., 45.
- Prikhodkine, A., 284.
- Principato, A., 178, 183, 185, 329.
- Privat, J.-M., 37, 274.
- Prost, A., 47.
- Pruner, F., 218.
- Psaume, E., 128.
- Quémada, B., 307, 308.
- Raban, L.-F., 87, 91, 315, 316, 317, 323, 324.
- Rat du Châtelet*, 87, 97, 103, 113, 119, 129, 139, 142, 323.
- Raumolin-Brunberg, H., 25.
- Raymond, F., 83, 209.
- Redard, G., 94.
- Reid, T., 21.
- Rétif de la Bretonne, 170, 261.
- Revel, J., 101, 298, 299.
- Rey, A., 29, 93, 98, 217, 287, 298, 299, 300, 303, 305, 306.
- Rézeau, P., 84, 300, 315.
- Ricard, A., 324.
- Richelet, P., 82, 83, 169, 229.

- Rickard, 302.
- Rioux, J.-C., 97, 104.
- Rivarol, A. de, 299, 302.
- Robert-L'argenton, F., 83.
- Roche, D., 159, 197.
- Roffé, A., 81, 82, 94.
- Romaine, S., 26, 29, 30.
- Roquefort, J.-B.-B., 83.
- Rosa, G., 108, 288.
- Rosier, L., 214.
- Rosset, T., 164, 214, 217, 219, 221, 222, 224, 225, 229, 230, 231, 234, 235, 236, 240, 241, 242, 243, 244, 247, 259.
- Roth, S., 211.
- Rouayrenc → Vigneau(-Rouayrenc).
- Rouffiange, R., 208, 218, 225, 229, 230, 233, 239, 240, 250, 255, 264, 270, 271.
- Rouleau, A., 313.
- Roussy, V., 60.
- Royer, A., 117.
- Ruby, Péchon de, 87, 88, 89, 95, 103, 111, 127, 128, 142, 315.
- Sainéan, L., 92, 93, 94, 132, 135, 137, 141, 288.
- Saint-Gérard, J.-P., 99, 219, 298, 300, 301, 304, 306, 315, 328.
- Saint-Hilaire, É.-M., 87, 91, 315, 316, 317, 323, 324, 364, 365.
- Sand, G., 107, 170, 209, 221, 229, 233, 239, 243, 255, 261.
- Sapiro, G., 51, 54, 306, 333, 338.
- Sartre, J.-P., 39.
- Savatovsky, D., 94, 99, 305, 323.
- Schafroth, E., 31, 37.
- Schieffelin, B., 22.
- Schlieben-Lange, B., 101, 148, 149, 159, 212, 298.
- Schmitt, H., 326.
- Schneider, N., 30, 148, 149, 153, 154, 156, 165, 167, 172, 176, 177, 184, 186, 189, 191, 192, 204.
- Schwob, M., 133.
- Séguin, J.-P., 38, 149, 159, 164, 182, 184, 186, 189.
- Seijido, M., 308.
- Serodes, S., 164, 174.
- Seth, C., 129.
- Siblot, 21, 360.
- Sillam, M., 240.
- Siouffi, G., 101, 148, 149, 159, 166, 175, 192, 211, 298, 299, 301, 302, 303, 328..
- Söll, L., 35, 238.
- Souchon, C., 157.
- Sourdot, M., 81, 94, 100.
- Soust, J., 158.
- Soutet, D., 37.
- Staes, J., 158.
- Steinmeyer, G., 197, 226, 229, 230, 233, 235, 236, 239, 243, 246.
- Sue, E., 88, 91, 97, 105, 107, 133, 135, 136, 170, 229, 236, 246, 257, 258, 262, 266, 317, 324, 325, 326.
- Swiggers, P., 99, 302, 303.
- Szende, T., 110.
- Tasker, L., 307, 308, 312, 313.
- Thérenty, M.-È., 53, 61.
- Thibault, A., 85, 106.
- Thouret, A., 97.
- Thurot, C., 163, 169, 171, 219, 221, 224, 229, 230, 231, 233, 236, 242.
- Tilkin, F., 214.
- Tobler, A., 238.
- Tournier, M., 66, 67, 164, 178.
- Trabant, J., 299, 309.
- Trévoux*, 82.
- Turpin, B., 94.
- Vadé, J.-J., 163, 196, 201, 211, 213, 217, 221, 227, 229, 231, 233, 235, 241, 243, 244, 248, 249, 255, 264, 267, 268, 275.
- Valdman, A., 83, 95.
- Valli, A., 30, 31, 34, 247.
- Vandenbussche, W., 26.

Vanoosthuyse, F., 300, 301, 321, 324, 325, 328, 330, 331.

Vaudelin, G., 231, 239, 242.

Vaugelas, C. F. de, 197, 231, 246, 250, 271, 303.

Vaulchier, H. de, 303, 308, 317.

Vendryes, J., 282.

Verine, B., 21.

Viboud, A., 292.

Vidocq, E., 49, 50, 52, 64, 65, 67, 75, 83, 86, 87, 91, 92, 97, 100, 104, 107, 119, 120, 122, 123, 124, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136, 140, 143, 145, 146, 160, 161, 162, 168, 176, 177, 180, 192, 193, 196, 201, 202, 204, 215, 286, 289, 290, 317, 318, 332, 324, 332.

Vigneau(-Rouayrenc), C. 35, 214, 231, 232.

Villemain, M., 312, 313.

Villon, F., 86, 127.

Walter, H., 190, 224.

Wartburg, W., von, 211, 322.

Weinrich, H., 70, 299, 303.

Willemyns, R., 26.

Wionet, C., 307.

Wolf, N., 159, 168, 171, 289, 331.

Woolard, C., 22.

Wüest, J., 210, 211, 213, 222, 235, 248, 259.

Wulf, J., 323.

Yve-Plessis, R., 50, 51, 53, 55, 64, 81, 89, 91, 94, 137.

Zellweger, R., 209.

Zongo, M., 95.

Liste des figures, tableaux et graphiques

CHAPITRE 1

Figure 1.1 : schéma de KOCH et OESTERREICHER, « Immédiat communicatif/distance communicative et code phonique/code graphique »

CHAPITRE 2

Figure 2.1 : reproduction de la notice de l'inventaire « local » de Julie Chenay

Figure 2.2. : reproduction de la notice de CASSIER

Figure 2.3. : reproduction de la couverture des *Voleurs, les mouchards et les pendus*

Figure 2.4. : reproduction du bas de la p. 53 de l'ouvrage de DINAUX et BRUNET

CHAPITRE 3

Tableau 3.1. : l'argot dans les *MF*

Tableau 3.2. : présence des argotismes des *MF* dans la lexicographie

CHAPITRE 4

Tableau 4.1 : relevé des absences de majuscule

Tableau 4.2 : relevé des omissions d'accents

Tableau 4.3 : relevé des omissions de consonnes finales muettes

Tableau 4.4 : relevé des redoublements consonantiques

Tableau 4.5 : relevé des réductions consonantiques pour les consonnes doubles

Tableau 4.6 : relevé des agglutinations article + substantif

Tableau 4.7 : relevé des agglutinations pronom possessif + substantif

Tableau 4.8 : relevé des agglutinations adverbe de négation + verbe

Tableau 4.9 : relevé des agglutinations clitique sujet/régime + verbe

Tableau 4.10 : relevé des autres cas d'agglutination

Tableau 4.11 : relevé des cas de surdécoupage

Tableau 4.12 : relevé des graphies non-conventionnelles pour transcrire le [ɛ]

Tableau 4.13 : relevé des graphies non-conventionnelles pour transcrire le [e]

Tableau 4.14 : relevé des occurrences présentant un écart d'accord en genre ou en nombre

Tableau 4.15 : relevé des omissions/confusions de finales pouvant prêter à confusion pour l'identification de la personne du verbe

CHAPITRE 5

Tableau 5.1 : *alle(s), a* pour *elle(s)*

Tableau 5.2 : *moscieu* pour *monsieur*

Tableau 5.3 : *J'* pour *je* / *m'* pour *me* / *t'* pour *te* / *s'* pour *se* / *l'* pour *le* / *d'* pour *de*

Tableau 5.4 : *t'* pour *tu*

Tableau 5.5 : *qu'* pour *qui, que*

Tableau 5.6 : *n'* pour *ne*

Tableau 5.7 : *c't', c'te* pour *cette* / *c'* pour *ce*

Tableau 5.8 : chute de *e* et *é* en syllabe initiale

Tableau 5.9 : *ben* pour *bien*

Tableau 5.10 : *ly* pour *lui*

Tableau 5.11 : *v'là* pour *voilà*

Tableau 5.12 : *ous qu'* pour *où est-ce que*

Tableau 5.13 : *not', vot'* pour *notre, votre*

Tableau 5.14 : *pus* pour *plus*

Tableau 5.15 : *y* pour *il/ils*

Tableau 5.16 : *y* pour *il y*

Tableau 5.17 : consonne de liaison *z*

Tableau 5.18 : *il faut mieux* pour *il vaut mieux*

Tableau 5.19 : *soche* pour *chose*

Tableau 5.20 : *je vas* pour *je vais*

Tableau 5.21 : *je + -ons*

Tableau 5.22 : *aller + infinitif*

Tableau 5.23 : *la + nom propre*

Tableau 5.24 : *quoi que* pour *qu'est-ce que*

Tableau 5.25 : *qu'est-ce que tu parles de*

Tableau 5.26 : *Laquelle est-ce de*

Tableau 5.27 : *t-y*

Tableau 5.28 : *à cause que*

Tableau 5.29 : *par* pour *dans, à travers*

Tableau 5.30 : *au vis-à-vis de*

Tableau 5.31 : *si fait*

Tableau 5.32 : absence de *ne* de négation

Tableau 5.33 : adjectif + *assez*

Tableau 5.34 : *bonne femme*

Tableau 5.35 : *boire un canon*

Tableau 5.36 : *cassine*

Tableau 5.37 : *causer*

Tableau 5.38 : *(se) chamailler*

Tableau 5.39 : *faire droguer qn*

Tableau 5.40 : *être dans le cas de*

Tableau 5.41 : *gueule*

Tableau 5.42 : *manger [des coups]*

Tableau 5.43 : *marier qqn*

Tableau 5.44 : *ribotte (être en ~)*

Tableau 5.45 : mots familiers et/ou populaires et régionaux

Tableau 5.46 : adj. dépréciatif + substantif

Tableau 5.47 : injures

Tableau 5.48 : *sauraient*

CHAPITRE 6

Graphique 6.1 : répartition de l'argot dans les *MF*

Graphique 6.2 : répartition de l'argot dans le dd selon les personnages

Graphique 6.3 : occurrences d'« oral représenté » (femmes)

Graphique 6.4 : occurrences d'« oral représenté » (hommes)

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires⁵⁵⁵

- (1817-1834), *Déclaration des imprimeurs parisiens : classement alphabétique des déclarants*, Centre Historique des Archives Nationales de France [AN], F 18/82.
- (1815-1870), *Imprimeurs et lithographes : brevets. Dossier des brevetés parisiens : classement alphabétique des brevetés*, Centre Historique des Archives Nationales de France [AN], F 18/1805.
- (1815-1870), *Imprimeurs et lithographes : brevets. Dossier des brevetés du département de la Seine : classement alphabétique des brevetés*, Centre Historique des Archives Nationales de France [AN], F 18/1836.

ACADÉMIE FRANÇAISE (1694), *Le Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roy*, 2 vol., Paris (Vve Jean Baptise Coignard).

ACADÉMIE FRANÇAISE (1798), *Dictionnaire de l'Académie française*, cinquième édition avec une préf. de J.-D. GARAT, 2 vol., Paris (Firmin-Didot Frères). [Ac. 1798]

ACADÉMIE FRANÇAISE (1835), *Dictionnaire de l'Académie française*, sixième édition avec une préf. de M. VILLEMMAIN, 2 vol., Paris (Firmin-Didot Frères). [Ac. 1835]

ACADÉMIE FRANÇAISE (1878), *Dictionnaire de l'Académie française*, septième édition avec les six préfaces des éditions précédentes, 2 vol., Paris (Firmin-Didot Frères).

ALLIOT, David (2004), *Chier dans le cassetin aux apostrophes. Et autres trésors du vert langage des enfants de Gutenberg*, préface de Cl. DUNETON, Paris (Éditions Pierre Horay).

AN. (1844), *Dictionnaire complet de l'argot employé dans les « Mystères de Paris »*, Paris (chez tous les libraires). [SueArgot 1844]

AN. (1790), *Le Rat du Châtelet*, s.l. (s.n.). [Rat 1790]

AN. (1829), *Mémoires d'un forban philosophe*, Paris (Moutardier). [MF]

AN. (1630), *Response et complainte au grand Coesre sur le Jargon de l'Argot réformé. Avec un plaisant Dialogue de deux Mions, par le Regnaudin Mollancheur, en la Vergne de Misericorde. Composé par un des plus Chenatres Argotiers de ce temps. [fleuron]*, Paris (Chez Iean Martin, sur le Pont S. Michel à l'Ancre double, près le Chasteau S. Ange).

ANSIAUME (1943 [1821]), « Argot en usage au Bagne de Brest en 1821 », *Le Français moderne* 11, 278-288. [Ansiaume 1821]

ANSIAUME (1943 [1821]), « Argot en usage au Bagne de Brest en 1821 », *Le Français moderne* 12, 53-60 et 195-205. [Ansiaume 1821]

ANTIER, Benjamin / ARAGO, Étienne / CROSNIER, Edmond (1827), *Mandrin*, mélodrame en trois actes, [Porte-Saint-Martin, 3 avril 1827], Paris (Bezou).

BALZAC, Honoré de (1839), *Béatrix ou les amours forcés*, Paris (Hippolyte Souverain).

— (1844), *Splendeurs et misères des courtisanes*, 3 vol., Paris (Potter).

⁵⁵⁵ Dans les «sources primaires», nous avons regroupé tout ce qui constitue nos différents corpus.

- (1847), *La dernière incarnation de Vautrin*, Paris (Meline, Cans et compagnie).
- (1973 [1847]), *Splendeurs et misères des courtisanes*, édition de P. BARBÉRIS, Paris (Folio).
- BARBUSSE, Henri (1916), *Le feu : journal d'une escouade*, Paris (Flammarion).
- BEAUFORT D'AUBERVAL, Alphonse Aimé (1803), *L'enfant du trou du souffleur*, Paris (Lepetit).
- BESCHERELLE, LOUIS-NICOLAS (⁴1856), *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue, deux tomes*, Paris (Garnier Frères).
- BIARD, MICHEL (2009), *Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne. 1790-1794*, Paris (Tallandier).
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE LA FRANCE (1814-1971), *Bibliographie de la France*, Paris (Pillet, Cercle de la librairie).
- BODEL, Jean (1982 [vers 1200]), *Le jeu de Saint-Nicolas*, édité par A. JEANROY, Paris (Champion).
- BOISTE, Pierre-Claude-Victor (1800), *Dictionnaire universel de la langue française*, Paris [plusieurs rééditions notamment en 1803, 1812, 1834, etc.].
- BOISSIER, Auguste (1992 [1873]), *Glossaire du patois de Die (Drôme)*, ed. par M. CALDERON, Nîmes (Lacour).
- BOSQUET-GAUAUDAN (1804), *Cadet Roussel chez Achmet*, comédie-folie en un acte, Paris (Cavanagh-Barba).
- BOUCHET, Guillaume (1597), *Second livre des Serees*, Paris (Chez Jeremie Perier).
- BOUSCAYROL, René (1987), *Cent lettres de soldats de l'an II*, Paris (Aux amateurs de livres).
- BOUTMY, Eugène (1883), *Dictionnaire de l'argot des typographes, précédé d'une Monographie du Compositeur d'Imprimerie et suivi d'un choix de coquilles typographiques célèbres ou curieuses*, Paris (Marpon / Flammarion).
- BOYER D'ARGENS, Jean-Baptiste (1735), *Mémoires de Monsieur le Marquis d'Argens*, Londres (Aux dépens de la Compagnie).
- (1993 [1735]), *Mémoires de Monsieur le Marquis d'Argens*, édition préfacée, établie et annotée par Y. COIRAULT, Paris (Desjonquères).
- BRANCA, Sonia / SCHNEIDER, Nathalie (1994), *L'écriture des citoyens. Une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la période révolutionnaire*, Paris (Klincksieck).
- BRAS-DE-FER (1829), *Nouveau Dictionnaire d'argot [...]*, Paris (Marchands de nouveautés). [Bras-de-Fer 1827]
- BRASSEUR, Patrice (2001), *Dictionnaire des régionalismes du français de Terre-Neuve*, Tübingen (Niemeyer).
- BRASSEUR, Patrice / CHAUVEAU, Jean-Paul (1990), *Dictionnaire des régionalismes de Saint-Pierre et Miquelon*, Berlin (De Gruyter).
- BRUNETON-GVERNATORI, Ariane / STAES, Jacques (1996), « *Cher père et tendre mère...* ». *Lettres de Béarnais émigrés en Amérique du Sud (XIX^e siècle)*, Biarritz (Éditions J. et D.).
- Bulletin du bibliophile* 1 (1834-1835), avec notices de C. NODIER, Paris (Techener).
- CAILLOT, Antoine (1826), *Nouveau dictionnaire proverbial, satirique et burlesque plus complet que ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, à l'usage de tout le monde*, Paris (Dauvin).
- CAMPBELL, Lyle / MIXCO, Mauricio J. (2007), *A glossary of Historical Linguistics*, Edinburgh (Edinburgh University Press).

- CASTEL, L. (1828), *Nouvelle anthologie ou choix de chansons anciennes et modernes*, deuxième édition, revue, corrigée, augmentée et ornée de gravures, Paris (Librairie ancienne et moderne).
- CATINEAU-LAROCHE, Pierre-Marie-Sébastien (1814), *Nouveau dictionnaire de poche de la langue française, avec la prononciation, composé sur le système orthographique de Voltaire*, Paris (Chez Lefèvre).
- CELLARD, Jacques / REY, Alain (1991 [1980]), *Dictionnaire du français non conventionnel*, Paris (Hachette). [Cellard/Rey 1991]
- CHARAUDEAU, Patrick / MAINGENEAU, Dominique (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris (Seuil).
- CHATEAUBRIAND, François-René de (2009 [1797]), « Essai sur les révolutions » in : PRINCIPATO, A. (ed.), *Œuvres complètes*, vol. 2, Paris (Honoré Champion).
- CHAVATTE, Pierre Ignace (2005), « Chronique memorial des choses memorables », in : ERNST, G. / WOLF, B. (ed.), *Textes français privés des XVII^e et XVIII^e siècles*, CD-Rom, Tübingen (Niemeyer).
- CHEREAU, Ollivier (2008 [1630/1632/1634]), « Dictionnaire argotique, dressé par ordre alphabétique », in : *Le jargon ou langage de l'argot réformé*, édition critique annotée et commentée à partir des éditions lyonnaises complètes (1630,1632,1634) avec des documents complémentaires et dictionnaire-glossaire du jargon du livret par D. DELAPLACE, Paris (Honoré Champion). [Chereau + date]
- (2008 [1630/1632/1634]), *Le jargon ou langage de l'argot réformé*, édition critique annotée et commentée à partir des éditions lyonnaises complètes (1630, 1632, 1634) avec des documents complémentaires et dictionnaire-glossaire du jargon du livret par D. DELAPLACE, Paris (Honoré Champion).
- (1822), *Le Jargon, / ou le langage / de l'argot réformé, / Comme il est à présent en usage parmi / les bons pauvres ; / Tiré et recueilli des plus fameux Ar-/gotiers de ce temps ; / Composé par un Pillier de Boutanche, / qui maquille en molanche en la / Vergne de Tours ; / Augmenté de nouveau dans le Dic-/tionnaire, des mots les plus subs-/tantifs de l'Argot, outre les pré-/cédentes impressions*, Troyes (Vve André).
- CICERO, Marcus Tullius (⁶1738), *Lettres de Cicéron à Atticus*, traduite par M. L'ABBÉ MONGAULT de l'Académie Française, & ci-devant Précepteur de Monseigneur le Duc d'Orleans, Paris (Chez la Veuve Delaulne).
- COLIN, Jean-Paul (1990), *Dictionnaire de l'argot*, Paris (Larousse). [ColinArgot 1990]
- COLOMBEY, Émile (1995 [1862]), *L'argot des voleurs*, [Étoile sur Rhône] (Gauvin). [Colombey 1862]
- CONSTANT, Benjamin (1816), *Adolphe : anecdote trouvée dans les papiers d'un inconnu et publiée*, Paris / Londres (Treuttel et Würtz / Colburn).
- COUSTELIER, Antoine-Urbain (1750), *Lettres de Montmartre par M. Jeannot Georgin*, Londres (s.n.).
- DELAVAU, Guy / FRANCHET, Antoine A. (1829), *Le Livre noir de MM. Delavau et Franchet ou Répertoire alphabétique de la police politique sous le ministère déplorable*, Paris (Moutardier).
- DELESALLE, Georges (1998 [1896]), *Dictionnaire argot-français & français-argot*, édité par J. RICHPIN, Cœuvres-et-Valsery (Ressouvenances). [Delesalle 1896]
- DELVAU, Alfred (1972 [²1883]), *Dictionnaire de la langue verte*, Genève (Slatkine Reprints). [Delvau 1883]

- DESCAMPS-HOCQUET, Marguerite (1989), *Bibliographie des argots français*, Paris (Centre d'Argotologie-Sorbonnargot).
- DESGRANGES, J.-C.-L.-P. (1821), *Petit dictionnaire du peuple, à l'usage des quatre cinquièmes de la France, contenant un aperçu comique et critique des trivialités, balourdises, mots tronqués et expressions vicieuses des gens de Paris et des provinces ; suivi d'Un grand nombre de phrases absurdes qu'on répète sans réflexion, et terminé par Une petite épreuve offerte à ceux qui se targuent d'écrire correctement*, Paris (Chez Chaumerot).
- DÉTRIE, Catherine / SIBLOT, Paul / VERINE, Bertrand (2001), *Termes et concepts pour l'analyse du discours : une approche praxématique*, Paris / Genève (Honoré Champion).
- DEVELEY, Isaac-Emmanuel-Louis (1824), *Observations sur le langage du Pays de Vaud*, Lausanne (Louis Lacombe).
- D'HAUTEL, Charles-Louis (1808), *Dictionnaire du bas-langage ou des manières de parler usitées parmi le peuple...*, 2 vol., Paris (D'Hautel).
- DINAUX, Arthur (1864), *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Arthur Dinaux*, Paris (Librairie de Mme Bachelin-Deflorenne).
- DUBOIS, Jean (dir.)(1973), *Dictionnaire de linguistique*, Paris (Larousse).
- DUBUISSON, Pierrette (1971 et 1976), *Atlas Linguistique et ethnographique du Centre*, Paris.
- DUNETON voir LARCHEY.
- DUPIN, Henri / DARTOIS, Armand (1827), *Cartouche et Mandrin*, comédie-vaudeville en un acte, [Variétés, 19 avril], Paris (Barba).
- DU PUTSPELU, Nizier (1895), *Le Littré de la Grand'Côte à l'usage de ceux qui veulent parler et écrire correctement*, Lyon (Chez l'imprimeur juré de l'Académie).
- EDELMAN, Nathan (1936), « La vogue de François Villon en France de 1828 à 1873 », *Revue d'histoire littéraire de la France* 43, 211-223.
- ELOUIN / TRÉBUCHET, Adolphe / LABAT, Eugène (1835), « Argot », in : *Nouveau dictionnaire de police ou recueil analytique et raisonné des lois, ordonnances, règlements et instructions concernant la police judiciaire et administrative en France*, Paris (Béchet Jeune). [Elouin 1835]
- ELYADA, Ouzi (1991), *Presse populaire & feuilles volantes de la Révolution à Paris 1789-1792. Inventaire méthodique et critique*, préface de M. VOVELLE, Paris (Société des Études Robespierriistes).
- ENCKELL, Pierre / RÉZEAU, Pierre (2003), *Dictionnaire des onomatopées*, Paris (PUF).
- ESNAULT, Gaston (1919), *Le poilu tel qu'il se parle : dictionnaire des termes populaires récents et neufs employés aux armées en 1914-1918, étudiés dans leur étymologie, leur développement et leur usage*, Paris (Bossard).
- (1965), *Dictionnaire historique des argots français*, Paris (Larousse). [Esnault 1965]
- FAURE, Chantal (dir.) (2003), *Catalogues de libraires et d'imprimeurs 1811-1924*, Paris (Bibliothèque nationale de France).
- FÉRAUD, Abbé (1787-1788), *Dictionnaire critique de la langue française*, 3 vol., Marseille.
- FEW = WARTBURG, Walther von (1922-2002), *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Leipzig / Bonn / Bâle (Schroeder / Klopp / Teubner / Helbing & Lichtenhahn / Zbinden), 25 vol.

- FOURNIER, Ignace François (1809), *Nouveau dictionnaire portatif de bibliographie : contenant plus de vingt-trois articles de livres rares, curieux, estimés et recherchés, avec les marques connues pour distinguer les éditions originales...*, Paris (Chez Fournier Frères).
- FREEMAN, Michael (1996), « L'image de Villon sous le Second Empire », in : CAMERON, K. / KEARNS, J. (ed.), *Le Champ littéraire 1860-1900. Études offertes à Michael Pakenham*, Amsterdam / Atlanta (Rodopi), 149-160.
- FRÈRE, Édouard (1858), *Manuel du bibliographe normand ou Dictionnaire historique et bibliographique ...*, Rouen (A. Le Brument).
- FURETIERE, Antoine (1690), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et les arts...*, 3 vol., La Haye / Rotterdam.
- GAILLARD (1850), *Catalogue des écrits, gravures et dessins condamnés depuis 1814 jusqu'au 1^{er} janvier 1850 suivi de la liste des individus condamnés pour délits de presse*, Paris (Chez Pillot fils aîné).
- GATTEL, Claude Marie (³1819), *Dictionnaire universel de la langue française*, Lyon (Vve Buynand).
- Gazette des tribunaux de commerce. Journal spécial de la jurisprudence et des débats judiciaires commerciaux*, juillet 1827- [...], Paris, [s.n.].
- GILLIÉRON, Jules / EDMONT, Édmond (1902-1910), *Atlas Linguistique de la France*, Paris.
- GODWIN, William (1793), *An Enquiry concerning Politcal Justice and its Influence on General Virtue and Happiness*, 2 vol., Londres (G. G. J. & J. Robinson).
- GRANDVAL, Nicolas Ragot de (1725), « Dictionnaire argot-françois », in : *Le vice puni, ou Cartouche : poème*, A Anvers (Chez Nicolas Grandveau), 106-111. [Grandval 1725]
- (1725), *Le vice puni, ou Cartouche : poème*, A Anvers (Chez Nicolas Grandveau).
- (1827 [1725]), *Le vice puni, ou Cartouche, poème héroïque, comique et tragique, en 13 chants, par M. Grandval ; suivi de dictionnaires argot-français, et français-argot. (...) Paris (Demoraine et Boucquin).*
- HALBERT D'ANGERS, Arthur (1849), *Le nouveau dictionnaire complet du jargon de l'argot, ou Le langage des voleurs dévoilé. Suivi des Nouveaux genres de vols et escroqueries nouvellement employés par eux, Et terminé par des Chansons en français et en argot*, Paris (Le Bailly). [Halbert 1849]
- HAMON, Philippe / VIBOUD, Alexandrine (2003), *Dictionnaire thématique du roman de mœurs 1850-1914*, Paris (Presses de la Sorbonne Nouvelle).
- HUGO, Victor (1829), *Le Dernier jour d'un condamné*, Paris (Ch. Gosselin / H. Bessauge).
- (1862), *Les Misérables*, 10 tomes en 5 vol., Paris (Pagnerre).
- (1973 [1864]), *William Shakespeare*, introduction par B. LEULLIOT, Paris (Flammarion).
- (1989 [1869]), « L'Homme qui rit », in : *Œuvres complètes*, éditées par J. SEEBACHER, Paris (Laffont).
- JOIN, Nicolas (1764), *Le vrai recueil des Sarcelles, mémoires, notes et anecdotes intéressantes sur la conduite de l'Archevêque de Paris et de quelques autres Prélats françois*, Amsterdam (Aux dépens de la Compagnie).

- KOCK, Paul de (1835), « Mon voisin Raymond », in : *id.*, *Œuvres de Paul de Kock*, vol. 4, Paris (Barba).
- KNECHT, Pierre (dir.) (1997), *Dictionnaire suisse romand. Particularités lexicales du français contemporain*, conçu et rédigé par A. THIBAUT, Genève (Zoé).
- LAHARIE, Patrick (2005), *Libraires et imprimeurs (Seine), 1815-1870 [Édition provisoire]. Imprimeurs en lettres, lithographes, taille-douciers et libraires*, inventaire-index dact., 108 p. (<http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/edi/sm/F/EDIF18.html>)
- LARCHEY, Lorédan (1996 [1872]), *Dictionnaire historique, étymologique et anecdotique de l'argot parisien*, édité par Cl. DUNETON, Paris (Éditions de Paris). [Larchey 1872]
- LASPHRISE, Marc Papillon de (1597), *Les premières œuvres poétiques du capitaine Lasphrise*, Paris (Gesselin).
- LAVEAUX, Jean-Charles (²1822), *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*, Paris (Ledentu).
- LECLAIR, P. (2006 [1799]), « Dictionnaire d'argot, ou langage des voleurs », in : *Histoire des brigands, chauffeurs et assassins d'Orgères*, préface de B. GALIMARD FLAVIGNY, Paris (La Bibliothèque), 116-124. [Leclair 1799]
- Le Courrier des tribunaux. Journal de jurisprudence et des débats judiciaires*, 17 avril 1827- [...], Paris, [s.n.].
- LEGRAND, Marc-Antoine (1721), *Cartouche ou les Voleurs*, comédie, Paris (Musier).
- LERMINA, Jules / LÉVÊQUE, Henri (1900 [1897]) *Dictionnaire thématique français-argot. Suivi d'un index argot-français à l'usage des gens du monde qui veulent parler correctement la langue verte*, Paris (Chacornac).
- LE ROUX, Philibert Joseph (1718), *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre et proverbial...*, Amsterdam (M. C. Le Cène).
- LE ROUX, Pierre (1791 ?), *Le diable dans un bénitier et la métamorphose du gazetier Cuirassé en mouche, ou Tentative du sieur Receveur, inspecteur de la police de Paris... pour établir à Londres une police à l'instar de celle de Paris...*, Londres [s.n.].
- LE SAGE, Alain-René (1715-1735), *Gil Blas de Santillane*, 4 vol., Paris (P. Ribou).
- LHÉRITIER, Louis-François (1830), *Suppléments aux Mémoires de Vidocq, ou dernières révélations sans réticence, par le rédacteur des 2^e, 3^e et 4^e volumes des Mémoires*, Paris (Librairie centrale de Boulland).
- LITTRÉ, Émile (1863-1872), *Dictionnaire de la langue française*, 4 vol., Paris (Hachette).
- LOUVET DE COUVRAY, Jean-Baptiste (1788), *Six semaines de la vie du chevalier de Faublas, pour servir de suite à sa première année*, 2 vol., Londres / Paris (Bailly).
- (1796 [1786]), *Une année de la vie du chevalier de Faublas*, Paris (L'Auteur / Favre).
- MAIRE, Camille (dir.) (1992), *Lettres d'Amérique. Des émigrants d'Alsace et de Lorraine écrivent au pays, 1802-1892*, Metz (Éditions Serpenoise).
- MARMIER, Xavier (1840), « Une visite au roi Guillaume », *Revue des Deux Mondes* 24.
- MARTINEAU, France *et al.*, *Le Canada vu par les Canadiens 1750-1860. Pièces choisies de la Collection Baby*, co-production de l'Université de Montréal et de « Modéliser le changement : les voies du français » consultable en ligne à l'URL suivant : www.collectionbaby.uottawa.ca.

- MATTATIA, Fabrice (2004), *Dictionnaire d'argot de l'X : tout sur le langage des polytechniciens*, Paris (Lavauzelle).
- MÉNAGE, Gilles (1694), *Dictionnaire étymologique, ou Origines de la langue françoise*, par M. Ménage. Nouvelle édition..., Paris (J. Anisson).
- MÉNÉTRA, Jacques-Louis (1982), *Journal de ma vie*, présenté par D. ROCHE, Paris (Montalba).
- (2005), « Journal de ma vie », in : ERNST, G. / WOLF, B. (ed.), *Textes français privés des XVII^e et XVIII^e siècles*, CD-Rom, Tübingen (Niemeyer).
- MERCIER, Louis-Sébastien (1990 [1781]), *Tableau de Paris*, édition présentée et établie par M. DELON, Paris (Robert Laffont).
- MICHEL, Francisque (1856), *Études de philologie comparée sur l'argot et sur les idiomes parlés en Europe et en Asie*, Paris (Firmin Didot). [Michel 1856]
- MICHEL, Jean-François (1807), *Dictionnaire des expressions vicieuses usitées dans un grand nombre de départements et notamment dans la ci-devant Lorraine*, Nancy (Bontoux).
- MOCH, Gaston (1910), *X-Lexique. Vocabulaire de l'argot de l'École polytechnique*, Paris (Gauthier-Villars).
- MOLARD, Étienne (1803), *Le mauvais langage corrigé ou Recueil par ordre alphabétique d'expressions et de phrases vicieuses usitées en France notamment à Lyon*, Lyon (C. F. Barret).
- MONSIEUR COMME IL FAUT (1827), *Dictionnaire d'argot, ou guide des gens du monde, pour les tenir en garde contre les mouchards, filoux, filles de joie, et autres fashionables et petites-maîtresses de la même trempe. Par un monsieur comme il faut, Ex-Pensionnaire de Ste-Pélagie*, Paris (Chez les marchands de nouveautés). [Monsieur 1827]
- MOREAU DE COMMAGNY, Charles-François-Jean-Baptiste / SEWRIN, Charles Augustin de Bassompierre (1821), *La femme du sous-préfet, ou le charlatan*, comédie en 1 acte, en prose, mêlée de couplets, Paris (Ladvocat / Barba).
- (1821), *Le comédien d'Étampes*, comédie en 1 acte, mêlée de couplets [Gymnase, 23 juin], Paris (Chez vente, libraire, boulevard des italiens).
- MOZIN, Dominique J. / PESCHIER, Adolphe (1859), *Supplément au dictionnaire complet des langues française et allemande*, Stuttgart / Augsbourg (Cotta).
- NERVAL, Gérard de (1832), « La Main enchantée (Histoire macaronique) », *Le Cabinet de Lecture*, 24 septembre.
- NÉZEL, Théodore / OVERNAY, Armand (1840), *Cartouche*, drame en trois actes, [Ambigu-Comique, 23 janvier], Paris (Tresse).
- NODIER, Charles (1842), « Diatribe du Docteur Néophobus contre les faiseurs de mots », *Revue de Paris*, 5-19.
- NOËL, François / CHAPSAL, Charles Pierre (1826), *Nouveau dictionnaire de la langue française, rédigé sur le plan du dictionnaire de Johnson, enrichi d'exemples tirés des meilleurs écrivains des deux derniers siècles*, Toul (J. Carez).
- NOLL, Volker (1993), « Les dictionnaires d'argot et les argots spéciaux », *Travaux de linguistique et de philologie* XXXI, 423–475.
- OUDIN, Antoine (1640), *Curiosités françoises pour supplément aux dictionnaires, ou Recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'explication de toutes sortes de livres*, Paris (A. de Sommaville).

- PECHON DE RUBY (2007 [1627.1603-1622]), « Dictionnaire blesquien, dont le françois est le premier », in : *La Vie genereuse des Mercelots, Gueuz, et Boesmiens, contenant leur façon de vivre, subtilitez & Gergon*, édition critique annotée et commentée de l'édition lyonnaise de 1596 avec des documents complémentaires et un dictionnaire-glossaire du jargon du livret par D. DELAPLACE, Paris (Honoré Champion), 121-131. [Ruby 1627]
- (1999 [1596]), *La vie généreuse des mercelots, gueux et bohémiens*, édité et postfacé par R. WEBER, Paris (Allia).
- (2007 [1596]), *La Vie genereuse des Mercelots, Gueuz, et Boesmiens, contenant leur façon de vivre, subtilitez & Gergon*, édition critique annotée et commentée de l'édition lyonnaise de 1596 avec des documents complémentaires et un dictionnaire-glossaire du jargon du livret par D. DELAPLACE, Paris (Honoré Champion). [Ruby 1596]
- (2007 [1596]), « S'en suivent les plus signalez mots de Blesche », in : *La Vie genereuse des Mercelots, Gueuz, et Boesmiens, contenant leur façon de vivre, subtilitez & Gergon*, édition critique annotée et commentée de l'édition lyonnaise de 1596 avec des documents complémentaires et un dictionnaire-glossaire du jargon du livret par D. DELAPLACE, Paris (Honoré Champion), 107-117. [Ruby 1596]
- PEIGNOT, Gabriel (1807), *Petit dictionnaire des locutions vicieuses, corrigées d'après l'Académie et les meilleurs grammairiens : précédé d'un Abrégé des principes de l'art épistolaire, extrait des auteurs qui ont le mieux écrit sur cette partie ; et des Conseils d'un père à ses enfans sur la religion, la morale et l'éducation*, Paris (Renouart).
- PSAUME, Etienne (1824), *Dictionnaire bibliographique ou nouveau Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris (Ponthieu).
- RABAN, Louis-François / SAINT-HILAIRE, Émile Marco de (1828-1829), *Mémoires d'un forçat ou Vidocq dévoilé*, 4 vol., Paris (H. Langlois fils).
- RAYMOND, François (1832), *Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des sciences, des arts et des métiers...*, Paris (André).
- Revue bibliographique du royaume des Pays-bas et de l'étranger, ou l'indicateur général de l'imprimerie et de la librairie* (1822-1830), Bruxelles (P. J. de Mat).
- REY, Alain (dir.) (2005), *Le Grand Robert de la langue française*, 5 vol., Paris (Dictionnaire Le Robert).
- RÉZEAU, Pierre (dir.) (2001), *Dictionnaires des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles (Duculot).
- RICARD, Auguste (1830), *Le Marchand de coco*, Paris (Lecointe).
- RICCIARDI, Joseph (1857), *Histoire de l'Italie et de ses rapports avec l'Autriche depuis 1815 jusqu'à nos jours*, Paris (Barba).
- RICHELET, Pierre (1680), *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses [...]*, 2 vol, Genève (J. H. Wiefherhold).
- [RICHER, Louis] (1999 [1649]), *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps : (1649-1651)*, édition critique par F. DELOFFRE, Genève (Slatkine) [Reprod. de l'éd. de Paris, 1961].
- ROQUE, Gilles André de la (1678), *Traité de la noblesse, de ses différentes espèces*, Paris, (Michallet).
- ROQUEFORT, Jean-Baptiste-Bonaventure de (1829), *Dictionnaire étymologique de la langue française, où les mots sont classés par familles etc.*, Paris (Goeury).
- ROUSSY, Victor (1830), *Étrennes d'un mendiant à M. Mangin, épître sur la maison de refuge*, Paris (Chez les marchands de nouveautés).

- ROYER, Alphonse / BARBIER, Auguste (1830), *Les Mauvais garçons*, 2 vol., Paris (E. Renduel).
- SAINT-HILAIRE, Émile Marco de / RABAN, Louis-François (1829), *Mémoires d'un forçat ou Vidocq dévoilé*, 4 t., Paris (H. Langlois Fils).
- SAINT-HILAIRE, Émile Marco de / RABAN, Louis-François (1829), « Glossaire d'argot », in : *Mémoires d'un forçat ou Vidocq dévoilé*, Tome IV, Paris (H. Langlois Fils), 307-338. [Raban / Saint-Hilaire 1829]
- SOUCHON, Cécile (ed.) (1978), « Lettres d'un jeune soldat des Armées Révolutionnaires à ses parents (1795) », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne* XXIII, 96-127.
- SUE, Eugène (1842-1843), *Les Mystères de Paris*, 10 t. en 5 vol., Paris (C. Gosselin).
- (1858), *Les sept péchés capitaux : l'envie*, Paris (Panthéon de la librairie).
- (2009 [1842-1843]), *Les Mystères de Paris*, édition dirigée et préfacée par J. LYON-CAEN, Paris (Gallimard).
- TABOUROT, Étienne (1583 [1582]), *Les bigarrures du seigneur Des Accordz...*, Paris (Richer).
- THOURET, Anthony (1834), *Toussaint le mulâtre*, 2 vol., Paris (Alphonse Levavas seur).
- Trésor de la langue française* (1971-1994). *Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris (CNRS). [TLF]
- TRÉVOUX (²1721), *Dictionnaire universel françois et latin : contenant la signification et la définition... des mots de l'une et de l'autre langue... la description de toutes les choses naturelles... l'explication de tout ce que renferment les sciences et les arts....*, Paris (F. Delaulne / H. Foucault / M. Clousier).
- VADÉ, Jean-Joseph (³1756), *Lettres de la Grenouillère, entre M. Jérosme Dubois, pêcheur du Gros-Caillou, et Mlle Nanette Dubut, blanchisseuse de linge fin, suite des Quatre bouquets*, Paris (Duchesne).
- (1756), *Les Racoleurs*, opéra-comique en 1 acte, Paris (Duchesne).
- (1777), « Les Troyennes », in : *Œuvres complètes*, tome second, Genève (s.n.), 29-63.
- VAUDELIN, Gilles (1973 [1713-1715]), *Nouvelle manière d'écrire comme on parle en France ; instructions chrétiennes mises en orthographe naturelle*, Genève (Slatkine).
- VIDOCQ, Eugène-François (1998 [1828-1829]), *Mémoires*, édition établie par F. LACASSIN, Paris (Robert Laffont).
- VIDOCQ, Eugène François (1998 [1836]), *Les Voleurs. Physiologie de leurs mœurs et de leur langage*, Paris (Robert Laffont). [Vidocq 1836]
- VILLON, François (1723), *Les œuvres de François Villon*, Paris (Coustelier).
- VULPIUS, Christian (³1823), *Rinaldo Rinaldini, capitaine des brigands. Une histoire romantique de notre siècle*, traduit de l'allemand, par J.-J.-M. DUPERCHE, Paris (Lecointe et Durey).
- WARTBURG, Walther von / KELLER, Hans-Erich / GEULJANS, Robert (1969), *Bibliographie des dictionnaires patois galloromans (1550-1967)*, Genève (Droz).
- YVE-PLESSIS, Robert (1901), *Bibliographie raisonnée de l'argot et de la langue verte en France du XIV^e au XX^e siècle*, Paris (H. Daragon et P. Sacquet libraires).

Sources secondaires

- ABAD MERINO, Mercedes (1994), *El cambio de lengua en Orihuela. Estudio sociolingüístico-histórico del siglo XVII*, Murcia (Universidad de Murcia).
- ABECASSIS, Michaël (2005), *The representation of Parisian speech in the cinema of the 1930s*, Berne (Lang).
- (2009), « La représentativité du français parisien dans le cinéma des années 30-40 », in : AQUINO-WEBER D. et al. (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne (Peter Lang), 283-216.
- AGNEL, Émile (1855), *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris*, Paris (Schlesinger frères / J.-B. Dumoulin).
- ALÉN GARABATO, Carmen (1999), *Quand le « patois » était politiquement utile : l'usage propagandiste de l'imprimé occitan à Toulouse durant la période révolutionnaire*, Paris (L'Harmattan).
- ALÉONG, Stanley (1983), « Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique », in : BÉDARD, É. / MAURIS, J. (ed.), *La norme linguistique*, Québec-Paris (Gouvernement du Québec-Conseil de la langue française / Le Robert), 255-280.
- ANDRIES, Lise (1989), *La bibliothèque bleue au dix-huitième siècle : une tradition éditoriale*, Oxford (The Voltaire Foundation).
- (2010), *Cartouche, Mandrin et autres brigands du XVIII^e siècle*, Paris (Desjonquères).
- ANDRIEUX-REIX, Nelly / MONSONÉGO, Simone (1998), « Présentation », *Langue française* 199, 4-9.
- ANDRIEUX-REIX, Nelly / PELLAT, Jean-Christophe (2006), « Histoire d'É ou de la variation des usages graphiques à la différenciation réglée », *Langue française* 151, 7-24.
- ANFRAY, Clélia (2012), « Police de la langue. L'argot à l'épreuve de la censure dramatique sous le Second Empire », in : MOUSSA, S. (ed.), *Le XIX^e siècle et ses langues, actes du V^e Congrès de la SERD*, disponible uniquement en ligne : <http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/langues.html> (consulté en janvier 2015).
- ANGELET, Christian (1999), « Le topos du manuscrit trouvé : considérations historiques et typologiques », in : HERMAN, J. / HALLYN, F. (ed.), *Le topos du manuscrit trouvé. Hommages à Christian Angelet*, Louvain / Paris (Peeters), XXXI-LIV.
- ANGENOT, Marc (1982), « La littérature française populaire du XIX^e siècle », in : ARNOLD, A (ed.), *The Popular Novel in the 19th Century*, n^o spécial de la *Revue canadienne de Littérature comparée / Canadian Journal of Comparative Literature* (Edmonton), 307-333.
- (1989), *1889 Un état du discours social*, Québec (Éditions du préambule).
- AQUINO-WEBER, Dorothée (2009), « Les *Mémoires d'un forban philosophe* (1829) : une source pour la sociolinguistique historique ? », in : AQUINO-WEBER D. et al. (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne (Peter Lang), 261-281.
- (2013), « L'évolution des idéologies langagières liées à l'argot dans la première moitié du XIX^e siècle », in : CASANOVA HERRERO, E. / CALVO RIGUAL, C. (ed.), *Actes du XXVI^e Congrès international de linguistique et philologie romanes*, Valencia, 6-11 septembre 2010, Berlin (De Gruyter), 499-508.
- (2014), « Les *Mémoires d'un forban philosophe*, *Les Misérables* et l'argot : cheminement discursif de quelques argotismes au XIX^e siècle », in : DIÉMOZ, F. / AQUINO-WEBER, D. (ed.), « *Toujours langue varie ...* ». *Mélanges de linguistique romane et de dialectologie*

galloromane offerts à M. le professeur Andres Kristol par ses collègues et anciens élèves, avec la collaboration de L. Grüner et d'A. Reusser-Elzingre, Genève (Droz), 5-17.

- AQUINO-WEBER, Dorothée / COTELLI, Sara (2010), « Réflexions épistémologiques autour de la sociolinguistique historique », in : BOYER, H. (ed.), *Pour une épistémologie de la sociolinguistique. Actes du colloque international de Montpellier, 10-12 décembre 2009*, Limoges (Lambert Lucas), 65-72.
- AQUINO-WEBER, Dorothée / COTELLI, Sara / KRISTOL, Andres (ed.) (2009), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne (Peter Lang).
- AQUINO-WEBER, Dorothée / COTELLI, Sara / NISSILLE, Christel (2011), « Les recueils de cacologies du XIX^e siècle en Suisse romande : entre description et proscription », *Vox Romanica* 70, 219-243.
- ARRIGONI, Antonella (2000), « Les *Mémoires de Monsieur le Marquis d'Argens* : une autobiographie romanesque ou les enjeux de l'écriture autobiographique », *Studi francesi* 44, 297-314.
- AUGER, Julie (1997), « Registre », in : MOREAU, M.-L. (ed.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Bruxelles (Mardaga), 238.
- AYNÉ, Louis (1930), *L'argot pittoresque*, Paris (Nilsson).
- AYRES-BENNETT, Wendy (1990), « Variation and change in the seventeenth century », in : AYRES-BENNETT, W. / GREEN, J. N. (ed.), *Variation and change in French : Essays presented to Rebeca Posner on the occasion of her sixtieth birthday*, London (Routledge), 151-179.
- (1994a), « Negative evidence : or another look at the non-use of negative NE in seventeenth-century French », *French Studies* XLVIII-1, 63-85.
- (1994b), « Les ailes du temps et la plume du *remarqueur* : la tradition puriste au XIX^e siècle », *Romantisme* 86, 33-46.
- (2001), « Socio-historical linguistics and the history of French », *French Language Studies* 11, 159-177.
- (2004), *Sociolinguistic variation in seventeenth-century France. Methodology and case studies*, Cambridge (Cambridge University Press).
- AYRES-BENNETT, Wendy / SEIJIDO, Magali (2013), *Bon usage et variation sociolinguistique. Perspectives diachroniques et traditions nationales*, Lyon (ENS Editions).
- BACHMANN, Christian / BASIER, Luc (1984), « Le verlan : argot d'école ou langue des keums ? », *Mots* 8, 169-85.
- BADDELEY, Susanne (1989), « Les consonnes doubles », *Liaisons HESO* 16-17, 65-69.
- (1993), *L'orthographe française au temps de la Réforme*, Genève (Droz).
- (1998), « Théorie et pratique de la segmentation graphique dans les textes français du premier tiers du XVI^e s. », *Langue française* 119, 52-68.
- BAKHTINE, Mikhaïl (1970a), *La poétique de Dostoïevsky*, Paris (Point).
- (1970b), *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge*, Paris (Gallimard).
- BALDINGER, Kurt (1988-2003), *Etymologien. Untersuchungen zu FEW 21-23*, 3 vol., Tübingen (Niemeyer).
- (1990), « TAZAS 'prison' et les paradigmes des pronoms personnels argotiques », in : STRAKA, G. / PFISTER, M. (ed.), *Kurt Baldinger. Die Faszination des Sprachwissenschaft*.

- Ausgewählte Aufsätze zum 70. Geburtstag mit einer Bibliographie*, Tübingen (Max Niemeyer) 457-475.
- (1997), « Les synonymes (presque) parfaits existent : en argot », in : KLEIBER, G. / RIEGEL, M. (ed.), *Les formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Louvain-la-Neuve (Duculot), 41-49.
- BALIBAR, Renée (1985), *L'institution du français. Essai sur le colinguisme, des Carolingiens à la République*, Paris (PUF).
- BALIBAR, Renée / LAPORTE, Dominique (1974), *Le français national. Politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution française*, Paris (Hachette).
- BANNIARD, Michel (1993), « Latin tardif et français pré littéraire : observations de méthode et chronologie », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 88(1), 139-162.
- (2006), « La construction du passé langagier : invention du clivage de la parole. Normes bourgeoises et pensée linguistique », in : BERNARD-GRIFFITHS, S. et al. (ed.), *La fabrique du Moyen Âge au XIX^e siècle. Représentations du Moyen Âge dans la culture et la littérature françaises du XIX^e siècle*, Paris (H. Champion), 191-203.
- BARSI, Monica (2003), « La fonction du paratexte dans les dictionnaires phraséologiques (1696-1826) », *Mots Palabras Words* 3 (<http://www.leonline.it/mpw/>).
- BARTHES, Roland (1953), *Le degré zéro de l'écriture*, Paris (Seuil).
- BAUCHE, Henri (1920), *Le langage populaire : grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris avec tous les termes d'argot usuel*, Paris (Payot).
- (²1928), *Le langage populaire : grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris avec tous les termes d'argot usuel*, Paris (Payot).
- BAUMAN, Richard / BRIGGS, Charles L. (2003), *Voices of Modernity. Language Ideology and the Politics Inequality*, Cambridge (Cambridge University Press).
- BAUMGARTNER, Emmanuèle (1994), « Armoires et grimoires », in : BAUMGARTNER, E. (ed.), *De l'histoire de Troie au livre du Graal : le temps, le récit (XII-XIII^e siècles)*, Orléans (Paradigme), 143-158.
- BEAUJOT, Jean-Pierre (1989), « Dictionnaire et idéologies », in : HAUSMANN, F. J. / REICHMANN, O. / WIEGAND, H. E. / ZGUSTA, L. (ed.), *Wörterbücher / Dictionaries / Dictionnaires. Ein internationales Handbuch zur Lexikographie / An International Encyclopedia of Lexicography / Encyclopédie internationale de lexicographie*, vol. 1, Berlin / New York (Walter de Gruyter), 79-88.
- BÉGUELIN, Marie-José (1998), « Le rapport écrit-oral. Tendances dissimilatrices, tendances assimilatrices », *Cahiers de linguistique française* 20, 229-253.
- BEHNSTEDT, Peter (1973), *Viens-tu ? Est-ce que tu viens ? Tu viens ? Formen und Strukturen des direkten Fragesatzes im Französischen*, Tübingen (Narr).
- BENSIMON-CHOUKROUN, Georgette (1991), « Les mots de connivence des jeunes en institution scolaire : entre argot ubuesque et argot commun », *Langue française* 90, 80-94.
- BERGOUNIOUX, Gabriel (2000), « Dans l'enseignement supérieur et hors de l'Université : Albert Dauzat », in : *Colloque Albert Dauzat et le patrimoine linguistique auvergnat, 5-6-7 novembre 1998 – Thiers (63)*, Montpellier (CNRS), 31-46.
- BERKOVICIUS, André (1977), « Visages du bourgeois dans le roman populaire (1800-1830) », *Romantisme* 17-18, 139-155.
- BERLAN, Françoise (dir.) (2006), *Langue littéraire et changements linguistiques*, Paris (PUPS).
- BIARD, Michel (2009), « Introduction » in : BIARD, M., *Parlez-vous sans culotte ? Dictionnaire du 'Père Duchesne'. 1790-1794*, Paris (Tallandier), 9-18.

- BIEDERMANN-PASQUES, Liselotte (1989), « Vers la notation de l'opposition /e-ε/ des finales plurielles en *és* et des finales en *ès* », *Liaisons-HESO* 16-17, 10-22.
- (1995), « Le statut de l'erreur dans l'ancienne langue », *Liaisons HESO* 25-26, 25-28.
- (1998), « Des segmentations particulières d'un incunable (1488) à l'écriture du français en unités lexicales et grammaticales », *Langue française* 199, 69-87.
- BIRK, Jana (2004), *Français populaire im siècle classique. Untersuchungen auf der Grundlage der « Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps » (1649-1651)*, Berne (Peter Lang).
- BLANC, Agnès (2013), *La langue de la République est le français : essai sur l'instrumentalisation juridique de la langue par l'État (1789-2013)*, Paris (L'Harmattan).
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire (1991), « Les études sur l'oral et le travail d'écriture de certains poètes contemporains », *Langue française* 89, 54-71.
- (1995), « De quelques débats sur le rôle de la langue parlée dans les évolutions diachroniques », *Langue française* 107, 25-35.
- (2000), *Approches de la langue parlée en français*, Paris (Orphys).
- BLANCHE-BENVENISTE, Claire / JEANJEAN, Colette (1987), *Le Français parlé : Transcription et édition*, Paris (Didier).
- BLOMMAERT, Jan (2005), *Discourse*, Cambridge (Cambridge University Press).
- BLOOMFIELD, Leonard (1970 [1933]), *Le langage*, Paris (Payot).
- BLOOR, David (1976), *Sociologie de la logique ou les limites de l'épistémologie*, Paris (Pandore).
- BOCH, Julie (2000), « D'un genre à l'autre : les mutations du style poissard au XVIII^e siècle », in : MIGOZZI, J. (ed.), *De l'écrit à l'écran. Littératures populaires : mutations génériques, mutations médiatiques*, Limoges (PULIM), 73-97.
- BOCHENEK-FRANCZAKOWA, Regina (2001), « Le topos du manuscrit confié dans le récit de la Révolution », in : HERMAN, J. / HALLYN, F. (ed.), *Le topos du manuscrit trouvé. Hommages à Christian Angelet*, Louvain / Paris (Peeters), 237-244.
- BOCHMANN, Klaus (2013), « L'histoire sociale des langues parmi les sciences humaines », in : KREMnitz, G. (ed.), *Histoire sociale des langues de France*, Rennes (Presses universitaires de Rennes), 89-94.
- BOLLÈME, Geneviève (1971), *La Bibliothèque Bleue, littérature populaire en France du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris (Julliard).
- BORDIER, Jean-Pierre / MAQUÈRE, François / MARTIN, Michel (1973), « Disposition de la lettrine et interprétation des œuvres : l'exemple de la *Chastelaine de Vergi* », *Le Moyen Âge* 79, 231-250.
- BORK, Hans-Dieter (1978), « Aspects de la langue du paysan dans la littérature française », in : BAADER, H. (ed.), *Onze études sur l'esprit de la satire*, Tübingen / Paris (Narr / Place), 179-195.
- BOUCHET, Thomas (2002), « Présences de la littérature en histoire sociale. À propos de Balzac, de Flaubert, de Hugo », *Le Mouvement social* 200, 91-99.
- BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris (Fayard).
- (2001), *Science de la science et réflexivité*, Paris (Raisons d'agir).
- BOURDIEU, Pierre / WACQUANT, Loïc (1992), *Réponses : pour une anthropologie réflexive*, Paris (Seuil).

- BOUSCAYROL, René (1984), *Soubrany ou la Révolution assassinée*, Moulins (Ipomée).
- (1987), *Cent lettres de soldats de l'an II*, Paris (Aux amateurs de livres).
- (1995), *Riomais célèbres ou méconnus*, Clermont-Ferrand (La Française d'édition et d'imprimerie).
- (2002), *Georges Couthon : ange ou démon*, Clermont-Ferrand (Société des amis des universités de Clermont-Ferrand).
- BOUTET, Josiane (2002), « Pratiques langagières ; Formation langagière », in : CHARAUDEAU, P. / MAINGUENEAU, D. (ed.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris (Seuil), 458-460 et 272-274.
- BOUTET, Josiane / HELLER, Monica (2007), « Enjeux sociaux de la linguistique : pour une linguistique critique », *Langage et société* 121-122, 305-318.
- BOWLES, Brett (1997), « Alfred Delvau's Dictionaries : Vehicles of Lexical and Sociocultural Change of Second-Empire », *The French Review* 71, 213-224.
- BOYER, Henri / GARDY, Philippe (ed.) (1985), *La question linguistique au Sud au moment de la Révolution française – Lengas* 17-18, 2 vol., Montpellier (Centre d'études occitanes / Université Paul Valéry).
- BRANCA-ROSOFF, Sonia (1989a), « Vue d'en bas : des écrits 'malhabiles' pendant la période révolutionnaire », *Langage et société* 47, 9-27.
- (1989b), « Modèles rhétoriques à l'œuvre dans un corpus français écrit non conventionnel : 1790-93 », in : *La révolution française et les processus de socialisation de l'homme moderne. Colloque interdisciplinaire, Rouen, octobre 1998*, Rouen (Institut de recherches et de documentation en sciences sociales), 251-263.
- (1992), « Constantes et variantes dans l'appropriation de l'écriture chez les 'mal-lettrés' pendant la période révolutionnaire », in : GEHLF (ed.), *Grammaire des fautes et français non conventionnel. Actes du IV^e colloque international organisé à l'Ecole Normale Supérieure les 14, 15, 16 décembre 1989 par le groupe d'Étude en histoire de la langue française*, Paris (Presses de l'École Normale Supérieure), 59-76.
- (2006), « Littératie et prises de notes. Le primat de la fonction iconique », *Pratiques* 131-132, 189-198.
- (2007), « Sociolinguistique historique et analyse du discours du côté de l'histoire : un chantier commun ? », *Langage et société* 121-122, 163-176.
- (2009), « L'apport des archives des 'peu-lettrés' à l'étude du changement linguistique et discursif », in : AQUINO-WEBER, D. et al. (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne (Peter Lang), 47-63.
- BRANCA, Sonia / SCHNEIDER, Nathalie (1994), *L'écriture des citoyens. Une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la période révolutionnaires*, Paris (Klincksieck).
- BRAY, Laurent (1986), « Richelet's *Dictionnaire françois* (1680) as a Source of *La porte des sciences* (1682) and Le Roux's *Dictionnaire comique* (1817) », in : HARTMANN, R. (ed.), *History of Lexicography*, Amsterdam / Philadelphia (John Benjamins), 13-22.
- BROUDIC, Fañch (1995), *La pratique du breton de l'Ancien régime à nos jours*, Rennes (Presses Universitaires de Rennes).
- BRUNET, Gustave / DINAUX, Arthur (1867), *Les sociétés badines, bachiques, littéraires et chantantes : leur histoire et leurs travaux*, Paris (Bachelin / Deflorenne).
- BRUNETON-GVERNATORI, Ariane / MOREUX, Bernard (1997), « Un modèle épistolaire. Les lettres d'émigrés béarnais », in : FABRE, D. (ed.), *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris (Maison des sciences de l'homme), 79-103.

- BRUNETON-GVERNATORI, Ariane / SOUST, Jeanne (1997), « Pourquoi écrire ? Question posée à un corpus de lettres d'émigrés béarnais aux Amériques (1850-1950) », in : ALBERT, P. (ed.), *Correspondre jadis et naguère*, Paris (CTHS), 467-480.
- BRUNOT, Ferdinand (1958), *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, 12 tomes, Paris (Armand Colin).
- (1969), *La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes*, Paris (Armand Colin).
- BÜCHI, Eva (ed.) (2005), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy / ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS / Université Nancy) : publication électronique.
- BURET, Eugène (1840), *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre*, Paris (Paulin).
- BURKE, Peter (1998), « Langage de la pureté et pureté du langage », *Terrain* 31, 103-112.
- BUSSE, Winfried (1986), « 'La langue française est un besoin pour tous'. À propos du jacobinisme linguistique », in : BUSSE, W. / TRABANT J. (ed.), *Les Idéologues : sémiotique, philosophie du langage et linguistique pendant la Révolution française*, Amsterdam / Philadelphia (John Benjamins), 343-372.
- BUSSE, Winfried / TRABANT, Jürgen (ed.) (1986), *Les Idéologues : sémiotique, philosophie du langage et linguistique pendant la Révolution française*, Amsterdam / Philadelphia (John Benjamins).
- CALVET, Louis-Jean (1985), *L'argot*, Paris (PUF).
- (1991), « L'argot comme variation diastratique, diatopique et diachronique », *Langue française* 90, 40-52.
- CANUT, Cécile (2007), *Une langue sans qualité*, Limoges (Lambert Lucas).
- (2008), *Le spectre identitaire. Entre langue et pouvoir au Mali*, Limoges (Lambert Lucas).
- CARTON, Fernand (dir.) (1983), *Les accents du français*, ensemble multi-supports, Paris (Hachette).
- (2003), « Introduction », in : DECOTTIGNIES, J. (1706-1762), *Vers naïfs, pasquilles et chansons en vrai patois de Lille*, édition critique, commentaires et glossaire par F. CARTON, Paris (Honoré Champion), 9-78.
- CATACH, Nina (1968), *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance (Auteurs, Imprimeurs, Ateliers d'imprimerie)*, Genève (Droz).
- (1980), « La ponctuation », *Langue française* 45, 16-27.
- (1994), *La ponctuation*, Paris (PUF).
- (1998), « Les signes graphiques du mot à travers l'histoire », *Langue française* 119, 10-23.
- (2001), *Histoire de l'orthographe française*, Paris (Honoré Champion).
- CATACH, Nina / GRUAZ, Claude (1986), « La mise en place de l'accentuation moderne dans l'orthographe du français : problèmes phonétiques, graphiques, typographiques (1694-1762) », in : *Critique et édition de textes. Actes du XVII^e Congrès international de linguistique et philologie romanes, Aix-en-Provence, 29 août-3 septembre 1983*, vol. 9, 125-136.
- CELLARD, Jacques (1985), *Anthologie de la littérature argotique des origines à nos jours*, Paris (Mazarine).
- CERTEAU, Michel de / JULIA, Dominique / REVEL, Jacques (1975), *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois. L'enquête de Grégoire*, Paris (Gallimard).

- CERVENKOVA, Marie (2001), « L'influence de l'argot sur la langue commune et les procédés de sa formation en français contemporain », *Studia minora facultatis philosophicae universitatis brunensis* 22, 77-86.
- CHAMBON, Jean-Pierre (1989a), « Tradition et innovations dans la refonte du FEW », in : KREMER, D. (ed.), *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Université de Trèves 1986*, vol. 7, Tübingen (Niemeyer), 327-337.
- (1989b), « Aspects philologiques et linguistiques de la refonte du FEW : utilité d'une approche métaphilologique des représentations linguistiques », in : KREMER, D. (ed.), *Actes du XVIII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, Université de Trèves 1986*, vol. 8, Tübingen (Niemeyer), 218-229.
- (2006), « Lexicographie et philologie : réflexions sur les glossaires d'éditions de textes (français médiéval et préclassique, ancien occitan) », *RLiR* 70, 123-141.
- CHARAUDEAU, Patrick (2000), « De la compétence sociale de communication aux compétences de discours », in : COLLÈS, L. et al., *Didactiques des langues romanes : le développement des compétences chez l'apprenant*, Louvain-la-Neuve (De Boeck), 41-54.
- CHARLES, David (1999), « Langues nationales, 'idiomes' et 'langues spéciales' dans les romans de Hugo », Communication présentée au Groupe Hugo le 23 octobre 1999, disponible sur le site du Groupe Hugo : <http://groupugo.div.jussieu.fr>.
- CHARTIER, Roger (1970) : compte rendu de : BOLLÈME, Geneviève, *Les almanachs populaires au XVII^e et au XVIII^e siècles. Essai d'histoire sociale*, Paris / La Haye (Mouton), 1969, *Revue historique* 244, 193-197.
- (1979), « La 'Monarchie d'argot' entre le mythe et l'histoire », in : *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Paris (U.G.E.).
- (1982), *Figures de la gueuserie*, Paris (Montalba).
- (1984), « Livrets bleus et lectures populaires » in : MARTIN H.-J. / CHARTIER, R. (ed.), *Histoire de l'édition française*, vol. 2, Paris (Promodis), 498-511.
- CHAURAND, Jacques (1989), « Entre l'oralité et l'écriture : le registre communal de Mesbrecourt (Aisne) – 1792-1793 », *Le français moderne* 57, 31-38.
- (1992), « Orthographe et morphologie verbale chez les villageois du Soissonais à la fin du XVIII^e siècle », *Le Français moderne* 2, 171-178.
- (ed.) (1999), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris (Seuil).
- (2000), « La segmentation dans un corpus de lettres de la fin du XVIII^e siècle », in : FOYARD, J. / MONNERET, P. (ed.), *Mélanges de dialectologie, toponymie, onomastique, offerts à Gérard Taverdet*, vol. I, Dijon (Association Bourguignonne d'Études Linguistiques et Littéraires), 119-130.
- CHERVEL, André (²2000), *Les grammaires françaises 1800-1914*, Paris (INRT).
- CHEVALIER, Jean-Claude (1994), *Histoire de la grammaire française*, Paris (PUF).
- CHEVALIER, Jean-Claude / DELESALLE, Simone (1986), *La linguistique, la grammaire et l'école (1750-1914)*, Paris (Colin).
- CHEVALIER, Louis (2002 [1958]), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle*, Paris (Perrin).
- CHEVROT, Jean-Pierre / FAYOL, Michel / LAKS, Bernard (2005), « La liaison : de la phonologie à la cognition », *Langages* 158, 3-7.
- CHRIST, Graziela (1991), *Arabismen im Argot. Ein Beitrag zur französischen Lexicographie ab der zweiten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Frankfurt am Main (Peter Lang).

- CLAUSTRE, Daniel (2007), « Voyager, aimer, écrire : la vie d'une femme au XIX^{ème} siècle (Léonie d'Aunet, 1829-1879) », in : *La littérature des voyages. Roger Martin Du Gard*, Lleida (Edicions de la Universitat de Lleida), 93-126.
- COIRAULT, Yves (1975), « Autobiographie et mémoires (XVII-XVIII^e siècles) ou existence et naissance de l'autobiographie », *Revue d'histoire littéraire de la France* 6, 937-953.
- (1990), « Les *Mémoires du Marquis d'Argens* ou les infortunes de l'autobiographie », in : VISSIÈRE, J.-L. (ed.), *Le Marquis d'Argens. Actes du colloque international de 1988*, Aix-en-Provence (Université de Provence), 13-26.
- COLIN, Jean-Paul (2003), « L'impossible récolte : heurs et malheurs d'un lexicographe argotologue », *Marges linguistiques* 6 [www.marges-linguistiques.com].
- (2007), *Argot et poésie. Essais sur la déviance lexicale*, Besançon (Presses Universitaires de Franche-Comté).
- CONDE SILVESTRE, Juan Camilo (2007), *Sociolingüística histórica*, Madrid (Gredos).
- COOK, Jadwiga (2010), « La syntaxe familière dans la traduction polonaise de romans français contemporains », in : ABECASSIS, M. / LEDEGEN, G. (ed.), *Les voix du français : à travers l'histoire, l'école et la presse*, Berne, etc. (Peter Lang), 81-92.
- CORBEIL, Jean-Claude (2007), *L'embarras des langues : origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Montréal (Québec Amérique).
- COTELLI, Sara (2009), « Sociolinguistique historique : un tour d'horizon théorique et méthodologique », in : AQUINO-WEBER, D. et al. (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne (Peter Lang), 3-24.
- DABÈNE, Pierre (1992), « Compétences scripturales et pratiques d'écritures », in : BESSE, J.-M. / GAULMYN, J.-M. / GINET, D. (ed.), *L'Illettrisme en Questions*, Lyon (Presses Universitaires de Lyon), 101-108.
- DAUZAT, Albert (1912), *La défense de la langue française*, Paris (Colin).
- (1929), *Les argots : caractère, évolution et influence*, Paris (Delagrave).
- DELAMARE, Jean / DELAMARE-RICHE, Thérèse / DELAMARE, Jacques (1990), *Le grand renfermement. Histoire de l'hospice de Bicêtre, 1657-1974*, Paris (Maloine).
- DELAPLACE, Denis (1998), *Apocope, argot et lexique*, thèse de doctorat de l'Université de Lille III, n.p.
- (1999), « Parano, perpè(t)te, polar(d), redingue et situasse ou comment l'apocope parvient à certaines de ses fins... », *Silexales* 2, 49-58.
- (2000), « Les mots des groupes dans les recueils d'argot », *Langage et société* 92, 5-24.
- (2004), *Bruant et l'argotographie française. L'argot au XX^e siècle (1901)*, Paris (Honoré Champion).
- (ed.) (2007), *La vie genereuse des mercelots, gueuz, et boesmiens, contenant leur façon de vivre, subtilitez & gergon, mis en lumière par Pechon de Ruby*, Paris (Honoré Champion).
- (ed.) (2008), *Le jargon ou langage de l'argot reformé / Ollivier Chereau*, Paris (Honoré Champion).
- (2009), *L'argot selon Casciani. Représentations de l'argot au XIX^e siècle*, Paris (Classique Garnier).
- (ed.) (2009), *Les Soliloques du pauvre / Jean Rictus*, Paris (Classiques Garnier).
- (2013), *L'article « Argot » au fil des dictionnaires depuis le XVII^e siècle*, Paris (Classiques Garnier).

- DELBUILLE, Paul (1999), « Adolphe ou le labyrinthe sans issue », in : HERMAN, J. / HALLYN, F. (ed.), *Le topos du manuscrit trouvé. Hommages à Christian Angelet*, Louvain / Paris (Peeters), 287-294.
- DEL LUNGO, Andrea (1997), *Gli inizi difficili. Per una poetica dell'incipit romanzesco*, Padova (Unipress) [2003, *L'incipit romanesque*, Paris (Seuil) pour la traduction française].
- DELOFFRE, Frédéric (1957), « Burlesques et paysanneries », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 9, 250-270.
- DEMOULIN, Robert (1936), « Un impôt impopulaire sous le régime hollandais : la mouture », *Revue belge de philologie et d'histoire* 5/1, 103-124.
- DÉRUELLE, Aude (2003), « Glose et prose romanesque », in : DIAZ, J.-L. / GUYAUX, A. (ed.), *Illusions perdues. Actes du colloque des 1^{er} et 2 décembre 2003*, Paris (Presses Paris Sorbonne), 105-118.
- DESGRANGES, J. C. L. P. (1821), s.v. GOUGENHEIM 1929.
- DESMET, Piet / LAUWERS, Peter / SWIGGERS, Pierre (2000), « Le transfert du 'modèle allemand' et les débuts de la dialectologie française », in : ENGLEBERT, A. et al. (ed.), *Actes du XXII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, tome 1, Tübingen (Niemeyer), 191-195.
- DIAZ, Brigitte (1998), « Les femmes à l'école des lettres. La lettre et l'éducation des femmes au XVIII^e siècle », in : PLANTÉ, C. (ed.), *L'épistolaire, un genre féminin ?*, Paris (Champion), 133-150.
- (2001), « L'Histoire en personne'. Mémoires et autobiographies dans la première partie du XIX^e siècle », *Elseneur* 17, 125-142.
- DOPPAGNE, Albert (1979), *Belgicismes de bon aloi*, Bruxelles (Fondation Charles Plisnier).
- DOUGNAC, Françoise (1982), « La néologie », *Histoire Epistémologie Langage* 4/1, 67-72.
- DROUET, Guillaume (2007), « Épouvantails hugoliens : l'argot et le patois dans *Les Misérables* », in : PETITJEAN, A. / PRIVAT, J.-M. (ed.), *Les voix du peuple et leurs fictions*, Metz (CELTD-Université de Metz), 61-87.
- DUBOIS, Jacques (1985), « Naissance du récit policier », *Actes de la recherche en sciences sociales* 60, 47-55.
- DUBREUIL, Laurent (2008), *L'empire du langage : colonies et francophonies*, Paris (Hermann).
- DUCHÊNE, Alexandre (2008), *Ideologies across nations. The construction of linguistic minorities at the United Nations*, Berlin (Mouton de Gruyter).
- DUCHÊNE, Alexandre / HELLER, Monica (2007), *Discourses of Endargement. Ideology and Interest in the Defence of Languages*, London (Continuum).
- DUCHET, Claude / TOURNIER, Isabelle (1999), « Le 'siècle' dans le siècle », in : CORBIN, A. et al., *L'invention du XIX^e siècle. Le XIX^e siècle par lui-même (littérature, histoire, société)*, Paris (Klincksieck / Presses de la Sorbonne Nouvelle), 58-88.
- DUFOR, Françoise (2007), « Dialogisme et interdiscours : des discours coloniaux aux discours du développement », *Cahiers de praxématique* 43, 145-164.
- DUFOR, Philippe (2004), *La pensée romanesque du langage*, Paris (Seuil).
- DUGAS, André (2010), « La variation graphique dans les dictionnaires d'argot », *Cahiers de lexicologie* 97, 139-157.
- DUVAL, Frédéric (2007), « Le Moyen Âge », in : REY, A. et al., *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris (Perrin), 11-454.

- ECO, Umberto (2004 [1979]), *Lector in fabula. Le rôle du lecteur*, Paris (Le livre de poche).
- ELYADA, Ouzi (1988), « La Mère Duchesne. Masques populaires et guerre pamphlétaire, 1789-1791 », *Annales historiques de la Révolution française* 271, 1-16.
- (1991), *Presse populaire et feuilles volantes de la Révolution à Paris, 1789-1992 : inventaire méthodique et critique*, Paris (Société des études robespierristes).
- (2009), « La mère Duchêne et les poissardes. Naissance de la presse destinée aux femmes du peuple durant la Révolution française », *Le Temps des médias* 12, 11-27.
- ENCKELL, Pierre (1989), *Français familier, populaire et argotique : 1789-1815*, Paris (Didier) (Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français : datations et documents lexicographiques 32).
- ERNST, Gerhardt (2003), « Les peu lettrés devant les normes de la textualité », in : OLTHUS, D. / POLZIN-HAUMANN, C. / SCHMIDT, C. (ed.), *La norme linguistique. Actes du colloque tenu à Bonn le 6 et 7 décembre 2002*, Bonn (Romanistischer Verlag), 83-98.
- (2010), « 'qu'il ny a ny ortographe ny virgule encorre moins devoielle deconsol et pleine delacunne' : la norme des personnes peu lettrées (XVII^e et XVIII^e siècles) », in : ILIESCU, M. / SILLER-RUNGALDIER, H. / DANLER, P. (ed.), *Actes du XXI^e congrès international de linguistique et philologie romanes, Innsbruck 2008*, tome 3, Berlin (De Gruyter), 543-551.
- ESTIENNE, Henri (1970 [1565]), *Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé : et autrement desguizé principalement entre les courtisans de ce temps*, Genève (Slatkine).
- FALKERT, Anika (2010), *Le français acadien des Îles-de-la-Madeleine. Étude de la variation phonétique*, Paris (L'Harmattan).
- FAVART, Françoise (2010), *La représentation de l'« oralité populaire » dans quelques romans du second XX^e siècle (1966-2006)*, Lille (ANRT).
- FERGUSON, Charles A. (1982), « Simplified registers and linguistic theory », in : OBLER, L. / MENN, L. (ed.), *Exceptional language and linguistics*, New York (Academic Press), 49-66.
- FISCHER, Jan O. (1976), « Béranger : les chemins vers une chanson réaliste du XIX^e siècle », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 28, 181-194.
- FOUCAULT, Michel (1969), *L'archéologie du savoir*, Paris (Gallimard).
- FOUCHÉ, Pierre (1956), *Traité de prononciation française*, Paris (Klincksieck).
- FOULET, Lucien (³1972), *Petite syntaxe de l'ancien français*, Paris (H. Champion).
- FRANÇOIS, Denise (1968), « Les argots », in : MARTINET, A. (dir.), *Le langage*, Paris (Gallimard), 620-646.
- (1975), « La littérature en argot et l'argot dans la littérature », *Communication et langages* 27, 5-27.
- (1985), « Le langage populaire », in : ANTOINE, G. / MARTIN, R. (ed.), *Histoire de la langue française. 1880-1914*, 295-327.
- FRANÇOIS, Guillaume (2006), « L'émergence de la majuscule dans *La Chanson de Roland* », *Revue de Linguistique romane* LXX, 43-52.
- FRANÇOIS-GEIGER, Denise (1991), « Panorama des argots contemporains », *Langue française* 90, 5-9.
- FRÉGIER, Honoré Antoine (1840), *Des Classes dangereuses de la population dans les grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, Paris (Baillière).
- FREI, Henri (1929), *La grammaire des fautes*, Paris / Genève / Leipzig (Geuthner / Kundig / Harrassowitz).

- FRIDE, Adeline (1983), *Charenton ou la chronique de la vie d'un asile de la naissance de la psychiatrie à la sectorisation*, thèse de l'École des hautes études en sciences sociales, non publiée.
- FROMENT, G. (1829), *La police dévoilée, depuis la Restauration, et notamment sous Messieurs Franchet et Delavau*, Paris (Lemonnier).
- FUMAROLI, Marc (1971), « Les Mémoires au XVII^e siècle au carrefour des genres en prose », *XVII^e siècle* 94-95, 7-37.
- (1992), « Le génie de la langue française », in : NORA, P. (ed.), *Les lieux de mémoire*, III, Paris (Gallimard), 911-973.
- FURET, François / OZOUF, Jacques (1977), *Lire et écrire : l'alphabétisation des français de Calvin à Jules Ferry*, Paris (Minuit).
- GACHARD, Louis-Prosper (1833), *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, vol. 1, Bruxelles (L. Hauman et comp.).
- GADET, Françoise (1991), « Le parlé coulé dans l'écrit : le traitement du détachement par les grammairiens du XX^e siècle », *Langue française* 89, 110-124.
- (1992), *Le français populaire*, Paris (PUF).
- (1997), *Le français ordinaire*, 2^e éd. revue, Paris (Armand Colin).
- (2005), « Construire une problématique de l'oral », documentation préparée pour le Séminaire doctoral de Sciences du langage, Université de Paris X – Nanterre, disponible sur Internet, 55 p.
- (2007a), *La Variation sociale en français*, 2^e édition revue et augmentée, Paris (Ophrys).
- (2007b), « Identités françaises différentielles et linguistique de contact », in : AYRES-BENNETT, W. / JONES, M. C. (ed.), *The French Language and Questions of Identity*, London (Legenda), 206-216.
- (2008a), « L'œil et l'oreille à l'écoute du social », in : BILGER, M. (ed.), *Données orales. Les enjeux de la transcription*, Perpignan (Presses universitaires de Perpignan), 27-38.
- (2008b), « Ubi scripta et volant et manent », in : STARK, E. / SCHMIDT-RIESE, R. / STOLL, E. (ed.), *Romanische Syntax im Wandel*, Tübingen (Gunter Narr Verlag), 513-529.
- GADET, Françoise / GUERIN, Emmanuelle (2008), « Le couple oral / écrit dans une sociolinguistique à visée didactique », *Le Français aujourd'hui* 162, 21-27.
- GARAT, Jean-Dominique (1798), « Discours préliminaire », in : *Dictionnaire de l'Académie française, revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même*, Paris (J. Smits & C^o), i-x.
- GAUVIN, Lise (2004), *La fabrique de la langue*, Paris (Points).
- GENETTE, Gérard (1976), *Mimologiques. Voyages en Cratylie*, Paris (Seuil).
- (1987), *Seuils*, Paris (Seuil).
- GEORG, Kenneth E. M. (1970), « Formules de négation et de refus en français populaire et argotique », *Le Français moderne* XXVIII, 307-314.
- GIMENO MENÉNDEZ, Francisco (1995), *Sociolingüística histórica (siglos X-XII)*, Visor Libros (Madrid).
- GLATIGNY, Michel (1995), « Le rôle de la littérature dans la pratique lexicographique de Littré », *Lexique* 12/13 (« Dictionnaires et littérature / Littératures et dictionnaires (1830-1890) »), 79-87.

- (1998a), *Les marques d'usage dans les dictionnaires français monolingues du XIX^e siècle*, Tübingen (Niemeyer).
- (1998b), « Un avatar du colinguisme lexical : Boiste 1803 ? », *Langage et société* 83, 113-136.
- GODINEAU, Dominique (1997), « Citoyennes, boute-feux et furies de guillotine », in DAUPHIN, C. / FARGE, A. (dir.), *De la violence et des femmes*, Paris (Albin Michel), 33-52.
- GOOSSE, André (1991), « Le choix des mots et des exemples dans le dictionnaire de Littré », in : *id.*, *Mélanges de grammaire et de lexicologie françaises*, Louvain-la-Neuve (Peeters), 194-203.
- GOUDAILLIER, Jean-Pierre (2002), « De l'argot traditionnel au français contemporain des cités », *La Linguistique* 38, 5-24.
- GOUGENHEIM, Georges (1929), *La langue populaire dans le premier quart du XIX^e siècle d'après le Petit dictionnaire du peuple de J. C. L. P. Desgranges (1821)*, Paris (Société d'édition Les Belles lettres).
- GRAFSTRÖM, Åke (1979), « Remarques sur quelques textes de Vadé », in : HÖFLER, M. / VERNAY, H. / WOLF, L. (ed.), *Festschrift Kurt Baldinger zum 60. Geburtstag*, Tübingen (Niemeyer), 612-628.
- GRAMSCI, Antonio (1971), *Lettres de prison*, Paris (Gallimard).
- GREVET, René (2001), *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835)*, Villeneuve-d'Ascq (Presses universitaires du Septentrion).
- GREVISSE, Maurice (¹¹1980), *Le bon usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*, Paris (Duculot).
- GRIMALDI, Élisabeth (2005), « Grammaire et lexique. Traces et échos de la grammaire générale dans les dictionnaires français du XIX^e siècle », in : BOURQUIN, J. (ed.), *Les prolongements de la « Grammaire Générale » en France au XIX^e siècle*, Besançon (Presses Universitaires de Franche-Comté), 213-234.
- GRUAZ, Claude (2009), *Les consonnes doubles. Féminins et dérivés*, Limoges (Lambert-Lucas).
- GUILHAUMOU, Jacques (1989), *La langue politique et la Révolution française. De l'événement à la raison linguistique*, Paris (Klincksieck).
- (2001), « La connexion empirique entre la réalité et le discours. Sieyès et l'ordre de la langue », *Marges linguistiques* 1, revue électronique *Marges-linguistique.com*.
- (2009), « Percevoir et traduire la violence verbale du peuple. De l'Ancien régime au XIX^e siècle », *Révolution Française.net, Études*, mis en ligne le 15 avril 2009, <http://revolution-francaise.net/2009/04/15/303-percevoir-traduire-violence-verbale-peuple-ancien-regime-xixeme-siecle>
- GUILHAUMOU, Jacques / LAPIER, Martine (1999), « Les femmes dans les archives des comités de surveillance des Bouches-du-Rhône », in : DERMENJIAN, G. / GUILHAUMOU, J. / LAPIER, M. (dir.), *Femmes entre ombre et lumières. Recherches sur la visibilité sociale*, Paris (Publisud), 247-258.
- GUIRAUD, Pierre (1965), *Le français populaire*, Paris (PUF).
- (1976 [1956]), *L'argot*, Paris (PUF).
- HADERMANN, Pascale (1993), *Étude morphosyntaxique du mot Où*, Bruxelles (De Boeck).
- HAGÈGE, Claude (1994), « La linguistique externe est-elle de la linguistique ? », in : PANTALEONI, L. / SALMON KOVARSKI, L. (ed.), *Sapere linguistico e sapere enciclopedico*, Bologne (Cooperativa Libreria universitaria Editrice Bologna), 83-92.

- HASSLER, Gerda (2001), « La discussion sur l'universalité de la langue française et la comparaison des langues : une rupture épistémologique », in : KOK ESCALLE, M.-C. / MELKA, F. (ed.), *Changements politiques et statuts des langues : histoire et épistémologie 1780-1945*, Amsterdam (Rodopi), 15-39.
- HELLER, Monica / LABRIE, Normand (2003), *Discours et identité. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wondon (Éditions modulaires européennes).
- HERMAN, Jan (1999), « Manuscrits trouvés à Saragosse, c'est-à-dire nulle part », in : HERMAN, J. / HALLYN, F. (ed.), *Le topos du manuscrit trouvé. Hommages à Christian Angelet*, Louvain / Paris (Peeters), IX-XXX.
- HERMAN, Jan / HALLYN, Fernand (ed.) (1999), *Le topos du manuscrit trouvé. Hommages à Christian Angelet*, Louvain/Paris (Peeters).
- HONVAULT, Renée (1995), « Variation linguistique et norme : variables et erreurs graphiques », *Liaisons HESO* 25-26 : 53-64.
- HORAK, André (2006), « Le jargon 'paysan' dans la littérature », *AnMal Electrónica* 19, n. p.
- HUARD, Georges (1960), « Le Petit-Picpus des *Misérables* et les informatrices de Victor Hugo : Mme Biard et Juliette Drouet », *Revue d'histoire littéraire de la France* 60, 345-387.
- HUCHON, Mireille (1983), « Rabelais et les majuscules », *Études rabelaisiennes* XVII, 99-113.
- (1988), *Le français de la Renaissance*, Paris (PUF).
- IMBS, Paul (1971), « Au lecteur », in: *Trésor de la langue française (1971-1994). Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789-1960)*, 16 vol., Paris (CNRS), feuillet livré séparément.
- JAFFE, Alexandra (1999), *Ideologies in Action. Language Politics in Corsica*, Berlin / New York (De Gruyter).
- (2008), « Parlers et idéologies langagières », *Ethnologie française* 38, 517-526.
- JAFFRÉ, Jean-Pierre (1995), « À propos de l'écart linguistique », *Liaisons HESO* 25-26, 119-131.
- JOANNIC-SETA, Frédérique (2000), *Le Bagne de Brest. Naissance d'une institution carcérale au siècle des Lumières*, Rennes (Presses Universitaires de Rennes).
- JONASSON, Kerstin (1994), *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Bruxelles (De Boeck).
- KALIFA, Dominique (2009), « L'imprimé, le texte et l'historien : vieilles questions, nouvelles réponses ? », *Romantisme* 143, 93-99.
- (2013), *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris (Seuil).
- KIRIU, Kazuo (1995), « Vocabulaire de Balzac », <http://www.v1.paris.fr/commun/v2asp/musees/balzac/kiriu/concordance.htm#>, (consulté en juillet 2012).
- KLINKENBERG, Jean-Marie (2001), *La langue et le citoyen. Pour une autre politique de la langue française*, Paris (PUF).
- KOCH, Peter (1993), « Oralité médiale et conceptionnelle dans les cultures écrites », in : PONTECORVO, D. / BLANCHE-BENVENISTE, C. (ed.), *Proceedings of the workshop on Orality versus Literacy : Concepts, Methods and Data*, Strasbourg (EFS), 225-248.
- KOCH, Peter / OESTERREICHER, Wulf (1985), « Sprache der Nähe – Sprache der Distanz. Mündlichkeit und Schriftlichkeit im Spannungsfeld von Sprachtheorie und Sprachgeschichte », *Romanistisches Jahrbuch* 36, 15-43.

- (1990), *Gesprochene Sprache in der Romania : Französisch, Italienisch, Spanisch*, Tübingen (Niemeyer).
- (2001), « Langage parlé et langage écrit », in : HOLTUS, G. / METZELTIN, M. / SCHMITT, C. (ed.), *Lexikon der romanistischen Linguistik*, tome 1, Tübingen (Max Niemeyer Verlag), 584-627.
- KREMnitz, Georg (2001), « Introduction générale », in : KREMnitz, G. (dir.), *Histoire sociale des langues de France*, Rennes (Presses universitaires de Rennes), 23-39.
- KRISTEVA, Julia (1980), *Pouvoirs de l'horreur. Essais sur l'abjection*, Paris (Seuil).
- KRISTOL, Andres (2008), « 'Tu vas-tu te souvenir de moi ?' La reduplication du clitique sujet dans les proposition interrogatives en francoprovençal valaisan » in : *Actes du 12^e colloque des langues dialectales, Monaco 11 novembre 2006*, Monaco (Académie des langues dialectales), 89-102.
- (2009), « Textes littéraires et sociolinguistique historique : quelques réflexions méthodologiques », in : AQUINO-WEBER D. et al. (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne (Peter Lang), 25-46.
- KOUADIO, N'Guessan Jérémie (1991), « Le noutchi abidjanais, naissance d'un argot ou mode linguistique passagère ? », *Des langues et des villes, Actes du Colloque international, CERPL, CLAd, Dakar, 15-17 décembre 1990*, Paris (Didier Erudition), 373-383.
- LABOULAIS-LESAGE, Isabelle (1996), « Coquebert de Montbret, un collectionneur de manuscrits clandestins ? » in : MACKENNA, A. (ed.), *Censure et clandestinité aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris (PUPS), 189-200.
- (1999), « De la bibliothèque de Charles-Etienne de Coquebert de Montbret au fonds Montbret de la bibliothèque municipale de Rouen », in : VIALLO, M.-F. (ed.), *Voyages de bibliothèques. Actes du colloque des 25-26 avril 1998 à Roannes, Saint-Etienne* (Publications de l'Université de Saint-Etienne), 45-53.
- LABOV, William (1966), *The Social stratification of English in New York city*, Washington (Center for applied linguistics).
- LACASSIN, Francis (1998), « Vidocq bagnard, policier et mythe littéraire » in : *id.* (ed), *Eugène François Vidocq. Mémoires. Les Voleurs*, Paris (Robert Laffont).
- LAFAGE, Suzanne (1991), « L'argot des jeunes Ivoiriens, marque d'appropriation du français ? », *Langue française* 90, 95-105.
- LA GRASSERIE, Raoul de (1907), *Étude scientifique sur l'argot et le parler populaire*, Paris (Daragon).
- LAHOUATI, Gérard (2001), « Singularité et exemplarité dans l'écriture autobiographique », *Elseneur* 17, 17-38.
- LAKS, Bernard (2005), « La liaison et l'illusion », *Langages* 158, 101-125.
- LARTHOMAS, Pierre (1982), « L'argot des comédiens », *Trames*, 111-115.
- (1992), « Sur des lettres de soldats », in : GEHLF (ed.), *Grammaire des fautes et français non conventionnel*, Paris (Presses de l'École Normale Supérieure), 77-83.
- LÉARD, Jean-Marcel (1995), *Grammaire québécoise d'aujourd'hui*, Montréal (Guérin universitaire).
- LEBRUN, François (1993), « La culture populaire et la Bibliothèque Bleue de Troyes trente ans après Robert Mandrou », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* 100/4, 453-458.
- LEDDA, Sylvain (2009), *Des feux dans l'ombre. La représentation de la mort sur la scène romantique (1827-1835)*, Paris (Champion).

- LE GUERN, Michel (1983), « Le « Dictionnaire » de Trévoux (1704) », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises* 35, 51-68.
- LEJEUNE, Philippe (1971), *L'autobiographie en France*, Paris (Colin).
- (1973), « Le pacte autobiographique », *Poétique* 14, 137-162.
- (1975), « Autobiographie et histoire littéraire », *Revue d'histoire littéraire de la France* 6, 903-930.
- LENZE, Walter (1909), *Das Patois bei Marivaux*, Halle am S. (Buchdruckerei Hohmann).
- LÉON, P. R. (1971), *Essais de phonostylistique*, Montréal / Paris / Bruxelles (Didier).
- LEROY, Sarah (2004), *Le nom propre en français*, Paris (Orphys).
- LITTRÉ, Émile (2010 [1880]), *Comment j'ai fait mon dictionnaire*, Paris (Les éditions du sonneur).
- LODGE, Anthony (1991), « Molière's peasants and the norms of spoken French », *Neuphilologische Mitteilungen* 92, 465-499.
- (1994), « Parlers populaires et normalisation politique et sociale : poissard, parigot, cockney », *Romantisme* 86, 25-33.
- (1995), « Les lettres de Montmartre et l'idéologie normative », *RLiR* 59, 439-465.
- (1996), « Stereotypes of vernacular pronunciation in 17th-18th century Paris », *ZRPh* 112, 205-231.
- (2004), *A sociolinguistic history of Parisian French*, Cambridge (Cambridge University Press).
- (2009), « La sociolinguistique historique et le problème des données », in : AQUINO-WEBER D. et al. (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne (Peter Lang), 199-219.
- LOPEZ MUÑOZ, Juan Manuel / MARNETTE, Sophie / ROSIER, Laurence (ed.) (2004), *Le discours rapporté dans tous ses états. Actes du colloque international de Bruxelles, 8-11 novembre 2011*, Paris (L'Harmattan).
- LÜDI, Georges (1986), « Le discours d'assemblée pervers. Représentations de la variation du français à l'époque de la Révolution », *Linx* 15, 9-41.
- (2006), « La sorcellerie dans la Montagne de Diesse au XVII^e siècle comme construction sociale : une approche discursive de documents d'archives », *VRom* 65, 108-131.
- (2009), « Confessions criminelles. Réflexions sociolinguistiques à propos d'un genre textuel au début de l'ère moderne », in : AQUINO-WEBER et al. (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne (Peter Lang), 175-197.
- LUZZATI, Daniel (1991), « Présentation », *Langue française* 89 (L'oral dans l'écrit), 3-4.
- LUZZATI, Daniel / LUZZATI, Françoise (1986), « Oral et familier », *L'information grammaticale* 28 (5-10), 30 (23-28), 34 (15-21).
- LYONS, Martyn (1987), *Le triomphe du livre. Une histoire sociologique de la lecture dans la France du 19^e*, Paris (Promodis).
- MACNAMEE, TERENCE (2009), *Les vices de la parole. De la parole au pouvoir au pouvoir de la parole*, Méolans-Rével (Désiris).
- MAC ORLAN, Pierre (1958), « L'argot dans la littérature », in : QUENEAU, R. (dir.), *Histoire des littératures*, vol. III, Paris (Gallimard), 1625-1633.
- MAINGUENEAU, Dominique (2004), *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Paris (Armand Colin).

- MANDELBAUM-REINER, Françoise (1991), « Secrets de bouchers et largonji actuel des louchébem », *Langage et société* 90, 21-49.
- MANDROU, Robert (1985), *De la culture populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles : la Bibliothèque bleue*, Paris (Imago).
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane (1999), *Le français en diachronie. Douze siècles d'évolution*, Paris (Orphys).
- (2012), « L'oral représenté en français médiéval, un accès construit à une face cachée des langues mortes », in : GUILLOT G. *et al.* (ed.), *Le changement en français. Études de linguistique diachronique*, Berne etc. (Peter Lang), 247-264.
- MARTINEAU, France (2007), « Pratiques d'écriture des peu-lettrés en québécois ancien : morphologie verbale », in : LARRIVÉE, P. (ed.), *Variation et stabilité du français. Des notions aux opérations. Mélanges de linguistique française offerts au professeur Jean-Marcel Léard par ses collègues et amis*, Louvain / Paris (Peeters), 201-220.
- (2009), « À distance de Paris : usages linguistiques en France et en Nouvelle France à l'époque classique », in : AQUINO-WEBER, D. *et al.* (ed.), *Sociolinguistique historique du domaine gallo-roman. Enjeux et méthodologies*, Berne (Peter Lang), 221-242.
- (2011), « Normes et usages dans l'espace francophone atlantique », in : LUSIGNAN, S. / MARTINEAU, F. / MORIN, Y. C. / COHEN, P., *L'introuvable unité du français. Contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e-XVIII^e siècle)*, 227-317.
- MARTINET, André (1996 [1971]), *Éléments de linguistique générale*, Paris (Armand Colin).
- MATHIEU, Patrick (2003), « Entre argot et langue populaire, le jargon, usage de la place publique », *Marges linguistique* 6 [www.margeslinguistiques.com].
- (2008), *La double tradition de l'argot. Vocabulaire des marges et patrimoine linguistique*, Paris (L'Harmattan).
- MATORÉ, Georges (1967), *Le vocabulaire et la société sous Louis-Philippe*, Genève (Slatkine).
- MATTHEIER, Klaus J. (1999), « La sociolinguistique historique : remarques préliminaires », *Sociolinguistica* 13, 1-3.
- MEIZOZ, Jérôme (2007), « Techniques et idéologies à l'âge du 'roman parlant', 1919-1939 », in : PRIVAT, J.-M. / PETITJEAN, A. (ed.), *Les voix du peuple et leur fiction*, Metz (Éditions de l'Université de Metz), 39-60.
- MERCIÉ, Jean-Luc (1967), *Victor Hugo et Julie Chenay. Documents inédits*, Paris (Minard).
- MESCHONNIC, Henri (1979), « Ce que Hugo dit de la langue », *Romantisme* 25-26, 67-73.
- MOIRAND, Sophie (2004), « L'impossible clôture des corpus médiatiques. La mise au jour des observables entre catégorisation et contextualisation », *Tranel* 40, 71-92.
- MOORE, A. P. (1935), *The « genre poissard » and the French stage of the eighteenth century*, Colombia University (Institute of French studies).
- MOREUX, Bernard (2001), « Un aspect de la culture des peu-lettrés : La lettre familiale populaire », in : POUEYTO, J.-L. (ed.), *Illettrismes et cultures*, Paris (L'Harmattan), 117-129.
- MÜLLER, Max (1911), *Jean-Joseph Vadé und das Vaudeville*, Greifswald (Abel).
- NÉDÉLEC, Claudine (1992), *Le langage de l'argot de la « Vie généreuse des merselots, gueus et bohémien » aux « Mystères de Paris » (1596-1842)*, thèse de doctorat de l'Université de Provence, non publiée.
- (1996), « Le Rat du Châtelet », *Dix-huitième siècle* 28, 267-276.
- (1997), « Analyse pragmatique d'un dialogue argotique », *Le langage et l'homme* 32, 57-68.

- (ed.) (1998), *Les enfants de la Truche : la vie et le langage des argotiers : quatre textes argotiques (1596-1630)*, Toulouse (Société de littératures classiques).
- (1999), « Faublas et les enfants perdus : langage argotique et populaire dans *Six semaines de la vie de Faublas* », in : HARTMANN, P. (ed.), *Entre Libertinage & Révolution. Jean-Baptiste Louvet (1760-1797), actes du colloque du bicentenaire de la mort de Jean-Baptiste Louvet*, Strasbourg (Presses Universitaires de Strasbourg), 129-136.
- (1999b), « Les lexicographes des bas-fonds », *Cahiers Diderot* 11, 155-168.
- (1999c), « Marginalité et référence dans *Le Dernier jour d'un condamné* de Victor Hugo », (CELLAM, Rennes 1999), <http://www.ehess.fr/grihl/Textes/Nedelec%20CI/Presentation.htm>.
- (2004a), « Marc-Antoine Legrand : *Cartouche, ou les Voleurs* (1721) : analyse et étude de l'argot », *Les Dossiers du Grihl* [En ligne], Les dossiers de Claudine Nédélec, L'Argot, mis en ligne le 14 novembre 2007, Consulté le 19 janvier 2010: <http://dossiersgrihl.revues.org/327>.
- (2004b), « Le lecteur du XVII^e et l'argot. Problèmes de lisibilité et de pertinence », *Les dossiers du Grihl* [en ligne], les dossiers de Claudine Nédélec, L'Argot, mis en ligne le 14 novembre 2007, Consulté le 19 janvier 2010 : <http://dossiersgrihl.revues.org/319>.
- (2005), « Les Mystères de l'argot », *Nord* 46, 39-61.
- (2010), « L'argot, langue des 'gens d'une même cabale' », in : ANDRIES, L. (ed.), *Cartouche, Mandrin et autres brigands du XVII^e siècle*, Paris (Desjonquères), 63-82.
- NEVALAINEN, Terttu / RAUMOLIN-BRUNBERG, Helena (1996), *Sociolinguistics and language history : studies based on the corpus of early English correspondence*, Amsterdam / Atlanta (Rodopi).
- NICEFORO, Alfredo (1912), *Le génie de l'argot : essai sur les langages spéciaux, les argots et les parlars magiques*, Paris (Mercure de France).
- NISARD, Charles (1872), *Étude sur la langue populaire ou patois de Paris et sa banlieue*, Paris.
- NODIER, Charles (1830), « Les romans maritimes de Fenimore Cooper », *Le Mercure de France au dix-neuvième siècle* 29, 203-206.
- (1834), *Notions élémentaires de linguistique ou histoire abrégée de la parole et de l'écriture*, Paris (Renduel).
- (1844), *Description raisonnée d'une jolie collection de livres*, Paris (J. Techener).
- NOLL, Volker (1991), *Die fremdsprachlichen Elemente im französischen Argot*, Frankfurt am Main (Peter Lang).
- OESTERREICHER, Wulf (1995), « L'oral dans l'écrit. Essai d'une typologie à partir des sources du latin vulgaire », in : CALLEBAT, L. (ed.), *Latin vulgaire – Latin tardif IV. Actes du 4^e colloque international sur le latin vulgaire et tardif*, Tübingen (Niemeyer), 145-157.
- OFFICE RÉGIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC (1969), *Canadianismes de bon aloi*, Québec (Office régional de la langue française du Québec).
- ONILLON, Sandrine (2008), *Pratiques et représentations de l'écrit*, Berne (Peter Lang).
- OSTHUS, Dietmar (2010), « L'histoire sociale et la constitution de la norme linguistique », in : ILLIESCU, M. / SILLER-RUNGALDIER, H. / DANLER, P. (ed.), *Actes du XXV^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, tome III, Berlin / New York (De Gruyter), 629-642.

- PARENT, Yvette (2003), « L'emploi de l'argot dans *Le Dernier Jour d'un condamné* », communication disponible sur le site du Groupe Hugo: <http://groupuguo.div.jussieu.fr/> (dernière consultation, avril 2014).
- PARENT-LARDEUR, Françoise (1999 [1981]), *Lire à Paris au temps de Balzac. Les cabinets de lecture à Paris 1815-1830*, Paris (Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales).
- PARINET, Élisabeth (2004), *Une histoire de l'édition à l'époque contemporaine. XIX^e-XX^e siècle*, Paris (Seuil).
- PARIS, Gaston (1877), « Ti, signe d'interrogation », *Romania* 6, 438-442.
- PELLAT, Jean-Christophe (1983), « Enquête sur les consonnes doubles à l'école élémentaire », *Liaisons H.E.S.O.* 9, 33-42.
- (1998), « Les mots graphiques dans des manuscrits et des imprimés du XVII^e s. », *Langue française* 119, 88-104.
- (2002), « Par où est passé l'accord du participe ? », *Crelana* 2, 79-85.
- PERRIN-NAFFAKH, Anne-Marie (1992), « Parler paysan et prose romanesque », in : GEHLF (ed.), *Grammaire des fautes et français non conventionnel. Actes du IV^e colloque international organisé à l'École Normale Supérieure les 14, 15, 16 décembre 1989 par le groupe d'Étude en histoire de la langue française*, Paris (Presses de l'École Normale Supérieure), 133-140.
- PETIOT, Geneviève (1991), « L'oral dans l'écrit politique », *Langue française* 89, 72-85.
- PETITJEAN, André / PRIVAT, Jean-Marie (2007), « Introduction », in : PETITJEAN, A. / PRIVAT, J.-M. (ed.), *Les voix du peuple et leurs fictions*, Metz (CELTD – Université Paul Verlaine), 5-16.
- PETITPAS, Thierry (1995), « De Paname à Ripa : histoire d'une rupture », *Marges linguistiques* 6 [www.margeslinguistiques.com].
- PLANTÉ, Christine (ed.) (1998), *L'épistolaire : un genre féminin ?*, Paris (Champion).
- POHLISCH, Bernhardt (1884), *Die Patoisformen in Molières Lustspielen*, Halle 1884.
- POURTOIS, Jean-Pierre / DESMET, Henriette / LAHAYE, Willy (2006), « Postures et démarches épistémiques en recherche », in : PAILLÉ, P. (ed.), *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*, Paris (Armand Colin), 169-200.
- PRIKHODKINE, Alexei (2011), *Dynamique normative du français en usage en Suisse romande : enquête sociolinguistique dans les cantons de Vaud, Genève et Fribourg*, Paris (L'Harmattan).
- PRINCIPATO, Aurelio (2006), « Chateaubriand et le tournant de la langue littéraire », in : BERLAN, F. (ed.), *Langue littéraire et changements linguistiques*, Paris (PUPS), 129-144.
- PROST, Alain (1998), « Les mots », in : RÉMOND, R. (ed.), *Pour une histoire politique*, Paris (Seuil), 255-287.
- PRUNER, Francis (1989), « Préface », in : ROUFFIANGE, R., *Le parler paysan dans les romans de Marcel Aymé*, Dijon (Association bourguignonne de dialectologie et d'onomastique), 1-4.
- QUÉMADA, Bernard (dir.) (1997), *Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, Paris (Champion).
- RABAN, Louis-François (1826), *Petite biographie des pairs*, Paris (Chez les marchands de nouveautés).
- RAPPAPORT, Sylvain (2006), *La chaîne des forçats 1792-1836*, Paris (Flammarion Aubier).

- RASTIER, François (1998), « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages* 129, 92-111.
- REDARD, Georges (1966), « Sur l'argot militaire », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 23, 113-120.
- REID, Thomas B. W. (1956), « Linguistics, structuralism and philology », *Archivum linguisticum* 8, 28-37.
- REY, Alain (2007), « Du premier Empire au XXI^e siècle », in : REY, A. / DUVAL, F. / SIOUFFI, G., *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris (Perrin), 959-1320.
- (2013), « Préface », in : GAUDIN, F. (ed.), *La lexicographie militante*, Paris (Champion), 9-20.
- REY, Alain / DUVAL, Frédéric / SIOUFFI, Gilles (2007), *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris (Perrin).
- RÉZEAU, Pierre (1992), « Les dictionnaires normatifs des XVIII^e et XIX^e siècles et leur intérêt pour l'histoire des variantes régionales du français », in : *Grammaire des fautes et français non conventionnel. Actes du IV^e colloque international organisé à l'École Normale Supérieure les 14, 15 et 16 décembre 1989 par le groupe d'Étude en Histoire de la Langue française (G.E.H.L.F.)*, Paris (Presses de l'École Normale Supérieure), 207-227.
- RICKARD, Peter (1992), *The French Language in the Seventeenth Century. Contemporary Opinion in France*, Cambridge (Cambridge University Press).
- RIoux, Jean-Claude (1990), « L'argot dans *Le Dernier jour d'un condamné*. Contribution à l'étude de la mythologie romantique du crime et du criminel », in : C.E.D.I.C. (ed.), *Crimes et criminels dans la littérature française*, Lyon (CEDIC), 129-141.
- RIVAROL, Antoine de (1797), *De l'universalité de la langue française*, Paris (Chez Cocheris).
- ROBERT-L'ARGENTON, Françoise (1991), « Larlepem largomuche du louchébem », *Langue française* 90, 113-125.
- ROBILLARD, Didier de (dir.) (2009), *Réflexivité, herméneutique : vers un paradigme de recherche ?*, Rennes (Presses universitaires de Rennes).
- ROCHE, Daniel (1982), *Journal de ma vie. Jacques-Louis Ménétra. Compagnon vitrier au 18^e siècle*, Paris (Montalba).
- ROFFÉ, Alicia (1993), « Dénominations des argots en France », *Revista de Filologia Francesa* 4, 215-229.
- (1994), « Propriétés essentielles des langues spéciales : coïncidences et différences par rapport aux argots », *Revista de Filologia Francesa* 5, 283-293.
- ROMAINE, Suzanne (1982), *Socio-historical Linguistics. Its Status and Methodology*, Cambridge (Cambridge University Press).
- (1983), « Historical Linguistics : Progress or Decay ? », *Language in Society* 12, 223-237.
- ROSA, Guy (1994), « Essai sur l'argot : Balzac (*Splendeurs et misères des courtisanes*) et Hugo (*Les Misérables*, IV, 7) », in : BRUNEL, P. (ed.), *Hugo. Les Misérables*, Mont-de-Marsan (Editions Interuniversitaires), 149-164.
- ROSIER, Laurence (1999), *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*, Bruxelles (Duculot).
- ROSSET, Théodore (1911), *Les origines de la prononciation moderne étudiée au XVII^e siècle d'après les témoignages des grammairiens et les textes en patois de la banlieue parisienne*, Paris (Armand Colin).
- ROTH, Sylvie (1980), *Étude linguistique sur le style poissard à travers « La pipe cassée poème épi-tragi-poissardi-héroï-comique » de Jean-Joseph Vadé*, Mémoire de Licence réalisé sous la direction de J. Wüest, n.p.
- ROUAYRENC, Catherine (2010), *Le français oral*, 2 vol., Paris (Belin).

ROUAYRENC voir aussi VIGNEAU-ROUAYRENC.

ROULEAU, Anne / GAUTHIER, Hélène / CORMIER, Monique / BOULANGER, Jean-Claude (2006), « Les termes des arts et des sciences dans le *Dictionnaire de l'Académie française* : les discours des préfaces et sa réalisation dans le dictionnaire », in : CANDEL, D. / GAUDIN, F. (ed.), *Aspects diachroniques du vocabulaire*, Rouen / La Havre (Publications des Universités de Rouen et du Havre), 185-208.

ROUFFIANGE, Robert (1989), *Le parler paysan dans les romans de Marcel Aymé*, Dijon (Association bourguignonne de dialectologie et d'onomastique).

SAINÉAN, Lazare (1907), *L'argot ancien (1455-1850). Ses éléments constitutifs, ses rapports avec les langues secrètes de l'Europe méridionale et l'argot moderne*, Paris (Champion).

— (1912), *Les sources de l'argot ancien*, Paris (Champion).

— (1915), *L'argot des tranchées d'après les lettres des poilus et les journaux du front*, Paris (E. de Boccard).

SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe (1980), « Repères pour une histoire de la langue française au XIX^e siècle (I) », *La Licorne* 4, Poitiers (Publications de la Faculté des Lettres et des Langues de l'Université de Poitiers), 95-121.

— (1981), « Repères pour une histoire de la langue française au XIX^e siècle (II) : 1803-1814 », *La Licorne* 5, Poitiers (Publications de la Faculté des Lettres et des Langues de l'Université de Poitiers), 237-272.

— (1983), « Repères pour une histoire de la langue française au XIX^e siècle (III) : 1815-1830 », *La Licorne* 7, Poitiers (Publications de la Faculté des Lettres et des Langues de l'Université de Poitiers), 337-357.

— (1986), « P.-C.-V. Boiste, tétalexiconographe ? L'exemple du *Dictionnaire universel* », in : G.E.H.L.F. (ed.), *Autour de Féraud, la lexicographie en France de 1762 à 1835*, Paris (École normale supérieure de jeunes filles), 119-127.

— (1990), « Des cacologies et des curiosités patoisantes en France au XIX^e siècle à la dialectologie », in : NIEDEREHE, H.-J. / KOERNER, K. (ed.), *History and Historiography of Linguistics*, Amsterdam / Philadelphia (John Benjamins), 701-713.

— (1999), « La langue française au XIX^e siècle. Scléroses, altérations, mutations. De l'Abbé Grégoire aux tolérances de Georges Leygues (1790-1902) », in : CHAURAND, J. (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris (Seuil), 378-504.

— (2000a), « Aux miroirs de l'histoire : la langue française et sa rétrospection dans quelques dictionnaires du XIX^e siècle... avec, incidemment, quelques considérations sur l'historiographie de l'objet... », projects.chass.utoronto.ca/langueXIX/urbana/index.html#table, consulté en mars 2014.

— (2000b), « Un des mots dont l'acception est la plus vague. Le génie de la langue française au XIX^e siècle (1780-1960), avec un petit prolongement jusqu'à nos jours », in : MESCHONNIC, H. (ed.), *Et le génie des langues*, Paris (Presses universitaires de Vincennes), 17-66.

— (2009), « Entre (t)erreur et faute, trémulation de la langue et police du langage (1794-1870) », *Romantisme* 146, 9-24.

SAPIRO, Gisèle (2007), « Pour une approche sociologique des relations entre littérature et idéologie », *CONTEXTES* 2 [en ligne], consulté le 7 janvier 2015, <http://contextes.revues.org/165>.

— (2011), *La responsabilité de l'écrivain. Littérature, droit et morale en France (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris (Seuil).

— (2014), *La sociologie de la littérature*, Paris (La Découverte).

- SARTRE, Jean-Paul (1948), *Qu'est-ce que la littérature ?*, Paris (Gallimard).
- SAVATOVSKY, Dan (2000), « Naissance d'une linguistique de l'argot (1890-1920) », *Études de Linguistique Appliquée* 118, 145-162.
- SCHAFROTH, Elmar (2005), « Pour une diachronie du français parlé », in : *Mélanges offerts au professeur Lothar Wolf : « Je parle, donc je suis... de quelque part »*, Lyon (Centre d'études linguistiques Jacques Goudet), 419-445.
- SCHIEFFELIN, Bambi / WOOLARD, Kathryn / KROSKRITY, Paul (1998), *Language Ideologies. Practice and Theory*, New York / Oxford (University Press).
- SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte (1983), « Schriftlichkeit und Mündlichkeit in der Französischen Revolution », in : ASSMANN, C. / ASSMANN, J. / HARDMEIER, C. (ed.), *Schrift und Gedächtnis. Beiträge zur Archäologie der literarischen Kommunikation*, München (Fink), 194-211.
- (1995), « La construction des champs déictiques dans la semi-oralité », in : VAN DEYCK, R. (ed.), *Diachronie et variation linguistique. La deixis temporelle, spatiale et personnelle*, Gent (Communication et Cognition), 115-128.
- (1996), *Idéologie, révolution et uniformité du langage*, Paris (Margada).
- (2004 [1998]), « Les hypercorrectismes de la scripturalité », in : VAN DEYCK, R. / SORNICOLA, R. / KABATEK, J., *La variabilité en langue. Langue parlée et langue écrite dans le présent et dans le passé*, Gent (Communication et Cognition), 157-176.
- SCHMITT, Christian (1990), « Französisch : Sondernsprachen », in : HOLTUS, G. / METZLTIN, M. / SCHMITT, C. (ed.), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, vol. V/1, Tübingen (Niemeyer), 283-307.
- SCHMITT, Hans J. (2011), « Balzacs Realismus im Spiegel des Wortschatzes der *Comédie Humaine* und sein Niederschlag in der neueren französischen Lexikographie », *Romanistik in Geschichte und Gegenwart* 17/2, 207-230.
- SCHWOB, Marcel / GUIEYSSE, Georges (2003 [1889]), *Études sur l'argot français*, Paris (Boucher) [Le texte de cette édition est conforme à celle de 1889].
- SÉGUIN, Jean-Pierre (1985), « Le Journal de ma vie de J. L. Ménétra : une syntaxe populaire ? », in : *Mélanges de langue et de littérature française offerts à P. Larthomas*, Paris (Presses de l'École Normale Supérieure), 437-450.
- (1998), « Les incertitudes du mot graphique du XVIII^e s. », *Langue française* 119, 105-124.
- (1999), « La langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles », in : CHAURAND, J. (ed.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris (Seuil), 225-344.
- SERODES, Serge (1984), « Romantisme et écriture. La majuscule chez Stendhal », in : DEL LITTO, V. / RINGGER, K. (ed.), *Stendhal et le romantisme. Actes du XI^e Congrès international stendhalien (Mayence 1982)*, Aran (Édition du Grand Chêne), 251-257.
- SETH, Catriona (2010), « Des amours de brigands. Figures romanesques du bandit au tournant des lumières », in : ANDRIES, L. (ed.), *Cartouche, Mandrin et autres brigands du XVIII^e siècle*, Paris (Desjonquères).
- SILLAM, Maguy (1991), « La variation dans les dialogues de *Bel-Ami* », *Langue française* 89, 35-51.
- SIOUFFI, Gilles (2007), « De la Renaissance à la Révolution », in : REY, A. et al., *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris (Perrin), 455-958.
- (2010), *Le génie de la langue française. Études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*, Paris (Champion).

- (2013), « Malherbe : entre sentiment de la langue, imaginaire linguistique et normativité », *Dix-septième siècle* 260, 439-454.
- SÖLL, Ludwig (1971), « Der neufranzösische direkte Fragesatz in einem Corpus der Kindersprache », in : COSERIU, E. / STEMPEL, W. (ed.), *Sprache und Geschichte. Festschrift für Harri Meier zum 65. Geburtstag*, München (Fink), 493-506.
- (1974), *Gesprochenes und geschriebenes Französisch*, Berlin (Schmidt).
- SOURDOT, Marc (1991), « Argot, jargon, jargot », *Langue française* 90, 13-27.
- (2002), « L'argotologie : entre forme et fonction », *La Linguistique* 38, 25-39.
- SOUTET, Olivier (1995), *Linguistique*, Paris (PUF).
- SPENCE, N. C. W. (1994), « Désignations argotiques et familières de la peur », *Travaux de littérature et de linguistique* 32, 97-108.
- STEINMEYER, Georg (1979), *Historische Aspekte des français avancé*, Genève (Droz).
- SWIGGERS, Pierre (1987), « À l'ombre de la clarté française », *Langue française* 75, 5-21.
- (2010), « La clarté, du français : examen d'un idéologème », *ZrP* 126/3, 443-459.
- SZENDE, Tamas (2000), *Approches contrastives en lexicographie bilingue*, Paris (Champion).
- TASKER, Liliane (1997), « Cinquième édition 1798 », in : QUÉMADA, B. (ed.), *Les préfaces du dictionnaires de l'Académie française*, Paris (Champion), 217-307.
- THÉRENTY, Marie-Ève (2003), *Mosaïques. Être écrivain entre presse et roman (1829-1836)*, Paris (Champion).
- THIBAUT, André (2006), « Glossairistique et littérature francophone », *RLiR* 70, 143-173.
- (2008), « Les régionalismes dans *La Rue Cases-Nègres* (1950) de Joseph Zobel » in : THIBAUT, A. (coord.) (2008), 227-314.
- (coord.) (2008), *Richesses du français et géographie linguistique*, vol. 2, Bruxelles (De Boeck).
- THUROT, Charles (1881), *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après les témoignages des grammairiens*, 2 vol., Paris (Imprimerie nationale).
- TILKIN, Françoise (1998), « Ponctuation et récit de parole dans les éditions originales des *Contes de Voltaire* », in : DEFAYS, J.-M. / ROSIER, L. / TILKIN, F. (ed.), *À qui appartient la ponctuation ? Actes du colloque international et interdisciplinaire de Liège, 13-15 mars 1997*, Bruxelles (De Boeck), 199-210.
- TOBLER, Adolf (1908), *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, Leipzig (Hirzel).
- TOURNIER, Maurice (1991), « À quoi sert l'accent circonflexe ? », *Mots* 28, 101-107.
- TURPIN, Béatrice (2002), « Le jargon, figure du multiple », *La Linguistique* 38, 53-68.
- VALDMAN, Albert (2000), « La langue des faubourgs et des banlieues. De l'argot au français populaire », *The French Review* 73/6, 1179-1192.
- VALLI, André (1984), « Changement de norme, décalages grammaticaux et représentations du français parlé : l'exemple du *Télémaque travesti* de Marivaux », *Recherche sur le français parlé* 6, 7-21.
- VANOOSTHUYSE, François (2009), « Le bon usage des romantiques (1800-1830) », *Romantisme* 146, 25-41.
- VAUGELAS, Claude Favre de (2009), *Remarques sur la langue française*, édition critique avec introduction et notes par Z. MARZYS, Genève (Droz).

- VAULCHIER, Henri de (1997), « Sixième édition 1835 », in : QUÉMADA, B. (ed.), *Les préfaces du dictionnaires de l'Académie française*, Paris (Champion), 309-378.
- (2008), *Corpus des écrits métalexigraphiques de Charles Nodier 1808-1842*, Paris (Champion).
- VENDRYES, Joseph (1921), *Le langage : introduction linguistique à l'histoire*, Paris (La Renaissance du Livre).
- VIGNEAU-ROUAYRENC, Catherine (1991), « L'oral dans l'écrit : histoire(s) d'E », *Langue française* 89, 20-34.
- (1992), « Le langage populaire dans le roman », in : CARON, P. (dir.), *Grammaires des fautes et français non conventionnel*, Paris (Presses de l'École Normale Supérieure), 141-150.
- VIGNEAU-ROUAYRENC voir aussi ROUAYRENC.
- WALTER, Henriette (1976), *La dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*, Paris (France expansion).
- (1990), « Une voyelle qui ne veut pas mourir », in : AYRES-BENNETT, W. / GREEN J. N. (ed.), *Variation and change in French. Essays presented to Rebecca Posner on the occasion of her sixtieth birthday*, London / New York (Routledge), 27-36.
- WARTBURG, Walther von (1971 [1946]), *Évolution et structure de la langue française*, Berne (Francke).
- WEINRICH, Harald (1989), « Clarté du français ou clarté des français », in : *id.*, *Conscience linguistique et lectures littéraires*, Paris (Maison des sciences de l'homme), 219-236.
- WELSKOPP, Thomas (2002), « L'histoire sociale du XIX^e siècle : tendances et perspectives », *Le mouvement social* 200, 153-162.
- WILLEMYNS, Roland / VANDENBUSSCHE, Wim (2006), « Historical sociolinguistics : Coming of age ? », *Sociolinguistica* 20, 146-165.
- WIONET, Chantal (2013), « *Le Dictionnaire Universel de Trévoux* ou le passage de la langue commune à la langue publique », in : GAUDIN, F. (ed.), *La lexicographie militante*, Paris (Champion), 66-76.
- WOLF, Nelly (2007), « Fiction et diction démocratiques », in : PETITJEAN, A. / PRIVAT, J.-M. (ed.), *Les voix du peuple et leurs fictions*, Metz (CELTD-Université de Metz), 19-37.
- WOOLARD, Kathryn (1998), « Introduction : Language ideology as a field of inquiry », in : SCHIEFFELIN, B. et al. (ed.), *Language Ideologies. Practice and Theory*, New York (Oxford University Press), 3-47.
- (2002), « Bernardo de Aldrete and the Morisco problem : A study in early modern Spanish language ideology », *Society for Comparative Study in Society and History*, 446-80.
- (2004), « Is the Past a Foreign Country ? Time, Language Origins and the Nation in Early Modern Spain », *Journal of Linguistic Anthropology* 14, 57-80.
- WÜEST, Jakob (1985), « Le 'patois de Paris' et l'histoire du français », *VRom.* 44, 234-258.
- WULF, Judith (2007), « Parole populaire/parole littéraire dans les romans de V. Hugo », in : PETITJEAN, A. / PRIVAT, J.-M. (ed.), *Les voix du peuple et leurs fictions*, Metz (Éditions de l'Université de Metz), 89-106.
- ZELLWEGER, Rudolf (1978 [1941]), *Les débuts du roman rustique. Suisse-Allemagne-France 1836-1856*, Genève (Slatkine Reprints).

ZONGO, Mathieu (1993), « Éléments pour une description de l'argot des jeunes au Burkina Faso », in : CAITUCOLI, C. (ed.), *Le français au Burkina Faso*, Rouen (Presses Universitaires de Rouen), 129-142.

*

Les Mémoires d'un forban philosophe (1829)

**Témoignage littéraire sur la variation linguistique et les idéologies
langagières au début du XIX^e siècle**

DOCUMENTS ANNEXES

Thèse présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines

Institut des sciences du langage et de la communication

Université de Neuchâtel

Pour l'obtention du grade de docteur en sciences humaines

Par

Dorothée Aquino Flores-Weber

Acceptée sur proposition du jury :

Prof. Andres Kristol, Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université
de Neuchâtel, directeur de thèse

Prof. Françoise Gadet, UFR PHILLIA de l'Université Paris X - Ouest
Nanterre La Défense, rapporteur externe

Prof. André Thibault, UFR de Langue Française de l'Université Paris IV –
Sorbonne, rapporteur externe

Soutenue le 30 mars 2015
Université de Neuchâtel
2015

TABLE DES MATIÈRES

Document 1 : *Mémoires d'un forban philosophe*, 5

Principes éditoriaux, 7

Texte annoté, 9

Index des noms propres de personne, 173

Document 2 : Lexique argotique des *Mémoires d'un forban philosophe*, 175

Introduction, 177

Lexique, 181

Document 3 : Traits non-conventionnels du corpus « Bouscayrol », 297

Introduction, 299

Relevé des traits non-conventionnels du corpus « Bouscayrol », 301

Table des matières du document 3, 337

Document 1

Mémoires d'un forban philosophe



Principes éditoriaux

La version des *Mémoires d'un forban philosophe* proposée dans ce document reprend fidèlement l'édition originale du texte parue en 1829 chez Moutardier¹. Dans le souci de maintenir le contraste recherché par l'auteur entre la « langue littéraire » et les différentes variétés de langue en présence (lexèmes argotiques, traits linguistique représentant de l'oral ou imitant l'écriture de peu-lettrés), nous avons conservé l'ensemble des graphies de l'édition princeps. Lorsque la forme de certains mots différait trop de la forme usuelle moderne ou que l'auteur a choisi d'utiliser des termes sortis d'usage ou faisant partie de champs sémantiques très spécifiques, nous en avons donné l'explication en note de bas de page. Nous avons également scrupuleusement respecté la ponctuation de l'édition originale.

Dans le même ordre d'idée, nous avons tenté de nous rapprocher le plus possible de la mise en page proposée par l'auteur. La pagination de l'édition originale est ainsi signalée au fil du texte en caractères gras et entre crochets. Le texte original des *MF* comporte un grand nombre de notes que nous avons reproduites dans leur intégralité. De manière à les différencier des nôtres, nous avons introduit un double système de notation. Nous avons placé les notes du texte original directement après le texte au bas de chaque page et les avons numérotées de la manière suivante : un premier chiffre indique la page de l'édition originale sur laquelle apparaît la note et un second le numéro de la note (ex : 49/1). Cette manière de procéder permet de rendre compte de la numérotation de l'édition de 1829 qui recommence à chaque page. Quant à nos notes, elles figurent en pied de page et leur numérotation est continue.

(42/1) La Petite-Force est une prison uniquement destinée aux filles publiques. [Ancien hôtel particulier transformé en prison, la Force fut divisée en deux sections : la Grande-Force destinée aux hommes et la Petite-Force réservée aux femmes ; à partir de 1828, cette dernière ne servit plus qu'à l'accueil des prostituées.]

(42/2) La *haute*, mot d'argot qui signifie « classe de gens riches » ; la *basse* est la « classe misérable ».

²² L'île de la Cité où se trouve la Préfecture de police.

²³ Au XIX^e siècle, les galeries du Palais Royal étaient connues pour être un des hauts lieux de la prostitution parisienne.

Nous n'intervenons dans le texte original que dans deux cas de figure. Tout d'abord quand l'auteur, qui, généralement, met les lexèmes argotiques de son texte en italique, ne

¹ C'est l'exemplaire des *Mémoires d'un forban philosophe* de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (Dorigny-unithèque) qui a servi de base à cette édition de texte.

le fait pas, soit par simple oubli, soit parce qu'il n'identifie pas certains termes comme étant des argotismes. Nous faisons suivre ces argotismes non marqués de ce symbole °. Par contre, nous n'en proposons pas le commentaire en note puisque l'ensemble des occurrences argotiques du texte est traité dans le *Lexique argotique des Mémoires d'un forban philosophe* (cf. Document annexe 2). Le deuxième cas de figure concerne les notes de l'auteur qui sont principalement de type métalinguistique, « traduisant » les argotismes du texte. Pour en faciliter la lecture, nous avons inséré des guillemets pour encadrer les informations définitionnelles comme dans l'exemple suivant :

^(77/1) *Mouise* ou *mouille* est un terme d'argot qui veut dire « soupe ».

Par ailleurs, nous avons parfois fait suivre la note de l'auteur d'un commentaire que nous avons placé entre crochets :

^(7/1) Les *comes* ou *comites* sont des officiers de galère. Trévoux dit que les *comes* ne sont pas « chiches de coups de bâton ». [*Dictionnaire universel françois et latin* dit de Trévoux, lieu où fut réalisée la première édition en 1704. Les auteurs de cet ouvrage ne sont pas identifiés mais « l'hypothèse la plus communément admise [en] attribu[e] la responsabilité aux Jésuites » (LE GUERN 1983).]

Enfin, après le texte figure la liste des noms propres de personnes citées dans le récit.

Mémoires d'un forban philosophe

Texte annoté

Avis de l'éditeur

Notre temps offre un spectacle singulier : d'un côté la plupart des théâtres représentent des scènes horribles où le goût est indignement outragé ; de l'autre, quelques livres obtiennent par le récit d'aventures criminelles et odieuses une vogue qui, heureusement, n'est que passagère.

Par quel moyen ramener les esprits égarés un moment par de tels ouvrages ? Est-ce en leur offrant aujourd'hui la peinture des sentiments purs et élevés qui attendrissent les âmes délicates et sensibles ? Le lecteur qui se nourrit des *Mémoires* de [II]² Vidocq et de ses familiers³ pourra-t-il goûter les charmes des productions d'une imagination réglée et brillante ? Non sans doute : il faut pour dessiller ses yeux, pour le détourner de la fausse route, il faut qu'il voie l'horreur jusque dans sa dégoûtante nudité ; alors, peut-être, rassasié de ces tableaux de crimes et d'aventures scandaleuses, il reviendra avec plaisir à des compositions conformes à la morale et à la saine littérature.

Les *Mémoires d'un forban philosophe* peuvent en ce sens être considérés comme un véritable antidote contre la dépravation du goût ; c'est le dernier degré d'horreur auquel on puisse arriver. Jamais on n'a produit rien de plus épouvantable : licence de la soldatesque, débordements des lieux de débauche, exploits de salles d'armes, infamies des prisons et des galères, meurtres, crimes, trahisons, assassinats, tout s'y trouve mis au grand jour par l'auteur lui-même, qui rachète en quelque sorte ses forfaits par des réflexions philosophiques trop hardies sans doute, mais qui relèvent quelquefois son écrit.

L'éditeur espère que les *Mémoires d'un forban* [III] *philosophe* seront le dernier sacrifice offert au goût du jour, et que la littérature des criminels sur son déclin pâlera désormais devant le dégoût du public éclairé.

² Les numéros entre crochets insérés au fil du texte renvoient à la pagination de l'édition princeps.

³ Les *Mémoires* d'Eugène François Vidocq, parus entre 1828 et 1829, ont donné lieu à une vogue littéraire dans laquelle s'inscrivent, entre autres, les *Mémoires d'un forçat ou Vidocq dévoilé* (1828-1829) de Raban et Saint-Hilaire, le *Dernier jour d'un condamné* (1829) de Victor Hugo et les *Mémoires d'un Forban philosophe* (1829).

INTRODUCTION

Monarques, dépositaires des lois et du bonheur des peuples, ne craignez pas d'ouvrir mon livre et d'en feuilleter les pages : vous y trouverez des sujets de méditation ! Ministres, ne fermez pas l'oreille à ma voix ! Législateurs, mandataires des libertés publiques, je m'adresse à vous ! je vais vous dénoncer des crimes et des horreurs cachés. Préfets, lisez-moi ! peut-être deviendrez-vous moins despotes et serez-vous moins sévères. Prêtres, dignitaires, nobles, roturiers, écoutez ce que je vais vous dire ! Et vous, reines des salons et des boudoirs, vous dont les cœurs se plaisent à palpiter aux récits des amours malheureux, lisez-moi, lisez-moi ! vous éprouverez des *frémissements inconnus*, et votre main s'ouvrira plus facilement pour soulager les opprimés. [6]

Jeune adolescent, ce n'est pas pour toi que j'écris. Jeune vierge, prends garde de toucher mon livre : il te donnerait des leçons que le monde et le malheur t'apprendront trop tôt. Plus tard, si tu as à pleurer, tu pourras alors mouiller ces pages de tes larmes et te consoler en pleurant, non sur toi, mais sur d'autres.

Lecteur, avant d'aller plus loin, je t'arrête pour te demander si tu te sens la force de descendre avec moi dans l'ancre du crime et du malheur ? Ton oreille pourra-t-elle entendre la voix rauque d'un geôlier ou d'un garde-chiourme ? Je te préviens !... tu vas respirer l'air cadavéreux des égouts du bague, tu vas visiter les cachots !... Soulève cette paille fétide et brisée... Tu frémis !... Eh bien ! un homme est caché dessous pour se garantir du froid ! Mais n'entends-tu pas des cris de *miséricorde* ? N'entends-tu pas le rotin qui résonne sur la chair et qui brise les os ? C'est un forçat qui a voulu rompre sa chaîne. Écoute ! on n'entend plus sa voix ; le bourreau frappe toujours, mais il ne frappe plus qu'un cadavre !... La victime est morte ! le commissaire du bague cesse de répéter *Pique, pique*, [7] *garçon* !... Les comes^(7/1), les *argousins*^(7/2), les *gardes-chiourmes*^{(7/3)4} se regardent, et les forçats frémissent.

Turcs, eunuques, spahis, Samoïèdes, Maures, cannibales, venez ! venez donner des leçons d'humanité à ces monstres.

Je naquis à Paris, à cette époque où la France portait à la fois les fers du trône et les chaînes de la liberté. Ma mère, qui tenait à ses vieux préjugés, prétendait m'élever dans la religion de ses ancêtres ; mais mon père ne voulut m'élever dans aucune, [8] afin de m'en laisser le choix plus tard, et je suis encore à choisir. Cependant ma mère, qui était royaliste, s'enfuit avec un émigré ; mon père, qui était républicain, jura de la *faire pendre*, et, provisoirement, comme je n'étais pas fort bien dans ses bonnes grâces, il m'envoya en pension à Nantes.

^(7/1) Les *comes* ou *comites* sont des officiers de galère. Trévoux dit que les *comes* ne sont pas « chiches de coups de bâton ». [*Dictionnaire universel françois et latin* dit de Trévoux, lieu où fut réalisée la première édition en 1704. Les auteurs de cet ouvrage ne sont pas identifiés mais « l'hypothèse la plus communément admise [en] attribu[e] la responsabilité aux Jésuites » (LE GUERN 1983).]

^(7/2) Les *argousins* sont des sergents de galère ; leurs fonctions sont de visiter les fers des forçats, et de s'assurer, en frappant dessus avec un marteau, s'ils ne sont pas rompus. Ils doivent en outre prendre garde que les condamnés ne s'évadent.

^(7/3) Ces derniers forment la masse du régiment de la chiourme ; leurs fonctions sont de frapper au hasard sur les forçats quand l'envie leur en prend. Les *gardes-chiourmes* sont des démons armés du fouet de la cruauté : impitoyables, ils assomment indistinctement l'innocent et le coupable ; chaque parole qu'ils prononcent est accompagnée d'un jurement ; quand ils s'adressent aux forçats, c'est pour les appeler *potences*, *canailles*....

⁴ *Sic*.

Monsieur Jacquard, mon doux maître, était l'homme le plus fourbe, le plus méchant, le plus orgueilleux et le plus ignorant qu'ait jamais enfanté la vermine pédantesque. Enfant, je fus d'abord le jouet de madame Jacquard ; plus tard, je fus l'esclave de son mari. La plus petite espièglerie ne se passait pas dans la pension sans retomber sur mon compte : alors, j'étais puni, j'étais fessé, j'étais battu, et mes camarades, dignes enfants des chouans, leurs dignes pères, recommençaient⁵ de plus belle, certains de l'impunité et plus certains encore de rire à mes dépens.

L'éducation qu'on nous donnait était celle reçue depuis au moins six siècles par les nobles vendéens ; [9] et malgré la terreur que l'homicide Carrier⁶ inspirait aux prêtres, un moine déguisé était chargé de nous apprendre nos prières, notre catéchisme, et même certaines superstitions propres à rendre l'homme esclave et stupide.

Un jour ce moine, honoré du titre de l'abbé Lagardière, se plaignit qu'on lui avait volé ses boucles d'argent. Les élèves subirent tous un interrogatoire. Mon tour vint : ce ne fut plus un interrogatoire, ce fut une question. On me traita de voleur, et à force de coups, je fus forcé de dire, bon gré mal gré, que j'avais volé les boucles de l'abbé^(9/1). Nouvelle interpellation de maître Jacquard, qui me demanda où [10] j'avais caché mon larcin. Nouvel embarras de ma part : n'ayant rien volé, je ne pouvais avoir rien caché..... Je désignais tantôt un endroit, tantôt un autre. Enfin ma sentence fut prononcée. Je fus fustigé devant mes camarades, qui ne cessèrent de m'injurier, et mon bourreau de maître me battit, jusqu'à ce que le ciel, la providence, le hasard, ou tout ce qu'on voudra, me vengea d'une manière terrible.

Nous devions réciter une longue série de prières à la mode, vraiment faites pour être adressées au diable plutôt qu'à Dieu. Ne sachant pas ma leçon, je fus encore battu. Cependant, à force de coups, on éveille ma petite fureur ; je pousse des cris perçants, ma colère s'allume sous le mouvement des verges, je saisis tout ce qui tombe sous la main pour casser les vitres, et ce carillon et le tumulte de la classe attirent les sbires à la solde de Carrier. Ils frappent à la porte ; sur le refus d'ouvrir, elle est enfoncée, et nous voyons paraître une bande composée de ce qu'il y a de plus crapuleux. Celui qui semble en être le chef demande avec hauteur pourquoi on lui a refusé d'ouvrir et pourquoi tout ce vacarme. Sur la réponse ingénue des élèves que je ne [11] savais pas ma leçon de catéchisme, et d'après l'air jésuitique de l'abbé, en un instant maître Jacquard est pendu, sa femme violée, le moine noyé, la maison pillée, les boucles retrouvées et les élèves dispersés. Chacun se pourvut à sa manière, et moi, je restai dans la rue.

J'y serais encore si mes larmes n'eussent fixé l'attention d'une bonne dame à mantes noires, qui me mena chez elle par des chemins détournés, me fournit d'abord du nécessaire, et continua à m'élever dans la crainte de Dieu.

Au souvenir de tes bienfaits, généreuse amie, je suspends mon récit pour consacrer quelques lignes à la reconnaissance. Tu as eu pour moi les tendres soins d'une mère ; tu voulais plus faire encore : mais j'étais déjà dominé par le vice du siècle ou plutôt par le vice de tous les temps ; je te payai d'ingratitude.

(9/1) Un fait semblable est arrivé dans une petite ville de province. Un enfant fut accusé par son maître de pension d'avoir volé. Sur son refus d'avouer une faute qu'il n'avait pas commise, il fut soumis à la question. L'enfant eut la fermeté de subir une prison et un carême de huit jours, jusqu'à ce que, fatigué de jeuner [*sic*], il avoua être l'auteur du vol ; mais alors il fut encore interrogé pour savoir où il avait déposé son larcin. Nouveaux châtiments, nouvelles tortures. L'accusé, pour se délivrer de tant de tracasseries, dit enfin qu'il avait perdu ce qu'il avait volé. / Voilà cependant l'éducation du siècle !.....

⁵ *Sic*.

⁶ Le révolutionnaire français Jean-Baptiste Carrier (1756-1794) participa à la répression de la guerre civile dans l'Ouest en 1793 et assassina plusieurs milliers de personnes. Malgré sa collaboration à la conspiration thermidorienne, le Tribunal révolutionnaire le condamna à mort et il fut exécuté.

Cependant on me demande mon nom. Sur ma réponse, on écrit à mon père ; mais, comme Paris est grand et que le nom de la rue n'était pas sur l'adresse, la lettre resta sans réponse. Alors on eut recours aux journaux, on mit la police en campagne ; mais les journalistes en furent pour leurs pei[12]nes, les mouchards pour leurs pas et ma bienfaitrice pour ses frais.

On attendit encore ; on attendit vainement ; et, comme je restais à la charge de la bonne dame, on me fabriqua une naissance suivant la bienveillance, la méchanceté, la malice et l'esprit de parti des gens qui voulaient bien parler de moi. Tantôt j'étais le fruit des amours clandestines de madame Jacquard ; une autre fois j'étais le fils d'un moine ; bref, j'étais tour à tour orphelin, bâtard, trouvé, délaissé ; les uns disaient blanc, les autres disaient noir, et moi je ne disais rien du tout.

Qui suis-je ? pour le moment je l'ignorais. Lecteur, tu ne tarderas pas à l'apprendre. Tout ce que je puis faire, c'est de t'assurer que je suis fils de quelqu'un, et ce quelqu'un là, si je ne me trompe, demeurerait dans une grande maison située au beau milieu de Paris. Dans cette maison il y avait un gros homme que j'appelais papa et une petite femme sèche que j'appelais maman ; il y avait un grand faquin dont les paroles frappantes m'apprenaient trop bien notre fraternité et une jolie petite brune qui sans doute était ma sœur. Il y avait encore un ro[13]quet boiteux qui mordait les passants, un chat qui volait les voisins, deux serins qui ennuyaient tout le monde, un perroquet criard, une servante voleuse, un domestique fripon ; enfin, cette maison était comme il y a beaucoup de maisons.

MÉMOIRES

Chapitre premier

Etant bien nourri, je grandissais, je mangeais bien, et je me portais encore mieux. J'avais les défauts d'un enfant de mon âge : j'étais menteur, gourmand, et quelquefois voleur ; je cassais les vitres des voisins, je jetais des pierres aux passants, je battais mes camarades ou ils me battaient. Ces années de mon enfance ne furent qu'un instant pour moi, et je ne m'étais pas encore inquiété du jour au lendemain, que j'avais atteint ma quinzième année.

A cet âge, mon imagination commença à travailler à l'aspect de certaines décorations ornées de rubans rouges, bleus, jaunes ; je voyais des uniformes de toutes les couleurs et de toutes les manières. On me parlait de *gloire et patrie* : je ne savais trop [16] ce que cela signifiait ; mais il me fallait des aventures.

Par un beau jour, je ne me rappelle plus si c'était en hiver ou en été, je volai deux couverts d'argent à la maison, et avec vingt sous dans mon gousset, ayant fait un adieu à la muette à ma mère adoptive, je pris la route de Paris. Je ne savais trop quel chemin suivre. A la vérité, ce n'est pas ce qui m'inquiétait beaucoup ; cependant, je passai par Alençon, et au sortir de cette ville je rejoignis un petit détachement commandé par un caporal. M. Belhumeur (c'était son surnom) était un vieux renard, s'embarrassant fort peu du *qu'en dira-t-on* lorsque les vignes de la Bourgogne lui payaient contribution. Je n'avais plus le sou, mais j'avais de quoi vendre. Belhumeur eut ma procuration : un juif arrangea l'affaire ; je bus, je mangeai, et sous la haute protection du caporal je fis mon entrée dans Paris ayant encore un écu dans ma poche.

Me voilà battant le pavé, admirant la hauteur des maisons, m'arrêtant à chaque instant. Mais au détour d'une rue, je m'aperçus que j'avais perdu Belhumeur, ou plutôt que Belhumeur m'avait perdu. Pour me consoler, j'entre dans une gargotte, je me régale. Je sors ; je compte mon numéraire : il s'élevait à quinze sous. Malgré cela, je continue ma promenade, le temps se passe, la nuit approche, et je suis sans gîte. Un enfant n'est jamais embarrassé. [17] Je vois des espèces de baraques allignées⁷, des tas de feuilles de choux : tout cela m'invite au repos, je me couche sans façon, et... bonsoir !

Rêvais-je ? gênais-je quelqu'un ?... Vers minuit, on me réveille à coups de canne, on me garrotte, on me mène au corps-de-garde. Le matin je comparais devant le commissaire de police, et à neuf heures on me loge à la Préfecture. Là, je me trouve confondu parmi des innocents, des déserteurs, des banqueroutiers, des mouchards et des voleurs. Enfin, on m'appelle, on m'interroge : je ne réponds point. On me demande qui je suis : je ne le sais pas ; le nom de mes parents : je n'en ai pas ; ce que je fais : rien. Bref, pour être quelque chose, je me déclare soldat, et je suis à l'instant incorporé dans un régiment de ligne.

Comme je n'étais pas grand, on me jugea digne d'être tambour. Alors on me décore d'un collier de peau de buffle, on m'arme d'un sabre, et je reçois pour présent une manière d'instrument dont les sons monotones fatiguent les oreilles, réjouissent les paysans, et conduisent à la mort.

Cependant, à la voix du caporal, je tournais à droite, je tournais à gauche, je battais la charge, je battais la retraite, j'allais, je venais ; mes mouvements, sauf mes idées, étaient réglés par les caprices d'un goujat ; et, toute réflexion faite, je reconnus que, pour changer de condition, je m'étais fait esclave. [18]

⁷ Sic.

Je commençais à réfléchir, et je réfléchissais. Qu'est-ce qu'un soldat ? me disais-je ; où est cette gloire attachée à l'habit que je porte ? quels services puis-je rendre à la patrie ? Et je me répondais : Un soldat, c'est un valet d'esclaves ! Un nègre de la Guadeloupe n'a qu'un maître, et moi j'en ai mille ; les nègres sont battus^(18/1), et moi aussi ; par intérêt, on tient à la vie du nègre, et personne ne tient à la mienne ; le travail du nègre le rend au moins utile à quelque chose, et moi, malheureux, je n'ai que le pouvoir de faire du mal : on me commande, je marche ; on me crie *Feu !* et je tue, je suis payé pour cela. Un bourreau est aussi payé pour cela ; et si j'établis la différence entre ce haut fonctionnaire et moi, je la trouve souvent à son avantage. Un bourreau pend des assassins, des voleurs, des incendiaires ; et moi je tue des gens qui ne font mal à personne. Un bourreau ne prendra jamais sans formalité ; et moi, sans procès ni témoins, j'extermine, je ravage ; esclave du pouvoir, je tue, quand on l'ordonne, le citoyen qui cherche à recouvrer ses droits ; je suis une machine tuante ; je tue au nom du tyran qui m'op[19]prime ; et, pour servir ma patrie, je la tue elle-même^(19/1).

Comme je devenais bel homme, je troquai bientôt mon tambour contre un mousquet. Pour mériter de l'avancement, je demandais la guerre. A la vérité, ce n'était pas ce qui manquait : aussi notre régiment fut-il désigné pour aller tuer en Espagne, où nous fîmes une abondante moisson de morts.

Après que le sang eut bien coulé de part et d'autre, on fit la paix ; mais la paix n'est pas de notre compétence. On nous dit que les Espagnols, nos ennemis, étaient maintenant nos amis ; on nous dit de boire ensemble, et nous trinquâmes. Je buvais avec des gens que je ne connaissais pas. Tout à l'heure, c'était à celui qui tuerait l'autre ; à présent, c'est à celui qui embrassera son voisin ; et de ré[20]flexion en réflexion je me fis encore les questions suivantes : Qu'est-ce que la guerre ? qu'est-ce que la paix ? La guerre, c'est le plus souvent un duel entre deux individus que nous sommes convenus de nommer empereurs, rois, ducs, etc. ; mais qu'importe le nom : ce sont nos maîtres. Ou c'est une querelle de deux ou plusieurs de ces individus contre un seul, et ce duel ou cette querelle ne se termine jamais par un combat singulier, mais par une bataille de valets^(20/1).

(18/1) On veut que les soldats français ne soient plus battus, et moi je prétends qu'ils le sont encore. Je pourrais fournir maints exemples à ce sujet, mais je m'en abstiendrai, car tout le monde sait trop qu'en dépit de la loi, les militaires sont quelquefois battus (Voir la *Gazette* et le *Courrier des Tribunaux*). [La *Gazette des tribunaux* qui paraît dès 1825 et Le *Courrier des tribunaux* depuis 1827 sont des périodiques judiciaires proposant des comptes rendus de procès et relatant des faits divers. Tous deux étaient partisans de l'abolition de la peine de mort et servirent d'inspiration à de nombreux écrivains comme Victor Hugo ou Eugène Sue].

(19/1) Dans la *Collection des conciles* du jésuite Labbe, tome 10, page 269, on a conservé ces paroles du pape infailible saint Grégoire VII : « Y a-t-il encore quelqu'un aujourd'hui qui ignore d'où sont issus les princes et les rois ? Ils ont évidemment pris leur origine dans ceux qui méconnaissaient Dieu, et qui n'étaient mus que par l'orgueil, la perfidie, le désir de la rapine et du carnage, en un mot par presque toutes les passions criminelles. Il fallait, en effet, qu'il fût inspiré par le diable, prince de ce monde, l'homme qui le premier poussa l'aveuglement de l'ambition et d'une présomption intolérable jusqu'au point d'oser effrontément se déclarer le maître des autres hommes, ses égaux ».

(20/1) Autrefois, la servitude était si prépondérante, que les grands s'honoraient du titre de valet. « George de Ville-Hardouin, dit M. de La Roque, estime que cet ancien titre de valet, qu'il appelle le prince Alexis, fils d'Isaac, empereur de Grèce, le valet de Constantinople. / Le titre de valet, poursuit le même auteur, était autrefois si honorable dans toutes les chroniques, que Jean Froissart appelle Guy de Lusignan valet du comte de Poitou. Ce nom de valet demeura enfin aux tranchants du roi, depuis appelés écuyers tranchants ; mais le mot d'écuyer, que plusieurs ont beaucoup relevé au-dessus de celui de valet, est maintenant si avili, que les cuisiniers s'en parent comme s'ils voulaient s'égalier aux valets et écuyers tranchants, ou aux maîtres-queux, qui avaient le grand-queux pour supérieur, et qui avaient sous eux des écuyers de cuisine, lesquels étaient souvent nobles de naissance ou anoblis ». [Les extraits proposés dans cette note proviennent de l'ouvrage de Gilles André DE LA ROQUE, *Traité de la noblesse, de ses différentes espèces...* dont la première édition remonte à 1678]. / De nos jours ce titre a été mesuré à sa juste valeur, et tellement bien mesuré, que, pour désigner la troupe même des esclaves, on se sert du mot *valetaille*, dont la racine est *valet*. / Il en est de même de *marquis*, dont le titre vient de *merck* ou *marck*, « frontière ». *Marquis* signifie tout simplement « garde-frontière » : c'est comme si l'on disait garde-côte, garde champêtre, ou garde-chasse.

De ces valets on forme des bandes nommées ré[21]giments ou bataillons : les unes ont la livrée rouge, les autres ont la livrée bleue, il y en a de toutes les couleurs ; mais ici la couleur n'y fait rien. Chacune de ces bandes est commandée par un chef qui commande à d'autres chefs qui ont encore autorité sur d'autres chefs menus, connus sous les titres de sergents-majors, sergents, fourriers, caporaux ; enfin on arrive à la masse qui n'a que des ordres à prendre, des avanies à essuyer, et des coups à recevoir. Les gens de cette dernière classe, vrais parias de la bande, sont en propre terme de la chair à canon ; ils marchent pour tuer ou pour être tués : c'est là toute leur gloire, là se bornent leurs idées.

Toutes ces bandes ou ces régiments se rassemblent sous les ordres d'un général qui commande un autre général, et ce dernier doit encore obéir ou à l'empereur, ou au roi, ou au maréchal, ou au premier venu : cela n'en finit pas.

Les deux partis se rencontrent. Alors on leur dit : « Tuez ! et il tuent... Tuez bien ! leur dit-on : vous aurez de l'avancement. Ne ménagez pas votre sang : [22] il est à votre patrie, mourez glorieusement pour elle !... » Pour mon compte, je ne sais quelle gloire on attache à mourir ignoré sur un champ de bataille ; encore un blessé est-il fort heureux quand il n'est pas enterré tout vif, ou fusillé par des héros maraudeurs, comme cela s'est vu à Ligny⁸.

La plupart de ceux qui se battent pour des souverains ne savent pas pourquoi ; *tout le monde le sait*. Le soldat se bat pour devenir caporal, le caporal pour remplacer son sergent, et ainsi de suite. On dirait à voir ces gens-là qu'ils fondent leur avenir sur la mort. La mort du général a réjoui le colonel ; si le colonel meurt, le commandant s'élève ; si celui-là tombe, le capitaine le remplace, le lieutenant est fait capitaine, le sergent est fait officier... C'est sur la mort que le soldat fonde son patrimoine.

Soldats, vous vous êtes battus ! Et pour qui ? pour qui ces arcs de triomphe ? pour qui ces fêtes où vous assistez comme de vils ornemens ? pour qui ces réjouissances ? Les fontaines jettent du vin, et vous avez de l'eau ; on jette à manger au peuple, et vous avez faim. Soldat, toutes ces fêtes se font en l'honneur de ton maître ! tu n'y es pour rien ! N'importe : si ce maître n'a seulement pas vu le champ de bataille que tu as couvert de morts, toute la gloire est à lui ; et si le soir tu manques à l'appel, le cachot sera ta récompense. [23]

A présent, qu'est-ce que la paix ? C'est le *nourrisson* de la guerre. Si j'étais peintre, je voudrais représenter la paix douceuse, avec sa figure de *brebis*, parcourant une plaine jonchée de morts. A sa suite marcherait une horde de missionnaires et de jésuites qui hurleraient un *Te Deum*. On y verrait des députés vendus, Manuel empoigné⁹, les morts outragés, les gendarmes sabrant un peuple opprimé ; enfin on y verrait des Villèle¹⁰, des Peyronnet¹¹, des Frayssinous¹², des Delavau¹³, des mouchards, et toute cette valetaille¹⁴ qui fabrique les complots et vit du malheur des autres.

⁸ La Bataille de Ligny se déroula le 16 juin 1815. Les troupes de l'armée napoléonienne l'emportèrent sur les prussiens ; ce fut la dernière victoire de Napoléon avant Waterloo.

⁹ Jacques-Antoine Manuel (1775-1827) fut député libéral de Vendée entre 1820 et 1823. Farouchement opposé à l'expédition d'Espagne de 1823, on le somma de quitter la Chambre des députés. Ce dernier affirma qu'il ne céderait qu'à la violence ; les gendarmes le firent donc sortir par la force.

¹⁰ Originaire de Toulouse, Jean-Baptiste Guillaume Joseph comte de Villèle (1773-1854) occupa plusieurs hautes fonctions politiques entre 1821 et 1828 ; ultraroyaliste, il fut notamment ministre des Finances (1821) et président du Conseil (1822) et édicta de nombreuses mesures conservatrices.

¹¹ Avocat bordelais ultra, Charles Ignace comte de Peyronnet (1778-1854) occupa la fonction de député dès 1821 puis fut ministre de la Justice sous Villèle (cf. note 9 ci-dessus). Il fut, entre autres, responsable du rétablissement de la censure.

¹² Prêlat, Denis Antoine Luc comte de Frayssinous (1765-1841) fut nommé en 1822 grand maître de l'Université avant de devenir ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique en 1824. Il combattit ardemment les publications qu'il considérait comme impies.

La paix est faite, c'est fort bien : on se réjouit, c'est encore mieux ; tout le monde rit, c'est à merveille : mais ceux qui pleurent, où sont-ils ? La mère dont le fils est tué, et le frère dont le frère est mort, ont-ils envie de rire ? Pour payer les frais de la guerre, ou les émigrés et les jésuites, on augmente les impôts : et le paysan qui paie, a-t-il envie de rire ? les victimes de la réduction du trois pour cent ont-elles envie de rire ? on propose une loi en faveur des aînés : les cadets ont-ils envie de rire ? on veut abolir la liberté de la presse : et les auteurs, et les graveurs, et les imprimeurs, et les marchands de papiers, et les chiffonniers ont-ils envie de rire ? L'archevêque de Rouen publie un mandement¹⁵ et les consciences astreintes à la confession, et les curés obligés à n'avoir que des ser[24]vantes au-dessus de quarante ans, ont-ils envie de rire ? Ma foi, tout bien considéré, si le nombre des rieurs se monte à trois pour cent, c'est beaucoup. Voilà pourtant la paix..... que l'on goûte en France.

¹³ Guy Louis Jean Baptiste Delavau (1787-1874) fut nommé Préfet de police de la ville de Paris en 1821 puis devint Conseiller d'État en 1825. C'est alors qu'il fonda la « Police privée », ancêtre des agences de la police moderne. Il fut par ailleurs avec Franchet l'auteur d'un ouvrage intitulé *le Livre noir* en 1829.

¹⁴ Cf. note (20/1).

¹⁵ Évêque de Rouen entre 1823 et 1844, Gustave Maximilien Juste, prince de Croy publia un mandement – probablement en février 1826 (cf. FRÈRE 1858, p. 308) – qui selon un contemporain fit « grand bruit » et dans lequel il était dit « qu'à l'avenir le nom des personnes qui négligeraient d'assister à l'office divin serait affiché à la porte de chaque paroisse » (RABAN 1826, p. 36).

Chapitre II

J'étais déjà caporal, et comme mes chefs jugèrent que je m'étais bien comporté dans la dernière campagne, je fus promu au grade de sergent.

Nous étions alors en garnison à Paris. Par un beau jour du mois de juin, étant de garde à l'un des postes de la Seine, le factionnaire crie après moi vers les trois heures du matin ; je sors du corps-de-garde, et je vois sur le parapet du pont une espèce de fantôme blanc, une ombre, une jeune fille en chemise : pour le moment je ne savais trop ce que c'était. La vision s'aperçut sans doute de mon approche, car je la vis tout à coup se mettre à genoux, lever les mains au ciel et faire le plongeon dans la rivière. Si à cette époque j'avais lu le Tasse¹⁶, je l'aurais peut-être prise pour la nymphe de la Seine, et la noyade eût été certaine ; mais n'ayant pas encore lié connaissance avec le *signor Torquato*, je ne vis dans cette apparition qu'une chose très naturelle. C'est pourquoi, vite je me débarrasse de mon sabre et de ma giberne et je me jette à la nage. Deux fois j'avais plongé, deux fois je n'avais rien trouvé, quand à la troisième je saisis un morceau de toile, une cheve[26]lure, une tête, des bras, des..... c'était ma belle désespérée. Comme je ne connaissais pas sa demeure, je la conduisis au corps-de-garde ; et comme ses appas étaient à la disposition des regards de la soldatesque, je les couvris de ma capotte. Je ne sais trop ce que j'avais ; je me disais, le cœur oppressé : Au moins un soldat fut utile à quelque chose !

Au bout d'un quart d'heure, la belle ne revenant pas à la vie, je lui administrai le petit verre de cognac : la liqueur fit son effet ; la jeune fille ouvrit deux beaux grands yeux noirs, toussa, éternua, dit des mots entrecoupés, enfin elle fit entendre des phrases, et je m'aperçus alors que cette malheureuse se croyait dans l'autre monde. Elle priait pour son père, elle voyait sa mère, elle parlait à son frère ; mais chose étonnante, c'est qu'elle donnait à son frère un nom comme le mien.

Il était cinq heures quand cette infortunée reprit l'usage de ses sens. L'ayant interrogée, elle m'apprit son nom de famille, et c'était encore le mien ; son père était agent d'affaires et demeurait rue du Bac¹⁷.

A neuf heures, je pris un fiacre et la conduisis dans la rue indiquée. Nous nous arrêtons devant une grande et belle maison, nous montons au premier, nous entrons : que vois-je !... Non, ce n'est pas un rêve, c'est bien en ces lieux que j'ai passé les premières années de mon enfance ! Je reconnais mon père, je reconnais ma mère, je recon[27]nais tout le monde, il n'y a pas jusqu'à la cage où était le perroquet que je reconnais aussi !

C'est donc à ma sœur que j'ai sauvé la vie ! Au souvenir de mon enfance, de mon abandon, de ma bienfaitrice, je restais confondu, je suais, j'avais la fièvre ! ! !

Comme c'est avec de l'eau-de-vie qu'on récompense les services d'un soldat, on m'en offrit, et à dire vrai j'en avais besoin. Je bus, je redoublai, je bus encore ; et mon immobilité n'annonçant pas mon prochain départ, mon grand escogriffe de frère, qui avait conservé sa mine goguenarde, prit la parole : « Sergent, me dit-il, on te remercie ; retourne à ton poste : voilà cent sous » .

L'indignation et la colère m'empêchèrent de répondre, et mon père me récidiva à peu près les mêmes propos. « Encore en bas âge, répondis-je, vous m'avez abandonné ! Aujourd'hui je vous rends service, et vous me chassez ! Quel mal vous ai-je fait ? quels soins, quel argent vous ai-je coûté ? N'en doutez pas, je suis l'enfant qui manque à votre

¹⁶ Nom français du poète italien Torquato Tasso (1504-1595) dont les nymphes jalonnent les écrits. Dans *La Jérusalem délivrée*, son œuvre majeure, nombreuses sont les nymphes habitant les eaux.

¹⁷ Cette rue parisienne dont le nom vient du bac qui, au XVI^e siècle, fut établi non loin de là, existe encore de nos jours ; elle relie le Pont-Royal à la rue de Sèvres.

famille ; je reconnais cette maison, je vous reconnais vous-même, vous êtes mon père !... » Ce discours fut interrompu par mon frère, qui, jugeant que je pourrais nuire à ses intérêts, défendit sa cause par un grand éclat de rire. Cependant la figure de l'agent d'affaires avait déjà changé trois fois de couleur. « Vil imposteur, s'écria-t-il ! maudit bâtard, [28] enfant de personne, fils de tout le monde, qui prétends te donner un père à mes dépens, sauve-toi vite par la porte, si tu ne veux passer par le fenêtré. » Et mon frère de vouloir m'y faire passer, et le domestique de s'apprêter à lui prêter main-forte, et la servante de crier, et le chien d'aboyer. Dans la colère où j'étais, j'assène à mon frère un coup fraternel qui lui pétrit la figure. Aussitôt je m'arme d'un chenet, j'en assomme le domestique ; je tue le chien, qui me mordait. Arrivent les voisins, le portier, le boulanger, le marchand de vin du coin, le porteur d'eau, le décrotteur. Je frappe à droite, je frappe à gauche ; j'épargne seul mon père, qui crie à la garde ! au voleur ! à l'assassin ! Ma sœur, présente à tout ce vacarme, me saute au cou, m'embrasse, me nomme son frère.... Je m'arrête, je pleure en la pressant dans mes bras.... Mais une patrouille de gendarmes, car à Paris il y en a beaucoup, vient, m'empoigne, et cinq minutes après on me jette au cachot.

J'y étais à peine depuis trois quart d'heure que l'agent d'affaires était allé se plaindre à mon colonel qu'un sergent de son régiment était venu à toute force se faire passer pour son fils, battre tout le monde, voler sa maison et enlever sa fille.

Je comparais devant le colonel ; il m'interroge, me gourmande ; je veux répondre : on me fait taire, et je retourne au cachot. [29]

Un mois se passe. Je comparais devant la compagnie ; on me dégrade ; je me récrie ; on me bat ; on me traite de bâtard, de fripon. J'attaque en duel, et j'en suis quitte pour un coup de sabre qui me conduit à l'hôpital pour six semaines.

Pendant ce temps j'apprends que ma sœur est à Charenton¹⁸, où on la traite comme folle. Ma blessure étant fermée, je rentre à la compagnie. On m'insulte encore, je me bats de nouveau, et cette fois je suis plus heureux si l'on veut. D'abord, je tue le premier ; un autre vient, je le tue encore ; j'appelle un troisième, je lui fends la tête ; j'en demande d'autres, ils n'osent venir : on eût dit que le désespoir m'avait signé un brevet de maître d'armes.

Il fallait voir avec quelle adresse je parais tierce et je parais quarte, et surtout avec quelle dextérité j'envoyais mon homme *ad patres*. Honnête, j'étais vilipendé ; bandit, si je ne suis pas aimé, au moins je suis craint. Eh bien ! puisque la coutume est ainsi, je reste bandit ; comme tel je me battrai à outrance, et je tuerai sans remords^(29/1). Cependant un nouveau coup de sabre me fit entrer une seconde fois à l'hôpital, et provoqua ma réforme.

(29/1) En vain nos moralistes nous prêchent sans cesse que le remords est un sentiment de la nature ou de l'âme, comme on voudra, qui porte l'homme à des regrets quand il s'est rendu coupable. / Avant de définir si c'est la nature ou l'éducation qui porte à ces regrets, voyons d'abord ce qu'on entend par un coupable, ou par la culpabilité, ou par le mal. Comment celui qui voudra se donner la peine de raisonner pourra-t-il résoudre cette question, quand il considérera que ce qui est blâmable ici est louable ailleurs. / Le vice et la vertu sont des mots qui, ayant changé de place, ont été appliqués tout à tour à certains faits ou à certaines actions, suivant les temps, suivant les lieux, et suivant les opinions des peuples. J'essaierai de prouver maintenant que le remords n'est pas un sentiment qui vient de la nature, mais bien de l'éducation. / Les Samoïèdes tuent leurs pères et n'ont pas de remords ; Chalcas, en sacrifiant Iphigénie et autres, n'en avait pas non plus ; et les druides en avaient-ils quand ils immolaient des hommes au dieu Thor ? A Carthage, les prêtres qui faisaient brûler jusqu'à six mille hommes en un seul sacrifice à Saturne étaient bien loin d'avoir la conscience agitée. Je demanderai si les Espagnols qui ont égorgé des millions d'hommes en Amérique avaient des remords ? et si l'inquisiteur qui envoie un Juif au supplice en a aussi ? / Voilà bien ce que nous appelons des crimes politiques et religieux ; montrons maintenant ceux consacrés par les différents usages. / « Au royaume de Juda, dit

¹⁸ Établissement psychiatrique fondé en 1641 – aujourd'hui Hôpital Esquirol, établissement de santé multipolaire – qui accueillait entre autres des aliénés généralement issus de milieux aisés. Au début du XIX^e siècle, cet établissement était connu pour le « caractère abusif des internements pratiqués [...] relevant tout autant de sanctions politiques, morales ou familiales que de l'aliénation mentale » (FRIDE 1983, p. 14).

Helvetius, on ne donne aucun secours aux malades ; ils guérissent comme ils peuvent ; et, s'ils se rétablissent, ils ne vivent pas moins cordialement avec ceux qui les ont ainsi abandonnés. / Les habitants du Congo tuent les malades dès qu'ils imaginent ne pouvoir en revenir : c'est, disent-ils, pour leur épargner les douleurs de l'agonie. / Dans l'île de Formose, lorsqu'un homme est dangereusement malade, on lui passe un nœud coulant au cou, et on l'étrangle pour l'arracher à la douleur ». / On m'observera, sans doute, que je cite ici les usages des peuples barbares ; Helvétius a encore répondu pour moi à cette objection. Et quand je lis les voyages en Chine, je trouve que les pères ont droit de vie et de mort sur leurs enfants. N'allons pas si loin ; en Espagne, en Portugal et en Italie, quand un père veut se débarrasser de sa fille, il l'enferme dans un couvent, où souvent elle meurt d'ennui, d'amour et de rage. / Tous les crimes que je viens de citer n'inspirent aucun remord à ceux qui les commettent ; et je dis plus, c'est qu'un zélé catholique ne saurait en avoir : car il peut tuer son père et sa mère ; et, moyennant la confession et l'absolution, il sera quitte avec sa conscience. / Et le livre du pape Jean XXII, intitulé *Taxes de la sacrée chancellerie et de la sacrée pénitencerie apostolique*, imprimé à Rome, en 1514, par ordre du pape Léon X, dit formellement : / « L'absolution pour celui qui a tué son père et sa mère coûte 5 gros ; / L'absolution pour celui qui a connu charnellement sa mère, sa sœur, etc, coûte 5 gros ; / L'absolution pour celui qui a défloré une vierge coûte 6 gros ; / L'absolution pour celui qui a divulgué la confession d'un autre coûte 7 gros ; / De manière que l'infaillible pape Jean XXII reconnaît que le parricide et l'inceste sont des crimes plus pardonnables que l'amour et l'indiscrétion ».

Chapitre III

Me voilà gratifié d'un congé de réforme, absolu et définitif ; mais comme j'étais déjà un ancien sous les armes, je demandai compte de ma masse^(32/1). Je ne saurais dire à combien elle se montait ; je puis seulement assurer qu'après avoir passé de main en main, elle s'élevait encore à la somme de 15 fr. dans les miennes.

Avec cela on ne va pas loin ; heureusement pour moi, le maître-tailleur du régiment, qui m'avait obligation de certains coups de sabre expédiés de sa part à certains créanciers qui venaient trop souvent frapper à sa porte, me fit présent d'un habillement complet, dont la forme et le drap avaient subi bien des variations depuis son premier maître.

Dans ce brillant équipage, ayant fait une croix [33] sur la porte de la caserne, je m'acheminai vers le Palais-Royal, et fus tenter la fortune au jeu avec mes quinze francs.

J'entre dans le palais de la Fortune et du Désespoir ! Me voilà dans une assemblée d'escrocs, de filous, de voleurs, et de mouchards ! assemblée où l'homme, ébloui, fait divorce avec l'honneur, quand il en a ; où le marchand risque des deniers qui ne lui appartiennent pas ; où le notaire court de la chance de la richesse ou de la banqueroute ; où le médecin joue les profits que la peste lui donne ; où le prêtre expose les contributions du cercueil et de la crédulité ; enfin, où les pères détruisent l'avenir de leurs enfants !

Que de figures sinistres et blêmes ! Comme toutes ces physionomies changent et se contractent quand la boule s'arrête, ou quand on retourne la carte ! Comme tous ces traits peignent bien celui qui gagne ou celui qui perd ! A côté de moi, j'entends grincer des dents ; je vois un autre s'enfuir en s'arrachant les cheveux ; et, dans le nombre, combien n'en est-il pas qui se déchirent la poitrine en silence !

Cependant j'examine les différentes tables : d'abord c'est le *kreps* ; ensuite c'est la roulette ; plus loin c'est le trente-et-quarante ; et, encore plus loin, c'est le biribi. Au kreps, un fripon, avec des dés plombés, aura le nombre qu'il voudra, et me volera mon argent ; à la roulette, c'est vouloir perdre [34] d'avance ; le biribi, c'est le jeu de la canaille^(34/1). Allons tâter la rouge ou la noire : la chance est égale. Pour commencer, je pose cinq francs, et je perds ; je récidive, et je perds encore ; saisi d'effroi, je jette mes derniers cent sous..... Cette fois, le hasard me favorise, et je fais paroli ; je gagne de nouveau, je gagne toujours : alors je m'arrête, pour ne pas lasser la fortune ; puis je recommence sur la rouge, et la rouge m'enrichit. Avec quelle rapidité mon trésor se grossit ! Oh ! que d'or !..... Jamais je n'avais vu tant d'or !..... Avec quel plaisir je contemplais ce métal ! Comme il résonnait agréablement à mon oreille ! Musique à fracas, musique [35] d'opéra, concerts brillants, votre harmonie est insipide, comparée au doux timbre qui m'appartient.

(32/1) Si je ne craignais pas d'ennuyer le lecteur par une trop grande série de notes, j'en aurais bien à dire relativement au chapitre des masses. Vous qui avez été militaire, demandez aux colonels, aux majors, aux officiers payeurs, etc., si les masses augmentent leurs appointements. Je pourrais interroger les capitaines, si je parlais des masses noires ; mais ici il n'est pas question de cela.

(34/1) On prétend qu'on ne saurait calculer sur le hasard, et moi je prétends le contraire : au trente et quarante, par exemple, il est facile de gagner si l'on sait se borner à peu de chose. Mettez cinq francs sur la rouge ; si vous perdez, doublez votre mise ; perdez-vous encore, doublez de nouveau, doublez toujours : il est impossible de croire que la même couleur sorte continuellement ; vous gagnez enfin, mais vous ne gagnez que cinq francs. Recommencez plusieurs fois le même manège, et votre soirée vous aura valu trente francs. Si vous voulez connaître à Paris des gens qui vivent de cette manière, entrez dans une maison de jeu, remarquez autour des tables quelques vieilles perruques sous lesquelles sont des fronts ridés ; remarquez surtout ces mains occupées à piquer des cartes ; voilà les spoliateurs de la banque ; ceux-là vivent aux dépens de ceux qui ruinent les autres.

Il était minuit, et j'avais gagné cinq mille francs ! Comme un voleur que l'on poursuit pour reprendre son larcin, j'oublie mon chapeau ; je me sauve ; vite je monte en fiacre, et vais louer une chambre garnie dans la rue Beaubourg. Tout le monde sait, c'est-à-dire tous les Parisiens, savent que la rue Beaubourg, et généralement le quartier Sainte-Avoie, sont principalement habités par les juifs ; et, parmi les gens de cette caste, j'ose assurer que je ne fus pas le dernier. A la vérité, je ne prêtais pas de l'argent à cinquante pour cent ; je ne vendais pas des pastilles du sérail, de la fabrique de Paris ; je ne m'habillai¹⁹ pas en Turc pour débiter mes drogues ; je ne faisais point passer du cuivre pour de l'or ; je n'étais ni marchand d'habits, ni marchands de draps ; je choisis une profession plus noble, afin de jouir de la considération du peuple d'Israël.

J'avais entendu parler d'un certain Ferdinand, fameux marchand de chair humaine, habitant le quartier des Halles. Jamais racoleur n'avait pu se vanter d'avoir empoisonné les régiments de la France à l'instar de ce maître fripon : forçats libérés ou évadés, suspects, voleurs, déserteurs, tout lui était bon ; il avait toujours en réserve une pépinière de bandits prête à déployer ses talents sous l'habit militaire. [36]

Voyant donc qu'à ce métier Ferdinand faisait fortune, je ne balançai pas à suivre la même route. Quel mal pouvait-il y avoir à cela ? S'il y en avait, y aurait-il tant de gens qui exerceraient cette profession ? D'ailleurs, est-ce que la police ne se mettrait pas à leurs trousses ? Et puis, peu importe au gouvernement d'où lui vient un soldat : c'est comme celui qui achète un chien de chasse. Ainsi, sans plus tarder, je fais distribuer des affiches ; j'en fais tapisser tous les coins des rues ; je recommande surtout au public d'avoir confiance en moi ; j'annonce que je fournirai pour remplaçants des hommes forts et robustes, au prix modéré d'un cheval de carosse : six cent francs par tête.

Je ne me plaignais pas, le métier allait bien ; et, comme j'achetais ma marchandise à grand prix, j'eus bientôt tous les conscrits sur le dos, tous les vendus sur les bras, et la police à mes trousses. Tremblez, si la police s'en mêle, me dit un digne israélite de la rue Simon-le-Franc : on vous fera passer pour un homme suspect, et vous serez bientôt arrêté. J'ai un ami qui, pour avoir voulu acheter des tableaux marchandés par un inspecteur de police, fut le lendemain conduit à Bicêtre²⁰.

C'est cela, m'écriai-je : pendant cet intervalle le coquin a eu le temps de conclure son marché ! Mais, comme je ne me souciais nullement de faire connaissance avec les pèlerins de Bicêtre, j'abandonnai [37] le champ de bataille à mes terribles adversaires, qui ne songèrent plus à moi, jusqu'à nouvel ordre.

Que faire maintenant ? Malgré mes bénéfices, il est bon d'informer qu'une grande partie de mon capital était déjà retourné à sa source première ; et, au point où se trouvaient mes finances, et au soin que je prenais pour les faire circuler, je présumai être sous peu à mes derniers cent sous.

Tout en pensant à mon avenir, je jetai les yeux sur mes fleurets. Quoi ! m'écriai-je, ne suis-je pas maître d'armes breveté du régiment ? Il y a tant de personnes, à Paris, qui désirent apprendre à tuer les autres ! comme si l'étude était nécessaire pour cela. Ces personnes ignorent, sans doute, que tuer et mourir sont des affaires d'habitude ; d'ailleurs, en donnant des leçons sur cette matière, je ne m'engagerai à rien, puisque le duel est permis ; et celui qui fait profession de se battre acquiert bien, j'espère, le droit de tuer ou de mourir.

¹⁹ *Sic.*

²⁰ D'abord asile pour les mutilés de guerre au XVIII^e siècle, Bicêtre se transforma rapidement en un hôpital et un lieu d'incarcération. En 1793, on y utilisa pour la première fois la guillotine ; ce fut également le point de départ de la chaîne des forçats jusqu'en 1836 (date à laquelle cette dernière fut abolie). Bicêtre inspira de nombreux romanciers du XIX^e siècle comme Hugo, Balzac ou Sue (sur cette institution, voir DELAMARE 1990).

Eh bien ! puisque la loi le permet, attendu que cela aguerrit le peuple français, donnons-lui des leçons pour l'aguerrir, suscitons la discorde ; spéculons sur les duels : c'est le métier d'un maître-d'armes. Et, dans l'instant, je fais imprimer des cartes d'annonces, et je les distribue. La jeunesse se rassemble ; je lui vante mes prouesses ; de toutes parts on accourt ; et, au bout de trois mois, de ceux de mes élèves qui avaient le mieux profité de mes le[38]çons, il y en avait trois estropiés, un borgne et six morts.

Faisais-je bien ? faisais-je mal ? voilà ce dont je ne m'inquiétais guère ; cependant je me créais un nom fameux dans la république des ferrailleurs. Un amant craignait-il un rival, avec vingt-cinq louis j'envoyais son concurrent dans l'autre monde. Un frère était-il gêné par son frère pour une succession à venir, il me donnait de l'or, et, d'un tour d'épée, je le rendais fils unique. Bref, pour de l'or, j'étais le plastron des lâches, la terreur des cocus, le soutien des usuriers, le patron des querelleurs et l'effroi des honnêtes gens.

Chapitre IV

Mes affaires allaient leur train, et je me proposais bien de poursuivre une carrière aussi lucrative, quand mes amis, s'apercevant qu'ils gagneraient plus à me fuir qu'à me fréquenter, me tournèrent le dos, me laissant seul avec ma brette et mon plastron.

Dans le premier moment de ma fureur, je jurai de les enfiler par douzaines ; mais, tout bien considéré, je pensai qu'il valait mieux n'enfiler personne, dans la crainte de l'être moi-même : car, à force de s'escrimer et de se battre, mes élèves étaient devenus plus savants que moi.

Cependant je songeai à prendre un nouveau parti. Je ruminais, je ruminais ; et, tout en ruminant, je me promenais ; et, tout en me promenant, le temps se passait. On allumait déjà les réverbères, et j'allais entrer dans le passage Saint-Guillaume, quand tout à coup j'entends crier, je vois du monde courir, et je cours aussi. Quel spectacle pour un cœur sensible ! Une jeune beauté, pâle, échevelée, était aux prises avec un tapageur de la Cité. Vite, j'écarte la foule, je m'approche, d'un coup de rotin j'étale mon citadin, et j'allais lui donner une leçon des plus tou[40]chantes ; mais heureusement pour lui la patrouille l'avait déjà conduit au corps de garde ; et moi, sans perdre de temps, je retourne à ma belle affligée, je la soulève dans mes bras. Quelles délices ! Entouré d'un essaim de beautés, je la reconduis dans son modeste asyle, asyle pourtant que je reconnus pour un couvent de religieuses de l'ordre de sainte Anaïtis, patronne des filles publiques^(40/1). L'abbesse de cette communauté, grosse dondon, à l'œil vif, au teint vermeil, en me remerciant de ma complaisance, prit aussi la confiance de me demander mon nom. Sur ma réponse, elle me sourit, me caresse, et m'offre tout ce qu'il lui est possible de m'offrir.

– Mon cher, me dit-elle, je te connais de réputation, et j'aurais besoin d'un homme de ta façon ; si je ne craignais pas de t'offenser, je te demanderais si, moyennant certaines prérogatives et certains bénéfices, tu consentirais à soutenir notre établissement.

J'étais abandonné, sans ressource, je cherchais un emploi, et je rencontrais justement celui qui me convenait.

– Je tope, mère Michel, m'écriai-je ; je suis des vôtres et je m'installe. [41]

Après la soirée faite, je suis présenté à la divine assemblée, qui m'accueille par maints sourires et par maintes œillades ; rangées autour du vieux fauteuil où je suis assis comme un sultan, je les contemple, j'admire leurs faces pudibondes, quand la matrone me tient à peu près ce discours : « Notre maison est bien montée, comme tu vois, et Dieu merci je puis me vanter d'avoir ce qu'il y a de plus *chenu* dans la rue St-Honoré. Regarde Mimie avec son petit air boudeur, elle est à croquer : aussi a-t-elle quitté la boutique d'une marchande de modes pour entrer chez moi. Et la blonde, n'est-elle pas jolie pour une Flamande ? C'est une pensionnaire que son père, négociant en Belgique, avait placé²¹ au couvent pour y faire son éducation....., du moins à ce qu'elle raconte ; mais, entre nous soit dit, je crois qu'il y a du louche dans son histoire. Voilà Minette, l'ex-femme de chambre d'une noblesse : elle fut mise à la porte par madame, qui l'avait trouvée en flagrant délit avec monsieur, et, pour ne pas la laisser sur le pavé, je l'ai prise par compassion.

^(40/1) Anaïtis ou Anétis était adorée des Lydiens, des Arméniens et des Perses. Les plus belles filles lui étaient consacrées, et offraient leur honneur aux premiers venus qui venaient offrir des sacrifices.

²¹ *Sic.*

Pour ces trois-là, Amanda, Coëlina et Rosina, comme elles sont bonnes filles, je les tiens pour faire l'éducation des autres. Belor est gentille ; c'est dommage qu'elle file un mauvais coton : prends-y garde, Belor, tu prends le chemin de la Cité²² !

Cette grande brune est la femme d'un haut fonctionnaire. Je ne lui ai pas encore demandé pour quelle raison [42] elle a quitté son mari..... Au fait, ce ne sont pas mes affaires. Elle a déjà battu les galeries du Palais²³ pendant deux ans ; mais la Petite-Force^(42/1) lui a fait peur : elle a préféré se mettre en maison. Et Magnon, qui te fait les yeux doux ! Malgré ses trente-trois ans, n'est-elle pas encore bien fraîche ? A propos de Magnon, je vais te raconter une aventure qui m'est arrivée ; ceci est en confidence, au moins, car ces dames ne sont pas de trop.

Il y a environ cinq ans, j'étais établie en province, où je crois que j'aurais fait fortune, si j'avais pu y rester. Je fournissais toute la *haute*^(42/2) : si un préfet avait besoin de moi, il m'envoyait son secrétaire ; si un général réclamait mes services, je recevais la visite de son aide-de-camp ; en voyant venir chez moi le curé de la cathédrale, j'étais certaine qu'il fallait du neuf à monseigneur ; un procureur du roi m'expédiait le greffier du tribunal ; le directeur du collège, un régent ; les nobles, leurs intendants ; enfin, mon cher, je ne savais où donner de la tête, tant j'avais de pratiques à servir.

Par un beau jour, je vois arriver un monsieur de mes connaissances qui me promet vingt louis si je peux lui procurer tout ce qu'il y a de plus neuf.

– [43] Vingt louis ! c'est fort beau, répondis-je, mais du neuf, c'est difficile ; dans tous les cas, revenez demain à trois heures : c'est dimanche, vous aurez cela.

Comment faire. S'il ne lui avait fallu qu'une femme mariée ou veuve, ce n'aurait rien été : il y en a tant qui ne demandent pas mieux ; mais du neuf ! Et je fus me promener en songeant à ce monsieur qui demandait du neuf.

Le lendemain matin, accompagnée de Magnon, je vais à la grand'messe. En entrant dans l'église, j'aperçois près d'un confessionnal la plus jolie petite mignonne qu'il soit possible de trouver. Nous nous plaçons près d'elle, et, pendant le sermon, Magnon lui fait une grande tache d'huile sur sa robe. En sortant de la messe, je suis la première à la lui faire apercevoir. D'abord ce sont des larmes. – Mon Dieu, que va dire maman ? – Je connais votre mère, mon enfant, lui dis-je ; venez chez moi, je vous *détacherai*, ensuite je vous reconduirai ; soyez sans crainte.

La petite nous suit, elle entre, on la déshabille, on l'amuse, on dégraisse la robe, le temps passe, trois heures sonnent, et le monsieur paraît.

Je l'introduis dans la chambre où était la jeune fille, et vite je ferme la porte. J'écoute : on fait du bruit ; c'est sans doute la petite qui se défend. J'écoute encore : le bruit continue, il redouble. J'ouvre !.... Qui le croirait ? c'était justement la fille de ce monsieur ! [44]

A tout ce tapage la garde arrive ; on nous empoigne Magnon et moi ; et, six semaines après, on nous condamne à deux ans de prison. Ce n'était rien que deux ans de prison : c'est mon établissement perdu que je regrettais. Bref, notre peine expire, et avec quelques sous restants je vins m'installer à Paris.

(42/1) La Petite-Force est une prison uniquement destinée aux filles publiques. [Ancien hôtel particulier transformé en prison, la Force fut divisée en deux sections : la Grande-Force destinée aux hommes et la Petite-Force réservée aux femmes ; à partir de 1828, cette dernière ne servit plus qu'à l'accueil des prostituées.]

(42/2) La *haute*, mot d'argot qui signifie « classe de gens riches » ; la *basse* est la « classe misérable ».

²² L'île de la Cité où se trouve la Préfecture de police.

²³ Au XIX^e siècle, les galeries du Palais Royal étaient connues pour être un des hauts lieux de la prostitution parisienne.

J'avais déjà recruté Fifine, Mariette et la jeune Louison, quand ces coquins de jésuites vinrent prêcher la passion à propos de je ne sais quoi. Le croiras-tu ? Fifine s'est fait²⁴ chanoinesse à Tournay^(44/1), Mariette devint servante d'un curé, et Louison se mit religieuse je ne sais où. Je n'étais pas embarrassée de trouver des filles, c'est vrai ; mais ce qui est bien plus fort, Lagaule, ce fameux bâtoniste, soutien de notre maison, s'est engagé dans les trapistes à Mortagne. Malgré tous ces malheurs, je bénis encore mon destin, puisque tu le partages. »

Ici, la mère Michel fit une pause ; elle prit un bougeoir, et, tandis qu'elle allumait un restant de bougie : « Marion ! s'écria-t-elle en s'adressant à la servante, qui était dans une chambre voisine, Minette et Rosina couchent avec leurs amants !.... Mimie et la blonde ont chacune un monsieur !.... [45]

« Bonsoir mesdames. A propos, Marion ! si ce petit charcutier de la rue Montorgueil vient frapper, tu n'ouvriras pas, et si Belor n'est pas contente, qu'elle aille loger dans la rue Saint-Eloy !.... Et toi, me dit-elle, viens-tu te coucher, mon vieux ? »

^(44/1) Les chanoinesses de Tournay sont en propres termes des jésuites femelles, ce qui fait penser avec raison que les jésuites ont des relations en Belgique.

²⁴ *Sic.*

Chapitre V

Le jour suivant, je tins compagnie à ces dames pendant le déjeuner, et, comme elles n'ont ordinairement rien à faire dans la journée, je les interrogeai tour à tour en particulier pour connaître une partie de leurs aventures. L'histoire d'une fille est celle de toutes les filles ; elles sont toutes brodées sur le même canevas^(46/1).

A dire vrai, je n'étais pas fort bien instruit sur leur manière de vivre ; mais peu à peu, je fis des connaissances, et la mère Michel et Magnon ne contribuèrent pas peu à me mettre au courant.

Dire combien il y a de filles dans Paris est une chose presque impossible : il n'y a que le bureau²⁵, rue de Jérusalem, qui pourrait à peu près en rendre [47] compte ; les curieux peuvent s'y adresser pour avoir de plus amples informations.

Quant aux classes qui composent cette espèce à part, elles sont à l'infini. Les dames tenant leurs soirées au boulevard²⁶ Coblenz peuvent être considérées comme faisant partie de la première. C'est le rendez-vous nocturne des *dandis* de Paris, et principalement des chevaliers d'industrie ; là, plus d'une femme mariée se rend afin de pourvoir à sa toilette ; les veuves y fourmillent, sans compter les demoiselles que leurs parents croient à la campagne ; on voit aussi des danseuses de théâtre, des entretenues dont les amants sont absents, etc., etc., enfin cela n'en finit plus, tant il y en a.

La seconde classe est celle qui rôde dans les galeries du Palais-Royal, vers le passage du Panorama et autres lieux fréquentés à la brune. Celle-ci tient déjà du médiocre ; cependant, les filles qui la composent sont libres, si toutefois il y a de la *liberté* à être sous la surveillance de la police : mais je veux dire qu'elles ne doivent aucune redevance aux matrones, si ce n'est aux *maisons de passe*^(47/1). Aussi habitent-elles des chambres à leurs comptes, où elles vivent avec des particuliers qui boivent le jour ce qu'elles ont gagné la nuit. [48]

La troisième classe est celle asservie sous l'autorité des matrones. Les malheureuses livrées à cet état de honte et de servitude ne gagnent rien si ce n'est leur nourriture, ou bien elles sont soumises à des impôts si onéreux qu'il leur est impossible de les satisfaire, et souvent, en sortant de ces maisons, elles passent à la Petite-Force²⁷, où elles subissent une détention de trois mois avant d'être rejetées dans la cohue.

Les belles de la Halle-au-Blé, du boulevard²⁸ du Temple, du marché Saint-Jean et du Faubourg-Saint-Germain peuvent former la *quatrième classe*. La *rue Saint-Eloy* ou plutôt *La Cité* est presque généralement fréquentée par la cinquième ; enfin la sixième exploite le boulevard²⁹ des Capucines, le Gros-Caillou et le faubourg Saint-Marceau.

^(46/1) Quand on questionne dix filles pour connaître leur naissance, voici à peu près ce que neuf répondent : « Je suis une demoiselle de bonne famille ; mais ayant eu le malheur de m'attacher à un officier, je le suivis, et, lorsqu'il eut tout mangé mon argent, il m'abandonna. Me trouvant enceinte, je n'osai retourner chez mes parents : c'est pourquoi je fus obligée de me mettre en maison pour avoir de quoi vivre ». / Je dois dire à la vérité qu'après la misère et le libertinage, c'est la séduction qui engendre le plus de filles publiques.

^(47/1) On appelle *maisons de passe* les rendez-vous où les filles conduisent leurs pratiques.

²⁵ Il s'agit de la Préfecture de police qui était située au bout de la rue de Jérusalem, voie aujourd'hui disparue de l'île de la Cité.

²⁶ Littré (s.v. *boulevard*) signale que *boulevard* est une « orthographe qu'admet aussi l'Académie ».

²⁷ Cf. note (42/1).

²⁸ Cf. note 25.

²⁹ *Ibid.*

Dans toutes ces classes, c'est du petit au grand le même esprit d'intrigue, de médisance et de rapacité. Tout en vous disant du mal de leurs compagnes, tout en vous caressant, elles tâchent de vous soutirer depuis cent francs jusqu'à deux sous, ou bien elles vous demandent ou un schall³⁰, ou un chapeau, ou une cornette, ou un mouchoir, ou une paire de sabots.

Toutes les filles publiques, n'importe leur classe, sont assujetties à un impôt de trente-six francs par an envers la police. Tous les mois, elles doivent se rendre au bureau, rue de Jérusalem, [49] pour y être visitées et pour y payer le douzième de leur contribution. Alors, on leur délivre une carte verte, qui leur sert provisoirement de certificat de santé^(49/1).

A considérer le grand nombre de filles publiques à Paris, on se récriera sans doute sur les mœurs ; et moi je me récrierai sur la police, et je dirai plus, c'est que la police entretient le libertinage.

Une étrangère arrive à Paris ; on la séduit, cela arrive souvent. Entraînée par l'exemple et la misère, elle se livre au premier venu, la police en est informée, on l'arrête, et, en attendant, on la jette à la Petite-Force³¹. Là, confondue avec les femmes les plus dégradées, elle y puise bientôt tout ce que l'astuce et le libertinage ont de plus raffiné. Dans cette école dégoûtante, elle entend vanter chaque jour les délices du métier, elle apprend à déguiser son âme, elle se familiarise avec le rôle qu'elle doit jouer, et, loin de faire un retour sur elle-même, elle attend la liberté avec impatience pour mettre ses talents à l'épreuve. Et d'ailleurs comment pourra-t-elle faire un pas rétrograde ? La police, qui spéculé sur le revenu des filles publiques, l'a déjà enregistrée. Pour être exempte de l'impôt, il lui faudra des certificats constatant qu'elle a des moyens [50] d'existence ; elle devra remplir des formalités infinies, présenter des pétitions, comme s'il lui était nécessaire de supplier pour devenir honnête fille.

A présent, comment cette malheureuse pourra-t-elle prouver ses moyens d'existence en sortant toute nue de la prison ? Je suppose qu'abandonnant sa profession, elle vive de charité : elle n'en devra pas moins payer ses trois francs par mois et des amendes arbitraires ; elle n'en sera pas moins soumise à la visite la plus humiliante ; elle n'en devra pas moins porter cette carte qui lui rappellera son premier état, la plongera dans le désespoir, et la replongera dans de nouveaux désordres. Que cette fille trouve encore une condition : certes, au bout du mois elle n'osera se présenter au bureau de la police, les mois se succéderont, la dette s'accumulera, et si elle est rencontrée par un mouchard, elle sera de nouveau reconduite à la Petite-Force^(50/1).

(49/1) Cet ouvrage était composé avant que l'honorable préfet de police. M. Debelleye, n'eût supprimé cet impôt illégal. [À la chute du ministère Villèle (cf. note 9) en 1828, Louis-Marie de Belleye (1787-1862), après avoir achevé une formation en droit, occupa plusieurs hautes fonctions au gouvernement ; il fut, entre autres, Procureur du Roi et remplaça Delavau au poste de préfet de police.]

(50/1) La police doit être sévère envers les filles publiques, j'en conviens ; mais un administrateur a-t-il le droit de disposer à son gré du sort de ces malheureuses, et d'achever de les pervertir par des détentions arbitraires ? / L'article 4 de la charte constitutionnelle porte : « Leur liberté (les Français) individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans les *formalités* qu'elle prescrit ». / Or, l'administrateur qui se permet d'ordonner l'arrestation d'une fille enfreint nécessairement l'article 341 du code pénal, qui dit : « Seront punis de la peine des travaux forcés à temps ceux qui, sans ordre des autorités constituées, et *hors les cas où la loi ordonne de saisir les prévenus*, auront arrêté, détenu ou séquestré des personnes *quelconques* ». Je ne prétends pas m'instituer le défenseur des filles publiques ; mais ou la loi est une, ou elle a des exceptions. Si des exceptions existent, pourquoi ne sont-elles pas mentionnées dans le Code ? si elles n'existent pas, pourquoi les transgresseurs de la loi ne vont-ils pas aux galères ? Si les filles publiques sont punies de cette manière, on peut agir de même envers le premier venu, et cela s'est vu.

³⁰ *Schall* est une graphie ancienne de *châle*.

³¹ Cf. note (42/1).

Osera-t-elle avoir [51] recours à ses maîtres ? osera-t-elle leur avouer le lieu où elle est le cas de son arrestation ? Malgré elle, elle sera fille publique, parce que sa taxe grossit le trésor de la police : aussi voilà pourquoi le nombre des prostituées augmente au lieu de diminuer. Quand elles sont vieilles, ce sont autant de voleuses. De là naissent des associations de filous, et voilà en partie la raison de ce que Saint-Lazare, les Madelonnettes, la Force³² et Bicêtre ne désemplassent pas.

Lecteur, le croiras-tu ? en songeant à la vertu, j'ai songé à moi-même. Non, me suis-je dit, je ne serai pas toujours le fléau du genre humain. Jusqu'à présent j'ai vécu d'intrigues, de duels, ou plutôt d'assassinats ; faisons un retour sur nous-même, et prouvons qu'un bandit peut devenir honnête homme.

³² *Ibid.*

Chapitre VI

Quelle profession faut-il exercer pour être honnête homme ? Le choix est difficile à faire. Quand on a vieilli sous l'habit militaire, on n'est plus bon à rien. Si, au lieu de prendre un mousquet, j'avais appris un bon métier, j'aurais pu par la suite me rendre utile : car, à bien envisager toutes les classes de la société, c'est parmi les ouvriers qu'on trouve le moins de fripons. Les gens de profession sont comme les abeilles qui nourrissent les frelons ; mais ici, au lieu de voir les abeilles détruire les frelons, ce sont les frelons qui tuent les abeilles.

Revenons à moi. J'ai quinze cents francs, et je veux embrasser un état où l'on puisse être honnête. Si je me fais marchand, je serai obligé de tromper en vendant de la mauvaise marchandise pour de la bonne, en surfaisant mes prix, en débitant à faux poids et à fausse mesure, en décréditant ou en tâchant de décréditer mes concurrents, ou bien je suis persuadé d'avance de faire banqueroute. Avocat, voilà un état honorable, j'espère ! Oui, mais si je ne ménage pas les intérêts des forts, si je ne ruine pas les faibles, si je ne multiplie les frais de procès, [53] si je ne fais pas traîner les procès en longueur, si je ne plaide pas de mauvaises causes, je mourrai de faim. Pour être notaire, je n'ai pas fait mon stage, et je ne suis pas assez riche ; et puis on dit que ces gens-là sont des spoliateurs, des accapareurs déguisés des propriétés à vendre, la cause des procès et des dissensions des familles, et quelquefois des usuriers. Je me ferais bien médecin, cela n'est pas difficile ; mais alors il faut être empirique, orgueilleux, entêté.... Que serai-je donc ? fonctionnaire public ? Si j'embrasse la partie des contributions et que la chambre vienne à voter un milliard pour des hommes qui ont porté les armes contre leur partie, pour des jésuites ou pour une guerre impie, en prêtant la main à cet acte arbitraire, ne me rendrai-je pas coupable ? et dans cette carrière, on parle d'avaries, de concussions, de pillages. Non, je ne serai pas fonctionnaire, pas même entrepreneur de travaux publics, car se serait pour le coup que je devrais définitivement dire adieu à l'honneur.

Mon parti est pris, je serai prêtre, oui prêtre ! et je serai honnête homme. Il n'y a pas de profession où l'on soit plus à même de faire le bien ; malheureusement, parmi ceux qui l'exercent il y en a qui abusent de leur influence sur la multitude, ou par esprit d'orgueil, ou par esprit d'avarie, et plus souvent encore par esprit d'ignorance. Mais moi, pour être prêtre et honnête homme, je ne prêcherai [54] pas l'intolérance, je ne vendrai pas des prières, je ne mettrai pas le ciel à l'encan ; je n'épouvanterai pas les malades en les menaçant de l'enfer, afin de les faire mourir plus tôt et profiter *du fruit* de leurs enterrements ; je ne prêterai pas à Dieu les passions d'un scélérat ; dans le confessionnal je n'instruirai pas la jeunesse de ce qu'elle apprend assez tôt, je ne mettrai pas la désunion dans les familles, je ne ferai pas enfin ce que beaucoup d'autres font. Si je me fais prêtre, c'est par esprit de pénitence : alors, ayant offensé les hommes, ce n'est point par des momeries que je paierai ma dette envers eux, mais c'est en leur faisant plus de bien que je ne leur ai fait de mal, si cela m'est possible ; autrement je cumule mes crimes, j'aggrave mes torts, je suis un hypocrite, je raffine dans l'art de tromper, et je continue le métier de fripon.

La religion a été tellement défigurée par la féodalité, que certains prêtres d'aujourd'hui nous peignent encore Dieu comme un seigneur féodal. Autrefois, quand un baron allait piller les moissons ou voler les bestiaux d'un paysan du baron son voisin, on se battait, c'était la règle : si l'agresseur était vaincu, il payait le vainqueur ; mais le paysan volé n'avait rien, c'était son seigneur qui profitait de tout. Avec Dieu c'est encore à présent la même histoire : que je commette un vol, que je donne mon larcin aux jésuites, et que je me fasse trapiste, [55] je suis quitte avec le ciel, avec ma conscience et avec celui que j'ai volé.

Je suis prêtre, je le répète ; je veux faire autrement. Quand une vieille femme m'apportera quinze sous pour dire une messe, je lui répondrai : « Je ne suis pas marchand de messe, et votre monnaie n'a pas cours dans le ciel ». Quand un enfant naîtra, je le baptiserai gratis, étant déjà payé par le gouvernement. Quand un individu, riche ou pauvre, noble ou roturier, mourra, je l'enterrerai sans frais, sans pompe et avec décence, parce que tous les hommes sont égaux et ne doivent point payer deux tributs au cercueil. Quand une jeune fille viendra me demander pour se faire religieuse, je lui dirai : « Mon enfant, si ta mère s'était fait³³ religieuse, tu ne serais pas née ; si toutes les femmes se cloîtraient pour faire pénitence, la terre serait bientôt dépeuplée ; d'ailleurs à ton âge quelle faute peux-tu avoir commise ? et quelle espèce de pénitence peux-tu faire dans un couvent ? La prière et la mortification ? Dieu ne demande pas d'être adoré par des sacrifices, mais par des bonnes actions ; Dieu ne t'a pas créée pour faire de ta vie un long supplice, et s'il a fait deux sexes différents, c'est afin que les êtres se multiplient. Va, mon enfant ; si tu prétends faire pénitence, marie-toi : tu auras les tracasseries du ménage, les embarras d'une famille, un époux querelleur, des fils ingrats, des filles coquettes ! Voilà de la pé[56]nitence ! et si avec cela tu peux faire du bien aux malheureux, tu te rendras plus agréable à Dieu que par des mortifications ».

Si je suis curé de village, et que les jeunes garçons viennent me demander la permission de danser, je leur répondrai : « Mes amis dansez, amusez-vous avec modération ». Si un juif ou un protestant me demandent pour changer de religion, je les interrogerai pour savoir si leurs cultes leur enseignent de faire le bien et de fuir le mal ; et sur leur réponse, je leur dirai : « Votre Dieu est le mien, votre morale est la mienne, je ne saurais vous faire changer de religion ». Quand un fanatique viendra me dénoncer un athée, je lui ferai connaître la différence qu'il y a entre un chrétien et un philosophe de cette secte. Le chrétien zélé ne remplit ses devoirs que par la crainte du châtiement et dans l'attente d'une récompense. L'athée a plus de mérite : car s'il est vertueux, ses actions ne sont basées ni sur l'espérance ni sur la crainte. Un chrétien qui dénonce comme toi, lui répéterai-je, est comme un usurier, qui laisserait mourir un homme de faim s'il n'était persuadé d'avance de retirer un gros intérêt de l'argent qu'il lui prête.

Quand je serai au tribunal de la pénitence, jeunes gens, approchez, je vous donnerai de bons conseils. Avez-vous été débauchés, méchants, menteurs, médisants, calomniateurs ? faites à présent [57] le contraire ; avez-vous volé ? restituez ; avez-vous assassiné ? passez ailleurs, je n'ai pas le droit de vous absoudre.

Militaire ! tu as versé du sang, je te plains ; mais n'as-tu pas incendié pour le plaisir d'incendier ? n'as-tu pas violé, pillé, ravagé ? alors pas d'absolution.

³³ *Sic.*

Chapitre VII

Pour être curé il faut avoir été au séminaire ; mais comme dans cette partie on préfère un démon converti à un honnête homme, j'eus bientôt trouvé la protection d'un digne évêque, qui, après m'avoir fait passer par toutes les filières, m'administra le sacrement de l'ordre et me gratifia d'une cure de village.

Me voilà parti. J'arrive à ma résidence : les paysans, le maire et l'adjoint à leur tête, viennent me complimenter, et je fais mon entrée triomphante dans ma paroisse, dont le patron se nommait saint Loup. Le vicaire, desservant provisoire de l'église, dont la figure s'accordait parfaitement avec le nom de notre saint paroissial, avait aussi un caractère plein d'analogie avec sa figure.

J'étais heureux, je disais la messe, je vivais de mes appointements et des produits de mon jardin, j'étais sans souci : jamais je n'avais joui d'un tel bonheur. Mais comme je n'avais pas de cave au service de mes confrères, ni de jeune servante qui passât pour ma nièce, comme mes sermons étaient [59] courts et enseignaient la bonne morale, enfin comme je ne trafiquais pas sur la crédulité des gens, mon vicaire, qui maigrissait, cria à l'hérésie. La maire imbécille³⁴ m'accusa de libéralisme ; les paysans furent se confesser ailleurs, me signalant comme l'Ante-Christ ; et bientôt toutes les vieilles femmes prédirent la fin du monde. Malgré toutes les clabauderies, je me moquais du vicaire, le monde allait toujours son train et moi aussi.

Par un beau jour, je reçois une lettre de Monseigneur, qui m'annonce la visite honorable des missionnaires de la compagnie de Jésus. « Bravo ! m'écriai-je : si les enfants de saint Loup fraternisent avec les enfants de saint Ignace, où irai-je me cacher pour être honnête homme ? » Là-dessus mon vicaire paraît. Je lui montre la lettre épiscopale ; en la lisant, sa figure se bouffit de joie, et, dans ses yeux de buffle, je lis son triomphe et ma chute. Les jésuites viennent. Cloîtré dans mon presbytère, je feins une maladie. Ces messieurs se formalisent, et ma perte est jurée. Mon vicaire profite de mon absence ; il me dépeint comme un hérésiarque, comme un autre Calvin qui veut bouleverser l'Église. Bref, don Grimard monte en chaire et prêche comme jamais je n'avais prêché. A sa voix, les vieilles femmes proclament don Grimard le plus grand saint de la terre ; toute la bande m'excommunie ; le maire me dénonce, et les paysans [60] s'ameutent. Pendant tout ce tapage, la nuit vient. Insensé, je me reposais paisiblement, ignorant que la nuit est le jour des jésuites.

A minuit, j'entends des cris ; une espèce de tambour bat la générale ; je sors ! L'église étant en feu, aussitôt je me précipite au milieu des flammes. Je fais des prodiges ; bientôt une poutre embrasée me tombe sur la tête ; je m'évanouis ; on me porte chez moi ; les bons pères, présents à l'incendie, louent mon zèle, me plaignent, me prodiguent leurs secours, et, trois jours après, malgré mon état, un procureur du roi et deux gendarmes m'arrêtent et me conduisent en prison.

J'ignorais encore le sujet de tant de rigueur, quand, après cinq semaines de détention, je comparais devant le juge d'instruction pour y subir un interrogatoire.

« Dans la nuit du 13 au 14 juillet, me dit-il, n'avez-vous pas incendié ou fait incendier votre église, afin d'en dérober plus facilement les vases sacrés ?... »

« N'avez-vous pas prêché contre la religion de l'état, et n'espériez-vous pas, par ce moyen, susciter une révolution, et détruire l'ordre de successibilité du trône ?... »

« N'avez-vous pas... »

³⁴ Sous l'entrée *imbécile*, Littré signale que « jusqu'à sa dernière édition, l'Académie avait écrit imbécille, conformément à l'étymologie. La suppression d'une l dans ce mot est d'autant plus surprenante, qu'on en met deux dans le substantif imbécillité, PAUTEX ».

– Non ! lui répondis-je, transporté d'indignation : je ne suis ni un incendiaire, ni un sacrilège, ni un révolutionnaire, ni un jésuite. » [61]

Je croyais qu'on allait encore me questionner ; mais le juge d'instruction se retira, et on me reconduisit au cachot.

Quelque temps après je reçois la visite de Monseigneur ; je me crois sauvé. A mon aspect, il fait trois grands signes de croix pour m'exorciser, et me donne sa bénédiction. « Mon frère, me dit-il, en plaignant vos égarements, je plains aussi vos malheurs. J'avais espéré que Dieu, favorable à mes prières, vous aurait fait participer aux bienfaits de sa grâce infinie ; mais sans doute vous n'étiez pas digne de la clémence divine, puisque vous n'avez pu résister à la tentation de l'esprit malin. Au moins, mon frère, si par une bonne confession vous avouiez votre crime, le ciel, touché du repentir d'un pécheur, pourrait vous ramener dans la voie du salut. Si vous persistez, au contraire, la sévérité des hommes précédera les châtiments éternels qui vous sont préparés dans l'autre vie. »

Je lui jurai par tous les saints du paradis que j'étais innocent...

« Misérable pécheur, s'écria-t-il, tu as blasphémé ; je vais prier Dieu pour ton âme. »

Au bout d'un certain temps, je comparus encore devant le juge d'instruction, et je persistai à déclarer que j'étais innocent. Comme ce n'était pas une déclaration de ce genre qu'on me demandait, je fus reconduit au secret, et trois heures après un guichetier, la chique à la bouche, vint m'appliquer, au pieds, une paire de fers pesant cinquante livres.

Cependant, il y avait trois semaines que j'étais dans cette pénible position ; tous les deux jours, à sept heures du matin, un homme silencieux, escorté de deux dogues, venait m'apporter ma pitence³⁵ ; on examinait soigneusement mes fers ; on frappait sur les barreaux. A quatre heures et deux fois la nuit, je subissais la même inspection, et quelque fois trois ou quatre soldats suivaient les chiens des guichetiers.

J'étais dans l'état le plus malheureux où l'homme puisse se trouver ; mais je m'étais fait un³⁶ habitude de souffrir. Réfléchissant sur les vicissitudes de la vie humaine, je pensais aussi à l'enchaînement des choses, et, sans m'en apercevoir, je fis dans mon cachot un cours de philosophie. Déjà j'y avais contracté des habitudes ; j'avais réglé mes repas ; pour sauver mon pain de la voracité des rats, je l'avais adapté à une fente de la muraille, au moyen d'une petite cheville de bois ; le soir je chantais, et, pour ne pas toujours répéter les mêmes chansons, la nécessité me rendit poète et musicien.

Un jour, à neuf heures du matin, on ouvre mon cachot ; le guichetier me débarrasse de mes fers, et deux gendarmes me mènent encore chez le juge d'instruction.

« Avouerez-vous enfin, me dit-il, que vous êtes [63] coupable d'avoir incendié l'église de Saint-Loup, pour vous en approprier les richesses ? Je vous déclare que votre aveu vous est nécessaire pour obtenir votre liberté. D'ailleurs on a des témoins qui vous accusent ; les preuves sont contre vous. Faites un retour sur vous-même ; avouez, et vous serez libre^(63/1). »

Ébloui par l'espoir de la liberté, je signe le fatal [64] aveu, et je m'avoue coupable d'un crime qui m'était inconnu.

C'était tout ce qu'on me demandait ; je fus reconduit dans mon cachot. Quinze jours après, je comparus devant la cour d'assises, et, d'après ma propre déclaration, et la déposition de trois faux témoins, je fus condamné à la peine de mort.

^(63/1) On dit que la question est abolie en France, et cela n'est pas entièrement vrai : on n'a fait que changer la forme des tortures. Un individu est-il arrêté pour crime, on le met au secret ; là, abandonné à lui seul, manquant de tout, mourant de faim, on attend que ses forces physiques et morales soient assez épuisées pour obtenir de lui les aveux

³⁵ Cette graphie n'est pas recensée dans les ouvrages lexicographiques contemporains du texte. Nous l'avons toutefois relevée dans plusieurs textes de cette époque.

³⁶ *Sic.*

nécessaires à sa condamnation. Je dis plus, il y a eu des juges qui ne craignaient pas de leur promettre la liberté s'ils avouaient les crimes dont ils étaient accusés. / Le malheureux qui sort de son cachot, qui respire un air libre, qui songe à sa famille, qui met en parallèle et le bonheur d'être entouré de ses enfants et l'aspect de la misère qu'il vient de subir, ne tardera pas à faire tous les aveux demandés pour mériter la clémence de son juge, et obtenir par ce moyen son retour dans ses foyers. Qu'en résulte-t-il ? la peine suit la déposition vraie ou fausse de l'accusé, et voilà comme sur des dépositions vraies ou fausses on punit des innocents. Victimes assassinées par la main des bourreaux, vous n'êtes plus là pour répondre ! mais vous, prisonniers, vous, forçats, vous pourriez parler si des commissaires de bagnes et des gouverneurs de prison n'interceptaient vos lettres !

Chapitre VIII

Il est un sentiment qui porte l'homme même le plus philosophe à prolonger son existence : aussi je me pourvus en cassation, et par ce moyen j'eus l'espérance de vivre quarante jours de plus.

Quelle différence entre l'homme qui accuse la lenteur des instants afin de jouir plus rapidement du bonheur de la vie, et le condamné à mort qui accuse au contraire ses moments de s'écouler trop vite ! Les hauts fonctionnaires voudraient presser le temps pour se voir dignitaires, les employés subalternes appellent le premier du mois, les amants le jour de leurs noces, et le condamné compte les heures qui doivent encore s'écouler jusqu'à l'instant de son supplice.

Cependant, je songeais à l'avenir, et l'avenir ne me montrait que le néant. Je craignais le sommeil, dans la crainte de perdre un instant de vie, et, s'il me maîtrisait, je m'écriais en m'éveillant : Je n'ai donc plus que tant de jours à vivre.

Un mois s'était déjà écoulé !... Je voyais ma dernière heure s'avancer avec rapidité ! heure terrible [66] dont pourtant je ne pouvais déterminer l'époque... incertitude qui rendait mes maux plus pénibles.

Je ne pouvais me persuader que j'allais mourir !... Il me semblait parfois que je rêvais, et cet espoir trompeur suffisait pour me rassurer.... Alors, perdant peu à peu le fil de mes idées, mes souvenirs se reportaient à Nantes ; je me rappelais maître Jaquard, sa femme, l'abbé, ma bienfaitrice !... Ma mémoire allait jusqu'à me représenter mon père, ma mère et mon frère.... En songeant à ma sœur.... en songeant surtout à leur cruauté envers elle et envers moi... le souvenir des maux présents et passés venait m'assaillir de nouveau.

Oh ! comme je souffrais alors !... Malgré moi je pensais à l'échafaud ; je voyais les gendarmes, le prêtre.... je sentais avec horreur les ciseaux du bourreau me passer sur la tête.... et je tombais dans l'engourdissement du désespoir !...

Il m'est impossible de décrire le supplice que l'homme éprouve quand il craint la mort, et qu'il doit la subir ! Plus l'instant approchait d'après mes calculs, et plus il me semblait que je vieillissais. Enfin, le quarantième jour, j'étais dans l'enfance, ou du moins j'avais la fièvre d'un agonisant.

Tous les matins, je m'éveillais machinalement aux secousses de la pompe de la prison, dont le corps de fer traversait mon cachot ; mais la dernière fois, je fus éveillé par un bruit extraordinaire. Le [67] guichetier m'apporta ma ration à son heure accoutumée, mais contre son habitude il ne me donna du pain que pour un jour. Tout en regardant ce chétif aliment, je sortais comme d'un rêve pénible. On me donne du pain pour aujourd'hui seulement, me disais-je : est-ce que demain je ne dois plus manger ?...

J'étais plongé dans ces funestes réflexions quand on ouvrit encore la porte de mon cachot, et je vis entrer des gendarmes, un greffier, un prêtre et le bourreau. On me lut un papier que la terreur m'empêchait d'entendre, mais au résumé je compris parfaitement qu'à midi je devais avoir la tête tranchée !...

Je demeurai pétrifié.... On eût dit qu'en ce moment toutes mes facultés m'étaient rendues pour me faire apprécier l'avant-goût du supplice ! Immobile, j'envisageais mes bourreaux avec égarement ; j'étais étouffé ; je ne pouvais répondre.... Tout à coup, je retrouve mes formes, j'agite ma chaîne : Laissez-moi ! laissez-moi, m'écriai-je, je vous en supplie ; laissez-moi me recueillir !...

Je ne sais si c'était par pitié, tout le monde se retira, et je restai seul.

J'oubliai pour le moment ce que je venais d'entendre et ce qui s'était passé. Confondu, je restais accroupi sur ma paille, et ne pensais plus à rien ; mes regards se fixaient sur des objets insignifiants ; [68] mes idées s'attachèrent aussi à ces mêmes

objets ; je regardais avec distraction les rayons du soleil, qui perçaient dans mon cachot ; en voyant fumer les pierres humides dont il était pavé, je calculais les progrès de la chaleur... Un insecte, le moindre bruit, attiraient mon attention ; je raisonnais sur des puérités comme si je n'avais autre chose à penser. Enfin, comme un homme fatigué d'un grand travail, je m'endormis paisiblement et avec insouciance.

Si mon sommeil fut court, mon réveil fut affreux ! Rendu à mes souffrances par une secousse convulsive, je bondis. Déjà, par un effort surnaturel, j'avais rompu ma chaîne : alors, m'élançant aux barreaux, je m'y attachai avec espoir de les plier ; je les mordais, et mes dents se brisaient dessus. Ne pouvant réussir de ce côté, je frappai les murailles de ma tête, croyant pouvoir les ébranler ; je reculais, et je m'élançais comme un bédier. Cependant mes cris avaient beaucoup contribué à m'affaiblir ; j'avais épuisé tout ce qu'il était en mon pouvoir de faire : j'étais inondé d'une sueur froide. Il me semblait aussi que le jour était à son déclin. Insensiblement, mes forces m'ayant abandonné, je retombai dans un nouvel état de défaillance.....

Revenu à moi, je n'étais plus dans mon cachot : je me trouvai dans la Conciergerie ; un homme était occupé à me parler ; je ne répondais pas. Tout ce qu'on faisait m'était indifférent : je n'étais pas [69] résigné, mais dans un entier état d'abnégation.

Pourtant je ne perdais pas la mémoire : car j'ai retenu les moindres particularités de cette triste aventure.

Après que le bourreau m'eût tondu, à la réserve d'un toupet, il me fendit la chemise jusqu'au milieu du dos, et prit soin de bien l'écarter sur mes épaules, afin que la toile, n'entravant pas le coup de la hache, laissât tomber ma tête plus facilement.

Jusqu'à présent j'avais ignoré qu'un malheureux devait subir la mort avec moi. Je le vis entrer, soutenu par deux gardiens ; ses yeux étaient égarés, et sa tête balançait, suivant l'impulsion occasionnée³⁷ par la marche de ses conducteurs.

Quand le bourreau l'eut troussé à sa manière, il regarda sa montre. « Encore cinq minutes, dit-il. La voiture est-elle prête ?

– Elle est à la porte de la prison, répondit un gendarme.

– Avez-vous besoin de quelque chose, me demanda le concierge ? Prenez ce verre de vin : cela vous donnera des forces. »

Il me l'offrit, me le porta à la bouche, et j'avalai la liqueur.

« Il est midi, s'écria le bourreau ; partons ! »

On me fit sortir le premier. Je marchais seul, et mon compagnon de mort me suivait, soutenu par deux personnes. A côté de moi était le même prêtre, [70] qui ne m'avait pas quitté ; il me présentait un Christ, que je regardais d'un œil très indifférent ; il me parlait ; je ne prêtais pas attention à ce qu'il me disait.

Je montai encore le premier sur la charrette, et fus placé en avant, de manière à ce que je tournais le dos à l'échafaud.

Une foule immense nous environnait dans notre marche. Je regardais les femmes de haut parage, qui se pressaient sur leurs balcons ou à leurs croisées, pour se récréer du spectacle de nos souffrances..... Mais, pour moi, la crise était passée ; je ne souffrais plus.

Après avoir traversé la place publique, la charrette fit un demi-tour, et s'accula tellement près de l'échafaud, que, sans descendre, on n'avait que trois pas à faire pour se trouver devant la bascule.

Mon compagnon fut attaché le premier à la planche, au moyen de trois courroies ; et, pendant cette opération, j'examinais en détail toutes les pièces de la guillotine.

³⁷ Sic.

Je fixais le fer, quand tout à coup je le vis tomber ; mes yeux suivirent sa chute, et rencontrèrent le corps mutilé de mon infortuné compagnon, dont les convulsions marquaient les derniers symptômes de la vie.

J'étais tellement insensible à tout ce qui se passait, que je n'éprouvai ni la moindre émotion ni la moindre terreur ; et, tandis qu'on préparait la planche pour me recevoir, je regardais remonter le couteau ; je remarquais le sang qui coulait lentement vers sa pointe, et tombait goutte à goutte. J'observais tout !.. Mais, au moment que l'exécuteur s'emparait de moi, j'entendis les cris de *Grâce !..... Vive le roi !.....* Bientôt ces cris n'en firent plus qu'un dans toute la place publique..... Un huissier, ou je ne sais qui, accourut, d'un air tout essoufflé ; et, après un mouvement subit, auquel je ne pris pas garde, on me reconduisit en prison, aux acclamations du peuple ; et, dans ce nouveau trajet, je conservai toujours mon insensibilité, comme si le principal acteur de cette scène était tout autre que moi-même.

Chapitre IX

Rentré dans la prison, je demeurai dans la même apathie : tout m'était étranger ; pourtant je me sentais plus à l'aise ; j'étais libre, c'est-à-dire mes bras n'étaient plus garrottés.

Le soir, on me fit coucher dans un lit placé à l'extrémité d'une grande chambre grillée, où il y avait beaucoup de monde. On m'adressait la parole ; mais ma langue était paralysée, je ne pouvais répondre.

Le jour suivant, après un sommeil interrompu, je commençai à classer mes idées. Alors seulement je me rappelai tout ce qui s'était passé. Cependant rien n'avait fixé mon attention.

A neuf heures du matin, je reçus la visite du prêtre de la veille, et cette fois je répondis à ses questions.

« Comment vous trouvez-vous ?

– A présent, je suis certain que j'existe.

– Vous souvenez-vous de la journée d'hier ?

– Oui, parfaitement.

– Mais quand je vous parlais, vous ne me répondiez pas ! [73]

– Je ne sais trop si je pourrais vous rendre compte de ce que j'éprouvai. Quand j'étais dans la charrette et sur l'échafaud, je vous voyais bien ; j'entendais tout ; je remarquais tout : mais on eût dit que mes facultés physiques et morales avaient une sorte d'antipathie les uns³⁸ pour les autres. Mon esprit s'imaginait pas qu'en me suppliciant, c'était moi qu'on allait faire périr. »

Après un court entretien, ce prêtre se retira en me priant d'accepter le produit d'une collecte qu'il avait sollicitée des personnes charitables de la ville.

A midi, le procureur du roi vint me voir ; il me parla ou il feignit de me parler avec bienveillance : enfin, trois jours après, le tribunal confirma ma commutation de peine en vingt ans d'emprisonnement.

J'étais en prison, mais au moins je n'étais plus au cachot ; je jouissais de la lumière ; j'étais confondu parmi les autres prisonniers ; je les voyais pour la plupart se promener deux à deux, d'autres se promenaient seuls, et j'étais du nombre des derniers.

Parmi ces malheureux il y avait des condamnés à perpétuité. J'étais surpris de les trouver assez gais pour leur position : ils riaient, chantaient, mangeaient leurs croûtons sans s'inquiéter du lendemain, et dormaient ensuite fort paisiblement. [74]

Cependant j'étais loin de connaître la classe prisonnière : je voyais des hommes récemment condamnés ; ils n'étaient pas encore infectés de la peste du bagne, ni habitués aux roueries des maisons centrales. Mais bientôt je devais faire connaissance avec une autre espèce de peuple.

Au bout d'une quinzaine de jours, nous fûmes désignés au nombre de douze pour changer de domicile. Afin de s'assurer de nos personnes, on nous accoupla par le cou avec des chaînes, et sous la protection de six estaffiers de la gendarmerie nous nous mîmes en route.

Nous avions déjà fait deux lieues, quand un gendarme s'adressa au détenu qui était attaché avec moi. « Vous êtes ici désigné sous le nom de *Rafin*, dit-il, ne seriez-vous pas plutôt un nommé *Jonez*, déjà condamné à Mâcon pour avoir volé une montre, et à Beaume pour un autre vol ? Si je ne me trompe, vous subissez³⁹ au moins votre cinquième condamnation.

³⁸ *Sic.*

³⁹ *Sic.*

– Vous vous trompez, c'est la septième, dit le prisonnier, et si la peine que j'ai à subir n'est que de trois ans c'est pour une raison bien simple.

– Et laquelle, reprit le gendarme ?

– Laquelle ?..... Au lieu de faire comme les paysans, qui s'amuse à des chiffons et à des chevaux, je fais mes coups en place publique, je change souvent de pays : et voilà comment je [75] suis toujours condamné en police correctionnelle. »

L'entretien finit là, et après huit heures de marche nous arrivâmes à notre destination.

D'abord nous entrons dans un vaste bâtiment. Après avoir laissé cinq portes derrière nous, on nous introduit dans la geôle, où MM. les gardiens procèdent, avec la plus scrupuleuse attention, à la revue générale de notre butin. Nous n'étions pas riches ; mais une somme au-dessus de six francs était saisie sans miséricorde, pour être remise à M. l'inspecteur, qui la remboursait peu à peu, suivant son bon plaisir. Couteaux, canifs, ciseaux, rasoirs, étaient enlevés ; les papiers étaient lus, après quoi on vous les rendait.

Cette première opération faite, on nous conduisit dans le magasin d'habillements ; là, on nous dépouilla entièrement de tout ce que nous avions ; vieux linges, vieux vêtements, furent brûlés à l'instant ; le meilleur était mis en réserve pour être rendu au détenu lors de l'expiration de sa peine ; bref, nos habits furent changés contre une veste dont un côté était blanc et l'autre noir, un pantalon⁴⁰ et un gilet du même genre, et une paire de sabots. Nous fûmes en outre gratifiés d'une gamelle et d'une cuillère de bois. Après cela, on nous fit passer au greffe pour nous écrouer, et pour terminer l'affaire, on nous jeta au milieu de quinze cents détenus.

Quel aspect ! Quelles vilaines figures ! Pourtant, [76] un prisonnier n'a pas la figure faite autrement qu'un autre ; mais son accoutrement le déguise ; l'air infect qu'il respire, la misère, les privations, la faim décomposent ses traits, rendent son teint hâve et ternissent ses regards. Au premier abord, rien n'est plus hideux ! C'est un brouhaba⁴¹ continu : l'un chante, l'autre jure, un autre crie ; on est interrogé par tout le monde, on ne sait à qui répondre.

Quel sujet pour un peintre ! C'est ici que les poètes devraient venir se familiariser avec le tableau de l'enfer ! A l'aspect des détenus, il verra des enragés, des désespérés, des damnés ; et dans les gardiens, il trouvera des démons. Rien n'y manque ! il y a des Cerbères ; au quartier des femmes il envisagera des Harpies dégoûtantes, des Gorgones, des Furies.... Qu'il passe dans les cachots, il entendra retentir les chaînes du Tartare, il contempera dans les entraves^(76/1) des tourments plus cruels que ceux de Sisyphe et de Prométhée. *Le supplice de Tantale* y est pour ainsi dire répété dans toute son horreur ; enfin, il envisagera la Maladie et son escorte, la Misère, l'effronterie, la Rapine et tous les vices personnifiés. [77]

Cependant, le bruit d'un sifflet précède le tintement d'une cloche ; on ouvre les portes des ateliers, et une foule de détenus en sortent en criant « *A la mouise ! à la mouise !*^(77/1) » et ils se pressaient par groupes autour de grandes chaudières à roues, pour avoir, quand on criait leur nom, un litre de soupe, si l'on peut nommer ainsi une manière de brouet dans lequel surnagent quelques gourganes^o et très peu ou pas de pain.

(76/1) Les *entraves* sont deux grosses pièces de bois dans lesquelles on assujettit les jambes du patient au moyen de deux trous. Le poids des pieds, qui portent à faux, et la tête, plus basse que le restant du corps, causent des souffrances indéfinissables.

(77/1) *Mouise* ou *mouille* est un terme d'argot qui veut dire « soupe ».

⁴⁰ *Sic.*

⁴¹ Variante graphique de *brouhaha* non répertoriée par la lexicographie mais courante dans les textes du XIX^e siècle.

A trois heures, la multitude m'entraîne vers la grille d'entrée. Je vois deux grandes femmes à figures effrontées, ayant des paniers⁴² remplis de comestibles. On m'apprend que ce sont des marchandes commissionnées ; elles ont le droit de vendre fort cher des marchandises de bas prix : aussi, pour user de cette permission, doivent-elles payer une taxe annuelle à l'entrepreneur de la maison.

Les uns achetaient, les autres regardaient acheter, et comme je possédais encore deux sous, je me procurai un morceau de fromage pour m'aider à digérer ma ration. Après cela, pour me distraire, je fus visiter les ateliers. Il m'a d'abord paru que tout était en ordre ; mais je remarquai plus tard qu'il n'y avait pas assez d'ouvrage pour occuper le quart des détenus : aussi les autres étaient-ils obli[78]gés d'attendre ou la mort ou le départ de leurs camarades pour obtenir un travail dont le produit^(78/1) est à peine suffisant pour les garantir de la faim. Il [79] y avait des ateliers de fileurs de coton ou de laine, des fileurs, des cardeurs, des épilucheurs, des tisserands, des chapelliers⁴³, des boutonniers, des tailleurs et des cordonniers.

(78/1) L'article 40 du Code pénal dit formellement : « Quiconque aura été condamné à la peine d'emprisonnement sera renfermé dans une maison de correction ; il y sera employé à des travaux établis dans cette maison, suivant son choix ». / Pourquoi maintenant la loi n'est-elle pas exécutée ? En instituant cette loi, le but du législateur n'était-il pas de porter le détenu à l'amour du travail, afin de rendre plus tard un homme à la société ? / Mais peu importe à un entrepreneur que la société gagne ou qu'elle perde ; il ne voit que son profit, le reste lui est étranger. Et puis, est-ce par des vexations, est-ce par des punitions arbitraires, qu'on prétend remplir les vœux de la loi ? J'ai su par un prisonnier nommé B***, sortant d'une maison centrale de l'ouest, que les détenus de la prison d'où il sortait étaient punis d'un mois de cachot et aux fers quand ils étaient pris à adresser des réclamations ou mémoires aux autorités supérieures. / Si un directeur de prison faisait son devoir, craindrait-il les clabauderies d'un prisonnier ? Ce directeur, en punissant ainsi un malheureux, n'enfreint-il pas l'article 614 du Code d'instruction, qui ne permet de punir que les coupables d'injures, ou de menaces, ou de violences, soit à l'égard de leurs gardiens, soit à l'égard des autres prisonniers ? / Il est vraiment singulier de remarquer la visite d'un inspecteur extraordinaire dans les prisons ! Il entre, il voit tout en beau, tout est en ordre..... Est-il parti, malheur à ceux qui ont réclamé !..... les cachots, les fers et la faim leur apprennent à souffrir en silence ! Alors les infractions aux lois se renouvellent, les crimes restent cachés, et voilà comme le code, manié, torturé, finit par devenir un meuble inutile.

⁴² Sic.

⁴³ Sic.

Chapitre X

Ayant pris un goût particulier pour la chapellerie, je m'abouchai avec un ouvrier, voleur de profession, mais bon diable du reste.

« Si vous voulez, me dit-il, apprendre cet état, je me charge toutefois de recevoir certaines petites gratifications quand il vous arrivera de l'argent de votre famille, et dans quinze mois, époque de ma sortie, je me fais fort de vous faire obtenir ma place. Je connais le contre-maître, il est assez bon enfant et ne voudra pas me refuser.

– C'est très bien, lui dis-je, mais je n'ai pas de famille.

– Ah ! vous n'avez pas de famille !.... Eh bien ! ni moi non plus. Combien avez-vous de temps à faire ?

– Vingt ans.

– Vingt ans ! alors c'est un cas différent ; d'ailleurs, dans la vie de ce monde, il faut avoir compassion de ses semblables, et si vous voulez être apprenti pendant quinze mois, vous aurez ma place. » [81]

J'acceptai, et nous scellâmes notre marché par une poignée de mains.

« Combien gagnez-vous par jour, lui demandai-je ?

– C'est suivant : dix sous, douze sous, encore faut-il laisser la moitié de cette somme à la masse ; on vous paie le reste tous les quinze jours, toutefois quand l'inspecteur des travaux ne vous rogne pas la portion. Mais les tisserands, c'est bien pire : pour un fil courant on leur retient dix sous. La toile n'en est pas moins bonne, savez-vous ! mais c'est le profit de l'entrepreneur, il fonde ses bénéfices là-dessus. Les boutonniers ne gagnent presque rien ; les fileurs de coton pourraient vivre, s'ils n'étaient la moitié du temps sans ouvrage ; pour les fileurs de chanvre, s'ils peuvent avoir six liards par jour, ils sont contents.....

Ah ! j'entends la cloche du soir. Au revoir, camarade, il faut rentrer. Je couche au numéro 12, tâchez d'y loger aussi : nous causerons d'affaires. »

On ouvre la porte du corridor, la foule entre comme un torrent ; c'est un vacarme infernal. Les gardiens frappent sur les portes avec les manches des verroux⁴⁴ pour appeler les détenus dans leurs chambres respectives. En entrant, un guichetier les compte pour savoir si le nombre est encore le même ; le prévôt^o de chambrée lui fait rapport des mutations de la journée, des malades toujours nombreux, [82] des libérés toujours fort rares, enfin des lits vacants et de la quantité de rations à distribuer le lendemain.

C'en fut assez pour moi d'avoir demandé à entrer au numéro 12 pour être logé au numéro 15. En me désignant du doigt, le gardien souffla quelques mots dans l'oreille du prévôt^o : c'était sans doute, pour me recommander à sa surveillance. Comme on couchait deux à deux, on me donna pour camarade de lit un vieillard reconnu pour idiot, car il ne parlait à personne et n'en faisait pas plus mal.

Les détenus, sachant déjà la longue peine que j'avais à subir, m'entourèrent aussitôt : les uns me plaignaient, les autres m'encourageaient, quand le prévôt^o s'avisa de me faire espérer dans la clémence du roi.

« Est-ce que le roi sait ce qui se passe ici, reprit soudain une voix rauque en apostrophant le chef de la chambrée ? Depuis trois ans on nous berne avec les grâces, et il n'y en a eu que cinq de libérés, et c'étaient un empoisonneur, deux faussaires et deux récidives. C'est, dit-on, d'après notre bonne conduite que nous jouirons de la bonté royale ; et je voudrais bien savoir comment il est possible de connaître la manière dont nous nous comportons ? Pour se faire remarquer, il faut chercher à plaire, et pour plaire, il

⁴⁴ La graphie *verroux* est déjà archaïque déjà au XIX^e siècle. Si elle figure dans l'édition du Dictionnaire de l'Académie de 1740, elle est remplacée par *verrous* dès celle de 1762.

faut être mouchard. Voilà comme on obtient la bienveillance des chefs, ou [83] sinon, pas d'espoir, pas de protection, pas de grâce^(83/1). »

Cependant, j'avais toujours eu la précaution de tenir mon restant de pain sous le bras, lorsque, sentant le besoin de me reposer, je le déposai sur mon grabat ; mais quelle fut ma surprise en voyant mon vieux camarade s'emparer de mes vivres, les enfermer et les confondre avec ses croûtes dans une mallette^{o(83/2)}, puis les déposer sous son chevet et se coucher la tête dessus en manière d'oreiller. J'allais l'interroger : « Laissez-moi faire, me dit-il tout bas : c'est à cause des rats^{o(83/3)} ; demain je vous rendrai votre bien ». [84]

Je ne lui répondis pas et me préparai à dormir.

La chambre où j'étais pouvait contenir quarante individus ; on se parlait autant qu'il était permis de s'entendre, et pour s'entendre, il fallait crier.

« Quel *guignon* d'être au *collège* à présent ! dit un prisonnier : c'est demain la foire de Guibray ; les *tireurs affureront de la bille*^(84/1).

– Quelle *sorgue* ! dit un autre ; comme il *lansquine*, quel beau temps pour les *escarpes* de grand *trimard*^(84/2) !

– Ah ça ! mais le *ratichon*, qu'a-t-il mangé pour *tirer* vingt *longues*^(84/3) ?

– Il a *riffaudé l'boccard* du *rabouin* qui *l'esbine*^(84/4).

– Ah ! Billaud, quand nous serons *décarés*, gare les *pantres* ! gare les *sergoles* !^(84/5)

[85]

– N'est-ce pas bientôt la *décarade* de la *cadène* de *Pantin*^(85/1) ?

– J crois qu'oui.

– Combien peut-il y avoir de *fagots* à Toulon^(85/2) ?

– Je n'sais pas ; d'mon temps il y en avait deux mille. »

Vive le métier où l'on coupe les bourses,
Il y a d'la ressource,
Cela donne du soin
A ceux qui n'en ont guère.

^(83/1) C'est ainsi que d'indignes fonctionnaires se comportent envers ceux dont l'existence est confiée à leur probité. Au lieu de travailler à rendre des hommes à l'état, qui les paie, au lieu d'étouffer le crime par la justice et l'humanité, ils le cultivent au contraire par leur froide cruauté, par leur insouciance et leurs passions haineuses. / Sur la recommandation d'un commissaire de bagne ou d'un gouverneur de prison, le roi gracie un condamné ; mais grand Dieu, sait-il à quel être il a brisé les fers ? à un fourbe, à un monstre, que l'on nomme renard^o au bagne, et mouton^o en prison ; un hypocrite qui a excité le crime pour avoir à le dénoncer ; un scélérat dont l'habitude est de trahir, et qui n'a obtenu sa liberté qu'à force de perfidie.

^(83/2) « Sac où les mendiants mettent leur pain ».

^(83/3) J'ignorais alors que les rats^o étaient des voleurs de nuit qui volaient le pain de leurs camarades.

^(84/1) Argot qui veut dire : « Quel guignon d'être en prison à présent ! les filous gagneront de l'argent ». / Celui qui a substitué le mot de collège^o pour celui de prison ne s'est pas trompé, car la prison est un vrai collège où il y a des professeurs et des docteurs de tous genres qui forment des élèves dignes de leurs maîtres.

^(84/2) « Quelle nuit ! Comme il pleut ! Quel beau temps pour les voleurs de grands chemins ».

^(84/3) En parlant du *ratichon*, on s'entretenait de moi ; voici le sens de la phrase : « Le curé, qu'a-t-il fait pour subir vingt ans ? »

^(84/4) « Il a brûlé la maison du diable qui l'emporte ».

^(84/5) *Décarer*, « sortir » ; *pantre*, « qui n'est pas voleur » ; *sergoles*, « ceinture où l'on met de l'argent ».

^(85/1) *Décarade*, « départ » de la *cadène* de *Pantin*, « de la chaîne » de « Paris ». *Cadène* est français. [Dépendant de l'État mais gérée par des entreprises privées, la *chaîne* – ou *cadène* en argot – « assurait, jusqu'en 1836, le transfert des condamnés aux fers vers les bagnes. Elle naissait dans la cour de la prison de Bicêtre, immuable point de départ » (RAPPAPORT 2006 : 7-8).]

^(85/2) *Fagot*, « forçat ».

Vive le métier où l'on coupe les bourses,
 Il y a d'la ressource,
 Cela donne du soin
 A ceux qui n'en ont point^(85/3).

Tel était le refrain qui était entonné par une voix grêle, quand le chanteur fut interrompu par cette apostrophe. « Fais taire ta gueule, eh ! tu nous enrhumés, mauvais *grinchisseur* de *limaces boulinées*^(85/4).

– Ne voudrais tu pas te faire passer pour la [86] fleur de la *paigre*, toi, Rousti, répondit la voix grêle ? Peux-tu seulement te vanter d'avoir *grinchi* une *broquille* ? Tu n'as jamais été qu'un *fadeur*, un...^(86/1).

– Un *fadeur* ! s'écria Rousti de toute sa force ».

Le prévôt^o suspendit la dispute en s'adressant à toute la chambrée : « Faites silence, messieurs ; Brulin va nous dire une histoire !

– Est-ce vrai, Brulin, qu'tu vas *jaspiner*^(86/2) ?

– Oui, mais à condition que d'main j'aurai une soupe sur l'restant du baquet^o.

– Ça y est, Brulin ! Silence donc ! Brulin va conter un conte !

– Ça y est-il ?

– Oui !

– Cric !

– Crac^(86/3), répète l'auditoire !

– Il y avait une fois, messieurs, un grand prince qu'était parent du roi de Venise à cause qu'il [87] avait marié sa sœur ; mais par la suite, je ne sais trop comment qu'ça c'est fait, y s'sont chamaillés du bon coin. Si ben donc, que l'prince a été obligé de *tirer sa crampe*^(87/1) ; mais c'est qu'il avait des amis dans Venise, et des amis comme y n'y en a pus dans la *paigre*.

Le v'là parti. Il arrive sur une montagne avec sa p'tite femme, et là, il entre dans une cabane de paysan pour se loger. Après qu'les gens de cette cabane les eurent ben examinés, la bonne femme du logis leur a adressé la parole : « Monseigneur n'est pas sans doute du *paclin*^(87/2) ?

– Si fait, qui dit, j'suis du *paclin* ; mais j'suis en *cavale* parce que le roi veut me faire *butter*^(87/3). »

Mais v'là-t-y pas qu'la princesse, qu'était enceinte, s'prit du mal d'enfant ; elle accoucha d'un beau garçon, et on lui donna le nom de Rinaldi.

(85/3) Ce refrain est assez connu dans les bagnes et dans les prisons.

(85/4) *Grinchisseur* de limaces^o boulinées^o, « voleur » de « chemises déchirées ».

(86/1) La *paigre*, c'est le « corps des voleurs ». *Grinchi*, « volé » ; *broquille*, « bague ou boucles d'oreille » ; *fadeur*, c'est « un individu qui suit les filous à la foire, surveille leurs démarches, et exige de partager le butin avec eux, ou il menace de les dénoncer ».

(86/2) *Jaspiner*, « parler ».

(86/3) Acclamations dans les casernes et les prisons, quand un individu se prépare à raconter une histoire. [Cette formule est attestée pour la première fois à l'écrit dans les *Mémoires d'un forban philosophe*. ENCKELL / RÉZEAU (2003 : 184-185) en donnent quelques attestations ; THIBAUT (2008 : 256-257)) montre qu'elle s'est exportée outre-mer, jouissant aujourd'hui d'une grande vitalité dans tous les créoles français.]

(87/1) *Tirer sa crampe*, « se sauver ».

(87/2) *Paclin*, « pays ».

(87/3) *Butter*, « tuer ou périr sur l'échafaud ». Il ne faut pas s'étonner si un détenu fait sortir de l'argot de la bouche d'un prince.

C'était zun lapin, messieurs, qu'Rinaldi⁴⁵ ; j'reponds que celui-là n'aurait pas craint dix *cognes*^(87/4) et la bande à Vidocq⁴⁶. C'est c'Rinaldi-là qu'a fait tant de belles prouesses ; Cartouche⁴⁷ et Mandrin⁴⁸ [88] étaient des *loffes*^(88/1) au vis-à-vis de lui^(88/2). Un jour donc....

– Silence !

– Qu'est-ce qui crie silence, là ?

– Tais-toi Brulin : c'est le fonctionnaire qui dit qu'il est huit heures.

– Ah ça ! J'aurai ma soupe au moins ?

– Quand tu auras fini ton histoire.

– Va-t-on faire silence là-dedans ? Prévôt°, il est huit heures, faites faire silence !

(87/4) *Cognes*, « gendarmes ».

(88/1) *Loffe*, « imbécille ». [Sur la graphie *imbécille*, cf. note 33.]

(88/2) C'est ainsi que les prisonniers s'enthousiasment pour le crime ; s'ils ont une histoire à raconter, c'est toujours celle d'un bandit. Dans leur élocution grossière, ils sont les panégyristes du brigandage ; ou bien, en racontant leurs propres aventures, ils ont soin de faire ressortir le vice sous les couleurs les plus convenables à leur manière de penser. / Le soir, le prisonnier, détourné de ses occupations journalières, songe à sa misère ; si la faim le tourmente, il se distrait en méditant des projets pour l'avenir, il forme des plans, il les concerte avec ses camarades, et par là il s'habitue à considérer la propriété des autres comme une proie qu'il est en droit de saisir ! Aussi les voleurs de profession ne disent jamais, *j'ai volé*, mais bien, *j'ai affuré*, c'est-à-dire « j'ai gagné ».

⁴⁵ Certainement Rinaldo Rinaldini, le bandit héros du texte allemand de Christian Vulpius paru en 1799 et traduit en français en 1823 sous le titre *Rinaldo Rinaldini, capitaine de brigands*. Trois éditions françaises successives attestent de la popularité de cet ouvrage.

⁴⁶ Il s'agit des hommes de la Brigade de Sûreté dont Vidocq fut le chef entre 1811 et 1827.

⁴⁷ Célèbre criminel du début du XVIII^e siècle, Louis Dominique Bourguignon, dit Cartouche (1693-1721) fut arrêté et exécuté à Paris, place de la Grève, le 27 novembre 1721. Il devint le héros de plusieurs textes littéraires notamment ceux de Legrand (1721) et de Grandval (1725 ; la date de 1723 qui apparaît chez YVE-PLESSIS (1901, p. 108) est sujette à controverse) qui furent maintes fois réédités, signe de leur succès populaire. En janvier 1827, la représentation d'un mélodrame en trois actes de Nézél et Overnay intitulé *Cartouche* témoigne de la popularité de ce personnage.

⁴⁸ Après avoir déserté de l'armée, Louis Mandrin (1725-1755) se tourna vers le banditisme. Il s'attacha à piller uniquement les biens publics ce qui contribua à entretenir la légende selon laquelle il était un défenseur des pauvres. Arrêté, il fut roué vif en 1755. En 1827, Un mélodrame au titre de *Mandrin* de Benjamin, Arago et Crosnier fut joué à Paris ainsi qu'une comédie de Dartois et Dupin intitulée *Cartouche et Mandrin* qui réunit sur scène les deux célèbres brigands.

Chapitre XI

Qui est-c'qui m'vend un quart de pain ?... Qui est-c'qui m'achète un quart de pain ?... *Aboule* ici ton *lartion* pour six *broques*^(89/1) !

Tels sont les cris qui me font sortir du plus profond sommeil. Je m'habille ; mon silencieux camarade me rend ma ration, et m'encourage par ces paroles : « Ménagez bien votre pain, vous n'en avez plus beaucoup pour votre journée. Tenez, voilà un morceau d'ail : cela vous fera passer le mauvais goût. »

Après le déjeuner, je me rendis à l'atelier. « Il y a un quart d'heure que je vous attends, me dit mon mentor. Où couchez-vous ?

– Au n° 15.

– Si vous n'aviez pas demandé à venir au n°12, peut-être y seriez-vous venu, car il y a beaucoup de places vacantes... Qui est votre camarade de lit ?

– Je ne sais pas, répondis-je : c'est un vieux, et il a gardé mon pain cette nuit, pour le préserver des rats°. [90]

– Ah ! C'est Taupin. Je suis au moins satisfait que vous ayez un bon camarade. C'est un malin, celui-là, mais il faut nous taire ; les *roussins*^(90/1) nous écoutent. Surtout soyez prudent, car vous êtes un *sinve*^(90/2), il n'est pas difficile de vous monter des *couleurs*^(90/3). Heureusement, vous êtes tombé à de bons enfants, car parmi la *paigre* il n'y en a plus beaucoup. Vous ne savez pas mon nom, sans doute : eh bien, je m'appelle Carouble^(90/4). A midi, nous nous promènerons dans la cour en attendant la soupe, et alors je vous ferai connaître les détenus. »

La cloche sonne. Carouble me tient parole, et entame ainsi la conversation : « Vous croyez peut-être que tous ces gens-là sont des voleurs de profession ? eh bien ! vous vous trompez ; il n'y en a pas le quart : ce sont pour la plupart des *pantres*, des *larbins*, des *solliceurs de gails à la lune*^(90/5), des voleurs de blé ; et dans le nombre on en peut compter quatre cents pour propos séditioneux, batailles, viol et histoire de ce genre. Mais soyez tran[91]quille, ils ne sont pas au *collège* pour enfiler des perles. Les maisons comme celles-ci sont des pépinières qui fournissent plus tard des *merlous*^(91/1). Tenez, voilà Billard : pourriez-vous bien croire qu'il a été condamné à cinq ans de réclusion pour avoir volé une gerbe d'avoine dans un champ ? Il ne perd pas au change cependant : sa peine finit bientôt ; il connaît un bon coup à faire chez le receveur de son village ; je suis bien persuadé qu'il ne le manquera pas. Derrière la pompe, n'en voyez-vous pas un se promener ? C'est un pauvre diable condamné pour avoir volé trois pains ; mais quand son temps sera fini, vous pouvez croire qu'il ne s'amusera plus à du pain. Du côté de la geôle, observez Cotinet, comme il parle seul : la fausse monnaie le tourmente, il songe au moyen de la réussir. Ces trois gros meuniers à figures joufflues sont ici pour querelle de cabaret ; mais plus tard on entendra parler d'eux, car ils ont l'air de trois fameux *escarpes*^(91/2).

(89/1) « Apporte ici ton pain pour six liards ».

(90/1) *Roussin* ou *roussi*, « mouchard, mouton ».

(90/2) *Sinve*, « qui n'est pas roué ».

(90/3) *Couleurs*, « fourberies ».

(90/4) *Carouble*, « clé, fausse clé ».

(90/5) Des *pantres*, des « paysans » ; des *larbins*, des « domestiques » ; des *solliceurs de gails à la lune*, des « voleurs de chevaux ».

(91/1) *Merlous*, « roués, rusés ».

(91/2) *Escarpes*, « voleurs de grands chemins ».

Le Parisien a l'intention de me parler : restez avec moi, vous l'entendrez.

– Comment ça va, *Pantinois*^(91/3) ?

– Bien ; et toi, Carouble ? [92]

– Comme tu vois ; mais qu'as-tu donc ? tu es tout sombre.

– J'ai *morfillé* tout mon *larton* ; je *cannerai* la *morgane* à la *sorgue*^(92/1).

– Ne te chagrine pas, je t'en prêterai un quart. Ah ça, tu les paies cher assez, j'espère, tes propos séditieux ?

– Tais-toi donc ! faut-il que les hommes soient *loffes* de se faire *emballer*^(92/2) à propos d'opinion ! Cependant, à bien considérer les choses, si les peines n'étaient pas si longues, il me semble que le *collège* forme le caractère : car, voilà moi, j'aurais toujours été *grivier*, au lieu qu'à présent j'ai de l'espoir, je suis devenu *mariol*, et je puis t'assurer que, si je suis encore *gerbé*, ce ne sera pas pour opinion^(92/3).

– Au résultat, que feras-tu pour *affurer* ta *tortillade* ? Tu n'as jamais été ni à la *tire*, ni à la *carre*, ni au *bonjour* ; tu ne sais pas manier le *cadet* ni les *fauchants* ; tu ne seras tout au plus qu'un *grinchisseur* de *blavins*. [93]

– Un *grinchisseur* de *blavins*, Carouble ? c'est bon pour les momes^o ; moi, je *servirai* les *orphelins* ; avec un *emplâtre* je *frangirai* les *vanternes* sans qu'on puisse *prêter loche* ; et puis, à moi les *broquilles*, à moi les *bogues*, à moi...

– A toi, à toi ! et si tu es *maron* ?

– Si je suis *maron* ? eh bien ! j'irai à *Tunes* : au moins ce sera pour quelque chose^(93/1). [94]

– La soupe ! la soupe ! s'écrie-t-on.

– A tout à l'heure, Ratichon, me dit Carouble : nous causerons d'affaires.

Après avoir reçu mon bouillon, je fus rejoindre Carouble, et cette fois Taupin vint se mettre de la conversation :

– Que pensez-vous du Parisien, me dit Carouble ?

– Pour un novice, il me paraît déjà savant.

– En effet, il a raison.

– Mais où a-t-il puisé ses leçons ?

^(91/3) *Pantinois*, « parisien », de *Pantin*, « Paris ».

^(92/1) *Sorgue*, « nuit, soirée ».

^(92/2) *Loffe* de se faire *emballer*, « sot » de se faire « arrêter ou empoigner ».

^(92/3) *Collège*, « prison » ; *grivier*, « militaire » ; *mariol*, « malin » ; *gerbé*, « jugé, condamné ». On dit aussi pour « condamné », il est *mort*, et pour « arrêté », il est *malade*.

^(93/1) Je vais traduire ce dialogue en peu de mots. D'abord, il dit : « Au résultat, que feras-tu pour gagner ta vie ? tu n'as jamais été filou, ni escamoteur de bijoux, ni voleur dans les maisons ; tu ne sais pas manier la pince ni les ciseaux ; tu seras tout au plus un voleur de mouchoirs ». / Je vais maintenant donner la signification de tous ces mots : / J'ai déjà dit que la *tire* était le « talent des filous qui escamotent les montres, les tabatières, les bourses ; enfin, c'est le talent des videurs de poches ». / La *carre* ou les *carreurs* sont d'autres « escamoteurs adroits, ordinairement bien vêtus ; ils s'introduisent chez les orfèvres et leur font étaler le plus de bijoux qu'ils peuvent ; alors ils les font disparaître avec une subtilité étonnante, et au moyen d'un jonc bien flexible caché dans leurs pantalons, ils les font couler dans leurs bottes ». / Le *bonjour* ou les *bonjouriers* s'introduisent dans les maisons des particuliers pour une affaire quelconque ; ils ont toujours soin de se présenter de grand matin, tandis que les gens dorment encore ou sont à la messe, et surtout à la messe de minuit, et s'ils trouvent les portes ouvertes, ils s'emparent de tout ce qu'ils peuvent emporter. / Le *cadet* est une « pince en pied de biche, qui sert aux voleurs pour forcer les portes des maisons ou des armoires ». / Un *grinchisseur de blavins* est un « voleur de mouchoirs » ; les *momes* sont les « enfants ». / *Servir les orphelins*, c'est « voler les orfèvres ». *Frangir les vanternes avec un emplâtre*, c'est « casser une vitre à l'aide d'un levain bien étendu sur un morceau de toile, dans le genre d'un cataplasme ». On le colle sur la vitre, de manière qu'en poussant lentement, les morceaux restent attachés à l'emplâtre, sans tomber ni faire de bruit. *Prêter loche*, c'est « écouter ». Les *broquilles* sont des « bagues ». Les *bogues en jonc* sont des « montres d'or », et des *bogues en sey* des « montres d'argent ». / *Maron*, c'est « être pris ». *Maron dans l'escalier*, c'est « être pris sur le fait ». / *Tunes*, c'est « Bicêtre ». / J'observe aussi que *ratichon* (« curé ») est le nom qui m'est toujours resté.

– Ah ! ah ! dit Taupin, vous n’y êtes pas encore : [95] vous autres *pantres*, vous dites que l’honneur se rattache aux devoirs de la probité et vous faites consister cette probité à mourir de faim quand vous n’avez pas le sou. Nous autres *paigres*, nous faisons consister l’honneur à vivre au dépens des autres ; celui qui en fait le plus parmi nous est toujours le mieux vu ; plus nous courons de dangers, et plus nous acquérons d’honneur : c’est pourquoi dans les prisons, où cet honneur règne principalement, voit-on les *pantres* chercher à nous égaler afin de jouir de nos prérogatives. Celui-là, condamné pour avoir volé cent sous, se vantera bientôt d’avoir volé cent mille francs pour exciter votre admiration. Un autre, en vous racontant ses prouesses, ne manquera pas de vous parler des trésors qu’il a possédés, des femmes qu’il a entretenues et des plaisirs qu’il a goûtés. Le misérable voleur d’un boisseau de blé prêtera l’oreille à ces discours, et pensera que, rendu à la société, il ne lui sera pas difficile d’en faire autant. Déjà il se confie au paysan son camarade ; ils font des projets pour l’avenir ; ils jouissent d’avance d’un bonheur souvent bien imaginaire, et voilà la cause de tant de récidives ; oui, voilà comme la paigre se multiplie !

La conversation finie, nous nous séparâmes, et suivant mon habitude je fus réfléchir en me promenant.

Où seraient nos docteurs en probité, me disais-je, [96] s’ils entendaient raisonner Taupin ? Ils ne cesseraient de me répéter, sans doute, que la probité est nécessaire au maintien de l’ordre social ; mais les voleurs n’ont-ils pas aussi leur ordre social ? n’ont-ils pas aussi fait entrer *l’honneur* dans leur système ? S’ils sont coupables envers le plus grand nombre, le plus grand nombre ne l’est pas moins envers eux ; et ne sont-ce pas souvent les lois qui semblent fabriquer des criminels et recruter des victimes pour faire sentir le besoin qu’on a de les maintenir ?

Et quand un roi tyrannise un peuple conquis, il a des insurgés ; s’il le traite avec bienveillance, il a des sujets. Les lois pénales d’aujourd’hui sont comme le tyran qui opprime : si elles étaient moins sévères, il y aurait plus d’honnêtes gens.

D’après l’article 388 du code pénal, celui qui aura volé une gerbe dans un champ sera puni de cinq à dix années de réclusion ; et d’après l’article 405, le fripon qui aura ruiné vingt familles par escroquerie pourra en être quitte pour un an de prison.

Je suis vraiment tenté de croire que les législateurs d’aujourd’hui sont des plagiaires qui ont copié le code actuel sur les chroniques du douzième siècle ; et cette manière barbare de gouverner les condamnés ne fait-elle pas honte à la législature ? Mais les législateurs des divers pays sont comme les *paigres* : ils ont tant à se reprocher mutuellement, que l’un ne veut pas céder à l’autre.

Chapitre XII

Après avoir ainsi vainement raisonné, je retournai à l'atelier, et le soir je rejoignis mon prudent camarade. « Demain, c'est dimanche, me dit-il à voix basse, et jour de la distribution du pain^(97/1). Comme on ne travaillera pas, vous verrez le rassemblement des *crânes* : ce sont les forts à bras de la prison ; ceux-là font la loi aux autres ; ils tiennent les jeux, et sont les espions des gardiens, qui les craignent et les soutiennent. Vous verrez les maîtres d'armes donner leurs leçons avec des baguettes, et les exercices des experts du pugilat. Je ne vous conseille pas d'aller dans la chambre où ils *maquillent* leurs *truques*^(97/2) : vous y seriez insulté, car c'est une bande de canailles. Il faudra plutôt vous promener seul et ne pas avoir trop l'air de me fréquenter. Vous avez beaucoup de temps à faire, et moi aussi : nous serions bientôt *débinés*^(97/3). En évitant cette [98] espèce de monde, poursuivit-il, vous y gagnerez nécessairement. C'est assez pour vous d'avoir une longue peine pour qu'ils soient sans cesse à vos trousses. L'un vous plaindra, l'autre vous conseillera, et, tout en vous encourageant, il aura soin de vous faire le tableau de votre malheur ; il comparera la liberté à l'état de vos misères ; bref, il vous insinuera des moyens d'évasion, et si vous tombez dans le piège, il vous quittera provisoirement pour aller vous débiter^o. »

Le lendemain, malgré la bonne intention que j'avais de suivre les conseils de l'ami Taupin, je ne pus me défendre d'un mouvement de curiosité. Au souvenir de mon ancien métier, je voulus non faire de nouvelles connaissances, mais examiner de quelle manière on tirait les armes en prison.

Je me présente donc à ces messieurs de la ferraille, et je vois six bandits armés de baguettes fichées dans des espèces de gardes ; ils avaient pour plastron des chiffons doublés d'étoupes, et pour gants des mitaines de matelot. Près d'eux étaient divisés par groupes les écoliers qui composaient les bandes particulières de chacun de ces drôles. D'abord, je les vois se mettre en garde d'une manière tout-à-fait risible : ils font le salut, ils tirent le mur. Ce n'est rien encore, mais il faut les voir s'escrimer, hurler « *A moi ! touche !* » et faire des appels en frappant le plancher de leurs sabots. [99]

En regardant toutes leurs simagrées, je ne pus m'empêcher de rire sous cape, quand un aboyeur à propos séditieux, nouveau prosélyte de la *paigre*, m'adressa la parole d'un air goguenard :

– Eh bien ! Ratichon, *croyanches-tu* qu'un *vingt-deux ceintre* mieux dans la *pogne* qu'une *camouffle*^(99/1).

– Je ne vous comprends pas, répondis-je.

– Et l'bouton, l'comprends-tu, l'bouton ?

– Vous avez trop peu d'école et vos maîtres aussi pour penser à boutonner les autres.

– Eh ! dis donc Branchu, s'écrie notre écolier, v'là l'Ratichon qui dit qu'on n'somme pas assez savant⁴⁹ pour l'boutonner.

(97/1) La distribution du pain se faisait tous les deux jours.

(97/2) Où ils *maquillent* leurs *truques*, où ils « font » leurs « métiers ».

(97/3) *Débiner*, « dénoncer ».

(99/1) Celui qui m'adressait la parole voulait trancher du malin, mais il ne savait pas l'argot. *Croyanches-tu*, de *croyancer*, « croire », est l'argot des *tuneurs* ou « mendiants » ; pour « croire », on dit *donner dedans* : « croit-il » ? *donne-t-il dedans* ? / Le mot *vingt-deux*, ou *lingre*, ou *sourin* signifie « couteau », et non point « épée » ou « sabre ». *Ceintre en poigne* veut dire « tenir dans la main ». Quant à la *camouffle*, le mot n'était pas non plus applicable, car le malin voulait me parler d'un cierge, tandis qu'il me désignait une chandelle. On dit encore *donner* pour « regarder, faire attention ». *Se la donner* est synonyme de *se cramper*, « s'évader, désertier, fuir ». *Allumer*, pour « regarder », est aussi un barbarisme en argot.

⁴⁹ *Sic.*

- Tout à l’heure, l’Ratichon s’f’ra casser la gueule. [100]
- Veux-tu en manger, toi, malin ? me dit un de la bande.
- Volontiers, répondis-je. Je pris un fleuret et me mis en garde.

Il me porte une botte : je lui passe un tour d’épée et lui en applique un coup sur les doigts. Il recommence : je le frappe à la même place. Il essaie encore : je le désarme.... Toute la meute étonnée attribue mon adresse au hasard, et moi je presse mon adversaire, je le fais battre en retraite, et dans la colère je lui fouette la figure d’un coup de baguette.

Mon antagoniste, furieux, jette sa brette, et s’approche pour me saisir : d’un coup de tête je l’étends à mes pieds. Un des siens accourt pour le venger : d’un coup de poing je lui pétris la figure. Alors toute la bande veut se jeter sur moi. Aussitôt, m’armant d’un manche à balai, je le fais tomber sur les premiers venus, je chasse toute cette canaille ; jamais manche à balai n’avait servi à balayer tant d’ordures.

Pendant cet intervalle, les détenus s’étaient rassemblés ; en voyant la défaite de leurs crânes°, ils s’interrogeaient les uns les autres, n’osant ni m’approuver ni me blâmer. Mais, dédaignant leur approbation, je laissai mon bâton et fus continuer ma promenade silencieuse.

En marchant, je rencontrai Taupin. Sa figure [101] était rayonnante, et ses regards me disaient l’opinion qu’il avait conçue de moi.

A la rentrée du soir, il me pressa secrètement la main. « Je suis content de vous, me dit-il, car vous êtes un bon enfant ; vous savez mieux *battre* que je ne le pensais^(101/1). Vous n’avez pas toujours fréquenté la *chique*^(101/2), on le voit bien ; vos manières me plaisent ; plus tard je vous parlerai en *franc*^(101/3). »

Pénétré de reconnaissance envers ce mystérieux vieillard, je ne balançai pas à lui raconter jusqu’aux moindres détails de mes aventures, afin de mériter davantage sa confiance, qui me devint si précieuse.

« C’est cela, reprit-il, quand j’eus terminé mon histoire. Dans peu de jours vous en saurez plus : alors vous serez initié à des mystères inconnus pour vous. Surtout de la prudence : la *rousse* est toujours là^(101/4). En attendant, je vous recommanderai à Carouble, et vous aurez à *morphiller*, tandis que les autres *canneront la pégrenne*^(101/5). »

Cependant cette victoire m’avait donné un nom redoutable parmi les détenus. Sans chercher à m’en [102] prévaloir, je sus toutefois tirer parti de l’avantage que j’avais sur eux. Ils me respectaient ou me craignaient, et me laissaient tranquille : c’est tout ce que je demandais.

Je savais par Taupin et Carouble toutes les versions qui se racontaient sur mon compte. Il *bat*, disait-on, en voulant se faire passer pour un *ratichon* : c’est bien sûr un *paigre* de la *haute* qui a *taf* d’être *colombé*^(102/1).

J’eus tout le loisir de connaître et d’apprécier par suite le caractère de cette classe ignorée. En général elle compte fort peu de gens instruits.

^(101/1) *Battre*, « feindre ».

^(101/2) *Chique*, « église ».

^(101/3) *Franc*, « bon enfant, bon ami ».

^(101/4) *Rousse*, « mouchard, mouton ».

^(101/5) Vous aurez à « manger », *morphiller*, tandis que les autres « mourront », *canneront*, de « faim », la *pégrenne*.

^(102/1) Il « feint », *bat*, en voulant se faire passer pour un « prêtre », *ratichon* : c’est bien sûr un « voleur », *paigre*, « du premier genre », de la *haute*, qui a « peur », *taf*, d’être « connu », *colombé*.

La misère à laquelle ces malheureux sont en proie les rend égoïstes, insensibles, et même cruels ; ils sont bas et vils, parce qu'ils sont esclaves ; méchants, parce qu'on l'est envers eux ; poltrons, par l'habitude d'être soumis ; querelleurs, par ennui ; hypocrites, par nécessité ; enfin, ils sont effrontés, fanfarons, vindicatifs et calomniateurs. Mais il ne faut pas les accuser d'être les artisans de leurs vices : sans doute on guérirait la plupart de la contagion du crime, si les administrateurs agissaient dans l'intérêt de la société.

Le détenu qui a seulement subi trois mois de prison a déjà divorcé avec tout esprit de religion, non par philosophie, mais par imitation, et souvent aussi par fanfaronnade. Si la religion perd, en revanche la superstition gagne : car je ne connais rien de plus superstitieux qu'un voleur ou un prisonnier. A-t-il rêvé de voir de l'eau claire, c'est bon signe ; si c'est de l'eau trouble, c'est malheur. A-t-il vu en songe des chats ou des serpents, il est menacé d'être trahi ; et en effet cela lui arrive souvent. Maintenant, joue-t-il, il fera secrètement rouler ses dés pour connaître la chance favorable ; machine-t-il un projet d'évasion, il ne l'exécutera pas si dans la journée il a vu une pie ou des moineaux se battre.

Tous les prisonniers ont l'esprit remuant : cela tient à leurs souffrances. Ils font tous des châteaux en Espagne : c'est le délire de la misère. Moi, comme les autres, j'ai été pris de cette manie ; j'ai surtout conservé cette habitude de toujours aller et venir sans jamais proférer la moindre parole, et de ma vie je n'ai possédé tant de richesses idéales qu'en prison.

Chapitre XIII

Un mois s'était écoulé, et aucun événement n'avait fait varier le cours monotone des instants passés, quand, par un beau jour de dimanche, le rusé Taupin me fit signe de me mettre à l'écart, ayant à me parler. « Je vous dois confiance pour confiance, me dit-il. Je vous ai promis de vous initier dans les mystères de la *paigre* ; je vais vous tenir parole, écoutez :

« Je suis de la célèbre tribu des Romanichels, et nous habitons seulement l'Europe depuis le temps des croisades. Les uns prétendent que nous sommes ces mêmes diseurs de bonne aventure connus sous le nom de Bohémiens en France, et d'Égyptiens en Angleterre ; d'autres veulent aussi faire dériver de Romanie notre nom de Romanichel, qu'ils supposent être notre mère-patrie, et moi je soutiens le contraire. Nous descendons de ces Arabes amenés en esclavage par les croisés, et je me nomme Ibrahim-Mostanser. Si les nobles s'en rapportent à leurs parchemins, nous savons nous en rapporter à la tradition de nos pères ; et mes parents, certes, aussi bien que des parchemins, m'ont appris que je des[105]cendais d'Ibrahim-Mostanser, chef d'une tribu arabe de la secte des Batheniens ou Ismaélites, et surnommées assassins par les croisés^(105/1). [106]

Plus tard, nos ancêtres, dénués de tout, furent obligés de former des corporations pour résister à la misère. Rejetés par toutes les classes de la société, ils n'eurent d'autre ressource que celle de faire une guerre à outrance à cette société, qui, après les [107] avoir fait esclaves, refusait de les nourrir ; et voilà comme, depuis huit siècles, nous soutenons notre existence et nous élevons nos enfants.

Mon père, la fleur de la *paigre*, avait marié une jeunesse de sa tribu, qui s'entend marié à notre manière, car nous ne nous servons jamais d'eau bénite ni de témoins : aussi, quand on ne se convient plus, on se sépare sans formalité ; et cela vaut mieux.

Je suis le fruit de ses premières noces. Si je ne me trompe, il en a célébré sept, et il aurait probablement consommé le⁵⁰ huitième si le bourreau d'Alençon n'eût terminé ses prouesses par le système de la strangulation.

^(105/1) M. L.-A. Rémusat, dans son *Histoire de l'Arabie*, parle effectivement de la secte des assassins : « En 1090 ou 482 de l'égire, dit-il, le nord de la Perse voit se former une secte de scélérats que les Orientaux appellent Batheniens ou Ismaélites, et les historiens des croisades, assassins. Hassan-Sabah, leur chef, homme fort versé dans les sciences avait demeuré quelque temps auprès de Mostanser-Billah ; de là, il alla s'établir avec un parti de Karmathes en Perse, dans le château de Roudban. Ses sectateurs, des montagnes où ils se cantonnaient, allèrent s'emparer de plusieurs châteaux, et particulièrement de celui d'Alamont, proche Casbin, bâti par les rois de Dilem. De Perse, ils pénétrèrent en Syrie jusque sur les montagnes du Liban, où ils eurent des commandants soumis au chef résidant dans l'Iraque. Nos historiens appellent ce chef le Vieux de la Montagne, de l'arabe Scheik-al-Gebal, qui signifie Seigneur, ou Vieillard de la Montagne, c'est-à-dire de l'Iraque, car le nom de Gebal était particulièrement affecté à cette province, parce qu'elle est montagneuse. Les principes de cette secte sont peu connus ; ce que nous en savons de plus certain, c'est que ces fanatiques vouaient une obéissance aveugle à leur chef. On prétend qu'il les faisait enivrer, et qu'il les faisait transporter dans des lieux enchantés, où, au réveil de leur première ivresse, ils se trouvaient dans le sein des plaisirs les plus délicieux ; une seconde ivresse les en tirait ; leur séducteur promettait ensuite de les faire renaître après leur mort dans ce séjour de voluptés : c'est dans cette espérance qu'ils exposaient leur vie avec une audace et une joie singulière. Leur chef les envoyait dans les cours et dans les camps massacrer les rois et leurs ennemis. Cette monstrueuse dynastie a duré plus de cent soixante-dix ans [« en Europe, les jésuites ont duré davantage », note ajoutée par l'auteur] ». / Il serait très possible que le Égyptiens ou Bohémiens descendissent des prisonniers faits par les croisés sur les armées ottomanes ; et il est plus possible encore que les Romanichels soient descendants de ces mêmes Batheniens, la terreur des croisés. Cette supposition est d'autant plus probable, qu'ayant exercé la profession de voleurs et d'assassins dans leurs pays, où ils pillaient les caravanes et poignardaient les émirs, ils se soient à plus forte raison livrés au même genre de vie dans la France, où, manquant de tout, regardés comme esclaves et idolâtres, ils étaient repoussés de la société entière. Ils ne viennent pas de la Romanie, comme on le prétend, puisque la possession de cette province par les Turcs est postérieure aux croisades. / Plus tard, on leur a donné ou ils ont pris le nom de Romanichels, parce que le vulgaire a supposé que tout ce qui tenait du Levant était de la Romanie. / Il y a plus, leur ressemblance est si frappante avec les Juifs, qu'on ne peut douter qu'ils ne soient pas descendus des Arabes comme ces derniers.

⁵⁰ Sic.

Mon éducation fut celle des enfants de la *paigre* : errants, nous suivons nos mères ; et si elles viennent à être arrêtées, comme cela arrive souvent, nous sommes adoptés par la première venue de la bande.

A sept ans, je reçus la première leçon de la *tire*. A cet effet, on suspend un mannequin au plafond du taudis que l'on habite ; l'écolier est obligé de lui soustraire un objet quelconque caché sous ses vêtements sans le faire vaciller ; et, si le moindre mouvement du mannequin dénonce la maladresse de l'enfant, il est fustigé d'importance. En attendant que nous soyons dignes d'aller exploiter les foires, nous nous exerçons sur des mouchoirs de poche ; [108] nous volons des pains de sucre chez les épiciers, des pâtés chez les confiseurs ; et avec cela la famille se régale.

A douze ans, je fus arrêté à Meaux, en voulant m'essayer sur une montre. Cette première fois j'en fus quitte pour trois mois de prison ; et là, je finis entièrement mes études.

Mon temps fini, ma mère était partie, et mon père, par entendre dire, vivait déjà avec sa quatrième femme. Mais je me fiaais à mes forces ; je pouvais me passer d'eux. C'était justement marché à Meaux le jour de ma sortie : je ne pouvais mieux tomber. Oubliant déjà la maison d'où je venais, je tente la fortune : deux montres d'or et trente écus paient ma hardiesse, et, avec cela, je poursuis ma route. Pendant trois mois j'eus le bonheur d'échapper aux plaintes réitérées de mes dupes, aux mandats d'arrêt, aux gendarmes et aux mouchards. Une fois seulement je fus pris en flagrant délit par un marchand de bœufs à qui je voulais enlever la ceinture ; mais j'en fus quitte pour une bonne mercuriale, accompagnée de coups de fouets, et je partis me faire pendre ailleurs, ainsi qu'il me l'avait recommandé.

J'avais envie d'un cheval, et cependant je ne voulais pas en acheter. J'arrive à propos à la foire de Mayenne ; et parmi les chevaux en vente, je vois un joli cognac, à l'œil vif, à la jambe fine : il me [109] tardait vraiment d'en être le maître. Je demande à son propriétaire la permission de l'essayer. Sur sa réponse, je l'enjambe, et lui fais prendre le pas, le trot, le galop ; je poursuis : on me perd de vue. Alors je prends un chemin détourné ; vingt fois je change de route pour faire perdre ma piste ; enfin, après trois jours de course, j'arrive à Orléans, où je vends ma prise cent écus.

Quelque temps après, voulant recommencer sur de nouveaux frais, je fus arrêté au moment où je voulais partir avec un autre cheval que j'avais trouvé attaché à la porte d'une auberge.

Chapitre XIV

Conduit en prison, je reste six semaines sans être interrogé, et je finis vraiment par croire qu'on m'avait oublié ; mais un vendredi (ces jours-là ne sont pas toujours malheureux) je fus appelé chez le juge d'instruction. J'étais jeune, on ne se défiait pas de moi, un seul gendarme m'escortait. Je ne sais ce qui put contraindre le juge à suspendre son interrogatoire ; le fait est qu'il sortit, laissant la porte ouverte et sa tabatière d'or sur la table. Quelle confiance ! Pendant cet intervalle, le gendarme s'amusait à causer par la fenêtre avec une personne qui lui parlait dans la cour. Je ne perds pas l'occasion ; pour ne pas faire de bruit, je quitte mes souliers, je m'empare de la tabatière et je descends les escaliers. Comme par un fait exprès, un superbe cabriolet se trouvait devant la porte du tribunal ; le cheval, sans main pour l'arrêter, demeurait là comme sur sa parole ; mais je lui fis bientôt sentir qu'il appartenait à un nouveau maître, et il l'apprit tellement qu'il me fit faire sept lieues en trois heures. Pour payer mes frais de voyage, je vendis le superflu de mes harnais, et, après deux jours d'in[111]quiétude et de fatigue, j'arrivai à Paris, où un *fourgat*^(111/1) se rendit propriétaire de mes captures moyennant cinquante louis.

Pour me distraire, je me promenais, cherchant à lier connaissance avec le peuple parisien. Ce n'est pas qu'ils sont faciles à *faire*^(111/2), tant s'en faut ; en revanche, il y a des étrangers très reconnaissables à leur empressement à tout voir, et c'est sur ceux-là que je savais me rattraper. J'en ai quelquefois *servi* de si *loffes*^(111/3) que je croyais réellement qu'ils se prêtaient de bonne grâce à la circonstance.

Cependant, mon ambition croissait avec ma fortune. Toujours la *tire*, toujours la *tire*... Je n'étais plus un enfant : aussi je résolus d'abandonner cette branche d'industrie aux apprentis.

Je me connaissais un peu en serrurerie, car toute la bonne *paigre* s'y connaît : je m'occupai donc à me confectionner un paquet de fausses clés mâles et femelles pour servir à l'exécution de mes nouveaux projets. Il y avait dans la maison où je demeurais une vieille femme habitant le second étage. Tous les matins, à six heures, elle ne manquait jamais d'aller à la messe accompagnée de sa servante et [112] de son roquet. Sans doute, me disais-je, cette *béate* a de la *bille*^(112/1), ou les *ratichons* ne lui rendraient pas de si fréquentes visites : car ces oiseaux-là sont de la race des corbeaux ; ils ont le nez fin, et vous les voyez toujours *se porter* là où il y a du *picton* ou des *maltèses*^(112/2).

Bien décidé à lui faire un emprunt forcé sur ses aumônes, je pris l'empreinte de l'entrée de sa serrure avec un morceau de cire molle ; avec cela, connaissant le genre de clé qui devait me servir, je me disposai à tenter l'aventure.

Je faisais *gaffe*^(112/3) sur l'escalier de l'étage en attendant la *décarade* de la vieille *larque*^(112/4) ; j'attendais avec impatience : je n'attendis pas long-temps. A peine est-elle dans la rue qu'à l'aide de ma clé, je m'introduis chez elle. J'entre : je vois une table encore servie contenant les restes d'un excellent souper ; rien n'y manquait, service d'argent, vaisselle, rien de plus beau.

(111/1) *Fourgat*, « recéleur », de *fourguer* ou *fourgater*, « recéler ».

(111/2) *Faire*, « duper ».

(111/3) J'en ai quelquefois « volé », *servi*, de si « sots », *loffes*.

(112/1) Cette béate a de l'« argent », *bille*, ou les « prêtres », *ratichons*.

(112/2) Toujours « aller », *se porter*, là où il y a du « vin », *picton*, et des « écus », *maltèses*.

(112/3) *Gaffe*, « sentinelle ».

(112/4) « Vieille femme », *larque*.

Premièrement, j'avale un verre de Cognac pour me donner des forces ; secondement, je fais *rafle de bidet* sur toute l'argenterie ; [113] troisièmement,... je me sens saisir par les bras ! J'allonge le cou pour regarder derrière moi et je vois un grand squelette en soutane, dont la figure se contractait comme celle d'un pendu. Je faisais des efforts pour m'échapper et j'aurais sans doute réussi si le *penaillon* par ses cris n'eût attiré les voisins. Tout le quartier accourut et la garde aussi. Je fut à l'instant conduit chez le commissaire de police, qui m'envoya à la Préfecture, et trois jours après, je fus transféré à la Force⁵¹.

Jamais nom n'a été mieux appliqué qu'à cette infernale prison ! pas moyen de s'échapper ; je dus y passer mes quatre mois, au bout duquel temps je comparus devant la cour, qui me condamna à dix ans de galère.

Les condamnés de la capitale et des environs sont ordinairement enfermés à Bicêtre pour y attendre le départ de la chaîne, et quand j'eus passé par tous les petits désagréments attachés à ma condamnation, je fus relégué dans cette maison, où le premier individu que je rencontrai était mon père.

« Quoi ! c'est toi là, *daron*^(113/1), m'écriai-je en le voyant ?

– Qui êtes-vous ? me répondit-il : je ne vous connais pas.

– Mais, pourtant..... [114]

– *Dig*^(114/1) ! vous vous trompez, mon camarade.

– A plus tard, alors. »

Après avoir satisfait à toutes les questions des condamnés, je laissai couler plusieurs semaines avant de parler à mon père, et cette fois il approuva ma prudence par un sourire.

« Es-tu bien *malade*, mon pauvre *daron*, lui dis-je ?

– Oui, bien *malade* ; et toi ?

– Comme ci, comme ça, à dix *longes*^(114/2) ; et toi ?

– A *vioc* ! mais j'ai un *bastringue*. Ici il n'y a pas moyen : nous attendrons la *décarade* de la *cadène* pour nous la donner sur le *trimard* ; surtout n'ayons pas trop l'air de nous *colomber*^(114/3). Comme on accouple ordinairement les condamnés à cinq et dix ans avec ceux à vingt ans et à vie, il nous sera facile d'être au même cordon^(114/4) : alors tu penses bien.... [115]

– Mais ta *larque* ?

– Elle est maintenant avec un *paigre* de la *basse*, elle s'est déshonorée, je ne veux plus en entendre parler. A propos, retire-toi, et n'oublie pas la *décarade* de la *cadène*. »

^(113/1) *Daron*, « père ».

^(114/1) La syllabe *dig*, entremêlée dans la conversation des filous, les avertit de se tenir sur leurs gardes.

^(114/2) Dix « ans », *longues*.

^(114/3) A « vie », *vioc* ; mais j'ai une « scie propre à découper les barreaux », *bastringue*. Ici il n'y a pas moyen : nous attendrons le « départ », la *décarade*, de la *cadène* [« convoi de forçats menés au bagne, sur haquets ou à pied », Esnault 1965] pour « nous évader », nous la donner, sur la « route », le *trimard* ; surtout n'ayons pas l'air de nous « connaître », *colomber*.

^(114/4) Le *cordon* est une longue et grosse chaîne à laquelle pendent vingt-quatre petites chaînes moins grosses, et placées à égales distances. Au bout de ces chaînes sont des colliers carrés de la grosseur du pouce, et tant soit peu arrondis sur les angles ; à un de ces angles est une charnière qui aide à ouvrir le collier, et à celui transversalement opposé on place le boulon pour le fermer. / Les forçats sont conduits à leur destination par une compagnie digne de les escorter. Aujourd'hui c'est Thiry le conducteur de la chaîne, ou plutôt *cadène*. En arrivant à Bicêtre, il se fait présenter tout son monde par bandes de vingt-quatre. D'abord il les fait déshabiller dans une cour où son sous-lieutenant distribue à chaque condamné une chemise, un caleçon et une casaque de toile ; puis il les fait asseoir par couples dos à dos. Le sergent-major de la compagnie, après leur avoir adapté le collier, fait tenir une enclume par un tambour, et après avoir assuré le boulon, il le rive. / Chacun de ces cordons est placé sur un chariot et fait exprès pour cela, et les forçats ont soin de se prémunir d'une espèce d'étrier de bois pour soutenir leurs jambes pendantes au travers les échelles du chariot. [Sur la chaîne des forçats, voir RAPPORT 2006.]

⁵¹ Cf. note (42/1).

Le moment du départ de la chaîne arrivé, j'ai le bonheur de faire partie du cordon où était mon père, et comme il dépend de chacun de se placer à [116] sa manière, je me mis dos à dos avec lui pour que ma chaîne correspondît à la sienne.

Arrivés à quinze lieues de Paris, mon père me prévint qu'il était temps de songer à nous.

« Mais, lui dis-je à l'oreille, ne ferons-nous pas *cramper* tout le cordon ?

– Comment peux-tu encore être si *loffe* ! me répondit-il. Si tout le cordon se *cavale*, toute la *cogne* sera sur le *trimard* et nous serons *maronnés*, tandis que pour deux on n'y prendra pas garde^(116/1). »

Le *daron* disait vrai. Nous logions sous un vaste hangar ; les sentinelles étaient peu attentives, s'en rapportant à la grosseur de nos chaînes : alors mon père arrange son *bastringue*, en trois quarts d'heure nos fers sont coupés, et nous fuyons ayant encore le collier au cou.

^(116/1) Il est inutile de répéter la traduction des mots qui ont déjà été mis en usage ; nous dirons seulement que la *cogne* signifie la « gendarmerie », et le mot *maronné* veut dire « pris » ou « suspecté ».

Chapitre XV

A l'aide du *bastringue*, il ne nous fut pas difficile de couper nos colliers. Après avoir fait sept lieues, mon père s'arrêta tout court, et me tint le discours suivant :

« Ecoute donc, mon fils. Te voilà à même de gagner ta vie ; je t'ai élevé, je t'ai donné de bonnes leçons, et tu as su en profiter : séparons-nous. D'ailleurs, si nous étions repris, nous le serions à deux ; tandis que, chacun de notre côté, nous éviterons ce désagrément. Adieu, mon fils ! Bonne chance !

– Adieu, *daron* ! » m'écriai-je ; et je pris un chemin sur la droite, lui laissant le droit de continuer sa route à sa fantaisie.

Arrivé à Tours, je fus contraint d'en revenir à la *tire*, qui me fournit assez pour me conduire à Bordeaux. Cette ville me fut encore funeste : car, à mon premier coup, je fus *maron*, et condamné à cinq ans d'emprisonnement.

Déjà nous étions attelés, pour être conduits à je ne sais quelle maison de détention, quand, arrivé dans une prison d'arrondissement, j'entendis le dialogue suivant, tenu par deux paysans couchés sur leur paille, près de moi : [118]

« Ah ! si j'étais bon voleur !... j'connais un bon coup à faire.

– Où donc ça ?

– Dans mon village : il y a une belle forge, et l'on pourrait voler l'argent destiné au paiement des ouvriers.

– Et comment ?

– Ah ! cela serait difficile : c'est aux environs d'Angoulême ; figure-toi une grande et belle forge, qui occupe au moins cent cinquante ouvriers. La maison est entourée par une quarantaine de cabanes servant de demeures aux forgerons ; et c'est, à mon avis, ce qui pourrait empêcher de faire le coup. Devant cette maison, il y a trois grands arbres, et devant celui du milieu est une fenêtre, fermée par un volet vert : c'est là que loge le secrétaire, c'est-à-dire il couche dans un cabinet à côté ; mais, dans la première pièce, il a sa caisse, et si quelqu'un osait y pénétrer, il devrait aller au lit du secrétaire, pendant qu'il dort, prendre ses clés, toujours posées sur sa table de nuit, et aller ouvrir le coffre-fort.

– Si cette croisée est si haute, il faudrait y monter avec une échelle.

– Rien de plus facile : au bout du bâtiment il y a, sur la droite, une petite porte qui n'est jamais fermée ; vous entrez dans les ateliers, et il n'y manque pas d'échelles.

– Combien la caisse peut-elle contenir ? [119]

– Je ne sais ; ordinairement sept à huit mille francs.

– Bah ! c'est impossible à faire ; Cartouche⁵² lui-même y perdrait son latin.

– Je suppose ; mais plus tard, si j'en réchappe de ce jugement-ci, je verrai. »

Je n'avais rien perdu de la conversation des deux paysans ; elle était profondément gravée dans ma mémoire.

Le jour suivant, on me fait mettre en route avec un nouveau compagnon de voyage ; on nous attache par le cou, et au moyen du manche de ma cuillère de bois, je romps le cadenas qui fermait la chaîne.

Arrivé près d'un bois, je pars comme un éclair ; les gendarmes crient, Arrête ! et moi je cours ; deux balles sifflent à mes oreilles, je file, et déjà je suis hors de leur portée.

J'avais au moins quarante-huit lieues à faire pour me rendre à Angoulême, sans compter les détours ; n'importe, je ne perds pas courage. Une bonne femme m'indique à peu près ma route. En attendant la nuit, je me couche dans un champ, et pour mon souper je mange des grains de blé non encore mûrs. Les nuits étaient courtes, je ne pouvais faire

⁵² Cf. note 46.

beaucoup de chemin ; cependant, après des fatigues incroyables, j'arrive aux forges en question.

C'était bien comme le paysan l'avait dit : des ca[120]banes, une forge, une grande maison, trois arbres, et derrière celui du milieu un volet vert. Mais la fenêtre était au moins à vingt pieds du sol, mais aussi la petite porte était sur la droite.

J'attends la nuit suivante pour l'exécution de mon projet, et en attendant je me cache dans un tas de foin placé sous le toit d'une bergerie. L'instant arrivé, j'attends que tous les forgerons soient couchés. Je mourais de faim ; pourtant je ne perdis pas courage. Je m'introduis dans les ateliers, je prends une longue échelle et vais la poser devant le volet, je monte.... pas moyen de l'ouvrir.

Cela ne me désespère pas, je descends, et avec un gros bâton que je trouve à la porte d'une des cabanes, je vais soulever le volet. Il y avait encore une fenêtre à grands carreaux ; mais, le croirez-vous, la nécessité et les besoins de la nature me donnèrent de l'industrie : je déchirai vite un pan de ma chemise, et.... Vous comprenez bien ?.... Je fis un *emplâtre*^(120/1). Alors j'applique mon papin⁵³, je pousse lentement, la vitre se fend et se casse en craquant sourdement, les morceaux restent collés sans tomber ; bref, j'ai le passage libre. J'entre dans le cabinet : effectivement il y a un coffre attaché à la muraille ; dans le fond est une porte ouverte, et des [121] ronflements m'apprennent qu'il y a un dormeur dans la chambre suivante.

Cependant, l'expérience m'avait appris que les personnes sujettes à ronfler sont susceptibles d'un prompt réveil : c'est pourquoi je me tins aux aguets aux pieds du lit de notre dormeur.

Bien m'en prit : car, un instant après, il s'éveilla. « Comme il sent mauvais ! dit-il : ces forgerons sont d'une malpropreté..... Demain j'y mettrai ordre. » Et il se rendormit en ronflant de plus belle.

Je ne perdis pas de temps, je m'approchai de la table de nuit, et n'y trouvai pas de clés ! Je fouillai dans ses vêtements : il y en avait trois. Après avoir essayé la première, la seconde ouvrit le coffre, où il y avait quatre sacs d'argent que j'enveloppai bien précieusement dans un mouchoir. Cela fait, je sortis comme j'étais entré ; je remis tout à la place, le volet et l'échelle même ; je partis, je marchai toute la nuit, enfin j'arrivai dans un bois où je me remis de mes lassitudes.

Peu de *paigres*, sans doute, pourront croire que j'aie pu réussir en un si beau coup ; le fait est vrai pourtant : je n'ai nul intérêt d'en imposer. Je vous avouerai même avec franchise que je me rappelle toujours cette circonstance avec un sentiment d'orgueil. Je suis fier de pouvoir me vanter d'en être l'auteur : cela fait honneur à notre profession, et prouve que [122] parmi les Romanichels il existe des hommes de courage et de génie.

Le dirai-je ? pendant vingt ans j'ai vécu comme un seigneur, rien ne m'a manqué, le dieu du larcin me favorisait, j'étais le plus heureux du monde, quand un misérable vol d'auberge me fit condamner à huit ans de réclusion. Une évasion de détenus favorisa la mienne ; je partis, et fus courir de nouveau les chances de la fortune. Je parcourus l'Allemagne et la Pologne, j'exploitai l'Italie, et je revins en France renouveler connaissance avec mes compatriotes, jusqu'à ce que la cour d'assises de l'Isère fit aussi connaissance avec moi en me condamnant à dix ans de réclusion ; et voilà la cause de ma résidence en cette maison.

^(120/1) J'ai déjà donné la signification du mot *emplâtre* au chapitre XI.

⁵³ Mot aujourd'hui sorti de l'usage pour lequel on rencontre différentes significations comme « un des noms enfantins de la bouillie » (Littré) ou « cataplasme » dans plusieurs parlers régionaux de l'espace gallo-roman et dont la proximité dans le texte avec le terme *emplâtre* permet de saisir le sens qui lui est donné ici.

Du reste, dans mes voyages, j'ai toujours été seul ; jamais de femmes ni de ce train fastueux qui excite l'envie à vous dénoncer. En arrivant ici je me suis voué au silence et à la solitude : c'est pourquoi vous ne me voyez fréquenter personne. Aussi je passe pour un idiot ; mais, plus tard, je saurai prouver qu'un Romanichel n'est pas un idiot.

Ecoutez, soyez discret : c'est dans un mois la foire de Beaucaire⁵⁴, je vous y conduirai. Je commence à vieillir, je n'ai pas d'héritiers : si vous voulez suivre mes conseils je vous adopterai. Je possède encore quelques milliers de francs, placés chez différents notaires, et avec ce que nous pourrons ga[123]gner ensemble, à ma mort vous pourrez être possesseur d'un joli capital. »

Je n'avais pas de parents, et Taupin s'offrait d'être le mien : j'acceptai d'autant plus volontiers que sa protection devenait pour moi de la plus grande importance.

⁵⁴ Appelée aussi *Foire de la Madeleine* parce qu'elle débutait le jour de la fête de la sainte – le 22 juillet –, la Foire de Beaucaire était l'une des plus importantes de l'époque en France. Initiée au XV^e siècle, elle connut son apogée aux XVII^e et XVIII^e siècles témoignant de la prospérité de la cité.

Chapitre XVI

Si j'avais gagné la confiance de Taupin, je m'étais aussi ménagé l'amitié de Carouble ; souvent ce bon camarade augmentait ma ration du fruit de ses économies, et m'aidait par ce moyen à supporter le fardeau de mon existence.

Un jour, après nous être entretenus assez longuement sur les mœurs des détenus et des *paigres*, je lui demandai si chez les femmes la fourberie et la débauche étaient poussées aussi loin. « Vous n'avez vu, me dit-il, que la superficie de la boue, et je vous avouerai que, tout *paigre* que je suis, j'éprouve de la répugnance à voir le quartier des femmes, car les chapeliers sont quelquefois obligés d'aller y chercher les laines qu'elles préparent. Ecoutez : pour vous en faire une idée, vous irez demain à ma place, et, comme vous serez obligé d'y rester quelques heures, vous aurez le temps de les examiner. Un gardien et le contre-maître vous accompagneront pour que vous ne puissiez avoir aucune communication avec elles ; cependant vous les verrez, vous les entendrez..... Les hommes vous paraissent bien vils, n'est-il pas vrai ? alors je ne sais plus [125] comment vous paraîtront les femmes. Il y a pourtant des détenus qui correspondent avec elles, mais bien difficilement, et souvent ils s'écrivent et ils prétendent s'aimer sans s'être jamais vus. Oh ! la drôle de chose s'ils se rencontraient !

– Quand les prisonnières sont susceptibles d'être punies, le sont-elles aussi sévèrement que les hommes ?

– Pas tout-à-fait, car on ne les met pas aux fers ; toutefois on ne leur épargne point le cachot, elles y vont plus souvent que nous. Dieu sait comment ça va lorsqu'elles se battent : c'est pire qu'une bataille de chats. »

Le jour suivant, Carouble ayant parlé au contremaître, je le suivis, accompagné d'un gardien, pour aller triller les laines⁵⁵. Le trajet ne fut pas long ; je vis les ateliers et les chambres à peu près disposés comme les nôtres ; enfin, après maints détours, je fus introduit dans une salle spacieuse où il y avait pêle-mêle environ quatre-vingts femmes.

D'abord, le contre-maître me fit triller et emballer divers échantillons, et, pendant que j'étais occupé, la conversation s'entama entre plusieurs détenues.

« Ainsi, la Joblin, t'as toujours dans l'idée qu'on t'a *grinchi* d'ta laine ?

– Oui, répondit une petite décharnée : c'est sans doute une *tireuse* de *blavins* qui m'aura *servi* pour faire son poids. [126]

– Tout ça est bel et bon, mais en attendant y faudra qu'tu *billes* c'qui t'manque^(126/1).

– J crois toujours qu'il y a ici des *fourgates* qui font passer l fil ou la laine au dehors, car tout l monde s'plaint d'avoir été *servi*.

– Ecoute, entre nous soit dit, j'suis certaine que la Sinet n'est pas innocente dans c't'affaire-là.

– Qu'est-ce que tu parles de la Sinet, toi, mauvaise drogue⁵⁶ ? interrompit une virago aux yeux bordés d'anchois.

– J'disons qu'c'est toi qu'as *servi* la laine de la Joblin, entends-tu, et j'te l'répétons !

– Est-ce que t'es dans le cas d'me l'prouver, toi, vieille tireuse de cartes ?

– Une tireuse de cartes comme moi vaut bien une *chienneuse* de ton espèce. »

^(126/1) *Biller*, « payer ». Les autres ont été expliqués aux chapitres précédents.

⁵⁵ « Trier les laines, épilucher les laines, et enlever les corps étrangers qui s'y trouvent » (Littré).

⁵⁶ *Drogue* utilisé dans le sens de « personne dont on fait peu de cas » (TLF) est aujourd'hui vieilli. De plus, lorsqu'il est couplé à un adjectif dépréciatif, comme c'est le cas ici avec *mauvais*, le substantif devient péjoratif.

Pendant cette confusion, une petite femme à figure de juive s'était glissée près de moi, et m'avait remis un petit paquet, en me priant de le remettre à son adresse.

Rentré à mon quartier respectif, j'examinai le contenu de mon message : c'était tout simplement une lettre cachetée avec du pain mâché, à l'adresse de « Mosieu, Mosieu Martin Duhout, au numéros 22 ».

Voulant scrupuleusement m'acquitter de cette commission, je m'informai de Duhout, et lui remis sa lettre. Il la cacha tout aussitôt, et me pria de me mettre à l'écart, ayant à me parler. « Savez-vous lire ? me dit-il.

- Oui, répondis-je.
- Voudriez-vous bien me faire lecture de ma lettre ?
- Volontiers. » Et je lus ce qui suit :

« Mon chair ami,

Tu sai san doutte que montant fini apre demain et que je vai *decaré*. Soit bien persuadés mon chair ami que ge noubliret pas les promese que je te fette. [130] dans dit mois tontant fini aussi alor nou nou reveron. en partant dici tu te randra a villefranche che le *fourga* qui demeure sur la route de macon ge ti attendret.

« gespair mon chair ami que jaurai plus de bonheur a ce *triage* ici qua laute *triage* ou gai été *maronnet* en *decaran* du *colaige*. comme la soudan *decare* avec *monorgue*^(130/1) nous iron de suite a guibrai pour la foirre. soi bien persuadet mon tandre ami que si dieu me donne la grase de reusir ge tenvoierai de la *bile*^(130/2). tu pourra mecrire a ladraisse de josefine duhout comme si jetais ta seur poste restante a guibrai marchande de mouchoir.

« on dit que le petit lorrin *decar* avec *nosiergue* mes ge te previen que ge ne veu pas le frécanter car on di que cet un *cocœur*^(130/3).

« adieu mon tandre ami je tembrase de tout mon ceur ta fidelle ami

Louise PERIGAUT. »

« A la bonne heure au moins, une femme com[131]me ça ! s'écria Duhout en reprenant sa lettre : ça mérite d'être dans la paigre°. Et comment la trouvez-vous ?

- Ne la connaissez-vous pas ?
- Si je la connais.... ? de réputation : j'ai bien entendu dire que c'était une *merlousière*^(131/1) ; du reste je ne l'ai jamais vue.
- C'est une grande blonde, répondis-je ; elle a les yeux bleus, le teint très blanc, assez jolie, à peu près âgée de vingt-cinq ans....
- C'est ça ! c'est ça ! reprit Duhout, dupé par le portrait mensonger que je venais de lui faire : vingt-cinq ans, yeux bleus, grande, jolie ; oui, c'est ainsi que j'en ai toujours entendu parler.... Je vous remercie, camarade ; si je puis vous être utile, vous pouvez compter sur moi. »

Il me tourna le dos, et moi, pensant à la scène du quartier des femmes, je restai confondu^(131/2).

^(130/1) *Triage*, « fois » : « à cette fois ici qu'à l'autre fois, où j'ai été reprise en sortant de prison ». Comme la Soudan sort avec « moi », *monorgue*.

^(130/2) *Bile* est dit pour *bille*, « argent ».

^(130/3) *Nosiergue* veut dire « nous ». *Cocœur* est mis pour *coqueur*, « dénonciateur, espion, mouchard ».

^(131/1) *Merlousière*, de *merlou*, « malin, maligne ».

^(131/2) On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, en date du 2 septembre 1828, « qu'une jeune fille qui n'avait pas encore dix-sept ans fut, il y a quelques mois, accusée du vol de quelque monnaie et d'un peu de pain : elle a été acquittée. Mais, dans l'instruction de la cause, cette adolescente, confondue dans la prison avec des filles publiques, a été tellement blessée des plaisanteries obscènes dont elle fut constamment l'objet de la part de ses indignes compagnes, qu'une préoccupation s'ensuivit. Elle vint de perdre totalement la raison à l'hôpital, où elle a même des accès de fureur. / M. Dugabé publie la malheureuse destinée à sa cliente pour rappeler de nouveau l'attention de l'autorité sur le

régime des prisons ». / M. Dugabé est très louable sans doute, mais ses peines seront perdues comme celles de tant d'autres. Est-ce qu'un préfet a le temps de s'inquiéter des prisons ?..... [Sur *La gazette des tribunaux*, cf. note (18/1)].

Chapitre XVII

Taupin m'avait promis de me conduire à la foire de Beaucaire, mais cela lui fut impossible. Depuis quelque temps, il régnait une maladie dans la prison : je ne fus pas le dernier à en être atteint. Cela me prit comme aux autres par des vomissements et des saignements de nez. Le médecin, qui s'y connaissait tant bien que mal, me désigna pour l'infirmerie, et, à trois heures après midi, moi vingt-deuxième, les gardiens nous y transférèrent.

Il y avait parmi nous un vieux bonhomme nommé Ladure, qui subissait pour la seconde fois une condamnation de vingt années de travaux forcés ; âgé de plus de soixante-dix ans, il subissait sa peine dans la maison où j'étais, étant du ressort de la cour qui l'avait condamné.

A peine étions-nous sortis, que trois de ses parents, entrés par permission spéciale du gouverneur, se présentent à lui. « Mon cousin, dit un des trois, nous venons pour avoir le plaisir de vous voir.

– C'est drôle, répondit Ladure, car c'est la première fois que cela vous arrive. [134]

– Et vous vous portez toujours bien, mon cousin ?

– Comme un homme qui va à l'hôpital.

– C'est justement ce que je disais tout à l'heure à mon frère : le cousin se fait vieux, il a une longue peine à subir, il devrait penser à sa famille, comme il possède encore quelques petits morceaux de bien... Enfin, mon cousin, nous sommes vos plus proches parents... Si vous pensiez à faire votre testament^(134/1).

– Mon testament ! vous plaisantez, sans doute ? Allez, allez, mes chers cousins : je n'ai plus que dix-sept ans à faire ; je vais me dépêcher de terminer cela, et, quand je sortirai, j'aurai tout le temps de songer à mon testament. » Et le bonhomme leur tourna le dos en se récriant de ce qu'on lui parlait de testament à son âge, n'ayant plus que dix-sept ans à faire.

Nous arrivons à l'hôpital. On y était fort bien couché et tenu très proprement ; seulement on était deux par lit, parce qu'à la vérité le nombre de malades était beaucoup plus grand que de coutume.

Cependant, après trente jours de la plus cruelle maladie, dont je guéris, non grâce au médecin, mais grâce à la nature, j'entrai en convalescence, et [135] j'eus alors tout le loisir de faire mes observations.

L'infirmerie était tenue sur le pied d'un hôpital militaire, ni plus ni moins, et c'était déjà quelque chose pour une prison. Les salles étaient grandes et bien aérées ; malheureusement, on suivait le système du docteur Sangrado⁵⁸ : les rations étaient ordonnées avec une parcimonie révoltante, et j'assure n'avoir jamais mieux apprécié la valeur d'un morceau de pain. Affaibli d'avance par une nourriture malsaine et insuffisante, je me voyais réduit, en sortant d'une longue maladie, à six onces de pain par jour. Autour de moi, je voyais des malheureux aspirer après l'instant de la distribution, dévorer leurs pitances⁵⁹ et languir encore après l'autre distribution. Quelquefois, par un caprice barbare, le médecin vous retranchait ou vous imposait une diète entière, soit par punition, soit par ignorance.

^(134/1) Suivant la loi, un condamné à la peine afflictive et infamante n'a plus le droit de gérer ses biens ni d'en disposer.

⁵⁸ Le « secret » du docteur Sangrado, personnage emblématique du roman de Le Sage intitulé *Gil Blas de Santillane*, pour guérir toutes les maladies se résume à la saignée et à la consommation d'eau chaude.

⁵⁹ Cf. note 34.

Enfin, le dirai-je !.... oui, je l'atteste, j'ai vu un malheureux manger un cataplasme ! ! Cela révolte ! ! !.... Eh bien !.... je dirai plus....., j'en ai vu mourir, et c'était de faim^(135/1) !

Au milieu de tant d'horreurs, il n'est pas étonnant de voir les détenus se familiariser avec la mort au point de calculer en riant le temps qu'ils ont en[136]core à vivre. Je rapporterai à cet égard le fait le plus singulier qui soit jamais arrivé.

Le lecteur se rappelle sans doute le bonhomme Ladure, couché avec un autre vieillard de son âge ; il lui faisait confiance du parti qu'il avait intention de prendre à sa sortie de prison, quand son compagnon lui répondit d'une voix assez forte pour être entendu d'une partie de la salle : « Mais, vieille potence, tu vas *canner* tout à l'heure, et tu parles comme si tu te portais bien !

– Qu'est-ce que tu oses dire ? moi *canner*, quand j'avais l'intention de demander à l'infirmier de me changer de place, afin d'éviter le désagrément d'avoir un mort pour camarade de lit. A voir sa figure, on dirait qu'il n'est plus de ce monde, et il dit que les autres vont canner° !

– C'est vrai, je n'en puis plus, j'en conviens ; mais j'espère bien que tu canneras° avant moi.

– Avant toi ! Je voudrais voir ça, par exemple. Et combien veux-tu parier ?

– Mais vieille roue, tu veux parier et tu n'as pas *l'oste*^(136/1).

– C'est égal, je parie mon vin !

– C'est-à-dire que tu veux me faire héritier de ta dernière portion. [137]

– Parie, père Guillot, dit une voix mourante.

– Je veux bien : ça y est-il, Ladure ?

– Ça va ! Je boirai ton vin. »

Deux jours étaient passés, et les forces des parieurs étaient considérablement affaiblies ; ils semblaient même avoir oublié leur gageure, quand après la distribution du matin Ladure essaya de sortir de son lit : ses yeux étaient fixes, sa respiration pressée ; un malade fut obligé de l'aider à se recoucher.

« Ah ! tu cannes° vieux coquin, lui dit son camarade : heureusement tu n'as pas bu ton vin. » Pendant un court intervalle, Ladure était à l'agonie ; il sentait ses derniers moments s'approcher, et, après un dernier effort pour se soulever, il retomba sur son chevet en s'écriant : « Guillot ! Guillot ! j'ai perdu, bois mon vin ! ». Et il expira.

« Je t'avais bien dit que j'aurais ta ration, mon vieux Ladure », dit son camarade, quand l'infirmier, qui ne s'inquiétait pas du pari, venait déjà de mettre la main sur la succession du défunt.

« Ah ! voleur ! s'écria Guillot, tu n'auras pas son vin ; je l'ai gagné, étouffeur de gens, maudit croque-mort, dépouilleur de moribonds ! Messieurs, vous êtes témoins que j'ai gagné ! Ecoute..... prends tout si tu veux, mais laisse-moi le *picton*, ou je te *sourine*^(137/1). » [138]

L'infirmier, craignant l'effet de la menace, lui laissa avaler la gorgée.

Cependant les efforts que Guillot venait de faire avaient sensiblement contribué à l'affaiblir. Le soir, il prévint que son tour était arrivé. « Au moins, je suis content, dit-il : Ladure est *canné* le premier.

– Prends courage, Guillot, dit son voisin : on ne *canne* pas comme ça, va, mon vieux !

^(135/1) C'est la vérité ! combien de détenus ont été condamnés et exécutés de cette manière par des médecins de prison.

^(136/1) Tu n'as pas *l'oste*, tu ne possèdes « rien », tu n'as pas le « sou ».

^(137/1) Laisse-moi le « vin », *picton*, ou je te « donne un coup de couteau », *sourine*. Je répète encore que *canner* signifie « mourir ».

– Oh ! le courage ne me manque pas..... mais quand on est pris par la rue au pain°..... y faut ben *s'esbiner*^(138/1)..... Et puis..... j'ai huit ans à digérer..... on n'avale pas ça comme une pilule... Au résumé, y faut mieux plus tôt que plus tard..... Ça distrait, l'changement... Il y a assez long-temps que j'suis enfermé dans cette cassine⁶⁰ : un p'tit voyage n'me f'ra pas d'mal..... Et après tout..... quand j'irais à tous les diables..... j's'rai toujours mieux qu'ici..... »

Quand Guillot prononça ces dernières paroles, sa voix semblait sortir de l'étui d'une contre-basse. L'infirmier, qui entendit le râle de son agonie, s'approcha de son chevet, et, pressé d'aller ailleurs, il couvrit la figure du moribond avant qu'il eût rendu le dernier soupir. [139]

Quelques jours après, sur un symptôme douteux, les infirmiers s'avisèrent d'envelopper un malade dans ses draps et de le traîner à la chambre des morts^(139/1). Au bout d'une heure, on entendit frapper à la porte de la salle ; on ouvre, et l'on voit paraître un grand cadavre enseveli dans un mauvais morceau de toile, dont les lambeaux traînaient sur ses pas. Le revenant se rendit directement à son lit.

« Brigands ! dit-il aux infirmiers, rendez-moi mon vin ! vous me l'avez déjà volé, canailles ! Ah ! vous croyez qu'on meurt ainsi sans prévenir son monde ! » Et les infirmiers lui triplèrent sa ration pour le faire taire, crainte de disgrâce.

Le lendemain, à la visite du médecin, il était bien mort, ou du moins il fut reconnu pour tel. On le reconduisit où il avait été la veille ; et s'il est vrai qu'on parle dans l'autre monde, celui-là pourra dire : « J'ai été deux fois dans le cercueil ! »

^(138/1) *S'esbiner*, « partir », « s'en aller ».

^(139/1) Quand un prisonnier meurt, les infirmiers le traînent à la salle des morts à l'aide d'un drap de son lit : alors il est enseveli dans une serpillière (restant de vieille paillasse) qui n'est pas cousue, mais attachée avec des chevilles de bois. Un tombereau reçoit le cadavre, qui est ensuite jeté dans une fosse préparée d'avance.

⁶⁰ Littré signale que *cassine*, lorsqu'il est utilisé avec le sens « maison mal tenue » qui lui est donné dans le texte, est familier.

Chapitre XVIII

J'avais passé six semaines à l'hôpital ; j'étais de retour auprès du père Taupin. Menant le même genre de vie, je fréquentais peu de monde et faisais des progrès dans la chapellerie ; enfin, je paraissais tellement résigné par mon aptitude au travail, que le plus rusé ne devinait pas ma pensée.

Un soir, étant couché, le brave Taupin me pressa la main. « Je suis bien fâché, me dit-il, que tu aies été si long-temps malade : sans cela nous serions à présent à Beaucaire. Mais tu n'a rien perdu pour attendre ; d'ailleurs un bon *paigre* doit savoir se créer des circonstances, et non les attendre. Si tu présumes que tes forces soient assez rétablies, je crois pouvoir t'assurer que dans dix jours nous serons libres, et la prépondérance que tu as sur les *crânes* pourra nous faire beaucoup de bien.

– Que faut-il faire, mon vieux Taupin ?

– D'abord, pour *cramper*, il nous faut un *cadet*^(140/1) ; pour l'obtenir, tu te mettras à la *bonne*^(140/2) [141] avec les forts ; parmi eux sont les prévôts° de chambrées, et après la leçon que tu leur as donnée, ils t'agrègeront facilement dans leur bande. Cela te répugnera peut-être ; mais tu dois être des leurs, tu dois les fréquenter avec assiduité, et leur témoigner de la confiance ; tu feras plus, tu leur confieras ton projet de t'évader.

– Mais, Taupin, ils me *débineront*.

– C'est justement ce que je demande. Pour te *cramper*, tu leur diras qu'il te faut un *cadet*, et les gardiens, jaloux de se rendre utiles à quelque chose, leur donneront l'instrument nécessaire, dans la certitude de te prendre sur le fait ; mais je saurai bien leur éviter cette peine : fie-toi en moi, et tu verras si je suis un *idiot*. »

Je suivis à la lettre les conseils de l'ami Taupin ; je m'abouchai facilement avec le prévôt° de la chambrée. Celui-là me fit faire connaissance avec les autres ; tous me proposèrent de me mettre de leur côté. J'acceptai, et bientôt je fus reconnu à mon tour pour le soutien des *crânes*°. Cependant, je ne quittais pas le prévôt°, et je fus tellement dans ses bonnes grâces que je lui fis part de mon projet d'évasion.

« Pauvre Ratichon, me dit-il, tu as une longue peine à faire. Je te souhaite de réussir.

– Oui, répondis-je, je puis réussir avec des amis ; je crois du moins pouvoir te regarder comme tel, [142] et si, pour me le prouver, tu tâchais de me procurer un *cadet*°....

– Cela n'est pas facile, mon camarade. Toutefois, on pourrait par le moyen d'un contre-maître obtenir un instrument si suspect ; mais il faut de la prudence.

– N'es-tu pas mon ami ? et ne t'en rapportes-tu pas à ma discrétion ?

– Or donc, je compte sur toi ; tu connais beaucoup de monde, tu favoriseras ma *crampe*, et tu seras des nôtres, n'est-ce pas ?

– Plaisantes-tu ? Je n'ai plus que deux ans à faire : tu ne voudrais pas me compromettre ?

– Et moi, j'ai vingt ans.....

– Je te le répète encore, j'agirai en ami, et sois certain que je ferai mon possible pour te rendre service.

– Voilà qui est parler ! Touche là, mon ami : je compte sur toi. »

^(140/1) *Cadet*, « pince de fer, pied de biche ».

^(140/2) Se mettre à la *bonne*, « bien, avec amitié ».

Il ne tarda pas à exécuter sa promesse ; vingt heures après, il m'avertit qu'il avait mon affaire et attendit la nuit pour me remettre un cadet° de trois pieds de long. Taupin le cacha précieusement dans notre paille, et le lendemain je prévins notre mouchard que j'exécuterais mon projet le dimanche suivant.

« A présent, me dit mon père adoptif, tu vas [143] dire au prévôt° que ton plan est de *cramper* par le grand corridor ; les gardiens s'y tiendront en embuscade, et ce sera alors à nous à les tromper par une fausse alarme. »

Ayant exécuté cette recommandation à la lettre, le dimanche, Taupin me dit qu'il était informé par Carouble, qui le tenait du contre-maître, que les gardiens devaient nous attendre dans le grand corridor depuis la rentrée du soir jusqu'à dix heures.

Le moment arrivé, le prévôt° me demanda si j'étais décidé. « Impossible, dit Taupin en lui adressant la parole pour la première fois : la nuit est sombre, le temps est couvert, il va faire de l'orage, c'est mauvais signe.

- A plus forte raison, vieux sot, c'est le moment de *se la donner*.
- Demain, dis-je, si le temps le permet, j'essaierai, mais j'ai peur de l'orage.
- Comment, Ratichon, tu n'as pas plus de cœur que cela ?
- Ce n'est pas ma faute s'il fait un tel temps...
- Si je t'avais connu si *taffeur*^(143/1), je ne t'aurai⁶¹ pas donné un *cadet*.
- Demain tu pourras le reprendre ; en attendant je vais dormir. »

Les gardiens ayant vainement attendu, à dix [144] heures ils firent la visite accoutumée, et n'ayant remarqué rien d'extraordinaire, ils se retirèrent.

L'orage commençait seulement à gronder, la pluie tombait avec bruit, l'obscurité n'était interrompue que par les éclairs.

« Quelle bonne *sorgue* pour une *crampe* ! s'écria Taupin : il faut en profiter. Ratichon, prends un *satou*, fais *gaffe* à la *lourde*, et *butte* le premier qui *criblera* ! Silence dans la *cambre*, surtout, ou bien vous êtes *sourinés* !^(143/2) »

En même temps, avec une pierre et une mauvaise lame, il allume du brûlin ; avec un peu de paille broyée, il allume une longue et grosse mèche d'étoupe préparée d'avance, et s'arme de la pince. Pendant cet intervalle, j'étais en sentinelle à la porte, et Taupin faisait sauter les pierres de la croisée avec une dextérité étonnante. Le prévôt°, couché, n'osait souffler le mot ; les autres détenus ne bougeaient pas ; tout était tranquille ; on entendait à peine les efforts de Taupin.

A onze heures trois quarts, ce courageux vieillard vint me trouver. « Le *boulin* sera prêt dans un [145] instant, dit-il ; *fauchez* nos *empaffes* ; *maquillez* une *tortouse* et la fortifiez avec de la *fertille lansquinée* ; Frédéric *goupinera* avec *ton orgue*^(145/1). »

En effet, un prisonnier vint me prêter la main, et la corde fut bientôt achevée.

Cependant, le tonnerre grondait, la grêle frappait les vitres ; les éclairs et la mèche arrangée en manière de lanterne sourde éclairaient nos travaux.

A minuit, Taupin vint encore me trouver :

« Est-ce fini, Ratichon ?

– C'est fini.

^(143/1) *Taffeur*, « poltron ».

^(143/2) Quelle bonne « nuit », *sorgue*, pour une « évasion », *crampe*. Ratichon, prends un « bâton », *satou*, fais « sentinelle », *gaffe*, à la « porte », *lourde*, et « tue », *butte*, le premier qui « criera », *criblera*. Silence dans la « chambre », *cambre*, ou bien vous êtes « tués à coups de couteau », *sourinés*.

^(145/1) Le « trou », *boulin*, sera prêt dans un instant ; « coupez », *fauchez*, nos « draps de lit », *empaffes* ; « faites », *maquillez*, une « corde », *tortouse*, et la fortifiez avec de la « paille », *fertille*, « mouillée », *lansquinée* ; Frédéric « travaillera », *goupinera*, « avec toi », *ton orgue*.

⁶¹ *Sic* ; on attendrait ici la forme du conditionnel présent *t'aurais*.

– Frédéric, *ligotez* la *tortouse* au *pieu* de la *vanterne*, et *balancez-la* dehors ; le *boulin* est prêt^(145/1). Suis-moi, Ratichon. Le temps est superbe : nous allons *cavaler*. Laisse-moi passer d’abord ; quand tu sentiras agiter la *tortouse*, tu descendras et tu prendras bien garde de faire du bruit, car tu passeras près des factionnaires. »

Taupin, étant descendu par le trou, se laissa glisser le long de la corde, et lorsque je la sentis remuer, [146] je passai à mon tour. Je n’étais plus qu’à vingt pieds du sol, que j’entendis une grande rumeur dans la chambre. « *Fauchez* la *tortouse* ! *balancez l’orgue*, criait-on, ou bien il *se cavale* !^(145/2) »

En effet, la corde fut coupée par le haut, et je tombai dans une flaque d’eau, devant la guérite du factionnaire.

Aux cris de la sentinelle et du prévôt^o de la chambrée, la garde et les gardiens accoururent. J’étais tout meurtri ; n’importe : on me traîna au cachot, où l’on me riva aux jambes une énorme paire de fers.

^(145/1) Frédéric, « liez » ou « attachez », *ligotez*, la « corde », *tortouse*, au « lit », *pieu*, de la « fenêtre », *vanterne*, et « jetez-la », *balancez-la* dehors ; le « trou », *boulin*, est prêt.

^(145/2) « Coupez », *fauchez*, la corde ; « jeter, lancez », *balancez*, « l’homme », *l’orgue*, ou bien il « s’évade », *se cavale*.

Chapitre XIX

Brave Taupin, tu es libre, et cette idée me console. Ah ! si du moins tu savais profiter de ta liberté ! si, renonçant à courir des chances périlleuses, tu fuyais dans un pays étranger, tu y serais à l'abri de la poursuite et du malheur ; mais trop âgé pour abandonner ton premier état, tu suivras le chemin qui t'a été tracé par tes ancêtres. Voler est une profession pour toi ; tu attaches autant d'importance à la réussite de tes larcins qu'un ministre à ses mystérieuses trames ; et si tu fais des victimes, le ministre n'en fait pas moins. Avec de si heureuses dispositions, avec un si bon caractère, quel dommage pour la société de t'avoir perdu ! C'est elle pourtant qui t'a repoussé comme un Paria ! aussi, tu vois des ennemis dans tous les hommes que tu rencontres, et, malgré leurs forces, ils sont presque toujours dupés par ton adresse.

Pauvre Taupin ! tu es libre, et moi malheureux ! Aurai-je ton génie pour briser mes fers, pour échapper à mes bourreaux ?..... Quoi ! je resterai vingt ans dans la plus dure captivité ! Pendant vingt ans [148] je ne mangerai que du pain pétri pour nourrir mes souffrances !..... Ah ! jurés qui m'avez condamné, juges qui m'avez trompé, je vous souhaite le quart du supplice que j'éprouve. Puisque j'étais condamné à une mort prompte, pourquoi m'en fait-on subir une lente ? Quand le monarque a commué ma peine, certes, ce n'était pas pour prolonger mon agonie !... Monstres ! qui vous a donc permis de me torturer ?..... C'est l'insouciance des magistrats, je le sais ; mais plus tard je vous dénoncerai ! Tremblez, méchants, si plus tard je suis libre ! Non, vous ne mourrez pas !..... Je suis dans l'obscurité, et, par représailles, je vous crèverai les yeux, je vous mutilerai !.....

Je ne sais quelle heure il était ; on ne voyait rien dans mon cachot. Cependant j'entends du bruit : c'étaient deux gardiens qui m'apportaient ma ration. Après la visite de mes fers, l'un d'eux m'adressa la parole :

« Eh ben, malin, tu voulais donc partir comme ça sans nous dire adieu ? c'n'est pas honnête de ta part.

– Allez courir après Taupin, répondis-je en ricanant.

– Oh ! nous n'sommes pas gênés de l'ravoir : on est sur ses traces, et avant vingt-quatre heures nous [149] espérons bien qu'y t'tiendra compagnie ; d'ailleurs tu dois t'ennuyer là tout seul.

– Si je m'ennuie, c'est de vous voir.

– J'sais ben qu'nous n'sommes pas camarades ; et puis est-ce que j'avons été t'chercher, nous ? Y fallait rester dans ton église, sans la *rifauder*^(149/1), potence°.

– Si je suis une potence, tu es mon valet, car tu remplis les fonctions de bourreau.

– Ah ça ! malin, ne *renaude* pas, ou j'te fais *morfiller* par mon *cab*^(149/2).

– Laissez-moi tranquille, alors.

– Et j'voulons t'faire droguer⁶², moi : t'es ben fait pour ça..... T'étais donc grand camarade avec Taupin ?..... Tu n'veux rien dire ?..... Est-ce qu'y faut t'saigner pour t'faire répondre ?..... Ecoute, sois bon enfant : au lieu de trois mois d'cachot, tu n'en f'ras qu'deux. Dis-nous ous qu'est Taupin ?

– Je n'en sais rien ; je ne connais pas Taupin.

^(149/1) *Rifauder*, « brûler ».

^(149/2) Ne te « fâches » pas, *renaude* pas, ou je te fais « manger » ou « mordre », *morfiller*, par mon « chien », *cab*.

⁶² « Fig. et populairement, attendre en perdant son temps et s'ennuyant beaucoup » (Littré).

– Tiens, si tu veux tout dire, nous passerons là-dessus, on t’f’ra prévôt°, t’auras double ration de soupe, cent sous par mois et puis d’autres gratifications passagères. Jacrit a fait comme toi ; il a été bon enfant : aujourd’hui il a not’ confiance.... [150] Aussi à présent il est à la *bonne*, Jacrit..... Voyons, veux-tu être des nôtres ?....

– Je vous dirai cela plus tard ; donnez-moi le temps de réfléchir.

– Oh ! t’as tout le temps, mon garçon : prends patience ; au revoir ». Et il ferma la porte du cachot.

Cinquante jours se passèrent ainsi pour moi dans les plus cruelles souffrances ; tous les six heures⁶³ les gardiens venaient me visiter suivant leur tour de service, quand, une nuit, le premier qui me parla entama une nouvelle conversation.

« Et Taupin, me dit-il, nous avons de ses nouvelles.

– Je n’y crois pas.

– Tu n’y crois pas ? Et j’té dis, moi, que Taupin a été pris à Mont-Brisson, et condamné à dix ans de plus pour avoir volé un cheval ; nous en avons la nouvelle ; il est en route pour r’venir, et dans trois jours y t’tiendra compagnie.

– Si vous dites vrai, je le plains.

– Et moi j’ne l’plains pas, car j’vois qu’t’est⁶⁴ un bon enfant, et j’suis fâché qu’y t’ait mis dans la blouse. Du reste, tu l’verras, il arrive, et tu penses ben qu’nous l’serrons d’près pour lui faire payer sa bienvenue.

– Pauvre Taupin !

– Ça t’fait d’la peine ? ça prouve que t’as un bon cœur. Ecoute, crois-moi et tu t’en trouveras bien. [151] Je m’intéresse à ton sort ; demain j’suis encore de service pour les cachots, j’t’apporterai une gamelle d’soupe à midi : ça t’fra-t-y plaisir ?

– Oui, beaucoup.

– Ah ! si tu voulais ben t’comporter, Ratichon, sachant lire et écrire comme tu l’sais, nous aurions égard à ton malheur. Moi-même, j’ai des enfants ; j’en ai un surtout qui écrit déjà comme un notaire : tu les instruirais dans l’arismetique⁶⁵, dans l’ostographe⁶⁶, dans la.... enfin tu sais mieux que moi c’qui faut leur apprendre. Si au moins mes deux derniers pouvaient d’venir assez savants pour être guichetiers, ils t’en sauraient de l’obligation plus tard. Si tu veux, j’té donnerai vingt sous par mois, tu f’ras l’éducation d’mes enfants, tu auras de temps en temps une ration d’pain et ma protection..... Veux-tu ?

– Oui, j’accepte.

– Allons, sois tranquille et compte sur moi.... As-tu assez de ton pain ?..... C’est que, vois-tu, nous ne sommes pas riches ; nous n’gagnons qu’trente cinq sous par jour : c’n’est pas d’trop pour l’ouvrage que nous avons à faire ; et puis, l’gouverneur est d’une sévérité !.... y nous r’tient cent sous pour la plus p’tite faute..... Mais le temps s’passe.... Bonne nuit ! dans trois jours, t’auras compagnie. »

Ce temps expiré, j’entendis le marteau résonner [152] sur l’enclume dans le corridor des cachots : on rivait des fers à un prisonnier.

⁶³ La locution *tous les six heures* est conçue comme un bloc temporel et est donc neutre.

⁶⁴ Avec cette graphie non-conventionnelle, l’auteur indique sans doute que le personnage qui « s’exprime » fait la liaison en -t avec ce verbe même à la deuxième personne du singulier.

⁶⁵ Comme l’indique DESGRANGES (1929 [1821] : 13, 77 et 78), les formes *arismetique* et *ostographe* mise respectivement pour *arithmétique* et *orthographe* apparaissent dans des œuvres Vadé ; le premier dans les *Lettres de la Grenouillère* et le second dans *Les Racoleurs* de 1756. Ces textes, comme la plupart des œuvres de cet auteur, sont écrits en partie en style poissard afin de « rend[re] compte du langage et des mœurs du petit peuple parisien » (BOCH 2000).

⁶⁶ Cf. note ci-dessus.

« Allez, père Taupin, dit la voix d'un gardien, allez rejoindre votre camarade : il y a assez longtemps qu'y soupire après vous. » On ouvrit ma porte, et je vis en effet Taupin s'avancer lentement entravé par ses fers.

« Est-ce bien vous, Taupin ? lui dis-je.

– Dig ! oui, c'est moi : quoi d'extraordinaire ? »

Il se coucha sur la paille, et ne dit mot jusqu'au départ des gardiens.

« Es-tu prêt pour aujourd'hui ? me dit-il à l'oreille.

– Est-ce que votre seconde condamnation vous a rendu fou, mon cher Taupin ?

– Est-ce qu'un carême de cinquante-trois jours vous a fait perdre l'esprit ? Ne me reconnaissez-vous plus ? Si c'est la faim qui vous dérange le cerveau, mangez ma ration ; mais à minuit nous partons. En attendant, silence ! et à la visite, *battez la roupillarde*^(152/1). »

Est-il possible que je vais être libre ? telle fut ma première réflexion. Un voleur, un Romanichel, sera donc mon seul appui sur terre ! O Taupin ! ô mon père ! Dieu t'a-t-il envoyé pour terminer [153] mes souffrances ? et ce Dieu a-t-il décidé dans sa sagesse qu'un proscrit me rendrait la liberté, pour m'apprendre à quel homme je devais confier mon destin ?

Je connaissais Taupin, il était entier dans ses volontés : aussi j'observai le plus rigoureux silence. A la visite nous feignîmes de dormir ; on examina scrupuleusement nos fers, et les murs du cachot, et on referma la porte. Un instant après, Taupin se leva sur son séant.

« Es-tu prêt ? me dit-il.

– Taupin..... mon ami..... Je n'y comprends rien..... Faites tout ce que vous voudrez.

– A la bonne heure. Je vais d'abord *faucher* tes *durs*^(153/1). »

Quel mystère pour moi ! Après s'être déboutonné, Taupin retira de ses voies basses un étui d'argent contenant un *bastringue* et tout ce qu'il fallait pour le monter. En un instant le boulon de mes fers fut coupé, et tandis qu'il s'occupait à se débarrasser des siens, il me dit : « Tu ne sais donc pas, Ratichon, qu'à notre dernière *crampe* je me suis caché dans un égout tandis que l'on courait après moi, et je me suis aperçu que cet égout correspondait aux [154] cachots ; d'ailleurs j'ai remarqué en entrant ici que le terrain résonnait, et n'entends-tu pas toi-même qu'il y a de l'écho ?

– C'est vrai.

– C'est la voûte de l'acqueduc⁶⁷ d'où s'écoulaient les immondices de la prison : bientôt tu le verras. » Lorsqu'il eut coupé ses fers, il se mit à creuser le sol avec son boulon, j'en fis autant, je l'aidai de mon mieux ; et après deux heures de travail, nous avions effectivement percé une voûte.

Le trou étant achevé, Taupin y passa encore le premier ; je m'y glissai ensuite et tombai dans le borborygme jusqu'au ventre. « Marchons droit sur le vent », dit Taupin. Mais une grille nous arrêta à vingt pas du cachot. Pour assourdir le bruit causé par le *bastringue*, mon compagnon enveloppa le barreau dans un morceau de sa chemise, et bientôt le passage fut libre.

^(152/1) *Battez la roupillarde*, « feignez le sommeil, faites semblant de dormir ».

^(153/1) *Faucher* tes *durs*, « couper » tes « fers ». La première visite de nuit se faisait à dix heures, et la seconde à deux heures du matin.

⁶⁷ L'édition du Dictionnaire de l'Académie de 1798 propose *aqueduc* ; celle de 1835 signale « plusieurs écrivent et prononcent *Aqueduc* ». Bien que la graphie *acqueduc* ne soit pas répertoriée dans la lexicographie de l'époque, elle est courante dans les textes en particulier ceux qui traitent d'architecture.

Chapitre XX

J'aurais volontiers laissé échapper un cri de joie en me voyant libre ; mais le rusé vieillard dit que nous n'étions qu'à dix pas du corps-de-garde. « Il est minuit passé, dit-il ; à la visite de deux heures on s'apercevra seulement de notre évasion, et pendant que les gardiens perdront leurs peines à courir après nous, nous aurons le temps de faire du chemin. »

Ayant longé la maison du gouverneur, et traversé toute la ville, nous gagnâmes enfin la campagne. Au matin, nous nous cachâmes dans un champ de blé, et nous y demeurâmes toute la journée.

« Ce n'est pas une raison de *canner* la *pégrenne*, parce que nous sommes *planqués*^(155/1) », dit alors Taupin à voix basse. Et en même temps il se mit à tirer des tiges d'épis, et à en mâcher les parties les plus tendres. J'en fis autant, et ne m'en trouvai pas plus mal.

Le soir, après une marche de deux heures, nous vîmes une petite maison à une très grande distance [156] d'un village. Avant d'y frapper, j'eus soin de regarder par les fentes de la porte si nous étions en force. Bien certains de notre fait, nous heurtâmes assez doucement pour ne pas épouvanter les gens.

« Qui est là ? nous dit-on.

– Amis !

– On n'ouvre pas : il est trop tard !

– Ouvrez, c'est une commission, ça presse.

– Nous ne vous connaissons pas !

– En ce cas, nous allons faire connaissance. »

Et dans l'instant la porte fut enfoncée.

Il y avait dans la maison une vieille femme qui filait, une espèce de servante, et un grand poltron caché sous la table. Armé d'un bâton, je faisais sentinelle, crainte de rumeur. Taupin prit la parole :

« Il nous faut du pain !

– Marie, dit la vieille, donne le pain qui est dans la huche.

– A présent, il nous faut chacun un habit complet.

– Ouvre la garde-robe, Marie, afin qu'ils choisissent. » Et, tandis que la jeune fille obéissait en silence, Taupin s'emparait d'un fusil suspendu à la cheminée.

« Miséricorde ! cria tout à coup le particulier tapi sous la table ; miséricorde ! s'écria-t-il en se dénichant : ne nous faites pas de mal !... »

– Ne craignez rien, braves gens : nous ne som[157]mes pas qui vous pensez. Je suis seulement fâché pour vous que votre maison soit à l'écart ; mais dans la situation où nous sommes, nous devons en profiter.

– Tenez, dit alors la jeune fille, voilà des hardes⁶⁸, choisissez. » Nous étant affublés des costumes qui nous convenaient, nous brulâmes les nôtres, et dîmes adieu à ces bonnes gens.

^(155/1) *Canner* la *pégrenne*, « mourir » de « faim » ; *planquer*, « cacher ».

⁶⁸ Pour *hardes*, l'édition de 1835 du Dictionnaire de l'Académie donne le sens de « tout ce qui est d'un usage nécessaire et ordinaire pour l'habillement ». Le mot est aujourd'hui vieilli.

Un peu mieux restaurés que la veille, nous marchons toute la nuit, et, à la pointe du jour, nous nous cachons dans un bois. Le soir où nous allions nous remettre en route, nous entendîmes la voix d'un conducteur de bœufs. « C'est à merveille, dit mon camarade : laissons passer ce garçon, son maître n'est pas loin, notre fusil est chargé ; nous aurons de quoi continuer notre voyage. » Et en effet on entendit bientôt les pas d'un cheval.

Taupin prit la parole : « Halte-là !

– Que demandez-vous ?

– Ne bougez pas, ou vous êtes mort !

– Tenez, messieurs, prenez tout ce qui m'appartient ; laissez-moi poursuivre ma route.... » Et comme il s'approchait, une balle me siffla aux oreilles. Aussitôt je lui décharge mon fusil dans la poitrine : sa chute nous avertit qu'il ne perdit pas un plomb.

Tandis que le cheval fuyait au hasard dans la forêt, nous enlevâmes à notre homme une somme [158] de six cents francs, et, après l'avoir déposé dans un buisson, nous l'abandonnâmes à la garde de Dieu. Et vite nous enfilons des chemins de traverse, nous courons toute la nuit : à la pointe du jour, nous étions à six lieux⁶⁹ de Roannes. Alors, changeant de costume moyennant nos écus, nous fûmes hasarder de nouvelles chances.

« Ecoute, me dit Taupin : comme tu n'es pas encore connu de la *paigre*, tu pourras hardiment te montrer sans être *camoufflé*^(158/1) ; mais moi, je serai obligé d'agir autrement. Nous allons loger à l'enseigne de la *Plume-au-Vent*, dans le faubourg de Roannes. Je connais le *tapissier* : c'est un vieux *fourgat* ; il me *coquera* des *frusques*^(158/2).

– Mais, mon pauvre Taupin, à quoi pourrai-je vous être utile ? Je ne sais pas *tirer*, je ne sais pas *carrer*....

– A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d'abord, tu me *porteras gaffe* ; quand je *grinchirai* un *bogue* ou une *filoche*, je te le *coquerai en pogne* et tu le *planqueras* dans ta *valade* ; et puis je t'apprendrai à manier le *cadet*, à *maquiller* des *caroubles*, et à *bouliner* des *lourdes*, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin^(158/3). » [159]

Ainsi que me l'avait annoncé mon camarade, nous descendîmes à la *Plume-au-Vent*. « Est-ce bien toi, père Taupin ? s'écria l'aubergiste.

– *Dig !* avez-vous une chambre séparée pour deux ?

– Oui, messieurs, nous avons tout ce qu'il vous faut.

– Veuillez nous y conduire : nous avons besoin de repos.

– Par ici, messieurs, par ici ; entrez, il y a deux lits : c'est votre affaire. »

Quand l'aubergiste eut fermé la porte sur lui, il se mit à considérer Taupin des pieds jusqu'à la tête. « On m'avait assuré, pourtant, dit-il, que tu étais *gerbé à vioc*.

– Est-ce que tu n'es plus Romanichel ?

– Si, je suis encore Romanichel ! Oh ! pour cela je m'en vante, et tout *tapissier* que je suis, il n'y a pas de *paigre* qui puisse dire en avoir fait autant que moi ; mais à présent je suis sur l'âge, et je me contente de *fourgater*, quand je connais mon monde.

– N'as-tu pas un autre *centre*^(159/1) ? [160]

(158/1) *Camoufflé*, « déguisé, masqué ».

(158/2) *Tapissier*, « aubergiste » ; *fourgat*, « recéleur » ; *coquer*, « donner » ; *frusques*, « vêtements ».

(158/3) *Porter gaffe*, « faire sentinelle ». J'ai déjà donné l'explication des mots *grinchir*, *bogue* et *filoche*. *Coquer en pogne*, c'est « donner dans la main » ; *planquer en valade*, c'est « cacher dans sa poche » ; *bouliner* les *lourdes*, c'est « faire des trous aux portes pour y passer ».

(159/1) *Centre*, « nom ».

⁶⁹ *Sic*.

– Il y a bien long-temps que je ne me nomme plus Lapogne. Alors je connaissais ton *daron*.... A propos, tu n'a jamais *colombé* ton *frangin*^(160/1) ?

– Ma foi non.

– Il est venu à la foire l'année dernière : il est vieux et cassé ; je crois qu'à présent il *fourgate* à Rouen.

– En tout cas, je le verrai peut-être.... Ah ça, Lapogne, va donc nous chercher une vieille *rouillarde*, nous la *picterons encible*^(160/2). »

L'aubergiste sortit, et rentra bientôt avec une bouteille et une assiette chargée de jambon.

« J'ai pensé, dit-il, que vous deviez avoir la *morgane* ; d'ailleurs la *morphillade* rend le *picton* meilleur. » Et nous nous mîmes à dévorer tous les trois^(160/3).

« Ce n'est pas tout : je pourrais peut-être *maronner* ; as-tu des *camoufflés* pour mon *orgue*^(160/4) ?

– J'ai tout ce qu'il vous faut ; et ton camarade, nous le *frusquinerons* en *larbin*^(160/5).

[161]

– C'est bien ça ! Allons, à ta santé, Lapogne ! Ratichon, trinque avec lui : c'est un bon enfant.

– Qu'est-il donc, celui-là ? tu l'appelles Ratichon ?

– C'est un de mes enfants, que j'ai retrouvé au collège°.

– Pourtant il n'a pas la figure d'un Romanichel.

– C'est que notre race dégénère, à cause du climat.

– A présent, il s'agit d'autre chose : c'est demain la foire, et la *paigre* *aboulera icigo* à la *sorgue*^(161/1).

– Sont-ce des *francs*^(161/2) ?

– C'est tout ce qu'il y a de plus *chenu*^(161/3).

– Alors on pourra les voir.

– En attendant, je vais vous laisser seuls. Prenez patience, ne sortez pas : tout à l'heure je vous apporterai des *frusques*. »

Quand l'aubergiste fut parti, Taupin m'avertit qu'il me présenterait à la compagnie. « Surtout, me dit-il, ne te lie pas trop avec sortes de gens-là ; sois discret et prudent, car en général ils sont égoïstes, et ils pourraient nous contrecarrer. Tu verras des *escarpes*, des *sorgueurs*, beaucoup de *ti*[162]*reurs* et de *carreurs*, et surtout des *floueurs*^(162/1). Ils parleront sans défiance de leurs métiers devant nous, car ils savent que Lapogne ne reçoit que la bonne *paigre*. Tu feras bien de les examiner avec attention, afin de les reconnaître et de les éviter plus tard.... » Comme il me parlait encore, le tumulte nous informa de l'arrivée de nouveaux venus. N'étant pas éloigné de la salle, j'entendis parfaitement la conversation de Lapogne avec l'assemblée.

« Bonsoir, *tapissier* !

– Ah ! c'est toi, Lambert ?

^(160/1) *Colombé* ton *frangin*, « connu » ton « frère ».

^(160/2) *Rouillarde*, « bouteille » ; *picter*, « boire » ; *encible*, « ensemble ».

^(160/3) *Rouillarde*, « bouteille » ; *picter*, « boire » ; *encible*, « ensemble ».

^(160/4) *Maronné*, « soupçonné » ; *camoufflés*, « déguisements » ; *mon orgue*, « moi ».

^(160/5) *Frusquiner*, « habiller » ; *larbin*, « domestique ».

^(161/1) *Aboulera*, « viendra » ; *icigo*, « ici » ; *sorgue*, « nuit ».

^(161/2) *Francs*, « vrais paigres ».

^(161/3) *Chenu*, « excellent ».

^(162/1) *Sorgueurs*, « voleurs de nuit » ; *floueurs*, « joueurs ».

– Comme tu vois, et je ne suis pas seul ; tout à l’heure Ronchet viendra avec sa *larque*^(162/2) ; Guibaut et le grand Lorrain sont avec eux.

– Il y a place pour tout le monde.

– Y a-t-il déjà de la paigre *icigo* ?

– Oui, il y en a deux ; mais ce n’est pas de votre connaissance.

– Qu’est-ce qu’ils *maquillent*^(162/3) ?

– Tu n’as qu’à leur demander..... Messieurs, voulez-vous entrer plus avant ?.....

Tiens, voilà le père Louis ? Et comment ça va, mon vieux bonhomme ?

– Tout à la douce, comme les marchands de cerises. [163]

– Et la *larque* ?

– Elle est au *collège*.

– Et ton *frangin*.

– Il est au *collège*.

– Et ton *mome* ?

– Il est au *collège*.

– Tu es donc seul de ta famille ?

– On ne peut pas plus seul.

– Tiens ! Mariette arrive aussi toute seule, dit l’aubergiste en s’avançant vers la porte : qu’as-tu fait de ton homme ?

– Il est *tombé* à Nantes^(163/1) Martin l’Escarpe n’est-il pas ici ?

– Non..... Doit-il venir ?

– Oui, je l’ai quitté ce matin..... Mais le voilà justement..... Où as-tu donc été depuis tantôt, l’Escarpe ?

– J’ai été en tournée dans le *sabri*^(163/2).

– As-tu *affuré*.

– Trente *balles* tout au plus^(163/3).

– Faut-il être *mésièr*e de se faire *butter* pour trente *balles* ! s’écria la grosse voix de Lambert^(163/4). [164]

– Qu’est-ce que ça te fait à toi, *paigre à marteau* ?

– Allons, messieurs, la paix ! vous êtes à peine arrivés et vous disputez déjà.

– Le souper est-il prêt, *tapissier* ?

– Oui, dans un instant. Messieurs de là-haut, voulez-vous descendre ? on vous attend pour souper. » Nous descendons, et nous nous trouvons au milieu d’une dizaine de personnes dont les figures avaient un air de famille.

A notre aspect, il se fit un murmure de circonspection ; chacun se mit à table, observant la plus grande politesse. Je me plaçai à côté de Taupin, et bientôt on n’entendit plus que le bruit causé par les fourchettes et le mouvement des mâchoires.

^(162/2) *Larque*, « femme ».

^(162/3) *Maquillent*, de *maquiller*, « faire ».

^(163/1) *Tombé*, « arrêté ».

^(163/2) *Sabri*, « bois », « forêt ».

^(163/3) *Balle*, « franc » ; trois *balles* dix *ronds*, trois « francs » dix « sous ».

^(163/4) L’argot usité dans cette phrase a été traduit dans les chapitres précédents.

Chapitre XXI

Après un souper silencieux, je croyais que la société allait se retirer pour se préparer aux travaux du lendemain, quand Lapogne, s'adressant à Mariette, lui demanda des nouvelles de ses enfants.

« J'en ai bien du chagrin, répondit-elle. Le premier, âgé de vingt-trois ans, est pourtant un vrai fils de la *paigre* : car celui-là, je l'ai eu de Dodet, qui a été *butté* à Nantes. Eh bien ! malgré tout ce que j'ai pu faire, il n'a pas encore su prendre un parti convenable. Il est à mon avis plus à craindre qu'un mouchard, parce qu'un mouchard, quand on le connaît, on s'en défie ; mais lui, tantôt *coqueur*, tantôt voleur, il ne sait, en vérité, s'il est fripon ou honnête homme, et, pour mieux dire, il est le fléau des deux partis.

Quant à ma fille, je préférerais la voir *cannée* ! Figurez-vous qu'en *décarant du collège*, elle s'est engagée dans les *rivettes*^(165/1) à *Pantin*. Mon mome° me laisse espérer quelque chose pour l'avenir, mais [166] malheureusement il vient d'être *gerbé* à six *marquets* à Nanci^(166/1).

– C'est une chose étonnante comme la *paigre*° dégénère, reprit le père Louis. Il ne faut pas croire pour cela que la société, notre ennemie, en profite ; au contraire, et je dirai même que les vrais *paigres* y gagnent : car la société, au lieu d'avoir à se défier des gens comme nous, qui possédons souvent des vertus et de bonnes qualités, se trouve assaillie par une espèce moyenne, vrai monstre engendré par la *paigre* et les vices tolérés par les lois et leurs mandataires.

– Vous avez raison, père Louis, dit un individu que je n'avais pas encore remarqué ; et s'il fallait citer des exemples, il y en a tant que le choix serait difficile. J'en citerai pourtant à la portée de nous tous. Parmi ces *crosseurs*^(166/2) de notre état, vous connaissez ces gens que nous nommons *solliceurs de canards* ? L'un, monté sur une haridelle, vend la fable d'un miracle récemment arrivé ; l'autre, perché sur une chaise, débite la copie d'une lettre qui a été apportée du ciel par un ange : toujours ces lettres recommandent telle dévotion ou tel pèlerinage, et le marchand a soin d'annoncer qu'elles préserveront de mort subite ou de la rage ceux qui en seront [167] porteurs. A l'aspect d'une manière d'image, les paysans se laissent gagner. « Combien cela coûte-t-il ? – Cinq sous la feuille. » Aussitôt elles sont toutes vendues et le *solliceur* n'est pas puni. Pourquoi ? parce qu'il a travaillé dans l'intérêt de la superstition et de la crédulité, qui font la force du pouvoir arbitraire.

Il en est de même des fabricants de miracles et des marchands de reliques : les uns comme les autres sont des *paigres* bâtards mille fois plus dangereux que nous, car nous ne lésons que peu d'individus, tandis que par eux toute la multitude est mise à contribution.

– C'est bien cela, dit Guibaut ; mais comptez-vous pour rien la police de Paris, qui impose trente-six francs par an à chaque *rivette* ? En agissant de cette manière, la police ne ressemble-t-elle pas plutôt à une *raccrocheuse* qu'à une Minerve dont l'égide devrait garantir les citoyens des abords du libertinage ?

^(165/1) *Rivettes*, « filles publiques ».

^(166/1) *Marquet*, « mois ».

^(166/2) *Crosseur* ou *épicier*, « qui blâme », « qui injurie ».

Et puis, vous avez dû remarquer aussi que la police de *Pantin* est comme un *guinal*^(167/1), qui fait argent de tout : elle vend des numéros de fiacres, des médailles de charbonniers, de porte-faix, de porteurs d'eau, de marchands d'habits, de commissionnaires, etc. Rien pour rien ! et ce sont tous ces impôts extorqués qui nourrissent tant de [168] mouchards, l'opprobre et le fléau de la nation. Je demanderai maintenant quel service on peut attendre de toutes ces bandes connues sous les noms de brigade ostensible, brigade particulière, etc. On doit les comparer à une trop grande quantité de chats, qui dans un magasin font beaucoup plus de ravages que les souris et les rats.

– Bravo, s'écria Lambert ; mais en *prêtant loche à ton boniment*^(168/1), je me suis aperçu que tu as oublié la partie essentielle, c'est-à-dire la justice et ses suppôts. Combien de fois j'ai remarqué la légèreté avec laquelle on vous condamne en police correctionnelle ! et c'est, à vous dire la vérité, ce qui m'a très fort engagé à ne pas me frotter aux tribunaux d'un ordre inférieur, préférant courir les chances de la cour d'assises.

– Il est bon là, lui Lambert, avec sa cour d'assises ! interrompit Ronchet. Tu ne sais donc pas, malin, que la cour d'assises et la potence sont deux sœurs qui se donnent la main ? C'est la première qui nourrit l'autre ; d'ailleurs c'est connu. Et puis qu'est-ce que le jury ? C'est la caricature de la justice. La cour d'assises est vraiment bonne avec son jury composé de paysans ! souvent même ils ne savent pas lire ; et remarquez bien que, dans les dépar[169]tements où l'ignorance règne le plus, comme dans la Vendée, la Bretagne et compagnie, les bourreaux ont plus d'occupation que partout ailleurs. Ce n'est pas que le peuple de ces environs-là soit plus méchant ; mais il y a de l'honneur pour un gros métayer de pouvoir se vanter d'avoir contribué à la mort d'un pauvre diable. Est-ce que trois cents francs de contribution peuvent empêcher un homme d'être une bête brute et un méchant animal ? A Paris, je ne dis pas : là au moins on ne vous *gerbe* pas à propos de bottes^(169/1) ; mais en province, on vous *fauche le colabre* avec moins de scrupule que Dénoyez quand il condamne un canard à la broche⁷⁰. Dénoyez au moins sait ce qu'il fait ; avant de plumer une volaille, il veut savoir si elle est assez grasse. Mais le jury.....

Quand le procureur du roi parle, on écoute ; quand c'est le tour de l'avocat, on dort ou on bâille ; le jury est pressé ; et, vite, vite, on vous condamne à mort, pour avoir plus tôt fait. Après cela, ces messieurs vont se mettre un bouillon et un verre de Bordeaux, sans doute pour faire digérer le paquet qui les étouffe en sortant du tribunal ; et alors le pauvre diable de patient va patienter dans son cachot, jusqu'à ce que l'*atigeur*^(169/2) le traîne à la potence. [170]

– Tu as ma foi raison, reprit Lambert, car tu viens de *jaspiner* comme un avocat.

– Il ne faut pas être avocat pour donner de bons conseils, dit le père Louis en faisant sonner sa montre. Si mes parents avaient voulu m'écouter, ils respireraient un air libre à l'heure où nous sommes ; tandis que, *roupillant* sur la *fertanche*, c'est tout au plus s'ils ont du *larton brutal* et du *tréfoin*^(170/1).

^(167/1) *Guinal*, « juif ».

^(168/1) *En prêtant loche à ton boniment*, « en écoutant ton discours ».

^(169/1) *Gerbe*, de *gerber*, « condamner ».

^(169/2) *Atigeur*, « bourreau », d'*atiger*, « faire souffrir ».

^(170/1) *Roupillant*, de *roupiller*, « dormir » ; *fertanche* ou *fertille*, « paille » ; *larton brutal*, « pain noir » ; le *larton savonné* est « le pain blanc » ; *tréfoin* signifie « tabac ».

⁷⁰ Propriétaire de la taverne du même nom qui se situait au 8, rue de Belleville, et qui était l'un des lieux de divertissement privilégiés de l'époque. Cet établissement a donné son nom à l'une des rues qui le bordait et qui existe encore aujourd'hui dans le XX^e arrondissement parisien.

Ma foi, je leur ai toujours prédit ce qui leur est arrivé. Chacun a sa manière de *grinchir* ; mais, selon moi, la meilleure est celle où l'on gagne le plus d'argent et où l'on court le moins de risque ; et c'est ainsi que, depuis plus de vingt ans, je n'ai pas encore mis le pied dans un *collège*.

Vivent la Vendée et la Bretagne pour le *truc* que je *maquille*^(170/2) ! car dans ce pays, où il y a plus de sots que de gens d'esprit, il y a cent fortunes à faire pour les *paigres* de ma sorte. Je ne prétends pas dire pour cela, Messieurs, que les autres provinces sont à l'abri de la sottise : loin de là, car, où il y a des imbécilles⁷¹, ce sont les imbéciles qui me font jouir des douceurs du pays de Cocagne.....

Ecoutez le tour que j'ai joué à un maître de cam[171]pagne : J'étais, il y a un an, dans cette partie de la Vendée que l'on nomme le Bocage, et, par mon costume noir et ma vie retirée, je passai bientôt pour un habile magicien, dont le savoir était de découvrir les secrets de l'enfer. Dans mes promenades, j'avais toujours soin de porter un gros livre, que je feignais de lire, et parfois je m'arrêtais pour tracer sur le sable des caractères inintelligibles.

Je ne sais si ma présence dans le village causa des visions ; le fait est que je fus bientôt obsédé par une foule de paysans. L'un me disait avoir vu sa mère, décédée depuis quarante ans ; un autre avait vu son grand-père ; celui-ci avait entendu du bruit dans son grenier ; celui-là prétendait que toutes les nuits on brisait sa vaisselle, et que, le lendemain matin, il ne trouvait rien de cassé ; enfin, le maire lui-même, oui, le maire du village, vint me confier bien secrètement que, depuis plusieurs nuits, il voyait un fantôme dans sa chambre.

Ce n'était pas une prise à dédaigner que la bourse d'un gros métayer vendéen : aussi j'abandonnai la troupe menue aux loups-garoux et aux revenants, pour préparer à notre maire un plat de mon métier. « Venez me trouver demain, à dix heures du soir, répondis-je : car avant de pouvoir vous assurer de quelque chose, je dois consulter mes livres, et conjurer les éléments, ou j'aurais trop à risquer et vous aussi. » [172]

J'occupais alors deux appartements contigus ; et, avant de pénétrer dans celui du fond, je devais entrer dans le premier. Derrière la porte de séparation, c'est-à-dire du côté de la deuxième chambre, je tendis un rideau de papier fin, que j'ai toujours avec moi, et je préparai ma fantasmagorie, qui depuis long-temps fait aussi partie de mon mobilier.

Le lendemain, le paysan fut exact au rendez-vous, et je le fis asseoir à dix pas en face de la porte en question. « Surtout, lui dis-je, soyez ferme, et ne bougez pas : car il y irait de votre vie. Vous allez voir des choses étonnantes : je vais évoquer le fantôme ; ma puissance va le faire paraître en ces lieux, et je le forcerai à vous dire le sujet de son apparition sur la terre. » En achevant ces mots, j'éteignis les lumières, et j'ouvris la porte du fond pour me glisser derrière le rideau. Alors, allumant la lampe de ma fantasmagorie, je dirigeai la lunette sur le papier, et fis paraître un grand fantôme, enveloppé d'un drap mortuaire. « Je suis le grand-père du père de ton grand-père ! » m'écriai-je. Aussitôt, en donnant à ma voix un accent sépulcral : « Dans ton jardin est enfoui un trésor, immense héritage de tes ancêtres. Comme il y a plus de cent et un ans qu'il n'a vu le jour, il est maintenant au pouvoir de Satan ; cependant tu peux encore en être le possesseur.... Prends courage. O mon fils ! aide-toi, et je t'aiderai ! » En achevant ces [173] mots, je fis disparaître le fantôme, et fus trouver le paysan, après m'être frotté le visage avec du phosphore. L'obscurité rendait mes traits si effrayants, que peu s'en fallut que le pauvre homme ne tombât en défaillance. « Ce n'est rien, lui dis-je : soyez plus ferme. Ce que vous voyez sur ma figure est une suite du combat que j'ai eu à soutenir contre l'esprit malin. Dans un instant, je vais apporter de la lumière.

⁷¹ Sur cette graphie, cf. note 33.

– Mon Dieu ! s’écria-t-il, comme le revenant m’a fait peur ! comme il roulait ses grands yeux !..... » Bref, pour ne pas prolonger son supplice, je sortis, et revins bientôt avec de la lumière.

A présent, Messieurs, il est bon de vous observer que j’ai toujours avec moi une certaine quantité de petits sacs de toile bleue absolument semblables. « Demain, dis-je au paysan, vous ferez en sorte de vous procurer cent louis en or, que vous enfermerez dans ce sac, en ayant soin de le lier avec le ruban que vous trouverez dedans ; procurez-vous aussi deux cierges de cire jaune. Je vous promets d’être chez vous dans vingt-quatre heures. »

Ma dupe sortit en me pressant la main, et moi je rentrai, persuadé de pouvoir lui voler cent louis.

Le lendemain, j’eus soin de remplir un autre sac d’une certaine quantité de monnaie de cuivre, et j’eus soin de le lier avec un ruban pareil à celui que j’avais donné. [174] L’heure vint : je prends avec moi une petite boussole, et je me rends chez mon magistrat. A mon aspect, la joie brille sur sa figure. Dans ses transports il m’embrasse, et me prie de terminer au plus vite. « Il est justement près de minuit, lui dis-je d’un ton solennel : c’est l’instant où le prince des démons va sortir de son antre infernal. Allumez les deux cierges, prenez l’eau bénite, et surtout n’oubliez pas le sac..... Avez-vous trouvé de l’or ?

– Oui, répondit-il : tout est comme vous l’avez ordonné.

– Prenez une pelle et suivez-moi. »

Nous avions vraiment l’air de deux sorciers qui allaient conjurer le diable, tant nous mettions d’importance à nos mystères. En entrant dans le jardin, je m’arrête pour placer ma boussole sur un caillou. « Ce que vous voyez est une montre magique servant à découvrir les trésors les plus cachés : où la partie noire de l’aiguille se dirigera, vous devez y aller directement. » Quelle fut la surprise du paysan en voyant tourner l’aiguille, que je dirigeais avec un morceau de fer caché dans ma main. « Suivez la ligne droite, m’écriai-je, et à vingt pas d’ici faites un trou de deux pieds de profondeur ; gardez un cierge, et donnez-moi l’autre. » Il obéit avec promptitude. L’ouvrage terminé, je fais plusieurs signes de croix en murmurant des paroles, je jette de l’eau bénite, je laisse tomber quelques gouttes de cire dans le trou, et j’y fais ensuite placer le sac [175] bien précieusement. « Maintenant, dis-je, donnez-moi du sel.

– Mais vous m’avez pas dit d’en apporter.

– Comment, malheureux, vous avez oublié du sel ! Courez vite en chercher. »

Il ne se le fit pas dire deux fois. A peine a-t-il franchi la porte du jardin que je m’empare du sac aux louis, et je mets le mien à la place. En revenant, il me trouva traçant des cercles dans les airs. Je lui pris le sel, et, après en avoir jeté quelques pincées par-dessus mes épaules, je mis le reste dans le trou, que je remplis au plus vite. « Dans neuf jours, à la même heure, dis-je alors, vous viendrez fouiller à la même place, et vous creuserez jusqu’à ce que vous trouviez un grand coffre de fer rempli d’or et de diamants. A la même époque, je viendrai vous trouver pour vous aider dans vos opérations. »

Quand nous fûmes rentrés chez lui, il ne sut de quelle manière m’exprimer sa reconnaissance ; il me fit des remerciements à ne plus finir ; enfin il me pria d’accepter six cents francs que je feignis de refuser, mais que je mis dans ma poche avec beaucoup de scrupule.

Après cet exploit, ne pensez pas, Messieurs, que je restai plus long-temps dans le Bocage : le jour suivant je m’acheminai vers les environs de Laval, où je fis une nouvelle dupe.

« Mais savez-vous à quoi vous seriez *gerbé*, si vous étiez *maron* ? s’écria Lambert. [176]

– Oui, répondit le vieux Louis : d’après l’art. 405 du code pénal, je pourrais en être quitte pour un an de prison ; tandis que, si je m’amusais à voler un mauvais couteau ou une vieille fourchette dans une auberge, d’après l’art. 386, je pourrais être condamné à dix ans de réclusion ; et d’après l’art. 388, on encourt la même peine si on vole une gerbe dans un champ.

Il vaut mieux s’attacher à l’article 40 ; mais j’admire surtout l’art. 408, qui donne à entendre qu’un homme peut faire sa fortune et ruiner son voisin moyennant deux mois de prison.

Je me suis déjà demandé plusieurs fois pourquoi on nommait *code pénal* un livre qui sert de guide aux escrocs et aux filous ; suivant, on devrait l’intituler *Catéchisme de la paigre*. »

Cependant, comme il était déjà fort tard, l’assemblée se dispersa, et chacun fut réfléchir à la journée du lendemain, ou dormir en attendant.

Chapitre XXII

Le lendemain matin à quatre heures, nous fûmes réveillés par les cris des logeurs. « *Tapissier* ! criait-on, dites à la *larbine* de nous apporter de la *camouffle*^(177/1) ! De la *camouffle* au n°3 ! de la *camouffle* au n°2 ! de la *camouffle* au n°5 ! m'écriai-je à mon tour. »

Ce fut Lapogne qui nous apporta de la chandelle. Il avait un paquet sous le bras.

« Tiens, père Taupin, voilà des *frusques* pour *ton orgue* et pour Ratichon : il n'y manque rien ; dans un *blavin*, tu trouveras le surplus. Je n'ai pas besoin de te donner la manière de t'en servir : tu t'y entends aussi bien que moi. »

Nous ouvâmes le paquet, et Taupin trouva de quoi se déguiser entièrement. Il y avait un pantalon de drap noir, un habit neuf de même couleur, un gilet de soie, des bottes et du linge ; dans une boîte séparée, il y avait une perruque proprement frisée, des favoris postiches, des lunettes vertes, et deux espèces de petits tuyaux enveloppés de coton.

Taupin, en s'affublant du tout, était déjà mécon[178]naissable ; mais quelle fut ma surprise quand je le vis s'enfoncer les deux tuyaux dans le fond des narines ! Alors, ce n'était plus le même individu ; sa voix était nazillarde ; bref je ne reconnaissais plus Taupin.

« C'est à ton tour maintenant, Ratichon, dit-il. Le jour commence à venir : nous devons aller *affurer* de la *bille*. »

Je trouvai dans mon ballot une jaquette grise à grandes poches, un pantalon de même couleur, un chapeau galonné et un gilet rouge. J'avais vraiment l'air d'un domestique, et Taupin, par sa nouvelle tournure, paraissait avoir tout au plus quarante ans. Ses mains étaient couvertes de gants très propres ; il portait un parapluie à canne ; enfin, on l'eût pris pour un financier.

« En route, Ratichon, et suis-moi à six pas. Le temps est beau, il y aura beaucoup de monde à la foire. Allons d'abord à l'église : nous profiterons de la *décare*. »

Comme il y avait beaucoup de monde pour entendre la messe, Taupin, pressé dans la foule, me passa bientôt une montre d'or, et vite je la glissai dans ma poche. A peine m'étais-je reconnu, qu'il me donna une bourse et puis une montre ; après, ce fut une riche tabatière. Il me passa aussi un médaillon, des cachets, un ridicule, un porte-feuille. Je ne savais où placer tous ces objets. [179]

Quand la foule fut dissipée, je suivis Taupin dans un café, où il se fit servir un petit verre de liqueur ; et comme je jouais le rôle de valet, j'eus soin de me tenir à l'écart pour avaler ma pinte de vin blanc.

Voyant qu'il y avait presse dans un passage étroit, mon vieux camarade s'y faufila. Je le suivis de près, et bientôt il me passa encore une bourse et une montre. Ces captures ne tenant pas beaucoup de place, je savais où les mettre, quand à la fin il me donna son mouchoir de poche, et par sa pesanteur je reconnus qu'il contenant une sacoche copieusement garnie.

« Filons », me dit-il alors. Et je le suivis à l'auberge. Là nous mîmes notre butin dans un sac, et sans nous donner le temps de respirer, nous retournâmes à la foire.

En attirant sur la place, nous remarquâmes du tumulte : c'était une femme arrêtée pour avoir volé une pièce de drap.

^(170/2) Le *truc* que je *maquille*, le « métier » que je « fais ».

^(177/1) *Larbine*, « servante » ; *camouffle*, « chandelle ».

« Ce n'est rien que cela, Ratichon, me dit mon rusé père : on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Va marchander une *tiquante de jonc* chez l'*orphelin* ici en face^(179/1). »

J'y fus : l'orfèvre m'étala sa marchandise. Pendant ce temps, Taupin n'était pas à rien faire. En[180]fin, j'achetai une épingle de cent sous, et mon camarade avait ses bottes pleines de bijoux.

« Maintenant, dit-il en sortant, retournons au *tapis* : notre journée est faite. Demain nous recommencerons, ou bien, comme j'ai entendu parler de Genève, nous irons voir si les Suisses sont faciles à faire au même. »

Etant rentré à l'auberge, Taupin vida ses bottes, qui contenaient quantité de bijoux, tant bagues que boucles d'oreilles. En attendant le souper, nous bûmes chacun notre bouteille à l'aide d'un excellent débris de pâté, puis nous fûmes promener de nouveau. De retour sur la place, nous entendîmes la grosse voix de Lambert, et nous l'aperçûmes se démenant entre deux gendarmes. Martin Lescarpe se promenait tranquillement, et la grosse Marie le suivait aussi.

Le soir, s'il y avait des absents à l'auberge, il y avait aussi une augmentation de convives.

« Donnez-vous la peine de vous mettre à table, disait notre hôte ; ces messieurs vont rentrer à l'instant.

– Je crois qu'il manquera du monde à l'appel, s'écria le vieux Louis.

– Y a-t-il du neuf ?

– Oui, beaucoup. Christophe est *tombé*, et Lambert l'est aussi^(180/1). Le grand Lorrain a été *emballé* [181] le premier, sa *frangine*^(181/1) l'a suivi de près, Georges a été fait *maron* dans l'*escalier*^(181/2), et l'Italien est en *cavale*.

– Cela ne fait rien, mes amis, s'écria Lapogne : tout cela c'est le casuel du métier. Quel beau *truc* que d'être *paigre* !.....

– Oui, c'est un beau *truc*, dit un nouvel arrivant, mais quand on peut répondre de souper ensemble. Et Lescarpe, est-il ici ?

– Il n'est pas encore rentré.

– Est-il aussi *maron*, celui-là ?

– J'en doute, car il fait toujours ses coups à la sourdine. Et Michel, où est-il ?

– Présent, messieurs ! Je crois que je suis Michel, dit une figure patibulaire ; mais, Dieu merci, j'en réchappe d'une belle.

– Es-tu *maronné*^(181/3) ?

– A peu près. Bonsoir ! Je me *cavale*.

– Il y a donc déroute dans la *paigre* ? dit Taupin.

– Oui, déroute complète, répondit Lescarpe en se présentant : toute la *cogne* est sur le *trimard* ; on poursuit Tronchi pour une *sergole*^(181/4), et Baptiste est peut-être déjà *emballé*. Et vous, messieurs, comment avez-vous passé la journée ? [182]

– Comme ci comme ça, répondit un habillé en redingote bleue.

– C'est toi là, Bertrand ! As-tu bien *affuré* ?

– Pas trop, car j'ai tout au plus de quoi *biller* le *tapissier*.

^(179/1) « Une épingle d'or chez l'orfèvre ».

^(180/1) *Tombé*, « arrêté ».

^(181/1) *Frangine*, « sœur ».

^(181/2) *Marron dans l'escalier*, « pris en flagrant délit ».

^(181/3) *Maronné*, « suspecté ».

^(181/4) *Sergole*, « ceinture de cuir où l'on met de l'argent ».

– Nous sommes *brûlés*, n'est-ce pas^(182/1) ?
 – Dis donc rôtis.... Mais je crois que la grosse Marie a fait de bonnes affaires avec sa *boiterne*^(182/2).

– Effectivement, les *pantres* ont *aboulé*, dit-elle ; et, avec la permission du *cardeuil*, il n'y a jamais de *maron* pour *mezig*^(182/3).

– Vous autres *tireurs*, reprit Martin Lescarpe, vous n'êtes jamais certains de passer la nuit dans votre lit, vous êtes au *collège* les trois quarts et demi du temps ; mais nous autres, habitants des *trimards* à la *sorgue*, nous nous payons de *toupet*^(182/1), et, une fois *gerbés*, c'est une fois pour toutes. Rien de plus beau, rien de plus glorieux pour un *paigre* ! Oui, je suis fier de le dire, il y a deux ans, j'ai *servi* moi seul la *roulotte* de *Pantin*^(182/2). C'est là [183] que j'ai fait de la *bille* ! Dix mille *balles*, messieurs, je crois que ça valait bien de risquer le grand pèlerinage du *Mont-aux-Regrets*^(183/1). »

Dans le moment, la porte de la salle s'ouvrit, et nous vîmes paraître une femme à figure de parchemin, qui se mit à table sans façon. Après avoir inspecté toutes les figures, ses yeux gris s'arrêtèrent sur Martin Lescarpe. « Est-ce bien toi là, réchappé de potence ? s'écria-t-elle. Deux montagnes ne se rencontrent pas, mais deux hommes se retrouvent. Tu vas me le payer cher, va, sois tranquille..... Je t'apprendrai à mieux connaître ton monde..... Me diras-tu pourquoi tu m'as fait *emballer* à Dijon ? C'était pour te débarrasser de moi, n'est-il pas vrai ?

– Ah, çà ! Fifine, dit Lescarpe en se levant, fais taire ta langue, ou sinon je vais te *chiquer* la gueule^(183/2).

– Tu n'oserais pas, mouchard ! Tu n'es plus digne d'être dans la *paigre* !... Eh bien ! je vais te *débiner* ! oui, je vais te *débiner* au *cardeuil* et à la *cogne* ! Tu as *fauché* le *colabre* d'un *orgue* pour lui *grinchir* trente *balles* !... Je te ferai *butter*^(183/3) !... [184]

– Tiens, *butte* ça, mauvaise drogue⁷². » Et Lescarpe lui appliqua un vigoureux coup de poing.

Cependant, comme les cris et le tapage des combattants auraient pu fixer l'attention publique, et nous attirer des désagréments, nous rétablîmes la paix entre ces époux divorcés. A la vérité, cela ne fut pas difficile, et, dans la soirée même, nous célébrâmes leur renouvellement de noces^(184/1).

^(182/1) *Brûler*, « suspecter », « reconnaître ».

^(182/2) *Boiterne*, « espèce de jeu de dés ou de dominos, où le gain est rarement au profit du joueur ».

^(182/3) *Cardeuil*, « commissaire de police » ; *mezig* ou *mon orgue*, « moi ».

^(182/1) *Se payer de toupet*, c'est « avoir de la hardiesse » ou « de l'effronterie ».

^(182/2) La *roulotte* de *Pantin*, la « malle » ou la « diligence de Paris ».

^(183/1) Par le *Mont-aux-Regrets* on entend ici la « guillotine ».

^(183/2) *Chiquer*, « battre ».

^(183/3) Tu as coupé le cou d'un homme pour lui voler trente francs. Je vais te faire guillotiner.

^(184/1) Le proverbe dit vrai : « Querelle de gueux se raccommode à la gamelle ».

⁷² Cf. note 55.

Chapitre XXIII

Le jour suivant, nous nous mîmes en route pour aller recommencer de plus belle ; mais Taupin, ayant vu un lièvre traverser le chemin, retourna sur ses pas, et me reconduisit à l'auberge. « Les lièvres, dit-il, sont des animaux de mauvais augure ; tous ceux qui en ont rencontrés et qui se sont obstinés à *travailler*^(185/1) ce jour-là ont été *marons*, et à moi-même cela est arrivé. »

Cependant, après la revue de notre butin, nous nous trouvâmes possesseurs de plus de trois mille francs, tant en or qu'en argent monnoyé. Nous brûlâmes tout ce qui pouvait servir d'indice, comme objets reconnaissables ; tout le métal fut mis au creuset. Dans le portefeuille il y avait un passeport suranné et un neuf. « Voilà l'essentiel pour nous, s'écria mon vieux père : avec cela nous nous *brâserons des faffes*^(185/2). » Et après avoir fait apporter par Lapogne les drogues qui étaient nécessaires, il fit disparaître l'écriture des passe-ports [186] avec une promptitude étonnante, ayant soin toutefois de conserver les signatures et les timbres ; puis il fortifia le papier avec une colle, et le rendit dans son premier état.

« A présent, Ratichon, dit-il, toi qui sais *griffonner*^(186/1), travaille-nous ça d'après nos signalements, et fais attention de changer nos *centres* et les dates. »

Ma besogne terminée, nous payâmes généreusement l'aubergiste, comme cela se pratique dans ces sortes de maisons, et au moyen de la diligence nous arrivâmes à Bordeaux. Là, nous louâmes une jolie chambre garnie située vers les allées de Tourny ; un restaurateur nous y apportait notre nécessaire ; nous sortions rarement, si ce n'est le soir et à la sortie des spectacles. Nous ne manquions pas d'excellentes captures. Moi-même, je commençais à m'enhardir : si une dame tenait un ridicule, je la pressais dans la foule, et à l'aide de ses ciseaux, Taupin la dévalisait le plus proprement du monde. Enfin, le dirai-je, une nuit, en rentrant chez nous, nous comptâmes vingt-deux montres d'or, quinze bourses de soie bien garnies et sept ridicules. Avant de nous coucher, je pendis toutes ces montres à la cheminée. Leurs mouvements faisaient un carillon qui nous empêchait de dormir, jusqu'à ce que mon camarade, impatienté, se mit en œuvre de les arrêter toutes. [187]

Cependant Taupin, désirant s'éloigner du théâtre de ses aventures, me proposa de partir pour la Suisse. J'acceptai avec d'autant plus de plaisir que nous pourrions y être plus en sûreté, et j'espérais aussi y jouir de quelques moments de tranquillité.

Pendant notre voyage, nous ne laissâmes aucune occasion de nous enrichir ; et les fonds placés, que Taupin avait retirés de trois notaires, et nos captures réduites en espèces, nous fournirent un capital de vingt-deux mille francs en arrivant à Genève.

« Avec cela, dis-je, il me semble, mon vieux bonhomme, que nous ne ferions pas mal de nous reposer sur nos lauriers, en attendant la nécessité de recommencer.

– J'y pensais ; mais que ferions-nous pour nous distraire ? Pour mon compte, je ne saurais demeurer dans l'inaction.

– Nous louerons une maison au bord du lac, et nous nous amuserons à la pêche.

– S'il y avait des bourses au fond du lac, ce jeu-là m'amuserait fort ; mais je t'avouerai que je n'aime pas le poisson.

– Alors, nous nous promènerons, nous rirons au souvenir de nos vieilles aventures, nous boirons du vin de Constance ; et puis, à votre âge, vous devez avoir besoin de repos.

(185/1) Pour un *paigre*, « voler » c'est *travailler*.

(185/2) *Brâser des faffes*, « faire de faux papiers ».

(186/1) *Griffonner*, « écrire ».

– Eh bien ! va pour le repos, et tâche de nous trouver une maison toute meublée. »

[188]

Le départ d'une famille anglaise nous fournit à propos l'occasion de louer une jolie bonbonnière ; rien n'y manquait, et tout resta sur le même pied, y compris une grosse servante qui faisait aussi partie du mobilier.

Je ne parlerai pas du bonheur que j'ai goûté dans ce beau séjour : n'ayant pas l'intention de rapporter les moments heureux de ma vie, je ne veux en mentionner que les désagréments.

Depuis trois mois, je m'apercevais que Taupin devenait taciturne. J'attribuai d'abord ce changement à sa nouvelle manière de vivre ; mais une toux sèche me fit craindre pour les jours de ce bon vieillard.

« Taupin, vous souffrez, lui dis-je un matin en nous promenant dans notre jardin, vous n'êtes plus si gai qu'à l'ordinaire : pourquoi ne me confiez-vous pas vos chagrins ? »

– Si je suis triste, mon ami, c'est pour toi, me répondit-il.

– Après avoir tant fait pour moi, auriez-vous l'intention de me quitter ?

– Si c'est la volonté du destin, pourquoi ? Quand l'homme a rempli sa carrière d'une manière ou d'une autre, quand l'homme n'a vécu que pour maîtriser les circonstances, quand, après tout, un homme comme moi peut se vanter d'être bientôt enseveli dans une terre libre, il doit voir approcher la mort [189] avec un sentiment d'orgueil ! Non ! le dernier des Romanichels ne mourra pas en prison ! Je dis le dernier, car les autres sont abâtardis ; forçats ou mouchards, ils mourront sans enfants dignes de relever le nom de la famille. Jamais on ne verra des faits pareils à ceux qui ont illustré ma vie ; mais tu vivras pour les raconter, à la honte de la *paigre*. »

En achevant ces mots, une larme brilla dans ses yeux gris, et, en se redressant avec fierté, il me pressa la main.

Cependant, comme sa position empirait de jour en jour, je crus devoir appeler un médecin.

« Monsieur, dit Taupin en voyant le docteur, c'est la première fois qu'un homme de votre profession me rend visite. J'avais recommandé à mon fils de patienter encore ; mais l'inquiétude lui donne des craintes mal fondées : je ne suis pas aussi malade qu'il le croit. »

Le médecin, après avoir ordonné une potion et une saignée, se retira.

« Je ne veux pas, dit alors Taupin, que le sang du dernier Romanichel soit versé. Mourir plus tôt, mourir plus tard, l'instant n'y fait rien, puisqu'il faut en venir là. Prends courage, nous nous quitterons bientôt. »

Depuis ce temps, il fut obligé de garder le lit, et comme toutes les femmes sont bavardes, la grosse Catherine, notre servante, ne manque pas d'aller [190] dans tous les quartiers de la ville déplorer le sort de son bon maître. Il n'en fallut pas davantage pour attirer chez nous tous les ministres de toutes les religions suivies à Genève. Le premier qui nous rendit visite était un curé à figure jésuitique. « Mon ami, dit-il en s'approchant du malade, vous allez comparaître devant votre rédempteur ; juge inexorable, il châtie.....

– Monsieur, interrompit Taupin, qui vous a dit que j'allais mourir ? Êtes-vous médecin ?

– Mais nous sommes toujours à l'article de la mort, et nous devons implorer l'intercession de la Sainte-Vierge, notre avocate, afin qu'elle nous préserve de mort subite.....

– Mais, monsieur, je ne suis pas de votre religion.

– Hors la religion catholique, apostolique et romaine, on ne peut pas être sauvé.

– Mais, monsieur, je ne veux pas être sauvé.

– Tu ne veux pas être sauvé, misérable ! Sais-tu quelles peines terribles sont infligées aux transgresseurs des commandements de Dieu et de l'église ?.... L'enfer ! oui l'enfer, les flammes éternelles, le désespoir, la rage !..... C'est en vain que tu invoqueras la mort : la mort impuissante sera sourde à tes cris, tu souffriras toujours, et ton âme servira elle-même d'aliment au feu éternel !

– Si j'ai pu *prêter loche au boniment* de votre [191] *ratichonnade*, j'ai *entravé* que je serais *attigé* et *riffaudé*, et que je servirais de *morphillade* au *riffe* du *rabouin* comme un *baluchon de satou*. Je n'*entrave* que le *dail* comment le *Daron* des *orgues*, qui, *bonit-on*, a tous ses *momes* et *momignards à la bonne*, peut, comme un *attigeur*, les *riffauder* et *locher* leurs *criblements* sans être *attigé* lui-même.

Vous n'*entravez* pas plus le *griffonnage* des *darons* de la *chique* que *mezig* quand j'ai *grinchi* une *valade* à la *lourde* d'une *synagogue*, où une *larque* m'a fait *maron dans l'escalier*^(191/1). »

En entendant parler de synagogue, le curé prit Taupin pour un juif, et disparut comme un éclair.

Le lendemain, c'était la visite du ministre protestant : celui-là fut plus modeste.

« Je suis bien fâché, lui dit le malade : je ne suis [192] pas de votre religion ; du reste, je vous reçois avec plaisir. »

Après maintes excuses de la part du ministre, il se retira.

Le jour suivant, c'était un rabbin. Taupin refusa de le voir ; et le soir, nous reçûmes la visite d'un vieux quaker inspiré. Après avoir long-temps parlé du Saint-Esprit, voyant qu'on ne l'écoutait pas, il nous salua sans ôter son chapeau, et nous lui souhaitâmes le bonsoir.

Cependant Taupin sentait ses derniers moments s'approcher. « Mon enfant, me dit-il, je pense bien que tes pleurs ne me feront pas rougir de t'avoir adopté. Je vais mourir ; c'est la dernière fois que je t'adresse la parole. Ecoute ma dernière leçon, continua-t-il d'une voix prophétique : ne mets jamais les pieds dans Paris ; use avec modération du peu de bien que je te laisse. J'ai parcouru l'Allemagne et la Pologne : ce sont des mines d'or pour les *tireurs*. Si tu vas en Angleterre, tu seras pendu. Evite surtout les *tapis* des *fourgats* : tu ne pourras y entrer que dans les grandes circonstances.

Si tu te maries, que ce soit avec une paysanne ; et plus tard, mon ami, plus tard, si tu as des enfants, entretiens-les quelquefois du vieux Taupin. Dis-leur que je suis leur grand-père, et qu'ils me doivent la vie. Ta femme sans doute n'entendra pas sans intérêt le récit de mon illustre carrière ; et si [193] un jour tu écris ton histoire, n'oublie pas d'y ajouter celle du dernier des Romanichels !.... Oui, le dernier !.... et celui-là reposera dans une terre libre ; mais vous, *paigres* dégénérés !.... vous moisirez dans les cachots.... vous périrez dans la misère !.... Mon pauvre ami.... A propos.... quand tu écriras ton histoire et la mienne.... N'oublie pas l'affaire des forges aux environs d'Angoulême.... c'est la plus belle feuille de mes lauriers !... Adieu !... Surtout ne va pas à Paris !.... »

Il n'était plus ! Catherine pleurait, et prétendait veiller son vieux maître ; mais comme de droit cet honneur m'était dû, je restai deux jours et deux nuits dans sa chambre. Le troisième, je l'ensevelis dans un cercueil de chêne. Un sépulcre de maçonnerie était préparé ; j'y déposai les restes du plus aimé des pères, et fis graver sur sa tombe :

IBRAHIM-MOSTANSER,
Le dernier des Romanichels.

^(191/1) Voici la traduction : « Si j'ai pu prêter l'oreille au discours de votre excellence ecclésiastique, j'ai compris que je serais torturé et brûlé, et que je servirais d'aliment au feu du diable comme un paquet de bois. / Je ne comprends

pas comment le père des hommes, qui, dit-on, aime ses enfants et ses petits-enfants, peut, comme un bourreau, les faire souffrir, les brûler, et entendre leurs cris sans souffrir lui-même. / Vous ne comprenez pas plus l'écriture des pères de l'église que moi quand j'ai volé un ridicule à la porte d'une salle de spectacle, où une femme m'a pris en flagrant délit ».

Chapitre XXIV

Allez donc vous en rapporter aux honnêtes gens ! J'avais placé mes fonds chez un négociant qui passait pour le plus brave homme de Genève ; il fait banqueroute : me voilà sans le sou, et je n'ai seulement pas de quoi payer mon loyer. Allons, il faut bien recommencer le métier ; mais où aller ? Je suis connu partout ? C'est en vain que je veux être honnête homme : les hommes eux-mêmes me repoussent dans la carrière du crime ; je suis forcé de m'y relancer. Aussi ne tardai-je pas à faire banqueroute à mon tour, après toutefois avoir payé les gages de la bonne Catherine.

En faisant mes adieux aux restes de mon pauvre ami, je ne pus m'empêcher de pleurer.... « Hélas ! mon généreux Taupin, m'écriai-je, je n'ai pas ton courage, je n'ai pas ton génie, je ne suis pas Romanichel ! Qui pourvoira désormais à mes besoins ? qui me garantira de la misère, des cachots !... O hommes ! ne m'en voulez pas ! n'accusez que vous-mêmes.... Quand j'étais enfant, vous m'avez abandonné ; quand j'étais soldat, vous m'avez humilié ; quand j'étais prêtre, vous m'avez condamné ; à présent, vous me volez ! Eh bien ! je vous volerai encore, je vous dénoncerai, je vous assassinerai s'il le faut... Adieu, [195] Taupin, mon pauvre ami ! Puisse ton génie m'accompagner partout... Et je m'éloignai en pleurant. »

Arrivé à Lausanne, j'y volai trois montres et je partis. Je côtoyai le Rhin, je parcourus la Lorraine, la Champagne, et je ne m'apercevais pas que j'approchais de Paris. Je fus à la foire de Saint-Cloud, et j'y fis capture ; à Poissy, je dépouillai deux marchands de bœufs ; enfin, à force de tourner autour de Paris, je me trouvai dedans.

Taupin avait dit vrai, je ne devais pas aller en cette ville : car, au bout de vingt heures, je fus arrêté au Muséum au moment où j'allais mettre la main sur une montre. N'importe : on me conduisit à la Préfecture de police, et à trois heures de relevée je parus dans une petite chambre devant M. Vidocq⁷³ et douze agents subalternes.

Je vis dans Vidocq un grand bel homme, avec une cicatrice à la figure, les cheveux blonds, le front découvert, le visage plein, le regard perçant, le rire sardonique ; en général, il était bâti comme un Hercule. Sa mise, sans apprêt, était fort propre ; celle des autres agents était plus ou moins médiocre.

Vidocq seul était assis ; un autre à côté de lui était appuyé sur une table ; le reste était rangé autour de la chambre. Mon interrogatoire commença ainsi :

« Comment vous nommez-vous ?

– Un tel.

– De quel pays êtes-vous ? [196]

– De Rouen.

– Quelle profession exercez-vous ?

– Aucune : je sors de l'état militaire.

– Alors, quels sont vos moyens d'existence ?

– Quelques rentes et ma famille.

– Êtes-vous quelquefois venu à Paris ?

– Oui, quand j'étais au régiment.

– Dans quel corps avez-vous servi ?

– Dans l'artillerie.

⁷³ Après avoir mené une vie d'escroc et commis divers délits, Eugène-François Vidocq (1775-1857) est condamné en 1796 à huit ans de travaux forcés. Conduit au bagne de Brest pour accomplir sa peine, il s'en échappe avant d'être repris en 1799 et placé au bagne de Toulon d'où il parvient également à s'enfuir. Entre 1811 et 1827, il met ses compétences au service de la police et devient le chef d'une division spéciale agissant officieusement appelée « Brigade de sûreté ». C'est dans ce rôle qu'il apparaît dans les *Mémoires d'un forban philosophe*. Pour des informations plus détaillées sur le parcours de ce personnage, voir LACASSIN 1998.

– Avez-vous des papiers ?

– Non.

– Alors, vous être vagabond, et vous serez condamné à trois mois de prison.

– Je ne connais pas les lois. »

Un autre au front chauve, et placé à la droite de Vidocq, prit la parole :

« Il a tout l'air d'un malin, cet *orgue*-là ; il en connaît plus qu'il n'en dit.

– C'est un malin de la foire d'Empoigne⁷⁴.

– Connaissez-vous des *fagots*, me demanda Vidocq^(196/1).

– Je ne vous comprends pas.

– Allons donc ! à quoi sert de *battre* ? avouez donc votre état.

– En vérité, messieurs, vous m'embarrassez⁷⁵, je ne sais pas vous répondre. [197]

– Cependant, vous avez été pris sur un *bogue*. Dites franchement qui vous êtes : je puis faire beaucoup pour vous. Soyez bon enfant, et ne craignez pas d'être *macaron*^(197/1) ; d'ailleurs, vous n'y gagneriez rien avec nous.

– Il a tout-à-fait la figure d'un Romanichel, dit un des plus rusés de la compagnie. Je parie qu'il connaît Marie la Boiternière^(197/2).

– La connaissez-vous ? me dit Vidocq.

– Je l'ai vue quelquefois.

– A la bonne heure, *mangez* donc^(197/3).

– Et Lambert.

– Je le connais.

– Ecoutez : le petit Baptiste est à Paris ; si vous nous le *donnez*^(197/4), vous décarerez^o.

– Vous l'aurez, mais à condition.

– Demain je vous ferai venir chez moi, et nous causerons. Prenez patience, et si vous avez de l'argent, demandez à coucher dans la Salle Saint-Martin : vous l'obtiendrez^(197/5). Allez, soyez bon garçon, et vous ne vous en repentirez pas. »

Le lendemain à dix heures, je comparus effecti[198]vement par-devant M. Vidocq. Je vois en entrant dans son bureau une espèce de loge de portier autour de laquelle toute la bande était serrée sur des bancs ; dans le fond était un bureau tapissé de papier vert ; à un clou de la muraille pendait une jolie paire de menottes ; il y avait des rayons et des gros registres reliés en vert ; la plupart des agents semblaient aussi se faire un scrupule d'être vêtus de vert, comme si tous ces gens là prétendaient se moquer de l'espérance, dont ils portaient la livrée.

« Ah ! c'est vous, dit Vidocq en me voyant ; entrez ici. Fanfan-la-Grenouille, fermez la porte ! » Et je vis en effet une figure de grenouille exécuter ce qui lui était commandé.

« Vous avez promis de me *donner* le petit Baptiste ?

– Je ne m'en dédis pas.

^(196/1) *Fagots*, « forçats ».

^(197/1) *Macaron*, « dénonciateur ».

^(197/2) *Boiternière*. Voir au chapitre XXII.

^(197/3) *Manger*, « avouer ».

^(197/4) *Donner* est ici pour « faire connaître ».

^(197/5) La Salle Saint-Martin est la pistole de la prison de Préfecture.

⁷⁴ *Malin de la foire d'Empoigne*, « filou » ; chez Sainéan 1920 (note 1, p. 421), on trouve l'expression *chaland de la Foire d'Empoigne* avec le même sens.

⁷⁵ La majeure partie des dictionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles (Académie 1694, Ménage 1750, etc.) proposent la graphie *embarasser* pour ce verbe. Autour de 1750, la variante *embarrasser* apparaît parfois aux côtés d'*embarasser*, comme dans l'édition de Richelet de 1680 ou chez Boiste 1803, ou est remplacée (Ac. 1740 et 1762 par exemple). Au XIX^e siècle, la graphie *embarrasser* disparaît de la lexicographie mais reste courante dans les textes.

– On dit qu’il se tient habituellement à l’entrée des spectacles du boulevard⁷⁶ du Temple ; vous irez ce soir avec deux agents, et si vous le faites prendre, je vous parlerai en conséquence.

– Je ferai tout mon possible pour vous être utile. »

Lecteur, mets-toi à ma place. Je craignais d’être reconnu, et j’avais vingt ans à subir ; te serais-tu sacrifié pour un individu qui en fut quitte pour six mois ? et d’ailleurs, à connaître un paigre^o, je suis persuadé que Baptiste lui-même m’aurait dénoncé [199] s’il s’était trouvé à ma place. C’est ainsi qu’en général tous les voleurs se vendent mutuellement dans l’espoir de diminuer leurs peines, et cela est tellement vrai, que Baptiste, arrêté le soir, dénonça Guibaut, et le fit prendre.

Et c’est pour de telles gens que j’aurais dû me résigner au plus grand des malheurs ! Non, non ! Allez voir dans les prisons : les gardiens n’ont rien à faire, car les voleurs font leur métier ; ils me l’ont trop bien appris lors de ma première évasion.

C’en est donc fait, je me fais mouchard ! Malheur à celui qui me tombera sous la main ! je serai impitoyable. Ce n’est pas tout : parmi les personnes honnêtes, ou prétendues telles, il y a aussi des coupables, il y a des faussaires, des fripons, des escrocs : je ferai main-basse sur tout !

O hommes ! ne m’accusez pas : vous l’avez voulu. Puisque vous m’avez armé de la griffe du tigre, je vous déchirerai ; puisque vous m’avez rendu enragé, je vous mordrai ; puisque enfin vous me faites ramper comme un serpent, je vous piquerai le talon pour vous empêcher d’aller plus loin.

Cependant le petit Baptiste était arrêté, et, grâce à lui, Guibaut l’était aussi. Vidocq, satisfait, m’appela de nouveau en particulier :

« Ne feriez-vous pas mieux, me dit-il, de rester avec moi pour faire connaître les voleurs ! Vous feriez partie de ma brigade, vous auriez quatre francs par [200] jour, et cela vaudrait mieux que d’aller risquer à tout moment d’être *maronné*. Il est temps de songer à rester tranquille. Du reste, je vous parle pour votre bien ; faites comme vous l’entendrez : cela vous regarde plus que moi.

– Monsieur, répondis-je, j’accepte vos offres avec plaisir.

– C’est assez. Demain je vous donnerai une carte ; en attendant, comme c’est aujourd’hui dimanche, allez vous promener avec Moulin : il vous mettra au courant. « Moulin, s’écria-t-il, vous irez observer s’il y a des *tireurs* à la sortie des églises, et vous en chasserez les *guinaux*^(200/1). »

En sortant, j’examinai mon nouveau compagnon : il était de moyenne taille, la figure pleine et colorée, l’œil vif et perçant ; il accompagnait ses paroles de gestes qui donnaient une certaine expression à sa voix ; son costume recherché annonçait une manière d’opulence par les bijoux qu’il avait soin de faire remarquer ; d’ailleurs sans éducation, mais de l’esprit naturel, de la pénétration ; c’est l’homme le plus rusé que j’aie jamais connu.

« Où logez-vous ? me demanda-t-il.

– Ici près, rue Dauphine.

– Vous avez bien fait de choisir votre demeure près du bureau, car nous avons souvent de gran[201]des courses à faire. A propos, ne connaissez-vous pas Martin l’Escarpe : il est aussi de Rouen ?

– Je l’ai vu plusieurs fois.

– Ecoutez : ma femme m’attend ; voudriez-vous me faire le plaisir d’entrer un instant chez Compagnon ? Je suis à vous dans la minute ».

⁷⁶ Cf. note 25.

Compagnon tenait une gargote dans la Petite rue Sainte-Anne ; là se rendaient la plupart des agents pour y faire leurs repas⁷⁷. Comme ils étaient à se restaurer, j'eus le loisir de les examiner.

La conversation se tenait rarement en argot ; entre eux, ils se permettaient bien quelques railleries, mais à l'aspect d'un étranger ils étaient de la plus grande circonspection. Vêtus suivant leurs moyens ou suivant le service de la journée, je les vis se parler à l'oreille en me voyant. Peu à peu, la conversation s'entama, et elle était déjà très animée quand je fus rappelé par Moulin.

Après avoir fait une tournée dans plusieurs églises, nous rentrâmes au bureau. L'après-midi, comme on nous donna la permission d'aller nous promener, je fus admis dans la société des deux agents, et nous prîmes le chemin de la barrière du Maine^(201/1).

^(200/1) *Guinaux*, pluriel de *guinal*, « juif ».

^(201/1) Les permissions de ce genre s'accordaient rarement. [Vidocq était connu pour avoir édicté des règles très strictes au sein de sa brigade ; un règlement est même reproduit dans ses *Mémoires* (voir ch. XXXII).]

⁷⁷ Certainement parce que c'est dans cette rue aujourd'hui disparue qui se situait entre le Palais de Justice et le quai des Orfèvres, que se trouvaient les bureaux de la police de sûreté.

Chapitre XXV

Non, badauds de Paris ! non ! Vidocq n'avait pas trois cents mouchards pour exercer sa surveillance. Le grand complet de sa bande était de douze, oui de douze. Avec cela, il faisait trembler les voleurs, il balayait les fripons, il arrêtait les forçats et quelquefois les honnêtes gens.

Je ne suis pas le panégyriste de Vidocq, tant s'en faut ; mais je dirai la vérité. Oui, Vidocq avait des défauts, mais il avait l'art de les utiliser. Je dirai plus, c'est qu'il a fait rarement une arrestation arbitraire ; et s'il a arrêté des innocents, on doit s'en prendre aux mandats d'amener dont il était porteur ; et je pense qu'il n'aurait jamais osé faire main-basse sur quelqu'un, si ce n'est en flagrant délit.

Vidocq était tout simplement la machine de la police, et ses pouvoirs étaient très bornés. Il n'a jamais été, comme il le prétend, l'espion des jésuites et des puissances étrangères. Il est bien vrai qu'il a fait un voyage en Angleterre, mais ce n'est pas du tout pour affaire politique.

Comment Vidocq se serait-il mêlé des jésuites et [203] de la politique ? Il était 1° sous les ordres de M. Henri, chef de la deuxième division de la Préfecture de police, et M. Parisot ayant remplacé ce dernier, Vidocq resta sous ses ordres. Certes, M. Henri et M. Parisot savent fort bien que dans leurs attributions il n'a jamais été question de jésuites ni de politique.

Quand un mandat était lancé contre un prévenu, il passait au bureau de M. Parisot, qui le remettait à l'agent en chef de la brigade particulière de sûreté, et celui-là nous le transmettait. Alors, on avisait au moyen de s'emparer de l'individu signalé, et ces moyens étaient immanquables.

Les ruses les plus usitées étaient le coup du sac et de la babillarde : j'aurai l'occasion de les expliquer plus loin.

Une personne était-elle suspectée de vol ? On la suivait jusqu'à extinction, on épiait ses démarches, on connaissait ses dépenses, si bien qu'on savait à peu près à quoi s'en tenir.

Vidocq conduisait ses agents avec la plus grande sévérité ; pour peu de chose, un employé était destitué : aussi les mutations de la brigade étaient-elles fréquentes. Pour l'intelligence des lecteurs, je suivrai de point en point quelques circonstances qui me sont arrivées, et je commencerai par la première.

D'abord Vidocq me remit une petite carte ronde [204] dont tous les inspecteurs de police sont porteurs à Paris. Sur l'une des faces sont les armes de France avec cette devise : *Surveillance et vigilance*. De l'autre côté est le nom, l'âge et le titre de l'agent, la signature du préfet de police et celle du porteur. Ces cartes étaient enfermées dans de petits cadres à deux glaces pour faciliter les agents à s'en servir⁷⁸ en cas de besoin.

« Voici un mandat, me dit Vidocq, pour arrêter la nommée Marie Gribaudier, prévenue de vol. Elle est cachée on ne sait où ; mais vous irez trouver sa tante, verdurière à la Halle ; tâchez de vous arranger en conséquence ; un de vos camarades vous accompagnera. Pour votre gouverne, je vous préviens que sa mère infirme demeure à Vaugirard. »

J'avouerai que je ne savais pas trop comment m'y prendre, quand mon camarade, assez bon garçon, me demanda si je voulais lui laisser conduire l'affaire, à condition de n'en rien dire à personne. J'acceptai avec plaisir. Lui, en commissionnaire, avec une

⁷⁸ Cette syntaxe est rare de nos jours (cf. TLF, s.v. *faciliter*).

médaille pendue à sa boutonnière, et moi, en charretier, nous voilà interrogeant toutes les poissardes de la Halle pour savoir où se tenait la mère Angélique.

« Elle boit un canon chez l'marchand de vin à côté d'la Halle-aux-Draps », nous crie une espèce de tapageuse !

Nous allons chez le marchand de vin et nous demandons la mère Angélique. [205]

« C'est moi, répond une vieille femme à figure bourgeonnée. Quoi qu'c'est qu'y a pour vot'service ?

– Je v'nons vous trouver d'la part de vot'sœur qu'est à Vaugirard.

– Tiens !..... c'est assez drôle ! j'ly avons encore envoyé cent sous hier.

– Eh ben ! alle m'a chargé d'vous dire qu'y fallait tout d'suite ly envoyer sa fille.

– Laquelle est-ce d'fille ?..... est-ce Caroline ?

– Non, c'est Angélique ; mais dans tous les cas alles f'raient ben d'y aller toutes les deux.

– Quoi donc qu'y a d'nouveau ? Allons, dites-moi ça..... Vous n'osez pas me l'dire ?

– Alle est ben malade !

– C'te pauvre Angélique, quoi qu'a va dire ?..... C'n'est pas l'embarras, elle a d'jà ben causé du chagrin à sa mère. Ecoutez, j'allons la trouver, et dans deux heures alle s'ra à Vaugirard. »

Effectivement, la bonne femme s'empresse de partir ; je la suis, mon camarade me suit aussi, et nous arrivons rue des Poules, près du Panthéon. La vieille entre dans une espèce de taudis, je l'attends au passage, et trois quarts d'heure après, je la vois sortir avec une manière de servante dont le signallement correspondait exactement avec celui du mandat ; mais ce n'était pas assez. Au coin de la rue, j'entends notre poissarde dire très distinctement à sa nièce : « Allons, ma pauvre Angélique, [206] dépêche-toi : ta bonne femme de mère n'en peut plus ; j'irai la voir c't'après-midi. » Et les deux femmes se séparant, je suis la plus jeune, et au détour d'une rue, je l'arrête au nom du roi. Alors mon camarade me joint, nous conduisons notre capture au bureau, Petite rue Sainte-Anne⁷⁹, et de là à la Préfecture de police.

Le soir, je fus désigné pour aller faire une tournée dans le quartier du Palais-Royal. En rentrant à neuf heures, on me délivra un mandat d'amener contre un nommé Gobson, prévenu de bigamie, logeant en garni dans le Faubourg-du-Roule. « Vous vous rendrez avec un autre agent, me dit-on, dans la maison où demeure l'individu, à la pointe du jour ; là, en montrant votre carte, vous vous ferez présenter le livre où l'on enregistre tous les locataires ; ensuite vous parcourrez plusieurs noms inscrits, sans vous arrêter sur celui du prévenu ; vous demanderez si un tel est rentré la nuit, si un autre est chez lui ; enfin, vous en nommerez plusieurs, et vous confondrez Gobson dans le nombre, dans la crainte qu'il ne soit pas dans sa chambre et qu'il ne soit *recordé*^(206/1) ; s'il est couché, vous l'*emballerez*. »

Je fis ainsi que j'en avais reçu l'ordre, et Gobson fut arrêté.

« A présent, me dit-on, voilà un mandat contre [207] un nommé Bomard, imprimeur en tapisserie, travaillant actuellement à la barrière du Maine ; il sort de chez M. Masset, chez lequel il a laissé son livret ; surtout prenez garde à vous, car ses camarades pourraient vous toucher de près. »

(206/1) *Recorder*, « instuire », « prévenir », « avertir ».

⁷⁹ Cf. note 76.

A cet effet, je me déguise en manière d'ouvrier imprimeur, la figure sale, une mauvaise veste bleue, un vieux pantalon, et je pars accompagné d'un second, qui me suivait de loin.

J'arrive à la barrière du Maine, je m'informe de Bomard, et on m'enseigne l'atelier où il travaille.

« Est-ce ici que travaille Bomard ?

– Oui, c'est ici, il est là.... Bomard, on t'appelle !

– Et qui ça ? répondit-il en s'approchant.

– Je viens d'la part de M. Masset vous dire d'aller chercher vot'livret.

– Monsieur Masset n'a qu'à me l'apporter lui-même.

– C'que j'vous dis, moi, c'est sans mal ; c'est une commission qu'il m'a dit d'vous faire.

– Bomard, allez chercher votre livret, dit le maître en entrant, ou bien je serai forcé de vous renvoyer.

Bomard obéit ; il ôta son tablier, mit sa veste, prit son bonnet, et me suivit en grommelant.

Arrivé près du corps-de-garde de la barrière, mon compagnon l'arrêta ; crainte d'évasion il lui [208] lia les mains avec une forte ficelle, et une heure après, notre homme était à sa destination !

Huit jours après je fus désigné de ronde de nuit avec un autre, car on est toujours deux au moins. A cet effet, on me délivra une feuille que je devais faire signer par tous les chefs de postes ou corps-de-garde où je devais passer, avec injonction de faire marquer l'heure de notre passage. Pour gratification je reçus cinquante centimes, et mon camarade autant.

La ronde commence ordinairement à onze heures. Alors toute fille rencontrée est conduite au poste où nous la laissons moyennant un billet de notre part. Je dois l'avouer, ces rondes étaient autant de parties de plaisir pour nous : en attendant la nuit, nous allions nous amuser aux environs du Palais-Royal ; nous faisions enrager les filles, et nos cinquante centimes étaient bientôt expédiés. Il ne nous était pas difficile de tromper les chefs de postes : car, quand il était minuit, nous faisions marquer deux heures, et cela pour avoir plus de temps à se reposer. Mais si le *meck*^(208/1) l'avait su ! Vidocq était exigeant ; on n'avait jamais trop bien fait avec lui. N'importe, si on venait de faire une arrestation fatigante, il fallait en recommencer une autre et ne pas [209] se plaindre ; à la moindre négligence on était tancé d'importance, et la retenue sur les appointements ne manquait pas au bout du moins, que l'on nous payait habituellement le 7.

Dans la suite, j'eus l'honneur de prêter la main à l'arrestation du fameux Cognard⁸⁰, expédition aussi difficile que dangereuse.

^(208/1) *Meck* veut dire « chef » ou « roi ». Les agents de Vidocq le désignaient sous ce nom.

⁸⁰ Criminel condamné aux fers, Pierre Cognard, parvint à s'échapper du bagne de Brest et continua sa vie sous une nouvelle identité, celle du comte Pontis de Sainte-Hélène, grâce à laquelle il fréquenta les meilleurs milieux de l'époque avant d'être reconnu par un ancien détenu et arrêté par Vidocq et sa bande (voir FROMENT 1829, t.1, p. 82-92).

Chapitre XXVI

Je ne connais presque rien relativement à la vie privée de Vidocq. A la vérité, il a publié ses *Mémoires*⁸¹, mais je n'y crois pas ; d'ailleurs, il ne dépeint pas son caractère tel qu'il est.... Vidocq est natif d'Arras et fils d'un boulanger de cette ville. J'ai fort bien connu sa mère à Paris : elle demeurait avec lui, et j'appris par la suite qu'il l'avait placée en pension, je crois au boulevard⁸² de l'Hôpital. Un individu de ses anciennes connaissances m'a assuré qu'il avait été condamné aux travaux forcés et qu'il l'avait recueilli chez lui lors de son évasion du bagne. Ce même individu m'a encore dit que Vidocq avait été marié deux fois. De sa première femme, avec laquelle il est divorcé, il eut un fils, aujourd'hui militaire ; mais je me garderai bien de dire sous quel nom et dans quel corps il se trouve. Pour sa seconde femme, si c'était sa seconde, je l'ai parfaitement connue ; et comme elle n'a pu vivre avec lui, elle s'en est séparée. D'autres faits m'ont été racontés ; mais n'en étant pas certain, je préfère me taire.

Je ne pense pas que Vidocq ait jamais eu d'amis, [211] et en cela je ne sais s'il a eu tort : d'un naturel vif et emporté, il ne peut supporter la moindre contrariété ; économe jusqu'à l'avarice, les billets de banque sont ses idoles ; orgueilleux de ses prouesses, il est facile de flatter son amour-propre, mais non d'espérer quelque chose de lui par ce moyen ; doué d'une mémoire prodigieuse, d'un génie fécond, d'un courage héroïque et d'une force athlétique, il aurait pu faire un grand homme si l'éducation eût pétri son caractère ; sobre, il déteste les ivrognes ; égoïste, il n'aime personne, ou plutôt il haït⁸³ tout le monde : ennemi du repos, circonspect, rusé, sans opinion politique ou religieuse. Voilà l'homme qui a peuplé les galères et purgé Paris de la cohue des voleurs^(211/1).

Le service le plus fatigant et parfois le plus amusant pour nous était la *filature*, mot qui dérive de l'argot *filer*, « suivre ». Pour filer^o quelqu'un, on se servait de différentes ruses, et la plus usitée était celle nommée *le coup* de la *babillarde* ou de la lettre. A cet effet, on écrivait à l'adresse de la personne suspectée, ayant soin d'y joindre un prénom étranger au sien, une rue dont le nom était à peu près semblable à celle où elle logeait, et le numéro 5 si elle demeurait au numéro 3. Dans cette [212] lettre on lui parlait de choses très indifférentes, et on signait le premier nom venu. Alors, un agent déguisé en commissionnaire, accompagné de deux autres vêtus différemment, se présentait au logis du suspect, et demandait à lui parler, ayant une lettre à lui remettre et de laquelle il attendait une réponse. S'il n'était pas là, l'agent s'informait de l'heure de sa rentrée ; si au contraire il était chez lui, le message n'était remis qu'à lui seul, et tandis qu'il lisait l'adresse, on avait soin de bien le remarquer, pour le désigner aux autres. Souvent il observait qu'on s'était trompé, renvoyait le commissionnaire : alors l'agent déguisé rejoignait ses camarades, et ils se postaient chez un marchand de vin, quand cela était possible, ou au coin d'une rue, ou dans une allée, pour attendre la sortie de l'individu. Sitôt son apparition, celui qui l'avait vu le faisait remarquer à ses collègues, qui le suivaient, et lui s'en retournait.

Quand le suspect entraît quelque part, on marquait de suite sur un carnet l'heure de sa sortie, le nom de la rue et le numéro de la maison où il était allé, combien il y était resté ; quand il se montrait, on le suivait toujours, ainsi de suite jusque bien avant dans la nuit.

(211/1) M. Parisot peut témoigner si j'ai peint le portrait de Vidocq avec vérité.

⁸¹ Sur l'histoire de ces *Mémoires*, voir l'introduction proposée par LACASSIN dans l'édition de 1998.

⁸² Cf. note 25.

⁸³ *Sic.*

Souvent on suivait très long-temps le même individu. Tous les soirs, on [213] présentait le rapport de la journée, à l'aide duquel un autre rapport était envoyé à M. Parisot. Cependant, quand nous nous apercevions qu'un individu était *filé* mal à propos, ou que nous le perdions de vue, chose qui arrivait parfois, nous allions nous promener dans des lieux écartés, pour ne pas être vus des autres ; alors, on se reposait de ses lassitudes, ou on allait godailler aux barrières peu fréquentées, et on rendait visite aux marchands de vins en attendant la soirée. Pour rapport, on faisait voyager le suspect tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, enfin on s'arrangeait de manière à ne lui faire ni bien ni mal.

Mais le rusé Vidocq ne s'y lassait pas toujours prendre.

Un jour, deux agents, étant envoyés en *planque*^(213/1) dans la rue Fromanteau, s'étaient avisés d'aller courir, au lieu de faire leur besogne. En rentrant le soir pour faire leur rapport, Vidocq se trouvait justement au bureau.

« Moscieu, dit un des agents, il n'y a rien de nouveau.

– Il est étonnant, répondit Vidocq, que vous ne me rendiez pas compte de ce qui s'est passé ?.... Où étiez-vous en *planque* ?.....

– Au coin de la rue Saint-Honoré.

– Et me feriez-vous l'amitié de me dire ce qui [214] s'est passé précisément où vous étiez en *planque* ?

– Moscieu, je vous assure qu'il ne s'est rien passé.

– Comment, imbécille⁸⁴, vous n'avez pas remarqué une femme écrasée par un fiacre, entre cinq et six heures ?

– Comme nous n'avons pas qualité pour réprimer ces soches-là⁸⁵, je ne vous en ai pas parlé.

– Et le cocher de fiacre, a-t-il été arrêté ?

– Deux gendarmes du poste du Château-d'Eau l'ont conduit chez le commissaire de police.

– Ah ! deux gendarmes l'ont conduit chez le commissaire de police !... Grande bête, au lieu d'aller en *planque*, vous êtes sans doute allé chez la friteuse⁸⁶, dit Vidocq en le contrefaisant. Eh bien ! je vous en donnerai de la friteuse et à votre camarade aussi : au bout d'un mois vous vous souviendrez tous deux de la friteuse... Rentrez au bureau. »

Je dois dire avec vérité que le pauvre diable, victime de ce désagrément, était un excellent garçon, doué d'un bon cœur : il me l'a prouvé par la suite.

Le coup du sac est de l'invention de Vidocq. Plus tard, les agents de la brigade ostensible ont voulu s'ingérer de l'exécuter, mais je doute qu'ils aient jamais réussi.

Le coup du sac était mis en usage dans les arres[215]tations où il fallait de la prudence. Il y en avait pas de plus habile que Moulin pour le mettre à exécution. Il se déguisait en charretier, et se faisait suivre par un autre agent. Il portait sous le bras un registre où était inscrite la somme sensée⁸⁷ devoir être remise au prévenu, la date de l'envoi, etc. Il était aussi muni d'un sac qui contenait cinq cents francs. Alors, il se présentait chez la personne pour lui remettre la somme, et l'invitait à descendre de chez elle, soit pour signer son livre, qu'il disait avoir laissé dans sa voiture au coin d'une rue voisine, soit pour prendre un autre paquet.

^(213/1) « Se cacher pour observer quelqu'un » ; ce mot vient de l'argot *planquer*, « cacher ».

⁸⁴ Sur cette graphie, cf. note 33.

⁸⁵ *Sic.*

⁸⁶ « friteur, friteuse, marchand, marchande qui vend aux ouvriers des choses frites, pommes de terre, saucisses, etc. » (Littré).

⁸⁷ *Sic.*

Rarement le prévenu se refusait à descendre, car l'argent est une furieuse amorce. Sitôt qu'il paraissait, il était arrêté, et voilà comme la plupart des mandats d'arrêt ou d'amener étaient exécutés dans toutes leurs formalités.

Une autre fois, pour reconnaître quelqu'un et le faire suivre par d'autres, on entrait chez lui en décroteur, dans la supposition qu'il vous avait fait appeler pour nettoyer ses bottes ; ou on s'introduisait soit en garçon serrurier ou menuisier, ou en garçon de café, ou en garçon marchand de vin : cela était infini ; d'ailleurs on agissait suivant les circonstances. Mais que l'on n'aille pas s'imaginer que nous nous mêlions de politique. Il y avait une brigade exprès pour ce service, comme il y avait aussi des inspecteurs chargés de la propreté des rues, [216] des marchés, des voitures, etc. Nos fonctions se bornaient à arrêter les voleurs et à aider les commissaires de police pour des arrestations.

Si on connaissait les formalités à remplir pour exécuter un mandat, on serait surpris de la difficulté que cela demande, difficulté bien plus grande encore quand ces mandats ne donnent aucun indice de signalement.

Le costume, les habitudes et les fréquentations des prévenus, les font reconnaître plus que tout le reste. Un chien peut faire arrêter son maître ; les femmes surtout y contribuent beaucoup. On excite leur jalousie ou leur sensibilité, et l'on arrache d'elles des aveux qui perdent leurs familles. Il arrive souvent de voir un frère faire arrêter son frère sans qu'il s'en soit douté, de voir un ouvrier vous conduire chez son camarade, l'attirer lui-même dans un lieu écarté, et reconnaître son erreur quand il n'est plus temps.

Généralement, la police s'exerce de cette manière à Paris, et c'est ainsi qu'on connaît tout ce qui se passe, sans compter les portières bavardes, les cochers de fiacre, les porteurs d'eau, les porte-faix, les commissionnaires, et les charbonniers surtout, qui craignent de perdre leur médailles.

Chapitre XXVII

Ecoutez, habitants de Paris, et vous tous aussi habitants de l'Europe. En général, tous les moyens d'arrestation sont les mêmes, du petit au grand. Peu m'importe si j'enseigne au brigand la manière d'échapper à la corde : si, en le lui apprenant, je puis sauver des victimes, mon but est rempli. Si mon intention était de me venger du monde, je me tairais ; mais le terme de ma vie approche : je veux par un bienfait payer les tourments que le monde m'a causés.

Non, peuples ! les voleurs ne sont pas vos plus cruels ennemis ! Tremblez devant les mouchards ; ils ont le droit de faire le mal et sont certains de l'impunité.

Le malheur ou les circonstances politiques vous ont-ils rendus coupables ? Allez à Paris ; si vous avez de l'argent, vous n'avez pas besoin de passe-port, et vous êtes sauvé, mais à condition. D'abord, je ne parle pas pour les bandits, car ces gens-là ne savent pas lire ; mais vous, malheureux poursuivis par l'enchaînement des choses, écoutez mes leçons et suivez-les. [218]

En entrant dans Paris, ne vous logez pas dans une maison garnie, ou je vous déclare d'avance que vous serez arrêté. Tous les jours, les propriétaires de ces hôtels sont tenus de faire rapport au commissaire de police des nouveaux locataires arrivés chez eux, et ce dernier doit, à son tour, en rendre compte à la Préfecture, de manière que, si vous êtes suspecté, on sait toujours où vous êtes. Tâchez au contraire de vous loger chez un ami ou chez un parent, si vous en avez ; ou bien louez une chambre non garnie, en la meublant à vos frais ; vous pouvez y demeurer, n'importe sous quel nom : dans ces lieux, les propriétaires ne doivent rendre compte de rien à la police. Si, par hasard, vous vous croyez suivi, retournez souvent au coin des rues et regardez si le même individu est toujours sur vos traces ; revenez aussi souvent sur vos pas ; ayez soin de vous arrêter devant ceux qui vous suivent ; regardez-les bien en face pour les dérouter, s'ils persistent, faites de grands détours et gagnez la campagne. Mais ne logez plus dans votre ancienne demeure ; qu'un ami se charge de vos meubles, et encore devez-vous bien prendre garde que l'on apprenne où vous devez loger : car on pourrait suivre votre mobilier, et savoir où vous devez rester. Changez de nom en changeant de domicile, multipliez vos costumes, et, s'il est nécessaire, rendez-vous méconnaissable en vous frottant la figure avec [219] une décoction de brou de noix. N'oubliez pas les lunettes, les perruques, les favoris postiches, et, en général, tout ce que le défunt Taupin vous a enseigné. Quelquefois rendez-vous boiteux pour tromper les mouchards, appliquez des mouches, et faites-vous borgne, s'il le faut, avec un emplâtre de taffetas noir. Si vous êtes en voiture, faites attention si une autre voiture ne vous suit pas ; pour connaître la vérité, je vous le répète encore, allez dans la campagne, arrêtez-vous tout court, et laissez passer les *fileurs* devant vous : dans la crainte de se faire remarquer, ils n'oseront revenir à la charge et seront forcés de vous abandonner.

C'est ainsi que vous braveriez les poursuites de la police ; et je ne puis trop vous dire que, si vous mettez les pieds dans un hôtel garni, vous êtes perdu. Je vous recommande de ne jamais fréquenter les maisons de jeu, de fuir les disputes et les rassemblements populaires, enfin de n'habiter que des quartiers déserts : car, dans ces lieux, il est facile de s'apercevoir au premier abord si on est suivi. Faites attention à toute espèce de costume ; la police les met tous en usage : vous verrez à présent un commissaire à vos trousses, et tout à l'heure ce sera un invalide, puis après une redingote bleue. Adressez toujours vos lettres chez des amis fidèles, ou poste restante au grand bureau. Quant au *coup du sac*, il faut être un sot ou un voleur pour s'y laisser [220] prendre. Attention au cordonnier, au tailleur, au marchand de vin, au garçon de café, au restaurateur, etc., qui viendra vous demander si vous n'avez pas fait telle ou telle commande. Attention au porteur d'eau ou

au décroteur⁸⁸ ; que ce soient toujours les mêmes. Ne sortez jamais que le soir. A présent, je vais encore me répéter ; mais qu'importe, je ne saurais que trop le dire. Après tout, le style ne fait rien quand il s'agit de donner de bons conseils. Si vous soupçonnez quelque chose, ne balancez pas, allez à la campagne, allez au loin ; chargez un ami de démeubler votre appartement, lentement et en plusieurs jours ; en attendant, respirez l'air des champs.

Voleurs, mes collègues, ce n'est pas pour vous que j'écris : vous n'en valez pas la peine ! Escrocs, filous, *escarpes*, *floueurs*, mouchards, forçats ou détenus, je voudrais que vous fussiez tous pendus. Mais vous, infortunés que des circonstances forcées entraînent vers le malheur, vous, soutiens de la liberté des peuples, écrivains célèbres, immortels auteurs qui consacrez vos veilles aux intérêts de votre patrie, et surtout à la réformation des lois, c'est vous que j'avertis ! Malheureux Borie, j'ai vu tomber ta tête et celle de tes courageux compagnons⁸⁹ ! Hélas ! que n'ai-je pu vous prévenir !..... Mais vous qui vivez pour défendre la grande cause, écoutez les leçons d'un pendu.

Vidocq était pour la paigre ce que M. Delaveau [221] était pour vous, et vous étiez plus suspect à ses yeux que tous les voleurs du monde. On use envers vous des mêmes moyens que Vidocq a employés. Au lieu de vous envoyer un commissionnaire, on vous expédie un député, ou ses laquais vous suivent, ou son secrétaire vous épie. Avec un canon de vin, Vidocq connaissait la conduite d'un voleur, et avec un billet de banque ou un brevet, on sait ce que vous faites. Les ressources de la police sont immenses ; elle peut même, sans que vous vous en doutiez, se fabriquer des espions de vos valets^(221/1).

Si je ne m'adresse pas aux filous, je m'adresse encore moins aux conspirateurs : ceux-ci font répandre plus de sang qu'ils n'en épargnent.

Je le dis donc sans espoir ni sans crainte : il en est d'un mandataire comme d'un paigre ; du petit au grand leurs systèmes sont les mêmes : avec des récompenses et des promesses on en fait tout ce qu'on veut ; cependant on en peut excepter, et beaucoup l'ont prouvé.

^(221/1) Voyez le *livre noir* de M. Delavau. [cf. note 13.]

⁸⁸ Cette graphie, recensée par Richelet 1759 et Féraud 1787, est absente des éditions de 1798 et 1835 de l'Académie qui ne donnent que *décrotteur* mais est courante dans les textes du XIX^e siècle.

⁸⁹ Référence à l'affaire des Quatre sergents de la Rochelle. Suite à la Restauration, bon nombre de militaires français se montrèrent hostiles à la monarchie. À la Rochelle, quatre d'entre eux – Bories, Gommier, Raoulx et Goubin – furent dénoncés puis accusés d'avoir tenté de renverser la monarchie ; ils furent guillotins en 1822.

Chapitre XXVIII

Il y a des imbécilles⁹⁰ dans Paris qui se sont imaginés⁹¹ que Vidocq avait le pouvoir de faire rendre les objets volés, et cela parce qu'ils croyaient, d'après un dire populaire forgé dans les prisons, que les voleurs lui payaient une contribution, à charge à eux de restituer en outre tous les vols réclamés. Vidocq était trop rusé pour en agir de cette manière, et la police n'aurait pas soutenu un pareil manège. L'habileté du chef de la brigade de sûreté à retrouver les vols et les voleurs a fait penser au peuple qu'il employait ce moyen. A la vérité il se servait quelquefois des voleurs ; mais, connaissant cette caste ordurière, il connaissait aussi ses défauts, savait manier ses passions pour arriver à ses fins et livrer les coupables.

On ne doit pas être étonné de voir un paigre^o si vite arrêté. Orgueilleux de ses prouesses, il s'en vante au premier venu ; pour se faire un nom, il les publie, et fait comme certains auteurs qui semblent mendier la persécution. Il en est de même de la part [223] des chefs de parti, comme il en est de même de la part des mouchards^(223/1).

La partisan est fier de mériter le soupçon du mouchard, et le mouchard s'enorgueillit de pouvoir l'opprimer. Si le premier travaille à se faire un nom parmi les siens, le second brigue le même avantage ; enfin, si l'un est indiscret, l'autre ne l'est pas moins, et le voleur en fait autant.

C'est ainsi que tout se connaît : le fatal amour-propre a répandu plus de sang, a plus peuplé les galères et les prisons, a suscité plus de persécutions que tous les Delaveau et les Vidocq passés, présents et futurs.

C'est encore l'amour-propre qui m'a divulgué l'affaire des carbonari à Naples⁹² : je l'ai sue, non par un spectateur, mais par un des principaux acteurs de cette cruelle catastrophe.

Que l'on ne pense pas que Naples doit sa chute à [224] la faiblesse de ses défenseurs^(224/1) : c'est un Italien, sous le nom de Fontanelli⁹³, et deux autres, qui ont causé sa perte. Je le tiens du prétendu Fontanelli [225] lui-même, qui nous prônait ses exploits ; mais sa récompense n'a pas été telle qu'il s'y attendait : la police ingrate l'a payé d'ingratitude. Ses rapports [226] m'ont fait croire que la Préfecture avait des mouchards chez les puissances étrangères, et j'y crois d'autant plus que le même Fontanelli m'a dit avoir [227] voyagé en Allemagne et en Belgique pour le compte de la police.

^(223/1) Mézeray fait dériver ce mot d'Antoine Démocharès, nommé aussi de Mouchy, sans doute parce qu'il était du village de ce nom, en Picardie. Ce Démocharès, ou de Mouchy, était théologien de Paris et inquisiteur de la Foi, et ses espions étaient appelés *mouchards*. / Ménage dit que le nom de *mouchard* vient de mouche, parce que cet insecte va partout pour chercher sa pâture. / Il semble pourtant que Mézeray a raison, car le mot de *mouchard* n'est pas plus ancien que le règne de François II, sous lequel vivait ce Démocharès. [Comme l'affirme MÉNAGE (1750, t.2., p. 225, s.v. *mouchard*), *mouchard* vient bien de *mouche* par contre l'hypothèse de Mézeray donnée ci-dessus est erronée.]

^(224/1) Les imprécations sur la ville de Naples sont attribuées à Lord Byron. J'ose croire que, si le célèbre auteur de Childe-Harold avait connu la trahison dont les Napolitains furent victimes, il aurait chanté leurs malheurs au lieu de les maudire. Comme je n'ai point vu ces imprécations dans les œuvres du noble lord, je vais en donner la traduction. « / I. / Lâches citoyens de l'impure Parthenope ! indigne postérité des premiers alliés de cette Rome victorieuse et maîtresse des rois de l'Univers ! parodistes impudents et insensés de tout ce qu'a de plus sublime le libre et fier génie

⁹⁰ Sur cette graphie, cf. note 33.

⁹¹ *Sic.*

⁹² Les *carbonari* ou *charbonniers* faisaient partie d'une société secrète créée au royaume de Naples en réaction à la domination napoléonienne. Par la suite elle s'étendit à d'autres territoires, notamment la France où elle combattit la Restauration, et fut à l'origine de nombreux soulèvements.

⁹³ Certainement Achille Fontanelli (1767-1838) officier nationaliste italien qui devait conduire l'insurrection de Naples en 1814 et qui « refusa tout à coup son concours » (RICCIARDI 1857).

de l'antiquité, ô braves et vaillants Napolitains ! vivez puisque la vie vous est si chère. / II. / Les voilà donc ces hommes qui devaient mourir, ces Thermopyliens modernes, dont le magnanime serment et les paroles pompeuses avaient retenti dans les vallées de l'Apennin et jusqu'aux sommets les plus élevés de ces monts paternels qu'ils avaient juré de défendre ! Les voilà, ces Spartiates de nos jours, qui voulaient arroser de leur sang le triple autel des lois, de la patrie et de la liberté ! Ils devaient mourir, et ils vivent ! et le soleil s'indigne de les éclairer assis à la table de leurs vainqueurs, qui tout à l'heure vont les fouler aux pieds. / III. / Déjà la France et l'Espagne tressaient des couronnes et préparaient des chants pour orner leur triomphe ; soudain, les guirlandes se sont flétries et le luth s'est brisé dans leurs mains. Les rois et les princes du repaire de Laybach les ont regardés avec un dédain orgueilleux en poussant le char du despotisme sur un sol sans obstacles. « Voyez, ont-ils dit, les merveilleux exploits de vos frères !..... » Et la tourbe des courtisans attentifs a trouvé le sujet d'un rire insolemment odieux dans cette universelle déception. / IV. / Vivre libre ou mourir ! s'écriaient-ils ; mourir, répétait l'écho des montagnes. Vains transports ! enthousiasme éphémère et fallacieux ! quelle dérision sanglante tombe maintenant sur leurs têtes ! Quelle inévitable immersion pour ces misérables dans les flots du ridicule le plus corrosif et de la plus profonde infamie ! Mourir ! non, vous ne mourrez plus ! la sévère et terrible liberté, dont vous avez compromis l'auguste cause, la haine des peuples dont vos résolutions avaient usurpé l'estime et dont votre crime a trahi l'espérance, vous refusent également l'asyle du trépas et celui de l'oubli. / V. / Existez donc, mais que ce soit pour la honte et la souffrance ; qu'une tyrannie soupçonneuse et cruelle vous fasse sentir tout ce qu'elle peut inventer de douleurs ! Là, sur cette terre féconde et magnifique où vous avez laissé se dresser des tentes étrangères, sous ce ciel d'or et d'azur dont vous n'étiez pas dignes, puissent vos fronts chaque jour se couvrir d'une laborieuse sueur ! que vos épaules et vos flancs que vous avez montrés à l'ennemi soient incessamment déchirés par le fouet sanglant de la servitude !..... qu'un pain avare et trempé de vos larmes soit l'unique salaire de vos travaux ! / VI. / Esclaves comme vous, que vos épouses infortunées soient condamnées à maudire une fécondité fatale ! puissent vos filles naître plus séduisantes et plus belles, afin de mieux exciter la convoitise ardente de vos maîtres ! que sous vos yeux et malgré vos pleurs, amenées dans les orgies bruyantes où vous servirez comme de vils eunuques, leurs jeunes attraits soient livrés sans voile à des regards effrontés ! que la nature refuse désormais à votre postérité dégradée ces teintes viriles et ces traits mâles dont l'imposture vous décore ! que vos fils eux-mêmes, formés pour un excès d'opprobre, soient dès leur plus tendre jeunesse les instruments des plus odieux plaisirs. / VII. / Sors, sors des cavernes de Caprée, ombre monstrueuse de Tibère, ce tyran si profond dans l'art d'avilir l'humanité ! viens souffler dans l'âme des descendants des sauvages Esclavons les subtilités de ta féroce politique, et les horreurs ingénieuses de ton infernale dissolution. Qu'il soit abreuvé d'ignominie, le peuple qui ne sut pas s'affranchir quand le glaive et le courage lui pouvaient assurer la victoire Qu'il perde sous le joug de ses nouveaux maîtres jusqu'au souvenir du nom même de bonheur et de liberté. / VIII. / S'il vous restait du moins le courage qui fait les assassins, à la faveur des ténèbres, si le vieux stylet de vos passions jalouses et de vos familières vengeances s'abreuvait du sang autrichien ! si, tout à coup vous élançant armés de la torche incendiaire, vous embrasiez les palais où chantent vos vainqueurs, et toute cette vaste cité que déshonore leur présence !..... Mais tout est perdu, vous n'oseriez rien, vous êtes sans audace, vous avez tué en vous toutes les pensées du courage, vous n'enfonceriez pas même le poignard dans un sein ennemi découvert et désarmé. La peur, la peur livide et tremblante vous fascine les yeux. Vivez donc, misérables, vivez plongés par le poids de vos chaînes dans tout ce que ce cloaque monarchique a de plus pestilentiel et de plus fangeux. / IX. / Malédiction éternelle sur vous ! En trahissant vos serments, vous avez creusé un abyme immense où la liberté de l'Europe est prête à descendre. Oseriez-vous dire : « Tel était l'ordre du destin !..... » Non, non, le destin des braves est dans le tranchant de leurs sabres, et dans l'immuable résolution de leurs cœurs. Le destin des braves est d'affranchir le monde, et de périr du moins quand ils n'ont pas vaincu..... Toutefois, malgré tant de lâchetés, le sort des peuples ne sera pas le vôtre. L'arbre gigantesque du despotisme sera déraciné par un ouragan imprévu... Pour vous, vous ne verrez pas luire le soleil de la liberté ; non, jamais plus la grande déesse ne déploiera sur vous ses ailes protectrices ! Rayés de la liste des nations, vous serez les ilotes de l'Europe. Vous resterez dans vos chaînes, monuments d'abjection et de douleurs, pour servir d'un salubre exemple à vos derniers neveux. « La voilà, se diront-ils, la race de ceux qui abdiquèrent en un jour tous les droits de la nature humaine..... de ceux qui osèrent fuir devant de vils ennemis, lorsque la liberté, répondant à leur appel, ne leur demandait qu'un peu de sang pour les faire indépendants et immortels ! » / X. / Écoutez mes derniers vœux.... Et toi, géant de la nature, immortel et terrible dominateur de la terre de Parthenope, ô Vésuve ! ô volcan, exauce-les ! Tu as vu sans t'émouvoir ces jeux tragiques et les révolutions de notre faible humanité.... Mais un jour, lorsque abusés de leur conquête, paisibles possesseurs des bords charmants de cette mer où flottera leur pavillon orgueilleux, les Autrichiens laisseront la victoire s'amollir au sein de la volupté, et que le vautour aux deux têtes, repu de sang et de dépouilles, s'endormira sur les attributs usurpés de l'aigle glorieux, lorsque les sons de la cithare mélodieuse, et les coupes pleines de falerne et de massique, et les danses des filles de Naples, enchanteront leurs tranquilles heures, alors..... tout à coup ébranlant tes flancs immenses, fais mugir dans la profondeur de tes abymes ta redoutable voix ; en un jour, en une heure, épuise les trésors de tes feux dévorants ; verse à grands flots le soufre et le bitume ; rétablis les droits de la lave fumante sur les palais reconstruits par le luxe d'un insolent vainqueur aux lieux où furent Parthenope, Bayes, Portici et Pouzzoles ! Que la vie péricule sur ces funestes rivages, et que les déchirements de la nature et la ruine des cités esclaves vengent de ses outrages la sainte liberté ; confonds dans la même destruction les oppresseurs et leurs victimes, et que le turbulent Auster dissipe dans un moment la poussière brûlante de leurs ossements consumés ! ! !..... »

Vidocq ne sortait jamais de Paris, si ce n'est [228] pour des cas extraordinaires. Il a été plusieurs fois à Rouen. Ayant été informé que le complice de deux assassins exécutés à Versailles résidait sur les [229] frontières de la Belgique, il se chargea de son arrestation, et l'opéra avec succès. Ayant aussi appris qu'un parricide était au bagne de Lorient, il fut le chercher, et le ramena à Paris, où il subit la mort.

Il n'est pas croyable, comme Vidocq l'a dit dans ses *Mémoires*, qu'il ait jamais été chargé de missions extraordinaires. Sans éducation, il lui est impossible de sortir de sa sphère. Et comment aurait-il osé se présenter chez une personne sensée ? Il est tellement habitué à parler argot, qu'il en entrelarde sa conversation.

A peine sait-il écrire, et il sait encore moins l'orthographe. Quand il donnait des ordres par écrit, il les couchait sur un chiffon de papier : Un tel, mettait-il, ira *monté* le *coup* du *sac* dans tel ou tel endroit, et il *aura* bien soin de tirer la *carotte*. Ou bien, un tel ira en *planque* dans telle rue, et il fera bien attention pour ne pas être *brûlé*.

Je le répète donc, les fonctions de Vidocq se bornaient à arrêter les voleurs ; et, hors de la brigade particulière de sûreté, M. Delaveau ne voulait pas de forçat libéré, et encore moins de forçat évadé.

Avez-vous entendu parler de ce dangereux faussaire qui fut condamné à mort, et dont la peine fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, convaincu d'avoir fabriqué une multitude de billets de banque ? Détenu à la Force⁹⁴, les preuves à⁹⁵ sa charge n'étaient pas assez convaincantes pour provoquer son jugement ; il n'appartenait qu'à M. Vidocq de le conduire à l'échafaud ou aux galères, et voilà comme il s'y prit.

Un de ses agents, et c'est de celui-là même que je le tiens, fut mis à la Force⁹⁶ et au secret avec le prévenu. Dans la chambre où ils étaient enfermés il y avait deux lits. D'abord, l'agent fut plusieurs jours sans parler ; seulement il poussait de temps à autre de longs soupirs, comme un homme qui déplore de grands malheurs. Le prévenu, fatigué de ne rien dire, fut le premier à rompre le silence ; l'autre, très circonspect, lui répondit par monosyllabes, et [231] peu à peu une espèce de confiance s'établit entre les deux individus. Au bout de quelques jours, Vidocq se présente dans la chambre du secret, et parle à son agent comme un protecteur puissant qui vient le consoler et le faire espérer dans la clémence royale. « Vous allez subir un interrogatoire, dit-il ; surtout que la vérité fasse connaître votre repentir : par ce moyen, je promets de vous rendre à votre famille ; mais je vous déclare aussi que, si le mensonge prouve votre endurcissement, je ne ferai rien pour vous. » L'agent sortit en effet pour son prétendu interrogatoire, et rentra deux heures après. Il avait l'air plus gai, et sa feinte contenance gagna le cœur de son compagnon, qui lui demanda le nom de son protecteur.

« C'est un homme puissant, répondit l'autre, dont l'existence est consacrée au soulagement des malheureux. Grâce à sa protection, et surtout à ses conseils, j'espère bientôt être libre, malgré une bien grave circonstance. »

Ces paroles persuadèrent le prévenu et consommèrent sa perte. Il demanda à son compagnon s'il pourrait aussi disposer son protecteur en sa faveur.

« Cela sera possible ; mais alors vous devrez parler avec vérité, car autrement vous n'auriez rien à espérer de lui. Si vous êtes coupable, faites comme moi : vous n'aurez pas lieu de vous en plaindre ; et [232] de mon côté, si vous voulez vous en rapporter à moi, je vous le ferai connaître. »

Le prévenu était dans cette disposition quand Vidocq entra.

⁹⁴ cf. note 42/1.

⁹⁵ *Sic.*

⁹⁶ cf. note 42/1.

« Vous êtes libre, dit-il à l'agent ; votre confiance vous a sauvé. Si tous les prévenus agissaient comme vous, on ne verrait pas tant de malheureux.

– Oh ! mon généreux protecteur ! s'écria le mouchard, quelle reconnaissance ne vous dois-je pas ? Vous m'avez sauvé la vie ; sans vous, hélas ! ma femme eût été veuve, et mes enfants déshonorés auraient été dans la misère. Du moins, si par un acte de cette générosité qui vous caractérise vous daigniez encore vous intéresser à mon infortuné compagnon, vous ajouteriez un bienfait de plus à ma délivrance !

– Je ne connais pas votre compagnon, dit Vidocq ; mais s'il est dans les mêmes sentiments que vous, je réponds de lui.

– Monsieur, interrompit le prévenu, soyez persuadé que je ne vous cacherai rien. »

L'agent sortit, et le détenu, trompé par la ruse, avoua bientôt qu'il était coupable ; il fit plus, il révéla où étaient ses planches et sa presse, et signa son interrogatoire. Peu de temps après il fut condamné à mort, et obtint une commutation de peine.

Cette importante découverte pour la Banque va[233]lut-elle une gratification à Vidoc⁹⁷ ? Je l'ignore ; mais je sais que l'agent secondaire a été généreusement récompensé.

A présent, je vais raconter une arrestation aussi curieuse que singulière.

Un individu, prévenu de vol d'argent considérable, était depuis long-temps le vain objet des recherches de la police. On apprend un jour que sa femme demeurait rue Saint-Antoine, et faisait souvent de longues absences. Aussitôt le *coup du sac* est mis en usage. La femme, alors présente chez elle, se préparait à signer le livre et à recevoir la somme, quand l'agent déguisé, porteur du sac, lui demanda si elle avait sa lettre d'avis.

« Non, dit-elle, je ne sais pas où je l'ai mise ; mais c'est égal, je vous ferai un reçu.

– Alors, madame, je repasserai demain.

– C'est très-bien, dit-elle ; mais je dois m'absenter aujourd'hui,

– Eh bien ! madame, je retourne au roulage, et si on me dit de vous payer, je vous apporterai votre argent de suite. »

L'agent sortit, et fut se cacher chez un marchand de vin, pour la montrer à six de ses camarades commis pour la filer.

A trois heures après midi, la femme paraît, les mouchards la suivent ; elle fait des tours et des détours si bien que tous la perdent, à l'exception d'un [234] seul. Ce dernier ne perd pas courage et la suit toujours ; elle prend un cabriolet de place, l'autre en prend un aussi ; il ne la perd pas de vue et va ainsi jusqu'à Saint-Germain. Là, elle s'arrête et renvoie sa voiture. Le fileur descend et l'observe ; elle entre chez un restaurateur, l'agent entre après elle, et tandis qu'elle commande à dîner pour deux, l'autre demande un verre de vin. Après un quart d'heure d'attente, un homme bien mis vint s'informer à un garçon de la maison si sa femme était arrivée ?

« Oui, répond le marmiton, elle est dans la salle à côté. »

Aussitôt l'agent se présente au prévenu, l'arrête, malgré sa défense et malgré ses cris, en montrant sa carte pour en imposer à la foule. La garde, arrivant, servit à lui prêter main-forte ; et un cabriolet escorté de soldats servit à l'amener à la Préfecture.

⁹⁷ Sic.

Chapitre XXIX

Ne voulant laisser échapper aucune occasion de faire connaître le caractère du trop fameux Vidocq, je vais raconter une petite anecdote qu'il a sans doute omise dans ses *Mémoires*.

On sait peut-être, et j'ignore s'il en a fait confidence au public, qu'outre sa profession de mouchard, il exerçait encore un métier que le vulgaire désigne sous le nom de *marchand de chair humaine*, ou, si l'on veut, fournisseur de remplaçants. (Quel service la patrie devait-elle attendre d'un soldat sorti des magasins d'un tel homme ?)

Un jour donc, Vidocq reçoit une lettre d'un de ses remplaçants ; il la décachète et la lit comme il suit : « Monsieur, je mets la main à la plume... » – Je mets la main à la plume ! L'imbécille⁹⁸, je sais fort bien qu'on n'écrit pas avec un manche à balai ! – Il continue : « pour m'informer de l'état de votre santé » – Ma santé ! est-ce que cela lui regarde⁹⁹ ? Est-il médecin ?... – « Quant à la mienne elle est fort bonne... » – Fort bonne ? Tant pis, coquin : je voudrais que tu *fus* crevé, j'aurais ton acte, et nous serions quittes. – « Je vous prie d'avoir la bonté de faire de ma part [236] des compliments à ma mère... » – Des compliments à sa mère !..... Ah ! ah ! ah ! par exemple, ceci est encore plus fort ! C'est comme celui qui écrit au roi pour remettre à sa blanchisseuse.

Lacour¹⁰⁰, second de Vidocq, est maintenant si connu que je me permettrai d'en dire quelque chose. D'un caractère naturellement gai, celui-là a le talent de se faire aimer. Egoïste comme le sont tous les mouchards, on aurait tort cependant de le taxer d'avarice. Aussi sévère que Vidocq, il n'use pas de la même vigueur pour se faire craindre : il veut seulement être respecté. Caustique, il sait assaisonner un bon mot ; spirituel et instruit, il écrit d'abondance ; ses rapports, bien rédigés, s'échappent de sa plume avec rapidité. Avec quelle adresse il sait manier les esprits, avec quelle vivacité il vous claque un tapageur ! Le front chauve, les cheveux rares, les yeux bleus, le nez long, la figure maigre, la taille au-dessous de la moyenne, le corps grêle, agile, courageux, voilà l'homme qui devait remplacer Vidocq.

Je n'ai jamais entendu dire que Lacour ait subi le moindre jugement. Son collègue, aussi instruit, est doué d'une physionomie prévenante et distinguée, et parle facilement l'anglais. Il est vraiment malheureux que de telles gens soient dans une aussi exécrationnelle bande.

Parmi les autres, s'il y avait aussi de la médio[237]crité, il y avait aussi de la plus basse canaille, et la rigueur de Vidocq suffisait à peine pour les contenir. Je le dis avec franchise, l'institution de la brigade était bonne, mais le choix en était mauvais. Retirez six de ses membres, le reste était du gibier de Bicêtre.

Les agents ayant de très petits appointements, en proportion de leurs dépenses, ils étaient la plupart chargés de dettes de peu de conséquence à la vérité, et je crois que Compagnon, le restaurateur, doit avoir à se plaindre de quelques uns.

Le lecteur se rappellera sans doute que j'avais changé de nom à Roanne, et, d'après cette substitution, je me croyais parfaitement à l'abri de tout, étant dans la brigade particulière de sûreté. Depuis cinq mois, j'exerçais avec sécurité la noble profession de mouchard, quand un jour, ayant été à la Force¹⁰¹ avec un de mes collègues, par ordre d'un commissaire de police, pour en amener un juif accusé de fausse monnaie, nous eûmes le

⁹⁸ Sur cette graphie, cf. note 33.

⁹⁹ *Sic.*

¹⁰⁰ Barthélémy Coco-Lacour fit partie de la Brigade de Sûreté de Vidocq et en prit le commandement en 1827 lorsque ce dernier la quitta.

¹⁰¹ Cf. note 42/1.

malheur de le laisser évader lorsque nous étions à faire sa visite domiciliaire. Ce fâcheux événement fut pour nous un grand sujet de désagrément : outre la retenue à subir sur nos appointements, Vidocq nous accabla d'injures les plus grossières, et termina son épître par ces mots : « Quand on veut se mêler d'être mouchard, on doit savoir garder les voleurs, ou on se rend leur complice. Tenez, pour vous pu[238]nir, voici le signalement d'un condamné évadé de prison. Comme il a été prêtre, il doit en avoir conservé la figure. On prétend qu'il fréquente les environs de la rue de Bussy, et loge, à n'en pas douter, chez un de ses anciens confrères. Si vous parvenez à l'amener, je dirai alors que vous avez réparé votre sottise. »

Interdit par la mercuriale de Vidocq, je n'avais pas entendu ses dernières paroles ; mais un instant après, grand Dieu ! quelle est ma terreur en lisant le terrible mandat ! J'y vois mon nom en gros caractères, mon signalement à peu près, ma condamnation à mort, ma commutation de peine, enfin mon évasion ! Je suis donc chargé, me dis-je, de m'arrêter moi-même. Je dois suivre mon individu pour m'assurer si c'est bien lui, et surtout je dois bien prendre garde de me tromper, crainte d'une fausse arrestation.

Oh ! il n'y a pas de danger, je ne me tromperai pas, et vous n'aurez pas non plus la peine de vous méprendre à son signalement.

Mon camarade, attribuant l'altération de mes traits à notre malencontreuse affaire, ne se douta de rien, et fut le premier à me demander si nous voulions aller nous promener hors des barrières¹⁰², au lieu d'aller en recherches dans le quartier de Bussy ?¹⁰³ J'acceptai. Quelques brocs de vin dissipèrent notre mauvaise humeur ; la musique et la danse [239] achevèrent de nous rendre à la gaîté, et nos chants bachiques signalèrent notre rentrée dans Paris.

Comme il était trop tard pour retourner au bureau, nous rentrâmes chacun chez nous. Alors, au lieu de me livrer au sommeil, j'emballai à la hâte mes plus précieux effets, et, à l'aide du bateau à vapeur, j'arrive à Rouen avant qu'on s'aperçoive de ma désertion.

Sachant que Vidocq avait des correspondants dans cette ville, je m'en éloignai de suite. Je traversai la Normandie à pieds, et fus me fixer à Brest, où je me logeais le moins mal possible.

Cependant, je réfléchissais à mon existence passée : né avec des sentiments d'honneur, je songeais encore à devenir honnête homme, et le désespoir de ne pouvoir y parvenir m'arrachait des larmes.

Quoi donc ! me disais-je, l'homme est-il une machine constituée pour faire le mal ? Comme la plante vénéneuse, son essence ne contient-elle qu'une substance meurtrière ? Est-il méchant par nature, ou l'est-il par besoin ? Par nature, je l'ignore : mais par besoin je le crois. J'entends par besoin, la soif de dominer, la perfidie, la calomnie, la fraude, le vol, le meurtre..... Je ne parle pas de la faim : des crimes ! des crimes : voilà le besoin des hommes !

Comme je faisais ces funestes réflexions, j'entendis dans la rue un bruit qui me parut extraordinaire. La curiosité m'ayant attiré à la fenêtre, de ma cham[240]bre je fus témoin du spectacle le plus dégoûtant que j'eusse encore vu. J'avais visité Bicêtre et la Force, j'avais habité les prisons, j'avais été la propriété du bourreau, j'avais connu Vidocq et sa bande ; mais j'étais loin d'avoir vu une horde de forçats en uniformes, escortée d'argousins^o et de garde-chiourmes.

¹⁰² En raison de l'absence de taxe hors des murs de la capitale, les établissements consacrés au divertissement tels les tavernes et les cabarets fleurissaient à proximité des barrières de la ville.

¹⁰³ *Sic.*

Quel monstre a inventé ce supplice aussi infâme que terrible ? Ces malheureux ne sont-ils pas assez dégradés par leurs propres misères, sans les difformer¹⁰⁴ davantage par cet accoutrement bizarre ?

On dirait une troupe de démons et de damnés : le bruit des chaînes, les imprécations des gardes et les murmures des forçats font une harmonie infernale, digne concert d'un come^o ou d'un argousin^o. Quelquefois on entend un blasphème : c'est le prélude d'un coup de rotin ; et, à l'aspect de ces têtes rasées, couvertes de calottes auxquelles sont attachées des numéros de fer-blanc, on se souvient malgré soi du bétail destiné à la tuerie.

M'étant informé où l'on conduisait ces misérables, j'appris que, les travaux de la journée étant terminés pour eux, on les reconduisait au bagne¹⁰⁵.

Le soir, étant allé visiter quelques cabarets, j'y remarquai des gardes-chiourmes, et, comme il est prudent de se créer des amis partout, je fis connaissance avec eux, tant pour connaître leurs mœurs que pour ménager leur amitié, ne sachant pas ce qui pouvait m'arriver par la suite.

¹⁰⁴ Selon le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* (FEW III, 30b s.v. *deformis*), *difformer* n'aurait été en usage que jusqu'au XVIII^e siècle ; le terme était donc déjà archaïque pour un lecteur contemporain des *Mémoires d'un forban philosophe*.

¹⁰⁵ Il est ici question du bagne de Brest, l'un des trois plus importants de l'époque avec ceux de Toulon et de Rochefort (sur le bagne de Brest, voir en particulier JOANNIC-SETA 2000).

Chapitre XXX

Je m'étais d'abord imaginé que les comes°, les argousins° et les garde-chiourmes étaient comme les bourreaux, qui se lèguent leurs places de père en fils. Je ne pouvais me persuader que des honnêtes gens voulussent occuper des emplois aussi ignobles ; mais quelle fut ma surprise d'apprendre que parmi eux il y avait beaucoup d'anciens militaires qui avaient servi sous les drapeaux du grand général. Le croira-t-on ? quelques uns avaient la poitrine décorée du ruban de la Légion-d'Honneur ; il y en avait qui sortaient de la gendarmerie, de la marine ; enfin, on eût dit que ces gens-là, dégoûtés de vivre parmi de bons citoyens, se plaisaient mieux à la tête d'une horde de bandits.

Après avoir lié connaissance avec eux, je ne pus m'empêcher de laisser entrevoir mon étonnement en aprenant¹⁰⁶ qu'ils avaient occupé des postes honorables dans les armes. « N'en soyez pas surpris, me dit un de la compagnie : après avoir vieilli dans les camps, nous nous sommes trouvés licenciés tout à coup ; et comment nous était-il possible d'exister ? En oubliant nos professions, nous avons perdu en [242] même temps l'habitude du travail : un vieux soldat n'est plus propre qu'à faire un garde champêtre ou un garde-chiourme, c'est la seule retraite qu'on daigne lui accorder ; encore se trouve-t-il fort heureux de pouvoir l'obtenir. Quant à la rigueur employée à l'égard des forçats, il ne faut pas nous en vouloir, mais bien aux règlements du bagne et la conduite des condamnés. Cependant, nous avouons que, s'ils étaient gouvernés avec moins de sévérité, ils pourraient se corriger ; mais loin de là : on s'attache à leur persuader qu'ils ne font plus partie de l'espèce humaine. Leurs peines expirées, ils sont partout rebutés comme des Parias ; la misère les repousse au bagne, où ils étaient égaux, vêtus et nourris ; et alors, pour ne pas mourir de faim, ils courent de nouvelles chances et subissent de nouvelles condamnations.

– Tout bien considéré, dit un sous-comes°, les emplois du bagne ne sont pas plus déshonorants que ceux du fisc et de la régie, et, à bien prendre la chose, toutes les places ont leur mauvais côté. »

Cependant, ces messieurs, curieux de savoir la cause de mon voyage à Brest, m'interrogèrent avec assez de circonspection.

« Je suis ancien militaire comme vous, répondis-je, et depuis six mois j'ai quitté Besançon, ma patrie, pour aller chercher de l'occupation, soit comme domestique ou autrement. [243]

– Si vous avez été militaire, me dit un sous-comes°, vous seriez bien dupe d'avoir tant de scrupule. Croyez-moi, acceptez la place que je vais vous offrir. Nous avons besoin de quelques gardes-chiourmes : demain je vous proposerai à monsieur le commissaire, et je me fais fort de vous faire recevoir. »

Toute réflexion faite, je conclus qu'après avoir été prisonnier, patient, voleur et mouchard, je ne pouvais plus descendre en endossant l'habit de garde-chiourme, et j'acceptai la proposition, qui fut confirmée le lendemain par le commissaire du bagne et compagnie.

Ce n'était pas tout d'être placé, il fallait remplir mes fonctions avec une sévérité rigoureuse. Armé d'un sabre et d'un gourdin, j'escortais quelques couples de forçats qui allaient travailler sur le port ou à bord des vaisseaux de l'état. Le soir je les reconduisais au bagne, et, en entrant dans les salles, un argousin° s'assurait avec un marteau si leurs fers n'étaient pas rompus. Ces salles sont vastes et bien aérées ; de grands lits de camps comme ceux des corps-de-gardes sont placés tout autour. Les forçats ont pour matelas des

¹⁰⁶ *Sic.*

couvertes¹⁰⁷ assez minces ; pour vêtement, des casaques rouges à capuchons et des caleçons de toile. Ils ont par jour une livre et demie de pain et un litre de fèves ou gourganes^o cuites à l'eau et à l'huile. Ceux qui vont aux travaux ont en outre [244] trois quarts de litre de vin passable pour du vin de galère.

Cependant je m'attachais à connaître le caractère des forçats. Un jour, ceux que je surveillais étant à se reposer des fatigues causées par une chaleur étouffante, je m'adressai à un condamné paraissant âgé de trente-six ans, et lui demandai la peine qu'il avait à subir et quelle en était la cause.

« J'étais militaire, me dit-il, et voilà le prix du sang que j'ai versé en défendant ma patrie. Décoré de la Légion-d'Honneur, après la campagne de 1812¹⁰⁸, j'étais sur le point de rentrer dans mes foyers par suite de nombreuses blessures ; mais j'ignorais alors que mon capitaine mettait obstacle à la délivrance de mon congé et à ceux de mes compagnons de gloire. J'appris par la suite que cet officier avait dépensé les fonds qui lui étaient confiés pour nous être remis : c'est pourquoi j'osai lui en demander compte. Pour couvrir la faute de son capitaine, le sergent-major me traita de séditieux et de mauvais soldat ; à mon tour, je le traitai de voleur ; alors, il s'emporta ; je fus outragé d'un soufflet ; et, pour ne pas avilir le ruban qui décorait ma poitrine, je lui rendis le soufflet qu'il m'avait donné. C'était justement où l'on m'attendait. Je fus traîné au cachot, et, quinze jours après, le conseil de guerre crut faire un acte de clémence en me condamnant à vingt années de travaux forcés. Depuis douze ans, [245] je mange le pain de l'infamie, et, sitôt ma peine, je mangerai celui du brigandage.

Mon camarade de couple était soldat aussi ; une rixe de cabaret le rendit mon compagnon d'infortune. Ce jeune homme, près de vous, est un hussard qui a vendu son manteau. Cet autre militaire avait appris que sa mère était à l'agonie ; pour recevoir ses adieux, il fut la voir sans permission ; son sergent-major le porta déserteur avec armes et bagages, et le malheureux fut dégradé.

Oh ! que les hommes sont injustes, s'écria-t-il avec véhémence, quand ils maudissent les infortunés que la rigueur des lois, ou les circonstances, ou la misère, conduisent à l'échafaud, dans les bagnes et dans les prisons ! Ils accusent, ils outragent, et un seul d'entre eux peut-il se vanter de s'être jamais rendu coupable ? Je le répète, un seul peut-il oser dire : « J'ai les mains nettes et la conscience pure ? »

Voyez ce grave fonctionnaire au visage vermeil, suivez ses pas, et vous le verrez entrer dans une prison. Savez-vous ce qu'il y va faire ? Ecoutez les flatteries d'un concierge ou d'un geôlier, et remarquer dans les traits des malheureux les ravages causés par la faim et la misère, voilà tout... Si vous apercevez un club dans une place publique, ce sont des témoins qui vont aller déposer à la charge d'un homme prévenu d'assassinat. Si vous demandez quelles sont les preuves contre l'accusé : « Il n'y [246] en a pas beaucoup, vous dira-t-on ; mais c'est un forçat libéré ; lui seul peut avoir commis un tel crime ». Allez maintenant écouter les débats : si l'accusé tremble, il semble qu'il est coupable ; si son visage est défait, c'est le remords qui le tourmente ; s'il balbutie, c'est qu'il n'a rien à répondre. Le procureur du roi épuise toute sa rhétorique pour écarter les preuves de son innocence, et, si le défenseur n'a pas le talent de réfuter une éloquence plus démoniaque que sensée, la tête de l'accusée est prête à tomber ! Et pourtant, parmi les nombreux spectateurs de ce jugement, en est-il un seul qui soit exempt de reproche ? et pourtant, il en est quelques-uns qui désirent une sentence de mort pour jouir d'une spectacle sanglant !

¹⁰⁷ Pour ce mot aujourd'hui vieilli, Littré propose le sens de « couverture ».

¹⁰⁸ Campagne de Russie menée par Napoléon entre juin et décembre 1812.

Dites-moi, si celui-ci est usurier, pourquoi est-il libre, au lieu d'être en prison ? Si celui-là a volé les deniers publics, si ce fournisseur a falsifié ses livrances¹⁰⁹, si cet entrepreneur a bâti une maison qu'il savait devoir crouler, si l'architecte son complice l'a acceptée, si ce général a trahi sa patrie, si ce soldat a assassiné un ennemi vaincu ou incendié la chaumière d'un paysan, si cet huissier ou ce gendarme ont fait des arrestations arbitraires, si ce cultivateur a déplacé une borne pour agrandir son champ, si ce glaneur a volé une gerbe, si ce meurt-de-faim a volé un morceau de pain, si cette prude a calomnié sa voisine, si cette marâtre a fait mou[247]rir son enfant, pourquoi ne les punit-on pas ? Pourquoi ? parce que, si tout le monde devait être puni, il n'y aurait personne de libre.

C'est donc le hasard et les circonstances qui font quelquefois les coupables. Je dis le hasard, parce que le crime est réputé tel suivant les lieux ou la position dans lesquels on se trouve ; les circonstances, parce que les passions sont aigries suivant les temps et les révolutions.

Au surplus, lisez l'histoire : vous y verrez souvent des crimes impunis et des supplices non mérités.

Maintenant, comment les hommes seraient-ils disposés au bien : à peine savent-ils parler, qu'on leur apprend à bégayer le nom d'un Dieu méchant, capricieux ou vindicatif, suivant les dogmes et les préjugés de leurs nations ? Dans tous les temps et chez tous les peuples, on s'est plutôt attaché à faire des esclaves que des hommes ! Partout l'enfance est bercée par des récits bizarres et monstrueux ; et plus tard, en lui apprenant l'histoire des siècles passés, on le familiarise au crime, en ne lui parlant que des brigands divinisés, de scélérats adorés, et de peuples esclaves.

Ainsi, d'âge en âge, l'homme vieillit dans la servitude ; et, en adorant les dieux et leurs caprices, les rois et leurs forfaits, il finit par respecter ses chaînes comme autant de génies protecteurs de ses foyers.

Les premiers habitants de l'Inde adoraient dans [248] Brahma un dieu turbulent, qui prétendait asservir ses frères Vichnou et Siva. Leur histoire est aussi basée sur les crimes commis par les rois de la race du soleil, et leur dieu Vichnou s'incarne pour les châtier et les détruire.

Les Chinois enseignent à leurs enfants le culte de leurs ancêtres, et l'histoire de leurs ancêtres est un tissu d'horreurs.

Les lois sanglantes du Japon font de ce peuple une bande d'assassins et de suicides.

Chez les Perses, on voit d'abord l'ambitieux Dschemschid puni par Rohak, instrument de la vengeance divine ; puis le bon Oromaze est vaincu par le méchant Ahriman ; et cette nation, imitant le caractère de ses dieux, n'a plus dans ses rois que des tigres adorés.

En Egypte, le bienfaisant Osiris est exterminé par le noir Typhon.

Au royaume de Siam, le dieu Sommona-Codom tue sa femme et ses enfants pour en nourrir les Talapoints.

Au Thibet¹¹⁰, le grand Lama fait adorer ses excréments.

Les Kamkadales attribuent les calamités de la nature à leurs divinités, et ne peuvent s'imaginer qu'un dieu puisse faire du bien.

Le Samoyède tue son père et sa mère pour les empêcher de vieillir. [249]

Chez les Grecs, Saturne dévore ses enfans¹¹¹, et chez les Romains, Romulus tue son frère.

Chez les Slaves, Péroun est un dieu qui ravage.

¹⁰⁹ Archaïsme resté dans les français régionaux de l'est de la France et de la Belgique qui signifie « livraison d'une marchandise vendue » (FEW 5, 302 b).

¹¹⁰ *Sic.*

¹¹¹ *Ibid.*

Chez les Scandinaves, Odin est surnommé le terrible, l'exterminateur et le père du carnage.

Chez les Celtes, les Druïdes enseignent le meurtre.

A Carthage, on immolait des hommes à Saturne.

A Jérusalem, les femmes juives font brûler leurs enfants sur les autels de Moloch.

Chez les Arabes, Mahomet prêche sa doctrine à coups de sabre, et chez les Chrétiens, on tue, on égorge, on immole pour enseigner la foi.

Si nous parcourons l'histoire de l'Europe, on y verra en Angleterre un Henri VIII ; en Espagne un Philippe II, un duc d'Albe ; en France des Chilpéric, des Frédégonde, des Brunehaut, des Louis XI et des Charles IX.

Aujourd'hui nous maudissons Attila et les Huns ; et pourtant, ignorants que nous sommes, nos coutumes viennent de ces brigands ; et nos lois, descendues de ces Tartares, sont les filles de la barbarie.

Alors donc, pourquoi ne les détruit-on pas ? Parce que l'intérêt des grands serait compromis, le sacerdoce détruit et le peuple éclairé.

Si au lieu de s'attacher à la lettre des doctrines et des lois on en avait divulgué le sens, il y aurait eu moins de crimes, et ces religions ésotériques et **[250]** exotériques observées suivant la vérité et observées suivant leur esprit n'auraient bientôt formé qu'un peuple de frères de toutes les nations du monde connu¹¹². »

Il se tut, et moi, n'osant laisser voir à ce malheureux qu'il m'avait persuadé, je me détournai pour cacher mon trouble.

¹¹² *Ésotérique* vient du grec εσωτερος [*esoteros*], « qui est plus avant dans l'intérieur ». *Exotérique* vient de εξωτερικος [*exoterikos*], « extérieur, public, vulgaire, etc ».

Chapitre XXXI

Après avoir étudié les mœurs des condamnés aux travaux forcés, je reconnus qu'ils ressemblaient aux prisonniers des maisons centrales. Je dirai cependant que les forçats sont plus dépravés, et j'ai attribué cela aux mauvais traitements auxquels ces derniers sont plus en proie.

Comme dans les prisons, on voit dans les bagnes la moitié des forçats surveiller l'autre ; et cela toujours dans l'intention de se faire bien venir des supérieurs, afin d'obtenir un poste ou moins de châtement.

Malheureusement les chefs des bagnes et des prisons prêtent trop l'oreille aux rapports des condamnés, et c'est encore une cause de leur dépravation : car si on entretient la discorde et la défiance parmi ces malheureux, certes on achève de les corrompre : on leur fait naître des vices qu'ils n'ont pas, et voilà pourquoi ils sont plus dangereux et plus dissimulés quand leur peine est expirée.

Cependant il y avait déjà trois mois que je remplissais mes nouvelles fonctions. Un jour que j'exer[252]çais ma surveillance ordinaire dans le chantier du port, j'entendis tirer trois coups de canon pour avertir qu'un forçat venait de s'évader. Aussitôt, toute la chiourme est en rumeur ; on voit courir de tous côtés des gendarmes, des soldats ; tous les paysans sortent de leurs cabanes pour se mettre en recherche, et chacun espère déjà la récompense d'usage s'il peut ramener le captif.

Tandis que ces choses se passaient, j'entendis tout à coup des cris et des vociférations, et je vis avec indignation cinq à six argousins^o frapper le camarade de couple du forçat évadé parce qu'il avait laissé échapper son camarade.

Oui, c'est avec horreur que je fus témoin d'un spectacle aussi barbare ; l'infortuné était reconduit au bagne, et son pied tout sanglant traînait la chaîne et le fer rompu de son accouplé.

Le soir, l'évadé n'étant pas repris, la colère des gardes retomba de nouveau sur son compagnon, et les coups recommencèrent jusqu'à ce que le commissaire ordonna de lui appliquer quatre-vingts coups de nerf de bœuf sur les reins. Aussitôt le forçat qui fait les fonctions de bourreau se saisit du misérable, et l'étendit sur un banc ; alors, sourd à ses cris, il commença l'exécution. Les condamnés épouvantés gardaient le plus profond silence. Après quelques minutes, je ne sais si la rage étouffa la victime, ou si la faiblesse l'empêcha de crier : on n'entendait [253] plus que des gémissements, et à ces gémissements succéda le râle, symptôme de la mort, jusqu'à ce qu'on n'entendit plus rien !!!

Le bourreau, s'imaginant ne plus rouer qu'un cadavre, se préparait à cesser, quand un come le stimula par un vigoureux coup de canne, et rappela son énergie par ces paroles : « Eh ! potence^o, t'a-t-on prié de finir ? Allons donc, pique, pique ! mesure mieux tes coups, frappe plus fort et plus lentement : ça le fera revenir à lui ».

L'exécution terminée, tout le monde crut que le supplicié était mort : en effet, sa chair était en lambeaux, son sang fumait sur le banc et se formait en grumeaux en tombant sur le pavé. La victime était pâle, ses yeux étaient fermés. Le come^o s'étant approché pour s'assurer si sa mort était certaine, le forçat dégarrotté ramasse toutes ses forces ; il saisit le come^o à la gorge et le déchire de ses dents. Il allait être poignardé ; mais en un moment il désarme son adversaire, et le tue sur le banc où il venait d'étouffer les cris de la souffrance.

Glacés d'horreur, les gardes se regardaient sans oser s'approcher pour arrêter ce malheureux, quand celui-ci, fixant son poignard, se prépara à s'en frapper ; mais il n'en eut pas la force, et tomba en défaillance.

En vain le chirurgien du bagne prodigua des secours au come° : il était mort. Les argousins° éplorés [254] le portèrent chez lui, et, mort ou vif, le forçat fut traîné au cachot.

Cependant l'évadé fut arrêté trois jours après par des gardes-côtes ; ramené dans sa prison, le pauvre homme se désespérait d'avoir causé la mort à son camarade de couple ; il l'appelait son fils, il pleurait, il se tourmentait ; et le lendemain, après avoir reçu cent coups de nerf de boeuf, il fut conduit à l'hôpital.

Ces exécutions, loin de corriger les captifs, les portaient plus à l'indignation qu'à la crainte : en se taisant, ils maudissaient leurs bourreaux, faisaient des projets de vengeance pour l'avenir, et combinaient en même temps des plans d'évasion.

Quelque temps après, je fus nommé de garde pour surveiller les forçats malades à l'hôpital. Là, je vis l'évadé qu'on avait assommé ; sa position me faisant pitié, je résolus de le secourir en dépit du bagne et de la chiourme.

Malgré sa figure altérée et sa tête rasée, il me parut avoir joui d'une certaine aisance, et j'appris même qu'il avait reçu de l'éducation. L'ayant interrogé avec affabilité, il me répondit qu'il était condamné à quinze ans, et que son camarade de couple, qui avait tué le come° était son fils, condamné à cinq ans. Je ne sais quel trouble j'éprouvai au son de sa voix, il me semblait même l'avoir vu quelque part. D'abord je craignais de trouver en lui [255] un prisonnier récidive qui m'avait connu en prison. Voulant le sonder afin de me garantir de toute trahison, je l'interrogeai encore :

« De quel pays es-tu, compagnon ? lui dis-je.

– De Paris, répondit-il, et mon fils aussi.

– Où demeurerais-tu à Paris ?

– J'étais agent d'affaires, rue du Bac.

– C'est assez, m'écriai-je, c'est assez ! je te connais..... J'aurai soin de toi autant que possible ; mais ne te vante de rien ou je t'abandonne. »

Un soupir fut sa réponse, et moi je fus pleurer en secret.

Quoi donc, me disais-je, la tête de mon frère va tomber sur un échafaud, mon père est au bagne, et moi, prisonnier évadé, je suis garde-chiourme ! En songeant à l'infamie qui pesait sur les miens et sur moi, je crus que ma race était maudite..... Egaré par le désespoir et l'horreur, je regardai mon père comme le fils d'un incube, et moi-même, je me crus un objet de réprobation..... Mais..... laisserai-je périr mon frère ?..... Il n'y a pas moyen de le sauver..... il faut qu'il meure ! ! ! Ah ! puisse-t-il, comme un vampire, sortir du cercueil pour puiser une nouvelle vie dans le sang de ses bourreaux !..... Après tout..... il est l'auteur de mon opprobre..... Mais non..... il est malheureux, il est mon frère, et je verrai tomber sa tête ! et je l'escorterai, dans la crainte qu'il n'échappe ! et tout son sang me [256] couvrira, comme si par ce moyen je devais être vengé de ses outrages !...

Oh ! malheureux frère !..... Mais vous, mon père, je briserai votre chaîne..... cette fois, au moins, vous me reconnaîtrez pour votre fils..... Oui, monstre, ton fils te sauvera..... il te sauvera, te dis-je, dût-il encore être ta victime ! C'en est fait, le crime me poursuivra toujours. En sauvant mon père, je me rends coupable ; en l'abandonnant à ses bourreaux, je suis toujours criminel : ou je transgresse les lois, ou j'outrage la nature ; ou je trahis mon devoir, ou je suis plus féroce qu'un argousin°..... Mon père, que tu sois homme ou démon, tu seras sauvé ; je le jure, oui, je le jure par l'enfer, si l'enfer doit être mon partage !

Cependant, c'était à mon tour à porter la nourriture aux forçats des cachots ; je vis mon malheureux frère, et, tout coupable qu'il était envers moi, sa position m'arracha des larmes. L'infortuné pouvait à peine supporter le fardeau de ses fers. J'aurais voulu lui

parler, je n'en avais pas la force ; mon cœur était gros de soupirs : je ne sais s'il était plus à plaindre que moi !

Enfin, le jour approchait où il devait subir le [257] jugement de la cour martiale. Le chirurgien l'ayant jugé assez rétabli pour marcher, je le vis aller au tribunal avec tristesse mais avec calme. Il répondit à ses juges d'une voix faible, et entendit prononcer son arrêt de mort sans émotion.

Pendant cet intervalle, je me gardai bien d'aller voir mon père, dans la crainte de me trahir. Ne pouvant empêcher la sentence de s'exécuter, je tâchai de m'affermir pour au moins sauver l'un, étant dans l'impossibilité de sauver l'autre.

Le lendemain, contre la coutume, on n'envoya pas les forçats aux travaux. Le bourreau préparait la guillotine dans la cour du bagne ; les comes^o et les argousins^o se promenaient avec gaîté ; une foule de curieux arrivaient pour voir quelle serait la contenance du condamné.

A onze heures, on fit assembler tous les forçats, et on les fit mettre en rang dans la cour pour les intimider par l'aspect de l'échafaud.

A midi, on fit sortir le patient de son cachot. En le voyant, c'est tout ce que je pus faire de me porter sur mes jambes. Mon pauvre frère fut garrotté en présence des spectateurs. Pendant tout ce lugubre appareil, il ne montra aucun signe de faiblesse ; il regardait même le couteau suspendu et demandait si cela serait bientôt fini.

Enfin, un come^o fit mettre tous les forçats à genoux. Alors on lut la sentence du condamné. Il [258] monta tranquillement sur l'échafaud ; je détournai la tête en pâlisant, et la chute du couteau m'annonça la mort de mon frère.

Chapitre XXXII

Ayant laissé passer plusieurs jours sans aller voir mon père, je résolu en fin¹¹³ de le visiter et de lui porter des consolations et des secours. Etendu sur son grabat, ce pauvre vieillard était dans la position la plus déchirante, son pied était enchaîné, à peine pouvait-il sortir de son lit. Affaibli par la souffrance et par la mort de son fils, ses yeux égarés semblaient prêts à s'éteindre, sa voix était rauque et sa respiration précipitée me faisait craindre pour ses jours.

En vain je l'appelai par son nom : il était en délire, son œil terne me fixa sans me reconnaître ; il me prit pour mon frère, me tendit les bras, poussa un cri lugubre et mordit la main que je lui présentais, croyant peut-être déchirer celle d'un de ses bourreaux.

J'attendis son retour à la raison. Ses premières paroles furent des imprécations ; en maudissant son épouse, il se maudissait ainsi : « J'avais une fille, dit-il d'une voix étouffée, mais elle est morte.... Je pourrais avoir encore un fils. Hélas ! je l'ai perdu ou plutôt je l'ai banni... Où est-il maintenant cet infor[260]tuné ? Est-il au bain comme son père ? S'il vit encore, il me déteste ; s'il souffre, il m'accuse.... Oh ! que je suis à plaindre !..... »

Il se tut, et je lui adressai des paroles de consolation.

« Prends courage, compagnon, lui dis-je ; espère que tes maux finiront bientôt.

– Mes maux ! s'écria-t-il ; sans compter ce qui me sera appliqué de nouveau par la cour martiale pour m'être évadé.

– Je te le répète, prends courage et sois prudent : quelqu'un s'intéresse à toi.

– Non ! je n'ai plus personne.... Tout le monde doit me haïr...

– Tiens, compagnon, prends ce peu de vin que je t'ai apporté : tu as besoin de force. » Il but le vin, et me pressa la main avec émotion.

« Qui êtes-vous ? me dit-il.

– Peu t'importe... Tout ce que je puis te dire, c'est que ton fils veille sur toi !

– Mon fils.... Avez-vous oublié ?...

– Je te répète que le dernier de tes enfants veille sur toi ! »

Je ne sais s'il me comprit. Ses yeux roulèrent comme ceux d'un damné ; de ses ongles il se déchira la figure et poussa des gémissements comme s'il était à l'agonie.

Pour cacher mon agitation, je m'éloignai, et deux jours après je fus le retrouver. [261]

Cette fois, il me parut mieux, et quelques verres de vin que je lui administrai le préparèrent à m'entendre avec plus de calme.

« Quel est, me dit-il, cet enfant qui veille sur moi ?

– L'aîné de tes fils est mort, répondis-je, tu n'as plus de fille, et tu sais que tu avais trois enfants.

– Il est vrai, mais je ne dois plus espérer sur lui¹¹⁴.

– Avez-vous pu croire qu'un garde-chiourme soit accessible à la pitié ? Si la nature n'avait ému mes entrailles, pensez-vous que je me serais exposé à braver la surveillance de mes chefs, qui me croiraient indignes de faire partie de leur bande s'ils me supposaient capable de commisération ? Je vous le dis donc, mais surtout que ni votre conduite, ni vos paroles ne décèlent ce que vous allez apprendre, je suis ce fils que vous avez abandonné !

¹¹³ Sic.

¹¹⁴ La construction *espérer sur*, qui apparaît dans plusieurs textes contemporains des *Mémoires d'un forban philosophe* et n'est pas répertoriée par la lexicographie générale, pourrait être influencée par *compter là-dessus* et *compter sur*. D'autre part, la présence dans les français régionaux de l'est de la France et de Suisse romande de la tournure *attendre sur* « attendre quelqu'un, quelque chose » pourrait être significative. Plus haut dans le texte (246) se trouve en effet le substantif *livrances* qui fait également partie du français de cette zone, ce qui laisse penser que l'auteur pourrait en être originaire.

Après une longue suite de malheurs, le besoin m'a forcé de m'enrôler dans la compagnie dont je porte l'uniforme, et après avoir vu périr mon frère que je n'ai pu sauver, je me trouve encore heureux de pouvoir briser vos fers.

Dans peu de temps, vous subirez un jugement de la cour martiale, à la suite duquel vous serez conduit au cachot pour trois mois, et c'est là que j'espère vous délivrer. En attendant, je vous procurerai tous les secours possibles ; et surtout ne m'appellez jamais par votre nom. » [262]

Mes paroles avaient tellement ému mon père, qu'il fut plus d'un quart d'heure sans pouvoir me répondre. J'attribuai son silence aux remords qui devaient le tourmenter, et, en effet, rien n'écrase un coupable comme les bienfaits qu'il est forcé de recevoir de celui qu'il a voulu perdre. Enfin, ayant retrouvé la voix : « Oh ! généreux enfant, me dit-il, j'ose à peine fixer mes yeux sur toi ! Je n'implore pas ta pitié : car tu vois ma misère... Je paie déjà mes crimes avec usure !... Laisse-moi, laisse-moi ! Je serai déjà trop content si tu me permets de t'appeler mon fils.

– Non, lui dis-je, je prétends vous sauver, c'est une chose arrêtée. Au revoir, mon père : vous me reverrez quand vous serez au cachot. »

Les cicatrices de ce pauvre vieillard étant à peu près fermées, la cour martiale instruisit son procès. Alors, comme je l'avais prévu, il fut condamné à trois ans de plus et à trois mois de cachot, au sortir duquel il devait subir en outre trois ans de double chaîne^(262/1).

Cependant, je préparai les choses nécessaires à l'évasion de mon père. D'abord, pour le mettre à l'abri des premières poursuites, j'eus le soin de louer [263] en ville une petite chambre où je résolus de le cacher pendant plusieurs semaines. Puis, avec un ressort de montre, je fabriquai un *bastringue* pour couper ses fers, et, comme Taupin m'avait appris le métier de serrurier, je fis toutes les clés nécessaires pour ouvrir les portes de son cachot. Bref, je n'oubliai pas un déguisement complet, y compris un tour de cheveux¹¹⁵, qui est la chose la plus essentielle au déguisement d'un forçat évadé.

Mon tour étant venu de porter la nourriture aux forçats des cachots, à l'heure où on leur porte la soupe, je me munis secrètement de mon paquet, dans lequel j'avais mis deux limes demi-rondes et le *bastringue* tout monté.

Arrivé près du cachot, je fis marcher devant moi le forçat qui portait le paquet aux gourgannes¹¹⁶ ; j'ouvris la porte ; et, au moment où il entra, ayant fait feinte de tomber, je le renversai avec son potage ; et, pendant qu'il cherchait à se débarrasser, je jetai le paquet à mon père, en jurant après lui, l'accusant d'être la cause de ma chute et de celle de son camarade. « Pour t'apprendre à vivre, lui dis-je avec humeur, tu te passeras de soupe aujourd'hui..... » Et, sans attendre sa réponse, je fis sortir le porteur du baquet pour fermer la porte.

Nous étions dans le mois de décembre : la pluie tombait avec violence ; tout m'assurait de la réussite de mon entreprise. A sept heures du soir, muni [264] de mes fausses clés et d'une lanterne sourde, je pénétrai dans les cachots. Mon père y avait déjà coupé ses fers, et se préparait à se couvrir de son déguisement. Je l'aidai pour avoir plus tôt fait ; et déjà nous nous préparions à sortir, quand nous entendîmes du bruit. C'était un sous-argousin°, qui faisait une visite extraordinaire. Etonné de trouver les portes ouvertes, il vint droit à nous ; mais trois coups de poignard m'assurèrent de sa discrétion. Ayant enfermé son cadavre dans le cachot, nous partîmes en silence. Un quart d'heure après, mon père était en sûreté.

¹¹⁵ Aujourd'hui vieillie, la locution *tour de cheveux* désigne une « bande, garniture de faux cheveux maintenue autour de la tête » (TLF s.v. *tour*).

¹¹⁶ *Sic*.

Après cette expédition, je rentrai au bagné suivant ma coutume. Aucune altération ne décelait le crime que je venais de commettre ; j'avais même la figure moins triste qu'à l'ordinaire. Je ne dérogeai à aucune de mes habitudes : je bus, je fumai, et fit fort gaîment ma partie avec mes collègues, quand, après dix heures, étant sur le point de faire notre ronde, on tira trois coups de canon.

Voilà toute la chiourme en déroute ! Qui est évadé ? se demandent les gardes. Qui est *crampé* ? se demandent les forçats. Je crus d'abord qu'on allait me parler de mon père ; mais pas du tout : c'était un bonnet-vert^(264/1). [265]

A minuit, on tira de nouveau trois coups de canon, et cette fois je vis transporter le cadavre du sous-argousin° et la casaque de mon père.

Je n'avais jamais remarqué tant de rumeur dans le bagné. La figure des gardes exprimait la crainte et l'étonnement, et les chuchotements des forçats dénonçaient leur satisfaction. Qui a pu fournir un déguisement, des limes et des armes à un condamné au cachot ? Voilà ce que chacun se demande..... Du reste, pas le moindre soupçon ; et la rage se borne à l'espoir de la vengeance.

Le lendemain matin, j'entendis crier : « Il est repris ! il est repris !.....

– Qui ça, demandai-je ?

– Le *fagot* des *castus*^(265/1). »

En entendant ces mots, la peur me saisit ; mais elle se passa bientôt en apprenant que c'était le bonnet-vert.

J'en fus fâché pour ce malheureux : son dos paya le meurtre du sous-argousin° ; et, comme il était déjà condamné à perpétuité, on ne put que lui faire subir six mois de cachot et trois ans de double chaîne.

^(262/1) Le forçat condamné à cette peine est attaché par un pied à une double chaîne longue de trois mètres, et cette double chaîne est rivée sur son banc.

^(264/1) Les forçats suspects ont des bonnets verts au lieu d'en avoir des rouges [ESNAULT 1965 s.v. *bonnet* signale que « les anciens bagnes avaient le *bonnet rouge*, forçat condamné à temps, et le *bonnet vert*, forçat condamné à vie »].

^(265/1) Le « forçat » des « cachots ».

Chapitre XXXIII

Lecteur, ne m'accuse pas si j'ai tué un sous-argousin^o : si je ne l'eusse pas fait, j'eusse été condamné, et mon père assommé. D'ailleurs, il n'y avait pas à choisir : c'est pourquoi je préfèrai sauver mon père et commettre un crime de plus. Un sous-argousin^o est un homme comme un autre, me dira-t-on ; mais mon père aussi était un homme ! et n'était-ce pas assez pour moi d'avoir vu mourir mon frère, sans être condamné à voir périr toute ma famille d'une manière aussi infamante et aussi barbare ? Ce n'est pas assez d'accuser quelqu'un, il faut se mettre à sa place. Si, au lieu de tuer l'argousin^o, je l'avais enfermé, ses cris auraient pu nous dénoncer, et il m'aurait ensuite reconnu. Implorer sa pitié ou le mettre dans la confidence, cette question est bonne pour ceux qui ne connaissent pas la chiourme : car les employés du bagne sont comme les forçats, c'est à celui qui trahira l'autre pour mériter la bienveillance du commissaire et obtenir de l'avancement.

Ainsi donc, il fallait tuer. Au surplus ce n'était qu'un argousin^o : une perte comme celle-là n'est pas difficile à remplacer.

Cependant, j'allais tous les jours visiter mon [267] père, et la nourriture que je lui portais lui fit bientôt oublier le bagne et les coups de bâton. Toute son inquiétude était d'être repris, et j'avouerai que cette pensée n'était pas la dernière de mes chagrins.

Comment s'y prendre pour sortir de la ville sans être reconnu. A chaque porte il y a des gardes-chiourmes ; la nuit, c'est chose impossible ; le jour, c'est très difficile. Je résolus donc d'attendre pour laisser perdre le souvenir de mon père et de l'argousin^o.

Que de prudence ne me fallait-il pas pour aller tous les jours rendre mes devoirs à ce malheureux vieillard. Vainement j'employais toutes mes précautions : la crainte d'être découvert me causait des transes inconcevables ; et, malgré tout ce que je pus faire, un de mes collègues, intrigué par mes fréquentes disparitions¹¹⁷, me fit suivre par un goujat et découvris la maison où j'allais. Heureusement ce collègue, mon intime, me jugea trop bien pour penser mal de moi, et attribua mes absences à une intrigue amoureuse.

Pour exciter l'hilarité de ses camarades, il leur fit part de sa découverte, et tous se promirent de s'amuser à mes dépens à la première occasion.

Un vendredi soir (j'ai déjà dit que ces jours ne sont pas toujours maudits), un de mes camarades me frappe sur l'épaule : « Eh ben ! confrère, comment vont tes amours ? Ah çà ! si tu te maries, j'espérons ben que tu m'inviteras à tes noces. [268]

– Me planches^o-tu, toi ? lui répliquai-je.

– Ah ! j'te reconnaissons là, toi, avec tes planches que j'tavons¹¹⁸ commandé d'scier d'long et qu'tu nous a scié d'travers.

– Explique-toi, alors je te répondrai.

– Que je m'explique... Nous savons qu'tas¹¹⁹ une bonne amie qui demeure dans telle rue et dans telle maison. » J'allais chanceler, mais un grand coup de vin me raffermir et me servit de réponse.

« Eh ! dis donc, mon vieux, n'bois pas tout ; j'ai l'gosier sec aussi, moi ; et puis, quand on a l'amour dans l'cœur, y m'semble qu'on n'doit pas avoir soif. »

Les spectateurs de cette scène comique partirent d'un éclat de rire. Pour leur donner le change, je me mis à rire avec eux, et je leur fis cette fausse confidence.

« Ecoutez donc, Messieurs, vous ne devez pas vous moquer de moi ; d'ailleurs, je ne me suis pas caché, vous le savez. La paie d'un garde-chiourme est si faible, ma foi, que

¹¹⁷ Variante rare et aujourd'hui vieillie de *disparition* (TLF).

¹¹⁸ On s'attendrait ici à trouver plutôt la forme *j't'avons*.

¹¹⁹ On s'attendrait ici à trouver plutôt la forme *qu't'as* comme c'est le cas aux pages 125 et 150.

j'ai répondu à l'amour d'une vieille veuve dont les écus me récompensent de ses quarante-huit ans sonnés. Si je lui plais, tant mieux pour moi ; je vous en souhaite autant à tous ; et pour mon compte, je m'en trouve fort bien : au moins cela me donne occasion de pouvoir quelquefois payer bouteille à mes amis.

– Voilà qui est parler, s'écrièrent les membre de la société, et demain, comme tu es de planton [269] à une des portes de la ville, tu seras invité à régaler tes camarades de garde.

– Eh bien ! puisque vous connaissez mon affaire, demain je régale, d'autant plus que ma vieille commère a toujours soin de me fournir la bourse quand je dois être vingt-quatre heures sans la voir. Cela, dit-elle, mon mignon, c'est pour te payer du chagrin que tu vas éprouver d'être aussi long-temps séparé de ta petite femme.

– Oh ! la bonne petite femme, elle mérite vraiment qu'on l'aime, dirent plusieurs voix. »

Comme le service nous rappelait au bain, nous nous séparâmes, et je promis la débauche pour le lendemain à mes confrères de planton.

On doit bien penser que je ne laissai pas échapper l'occasion de sauver mon père ; et, comme elle se présentait tout naturellement, je résolus de la mettre à profit. Le même jour, je me précautionnai de tout ce qui nous était nécessaire, je vendis ma montre d'or, je ramassai tout l'argent possible et fus trouver mon père. « Demain, à cinq heures du soir, lui dis-je, vous vous mettrez en route pour sortir par la porte qui conduit à Châteaulin, j'y serai de garde ; soyez sans inquiétude, à sept heures je vous rejoindrai au premier bouchon que vous trouverez à une lieue d'ici. Voici des hardes¹²⁰ pour vous et pour moi, je changerai seulement de costume au lieu du rendez-vous. » [270]

Mon père m'embrassa. Je le quittai en l'assurant de la réussite du projet, et je fus au bain recevoir l'ordre de service.

Le lendemain à midi, accompagné de mes camarades de garde, je me rendis au poste, et un instant après, ils ne manquèrent pas de me rappeler ma promesse de la veille. Je leur répondis que, ma maîtresse m'ayant donné en espèces des preuves de son amour, mon intention était de boire à sa santé avec mes amis ; et là-dessus je fus quérir un broc de vin au cabaret voisin.

Au train dont burent mes gardes-chiourmes, le broc fut bientôt vidé et rempli. A quatre heures, ils avaient déjà fait disparaître chacun le leur ; et comme ils ne pouvaient plus s'apercevoir de rien, il me fut facile de les enivrer complètement sans être obligé de trinquer avec eux.

Cependant, le planton de garde ne pouvait plus tenir sur ses jambes ; appuyé sur une borne, c'est tout au plus s'il pouvait me parler. « Camarade, lui dis-je, va te reposer un instant, je ferai ton service à ta place : car si un chef venait à passer, il s'apercevrait de ton ivresse. »

« Je ne suis pas si en ribotte¹²¹ que tu crois », dit-il en balbutiant. Toutefois il suivit mon conseil, et fut se coucher avec les autres.

Une heure après, mon père passa sans être aperçu. Enfin, je ne tardai pas à le suivre, et [271] l'ayant trouvé au rendez-vous, nous nous mîmes en route.

Je n'entreprendrai pas les détails de ce voyage, aussi pénible que dangereux ; je m'arrêterai seulement aux principales circonstances, ne voulant pas grossir mon livre de détails minutieux. Je dirai donc qu'à la réserve de mon poignard et de mes pistolets, je cachai mon sabre et mon uniforme dans des broussailles. Après trois nuits de marche, nous arrivâmes à Paimboeuf, et nous y embarquâmes sur une toue chargée d'huîtres, qui,

¹²⁰ Cf. note 67.

¹²¹ Variante graphique de *ribote*, cf. par exemple DELESALLE 1896 s.v. *ivre*.

malgré les glaçons, remontait la Loire pour Orléans. Arrivés à Amboise, je ne jugeai pas convenable d'aller plus loin, mon intention étant d'aller en Allemagne par la Lorraine.

Nous étions alors au milieu du mois de janvier, le froid était des plus violents, et la campagne, couverte de neige, présentait partout l'horreur et la solitude. Obligés de voyager la nuit pour éviter la rencontre de la gendarmerie, nous étions exposés à toutes les rigueurs de la saison et de la faim. Poursuivis comme des bêtes féroces, le jour nous nous cachions dans les buissons, le soir nous allions chercher notre nourriture dans des cabanes isolées. Si on refusait de nous donner du pain, nous en achetions de force. Parfois nous étions rebutés par des personnes dont la maison annonçait la richesse : alors je tirais mon poignard, et par crainte on nous [272] donnait ce que par pitié nous devions obtenir.

Habitants des grandes cités, impitoyables opulents, vous qui regorgez d'abondance, combien êtes vous criminels quand vous fermez l'oreille à la voix des malheureux ! Femmes coquettes, aimables prodiges, tandis que vous vous préparez à courir aux plaisirs, tandis que des mains mercenaires épuisent toutes les ressources de l'art pour vous vendre à grand prix de la jeunesse et des attraits, tandis que vous jouissez d'avance, n'entendez-vous pas frapper à votre porte ?..... Si les haillons du misérable qui vous implore vous font soupçonner un forçat évadé, ne le chassez pas ! Songez qu'il fut peut-être un soldat dont la main a détourné le sabre prêt à percer le sein de votre frère, de votre amant, de votre époux ! Songez que, l'homme étant susceptible d'égarement, l'amour ou une juste vengeance ont pu faire un forçat d'un jeune adolescent ! Songez, vous dis-je, que dans les bagnes il y a d'innocentes victimes. Il y a aussi des brigands ! Si c'est un de ces derniers, ah ! soyez généreuse, et par vos bienfaits forcez-le à rougir de son opprobre.

Il y avait déjà huit jours que nous poursuivions ce pénible voyage, quand un soir, sur le point de nous mettre en route, mon père me dit qu'il voulait passer la nuit dans la forêt où nous étions cachés, pour se reposer de ses fatigues. Eloignés de [273] toute habitation, je voulus me hasarder à le porter sur mes épaules ; mais j'étais tellement épuisé que je dus y renoncer.

La nuit étant déjà fort avancée, je la redoutais par un froid aussi rigoureux. A la fleur de l'âge, je ne craignais pas pour moi ; mais le pauvre vieillard me faisait pitié. « Je suis accablé de sommeil, me dit-il ; je suis persuadé que le repos me fera du bien. Laisse-moi, mon cher fils : demain nous poursuivrons notre route. » Et sans attendre ma réponse il s'endormit profondément.

Ne pouvant le résoudre à partir, je le couvris d'une partie de mes vêtements ; pour moi, je passai la nuit en marchant pour ne pas me laisser engourdir, et je me gardai bien de déranger mon père, espérant le trouver moins fatigué à son réveil.

Insensé ! j'ignorais que le sommeil causé par le froid est un symptôme de mort. Le matin, l'ayant appelé par son nom pour l'engager à gagner une chaumière, je n'en reçus aucune réponse. Alors je découvris sa figure. Hélas ! Quelle fut ma terreur ! Une salive glacée était durcie autour de sa bouche entr'ouverte, ses yeux étaient ternes, plus de respiration, ses membres étaient roides ; la mort m'avait ravi mon infortuné père !

Ne voulant pas abandonner ses restes à la faim des corbeaux, je ramassai toutes mes forces pour le porter dans quelque habitation, lorsque j'entendis [274] les aboiements d'un chien à peu de distance de moi. Aussitôt je poussai des cris ; on répondit à ma voix, et dans l'instant je vis accourir un chasseur.

C'était justement le maire d'un village éloigné de cinq quarts de lieu¹²². Je lui montrai en pleurant le corps de mon père. Ce brave homme m'invita à le suivre ; puis, ayant appelé deux paysans qui l'accompagnaient, ils se chargèrent du cadavre, et le transportèrent dans une ferme.

¹²² Sic.

C'était la maison de ce maire. Il se chargea à ses frais des funérailles du pauvre ; pour comble de générosité, il me fit une charité de cent francs, et, trois jours après, je partis pour Nantes, non sans avoir pleuré sur la tombe du forçat.

Chapitre XXXIV

Vêtu assez déceimment, je m'étais logé dans un hôtel garni, afin de vivre le moins mal possible, en attendant ma résolution sur le parti que j'avais à prendre. Mais tandis que, silencieusement assis dans ma petite chambre, je déplorais le malheur d'être né, j'entends frapper à ma porte ; on ouvre, et je vois paraître mon hôtelière. « Monsieur, dit-elle en entrant, je vous demande pardon de mon indiscretion ; je venais seulement pour remplir une petite formalité.... Mais je m'aperçois que vous avez de la peine.... auriez-vous des parents à regretter ?.... »

– Après de grands malheurs, j'ai eu celui de voir périr toute ma famille.... Vous venez peut-être me demander mon passe-port ?

– Oui, je venais.... Ne m'accusez pas d'être indiscrete : vous souffrez, je m'intéresse à vous ; dites-moi si je puis vous consoler.

– Impossible, madame. Sans parents, sans ressources, sans état, je n'espère sur personne¹²³ ; je ne vois rien que d'affreux pour moi, et la misère....

– Mais vous me paraissez avoir reçu une éducation distinguée, et, avec une petite recommanda[276]tion, nous avons des négociants dans cette ville qui pourraient vous donner de l'emploi dans leurs bureaux.

– Des recommandations, madame ! Je suis inconnu.

– Et comptez-vous ma connaissance pour rien ? Allons, allons, prenez courage, je me charge de votre affaire. J'en ai placé bien d'autres, et, Dieu merci, vous ne serez pas le dernier. Quant à votre passe-port, nous en parlerons plus tard. En attendant, restez chez moi, vous y êtes sous ma protection. »

Elle me fit une courte révérence, disparut, et je suis encore à douter si cette femme généreuse appartient à la race des hommes.

Après deux jours d'incertitude, la même dame vint encore me rendre visite. « Monsieur, me dit-elle, si vous désirez venir avec moi, je vous ai trouvé un emploi assez lucratif.

– Cela serait-il possible ?

– Oui, très possible : huit cents francs par an, la table, le logement, et promesse d'avancement. »

Stupéfait d'un bonheur aussi inattendu, je suis machinalement ma bienfaitrice. Elle me conduit d'un pas précipité, et s'arrête devant une maison de belle apparence. Après avoir sonné, elle entre sans se faire annoncer, me fait traverser plusieurs appartements, et m'introduit sans façon dans un [277] cabinet où je vois assis près d'une table un gros papa dont la figure joviale porte l'empreinte de la bonté.

« Monsieur le négociant, dit ma protectrice, voici votre homme, et je vous déclare que je vous fais là un présent d'ami.

– De quel pays êtes-vous ? me demanda le négociant en me regardant avec bienveillance.

– De Marseille, Monsieur.

– Pourtant vous n'avez pas l'accent provençal. Comment vous nommez-vous ? Quel est votre âge ?

– Je me nomme Emmanuel Demaignan ; je suis âgé de trente-cinq ans.

– De Maignan ! Êtes-vous noble ?

– Je n'ai jamais aspiré à cette vanité.

¹²³ Cf. note 113.

– Vous avez raison, et, pour mon compte, je n’aime pas ces gens-là : car on prétend qu’ils cherchent à faire rétablir le droit d’aînesse. Savez-vous l’anglais.

– Oui, Monsieur.

– Tant mieux : vous tiendrez ma correspondance. En attendant, je vais appeler un domestique qui vous conduira dans votre appartement ; et si vous avez besoin d’argent pour vous procurer les vêtements nécessaires à la toilette d’un commis de négociant, je vous en avancerai sur vos appointements. Présenté par la femme la plus respectable de Nantes, je compte sur vous. L’avenir me prouvera si vous méritez la confiance d’un honnête [278] homme. Si vous avez eu des malheurs, je vous plains. Remplissez bien vos devoirs, et vous bénirez celle qui vous fait entrer chez moi. »

Emu jusqu’au fond de l’âme, je me retirai en saluant mon nouveau patron, et je jurai de réparer mes torts.

Chapitre XXXV

Il faut avoir été malheureux, il faut avoir été honnête homme, il faut avoir été voleur, il faut avoir été mouchard, pour apprécier combien il est préférable de suivre le chemin de l'honneur, quand les circonstances vous le permettent. A propos de circonstances, je n'appliquerai pas ce système à ceux qui obéissent à leur mauvais penchant. Il en est qui cherchent des circonstances, et ceux-là sont vraiment coupables.

Cependant je remplissais mes devoirs avec exactitude ; je sortais rarement, j'occupais mes loisirs à me perfectionner dans l'étude de la langue anglaise. Aussi mon patron, satisfait, augmenta bientôt mes appointements. Je mangeais à sa table ; j'étais admis dans ses soirées ; et trois mois se passèrent avant de m'apercevoir qu'il avait une fille belle et vertueuse. Son épouse, décédée depuis long-temps, lui avait laissé une fortune immense. Son commerce, répandu jusqu'aux Indes, avait aussi augmenté ses richesses ; et, sans être ni plus grand ni plus fier, sa bourse était ouverte à l'indigence comme à ses amis.

Dans les soirées qui se donnaient régulièrement [280] chez lui toutes les semaines, j'avais remarqué une jeune veuve, dont la figure était faite pour inspirer de l'amour. Jamais cette passion n'était arrivée jusqu'à moi ; mais la douce tranquillité de ma vie, l'espérance de compter au rang des citoyens, je dirai plus, l'aspect du bonheur domestique, me donnaient l'envie de me mettre au nombre des pères de famille.

Si j'avais remarqué ma belle veuve, je ne lui étais pas indifférent. Sa conversation me plaisait ; la mienne lui plaisait aussi. Ignorant l'art de la galanterie, je lui parlais avec franchise. De son côté, elle me parlait avec douceur. Enfin, ma mélancolie et ma naïveté égarèrent son cœur. Je l'aimais, ou plutôt nous nous aimions ; et mon patron ne fut pas le dernier à provoquer notre hymen.

J'étais sans fortune ; mon amante était riche. Des parents intéressés essayèrent en vain d'entraver notre mariage : elle n'en fut que plus aimante, et moi plus amoureux. Mais, pour me marier, il me fallait des papiers de famille, il me fallait un extrait de naissance, les extraits mortuaires de mes parents, un congé de service militaire ; et cela ne laissait pas que de me donner beaucoup d'inquiétudes. Mais je me souvenais des leçons de Taupin ! Je n'avais pas oublié la manière de contrefaire des signatures et des cachets. S'il ne faut plus qu'un crime pour me rendre heureux, me [281] disais-je, je ne dois pas balancer à¹²⁴ le consommer. D'ailleurs, ce crime ne peut nuire à personne. Eh bien ! je le consommerai ; oui, je le consommerai ! Et bientôt je partis pour Marseille.

Là, il ne me fut pas difficile de fabriquer tous les papiers nécessaires à mon mariage et deux mois après je revins à Nantes, où je trouvai ma jeune veuve plus aimante et plus aimée.

Possédant la confiance de mon patron, il me chérissait, et ne prétendait pas donner sujet aux parents de ma future d'avoir à se plaindre d'être lié à un homme sans fortune.

« Vous savez, me dit-il, que j'ai besoin d'un correspondant à Portsmouth. Si votre intention est d'embrasser le commerce après votre mariage, vous vous rendrez dans cette ville avec votre femme, et les gros bénéfices dont je vous indemniserai vous vaudront un établissement certain. »

Quelque temps après, je conduisis ma fiancée à l'autel. Oh ! non, jamais je n'oublierai cette cérémonie imposante. C'est là surtout que je jurai d'être honnête homme. Et quand mon épouse fut conduite au lit nuptial, il me semblait entendre une voix qui criait *au voleur ! au mouchard !*

¹²⁴ *Balancer à* est fréquemment attesté au XIX^e siècle dans le sens d'« être irrésolu, indécis » (NOËL/CHAPSAL 1826).

Je ne dirai rien du bonheur que j'ai éprouvé : encore une fois, les instants heureux sont trop courts pour en parler. Je ne prétends pas non plus causer des évanouissements ni des attaques de nerfs aux [282] femmes à la mode. Je veux être bref : c'est mon style.

Un brick prêt à mettre à la voile nous transporta à Portsmouth ; une maison superbement meublée nous y attendait ; et là, nous vécûmes provisoirement satisfaits l'un de l'autre.

Tout allait bien, mon commerce me rapportait de grands bénéfices, mon capital grossissait. Au lieu d'être commis, j'en avais à mon tour. Ma femme tenait ses soirées ; elle avait sa voiture, ses femmes et moi, pour lui plaire, j'avais aussi mes gens. Je me lançais dans le monde ; les lords venaient honorer ma table de leur présence. Oh ! puissent tous les diables emporter tous les lords !

Ma femme avait de la fortune, j'en conviens ; mon profit était considérable, je le sais : mais la dépense du ménage était trois fois plus grande que nos revenus ; et puis, je m'aperçus que l'amour de madame s'évaporait insensiblement ; je m'aperçus encore de certaines prévenances envers un jeune freluquet se disant mon ami ; enfin, la garde-robe de ma femme se multipliait à vue d'œil, et, chose étonnante, ma caisse n'en souffrait pas ; jamais on ne me faisait la moindre demande d'argent ; tous les jours, mon épouse étalait de nouveaux bijoux et aucun bijoutier ne me rendait visite. C'étaient des cachemires, des dentelles, et toutes ces belles parures ne me coûtaient pas un sou.

De mon côté, je me comportais avec la plus [283] grande circonspection ; je laissai mon épouse libre de ses volontés ; aussi savait-elle en user libéralement. Souvent je passais plusieurs jours sans la voir : ou elle était au bal, ou elle était à la campagne, ou elle était.....

De mon naturel, je ne suis pas jaloux ; cependant j'entendais chuchoter en ma présence. Dans un pays étranger, j'avais une réputation à soutenir. Parfois, je prenais le parti de fuir en Amérique. Mais l'amour me retenait encore, l'espoir de reconnaître ma femme vertueuse m'arrêtait, la crainte de lui causer du chagrin subjuguait la violence de mon caractère, et le souvenir du passé me résignait à souffrir.

Chapitre XXXVI

Obligé de me rendre en Belgique pour la transaction d'un procès avec un négociant d'Anvers, j'informai mon épouse de mon départ, d'autant plus qu'un dogre était prêt à mettre à la voile pour Ostende.

A cette nouvelle, je vis avec surprise ma chère moitié s'affliger et se plaindre de ce que je l'aimais assez peu pour m'éloigner d'elle, et ses larmes s'arrêtaient sur mon cœur. Il me semble encore la voir : elle me suppliait de retarder mon voyage ; elle se penchait la tête sur ma poitrine ; elle faisait..... que dis-je ! elle faisait toutes les grimaces et toutes les contorsions d'une femme infidèle.

Si je partis, ce ne fut pas sans peine. Pour la première fois, elle daigna m'accompagner dans sa voiture jusqu'au port ; enfin elle se lamentait comme si j'allais m'embarquer pour les Grandes-Indes.

La perfide ! j'aurais dû lui apprendre qu'elle était l'épouse d'un meurtrier, d'un proscrit, d'un mouchard ; j'aurais dû la traîner sur la tombe de Taupin, et lui prouver qu'un voleur avait plus d'honneur qu'elle !

Avec quelle bonhomie, pourtant, je croyais à sa [285] douleur ! je m'accusais intérieurement de l'avoir soupçonnée ; j'attribuais ses défauts à son éducation, à sa jeunesse, et je me promettais de réparer mes torts envers elle par une confiance plus entière.

Cependant je me voyais avec espoir revenir, dans peu, près de ma chère Romélie. Un bon vent d'ouest nous favorisait ; nous découvrîmes bientôt les côtes de la France.

Terre maudite, c'est donc toi qui as refusé de me porter ; comme une marâtre, tu ne m'as accordé que le pain de la souffrance ! Après m'avoir enseigné ta doctrine, après m'avoir nourri de tes propres forfaits, tu m'as châtié, et, plus cruelle que la mère d'un cannibale, tu voulais m'immoler pour t'engraisser de ma chair et t'abreuver de mon sang.

Pourquoi donc, ô France, mes bourreaux sont-ils tes enfants chéris ? Soldat, tu m'as chassé ; vertueux, tu m'as condamné ; mouchard, tu m'as soutenu ; et garde-chiourme, tu m'as souri. A quelle espèce faut-il donc appartenir pour être bien venu de toi ? Je l'ignore, et peut-être l'ignores-tu toi-même. Mais quand tu dresseras tes échafauds, tâche au moins de mieux choisir tes victimes.

Cependant, après la plus heureuse navigation, notre navire entra dans le port d'Ostende. Je ne m'amusai pas long-temps dans cette ville ; le lendemain je pris la barque de Gand, et vingt heures après je descendis à la Tête de Flandre. [286]

Je laissai passer plusieurs jours avant de me rendre à la bourse d'Anvers. Là, je vis une foule de négociants et de marchands de toutes les nations. On y parlait d'assurances sur la vie, d'assurances pour la marine, contre l'incendie, du moins ceux qui s'entretenaient en français, car la plupart s'exprimaient en hollandais ou en flamand. J'entendis aussi parler d'une société pour favoriser l'industrie nationale.

Curieux de me mettre au courant du commerce des Pays-Bas, je m'adressai à un gros *myn-heer*¹²⁵ : c'était un agent de la banque d'Anvers. Il me parla avec assez d'honnêteté pour un Flamand, et me donna de singuliers renseignements.

« Quelle est, lui dis-je, cette société pour favoriser l'industrie nationale ?

– C'est la perle des institutions, répondit-il ; c'est le plus ferme soutien du commerce, et la richesse de l'état ! Figurez-vous une institution fondée par un roi libéral pour la prospérité de ses sujets et de son royaume ; une société qui prête à quatre pour

¹²⁵ « monsieur ».

cent au premier venu, sans frais d'escompte ni de déplacement ; enfin ce chef-d'œuvre de la bonté de notre monarque est la gloire de notre industrie et l'effroi de la banqueroute.

– Et la liberté des Belges est sans doute protégée ?

– A votre demande, on voit bien que vous ar[287]rivez de la Grande-Bretagne, car tous les peuples limitrophes sont jaloux du bonheur de la Belgique. Y a-t-il en Europe un royaume où le prince écoute comme dans celui-ci les plaintes et les demandes de ses sujets ? Tous les mercredis de chaque semaine, Guillaume¹²⁶ donne audience, et tout le monde a droit de s'y présenter.

– Mais il me semble avoir entendu dire par un personnage important que le peuple était frappé d'un impôt nommé mouture¹²⁷ ?....

– Ce personnage-là est un séditieux ! Il est vraiment surprenant que les provinces méridionales se plaignent, tandis qu'en Hollande le peuple se trouve fort heureux de pouvoir contribuer à la prospérité du gouvernement ; d'ailleurs la liberté peut-elle se payer trop cher ?

– Avez-vous, comme en France et en Angleterre, des libéraux et des ultras, des *wighs* et des *tories* ?

– Tous ces mots-là sont inconnus chez nous ; et puis les nobles et puissants seigneurs des états-généraux s'en rapportent tous à la bonté paternelle de notre monarque, et voilà pourquoi ils sont toujours d'accord. Quand une question est proposée, les états ne s'assemblent que pour la forme, car on sait d'avance qu'elle doit être acceptée. En Belgique, le roi, les états-généraux, les ministres, les gouverneurs et leurs bourgmestres, tout cela ne fait qu'un : aussi, [288] jamais de discorde, rarement on parle de politique, et nous nous reposons tellement sur la sagesse du gouvernement, que nous nous occupons toujours des démêlés de nos voisins sans nous inquiéter de ce qui se passe à Bruxelles et à La Haye.

– Que vous êtes heureux ! lui dis-je. A l'abri de l'orage, vous examinez la tempête ; calmes, vous voyez sillonner la foudre qui écrase les empires ; nulle discorde politique ne divise vos familles ; unis comme des frères, vous vivez en paix sous les lois du père qui vous gouverne.

– En vérité, s'écria le banquier, vous raisonnez comme un Belge. Si j'étais le roi, vous seriez naturalisé gratis.

– En coûte-t-il beaucoup pour se faire naturaliser ?

– Fort peu de choses..... six cents florins.

– Et après cela on est libre de parler et d'écrire ?

– Oh ! très libre, pourvu, toutefois, que vous ne critiquiez en rien ni le roi, ni sa famille, ni les ministres, ni les états-généraux, ni les gouverneurs, ni les tribunaux, ni les fonctionnaires, ni les bourgmestres, ni leurs commettants. »

Commençant à revenir de mon enthousiasme, je continuai mes questions pour en savoir davantage. « Et les peines, repris-je, sont-elles sévères contre les écrivains qui défendent les libertés ?

– Comment, qui défendent ?... dites donc qui tuent les libertés, qui vilipendent¹²⁸ le roi et se mo[289]quent de ses ordonnances. Non, monsieur, les peines ne sont pas sévères, et même pas assez. Quand on est par trop séditieux, on vous condamne soit à six mois de prison, soit à deux, à trois ou à quatre ans, soit aux galères à temps ou à perpétuité, et, en cas de besoin à la peine de mort.

¹²⁶ Il s'agit de Guillaume I^{er} des Pays-Bas qui régna de 1815 à 1840 et qui donnait effectivement audience à ses sujets tous les mercredis (voir MARMIER 1840).

¹²⁷ Impôt établi en 1821 qui suscita de nombreuses réactions négatives auprès des contribuables. Il semble avoir été l'une des causes de la Révolution de 1830 (sur cette taxe voir DEMOULIN 1936).

¹²⁸ *Sic*.

– A la peine de mort !... On dresse donc aussi des échafauds en Belgique ?

– Des échafauds.... des échafauds.... hum !... ce n'est pas tout-à-fait le mot.... En Hollande, par exemple, au lieu de vous exposer ignominieusement, comme en France, on vous fait monter sur une espèce de petit théâtre, et là, le bourreau fait le simulacre de vous trancher la tête, et voilà tout.... Ou bien on vous attache une corde au cou, et vous y restez pendu jusqu'à ce que mort s'ensuive. »

Dans les provinces méridionales, c'est-à-dire dans les Flandres et dans le pays Wallon, c'est bien différent. Dans ces contrées, on sent tellement le Français, qu'on vous expose aux regards du peuple ou qu'on vous guillotine absolument à l'instar de Paris.

« Et vos juges, j'aime à le croire, tâchent de mitiger le plus possible la condamnation des accusés ?

– Ah ! cela dépend des ordres qui leur sont donnés : car n'étant pas inamovibles, vous devez [290] penser qu'ils sont soumis à la volonté des ministres..... Mettez-vous à leur place.... Là-dedans il y a des pères de famille..... Savez-vous qu'en cas de refus d'obéir, ils seraient destitués..... Et puis, *myn-heer* Van Maasien¹²⁹ ne plaisante pas : c'est un gaillard qui a le bras long.

– Oh ! misérable peuple, m'écriai-je, voilà donc ta liberté !

– Faites silence, me dit-il en me pressant la main : comme vous ne payez pas de contributions, vous pourriez être arrêté. Savez-vous qu'il y a en Belgique un arrêté royal, du mois d'avril 1815, qui est très sévère contre les propos séditieux ? Savez-vous qu'il y en a encore un autre, de 1818, qui ne vaut pas mieux, et vous seriez bientôt coffré ?

– Mais, monsieur, je ne vous conçois pas : tantôt vous êtes pour ; après, vous êtes contre. On dirait vraiment que vous vous faites jeu de mon ignorance.

– Ah ! dame, il le faut bien, me dit-il : je suis agent de la banque ; je dois manger à tous les râteliers. Ma fortune dépend de la société générale du syndicat. Que sais-je, moi ?..... Je crains encore qu'elle ne vienne à dépendre de la société du Luxembourg. Si vous êtes honnête homme, vous devez assez concevoir que je suis forcé de dire du bien de tout le monde. Telle est la politique de notre sage gouvernement : beaucoup de fonctionnaires copieusement payés, peu de soldats et beaucoup d'officiers, cela donne de la force et du crédit.

– Oui, mais cela ruine l'état.

– Oui, mais vous ne comptez pas les contributions.

– Et quels sont les contribuables ?

– Des malheureux, à la vérité, des pauvres diables sans le sou. Quand ils ne paient pas, on vend leurs meubles, on les met en prison.... rien de plus juste. Au surplus, il faut bien que quelqu'un paie..... Si on attaquait les portefeuilles, cela ruinerait le commerce, et cela ruinerait le pays.

– A ce que je vois, on ne considère dans votre pays que très peu d'individus : ce sont ceux qui ont l'art de se rendre utiles aux juifs de la nation. Ceux-là seuls sont favorisés ; le reste est, comme la classe féodale, obligé de nourrir la noblesse.

– Chez nous, on ne connaît pas de nobles, pourtant.

– Peu m'importe à moi s'ils sont appelés comtes, barons ou banquiers ! Si les résultats sont les mêmes, les Belges n'en sont pas moins exposés à leur cupidité.

– On voit bien que vous êtes encore neuf ; et si vous étiez agent de la banque, vous penseriez autrement. Ecoutez : demain faites-moi le plaisir de venir accepter ma soupe ; et alors je vous mettrai au courant. [292]

– Au revoir donc, lui dis-je ; à demain ! Je me plais à croire que, guidé par vos conseils, mon voyage ne sera pas infructueux. » Et je le saluai pour me rendre à l'hôtel.

¹²⁹ Il s'agit probablement ici de Cornelius van Maanen (1769-1846) qui fut ministre de la justice du royaume des Pays-Bas entre 1815 et 1842.

Chapitre XXXVII

J'avais bien l'intention d'aller retrouver mon banquier ; mais ayant à m'informer du négociant avec lequel j'avais des affaires, je me mis à sa recherche, et le trouvai non sans une infinité de peines. Je ne sais si le fripon m'avait donné une fausse adresse ; le fait est qu'il ne demeurait pas où il m'avait indiqué. L'ayant enfin trouvé dans un hôtel garni, je lui parlai de la transaction mentionnée par sa lettre. Au lieu de répondre à ma question, il m'entretint de la société du Luxembourg, et m'avoua qu'il y avait placé tous ses fonds.

« Quelle est cette société, lui dis-je ; promet-elle beaucoup ? »

– Tout assure que l'effet suivra la promesse ; d'ailleurs le roi y a une grande part, et le ministre de l'intérieur est un des cinq principaux. Figurez-vous un canal immense joignant la Meuse à la Moselle, un souterrain, des colonies, une exploitation de mines sur toutes les parties du royaume ; rien de mieux institué... Au reste, lisez : voilà les statuts.

– C'est fort bien ; mais où sont les garanties ?

– Comment, les garanties ? et pour qui prenez-[294]vous le roi et sa famille, et le ministre de l'intérieur, et messieurs..... ?

– Je laisse les gens pour ce qu'ils sont ; et je vois fort bien, d'après ces statuts, que ces messieurs se font d'abord à chacun un don de cent mille florins à prendre sur les fonds des actionnaires, et en cas de dissolution, ils s'empareront d'un dixième de ce qui restera, sans compter leurs actions. Quant au canal, je souhaite sa réussite : il enrichira le pays, étendra le commerce et accélérera la civilisation. Pour ce qui est des mines, c'est autre chose. Je ne vois dans ceci que des recherches abandonnées à la société. Or il y a de la différence entre des recherches et du minerai. Si donc ces recherches sont sans effet, c'est un don qui me paraît suspect. »

Là-dessus je lui tournai le dos, et sans songer à mon invitation de la veille, je pris la route de Bruxelles.

Comme j'avais des lettres de recommandation pour un négociant de cette ville, je m'y rendis, non sans redouter d'y rencontrer encore un banquier et un sociétaire ; mais cette fois j'eus le plaisir de ne pas rencontrer de ces êtres vils dont l'étude se borne à gagner de l'argent, n'importe comment. Je vis ce qu'on peut appeler un homme du monde, ayant de l'éducation et connaissant les intérêts de son pays.

Lui ayant parlé de société générale des Pays-[295]Bas pour favoriser l'industrie nationale, il sourit avec amertume ; et après avoir gardé un instant de silence, il parla en ces termes : « Il y a effectivement en Belgique une société de ce genre ; mais, loin de répondre au but de protéger l'industrie et le commerce, elle anéantit au contraire l'espoir des marchands de la classe moyenne. Dans ce pays, tout se fait par cabale. Si j'ai le malheur de déplaire aux agents de la banque, mes billets sont sans valeur, mon nom est décrédité, et je suis obligé de faire banqueroute. Pour qui cette société est-elle instituée ? Pour les banquiers seulement. Ces messieurs y puisent des fonds à quatre pour cent d'intérêt, et les rendent ensuite aux menus commerçants à six et à huit ; et c'est la raison qui en fait interdire les gens dont les affaires nécessitent de fréquents emprunts. Il y a, j'en conviens, des personnes admises à jouir des faveurs de la société ; mais cette supercherie n'est qu'un manteau pour couvrir les manœuvres des accapareurs. En Belgique, le gouvernement et la banque c'est tout un : aussi est-ce la banque qui perçoit les contributions et en fait le monopole ; et pourtant ce sont deux corps séparés ; la banque ne profite pas moins des intérêts des fonds de l'état.

Quand on considère ces choses, il n'est pas surprenant de voir le commerce anéanti dans nos provinces. On n'y voit de gens aisés que les fonctionnaires [296] publics ; mais ceux-là se gardent bien d'oser faire la moindre observation.

Qui osera dire que la Belgique est florissante ? elle est écrasée par sa dette, et sa dette ne se paie pas ; on met des impôts sur des marchandises indigènes comme pour étouffer notre commerce au profit du commerce étranger. Ce n'est pas tout : pourquoi a-t-on établi le droit de mouture¹³⁰ ? C'est afin de traiter nos provinces méridionales en pays conquis. Certes, si, en Hollande, on ne mange pas de pain, ce droit ne pèse pas sur elle : alors, une moitié du royaume est obligée de payer pour l'autre. Il en est de même des autres contributions : le Hollandais, ayant toute sa fortune en portefeuille, s'embarrasse fort peu si le Flamand et le Wallon contribuent pour lui.

Mais la banque vient d'enfanter un nouveau monstre qui pourrait à son tour faire pièce à plus d'un menu banquier : je veux parler de la société du Luxembourg. Cinq particuliers sont imaginé de former¹³¹ une société pour construire un canal et pour exploiter des mines dans quelques provinces d'Outre-Meuse. D'abord, ils soumirent au ministre de l'intérieur les statuts de la société ; le ministre qui était un des membres de l'association, s'adressa au roi, et, comme le roi était lui-même un des principaux actionnaires, il s'accorda ainsi qu'à ses coassociés la concession du canal à perpétuité.

[297]

Ce n'était pas assez : il fallait des fonds. Parmi ces cinq membres, il y a le trésorier, deux directeurs et un secrétaire de la banque ; comme particuliers, ces messieurs s'adressèrent une demande pour avoir de l'argent, et, après s'être assemblés, ils jugèrent à propos de s'accorder leur demande.

Plutôt que de jouer une telle comédie, ils auraient mieux fait d'établir leurs conventions sans détour au lieu d'insulter des citoyens indignés d'une conduite aussi scandaleuse.

A présent, la suite pourra devenir funeste à la généralité des banquiers, aux négociants. Si plus tard la société du Luxembourg a besoin d'actionnaires, ses principaux membres étant attachés à la banque, ne leur sera-t-il pas permis de dire à ceux qui auront besoin d'eux : « On vous avancera des fonds, mais à condition que vous prendrez une ou plusieurs actions dans la société du Luxembourg. »

Je veux bien croire que leur intention n'est pas d'en agir ainsi ; mais ils en ont le pouvoir, et ces messieurs n'étant pas infaillibles, leur puissance doit être suspecte à tout homme sensé.

« Et la liberté ?

– On n'est pas plus libre ici qu'ailleurs. Si les nobles n'y jouissent pas d'un grand crédit, en revanche les magistrats y exercent un pouvoir absolu, et cela revient au même. Si la France a ses jésuites, la Belgique a les siens ; en France ils prêchent la [298] religion, en Belgique ils prêchent le commerce, et des deux côtés ils détruisent les doctrines qu'ils enseignent. Un jésuite catholique n'est pas plus dangereux qu'un jésuite protestant ; l'un et l'autre sont intéressés à faire des dupes, et partout le plus faible travaille pour le profit du plus fort ou du plus rusé.

Il y a des jésuites à Rome, comme il y a des jésuites à Genève. Un athée peut aussi bien être un jésuite qu'un homme d'église : car j'entends par ce nom un fourbe, un hypocrite, un ambitieux, un fripon, qui cherche à dominer pour imposer des contributions et des lois à la faiblesse et à la crédulité.

En matière de liberté, si la France a ses mouchards, la Belgique a ses experts. En France, il faut être prévenu d'un crime pour subir une visite domiciliaire ; en Belgique, il n'y a pas tant de formalités. De gré ou de force, les experts entrent chez vous sans mandat d'arrêt ni commissaire de police : ils visitent vos meubles, votre linge, pour vous taxer à

¹³⁰ Cf. note 126.

¹³¹ Il faut probablement lire soit *se sont imaginé de*, construction qui apparaît fréquemment dans les textes de l'époque, soit *ont imaginé de*, construction attestée chez Bescherelle 1845.

leur guise : par là, ils connaissent les secrets et la misère des familles, et peuvent dévoiler au public ce que la honte concentrait dans le foyer domestique.

Maintenant, si, d'après l'évaluation des experts, un pauvre paysan est imposé de manière à ne pouvoir payer, on lui vend ses meubles ; n'importe quels sont les besoins de sa famille, on lui arrache **[299]** sa subsistance ; malgré les cris de sa femme et de ses enfants, ses provisions de trois mois sont vendues à l'encan ! Voilà la liberté en Belgique !

– Mais les tribunaux ?....

– Nos tribunaux sont la parodie de la justice. Les juges, n'osant lever les yeux assez haut pour réprimer les grands coupables, s'attachent à frapper la classe indigente, pour montrer à ceux-là seuls que les lois existent. Il est des provinces où l'on punit d'un an de prison un paysan qui aura donné un soufflet à son adversaire ; dans d'autres endroits, le meurtre est impuni ; on dirait que le code n'est fait que pour des mercenaires.

– S'il en est ainsi, mon voyage est inutile, et mon prétendu négociant d'Anvers ne me paiera pas.

– Il vous reste une ressource : le trône est accessible à tout le monde, et c'est là où le peuple belge va se consoler.

– En effet, quand un malheureux a droit de se plaindre à l'arbitre de sa destinée, bien reçu ou rejeté, il emporte au moins la satisfaction d'avoir pu exhaler sa douleur.

– Le prince ne rebute jamais personne : qui le hait en entrant le chérit en sortant ; affable, il vous interroge pour connaître le détail de votre demande ; il s'informe de vos affaires domestiques ; enfin, il désire vous savoir heureux. **[300]**

– Eh bien, comme je ne serais pas fâché de voir une figure royale, j'irai porter ma plainte à votre monarque, ne fût-ce que pour le voir et lui parler. Adieu. C'est demain mercredi : je vais préparer ma requête. » Et je partis, encore tout ému de ce que je venais d'apprendre.

Chapitre XXXVIII

C'est étonnant comme peu de jours de félicité effacent de la mémoire de longues années de malheurs et souffrances. Opulent, je ne rebutais jamais le pauvre, et en songeant au passé, je croyais me rappeler un rêve pénible. Nullement gêné, on eût dit que dès mon enfance j'avais mené la vie d'un seigneur. Libéral, je prodiguais l'or, je parlais avec aplomb, et si je marchais, je levais la tête avec fierté, comme si le crime n'était pas mon escorte.

Après avoir été mouchard, j'allais m'adresser à un roi ! S'il savait cependant que le couteau de la justice a été suspendu sur ma tête ? Hélas ! plus juste que le restant des hommes, peut-être il me demanderait pourquoi ? peut-être en apprenant mon histoire serait-il le premier à me consoler... ?

Mais le souvenir du malheur était effacé ; je faisais ma toilette comme une personne habituée à la cour. Accoutumé aux caprices de la fortune, rien ne pouvait ni m'affecter ni me réjouir : j'étais comme une lame dont la trempe est à l'épreuve.

A midi, je fis venir une voiture, et m'y plaçai [302] d'un air d'importance après avoir commandé de me conduire au palais. Là, des valets me désignèrent une espèce d'escalier de caserne. Après l'avoir grimpé, j'ouvris une porte, et j'entrai dans une antichambre, où un huissier me fit écrire sur une liste mon nom, ma profession et le lieu de ma naissance.

Je croyais que le roi était dans l'appartement voisin ; je me trompais : on me fit entrer dans un grand salon modestement meublé, où il y avait une foule d'individus de tous les rangs qui se promenaient de long en large.

Les uns étaient assis ; les autres étaient groupés et avaient l'air de gens affairés ; la plupart pensaient à ce qu'ils avaient à dire, et j'étais de ce nombre.

Cependant, je commençais à m'ennuyer d'attendre, quand un personnage à épée, qui s'ennuyait aussi, m'adressa la parole, se plaignant de rester aussi long-temps pour avoir son tour.

« Sa Majesté a peut-être des affaires importantes aujourd'hui, lui dis-je.

— Du tout, répondit-il : c'est à cause de la cohue des officiers de la garde communale. Je ne sais vraiment ce que ces gens-là viennent faire ici : le roi se passerait fort bien de leurs compliments, d'autant plus qu'on les suppose plus prêts à battre en retraite qu'à marcher en avant si on a besoin d'eux.

— Est-ce qu'ils vont prêter serment ?

— Non pas ! Etonnés de se voir décorés d'épau[303]lètes, ils vont les montrer aux rois¹³² et l'assurer de leur dévouement ; mais dans tout cela, il n'y a que de la vanité, et demain ces messieurs-là seront fiers de pouvoir se vanter aux paysans de leurs villages d'avoir parlé au roi.

— Il faut avouer que le prince a beaucoup d'indulgence.

— Dites donc trop de patience : car il me semble qu'il doit écouter avant tout les plaintes de ses sujets ; il aura tout le temps après de prêter l'oreille aux compliments.

— Je vous crois ; mais il dérogerait à l'ordre établi, puisque les militaires et les fonctionnaires publics sont présentés avant les particuliers.

— Je conçois votre raisonnement ; mais quand il sera fatigué, il n'écouterait plus aussi facilement ma plainte.

— A ce que vous me laissez entrevoir, vous avez des réclamations à faire.

— Monsieur, je vais me plaindre du bourgmestre de notre commune : notaire et magistrat à la fois, il accapare tout ; il s'embarrasse peu si les autres meurent de faim.

— Vous êtes-vous plaint aux états-généraux ?

¹³² Sic.

– Cela serait inutile, car il est bon de vous dire que les nobles et puissants seigneurs sont divisés en trois factions. La première, c'est la faction hollandaise, et, comme la plus nombreuse, elle est la plus [304] puissante ; la seconde est composée de Flamands ; la troisième, de Wallons ; et de ces deux dernières, divisées d'idiome et d'esprit national, sont les deux plus faibles.

– Je croyais cependant que les états-généraux étaient toujours d'accord.

– C'est tout simple, ils ne disent jamais rien, et souvent, sans savoir de quoi il s'agit, ils votent à la pluralité des voix.

– La même chose ; mais nous espérons que nos provinces méridionales se montreront un jour, et que la Hollande aura du fil à retordre.

– N'y a-t-il pas des gouverneurs qui prennent les intérêts des provinces ?

– Un gouverneur et un pacha c'est synonyme. Comme en Turquie, chaque province a des agas, des motsallams, des capidjis, des délibaches et des janissaires. Absolument comme en Turquie, toutes ces provinces sont divisées d'opinions et d'intérêts ; on dirait vraiment que les gouverneurs ou pachas en sont les rois : aussi bien ont-ils leurs cours et leurs partisans, et les gens en place les redoutent comme les serviteurs du prince.

– Et le roi ?

– Il s'en rapporte toujours à eux.

– Et vos bourgmestres ?

– Ils sont comme les cheiks des tribus arabes, c'est-à-dire qu'ils exercent un pouvoir absolu sur [305] leurs administrés, et celui qui s'en plaint passe pour un turbulent de commune.

– Alors, on n'est donc pas libre en Belgique ?

– Libre comme au temps jadis. Autrefois on avait un seigneur ; à présent le nom est changé, c'est un bourgmestre. Autrefois on payait la dîme ; aujourd'hui on paie la quinte : c'est le double. Autrefois on payait la gabelle ; maintenant c'est le droit de mouture. Autrefois on pouvait se plaindre au seigneur, et dans notre siècle de lumière, on ne sait plus à qui s'adresser.

– Mais, encore une fois, et le roi ?.....

– Le roi s'en rapporte aux ministres *ses serviteurs*, les serviteurs aux gouverneurs, les gouverneurs aux bourgmestres, et ceux-ci, ayant connaissance de la réclamation, le taxent d'importance à la première occasion.

– Pourquoi venez-vous à l'audience, alors ?

– C'est en dernier ressort. Autrefois, celui qui allait déposer sa plainte aux pieds du trône imposait aux magistrats ; mais depuis que les visites au palais sont devenues à la mode, les bourgmestres et compagnie ne s'en soucient plus, certains d'être appuyés par les gouverneurs leurs seigneurs et maîtres.

– Ne suit-on pas les arrêtés ?

– Bah ! oui, les arrêtés ! Parlez de cela à trois quarts de lieues de Bruxelles, on ne saura pas ce [306] que vous voulez dire. Ce n'est pas le roi qu'on accuse : ce sont ses ministres et leurs esclaves. Car notre monarque est bon ; il a des défauts, c'est vrai, mais on n'y prend pas garde quand on considère qu'il est le seul au monde qui écoute les plaintes de ses sujets. »

Comme il achevait ces paroles, un huissier appela plusieurs noms. Me trouvant compris dans son appel, je fus introduit dans une autre salle moins spacieuse pour attendre l'audience du roi. Le plus profond silence régnait. Tandis que chacun était appelé particulièrement, je réfléchis à ce que je venais d'entendre. Et c'est ici, me disais-je, c'est pour ainsi dire aux pieds du trône que j'apprends les malheurs de la Belgique ! S'il est vrai, ô monarque, que tes sujets aient besoin de ton appui, protège-les : tu goûteras dans leur amour autant de bonheur qu'un père au milieu de ses enfants.

Et je suis à la porte d'un roi ! dans un instant je serai devant lui ! O temple ! ô sanctuaire ! si c'est dans ton sein que réside le dernier espoir des infortunés, mes malheurs sont finis.

Mon tour étant arrivé, le chambellan me fit entrer..... Je m'attendais à voir un roi : je m'étais trompé, je vis un homme ! Surpris, mais non déconcerté, je considérai ce bon prince. Le sourire règne sur sa bouche, son teint est un peu basané, son regard est pénétrant. Après lui avoir fait part du [307] sujet qui m'amenait près de lui, il me demanda quelle était ma patrie, mon commerce. Enfin, après m'avoir parlé avec beaucoup de bienveillance, il promit de me répondre.

Je pris congé de lui, et je sortis par une autre porte, en chérissant autant ce bon roi que je plaignais son peuple.

Depuis plusieurs semaines j'attendais une réponse, quand j'appris que mon négociant d'Anvers était mort d'une indigestion.

Il était fort inutile alors de rester en Belgique. Je me rendis à Ostende, où je m'embarquai sur un lougre faisant voiles pour l'île de Wight.

Adieu, peuples d'avares et de misérables ! m'écriai-je en partant ; adieu, terre où j'avais cru respirer un air libre ! Comme un lépreux, tu te consumes lentement, sans espoir de guérir ta plaie ! Toutes les nations envient ta prospérité, et en abordant tes rives je vois pleurer tes enfants. Je vois des citoyens qui cherchent à ruiner leurs concitoyens ; je vois ton agriculture en souffrance, ton commerce épuisé, ton industrie perdue, ton crédit sans valeur et tes manufactures abolies.

Je te plains trop, ô nation libérale, pour te reprocher ta misère ! Généreuse, tu donnes asyle au proscrit ; belle quoique languissante, tu fais encore l'admiration de l'étranger ; pauvre, on t'a vue soulager la Grèce opprimée ; fière, tu ne vas pas men[308]dier la pitié de tes voisins ; tu vis dans l'espoir d'un heureux avenir, et tu te fies avec raison sur¹³³ le courage de tes mandataires et dans la justice de ta cause.

Jamais, non jamais je n'oublierai la beauté de ton climat, ni tes campagnes, ni tes cités, ni tes laborieux habitants, ni tes oppresseurs, ni ta misère, ni ton roi !

¹³³ *Se fier sur* est une construction largement attestée au XIX^e siècle, aujourd'hui sortie d'usage (voir par exemple LAVEAUX 1822 s.v. *fier*).

Chapitre XXXIX

Arrivé à l'île de Wight, je me rendis de suite à Portsmouth, et comme j'avais des affaires à terminer en ville avant d'aller chez moi, je fus retardé jusqu'à la nuit. A onze heures je sonne : le garde magasin vient m'ouvrir, et je crois remarquer dans ses traits que je ne suis pas attendu.

« Votre maîtresse est-elle ici ? lui dis-je.

– Oui..... monsieur, répond-il en balbutiant ; du moins..... je le crois.

– C'est cependant une chose que vous devez savoir..... Savez-vous si elle est chez elle ?

– Monsieur, je ne fais que rentrer : je vais demander à sa femme de chambre.

– Non, restez ici, John : je veux vous parler ; suivez-moi dans mon cabinet. »

Le domestique m'ayant suivi en tremblant :

« Tout le monde est-il couché dans la maison ? lui dis-je.

– Monsieur, je n'attends plus que Jenny.

– Et comment n'est-elle pas encore rentrée ?

– Elle est en commission pour madame. »

Pendant cette conversation, j'étais tourmenté par [310] une rage concentrée ; je lisais ma honte dans les regards de mon domestique. Alors, je ne regrettais pas une épouse infidèle, je regrettais la prison ! Muni de valeurs assez considérables, je m'étais armé, crainte de fâcheuses rencontres, et certes j'étais loin de m'attendre à la plus humiliante.

« John, repris-je, avouez-moi la vérité : voilà vingt guinées. Où est votre maîtresse ?

– Dans sa chambre, avec.....

– Avec qui ?..... Réponds.

– Vous connaissez ce jeune baronnet, votre ami ?

– C'est bien, John ; j'en sais assez. »

Aussitôt je remonte sans bruit vers l'appartement de ma femme ; j'entre..... O souvenir affreux ! je la vois encore prodiguant des baisers au plus lâche des hommes ! A mon aspect, elle pousse un cri sourd. Je ne leur donne pas le temps de se reconnaître : deux coups de poignard tuent le séducteur et l'infidèle. Je regarde avec rage leur sang qui fume et se confond ; je jouis de leur douloureuse agonie ; j'attends leurs derniers soupirs ; puis je ferme la porte à la clé, et je retourne à mon cabinet, comme si rien n'était.

Ainsi donc, je suis aussi banni de l'Angleterre ! Où irai-je ?..... où fuirai-je le malheur et la honte ?..... La France m'attend pour me tourmenter ; l'Angleterre me prépare des supplices..... [311] Romélie ! oh ! cruelle Romélie, combien tu me fais souffrir !..... Puisse la foudre écraser Rome et tout ce qui tient de son nom !..... Romélie ! s'il est un autre monde, je te souhaite le supplice que j'éprouve !

Cependant la servante ayant sonné pour rentrer, je défendis de lui ouvrir la porte. La nuit, je m'occupai à régler mes affaires ; j'écrivis plusieurs lettres à divers négociants, et je n'oubliai pas de rendre compte de ma gestion à mon bienfaiteur, en lui faisant part de mon malheur et de ma fuite. Je partis de grand matin pour me rendre à Londres. J'y restai plusieurs jours. On parlait déjà de mon affaire à la Bourse : c'est pourquoi je pris la route de Dagenesst¹³⁴. Un brick, destiné pour l'Amérique, étant prêt à mettre à la voile, je m'abouchai avec le capitaine, et m'embarquai sans passeport.

¹³⁴ Mis pour « Dungeness ».

Chapitre XL

Malgré mes chagrins, je dormais profondément, bercé par le tangage du vaisseau ; mon espèce de lit était placé dans une cabane attenante à la chambre du capitaine ; on y entrait par une petite porte à coulisses ; j'y étais chaudement empaqueté comme dans une boîte.

Tout à coup j'entendis la voix d'un matelot en vigie crier : « Navire !

– De quel côté ?

– Vent à nous.

– C'est un petit marsouin hollandais, dit le capitaine : laissons-le passer ; il ne vaut seulement pas un boulet ; d'ailleurs, il ne serait pas prudent de faire des captures avant d'avoir démanché^(312/1). »

Etonné de ces paroles, je sors de mon trou, et je m'aperçois seulement alors que le vaisseau était armé de seize canons et contenait six fois trop de monde pour un navire de son port. Le premier individu qui m'adressa la parole fut le capitaine : « Eh bien ! [313] l'embarqué de Dungenesst¹³⁵, comment avez-vous passé la nuit ?

– Fort bien, capitaine ; mais votre charge est donc bien importante, à voir l'armement de votre vaisseau ?

– En effet, rien de plus précieux : du fer, du plomb, du soufre, du salpêtre et du charbon.

– Faites-vous partie de la marine royale ?

– Notre pavillon n'est pas celui de la marine royale ; quand il sera temps de le hisser, vous en verrez la couleur : c'est tout simplement du blanc et du noir.

– Vous êtes donc corsaire ?

– Corsaire, pirate, forban, écumeur de mer, appelez tout cela comme vous l'entendrez ; mais notre asyle, c'est l'Océan ; notre patrie, c'est nous ; le roi, c'est moi ; et nos ennemis sont les hommes. Avez-vous déjà navigué ?

– Oui, sur une mer plus fertile en naufrages que celle où vous résidez. Cette mer nourrit des monstres appelés hommes, mille fois plus voraces que les requins de votre Océan. Ici, vous craignez le feu, l'eau et la tempête ; et là on appréhende de plus la rage des bêtes féroces qui vous entourent.

– Vous avez été bien malheureux ?

– Oui : malheureux et misérable, j'ai été poursuivi comme un renard ; j'ai dû me cacher dans les bois ; on eût dit que la terre me repoussait. [314]

– Eh bien ! la mer vous reçoit. Savez-vous manier le sabre ?

– Je sais frapper du poignard ! Quand viendra le moment, vous l'éprouverez ; d'autres aussi l'apprendront, et ceux-là n'iront pas dire comment je m'y suis pris. Touchez là, capitaine : je suis des vôtres.

– Holà ! mousse, apporte nous ici du rhum : nous allons boire à notre fraternité. Mais voici un dogre hollandais : je vais le héler.

– Ho ! du navire, ho ! ! ! !

– Ho !....

– D'où venez-vous ?

– De Bordeaux !

– Où allez-vous ?

– A Anvers !

^(312/1) *Démancher*, en terme de marine, veut dire « sortir de la Manche ».

¹³⁵ Cf. note 133.

- Comment vous nommez-vous ?
- La Maria !
- Bon voyage ! »

Cependant, malgré les vents contraires nous doublâmes le cap Bévisier¹³⁶, l'île de Wight et celle de Wassan¹³⁷. « A présent, me dit le capitaine, nous allons croiser à la hauteur des îles Açores, en attendant une prise. Nous avons vent arrière, on va déferler toutes les voiles, mettre les bouts-dehors, et déployer nos bonnettes. »

Il commanda ce service, et la manœuvre se fit avec promptitude et silence.

« Si vous avez été malheureux, me dit ensuite [315] le capitaine, je n'ai pas moins à me plaindre de la rigueur du destin. Lieutenant à bord d'un vaisseau de premier rang de la marine anglaise, j'étais sur le point de me marier avec la fille d'un riche négociant ; mais mon commandant, jaloux de mon bonheur, me priva de l'objet de mon amour. Le croiriez-vous, ce scélérat me noircit tellement à ses yeux, que l'ingrate m'abandonna pour se donner à lui. Il fit plus : il l'embarqua sur notre vaisseau, pour mieux me faire sentir le poids de mon malheur, et m'accablait devant elle de son orgueil et de ses mépris. Haï de l'équipage, il était facile de le punir : aussi je ne manquai pas de le faire. Le châtement injuste qu'il fit subir à un matelot consomma sa perte. Les esprits étaient montés ; je saisis l'instant : à la tête de nos plus braves marins, j'arrête le commandant, et, pour me venger de son épouse, je le fais pendre devant elle. Alors, changeant de direction, nous fîmes voile pour les Philippines, où, après avoir désarmé et vendu notre vaisseau, je fis l'acquisition de celui-ci. Ces braves marins me proposèrent de les accepter pour compagnons ; le reste se dispersa, et la femme, amourachée d'un quartier-maître, s'en fut avec lui. Depuis ce temps, trois riches captures nous ont payé de nos travaux, et si je vous ai fait prendre à terre en vous persuadant que j'allais en Amérique, c'était pour savoir si on parlait de nous. » [316]

Cependant, après quinze jours de navigation, nous aperçûmes un trois-mâts : aussitôt le capitaine fit serrer les bonnettes et carguer les huniers pour ralentir notre marche. Le soir, le bâtiment n'était plus qu'à une lieue, et le lendemain matin il était à portée de canon.

« Nous allons voir chaud¹³⁸, dit le capitaine ; il a deux rang de sabords, et c'est à nous qu'il en veut. »

En même temps il donne le signal, le branle-bas sonne, tout l'équipage paraît, et se prépare à combattre avec le silence du désespoir et le calme des héros.

« Où allez-vous ? nous crie-t-on en anglais.

- A New-Yorck¹³⁹ !
- Vous n'êtes pas sur la route !
- Si vous avez un pilote à bord, nous en avons besoin !
- De quelle nation êtes-vous ?
- Hollandais !
- Hissez votre pavillon ! »

Aussitôt un grand drapeau noir, où étaient une tête de mort, des os en croix et des larmes, se déploie dans les airs. En même temps un tonneau de rhum est apporté sur le pont, et nos marins vont y puiser la soif du meurtre et le mépris du trépas.

¹³⁶ Probablement un cap à la hauteur de Pevensey dont Bévisier – que l'on trouve parfois aussi orthographié *Bevézier* – est une corruption française.

¹³⁷ Probablement l'île d'Ouessan.

¹³⁸ *Voir chaud* n'est pas répertoriée par la lexicographie de l'époque. Peut-être l'auteur a-t-il voulu écrire *avoir chaud*.

¹³⁹ Graphie courante au XIX^e siècle.

Cependant le vaisseau ennemi faisant un changement de manœuvre pour se préparer au combat ; déjà une grande partie de la voilure était carguée, [317] il ne conserva que ses quatre voiles majeures. Dans ce moment, nous lui envoyâmes une bordée, et nous vîmes tomber son perroquet de fougue et entendîmes des cris de désespoir. Tandis que nous virions de bord, pour lui disputer le vent, il nous envoya sa volée : nos bossoirs furent endommagés ; une de nos ancres tomba dans la mer.

« Attention ! matelots : ils pointent à l'horizon !

– A l'abordage ! s'écrièrent les marins.

– A l'abordage ! s'écria le capitaine. » Et il disposa sa manœuvre de manière à couper le vaisseau ennemi, et en même temps il l'enfila du feu de son artillerie. Cette fois, son grand mât de hune, en tombant, écrasa une partie de l'équipage. Mais leur nombre était six fois plus fort que le nôtre ; leur artillerie, plus formidable, nous foudroyait ; déjà nous avions des braves à regretter ; notre mâture était fort endommagée, et notre carène était percée de toutes parts.

« Amis ! nous sommes perdus : ne mourons pas seuls ! Allons amarrer notre beaupré dans leurs manœuvres : nous les brûlerons. » Et après la plus habile exécution, l'avant de notre navire fut se choquer contre l'autre.

« Amarrez le beaupré à leur grande vergue, et mettez le feu partout : ils périront avec nous !

– Mettrons-nous le feu à la Sainte-Barbe¹⁴⁰, capitaine ? dit un matelot. [318]

– Non : nous pourrions sauter sans les faire périr. »

Le commandement s'exécute, et pendant que la flamme se communiquait, nos marins jettent des pots à feu sur l'ennemi. Bientôt l'incendie se propage ; la frégate, au désespoir, met son pavillon en berne ; nous montons à l'abordage ; tout tombe, tout meurt autour de nous ; le sang des deux partis se mêle ; d'un côté c'est la flamme, de l'autre c'est le sabre ou le poignard ; partout c'est la mort !

Oh ! que de cadavres vont être la pâture des requins ! Tant mieux ! ceux-là ne feront plus de mal à leurs semblables.

Jamais je n'ai sabré avec autant de plaisir ! Sans cesse auprès du capitaine, je volais à sa défense ou il venait à la mienne. Non, je ne saurais nombrer tous les coups que j'ai portés, ni mesurer le sang que j'ai versé ! A présent, si je meurs, au moins ce sera pour quelque chose.

Mais tandis que la victoire se balance, le feu embrase notre vaisseau, et l'explosion des poudres nous apprend que nous n'avons plus l'espoir de nous sauver. Notre capitaine mourut, percé comme un crible. Déjà couvert de blessures, je ne laissai pas de le venger. Je ne me connaissais plus ; je me savais même plus sur qui je dirigeais mes coups. Tous mes compagnons périrent. J'avais l'intention de mourir avec eux ; mais j'étais destiné à un autre genre de mort. [319]

Affaibli, mais non désarmé, je frappais toujours, quand une voix s'écria : « Ne le tuez pas ! ne le tuez pas ! réservons-le. » Celui-là fut ma dernière victime. Percé de balles, je tombai sur son cadavre.

¹⁴⁰ Dans le vocabulaire maritime, nom donné à la soute à munition.

Chapitre XLI

Je ne saurais rendre compte de ce qui se passa ensuite ; seulement je crus sortir d'un profond sommeil quand je revins à moi. J'étais couché sur un cadre ; on me prodiguait tous les soins ; rien ne me faisait encore savoir que j'étais prisonnier. J'appris par la suite qu'un vaisseau, en ayant aperçu un autre avec le pavillon en berne, était arrivé à son secours, et que, peu de temps après, il avait sauté. J'ignore comment je fus transporté. J'ai su pourtant que de l'équipage victorieux il restait seulement dix hommes ; du reste, je ne savais rien sur notre direction. On observait un silence rigoureux avec moi, on me plaignait, on vantait mon courage : les consolations se bornaient là.

Après plusieurs jours de navigation, mes forces étant un peu revenues, on me permit de respirer sur le pont ; mais deux gardes observaient mes mouvements.

Enfin on crie : « Terre ! Le navire entre dans le port de Liverpool, et je vois avec surprise une foule de peuple se rassembler. Sont-ils pris ? sont-ils pris ? » [321] demande-t-on ; et le silence des matelots dit assez quel a été le sort de l'autre vaisseau.

Cependant on me fait descendre à terre ; le peuple m'entoure, et j'entends plusieurs voix se demander si je suis seul. Encore faible pour supporter une marche assez longue, deux gardes me soutiennent ; j'ai le bras gauche en écharpe et la tête enveloppée.

« De quel pays est-il ? est-ce le capitaine ? pauvre homme ! comme il a l'air souffrant ! où le conduit-on ? sera-t-il pendu ? » Telles sont les questions qui sont faites à la fois.

« Et le premier vaisseau envoyé à leur poursuite reviendra-t-il bientôt ?

– Il est sauté ! m'écriai-je.

– Eh ! bien, s'il est sauté, tu danseras, toi, maudit forban, écumeur de mer !....

– Silence ! dit un des gardes ; respectez le malheur, ou je fais feu sur vous ! »

J'arrive à la porte de la prison. On me conduit dans une petite chambre bien grillée. Un chirurgien panse mes blessures, et je crois lire sur ses traits qu'il est un brave homme.

« Si vous avez besoin de quelque chose, me dit-il, le geôlier vous le donnera. Prenez courage.

– Oh ! le courage ne me manque pas. Si j'ai su braver la mort, je puis encore en faire autant. »

On me dépose sur un lit. Un gardien ne quitte [322] pas ma chambre. Six semaines passent ; j'emploie ce temps à écrire mes mémoires ; ma santé se rétablit, et mes derniers moments s'approchent. Le quarante-troisième jour de ma détention, un juge est venu me rendre visite ; en entrant, il m'a salué avec politesse. En vérité, on ne saurait pendre les gens plus poliment.

« Êtes-vous mieux portant ? m'a-t-il dit.

– Oui, monsieur, et j'espère que mes maux seront bientôt finis.

– De quel pays êtes-vous ?

– Vous ne le saurez pas !

– Je désirerais vous sauver. On m'a parlé de votre bravoure..... Mais mon devoir.....

– Votre devoir, monsieur, est d'interroger les coupables et de leur montrer le chemin de l'échafaud ; vos valets font le reste.

– Je ne viens pas ici pour vous insulter : j'apprécie seulement les désagréments de mon état. Il m'en coûte de remplir de telles fonctions. Hélas ! avec un courage aussi héroïque, de la grandeur d'âme et des talents, comment vous êtes-vous retrouvé dans une telle circonstance ?

– Demandez cela aux hommes, vos semblables : ils vous répondront pour moi.

– A votre accent, vous êtes Anglais, je pense ?

– Je suis de ce monde, et plus pour long-temps.

– Adieu, monsieur, je vous quitte. » Il me [323] tend la main ; je lui donne la mienne ; il la presse avec émotion, et je vois briller une larme dans ses yeux.

Cinquante-trois jours se sont écoulés. J'ai encore subi deux interrogatoires. Mon parti est pris ; je suis résigné à mourir. Après tant de calamités, je ne puis mieux faire pour terminer mes malheurs. J'attends la corde avec impatience, comme dans les bras palpitants d'une amante chérie. Il me semble que j'éprouverai en mourant toutes les sensations de la volupté.

Ainsi, mortels, vous ne me ferez plus souffrir ! vous-mêmes allez terminer mon supplice ! En vain vous croyez me punir : votre châtement sera ma récompense ! A présent je vous brave ; vous ne pourrez plus me faire de mal. Jusqu'à présent, ma vie vous a rendus jaloux : vous allez la prendre ; vous jouirez avec délices du spectacle de mon trépas. Qu'aurez-vous à me reprocher ? Rois des nations ! je vais être pendu : écoutez mes derniers accents. J'ai fait ce que Romulus a fait ; j'ai suivi l'exemple des Pharamond, des Carlovingiens¹⁴¹, des Capets, et pourtant je vais être pendu ! Si Darius, vainqueur, eût fait pendre Alexandre, on ne parlerait plus de lui ; et si les Gaulois eussent été assez forts pour pendre César, nous n'eussions pas été conquis, ni les Bretons, ni les Germains non plus, et César eût passé parmi nous pour un brigand. [324]

Jacques Clément¹⁴² passait pour un saint à Rome, et pour un scélérat au camp de Henri IV, et si Henri IV lui-même n'eût été victorieux, il eût été maudit. Pourquoi, au lieu d'honorer Mazarin et Richelieu¹⁴³, ne les a-t-on pas pendus ? pourquoi ne pend-on pas les ministres qui oppriment les libertés et outragent les cendres des défenseurs des peuples ? pourquoi ne pend-on pas Wellington à Londres, Metternich à Vienne, et Van-Maanen à Bruxelles ? pourquoi ne pend-on pas les traîtres à leurs patries ? Il y en a tant !

M. Delaveau a fait sabrer les habitants de Paris¹⁴⁴ : ai-je mérité plus que lui d'être pendu ?

En général, la moitié des hommes voudrait pendre l'autre moitié : les ultras voudraient voir les libéraux pendus, et les libéraux pendraient volontiers les ultras ; les pauvres pendraient les riches, les riches étoufferaient les pauvres ; toutes les routes ne seraient bordées que par des guirlandes de pendus. Si l'Angleterre pouvait, elle mettrait la France à la potence ; la France filerait la corde de l'Autriche ; tous les peuples s'étrangleraient ; et si Dieu était juste, pour punir les habitants de la terre, il pendrait la terre elle-même à la planète de Saturne.

Coupable, je dois subir la mort, dira-t-on : car, si les lois ne réprimaient pas les crimes, la certitude de l'impunité cumulerait les criminels et mettrait la société en danger. Sachez donc, sots habi[325]tants de ce monde, que, chaque chose ayant son contraire, le mal est le contraire du bien. Vous êtes bien heureux en vérité que le mal soit là tout exprès pour faire ressortir vos médiocres qualités : sans le mal, je vous le demande, où l'honneur puiserait-il son éclat ? Le mot probité serait nul, la vertu étrangère ; sans passions il n'y aurait plus de grands hommes, tout tomberait, l'ordre social serait perdu. Ainsi donc, humiliez-vous devant moi, et si je suis coupable, tout bien considéré, vous devez m'en savoir de l'obligation.

¹⁴¹ *Sic.*

¹⁴² Assassin d'Henri III, Jacques Clément (1567-1589) fut exécuté sur le champ en raison de ses rapports privilégiés avec les Huguenots ; il obtint toutefois le soutien de nombreux catholiques.

¹⁴³ Pour les auteurs de la période romantique et comme l'explique LEDDA : « Richelieu représente le type même du politique qui assoit son autorité sur le sang versé [...], un despote sans merci » (2009, p. 539).

¹⁴⁴ D'après l'ouvrage de FROMENT (1829), sous la direction de Delavau, la police aurait sabré de nombreuses personnes en échange de gratifications.

Cette réflexion est à peine finie, qu'on ouvre ma porte, et je vois paraître un constable.

« Monsieur, me dit-il en entrant, je viens vous demander si vous avez choisi un avocat.

– La mort plaidera ma cause ; c'est à elle qu'appartient maintenant le droit de me défendre.

– Alors je dois vous avertir que vous serez jugé demain.

– Tant mieux, mon affaire sera plus tôt faite.

– Mais, monsieur, vous n'êtes pas encore condamné, et vous parlez comme si vous l'étiez déjà ; d'ailleurs, ne devez-vous pas espérer dans la clémence de nos juges et la sagesse de nos lois ?

– Vos lois sont comme la peste : si elles ne tuent pas, au moins flétrissent-elles les malheureux qu'elles soupçonnent. »

Le jour suivant, on me fait sortir ; je marche [326] libre, mais entouré d'une garde nombreuse et d'une multitude de tous les rangs ; je suis l'objet de tous les regards ; le silence règne comme à une cérémonie funèbre. J'arrive au tribunal ; je monte avec calme sur le banc des accusés. La cour est assemblée.

Après lecture du procès-verbal, le lord-juge m'interroge ainsi :

« Comment vous nommez-vous ?

– Je ne le sais pas.

– Quel est votre pays ?

– La terre.

– Qui êtes-vous donc ?

– Je l'ignore moi-même : enfant du hasard, je suis descendu ici-bas comme une pierre qui se détache du sommet d'une montagne, roule de précipice en précipice, et maintenant je vais m'abymer dans le dernier.

– Exerciez-vous une profession ?

– Ma profession était la vôtre, ou plutôt celle de tous les êtres : je cherchais ma nourriture, et je fuyais le mal qu'on voulait me faire.

– Etiez-vous le chef des pirates ?

– J'étais passager.

– Où vous êtes-vous embarqué ?

– A Dungenesst¹⁴⁵. Un brick était en rade ; apprenant son prochain départ pour l'Amérique, je m'y embarquai. [327]

– Cependant vous avez été pris les armes à la main, et le dernier des pirates ?

– Cela est vrai ; mais étant attaqués les premiers, nous avons cru avoir affaire à des forbans.

– Mais votre pavillon décelait assez qui vous étiez.

– J'ignore de quelle nation était notre bâtiment ; le pavillon était noir et blanc : ce sont les couleurs de la Prusse. »

Après l'audition des dix témoins restant de l'équipage de la frégate royale, le lord-juge m'adressa encore la parole :

« Qu'avez-vous à dire pour votre défense ?

– J'attends ma condamnation avec impatience. »

La cour se retire ; et, après une demi-heure de délibération, le lord-juge prononce ma sentence : je suis condamné à être pendu^(327/1).

^(327/1) Ici finissent les *Mémoires*. Le chapitre suivant a été écrit par la personne qui a transmis le manuscrit.

¹⁴⁵ Cf. note 133.

Chapitre XLII

Ayant obtenu du lord-maire la permission de visiter le prisonnier, je me rendis à la prison. En entrant dans sa chambre, il était occupé à écrire ; et un gardien m'apprit plus tard que, depuis les premiers moments de son arrestation, il n'avait pas quitté la plume. Il me reçut avec un sourire mêlé de tristesse, et m'invita à m'asseoir près de lui.

« Monsieur, lui dis-je en français, je ne cherche pas à pénétrer le mystère dont vous vous entourez ; mais il me semble vous avoir vu à Paris.

– En effet, me dit-il, je suis de cette ville, et je l'ai habitée assez long-temps.

– Vous êtes sans doute occupé à remplir un devoir pénible. Vous informez votre famille....

– Vous vous trompez. Je n'ai pas de parents à regretter ; mais, comme je m'aperçois que vous êtes Français, en qualité de compatriote, je vous prierai de me rendre un service : voici quinze cents francs en valeurs. Si vous allez à Genève, informez-vous d'une servante nommée Catherine ; vous [329] lui remettrez cette somme. Quant à ces mémoires, veuillez vous en charger aussi, afin d'apprendre aux hommes qu'on peut-être en même temps criminel et vertueux.

Vous saurez mes aventures ; mais vous ne saurez pas mon nom. Si vous m'accusez, au moins vous me plaindrez. Adieu ! J'ai besoin de me recueillir. Venez me voir demain. »

Le jour suivant, à huit heures du matin, je retournai à la prison. Il était décemment vêtu, et mangeait de grand appétit. Il m'invita à lui tenir compagnie, et j'acceptai, voulant connaître ce personnage singulier. Après avoir bu quelques rasades, il tâcha de m'égayer par des saillies vraiment spirituelles. Il était caustique ; sa voix était sonore, ses paroles mordantes, ses phrases sententieuses, ses arguments irrésistibles. Malgré son aversion pour les hommes, il m'a paru qu'il en aimait la société ; et j'en ai été persuadé davantage quand le gardien me rapporta qu'il avait toujours été le premier à rompre le silence et à le faire rire par ses propos bouffons. Il avait la taille ordinaire, les épaules larges, les mains très blanches et sèches, le visage pâle, les yeux gris et les cheveux noirs et crépus.

« J'aime le café, s'écria-t-il, faites-moi le plaisir d'en accepter. » Et, sans attendre ma réponse, il en fit venir. Alors il changea de conversation, et [330] parla de philosophie. Je ne l'aurais pas cru si profond : il regrettait de n'avoir pu suivre le système de Godwin¹⁴⁶. Il aimait à faire voir qu'il était instruit ; du moins il avait beaucoup lu ; il connaissait l'histoire, et se comparait à certains héros de la Grèce et de Rome : et c'est ce qui me fit croire qu'il n'était pas sans amour-propre.

Après lui avoir demandé quelle était son opinion religieuse, il m'avoua son faible pour Spinoza ; encore y mit-il des conditions. Suivant lui, la mort est un anéantissement complet.

« A présent, me dit-il tout à coup, il est onze heures ; le bourreau m'attend. Je vous souhaite toute sorte de bonheur en ce monde ; de votre côté, souhaitez-moi le bonsoir : je vais dormir. » Il me tendit la main ; je la pressai avec admiration ; et nous nous séparâmes pour jamais.

La curiosité m'attira vers le lieu de l'exécution ; depuis long-temps la foule y était assemblée. Il parut aux regards du peuple avec décence ; son aspect était tranquille, sa figure nullement altérée. Il monta sur l'échafaud d'un air grave. Le bourreau lui passa la

¹⁴⁶ Philosophe anglais profondément influencé par les idées de la Révolution française, WILLIAM GODWIN (1756-1836) fut rendu célèbre par son essai intitulé *Enquiry concerning Politcal Justice* (1793). D'orientation anarchiste, il condamnait notamment la punition considérant que le criminel n'est pas responsable de ses actes mais que ces derniers sont déterminés par son passé.

corde au cou. Aucune convulsion ne parut marquer son agonie. Du moins, s'il vécut en coupable, il mourut en héros.

Peu de jours après, je m'embarquai pour la France. Afin de remplir ma promesse, je me rendis à Genève, et j'y trouvai Catherine. Cette bonne [331] femme pleura au récit de la mort de son ancien maître. Après lui avoir remis son bien, elle me conduisit dans un lieu écarté, où il y avait un petit monument ; et, sur la pierre qui le couvrait, je lus ces mots :

IBRAHIM MOSTANSER
Le dernier des Romanichels.

FIN

INDEX DES NOMS PROPRES DE PERSONNES

(hors Introduction, notes de l'éditeur et bibliographie)

- BORIE ou BORIES, Jean-François-Louis-Clair [l'un des quatre sergents de l'affaire de la Rochelle] : 106.
- BYRON, George Gordon (1788-1824) [poète anglais] : note 224/1.
- CARRIER, Jean-Baptiste [révolutionnaire français] : 9.
- CARTOUCHE, Louis Dominique Bourguignon dit [criminel du début du XVIII^{ème} siècle] : 87.
- CLÉMENT, Jacques [assassin d'Henri III] : 324.
- COGNARD, Pierre [criminel du début du XIX^{ème} siècle] : 209.
- DEBELLEYME (ou DE BELLEYME), Louis-Marie [préfet de police de la ville de Paris] : note 49/2.
- DELAVAU ou DELAVEAU, Guy Louis Jean Baptiste [préfet de police de la ville de Paris] : 23, 220, note 221/2, 230, 324.
- DÉMOCHARES, Antoine de Mouchi dit (1494-1574) [théologien] : note 223/1.
- DÉNOYEZ (ou DESNOYERS) [propriétaire d'une célèbre taverne du même nom à Belleville] : 169.
- DUGABÉ, Charles Casimir (1799-1874) [avocat et homme politique] : note 131/5.
- FONTANELLI [= ACHILLE FONTANELLI, officier nationaliste italien ?] : 224.
- FRAYSSINOUS, Denis Antoine Luc comte de [prélât nommé ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique en 1824] : 23.
- GODWIN, William (1756-1836) [philosophe anglais] : 330.
- GUILLAUME I^{er} des Pays-Bas (1772-1843) : 324.
- HENRI ou HENRY [chef de division à la préfecture de police] : 203.
- HENRI IV : 324.
- JEAN XXII (1244-1334) : note 29/2.
- LABBE, Philippe [père jésuite du début du XVII^{ème} siècle] : note 19/2.
- LACOUR = BARTHÉLÉMY COCO-LACOUR [agent de la brigade de Vidcoq] : 236.
- LÉON X (1475-1521) : note 29/2.
- LE TASSE [appellation française du poète italien Torquato Tasso] : 25.
- MANDRIN, Louis [bandit du début du XVIII^{ème} siècle] : 87.
- MANUEL, Jacques-Antoine [député libéral de Vendée entre 1820 et 1823] : 23.
- MAZARIN, Jules (1602-1661) : 324.
- MÉNAGE, Gilles (1613-1692) [grammairien] : note 223/1.
- Metternich, Clément-Wenceslas de (1773-1859) : 324.
- MEZERAY, François Eudes (1610-1683) [historien] : note 223/1.
- PARISOT [chef de division à la préfecture de police] : 203, note 211/2.
- PEYRONNET, Charles Ignace comte de [député puis ministre de la Justice sous Villèle] : 23.
- RÉMUSAT, Charles de (1797-1875) [homme politique et philosophe] : note 105/1.
- RICHELIEU, Armand Jean du Plessis de (1585-1642) : 324.
- RINALDI [= RINALDO RINALDINI ?] : 87.
- VAN MAANEN ou VAN MAASIEN, Cornelius ministre de la justice du royaume des Pays-Bas à partir de 1815] : 290, 324.
- VIDOCQ, Eugène François : II, 87, 195, 196, 197, 198, 202, 203, 204, 208, 210, 213, 214, 220, 221, 222, 227, 229, 230, 231, 232, 233, 235, 236, 237, 239.
- VILLÈLE, Jean-Baptiste Guillaume Josephe comte de [homme politique] : 23.
- WELLINGTON, Arthur Wellesley duc de (1769-1852) : 324.

Document 2

Le lexique argotique des ***Mémoires d'un forban philosophe***

Introduction

1. La fiche lexicographique

1. Entrée lemmatisée

Afin de respecter le plus fidèlement possible les choix de l'auteur des *MF* et d'être en mesure de comprendre sa conception de la variation lexicale, nous avons fait figurer dans la nomenclature de ce glossaire tous les lexèmes argotiques présents dans les *MF* ainsi que tous les termes marqués comme tels par l'auteur. Dans le même ordre d'idée, les argotismes du texte n'ayant pas tous le même statut, nous avons utilisé des entêtes différenciables grâce à des caractères typographiques spécifiques pour les distinguer :

- Chaque lexème argotique des *MF* reconnu comme tel par l'auteur dans le corps de son texte (c'est-à-dire mis en évidence par un marquage typographique spécifique) est signalé par les capitales grasses.

- Certaines occurrences argotiques non marquées par l'auteur du texte ont également été retenues pour figurer dans ce glossaire. Elles apparaissent en capitales grasses mais sont précédées d'un symbole (*) permettant de les distinguer des précédentes. Pour qu'un lexème puisse entrer dans cette catégorie, sa « nature » argotique devait apparaître de manière indiscutable dans la tradition lexicographique de l'argot (pour une liste des dictionnaires utilisés, cf. chapitre 3, I.1.3.2.).

- L'une des caractéristiques du texte des *MF* est d'être accompagné d'un appareil de notes de bas de page dans lequel figurent aussi plusieurs occurrences argotiques qui, parfois, ne se retrouvent pas dans le corps du texte. Nous avons décidé de les intégrer à la nomenclature de notre glossaire et de leur réserver les capitales normales. Ces lexèmes argotiques ont en effet un statut particulier dans le texte puisqu'ils figurent uniquement dans des commentaires de type métalinguistique.

Par ailleurs, dans le lexique, toutes les entrées sont lemmatisées – lorsque certaines occurrences étaient susceptibles d'être traitées de plusieurs manières ou présentaient des variantes orthographiques, nous avons respecté le choix de l'auteur des *MF* – et la graphie adoptée est celle de l'édition originale des *MF*.

2. Catégorie grammaticale

Immédiatement au-dessous de l'entrée lemmatisée figure la catégorie grammaticale du lexème.

3. ♦ Définition hiérarchisée

Après le losange noir (♦), nous proposons une ou plusieurs définitions du lexème en tentant, dans la mesure du possible, d'éviter les gloses synonymiques. Les définitions proposées sont celles que donnent ou qu'induisent les *MF* soit par leurs notes, soit en fonction du co-texte dans lequel les mots sont utilisés. Lorsque la lexicographie propose d'autres significations que celles données par les *MF* pour un lexème, nous les signalons dans la rubrique * *Remarques* et lorsque, pour une même vedette, il existe plusieurs sens, nous les avons hiérarchisés, ce que reflète la numérotation en chiffres arabes. De manière générale, nous avons emprunté les définitions soit au *Trésor de la langue française*, soit au *Grand Robert de la langue française* (2005) ; dans ces cas de figure là, nous ne mentionnons pas de source après la définition. Par contre, quand la définition provient d'un autre ouvrage, nous l'indiquons entre parenthèses après la définition à l'aide d'une

abréviation quand il s'agit d'un ouvrage dépouillé par nos soins¹⁴⁷ ou d'une référence classique (Nomdel'auteur date) quand ce n'est pas le cas. Dans certains cas, comme l'a instauré RÉZEAU dans le *Dictionnaire des régionalismes de France* (2001), nous avons « fait suivre la définition de l'indication, en italique, du terme reçu dans le français de référence » ; ce dernier est introduit par la mention « Neutre ».

À la suite des définitions figurent une ou plusieurs citations tirées des *MF*. Ces dernières, dont le relevé est exhaustif, sont données entre guillemets et le mot ou l'expression sur lesquels porte l'article est invariablement mis en relief par l'italique. Après la citation est indiqué le numéro de la page à laquelle cette dernière figure dans l'édition originale des *MF* (par exemple : « *Aboule* ici ton lartou pour six broques ! » (89)). Dans certaines citations, le mot-vedette est suivi du symbole ° (par exemple, « Il ne tarda pas à exécuter sa promesse ; vingt heures après, il m'avertit qu'il avait mon affaire et attendit la nuit pour me remettre un *cadet*° de trois pieds de long » (142)). C'est le cas lorsque l'auteur et/ou l'imprimeur ont omis de lui appliquer l'italique mais que nous l'avons trouvé marqué à d'autres endroits du texte.

Par ailleurs, dans les citations, nous avons choisi de ne pas insérer de signes distinctifs à côté des mots faisant l'objet d'un autre article du lexique pour ne pas créer de problèmes de lisibilité ; certaines citations contiennent en effet de nombreuses occurrences argotiques.

4. ● Autres auteurs

Dans cette rubrique introduite par un cercle plein (●), nous signalons l'existence du lexème dans d'autres textes que les *MF*¹⁴⁸ afin de montrer comment il s'insère dans la tradition littéraire argotique. Nous ne cherchons pas l'exhaustivité mais souhaitons mettre l'accent sur des textes phares de l'histoire de l'argot et montrer comment se construit l'intertextualité entre les *MF* et ces derniers.

5. * Remarques

La catégorie * *Remarques* est prévue pour contenir des informations diverses comme, par exemple, la mention de variantes, de synonymes ou d'antonymes. Nous l'avons également utilisée pour signaler l'apparition d'occurrences proches – par leur sens ou par leur forme – de l'en-tête dans la lexicographie de l'argot en nous arrêtant toutefois à la fin du XIX^e siècle.

6. □ Première attestation ; commentaire historico-linguistique

Dans cette rubrique nous indiquons, quand c'est possible, la première attestation du lexème avec le sens qui fait l'objet de l'en-tête. Dans le cas où l'article proposerait plusieurs sens ou plusieurs locutions, nous essayons de préciser la première attestation de chaque signification. Quand l'article propose plusieurs définitions mais qu'une seule date de première attestation est mentionnée, elle concerne l'ensemble des définitions.

La ou les mentions de première attestation sont parfois suivies d'une information bibliographique entre parenthèses qui indique la source de l'information. Quand elle peut être déduite de la bibliographie, elle est omise.

Pour certains lexèmes – en particulier ceux qui ne figurent pas dans le FEW –, cette rubrique peut également contenir des informations de type historico-linguistique.

¹⁴⁷ Les abréviations sont données dans la bibliographie, à la suite des notices.

¹⁴⁸ Pour la liste des textes dépouillés, voir le chapitre 3 point I.1.3. de la thèse.

7. ♦ Référence FEW – Bibliographie lexicographique

Dans la rubrique *Références bibliographiques*, nous avons choisi de distinguer différentes références ou types de référence ; les différentes catégories sont séparées par un tiret long.

Dans la première catégorie, nous donnons la référence au FEW lorsqu'elle existe ou éventuellement mentionnons l'endroit où devrait se trouver le mot dans cet ouvrage lorsqu'il en est absent – dans ce cas, nous utilisons la mention « Serait à aj. à FEW ». Parfois, seul le sens proposé dans les *MF* manque au FEW ; nous l'indiquons de la manière suivante : « Sens à aj. à FEW ». Lorsque c'est nécessaire, nous insérons également la référence à l'ouvrage de BALDINGER 1988-2003 (abrégé BaldEytM) dont les notices complètent les données des tomes XXI à XXIII du FEW.

Dans la deuxième catégorie, nous proposons parfois des références à des ouvrages lexicographiques consacrés au français de référence comme par exemple le *Dictionnaire de l'Académie* ou celui de *Boiste*. Nous plaçons également à cet endroit la référence au *Dictionnaire du Bas langage* (Bas-Lang 1808) dont le contenu n'est pas majoritairement dédié à l'argot.

Nous proposons dans la catégorie suivante, les références aux ouvrages lexicographiques spécialisés sur l'argot que nous avons sélectionnés pour ce travail. Une référence à un ouvrage sans autre précision signifie que le mot-vedette dans notre article est identique à l'entrée donnée dans celui-ci. Si ce dernier présente en entrée une variante de la forme des *MF*, celle-ci est proposée après la référence à l'ouvrage, en italique – par exemple : Vidocq 1836 *pègre*. Si l'occurrence concernée ne fait pas l'objet d'un article propre dans l'ouvrage référencé mais qu'elle figure sous une autre entrée, nous l'avons signalé de la manière suivante : ESNAULT 1965 s.v. *atiger ou (sans motif) attiger*.

Enfin, quand le lemme *y* figure, nous renvoyons également à SAINÉAN (1907) et à ENCKELL (1989). Nous avons placé ces derniers dans une catégorie à part parce qu'ils se distinguent des dictionnaires d'argot mais nous ont paru incontournables. Nous utilisons également cette dernière section pour signaler des ouvrages lexicographiques (non consacré au français de référence) utilisés plus ponctuellement quand les renseignements fournis pas les autres références ne nous ont pas suffi à comprendre l'origine de la forme ou des sens des mots retenus.

2. Abréviations, symboles, typographie

1. Abréviations courantes

adj.	adjectif	par ext.	par extension
adv.	adverbe	part. passé	participe passé
ant.	antonyme	pl.	pluriel
cf.	<i>confer</i> (invitation à comparer)	prép.	préposition
dér.	dérivé	qch	quelque chose
loc. adj.	locution adjectivale	s. v.	<i>sub voce</i> (renvoie à un autre article du glossaire ou à un article d'un autre ouvrage lexicographique)
loc. adv.	locution adverbiale		
loc. nom.	locution nominale		
loc. prép.	locution prépositionnelle	syn.	synonyme
loc. verb.	locution verbale	v.	verbe
méton.	métonymie	v. imp.	verbe impersonnel
n.	nom		
n. de l.	nom de lieu	v. intr.	verbe intransitif
n. f.	nom féminin	v. pron.	verbe pronominal

n. m.

nom masculin

v. tr

verbe transitif

2. Symboles

- ◆ précède la mention des sens principaux.
- ◇ précède la mention de sens particuliers, secondaires, des emplois spéciaux, etc.
- précède l'indication de la mention du lexème chez les auteurs de la liste susmentionnée.
- * précède les remarques.
- précède la mention de la première attestation et le commentaire linguistico-historique.
- ❖ précède la bibliographie.
- sépare les différents types de référence de la bibliographie.
- indique un renvoi à un autre article du lexique.
- * placé devant la vedette, indique que le terme n'est pas marqué par l'auteur des *MF*.
- * placé devant l'étymon, indique que ce dernier a été reconstruit.
- placé derrière certaines formes dans les citations, signifie que la forme n'est pas marquée par l'auteur des *MF*.

3. Typographie

3.1. Pour les en-têtes :

capitales grasses	identifie les entrées figurant dans le corps de texte des <i>MF</i> généralement marquées par l'auteur.
*capitales grasses	identifie les entrées figurant dans le corps de texte des <i>MF</i> non marquées par l'auteur.
capitales normales	identifie les entrées qui ne figurent pas dans le texte mais seulement dans les notes.

3.2. Dans les articles :

<i>Italiques</i>	dans les définitions, identifient la syntagmatique ; dans les citations, marquent le mot-entrée.
PETITES CAPITALES	identifient les sous-entrées ; dans les rubriques historico-linguistique et références bibliographiques, marquent l'étymon.

LEXIQUE

abouler

v.

1. ♦ (v. tr.) Porter (qch) [là où se trouve l'énonciateur].

« *Aboule* ici ton lartou pour six broques ! » (89)¹⁴⁹

2. ♦ (v. intr.) Se déplacer de manière à arriver ou à être près d'arriver [à un lieu où se trouve une personne de référence, qui peut être ou non le locuteur].

« – A présent, il s'agit d'autre chose : c'est demain la foire, et la paigre *aboulera* icigo à la sorgue. » (161)

« – Effectivement, les pantres ont *aboulé*, dit-elle ; et, avec la permission du cardeuil, il n'y a jamais de maron pour mezig. » (182)

● Rat 1790 ; Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1829 ; Sue 1843 ; Balzac 1847.

* Leclair 1799 a *bouler* dans le sens de « aller » tandis que Bras-de-Fer 1829 propose *abouler* dans celui de « compter ».

□ Première attestation : 1) 1790 ; 2) 1829. Type lexical abondamment attesté, v. FEW.

❖ FEW I, 612b, BULLA. — Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907 ; Enckell 1989 s.v. *boniment*.

affurer

v. tr.

♦ S'assurer (un profit) par un travail, une activité.

« Quel guignon d'être au collège à présent ! dit un prisonnier : c'est demain la foire de Guibrai ; les tireurs *affureront* de la bille. » (84)

« – Au résultat, que feras-tu pour *affurer* ta tortillade ? » (92)

« Le jour commence à venir : nous devons aller *affurer* de la bille. » (178)

V. encore s.v. *bille*.

◇ En emploi absolu.

« – As-tu *affuré* ? » (163)

« As-tu bien *affuré* ? » (182)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* Delesalle 1896 propose le verbe *affurer* avec le sens de « tromper » (FEW donne 1596 comme première attestation pour ce sens) ; même remarque pour Bras-de-Fer 1829 qui ajoute également le sens d'« attraper » ; quant à Monsieur 1827, Saint-Hilaire 1829 et Halbert 1849, ils donnent les sens de « tromper » et de « triompher ».

□ Première attestation : 1829 (Vidocq).

❖ Sens à aj. à FEW III, 737b, FÖRUM. — Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

¹⁴⁹ Les numéros de pages donnés sont ceux de l'édition originale. Dans notre édition (Annexe A), on les retrouve dans le texte entre crochets.

allumer

v. tr.

♦ Faire en sorte de voir, s'appliquer à voir, en dirigeant, en accommodant sa vue.

« *Allumer*, pour 'regarder', est aussi un barbarisme en argot. » (note 99/1)

● Rat 1790 ; Vidocq 1828-1829 ; Balzac 1847.

□ Première attestation : 1829 (FEW, Boiste ; FEW donne également 1787 pour le sens de « guetter » et 1790 pour « regarder attentivement »).

❖ FEW 24, 340b, *ALLŪMINARE. — Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

argousin

n. m.

1. ♦ Bas officier chargé de la surveillance des forçats à bord des galères ou dans les bagnes.

« Les comes, les *argousins*, les gardes-chiourmes, se regardent, et les forçats frémissent. » (7)
« J'avais visité Bicêtre et la Force, j'avais habité les prisons, j'avais été la propriété du bourreau, j'avais connu Vidocq et sa bande ; mais j'étais loin d'avoir vu une horde de forçats en uniformes, escortée d'*argousins*^o et de garde-chiourmes. » (240)

« On dirait une troupe de démons et de damnés : le bruit des chaînes, les imprécations des gardes et les murmures des forçats font une harmonies infernale, digne concert d'un come ou d'un *argousin*^o. » (240)

« Je m'étais d'abord imaginé que les comes, les *argousins*^o et les garde-chiourmes étaient comme les bourreaux, qui se lèguent leurs places de père en fils. » (241)

« Le soir je les reconduisais au bagne, et, en entrant dans les salles, un *argousin*^o s'assurait avec un marteau si leurs fers n'étaient pas rompus. » (243)

« Tandis que ces choses se passaient, j'entendis tout à coup des cris et des vociférations, et je vis avec indignation cinq à six *argousins*^o frapper le camarade de couple du forçat évadé parce qu'il avait laissé échapper son camarade. » (252)

« Les *argousins*^o éplorés [254] le portèrent chez lui, et, mort ou vif, le forçat fut traîné au cachot. » (253-254)

« En sauvant mon père, je me rends coupable ; en l'abandonnant à ses bourreaux, je suis toujours criminel : ou je transgresse les lois, ou j'outrage la nature ; ou je trahis mon devoir, ou je suis plus féroce qu'un *argousin*^o... » (256)

« Le bourreau préparait la guillotine dans la cour du bagne ; les comes et les *argousins*^o se promenaient avec gaieté ; une foule de curieux arrivaient pour voir quelle serait la contenance du condamné. » (257)

« Si, au lieu de tuer l'*argousin*^o, je l'avais enfermé, ses cris auraient pu nous dénoncer, et il m'aurait ensuite reconnu. » (266)

« Au surplus ce n'était qu'un *argousin*^o : une perte comme celle-là n'est pas difficile à remplacer. » (266)

« Je résolus donc d'attendre pour laisser perdre le souvenir de mon père et de l'*argousin*^o. » (267)

2. ♦ SOUS-ARGOUSIN. Bas officier chargé de la surveillance des forçats à bord des galères ou dans les bagnes, dont le grade est inférieur à celui de l'*argousin*.

« C'était un *sous-argousin*^o, qui faisait une visite extraordinaire. » (264)

« À minuit, on tira de nouveau trois coups de canon, et cette fois je vis transporter le cadavre du *sous-argousin*^o et la casaque de mon père. » (265)

« J'en fus fâché pour ce malheureux : son dos paya le meurtre du *sous-argousin*^o ; et, comme il était déjà condamné à perpétuité, on ne put que lui faire subir six mois de cachot et trois ans de double chaîne. » (265)

« Lecteur, ne m'accuse pas si j'ai tué un *sous-argousin*^o : si je ne l'eusse pas fait, j'eusse été condamné, et mon père assommé. » (266)

« Un *sous-argousin*^o est un homme comme un autre, me dira-t-on ; mais mon père aussi était un homme ! » (266)

- Vidocq 1828-1829 (non marqué) ; Hugo 1829 ; Balzac 1847 ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : vers 1520 (FEW). Mot qui n'est généralement pas senti comme argotique, ce qui explique son absence de la plupart des dictionnaires spécialisés.

❖ FEW XIX, 198b, WAZĪR. — Bas-Lang 1808 *argouzin* ; Ac. 1835. — Delesalle 1896 ; ColinArgot 1990, 2006.

at(t)igreur

n. m.

- ♦ Homme qui exécute les condamnés à mort.

« Après cela, ces messieurs vont se mettre un bouillon et un verre de Bordeaux, sans doute pour faire digérer le paquet qui les étouffe en sortant du tribunal ; et alors le pauvre diable de patient va patienter dans son cachot, jusqu'à ce que l'*atigreur* le traîne à la potence. » (169)

« Je n'entrave que le dail comment le Daron des orgues, qui, boniton, a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un *attigreur*, les riffauder et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)

- Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1829.

❖ Serait à aj. à FEW XXI, 431a, concept « blesser ; blessure » ; BaldEtym 1, 1361. — Colombey 1862 ; Esnault 1965 s.v. *atiger ou (sans motif) attiger*. — Sainéan 1907.

at(t)iger

v. tr.

- ♦ Infliger des souffrances physiques à qqn.

« – Si j'ai pu prêter loche au boniment de votre ratichonnade, j'ai entravé que je serais *attigé* et riffaudé, et que je servais de morphillade au riffe du rabouin comme un baluchon de satou. » (190-191)

« Je n'entrave que le dail comment le Daron des orgues, qui, boniton, a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un *attigreur*, les riffauder et locher leurs criblements sans être *attigé* lui-même. » (191)

« *Atigreur*, 'bourreau', d'*atiger*, 'faire souffrir' ». (note 169/2)

- Hugo 1862.

* Ruby 1596 et Delesalle 1896 donnent la variante *aquiger* dans le sens de « tromper ». Chereau 1630 a *acquiger* dans le sens de « faire mal » et *aquiger* dans le sens de « faire » ; il semble toutefois, selon Delaplace (2008 s.v. *aquiger*) que cette dernière définition soit erronée. On la retrouve toutefois chez Grandval 1725, Monsieur 1827, Bras-de-Fer *aquiger*. Quant à Halbert 1849, Larchey 1872 et Delesalle 1896, ils proposent *aquiger* dans le sens de « prendre ». Saint-Hilaire 1829, Vidocq 1836, Michel 1856 et Delvau 1883 ont *aquiger* au sens de « blesser » ; SueArgot 1844 et Colombey 1862 ont la même forme dans le sens de « battre, frapper ». Cette variante est l'un des aboutissements phonétiques possibles du type *attiser* (voir FEW XIII/1, 357b).

❑ Première attestation : 1808 « meurtri de coups » et 1829 « torturer » (FEW donne également 1849 pour le sens de « blesser »).

❖ FEW XXI, 431a, concept « blesser ; blessure » ; BaldEtym 1, 1361. — Bas-Lang 1808 *attigé* « meurtri de coups ». — Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

babillarde

n. f.

♦ Écrit sur support papier que l'on adresse à qqn pour lui communiquer ce qu'on ne peut ou ne veut lui dire oralement. Neutre *lettre*.

« Les ruses les plus habiles usitées étaient le coup du sac et de la *babillarde* : j'aurai l'occasion de les expliquer plus loin. » (203)

« Pour filer quelqu'un, on se servait de différentes ruses, et la plus usitée était celle nommée le coup de la *babillarde* ou de la lettre. » (211)

● Rat 1790.

* Beaucoup de lexicographes donnent la forme masculine *babillard* avec des sens divers : Chereau 1630 a « ministre », Grandval 1725, Ansiaume 1821, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Saint-Hilaire 1829, Elouin 1835, Halbert 1849, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881 et Delesalle 1896 « livre », Bas-Lang 1808 « livre » et « lettre ou papier manuscrit », SueArgot 1844 « papier », Vidocq 1836, Michel 1856, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881 et Delvau 1883 « confesseur ».

□ Première attestation : 1725.

❖ Serait à aj. à FEW I, 193a BAB. — Grandval 1725 ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 — Sainéan 1907.

balancer

v. trans.

♦ Envoyer (qch) à une certaine distance de soi [dans une direction déterminée ou non].

« – Frédéric, ligotez la tortouse au pieu de la vanterne, et *balancez*-la dehors ; le boulin est prêt. » (145)

« Fauchez la tortouse ! *balancez* l'orgue, criait-on, ou bien il se cavale ! » (146)

● Sue 1843 ; Hugo 1862.

* Delvau 1883 donne le terme dans le sens de « donner congé à qqn ».

□ Première attestation : 1821 (FEW donne 1835).

❖ FEW BILANX, I.2.b.γ.b'. « lancer, jeter »¹⁵⁰. — Ansiaume 1821 (sens proche « abattre » pour une porte) ; Bras-de-Fer 1829 « remuer » ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 — Sainéan 1907.

balle

n. f.

♦ (Seulement précédé d'un numéral) Unité monétaire de la France usitée depuis l'adoption du système décimal. Neutre *franc*.

¹⁵⁰ Chauveau, Jean-Paul, version provisoire publiée sur le site internet du FEW (www.atilf.fr/FEW), Nancy, ATILF.

« – Trente *balles* tout au plus. » (163)

« – Faut-il être *mésièr*e de se faire *butter* pour trente *balles* ! » (163)

« Dix mille *balles*, messieurs, je crois que ça valait bien de risquer le grand pèlerinage du Mont-aux-Regrets. » (183)

« Tu as fauché le colabre d'un orgue pour lui grinchir trente *balles* ! » (183)

● Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 ; Balzac 1847 ; Hugo 1862.

* Pour ce mot, Bas-Lang 1808 propose plusieurs entrées recouvrant différents sens mais pas celui qui figure dans les *MF*. Vidocq 1836 comme Michel 1856 proposent l'homonyme dans le sens de *physionomie*.

□ Première attestation : 1655 (Esnault 1965 / CellardRey 1991). Ce mot est encore en usage de nos jours.

❖ FEW I, 216b, *BALLA. — Leclair 1799 s.v. *Six francs* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Halbert 1849 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990. 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

baluchon

n. m.

♦ Petit paquet.

« – Si j'ai pu prêter loche au boniment de votre ratichonnade, j'ai entravé que je serais attigé et riffaudé, et que je servais de morphillade au riffe du rabouin comme un *baluchon* de satou. » (190-191)

● Vidocq 1828-1829.

□ Première attestation : 1821. Ce mot, encore en usage de nos jours, n'est plus argotique, ni même familier.

❖ FEW I, 216b, *BALLA. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 *balluchon* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965. — Sainéan 1907.

*baquet

n. m.

♦ Cuveau où l'on sert la soupe, les haricots (Esnault 1965).

« – Oui, mais à condition que d'main j'aurai une soupe sur l'restant du *baquet*°. » (86)

● Vidocq 1828-1829 (non marqué) ; Balzac 1847 ; Hugo 1862.

* Delvau 1883 et Delesalle 1896 donnent cette forme avec le sens de « blanchisseuse ».

□ Première attestation : 1829. La référence donnée par Esnault 1965 – « bagnes 1829 » – n'est pas clairement identifiée et pourrait référer aux *MF*.

❖ Sens à aj. à FEW I, 198a, BACCA, *BACCUS. — Esnault 1965.

basse

n. f.

♦ Sphère inférieure d'une communauté, d'une corporation.

« – Elle est maintenant avec un paigre de la *basse*, elle s'est déshonorée, je ne veux plus en entendre parler. A propos, retire-toi, et n'oublie pas la décarade de la cadène. » (115)

* Ant. de *haute*.

□ Première attestation : 1829.

❖ Sens à aj. à FEW I, 274b, BASSUS.

bastringue

n. m.

♦ Outil servant à couper les barreaux (MF 1829). Neutre *lime*.

« – A vioc ! mais j’ai un *bastringue*. » (114)

« Le daron disait vrai. Nous logions sous un vaste hangar ; les sentinelles étaient peu attentives, s’en rapportant à la grosseur de nos chaînes : alors mon père arrange son *bastringue*, en trois quarts d’heure nos fers sont coupés, et nous fuyons ayant encore le collier au cou. » (116)

« A l’aide du *bastringue*, il ne nous fut pas difficile de couper nos colliers. » (117)

« Après s’être déboutonné, Taupin retira de ses voies basses un étui d’argent contenant un *bastringue* et tout ce qu’il fallait pour le monter. » (153)

« Pour assourdir le bruit causé par le *bastringue*, mon compagnon enveloppa le barreau dans un morceau de sa chemise, et bientôt le passage fut libre. » (154)

« Puis, avec un ressort de montre, je fabriquai un *bastringue* pour couper ses fers, et, comme Taupin m’avait appris le métier de serrurier, je fis toutes les clés nécessaires pour ouvrir les portes de son cachot. » (263)

« Mon tour étant venu de porter la nourriture aux forçats des cachots, à l’heure où on leur porte la soupe, je me munis secrètement de mon paquet, dans lequel j’avais mis deux limes demi-rondes et le *bastringue* tout monté. » (263)

● Hugo 1862.

* Bas-Lang 1808 connaît cette forme avec les sens de « contredanse », « bal » ou « mesure » ; Ac. 1835 le mentionne également avec le sens de « bal de guinguette » et lui attribue la mention « populaire ». Vidocq 1836 propose aussi cette forme mais avec le sens d’« étui » ; on retrouve ce même sens chez Michel 1856, Colombey 1862 et Larchey 1872, 1881.

□ Première attestation : 1821 (FEW donne la fourchette 1829-1849 mais BaldEtym 2, 2595 propose 1821). L’origine de ce mot et sa motivation sémantique demeurent obscures. BaldEtym postule un rapprochement avec l’angevin *bistrou* « gardeur de vaches ». Dans le Grand Robert (2001) figure *wastringue* « outil de menuisier, rabot à deux poignées qui se manie à la façon d’une plane, mais dont le fer, engagé dans une lumière, peut être réglé en fonction de l’épaisseur des copeaux à débiter », pour lequel il est spécifié « p.-ê. var. de *bastringue* » (*Wastringue* et la variante graphique *vastringue* sont également attestés à Saint-Pierre et Miquelon et à la Réunion [BRASSEUR / CHAUVEAU 1990]).

❖ FEW XXIII, 130a, concept « prisonnier » ; BaldEtym 2, 3575 et 2595 — Ansiaume 1821 ; Halbert 1849 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Sainéan 1907 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

battre

v.

1. ♦ (v. tr.) Présenter comme réels (des sentiments, des comportements qui n’existent qu’en apparence). Neutre *feindre*.

« En attendant, silence ! et à la visite, battez la roupillarde. » (152)

2. ♦ (v. intr.) Faire sciemment une assertion contraire à la vérité, nier ce qu'on devrait dire, de manière à induire en erreur.

« Je suis content de vous, me dit-il, car vous être un bon enfant ; vous savez mieux *battre* que je ne le pensais. » (101)

« Il *bat*, disait-on, en voulant se faire passer pour un ratichon : c'est bien sûr un paigre de la haute qui a taf d'être colombé. » (102)

« – Allons-donc ! à quoi sert de *battre* ? avouez donc votre état. » (196)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* Bas-Lang 1808 attribue plusieurs sens à *battre* mais pas celui qui nous intéresse ici. Vidocq n'a pas le verbe *battre* mais le propose en locution avec le même sens que celui des *MF* dans *battre job* ou *battre entifle* comme Colombey 1862 et Delvau 1883 ; il a également le substantif *batterie* « mensonge, patelinage ». Halbert 1849 a *batteur* avec le sens de « menteur ».

□ Première attestation : 1) 1770 (Esnault 1965) ; 2) 1828-1829.

❖ FEW I, 297a, *BATTUERE*. — Bras-de-Fer 1829 ; Michel 1856 ; Larchey 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

bidet → rafle de bidet

bille

n. f. (à valeur collective)

♦ Moyen de paiement, monnaie, espèces. Neutre *argent*.

« Quel guignon d'être au collège à présent ! dit un prisonnier : c'est demain la foire de Guibray ; les tireurs affureront de la *bille*. » (84)

« Sans doute, me disais-je, cette béate a de la *bille*, ou les ratichons ne lui rendraient pas de si fréquentes visites : car ces oiseaux-là sont de la race des corbeaux ; ils ont le nez fin, et vous les voyez toujours se porter là où il y a du picton ou des maltèses. » (112)

« soi bien persuadé mon tandre ami que si dieu me donne la grase de reusir ge tenvoierai de la *bile* » (130)

« Le jour commence à venir : nous devons aller affurer de la *bille*. » (178)

« C'est là que j'ai fait de la *bille* ! » (182-183)

V. encore s.v. *battre*.

● Ruby 1596 ; Vidocq 1828-1829 *billon*.

* L'orthographe *bile* proposée dans la citation tirée de la page 130 est volontairement non-conventionnelle ; l'auteur propose dans ce passage une représentation de l'écriture des peu-lettrés.

□ Première attestation : 1598 (Esnault 1965). Esnault 1965 propose également une attestation plus ancienne, « v. 1520 » qu'il qualifie de « pop. » mais qui est invérifiable.

❖ FEW I, 364b **BILIA*. — Bas-Lang 1808 — Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 — Sainéan 1907.

billier

v. trans.

♦ Mettre (qqn) en possession de ce qui lui est dû (de l'argent, le plus souvent) en exécution d'une obligation ou d'un marché. Neutre *rembourser*.

- « – Tout ça est bel et bon, mais en attendant y faudra qu'tu *billes* c'qui t'manque. » (126)
 « – Pas trop, car j'ai tout au plus de quoi *biller* le tapissier. » (182)

* Delvau 1883 et Delesalle 1896 ont *billancher* avec le même sens.

❑ Première attestation : 1829. Dérivé verbal de *bille**.

❖ Serait à aj. à FEW I, 364b, *BILIA. — SueArgot 1844 *billé* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965. — Sainéan 1907.

blavin

n. m.

♦ Petite pièce de tissu souple généralement de forme carrée, qui sert à se moucher, à s'essuyer le visage, les yeux... Neutre *mouchoir*.

- « Tu n'as jamais été ni à la tire, ni à la carre, ni au bonjour ; tu ne sais pas manier le cadet ni les fauchants ; tu ne seras tout au plus qu'un grinchisseur de *blavins*. » (92)
 « – Un grinchisseur de *blavins*, Carouble ? » (93)
 « – Oui, répondit une petite décharnée : c'est sans doute une tireuse de *blavins* qui m'aura servi pour faire son poids. » (125)
 « Tiens, père Taupin, voilà des frusques pour ton orgue et pour Ratichon : il n'y manque rien ; dans un *blavin*, tu trouveras le surplus. » (177)

● Rat 1790 ; Hugo 1862.

* Ansiaume 1821 donne *blard* avec le même sens.

❑ Première attestation : 1790.

❖ FEW XV/1, 147a, *BLĀO. — Leclair 1799 s.v. *mouchoir* ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; CellardRey 1991 ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907.

blouse → mettre qqn dans la blouse

boccard

n. m.

♦ Lieu où l'on habite.

- « – Il a riffaudé l'*boccard* du rabouin qui l'esbine. » (84)

● Hugo 1862 *bocard*.

* Avec le sens proche de « boutique » et/ou de « maison publique » : Leclair 1799 *boucart*, Ansiaume 1821 *boucard*, Bras-de-Fer 1829 *boucard*, Saint-Hilaire 1829 *boucard*, Elouin 1835 *boucard*, Vidocq 1836 *boccard* et *boucard* (également dans Vidocq 1828-1829), Michel 1856, Colombey 1862 *boucard* ou *bocard*, Larchey 1872, 1881 *bocard*, Delvau 1883 *bocard* et *boucard*, Delesalle 1896 *bocard* et *boucard*, Esnault 1965 *bocard* et *boucard*, ColinArgot 1990 *bocard*, CellardRey 1991 *bocard*. De la même manière, Sainéan 1907 ne fait pas allusion au sens qui est celui des *MF* mais propose *boucard* « boutique ».

❑ Première attestation : 1829.

❖ FEW XXII/1, 266b, concept « boutique », *boucard*.

bogue

n. m.

1. ♦ Petit boîtier à cadran que l'on porte sur soi, doté d'un mécanisme à mouvement d'horlogerie indiquant l'heure. Neutre *montre*.

« – Un grincheux de blavins, Carouble ? c'est bon pour les momes ; moi, je servirai les orphelins ; avec un emplâtre je frangirai les vanernes sans qu'on puisse prêter loche ; et puis, à moi les broquilles, à moi les *bogues*, à moi ... » (93)

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d'abord, tu me porteras gaffe ; quand je grincherai un *bogue* ou une filoché, je te le coquerai en pogne et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t'apprendrai à manier le cadet, à maquiller des caroubles, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

2. ♦ (Par ext. méton.) *Bogue* n. m. Vol de montre(s).

« – Cependant, vous avez été pris sur un *bogue*. Dites franchement qui vous êtes : je puis faire beaucoup pour vous. » (197)

● Rat 1790.

* Pour le même sens, Leclair 1799 propose *bogne* qui pourrait résulter d'une simple coquille ; Monsieur 1827, Saint-Hilaire 1829 et Delesalle 1896 ont la variante *boc*. Halbert 1849 ne propose pas la lexie simple mais les locutions *bogue en plâtre*, *bogue en jonc*.

□ Première attestation : 1) 1790 ; 2) 1829.

❖ FEW XX, 4b BOLC'H. — Ansiaume 1821 ; Bras-de-Fer 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

boïterne

n. f.

♦ Sorte de jeu de dés ou de dominos où le gain est rarement au profit du joueur (MF1829).

« – Dis donc rôts... Mais je crois que la grosse Marie a fait de bonnes affaires avec sa *boïterne*. » (182)

* La variante *bouterne*, peut-être influencée par le franc-comtois d'après FEW (9, 656b, note 21), est largement recensée dans la lexicographie, en particulier celle du XIX^e siècle : Vidocq 1836 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896. Idem chez Sainéan 1907.

□ Première attestation : 1829.

❖ FEW IX, 652a, PYXIS. — Esnault 1965 *boïterne*.

♣boïternière

n. f.

♦ Personne qui tient la *boïterne*.

« – Il a tout à fait la figure d'un Romanichel, dit un des plus rusés de la compagnie. Je parie qu'il connaît Marie la *Boïternière*°. » (197)

* La variante *bouternière* est largement représentée dans la lexicographie du XIX^e siècle : Vidocq 1836 s.v. *bouterne* ; Colombey 1862 *bouternier* s.v. *bouterne* ; Larchey 1872, 1881 s.v. *bouterne* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 s.v. *bouterne*.

Dans SueArgot 1844, après le lexique proprement dit, plusieurs lexèmes sont regroupés dans un document intitulé « nomenclature et explication des vols » ; on y trouve *La boïternière*.

❑ Première attestation : 1829.

❖ Serait à aj. à FEW IX, 652a, PYXIS, aux côtés de *bouternière*. — Esnault 1965 s.v. *boïterne*.

boniment

n. m.

♦ Propos que l'on tient.

« – Bravo, s'écria Lambert ; mais en prêtant loche à ton *boniment*, je me suis aperçu que tu as oublié la partie essentielle, c'est-à-dire la justice et ses suppôts. » (168)

« – Si j'ai pu prêter loche au *boniment* de votre ratichonnade, j'ai entravé que je serais attigé et riffaudé, et que je servais de morphillade au riffe du rabouin comme un baluchon de satou. » (190-191)

❑ Première attestation : 1803 (Enckell 1989 ; FEW donne 1837). Ce mot n'est plus argotique aujourd'hui.

❖ FEW I, 434b, BONUS. — Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907 ; Enckell 1989.

bonir

v. tr.

♦ Dire, raconter.

« Je n'entrave que le dail comment le Daron des orgues, qui, *bonit-on*, a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un attigeur, les riffauder et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)

● Vidocq 1828-1829 *bonnir* ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1821 (FEW donne 1827 tandis qu'Esnault fait remonter la date à 1811, *Chans.*).

❖ FEW I, 434b, BONUS. — Ansiaume 1821 *bonnir* ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 *bonire* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

bonjour

n. m.

♦ (*Vol au*) *bonjour*, vol commis sans effraction dans un appartement non fermé (ColinArgot 1990).

« Tu n'as jamais été ni à la tire, ni à la carre, ni au *bonjour* ; tu ne sais pas manier le cadet ni les fauchants ; tu ne seras tout au plus qu'un grinchisseur de blavins. » (92)

● Vidocq 1828-1829.

❑ Première attestation : 1821.

❖ FEW III, 104b, DIURNUM. — Ansiaume 1821 *grinchir au bonjour* ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 *bonjour (voleur au)* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

bonjourier

n. m.

♦ Personne qui pratique le vol au *bonjour*.

« Le *bonjour* ou les *bonjouriers* s'introduisent dans les maisons des particuliers pour une affaire quelconque ; ils ont toujours soin de se présenter de grand matin, tandis que les gens dorment encore ou sont à la messe, et surtout à la messe de minuit, et s'ils trouvent les portes ouvertes, ils s'emparent de tout ce qu'ils peuvent emporter. » (note 93/1)

● Vidocq 1828-1829.

❑ Première attestation : 1828-1829. Dérivé de *bonjour**, suff. *-ier*.

❖ FEW III, 104b, DIURNUM. — Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 s.v. *bonjour* ; Esnault s.v. *bonjour* ; ColinArgot 1990.

bonne (à la ~)

loc. nom.

♦ (loc. verb.) *Avoir à la bonne*, trouver (qqn) sympathique, avoir (pour qqn) toutes les indulgences.

« Je n'entrave que le dail comment le Daron des orgues, qui, boniton, *a* tous ses momes et momignards *à la bonne*, peut, comme un attigeur, les riffauder et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)

◇ *Être à la bonne*, être bien vu des siens.

« Aussi à présent il *est à la bonne*, Jacrit..... » (150)

◇ *Se mettre à la bonne avec*, se faire bien voir de.

« – D'abord, pour cramper, il nous faut un cadet ; pour l'obtenir, tu *te mettras à la bonne* avec les forts ; parmi eux sont les prévôts de chambrées, et après la leçon que tu leur as donnée, ils t'agrègeront facilement dans leur bande. » (140-141)

● Vidocq 1828-1829.

❑ Première attestation : 1828-1829. *À la bonne* n'est plus argotique aujourd'hui.

❖ FEW I, 433b, BONUS. — Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

boulin

n. m.

♦ Cavité de dimension variable, naturelle ou creusée à dessein dans le sol ou dans un autre élément.

« Le *boulin* sera prêt dans un instant, dit-il ; fauchez nos empaffes ; maquillez une tortouse et la fortifiez avec de la fertile lansquinée ; Frédéric goupinera avec ton orgue. » (144-145)
 « – Frédéric, ligotez la tortouse au pieu de la vanterne, et balancez-là [*sic* ; la] dehors ; le *boulin* est prêt. » (145)

● Hugo 1862.

□ Première attestation : 1821.

❖ Sens par ext. à aj. à FEW I, 608b, BULLA. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1871, 1881 s.v. *bouliner* ; Delvau 1883 s.v. *bouliner* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *bouliner* ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907.

bouliner

1. ♦ (v. tr.) Faire un trou, des trous dans (qch.).

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d’abord, tu me porteras gaffe ; quand je grinchirai un bogue ou une filoché, je te le coquerai en pogne et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t’apprendrai à manier le cadet, à maquiller des caroubles, et à *bouliner* des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

2. ♦ BOULINÉ, -ÉE part. passé-adj. Troué, déchiré.

« Fais taire ta gueule, eh ! tu nous enrhumés, mauvais grinchisseur de limaces *boulinées*. » (85)

● Hugo 1862 « déchirer ». Dérivé par verbalisation du substantif *boulin**.

* Grandval 1725 donne *bouliner* avec le sens de « voler » comme Monsieur 1827, Saint-Hilaire 1829, Elouin 1835, Halbert 1849, Michel 1856, Delvau 1883 et Delesalle 1896. Bas-Lang 1808 le propose avec le sens de « filouter, dérober furtivement » et SueArgot a *boulineur* dans le sens de « voleur ».

□ Première attestation : 1821. Dérivé par verbalisation de *boulin**.

❖ FEW I, 609a, BULLA. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

brâser des faffes

loc. verb.

♦ Laver l’écriture de passeports, en conservant les sceaux et en refortifiant le papier (Esnault 1965).

« Voilà l’essentiel pour nous, s’écria mon vieux père : avec cela nous nous *brâserons* des *faffes*. » (185)

● Balzac 1847 *fafiots* ; Hugo 1862 *braser des faffes*.

* Ansiaume 1821 donne *fafiots* pour « passeport ».

□ Première attestation : pour *brâser* : 1829 ; pour *faffe* : 1829 ; pour la locution *brâser des faffes* : 1829. *faffes* est issu de la racine onomatopéique FAF- dont les dérivés désignent des choses sans valeur, inutiles.

❖ Pour *brâser* : sens à aj. à FEW XV/1, 254b, *BRAS-. — Delesalle 1896 *brasser* ; Esnault 1965.

❖ Pour *faffe* : FEW III, 367a, FAF-. — Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 *faf* ; Halbert 1849 *fafio-* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

❖ Pour *brâser des faffes* : Colombey 1862 *braser des faffes* ; Larchey 1872, 1881 *braser des faffes* ; Delesalle 1896 s.v. *brasser* ; CellardRey 1991 s.v. *faffe(s)*.

broque

n. m.

♦ Ancienne monnaie, liard.

« Aboule ici ton lartou pour six *broques* ! » (89)

● Hugo 1862.

* Ruby 1627, Chereau 1630 et Vidocq donnent le mot *broque* avec le sens de « double(s) ».

□ Première attestation : 1799 (pour la graphie *broc* avec le même sens), 1829 (pour la graphie *broque*).

❖ FEW I, 547b, BROCCUS. — Leclair 1799 s.v. *pièce de six liards* ; SueArgot 1844 *broc* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

broquille

n. f.

♦ Petit bijou (boucle d'oreille, bague, etc.) (ColinArgot 1990).

« Peux-tu seulement te vanter d'avoir grinché une *broquille* ? » (86)

« – Un grinchisseur de blavins, Carouble ? c'est bon pour les momes ; moi, je servirai les orphelins ; avec un emplâtre je frangirai les vanternes sans qu'on puisse prêter loche ; et puis, à moi les *broquilles*, à moi les bogues, à moi ... » (93)

□ Première attestation : 1821.

❖ Serait à aj. à FEW I, 548a, BROCCUS. — Ansiaume 1821 *broquilles* ; SueArgot 1844 *broquilles* ; Halbert 1849 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

brûlé, ée

part. passé-adj.

♦ Dont l'activité clandestine est désormais connue de l'adversaire.

« – Nous sommes *brûlés*, n'est-ce pas ? » (182)

« Ou bien, un tel ira en planque dans telle rue, et il fera bien attention pour ne pas être *brûlé*. » (230)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1830).

❖ FEW XIV, 77a, ŪSTŪLARE. — Elouin 1835 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; ColinArgot 1990, 2006.

butter

v. tr.

1. ♦ Faire mourir (qqn) de mort violente.

« Raticchon, prends un satou, fais gaffe à la lourde, et *butte* le premier qui criblera ! » (144)
 « – Faut-il être mésière de se faire *butter* pour trente balles ! s'écria la grosse voix de Lambert. » (163)

2. ♦ Faire mourir (qqn) par le supplice de la guillotine.

« – Si fait, qui dit, j'suis du paclin ; mais j'suis en cavale parce que le roi veut me faire *butter*. » (87)
 « Le premier, âgé de vingt-trois ans, est pourtant un vrai fils de la paigre : car celui-là, je l'ai eu de Dodet, qui a été *butté* à Nantes. » (165)
 « Je te ferai *butter* !... » (183)

3. ♦ Recevoir (une correction).

« – Tiens, *butte* ça, mauvaise drogue. » (184)

● Vidocq 1828-1829 *buter* ; Sue 1843 *buter* ; Balzac 1847 *buter*.

✱

❑ Première attestation : 1) 1821 ; 2) 1827 (FEW donne 1837) ; 3) 1829. Verbalisation du substantif argotique *butte* « échafaud, guillotine ». *Butter* est d'un emploi encore courant de nos jours bien que toujours senti comme non-conventionnel.

❖ FEW I, 651b, *BŪT / FEW XV/2, 35a, BUTR¹⁵¹. — Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 *butté* (*être*) ; Bras-de-Fer 1829 *buter* ; Saint-Hilaire 1829 *butté* ; Vidocq 1836 *buter* ; SueArgot 1844 *buter* ; Halbert 1849 *buter* ; Michel 1856 *buter* ; Colombey 1862 *buter* ; Larchey 1872 *buter*, 1881 ; Delvau 1889 *buter* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 *buter*. — Sainéan 1907.

¹⁵¹ Le double classement du verbe dans le FEW s'explique par un changement de stratégie rédactionnelle dans l'ouvrage. Dans le premier tome du FEW, lettres a et b, figurent en effet des étymons de toutes origines tandis qu'à partir de la lettre c, les étymons ont été classés par provenance. Ainsi, *BŪT a été traité une première fois sous la lettre b avant d'être intégré dans les éléments germaniques sous BUTR (« Dem anord. *butr* hätte ein anfrk. **but* entsprochen » (FEW XV/2, 39a).

cab

n. m.

♦ Canidé domestique dont il existe de nombreuses races élevées pour remplir certaines fonctions auprès de l'homme. Neutre *chien*.

« – Ah ça ! malin, ne renaude pas, ou j'te fais morfiller par mon *cab*. » (149)

● Vidocq 1828-1829 *cabot* ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829 (pour la forme apocopée *cab* ; pour *cabe*, le FEW donne la date de 1837), 1821 pour la forme *cabot* (FEW donne 1837).

❖ FEW XXII/2, 6a, concept « chien » ; BaldEtym 2, 2394. — Ansiaume 1821 *cabot* ; Saint-Hilaire 1829 *cabo* ; Elouin 1835 *cabo* ; Vidocq 1836 *cabe* ; SueArgot 1844 *cabot* ; Michel 1856 *cabe*, *cabot* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *cabo* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *cabot* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *cabot* ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907 *cabe*.

cadène

n. f.

♦ Troupe de galériens enchaînés et conduits vers le bagne (de Toulon ou de Brest).

« – N'est-ce pas bientôt la décarade de la *cadène* de Pantin ? » (85)

« – A vioc ! mais j'ai un bastringue. Ici il n'y a pas moyen : nous attendrons la décarade de la *cadène* pour nous la donner sur le trimard ; surtout n'ayons pas trop l'air de nous colomber. » (114)

« Aujourd'hui, c'est Thiry le conducteur de la chaîne, ou plutôt *cadène*. » (114 note 4)

« – Elle est maintenant avec un paigre de la basse, elle s'est déshonorée, je ne veux plus en entendre parler. A propos, retire-toi, et n'oublie pas la décarade de la *cadène*. » (115)

● Hugo 1862.

* La note 1 de la page 85 des *MF* signale *Cadène* comme étant français mais il est tout de même en italique dans le texte. Le mot est bien attesté avec le sens de « chaîne de cou » (Vidocq 1836, Michel 1856, Colombey 1862 ; Larchey 1872 *cadenne* ; Delvau 1883 *cadenne* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990 ; CellardRey 1991).

□ Première attestation : 1829. Le mot *cadène* est attesté bien avant cette date avec le sens de « chaîne des forçats » (FEW donne 1559). Selon FEW, *cadène* viendrait de l'occitan : « 2 ist als ausdruck der galeeren aus dem occit. ins fr. gekommen » (II, 502a). L'auteur des *MF* marque le terme et l'explique mais ajoute qu'il est « français » (85 note 4).

❖ FEW II, 501b, CATENA. — Delvau 1883 *cadenne* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

cadet

n. m.

♦ Pince de fer, pied de biche (MF 1829).

« – Au résultat, que feras-tu pour affurer ta tortillade ? Tu n'as jamais été ni à la tire, ni à la carre, ni au bonjour ; tu ne sais pas manier le *cadet* ni les fauchants ; tu ne seras tout au plus qu'un grinchisseur de blavins. » (92)

« – D'abord, pour cramper, il nous faut un *cadet* ; pour l'obtenir, tu te mettras à la bonne avec les forts ; parmi eux sont les prévôts de chambrées, et après la leçon que tu leur as donnée, ils t'agrègeront facilement dans leur bande. » (140-141)

« – C’est justement ce que je demande. Pour te cramper, tu leur diras qu’il te faut un *cadet*, et les gardiens, jaloux de se rendre utiles à quelque chose, leur donneront l’instrument nécessaire, dans la certitude de te prendre sur le fait ; mais je saurai bien leur éviter cette peine : fie-toi en moi, et tu verras si je suis un idiot. » (141)

« – Oui, répondis-je, je puis réussir avec des amis ; je crois du moins pouvoir te regarder comme tel, et si, pour me le prouver, tu tâchais de me procurer un *cadet*°... » (141-142)

« Il ne tarda pas à exécuter sa promesse ; vingt heures après, il m’avertit qu’il avait mon affaire et attendit la nuit pour me remettre un *cadet*° de trois pieds de long. » (142)

« – Si je t’avais connu si taffeur, je ne t’aurais pas donné un *cadet*. » (143)

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d’abord, tu me porteras gaffe ; quand je grinchirai un bogue ou une filoché, je te le coqueras en pogne et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t’apprendrai à manier le *cadet*, à maquiller des caroubles, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

● Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1821 (le FEW donne 1849).

❖ FEW II, 258b, CAPITELLUM. — Ansiaume 1821 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907.

cambre

n. f.

♦ Dortoir de prison (Esnault 1965).

« Silence dans la *cambre*, surtout, ou bien vous êtes sourinés ! » (144)

* Rat 1790 propose *cambriolle* avec le sens de « maison » ; Leclair 1799, Ansiaume 1821, Vidocq 1828-1829, Bras-de-Fer 1829, Elouin 1835, SueArgot 1844, Halbert 1849, Michel 1856, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881, Delvau 1883 et Delesalle 1896 ont *cambriol(l)e* avec celui de « chambre » – le FEW en précise le sens : « petite chambre ». Quant à Vidocq 1836, il donne la locution *passé de cambre* avec le sens de « pantoufle », dans laquelle l’élément *cambre* signifie métonymiquement « chez-soi ».

❑ Première attestation : 1829. Larchey 1881 s.v. *cambriolle* signale que ce dernier est un diminutif du vieux mot *cambre*.

❖ Sens à aj. à FEW II, 131a, CAMERA. — Delesalle 1896 s.v. *cambriole* ; Esnault 1965 — Sainéan 1907 s.v. *cambriolle*.

camouflage

n. f.

♦ Appareil d’éclairage formé d’une mèche tressée enveloppée de suif. Neutre *chandelle*.

« – Eh bien ! Ratichon, croyances-tu qu’un vingt-deux ceintre mieux dans la pogne qu’une *camouflage*. » (99)

« Tapissier ! criait-on, dites à la larbine de nous apporter de la *camouflage* ! De la *camouflage* au n°3 ! de la *camouflage* au n°2 ! de la *camouflage* au n°5 ! m’écras-je à mon tour. » (177)

● Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1821 (pour *camouflage* le FEW donne 1837).

❖ FEW XVI, 573b, MUFFEL. — Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 *camouflage* ; Elouin 1835 *camouflage* ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 *camouflage* ; Michel 1856 *camouflage* ; Colombey 1862 *camouflage* ; Larchey 1872, 1881

camoufle ; Delvau 1883 *camoufle* ; Delesalle 1896 *camoufle* ; Esnault 1965 *camoufle* ; ColinArgot 1990 ; CellardRey 1991 — Sainéan 1907.

camouflé

n. m.

♦ Vêtement qui sert à déguiser qqn.

« Ce n'est pas tout : je pourrais peut-être maronné [*sic* ; maronner] ; as-tu des *camouflés* pour mon orgue ? » (160)

* Esnault 1965 signale un autre sens attesté en 1821 déjà, celui de « policier déguisé ». Quant à Vidocq 1836, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881 et Delesalle 1896, ils proposent *camouflement* pour désigner la même réalité.

❑ Première attestation : 1829.

❖ Sens à aj. FEW XVI, 574a, MUFFEL. — Halbert 1849 *camoufler* ; Esnault 1965 *camouflé* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *camoufler*.

camoufler

v. tr.

♦ Déguiser de façon à rendre méconnaissable.

« Écoute, me dit Taupin : comme tu n'est [*sic* ; es] pas encore connu de la paigre, tu pourras hardiment te montrer sans être *camouflé* ; mais moi, je serai obligé d'agir autrement. » (158)

● Hugo 1862 *se camoufler*.

❑ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837 pour la forme *camoufler*). Pour le verbe pronominal *se camoufler* avec le même sens, Esnault donne pour première attestation 1821.

❖ FEW XVI, 573b, MUFFEL. — Vidocq 1836 *camoufler* ; SueArgot 1844 *camoufler* ; Michel 1856 *camoufler* ; Colombey 1862 *camoufler* ; Larchey 1872, 1881 *camoufler* ; Delesalle 1896 *camoufler (se)* ; Esnault 1965 *camoufler* ; ColinArgot 1990, 2006 *camoufler*. — Sainéan 1907.

canards → solliceur de canards

canner

v.

1. ♦ (v. intr.) Cesser de vivre [en parlant d'une personne].

« Mais, vieille potence, tu vas *canner* tout à l'heure, et tu parles comme si tu te portais bien ! » (136)

« - Qu'est-ce que tu oses dire ? moi *canner*, quand j'avais l'intention de demander à l'infirmier de me changer de place, afin d'éviter le désagrément d'avoir un mort pour camarade de lit. » (136)

« A voir sa figure, on dirait qu'il n'est plus de ce monde, et il dit que les autres vont *canner*° ! » (136)

« - C'est vrai, je n'en puis plus, j'en conviens ; mais j'espère bien que tu *canneras*° avant moi. » (136)

« Ah ! tu *cannes*° vieux coquin, lui dit son camarade : heureusement tu n'as pas bu ton vin. » (137)

« Au moins, je suis content, dit-il : Ladure est *canné* le premier. » (138)

« - Prends courage, Guillot, dit son voisin : on ne *canne* pas comme ça, va, mon vieux ! » (138)

2. ♦ (v. tr.) (Avec un compl. exprimant la cause de la mort – ici, la faim). Cf. *crève-la-faim*.

♦ *Canner la morgane*, crever de faim.

« – J’ai morfillé tout mon larton ; je *cannerai la morgane* à la sorgue. » (92)

♦ *Canner la pégrenne*, mourir de faim.

« En attendant, je vous recommanderai à Carouble, et vous aurez à morphiller, tandis que les autres *canneront la pégrenne*. » (101)

« ‘Ce n’est pas une raison de *canner la pégrenne*, parce que nous sommes planqués’, dit alors Taupin à voix basse. » (155)

3. ♦ CANNÉ, -ÉE part. passé-adj. Mort, -e.

« Quant à ma fille, je préférerais la voir *cannée* ! » (165)

● Vidocq 1828-1829 *caner la pégrène*.

* Ansiaume 1821 donne *paigraine* mais ne le propose pas en locution.

□ Première attestation : 1829 (FEW donne *caner* 1837) ; pour la locution *caner la pégrenne*, 1829 (FEW donne 1837).

❖ FEW XXI, 453a, concept « mourir » (*caner*) ; BaldEtym 1, 1482 ; FEW VIII, 425a, PÎCARE (*caner la pégrenne*). — Vidocq 1836 *caner* et *caner la pégrenne* ; Michel 1856 *caner*, *caner la pégrenne* ; Colombey 1862 *caner* et *caner la pégrenne* ; Larchey 1872, 1881 *caner* et *caner la pégrenne* ; Delvau 1883 *caner* et *caner la pégrenne* ; Delesalle 1896 *caner* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 *cané* (-ée). — Sainéan 1907.

cardeuil

n. m.

♦ Commissaire de police (Esnault 1965).

« – Effectivement, les pantres ont aboulé, dit-elle ; et, avec la permission du *cardeuil*, il n’y a jamais de maron pour mezig. » (183)

« Eh bien ! je vais te débîner ! oui, je vais te débîner au *cardeuil* et à la cogne ! » (183)

● Rat 1790 ; Vidocq 1828-1829 *quart deuil* et *quart d’œil* ; Sue 1843 *quart d’œil* ; Balzac 1847 *quart d’œil* ; Hugo 1862 *quart-d’œil*.

□ Première attestation : 1790 pour *cardeuil* ; 1799 pour *quart-d’œil*. La formation de ce mot demeure obscure. Esnault 1965 et après lui, ColinArgot 1990, pensent qu’il vient de *quart* « quartier de Paris » et de *œil* « police, surveillance ».

❖ Leclair 1799 *quart d’œil* s.v. *un commissaire* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 *quart-d’œil* ; Bras-de-Fer 1829 *quart-d’œil* ; Saint-Hilaire 1829 *quart-d’œil* ; Elouin 1835 *quart-d’œil* ; Vidocq 1836 *car-d’œil* ; Halbert 1849 *quart-d’œil* ; Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 *quart-d’œil* ; Delvau 1883 *quart-d’œil* ; Delesalle 1896 s.v. *quart* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990 s.v. *quart* hist. ; CellardRey 1991, 2006 s.v. *quart*. — Sainéan 1907.

carotte (tirer la ~)

loc. verb.

♦ Sonder quelqu’un, le faire parler.

« Quand il donnait des ordres par écrit, il les couchait sur un chiffon de papier : Un tel, mettait-il, ira monté le coup du sac dans tel ou tel endroit, et il aura bien soin de *tirer la carotte*. » (230)

● VIDOCQ 1828-1829.

* La locution est attestée en 1826 (Caillot) avec le sens de « faire donner de l'argent, emprunter » mais, comme chez Michel 1856, Larchey 1872, Delvau 1883 et CellardRey 1991, elle est plus courante avec celui de « soutirer de l'argent sous un faux prétexte ». Ces usages sont généralement qualifiés de populaires.

□ Première attestation : 1725 chez Grandval avec le sens de « mensonge pour connaître la vérité » puis en 1784 (Esnault 1965 donne l'indication *polic.*).

❖ FEW II, 396a. — Bas-lang. 1808. — Grandval 1725 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

carouble

n.

♦ Instrument de métal servant à faire fonctionner le mécanisme d'une serrure.

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d'abord, tu me porteras gaffe ; quand je grinchirai un bogue ou une filoché, je te le coqueras en pogne et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t'apprendrai à manier le cadet, à maquiller des *caroubles*, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* Le texte ne permet pas de déterminer le genre du substantif. Tout au long du XIX^e siècle, on le trouve en effet employé indifféremment au masculin et au féminin. Dans les *MF*, *carouble* est aussi utilisé avec une majuscule comme sobriquet servant à désigner l'un des personnages. SueArgot 1844, Halbert 1849, Colombey 1862, Larchey 1872 et Delvau 1883 donne le mot avec le sens proche de « fausse clé ».

□ Première attestation : 1821 pour *carrouble* au féminin et 1828 pour *carouble* au masculin.

❖ FEW II, 1404a, QUADRUS. — Ansiaume 1821 *carrouble* ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

carre

n. f.

♦ Vol par escamotage, soit au cours d'une présentation de bijoux, soit au cours d'un paiement (ColinArgot 1990).

« – Au résultat, que feras-tu pour affurer ta tortillade ? Tu n'as jamais été ni à la tire, ni à la *carre*, ni au bonjour ; tu ne sais pas manier le cadet ni les fauchants ; tu ne seras tout au plus qu'un grinchisseur de blavins. » (92)

* Dans Vidocq 1836, on trouve sous *carrer* la définition « voler à la care » ; le substantif *care* ne fait toutefois pas l'objet d'un article.

□ Première attestation : 1821.

❖ Sens à aj. à FEW II, 1393b, QUADRARE. — Ansiaume 1821 s.v. *grinchir* ; Larchey 1881 *care* (*voler à la*) ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 *care* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

carrer

v. intr.

♦ Voler par escamotage, pratiquer le vol à la car(r)e (ColinArgot 1990).

« – Mais, mon pauvre Taupin, à quoi pourrai-je vous être utile ? Je ne sais pas tirer, je ne sais pas *carrer*... » (158)

□ Première attestation : 1829.

❖ Sens à aj. à FEW II, 1393b, QUADRARE. — Vidocq 1836 *carer* ; Michel 1856 *carer* ; Colombey 1862 *carer* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

carreur

n. m.

♦ Voleur opérant chez les commerçants (notamment les bijoutiers) (ColinArgot 1990).

« Tu verras des escarpes, des sorgueurs, beaucoup de tireurs et de *carreurs*, et surtout des floueurs. » (161-162)

● Vidocq 1828-1829 *careur*.

□ Première attestation : 1829.

❖ Sens à aj. à FEW II, 1393b, QUADRARE. — Vidocq 1836 *careur-euse* ; Michel 1856 *careur* ; Colombey 1862 *careur* ; Larchey 1872, 1881 *careur* ; Delvau 1883 *careur* ; Delesalle 1896 *careur* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

castu

n. m.

♦ Cellule de prison étroite, basse et obscure où l'on enfermait les criminels ou les condamnés à mort.

« – Le fagot des *castus*. » (265)

● Hugo 1862 *castus*.

* De nombreux dictionnaires donnent cette forme avec le sens d'« hôpital » (Chereau 1630, Grandval 1725, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Saint-Hilaire 1829, Vidocq 1836 *castus*, Halbert 1849, Michel 1856 *castus*, Colombey 1862 *castus*, Larchey 1872, 1881, Delvau 1883 et Delesalle 1896 — Sainéan 1907).

□ Première attestation : 1791 (Enckell 1989). Sens créé par antiphrase sur « château ».

❖ FEW II, 468a, CASTELLUM. — Vidocq 1836 *castuc* ; Michel 1856 *castuc* ; Colombey 1862 *castuc* ; Larchey 1872, 1881 *castuc* ; Delvau 1883 *castuc* ; Delesalle 1896 *castuc* ; Esnault 1965. — Sainéan 1907 ; Enckell 1989.

cavale

n. f.

♦ Action de s'évader, de s'échapper d'un lieu où l'on était tenu enfermé ; résultat de cette action.

« – Si fait, qui dit, j'suis du paclin ; mais j'suis en *cavale* parce que le roi veut me faire butter. » (87)

« Le grand Lorrain a été emballé le premier, sa frangine l'a suivi de près, Georges a été fait maron dans l'escalier, et l'Italien est en *cavale*. » (180-181)

❑ Première attestation : 1829.

❖ FEW II, 3a, CABALLA. — Larchey 1872 *cavalle* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

cavaler

v.

♦ (v. intr.) S'évader de prison.

« Le temps est superbe : nous allons *cavaler*. Laisse-moi passer d'abord ; quand tu sentiras agiter la tortouse, tu descendras et tu prendras bien garde de faire du bruit, car tu passeras près des factionnaires. » (145)

◇ *cavaler (se)*, v. pron.

« Si tout le cordon *se cavale*, toute la cogne sera sur le trimard et nous serons maronnés, tandis que pour deux on n'y prendra pas garde. » (116)

« Fauchez la tortouse ! balancez l'orgue, criait-on, ou bien il *se cavale* ! » (146)

« – A peu près. Bonsoir ! Je *me cavale*. » (181)

* Syn. *cramper*.

❑ Première attestation : 1821 pour le v. intr. ; 1829 pour le v. pron. (FEW donne 1849).

❖ FEW II, 3a, CABALLA pour le v. pron. ; le v. intr. serait à aj. à FEW II, 3a, *id.* — Ansiaume 1821 ; Bras-de-Fer 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

ceintrer

v. intr.

♦ Tenir solidement [en parlant d'un objet que l'on saisit dans la main].

« - Eh bien ! Ratichon, croyanches-tu qu'un vingt-deux *ceintre* mieux dans la pogne qu'une camouffle. » (99)

• Hugo 1862 *cintrer*.

❑ Première attestation : 1829 (FEW donne *cintrer* 1829). Esnault signale que l'emploi intransif donné par les *MF* est « unique et semble censuré par le *Forban* ».

❖ FEW II, 678a, CĪNCTŪRA (*cintrer*). — Colombey 1862 *cintrer* ; Larchey 1872, 1881 *cintrer* ; Esnault 1965.

centre

n. m.

♦ Vocabule servant à nommer une personne, un groupe. Neutre *nom*.

« – N'as-tu pas un autre *centre* ? » (159)

« A présent, Ratichon, dit-il, toi qui sais griffonner, travaille-nous ça d'après nos signalements, et fais attention de changer nos *centres* et les dates. » (186)

• Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1821. D'après ColinArgot 2006, « le nom propre constitue le centre même de l'individu ».

❖ Sens à aj. à FEW II, 586a, CENTRUM. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

chenu, ue

adj.

♦ Qui, dans son genre, atteint un degré éminent de perfection ; très bon.

« Notre maison est bien montée, comme tu vois, et Dieu merci je puis me vanter d'avoir ce qu'il y a de plus *chenu* dans la rue St-Honoré. » (41)

« – C'est tout ce qu'il y a de plus *chenu*. » (161)

● Chereau 1630 ; Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843.

* Chez Vidocq 1836, on trouve les locutions *chenu reluit* et *chenu sorgue* qui signifient « bonjour » et « bonsoir ». Dans le texte de Grandval 1725 comme chez Halbert 1849, on trouve *chenuement*, « fort bien ».

□ Première attestation : 1630. TLF signale que le sens de 'bon' qui apparaît dans les *MF* est issu du sens premier du mot 'qui a les cheveux blanchissants ou blancs de vieillesse' « à travers la notion de 'vieilli, bonifié par le temps' ».

❖ FEW II, 239b, CANŪTUS. — Bas-Lang. 1808 — Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Leclair 1799 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

chienneuse

n. f.

♦ Femme de mauvaise vie (Mozin/Peschier 1859).

« – Une tireuse de cartes comme moi vaut bien une *chienneuse* de ton espèce. » (126)

□ Première attestation : 1829. Dérivé de *chienne*, suff. à valeur péjorative *-euse*.

❖ Serait à aj. à FEW II, 193b, CANIS. — Mozin/Peschier 1859.

chiffon

n. f.

♦ Sobriquet injurieux ; femme ou fille à qui la coquetterie fait tourner la tête, d'ailleurs peu soigneuse et peu propre (Bas-Lang 1808).

« – Qui est-c'qui t'parle, à toi, *chiffon* ? » (127)

* Delvau 1883 donne le terme dans le sens de « petite fille – et aussi grande fille – à minois ou à vêtements chiffonnés ». Ce terme a généralement deux autres sens dans la lexicographie spécialisée : « mouchoir » et « langue » (Vidocq 1836, Michel 1856, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881, Delesalle 1896, Esnault 1965). Bras-de-Fer 1829, Halbert 1849, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881, Delesalle 1896 et CellardRey ont *chiffon rouge* dans le sens de « langue ».

□ Première attestation : 1808 (FEW donne 1845). Emploi relevant à la fois de la métonymie et de la métaphore.

❖ FEW XVI, 319b, CHIP. — Bas-Lang 1808. — Delesalle 1896 « figure chiffonnée ».

chique

n. f.

♦ Édifice consacré au culte de la religion chrétienne. Neutre *église*.

« Vous n'avez pas toujours fréquenté la *chique*, on le voit bien ; vos manières me plaisent ; plus tard je vous parlerai en franc. » (101)

« Vous n'entravez pas plus le griffonnage des darons de la *chique*^o que mezig quand j'ai grinchi une valade à la lourde d'une synagogue, où une larque m'a fait maron dans l'escalier. » (191)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1799. D'un mot tzigane signifiant « maison ».

❖ FEW XX, 29a, CHIKÈ. — Leclair 1799 s.v. *église* ; Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Esnault 1965. — Sainéan 1907.

chiquer la gueule (se ~)

loc verb.

♦ Frapper de coups répétés.

« – Ah, ça ! Fine, dit Lescarpe en se levant, fais taire ta langue, ou sinon je vais te *chiquer la gueule*. » (183)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1799 pour *chiquer* avec le sens de « se battre » et 1836 pour le sens « battre » ; 1829 pour la locution *se chiquer la gueule* (FEW donne 1862).

❖ FEW XIII/2, 371a, TŠIKK-. — Leclair 1799 s.v. *se battre* ; Saint-Hilaire 1829 *chiquer (se)* ; Vidocq 1836 *chiquer* ; Halbert 1849 ; Colombey 1862 *chiquer* ; Larchey 1872, 1881 *chiquer (se)* ; Delvau 1883 *chiquer* ; Delesalle *chiquer (se)* ; Esnault 1965 *chiquer (se)* s.v. *chiquer* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *chiquer*. — Sainéan 1907 *chiquer*.

coceur → coqueur

cogne

n.

1. ♦ (n. m.) Militaire appartenant à un corps spécialement chargé de veiller au maintien de l'ordre et de la sûreté publique, à la recherche et à la constatation de certaines infractions et à l'exécution des arrêts judiciaires.

« C'était zun lapin, messieurs, qu'Rinaldi ; j'y réponds que celui-là n'aurait pas craint dix *cognes* et la bande à Vidocq. » (87)

2. ♦ (n. f.) Corps militaire, chargé d'assumer la police administrative du territoire, la surveillance des armées de terre et de mer et de collaborer à la police judiciaire.

« Si tout le cordon se cavale, toute la *cogne* sera sur le trimard et nous serons maronnés, tandis que pour deux on n'y prendra pas garde. » (116)

« – Oui, dérouté complète, répondit Lescarpe en se présentant : toute la *cogne* est sur le trimard ; on poursuit Tronchi pour une sergole, et Baptiste est peut-être déjà emballé. » (181)

« Eh bien ! je vais te débiter ! oui, je vais te débiter au cardeuil et à la *cogne* ! » (183)

• Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* Bras-de-Fer 1829 propose la variante *cagne*.

□ Premières attestations : 1) 1799 ; 2) 1829.

❖ FEW II, 1532b, CŪNĒUS pour le sens 1 ; le sens 2 serait à aj. à FEW II, 1532b, *id.* — Leclair 1799 s.v. *gendarmes* ; Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

colabre

n. m.

♦ Partie du corps de certains vertébrés qui unit la tête au tronc. Neutre *cou*.

« A Paris, je ne dis pas : là au moins on ne vous gerbe pas à propos de bottes (1) ; mais en province, on vous fauche le *colabre* avec moins de scrupule que Dénoyer quand il condamne un canard à la broche. » (169)

« Tu as fauché le *colabre* d'un orgue pour lui grinchir trente balles !... » (183)

• Hugo 1862.

* Pour « cou », plusieurs lexicographes ont *colas* (Leclair 1799 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 *colasse* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990).

□ Première attestation : 1829. Variante suffixale en *-abre* sur l'argot *colas* « cou ».

❖ Serait à aj. à FEW II, 912a, COLLUM. — Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Esnault 1965 s.v. *colas* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *colas*.

collège

n. m.

♦ Lieu de détention. Neutre *pénitencier*.

« Quel guignon d'être au *collège* à présent ! dit un prisonnier : c'est demain la foire de Guibrai ; les tireurs affureront de la bille. » (84)

« Mais soyez tranquille, ils ne sont pas au *collège* pour enfiler des perles. » (90-91)

« Cependant, à bien considérer les choses, si les peines n'étaient pas si longues, il me semble que le *collège* forme le caractère : car, voilà moi, j'aurais toujours été grivier, au lieu qu'à présent j'ai de l'espoir, je suis devenu mariol, et je puis t'assurer que, si je suis encore gerbé, ce ne sera pas pour opinion. » (92)

« gespair mon chair ami que j'aurai plus de bonheur a ce triage ici qua laute triage ou gai été maronnet en decaran du *colaige*. » (130)

« – C'est un de mes enfants, que j'ai retrouvé au *collège*°. » (161)

« – Elle est au *collège*. [/] – Et ton frangin. [/] – Il est au *collège*. [/] – Et ton mome ? [/] – Il est au *collège*. » (163)

« Figurez-vous qu'en decarant du *collège*, elle s'est engagée dans les rivettes à Pantin. » (165)

« Chacun a sa manière de grinchir ; mais, selon moi, la meilleure est celle où l'on gagne le plus d'argent et où l'on court le moins de risque ; et c'est ainsi que, depuis plus de vingt ans, je n'ai pas encore mis le pied dans un *collège*. » (170)

« – Vous autres tireurs, reprit Martin Lescarpe, vous n'êtes jamais certain de passer la nuit dans votre lit, vous êtes au *collège* les trois quarts et demi du temps ; mais nous autres, habitants des trimards à la sorgue, nous nous payons de toupet, et, une fois gerbés, c'est une fois pour toutes. » (182)

• Vidocq 1828-1829 *collège* ; Hugo 1862.

* L'orthographe *colaige* proposée dans la citation tirée de la page 130 est volontairement non-conventionnelle ; dans ce passage, l'auteur propose en effet une représentation de l'écriture d'une peu-lettrée.

❑ Première attestation : 1821 (FEW donne env. 1870 et précise que le terme est *pop.*). Métaphore plaisante. *Collège* est la graphie courante jusqu'au milieu du XIX^e siècle (cf. Ac. 1835 ou Bescherelle 1845).

❖ FEW II, 869a, COLLEGIUM. — Ansiaume 1821 *collège* ; Vidocq 1836 *collège* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 *collège* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *collège* ; Delesalle 1896 *collège* ; Esnault 1965 *collège* ; ColinArgot 1990, 2006 *collège*. — Sainéan 1907 *collège*.

colomber

v.

1. ♦ (v. tr.) Être conscient de l'existence de (qqn). Neutre *connaître*.

« A propos, tu n'a jamais *colombé* ton frangin ? » (160)

2. ♦ (v. pron.) Être capable de se reconnaître.

« Ici il n'y a pas moyen : nous attendrons la décarade de la cadène pour nous la donner sur le trimard ; surtout n'ayons pas trop l'air de nous *colomber*. » (114)

3. ♦ COLOMBÉ, -ÉE part. passé-adj. Identifié, reconnu.

« Il bat, disait-on, en voulant se faire passer pour un ratichon : c'est bien sûr un paigre de la haute qui a taf d'être *colombé*. » (102)

● Hugo 1862.

* *Colomber* est une variante formelle des verbes plus courants *con(n)obler* (selon FEW II, 848b, note 2, composé à partir de l'italien *conobbi*, 1^{ère} personne singulier du passé simple *conoscere* 'connaître') et *con(n)obrer*.

❑ Première attestation : 1829.

❖ Serait à aj. à FEW II, 844b, COGNOSCERE. — Esnault 1965 s.v. *connobler* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *conobler*.

come

n. m.

1. ♦ Adjudant de bagné (Esnault 1965).

« Les *comes*, les argousins, les gardes-chiourmes, se regardent, et les forçats frémissent. » (7)
« On dirait une troupe de démons et de damnés : le bruit des chaînes, les imprécations des gardes et les murmures des forçats font une harmonies infernale, digne concert d'un *come*^o ou d'un argousin. » (240)

« Je m'étais d'abord imaginé que les *comes*^o, les argousins et les garde-chiourmes étaient comme les bourreaux, qui se lèguent leurs places de père en fils. » (241)

« Le bourreau, s'imaginant ne plus rouer qu'un cadavre, se préparait à cesser, quand un *come*^o le stimula par un vigoureux coup de canne, et rappela son énergie par ces paroles : « Eh ! potence, t'a-t-on prié de finir ? Allons donc, pique, pique ! mesure mieux tes coups, frappe plus fort et plus lentement : ça le fera revenir à lui ». (253)

« Le *come*^o s'étant approché pour s'assurer si sa mort était certaine, le forçat dégarrotté ramasse toutes ses forces ; il saisit le *come*^o à la gorge et le déchire de ses dents. » (253)

« En vain le chirurgien du bagne prodigua des secours au *come*^o : il était mort. Les argousins éplorés le portèrent chez lui, et, mort ou vif, le forçat fut traîné au cachot. » (253-254)
 « L'ayant interrogé avec affabilité, il me répondit qu'il était condamné à quinze ans, et que son camarade de couple, qui avait tué le *come*^o était son fils, condamné à cinq ans. » (254)
 « Le bourreau préparait la guillotine dans la cour du bagne ; les *comes*^o et les argousins se promenaient avec gaieté ; une foule de curieux arrivaient pour voir quelle serait la contenance du condamné. » (257)
 « Enfin, un *come*^o fit mettre tous les forçats à genoux. Alors on lut la sentence du condamné. » (257)

2. ♦ SOUS-COME. Adjudant de bagne dont le grade est inférieur à celui du *come*.

« Tout bien considéré, dit un *sous-come*^o, les emplois du bagne ne sont pas plus déshonorants que ceux du fisc et de la régie, et, à bien prendre la chose, toutes les places ont leur mauvais côté. » (242)
 « Si vous avez été militaire, me dit un *sous-come*^o, vous seriez bien dupe d'avoir tant de scrupule. » (243)

* « Officier de galère » est le sens que l'auteur des *MF* donne dans une note de la page 8 ; c'est aussi celui des dictionnaires du français général (cf. TLF). Pourtant il n'utilise pas le terme dans ce sens mais dans celui d'« adjudant de bagne ».

□ Première attestation : 1829.

❖ Sens à aj. à FEW II, 941b, CÔMES, ÎTE. — Vidocq 1836 ; Larchey 1872, 1881 ; Esnault 1965.

coquer

v. tr.

♦ Mettre à la disposition (de qqn).

« Je connais le tapissier : c'est un vieux fourgat ; il me *coquera* des frusques. » (158)

◇ *coquer en pogne*, donner dans la main (MF 1829).

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d'abord, tu me porteras gaffe ; quand je grinçirai un bogue ou une filoché, je te le *coquerai en pogne* et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t'apprendrai à manier le cadet, à maquiller des caroubles, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

● Vidocq 1828-1829 « dénoncer » ; Sue 1843 « dénoncer ».

* *Coquer* apparaît également dans la lexicographie avec le sens figuré de « donner, dénoncer » (Michel 1856, Delesalle 1896, Esnault 1965, ColinArgot 1990 — Sainéan 1907).

□ Première attestation : 1829. ColinArgot 1990 et CellardRey 1991 prétendent que ce verbe est d'origine inconnue alors qu'il figure dans le FEW (cf. ci-dessous) ; quant à Esnault 1965, il postule une origine argotique italienne (*cuccare* « prendre, recueillir »). Au niveau sémantique, « mettre à la disposition de qqn » est un sens argotique figuré obtenu à partir de celui de « heurter, (avec bruit) ».

❖ FEW II, 823b, CÔCCUM. — SueArgot 1844 *être coqué* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 s. v. *coqueur* (-euse).

coqueur

n. m.

♦ Personne qui dénonce (qqn) à la justice.

« on dit que le petit lorrain decar avec nosiergue mes ge te previen que ge ne veu pas le frécanter car on di que cet un *coqueur*. » (130)

« Il est à mon avis plus à craindre qu'un mouchard, parce qu'un mouchard, quand on le connaît, on s'en défie ; mais lui, tantôt *coqueur*, tantôt voleur, il ne sait, en vérité, s'il est fripon ou honnête homme, et, pour mieux dire, il est le fléau des deux partis. » (165)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* L'orthographe *coqueur* proposée dans la citation tirée de la page 130 est volontairement non-conventionnelle ; l'auteur propose une représentation de l'écriture d'une peu-lettrée.

□ Première attestation : 1828-1829 (FEW donne 1837). La lexicographie (à l'exception du FEW) n'a pas identifié l'origine de ce terme (voir ci-dessous *coqueur* bibl.).

❖ FEW II, 823b, CÖCCUM. — Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

couleurs → monter des couleurs (à qqn)

crampe

n. f.

♦ Action de s'évader, de s'échapper d'un lieu où l'on était enfermé. Neutre *évasion*.

« – Or donc, je compte sur toi ; tu connais beaucoup de monde, tu favoriseras ma *crampe*, et tu seras des nôtres, n'est-ce pas ? » (142)

« Quelle bonne sorgue pour une *crampe* ! s'écria Taupin : il faut en profiter. » (144)

« Tu ne sais donc pas, Ratichon, qu'à notre dernière *crampe* je me suis caché dans un égout tandis que l'on courait après moi, et je me suis aperçu que cet égout correspondait aux cachots ; d'ailleurs j'ai remarqué en entrant ici que le terrain résonnait, et n'entends-tu pas toi-même qu'il y a de l'écho ? » (153-154)

◇ *Tirer sa crampe*, loc. verb. Se sauver, partir précipitamment.

« Si ben doc, que l'prince a été obligé de *tirer sa crampe* ; mais c'est qu'il avait des amis dans Venise, et des amis comme y n'y en a pus dans la paigre. » (87)

● Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829 pour le substantif *crampe* (Esnault indique « poissard, 1816 ») ; 1821 pour la forme *crompe* et 1803 pour la loc. *tirer sa crampe* (Enckell 1989). Déverbal formé à partir de *cramper*.*

❖ FEW XVI, 354b, *KRAMP. — Ansiaume 1821 *crompe* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Enckell 1989.

cramper

1. ♦ (v. intr.) S'échapper d'un lieu où l'on était retenu, enfermé. Neutre *s'évader*.

« Mais, lui dis-je à l'oreille, ne ferons-nous pas *cramper* tout le cordon ? » (116)

« – D’abord, pour *cramper*, il nous faut un cadet ; pour l’obtenir, tu te mettras à la bonne avec les forts ; parmi eux sont les prévôts de chambrées, et après la leçon que tu leur as donnée, ils t’agréeront facilement dans leur bande. » (140-141)

« A présent, me dit mon père adoptif, tu vas dire au prévôt que ton plan est de *cramper* par le grand corridor ; les gardiens s’y tiendront en embuscade, et ce sera alors à nous à les tromper par une fausse alarme. » (142-143)

« Qui est *crampé* ? se demandent les forçats. » (264)

2. ♦ (v. pron.) *Id.*

« Pour *te cramper*, tu leur diras qu’il te faut un cadet, et les gardiens, jaloux de se rendre utiles à quelque chose, leur donneront l’instrument nécessaire, dans la certitude de te prendre sur le fait ; mais je saurai bien leur éviter cette peine : fie-toi en moi, et tu verras si je suis un idiot. » (141)

● Vidocq 1828-1829 *cromper*.

* Syn. *cavalier*.

❑ Premières attestations : 1) 1799 ; 2) 1829.

❖ FEW XVI, 354b, *KRAMP. — Leclair 1799 s.v. *fuir* ; Ansiaume *cromper* ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; CellardRey 1991 ; ColinArgot s.v. *crampe*. — Sainéan 1907.

crâne

n. m.

♦ Fort à bras de la prison (MF 1829).

« Comme on ne travaillera pas, vous verrez le rassemblement des *crânes* : ce sont les forts à bras de la prison ; ceux-là font la loi aux autres ; ils tiennent les jeux, et sont les espions des gardiens, qui les craignent et les soutiennent. » (97)

« Pendant cet intervalle, les détenus s’étaient rassemblés ; en voyant la défaite de leurs *crânes*°, ils s’interrogeaient les uns les autres, n’osant ni m’approuver ni me blâmer. » (100)

« Si tu présumes que tes forces soient assez rétablies, je crois pouvoir t’assurer que dans dix jours nous serons libres, et la prépondérance que tu as sur les *crânes* pourra nous faire beaucoup de bien. » (140)

« J’acceptai, et bientôt je fus reconnu bientôt à mon tour pour le soutien des *crânes*°. » (141)

* Delvau 1883 et Delesalle 1896 donnent le terme avec le sens d’« homme audacieux » ; Enckell 1989 propose la loc. *faire le crâne* avec pour première attestation 1794.

❑ Première attestation : 1829.

❖ Sens à aj. à FEW II, 1274b, CRANIUM. — BasLang 1808 *crane* ; Ac. 1835 — Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Enckell 1989 *crâne* (*faire le -*).

criblement

n. m.

♦ Son perçant émis par la voix. Neutre *cri*.

« – Si j’ai pu prêter loche au boniment de votre ratichonnade, j’ai entravé que je serais attigé et riffaudé, et que je servais de morphillade au riffe du rabouin comme un baluchon de satou. Je n’entrave que le dail comment le Daron des orgues, qui, boniton, a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un attigeur, les riffauder et locher leurs *criblements* sans être attigé lui-même. » (191)

● Sue 1843 ; Hugo 1862.

* Ansiaume 1821 a la forme *criblement* avec le sens d'« aboi d'un chien ».

□ Première attestation : 1829. Dérivé de *cribler**, suff. *-ment*.

❖ Serait à aj. à FEW II, 1484b, QUÏRĪTARE. — Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *criblage* ; ColinArgot 1990 s.v. *cribler* ; ColinArgot 2006.

cribler

v. intr.

♦ Jeter un ou plusieurs cris. Neutre *crier*.

« Quelle bonne sorgue pour une crampe ! s'écria Taupin : il faut en profiter. Ratichon, prends un satou, fais gaffe à la lourde, et butte le premier qui *criblera* ! » (144)

● Rat 1790 ; Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 *criber à la grive* « crier 'Prends garde' ».

* Ansiaume 1821 donne *cribler* avec le sens d'« aboyer ».

□ Première attestation : 1790.

❖ FEW II, 1484b, QUÏRĪTARE. — Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

crosseur

n. m.

♦ Personne qui a pour habitude d'exprimer souvent et mal à propos son mécontentement. Neutre *râleur*.

« Parmi ces *crosseurs* de notre état, vous connaissez ces gens que nous nommons solliceurs de canards ? » (166)

● Hugo 1862.

* Rat 1790 a le verbe *crosser*, Leclair 1799 et Delvau 1883 *crosser* avec le sens de « jaser, médire de qqn ». Vidocq 1836 et Delesalle 1896 donnent *crosseur* avec le sens de « sonneur » et Delvau 1883 précise « sonneur de cloches ». Michel 1856, Larchey 1872, 1881 et Delesalle 1896 le proposent avec celui de « Ministère public ». Syn. *épicier*.

□ Première attestation : 1829.

❖ FEW XVI, 414b, *KRUKJA. — Michel 1856 ; Esnault 1965 s.v. *crosser* ; ColinArgot 2006 s.v. *crosser* 2.

croyancher

v. tr.

♦ Considérer comme vraisemblable ou probable.

« - Eh bien ! Ratichon, *croyanches-tu* qu'un vingt-deux ceintre mieux dans la pogne qu'une camouffle. » (99)

● Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1829. Suffixation libre¹⁵² avec *-ancher* sur la base du verbe *croire*. Au niveau sémantique, *-ancher* apporte une touche ironique (SCHMITT 1990 : 298).

❖ Serait à aj. à FEW II, 1301a, CRÉDÈRE. — Esnault 1965.

¹⁵² L'appellation *suffixe libre* est employée par CELLARD/REY 1980 puis reprise par BALDINGER pour désigner le phénomène « qui souligne la facilité de la suffixation et des changements de suffixe dans le langage argotique » (1997 : 42).

dail □ ne... que le dail

daron

n. m.

♦ Homme qui a engendré, qui a donné naissance à un ou plusieurs enfants. Neutre *père*.

- « Quoi ! c'est toi là, *daron*, m'écriai-je en le voyant ? » (113)
 « – Es-tu bien malade, mon pauvre *daron*, lui dis-je ? » (114)
 « Le *daron* disait vrai. » (116)
 « – Adieu, *daron* ! » m'écriai-je ; et je pris un chemin sur la droite, lui laissant le droit de continuer sa route à sa fantaisie. » (117)
 « – Il y a bien longtemps que je ne me nomme plus Lapogne. Alors je connaissais ton *daron*... » (160)
 « Je n'entrave que le dail comment le *Daron* des orgues, qui, boniton, a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un attigeur, les riffauder et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)
 « Vous n'entravez pas plus le griffonnage des *darons* de la chique que mezig quand j'ai grinchi une valade à la lourde d'une synagogue, où une larque m'a fait maron dans l'escalier. » (191)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* Chez Elouin 1835, *daron* – *daronne* est donné avec le sens de « maître d'un lieu où l'on reçoit les voleurs ».

□ Première attestation : 1725.

❖ FEW XV/1, 69a, *BARO. — Bas-Lang 1808. — Grandval 1725 ; Leclair 1799 *darron* s.v. *un père* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

débîner

v. tr.

♦ Signaler comme coupable. Neutre *dénoncer*.

- « Vous avez beaucoup de temps à faire, et moi aussi : nous serions bientôt *débînés*. » (97)
 « L'un vous plaindra, l'autre vous conseillera, et, tout en vous encourageant, il aura soin de vous faire le tableau de votre malheur ; il comparera la liberté à l'état de vos misères ; bref, il vous insinuera des moyens d'évasion, et si vous tombez dans le piège, il vous quittera provisoirement pour aller vous *débîner*°. » (98)
 « – Mais, Taupin, ils me *débîneront*. » (141)
 « Eh bien ! je vais te *débîner* ! oui, je vais te *débîner*° au cardeuil et à la cogne ! » (183)

● Rat 1790 « passer aux aveux » ; Hugo 1862.

* SueArgot 1844 donne le verbe au sens de « mépriser », Michel 1856, Colombey 1862, Delvau 1883 et Delesalle 1896 avec celui de « médire » (Sainéan 1907) et Larchey 1872 avec celui de « décrier ».

□ Première attestation : 1827. Emprunt à l'italien avec changement de préfixe. La motivation sémantique reste obscure.

❖ Serait à aj. à FEW XIV, 474b, VÎNEA. — Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; Larchey 1881 *débîner le truc* ; Delvau 1883 *débîner le truc* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

décarade

n. f.

♦ Fait de quitter un lieu. Neutre *départ*.

- « – N'est-ce pas bientôt la *décarade* de la cadène de Pantin ? » (85)
 « Je faisais gaffe sur l'escalier de l'étage en attendant la *décarade* de la vieille larque ; j'attendais avec impatience : je n'attendis pas long-temps. » (112)
 « Ici il n'y a pas moyen : nous attendrons la *décarade* de la cadène pour nous la donner sur le trimard ; surtout n'ayons pas trop l'air de nous colomber. » (114)
 « A propos, retire-toi, et n'oublie pas la *décarade* de la cadène. » (115)

● Hugo 1862.

* Ansiaume 1821 a *décarrade* avec le sens de « sortie du spectacle ».

□ Première attestation : 1829 (FEW donne pour *décarrade* 1837). Dérivé de *décarer**, suff. *-ade*.

❖ FEW II, 1394a, QUADRARE (*décarrade*). — Vidocq 1836 *décarrade* ; Michel 1856 *décarrade* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *décarrade* ; Delesalle 1896 *décarrade* ; Esnault 1965 *décarrade* ; ColinArgot 1990, 2006 *décarrade* ; CellardRey 1991.

décare

n. f.

♦ Foule sortant d'un lieu (Esnault 1965).

- « En route, Ratichon, et suis-moi à six pas. Le temps est beau, il y aura beaucoup de monde à la foire. Allons d'abord à l'église : nous profiterons de la *décare*. » (178)

□ Première attestation : 1829. Dérivé régressif de *décarer**.

❖ Serait à aj. à FEW II, 1394a, QUADRARE. — Delesalle 1896 *décarre* ; Esnault 1965 s.v. *décarrade* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *décarrer*.

décarer

v. intr.

♦ Sortir de prison, être libéré de prison.

- « – Ah ! Billaud, quand nous serons *décarés*, gare les pantres ! gare les sergoles ! » (84)
 « Tu sai san doutte que montant fini apre demain et que je vai *décaré*. » (129)
 « gespair mon chair ami que jaurai plus de bonneur a ce triage ici qua laute triage ou gai été maronnet en *decaran* du colaige. » (129)
 « comme la soudan *decare* avec monorgue nous iron de suite a guibrai pour la foirre. » (130)
 « on dit que le petit lorrin *decar* avec nosiergue mes ge te previen que ge ne veu pas le frécanter car on di que cet un coceur. » (130)
 « Figurez-vous qu'en *décarant* du collége, elle s'est engagée dans les rivettes à Pantin. » (165)
 « – Ecoutez : le petit Baptiste est à Paris ; si vous nous le donnez, vous *décarerez*°. » (197)

● Rat 1790 *décarré* ; Vidocq 1828-1829 ; Balzac 1847.

* Les graphies *décaré*, *decaran*, *decare* et *decar* proposées dans les citations tirées des pages 129 et 130 sont volontairement non-conventionnelles ; l'auteur propose une représentation de l'écriture d'une peu-lettrée. Elouin 1835 donne le verbe avec le sens proche de « se sauver ».

❑ Première attestation : 1790. Chez Colinargot, on lit que ce verbe est construit avec le préfixe *dé-* et le substantif *carre* « coin, logis » et que, « très répandu en arg., [il] assume à peu près tous les emplois, intr. et tr., de *partir* et de *sortir* ».

❖ FEW II, 1393b, QUADRARE (*décarrer*). — Ansiaume 1821 *décarrer* ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 *décarrer* ; SueArgot 1844 *décaré* ; Michel 1856 *décarrer* ; Colombey 1862 *décarrer* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *décarrer* ; Delesalle 1896 *décarrer* ; Esnault 1965 *décarrer* ; ColinArgot 1990, 2006 *décarrer* ; CellardRey 1991 *décarrer*. — Sainéan 1907 *decarrer*.

dig !

interj.

♦ Gare ! (Esnault 1965).

« – Dig ! vous vous trompez, mon camarade. » (114)

« – Dig ! oui, c'est moi : quoi d'extraordinaire ? » (152)

« – Dig ! avez-vous une chambre séparée pour deux ? » (159)

● Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1829.

❖ Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

donner

v. tr.

1. ♦ Remettre, par trahison, au pouvoir de.

« – Ecoutez : le petit Baptiste est à Paris ; si vous nous le *donnez*, vous *décarerez*. » (197)

« Vous avez promis de me *donner* le petit Baptiste ? » (198)

2. ♦ *donner dedans*, loc. verb. Considérer comme vraisemblable ou probable.

« [...] pour « croire », on dit *donner dedans*. » (note 99/1)

3. ♦ *donner (se la)*, loc. verb. S'éloigner d'un lieu en fuyant, prendre la fuite d'un mouvement généralement rapide.

« Ici il n'y a pas moyen : nous attendrons la *décarade* de la cadène pour *nous la donner* sur le trimard ; surtout n'ayons pas trop l'air de nous *colomber*. » (114)

« – A plus forte raison, vieux sot, c'est le moment de *se la donner*. » (143)

● Vidocq 1828-1829 *donner (se la)*.

* Bras-de-Fer 1829 et Delesalle 1896 ont *donner de l'air (se)* dans le sens de « se sauver ».

❑ Première attestation : 1) 1829 ; 2) 1829 ; 3) 1821.

❖ FEW III, 136a, DONARE. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

dur

n. m.

♦ Fer du détenu.

« Je vais d'abord faucher tes *durs*. » (153)

• Sue 1843 ; Hugo 1862.

* SueArgot 1844 donne *être au dur* « être condamné aux travaux forcés ».

□ Première attestation : 1799 (pour la forme au pluriel). Métonymie d'aspect partiel.

❖ FEW III, 193a, DŪRUS. — Leclair 1799 s.v. *fèrs aux pieds* ; Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 *dure* [apparemment une erreur pour *durs*] ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 *durs*. — Sainéan 1907.

emballer

v. tr.

♦ Mettre (qqn) en état d'arrestation ; saisir vivement (une personne).

« – Tais-toi donc ! faut-il que les hommes soient loffes de se faire *emballer* à propos d'opinion ! » (92)

« Le grand Lorrain a été *emballé* le premier, sa frangine l'a suivi de près, Georges a été fait maron dans l'escalier, et l'Italien est en cavale. » (180-181)

« – Oui, déroute complète, répondit Lescarpe en se présentant : toute la cogne est sur le trimard ; on poursuit Tronchi pour une sergole, et Baptiste est peut-être déjà *emballé*. » (181)

« Me diras-tu pourquoi tu m'as fait *emballer* à Dijon ? » (183)

« [...] ; s'il est couché, vous l'*emballerez*. » (206)

• Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1828-1829 (FEW donne 1837).

❖ FEW XV/1, 42b, *BALLA. — Elouin 1835 *emballé (être)* ; Halbert 1849 *emballé (être)* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

empaffe

n. m.

♦ Grande pièce de tissu rectangulaire qui sert à isoler le corps soit du matelas, soit des couvertures. Neutre *drap*.

« Le boulin sera prêt dans un instant, dit-il ; fauchez nos *empaffes* ; maquillez une tortouse et la fortifiez avec de la fertile lansquinée ; Frédéric goupinera avec ton orgue. » (144-145)

• Chereau 1630 *empave* ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1800 (FEW).

❖ FEW XXIII, 32a, concept « drap de lit » ; BaldEtym 1, 9. — Chereau 1630 *empave* ; Grandval 1725 *empave* ; Leclair 1799 *empasses* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 *empave* ; Bras-de-Fer 1829 *empave* ; Saint-Hilaire 1829 *empaves* ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 *empave* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 *empave* ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907 *empave*.

emplâtre

n. m.

♦ Toile collée à la farine sur une vitre, pour la briser sans bruit (Esnault 1965).

« – Un grinchisseur de blavins, Carouble ? c'est bon pour les momes ; moi, je servirai les orphelins ; avec un *emplâtre* je frangirai les vanternes sans qu'on puisse prêter loche ; et puis, à moi les broquilles, à moi les bogues, à moi ... » (93)

« Je fis un *emplâtre*. » (120)

* Vidocq 1836, Michel 1856, Larchey 1872, 1881 et Delesalle 1896 ont cette forme avec le sens d'« empreinte ».

❑ Première attestation : 1829.

❖ Sens métaphorique à aj. à FEW III, 222a, EMPLASTRUM. — Delvau 1883 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

encible

adv.

♦ L'un avec l'autre, les uns avec les autres.

« – En tout cas, je le verrai peut-être..... Ah çà, Lapogne, va donc nous chercher une vieille rouillarde, nous la picterons *encible*. » (160)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829. Resuffixation sur *ensemble* avec le suff. libre *-ible*. (un autre exemple argotique de formation avec *-ible* mais plus tardif – début XX^e siècle – est donné par ESNAULT 1919, *coustible* « couteau »).

❖ FEW IV, 716a, ÎNSÎMUL. — Colombey 1862 ; Larchey 1872 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *ensible* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *ensible*.

enrhumer

v. tr.

♦ Inspirer un sentiment de lassitude, de fatigue. Neutre *ennuyer*.

« Fais taire ta gueule, eh ! tu nous *enrhumes*, mauvais grinchisseur de limaces boulinées. » (85)

• Sue 1843.

□ Première attestation : 1808. Cet emploi est considéré tantôt comme populaire, tantôt comme argotique, v. TLF s.v. *enrhumer*.

❖ FEW X, 378a, RHEUMA. — Bas-Lang 1808. — Halbert 1849 ; Larchey 1872 ; Delesalle 1896 ; ColinArgot 1990, 2006.

entraver

v. tr.

♦ Se faire une idée claire des causes, des motifs de (qch).

« – Si j'ai pu prêter loche au boniment de votre ratichonnade, j'ai *entravé* que je serais attigé et riffaudé, et que je servais de morphillade au riffe du rabouin comme un baluchon de satou. » (190-191)

« Je n'*entrave* que le dail comment le Daron des orgues, qui, boniton [*bonir**], a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un attigeur, les riffauder et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)

« Vous n'*entravez* pas plus le griffonnage des darons de la chique que mezig quand j'ai grinchi une valade à la lourde d'une synagogue, où une larque m'a fait maron dans l'escalier. » (191)

• Grandval 1725 ; Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* On trouve aussi fréquemment la variante *enterver*.

□ Première attestation : 1725.

❖ FEW IV, 761a, ÎNTÈRRÖGARE. — Grandval 1725 ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

épicier

n. m.

♦ Personne qui a pour habitude d'exprimer souvent et mal à propos son mécontentement. Neutre *râleur*.

« *Crosseur* ou *épicier*, 'qui blâme', 'qui injurie'. » (note 166/2)

* Delvau 1883 et Delesalle 1896 ont le terme dans le sens d'« homme vulgaire sans esprit, sans goût, sans rien du tout ». Michel 1856 a *épicer* avec le sens de « railler ». Syn. de *crosseur*.

□ Première attestation : 1829. Ce substantif pourrait dériver du verbe *épicer* « railler, médire », métaphore construite sur *épicer* « assaisonner avec des épices ».

❖ Sens à aj. à FEW XII, 154a, SPECIES. — Esnault 1965.

esbiner

v.

1. ♦ (V. tr.) Emporter (MF 1829).

« – Il a riffaudé l'boccard du rabouin qui l'*esbine*. » (84)

2. ♦ (V. pron.) Disparaître, quitter ce monde.

« – Oh ! le courage ne me manque pas... mais quand on est pris par la rue au pain... y faut ben s'*esbiner*... » (138)

• Sue 1843 s'*esbigner* « se dépêcher » ; Hugo 1862 *esbigner*.

□ Première attestation : 1) 1797 pour la forme *esbigner* (Enckell 1989) et 1829 pour *esbiner* ; 2) 1789 pour la forme *esbigner* (s') (Enckell 1989) et 1829 pour s'*esbiner*. Emprunt à l'italien. La motivation sémantique demeure obscure.

❖ FEW XIV, 474b, VINEA. — Monsieur 1827 *espigner* (s') ; Saint-Hilaire 1829 *esbigner* (s') ; SueArgot 1844 *esbigner* ; Halbert 1849 *esbigner* (s') ; Michel 1856 *esbigner* (s') ; Colombey 1862 *esbigner* (s') ; Larchey 1872, 1881 *esbigner* (s') ; Delvau 1883 *esbigner* (s') ; Delesalle 1896 *esbigner* (s') ; Esnault 1965 s.v. *esbigner* ; ColinArgot 1990, 2006 *esbigner* (s') s.v. *esbigner* — Sainéan 1907 *esbigner* (s') ; Enckell 1989.

escarpe

n. m.

♦ Voleur de grands chemins (MF 1829).

« – Quelle sorgue ! dit un autre ; comme il lansquine, quel beau temps pour les *escarpes* de grand trimard ! » (84)

« Ces trois gros meuniers à figures joufflues sont ici pour querelle de cabaret ; mais plus tard on entendra parler d'eux, car ils ont l'air de trois fameux *escarpes*. » (91)

« Tu verras des *escarpes*, des sorgueurs, beaucoup de tireurs et de carreurs, et surtout des floueurs. » (161-162)

« Escrocs, filous, *escarpes*, floueurs, mouchards, forçats ou détenus, je voudrais que vous fussiez tous pendus. » (220)

• Vidocq 1828-1829 « assassin » ; Sue 1843 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1845 avec le sens de « bandit qui tue pour voler »). Déverbal de *escarper* « couper (le terrain, le roc) en pente raide ». Presque tous

les lexicographes donnent le sens de « voleur-assassin » dont la motivation sémantique demeure obscure.

❖ FEW XVII, 100b, *SKARPÔ. — Ansiaume 1821 *escap* ; Bras-de-Fer 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *escarper* ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

fadeur

n. m.

♦ Individu qui exige une part du butin du tireur qu'il a vu opérer (Esnault 1965).

« Tu n'as jamais été qu'un *fadeur*, un... » (86)

« – Un *fadeur* ! s'écria Rousti de toute sa force. » (86)

* Larchey 1872, 1881 et Delvau 1883 donnent le terme au pluriel dans le sens de « mensonges ordinaires de la conversation ». Saint-Hilaire 1829, Vidocq 1836, SueArgot 1844, Delvau 1883 et Delesalle 1896 ont le verbe *fader* dans le sens de « partager le butin provenant d'un vol ».

□ Première attestation : 1829.

❖ FEW III, 433a, FATA. — Esnault 1965 s.v. *fader* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *fader*.

faffes → brâser des faffes

fagot

n. m.

♦ Criminel condamné à ramer sur les galères de l'État ou à travailler dans un bagne.

« – Combien peut-il y avoir de *fagots* à Toulon ? » (85)

« – Connaissez-vous des *fagots*, me demanda Vidocq. » (196)

« – Le *fagot* des castus. » (265)

• Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1821 (Esnault 1965 donne 1797 *argousin*).

❖ FEW III, 364b, *FACUS. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 — Sainéan 1907.

faire

v. tr.

♦ Prendre pour dupe, tromper, exploiter.

« Ce n'est pas qu'ils sont faciles à *faire*, tant s'en faut ; en revanche, il y a des étrangers très reconnaissables à leur empressement à tout voir, et c'est sur ceux-là que je savais me rattraper. » (111)

* Leclair 1799 a *faire* avec le sens de « tuer ».

□ Première attestation : 1808.

❖ FEW III, 347a, FACÈRE. — Bas-Lang 1808. — Vidocq 1836 *faire des gavés* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

faire gaffe → gaffe

fauchants

n. m. pl.

♦ Instrument manuel servant à couper ou à découper, formé de deux branches d'acier, tranchantes sur une partie de leur longueur (lame), réunies et croisées en leur milieu sur

un pivot (entablure) et munies d'une poignée à l'une de leurs extrémités pour faciliter leur utilisation. Neutre *ciseaux*.

« Tu n'as jamais été ni à la tire, ni à la carre, ni au bonjour ; tu ne sais pas manier le cadet ni les *fauchants* ; tu ne seras tout au plus qu'un grinchisseur de blavins. » (92)

● Sue 1843 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1821 (FEW donne 1930).

❖ FEW III, 377b, *FALCARE. — Ansiaume 1821 *fauchant* ; Vidocq 1836 *fauchant* ; SueArgot 1844 *des faucheux* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 *fauchant, faucheux* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *faucher* ; ColinArgot 1990, 2006.

faucher

v. tr.

♦ Diviser (un corps solide) avec un instrument tranchant ; séparer en tranchant.

« Le boulin sera prêt dans un instant, dit-il ; *fauchez* nos empaffes ; maquillez une tortouse et la fortifiez avec de la fertile lansquinée ; Frédéric goupinera avec ton orgue. » (144-145)

« *Fauchez* la tortouse ! balancez l'orgue, criait-on, ou bien il se cavale ! » (146)

« – A la bonne heure. Je vais d'abord *faucher* tes durs (1). » (153)

◇ *Faucher le colabre* (à qqn, de qqn), loc. verb. Faire mourir (qqn) par le supplice de la guillotine ; (littér.) trancher le cou.

« A Paris, je ne dis pas : là au moins on ne vous gerbe pas à propos de bottes ; mais en province, on vous *fauche le colabre* avec moins de scrupule que Dénoyer quand il condamne un canard à la broche. » (169)

« Tu as *fauché le colabre* d'un orgue pour lui grinchir trente balles !... » (183)

V. encore s.v. *colabre*.

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1829 ; Sue 1843 ; Balzac 1847 ; Hugo 1862.

* Bras-de-Fer 1829, SueArgot 1844, Larchey 1872, Delesalle 1896 proposent le verbe avec le sens de « guillotiner ». Halbert 1849 donne « être fauché » pour *être mis à mort*.

□ Première attestation : 1799.

❖ FEW III, 377b, *FALCARE (« guillotiner »). — Leclair 1799 ; Ansiaume 1821 ; Bras-de-Fer 1829 « guillotiner » ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 « guillotiner » ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 « guillotiner » ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 « guillotiner » ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

fertanche

n. f.

♦ Tiges des céréales quand le grain en a été séparé. Neutre *paille*.

« Si mes parents avaient voulu m'écouter, ils respireraient un air libre à l'heure où nous sommes ; tandis que, roupillant sur la *fertanche*, c'est tout au plus s'ils ont du larton brutal et du tréfoin. » (170)

● Hugo 1862.

* Syn. de *fertille*.

❑ Première attestation : 1827 pour la forme *fertange* ; 1829 pour *fertanche* mais non réattesté ailleurs que chez Hugo.

❖ Serait à aj. à FEW III, 755a, FRANGÈRE. — Monsieur 1827 *fertange* ; Bras-de-Fer 1829 *fertange* ; Saint-Hilaire 1829 *fertange* ; Vidocq 1836 *fertange* ; Halbert 1849 *fertange* ; Michel 1856 *fertange*, *fertille*, *fretille* ; Colombey 1862 *fertange*, *fertille* ; Larchey 1872, 1881 *fertange*, *fertillante*, *fertille* ; Delvau 1883 *fertange ou fertille* ; Delesalle 1896 *fertange* ; Esnault 1965 s.v. *fretille* ; ColinArgot 2006 s.v. *fertille*. — Sainéan 1907 *fertange*.

fertille

n. f.

♦ Tiges des céréales quand le grain en a été séparé. Neutre *paille*.

« Le boulin sera prêt dans un instant, dit-il ; fauchez nos empaffes ; maquillez une tortouse et la fortifiez avec de la *fertille* lansquinée ; Frédéric goupinera avec ton orgue. » (144-145)

● Hugo 1862.

* Syn. de *fertanche*. Forme avec métathèse : *fretille* – Ruby 1596 ; Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Larchey 1872 ; Esnault 1965 ainsi que Sainéan 1907.

❑ Première attestation : 1821. Cette forme est une variante métathétique de *fretille* dont la première attestation remonte à 1597 (Esnault 1965).

❖ Serait à aj. à FEW III, 755a, FRANGÈRE. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *fretille* ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907.

filature

n. f.

♦ Action de filer, de suivre qqn pour le surveiller.

« Le service le plus fatigant et parfois le plus amusant pour nous était la *filature*, mot qui dérive de l'argot *filer*, suivre. » (211)

● Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1829. Dérivé de *filer**, suff. *-ature*.

❖ Sens à aj. à FEW III, 536b, FĪLUM. — Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965.

filer

v. tr.

♦ Marcher derrière qqn, le suivre pour le surveiller, épier ses faits et gestes.

« Le service le plus fatigant et parfois le plus amusant pour nous était la filature, mot qui dérive de l'argot *filer*, suivre. » (211)

« Pour *filer*° quelqu'un, on se servait de différentes ruses, et la plus usitée était celle nommée le coup de la babillarde ou de la lettre. » (211)

« Cependant, quand nous nous apercevions qu'un individu était *filé* mal à propos, ou que nous le perdions de vue, chose qui arrivait parfois, nous allions nous promener dans des lieux écartés, pour ne pas être vus des autres ; alors, on se reposait des lassitudes, ou on allait godailler aux barrières peu fréquentées, et on rendait visite aux marchands de vins en attendant la soirée. » (212-213)

« L'agent sortit, et fut se cacher chez un marchand de vin, pour la montrer à six de ses camarades commis pour la *filer*°. » (233)

● Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1827 (Esnault 1965 – ce dernier donne aussi 1815, *Chans.* ; FEW donne 1849). Cet emploi pourrait être un emploi métaphorique du sens initial « mettre en fil la matière textile ».

❖ FEW III, 536b, FĪLUM. — Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 *filer un sinve* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 *filer un sinve* ; Colombey 1862 *filer un sinve* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

fileur

n. m.

♦ Suiveur, policier qui file un suspect (Esnault 1965).

« Si vous êtes en voiture, faites attention si une autre voiture ne vous suit pas ; pour connaître la vérité, je vous le répète encore, allez dans la campagne, arrêtez-vous tout court, et laissez passer les *fileurs* devant vous : dans la crainte de se faire remarquer, ils n'oseront revenir à la charge et seront forcés de vous abandonner. » (219)

« Le *fileur* descend et l'observe ; elle entre chez un restaurateur, l'agent entre après elle, et tandis qu'elle commande à dîner pour deux, l'autre demande un verre de vin. » (234)

* Colombey 1862 a le substantif masculin *fileuse* « individu qui suit les voleurs à la piste et, le coup fait, intervient pour prélever un impôt fondé sur la crainte d'une dénonciation ».

❑ Première attestation : 1829. Dérivé de *filer**, suff. *-eur*.

❖ Sens à aj. à FEW III, 536b, FĪLUM. — Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

filoché

n. f.

♦ Petit sac arrondi, généralement à fronces ou à soufflets, destiné à contenir des pièces de monnaie. Neutre *porte-monnaie*.

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d'abord, tu me porteras gaffe ; quand je grinchirai un bogue ou une *filoché*, je te le coqueras en pogne et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t'apprendrai à manier le cadet, à maquiller des caroubles, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

● Sue 1843.

❑ Première attestation : 1791 (Enckell 1989).

❖ Sens métonymique à partir de celui de 'réseau de soie, de cordonnet' à aj. à FEW III, 537b, FĪLUM. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; CellardRey 1991 ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907 ; Enckell 1989.

floueur

n. m.

♦ Celui, celle qui pratique avec d'autres personnes, un jeu où l'on peut perdre ou gagner.

« Tu verras des escarpes, des sorgueurs, beaucoup de tireurs et de carreurs, et surtout des *floueurs*. » (161-162)

« Escrocs, filous, escarpes, *floueurs*, mouchards, forçats ou détenus, je voudrais que vous fussiez tous pendus. » (220)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* Elouin 1835 et Michel 1856 ont *flouer* avec le sens de « voler, filouter au jeu », SueArgot 1844 et Halbert 1849 avec celui de « jouer ».

□ Première attestation : 1821 avec le même sens que lui donnent les *MF* ; 1827 avec le sens de « tricheur » que proposent la plupart des ouvrages lexicographiques (FEW donne 1836).

❖ FEW III, 768b, FRAUDARE. — Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *flouer* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *flouer*. — Sainéan 1907.

fourgat, ate

n.

♦ Personne qui se rend coupable de recel.

« Pour payer mes frais de voyage, je vendis le superflu de mes harnais, et, après deux jours d'inquiétude et de fatigue, j'arrivai à Paris, où un *fourgat* se rendit propriétaire de mes captures moyennant cinquante louis. » (110-111)

« – J crois toujours qu'il y a ici des *fourgates* qui font passer l fil ou la laine au dehors, car tout l monde s plaint d avoir été servi. » (126)

« Oui, c'est toi qui grinchis notre laine, vieille *fourgate* ! s'écrièrent plusieurs voix. » (126)

« dit mois tontant fini aussi alor nou nou reveron. en partant dici tu te randra a villefranche che le *fourga* qui demeure sur la route de macon ge ti attendret. » (130)

« Nous allons loger à l'enseigne de la Plume-au-Vent, dans le faubourg de Roannes. Je connais le tapissier : c'est un vieux *fourgat* ; il me coquera des frusques. » (158)

« Évite surtout les tapis des *fourgats* : tu ne pourras y entrer que dans les grandes circonstances. » (192)

● Vidocq 1828-1829.

* L'orthographe *fourga* proposée dans la citation tirée de la page 130 est volontairement non-conventionnelle ; l'auteur donne à voir une représentation de l'écriture d'une peu-lettrée. Bras-de-Fer 1829 a la locution *mettre au fourgat* « receler ».

□ Première attestation : 1821 pour le masculin (FEW donne 1827) et 1828-1829 pour le féminin (FEW donne 1859).

❖ FEW XVII, 446a, *WADDI. — Ansiaume 1821 *fourga* ; Saint-Hilaire 1829 *fourga* ; Elouin 1835 *fourga* ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

fourgater, fourguer

v. intr.

♦ Détenir, garder par un recel.

« Oh ! pour cela je m'en vante, et tout tapissier que je suis, il n'y a pas de paigre qui puisse dire en avoir fait autant que moi ; mais à présent je suis sur l'âge, et je me contente de *fourgater*, quand je connais mon monde. » (159)

« – Il est venu à la foire l'année dernière : il est vieux et cassé ; je crois qu'à présent il *fourgate* à Rouen. » (160)

● Vidocq 1828-1829 *fourguer*.

❑ Première attestation : pour *fourgater* 1829 ; pour *fourger* 1821 (FEW donne 1837).

❖ *fourgater* serait à aj. à FEW XVII, 446a, *WADDI ; *fourguer* : FEW XVII, 446a, *id.* — pour *fourgater* : Esnault 1965 s.v. *fourgat* ; ColinArgot 1991 s.v. *fourguer*. Pour *fourguer* : Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

franc

n. m.

1. ♦ Personne qui est bien disposée, a de la sympathie envers une autre ou une collectivité.

« Vous n’avez pas toujours fréquenté la chique, on le voit bien ; vos manières me plaisent ; plus tard je vous parlerai en *franc*. » (101)

2. ♦ FRANCS n. m. pl. Voleurs, escrocs considérés comme formant une sorte de classe sociale.

« – Sont-ce des *francs* ? » (161)

* Leclair 1799 avec le sens de « recéleur ». Halbert 1849 et Larchey 1872, 1881 avec le sens de « bas ». Saint-Hilaire 1829 et Elouin 1835 avec le sens de « faux ». Ansiaume 1821 « ne jamais révéler ». Delvau a le terme dans le sens de « complice ».

❑ Première attestation : 1829.

❖ FEW III, 760b, FRANK. — Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

frangin, ine

n.

♦ Celui, celle qui est né des mêmes parents que la personne considérée, ou seulement du même père ou de la même mère. Neutre *frère, sœur*.

« A propos, tu n’a jamais colombé ton *frangin* ? » (160)

« – Et ton *frangin*. | – Il est au collège. | – Et ton mome ? | – Il est au collège. » (163)

« Le grand Lorrain a été emballé le premier, sa *frangine* l’a suivi de près, Georges a été fait maron dans l’escalier, et l’Italien est en cavale. » (180-181)

● Vidocq 1828-1829.

* Larchey 1872, 1881 donne seulement *frangin dabe, frangine dabusche* pour « oncle » et « tante ».

❑ Première attestation : 1821 (FEW donne 1837 pour la forme masculine comme pour la forme féminine). -

❖ FEW III, 764a, FRATER. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1881 *frangine* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

frangir

v. tr.

♦ Mettre en morceaux, diviser (une chose rigide) d'une manière soudaine, par choc, coup, pression.

« – Un grinchisseur de blavins, Carouble ? c'est bon pour les momes ; moi, je servirai les orphelins ; avec un emplâtre je *frangirai* les vanternes sans qu'on puisse prêter loche ; et puis, à moi les broquilles, à moi les bogues, à moi ... » (93)

● Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829. Hugo indique, à tort, que *frangir* provient du latin FRANGERE, tandis qu'Esnault 1965 considère ce verbe comme une variante de *franger* ; dans ce cas, il serait à aj. à FEW III, 543b, FIMBRIA.

❖ Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965.

frusques

n. m. pl.

♦ Objets fabriqués pour couvrir le corps humain, le cacher, le protéger, le parer (coiffure, chaussures, linge, habits et divers accessoires). Neutre *vêtements*.

« Nous allons loger à l'enseigne de la Plume-au-Vent, dans le faubourg de Roannes. Je connais le tapissier : c'est un vieux fourgat ; il me coquera des *frusques*. » (158)

« – En attendant, je vais vous laisser seuls. Prenez patience, ne sortez pas : tout à l'heure je vous apporterai des *frusques*. » (161)

« Tiens, père Taupin, voilà des *frusques* pour ton orgue et pour Ratichon : il n'y manque rien ; dans un blavin, tu trouveras le surplus. » (177)

● Rat 1790 *frusque* ; Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* Chereau 1630, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Saint-Hilaire 1829, Vidocq 1836 et Colombey 1862 donnent la forme *frusquin* avec le même sens.

□ Première attestation : 1790 pour *frusque* et 1799 pour la forme plurielle.

❖ FEW XXI, 508b, concept « les hardes ». — Leclair 1799 s.v. *des habits* ; Ansiaume 1821 *frusque* ; Vidocq 1836 *frusque* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 *frusque, frusquin* ; Colombey 1862 *frusque* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 *frusque* ; Esnault 1965 *frusque* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907 *frusque*.

frusquiner

v. tr.

♦ Couvrir de vêtements ; mettre des habits à (qqn).

« – J'ai tout ce qu'il vous faut ; et ton camarade, nous le *frusquinerons* en larbin. » (160)

□ Première attestation : 1725 (FEW). Dérivé de *frusques** par verbalisation sur une base subsantivale.

❖ FEW XXI, 508b et 509a, concepts « les hardes » et « habillé ; habiller ». — Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Halbert 1849 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *frusquiner (se)* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *frusquin* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

gaffe

n.

Dans les constructions suivantes :

◇ *Faire gaffe* loc. verb. Faire le guet.

« Je faisais *gaffe* sur l'escalier de l'étage en attendant la décarade de la vieille larque ; j'attendais avec impatience : je n'attendis pas long-temps. » (112)

« Quelle bonne sorgue pour une crampe ! s'écria Taupin : il faut en profiter. Ratichon, prends un satou, fais *gaffe* à la lourde, et butte le premier qui criblera ! Silence dans la cambre, surtout, ou bien vous êtes sourinés ! » (144)

◇ *Porter gaffe* loc. verb. Être placé en un endroit particulier pour épier, pour surveiller, pour garder.

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d'abord, tu me *porteras gaffe* ; quand je grinchirai un bogue ou une filoché, je te le coquerai en pogne et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t'apprendrai à manier le cadet, à maquiller des caroubles, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862 *porter gaffe*.

* Pour « gardien, guet », Saint-Hilaire 1829 a *gaffre*, Michel 1856 « gaffe ». Halbert 1849 *gaffre*, « gardien de prison ». Bras-de-Fer 1829 donne *gaf* et Colombey 1862 *la gaffe* avec le sens de « guet ». Vidocq n'a pas d'entrée pour *gaffe* mais propose le terme dans les syntagmes *gafe à gayé* « garde municipale à cheval » et *gafe de sorgue* « gardien de marché » ; de plus, il propose le terme *gafeur* dans le même sens.

□ Première attestation : 1829-1829 (FEW donne 1837) ; pour *porter gaffe*, 1829.

❖ FEW XVI, 6a, GAFFER. — Ansiaume 1821 *gaff* ; Saint-Hilaire 1829 *gaffre* ; Elouin 1835 ; SueArgot 1844 *faire gasfre* ; Larchey 1872, 1881 *gafe, gafeur, gaffre, gafre* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

gails (solliceur de ~ à la lune) → solliceur

gerber

1. ♦ (v. tr.) Frapper d'une peine, faire subir une punition (à qqn), par un jugement.

« A Paris, je ne dis pas : là au moins on ne vous *gerbe* pas à propos de bottes ; mais en province, on vous fauche le colabre avec moins de scrupule que Dénoyer quand il condamne un canard à la broche. » (169)

2. ♦ GERBÉ, -ÉE part. passé-adj. Condamné à une peine par la justice.

« Cependant, à bien considérer les choses, si les peines n'étaient pas si longues, il me semble que le collège forme le caractère : car, voilà moi, j'aurais toujours été grivier, au lieu qu'à présent j'ai de l'espoir, je suis devenu mariol, et je puis t'assurer que, si je suis encore *gerbé*, ce ne sera pas pour opinion. » (92)

« Mon mome me laisse espérer quelque chose pour l'avenir, mais malheureusement il vient d'être *gerbé* à six marquets à Nanci. » (165-166)

« Mais savez-vous à quoi vous seriez *gerbé*, si vous étiez maron ? s'écria Lambert. » (175)

« – Vous autres tireurs, reprit Martin Lescarpe, vous n'êtes jamais certain [*sic* ; certains] de passer la nuit dans votre lit, vous êtes au collège les trois quarts et demi du temps ; mais nous autres, habitants des trimards à la sorgue, nous nous payons de toupet, et, une fois *gerbés*, c'est une fois pour toutes. » (182)

◇ *gerbé à vioc* loc. adj. Que la justice a condamné à une peine à perpétuité.

« On m'avait assuré, pourtant, dit-il, que tu étais *gerbé à vioc*. » (159)
V. encore s.v. *vio*c (à –)

● Vidocq 1828-1829 ; Balzac 1847 *gerber à la passe*, « condamner à mort » ; Hugo 1862.

* Colombey 1862 a *gerbement* pour « jugement ». Bras-de-Fer a *gerber à la passe* pour « guillotiner ».

□ Première attestation : 1821 (Esnault 1965 donne 1815, *Chans.* ; FEW donne 1836).

❖ FEW XVI, 14b, GARBA. — Ansiaume 1821 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 *gerber à la passe* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

goupiner

v. intr.

◆ Exercer une activité, une compétence, un métier.

« Le boulin sera prêt dans un instant, dit-il ; fauchez nos empaffes ; maquillez une tortouse et la fortifiez avec de la fertile lansquinée ; Frédéric *goupinera* avec ton orgue. » (144-145)

● Balzac 1847 ; Hugo 1862.

* Michel 1856 ; Colombey 1862, Larchey 1872, 1881, Delvau 1883 et Sainéan 1907 donnent *goupiner* dans le sens de « voler ».

□ Première attestation : 1821 (Esnault indique XVIII^e siècle, *Chans.*).

❖ FEW XXIII, 125a, concept « voler » ; BaldEtym 2, 3529. — Ansiaume 1821 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

gourgan(n)e

n. f.

◆ Plante de la famille des légumineuses papilionacées comprenant de nombreuses variétés comestibles ou ornementales. Neutre *haricot*.

« Cependant, le bruit d'un sifflet précède le tintement d'une cloche ; on ouvre les portes des ateliers, et une foule de détenus en sortent en criant *A la mouise ! à la mouise !* et ils se pressaient par groupes autour de grandes chaudières à roues, pour avoir, quand on criait leur nom, un litre de soupe, si l'on peut nommer ainsi une manière de brouet dans lequel surnagent quelques *gourganes* et très peu ou pas de pain. » (77)

« Ils ont par jour une livre et demie de pain et un litre de fèves ou *gourganes* cuites à l'eau et à l'huile. » (243)

« Arrivé près du cachot, je fis marcher devant moi le forçat qui portait le paquet aux *gourgannes* ; j'ouvris la porte ; et, au moment où il entra, ayant fait feinte de tomber, je le reversai avec son potage ; et, pendant qu'il cherchait à se débarrasser, je jetai le paquet à mon père, en jurant après lui, l'accusant d'être la cause de ma chute et de celle de son camarade. » (264)

● Vidocq 1828-1829 ; Balzac 1847 ; Hugo 1862.

□ Première attestation: 1821. TLF précise que le mot est employé « dans l'argot des marins, des prisonniers, des forçats, etc. ».

❖ FEW XXI, 130b, concept « fève »; BaldEtym 1, 448. — Ansiaume 1821 s.v. *cassant* ; Delvau 1883 s.v. *gourganes* ; Esnault 1965.

griffonnage

n. m.

♦ Manière d'écrire, de réaliser l'acte d'écrire.

« Vous n'entravez pas plus le *griffonnage* des darons de la chique que mezig quand j'ai grinché une valade à la lourde d'une synagogue, où une larque m'a fait maron dans l'escalier. » (191)

❑ Première attestation : 1738 (FEW). Dérivé de *griffonner**, suff. *-age*. Mot marqué par l'auteur des *MF* mais qui n'est généralement pas senti comme argotique, ce qui explique son absence de la lexicographie spécialisée en dehors d'Esnault 1965 qui a dépouillé de manière systématique les *MF*.

❖ FEW XVI, 78a, *GRÎPAN. — Esnault 1965 s.v. *griffonner*.

griffonner

v. intr.

♦ Tracer (des signes d'écriture, un ensemble organisé de ces signes). Neutre *écrire*.

« A présent, Ratichon, dit-il, toi qui sais *griffonner*, travaille-nous ça d'après nos signalements, et fais attention de changer nos centres et les dates. » (186)

* Halbert 1849, Larchey 1872, 1881 et Delesalle 1896 donnent *griffonner* avec le sens de « jurer » – attesté dès 1821.

❑ Première attestation : 1829. Mot marqué par l'auteur des *MF* mais qui n'est généralement pas senti comme argotique, ce qui explique son absence de la plupart des ouvrages lexicographiques spécialisés (Esnault 1965 fonde son article *griffonner* dans le sens d'« écrire » sur l'attestation des *MF*).

❖ Sens à aj. à FEW XVI, 78a, *GRÎPAN. — Vidocq 1836 ; Esnault 1965.

grinchir

v. tr.

♦ Prendre (ce qui appartient à qqn), contre le gré ou à l'insu de qqn. Neutre *voler*.

« Peux-tu seulement te vanter d'avoir *grinché* une broquille ? » (86)

« Ainsi, la Joblin, t'as toujours dans l'idée qu'on t'a *grinché* d'ta laine ? » (125)

« Oui, c'est toi qui *grinchis* notre laine, vieille fourgate ! s'écrièrent plusieurs voix. » (126)

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d'abord, tu me porteras gaffe ; quand je *grinchirai* un bogue ou une filoché, je te le coquerai en pogne et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t'apprendrai à manier le cadet, à maquiller des caroubles, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

« Tu as fauché le colabre d'un orgue pour lui *grinchir* trente balles !... » (183)

« Vous n'entravez pas plus le griffonnage des darons de la chique que mezig quand j'ai grinché une valade à la lourde d'une synagogue, où une larque m'a fait maron dans l'escalier. » (191)

◇ En emploi absolu.

« Chacun a sa manière de *grinchir* ; mais, selon moi, la meilleure est celle où l'on gagne le plus d'argent et où l'on court le moins de risque ; et c'est ainsi que, depuis plus de vingt ans, je n'ai pas encore mis le pied dans un collège. » (170)

● Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843.

* Il existe une variante *grincher* légèrement plus ancienne (première attestation FEW 1800 – Leclair 1799 ; Monsieur 1827 ; Saint-Hilaire 1829 ; Halbert 1849 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 s.v. *grinchir* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *grinchir* ; ColinArgot 1990 ; CellardRey 1991 s.v. *grinchir* — Sainéan 1907).

□ Première attestation : 1821 (FEW donne 1837).

❖ FEW XVI, 751a, *GRÎPJAN. — Ansiaume 1821 ; Bras-de-Fer 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 *grinchire* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

grinchisseur

n. m.

♦ Homme qui s'approprie ou s'est approprié, par ruse ou par force, le bien d'autrui. Neutre *voleur*.

« Fais taire ta gueule, eh ! tu nous enrhumés, mauvais *grinchisseur* de limaces boulinées. » (85)

« Tu n'as jamais été ni à la tire, ni à la carre, ni au bonjour ; tu ne sais pas manier le cadet ni les fauchants ; tu ne seras tout au plus qu'un *grinchisseur* de blavins. » (92)

« – Un *grinchisseur* de blavins, Carouble ? » (93)

● Vidocq 1828-1829.

* Bras-de-Fer 1829, Saint-Hilaire 1829, Elouin 1835, Halbert 1849, Michel 1856, Larchey 1872, 1881 et Delesalle 1896 ont la variante *grinche* dans le même sens.

□ Première attestation : 1828-1829 (Esnault 1965 donne 1811, *Chans*.).

❖ Serait à aj. à FEW XVI, 751a, *GRÎPJAN. — Bras-de-Fer 1829 ; Vidocq 1836 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *grinchisseur à la chicane* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *grinchir* ; ColinArgot 1990, 2006.

grivier

n. m.

♦ Celui qui appartient à l'armée, en tant que groupe social, qui fait partie des forces armées. Neutre *soldat, militaire*.

« – Tais-toi donc ! faut-il que les hommes soient loffés de se faire emballer à propos d'opinion ! Cependant, à bien considérer les choses, si les peines n'étaient pas si longues, il me semble que le collège forme le caractère : car, voilà moi, j'aurais toujours été *grivier*, au lieu qu'à présent j'ai de l'espoir, je suis devenu mariol, et je puis t'assurer que, si je suis encore gerbé, ce ne sera pas pour opinion. » (92)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* Chez de nombreux auteurs on trouve le substantif *grive* qui signifie « guerre » (Grandval 1725, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Halbert 1849, Michel 1856, Larchey 1872, 1881) ; chez Ansiaume 1821, le terme signifie « troupe » et chez Delvau 1883 et Delesalle 1896, « garde ».

□ Première attestation : 1821 (Esnault 1965 donne 1811, *Chans*. ; FEW donne 1827).

❖ FEW IV, 210a, GRAECUS. — Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *grive* ; ColinArgot 1990 s.v. *griveton* ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907.

guignon

n. m.

♦ Malchance qui semble poursuivre quelqu'un (au jeu, dans la vie, etc.).

« Quel *guignon* d'être au collège à présent ! dit un prisonnier : c'est demain la foire de Guibrai ; les tireurs affureront de la bille. » (84)

• Sue 1843.

* Pour *guigne*, Delesalle 1896 donne le sens de « guignon ».

❑ Première attestation : 1609 (FEW). Dans le FEW, le mot est marqué comme *familier* ce qui peut expliquer son absence de la plupart des dictionnaires argotiques.

❖ FEW XVII, 590b, *WINGJAN. — Delvau 1883 ; ColinArgot 1990, 2006.

guinal

n. m.

♦ (Celui, celle) qui appartient aux descendants du peuple issu d'Abraham et dont l'histoire est relatée dans l'Ancien Testament, qui se réclame de la tradition d'Abraham et de Moïse.

« Et puis, vous avez dû remarquer aussi que la police de Pantin est comme un *guinal*, qui fait argent de tout : elle vend des numéros de fiacres, des médailles de charbonniers, de portefaix, de porteurs d'eau, de marchands d'habits, de commissionnaires, etc. » (167)
« Moulin, s'écria-t-il, vous irez observer s'il y a des tireurs à la sortie des églises, et vous en chasserez les *guinaux*. » (200)

• Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1821 (FEW donne 1837).

❖ FEW XVII, 587b, WINALD. — Ansiaume 1821 ; Bras-de-Fer 1829 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

haute

n. f.

♦ Sphère supérieure d'une communauté, d'une corporation.

« Je fournissais toute la *haute* : si un préfet avait besoin de moi, il m'envoyait son secrétaire ; si un général réclamait mes services, je recevais la visite de son aide-de-camp ; en voyant venir chez moi le curé de la cathédrale, j'étais certaine qu'il fallait du neuf à monseigneur ; un procureur du roi m'expédiait le greffier du tribunal ; le directeur du collège, un régent ; les nobles, leurs intendants ; enfin, mon cher, je ne savais où donner de la tête, tant j'avais de pratiques à servir. » (43)

« Il bat, disait-on, en voulant se faire passer pour un ratichon : c'est bien sûr un paigre de la *haute* qui a taf d'être colombed. » (102)

● Vidocq 1828-1829 *la haute pègre* ; Sue 1843 *la haute pègre* ; Balzac 1847 *la haute pègre*.

* Ant. de *basse*.

□ Première attestation : 1821 (FEW donne 1844).

❖ FEW XXIV, 368b, ALTUS. — Ansiaume 1821 ; Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

icigo

adv.

♦ (Adverbe de lieu [plus rarement de temps] marquant le lieu où se trouve le locuteur ou un lieu proche que le locuteur désigne).

« – A présent, il s'agit d'autre chose : c'est demain la foire, et la paigre aboulera *icigo* à la sorgue. » (161)

« – Y a-t-il déjà de la paigre *icigo* ? » (162)

● Hugo 1862.

* On retrouve ce même adverbe de lieu avec différentes suffixations comme par exemple dans le texte de Grandval 1725 et chez Saint-Hilaire 1829 *icicaille* ou chez Chereau 1630 *icy gaille*.

□ Première attestation : 1821 (Esnault 1965). Ajout du suffixe libre *-go* à l'adverbe *ici*. D'autres argotismes ont été créés à l'aide de ce même procédé comme par ex. *lago* (là), *Sainte-Pélago* (Sainte-Pélagie), *italgo* (italien), etc. (voir SCHWOB 1989 [1889], 37 et 39).

❖ Serait à aj. à FEW IV, 423b, HĪC. — Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *icicaille* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

jaspiner

v. intr.

♦ Parler beaucoup, souvent de choses inutiles, sans intérêt.

« – Est-ce vrai, Brulin, qu'tu vas *jaspiner* ? » (86)

« – Tu as ma foi raison, reprit Lambert, car tu viens de *jaspiner* comme un avocat. » (170)

● Grandval 1725 ; Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1718 (Esnault 1965).

❖ FEW IV, 73a, GAS-. — Bas-Lang 1808. — Grandval 1725 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

jonc

n. m.

♦ Métal précieux jaune brillant, corps simple, très ductile et malléable, inattaquable à l'air et à l'eau. Neutre *or*.

« Ce n'est rien que cela, Ratichon, me dit mon rusé père : on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Va marchander une tiquante de *jonc* chez l'orphelin ici en face. » (179)

● Rat 1790 *jouc* [le texte présente un grand nombre de confusion entre <u> et <n>].

□ Première attestation : 1790. Peut-être par métonymie à partir de *jonc* « bague qui est partout de même grosseur ».

❖ FEW V, 65b, JŮNCUS. — Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 *jong* ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

lansquiner

v.

1. ♦ (v. impers.) Tomber (en parlant de l'eau de pluie). Neutre *pleuvoir*.

« – Quelle sorgue ! dit un autre ; comme il *lansquine*, quel beau temps pour les escarpes de grand trimard ! » (84)

2. ♦ LANSQUINÉ, -ÉE part. passé-adj. Qui a été imbibé avec un liquide. Neutre *mouillé*.

« A onze heures trois quarts, ce courageux vieillard vint me trouver. « Le boulin sera prêt dans un instant, dit-il ; fauchez nos empaffes ; maquillez une tortouse et la fortifiez avec de la fertile *lansquinée* ; Frédéric goupinera avec ton orgue. » (144-145)

● Hugo 1862.

* Ansiaume 1821, Vidocq 1836 et Michel 1856 donnent le verbe avec le sens de *pleurer*. Chez Ruby 1596, on trouve le substantif *ance* avec le sens d'« eau » et chez Chereau 1630, Grandval 1725, Leclair 1799, Ansiaume 1821, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Saint-Hilaire 1829, Vidcoq 1836, SueArgot 1844, Halbert 1849, Michel 1856, Colombey 1862 et Larchey 1872, 1881 ont *lance* avec le même sens. Delvau 1883 propose cette forme dans le sens de « pluie ».

❑ Première attestation : 1799 pour la forme *lancequiner* ; 1829 pour la forme *lansquiner* (FEW donne 1837).

❖ FEW XXI, 22b, concept « eau » ; BaldEtym 1, 89. — Leclair 1799 *lancequiner* s.v. *pleuvoir* ; Monsieur 1827 *lancequiner* ; Bras-de-Fer 1829 *lancequiner* ; Saint-Hilaire 1829 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 *lancequiner* (*il va*) ; Michel 1856 *lancequiner* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *lansquiner* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *lancequiner* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

larbin, ine

n.

- ♦ Personne employée pour le service, l'entretien de la maison ou le service matériel intérieur d'un établissement. Neutre *domestique*.

« Vous croyez peut-être que tous ces gens-là sont des voleurs de profession ? eh bien ! vous vous trompez ; il n'y en a pas le quart : ce sont pour la plupart des pantres, des *larbins*, des solliceurs de gails à la lune, des voleurs de blé ; et dans le nombre on en peut compter quatre cents pour propos séditioneux, batailles, viol et histoire de ce genre. » (90)

« – J'ai tout ce qu'il vous faut ; et ton camarade, nous le frusquinerons en *larbin*. » (160)

« Tapissier ! criait-on, dites à la *larbine* de nous apporter de la camouffle ! De la camouffle au n°3 ! de la camouffle au n°2 ! de la camouffle au n°5 ! m'écrai-je à mon tour. » (177)

● Hugo 1862.

* Saint-Hilaire 1829 donne la forme avec le sens proche de « mendiant ».

❑ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837 pour la forme masculine).

❖ FEW XXIII, 59b, concept « domestique ». — Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

larque

n. f.

1. ♦ Être humain adulte de sexe féminin. Neutre *femme*.

« Je faisais gaffe sur l'escalier de l'étage en attendant la décarade de la vieille *larque* ; j'attendais avec impatience : je n'attendis pas long-temps. » (112)

« Vous n'entravez pas plus le griffonnage des darons de la chique que mezig quand j'ai grinchi une valade à la lourde d'une synagogue, où une *larque* m'a fait maron dans l'escalier. » (191)

2. ♦ Personne de sexe féminin unie à une autre personne par les liens du mariage. Neutre *femme, épouse*.

« – Mais ta *larque* ? » (115)

« – Comme tu vois, et je ne suis pas seul ; tout à l'heure Ronchet viendra avec sa *larque* ; Guibaut et le grand Lorrain sont avec eux. » (162)

« – Et ta *larque* ? » (163)

- Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 *largue* ; Balzac 1847 *largue* ; Hugo 1862 *largue* (Chanson).

* Monsieur 1827 et Saint-Hilaire 1829 donnent le mot avec le sens de « catin » (pour ce sens, FEW donne 1827 comme date de première attestation). À côté des formes *larque* et *largue*, on trouve également la variante *marque* avec le sens de « fille, prostituée » (Chereau 1630, Grandval 1725, Leclair 1799, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Vidocq 1836, Halbert 1849, Michel 1856, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881, Delvau 1883, Delesalle 1896).

❑ Première attestation : 1) 1828-1829 ; 2) 1821 (FEW donne 1828).

❖ FEW XXI, 504b, concept « fille légère ; prostituée » ; BaldEtym 1, 1778. — Ansiaume 1821 *larcque* ; Monsieur 1827 *largue* ; Bras-de-Fer 1829 *largue* ; Saint-Hilaire 1829 *largue* ; Elouin 1835 *largue* ; Vidocq 1836 *largue* ; SueArgot 1844 *largue* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 *largue* ; Colombey 1862 *largue* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *largue* ; Delesalle 1896 *largue* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellarRey 1991 *largue*. — Sainéan 1907.

larton

n. m.

♦ Aliment fait de farine, d'eau, de sel et de levain, pétri, fermenté et cuit au four. Neutre *pain*.

« Qui est-c'qui m'vend un quart de pain ? ... Qui est-c'qui m'achète un quart de pain ? ... Aboule ici ton *larton* pour six broques ! » (89)

« – J'ai morfillé tout mon *larton* ; je cannerai la morgane à la sorgue. » (92)

◇ *larton brutal*, pain noir.

« Si mes parents avaient voulu m'écouter, ils respireraient un air libre à l'heure où nous sommes ; tandis que, roupillant sur la fertanche, c'est tout au plus s'ils ont du *larton brutal* et du tréfoin. » (170)

« *larton brutal*, 'pain noir' » (note 170/1)

◇ *larton savonné*, pain blanc.

« Le *larton savonné* est 'le pain blanc'. » (note 170/1)

• Vidocq 1828-1829 *larton savonné* ; Hugo 1862.

* Dans le lexique de Ruby 1596, on trouve la forme non agglutinée *arfois* avec le sens de « pain » tandis que dans le texte, il y a également *arti(s)* que l'on retrouve sous la forme *artie* chez Chéreau 1630 ; Grandval 1725 donne *artie* et *arton*.

❑ Première attestation : 1799 pour *larton* ; XVIII^e siècle pour *larton brutal* (FEW) ; 1799 pour *larton savonné*.

❖ FEW XXV, 392a, ÁRTOS¹⁵³. — Leclair 1799 s.v. *pain, pain bis, pain blanc* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

ligoter

v. tr.

♦ Lier avec une corde ou une ficelle.

« – Frédéric, *ligotez* la tortouse au pieu de la vanterne, et balancez-la dehors ; le boulin est prêt. » (145)

• Vidocq 1828-1829, Hugo 1862.

* Colombey 1862 et Larchey 1872 ont *ligottante* « corde ».

❑ Première attestation : 1821 (Esnault 1965 propose 1815, *Chans.*). Le verbe *ligoter*, au sens qui lui est donné dans les *MF*, s'est répandu au cours du XIX^e siècle et est progressivement passé dans le langage courant, faisant oublier son origine argotique.

❖ FEW V, 323a, LĪGĀRE. — Ansiaume 1821 *ligotter* ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 *ligotter* ; Larchey 1881 *ligotter* ; Delvau 1883 *ligotter* ; Delesalle 1896 *ligotter* ; Esnault 1965 s.v. *ligote ou ligotte*. — Sainéan 1907 s.v. *ligots*.

limace

n. f.

♦ Vêtement d'homme ou de femme couvrant le buste et les bras, généralement porté sur la peau, s'ouvrant sur le devant et muni de boutons. Neutre *chemise*.

« Fais taire ta gueule, eh ! tu nous enrhumés, mauvais grinchisseur de *limaces* boulinées. » (85)

• Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* À côté de *limace* on trouve également les formes *lyme* attestée depuis 1547 (FEW) et *lime* attestée depuis Bouchet. Cette dernière forme se retrouve chez Ruby 1596, Chéreau 1630, Grandval 1725, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Vidocq 1836, Halbert 1849, Michel 1856, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881, Delesalle 1896.

❑ Première attestation : 1725 pour la forme *limasse* ; 1821 pour la forme *limace*. Dérivé de l'argot *lyme* « chemise », suff. *-asse*. Le sémantisme s'explique par le frottement de la chemise contre la peau, semblable à celui d'une lime.

❖ FEW V, 337b, LĪMA. — Grandval 1725 *limasse, lime* ; Leclair 1799 *limasse* s.v. *chemise* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 *limasse* ; Saint-Hilaire 1829 *limasse* ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *lime* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907 *limasse*.

¹⁵³ Cet article de Jean-Pierre Chambon est entièrement consacré à des matériaux argotiques.

lingre

n. m.

♦ Instrument tranchant servant à couper, composé d'une lame de métal aiguisée et d'un manche. Neutre *couteau*.

[99, N1 (91)]

• Hugo 1862.

* Ruby 1596 donne la forme déglutinée *ingre*. Syn. *sourin*, *vingt-deux*.

□ Première attestation : 1612 (FEW ; Esnault 1965 donne la date de 1596 voir ci-dessus *remarque*).

❖ FEW V, 161a, LANGRES. — Ruby 1627 ; Chereau 1630 *lingres* ; Leclair 1799 s.v. *couteau* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 *lingres* ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 *lingue* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

loche → prêter loche

locher

v. tr.

♦ Percevoir par le sens de l'ouïe. Neutre *entendre*.

« Je n'entrave que le dail comment le Daron des orgues, qui, boniton, a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un attigreur, les riffauder et *locher* leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1800 (FEW).

❖ FEW XXI, 333b, concept « oreille » ; BaldEtym 1, 1011. — Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *loche* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *loche*.

loffé

n.

1. ♦ Personne de peu d'intelligence et de peu de jugement.

« C'est c'Rinaldi-là qu'a fait tant de belles prouesses ; Cartouche et Mandrin étaient des *loffes* au vis-à-vis de lui. » (88-89)

2. ♦ (adj.) Qui est dénué d'intelligence, de bon sens.

« –Tais-toi donc ! faut-il que les hommes soient *loffes* de se faire emballer à propos d'opinion ! » (92)

« J'en ai quelquefois *servi* de si *loffes* que je croyais réellement qu'ils se prêtaient de bonne grâce à la circonstance. » (111)

« – Comment peux-tu encore être si *loffé* ! me répondit-il. » (116)

• Rat 1790 ; Vidocq 1828-1829 *loff* ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1790 pour la forme *loffé* (Esnault donne v. 1740 pour la forme *lof* mais son attestation est discutable).

❖ FEW V, 398a, LOFF-. — Bas-Lang. 1808 *lofiat*. — Ansiaume 1821 *lofia* ; SueArgot 1844 *lof* ; Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 *loffiat* ; Delvau 1883 *loffard* ou *loff* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

longe

n. f.

♦ Période de 12 mois déterminée par son calcul en astronomie. Neutre *an*, *année*.

« – Ah ça ! mais le ratichon, qu’a-t-il mangé pour tirer vingt *longes* ? » (84)

« – Comme ci, comme ça, à dix *longes* ; et toi ? » (114)

• Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1725.

❖ FEW V, 414b, LÖNGUS. — Grandval 1725 ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 *longue* ; Bras-de-Fer 1829 *longue* ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

lourde

n. f.

♦ Pièce, panneau mobile pivotant sur des gonds et permettant d’obturer une ouverture dans un mur destinée à la circulation d’une pièce à l’autre, ou de l’intérieur à l’extérieur. Neutre *porte*.

« Ratichon, prends un satou, fais gaffe à la *lourde*, et butte le premier qui criblera ! Silence dans la cambre, surtout, ou bien vous êtes sourinés ! » (144)

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d’abord, tu me porteras gaffe ; quand je grinchirai un bogue ou une filoché, je te le coqueras en pogne et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t’apprendrai à manier le cadet, à maquiller des caroubles, et à bouliner des *lourdes*, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

« Vous n’entravez pas plus le griffonnage des darons de la chique que mezig quand j’ai grinchi une valade à la *lourde* d’une synagogue, où une larque m’a fait maron dans l’escalier. » (191)

• Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Rat 1790 ; Vidocq 1828-1829 ; Balzac 1847 ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1630. Métonymie d’aspect partiel.

❖ FEW V, 469b, LŪRĪDUS. — Bas-Lang 1808. — Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Leclair 1799 s.v. *une porte* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

lune (solliceur de gails à la ~) → solliceur

macaron

n. m.

♦ Celui, celle qui se livre à un acte de délation envers quelqu'un.

« Soyez bon enfant, et ne craignez pas d'être *macaron* ; d'ailleurs, vous n'y gagneriez rien avec nous. » (197)

* Halbert 1849 a *macaronner* « agir en traître ».

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837).

❖ FEW VI/1, 65b, MAKARÍA. — Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

malade

adj.

♦ Qui est maintenu en captivité.

« – Es-tu bien *malade*, mon pauvre daron, lui dis-je ? » (114)

« – Oui, bien *malade* ; et toi ? » (114)

● Vidocq 1828-1829.

□ Première attestation : 1828-1829 (Esnault 1965 donne 1797).

❖ FEW VI/1, 88b, MALE HABITUS. — Bras-de-Fer 1829 ; Vicocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

mallette

n. f.

♦ Sac où les mendiants mettent leur pain. (MF 1829)

« Cependant, j'avais toujours eu la précaution de tenir mon restant de pain sous le bras, lorsque, sentant le besoin de me reposer, je le déposai sur mon grabat ; mais quelle fut ma surprise en voyant mon vieux camarade s'emparer de mes vivres, les enfermer et les confondre avec ses croûtes dans une *mallette*, puis les déposer sous son chevet et de coucher la tête dessus en manière d'oreiller. » (83)

□ Première attestation : 1829. Mot expliqué en note de bas de page par l'auteur des *MF* mais non réattesté par la suite, ce qui explique son absence de la lexicographie spécialisée en dehors d'Esnault 1965 qui a dépouillé le texte de manière systématique.

❖ Sens à aj. à FEW XVI, 508a, *MALHA. — Esnault 1965 s.v. *malle*.

maltèse

n. f.

♦ Ancienne monnaie qui portait, à l'origine, l'écu de France sur une de ses faces.

« Sans doute, me disais-je, cette bête a de la bille, ou les ratichons ne lui rendraient pas de si fréquentes visites : car ces oiseaux-là sont de la race des corbeaux ; ils ont le nez fin, et vous les voyez toujours se porter là où il y a du picton ou des *maltèses*. » (112)

● Rat 1790 *maltaise* « louis [monnaie] ».

❑ Première attestation : 1829 (FEW donne 1881 ; pour la variante *maltaise*, 1790).

❖ FEW VI/1, 121a, MALTA. — Leclair 1799 *maltaise* s.v. *louis d'or* ; Vidocq 1836 *maltaise* ; Halbert 1849 *maltaire* ; Michel 1856 *maltaise* ; Colombey 1862 *maltaise* ; Larchey 1872, 1881 *maltaise* ; Delvau 1883 *maltaise* ; Delesalle 1896 *maltaise* ; Esnault 1965 *maltaise* ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907 *maltaise*.

manger

v. tr.

♦ Reconnaître (qu'une chose est ou n'est pas). Neutre *avouer*.

« – Ah ça ! mais le ratichon, qu'a-t-il *mangé* pour tirer vingt longues ? » (84)

◇ En emploi absolu.

« – A la bonne heure, *mangez* donc. » (197)

● Vidocq 1828-1829 *manger le morceau* ; Sue 1843 ; Hugo 1862 *manger le morceau*.

* Leclair 1799, Ansiaume 1821, Bras-de-Fer 1829, Elouin 1835, Delvau 1883 et Delesalle 1896 ont également la locution *manger le morceau* dans le sens de « dénoncer, révéler un crime ». Vidocq 1836 et Colombey 1862 donnent le terme en composition dans *manger le morceau*, *manger sur l'orgue* ; Halbert n'a que ce dernier.

❑ Première attestation : 1) 1821 ; 2) 1829.

❖ FEW VI/1, 162b, MANDŪCARE. — Ansiaume 1821 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

maquiller

v. tr.

♦ Faire, fabriquer, organiser (quelque chose de plus ou moins louche ou mystérieux).

« Je ne vous conseille pas d'aller dans la chambre où ils *maquillent* leurs truques : vous y seriez insulté, car c'est une bande de canailles. » (97)

« Le boulin sera prêt dans un instant, dit-il ; fauchez nos empaffes ; *maquillez* une tortouse et la fortifiez avec de la fertile lansquinée ; Frédéric goupinera avec ton orgue. » (144-145)

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d'abord, tu me porteras gaffe ; quand je grinchirai un bogue ou une filoché, je te le coquerai en pogne et tu le planqueras dans ta valade ; et puis je t'apprendrai à manier le cadet, à *maquiller* des caroubles, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

« – Qu'est-ce qu'ils *maquillent* ? » (162)

« Vivent la Vendée et la Bretagne pour le truc que je *maquille* ! » (170)

● Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Rat 1790 *m'acquiller* ; Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : fin xv^e siècle. Esnault 1965 signale la présence de ce mot dans l'argot de la fin du xv^e siècle, probablement chez Villon.

❖ FEW XVI, 505b, MAKEN. — Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

mariol

adj.

♦ Qui a de la ruse et de la finesse (pour se divertir au dépens d'autrui, se tirer d'embarras, réussir, etc.).

« Cependant, à bien considérer les choses, si les peines n'étaient pas si longues, il me semble que le collège forme le caractère : car, voilà moi, j'aurais toujours été grivier, au lieu qu'à présent j'ai de l'espoir, je suis devenu *mariol*, et je puis t'assurer que, si je suis encore gerbé, ce ne sera pas pour opinion. » (92)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1827 (ColinArgot 1990).

❖ FEW VI/1, 340b, MARIA. — Saint-Hilaire 1829 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *mariolle* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990 ; CellardRey 1991.

maron (être ~)

loc. verb.

♦ Être pris sur le fait, en flagrant délit ; être arrêté.

« – A toi, à toi ! et si tu *es maron* ? » (93)

« – Si je *suis maron* ? eh bien ! j'irai à Tunes : au moins ce sera pour quelque chose. » (93)

« Cette ville me fut encore funeste : car, à mon premier coup, je *fus maron*, et condamné à cinq ans d'emprisonnement. » (117)

« Mais savez-vous à quoi vous seriez gerbé, si vous *étiez maron* ? s'écria Lambert. » (175)

« – *Est-il aussi maron*, celui-là ? » (181)

« Les lièvres, dit-il, sont des animaux de mauvais augure ; tous ceux qui en ont rencontrés et qui se sont obstinés à travailler ce jour-là *ont été marons*, et à moi-même cela est arrivé. » (185)

◇ (Par ellipse) *maron* n. m., mécompte, surprise désagréable (Esnault 1965).

« – Effectivement, les pantres ont aboulé, dit-elle ; et, avec la permission du cardeuil, il n'y a jamais de *maron* pour mezig. » (182)

◇ Être fait *maron* dans l'escalier, loc. verb. Être pris sur le fait, en flagrant délit, sans possibilité de se défendre (Esnault 1965).

« Le grand Lorrain a été emballé le premier, sa frangine l'a suivi de près, Georges *a été fait maron dans l'escalier*, et l'Italien est en cavale. » (180-181)

« Vous n'entravez pas plus le griffonnage des darons de la chique que mezig quand j'ai grinchi une valade à la lourde d'une synagogue, où une larque m'a *fait maron dans l'escalier*. » (191)

• Vidocq 1828-1829 ; Balzac 1847 *marron* ; Hugo 1862 *marron*.

□ Première attestation : 1829 (Esnault 1965 donne 1811, *Chans.* ; FEW 1837). L'origine de *marron* est incertaine, voir TLF s.v. *marron* 3.

❖ FEW VI/1, 360b, MARM-. — Ansiaume 1821 *marron* s.v. *bayoffes* ; Monsieur 1827 *pomer marron* ; Elouin 1835 *Pommé maron (être)* ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 *marron* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1881 *marron* ; Delvau

1883 *marron* ; Delesalle 1896 *marron* ; Esnault 1965 *marron* ; ColinArgot 1990, 2006 *marron* ; CellardRey 1991 *marron*. — Sainéan 1907.

maronner

v. intr.

♦ MARONNÉ, -ÉE part. passé-adj. Pris sur le fait, arrêté.

« – Comment peux-tu encore être si loffe ! me répondit-il. Si tout le cordon se cavale, toute la cognie sera sur le trimard et nous serons *maronnés*, tandis que pour deux on n’y prendra pas garde. » (116)

« gespair mon chair ami que jaurai plus de bonneur a ce triage ici qua laute triage ou gai été *maronnet* en decaran du colaige. comme la soudan decare avec monorgue nous iron de suite a guibrai pour la foirre. » (130)

« Ce n’est pas tout : je pourrais être *maronné* ; as-tu des camouflés pour mon orgue ? » (160)

« – Es-tu *maronné* ? » (181)

« Vous feriez partie de ma brigade, vous auriez quatre francs par jour, et cela vaudrait mieux que d’aller risquer à tout moment d’être *maronné*. » (199-200)

* La graphie *maronnet* proposée dans la citation tirée de la page 130 est volontairement non-conventionnelle ; l’auteur donne à voir une représentation de l’écriture d’une peu-lettrée. Ansiaume 1821 donne *maronner* avec le sens de « manquer un coup », Saint-Hilaire 1829, Vidocq 1836 et Delvau 1883 avec celui de « pester, être vexé », Colombey 1862 avec celui de « gronder » et Larchey 1872, 1881 « bouder, murmurer ».

❑ Première attestation : 1821.

❖ Serait à aj. à FEW VI/1, 360b, MARM-. — Desgranges 1821. — Delesalle 1896 *marronner* ; Esnault 1965 s.v. *marron* ; ColinArgot 2006 s.v. *marron*.

marquet

n. m.

♦ Chacune des douze divisions de l’année civile, comportant soit vingt-huit jours (février, vingt-neuf en année bissextile), soit trente jours (avril, juin, septembre, novembre), soit trente-et-un jours (janvier, mars, mai, juillet, août, octobre, décembre) ; la durée correspondante. Neutre *mois*.

« Mon mome me laisse espérer quelque chose pour l’avenir, mais malheureusement il vient d’être gerbé à six *marquets* à Nanci. » (165-166)

● Vidocq 1828-1829 *marque*.

❑ Première attestation : 1829 (*marque* 1828-1829 V. et *marqué* 1836). Selon Sainéan 1912, *marqué* ou *marquet* serait à rapprocher du substantif *marquis* dans le sens de « menstrues » que lui donne Cotgrave (FEW XVI 523a) et proviendrait d’un jeu de mot à partir du verbe *marquer* (*id.* 524a, note 11). ColinArgot 2006 pense que le mot vient *sou marqué* « douzième de la pièce de 24 sous : le détenu paie par douzièmes et années ».

❖ Variante graphique de *marqué* à aj. à FEW XVI, 553a, MERKI. — Vidocq 1836 *marqué* ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 *marqué* ; Larchey 1881 ; Delvau 1883 *marqué* ; Delesalle 1896 *marqué* ; Esnault 1965 s.v. *marqué* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907 *marque*.

marteau → paigre à marteau

meck

n. m.

♦ Personne qui est à la tête, qui dirige, commande, gouverne.

« Mais si le *meck* l'avait su ! » (208)

● Vidocq 1828-1829 *Meg des Megs* « Dieu » ; Sue 1843 *meg des megs* « Dieu » ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1821 avec le sens de « chef » (FEW donne 1837). La plupart des ouvrages cités ci-dessous donnent plusieurs sens pour ce lexème – « chef », « roi », « maître », « individu », etc. – et le proposent dans diverses locutions.

❖ FEW VI/1, 645, MEK-. — Ansiaume 1821 *mecque* ; Monsieur 1827 *mec* ; Bras-de-Fer 1829 *mec* ; Saint-Hilaire 1829 *mec* ; Vidocq 1836 *mec* ; SueArgot 1844 *le grand meg des meg, le grand meg* ; Halbert 1849 *mec* ou *meg des megs* ; Michel 1856 *mec* ; Colombey 1862 *mec* ; Larchey 1872, 1881 *mec* ; Delvau 1883 *meg* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 *mec, meg* ; ColinArgot 1990, 2006 *mec* ou (vx) *meg* ; CellardRey 1991 *mec*. — Sainéan 1907 *mec*.

merlou

n. m.

♦ Personne qui a recours à la ruse, qui agit avec ruse.

« Les maisons comme celles-ci sont des pépinières qui fournissent plus tard des *merlous*. » (91)

● Vidocq 1828-1829 *marlou*.

* À côté de *merlou*, on trouve plus fréquemment attestée la forme *marlou* avec le même sens (Ansiaume 1821 *marloux* ; Vidocq 1836 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990 ; CellardRey 1991 — Sainéan 1907). Chez certains auteurs, *marlou* a un sens différent : Michel 1856 « souteneur de prostituées ».

□ Première attestation : 1829.

❖ FEW VI/1, 360b, MARM-. — Esnault 1965 s.v. *marloux* ; ColinArgot 1990, 2006 s. v. *marlou* ou *marloux* ; CellardRey 1991 *marlou (-ouse)*.

merlousière

n. f.

♦ Personne qui a de la ruse et de la finesse (pour se divertir aux dépens d'autrui, se tirer d'embarras, réussir, etc.).

« – Si je la connais... ? de réputation : j'ai bien entendu dire que c'était une *merlousière* ; du reste je ne l'ai jamais vue. » (131)

● Hugo 1862 *merloussière*.

* Monsieur 1827 et Delesalle 1896 (s.v. *marlou*) ont la forme *marlousier* ; Bras-de-Fer 1829, Halbert 1849 et Larchey 1872 aussi mais avec le sens de « maquereau ». Chez

Michel 1856 et Colombey 1862 *marlouserie* a le même sens que le *merlousière* des *MF* tandis que chez Delvau il signifie « profession de marlou ».

❑ Première attestation : 1829. Le FEW donne la forme masculine *merlousier*, également attestée depuis 1829. Dérivé suffixal sur *merlou**, interprété comme un mot à finale en -ous (ou -oux), suff. -ière.

❖ Serait à aj. à FEW VI/1, 360b, MARM-. — Colombey 1862 *merloussier, ère* ; Larchey 1881 ; Esnault 1965 s.v. *marloux* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *marlou* ou *marloux*.

mésièrè

adj.

♦ Niais, stupide (ColinArgot 1990).

« – Faut-il être *mésièrè* de se faire butter pour trente balles ! s'écria la grosse voix de Lambert. » (163)

● Vidocq 1828-1829 *mézière* ; Sue 1843 *messière*.

* On trouve également ce terme avec le sens de « moi » (Chereau 1630 *meziere*, Grandval 1725 *meziere*, Leclair 1799 *meziere*, Monsieur 1827 *mézière*, Bras-de-Fer 1829 *mésièrè*, Vidocq 1836 *mézière*, Michel 1856 *mezère*, Colombey 1862 *mezière*, *mezigue* Larchey 1872, 1881 *mezière*, *mezigue* — Sainéan 1907 *meziere*). Ansiaume 1821 donne le terme avec le sens d'« honnête homme » et SueArgot 1844 donne *mesiere* pour « monsieur ».

❑ Première attestation : 1827 *mézière* ; 1829 *mésièrè*. Si, Wartburg place *mézière* « niais, dupe » sous MĒ, aux niveaux formel et sémantique, il semble plus intéressant de rattacher la forme des *MF* à SĒNIOR où l'on trouve *messière* avec le sens de « bourgeois que l'on veut voler » (1830) puis, plus tard, de « victime » (sur cette question, voir BALDINGER 1990 : 459).

❖ FEW XI, 455b, SĒNIOR ; FEW VI/1, 565b, MĒ pour la forme *mézière*. — Monsieur 1827 *mézière* ; Bras-de-Fer 1829 *mézière* ; Saint-Hilaire 1829 *mézière* ; Halbert 1849 ; Larchey 1872, 1881 *mezière* ; Delvau 1883 *messière* « victime » ; Delesalle 1896 *mezière* ; Esnault 1965 *messière* ; ColinArgot 1990, 2006 *messière*. — Sainéan 1907 *messière*.

*mettre qqn dans la blouse

loc. verb.

♦ Donner volontairement à une personne une idée erronée de la réalité, l'induire en erreur en usant de mensonges, de dissimulation, de ruse. Neutre *tromper qqn*.

« Et moi n'ne l'plains pas, car j'vois qu't'est [*sic* ; es] un bon enfant, et j'suis fâché qu'y t'ait mis dans la blouse°. » (150)

* Larchey donne *blouse* et propose la citation suivante : « On dit qu'on a *mis quelqu'un dans la blouse*, quand on l'a mis en prison, ou quand on l'a fait tomber dans un piège. (Caillot, 1829) ». Delvau 1883, Sainéan 1965 et ColinArgot 1990 proposent le verbe *blouser* dans le même sens et Michel 1856 a *se blouser* « se tromper » ; ces deux verbes sont plus attestés bien avant la locution.

❑ Première attestation : 1797 (Enckell 1989 pour *se mettre dans la blouse* avec la marque « pop. » ; le FEW donne 1798 et considère l'expression comme argotique). Le terme n'est pas toujours senti comme argotique ce qui explique son absence de la plupart des ouvrages spécialisés.

❖ FEW XXII/1, 190b, concept « billard ». — Bas-Lang 1808. — Michel 1856. — Enckell 1989 s.v. *blouse* (*se mettre dans la ~*).

mezig

pron. pers.

♦ (forme pronominale tonique de la première personne du sing., représentant l'énonciateur).

« – Effectivement, les pantres ont aboulé, dit-elle ; et, avec la permission du cardeuil, il n'y a jamais de maron pour *mezig*. » (182)

« Vous n'entravez pas plus le griffonnage des darons de la chique que *mezig* quand j'ai grinchi une valade à la lourde d'une synagogue, où une larque m'a fait maron dans l'escalier. » (191)

● Hugo 1862 *mézig*.

* Chez Ruby, on trouve les formes proches *mezis* (1596) et *mez iis* (1627). Cf. encore le syn. *monorgue*.

□ Première attestation : 1829 (1827 pour la forme *mézig* selon Esnault 1965 et 1837 pour la forme *mézigue* selon le FEW tandis que Esnault indique « chanson XVIII^{ème} »).

❖ FEW VI/1, 565b, MÉ pour *mézigue* ; la variante *mezig* serait à aj. à FEW VI/1, 565b, *id.* — Vidocq 1836 *mézigue* ; Michel 1856 *mésigue*, *mésigo* ; Colombey 1862 *mezière*, *mezigue* et *mésigo* ; Larchey 1872, 1881 *mezière*, *mezigue* ; Delvau 1883 *mézig* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *mézigue* ; ColinArgot 1990, 2006 *mézig* ; CellardRey 1991 [*mé*]zigue. — Sainéan 1907.

mome

n.

♦ Être humain dans l'âge de l'enfance, précédant la puberté. Neutre *enfant*.

« – Un grinchisseur de blavins, Carouble ? c'est bon pour les *momes*° ; moi, je servirai les orphelins ; avec un emplâtre je frangirai les vanternes sans qu'on puisse prêter loche ; et puis, à moi les broquilles, à moi les bogues, à moi ... » (93)

« – Et ton *mome* ? » (163)

« Mon *mome*° me laisse espérer quelque chose pour l'avenir, mais malheureusement il vient d'être gerbé à six marquets à Nanci. » (165-166)

« Je n'entrave que le dail comment le Daron des orgues, qui, boniton, a tous ses *momes* et momignards à la bonne, peut, comme un attigeur, les riffauder et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)

● Sue 1843 *môme* ; Hugo 1862 *môme*.

* Dans la citation de la page 93, le mot n'est pas marqué par l'auteur mais il est tout de même traduit dans une note de bas de page.

□ Première attestation pour la forme *môme* : 1821. TLF indique qu'aujourd'hui *môme* n'est plus argotique mais familier et parfois populaire au féminin.

❖ FEW VI/3, 60b, MOM- (*môme*). — Desgranges 1821. — Ansiaume 1821 *môme* ; Elouin 1835 *moutard*. – *môme* ; Vidocq 1836 *môme* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 *môme*, *momaque*, *momignard* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *môme* ; Delesalle 1896 *môme* ; Esnault 1965 *môme* ; ColinArgot 1990, 2006 *môme* ; CellardRey 1991 *môme*. — Sainéan 1907 *môme*.

momignard

n. m.

♦ Enfant de la fille ou du fils (par rapport aux grands-parents). Neutre *petit-fils, petite-fille*, (pl.) *petits-enfants*.

« Je n'entrave que le dail comment le Daron des orgues, qui, boniton, a tous ses momes et *momignards* à la bonne, peut, comme un attigreur, les riffauder et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837).

❖ FEW VI/3, 60b, MOM-. — Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990 *mômignard,e* ; CellardRey 1991, 2006. — Sainéan 1907.

monorgue → orgue (mon ~) ou monorgue

Mont-aux-Regrets

n. m.

♦ Instrument de supplice constitué par une lourde lame qui s'abat en glissant entre deux montants verticaux et destiné à trancher la tête des condamnés à mort. Neutre *guillotine*.

« C'est là que j'ai fait de la bille ! Dix mille balles, messieurs, je crois que ça valait bien de risquer le grand pèlerinage du *Mont-aux-Regrets*. » (182-183)

• Chereau 1630 *monte à regret* ; Vidocq 1828-1829 *Monte-à-regret* ; Hugo 1829 *abbaye de Mont'-à-Regret* ; Sue 1843 *abbaye de Monte-à-regret* ; Hugo 1862 *abbaye de Monte-à-regret*.

□ Première attestation : 1630 (FEW donne 1845 pour *abbaye de Monte-à-Regret*).

❖ FEW VI/3, 112a, *MONTARE (*abbaye de monte-à-regret*). — Chereau 1630 *Abbaye de mont à regret* ; Grandval 1725 *l'Abbaïe de monte à regret* ; Bras-de-Fer 1829 *Abbaye de monte-à-regret* ; Saint-Hilaire 1829 *abbaye de monte a regret* ; Vidocq 1836 *abbaye de monte-à-regret ou de monte-à-rebours* ; Halbert 1849 *abbaye de monte-à-regret* ; Michel 1856 *abbaye de monte-à-regret ou de monte-à-rebours* ; Colombey 1862 *abbaye de monte-à-regret* ; Larchey 1872, 1881 *abbaye de monte à regret* ; Delvau 1883 *abbaye de Monte-à-regret* ; Delesalle 1896 *monte-à-regret* ; Esnault 1965 s.v. *abbaye* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *abbaye*. — Sainéan 1907 *abbaye de Monte à regret*.

monter des couleurs (à qqn)

loc. verb.

♦ Faire une affirmation contraire à la vérité dans l'intention de tromper.

« Surtout soyez prudent, car vous êtes un sinve, il n'est pas difficile de vous *monter des couleurs*. » (90)

• Vidocq 1828-1829.

□ Première attestation : 1821 (Esnault donne 1815 ; FEW donne 1849).

❖ FEW II, 922a, COLOR. — Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 s.v. *couleur* ; Elouin 1835 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 *couleur* ; Larchey

1872, 1881 *couleur* ; Delvau 1883 *couleur* ; Delesalle 1896 *couleur* ; Esnault 1965 *couleur* ; ColinArgot 1990, 2006 *couleur*.

morgane

n. f.

♦ Sensation que fait éprouver le besoin ou l'envie de manger. Neutre *faim*.

« – J'ai morfillé tout mon larton ; je cannerai la *morgane* à la sorgue. » (92)
« J'ai pensé, dit-il, que vous deviez avoir la *morgane* ; d'ailleurs la morphillade rend le picton meilleur. » (160)

• Vidocq 1828-1829.

* Vidocq 1836, Michel 1856, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881, Delvau 1883 et Delesalle 1896 et Sainéan 1907 donnent le mot avec le sens de « sel ».

□ Première attestation : 1828-1829 (pour *organe*, FEW donne 1837). D'après Esnault, l'auteur des *MF* aurait confondu *morgane* avec *organe* dont la première attestation remonte à 1837 (FEW XXI, 454b, concept « faim ; affamer »).

❖ Esnault 1965.

morphillade

n. f.

♦ Matière solide d'origine animale ou végétale ingérée et digérée par un organisme vivant pour assurer sa subsistance. Neutre *nourriture*.

« J'ai pensé, dit-il, que vous deviez avoir la *morgane* ; d'ailleurs la *morphillade* rend le picton meilleur. » (160)
« – Si j'ai pu prêter loche au boniment de votre ratichonnade, j'ai entravé que je serais attigé et riffaudé, et que je servirais de *morphillade* au riffe du rabouin comme un baluchon de satou. » (190-191)

* Chez Ruby 1596, Chereau 1630, Grandval 1725, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Saint-Hilaire 1829, Vidocq 1836, Halbert 1849, Michel 1856, Larchey 1881, Delvau 1883, Delesalle 1896, les formes *morfe/morphe* sont données avec le même sens.

□ Première attestation : 1829.

❖ Serait à aj. à FEW XVI, 581a, MURFEN. — Esnault 1965 s.v. *morfiller*.

morphiller ou morfiller

v. tr.

1. ♦ Absorber des aliments, généralement en prenant un repas. Neutre *manger*.

« – J'ai *morfillé* tout mon larton ; je cannerai la *morgane* à la sorgue. » (92)
« En attendant, je vous recommanderai à Carouble, et vous aurez à *morphiller*, tandis que les autres canneront la pégrenne. » (101)

2. ♦ Manger avec voracité et rapidité. Neutre *dévorer*.

« – Ah ça ! malin, ne renaude pas, ou j'te fais *morfiller* par mon cab. » (149)

• Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1829 (Chanson) ; Balzac 1847 *morfiler* ; Hugo 1862 *morfiler*.

* On trouve également une forme argotique *morfier* « manger goulûment » attestée dès 1628 (Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 — Sainéan 1907).

❑ Première attestation : *morsiller* 1799 ; *morfiler* 1821.

❖ FEW XVI, 581a, MURFEN. — Leclair 1799 s.v. *manger* : *morsiller* ; Ansiaume 1821 *morfiler* ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 *morfier*, *morfigner*, *morfiler* ; Delvau 1883 s.v. *morfiailler* ; Delesalle 1896 *morfier* = *morfigner* = *morfiler* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 *morfiler*.

mort, e

adj.

♦ Condamné à une peine par la justice.

« On dit aussi pour ‘condamné’, il est *mort* [...] » (note 92/3)

• Hugo 1862.

❑ Première attestation 1829 (FEW donne 1862).

❖ Sens à aj. à FEW VI/3, 134a, MÖRI. — Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

mouille

n. f.

♦ Potage ou bouillon épaissi par des tranches de pain ou des aliments solides non passés.

« *Mouise* ou *mouille* est un terme d’argot qui veut dire ‘soupe’. » (note 77/1)

* Vidocq 1836, Michel 1856, Colombey 1862, Larchey 1872, 1881, Delvau 1883, Delesalle 1896 et Sainéan 1907 ont *mouillante*.

❑ Première attestation : 1829.

❖ Serait à aj. à FEW VI/3, 45a, *MÖLLIARE. — Esnault 1965 s.v. *mouillante*.

mouise

n. f.

♦ Potage ou bouillon épaissi par des tranches de pain ou des aliments solides non passés.

« Cependant, le bruit d’un sifflet précède le tintement d’une cloche ; on ouvre les portes des ateliers, et une foule de détenus en sortent en criant *A la mouise ! à la mouise !* et ils se pressaient par groupes autour de grandes chaudières à roues, pour avoir, quand on criait leur nom, un litre de soupe, si l’on peut nommer ainsi une manière de brouet dans lequel surnagent quelques gourganes et très peu ou pas de pain. » (77)

• Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1821 (FEW donne 1837).

❖ FEW XVI, 585a, MUS. — Ansiaume 1821 *mouyse* ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Delvau 1883 *mouisse* ; Delesalle 1896 *mouisse* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

***mouton**

n. m.

♦ Compagnon de cellule placé auprès d'un détenu pour capter sa confiance et recevoir ses confidences et ses aveux. Neutre *mouchard*.

« Sur la recommandation d'un commissaire de bagne ou d'un gouverneur de prison, le roi gracie un condamné; mais grand Dieu, sait-il à quel être il a brisé les fers ? à un fourbe, à un monstre, que l'on nomme renard au bagne, et *mouton* en prison; un hypocrite qui a excité le crime pour avoir à le dénoncer; un scélérat dont l'habitude est de trahir, et qui n'a obtenu sa liberté qu'à force de perfidie. » (note 83/1)

● Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 ; Balzac 1847.

□ Première attestation : 1762 (FEW).

❖ FEW VI/3, 207b, *MULTU. — Bas-Lang 1808 — Ansiaume 1821 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

ne... que le dail

loc. adv. nég.

♦ Ne... rien du tout.

« Je n'entrave que le *dail* comment le Daron des orgues, qui, boniton, a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un attigreur, les riffauder et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)

• Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1829. Variante graphique de *dal(le)*. TLF, s.v. *dal(le)*, (*dal*, *dalle*), indique que l'origine de ce mot est obscure et qu'« un rattachement à *dalle* (FEW t. 15, 2, p. 50b) s'explique difficilement du point de vue sémantique ».

❖ FEW XV/2, 50b, DÆLA. — Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *dalle* ; CellardRey 1991 s.v. *dalle*.

nosiergue

pr. pers.

♦ (Pronom personnel de la première personne du pluriel, représentant la personne qui parle et une ou plusieurs autres, ou un groupe auquel celui qui parle appartient). Neutre *nous*, *nous autres*.

« on dit que le petit lorrin decar avec *nosiergue* mes ge te previen que ge ne veu pas le frécanter car on di que cet un coceur. » (131)

* Il n'est pas possible de déterminer si cette forme est « conventionnelle » parce qu'elle figure dans un passage reproduisant une graphie de peu-lettré ; cela pourrait expliquer l'absence de cette variante dans la lexicographie de l'argot où on trouve par ailleurs de nombreuses variantes de ce pronom (Chereau 1630 *nouzaille* (aussi dans le texte) ; Grandval 1725 *nouzaille. nouzingan. noziere* ; Monsieur 1827 *nouzaille. nouzingan. noziere* ; Bras-de-Fer 1829 *nouzaille, noziere* ; Saint-Hilaire 1829 *nouzaille* ; Vidocq 1836 *nouzailles* ; Halbert 1849 *nouzailles, nouzigan, nouziere* ; Michel 1856 *nousailles* ; Colombey 1862 *nousailles, nousiergue* ; Larchey 1872, 1881 *nouzailles, nousiergue, nousailles, nouzières, nouzigo* ; Delvau 1883 *nousailles*, Delesalle 1896 *nosigues* — Sainéan 1907 *nouzaille*).

❑ Première attestation : 1829.

❖ Serait à aj. à FEW VII, 192b, NÖS.

orgue

n. m.

♦ Individu appartenant à l'espèce animale douée de raison (sans considération de sexe). Neutre *personne*, (pl.) *gens*.

- « Fauchez la tortouse ! balancez l'*orgue*, criait-on, ou bien il se cavale ! » (146)
 « Tu as fauché le colabre d'un *orgue* pour lui grinchir trente balles !... » (183)
 « Je n'entrave que le dail comment le Daron des *orgues*, qui, boniton, a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un attigeur, les riffauder et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)
 « Il a tout l'air d'un malin, cet *orgue*-là ; il en connaît plus qu'il n'en dit. » (196)

• Sue 1843 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829.

❖ FEW XXII/1, 14a, concept « individu » ; BaldEtym 2, 2037. — Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

orgue (mon ~) ou monorgue

pron. pers.

♦ (Pronom personnel tonique de la première personne du singulier). Neutre *moi*.

- « gespair mon chair ami que j'aurai plus de bonneur a ce triage ici qua laute triage ou gai été maronnet en decaran du colaige. comme la soudan decare avec *monorgue* nous iron de suite a guibrai pour la foirre. » (130)
 « Ce n'est pas tout : je pourrais peut-être maronné [*sic* ; maronner] ; as-tu des camouflés pour *mon orgue* ? » (160)

□ Première attestation : 1829.

❖ FEW XXI/1, 14a concept « individu » ; BaldEtym 2, 2037. — SueArgot 1844 *mon orguibus* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 s.v. *orgue* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990 ; ColinArgot 2006 s.v. *mézig*. — Sainéan 1907.

orgue (ton ~)

pron. pers.

♦ (Pronom personnel tonique de la deuxième personne du singulier ; permet au locuteur de situer le procès en dehors de lui-même et de le rapporter à l'allocutaire auquel il s'adresse et qu'il désigne comme sujet ou comme objet). Neutre *toi*.

- « Le boulin sera prêt dans un instant, dit-il ; fauchez nos empaffes ; maquillez une tortouse et la fortifiez avec de la fertile lansquinée ; Frédéric goupinera avec *ton orgue*. » (144-145)
 « Tiens, père Taupin, voilà des frusques pour *ton orgue* et pour Ratichon : il n'y manque rien ; dans un blavin, tu trouveras le surplus. » (177)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829.

❖ FEW XXI/1, 14a, concept « individu » ; BaldEtym 2, 2037. — Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 s.v. *orgue* ; Esnault 1965 s.v. *monorgue* ; ColinArgot 1990 s.v. *monorgue* ; ColinArgot 2006 s.v. *mézig*. — Sainéan 1907.

orphelin

n. m.

♦ Artisan qui fabrique et/ou qui vend des objets de parure ou de décoration en métaux précieux finement travaillés, notamment des chandeliers, des couverts, de la vaisselle, des ornements d'église (calices, ciboires, patènes, coffrets et reliquaires).

« – Un grinchisseur de blavins, Carouble ? c'est bon pour les momes ; moi, je servirai les *orphelins* ; avec un emplâtre je frangirai les vanernes sans qu'on puisse prêter loche ; et puis, à moi les broquilles, à moi les bogues, à moi ... » (93)

« Ce n'est rien que cela, Ratichon, me dit mon rusé père : on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. Va marchander une tiquante de jonc chez *l'orphelin* ici en face. » (179)

● Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843.

* On trouve également le terme avec le sens de « mendiant » (Chereau 1630) et au pluriel avec celui de « bande de voleurs » (Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Saint-Hilaire 1829, Elouin 1835, Vidocq 1836, Halbert 1849, Larchey 1872, 1881, Delvau 1883, Delesalle 1896).

□ Première attestation : 1821 (FEW donne 1827).

❖ FEW VII, 420a, ÖRPHĀNUS. — Ansiaume 1821 ; Bras-de-Fer 1829 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

oste

n. m.

♦ Argent, monnaie (qu'il s'agisse de monnaie métallique ou de papier-monnaie).

« – Mais vieille roue, tu veux parier et tu n'as pas *l'oste*. » (136)

□ Première attestation : 1829. Pour la forme *os*, FEW donne la date de 1829.

❖ Serait à aj. à FEW VII, 427a, ÖS (la forme *os* est présente à cet endroit ainsi que les locutions *avoir l'os* et *avoir de l'os*). — Michel 1856 *os (de l')* ; Colombey 1862 *os (de l')* ; Larchey 1872, 1881 *os* ; Delvau 1883 *os* ; Delesalle 1896 *os* ; Esnault 1965 *os* ; ColinArgot 1990, 2006 *os* ; CellardRey 1991 *os*.

paclin

n. m.

♦ Village, pays natal, région où l'on vit.

« Monseigneur n'est pas sans doute du *paclin* ? » (87)

« – Si fait, qui dit, j'suis du *paclin* ; mais j'suis en cavale parce que le roi veut me faire butter. » (87)

* On trouve également pour ce mot, généralement graphié *pa(c)quelin*, le sens d'« Enfer » (Chereau 1630, Grandval 1725, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Saint-Hilaire 1829, Vidocq 1836 *pacquelin du raboin*, Halbert 1849, Michel 1856 *pacquelin du rabouin*, Colombey 1862 *pacquelin du rabouin*, Larchey 1881, Delvau 1883 *pasquelin du Rabouin*) ; selon Delesalle 1896 « ce mot se trouverait à tort (dans la vocabulaire de Grandval de son ouvrage *Cartouche*) traduit par 'enfer' ».

❑ Première attestation : 1628 (1630).

❖ FEW VII, 699a, PASCÈRE (*pacquelin*). — Chereau 1630 *pasquelin* ; Grandval 1725 *pasquelin* ; Leclair 1799 *paquelain* s.v. *village* ; Monsieur 1827 *pasquelin* ; Bras-de-Fer 1829 *pasquelin* ; Saint-Hilaire 1829 *pasquelin* ; Vidocq 1836 *pacquelin* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 *pacquelin* ; Colombey 1862 *pacquelin* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 *pâquelin* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *patelin* ; CellardRey s.v. *patelin*. — Sainéan 1907 *pacquelin*.

paigre

n.

1. ♦ (n. f.) Groupe social formé par les voleurs, les escrocs, les souteneurs, les voyous.

« – Ne voudrais-tu pas te faire passer pour la fleur de la *paigre*, toi, Rousti, répondit la voix grêle ? » (85-86)

« – Il y avait une fois, messieurs, un grand prince qu'était parent du roi de Venise à cause qu'il avait marié sa sœur ; mais par la suite, je ne sais trop comment qu'ça c'est fait, y s'ont chamaillés du bon coin. Si ben doc, que l'prince a été obligé de tirer sa crampe ; mais c'est qu'il avait des amis dans Venise, et des amis comme y n'y en a pus dans la *paigre*. » (86-87)

« Heureusement, vous êtes tombé à de bons enfants, car parmi la *paigre* il n'y en a plus beaucoup. » (90)

« Déjà il se confie au paysan de son camarade ; ils font des projets pour l'avenir ; ils jouissent d'avance d'un bonheur souvent bien imaginaire, et voilà la cause de tant de récidives ; oui, voilà comme la *paigre*^o se multiplie ! » (95)

« En regardant toutes leurs simagrées, je ne pus m'empêcher de rire sous cape, quand un aboyeur à propos séditieux, nouveau prosélyte de la *paigre*, m'adressa la parole d'un air goguenard ; - Eh bien ! Ratichon, croyanches-tu qu'un vingt-deux ceintre mieux dans la pogne qu'une camouffle. » (99)

« Je vous ai promis de vous initier dans les mystères de la *paigre* ; je vais vous tenir parole, écoutez [...]. » (104)

« Mon père, la fleur de la *paigre*, avait marié une jeunesse de sa tribu, qui s'entend marié à notre manière, car nous ne nous servons jamais d'eau bénite ni de témoins : aussi, quand on ne se convient plus, on se sépare sans formalité ; et cela vaut mieux. » (107)

« Mon éducation fut celle des enfants de la *paigre* : errants, nous suivons nos mères ; et si elles viennent à être arrêtées, comme cela arrive souvent, nous sommes adoptés par la première venue de la bande. » (107)

« Je me connaissais un peu en serrurerie, car toute la bonne *paigre* s'y connaît : je m'occupai donc à me confectionner un paquet de fausses clés mâles et femelles pour servir à l'exécution de mes nouveaux projets. » (111)

« A la bonne heure au moins, une femme comme ça ! s'écria Duhout en reprenant sa lettre : ça mérite d'être dans la *paigre*°. » (130-131)

« Écoute, me dit Taupin : comme tu n'est pas encore connu de la *paigre*, tu pourras hardiment te montrer sans être camouflé ; mais moi, je serai obligé d'agir autrement. » (158)

« – A présent, il s'agit d'autre chose : c'est demain la foire, et la *paigre* aboulera icigo à la sorgue. » (161)

« Ils parleront sans défiance de leurs métiers devant nous, car ils savent que Lapogne ne reçoit que la bonne *paigre*. » (162)

« – Y a-t-il déjà de la *paigre*° icigo ? » (162)

« J'en ai bien du chagrin, répondit-elle. Le premier, âgé de vingt-trois ans, est pourtant un vrai fils de la *paigre* : car celui-là, je l'ai eu de Dodet, qui a été butté à Nantes. » (165)

« – C'est une chose étonnante comme la *paigre*° dégénère, reprit le père Louis. » (166)

« Il ne faut pas croire pour cela que la société, notre ennemie, en profite ; au contraire, et je dirai même que les vrais *paigres* y gagnent : car la société, au lieu d'avoir à se défier des gens comme nous, qui possédons souvent des vertus et de bonnes qualités, se trouve assaillie par une espèce moyenne, vrai monstre engendré par la *paigre* et les vices tolérés par les lois et leurs mandataires. » (166)

« Je me suis déjà demandé plusieurs fois pourquoi on nommait code pénal un livre qui sert de guide aux escrocs et aux filous ; suivant, on devrait l'intituler Catéchisme de la *paigre*. » (176)

« – Il y a donc déroute dans la *paigre* ? dit Taupin. » (181)

« – Tu n'oserais pas, mouchard ? Tu n'es plus digne d'être dans la *paigre* ! » (183)

« Jamais on ne verra des faits pareils à ceux qui ont illustré ma vie ; mais tu vivras pour les raconter, à la honte de la *paigre*. » (189)

2. ♦ (n. m.) Voleur, escroc.

« Nous autres *paigres*, nous faisons consister l'honneur à vivre au dépens des autres ; celui qui en fait le plus parmi nous est toujours le mieux vu ; plus nous courons de dangers, et plus nous acquérons d'honneur : c'est pourquoi dans les prisons, où cet honneur règne principalement, voit-on les pantres chercher à nous égaler afin de jouir de nos prérogatives. » (95)

« Mais les législateurs des divers pays sont comme les *paigres* : ils ont tant à se reprocher mutuellement, que l'un ne veut pas céder à l'autre. » (96)

« Il bat, disait-on, en voulant se faire passer pour un raticion : c'est bien sûr un *paigre* de la haute qui a taf d'être colombed. » (102)

« – Elle est maintenant avec un *paigre* de la basse, elle s'est déshonorée, je ne veux plus en entendre parler. A propos, retire-toi, et n'oublie pas la décarade de la cadène. » (115)

« Peu de *paigres*, sans doute, pourront croire que j'aie pu réussir en un si beau coup ; le fait est vrai pourtant : je n'ai nul intérêt d'en imposer. » (121)

« Un jour, après nous être entretenus assez longuement sur les mœurs des détenus et des *paigres*, je lui demandai si chez les femmes la fourberie et la débauche étaient poussées aussi loin. » (124)

« Vous n'avez vu, me dit-il, que la superficie de la boue, et je vous avouerai que, tout *paigre* que je suis, j'éprouve de la répugnance à voir le quartier des femmes, car les chapeliers sont quelquefois obligés d'aller y chercher les laines qu'elles préparent. » (124)

« Mais tu n'a rien perdu pour attendre ; d'ailleurs un bon *paigre* doit savoir se créer des circonstances, et non les attendre. » (140)

« Oh ! pour cela je m'en vante, et tout tapissier que je suis, il n'y a pas de *paigre* qui puisse dire en avoir fait autant que moi ; mais à présent je suis sur l'âge, et je me contente de fourgater, quand je connais mon monde. » (159)

« Il ne faut pas croire pour cela que la société, notre ennemie, en profite ; au contraire, et je dirai même que les vrais *paigres* y gagnent : car la société, au lieu d'avoir à se défier des gens comme nous, qui possédons souvent des vertus et de bonnes qualités, se trouve assaillie par une espèce moyenne, vrai monstre engendré par la *paigre* et les vices tolérés par les lois et leurs mandataires. » (166)

« Il en est de même des fabricants de miracles et des marchands de reliques : les uns comme les autres sont des *paigres* bâtards mille fois plus dangereux que nous, car nous ne lésons que peu d'individus, tandis que par eux toute la multitude est mise à contribution. » (167)

« – Cela ne fait rien, mes amis, s'écria Lapogne : tout cela c'est le casuel du métier. Quel beau truc que d'être *paigre* !... » (181)
 « Rien de plus beau, rien de plus glorieux pour un *paigre* ! » (182)
 « Oui, le dernier ! ... et celui-là reposera dans une terre libre ; mais vous, *paigres* dégénérés ! » (193)
 « Je craignais d'être reconnu, et j'avais vingt ans à subir ; te serais-tu sacrifié pour un individu qui en fut quitte pour six mois ? et d'ailleurs, à connaître un *paigre*^o, je suis persuadé que Baptiste lui-même m'aurait dénoncé s'il s'était trouvé à ma place. » (198-199)
 « Vidocq était pour la *paigre*^o ce que M. Delaveau était pour vous, et vous étiez plus suspect à ses yeux que tous les voleurs du monde. » (220-221)
 « Je le dis donc sans espoir ni sans crainte : il en est d'un mandataire comme d'un *paigre*^o ; du petit au grand leurs systèmes sont les mêmes : avec des récompenses et des promesses on en fait tout ce qu'on veut ; cependant on en peut excepter, et beaucoup l'ont prouvé. » (221)
 « On ne doit pas être étonné de voir un *paigre*^o si vite arrêté. » (222)

◇ *Paigre à marteau*, petit voleur, « pégriote » opérant par coups de tête (Esnault 1965).

« – Qu'est-ce que ça te fait à toi, *paigre à marteau* ? » (164)

● Vidocq 1828-1829 *pègre* ; Sue 1843 *pègre* ; Balzac 1847 *pègre* ; Hugo 1862 *pègre*.

* Halbert 1849 a *pégriote* « petit voleur ».

□ Première attestation : 1) 1821 pour *pègre* (FEW donne 1837) et 1829 pour *paigre* ; 2) 1797 (FEW donne 1797, *petit paigre* « petit voleur ») et 1829 pour la loc. *paigre à marteau* (FEW donne 1837).

❖ FEW VIII, 425a, PĪCARE. — Ansiaume 1821 *pègre* ; Bras-de-Fer 1829 *pègres de la grande vergne* ; Vidocq 1836 *pègre* et *pègre à marteau* ; SueArgot 1844 *pègre* ; Michel 1856 *pègre* ; Colombey 1862 *pègre* ; Larchey 1872, 1881 *pègre* ; Delvau 1883 *pègre* ; Delesalle 1896 *pègre* ; Esnault 1965 *marteau* et *pègre* ; ColinArgot 1990, 2006 *marteau* et *pègre* ; CellardRey 1991 *pègre*. — Sainéan 1907 *pègre*.

pain (rue au ~) → rue au pain

Pantin

n. pr. de l.

♦ Paris.

« – N'est-ce pas bientôt la décarade de la cadène de *Pantin* ? » (85)

« Figurez-vous qu'en décarant du collège, elle s'est engagée dans les rivettes à *Pantin*. » (165)

« Et puis, vous avez dû remarquer aussi que la police de *Pantin* est comme un guinal, qui fait argent de tout : elle vend des numéros de fiacres, des médailles de charbonniers, de portefaix, de porteurs d'eau, de marchands d'habits, de commissionnaires, etc. » (167)

« Oui, je suis fier de le dire, il y a deux ans, j'ai servi moi seul la roulotte de *Pantin*. » (182)

● Vidocq 1828-1829 ; Balzac 1847 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1804 (Enckell 1989). Utilisation métonymique du nom d'une commune jouxtant Paris pour désigner la capitale.

❖ Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990. — Sainéan 1907 ; Enckell 1989.

pantinois, oise

adj. et n.

♦ Parisien, -enne.

« – Comment ça va, *Pantinois* ? » (91)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829.

❖ Halbert 1849 ; Larchey 1872 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *Pantin* ; Larchey 1872, 1881 ; ColinArgot 1990 s.v. *Pantin* ; CellardRey 1991 ; ColinArgot 2006.

pantre

n. m.

1. ♦ Homme quelconque, qui n'est pas du milieu (ColinArgot 1990).

« – Ah ! Billaud, quand nous serons décarés, gare les *pantres* ! gare les sergoles ! » (84)

« – Ah ! ah ! dit Taupin, vous n'y êtes pas encore : vous autres *pantres*, vous dites que l'honneur se rattache aux devoirs de la probité et vous faites consister cette probité à mourir de faim quand vous n'avez pas le sou. » (94-95)

« Nous autres paigres, nous faisons consister l'honneur à vivre au dépens des autres ; celui qui en fait le plus parmi nous est toujours le mieux vu ; plus nous courons de dangers, et plus nous acquérons d'honneur : c'est pourquoi dans les prisons, où cet honneur règne principalement, voit-on les *pantres* chercher à nous égaler afin de jouir de nos prérogatives. » (95)

« – Effectivement, les *pantres* ont aboulé, dit-elle ; et, avec la permission du cardeuil, il n'y a jamais de maron pour mezig. » (182)

2. ♦ Personne de la campagne qui vit de la culture du sol et de l'élevage des animaux.

« Vous croyez peut-être que tous ces gens-là sont des voleurs de profession ? eh bien ! vous vous trompez ; il n'y en a pas le quart : ce sont pour la plupart des *pantres*, des larbins, des solliceurs de gails à la lune, des voleurs de blé ; et dans le nombre on en peut compter quatre cents pour propos séditioneux, batailles, viol et histoire de ce genre. » (90)

• Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 *pante* ; Hugo 1862.

* Chez Bras-de-Fer 1829, les *pautres* sont les « bourgeois ».

□ Première attestation : 1821 pour la forme *pautre* avec le sens de « paysan » ; 1828 pour la forme *pantre* avec le sens de « bourgeois » ; 1829 pour la forme *pantre* avec le sens d'« homme quelconque, qui n'est pas du milieu » (FEW donne 1862). Esnault propose de lire la forme *pautre* d'Ansiaume *pantre*.

❖ FEW VII, 560a, PANNUS. — Ansiaume 1821 *pautre* ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 s.v. *pautre* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *pante* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

pégrenne → caner la pégrenne

penaillon

n. m.

♦ Personne qui porte des guenilles, qui est très pauvre.

« Je faisais des efforts pour m'échapper et j'aurais sans doute réussi si le *penaillon* par ses cris n'eût attiré les voisins. » (113)

❑ Première attestation : 1552 (FEW). Mot marqué par l’auteur des *MF* mais qui n’est pas argotique, ce qui explique son absence de la lexicographie spécialisée.

❖ FEW VIII, 531a, PĪNNA.

picter

v. tr.

♦ Avaler (du vin, des boissons alcoolisées).

« – En tout cas, je le verrai peut-être – Ah ça, Lapogne, va donc nous chercher une vieille rouillarde, nous la *picterons* encible. » (160)

● Chereau 1630 ; Hugo 1862.

* Colombey 1862 et Delvau 1883 donnent *pictonner* dans le même sens.

❑ Première attestation : 1628 (1630).

❖ FEW VIII, 465a, *PĪKKARE. — Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Leclair 1799 *piqueter* s.v. *boire* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

picton

n. m.

♦ Boisson, généralement alcoolisée, résultant de la fermentation du raisin ou du jus de raisin. Neutre *vin*.

« Sans doute, me disais-je, cette bête a de la bille, ou les ratichons ne lui rendraient pas de si fréquentes visites : car ces oiseaux-là sont de la race des corbeaux ; ils ont le nez fin, et vous les voyez toujours se porter là où il y a du *picton* ou des maltèses. » (112)

« Ecoute... prends tout si tu veux, mais laisse-moi le *picton*, ou je te sourine. » (137)

« J’ai pensé, dit-il, que vous deviez avoir la morgane ; d’ailleurs la morphillade rend le *picton* meilleur. » (160)

● Rat 1790 ; Vidocq 1828-1829.

❑ Première attestation : 1790.

❖ FEW VIII, 465a, *PĪKKARE. — Leclair 1799 s.v. *vin* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *picter* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

pieu

n. m.

♦ Meuble composé principalement d’un cadre rigide de métal ou de bois supportant des parties souples (sommier, matelas) et garni de draps, de couvertures ou d’autres pièces protégeant du froid, sur lequel on s’étend, principalement pour dormir, se reposer. Neutre *lit*.

« – Frédéric, ligotez la tortouse au *pieu* de la vanterne, et balancez-la dehors ; le boulin est prêt. » (145)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* La lexicographie recense aussi la variante *piau* (Chereau 1630 *piot* ; Grandval 1725 ; Bras-de-Fer 1829 ; Monsieur 1827, Michel 1856, Delesalle 1896).

❑ Première attestation : 1821 (Esnault 1965 donne fin XVIII^e, *Chans.*). Pour l'explication historique, voir TLF s.v. *pieu*.

❖ Ansiaume 1821 *pieux* ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 s.v. *piau*, *pieu* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

plancher

v. tr.

♦ Tourner en dérision, en ridicule, prendre comme objet de plaisanterie (quelqu'un ou quelque chose). Neutre *se moquer*.

« – Me *planches*-tu, toi ? lui répliquai-je » (268)

* Vidocq 1836, Michel 1856, Colombey 1862 et ColinArgot 2006 ont *plancher* dans le sens de « plaisanter », tandis que Leclair 1799, Sainéan 1907 et ColinArgot 2006 proposent celui de « mentir » et Enckell 1989 celui de « tromper ». Bas-Lang 1808 le signale comme populaire.

❑ Première attestation : 1808.

❖ Serait à aj. à FEW VIII, 354a PHALANX. — Bas-Lang 1808. — Larchey 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *planche*.

planque

n. f.

♦ Surveillance discrète d'un objectif déterminé, des agissements d'une personne suspecte. *En planque* ; *être*, *aller en planque*.

« Un jour, deux agents, étant envoyés en *planque* dans la rue Fromenteau, s'étaient avisés d'aller courir, au lieu de faire leur besogne. En rentrant le soir pour faire leur rapport, Vidocq se trouvait justement au bureau. » (213)

« – Il est étonnant, répondit Vidocq, que vous ne me rendiez pas compte de ce qui s'est passé ?... Où étiez-vous en *planque* ?... » (213)

« – Et me feriez-vous l'amitié de me dire ce qui s'est passé précisément où vous étiez en *planque*° ? » (213-214)

« Grande bête, au lieu d'aller en *planque*, vous êtes sans doute allé chez la friteuse, dit Vidocq en le contrefaisant. » (214)

« Ou bien, un tel ira en *planque* dans telle rue, et il fera bien attention pour ne pas être brûlé. » (230)

* Halbert 1849 a *planque* « cachette » (comme Colombey 1862) et *planqué (être)* « faire le guet ».

❑ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837).

❖ FEW IX, 21a, PLANTARE. — Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

planquer

v. tr.

1. ♦ Mettre un bien précieux (ou acquis frauduleusement) en sûreté ou en réserve.

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d’abord, tu me porteras gaffe ; quand je grinchirai un bogue ou une filoché, je te le coquerai en pogne et tu le *planqueras* dans ta valade ; et puis je t’apprendrai à manier le cadet, à maquiller des caroubles, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

2. ♦ **PLANQUÉ** part. passé-adj. Caché dans un endroit sûr (d’une personne qui est recherchée par la police ou par ses ennemis).

« Ce n’est pas une raison de canner la pégrenne, parce que nous sommes *planqués*, dit alors taupin à voix basse. » (155)

● Rat 1790 « jeter pour se débarrasser » ; Hugo 1862 *se planquer*.

❑ Première attestation : 1) 1821 (FEW donne 1790 mais le sens n’est pas tout à fait le même) ; 2) 1829 (Esnault 1965 donne 1882).

❖ FEW IX, 21a, PLANTARE. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

pogne, poigne

n. f.

♦ Organe terminal du membre supérieur, formé d’une partie élargie articulée sur l’avant-bras et terminé par cinq appendices (les doigts), eux-mêmes articulés en plusieurs points et dont un (le pouce) est opposable aux quatre autres ; organe qui constitue l’instrument naturel principal du toucher et de la préhension et, par là même, un moyen spécifique de connaissance et d’action. Neutre *main*.

« - Eh bien ! Ratichon, croyanches-tu qu’un vingt-deux ceintre mieux dans la *pogne* qu’une camouffle. » (99)

« *Ceintrer en poigne* veut dire ‘tenir dans la main’. » (note 99/1)

voir encore s.v. *coquer*.

● Hugo 1862.

* Dans le texte de Grandval 1725 ainsi que chez Delesalle 1896, on trouve *pogne* dans le sens de « voleur ».

❑ Première attestation : 1829 (1821 pour la forme *pougne*, Esnault 1965 ; FEW donne 1837).

❖ FEW IX, 515a, PŪGNUS. — Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 *pognes* ; Halbert 1849 *pongne* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 — Sainéan 1907.

pogne (coquer en ~) → coquer

porter (se ~)

v. pron.

♦ Effectuer un déplacement d’un point de l’espace à un autre pris comme but (en parlant d’un être animé).

« Sans doute, me disais-je, cette béate a de la bille, ou les ratichons ne lui rendraient pas de si fréquentes visites : car ces oiseaux-là sont de la race des corbeaux ; ils ont le nez fin, et vous les voyez toujours *se porter* là où il y a du picton ou des maltèses. » (112)

❑ Première attestation : 1671 (FEW). Terme marqué par l'auteur des *MF* mais qui n'a rien d'argotique, ce qui explique l'absence de références bibliographiques spécialisées.

❖ FEW IX, 204a, PÖRTARE.

porter gaffe → gaffe

*potence

n. f.

♦ Délateur, voleur ; forçat (Esnault 1965).

« ... quand ils s'adressent aux forçats, c'est pour les appeler *potences*, [...] » (7 N3 (5))

« Mais, vieille *potence*°, tu vas canner tout à l'heure, et tu parles comme si tu te portais bien ! » (136)

« – J'sais ben qu'nous n'sommes pas camarades ; et puis est-ce que j'avons été t'chercher, nous ? Y fallait rester dans ton église, sans la rifauder, *potence*°. » (149)

« – Si je suis une *potence*°, tu es mon valet, car tu remplis les fonctions de bourreau. » (149)

« Eh ! *potence*°, t'a-t-on prié de finir ? Allons donc, pique, pique ! mesure mieux tes coups, frappe plus fort et plus lentement : ça le fera revenir à lui. » (253)

• Sue 1843.

❑ Première attestation : 1821.

❖ Sens à aj. à FEW IX, 254a, POTENTIA. — Ansiaume 1821 ; Delvau 1883 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 2006.

prêter loche

loc. verb.

♦ S'appliquer à entendre, prêter son attention à (des bruits, des paroles...). Neutre *prêter l'oreille*.

« – Un grincheux de blavins, Carouble ? c'est bon pour les momes ; moi, je servirai les orphelins ; avec un emplâtre je frangirai les vanteries sans qu'on puisse *prêter loche* ; et puis, à moi les broquilles, à moi les bogues, à moi ... » (93)

« – Bravo, s'écria Lambert ; mais en *prêtant loche* à ton boniment, je me suis aperçu que tu as oublié la partie essentielle, c'est-à-dire la justice et ses suppôts. » (168)

« – Si j'ai pu *prêter loche* au boniment de votre ratichonnade, j'ai entravé que je serais attigé et riffaudé, et que je servais de morphillade au riffe du rabouin comme un baluchon de satou. » (190-191)

• Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862 *prêter l'oche*.

❑ Première attestation : 1821 pour *prêter l'oche* et 1828 pour *prêter loche* (pour *loche*, FEW donne 1800).

❖ Pour *loche*, FEW XXI, 333b, concept « oreille » ; BaldEtym 1, 1011. — Ansiaume 1821 *prêter l'oche* ; Bras-de-Fer 1829 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

*prévôt

n. m.

♦ Détenu choisi parmi les autres prisonniers pour remplir des fonctions de surveillant auxiliaire ou de chef de chambrée.

« En entrant, un guichetier les compte pour savoir si le nombre est encore le même ; le *prévôt*^o de chambrée lui fait rapport des mutations de la journées, des malades toujours nombreux, des libérés toujours fort rares, enfin des lits vacants et de la quantité de rations à distribuer le lendemain. » (81-82)

« En me désignant du doigt, le gardien souffla quelques mots dans l'oreille du *prévôt*^o : c'était sans doute, pour me recommander à sa surveillance. » (82)

« Les détenus, sachant déjà la longue peine que j'avais à subir, m'entourèrent aussitôt : les uns me plaignaient, les autres m'encourageaient, quand le *prévôt*^o s'avisa de me faire espérer dans la clémence du roi. » (82)

« Le *prévôt* suspendit la dispute en s'adressant à toute la chambrée : « Faites silence, messieurs ; Brulin va nous dire une histoire ! » (86)

« Va-t-on faire silence là-dedans ? *Prévôt*^o, il est huit heures, faites faire silence ! » (88)

« D'abord, pour crammer, il nous faut un cadetⁱ pour l'obtenir, tu te mettras à la bonne avec les forts ; parmi eux sont les *prévôts*^o de chambrées, et après la leçon que tu leur as donnée, ils t'agrègeront facilement dans leur bande. » (140-141)

« Je suivis à la lettre les conseils de l'ami Taupin ; je m'abouchai facilement avec le *prévôt*^o dans la chambrée. » (141)

« Cependant, je ne quittais pas le *prévôt*^o, et je fus tellement dans ses bonnes grâces que je lui fis part de mon projet d'évasion. » (141)

« À présent, me dit mon père adoptif, tu vas dire au *prévôt*^o que ton plan est de crammer par le grand corridor ; les gardiens s'y tiendront en embuscade, et ce sera alors à nous à les tromper par une fausse alarme. » (142-143)

« Le moment arrivé, le *prévôt*^o me demanda si j'étais décidé. » (143)

« Le *prévôt*^o, couché, n'osait souffler le mot ; les autres détenus ne bougeaient pas ; tout était tranquille ; on entendait à peine les efforts de Taupin. » (144)

« Aux cris de la sentinelle et du *prévôt*^o de la chambrée, la garde et les gardiens accoururent. » (146)

« – Tiens, si tu veux tout dire, nous passerons là-dessus, on t'f'ra *prévôt*^o, t'auras double ration de soupe, cent sous par mois et puis d'autres gratifications passagères. » (149)

● Rat 1790 *prevôt* [non marqué] ; Sue 1843.

* Ce terme non marqué dans les *MF* est bien recensé comme argotisme par la plupart des ouvrages lexicographiques.

❑ Première attestation : 1828 (Esnault 1965 ; FEW donne 1835).

❖ FEW IX, 302b, PRAEPÖSITUS. — Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

rabouin

n. m.

♦ Être surnaturel rusé, personnification du mal, s'opposant à Dieu, auquel la tradition populaire prête un aspect repoussant (corps noir et velu, muni d'une queue, avec des cornes sur la tête, des pieds fourchus), mais se donnant parfois une apparence avenante ou séduisante pour entraîner plus sûrement les hommes au mal, au péché. Neutre *diable*.

« – Il a riffaudé l'boccard du *rabouin* qui l'esbine. » (84)

« – Si j'ai pu prêter loche au boniment de votre ratichonnade, j'ai entravé que je serais attigé et riffaudé, et que je servais de morphillade au riffé du *rabouin* comme un baluchon de satou. » (190-191)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1799. Pour la forme *raboin*, 1741 (Esnault 1965).

❖ FEW X, 72a, RAPUM. — Leclair 1799 ; Vidocq 1836 *raboin* ; Michel 1856 *raboin* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 *raboin* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

raccrocheuse

n. f.

♦ Femme aux mœurs libres, qui se livre à la débauche pour des motifs d'intérêt.

« En agissant de cette manière, la police ne ressemble-t-elle pas plutôt à une *raccrocheuse* qu'à une Minerve dont l'égide devrait garantir les citoyens des abords du libertinage ? » (167)

* Syn. de *rivette*.

□ Première attestation : 1772 (FEW). Ce terme bien que proposé en italique par l'auteur des *MF* n'est pas signalé comme argotique par le FEW ; cela expliquerait qu'il ne figure pas dans la majorité des ouvrages sur l'argot.

❖ FEW XVI, 404a, *KRÔK. — Delvau 1883 ; ColinArgot 1990, 2006.

rafle de bidet

loc. verb.

♦ S'emparer de tout ce qui tombe sous la main sans rien laisser.

« Premièrement, j'avale un verre de Cognac pour me donner des forces ; secondement, je *fais rafle de bidet* sur toute l'argenterie ; troisièmement, ... je me sens saisir par les bras ! » (112-113)

* Bas Lang. 1808 a *rafle de bidet* « se dit au jeu de dés quand les trois dés amènent tous au même point ».

□ Première attestation : 1829. La motivation sémantique de cette locution demeure obscure. Elle est peut-être en rapport avec le jeu de dé ; celui qui *fait rafle de bidet* empoche la mise.

❖ Serait à aj. à FEW XVI, 653b, RAFFEL. — Delvau 1883 *rafle* ; Delesalle 1896 — Boissier 1873 *raflo de bidet* ; Du Puitspelu 1895.

*rat

n. m.

♦ Voleur de nuit qui, en prison, vole le pain de ses camarades.

« Laissez-moi faire, me dit-il tout bas : c'est à cause des *rats*^o ; demain je vous rendrai votre bien. » (83)

« – Je ne sais pas, répondis-je : c'est un vieux, et il a gardé mon pain cette nuit, pour le préserver des *rats*^o. » (89)

● Hugo 1862.

* Ansiaume 1821, Vidocq 1836, Delvau 1883 et Delesalle 1896 donnent *rat* dans le sens de « voleur qui s'introduit la nuit dans une auberge ou une maison garnie ».

□ Première attestation : 1821 (FEW donne 1829).

❖ Sens métaphorique à aj. à FEW X, 121a, RATT-. — Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

ratichon

n. m.

♦ Celui qui est chargé d'une fonction sacrée et qui accomplit les actes essentiels d'un culte religieux. Neutre *curé*.

« – Ah ça ! mais le *ratichon*, qu'a-t-il mangé pour tirer vingt longes ? » (84)

« Il bat, disait-on, en voulant se faire passer pour un *ratichon* : c'est bien sûr un paigre de la haute qui a taf d'être colombed. » (102)

« Sans doute, me disais-je, cette béate a de la bille, ou les *ratichons* ne lui rendraient pas de si fréquentes visites : car ces oiseaux-là sont de la race des corbeaux ; ils ont le nez fin, et vous les voyez toujours se porter là où il y a du picton ou des maltèses. » (112)

● Chereau 1630 *ratichon* et *rastichon* ; Hugo 1829 ; Hugo 1862.

* Par ailleurs, *Ratichon* est aussi utilisé dans les *MF* avec une majuscule comme nom propre pour désigner le narrateur. Halbert 1849 donne *radicon* pour « prêtre » et *ratichon* avec le sens de « peigne ».

□ Première attestation : 1630.

❖ FEW X, 123a, RATT-. — Chereau 1630 *rastichon* ; Grandval 1725 ; Leclair 1799 s.v. *un curé* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

ratichonnade

n. f.

♦ (Titre honorifique accordé à de hauts dignitaires – notamment ambassadeurs, ministres, archevêques, évêques).

« – Si j'ai pu prêter loche au boniment de votre *ratichonnade*, j'ai entravé que je serais attigé et riffaudé, et que je servirais de morphillade au riffe du rabouin comme un baluchon de satou. » (190-191)

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1859).

❖ FEW X, 123a, RATT-. — Esnault 1965 s.v. *ratichon* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *ratichon*.

recorder

v. intr.

♦ Informer, mettre au courant (de quelque chose).

« Vous vous rendez avec un autre agent, me dit-on, dans la maison où demeure l'individu, à la pointe du jour ; là, en montrant votre carte, vous vous ferez présenter le livre où l'on enregistre tous les locataires ; ensuite vous parcourrez plusieurs noms inscrits, sans vous arrêter sur celui du prévenu ; vous demanderez si un tel est rentré la nuit, si un autre est chez lui ; enfin, vous en nommerez plusieurs, et vous confondrez Gobson dans le nombre, dans la crainte qu'il ne soit pas dans sa chambre et qu'il ne soit *recordé* ; s'il est couché, vous l'emballerez. » (206)

* Halbert 1849 a *recorder* « tuer ».

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837).

❖ FEW X, 160b, RĒCŌRDARI. — Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

*renard

n. m.

♦ (Chez les bagnards) Personne qui rapporte les faits et gestes de quelqu'un.

« Sur la recommandation d'un commissaire de bagne ou d'un gouverneur de prison, le roi gracie un condamné ; mais grand Dieu, sait-il à quel être il a brisé les fers ? à un fourbe, à un monstre, que l'on nomme *renard* au bagne, et mouton en prison ; un hypocrite qui a excité le crime pour avoir à le dénoncer ; un scélérat dont l'habitude est de trahir, et qui n'a obtenu sa liberté qu'à force de perfidie. » (note 83/1)

* Larchey 1872 donne le verbe *renarder* dans le sens de « trahir ». Bas-Lang 1808 ne donne *renard* que dans des expressions et ne mentionne pas le sens particulier qui est celui qui figure dans les *MF*.

□ Première attestation : 1829.

❖ Sens à aj. à FEW XVI, 690a, REGINART. — Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

renauder

v. intr.

♦ Se mettre en colère.

« – Ah ça ! malin, ne *renaude* pas, ou j'te fais morfiller par mon cab. » (149)

● Hugo 1862.

□ Première attestation : 1808.

❖ FEW XVI, 691a, REGINHART. — Bas-Lang 1808 ; Desgranges 1821 — Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

rif(f)auder

v. tr.

♦ Détruire par le feu.

« – Il a *riffaudé* l'boccard du rabouin qui l'esbine. » (84)

« – J'sais ben qu'nous n'sommes pas camarades ; et puis est-ce que j'avons été t'chercher, nous ? Y fallait rester dans ton église, sans la *rifauder*, potence. » (149)

« – Si j'ai pu prêter loche au boniment de votre ratichonnade, j'ai entravé que je serais attigé et *riffaudé*, et que je servais de morphillade au riffe du rabouin comme un baluchon de satou. » (190-191)

« Je n'entrave que le dail comment le Daron des orgues, qui, boniton, a tous ses momes et momignards à la bonne, peut, comme un attigeur, les *riffauder* et locher leurs criblements sans être attigé lui-même. » (191)

● Chereau 1630 *rifoder* ; Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1598 (FEW).

❖ FEW X, 543b, RUFUS. — Chereau 1630 *rifoder* ; Grandval 1725 ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

riffe

n. m.

♦ Phénomène consistant en un dégagement de chaleur et de lumière produit par la combustion vive d'un corps. Neutre *feu*.

« – Si j'ai pu prêter loche au boniment de votre ratichonnade, j'ai entravé que je serais attigé et riffaudé, et que je servais de morphillade au *riffe* du rabouin comme un baluchon de satou. » (190-191)

● Chereau 1630 *rif(f)le* ; Vidocq 1828-1829 *rifle* ; Hugo 1862.

* Dans le texte de Ruby 1596, on trouve la forme *rufe* utilisée dans le même sens.

❑ Première attestation : 1596.

❖ FEW X, 543a, RUFUS. — Ruby 1596 *riffle* ; Chereau 1630 *rifle* ; Grandval 1725 *rife* ; Leclair 1799 s.v. *feu* ; Ansiaume 1821 *riff* ; Monsieur 1827 *rife* ; Bras-de-Fer 1829 *Rif* ; Vidocq 1836 *rif* ; SueArgot 1844 *du rifle* ; Halbert 1849 *rifle* ; Michel 1856 *rif, rifle* ; Colombey 1862 *rif* ; Larchey 1872, 1881 *rif ou rifle* ; Delvau 1883 *rif ou rifle* ; Delesalle 1896 *rif = rife = riff* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 *rif ou rifle* ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

rivette

n. f.

♦ Femme ou fille aux mœurs libres, faisant commerce de son corps.

« Figurez-vous qu'en décarant du collége, elle s'est engagée dans les *rivettes* à Pantin. » (165)

« – C'est bien cela, dit Guibaut ; mais comptez-vous pour rien la police de Paris, qui impose trente-six francs par an à chaque *rivette* ? » (167)

* Syn. de *raccrocheuse*.

❑ Première attestation : 1829.

❖ Sens à aj. à FEW X, 413a, RIPA. — Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *river* ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

♣ Romanichel

n. m.

♦ Tzigane nomade, bohémien, gitan.

« Je suis de la célèbre tribu des *Romanichels*^o, et nous habitons seulement l'Europe depuis le temps des croisades. » (104)

« [D]'autres veulent aussi faire dériver de Romanie notre nom de *Romanichel*^o, qu'ils supposent être notre mère-patrie, et moi je soutiens le contraire. » (105)

« Je suis fier de pouvoir me vanter d'en être l'auteur : cela fait honneur à notre profession, et prouve que [122] parmi les *Romanichels*^o il existe des hommes de courage et de génie. » (121-122)

« Aussi je passe pour un idiot ; mais, plus tard, je saurai prouver qu'un *Romanichel*^o n'est pas un idiot. » (122)

« Un voleur, un *Romanichel*^o, sera donc mon seul appui sur terre ! » (152)

« – Est-ce que tu n'es plus *Romanichel*^o ? » (159)

« – Si, je suis encore *Romanichel*^o ! » (159)

« – Pourtant il n'a pas la figure d'un *Romanichel*^o. » (161)

« Non ! le derniers des *Romanichels*^o ne mourra pas en prison ! (189)

« Je ne veux pas, dit alors Taupin, que le sang du dernier *Romanichel*^o soit versé. » (189)

« Ta femme sans doute n'entendra pas sans intérêt le récit de mon illustre carrière ; et si un jour tu écris ton histoire, n'oublie pas d'y ajouter celle du dernier des *Romanichels*^o !... » (192-193)

« IBRAHIM-MOSTANSER. Le dernier des *Romanichels*^o » (193, 331)

« Hélas ! mon généreux Taupin, m'écriai-je, je n'ai pas ton courage, je n'ai pas ton génie, je ne suis pas *Romanichel*^o ! » (194)

« – Il a tout-à-fait la figure d'un *Romanichel*^o, dit un des plus rusés de la compagnie. Je parie qu'il connaît Marie la Boiternière » (197)

● Vidocq 1828-29 *Romamichel*.

* Saint-Hilaire 1829 et Elouin 1835 ont le terme *romamichel* avec le sens de « maison où logent ordinairement les saltimbanques, les voleurs, etc. ».

□ Première attestation : 1828-1829 pour la forme *romamichel* et 1829 pour *romanichel* (FEW donne 1837 pour le sens « diseur de bonne aventure et voleur à l'occasion » et 1856 pour *romanitchel* « tzigane »).

❖ FEW XX, 29b, ROMANO. — Vidocq 1836 *Romamichel* ; Michel 1856 *Romamitchel*, *Romanitchel*, *Romonichel*, *Romunichel* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896. — Sainéan 1907 *romanitchel*

rond

n. m.

♦ Ancienne unité monétaire, de valeur variable selon les pays et les époques.

« [...] trois balles dix *ronds*, trois 'francs' dix 'sous'. » (note 163/3)

● Ruby 1596 ; Chereau 1630 ; Sue 1843.

□ Première attestation : XVI^e pour le sens de « pièce de monnaie » ; 1628 (FEW) pour le sens de « sou ». Métonymie d'aspect partiel encore utilisée fréquemment de nos jours dans la locution *pas un rond* « pas d'argent ».

❖ FEW X, 521a, RÖTUNDUS. — Ruby 1627 ; Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Leclair 1799 s.v. *un sol* ; Ansiaume 1821 *vingt ronds* ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

rouchie

n. f.

♦ Femme de mauvaise vie, prostituée.

« – Vous n’êtes que des *rouchies*, et on s’f... de vous, répondirent d’autres voix. » (126)● Vidocq 1828-1829 *rouchi*.* Delesalle 1896 donne *rouchi*, *ie* avec le sens de « laid, répugnant, dégoûtant ».

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1867 pour le masculin comme pour le féminin).

❖ FEW XXI, 503b, concept « débauché » ; BaldEtym 1, 1772. — Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *rouchi* ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907 s.v. *rouchi*.**rouillarde**

n. f.

♦ Récipient de contenu variable, le plus souvent en verre, à large ventre, généralement à goulot long et étroit, destiné à contenir des liquides. Neutre *bouteille*.« – En tout cas, je le verrai peut-être – Ah ça, Lapogne, va donc nous chercher une vieille *rouillarde*, nous la picterons encible. » (160)● Chereau 1630 *roüillarde* ; Rat 1790 ; Hugo 1862.* Saint-Hilaire 1829 a *bouillarde* dans le même sens.

□ Première attestation : 1597 (FEW).

❖ FEW X, 428a, RÖBIGO. — Chereau 1630 *roüillarde* ; Grandval 1725 *roüillarde* ; Leclair 1799 *rouillade* s.v. *bouteille* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 *rouliarde* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.**roulotte**

n. f.

♦ Ancienne voiture hippomobile assurant un service régulier et public de transport de voyageurs.

« Oui, je suis fier de le dire, il y a deux ans, j’ai servi moi seul la *roulotte* de Pantin. » (182)

● Hugo 1862.

* Leclair 1799 donne à *roulotte* le sens de « charrue ». Colombey n’a pas la forme simple mais donne *roulotte en salade (grinchir une)* « voler des ballots dans une voiture ».

□ Première attestation : 1821.

❖ FEW X, 500a, RÖTĚLLA. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Larchey 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 s.v. *roulottier*. — Sainéan 1907.**roupillarde**

n. f.

♦ Action de dormir ; sommeil (considéré dans sa durée généralement courte). Neutre *somme*.

« En attendant, silence ! et à la visite, battez la *roupillarde*. » (152)

□ Première attestation : 1829.

❖ Serait à aj. à FEW X, 578b, RUPP-. — Delesalle 1896 *roupillade* ; Esnault 1965 s.v. *roupiller* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *roupiller*.

roupiller

v. intr.

♦ Sommeiller à demi ; dormir.

« Si mes parents avaient voulu m'écouter, ils respireraient un air libre à l'heure où nous sommes ; tandis que, *roupillant* sur la fertanche, c'est tout au plus s'ils ont du larton brutal et du tréfoin. » (170)

● Chereau 1630 ; Vidocq 1828-1829.

□ Première attestation : 1597 (Esnault 1965).

❖ FEW X, 578b, RUPP-. — Chereau 1630 *roupiller* ; Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

rousse, roussin, roussi

n.

♦ Espion, indicateur de police.

« C'est un malin, celui-là, mais il faut nous taire ; les *roussins* nous écoutent. » (90)

« Surtout de la prudence : la *rousse* est toujours là. » (101)

● Vidocq 1828-1829 *rousse* « mouchard » ; Sue 1843 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1829 pour *rousse* (FEW donne 1837 avec le sens de « police ») ; 1821 pour *roussin* (FEW donne 1837 avec le sens d'« agent de police ») ; 1829 pour *roussi* (FEW donne 1862).

❖ FEW X, 589a, RÜSSUS. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

***rue au pain**

loc. nom.

♦ Gosier.

« – Oh ! le courage ne me manque pas... mais quand on est pris par la *rue au pain*... » (138)

□ Première attestation : 1808. Cette métaphore plaisante est généralement considérée dans les ouvrages de référence comme populaire et non comme argotique.

❖ FEW X, 544b, RÜGA. — Bas-Lang 1808 — Larchey 1881 s.v. *rue au pain* ; Delvau 1883 s.v. *rue au pain* ; Delesalle 1896 s.v. *rue* ; ColinArgot 1990, 2006.

sabri

n. m.

♦ Vaste étendue de terrain couverte d'arbres. Neutre *bois, forêt*.« – J'ai été en tournée dans le *sabri*. » (163)

● Hugo 1862.

* Ansiaume 1821 donne *sabri* dans le sens de « bois de chauffage » ; Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Halbert 1849 ont *sabre* avec le sens de « bâton ».

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837).

❖ FEW XVII, 1a, SABEL. — Ruby 1627 *sabre* ; Grandval 1725 *sabre* ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *sabre* ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907.**satou**

n. m.

♦ Morceau de bois rond et allongé servant d'appui, d'arme ou d'outil. Neutre *bâton*.« Quelle bonne sorgue pour une crampe ! s'écria Taupin : il faut en profiter. Ratichon, prends un *satou*, fais gaffe à la lourde, et butte le premier qui criblera ! Silence dans la cambre, surtout, ou bien vous êtes sourinés ! » (144)V. encore s.v. *baluchon de satou*.* Grandval 1725, Leclair 1799, Ansiaume 1821, Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, Saint-Hilaire 1829 et Vidocq 1836 ont *satou* avec le sens de « bois, forêt ». Par ailleurs, BaldEtym 1, 282 signale l'existence de substantifs argotiques *saton* « coup de poing » et *satonnade* « bastonnage » ainsi que du verbe *satonner* « frapper brutalement » dans FEW XXI, 384a, concept « battre ». Ils semblent toutefois plus tardifs que *satou* puisque la première attestation signalée date de 1928.

□ Première attestation : 1799.

❖ FEW XXI, 62a, concept « bois » ; BaldEtym 1, 282. — Leclair 1799 *fatou* ; SueArgot 1844 *satout* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907.**sergole**

n. f.

♦ Bande de cuir souple ou flexible nouée, agrafée ou bouclée autour du corps au-dessus des hanches dans laquelle on peut mettre de l'argent.

« – Ah ! Billaud, quand nous serons décarés, gare les pantres ! gare les *sergoles* ! » (84)« – Oui, dérouté complète, répondit Lescarpe en se présentant : toute la cogne est sur le trimard ; on poursuit Tronchi pour une *sergole*, et Baptiste est peut-être déjà emballé. » (181)

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837).

❖ FEW XXI, 516b, concept « ceinture ». — Vidocq 1836 *sergolle* ; Michel 1856 *sergolle, sercouille* ; Colombey 1862 *sergolle* ; Larchey 1881 ; Delvau 1883 *sergolle* ; Delesalle 1896 *sergolle* ; Esnault 1965. — Sainéan 1907 *sergolle*.

servir

v. tr.

1. ♦ *Voler qqn.* Déposséder une personne de ce qui lui appartient, en faisant usage de la ruse le plus souvent. Neutre *dépouiller, détrousser*.

« – Un grinchisseur de blavins, Carouble ? c'est bon pour les momes ; moi, je *servirai* les orphelins ; avec un emplâtre je frangirai les vanernes sans qu'on puisse prêter loche ; et puis, à moi les broquilles, à moi les bogues, à moi ... » (93)

« J'en ai quelquefois *servi* de si loffes que je croyais réellement qu'ils se prêtaient de bonne grâce à la circonstance. » (111)

« – Oui, répondit une petite décharnée : c'est sans doute une tireuse de blavins qui m'aura *servi* pour faire son poids. » (125)

« – J crois toujours qu'il y a ici des fourgates qui font passer l fil ou la laine au dehors, car tout l monde s plaint d'avoir été *servi*. » (126)

2. ♦ *Voler qch.* S'emparer frauduleusement et quel que soit le procédé utilisé, de ce qui appartient à autrui, avec l'intention de le faire sien. Neutre *voler*.

« – J disons qu c'est toi qu'as *servi* la laine de la Joblin, entends-tu, et j te l répétons ! » (126)

« Oui, je suis fier de le dire, il y a deux ans, j'ai *servi* moi seul la roulotte de Pantin. » (182)

● Vidocq 1828-1829 « dénoncer ».

* Vidocq 1836, Elouin 1835, SueArgot 1844, Halbert 1849, Michel 1856, Colombey 1862, Delvau 1883 et Delesalle 1896 donnent le verbe avec le sens d'« arrêter, être arrêté ». Syn. de *travailler*.

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1830).

❖ Sens à aj. à FEW XI, 537a, SERVIRE. — Vidocq 1836 ; Larchey 1872, 1881 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

sey

n. m.

♦ Métal précieux, blanc et brillant. Neutre *argent*.

« [...] des *bogues en sey* des 'montres d'argent' ». (note 93/1)

● Rat 1790 *cé* ; Vidocq 1828-1829 *cé*.

□ Première attestation : 1790 pour *cé* (Esnault 1965 donne XVIIIème siècle) ; 1829 pour *sey*. Terme dont l'origine demeure obscure. Esnault 1965 pense qu'il pourrait provenir du « C de la lune, après le dernier quartier, symbole de l'argent en alchimie ». Dans FEW IV, 21a, GĀGĀTES, on trouve la forme argotique *gé* « or » attestée depuis 1800 et la loc. *bogue de gé* pour « montre en or ».

❖ Leclair 1799 *cé* s.v. [montre] *en argent* ; Ansiaume 1821 s.v. *attaches de cé* et *bogue de cé* ; Larchey 1872, 1881 *cé* ; Delesalle 1896 *cé* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 2006 *cé*. — Sainéan 1907 *cé*.

sinve

n. m.

♦ Personne facile à duper.

« – Ah ! C'est Taupin. Je suis au moins satisfait que vous ayez un bon camarade. C'est un malin, celui-là, mais il faut nous taire ; les roussins nous écoutent. Surtout soyez prudent, car vous êtes un *sinve*, il n'est pas difficile de vous monter des couleurs. » (90)

● Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1827-1829 (Esnault donne XVIII^e siècle ; FEW donne 1837).

❖ FEW XI, 639a, SĪNAPI. — Bras-de-Fer 1829 *sinvre* ; Saint-Hilaire 1829 *sinvre* ; Elouin 1835 *Sinvre* ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 *simve* ; Halbert 1849 *sinves (des)* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

solliceur

n. m.

♦ Personne qui vend ou a vendu qch. Neutre *vendeur*.

« Aussitôt elles sont toutes vendues et le *solliceur* n'est pas puni. » (167)

◇ *Solliceur de canards*, marchand de fausses nouvelles (Esnault 1965).

« Parmi ces crosseurs de notre état, vous connaissez ces gens que nous nommons *solliceurs de canards* ? » (166)

◇ *Solliceur de gails à la lune*, trafiquant de chevaux volés (Esnault 1965).

« Vous croyez peut-être que tous ces gens-là sont des voleurs de profession ? eh bien ! vous vous trompez ; il n'y en a pas le quart : ce sont pour la plupart des pantres, des larbins, des *solliceurs de gails à la lune*, des voleurs de blé ; et dans le nombre on en peut compter quatre cents pour propos séditioneux, batailles, viol et histoire de ce genre. » (90)

□ Première attestation : 1829 (Esnault donne v. 1807, *Chans.*).

❖ Serait à aj. à FEW XII, 81b, SÖLVÈRE. — Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 *soliceur, euse* ; Esnault 1965 s.v. *solir* ou *sollir* ; ColinArgot 1990 s.v. *solir* ou *sollir* ; ColinArgot 2006.

sorgue

n. f.

♦ Espace de temps qui s'écoule depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. Neutre *nuit*.

« – Quelle *sorgue* ! dit un autre ; comme il lansquine, quel beau temps pour les escarpes de grand trimard ! » (84)

« – J'ai morfillé tout mon larton ; je cannerai la morgane à la *sorgue*. » (92)

« Quelle bonne *sorgue* pour une crampe ! s'écria Taupin : il faut en profiter. Ratichon, prends un satou, fais gaffe à la lourde, et butte le premier qui criblera ! Silence dans la cambre, surtout, ou bien vous êtes sourinés ! » (144)

« – A présent, il s'agit d'autre chose : c'est demain la foire, et la paigre aboulera icigo à la *sorgue*. » (161)

« – Vous autres tireurs, reprit Martin Lescarpe, vous n'êtes jamais certain de passer la nuit dans votre lit, vous êtes au collège les trois quarts et demi du temps ; mais nous autres, habitants des trimards à la *sorgue*, nous nous payons de toupet, et, une fois gerbés, c'est une fois pour toutes. » (182)

● Chereau 1630 ; Vidocq 1828-1829 ; Sue 1843 ; Balzac 1847 ; Hugo 1862.

* Halbert a *sorgue* dans le sens de « rue ».

❑ Première attestation : 1630. D'après FEW (XII, 457b, note 18), la forme *sorgue* est une déformation de la forme *sorgne* qui n'a pu être possible que lors de la transmission écrite du mot. BaldEtym indique que ce mot est passé de l'argot au bas-langage au cours du XIX^e siècle.

❖ FEW XII, 454b, SŪRDUS et XXIII, 244b, concept « nuit » ; BaldEtym 2, 3967. — Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Halbert 1849 *sorge* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 187, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

sorgueur

n. m.

♦ Voleur opérant de nuit (Esnault 1965).

« Tu verras des escarpes, des *sorgueurs*, beaucoup de tireurs et de carreurs, et surtout des floueurs. » (161-162)

● Hugo 1862.

* À noter que l'on trouve les formes *sorgueur*, « vagabond qui court la nuit » en 1594 et *sorgueux* avec le même sens que dans les *MF* déjà en 1628.

❑ Première attestation : 1829 (FEW donne 1856).

❖ FEW XII, 454b, SŪRDUS. — Michel 1856 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *sorgue* ; ColinArgot 1990, 2006 s.v. *sorgue*.

sourin

n. m.

♦ Instrument tranchant formé d'une lame emmanchée de forme et de longueur variables. Neutre *couteau*.

[99, N1 (91)]

● Sue 1843 *surin* ; Hugo 1862 *surin*.

* Ansiaume 1821 a *souris* avec le sens de « couteau de table ». Avec le même sens, on trouve également la forme *chourin* (Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872 ; Esnault 1965 et Sainéan 1907). Syn. *lingre*, *vingt-deux*.

❑ Première attestation : 1829 (FEW indique que *surin* est attesté depuis 1827).

❖ Serait à aj. à FEW XX, 29a, CHURI. — Halbert 1849 *surin* ; Michel 1856 *chourin*, *surin* ; Colombey 1862 *surin*, *suriner* ; Larchey 1872, 1881 *surin* ; Delesalle 1896 *surin* ; Esnault 1965 s. v. *chourin* ; ColinArgot 1990, 2006 *surin* ; CellardRey 1991 *surin*.

souriner

v. tr.

♦ Tuer à coups de couteau.

« Ecoute... prends tout si tu veux, mais laisse-moi le picton, ou je te *sourine*. » (137)

« Quelle bonne *sorgue* pour une crampe ! s'écria Taupin : il faut en profiter. Ratichon, prends un satou, fais gaffe à la lourde, et butte le premier qui criblera ! Silence dans la cambre, surtout, ou bien vous êtes *sourinés* ! » (144)

● Vidocq 1828-1829 *chouriner* ; Sue 1843 *chouriner* ; Hugo 1862 *suriner*.

* Avec le même sens, on trouve également la forme *chouriner* (Bras-de-Fer 1829 ; SueArgot 1844 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Esnault 1965 s. v. *chourin* ; ColinArgot 1990).

❑ Première attestation : 1829 pour *souriner* et 1827 pour *suriner* (Esnault 1965). Quant à la forme *chouriner*, on la trouve dès 1828-1829 (FEW donne 1837).

❖ Serait à aj. à FEW XX, 29a, CHURÍ, — Colombey 1862 *surin*, *suriner* ; Larchey 1872, 1881 *suriner* ; Delvau 1883 *suriner* ; Delesalle 1896 *suriner* ; Esnault 1965 s. v. *chourin* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 *suriner*.

synagogue

n. f.

♦ Salle de spectacle (Esnault 1965).

« Vous n’entrez pas plus le griffonnage
des darons de la chique que mezig quand j’ai grinchi une valade à la lourde d’une
synagogue, où une larque m’a fait maron dans l’escalier. » (191)

❑ Première attestation : 1829. Esnault 1965 signale que cet emploi métaphorique n’a pas été réattesté.

❖ Sens à aj. à FEW XII, 493a, SYNAGOGA. — Esnault 1965.

taf (avoir ~ de)

loc. verb.

♦ Avoir une réaction de retrait ou d'inquiétude à l'égard de quelqu'un ou de quelque chose qui est ou pourrait constituer une source de danger. Neutre *avoir peur de*.

« Il bat, disait-on, en voulant se faire passer pour un ratichon : c'est bien sûr un paigre de la haute qui a *taf* d'être colombed. » (102)

● Vidocq 1828-1829 *taf, tafe, taff* ; Balzac 1847 *taf* et *taffe* ; Hugo 1862.

* Esnault 1965 signale qu'« *avoir taf* (*Forban*, 1829) est incorrect ».

□ Première attestation : 1582 (Esnault 1965 ; FEW donne 1837 pour la forme *taffe*).

❖ FEW XIII/1, 31a, TAFF-. — Ansiaume 1821 *taff* (*il a le*) ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; Vidocq 1836 *taffe ou tracque* ; SueArgot 184 *taffé* ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 *tafe, tafferie, taffetas* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907 *taffe*.

taffeur

adj.

♦ Qui manque de courage physique, qui s'effraie d'un danger même imaginaire ou insignifiant. Neutre *poltron*.

« – Si je t'avais connu si *taffeur*, je ne t'aurais pas donné un cadet. » (143)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

□ Première attestation : 1821 (Esnault 1965 donne 1815, *Chans.* ; FEW donne 1837).

❖ FEW XIII/1, 31a, TAFF-. — Ansiaume 1821 *tafeur* ; Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *taf* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991 *tafeur*.

tapis

n. m.

♦ Auberge, hôtel garni, cabaret (Vidocq 1836).

« « Maintenant, dit-il en sortant, retournons au *tapis* : notre journée est faite. » (180)

« Évite surtout les *tapis* des fourgats : tu ne pourras y entrer que dans les grandes circonstances. » (192)

● Vidocq 1828-1829 « cabaret ».

* SueArgot 1844 a *tapis franc* dans le même sens.

□ Première attestation : 1821 (FEW donne 1837).

❖ FEW XX, 21b, TAPÈS. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

tapissier

n. m.

♦ Homme qui tient une auberge.

- « Je connais le *tapissier* : c'est un vieux fourgat ; il me coquera des frusques. » (158)
 « Oh ! pour cela je m'en vante, et tout *tapissier* que je suis, il n'y a pas de paigre qui puisse dire en avoir fait autant que moi ; mais à présent je suis sur l'âge, et je me contente de fourgater, quand je connais mon monde. » (159)
 « Bonsoir, *tapissier* ! » (162)
 « – Le souper est-il prêt, *tapissier* ? » (164)
 « *Tapissier* ! criait-on, dites à la larbine de nous apporter de la camouffle ! » (177)
 « – Pas trop, car j'ai tout au plus de quoi biller le *tapissier*. » (182)

● Balzac 1847 ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1821 (FEW donne 1837).

❖ FEW XX, 22a, *TAPÈS*. — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *tapis* ; ColinArgot 1990 s.v. *tapis* ; ColinArgot 2006.

tiquante

n. f.

♦ Petite tige de métal pointue à une extrémité, et garnie d'une petite boule à l'autre. Neutre *épingle*.

« Va marchander une *tiquante* de jonc chez l'orphelin ici en face. » (179)

● Hugo 1862.

❑ Première attestation pour *piquante* : 1837. Il semblerait que l'on ait affaire ici à une erreur de la part de l'auteur des *MF* qui aurait écrit *tiquante* à la place de *piquante* ; l'erreur se serait perpétuée dans Delesalle, qui n'aurait pas reconnu la coquille.

❖ pour *tiquante* « épingle » : Delesalle 1896.

❖ pour *piquante* « épingle » : FEW VIII, 452b, *PĪKKARE (première att. 1836). — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 ; [SueArgot 1844 « fourchette »] ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896. — Sainéan 1907.

tire

n. f.

♦ Vol accompli en prenant l'argent, les objets, dans la poche de la victime.

« A sept ans, je reçus la première leçon de la *tire*. » (107)

« Toujours la *tire*, toujours la *tire*... » (111)

« Arrivé à Tours, je fus contraint d'en revenir à la *tire*, qui me fournit assez pour me conduire à Bordeaux. » (117)

◇ *À la tire*.

« Tu n'as jamais été ni *à la tire*, ni à la carre, ni au bonjour ; tu ne sais pas manier le cadet ni les fauchants ; tu ne seras tout au plus qu'un grinchisseur de blavins. » (92)

● Vidocq 1828-1829.

❑ Première attestation : 1821 (pour *vol à la tire* FEW donne 1832).

❖ Sens à aj. à FEW VI/1, 413b, *MARTYRIUM* (on y trouve cependant *vol à la tire*). — Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 s.v. *tireur* ; Halbert 1849 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *tirer* ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

tirer

v.

1. ♦ (v. tr.) Subir une peine, une condamnation (suivi d'un complément de durée).

« – Ah ça ! mais le ratichon, qu'a-t-il mangé pour *tirer* vingt longues ? » (84)

2. ♦ (v. intr.) Voler à la tire.

« Je ne sais pas *tirer*, je ne sais pas carrer... » (158)

● Hugo 1862.

* Ansiaume 1821 propose *tirer à la rencontre* avec le sens de « voler une montre ».

□ Première attestation : 1) 1829 ; 2) 1821.

❖ FEW VI/1, 412b, MARTYRIUM pour le sens 1 ; FEW VI/1, 413b, *id.* pour le sens 2. — Larchey 1872, 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

tirer la carotte → carotte

tirer sa crampe → crampe

tireur, -euse

n.

- ♦ Personne spécialisé-e dans le vol à la tire ; pick-pocket.

« Quel guignon d'être au collège à présent ! dit un prisonnier : c'est demain la foire de Guibrai ; les *tireurs* affureront de la bille. » (84)

« – Oui, répondit une petite décharnée : c'est sans doute une *tireuse* de blavins qui m'aura servi pour faire son poids. » (125)

« Tu verras des escarpes, des sorgueurs, beaucoup de *tireurs* et de carreurs, et surtout des floueurs. » (161-162)

« – Vous autres *tireurs*, reprit Martin Lescarpe, vous n'êtes jamais certain de passer la nuit dans votre lit, vous êtes au collège les trois quarts et demi du temps ; mais nous autres, habitants des trimards à la sorgue, nous nous payons de toupet, et, une fois gerbés, c'est une fois pour toutes. » (182)

« J'ai parcouru l'Allemagne et la Pologne : ce sont des mines d'or pour les *tireurs*. » (192)

« Moulin, s'écria-t-il, vous irez observer s'il y a des *tireurs* à la sortie des églises, et vous en chasserez les guinaux. » (200)

□ Première attestation : pour le masculin, 1812 (FEW) ; pour le féminin, 1829.

❖ FEW VI/1, 414a, MARTYRIUM. — Ansiaume 1821 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *tirer* II ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

tomber

v. intr.

- ♦ Être arrêté, prévenu et/ou condamné à une peine afflictive.

« – Il est *tombé* à Nantes... Martin l'Escarpe n'est-il pas ici ? » (163)

« – Oui, beaucoup. Christophe est *tombé*, et Lambert l'est aussi. » (180)

• Hugo 1862.

* Vicocq 1836, Michel 1856, Colombey 1862, Larchey 1881, Delvau 1883 et Delesalle 1896 donnent *tomber malade* avec le même sens.

□ Première attestation : 1821 (FEW donne 1829).

❖ FEW XIII/2, 405b, TUMB-. — Ansiaume 1821 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991.

ton orgue → orgue (ton ~)

tortillade

n. f.

♦ Fait de vivre ; ensemble des phénomènes et des fonctions essentielles se manifestant de la naissance à la mort et caractérisant les êtres vivants. Neutre *vie*.

« – Au résultat, que feras-tu pour affurer ta *tortillade* ? » (92)

* Ansiaume 1821 donne le mot avec le sens proche de « festin ».

□ Première attestation : 1829. Le verbe *tortiller* avec le sens de « manger » est attesté depuis 1821 chez Ansiaume.

❖ Serait à aj. à FEW IV, 770a, *INTÖRTĪLIARE. — Larchey 1881 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *tortiller* ; ColinArgot 1990 s.v. *tortiller* ; ColinArgot 2006.

tortouse

n. f.

♦ Assemblage obtenu par torsion de fils de matières textiles (chanvre, coton, laine, soie), synthétiques (nylon), métalliques ou autres (poil, crin, écorce d'arbre, jonc, etc.), de grosseur et de longueur variables, et servant à lier, attacher, soutenir. Neutre *corde*.

« Le boulin sera prêt dans un instant, dit-il ; fauchez nos empaffes ; maquillez une *tortouse* et la fortifiez avec de la fertile lansquinée ; Frédéric goupinera avec ton orgue. » (144-145)

« – Frédéric, ligotez la *tortouse* au pieu de la vanterne, et balancez-là dehors ; le boulin est prêt. » (145)

« Suis-moi, Ratichon. Le temps est superbe : nous allons cavalier. Laisse-moi passer d'abord ; quand tu sentiras agiter la *tortouse*, tu descendras et tu prendras bien garde de faire du bruit, car tu passeras près des factionnaires. » (145)

« Fauchez la *tortouse* ! » (146)

• Hugo 1862.

□ Première attestation : 1527 (Esnault 1965 ; FEW donne 1630 pour la forme *tourthouse* avec le sens de « corde que l'on met au cou du patient qu'on pend »).

❖ FEW XIII/2, 88b, TÖRQUÈRE pour la forme *tourthouse*. — Chereau 1630 *tortouze* ; Grandval 1725 *tourthouse* ; Leclair 1799 *tourthouse* ; Monsieur 1827 *tourthouse* ; Bras-de-Fer 1829 *tourthouse* ; Saint-Hilaire 1829 *tourthouse* ; Vidocq 1836 *tourthouse* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 *tourthouse* ; Colombey 1862 *tourthouse* ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 *tourthouse* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 2006. — Sainéan 1907 *tourthouse*.

toupet (se payer de ~)

loc. verb.

♦ Montrer un tempérament, un esprit prompt à oser sans se laisser intimider, « ne pas craindre de faire une chose » (Delvau 1883).

« – Vous autres tireurs, reprit Martin Lescarpe, vous n’êtes jamais certain de passer la nuit dans votre lit, vous êtes au collège les trois quarts et demi du temps ; mais nous autres, habitants des trimards à la sorgue, nous nous *payons de toupet*, et, une fois gerbés, c’est une fois pour toutes. » (182)

● Sue 1843 *toupet* ; Balzac 1847 *toupet*.

* On trouve le substantif *toupet* dans Bas-Lang 1808 avec le sens d’« audace, effronterie, impudence ».

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1867 Delvau).

❖ FEW XVII, 343b, *TOP. — Larchey 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1986.

travailler

v. intr.

♦ S’emparer frauduleusement et quel que soit le procédé utilisé, de ce qui appartient à autrui, avec l’intention de le faire sien.

« Les lièvres, dit-il, sont des animaux de mauvais augure ; tous ceux qui en ont rencontrés et qui se sont obstinés à *travailler* ce jour-là ont été marons, et à moi-même cela est arrivé. » (185)

● Rat 1790 ; Vidocq 1828-1829.

* On trouve également ce verbe avec le sens d’« assassiner » chez Leclair 1799 et Michel 1856. Syn. de *servir*.

□ Première attestation : 1790 (1623 avec le sens de *friponner*, FEW).

❖ FEW XIII/2, 289b, *TRIPALIARE. — Leclair 1799 s.v. *voler* ; Ansiaume 1821 ; Saint-Hilaire 1829 ; Michel 1856 ; Larchey 1872 s.v. *travail*, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907.

tréfoin

n. m.

♦ Produit manufacturé, vendu sous diverses formes, fabriqué à partir des feuilles de tabac séchées et préparées pour fumer, priser ou chiquer. Neutre *tabac*.

« Si mes parents avaient voulu m’écouter, ils respireraient un air libre à l’heure où nous sommes ; tandis que, roupillant sur la fertanche, c’est tout au plus s’ils ont du larton brutal et du *tréfoin*. » (170)

● Sue 1843.

* À côté de *tréfoin*, on trouve également dans la lexicographie la variante plus ancienne *trèfle* attestée depuis 1725 (Ansiaume 1821 *treffle* ; Monsieur 1827 *treffle* ; Bras-de-Fer 1829 *treffle* ; Saint-Hilaire 1829 *treffle* ; Michel 1856, Colombey 1862 *trèfle* ; Larchey 1872, 1881 *trèfle* ; Delvau 1883 s.v. *trèfle ou tref* ; Delesalle 1896 *trèfle* ; CellardRey 1991 *trèfle* — Sainéan 1907 *treffle*).

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1859).

❖ FEW XIII/2, 294b, TRIPHYLLON. — Vidocq 1836 *trèfle ou treffoin* ; SueArgot 1844 ; Michel 1856 *trèfle, treffoin* ; Esnault 1965 s.v. II. *trèfle* ; ColinArgot 1990 , 2006 s.v. *trèfle*.

triage

n. m.

♦ Cas où un fait se produit ; moment du temps où un événement conçu comme identique à d'autres événements, se produit. Neutre *fois*.

« gespair mon chair ami que jaurai plus de bonneur a ce *triage* ici qua laute *triage* ou gai été maronnet en decaran du colaige. » (130)

● Chez Leclair 1799, on trouve *trillage* (s.v. *fusil à deux coups*) avec le sens de « coup ».

□ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837). Une forme *trillage* avec le même sens figure dans le FEW avec pour première attestation 1800.

❖ FEW XIII/2, 305a, TRITARE. — Vidocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006.

trimard

n. m.

♦ Voie de communication terrestre d'intérêt local, le plus souvent à la campagne. Neutre *chemin*.

« – Quelle sorgue ! dit un autre ; comme il lansquine, quel beau temps pour les escarpes de grand *trimard* ! » (84)

« – A vioc ! mais j'ai un bastingue. Ici il n'y a pas moyen : nous attendrons la décarade de la cadène pour nous la donner sur le *trimard* ; surtout n'ayons pas trop l'air de nous colomber. » (114)

« Si tout le cordon se cavale, toute la cogne sera sur le *trimard* et nous serons maronnés, tandis que pour deux on n'y prendra pas garde. » (116)

« – Oui, dérouté complète, répondit Lescarpe en se présentant : toute la cogne est sur le *trimard* ; on poursuit Tronchi pour une sergole, et Baptiste est peut-être déjà emballé. » (181)

« – Vous autres tireurs, reprit Martin Lescarpe, vous n'êtes jamais certain de passer la nuit dans votre lit, vous êtes au collège les trois quarts et demi du temps ; mais nous autres, habitants des *trimards* à la sorgue, nous nous payons de toupet, et, une fois gerbés, c'est une fois pour toutes. » (182)

● Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1829 *trimar*.

* Vidocq 1836 n'a pas d'entrée pour *trimard* mais on trouve le mot dans le syntagme *grand trimar* « grand chemin ».

□ Première attestation : 1566 (avec l'orthographe *trimar* donné par Esnault 1965 et pour le FEW env. 1580).

❖ FEW XVII, 403b, *THRUM. — Bas-Lang 1808 *trimare* — Chereau 1630 ; Grandval 1725 ; Leclair 1799 *trimart* s.v. *une grande route* ; Ansiaume 1821 ; Monsieur 1827 ; Bras-de-Fer 1829 ; Saint-Hilaire 1829 ; Elouin 1835 ; SueArgot 1844 *grand trimar* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 *trimar* ; Delvau 1883 *trimar* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

truc, truque

n. m.

1. ♦ Manière d'agir, procédé plus ou moins malhonnête, secret, moyen caché, manipulation discrète qui permet d'exécuter, en particulier sur la scène des tours d'apparence magique ou extraordinaire (Cellard/Rey 1991).

« Je ne vous conseille pas d'aller dans la chambre où ils maquillent leurs *truques* : vous y seriez insulté, car c'est une bande de canailles. » (97)

2. ♦ Métier (MF 1829).

« – Cela ne fait rien, mes amis, s'écria Lapogne : tout cela c'est le casuel du métier. Quel beau *truc* que d'être paigre !... » (181)

« – Oui, c'est un beau *truc*, dit un nouvel arrivant, mais quand on peut répondre de souper ensemble. Et Lescarpe, est-il ici ? » (181)

● Balzac 1847 ; Hugo 1862.

❑ Première attestation : 1) 1803 (Enckell 1989). 2) 1829.

❖ FEW XIII/2, 328b, *TRŪDICARE (le sens 2 serait à aj. au même endroit). — Vidocq 1836 ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907 ; Enckell 1989.

Tunes

n. pr. de l.

♦ Bicêtre.

« – Si je suis maron ? eh bien ! j'irai à *Tunes* : au moins ce sera pour quelque chose. » (93)

❑ Première attestation : 1829 (pour le sens de « bagne », FEW donne 1828 et pour « Bicêtre », 1837). FEW (XIX, 190a) indique que ce mot remonte à l'appellation *Roy de Thunes* « chef des gueux » (1628). À partir de là, *t(h)une* devient le mot-clé pour tout ce qui est en rapport avec l'escroquerie, en particulier la prison où les gueux reviennent toujours et qui devient en quelque sorte leur patrie.

❖ FEW XIX, 189b, TUNIS (*tune*). — Saint-Hilaire 1829 *Tune* ; Elouin 1835 *Tune* ; Vidocq 1836 *tune ou tunebee* ; Michel 1856 *tune, tunebee* ; Colombey 1862 *tune, tunebee* ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 *tune* ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907 *tune*.

tuneur

n. m.

♦ Personne qui mendie.

« *Croyanches-tu*, de *croyancher*, 'croire', est l'argot des *tuneurs* ou 'mendiants'. » (note 99/1)

❑ Première attestation : 1829 (FEW donne 1837). Esnault indique après le mot « Brétigny XVIII^e siècle » ; nous n'avons pas retrouvé la référence. FEW (XIX, 190a) indique que ce mot remonte à l'appellation *Roy de Thunes* « chef des gueux » (1628). À partir de là, *t(h)une* devient le mot-clé pour tout ce qui est en rapport avec l'escroquerie, en particulier l'aumône et la mendicité.

❖ FEW XIX, 189b, TUNIS. — Vicocq 1836 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 s.v. *tune ou thune*. — Sainéan 1907.

valade

n. f.

1. ♦ Partie intérieure d'un vêtement où l'on met de menus objets pour les avoir à portée de la main. Neutre *poche*.

« – A quoi tu me seras utile ! plus que tu ne le penses : d'abord, tu me porteras gaffe ; quand je grinchirai un bogue ou une filoché, je te le coquerai en pogne et tu le planqueras dans ta *valade* ; et puis je t'apprendrai à manier le cadet, à maquiller des caroubles, et à bouliner des lourdes, afin que plus tard tu puisses gagner ta vie en cas de besoin. » (158)

2. ♦ Petit sac à main ou bourse, autrefois à mailles fines, qui était très en vogue sous le Directoire.

« Vous n'entravez pas plus le griffonnage des darons de la chique que mezig quand j'ai grinché une *valade* à la lourde d'une synagogue, où une larque m'a fait maron dans l'escalier. » (191)

● Vidocq 1828-1829.

❑ Première attestation : 1) 1597 (FEW) ; 2) 1829.

❖ FEW XIV, 137a, VALLIS (le sens 2 serait à aj. au même endroit). — Ansiaume 1821 ; Saint-Hilaire 1829 ; Vidocq 1836 *vallade* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006. — Sainéan 1907 *vallade*.

vanterne

n. f.

♦ Ouverture pratiquée dans un mur, une paroi, pour faire pénétrer l'air et la lumière à l'intérieur d'un local, et normalement munie d'une fermeture vitrée. Neutre *fenêtre*.

« – Un grinchisseur de blavins, Carouble ? c'est bon pour les momes ; moi, je servirai les orphelins ; avec un emplâtre je frangirai les *vanternes* sans qu'on puisse prêter loche ; et puis, à moi les broquilles, à moi les bogues, à moi ... » (93)

« – Frédéric, ligotez la tortouse au pieu de la *vanterne*, et balancez-là dehors ; le boulin est prêt. » (145)

● Hugo 1862.

* Monsieur 1827, Bras-de-Fer 1829, St-Hilaire 1829 et Elouin 1835 donnent *lanterne* avec le même sens et Halbert 1849 propose en en-tête *lanterne ou vanterne*.

❑ Première attestation : 1799 *voiterne*, 1821 *vanterne*, 1836 *venterne*. FEW (XIV, 269b note 16) avance que *vanterne* pourrait être le résultat d'un croisement de *ventail* + *lanterne* ou d'un emprunt à l'espagnol *ventana* « fenêtre » puis d'un croisement avec *lanterne*.

❖ FEW XIV, 264a, VENTUS. — Leclair 1799 *voiterne* ; Ansiaume 1821 ; Vidocq 1836 *venterne* ; SueArgot 1844 *venterne* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 *venterne* ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 *venterne* ; Delvau 1883 *venterne* ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 *venterne* ; CellardRey 1991 ; ColinArgot 2006 *venterne*. — Sainéan 1907.

vingt-deux

n. m.

♦ Instrument tranchant formé d'une lame emmanchée de forme et de longueur variables. Neutre *couteau*.

« – Eh bien ! Ratichon, croyanches-tu qu'un *vingt-deux* ceintre mieux dans la pogne qu'une camouffle. » (99)

● Vidocq 1828-1829 ; Hugo 1862.

* Syn. *lingre*, *sourin*.

□ Première attestation : 1828-1829 (FEW donne 1837). FEW (XIV, 445b note 11) signale que l'appellation *vingt-deux* pourrait être en rapport avec le prix que coûtait l'objet. ColinArgot 1990 penche plutôt pour un rapprochement avec la longueur de la lame.

❖ FEW XIV, 443a, VIGINTĪ. — Vidocq 1836 ; SueArgot 1844 *vingtdeux* ; Halbert 1849 ; Michel 1856 ; Colombey 1862 ; Larchey 1872, 1881 ; Delvau 1883 ; Delesalle 1896 ; Esnault 1965 ; ColinArgot 1990, 2006 ; CellardRey 1991. — Sainéan 1907.

vioc (à ~)

loc. adv.

♦ Jusqu'à la mort.

« – A *vioc* ! mais j'ai un bastringue. » (114)
V. encore s.v. *gerber*.

● Rat 1790 à *Viorc* ; Vidocq 1828-1829 ; Balzac 1847 (*à*) *viocque*.

* Delvau donne *viocque* avec le sens de « vie débauchée ». À côté de *vioc* « vie », on trouve également *vioc* comme adj. pour « vieux » (voir Esnault 1965).

□ Première attestation : 1790 *viorc*, 1821 *vioc*. Variante suffixée sur *vie* (sur le suffixe, voir *ZRPh* 1895 (19), 178 note).

❖ Forme à aj. à FEW XIV, 542a, VĪTA. — Ansiaume 1821 s.v. *gerber à vioc* ; Larchey 1872, 1881 *vioque* ; Esnault 1965 *vioque* ; ColinArgot 2006 s.v. *vioque* 2.

Documents annexe 3

Traits non-conventionnels du corpus « Bouscayrol »

INTRODUCTION

Ce document de travail contient les résultats du dépouillement que nous avons effectué sur le corpus des lettres soldats révolutionnaires réunies par Bouscayrol (1987) pour nos analyses linguistiques sur l'écriture peu-lettrée.

Ce corpus, constitué d'une centaine de lettres de peu-lettrés rédigées entre 1792 et 1795¹⁵⁴, regorge de traits linguistiques caractéristiques de ce type d'écrits.

Pour réaliser cet outil de travail, nous avons procédé de la manière suivante : après avoir relevé dans l'ensemble des lettres du corpus¹⁵⁵ chaque trait linguistique s'écartant de la norme — à l'exception des particularités syntaxiques¹⁵⁶ —, nous les avons regroupés en fonction de critères généraux nous permettant des comparaisons aisées avec la lettre des *MF*, à savoir : particularités grapho-phonétiques, particularités morphologiques. À côté de ces deux catégories, nous en avons créé une troisième dans laquelle nous avons mis les toponymes. Nous avons en effet choisi de classer les toponymes et les anthroponymes figurant dans le corpus à part, considérant en effet qu'ils n'appartenaient pas à la même classe que les autres occurrences relevées et que l'apprentissage de leur orthographe ne pouvait pas être mise au même niveau¹⁵⁷.

Chaque catégorie a été subdivisée en plusieurs ensembles et nous avons choisi d'ordonner les matériaux dans des tableaux tous construits de la même manière. Ils se présentent sur trois colonnes : dans la première apparaît la forme non-conventionnelle relevée dans le corpus BOUSCAYROL, dans la deuxième figure la forme « correcte » reconstituée afin de permettre une identification immédiate de la forme du texte original et dans la troisième nous avons indiqué la page du corpus à laquelle se trouve la forme en question¹⁵⁸. Dans chaque tableau, les matériaux ont été classés selon l'ordre alphabétique. Il arrive fréquemment qu'un mot contiennent plusieurs anomalies, auquel cas il figure dans plusieurs tableaux. Enfin, lorsqu'une occurrence apparaît plusieurs fois sur une même page du texte source avec la même forme, elle n'est signalée qu'une seule fois dans la liste.

¹⁵⁴ Pour des informations sur ce corpus, voir chapitre 4. I. 2.1.1.

¹⁵⁵ Excepté dans les quelques lignes introductives aux différentes lettres présentes qui, dans la plupart des cas, contiennent généralement la localisation et la date de rédaction de la lettre ; les erreurs y sont fréquentes mais concernent surtout des toponymes.

¹⁵⁶ D'une part parce que ce type de particularité est très difficile à présenter de manière systématique et, de l'autre, parce que nous n'en avons relevé aucune dans la lettre des *MF*. Il demeure toutefois certain qu'une analyse de ce paramètre se révélerait très intéressante et mériterait une étude détaillée.

¹⁵⁷ La seule particularité de cet ensemble que nous avons pris en compte est l'absence de majuscule.

¹⁵⁸ Les lettres de ce corpus ne sont en effet pas numérotées.

Nous sommes bien consciente de ce que ce classement peut avoir d'aléatoire dans la mesure où, à la diversité des types de graphies non-conventionnelles rencontrées, s'ajoute les particularités propres à chaque scripteur. En effet, comme l'écrivent BRANCA / SCHNEIDER, ces différences « s'expliquent, tantôt par la coexistence de normes en usage, tantôt par l'ignorance » (1994 : 39), ce qui signifie que certaines formes ne sont que des écarts individuels tandis que d'autres peuvent être révélatrices de tendances évolutives importantes pour l'histoire de la langue.

Relevé des traits non-conventionnels du corpus « Bouscayrol »

1.1. Graphies reflétant le phonétisme du français régional et/ou ordinaire

- *ar / er*

desarteure	déserteurs	118

- *e / oi*

Vela	voilà	117
Velas	voilà	88
Vella	voilà	87
Vellas	voilà	88

- *t / tr*

not, notes	notre	241
noste	notre	87

- autres

beaucoup	beaucoup	53
beleseure	belle-sœur	240
solledas	soldats	87
ôbuze	obus	241
aubuses	obus	117
guéri	guérir	227
jous	jours	262
toujours	toujours	226
prenderes	prendre	88

1.2. Traitement des voyelles et consonnes finales

- omission de finale(s) muette(s)

ainé	aînée	58
allé	allés	91
alon	allons	183
amenne	amènent	185
antré	entrés	100
apelés	appelées	189
apercur	aperçurent	100
armé, armés	armée	88, 89, 183, 190
arrivé	arrivés	170, 237
assignat	assignats	145
atend	attends	109
atendon	attendons	190
au	aux	238, 251
auron	auront	89
autre	autres	118, 241
avant poste	avant postes	110
avon	avons	241
batalon	bataillon	184
batut	battus	113
blessé	blessés	251
bon	bons	172
bonbardé	bombardés	92

bonbe	bombes	241
boulait	boulets	241
bource	bourses	117
Brigand	brigands	237
cassé	cassée	100
ce	ces	117
celle	celles	90
cens	cents	222, 223
cent	cents	110, 118, 177, 241, 251
chassé	chassés	251
chat	chats	241
chers	chères	222
chien	chiens	241
citoÿenne	citoyennes	118
commencère	commencèrent	100
complèteron	compléterons	184
complimens	compliments	222
compliment	compliments	91, 184, 241, 251
comporte	comportent	118
comprenon	comprenons	89
compresnes	comprennent	89
conduis	conduits	144
conquaite	conquêtes	45
contant	contents	45
contingen	contingent	238
cor	corps	117
core	corps	241
côte	côtes	183
cotté	côtés	199
cou	cous	118
cous	coups	87
cousin	cousins	2
cytron	citrons	222
dan	dans	87
de	des	88
décidé	décidée	113
dedan	dedans	45
defet	d'effets	53
depuy	depuis	240
desarteure	déserteurs	118
détacheman	détachement	87
devai	devais	241
deven	devant	53
dirait	dirai	52
dise	disent	241
don	donc /dont	88
ecri	écrit	240
écri	écris	240
embrasen, embrassan	embrassant	53, 89
encor	encore	71
enfant	enfants	52
entouré	entourées	240
épuisé	épuisées	117
essuyé	essuyées	112
estan, estans	étant	88
était	étaient	53, 110
étha	état	183
étion	étions	240, 241

étonné	étonnés	262
eu	eue	236
eu	eues	48, 112
exam	exempts	89
fais	faits	87
fait	fais	196
faite	faites	109, 241
fatigué	fatigués	82
fau	faux	100
feson	faisons	53
filie	filles	53
fini	finis	86, 184
finison	finissons	59
firme	firmes	69
fontaine	fontaines	110
force	forces	110
fraire	fraires	240, 241
frère	frères	184
frontière	frontières	88, 238, 251
fruis	fruits	89
fusis	fusils	87, 90, 251
fuzi	fusils	241
gaillard	gaillards	181
garçon, garson, gason	garçons	53, 118
gelée	gelées	110
gen	gens	241
homme	hommes	110, 118, 190, 237, 240, 252
il	ils	53, 58, 59, 88, 89, 155, 181, 184, 238, 241, 252
ille	ils	91, 92, 144, 145
instans	instants	88
Jais	j'ai	240
jour, joure	jours	88, 89, 144, 196
larmé	l'armée	59
lason	lassons	118
lavai	il avait	240
lavangarde, Lavanposte	l'avant-garde	52, 59
Lespagnol	l'espagnole	226
leur	leurs	53, 241
lieu	lieue	185
lieu	lieues	183, 185, 236, 237
lieue	lieues	82, 110
lieux	lieues	92, 238, 241
livre	livres	88, 92
logé	logés	170
lon	long	190
lontems, lonten	longtemps	240
lous	loups	53
marié	mariées	118
marquera	marqueras	118
mauvais	mauvaise	90
même	mêmes	110
mère	mères	109
métait	mettaient	100
mi	mis	238
mil	mille	118, 190, 240
moi	mois	240
mor	morts	241

mort	morts	113
mot	mots	45, 52, 117, 240
mouton	moutons	118
moy	mois	117
munition	munitions	113
nommé	nommés, nommée, nommées	58, 82, 184
nouvel, nouvele	nouvelles	109, 111, 183, 184, 240
nuis	nuits	92, 117
obligé	obligés	144
on	ont	118, 222, 251, 252
otre	autres	184, 190
outroijour	ou trois jours	53
par	part	91, 240, 241
parans	parents	227, 241
parant, parent	parents	91, 92, 184
parti, party	partis	53, 238
pasai	passait	241
passé	passés	172
paÿ	pays	118
paÿe	pays	118
payi	pays	196
payon	payons	184
pense	pensent	53
personne	personnes	53
petis	petit	92
pette	pètent	53
piece	pièces	241
pièce	pièces	53, 113
plien	plains	53
plusieur	plusieurs	45
poin	point	89
porte	portent	89
porté	portés	82
position	positions	110
pourron	pourront	184
poursuivi	poursuivis	251
poursuivon	poursuivons	222
pouvion	pouvions	241
praine	prennent	241
prand	prends	112
prendron	prendrons	181
près	prêts	110
presan	présent	88
Prêtre	prêtres	251
previen	préviens	87
prisonié, prisonnier	prisonniers	118, 251
pui	puis	111
qu'on plimen	compliments	52
Quan	quand	241
quariniat	car il n'y a	53
quelque	quelques	196
quen	quand	53
quentoné	cantonnés	53
quité	quittée	239
quonten	contents	53
randu	rendus	113
rasemblé	rassemblés	241
rat	rats	241

ravage	ravagent	237
reçu	reçue	91, 113
rend	rends	241
rendu	rendus	99, 241
repoussé	repoussés	160
respect	respects	251
resté	restés	155
rivière	rivières	88
san richi	s'enrichit	118
se	ces	241
sen	sans	52
sen	cent	53
senperdre	sans perdre	53
sent	cents	241
séparé	séparée	144
serion	serions	53
sitau	sitôt	181
sol	sols	69
solledas	soldats	87
some, somme	sommes	45, 52, 90, 91, 92, 99, 110, 117, 144, 170, 171, 181, 184, 189, 190, 238, 240, 241
son	sont	53, 88, 100, 118, 190, 248
sorti	sortis	53, 241
sou	sous	214
soufer	souffert	185
sove	sauvent	53
sui	suis	221
supérieur	supérieurs	172
supérieure	supérieures	110
tan	temps	53
tems	temps	59
tirallieur	tirailleurs	100
tombe	tombent	117
toujour	toujours	240
toute	toutes	110
triomphe	triomphent	59
trouvé	trouvés	53
vache	vaches	118
vaint	vingt	185
valon	vallons	183
vendu	vendus	68
venu	venus	199
veron	verront	241
vessau	vaisseaux	185
veuille	veillent	88
vien	vient	118
viene	viennent	241
ville	viles	45, 58
visavi	vis-à-vis	240
vivre	vivres	110, 144, 241, 251
voiture	voitures	251
voulon	voulons	89, 118
voye	voient	53

•

- confusion, ajout de finale(s) muette(s), hypercorrection

abous	à bout	92
agit	agi	240
aiderat	aidera	100
aie	ait	162
alieure	ailleurs	118
amit	amis	241
ant	en	91
anvois	envoie	90
anvoit	envoie	90
apprit, aprit	appris	53, 183
apropot	à propos	240
aquanont	à canon	53
armés	armée	88, 89
as	à	88
ataqués	attaqué	113
attendut	attendu	113
aucuns	aucun	219
avont, aviont, navont	avons	90, 92, 117, 118, 144, 189, 190, 196, 241
Bastaslions, Batalions	bataillon	87
batont	battons	90
batue	battus	53
batut	battus	113
baucoupt	beaucoup	241
baux	beau	53
beaucout	beaucoup	196
besoins	besoin	44
biens	bien	88, 91, 92
bois	boit	89
bonnes	bonne	199
borre	bord	92
bougt	bout	262
bous	boue	89
brigant	brigand	241
campés	campé	88
caporales	caporal	92
care, cares	car	88, 89
carot	carreau	90
cas	ça	92
celluis	celui	87
cens	cent	223
cent	sans	251
ceront	serons	181
cetes	cette	241
ceure	sœur	45
Chaire	Cher	45
chasseures	chasseurs	117
cherre	cher	185
chevalle	cheval	92
chevaut	chevaux	241
comes	comme	89
compresnes	comprennent	89
congés	congé	112
copt	coups	241
costés	côté	89

couchont	couchons	90
coupt	coup	241
courp	cours	251
cout	cou	45
crintes	crainte	87
croyait	croyais	112
davantages	davantage	87, 92
déguisées	déguisée	104
demanderons	demanderon	184
demeurait	demeurais	83
des	de	89
desarteure	déserteurs	118
desfanseure	défenseurs	88
dézabiliés	déshabillé	113
Dieux	Dieu	90, 240
dignes	digne	89
dirais	dirai	91, 92
dit	dis	190
donnée	donné	113
dons	dont	88
écrie	écris	250
écrit, écrit	écris	45, 52, 90, 91, 183
écus	écu	145
embarquont	embarquons	237
embrassent	embrasse	237
enemit, ènemit	Ennemi, ennemis	240, 241
enfaint	enfin	251
ennemie	ennemi	113
ennemis, lennemis	ennemi	53, 58, 87, 91, 238
environt	environs	110
envois	envoie	91
escrit	écris	82
esperont, espéront	espérons	59, 91
était	étais	85
étés	été	92, 144
eut	eu	53, 113
faïres	faire	222
fais	fait	92
fait	fais	53, 185, 190
fatigues	fatigue	113
fidelle	fidel	53
file	fil	118
finire	finir	118, 181
finit	finis	53
foit	fois	53
forchère	fort cher	89
fournirat	fournira	118
froit	froid	196
fusis	fusil	87
fusit	fusils	241
garnisont	garnison	90
gauches	gauche	89
generalle, Generalle	général	91, 92
genout	genou	100
grâces	grâce	221
grant	grand	183
heureuts	heureux	191
iensit	ainsi	52

ile	il	183, 184
iliat	il y a	53
ille	il, ils	52, 90, 91, 92, 144, 145
insis	ainsi	87
iront	irons	190
jait	j'ai	52
jat	y a	240
jeis	j'ai	241
Jes, jes	Je, je	88, 89
jouat	joua	100
joure	jour, jours	88, 89
laissés	laissé	222
Las	La	89
laurieres	lauriers	157
lavont	l'avons	190
les	le	88, 117, 118
lesnemis	l'ennemi	88
leure	leur	45, 118
leurs	leur	144
lieux	lieues	92, 238, 241
loins	loin	190
long	l'on	144
lot	l'eau	110
m'ismagines	m' imagine	89
mait	mais	238, 240
male	mal	241
maleure	malheur	89
malgrés	malgré	112
malle	mal	240
malsaint	malsain	202, 213
mant	m'en	240
mas	ma	45, 88
mat	ma	240
mauvait	mauvais	196
meilleures	meilleure	69
mercis	merci	88
mere	mer	181, 183, 190
mes	me	88, 118
milles	mille	88
mit	mis	53
mois	moi	52
mons	mon	92
mont	mon	240
nais	n'ai	59
nait	n'ai	53
nant, nans	n'en	91
navont	navons	190
nestones	n'étonnent	88
neveut	neveu	111
niat	n'y a	118
nis	n'y	88
només	nommé	92
nons	n'ont	145
Notes	Notre	241
nouvos	nouveau	92
obtenue	obtenu	236
obtiendrait	obtiendrais	112
ont	on	157

os	eaux	181
ous	où	89
paillies	paille	88
paint	pain	185
paizants	paysans	241
palles	paille	90
pare	par	118
parens	parent	53
pares	par	88
parfaistes	parfaite	89
partie	parti	251
partis	partie	92
passé	passés	196
passont	passons	91
pat	pas	240, 241
patris	patrie	88
paye	pays	118
perdut	perdu	241
perire, périre	périr	92, 241
péris	péri	92
petis	petit	92
peut	peux	90, 112, 237
pins	pain	92
plaint	plains	199
porte	portes	87
poure	pour	58
pous	pour	99
pouviont	pouvions	240
pouvoir	pouvoir	221
prandrat	prendra	184
prenderes	prendre	88
prenont	prenons	91
préparont	préparons	118
prie	pris	118
pris	prie	52, 88, 92
pulut	plus	240
pus	pu	125
quanont	canon	241
quariniat	car il n'y a	53
ques	que	241
quinzes	quinze	262
quons	qu'on	92
quont	qu'on	91
ralentie	ralenti	113
rechapée	réchappé	252
recoit	reçois	90
reçe	reçus	86, 110, 263
remportés	remporté	229
répondus	répondu	82
requit	requis	238
resevoire	recevoir	118
resut	reçu	52
sais	sait	91
sananpeches	ça n'empêche	88
sant	sang	241
santée	santé	82
santés	santé	89
sat	ça	240

savait	savais	240
savoir	savoir	52, 240
Selat	cela	53
sent	sans	251
sentée	santé	52
separe	sépare	87
serat	sera	118
sis	si	87
sistuations	situation	87
soites	souhaite	89
sont	son	118, 251
sore	sort	117
sortire	sortir	88, 240
souffrire	souffrir	92
sure	sur	87, 118
sure	sur	59
tand	tant	205
tens	tant	110
tent	temps	45
thermidore	thermidor	118
toilles	toiles	88
tord	tort	238
toure	tour	118
tous	tout	46, 88, 89, 92, 110, 111, 237
tout	tous	113, 238
toute, Toute	tout	118, 184, 251
tus	tue	91
vaingt	vin	184
valeurs	valeur	145
Velas, Vellas	voilà	88
venut	venus	240
vert	vers	83
veux	veut	118
vincres	vaincre	87
vit	vie	46
voilat	voilà	241
volontée	volonté	82
voulus	voulu	92
zunes	une	87
sistuations	situation	87

- ajouts de s à l'intérieur du mot, hypercorrection¹⁵⁹

bastalion, Bastaslions	bataillon	87, 88
compresnes	comprennent	89
desfanseure	défenseurs	88
destachement	détachement	251
l'esnemis	l'ennemi	88
lesnemis	l'ennemi	88
m'ismagines	m' imagine	89

¹⁵⁹ Les occurrences figurant dans cette catégorie sont, à l'exception de *destachement*, toutes le fait du même scripteur. Elles sont des hypercorrections ; en effet, nous constatons que ce dernier applique systématiquement dans les lettres qu'il rédige l'orthographe ancienne avec le maintien du *s* étymologique comme dans les exemples suivants *testes, estan, destre* ou *destruire*. Le *Dictionnaire de l'Académie* de 1740 entérine le nouvel usage mais il est évident que dans la pratique les deux manières d'écrire ont cours durant une longue période.

nestones	n'étonnent	88
nestones	n'étonnent	88
ostre	autre	88, 89
parfaistes	parfaite	89
parfaistes	parfaite	89
pesne	peine	89
sistuation	situation	88
sistuations	situation	87

1.3. Traitement des voyelles

1.3.1. Redistribution de a, e

- *a* pour *e*

diferament	différemment	92
famme	femme	252

1.3.2. Redistribution de oi, a

- *oi* pour *a*

Compoignie	Compagnie	190

1.3.3. Redistribution de ai, ay, e, ei, er, es, et, est, ez, é, ée, ées, ér, és, ét

- *ai/ay* pour *é, ez*

diray	direz	113
laigard	l'égard	58

- *e/é/és* pour *ai*

demeuré	demeurai	262
aprandré	apprendrai	45
resteré	resterai	226
serés	serai	111
seré	serai	226, 227
pourré	pourrai	226
né	n'ai	109, 184
méson	maison	184
je	j'ai	226
manderé	manderai	87
diré	dirai	46, 117, 199, 226, 238
dirés	dirai	87, 118, 144, 145
é, jé	ai	46, 109, 226

- *ei* pour *ai*

jeis	j'ai	241

- *ér* pour *ai*

dirér	dirai	109

- *es/est* pour *ai*

es	ai	46
nes	n'ai	89

est	ai	251

- *ez pour ai*

direz	dirai	45, 251

- *ez pour er*

informez	informer	45
renvoyez	renvoyer	86

- *er pour é/és*

envoyer	envoyé	86
passer	passé	110
acher	hachés	111
seser	cessé	170
asperser	aspersé ?	170

- *é pour es*

lé	les	144, 241
dé	des	223, 241
léquelle	lesquels	251

- *et/ét pour é/és*

envoyet	envoyé	52
retiret	retirés	53
etét	été	90
etet	été	144

- *ez pour é/és/ée/ées*

apelez	appelée	189
arancez	arrangés	252
amitez	amitiés	52
arivez	arrivé	190
arrivez	arrivés	181, 190
couchez	couché	189
dattez	datée	241
jonchez	jonché	113
lassez	lassé(s)	251
montez	monté	46
santez	santé	45
trouvez	trouvé	251

- *ér pour er*

aschetér	acheter	89

- *é/és/ée pour er*

allé	aller	59
assiégés	assiéger	79
assuré	assurer	90
bivouacqué	bivouaquer	110
campé	camper	91
canonié	canonnier	118
canpés	camper	144
charché	charger	251
cherché	chercher	118
couchés	coucher	88
coupé	couper	45, 110

courié	courrier	226, 227
défilé	défiler	144
desbloqués	débloquer	88
doné	donner	240
écharpé	écharper	45
entré	entrer	59
envoyé	envoyer	227
esseyés	essayer	88
excusé	excuser	112
labandoné, l'abandonné	l'abandonner	92
m'informé	m'informer	91
mandé	mander	184
mangé	manger	241
marché	marcher	241
marqué	marquer	58, 92, 111, 114, 144
marquié	marquiez	240
oubliés	oublier	92
passé	passer	59, 110
prisoniés	prisonniers	222
raisté	rester	240
réchappé	réchapper	236
refusé	refuser	227
reposé	reposer	99
repoussés	repousser	88
sauté	sauter	92
souhaitée	souhaiter	85
tirés	tirer	87, 89
tirés	tirer	87, 89
touché	toucher	109
trouvés	trouver	185
tué	tuer	251
veillés	veiller	87
xterminé	exterminer	241

- *ez pour er*

discontinuez	discontinuer	251
excusez	excuser	85
marquez	marquer	53
oubliez	oublier	52

- *é pour et*

édemie	et demie	251

- *é/és pour ez*

asé	assez	241
Jugé	Jugez	240
mauré	m'aurez	109
demandiés	demandiez	221
devés	devez	262
ferés	ferez	111
jouissié	jouissiez	58
manqué	manquez	111
marqué	marquez	58
marquerés	marquerez	59, 111
marqués	marquez	222
mauré	m'aurez	109
recevé	recevez	90, 144

savés	savez	92
touchés	touchez	59
Voyés	Voyez	221, 223

- *er* pour *ez*

enverrer	enverrez	109

- *es/est* pour *ai*

es, nes	ai	46 ?, 88
est	ai	52

- *est* pour *et*

est	et	52, 53, 89

- *et* pour *ai*

et	ai	240
parens	parent	53

- *et* pour *er*

prisoniet	prisonnier	91

- *et* pour *ez*

maviet	m'aviez	240

1.3.4. Redistribution de *ai*, *ay*, *e*, *ei*, *es*, *et*, *ey*, *ez*, *è*, *ê*, *é*, *és*

- *ai/ay* pour *ai*, *e*, *ei*, *et*, *è*, *ê*

auray	aurais	112
baufraire	beau-frère	240
blaiisé	blessés	53
boulait	boulets	241
chair, chaire	cher	45, 46, 191, 199
chaire	chère	45, 199
conquait	conquête	45
fraire	frère	45, 52, 240
laitre	lettre	52, 240
maire	mer	183
mais	mets	109
mais	mes	252
paire	père	45, 52
plaine	pleine	222
praine	prennent	241
prais	près	45
raisté	rester	240
sais, sait	c'est, s'est	113, 117

- *ei* pour *e*

pleissés	blessés	190

- *e* pour *ai*, *e*, *ei*

crenions	craignons	87
fransses	français	89
mes	mais	87, 88
pesne	peine	89
resonnable	raisonnable	227
retrate	retraite	99

vallet	valait	238
vessau	vaisseaux	185

- *é/és/es pour ai, est, et*

avés	avait	91, 92, 183
cadés	cadet	88
été, etés	étais, étaient	100, 240
Jamés	Jamais	226
nes	n'est	92
nés	n'est	87
plésir	plaisir	53
pouvé	pouvait	92
trouvé	trouvait	99
voudrés	voudrais	227

- *è pour ei*

nège	neige	170, 227

- *et pour ai, è, est*

étet	étaient	144
aupret	auprès	184
étet	était	144
faiset	faisait	183
feret	ferait	92
jauret	j'aurait	100
peset	pesait	92
seret	serait	91
et	est	53, 240
met	m'est	170
set	c'est	227

- *ey pour ei*

peynes	peines	112

- *ez pour ai*

javez	j'avais	238

1.3.5. Redistribution de *i*, *y*

- *y pour i*

aussy	aussi	37, 113
ainsy	ainsi	111
luy	lui	83, 11
insy	ainsi	238
ay	ai	58, 83, 85, 112, 113, 114, 221, 222, 237, 239
celuy	celui	36
cytron	citrons	222
depuys, depuys	depuis	222, 240, 241
désiray	désirais	183
diray	dirai	82, 83, 113, 170, 171, 172
icy	ici	36, 237
m'accuseray	m'accuserai	112
mercy	merci	85, 189
ainsy	ainsi	112, 113
pays	paies	94
quoy	quoi	226, 227

Roy, roy	roi	183, 222
sy, sytot	si, sitôt	236, 237
tacheray	tâcherai	112
party	partis	238
verray	verrai	238

- *i* pour *y*

martir	martyr	185
ni, nis	n'y	88, 190
nia	n'y a	117
tirans	tyrans	55

1.3.6. Redistribution de *au*, *eau*, *o*, *ô*

- *au* pour *eau*

baucoupt	beaucoup	241
baufraire	beau-frère	240
baux	beau	53
carau	carreau	118
vessau	vaisseaux	185

- *au* pour *o*

aubligés	obligés	92
aubuses	obus	117
ancaure	encore	109

- *au* pour *ô*

sitau	sitôt	181

- *o* pour *eau*

carot	carreau	90
lot	l'eau	110
nouvos	nouveau	92
os	eaux	181

- *ô* pour *o*

ôbuze	obus	241

- *o* pour *au*

dotre	d'autre(s)	190, 241
movais, movaisses	mauvais(es)	89
oprès	auprès	92
ostre	autre	88, 89
otre	autre, autres	91, 184, 190
sof	sauf	170
sove	sauvent	53
tobord	au bord	183
vot	vaut	184

1.3.7. Redistribution de *o*, *ou*, *u*

- *o* pour *ou*

trové	trouvé	184
quartoche	cartouche	241

- *u* pour *ou*

juissez	jouissez	250

1.3.8. Redistribution de *e*, *eu*, *oeu*, *u*

- *e* pour *eu*

nef	neuf	241
humer	humeur	90
malereux	malheureux	90
malhereux	malheureux	89

- *eu* pour *oeu*

ceure	soeur	45

1.3.9. Redistribution de *e*, *ai*

- *e* pour *ai*

feson	faisons	53
fesant	faisant	82

1.3.10. Redistribution des graphies *an*, *on*, *on*

- *an* pour *on*

an	ont	144

- *on* pour *om*

bonbe	bombes	241
bonbardé	bombardés	92
prontement	promptement	190

1.3.11. Redistribution des graphies *in*, *é*, *en*, *ein*, *ain*

- *in* pour *ain*

aplindre	à plaindre	91
crintes	crainte	87
grin	grain	118
incertin	incertain	85
inci, insi, insis	ainsi	58, 87, 91, 92, 117, 240
pin	pain	87, 92
vincres	vaincre	87
insy	ainsi	238

- *in* pour *ein*

rins	reins	110

- *en* pour *ain*

ensi	ainsi	226, 227

- *ein* pour *ain*

pein	pain	196

- *ain* pour *ein*

plaint	plein	199

- *ain* pour *in*

calotain	calot(t)in	190
main former	m'informer	52
chemain	chemin	183
enfain, enfaint	enfin	227, 251
provaince	province	190
quainze	quinze	251
saint	cinq	184
vain,vaingt	vin	184, 185, 226
vaint	vingt	185

- *é* pour *in*

étimé	intimidé	117

1.3.12.Redistribution de *an*, *am*, *en*, *em*

- *an/am* pour *en/em*

ampire	empire	87, 88
an, ant	en	45, 87, 88, 91, 184, 241, 251
anbrasant	embrassant	91
anbrigada	embrigada	144
ancaure	encore	109
anmarche	en marche	183
anporter	emporter	91
ansont	en sommes	92
ant	en	91
antièrement	entièrement	100
antré, antrés	entrés	45, 100, 190
anvois	envoie	90
aprandré	apprendrai	45
apresant	à présent	92
ardant	ardent	100
atandu, attandu	attendu	226, 227
contant	contents	45
danrées	denrées	251
dans	d'en	251
deffandre	défendre	113
desfanseure	défenseurs	88
détacheman	détachement	87
ennanpire	en empire	53
exam	exempts	89
mansongé	mensongé ?	241
mant	m'en	240, 241
nans, nant	n'en	91
nantpeche	n'empêche	91
parans	parents	227
parant	parents	91, 92, 241
prand, prandrat, prandre	prends	112, 184
prandrat	prendra	184
précédantes	précédentes	104
presan	présent	88
ramportera	remportera	227
randre	rendre	92
randu	rendus	113
san brasant	embrassant	184
san richi	s'enrichit	118
sananpeches	ça n'empêche	88

souvant	souvent	91
tan	temps	53
tantes	tentes	88
trante	trente	241
vandait, vandet	vendait	68, 92, 184

- *en/em pour an/am*

abontence	abondance	251
cent	sans	251
deven	devant	53
embrasen	embrassant	53
infenterie	infanterie	118
quarente	quarante	251
quen	quand	53
quenpement	campement	53
quent	quant	52
quentoné	cantonnés	53
senperdre	sans perdre	53
sen, sent	sans	52, 251
sentée	santé	52
tens	tant	110
obeissent	obéissant	83

- *an pour am*

canpés	camper	144
janbe	jambe	110

- *en pour em*

nempire	n'empire	53
tent	temps	45

1.4. Traitement des consonnes

1.4.1.Redistribution de *c, cqu, qu, que*,

- *qu-/que pour c*

aveque	avec	117, 183, 240
quartoche	cartouche	241
quavalerie	cavalerie	241
quanonier	canonnier	52
caques	sacs	71
aquanont	à canon	53
duquoté	du côté	53
quar, quariniat	car, car il n'y a	53
quenpement	campement	53
quome	comme	53
quonten	contents	53
quanon, quanont	canon	53, 241
bivouaque	bivouac	68

- *cqu pour c/qu*

barcque	barque	190
beaucquou	beaucoup	53
bivouacqué	bivouaquer	110
evèque	évêques	251

sacque	sac	87

1.4.2. Redistribution de *g, gu*

- *g* pour *gu*

fatiguait	fatiguait	194

1.4.3. Redistribution de *c, ç, s, sç, ss, t*

- *c* pour *ç*

apercur	aperçurent	100
ca	ça	91, 165
cas	ça	92
cà	ça	96, 136
recoit, recu	reçois, reçue	90, 91

- *c* pour *s*

can	sans	45
cent	sans	251
caques	sacs	71
ce	se	226, 227
ceront	serons	181
ces	ses	227
cest	sais	237
ceure	soeur	45
ci	si	90, 91, 144, 227
citot, citôt	sitôt	91, 109
inci	ainsi	58
réponce	réponse	90
bource	bourses	117

- *c* pour *t*

impatience	impatience	109

- *sç* pour *s*

sçavoir	savoir	111, 221, 263

- *t* pour *s*

pention	pension	144

- *s* pour *c*

enforse, forse	force	53, 241
resevoire	recevoir	118
resut	reçu	52
sa, sat, sananpeches	ça, ça n'empêche	88, 100, 110, 240, 250
se	ces	240, 241
sela, selat	cela	53, 250
sen, sent	cent	53, 241
sertificat	certificat	52, 226
ses	c'est	88
ses	ces	89, 178, 237
set	c'est	227
seser	cessé	170
sette	cette	227
seuse	ceux	89

- *s* pour *ss*

embrasant	embrassant	252

- *s* pour *ls*

fisse	fil	88

- *ss* pour *c*

forsse	force	88
Issi	Ici	227
servisse	service	89

- *ss* pour *sc*

convalescence	convalescence	221

- *s* pour *ç*

garson	garçons	53, 118
resois, resut	reçois, reçu	52, 91
sa	ça	100, 110
sat	ça	240

- *ss* pour *ç*

fransses	français	89

1.4.4. Redistribution de *ch*, *sch*

- *sch* pour *ch*

aschetér	acheter	89

1.4.5. Redistribution de *s*, *z*

- *z* pour *s*

dézabiliés	déshabillé	113
paizants	paysans	241
dézire, dézirer	désires, désirer	112
fuzil, fuzi	fusil	241
garnizon	garnison	113
vigoureuusement	vigoureusement	53

- *s* pour *z*

douse	douze	185, 221

1.4.6. Redistribution de *g*, *gn*

- *g* pour *gn*

ganié	gagné	118
crenions	craignons	87

- *n* pour *gn*

laindinité	l'indignité	240

1.4.7. Traitement graphique des consonnes sourdes-sonores

- *p* pour *b*

pleissés	blessés	190

- *b* pour *v*

bibouaquons	bivouaquons	127

- *t* pour *d*

abontence	abondance	251
étimité	intimidé	117

- *g* pour *c*

seconde	seconde	91

- *ch* pour *g*

aranchez	arrangés	252
chambe	jambe	100
charché	charger	251

- *ch* pour *c*

lamorche	l'amorce ?	83

1.4.8. Traitement graphique des consonnes liquides

- *li, lli, ili* pour *ill*

abilier	habiller	100
alieure	ailleurs	118
bastalion	bataillon	88
Bastaslions	bataillon	87
batalion	bataillon	52
Batalions	bataillon	87
bataillon, battallion	bataillon	144
battaillions	bataillons	172
dézabiliés	déshabillé	113
mitralie	mitraille	117
paillies	paille	88
palles	paille	90
piliages	pillages	87
tirailieurs	tirailleurs	99
tirallieur	tirailleurs	100
velliés	veiller	87

1.4.9. Traitement des consonnes doubles

- redoublements consonantiques

achetté	acheté	37
amenne	amènent	185
appellée	appelée	88
barraques	baraques	197,
battaillions	bataillons	172
battailon, battallion	bataillon, bataillons	144, 170
borre	bord	92
Cavallerie	cavalerie	190
celluis	celui	87

cherre, cherre	chère, cher	89, 185
chevalle	cheval	92
chosse	chose	88, 89
conquette	conquête	223
cotté, cottés	côté, côtés	113, 199, 222
coutté	coûté	38
dattez	datée	241
défaitte	défaite	222
deffandre	défendre	113
éttait	était	227
etté	été – substantif	227
etté, étté	été – verbe	227
ettes	êtes	227
faittes	faites	227
fidelle	fidel	53
fisse	fil	88
forsse	forse	88
généralle	générale	227
ille	île	88
ille	il, ils	52, 90, 91, 92, 144
movalles	mauvaises	89
par faitte	parfaite	52
perre	père	185, 196
pette	pètent	53
pette	pètent	53
prisses	prises	45
proffite	profite	36, 134
quille	qu'il, qu'ils	88, 89
raffaichir	rafraîchir	106
sacrieffice	sacrifice	238
santté	santé	52
seulle	seule	53
suitte	suite	53
toilles	toiles	88
Tranquillisez	Tranquillisez	156
utilles	utiles	222
vallet	valait	238
valleur	valeur	113, 222
Vella	Voilà	87
voller	voler	88
vraissemblablement	vraisemblablement	104

- simplifications consonantiques

abilera, abilier	habillera, habiller	100, 183
acorde	accorde	59, 144
alieurs	ailleurs	118
alon	allons	87, 183
alumé	allumée	45
anbrasant	embrassant	91
apelez, apelés	appelée, appelées	189
apelle	appelle	87
aporté	apporté	110
aprandré, commerce, apris, aprit	apprend.../appri...	45, 58, 100, 183
aranchez	arrangés	252
ardement	ardemment	112
arivez	arrivé	190

asé	assez	241
asure	assure	52
ataché	attachés	52
àtaque	attaque	87
ataqués	attaqué	113
ataquons	attaquons	117
atend, atendon, atandu, atendum		109, 113, 190, 227
atrapé	attrapé	100
bale	balle	219
bastalion, Bastaslions, batalion, Batalions, batalon	bataillon	52, 87, 88, 184
batant	battant	45
batons, batont	battons	45, 90, 92, 117
batre	battre	53, 183, 240, 241
battailon	bataillon	170
batu	battus	240
batue	battus	53
batus	battus	117
batut	battus	113
beleseure	belle-sœur	240
bouteile	bouteille	184
canonié, canoniers	canonnier	100, 118
cantonés	cantonnés	92
carau	carreau	118
carot	carreau	90
cele	celle	117
cetes	cette	241
citoyene	citoyenne	87
combatre	combattre	181
come, comes	comme	89, 240, 241
commerce	aller	53
commerce	commerce	118
compresnes	comprennent	89
cononade	canonnade	117
continuelement	continuellement	236
courié	courrier	226, 227
daler, dalere	d'aller	118
daprendre	d'apprendre	52
defet	d'effets	53
desus	dessus	58
dézabiliés	déshabillé	113
diferament	différemment	92
doné	donner	240
embrasen, embrasant	embrassant	53, 252
ènemi, enemit, ènemit	ennemi(s)	240, 241
éternelement	éternellement	114
finison	finissons	59
fourage	fourrage	118
guere	guerre	53, 88, 118
jouisiez	jouissiez	52
journelement	journellement	113
juisez	jouissez	241
labandoné	l'abandonner	92
laise	laissé	241
laitre	lettre	52, 240
lason	lassons	118
lavile	la ville	183
letre	lettre	59, 241

maraine	marraine	251
métait	mettaient	100
mitralie	mitraille	117
mouront	mourront	241
nestones	n'étonnent	88
només	nommé	92
nouvele	nouvelles	183, 184, 240
paraport	par rapport	59
pasage	passage	53
pasai	passait	241
pasé	passé	118
piliages	pillages	87
pourait, pourez	pourrait, pourrez	64, 163
prisonié, prisoniés, prisoniet	prisonnier(s)	91, 118, 222, 223
Prusient	Prussiens	91
quanonier	canonnier	52
quentoné	cantonnés	53
quiter, quité	quitter, quittée	183, 239
quome	comme	53
raporter	rapporter	89
rasemblé	rassemblés	241
rechapé, rechapée	réchappé	241, 252
remetre	remettre	226, 227
sans brasant	embrassant	184
seser	cessé	170
some, somes	sommes	59, 87, 88, 89, 240, 241
soufert, souffrire	souffert, souffrir	91, 92, 110, 185
tirailleurs	tirailleurs	99
tranquiliser	tranquilliser	115
tyranie	tyrannie	135
valon	vallons	183
veron	verront	241
viene	viennent	241
village	village	92
vile	ville	184
zomes	hommes	88

1.4.10. Traitement de groupes consonantiques

- introduction d'une voyelle d'appui dans un groupe consonantique en position interne

prenderes	prendre	88
solledas	soldats	87

- simplification d'un groupe consonantique en position finale

not, notes	notre	241
noste	notre	87

1.4.11. Omission de consonne(s)

- omission du h initial

abilera, abilier	habillera	100, 183
acher	hacher	111

auteur	hauteur	110
l'iver, liver, diver	l'hiver	110, 227
onhorer	honorer	114
zomes	hommes	88

- omission de consonne(s) interne(s)

batistaire	baptistaire	250
boneur	bonheur	89
substance	subsistance	246
dézabiliés	déshabillé	113
lontems, lonten	longtemps	240
malereux	malheureux	90
maleure	malheur	89
prontement	promptement	190

1.5. Traitement des semi-consonnes

1.5.1. Redistribution de *i*, *ī*, *ille*, *y*, *ȳ*

- *i* pour *y*

voiez	voyez	252
voye	voyent	53
iliat	il y a	53
paizants	paysans	241
païs	pays	227

- *ī* pour *y*

païs	pays	227

- *ille* pour *y*

paille	paye	223

- *ȳ* pour *y*

citoyenne	citoyennes	118

- *y+i* pour *y*

soyiez	soyez	159
payis	pays	89
payi	pays	196

- *ī+y* pour *y/ī*

baïyonnette	baïonnette	118
jat	il y a	240

1.5.2. Redistribution de *oi*, *oy*, *oȳ*, *oīy*

moīy	moi	99
moy	moi	82, 83, 100, 112, 170, 172, 222, 227, 241
Moȳ	moi	99
moy	mois	117
moy	moi	100, 112
Voyla	Voilà	111

1.5.3. Redistribution de *ouin*, *oin*

- *oi* pour *ou*

souin	soin	53

1.5.4. Redistribution de *oi*, *oy*, *oÿ*, *oÿ*

- *oi* pour *ouhai*

soite	souhaite	90
soites	souhaite	89
soithe	souhaite	183, 221
soihaite	souhaite	250

1.6. Accentuation

1.6.1. omission d'accents orthographiques

a	à	52, 60, 85, 87, 88, 90, 92, 106, 110, 117, 118, 221, 227, 240, 241
abous	à bout	92
affaire	à faire	92, 183
ainé	aînée	58
alégard	à l'égard	251
allegard	à l'égard	250
allegard	à l'égard	250
aplindre	à plaindre	91
apresant	à présent	92
aprésent	à présent	110
apropot	à propos	240
aquanont	à canon	53
aquatre	à quatre	92
as	à	88
assieger	assiéger	44
atous	à tous	91
atout	à tous	91
avoir	à voir	53
brula	brûla	83
brulé	brûlé	90
chateau	château	144
chere	chère	87
chers	chères	222
citot	sitôt	91
conquette	conquête	223
cotés	côtes	251
cotté(s)	côté(s)	199, 222
coue	coûte	92
couté	coûté	238
couteux	coûteux	37
crumes	crûmes	68
desarteure	déserteurs	118
deshabillé	déshabillé	132
desirons	désirons	88
diferament	différemment	92
duquoté	du côté	53
ecri, écrit	écrit	52, 240
Emigre	émigrés	118
empéchés	empêchés	153
esperont	espérons	91

etés	était	240, 241
etét	été	144
etét	été	90
etions	étions	95
etté	été	227
ettes	êtes	227
evecque	évêques	251
fache	fâche	53
fumes	fûmes	68
fut	fût	83
generalle, Generalle	général	91, 92
grace	grâce	52, 100, 241
hopital, hopitals	hôpital	127, 132, 137, 155, 178, 202, 213, 217, 219, 221, 226, 227, 228, 244, 245
hopitaux	hôpitaux	123, 217
ile, iles	île, îles	115, 123
ille	île	88
jusqua	jusqu'à	92, 110, 241
la	là	110, 118, 144, 190, 237, 251
laise	laissé	241
legard	l'égard	52
lievre	lièvre	184
maitre	maître	37
malhonnêtetés	malhonnêtetés	48
nantpeche	n'empêche	91
Noel	Noël	196
notres	nôtres	100
obeissent	obéissant	83
ou	où	82, 83, 99, 190, 236, 237, 238, 241, 251
ous	où	89
parait	paraît	172
perire	périr	241
pette	pètent	53
piece	pièces	241
plait	plaît	258
portates	portâtes	38
poussiere	poussière	59
presan, presante	présent	88, 91
previen	préviens	87
primes	primes	71
qua	qu'à	59
quatous	qu'à tous	91, 92
raffaichir	rafraîchir	106
rechapé, rechapée	réchappé, ée	241, 251
reflections	réflexions	53
regiment	régiment	117
relache	relâche	45
retablir	rétablir	221
sananpeches	ça n'empêche	88
sat	ça	240
separes	sépare	87
sitot, sytot	sitôt	100, 190, 236
soule	soûle	77
surement	sûrement	36
ta	à	118
tacher, tacheray	tâcher, tâcherai	86, 112, 236

traîtres	traîtres	103
vela	voilà	117
Velas	voilà	88
Vella	voilà	87
Vellas	voilà	88
visavi	vis-à-vis	240
Voila	Voilà	91
votre, vôtres	vôtre, vôtres	58, 85, 109
Voyla	voilà	111

1.6.2. Ajout ou « erreur » d'accentuation

après	après	68
âtaque	attaque	87
ça, cà	ça, ca	96, 103, 136, 156, 158, 163, 177, 178, 194, 203
cadés	cadet	88
complèteron	compléterons	184
cotés	côtes	251
dirér	dirai	109
ènemi, ènemit	ennemi(s)	240, 241
eû	eu	222
léquelle	lesquels	251
métait	mettaient	100
mêtre	mettre	223
nètre	n'être	241
nôtre	notre	223
noûs	nous	165
ôlives	olives	222
où	où	237, 241
près	prêts	110
progrès	progrès	65

1.7. Majuscules

- absence de majuscules

ardaine	Ardennes	53
barremme	Barrême	190
bousac	Boussac	82
corniuhane	Cornouaille ?	92
france	France	190
françois	François	83
ipre	Ypres	45
oneille	Oneille	222
ostriches	Autriche	88
république	République	40
rins	Rhin	87
roi des marmo(t)tes	Roi des Marmottes	154, 165, 181, 189, 194

- ajout de majuscules

Bastaslions	bataillon	87
Batalions	bataillon	87
Brigand	brigands	237
Cavallerie	cavalerie	190

Convention	convention	64
Division	division	37
Generalle	Général	91
Lavanposte	l'avant poste	59
Présidence	présidence	64
Liberté	liberté	113
Tyran	tyran	71
Vivre	vivre	85
Volontaires	volontaire	84
Grands Principes	grands principes	104
Cordonnier	cordonnier	111
Compagnie	compagnie	127
Prêtre	prêtres	251

1.8. Segmentation des mots

1.8.1. Agglutinations

- Simples – 2 éléments

article + substantif

duquoté	du côté	53
laigard	l'égard	58
laindinité	l'indignité	240
laindinité	l'indignité	240
lamorche	l'amorce ?	83
lamorche	l'amorce	83
larget	l'argent	191
Larmé	l'armée	59
lavile	la ville	183
legard	l'égard	52
lennemis , lesnemis	l'ennemi	53, 88
lespace	l'espace	91
Lespagnol	l'espagnol	226
liver	l'hiver	110, 227
lot	l'eau	111

préposition + substantif

abous	à bout	92
anmarche	en marche	183
aprésent	à présent	110
apropot	à propos	240
aquanont	à canon	53
defet	d'effets	53
dutout	du tout	171
diver	d'hiver	227
enforse	en force	53
ennanpire	en empire	53
paraport	par rapport	59
parterre	par terre	88

préposition + adjectif

aquatre	à quatre	92
atous	à tous	91
atout	à tous	91
dotre	d'autre(s)	190, 241
dune	d'une	52

dutout	du tout	171
tobord	(t) au bord	183

préposition + verbe

affaire	à faire	92, 183
ansont	en sommes	92
aplindre	à plaindre	91
avoir	à voir	53
daler, dalere	d'aller	118
daprendre	d'apprendre	52
destre	d'être	89
endire	en dire	90
endonner	en donner	226
senperdre	sans perdre	53

préposition + adverbe

amis	à mi	89
aujuste	au juste	91
parlà	par là	202

préposition + article

parle	par le	203

préposition + préposition

dans	d'en	251
davec	d'avec	172
jusqua	jusqu'à	92, 110, 241

préposition + pronom

dece	de ce	163

adjectif + substantif

baufraire	beau-frère	240
beleseure	belle-soeur	240

adverbe + adjectif

forchère	fort cher	89
forienquiet	fort inquiet	52

adverbe + pronom

nis	n'y	88
ni	n'y	190

adverbe + verbe

na	n'a	251
nais, nait	n'ai	53, 59
nantpeche	n'empêche	91
nas	n'est	90
naspelle	n'appelle	92
navons, navont	n'avons	189, 227, 241
né	n'ai	109, 184
nes	n'ai	88, 89
nes, nés	n'est	87, 89, 92
nestones	n'étonnent	88
nons	n'ont	145

adverbe + préposition

nant, nans	n'en	91

conjonction + adjectif

édemie	et demie	251

conjonction + adverbe

quaprès	qu'après	89

conjonction + pronom

qu'il , quille	qu'il(s)	88, 89, 222, 227, 237, 241
quon	qu'on	227
quons	qu'on	92
quont	qu'on	91
sil	s'il(s)	227, 241

conjonction + préposition

qua	qu'à	59
quen	qu'en	53

locution adverbiale

apresant, aprésent	à présent	92, 110

pronom + verbe

cet, sais, ses	c'est,	88, 90, 117
jais, jait, jé, jeis, jet, jauret, javez	j'ai	52, 53, 100, 226, 238, 240, 241
jescsorte	j'exhorte	53
labandoné	l'abandonner	92
lavai	il avait	240
je	j'ai	226
lavont	l'avons	190
ma	m'a	52, 83, 100, 221, 227, 250
main former	m'informer	52
mauré	m'aurez	109
maviet	m'aviez	240
met	m'est	170
minformer	m'informer	117
quont	qui ont	91
sais, sait, sest, set, sestait	s'est, s'était ?	90, 113, 144, 190, 227
san richi	s'enrichit	118

pronom + préposition

jean	j'en	251
mant	m'en	240, 241

pronom + pronom

dutout	du tout	171
lon, long	l'on	144, 251

verbe + adverbe de négation

épas	ai pas	46

- agglutinations multiples

avec un substantif comme composant principal

alégard	à l'égard	251
allegard	à l'égard	250
allégard	à l'égard	250
amamaire	à ma mère	52
lavangarde	l'avant-garde	52
Lavanposte	l'avant-poste	59
outroijour	ou trois jours	53
visavi	vis à vis	237

avec un verbe comme composant principal

iliat	il y a	53
jat	il y a	240
lonparle	l'on parle	53
nia, niat	n'y a	117, 118
quariniat	car il n'y a	53
sananpeches	ça n'empêche	88

autre

quatous	qu'à tous	91, 92

1.8.2. Surdécoupages

at	qu'at	184
à la faire	à l'affaire	100
de un	d'un	144
du néforme	de l'uniforme /d'uniforme	181
en semble	ensemble	181
jusque au	jusqu'au	181
jusque amis jambes	jusqu'à mi jambes	89
jusque auprès	jusqu'auprès	109
la saut	l'assaut	117-118
main former	m'informer	52
nié	n'y ai (ne lui ai)	240
par faitte	parfaite	52
pied mond	Piémont	190
qu'on plimen	compliment	52
que il	qu'il	88, 89
que une	qu'une	87
qui lavai	qu'il avait	240
san richi	s'enrichit	118
sans brasant	embrassant	184
si ille	s'ils	52
sit tôt	sitôt	80
sur tous	surtout	53
trois sième	troisième	90
vous loir	vouloir	52

1.9. Traitement graphique des liaisons

- liaisons appuyées par la graphie

20 milles hommes	20 mille hommes	88
après zune, dans zune, dans zun	après unes, dans une, dans	87, 88, 89

	zun	
dalere au	d'aller au	118
dans zun pays	dans un pays	89
des sorties ennanpire	en empire	53
est ta nous	est à nous	118
est tobord	est au bord	183
je vous soites zune	je vous souhaite une	89
mes sami	mes amis	184
nètre	[m'en] être	241
nous en navons, nous en navont	[en] avons	53, 241
nous navont, nous n'avont	nous avons	189, 190
Nous zavons	nous avons	45
qui a été mise en	qui a été mis en	76
une sortie en nenpire	en empire	53
vous sans brasant	vous embrasant	184

2. Particularités morphologiques

2.1. Le verbe

- *je va pour je vais*

je va	je vais	139

- *je + -ons*

je finison	je finis	59
je sommes	suis	59

- formes verbales archaïques

nous fon, nous font	nous faisons ¹⁶⁰	45, 117

- auxiliaires non standard

<u>avoir monté</u> - j'es montez, ai monté, a monté, avons monté	être monté	46, 117, 125, 132, 160, 164
<u>avoir parti</u> – a parti, a partie	être parti	85, 251
<u>avoir réchappé</u> - a rechapée	être réchappé	251
<u>avoir remonté</u> – nous avons remonté	nous sommes remontés	160
<u>avoir resté</u> – avons resté, on resté, ai resté, a resté, avoir resté	être resté	53, 68, 90, 99, 100, 118, 125, 137, 138, 144, 176, 236
<u>avoir sorti</u> – ai sorti, navons ... sorti,	être sorti	53, 244
<u>avoir tombé</u> – a tombé, avons tombé, ayant tombé,	être tombé	49, 110, 217
<u>être demeuré</u> – je suis demeuré	avoir demeuré	154
<u>être été</u> – je suis été (blessé/fait prisonnier, caporal...)	avoir été	243
<u>être été</u> – nous sommes été/some étés (bloqué, pris, aubligés, canpés, nommé)	avoir été	91, 92, 144, 177, 181, 228

- divers

arrivasse	arrivât	195
secourisse	secourût	221
je suis été	je suis allé	217
nous avons été passer	nous avons passé	166
sont été formés	ont été formés	243

¹⁶⁰ cf Lodge LM 453.

3. Toponymes

Allesasse	Alsace	89
Afranchie	Villefranche	185
Agenaux	Haguenau	166
Aguo	Haguenau	99
Aubair	Aubres	189
Couturier de la Valle	Aucouturier de Laval	86
ardaine	Ardennes	53
barremme	Barrême	190
Bertran	Bertrand	58
bousac	Boussac	82
Breste	Brest	237, 262
Brucelle	Buxelles	236
Bruxelle	Bruxelles	58, 113
Brussselle	Bruxelles	45
Castelnau	Castellane	190
Cérénon	Séranon	190
Chaumette	Chomette	83
Cheunedat, Chanoudat	Chanudet	84
chouland	Uhlán	86
Couilliouvre	Collioure	229
Condée	Condé	113
cornihane		92
Dallunden	Dalhunden	88
Deguis	de Guy ?	111
Dignes	Digne	191
Dumourié	Dumouriez	91
Dunquerque	Dunkerque	237
Fraudegalle	Franckenthal	143
Geine	Gênes	190
Gustine	Custine	86
Custines	Custine	87
ipre	Ypres	45
Nieupor	Nieuport	45
Itaillie	Italie	181
Josephe	Joseph	59
Landaux	Landau	90, 91, 92
Landau	Lannau	141
Linienfeld	Lininfeld	92
Linienfend	Linifeld	92
Lion	Lyon	227
Luzembourg	Luxembourg	144
Manton	Menton	190
Maestrich	Maestricht	47
Maesticht	Maestricht	62
Maestriet	Maestricht	59
Manheim	Mannheim	122, 127, 135, 136, 142
Mastrite	Mastricht	237
Majanse	Mayence	241
Maiance	Mayence	91
Mayance	Mayence	118
Meuze	Meuse	59
Monse	Mons	113
Montour	Montours	248
Morelle	Morel	91, 92
Mozelle	Moselle	110, 142
Nante	Nantes	237

Neufchateau	Neufchâteau	43
ostriche	Autriche	88
Ypre	Ypres	45
Bruge	Bruges	45
Venuelo	Venloo	47
Montaubant	Montauban	189
Neustate	Neustadt	143
Nise	Nice	183, 185
Ollande	Hollande	237
Oneille	Oneglia	190
Orpières	Orpierre	189
Ortofalque	Ortaffa	228
Ostande	Ostende	45, 113
Orméat	Orméa	190
ostriches	Autriche	88
Piages	Le Péage	189
pied mond	Piémont	190
Piémon	Piémont	196
Quingerloque	Kaiserlautern	125
Raint	Rhin	91
Roine	Roanne	189
Tarrare	Tarare	189
Tèche	Tech	228
Taurtigniant	Taulignon	189
Tounetille	Thonne-le-Thil	53
Utolle	Utile	176
Rin	Rhin	59, 92
rins	Rhin	87
Rodemague	Rodenhagen	75
Rufelde	Rheinfeld	75
Saint Remo	San Remo	190
Sisteront	Sisteron	190
St. Tropes	St. Tropez	176, 219
Tiberon	Quiberon	251
Trasbourg	Strasbourg	109
Trichepetale	Trippstadt	117
Turain	Turin	184
Valances	Valence	189
Valensienne	Valenciennes	53
Valanciene	Valenciennes	113
Vandée	Vendée	238, 241
Vard	Waal	49
Verceille	?	157
Vologne	Volonne	190

Documents annexe 3

Traits non-conventionnels du corpus « Bouscayrol »	297

INTRODUCTION	299

Relevé des traits non-conventionnels du corpus « Bouscayrol »	301

1.1. Graphies reflétant le phonétisme du français régional et/ou ordinaire	301

1.2. Traitement des voyelles et consonnes finales.....	301

1.3. Traitement des voyelles.....	311

1.3.1. Redistribution de a, e	311

1.3.2. Redistribution de oi, a	311

1.3.3. Redistribution de ai, ay, e, ei, er, es, et, est, ez, é, ée, ées, ér, és, ét.....	311

1.3.4. Redistribution de ai, ay, e, ei, es, et, ey, ez, è, ê, é, és.....	314

1.3.5. Redistribution de i, y.....	315

1.3.6. Redistribution de au, eau, o, ô.....	316

1.3.7. Redistribution de o, ou, u	316

1.3.8. Redistribution de e, eu, oeu, u	317

1.3.9. Redistribution de e, ai	317

1.3.10. Redistribution des graphies an, on, on	317

1.3.11. Redistribution des graphies in, é, en, ein, ain.....	317

1.3.12. Redistribution de an, am, en, em	318

1.4. Traitement des consonnes.....	319

1.4.1. Redistribution de c, cqu, qu, que, ...	319

1.4.2. Redistribution de g, gu.....	320

1.4.3. Redistribution de c, ç, s, sç, ss, t.....	320

1.4.4. Redistribution de ch, sch	321

1.4.5. Redistribution de s, z	321

1.4.6. Redistribution de g, gn.....	321

1.4.7. Traitement graphique des consonnes sourdes-sonores.....	321

1.4.8. Traitement graphique des consonnes liquides.....	322

1.4.9. Traitement des consonnes doubles	322

1.4.10. Traitement de groupes consonantiques.....	325

1.4.11. Omission de consonne(s).....	325

1.5. Traitement des semi-consonnes.....	326

1.5.1. Redistribution de i, ĩ, ille, y, ÿ.....	326

1.5.2. Redistribution de oi, oy, oÿ, oiy.....	326

1.5.3. Redistribution de ouin, oin	327

1.5.4. Redistribution de oi, oy, oÿ, oiy.....	327

1.6. Accentuation.....	327

1.6.1. omission d'accents orthographiques.....	327

1.6.2. Ajout ou « erreur » d'accentuation	329

1.7. Majuscules	329

1.8. Segmentation des mots	330

1.8.1. Agglutinations	330

1.8.2. Surdécoupages	333

1.9. Traitement graphique des liaisons.....	333

2. Particularités morphologiques	334

2.1. Le verbe	334

3. Toponymes	335

